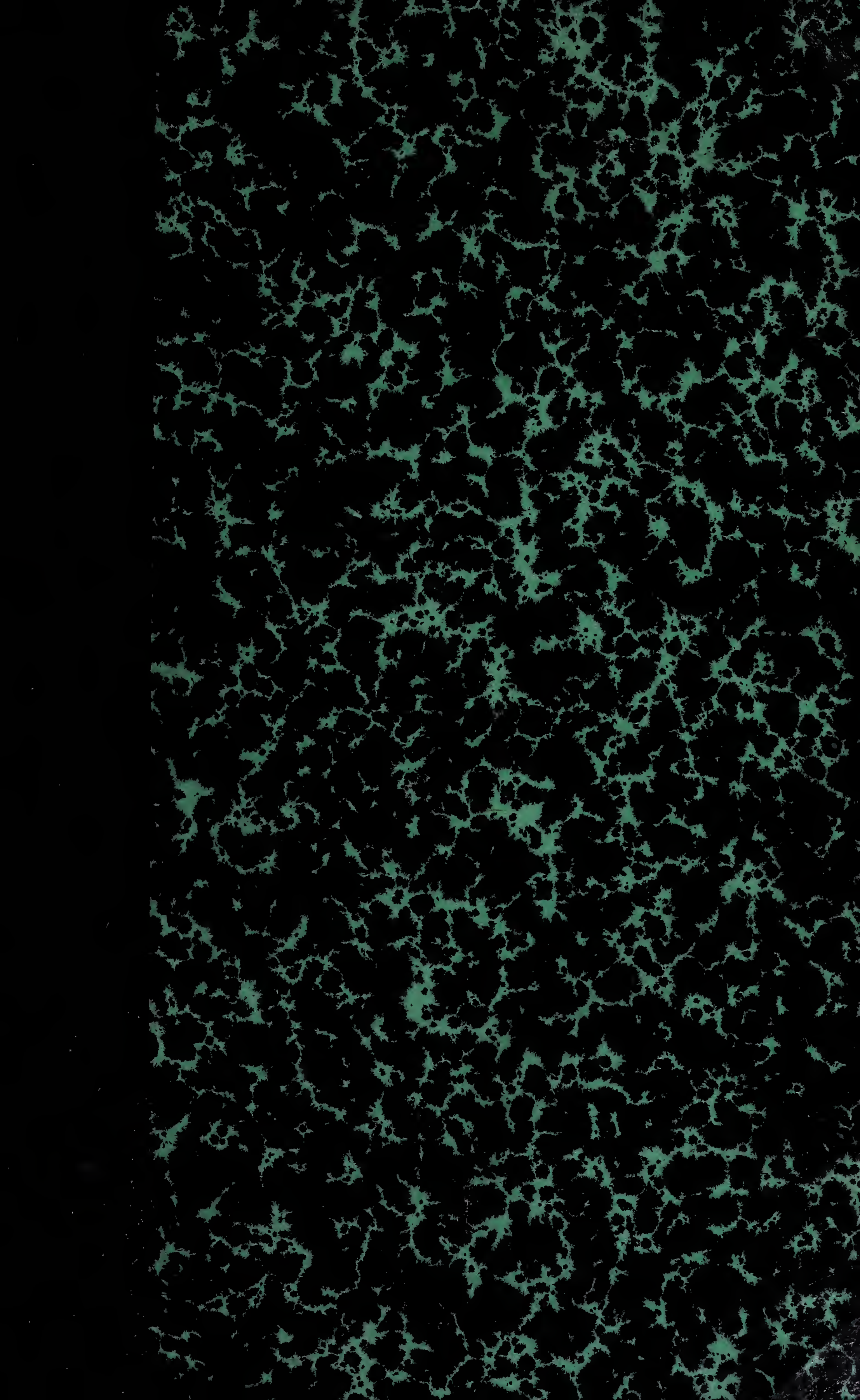



BIBLIOTHECA
RESID.NANC.S.J.



ÉTUDES

PUBLIÉES PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 70

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET Cie

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

PUBLIÉES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

REVUE BIMENSUELLE

PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

34e ANNÉE

TOME 70. — JANVIER-FÉVRIER-MARS 1897



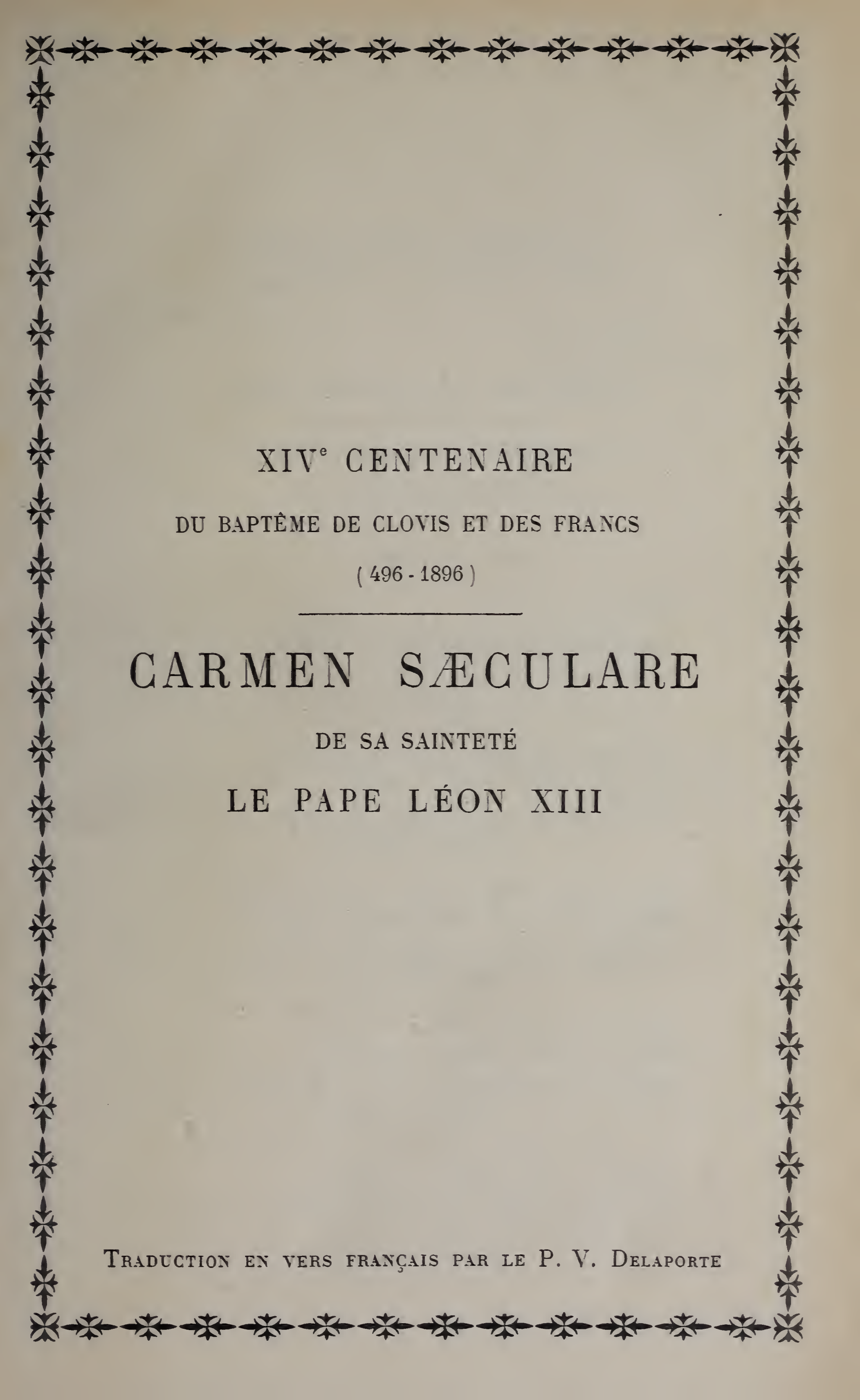


PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82



XIVe CENTENAIRE

DU BAPTÊME DE CLOVIS ET DES FRANCS

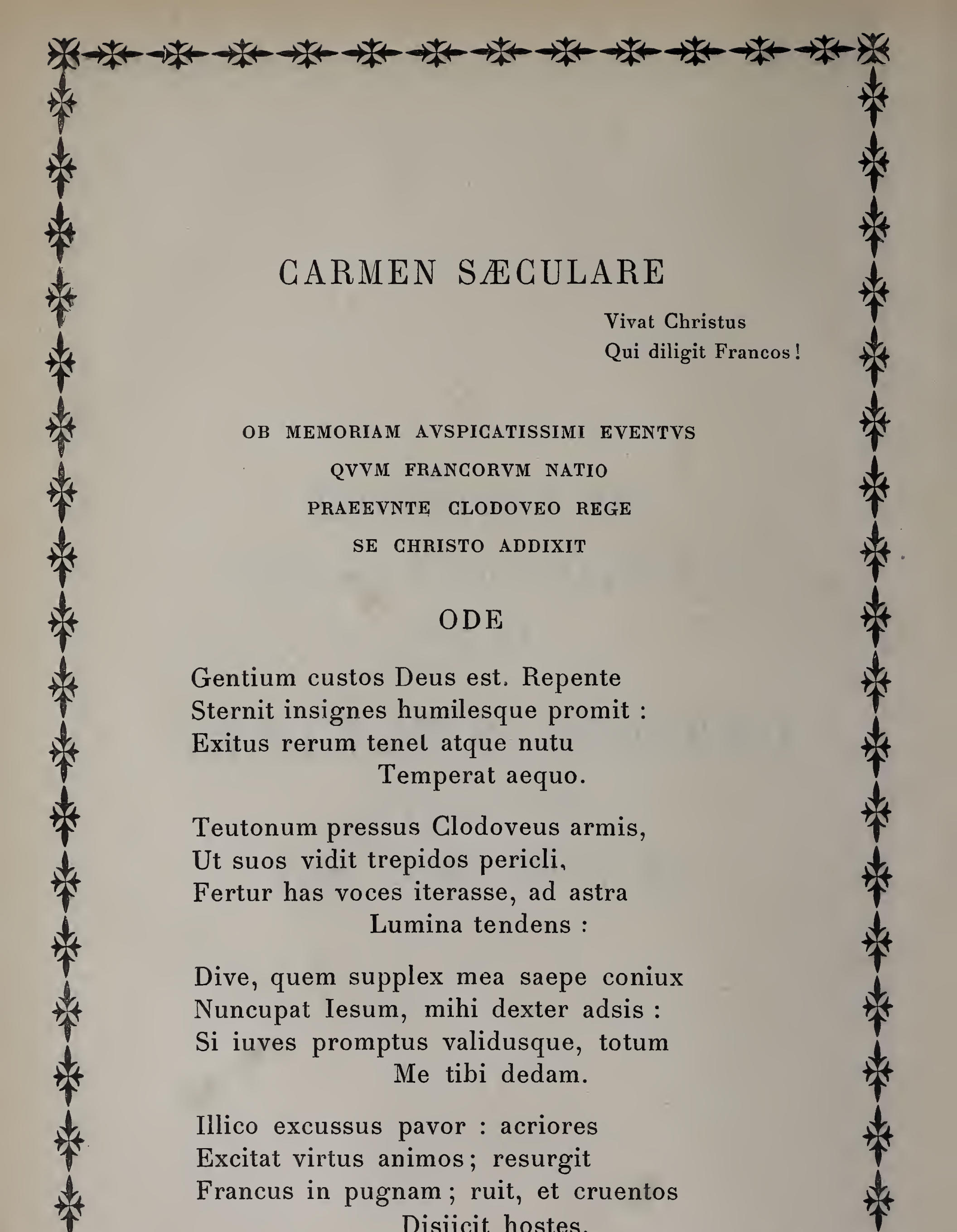
(496 - 1896)

CARMEN SÆCULARE

DE SA SAINTETÉ

LE PAPE LÉON XIII

Traduction en vers français par le P. V. Delaporte



CARMEN SÆCULARE

Vivat Christus
Qui diligit Francos!

OB MEMORIAM AVSPICATISSIMI EVENTVS
QVVM FRANCORVM NATIO
PRAEEVNTE CLODOVEO REGE
SE CHRISTO ADDIXIT

ODE

Gentium custos Deus est. Repente
Sternit insignes humilesque promit :
Exitus rerum tenet atque nutu
Temperat aequo.

Teutonum pressus Clodoveus armis,
Ut suos vidit trepidos pericli,
Fertur has voces iterasse, ad astra
Lumina tendens :

Dive, quem supplex mea saepe coniux
Nuncupat Iesum, mihi dexter adsis :
Si iuves promptus validusque, totum
Me tibi dedam.

Illico excussus pavor : acriores
Excitat virtus animos; resurgit
Francus in pugnam; ruit, et cruentos
Disiicit hostes.

Victor i, voti Clodovee compos,
Sub iugo Christi caput obligatum
Pone; te Remis manet infulata
Fronte sacerdos.

CARMEN SÆCULARE

Vive le Christ
Qui aime les Francs !

EN MÉMOIRE DU TRÈS HEUREUX JOUR
OU LA NATION DES FRANCS
A LA SUITE DU ROI CLOVIS
SE DONNA AU CHRIST

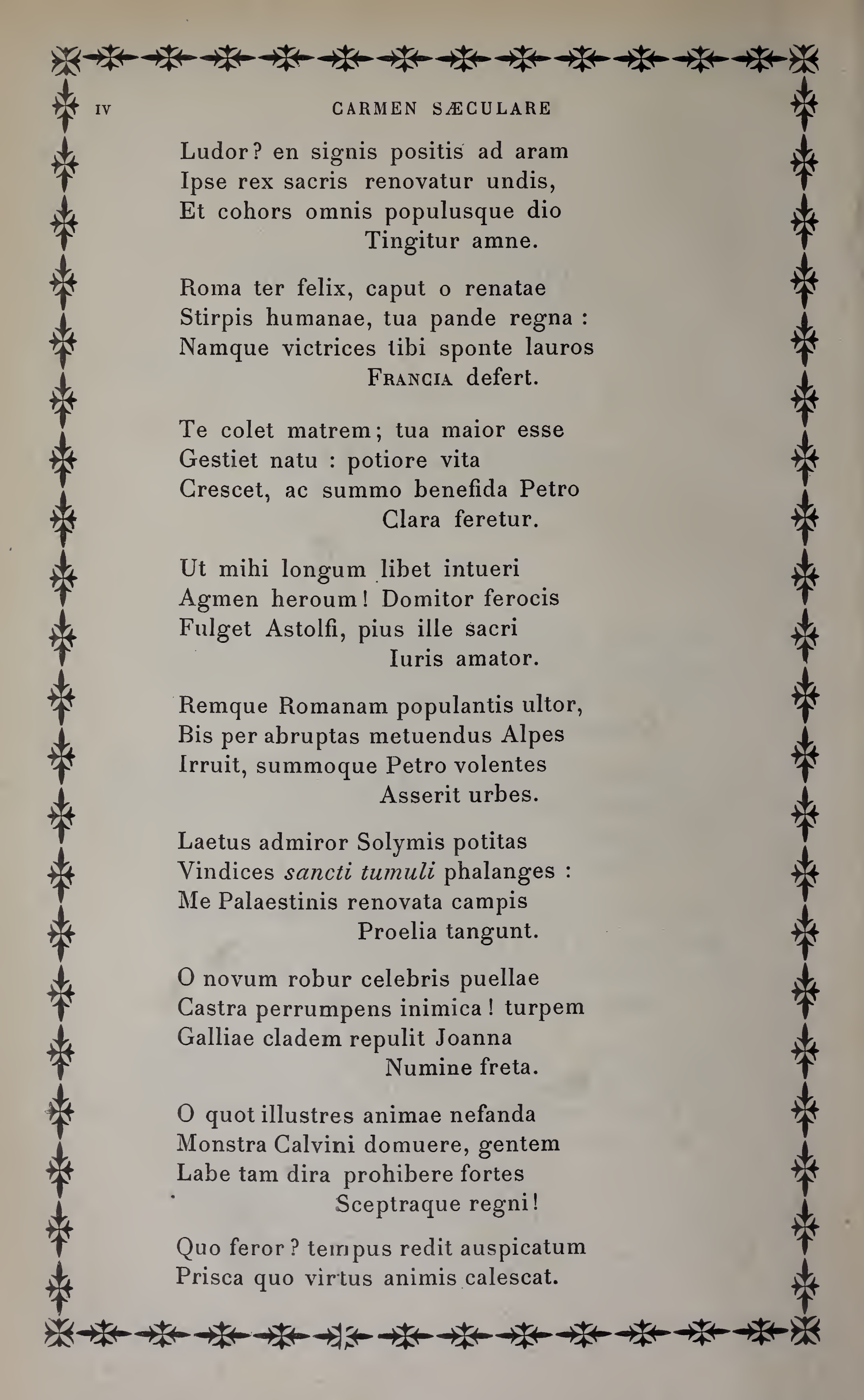
Les peuples ici-bas s'agitent; Dieu les mène;
La puissance est à lui, qui la donne ou reprend;
Il élève, il abat toute grandeur humaine,
Comme il lui plaît : Dieu seul est grand.

Les Teutons menaçaient les Francs; sous leur étreinte
Les Francs allaient fléchir; quand, vers le roi des cieux,
Clovis, en qui la foi s'éveille avec la crainte,
Tendit les bras, leva les yeux.

« O Dieu, toi qu'à genoux Clotilde adore et prie,
Sauve-nous; à mon tour, je proclame tes droits;
Je te donnerai tout, mes jours et ma patrie;
Sauve-nous, Jésus! et je crois. »

Plus d'effroi; les guerriers retrouvent leur courage;
L'espérance renaît sur les fronts, dans les cœurs;
Les Francs, comme un torrent qui roule un jour d'orage,
Écrasent leurs sanglants vainqueurs.

Tes vœux, ô roi des Francs, le Christ les réalise;
Triomphe !... Et ta parole, ô roi, tu la tiendras;
Va, Clovis, courbe-toi sous le joug de l'Église;
L'Évêque, à Reims, t'ouvre ses bras.



Ludor? en signis positis ad aram
Ipse rex sacris renovatur undis,
Et cohors omnis populusque dio
Tingitur amne.

Roma ter felix, caput o renatae
Stirpis humanae, tua pande regna :
Namque victrices tibi sponte lauros
Francia defert.

Te colet matrem; tua maior esse
Gestiet natu : potiore vita
Crescet, ac summo benefida Petro
Clara feretur.

Ut mihi longum libet intueri
Agmen heroum! Domitor ferocis
Fulget Astolfi, pius ille sacri
Iuris amator.

Remque Romanam populantis ultor,
Bis per abruptas metuendus Alpes
Irruit, summoque Petro volentes
Asserit urbes.

Laetus admiror Solymis potitas
Vindices *sancti tumuli* phalanges :
Me Palaestinis renovata campis
Proelia tangunt.

O novum robur celebris puellae
Castra perrumpens inimica! turpem
Galliae cladem repulit Joanna
Numine freta.

O quot illustres animae nefanda
Monstra Calvini domuere, gentem
Labe tam dira prohibere fortes
Sceptraque regni!

Quo feror? tempus redit auspicatum
Prisca quo virtus animis calescat.

Quels sont ces étendards dans le temple ?... O mystère !
Près de l'autel du Christ se courbe un roi puissant ;
Les guerriers ont suivi le prince au Baptistère;
Après lui, son peuple y descend.

Rome, tressaille ! et vois quelle gloire est la tienne !
O reine, ô mère, étends ton royaume en tout lieu;
Ayant reçu la foi de la France chrétienne,
Qui devient le peuple de Dieu.

Elle est ta Fille aînée; il faudra qu'autour d'elle,
On respecte sa Mère et protège ses droits...
Peuple fier ! Son honneur sera d'être fidèle
A Pierre, le premier des rois.

Regarde ses héros qui s'en vont, d'âge en âge;
Le vainqueur du farouche Astolphe ouvre leurs rangs,
Lui, gardien du Pontife et du saint apanage
Que lui fit le glaive des Francs.

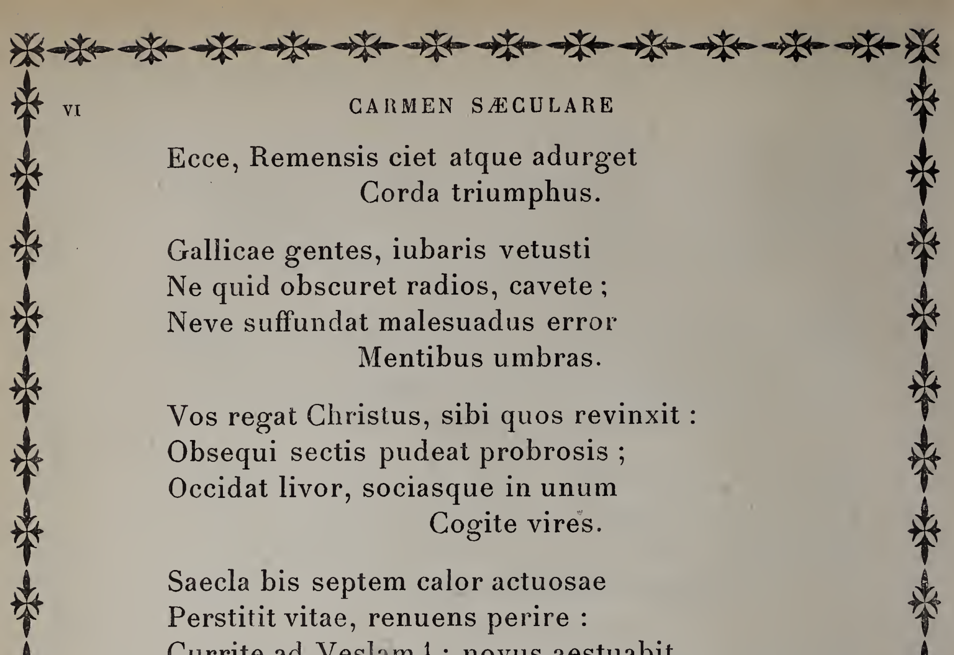
Il vient, il venge Rome; et, deux fois, la victoire
L'accompagne au travers des Alpes. Et sa main
Délivre l'Italie, et taille un territoire
Qu'il donne au monarque Romain.

Là bas, autres exploits, autre lutte sublime :
Les Francs ont combattu; que leur triomphe est beau !
Ils ont vengé le Christ dans les murs de Solyme,
Et reconquis le saint Tombeau.

En un siècle de deuil, quand la France chancelle,
Dieu qu'elle a défendu, la relève et défend;
Dieu, pour elle, combat par Jeanne la Pucelle :
Il la sauve, par une enfant.

Calvin brise le joug du Christ; sa frénésie
Veut étouffer les cœurs dans ses dogmes étroits;
La noblesse de France arrache à l'hérésie
Le peuple et le trône des rois.

France, comme aux beaux jours de ton antique histoire,
Viens, au berceau de Reims, renaître et rajeunir !...



Ecce, Remensis ciet atque adurget
Corda triumphus.

Gallicae gentes, iubaris vetusti
Ne quid obscuret radios, cavete ;
Neve suffundat malesuadus error
Mentibus umbras.

Vos regat Christus, sibi quos revinxit :
Obsequi sectis pudeat probrosis ;
Occidat livor, sociasque in unum
Cogite vires.

Saecla bis septem calor actuosae
Perstitit vitae, renuens perire :
Currite ad Veslam [1] : novus aestuabit
Pectore fervor.

Dissitis floret magis usque terris
Gallicum nomen : populis vel ipsis
Adsit Eois, Fideique sanctae
Vota secundet.

Nil Fide Christi prius : hac adempta
Nil diu felix. Stetit unde priscae
Summa laus genti, manet inde iugis
Gloria Gallos.

LEO XIII.

1. Flumen alluens Remos, ubi rei christianæ apud Francos dedicata sunt initia.

Ce poème a été composé par le Souverain Pontife et envoyé à S. É. le cardinal Langénieux à l'occasion du XIVe centenaire du Baptême de Clovis et des Francs (25 décembre 496 — 25 décembre 1896).

C'est l'heure, va, célèbre encore ta victoire,
Pour revivre un long avenir.

Mais prends garde ! En ton ciel des nuages funèbres
Vont obscurcir l'éclat et l'honneur de ton front;
L'erreur pèse sur toi; prends garde ! ou ses ténèbres
Sur tant de gloires s'étendront.

Que le Christ soit toujours ton roi. Que dans les âmes
Il éteigne la haine aux criminels efforts !
Plus d'esclave, enchaîné dans les sectes infâmes !
Soyez unis ; vous serez forts.

La vie, elle est en toi; qu'elle se renouvelle !
Les siècles ont passé, mais ton cœur est vivant.
Courez, fils de la France, aux rives de la Vesle[1],
Pour marcher ensemble en avant.

Aux échos d'Orient ton nom résonne, ô France;
Va, sur ces bords lointains que ton pas ébranla,
Avec la foi du Christ, porter la délivrance;
Plante la croix, et défends-la.

Avec la foi du Christ, tout vit, grandit, prospère;
Sans elle, tout languit et meurt... Va ton chemin;
Toi qui fus, par le Christ, si grande, ô France, espère !
Tu le seras encor demain.

1. Cette rivière traverse Reims, ville qui fut pour la France le berceau de la foi.

L'ÉGLISE

HISTOIRE DU DOGME

L'ÉVOLUTION DES IDÉES

L'Église tient encore dans le monde une place incomparable. On peut la haïr, on ne peut l'ignorer ; et les colères de ceux-là mêmes qui prétendent qu'elle n'est plus rien montrent assez qu'elle s'impose toujours au regard et qu'on ne peut passer sans la voir.

Du dehors, beaucoup l'examinent d'un œil sympathique. Simples curieux, penseurs préoccupés des tendances de l'homme vers l'idéal et des destinées de l'humanité, esprits pratiques cherchant le remède aux maux qui nous menacent de toute part ou qui déjà nous atteignent, ils s'arrêtent devant elle, ils écoutent sa grande voix promettant à tous le salut et la paix dans la vérité, ils se demandent vaguement si là ne serait pas le mot des grandes énigmes et la solution des grands problèmes. Mais s'ils regardent et admirent, ils ont peine à comprendre. Car l'Église, comme disait Augustin Thierry, est comme nos cathédrales : pour la bien juger, il faut y entrer et la voir par le dedans.

Nous autres catholiques, qui la voyons du dedans, qui en vivons, en avons-nous au moins une connaissance exacte et réfléchie ? Nous rendons-nous assez compte de son rôle dans le monde, de ce miracle perpétuel dont parle le Concile du Vatican, qui est l'Église même, « signe levé aux yeux des nations, appelant à elle ceux qui ne croient pas encore, et donnant à ses fils la certitude que leur foi repose sur un fondement inébranlable ». Avons-nous tous des notions précises et approfondies sur ce que j'appellerais la *théologie* de l'Église ?

Sans doute, nous savons le nécessaire, et nous avons, en cas de besoin, où nous adresser pour compléter notre instruction. Mais sur son histoire et sa vie intime, sur sa

nature et ses caractères propres, sur le sens des noms que nous lui donnons quand nous la nommons notre Mère ou le corps mystique du Christ, sur ses relations mystérieuses avec les âmes qui ne la connaissent pas et qui cependant lui appartiennent et vivent de ses biens, sur l'étendue de son pouvoir et sur les principes qui règlent ses rapports avec l'État, sur bien d'autres questions encore, nous n'avons peut-être que des idées vagues, incomplètes, inexactes. Plus d'un, j'imagine, a étudié pièce à pièce le mécanisme compliqué de la Constitution anglaise, plus d'un connaît à fond les institutions de la France avant 89 et en quoi elles ont changé de Philippe-Auguste à François Ier et de Henri IV à la Révolution, qui serait embarrassé de dire en quoi l'idée luthérienne de l'Église diffère de l'idée catholique, et si Grégoire VII entendait comme Léon XIII l'immixtion de l'Église dans les affaires politiques. Il y a pourtant là, pour nous autres catholiques, des questions capitales qui touchent à nos intérêts les plus intimes, à notre vie surnaturelle ; il y a là pour tous des questions de haute portée scientifique.

Je voudrais, pour commencer, rechercher aujourd'hui, en vue du grand public, sous quels aspects l'Église s'est présentée aux fidèles à travers les âges ; je voudrais esquisser rapidement l'histoire des principales idées qui touchent au dogme et à la théologie de l'Église, dire sous quelles formes elles ont paru d'abord, dans quelles circonstances elles se sont développées, comment elles ont *évolué*[1]. C'est une étude d'histoire du dogme limitée à une seule question, celle de l'Église. Nulle histoire n'est plus intéressante et plus belle. Puisse ce travail, qui ne peut être d'ailleurs qu'un essai sans prétention, ne pas rester par trop au-dessous de la grandeur et de la beauté du sujet !

I

Ainsi que le Messie dont elle est inséparable, l'Église est sans cesse annoncée dans l'Ancien Testament comme l'œuvre du Messie, comme son royaume, comme l'épouse avec laquelle

1. On ne doit pas s'effaroucher de ce mot. La suite fera voir le sens très catholique où nous l'entendons.

il doit former une alliance éternelle. C'est elle que Noë entrevoyait déjà quand il annonçait Japhet habitant dans les pavillons de Sem ; elle que Balaam semble avoir admirée à l'arrière-plan quand il disait la beauté des tentes de Jacob, des tabernacles d'Israël, elle dont le Psalmiste décrit la gloire et les ornements royaux quand il chante la fille de Tyr lui apportant des présents, et ses enfants qui remplacent pour elle les ancêtres qu'elle a quittés et les peuples qui la célèbrent d'âge en âge ; elle surtout qui brillait de loin aux regards émerveillés des prophètes comme le royaume du Messie dont l'attente fut la vie du peuple juif, dont l'avènement devait être sa ruine : royaume universel où tous les peuples devaient accourir pour adorer Dieu, royaume éternel qui devait durer autant que les étoiles, royaume unique formé de toutes les nations de la terre. Avec quel enthousiasme ils ont célébré ce règne messianique où le Messie serait tout, mais aurait sous lui des ministres selon son cœur : règne de puissance et d'autorité pacifique avec sa constitution et son gouvernement sous le Messie roi, règne de vérité avec son pouvoir enseignant au nom du Messie docteur ; règne de sainteté avec son sacerdoce et son sacrifice au nom du Messie prêtre[1]. C'est bien là l'Église avec son caractère spirituel, avec le trait capital de sa constitution (Jésus chef, et ses ministres agissant en son nom et par son autorité). Cependant rien de précis encore sur la forme extérieure de ce royaume, et c'est à la royauté de David, c'est au sacerdoce juif que les prophètes empruntent d'ordinaire leurs expressions : l'Église est une Jérusalem plus grandiose et plus magnifique avec son temple, avec ses prêtres, avec son roi. Ce qui ressort surtout de leurs descriptions enthousiastes, c'est — avec l'éclat incomparable de ce royaume messianique, lequel fit prendre le change à beaucoup de Juifs, en leur donnant occasion de rêver des triomphes et des gloires purement terrestres — c'est la diffusion universelle et la vocation de tous les peuples aux privilèges de la nation choisie.

Jésus, en annonçant la bonne nouvelle, adopta l'idée pro-

1. Voir Franzelin, *De Ecclesia*, th. 6.

phétique de *royaume* et l'incorpora dans ce qu'il nomma, après saint Jean-Baptiste, le *royaume des cieux*[1].

En même temps, il en déterminait la nature et les caractères dans des paraboles nombreuses et expressives ; il inculquait, de façon à dissiper toute équivoque, qu'il ne devait pas être question de royauté terrestre et temporelle; et surtout en termes nets et précis comme d'un décret royal, il le constituait en société organisée, hiérarchique, monarchique même, donnant aux apôtres unis à Pierre, donnant à Pierre sans les apôtres, tout pouvoir de lier et de délier, les envoyant comme il avait été envoyé de son Père, avec la même autorité et les mêmes prérogatives, pour réunir tous les hommes en une immense unité sociale de foi, de culte, d'obéissance aux mêmes chefs. Ainsi Jésus en établissant une *religion* avec ses dogmes à croire, avec son culte et ses moyens déterminés de sanctification, avec ses préceptes de conduite, établissait du même coup une *société religieuse* avec mission et pouvoir de garder et d'imposer ces dogmes, d'exercer ce culte et d'administrer ces sacrements, d'assurer enfin par des lois l'observation des préceptes du Fondateur. Rien n'est clair dans l'Évangile comme cette union indissoluble de la religion du Christ avec des formes sociales déterminées, et il faut pour ne pas la voir être aveuglé par le préjugé protestant. Harnack et les siens le reconnaissent, et, pour échapper aux catholiques, ils nient les textes.

Jésus, avant de monter au ciel, avait achevé de constituer son Église, et il en avait tracé le plan avec une netteté parfaite ; il avait indiqué avec la même netteté que désormais la grâce, la foi, tout ce qui fait l'essentiel d'une religion, était indissolublement attaché à des formes sociales déterminées. Il laissait à ses apôtres et surtout à saint Paul le soin d'expli-

1. Et aussi le *royaume de Dieu*. Ce n'est pas le lieu de discuter le sens exact de ces termes. Mais comment ne pas relever l'étrange procédé de Harnack et de son école, l'*école historique*, comme ils disent ? Ils nient que dans la pensée du Christ, le *royaume des cieux* fût quelque chose de social, d'organisé, une *Église* en un mot, et quand les textes prouvent le contraire avec une irrésistible évidence, ils les disent imaginés au deuxième ou au troisième siècle. Pourquoi ? *Parce qu'ils dénaturent la pensée du Christ.* Espérons que le bon sens des simples mortels continuera de ranger le *cercle vicieux* parmi les sophismes.

quer au monde la nature intime de son Église, sa vie surnaturelle, ses rapports à son Fondateur et à l'Esprit sanctificateur[1].

Pour saint Paul, le rôle de Jésus ici-bas, sa vie sur terre ne finissent pas à l'Ascension, ils se prolongent à travers les siècles jusqu'à la fin du monde. Comment cela ? Jésus n'est pas un être isolé, qui paraît un jour et disparaît. En s'incarnant, il est devenu le chef de l'humanité régénérée, mieux qu'Adam ne le fut jamais ; il est la tête d'un corps avec lequel il est uni pour toujours. Ce corps est l'Église. Ainsi le Christ et son Église ne font qu'une personne morale, un même corps. Le Christ est le chef, et du chef découlent dans le reste du corps, dans chacun des membres, toute vie surnaturelle, toute activité, toute grâce et toute beauté ; même vie, en un mot, et même esprit dans le chef et dans le corps. Il est vrai, Jésus est au ciel et son Église est encore en partie sur la terre, voyageuse et exposée à la souffrance. Mais cela n'enlève rien à l'union intime, à la tendresse réciproque. L'unité morale est si réelle que saint Paul, — par une *communication d'idiomes* analogue à celle qui dans le Verbe incarné, à cause de l'unité de personne, permet d'attribuer au Dieu les opérations et les états de l'Homme (Dieu a souffert, Dieu a eu faim), et à l'Homme les opérations et les attributs de Dieu (Jésus est Dieu, Jésus est tout-puissant, Jésus soutient le monde) — saint Paul attribue au Christ ce qui ne convient qu'à l'Église, et à l'Église ce qui ne convient qu'au Christ (le Christ vit et souffre dans son Église, l'Église triomphe et jouit avec le Christ). Il va jusqu'à dire *le Christ* alors qu'il entend *l'Église ;* et Dante ne faisait que le suivre de loin, quand il disait : *J'ai vu le Christ captif en son Vicaire*. Quant à l'union affectueuse, à la tendresse et aux soins jaloux de Jésus pour son Église, l'Apôtre les compare souvent à ceux de l'époux pour son épouse ; et quand il veut recommander l'amour mutuel, l'échange de vie et de biens qui doit exister entre le mari et la femme, c'est aux rapports entre le Christ et son Église qu'il demande le modèle et l'idéal.

Il pousse plus loin encore. L'Église est le corps du Christ ;

1. Principaux passages de saint Paul sur la question. Rom. xii, 4-8 ; 1 Cor. xii ; Eph. i, 22 ; iv, 4-16 ; v, 23-30 ; Col. i, 16-24 ; 1 Cor. x, 17.

mais les fidèles sont membres de ce corps. De là toute une série d'applications nouvelles sur les rapports des fidèles entre eux, et sur les conditions de leur union avec le Christ. Le corps est un tout organique où chaque membre a son rôle et ses fonctions déterminées pour le bien de tous : telle fonction est plus honorable peut-être, mais telle autre est plus nécessaire. Et il y a entre tous les membres une solidarité merveilleuse : le pied souffre, tout le corps compatit. Solidarité d'action non moins que de sympathie : tous les membres se prêtent un mutuel secours, et pas un ne peut se passer des autres, ni leur dire : Je n'ai pas besoin de vous. Un même esprit anime l'ensemble, et, circulant partout, distribue partout la vie, l'activité, le bien-être. Mais dès qu'un membre est séparé du corps, la vie se retire, il n'a plus ni beauté, ni action, et bientôt il se décompose. Image admirable de la société des fidèles, de la hiérarchie et des fonctions diverses, de la solidarité et de la communication des biens, de la nécessité enfin d'être uni à l'Église pour avoir part à ses biens et aux mérites visibles du Christ.

Ainsi saint Paul, comme le divin Maître, nous donne l'idée complète de l'Église, de son organisation extérieure et des biens surnaturels qui s'échangent dans cet organisme. Mais Jésus-Christ s'est contenté de tracer les traits essentiels, de nous présenter une esquisse vivante. L'Apôtre a contemplé avec amour l'œuvre du Maître, et le regard fortifié d'en haut, il a vu à travers les formes extérieures le mouvement intime de la vie. Il a dit, inspiré de Dieu, ce qu'il avait vu ; et les siècles suivants, pour avoir la théologie complète de l'Église, n'auront qu'à étudier saint Paul et à l'éclairer par l'Évangile.

II

Les Actes et les Épîtres des Apôtres, vus à la lumière de l'Évangile, font entrevoir dans l'Église naissante la hiérarchie apostolique, l'autorité de Pierre, tout ce que Notre Seigneur Jésus-Christ avait institué ; mais si l'on détourne les yeux de cette lumière pour ne regarder que certains usages, certains tempéraments populaires dans l'exercice de l'autorité, la grande place enfin des dons extraordinaires dans

la communauté des fidèles, on arrivera avec certains historiens fantaisistes à se représenter l'assemblée des fidèles à Corinthe ou à Antioche comme une réunion méthodiste ou quakériste [1]. On comprend que ces historiens aient fait ou fassent encore une guerre acharnée aux Épîtres pastorales de saint Paul ou aux sept lettres authentiques de saint Ignace, car l'unité hiérarchique et l'institution divine de l'épiscopat y sont exprimées avec une clarté qui exclut toute incertitude.

On est plus près de la vérité en se représentant les premières chrétientés comme des communautés religieuses. Tant que les Apôtres demeuraient au milieu des fidèles ou venaient souvent les visiter, l'autorité locale avait des attributions et peut-être des pouvoirs et des formes moins définis : saint Paul, en établissant les églises d'Éphèse ou de Milet, leur donnait-il un évêque et des prêtres, ou remettait-il le soin de la communauté à un conseil d'anciens, parmi lesquels plusieurs peut-être avaient reçu l'ordination épiscopale ? La forme du gouvernement était-elle la même partout, à Jérusalem, à Antioche, à Corinthe, à Rome, ou bien adaptait-on la direction des églises aux pays et aux circonstances de façon que la communauté chrétienne fût constituée, ici en *synagogue*, là en *phratrie*, là en *collège ?* On est libre, semble-t-il, de prendre parti selon les vraisemblances historiques [2].

1. Il est intéressant de lire à cet égard les travaux protestants sur la primitive Église. Celui-ci voit un épiscopat monarchique dans chaque église, et les évêques forment entre eux une grande aristocratie avec pouvoir suprême : il est épiscopalien. Un autre refuse net d'y reconnaître des évêques ; toute l'autorité est dans un conseil d'anciens ou de prêtres : il est presbytérien. Un troisième y trouve une démocratie pure : il est méthodiste. Un autre enfin y reconnaît des formes diverses de gouvernement, ici des évêques, là des prêtres, là le peuple seul maître : il est de l'*église large* (*broad church*). C'est le cas d'appliquer le mot de Pascal que nous teignons les objets de nos qualités.

2. Visible est partout l'organisation, avec les fonctions déterminées ; mais l'autorité des Apôtres, mais la grande place des dons extraordinaires parmi les premiers fidèles attiraient naturellement l'attention, et si l'autorité ordinaire existait, elle s'effaçait comme il convenait devant les Apôtres et même un peu devant les interventions directes du Saint-Esprit. On comprend dès lors que saint Paul, dans l'Épître aux Éphésiens, ait pu énumérer les différentes manifestations du Saint-Esprit, dans l'Église, et les fonctions qu'il donnait parmi les fidèles, sans parler explicitement de prêtres, ni d'évê-

Mais avant de mourir ou de s'éloigner, les Apôtres établissaient partout, saint Clément le dit en termes exprès, des évêques et des diacres, un gouvernement monarchique aidé par des officiers inférieurs. C'est ce que nous voyons dans les Épîtres pastorales de saint Paul, dans l'Apocalypse, dans les Lettres de saint Ignace surtout, où chaque église forme une unité parfaite sous l'évêque qui représente le Christ, et qui gouverne assisté de ses prêtres et de ses diacres, comme Jésus lui-même était secondé par les Apôtres et les Disciples.

Quant au lien d'unité des églises entre elles, ce n'était pas seulement la foi en Jésus ni l'amour du Chef invisible, ce n'était pas seulement la communion de culte et de charité entre les églises manifestée de mille façons touchantes et délicates — quelque chose comme ce que nous voyons entre les différentes maisons d'une grande congrégation religieuse. Dès les dernières années du premier siècle et les premières du second, ici un titre d'honneur et des marques extraordinaires de respect[1], là une intervention discrète mais vigoureuse, témoignent de l'existence d'une autorité suprême, qui suit du regard les différentes communautés, prête à agir si son action devient nécessaire[2]. Ici encore l'idée d'une congrégation religieuse se présente d'elle-même à la pensée : l'Église n'est pas encore extérieurement le royaume annoncé

ques, ni de Pape. — Sur ces questions, M. Batiffol a publié et publie encore dans la *Revue biblique* des articles étudiés.

1. Saint Ignace, écrivant aux Romains, appelle l'église de Rome « la présidente de la société des frères », et lui donne les éloges les plus magnifiques. Or ni ces éloges, ni surtout ce titre ne s'expliquent que par l'hypothèse de la primauté papale.

2. Voir la lettre du pape saint Clément aux Corinthiens. On a essayé, non pas de nier le ton d'autorité de cette lettre, il est trop visible, mais d'énerver l'argument que nous en tirons, par diverses raisons dont la faiblesse est palpable. Nous ne pouvons les discuter ici. Sur ces questions, comme pour toutes celles qui regardent les Pères des trois premiers siècles, rien ne vaut encore les doctes leçons de Mgr Freppel. On ne peut lui demander une précision de détails scientifiques que ne comportait ni le temps ni l'auditoire. Mais l'ensemble est admirable de sûreté, de vigueur logique, d'ampleur et de clarté. On ne saurait trop recommander aussi les magistrales études des Bénédictins en tête de leurs éditions des Pères, celle de dom Massuet sur saint Irénée, celles de dom Maran sur saint Justin, sur saint Cyprien, etc. Migne les a reproduites.

par Jésus ; chaque église apparaît plutôt comme une famille, ou comme un ensemble de familles groupées entre elles ; chaque groupe forme une unité compacte ; le lien hiérarchique entre les différents groupes est peu sensible, mais il existe : parfois on le voit, toujours on le devine.

Plus visible que l'unité *sociale* apparaît, dès les premiers temps, l'unité *religieuse*. Devant le paganisme c'était la seule, ou peu s'en faut, qui se laissât voir. Il pouvait n'être pas prudent d'étaler aux yeux des magistrats païens la forte organisation de cette hiérarchie ; en tout cas, ce n'était pas nécessaire, et l'on s'y fût peu intéressé. Aussi ce que nous montrent les apologistes, ce que les païens apercevaient surtout dans le christianisme, c'était une *religion* plutôt qu'une *société :* entre chrétiens on parlait de *l'Église*, entre païens ou de païens à chrétiens on disait les *chrétiens*. Ce qu'il fallait montrer au dehors, ce qui frappait les observateurs même les plus distraits, c'étaient les mœurs de ces chrétiens, leur charité, leurs bienfaits, la merveilleuse diffusion de leur religion. Qu'importait aux païens leur organisation intérieure ? Ce qui brille dans la lampe, c'est la lumière, non les ressorts et le mécanisme.

Voyez l'épître à Diognète : elle nous montre les chrétiens dans le monde comme l'âme dans le corps, dans le monde sans être du monde, et soutenant le monde comme l'âme soutient le corps. De leur constitution sociale, rien. Voyez saint Justin : il indique les merveilleux effets du christianisme, l'excellence de la doctrine, la sainteté des mœurs ; il décrit même l'initiation par le baptême, la liturgie et le banquet eucharistique. Vous croyez qu'il va parler de la hiérarchie : rien. Une assemblée chrétienne devait, aux lecteurs de Justin, rappeler ces collèges pythagoriciens, si semblables de loin à une communauté religieuse, ou bien ces assemblées des initiés aux mystères d'Eleusis ou de Mithra. Voyez Tertullien : quand il parle aux chrétiens, il a pour la mère Église, pour l'Église vierge, épouse unique du Christ unique, des termes d'une véritable tendresse; ne va-t-il point, par une remarque plus jolie et ingénieuse qu'elle n'est solide, jusqu'à lui trouver place dans la formule du baptême, sous prétexte que, quand on parle de *père* et de *fils*, on ne peut ou-

blier la *mère?* Eh bien! lui aussi, quand il s'adresse aux païens, il ne dit plus l'*Église*, il dit les *Chrétiens*.

Cette distinction entre les éléments sociaux et les éléments religieux, entre les formes extérieures de l'association et l'esprit même des associés, leur foi, leurs mœurs, leurs vertus, ouvrait la route à une conception nouvelle, qui devait occuper une grande place dans la théologie de l'Église, celle de l'Église comme *société des âmes*, comme assemblée invisible des croyants ou des élus de tout temps et de tout pays. Je dis *nouvelle*, parce que saint Justin est, si je ne me trompe, le premier à l'avoir présentée sous une forme directe et explicite. Déjà saint Jean (11-52) avait parlé des fils de Dieu, dispersés dans le monde, que Jésus devait réunir en une même société; saint Paul représente la grande armée des croyants, unis en dehors de toute relation visible dans la foi au même Dieu et au même rémunérateur, étrangers et voyageurs sur cette terre, cherchant la patrie céleste, et saluant de loin dans le désir et l'espérance celui qui devait venir. Saint Justin s'empare de cette idée souvent exprimée ou insinuée dans l'Écriture, et parlant à des empereurs philosophes et païens, il leur dit que Socrate, Héraclite, tous ceux qui, chez les Grecs, ont vécu selon la justice et la raison, étaient, eux aussi, des *chrétiens*, tout comme, chez les Barbares, Abraham, Ananie, Élie, etc. [1]. Justin entendait-il parler d'une vertu et d'une foi surnaturelles, avait-il l'idée exacte des conditions nécessaires au salut par le Christ? Plusieurs en doutent; mais des juges compétents répondent par l'affirmative.

Ce qui est sûr, c'est que l'idée d'une Église invisible, formée des justes de tous les temps et de tous les pays, entrait par là, non dans la dogmatique chrétienne, elle y était déjà, mais dans la théologie. Saint Augustin la rendra familière aux Occidentaux, saint Thomas la fera sienne. Désormais il y aura chez les catholiques deux notions parallèles de l'Église, celle d'une Église visible, avec ses formes sociales déterminées, ses sacrements, ses lois, son symbole imposé par une autorité visible et authentique; celle d'une Église

1. 1re *Apol.* XVI. (Migne, VI, 397.)

invisible, allant d'Abel ou du saint homme Job jusqu'au dernier de ceux que la grâce de Dieu ira chercher dans les forêts ou sur les plages sauvages, à travers tous ceux qui hors de la Synagogue ou de l'Église catholique, sans aucun lien extérieur entre eux, ont profité de la grâce méritée à tous par la mort du Christ et sont arrivés au degré de connaissance surnaturelle sans lequel il n'est pas de salut.

Quant au rapport de l'Église invisible à la visible, quant à la portée exacte du fameux article de foi « Hors de l'Église pas de salut », il est facile de voir qu'à travers les divergences de langage, la pensée des docteurs catholiques n'a pas varié: seulement l'explication théologique, la théorie du *vœu implicite* réconciliant entre eux deux dogmes qui sembleraient inconciliables (pas de salut sinon par l'Église, — la grâce et le salut offerts à tous), tout cela s'est perfectionné peu à peu [1].

Plus tard, c'est-à-dire depuis Luther, le langage et l'attitude des catholiques ont dû changer. Pour Luther, l'Église est essentiellement invisible et n'a rien à voir avec l'autorité visible, avec le sacerdoce visible, avec le magistère visible ; selon lui, tout se passe comme si Jésus-Christ n'avait rien fondé : le christianisme est tout entier — quant à l'essentiel — dans l'union de l'individu avec le Christ par la foi, et cette union se fait en dehors de tout moyen spécialement ordonné par Dieu, en dehors de toute relation sociale : la prédication apostolique n'est plus l'organe authentique d'enseignement, le moyen ordinaire voulu par Dieu pour communiquer la vérité divine et obtenir la foi ; les sacrements ne sont plus le canal ordinaire de la grâce: toute l'œuvre surnaturelle se fait entre l'âme et le Christ, sans coopération immédiate de cause visible et sans intervention nécessaire de l'homme.

Il fallait réagir contre ces doctrines qui allaient, sous prétexte de supprimer tout intermédiaire entre l'homme et le Christ, à supprimer l'œuvre même du Christ et à renverser toute l'économie de la Rédemption. Dès lors les théologiens catholiques, Bellarmin surtout, ont visé à mettre en relief la

1. Cette théorie est entrée jusque dans le catéchisme, et tous les fidèles en savent l'essentiel qui ont compris ce que l'on entend par le *baptême de désir*.

nécessité de l'enseignement extérieur pour arriver à la foi, la nécessité des rites extérieurs (les sacrements) pour avoir la grâce, la nécessité d'une union extérieure des fidèles entre eux et avec l'autorité légitime pour avoir part aux biens de Jésus-Christ. Ils ont eu raison. Ainsi faisaient les Pères : ils répondaient à l'erreur en affirmant et démontrant plus fortement la vérité niée. N'est-il pas advenu néanmoins ce qui a lieu dans toute réaction ? N'a-t-on pas trop laissé de côté la belle et sublime conception patristique de la grande société invisible des justes et des élus ? N'a-t-on pas négligé quelque peu, en insistant sur les éléments visibles et extérieurs de l'Église, de faire souvenir que si ces éléments sont nécessaires, ils ne sont pas toute l'Église ? Peut-être. Non pas qu'on l'oubliât : mais on supposait la chose connue. Aux jours de combat, on ne s'attarde pas à contempler les monuments de la ville qu'on défend : on court à la brèche. Maintenant que le calme s'est fait et que la théologie est tenue de ne pas borner sa tâche à guerroyer contre les mécréants, on revient à une vue plus compréhensible des choses, on recommence à étudier du dedans la magnifique cité du Christ, et Franzelin, par exemple, n'a pas craint de s'arrêter avec amour à contempler l'Église invisible ou les beautés intérieures de l'Église visible. Mais revenons aux premiers siècles.

(*A suivre.*) J.-V. BAINVEL.

QUELQUES NOTES

SUR LA

GÉOGRAPHIE AGRICOLE DE MADAGASCAR[1]

Lorsqu'on aborde Madagascar par l'est, sur quelque point de la côte que ce soit, l'œil s'arrête saisi d'admiration devant la végétation luxuriante. L'on est tenté de conclure aussitôt qu'une terre si bien parée ne peut être que riche en principes fertilisants. Cette opinion a été émise par bien des voyageurs, qui ont fondé leur jugement sur cette première apparence ; ils l'ont même étendue à toutes les contrées de l'île. Nous acceptons leur appréciation, en ce qui concerne les terrains voisins de la mer et les régions peu élevées. Ici en effet le sol est formé principalement de sable végétal, enrichi de plus ou moins d'humus. Les plantes qui s'accommodent d'un sol de cette nature y prospèrent. Mais il ne faut pas juger de toute l'île d'après le littoral.

Il en est de Madagascar comme de presque tous les pays du monde ; il y a du bon et du mauvais. Si certaines parties sont fertiles, on en rencontre d'autres, et en assez grand nombre, dont la productivité laisse beaucoup à désirer.

Afin de procéder avec ordre dans cette étude, il convient de diviser tout le pays, sous le rapport de la fertilité et de la culture du sol, en trois zones distinctes. Le terrain des côtes, en effet, cela ressort à première vue, est fort différent du terrain central, et il existe entre ces deux zones extrêmes une région moyenne qui peut réunir les avantages des deux autres. Parcourant maintenant comme au vol chacune de ces trois divisions, en concentrant notre attention sur l'état ac-

1. Nous devons ces notes à un missionnaire jésuite, récemment décédé, après de longues années passées à Madagascar. Elles ne sont pas sans intérêt, croyons-nous, au moment où la paix renaissant dans la grande île, grâce à la ferme administration du général Gallieni, permet de penser enfin sérieusement à sa colonisation.

tuel ou possible de l'agriculture dans chacune, il nous sera facile de nous former, croyons-nous, une idée assez exacte des espérances que le sol donne pour l'exploitation.

I. — Zone littorale.

1. *Ouest.* — Quand on part du cap Nord et qu'on se dirige par l'ouest vers Nossibé en suivant le littoral, le regard se porte d'abord sur des montagnes, formant à proximité de la mer un rempart élevé, mais qui s'abaisse insensiblement vers le nord-est. Ces montagnes, étagées les unes au-dessus des autres, sont fort abruptes et très boisées.

En continuant vers le sud, toujours sur la côte ouest, on voit les rochers s'éloigner de plus en plus de la mer et laisser à découvert une plaine baignée par de nombreux cours d'eau. Un dépôt neptunien, sur lequel est venu se superposer un second dépôt de détritus, entraîné des hauteurs de l'île par les fortes pluies de l'hivernage, donne au sol une teinte noirâtre qui fait concevoir les plus belles espérances de fécondité.

Et cependant cette partie du littoral ouest demeure presque entièrement improductive. La tribu des Sakalaves, qui l'occupe, mène en effet une vie nomade et n'admet pas le travail de la terre. Son unique ambition est de posséder beaucoup de bœufs. Or, comme le sol au voisinage de la mer est moins propre aux pâturages que celui des montagnes et des vallées de l'intérieur, le Sakalave s'éloigne du rivage autant qu'il peut. Pendant que ses troupeaux paissent autour de lui en liberté, il cherche à se procurer, avec le moins de peine possible, une misérable subsistance, qu'il demande à certaines plantes qui croissent en plus grande abondance dans les forêts. S'il sème du riz, c'est après avoir préparé la terre de la manière la plus expéditive, soit en brûlant des arbres, soit en faisant piétiner par ses bœufs les marais de son choix. Comme il se garde de sarcler cette sorte de champs, les produits qu'il y recueille sont assez peu abondants. Aussi ne mange-t-il du riz qu'un tiers de l'année environ. Le reste du temps il se nourrit de racines de manioc poussant à l'état sauvage, ou de *kabija*, espèce d'oignon

d'un goût un peu amer, ainsi que de *cambarre*, ou *camare* sauvage, sorte de tubercule fort semblable à la liane patate pour le feuillage et la racine, mais un peu plus gros. Les Bares du sud composent même avec la cambarre et le millet une sorte de pain qu'ils nomment *ampango*.

A la hauteur de la baie de Saint-Augustin, sous le tropique du Capricorne, la culture des pois du Cap a pris une certaine extension, grâce aux bateaux de la Réunion qui y viennent s'approvisionner de cette denrée, et charger quelques autres articles de commerce, assez communs en ces parages, tels que les tortues et l'orseille (sorte de lichen employé pour la teinture).

Ajoutons que les habitants de ces contrées sont fort peu sociables; rapaces et voleurs, ils sont toujours à l'affût, guettant l'occasion de dérober les objets qu'ils convoitent. Aussi les commerçants sont-ils obligés de s'établir comme en camp retranché, et généralement ils fixent leur séjour dans un des îlots voisins de la terre ferme, pour être en lieu moins exposé et plus facile à défendre. Dans les transactions à terre, ils sont obligés ou de faire une dépense considérable de cadeaux, ou d'être assez bien armés pour en imposer à leurs vendeurs. Les colons ne pourraient donc prudemment se fixer dans cette région, qu'en se réunissant à plusieurs, de manière à pouvoir tenir en respect ces voisins dangereux. Il ne faut pas non plus compter sur le bras des indigènes pour le travail de la terre. Habitués à la vie nomade, ils ne s'astreindront jamais à une vie dure et pénible, qui gênerait leur liberté.

La côte ouest présente encore aux futurs planteurs d'autres inconvénients plus graves.

Les pluies d'hivernage y sont, en effet, si abondantes, qu'elles apportent plus de préjudice que d'avantages à la culture. Tout terrain labouré sur le penchant d'une colline serait entraîné par les eaux pluviales au fond des vallées. Comme les arbres s'y trouvent d'ailleurs fort clairsemés, le sol n'est pas retenu; de plus, pour la même raison, il est exposé aux rayons ardents du soleil d'après-midi; il reçoit en outre la réverbération et les miasmes d'une mer peu profonde qui, se retirant au loin, au moment de la marée basse,

donne asile sur ses bords à des forêts de palétuviers dont le voisinage est peu salubre.

Pour toutes ces causes, malgré ses baies nombreuses et ses magnifiques cours d'eau, la côte ouest est généralement délaissée par les colons européens, tandis qu'ils accordent à la côte est des préférences plus marquées. S'ils n'ont créé, en effet, aucun établissement sérieux au versant occidental, il en est autrement du versant oriental, sur lequel ils n'ont cessé de multiplier leurs plantations. Peut-être aussi la proximité des îles Maurice et de la Réunion est-elle pour quelque chose dans cette préférence.

Mais en remontant du littoral ouest vers le centre de l'île, ne trouverait-on pas un terrain avantageux à l'agriculture ? D'après les explorateurs qui ont parcouru la région pour se renseigner là-dessus, il existe peu d'endroits aptes à produire. C'est de ce côté que se trouvent disséminés les terrains à minerais, et l'on sait combien ils sont peu favorables aux travaux agricoles. On ne rencontre les terres arables qu'après avoir quitté le pays sakalave, sur le plateau de l'Imerina.

2. — *Sud.* — La région de l'extrême sud, comprise entre la baie de Saint-Augustin à l'ouest, et Fort-Dauphin à l'est, et s'étendant vers l'intérieur jusque chez les Bares, est regardée comme généralement stérile. Son exposition seule suffit à expliquer qu'elle le soit en effet. Dénudée, très peu accidentée, faiblement arrosée, cette partie est livrée sans défense à la violence des vents du sud et de l'est, qui dessèchent le sol déjà de sa nature peu favorable aux travaux agricoles. Aussi n'a-t-elle jamais retenu les émigrants.

A partir de Fort-Dauphin, en remontant par l'est vers le nord, les terres se prêtent mieux aux divers travaux productifs.

3. *Nord.* — Avant de nous engager dans les régions vraiment cultivables, arrêtons-nous un instant aux provinces de l'extrême-nord, qu'un engouement peu justifiable a représentées comme l'*Eldorado* de l'île. Dans un travail comme celui-ci, c'est notre devoir de combattre des assertions faites pour tromper l'attente des pionniers de bonne volonté. Nous restons au point de vue agricole.

Par extrême Nord, nous entendons le triangle qui, ayant son sommet au cap d'Ambre, pointe septentrionale extrême de Madagascar, aurait pour base une ligne partant du sud de Vohemaro, dans l'est, et aboutissant vers Nossifaly dans l'ouest. Le sol dans tout ce triangle présente les mêmes caractères superficiels.

Un premier indice qui témoigne contre cette région, c'est qu'elle n'a jamais été recherchée des colons. S'il y a eu quelques traitants à Vohemaro, c'est surtout en vue du commerce des bœufs, qui abondent par là. Cependant les colons auraient des raisons très pressantes pour lui donner la préférence sur les localités plus méridionales où ils sont établis de fait. Aujourd'hui encore, malgré les améliorations introduites, il est reconnu que Mahanara, Maroantsetra et d'autres postes voisins sont dans des conditions pires de salubrité. D'où vient donc que les colons s'établissent dans une contrée où ils trouvent les maladies et une mort prématurée, tandis que, quelques pas plus loin, ils ont à leur disposition une région très saine et même des ports de plus facile accès ? Cela seul me paraît déjà une preuve convaincante de l'infécondité du sol.

De fait, la constitution physique de ce sol s'oppose à toute production sérieuse. La chaîne de montagnes qui constitue la charpente de l'île vient y expirer en pente douce, formant le promontoire connu sous le nom de cap d'Ambre. Le sous-sol n'est autre que l'extension des roches de la montagne centrale, et porte une couche très mince de terreau. Comme on peut s'en assurer notamment aux environs de Vohemaro, l'aspect même du terrain accuse sa stérilité. Ce n'est qu'un mélange de cailloutis, de débris de cristal de roche et de sable, et vers Diego-Suarez, de pouzzolane. S'il y a de grands herbages formant des prairies naturelles, c'est qu'à de pareilles herbes il faut peu de terre pour croître. Mais de là il y a loin encore à une terre fertile. Les quelques arbres, des tamarins généralement, clair-semés dans la plaine y sont rabougris et ternes. Si sur les bords de la mer on rencontre quelques forêts, elles se composent d'arbres de peu de venue et qui s'accommodent de cette situation.

Le sol eût-il toutes les conditions physiques voulues, les

conditions climatériques y seront toujours un obstacle au développement des plantes productives. En effet, la plaine n'étant abritée contre aucun des vents régnants, se trouve livrée à toute la force des brises de mer, de quelque côté qu'elles soufflent. Celles du sud-est sont les plus violentes et les plus fréquentes ; aussi remarque-t-on que les arbres sont penchés du côté du nord-ouest. L'on conçoit dès lors que les plantes qui font l'objet de la culture coloniale ne puissent s'y fixer, au moins pour donner un résultat tel qu'on l'attend de ces plantations. Aussi n'a-t-on pas fait d'essai, et je doute que jamais quelqu'un veuille hasarder ses fonds dans cette tentative, condamnée d'avance à l'insuccès.

Nous ne parlons pas des richesses minières. Avant de se lancer dans des exploitations assez coûteuses, il faudra d'autres garanties que celles qui ont été fournies jusqu'à ce jour.

4. *Nord-Est.* — En allant de Vohemaro vers le sud, le pays change d'aspect. L'espace entre la mer et la montagne se rétrécit peu à peu et se couvre d'arbres formant de belles forêts. Plusieurs postes se trouvent disséminés le long de la mer, à l'embouchure des rivières. Ces cours d'eau favorisent les relations des commerçants avec les habitants des vallées intérieures. En dehors du riz, il n'y a point de culture. Tout le trafic, assez restreint d'ailleurs, consiste dans l'échange des toiles indiennes et d'autres menues marchandises du goût des Betsimitsarakas contre les produits naturels de la montagne : caoutchouc, cire, etc. Cette région a peu d'avenir. Les navires ne peuvent pas y aborder, et sont obligés de se tenir en rade foraine, sans abri contre les vents régnants. Quant à la culture, on ne viendra pas exposer sa vie à défricher et à assainir péniblement des terres qui, après tout, ne promettent pas ce qu'on peut espérer trouver dans d'autres terrains libres. Cependant, il est possible que dans quelques années les conditions changent par l'exploitation des forêts, déjà commencée.

Maroantsetra ou Marancet est de toute la partie nord le point le plus fréquenté. Ce poste est situé au fond de la baie d'Antongil, vaste golfe s'ouvrant au sud-est et s'enfonçant

bien avant dans les terres du côté du nord, entre le cap est (Maroata) et la grande terre. A l'extrémité nord débouche une belle rivière, appelée par les Européens Tinghabe ou Tinghale, et qui porte bateau assez avant dans les terres. La rade, malgré son étendue et sa beauté, offre peu de sûreté aux navires, à cause de son exposition aux vents du Sud. Cependant, l'île Mororoa (île de Choiseul), qui surgit vers l'extrémité nord, fournit un abri assez bon à quelques navires. C'est ce que les marins appellent le port Choiseul.

La ville de Marancet, qui est le principal centre commercial de la région, doit cet avantage à ses communications faciles avec l'intérieur des terres par le moyen de la rivière, dont on suit d'abord le cours sinueux dans le terrain plat, et qu'on remonte ensuite dans la montagne. Les pirogues, auxquelles on fait franchir les cascades en les traînant par terre d'un niveau à l'autre, rapportent les produits recueillis par les indigènes. Les grands navires vont peu dans ce port, mais le cabotage en fait son but ordinaire.

Cette position a l'inconvénient d'être un des points les plus insalubres de la côte. Malgré cela, les créoles de la Réunion semblent lui avoir voué leurs préférences, en même temps qu'à Mahanarana, qui est située à l'entrée de la baie, près du cap Bellone. Aussi voit-on des familles entières y venir fixer leurs tentes, au risque d'être décimées par les fièvres.

Le sol plainier y est très bas ; c'est à peine s'il s'élève de un mètre et demi au-dessus du niveau des grandes marées. Aussi les terrains adjacents renferment-ils de nombreux marais que la mer entretient. La rivière Tinghale, qui sépare la ville de la grande terre, détermine une espèce de presqu'île, le long de laquelle se trouve le port, commode pour les chargements. La rivière, à son embouchure, a une largeur d'environ 300 mètres ; l'encaissement, minime d'abord, augmente, en rétrécissant le lit, à mesure qu'on la remonte. Des plaines assez vastes se déroulent sur les deux rives. Dans les conditions où elle se trouve, la terre de ces parties ne peut être que fertile. Elle est bien arrosée, voisine des montagnes, et possède de nombreux marais très propres aux rizières. Mais ce qui lui procure ces avantages devient aussi

son malheur. Tant que le défrichement et le dessèchement n'auront pas assaini ces plaines, elles justifieront leur surnom de *cimetière des Européens*.

Le café y vient bien, et c'est un des grands produits du pays, avec le riz. Le voisinage des forêts de la montagne est une vraie source de richesses. Je ne crois pas que la canne à sucre y ait de l'avenir. On pourra obtenir de beaux plants, des pousses magnifiques; mais l'humidité y rendra la canne trop aqueuse, et par suite peu riche en sucre. Celui qui désire s'y établir doit borner son ambition à un commerce restreint.

A partir de Mahanarana jusqu'à Fénérife, les montagnes se rapprochent de la mer et ne laissent guère d'espace pour les grandes plantations; le peu de terrain plat qui reste est rempli de marais ; le riz y est seul cultivé; les blancs ne fréquentent guère ces rivages. C'est peut-être la partie de l'île la mieux boisée. Les arbres des forêts apparaissent dans toute leur vigueur depuis le bas jusqu'au sommet de la montagne, où se trouve le plateau occupé par les Antsianaka. Ceux-ci sont principalement adonnés à l'élevage des bestiaux.

5. *De Fénérife à l'extrême Sud.* — A Fénérife commence la partie vraiment cultivable, qui s'étend jusqu'à l'extrême Sud. Dans la région de Fénérife, sur la côte, le sol est apte à la culture, nous ne disons pas des céréales, à cause de la température trop élevée, mais des productions propres aux climats chauds. Ainsi la canne à sucre et le café y viennent bien. Je ne crois pas qu'il se rencontre un canton plus propice pour la vigne. Les coteaux peu élevés qui bornent la plaine, assez vaste, offrent, avec un sol excellent, des expositions variées. Nous y avons vu des pieds de vigne, cultivés pour l'agrément, devenir d'une force étonnante et produire une abondante récolte de grosses grappes. On pourrait même continuer cette culture vers l'intérieur, car les montagnes, peu élevées de ce côté, s'étagent par pentes insensibles. Avec Marancet, Fénérife est le poste le plus important de la côte nord-est. De l'intérieur des terres, on y apporte de nombreux produits : des peaux, du caoutchouc, du rafia et surtout

du riz. La place serait donc tentante, si le port était plus hospitalier. Les navires, obligés de mouiller assez loin en pleine mer, y sont exposés à toutes les variations des vents et des marées. Il y a bien un port fermé qui serait assez vaste, mais les petits bateaux du cabotage peuvent seuls y pénétrer.

En quittant Fénérife, la plage devient partout sablonneuse jusqu'à l'extrême Sud. On dirait, ce qui n'est pas sans vraisemblance, qu'il fut un temps où la mer couvrait toute la plaine jusqu'au pied de la montagne. Les ondulations des terrains parallèles au rivage semblent en témoigner; de plus, le sous-sol, jusqu'à une grande profondeur, est du sable, recouvert d'une couche d'humus assez fertile.

Quoi qu'il en soit, d'ici à Tamatave, l'espace plainier s'élargit. Le sol se présente comme très propice aux cultures côtières. Malheureusement le rivage n'est abordable qu'en deux points : à Mahombo et à Foulpointe. Quoique les rivières soient nombreuses et à grand volume d'eau, leur embouchure est ensablée et, de plus, fermée dans la mer par une bande de récifs qui court parallèlement au littoral. C'est ce qui explique pourquoi cette partie est si peu habitée.

Le port de Mahombo est commode; mais il est si petit que plus de deux navires ne pourraient y évoluer en même temps.

Foulpointe a eu ses jours de gloire. Cette partie de l'île semble, en effet, bien se prêter à l'exploitation du café et de la canne. De vastes plaines au nord et au sud, les montagnes s'élevant graduellement avec toutes leurs richesses, semblent inviter les colons à s'établir dans l'espace qu'elles leur offrent. Les cours d'eau n'y font point défaut. Le port, bon et commode, est formé par des récifs qui rompent les vagues de la mer et présentent un bon abri aux navires. Les bancs qui le composent sont açores; les fonds les plus élevés portent au moins 23 pieds d'eau à marée basse. Seulement, la passe qui se trouvait entre le grand banc de corail du sud-est et la digue de corail qui court vers le nord, tend à se fermer par la croissance des madrépores, et les grands navires n'osent guère s'y aventurer; ils restent en dehors où ils sont encore assez tenus. Les caboteurs viennent sans difficulté s'accoster le long des récifs, près de la ville, comme

le long d'un quai. Les navires de guerre mouillent plus au nord par une passe de plus de 60 mètres sur un fond de 30 à 40 pieds. Dix gros navires peuvent s'y installer les uns à la file des autres. Mais la passe s'ensable par les brises du nord.

Les terres qui dépendent de Foulpointe sont riches en gros pâturages. Lorsqu'on pénètre dans les montagnes de l'Ambobetimena, le terrain prend du mouvement ; les coteaux mettent les plaines et les vallées à l'abri des vents. La chaleur devient moins incommode parce qu'elle est tempérée par l'altitude et les bois. La campagne n'étant point cultivée devient plus agreste et plus sauvage. Aussi n'y trouve-t-on que des troupeaux errant à l'aventure. Le naturaliste y recueille des richesses sans nombre et ne se fait pas faute de les exploiter, en attendant que des colons intelligents viennent remuer un sol qui assure une abondante nourriture aux plantes qu'on voudra lui confier. Ce que nous disons ici s'applique à toute la zone de forêts qui forme le premier rideau de l'intérieur.

Aux environs de Tamatave, sitôt qu'on atteint les premiers coteaux, le terrain est à peu près partout occupé par les grandes plantations et les nombreuses rizières des habitants de Tamatave. Les cafés n'ont pas obtenu un très grand succès ; mais en revanche, la canne à sucre y prospère remarquablement, et fait concevoir les meilleures espérances à ses propriétaires. Le cacaoyer et les girofliers, pour être à leurs premiers essais, se présentent bien et tiendront certainement leurs promesses. Ces exploitations peuvent transporter leurs produits, au moyen des rivières d'Ivondro et d'Ivolina, assez près de Tamatave, où ils achèvent leur course sur des charrettes, et bientôt, espérons-le, ce sera par chemin de fer ou par une autre voie rapide. Tamatave est le grand aboutissant des produits de l'intérieur. Son port est pour ainsi dire le seul praticable ; c'est pourquoi Tamatave aura toujours une importance exceptionnelle comme centre commercial.

De la rivière d'Ivondro à Andevorante, les terrains se prêtent peu à la culture. Sous la double influence des vents et des flots, les sables se sont accumulés en dunes au bord de la mer, et, s'opposant à l'écoulement des eaux qui des-

cendent de l'intérieur, ont donné naissance à une série de lacs qui longent la côte dans toute son étendue. Il y a d'espace en espace des interruptions qu'on appelle *Pangalana*. Ces lacs sont d'une grande utilité pour le commerce et avec peu de travail peuvent devenir une excellente voie de communication entre Tamatave et le sud, où se trouvent les plantations qui ont le plus d'avenir. Déjà ce chemin est suivi par les pirogues qui transportent des marchandises et des voyageurs. Cependant les pirogues ont à redouter la trop grande houle des lacs, qui les met en danger quand le vent fraîchit.

Continuons notre exploration vers le sud. Nous voici à Andevorante; c'est à cette ville que l'on quitte le littoral pour « monter » à Tananarive. Du côté du sud, les montagnes s'éloignent de la mer et laissent à découvert des plaines immenses, dont le flair des planteurs a deviné la fécondité. Sur tous les points, d'Andevorante à Fort-Dauphin, le sous-sol et parfois le sol lui-même, assez avant vers l'intérieur, est composé de sable, mais d'un sable végétal, qui manifeste sa puissance productive dans la prospérité et la vigueur des arbres qu'il nourrit. A mesure qu'on approche des montagnes, ce sable est mélangé, en proportions de plus en plus considérables, d'une terre végétale bien terrautée et éminemment propre à la culture. Aussi c'est là que les colons cherchent aujourd'hui à transporter leurs plantations, en s'écartant du rivage.

Longtemps les caféiers avaient été en possession presque exclusive de la faveur des planteurs et l'on avait pensé que le terrain sablonneux leur était très favorable. Les plants, en effet, poussaient admirablement de prime abord; mais comme la quantité d'humus est assez limitée et qu'on ne le remplaçait pas par les amendements, il est arrivé, au bout de quelques années, que les cafés ont dépéri. De là des doutes sérieux sur l'avenir de ces plantations à Madagascar. Un choix de terrain plus riche et une culture mieux entendue ont montré depuis qu'on aurait tort d'y renoncer, et que, si on ne réussissait pas, l'on ne devait s'en prendre qu'à soi-même.

A côté du café, on a essayé l'introduction de la canne à

sucre, avec timidité d'abord; mais aujourd'hui on considère comme un fait acquis, que la canne a sa place marquée dans l'exploitation agricole de la grande île. Les cannes supportent un grand nombre de coupes sans que la souche ait besoin d'être renouvelée. On citait à Mahasoa, dans la propriété de l'ex-premier ministre, Ranilaiarivony, des cannes coupées plus de vingt fois et repoussant toujours.

Plusieurs usines ont déjà été ouvertes pour la fabrication du sucre. Toutefois, comme on n'est encore qu'à la période des essais, il est sage d'attendre des renseignemente nouveaux, avant de préciser définitivement quelle sera, dans l'avenir, la valeur plus ou moins grande de la culture de la canne à Madagascar.

Le cotonnier réussirait aussi admirablement sur le littoral. La nature du sol, son exposition, la proximité de la mer qu'il affectionne, seraient éminemment favorables au développement de cet arbuste. Sans nul doute, les produits rivaliseraient en qualité et en quantité avec ceux des contrées les plus vantées. Cette culture ne serait pas d'ailleurs une nouveauté. Le cotonnier était et est cultivé en petit dans le centre de l'île, moins propice que le littoral dont nous parlons. On nous assure qu'une des raisons qui a porté les indigènes à abandonner ou à diminuer notablement la plantation, c'est qu'au moment de la maturité, les grands du pays, ou autres chefs, envoyaient leurs esclaves récolter les produits pour leur propre compte, au détriment du propriétaire. Frustré ainsi dans son espoir et découragé, le travailleur n'avait plus le goût d'entreprendre un travail sans profit.

Celui qui s'adonnerait sur la côte à la culture du cotonnier, en retirerait, outre la production habituelle, l'avantage de pouvoir assoler fructueusement son terrain. Cette dernière opération, pour le dire en passant, est trop négligée par les planteurs. Comment s'étonner, après cela, que le sol, constamment fatigué, se refuse enfin à produire ?

Nous pensons que la vigne plantée au pied des montagnes, ou sur les premières pentes de la région moyenne, donnera les plus magnifiques résultats. Les collines semblent disposées exprès pour la recevoir et les fruits qu'on recueille deux

fois par an, dans les jardins, font concevoir les plus belles espérances à l'égard de cette culture pour le reste du pays. A quel cépage faut-il donner la préférence? C'est ce que l'expérience et les essais multipliés feront seuls connaître. Si, en outre de la production principale, on enrichit son exploitation de cacaoyers, de cocotiers, de girofliers et autres arbres semblables, qui demandent peu ou point de frais d'entretien, l'on sera assuré d'un revenu suffisamment rémunérateur pour les terres du littoral.

La région de Fort-Dauphin, à l'extrême sud, où l'on a découvert récemment une nouvelle plante à caoutchouc, qui a déjà enrichi plusieurs colons ou traitants, demanderait à être étudiée et *prospectée* tout particulièrement au point de vue qui nous occupe.

Voilà à peu près ce qu'on peut dire sur cette zone orientale de Madagascar, qui n'est pas la moins intéressante de l'île. Quoique déjà bien des concessions soient occupées, il reste encore de vastes terrains qui attendent des bras.

II. — Zone moyenne.

Jusqu'à ce jour les essais de culture par les blancs ont à peine été tentés en dehors du littoral. Un grand obstacle se dressait et se dresse encore devant eux. C'est le manque de voies de communication. Sur la côte on peut facilement gagner les ports par les lacs presque continus et les rivières nombreuses. Aussi, tant que des chemins n'auront pas été frayés vers l'intérieur, la culture des terres restera concentrée dans cette zone, dans laquelle on peut récolter tous les produits des pays intertropicaux.

Cependant, pour utiliser véritablement toutes les ressources du pays, il est nécessaire de transporter l'activité du colon dans ce que nous appelons la *zone moyenne.* Cette région comprend les points de l'intérieur situés de 400 à 1 200 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Dans toute son étendue, elle est fort peu exploitée. Les habitants y sont clair-semés, et en dehors de la route qui conduit à la capitale et où des villages se succèdent assez rapprochés, on n'aperçoit que des déserts. Cependant, c'est sans contredit

la partie de l'île qui me semble la plus favorable à toute espèce de culture.

Le terrain silico-argileux qu'on y trouve se laisse facilement travailler, et comme les forêts, détruites ailleurs, subsistent encore ici, on conçoit que le sol y soit riche. Une eau parfaitement fraîche et limpide y coule en abondance. Le cultivateur peut, s'il le veut, réunir dans son jardin les produits des tropiques avec la plupart des végétaux européens, le café, la canne à sucre, le riz, le manioc avec les haricots, les pommes de terre, la vigne, etc.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que dans toute l'étendue de cette zone moyenne, dont le parcours est de trois ou quatre journées de marche en largeur, les pâturages les plus propres à l'élevage des bestiaux et des bêtes à laine abondent. Les volailles, toute espèce d'oiseaux de basse-cour s'y rencontrent déjà et jouissent de conditions exceptionnelles pour leur multiplication et leur parfait développement. Mais encore là, il reste énormément à étudier pour le colon entreprenant.

III. — Zone centrale.

La zone centrale, qui comprend la plus grande partie de l'île, offre un contraste pénible avec les autres zones. Bien qu'on y trouve le chef-lieu du gouvernement et les plus grands centres de population, on voit immédiatement que ce n'est pas à sa richesse territoriale qu'elle doit cet honneur. Il n'est pas étonnant que les voyageurs aient conclu, en généralisant l'impression qu'elle leur donnait, que Madagascar est un pays stérile. A part quelques débris de forêts, qui ont échappé, ce semble, aux ravages de l'incendie, l'œil n'aperçoit de toutes parts que des montagnes dénudées et des landes arides, où pousse une graminée que les habitants appellent *bozaka,* et dont ils se servent pour remplacer le bois de chauffage. N'étaient les fonds de vallées, qui sont magnifiquement parés pendant quelques mois par la verdure des rizières, on se croirait dans un vaste désert, d'où s'est retirée la vie.

Dans un passé déjà assez reculé, ces monticules et ces landes ont peut-être été boisés, comme l'est encore en

bonne partie la zone moyenne. C'est l'habitude de brûler les forêts, soit pour la plantation du riz, soit pour se défendre contre les surprises de l'ennemi, qui aura réduit la contrée à cet état. Les pluies tombant par torrents sur ces monticules dégarnis d'arbres, en ont d'abord entraîné la terre meuble au fond des vallées; les vents et les rayons du soleil, que rien n'arrête plus, ont achevé l'œuvre de destruction, et il semble que ces landes, sur lesquelles reste seulement une terre durcie, de couleur rougeâtre, doivent se refuser à toute espèce de production.

Les faits montrent cependant qu'elle n'est pas entièrement stérile, et qu'avec du travail on peut en tirer parti. Le caféier y vient assez bien. On y récolte çà et là de beau maïs et dans plus d'une localité la canne à sucre est cultivée sur une assez grande échelle, en vue du rhum ou *toaka* qu'on en extrait. La pomme de terre, les haricots verts et secs y sont devenus si communs qu'ils se vendent à vil prix. Le Hova n'ayant pas, comme les indigènes du littoral ou de la région moyenne, la ressource des forêts et des pâturages pour les bestiaux, il s'est adonné à la culture de la terre, afin d'en retirer sa subsistance. L'on doit convenir qu'il s'est rendu habile dans cette partie. On peut en juger par la manière dont il a su transformer en rizières les moindres vallées de son pauvre domaine, et par les travaux variés qu'il s'impose pour leur entretien.

Nous ferons remarquer que les terres du nord de l'Imerina paraissent moins favorables à la culture que celles du sud. Tout le vaste espace compris entre la grande forêt et le pays des Sakalaves jusqu'au pays des Bares au sud, présente un sol très apte à la culture des plantes européennes. L'altitude de ces contrées, modifiant le climat et la température, les assimile aux zones tempérées. C'est en effet à la hauteur d'environ 1 000 mètres au-dessus du niveau de la mer que, dans les régions équinoxiales, commencent le climat et la température correspondant à la base des Alpes. Ce n'est guère que là aussi que commence la zone des plantes correspondant à celles d'Europe.

Sur la foi de missionnaires et de voyageurs qui ont constaté le fait, nous pouvons citer la province des Betsiléos

comme privilégiée entre toutes. Les missionnaires ont obtenu dans leur jardin des légumes d'une telle grandeur que jamais l'Europe n'en a fourni de semblables. Ainsi la curiosité a fait peser un radis de 8 kilos, une rave de 5 kilos, et des oignons gros en proportion. On a surtout admiré un chou, mesurant trois mètres de diamètre. La manière dont il s'est développé est très curieuse. De la tige principale s'échappent successivement des tiges secondaires qui vont s'épanouir en pomme à leur extrémité. Le long de la tige secondaire naissent des tigelles assez courtes, produisant de petites pommes assez semblables aux choux de Bruxelles. Pendant une année entière, ce chou géant a fourni sans se lasser son tribut à la cuisine. Le jardinier, ennuyé à la fin de sa persistance, le fit disparaître un beau jour, au grand regret de ses admirateurs.

Ces notes bien succinctes suffisent pour faire entrevoir l'avenir réservé à la colonisation de Madagascar. Déjà la grande île africaine, par ses produits naturels, occupe une place honorable parmi les tributaires du grand commerce. Que sera-ce donc, lorsqu'une culture plus étendue et bien dirigée aura décuplé ses produits, que l'industrie aura augmenté ses forces, et surtout quand des voies de communication praticables et faciles auront relié ses points les plus éloignés entre eux et avec les ports principaux de l'Océan ?

La terre malgache n'attend que des bras. Même sur le plateau central, toute stérile qu'elle y paraisse, elle peut acquérir une véritable valeur, si elle est convenablement travaillée ; nous la voyons nous-même, depuis quelques années, subir une transformation complète, sous l'action de la culture rationnelle. Qui n'admirerait, dans l'Imerina, ces arbres qui croissent çà et là en assez grand nombre, et offrent, par leur verdoyant feuillage, l'aspect de charmantes oasis au milieu du désert ? Nous le répétons, parce que nous en sommes intimement convaincu, le sol de Madagascar, pour être avantageusement exploité, ne demande que des bras. Mais là peut-être est la plus grande difficulté d'une colonisation sérieuse, surtout pour la grande culture.

Les travailleurs européens ne sauraient être employés que

sur le plateau central et vers le sud, là où l'altitude tempère la chaleur du climat. Sur le littoral et dans les parties peu élevées, il leur serait impossible de fournir un travail manuel pénible d'une manière continue. Il faudra donc faire appel aux indigènes ou enrôler des travailleurs dans d'autres pays intertropicaux. Les Malgaches, comme les Africains en général, habitués à vivre de peu et à ne demander au sol que ce qui est nécessaire à leur subsistance, ne se décident pas facilement à prêter leurs bras. Cependant ils aiment l'argent, et ainsi, quand ils verront leur travail rémunéré et qu'ils ne craindront plus d'être frustrés de leur salaire par les exactions de leurs chefs, ils se laisseront bientôt engager. Mais pour qu'ils s'acquittent convenablement de leur tâche, il faudra toujours les surveiller de près, les diriger et les suivre en quelque sorte pas à pas. A cette condition et pourvu que d'ailleurs ils ne soient pas brutalisés, on obtiendra d'eux la somme de travail qu'on peut raisonnablement exiger.

Il est certain d'ailleurs, et l'expérience le montre déjà, que les progrès du christianisme parmi eux développera aussi leur goût du travail. Pour cette raison, à laquelle s'en ajoutent bien d'autres, il nous sera permis de terminer en disant que la colonisation de Madagascar ne réussira et ne profitera réellement à la France et au peuple malgache, que si elle a pour base les principes de la vraie religion.

Un Missionnaire de Madagascar.

LA QUESTION DIONYSIENNE

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT[1]

S'il est dans la littérature chrétienne une question qui ait soulevé des discussions passionnées, c'est assurément celle des écrits Dionysiens. L'éclatante fortune de ces livres, leur grande influence sur la théologie scolastique[2] et mystique[3], le lien qu'ils ont eu dans beaucoup de bons esprits avec des traditions locales glorieuses, — surtout la haute valeur doctrinale de l'œuvre et l'obscurité de ses origines, expliquent l'acuité exceptionnelle et la durée de ces controverses. Aujourd'hui que la discussion ne risque plus de manquer de sérénité, il ne sera peut-être pas sans intérêt de reprendre brièvement la question, en distinguant les résultats qui semblent acquis des points restés incertains. J'aurai dans le P. Stiglmayr un excellent guide, dont la compétence a été reconnue par un maître : « Nous pouvons, écrit le R. P. de Smedt[4], louer sans réserve son travail. Peu de lecteurs, croyons-nous, à moins de parti pris ou de préjugés aveugles, se refuseront à admettre ses conclusions. »

De qui sont les écrits Dionysiens[5]? Chacune des réponses

1. « Das Aufkommen der Pseudo-Dionysischen Schriften und ihr Eindringen in die christliche Literatur bis zum Lateran-Concil ». 649. Von Ioseph Stiglmayr. Feldkirch, 1895.

2. Qu'il suffise de dire que le livre « De cœlesti Hierarchia » est allégué cent quarante-trois fois par saint Thomas d'Aquin, — et les autres écrits Dionysiens à l'avenant. (Migne, *P. G.*, III, 90-95.)

3. Saint Bonaventure distinguant, avec tout le moyen âge, la théologie en dogmatique, morale et mystique, ajoute : « Primum maxime docet Augustinus, secundum maxime docet Gregorius, tertium vero docet Dionysius. » (*De reduct. artium ad Theologiam*. 5, *Opera.*, éd. 1891, t. V, p. 321.)

4. *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1896, p. 612.

5. J'appelle Dionysiens ou aréopagitiques les ouvrages contenus dans le tome III de la *Patrologie grecque* de Migne, et, pour faire court, je nomme Denys leur auteur, quel qu'il soit.

faites à cette question emporte avec elle un ensemble de données chronologiques, qui la commandent absolument. Ma tâche sera remplie si, par l'examen critique de ces données, j'amène le lecteur à rejeter certains des systèmes qu'elles fondent, à distinguer parmi les autres le plus vraisemblable, à circonscrire enfin d'une façon satisfaisante, sinon tout à fait certaine, le pays et le temps d'origine des livres Dionysiens.

I

Parmi ces solutions, il en est une qui a, depuis le septième siècle, compté de nombreux adhérents. Après qu'en 649 le pape Martin Ier eut, dans le synode du Latran, allégué publiquement nos écrits sous le nom de Denys l'Aréopagite, après surtout que les Pères du sixième concile œcuménique (680-681) eurent cité leurs assertions dogmatiques entre celles des témoins les plus autorisés de la tradition, la chrétienté entière, ou très peu s'en faut, en Orient comme en Occident, identifia l'auteur des ouvrages Dionysiens avec l'Aréopagite Denys converti par saint Paul[1]. Envoyés par le pape saint Paul Ier à Pépin le Bref, puis à l'abbé de Saint-Denys, Fulrad, par Hadrien Ier (772, 795), ils trouvèrent grand accueil chez les lettrés de la cour Carolingienne. Le bibliothécaire de l'Église romaine, Anastase, grandit encore leur popularité en traduisant du grec une Vie de leur auteur prétendu[2], et fortifia de son adhésion l'opinion, suggérée par la ressemblance des noms, qui identifiait avec l'Aréopagite le premier évêque de Paris. Dès lors, et pour tout le moyen âge, nos écrits furent l'œuvre d'un martyr, l'œuvre d'un Père apostolique. La double auréole de Denys d'Athènes et de Denys de Paris nimba le front de leur auteur.

1. *Act.*, XVII, 34.

2. C'est par erreur que la traduction des ouvrages Dionysiens eux-mêmes est attribuée à Anastase par le *Liber pontificalis* (II, 222, éd. Duchesne). Le bibliothécaire, ainsi que le fait remarquer le docte éditeur, se borna à traduire la vie du saint et des gloses sur ses écrits. C'est dans la seconde dédicace de ces traductions, adressée en juin 876 à Charles le Chauve, qu'il défend l'aréopagitisme de saint Denys de Paris. Cf. Lapôtre, *De Anastasio bibliothecario*, p. 332-333, 337.

Ce n'est qu'au seizième siècle (1504) qu'Érasme trouva dans un couvent de Bruxelles et publia un ouvrage de Laurent Valla qui contestait l'authenticité des livres Dionysiens [1]. Ce fut, selon l'expression pittoresque du P. Stiglmayr, la pierre tombée en eau calme et y déterminant des orbes toujours grandissants. Deux partis se formèrent parmi les savants, comptant tous deux des érudits de marque : Cajétan, Sirmond, Petau, l'école bénédictine presque entière se déclarant contre l'authenticité, soutenue par Baronius, Lessius, Corderius, de Rubeis. Les Bollandistes, par une dissertation qui est un modèle dans l'espèce [2], portèrent un coup très sensible aux « Aréopagistes », dont le nombre alla diminuant. Tous pourtant ne désarmèrent pas, et la thèse de l'authenticité trouva encore, en France surtout, des défenseurs — plus vaillants peut-être qu'heureux — jusque dans notre siècle [3]. Pour eux les trois Denys n'en font qu'un. Osons dire que, hors de France, la controverse en ce point n'existe plus aujourd'hui : aussi le P. Stiglmayr n'y revient-il pas dans son ouvrage [4]. Nous ne pouvons ici être aussi expéditifs : le succès qui accueille chez nous des ouvrages [5] où la thèse de l'authenticité est encore soutenue, nous force à montrer brièvement que, en bonne critique, elle n'est guère défendable.

Les œuvres Dionysiennes ne sont, en effet, ni mentionnées, ni clairement citées par aucun des Pères des quatre premiers siècles. L'on peut sans doute abuser, l'on abuse

1. Le texte de L. Valla est reproduit à la page 43 de l'édition de Cologne (1556) des œuvres de Denys.

2. *Acta sanctor.*, 9 octobre. *Appendix altera de Dionysii areopagitæ, A. scriptis*, t. L, p. 802-855.

3. L'abbé Darboy, *Œuvres de saint Denys*, 1845 ; l'abbé Freppel, *Saint Irénée*, p. 105 *sqq.*, 1851 ; l'abbé Vidieu, *Saint Denys l'Aréopagite*, 1889.

4. « Le P. Stiglmayr la regarde (cette question) comme bien définitivement tranchée dans le sens de la négative, et nous partageons tout à fait son avis à cet égard... » R. P. de Smedt (*Revue des Quest. histor.*, avril 1896, p. 610). — Voir aussi Fessler-Jungmann, *Institutiones patrologiæ* (1889-1896), t. I, p. 639 *sqq.*; Bardenhewer, *Patrologie* (1894), p. 286.

5. Dans un recueil de haute vulgarisation scientifique, je lis encore l'identité des trois Denys énoncée sans le correctif d'aucun doute, sans une seule allusion aux opinions contraires (*Dictionnaire des dictionnaires*, t. III, p. 740).

parfois de l'argument du silence : ici, il est convaincant. Qu'une œuvre de mince importance ou d'un auteur obscur échappe aux inventaires des premiers historiens ecclésiastiques, ce n'est pas une preuve suffisante contre son authenticité. Mais que des écrits considérables, traitant de matières dogmatiques fort controversées, émanant — dans l'hypothèse — d'un homme apostolique, d'un de ces « Anciens » dont l'autorité faisait loi pour les Irénée et les Clément d'Alexandrie, que de tels écrits soient entièrement passés sous silence dans les catalogues si consciencieux d'Eusèbe de Césarée et de saint Jérôme ; qu'ils ne soient pas allégués une seule fois par Athanase ou Cyrille d'Alexandrie, cherchant dans la tradition les meilleurs appuis de leurs traités dogmatiques, c'est ce qu'on ne peut expliquer. L'argument n'est d'ailleurs pas nouveau : quand, au colloque de Constantinople, en 532, les Sévériens monophysites voulurent appuyer leurs dires sur les œuvres aréopagitiques, — qui entrent à cette date dans l'histoire, — le chef des évêques orthodoxes, Hypatius d'Éphèse, sut fort bien répliquer : « Les témoignages que vous dites être de Denys l'Aréopagite, où prenez-vous la preuve de leur authenticité ?... S'ils étaient de lui, comment Cyrille les eût-il ignorés ? Et le bienheureux Athanase ?... Si donc *aucun des anciens n'en fait mention,* je ne sais comment vous pouvez prouver qu'ils sont de lui[1]. »

Au silence des Pères, ajoutons celui des liturgies[2]. L'une des plus anciennes églises orientales, l'église Copte d'Egypte (aujourd'hui monophysite) a inséré dans son calendrier, sans distinction de rite, tous les saints les plus célèbres d'Orient et d'Occident antérieurs au concile de Chalcédoine (451). Y figurent entre autres plusieurs disciples de saint Paul : Onésime (21 février), Jason (3 mai), Philémon (27 novembre). De Denys l'Aréopagite, auteur — dans l'hypothèse — d'ouvrages

1. « ... Illa testimonia quæ vos Dionysii Areopagitæ esse dicitis, si ejus erant, non potuissent latere beatum Cyrillum... Et beatus Athanasius, etc... *Si autem nullus ex antiquis recordatus est ea,* unde nunc potestis ostendere quia illius sint, nescio. » Labbe-Mansi (éd. Florence, 1762), T. VIII, col. 821.

2. Voir là-dessus N. Nilles : *Zu Stiglmayrs Areopagitischen Studien* dans *Zeitschrift fur Kath. Theologie*, 1896. 2 Heft., p. 395 *sqq*.

qui lui ont valu le titre d'illuminateur divinement inspiré du monde, « θεόληπτος φωστὴρ τῆς οἰκουμένης » nulle mention ! Comment expliquer ce silence, sinon par ce fait que, lorsque les liturgies grecques introduisirent, postérieurement au concile de Chalcédoine, cette fête dans leur calendrier, l'église Copte, ennemie déclarée de tout ce qui venait des Grecs [1], n'adopta pas cette addition ?

A ces raisons négatives s'ajoute un argument difficile à résumer, mais décisif quand il est présenté dans son ampleur. Les œuvres Dionysiennes citent, en des passages où nulle trace d'interpolation n'est saisissable, saint Ignace d'Antioche [2] († vers 107), Clément d'Alexandrie [3] († 215 environ) ; font appel à « l'antique tradition [4], reçue par les maîtres de l'auteur, et transmise à lui par eux » ; prétendent venger les offices de l'Eglise chrétienne contre « ses ennemis, *s'il en reste* [5] ». Elles décrivent en détail les rites d'administration du Baptême, de la Confirmation, de l'Eucharistie, de l'Ordre, les cérémonies de la Messe [6], la vie des moines et leurs vœux [7]. En tout cela nulle allusion aux dons miraculeux dont nous parlent les documents certainement apostoliques [8], nul rappel des persécutions ou des difficultés auxquelles se heurtait l'Église primitive ; une solennité, une complexité de rites bien différentes de la simplicité décrite dans les monuments antiques de la tradition. Enfin la langue même de Denys, la précision de ses expressions dogmatiques, le sens qu'il attribue à certains mots [9], sont sans exemple ni explication possible quand on les suppose écrits avant le concile de Nicée. Critique interne, sans doute, mais légitime dans le cas et menant à des résultats certains.

En face de ces arguments, que je ne puis qu'indiquer, les

1. Cf. Nilles, *ibid.*, p. 396 et note.
2. *Div. nom.*, IV, 12. (Migne, *P. G.*, III, 709.)
3. *Ibid.*, V, 9. (Migne, *ib.*, 824.)
4. *Eccl. Hier.*, VII, 3, 11. (Migne, *ib.*, 568.)
5. *Div. nom.*, I, 8. (Migne, *ib.*, 597.)
6. *Eccl. Hier.*, II *sqq.* (Migne, *ib.*, 394 *sqq.*)
7. *Ibid.*, VI. (Migne, *ib.*, 529 *sqq.*)
8. I Cor. XIV. — *Doctrina XII Apostolor.*, c. 11-13 (Éd. Funk, CLXV *sqq.*).
9. ὑπόστασις, οὐσία.

indices qui semblent rejeter l'ouvrage au temps apostolique, le récit de la prétendue « éclipse » [1], de la visite faite à Jérusalem au tombeau de la sainte Vierge [2], la lettre adressée à saint Jean [3], encore qu'ils fassent difficulté, ne sont pas recevables. L'auteur a pu, par une fiction qui n'est pas sans exemple ni sans excuse, se donner pour témoin de faits appris par cette tradition antique, qu'il allègue. Surtout sa présence à l'époque apostolique étant démentie par son style, par les sujets qu'il traite, par des citations certaines d'auteurs postérieurs, il faut bien ou expliquer ces passages comme je viens de le tenter, ou les tenir simplement pour apocryphes.

II

Cette première solution définitivement écartée, venons à celles qu'on a essayé de lui substituer. Toutes s'accordent à fixer au cinquième siècle (au sixième au plus tard), la composition des écrits aréopagitiques. Reste à circonscrire plus précisément l'époque, et, si l'on peut, à identifier l'auteur. C'est le point délicat et intéressant de notre tâche.

Jaloux de sauvegarder l'entière sincérité d'un docteur si justement illustre, quelques modernes ont imaginé un système très ingénieux, dont voici les grandes lignes [4] : on ne peut supposer qu'un tel homme veuille usurper le titre de disciple de saint Paul et se faire passer pour le grand Aréopagite, et d'autant moins qu'il fait mainte fois allusion à des écrivains, à des mœurs, à des rites certainement post-apostoliques. Notre auteur n'a jamais songé à cet artifice : c'était un docte Égyptien, directeur — vers la fin du quatrième siècle — d'une école catéchétique. Il s'appelait véritablement Denys, et peut-être peut-on l'identifier avec ce Denys de Rhinocorura dont parle Sozomène [5], qui tenait école dans sa ville natale et

1. Ou apparition de croix : *Epist.*, VII, 2. (Migne, *ib.*, 1081.)
2. *Div. nom.*, III, 2. (Migne, *ib.*, 682.)
3. *Epist.*, X. (Migne, *ib.*, 1117.)
4. Je résume ici les arguments des patrons de cette hypothèse : Nirschl, (*Patrologie*, II, p. 127) et Hipler (*Dionysius d. Areopag.*, 1861), d'après la quintessence que ce dernier a donnée de son système dans le *Kirchenlexicon* de Wetzer et Welte (2e éd., t. III, col. 1790 *sqq*).
5. *Hist. ecclés.*, VI, 31. (Migne, *P. G.*, LXVII, 1389.)

se fit un nom comme philosophe. Quant à la dénomination d'Aréopagite, c'était pour lui un « nom de guerre », analogue à ceux que s'attribuèrent plus tard Alcuin, Eginhard, et l'empereur lui-même à la cour de Charlemagne. Cette supposition est rendue plus vraisemblable par ce fait que, vers le même temps, saint Pacôme désignait allégoriquement ses moines par des lettres de l'alphabet, nommant par exemple *iota* (ι) les simples, et *dzeta* (ζ) ou *xi* (ξ) les âmes plus complexes[1]. Le propre nom de Denys devait l'amener naturellement à prendre le surnom d'Aréopagite, tandis que ses amis prenaient les noms d'autres personnages apostoliques; d'où par exemple la lettre à « Jean, le disciple bien aimé », les allusions à Jacques et à Pierre que nous lisons dans les épîtres Dionysiennes. Ainsi se trouvent conciliées la vérité historique et la sincérité de notre auteur.

La pierre d'achoppement de ces très spécieuses combinaisons est dans les textes où le prétendu Denys se donne pour contemporain des hommes et des faits apostoliques. En vain Hipler s'efforce-t-il, avec une rare finesse, d'assimiler la fameuse « éclipse » à une apparition merveilleuse du quatrième siècle[2], d'identifier avec des docteurs Hiérosolymitains de ce temps ceux que Denys appelle : « Pierre, la suprême et très antique sommité théologique », et « Jacques, le frère du Seigneur[3] ». En vain rejette-t-il sur le scholiaste la responsabilité de l'inscription de la lettre « à Jean de Pathmos », écrite, selon lui, par Denys à un évêque exilé de son temps, peut-être à saint Athanase.... Il faut bien avouer que les textes résistent à ces ingénieuses violences. Tout au plus les choses auraient-elles pu se passer ainsi : rien n'indique qu'elles l'ont dû. Au contraire, les termes mêmes semblent bien désigner des hommes de l'âge apostolique, Pierre, Paul, Jean, Jacques le Mineur, Timothée, Tite, — Elymas, Simon le Magicien. Sans rejeter absolument cette hypothèse, il en faut donc chercher une meilleure.

1. *Hist. ecclés.*, III, 14. (Migne, *P. G.*, LXVII, 1073.)

2. Hipler veut, avec les manuscrits les plus anciens, mais contre l'interprétation commune des scholiastes et le contexte, lire ἐκλάμψεως, apparition, splendeur, pour ἐκλείψεως.

3. *Div. nom.*, III, 2. (Migne, *P. G.*, III, 681.)

Celle qu'après le célèbre P. Lequien O. P.[1] a reprise dernièrement et défendue par de nouveaux arguments le Dr Frotingham[2], est de tout point opposée à la précédente. L'homme, dont Hipler revendiquait l'entière sincérité, ne serait pas même orthodoxe. Les patrons de cette opinion remarquent que les œuvres Dionysiennes ont été d'abord alléguées au colloque de Constantinople (532), par les Sévériens monophysites. Ils en concluent que leur auteur était un Asiate imbu de cette erreur et cherchant à la faire prévaloir sous le couvert d'un grand nom. Cette supposition a été rendue plus soutenable par la découverte d'un manuscrit syriaque, contenant un ouvrage d'Etienne Bar Sudaili, docteur monophysite d'Edesse. L'écrit a pour titre : *Liber Hierothei* : or nul n'ignore que Denys renvoie cent fois dans ses écrits à son maître Hierothée. Ce maître ne serait autre qu'Etienne, et ainsi s'expliquerait la faveur témoignée aux œuvres Dionysiennes et à leur auteur[3] par les monophysites. Enfin M. Frotingham croit pouvoir retrouver dans ces œuvres la trace des doctrines panthéistiques et monophysites de Bar Sudaili.

Cette nouvelle solution, qui a son côté spécieux[4], a d'abord contre elle le sens chrétien, répugnant à voir un hérétique dans l'auteur de livres si autorisés dans l'Église; mais ce qui la condamne surtout, c'est la doctrine même de ces livres. Les ressemblances que M. Frotingham signale entre les fragments de Bar Sudaili, qu'il a publiés et étudiés, et nos livres aréopagitiques, sont lointaines, à tel point qu'il doit recourir à l'hypothèse d'une dissimulation intentionnelle; les traces de panthéisme qu'il veut y trouver sont, de son aveu, aussi sensibles dans les écrits certainement orthodoxes de saint Grégoire de Nazianze, de saint Ephrem, de saint Grégoire de

1. *Dissertationes Damascenæ.* Diss. II, n. 14. « Num Pseudo-Dionysius hæreticus fuerit ? » (Ap. Migne, *P. G.*, XCIV, 284-300.)

2. *Stephan Bar Sudaili the Syrian mystic.* Leyde, 1886.

3. Denys possède une liturgie entièrement propre parmi celles dont font usage les Jacobites (monophysites) d'Edesse. Cf. Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio.* (Éd. Francfort, 1847, t. II, p. 210 *sqq.*)

4. Et même vrai, croyons-nous, quand elle se borne à reconnaître *une influence* de l'école syro-palestinienne sur notre auteur.

Nysse. Enfin, à supposer l'auteur monophysite, l'emploi de ses ouvrages, dès 530 environ, par Léonce de Byzance[1], adversaire déclaré de ces hérétiques, devient inexplicable.

III

Reste enfin, ces diverses solutions écartées, à proposer celle qui me paraît la plus recevable, et qui est, à peu de chose près, celle qu'établit avec beaucoup de science et d'ingéniosité critique le P. Stiglmayr. Tout d'abord on ne peut retarder au delà de 520 la composition de nos livres : leur allégation, en 532, comme écrits apostoliques, eût été impossible. Aussi bien c'est la date extrême antérieure qui fait difficulté.

Le R. P. Stiglmayr commence par montrer le peu fondé des raisons qui suggéreraient de placer Denys avant le cinquième siècle : on y trouverait des allusions aux discussions du quatrième siècle ; des Pères de ce temps le citeraient. Il est vrai que l'épître VIII mentionne à titre de contemporains des hérétiques « qui ne croient pas en vérité au Saint-Esprit[2] ». De bons esprits[3] ont vu là une allusion probable aux sectateurs de Macédonius et un rappel des décisions conciliaires du Synode d'Alexandrie de 362. Mais les Macédoniens — pas plus que les Apollinaristes, dont on a voulu tirer un argument analogue[4] — n'ont pas été anéantis par les définitions conciliaires. L'erreur était frappée à mort, mais nombre de ses tenants continuaient à l'enseigner ou cherchaient à la ressusciter sous une nouvelle forme[5] ; et c'est ainsi que nous voyons des écrivains tels que Léonce de Byzance († 543) et Anastase le Sinaïte († après 700), attaquer ces hérésies comme vivantes de leur temps. Denys pouvait donc le faire à la fin du cinquième siècle.

De la terminologie Dionysienne, de l'usage par exemple du mot ὑπόστασις[6], on ne peut tirer d'indice certain, puis-

1. Stiglmayr, *op. cit.*, p. 56 *sqq.*
2. *Ep.* VIII, 2. (Migne, *P. G.*, III, 1092.)
3. Bardenhewer, *Patrologie*, p. 286.
4. Hipler, *Kirchenlexicon* (2e éd.), III, 1791.
5. Par exemple le monophysisme (Funk-Hemmer, *Histoire de l'Eglise*, I, 226).
6. Stiglmayr, *op. cit.*, p. 9.

qu'il n'est employé par notre auteur que dans le sens très autorisé de « personne », par opposition au mot « nature » (φύσις). Quant aux prétendues allusions à Denys signalées dans saint Grégoire de Nazianze et saint Jérôme, elles sont tellement vagues qu'on ne peut, en saine critique, les identifier. D'ailleurs, le premier se plaindrait-il de la rareté de nos renseignements sur les Anges[1], s'il avait eu dans les mains un filon aussi riche que la « Hiérarchie céleste » ? Et saint Jérôme eût-il passé sous silence, dans son catalogue d'écrivains ecclésiastiques, un auteur de cette importance, s'il l'avait connu ?

Le terrain ainsi déblayé, le P. Stiglmayr s'efforce de serrer de plus près les données du problème et refoule par quatre arguments l'auteur des écrits aréopagitiques jusqu'au seuil du sixième siècle.

Le premier des points de repère qu'il établit est le concile de Chalcédoine (451). Pour couper court à l'enseignement hérétique d'Eutychès, qui réduisait le Christ à une seule nature, les Pères de Chalcédoine proscrivirent énergiquement certaines expressions[2] dont l'inexactitude, sans portée autrefois, devenait pernicieuse par l'abus qu'en faisait le subtil hérésiarque. Dès lors, ces termes, fort usités par les Pères du troisième et du quatrième siècle, à cause de l'image qu'ils offraient de l'union des deux natures dans le Christ, sont soigneusement évités par les orthodoxes, qui ne manquent pas de qualifier l'union des natures par quelqu'un des quatre adverbes fameux auxquels les Pères du concile réduisirent tout leur enseignement[3]. Or nous remarquons que les termes incriminés, familiers d'ailleurs à Denys, ne sont jamais appliqués par lui à l'union des natures dans le Christ, union dont l'intimité trouve au contraire presque toujours son correctif

1. Or. xxviii, 31. (Migne, *P. G.*, XXXVI, 72.) Il faut avouer pourtant que la description dont l'orateur fait suivre cet aveu d'impuissance ne le justifie pas tout à fait.

2. σύγχυσις, κρᾶσις : confusion, mélange intime (de deux liquides).

3. « ... Nous enseignons... un seul et même Christ Jésus, Fils unique (de Dieu), *en deux natures*, non confondues, non modifiées, indivises, inséparables » (ἀσυγχύτως, ἀτρέπτως, ἀδιαιρέτως, ἀχωρίστως). Hardouin, III, 456. — Sur les mots soulignés, cf. Hefele, *Histoire des Conciles* (trad. fr.), III, 64, note.)

dans l'un des adverbes conciliaires ou un de leurs synonymes. Mais ces précautions, opposées aux habitudes de langage des Pères antérieurs, ne s'expliquent que dans un auteur écrivant après les décisions de 451.

Avançons : les tendances et la terminologie platonico-alexandrine sont aisément reconnaissables dans les écrits Dionysiens. Il y a longtemps que le savant cardinal Bona en a fait la remarque[1]. Mais c'est avec les œuvres du néo-platonicien Proclus (410-485) — inventaire complet, bien ordonné, pour ainsi dire scolastique de toutes les doctrines de l'école d'Alexandrie — que nos écrits aréopagitiques présentent des ressemblances frappantes [2]. Or le P. Stiglmayr a solidement démontré, dans une dissertation spéciale[3], que la dépendance est du côté de Denys, et qu'il a fait des emprunts certains, souvent textuels, au traité de Proclus : *De malorum subsistentia;* emprunts visibles encore dans la traduction latine de basse époque qui nous reste seule du livre alexandrin. D'autres écrits de Proclus ont été mis à contribution par Denys, et plusieurs parmi eux : les commentaires sur le *Parménide*, le *Timée*, le *Premier Alcibiade* de Platon, sont, d'après les meilleurs critiques, postérieurs à 462. Denys, qui les a connus et cités, comme les textes en font foi[4], a donc écrit après 462.

Troisième pas en avant : le symbole des apôtres, usité — du moins sous une forme équivalente[5] — dès les premiers temps de l'Église, dans les rites de l'initiation et du baptême, n'a été introduit définitivement dans la liturgie de la messe que vers 476[6]. Mais Denys le mentionne dans la description

1. « ... Nulla enim pagina legi potest (apud Dionysium) in qua non appareant phrases, axiomata et idiotismi Platonicorum. » *Rerum Liturgic. Libri II.* I, 8. (Éd. Anvers, 1694, p. 214).

2. Le scholiaste de Denys (Jean de Scythopolis ?) le remarquait déjà, mais attribuait l'emprunt à Proclus. (Migne, *P. G.*, IV, 21.)

3. *Der Neuplatoniker Proclus als Vorlage des sogenannt. Dionysius Aeropag...* von J. Stiglmayr, S. J. (*Historiches Jahrbuch*, 1895, p. 253 *sqq.*)

4. Stiglmayr, *Das Aufkommen*, p. 25-34.

5. Voir P. Batiffol, *le Symbole des Apôtres*, dans la *Revue biblique* (janvier 1894, p. 30-52).

6. M. l'abbé Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 78, admet la date 471 ; le P. Stiglmayr, avec beaucoup de liturgistes modernes, 475.

de la messe solennelle, qui fait partie intégrante de son traité sur la « Hiérarchie ecclésiastique [1] ». Il n'a donc écrit qu'après 476. J'avoue que cette conclusion, vraiment probable, ne me semble pas certaine, l'explication donnée par Denys lui-même du mot ὑμνολογία — pris dans le sens de formule du *Credo* — étant obscure, et le mot principal étrangement défiguré dans les manuscrits.

Enfin, le P. Stiglmayr trouve dans le style de nos écrits, dans la prudence un peu louche à éviter les expressions « une nature, deux natures », appliquées à Notre-Seigneur, dans le soin mis à ne pas décider une question qui divisait alors l'Orient chrétien, une preuve que les ouvrages sont contemporains de l' « Hénoticon » de l'empereur Zénon (482). Ce formulaire ambigu, destiné, comme on sait, à pacifier les esprits en laissant la question indécise, ne satisfit aucun des deux partis. On devait s'y attendre : jamais une équivoque n'a rien pacifié en matière dogmatique. Les orthodoxes réclamèrent justement contre le sens fâcheux qu'on pouvait donner à la formule, les monophysites jugèrent de leur côté la concession insuffisante. Il fallut, après quelques années de paix douteuse, recourir à un concile. Il y eut pourtant un tiers parti, théologiens de cour, modérés par politique, que la solution impériale trouva docile, et le P. Stiglmayr croit pouvoir y ranger Denys. Cela remettrait les écrits aréopagitiques à la fin du cinquième siècle. Il est impossible de les refouler davantage : à partir de là, les citations certaines apparaissent et se multiplient. C'est André de Césarée, évêque avant 500 ; Sévère, patriarche d'Antioche de 512 à 518 ; Léonce de Byzance (485-543). Ce sont, en plus de beaucoup d'apocryphes difficiles à classer, vingt-deux auteurs ecclésiastiques antérieurs à 700, dont les témoignages ont été patiemment colligés par le P. Stiglmayr[2].

Avant de conclure, je dois avouer, pour être franc, que le dernier « pas » du docte professeur me paraît plus hasardeux. Outre que la preuve est de cet ordre de critique interne,

1. *Hier. Eccl.*, III. 2. (Migne, *P. G.*, III, 425.) Coll., *ibid.*, III, 3, 7. (Migne, *ib.*, 436.)

2. Stiglmayr, *op. cit.*, p. 45-87.

dont il ne faut pas médire, mais qui laisse place parfois au doute fondé, la prodigieuse diffusion des écrits aréopagitiques semble difficile à concevoir quand on adopte pour leur composition la date 482-500. L'usage en particulier fait de ces écrits par Léonce de Byzance, et cela malgré la faveur prodiguée à Denys par les monophysites dans ce colloque de 532 auquel Léonce assista probablement[1], dont il connut certainement les débats, ne laisse pas que de m'étonner. Si la fin de non-recevoir si catégorique d'Hypatius d'Éphèse, chef du parti orthodoxe dont il était lui-même un des plus déterminés champions, n'émut pas la religieuse confiance qu'il avait dans les écrits du « grand Denys »; si ce moine théologien, familier avec l'antique littérature chrétienne, persiste, dans un écrit postérieur au colloque[2], à placer l'auteur des livres Dionysiens parmi les « docteurs et Pères », sur le rang d'Ignace d'Antioche[3], il semble difficile d'admettre que ces livres ont été composés durant sa propre jeunesse, ou très peu avant. Surtout l'expansion des œuvres aréopagitiques, dont témoignent les gloses de Jean de Scythopolis, antérieures à 530, la traduction syriaque de ces gloses par Sergius de Resaina († 536), les citations qu'empruntent respectueusement à ces œuvres nombre d'auteurs alexandrins et syriens de ce temps[4], l'accord fait sur le nom de leur auteur, en Occident comme en Orient, — et cela malgré les attaques que nous révèle la curieuse apologie composée vers 530 par Georges de Scythopolis[5], — amènent à trouver bien court le laps de temps durant lequel ces œuvres auraient dû conquérir leur universelle renommée. Ces raisons, jointes aux réflexions que m'ont inspirées les deux derniers « pas » du P. Stiglmayr me feraient pencher à trouver un peu moderne

1. Voir Ermoni, *De Leontio Byzantino* (Paris, 1895), p. 19 *sqq.*
2. Stiglmayr, *op. cit.*, p. 57.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 58.
4. Stiglmayr, *op. cit.*, p. 64 *sqq.*
5. Il cherche à prouver l'authenticité des écrits aréopagitiques par une prétendue lettre de saint Denys d'Alexandrie au pape Sixte II (257-258). Cette lettre apocryphe a été publiée dans son texte syriaque, avec une traduction latine, par le cardinal Pitra : *Analecta sacra* (Paris, 1883), IV, 414-415.

la date qu'il en conclut (482-500). Une origine reculée au temps qui sépare 451 de 480 me semblerait mieux expliquer la fortune de nos écrits.

IV

Il est temps d'énoncer des conclusions : on me pardonnera de les formuler, pour plus de brièveté, sous la forme, un peu provocante, de propositions :

L'auteur des écrits Dionysiens est distinct de l'Aréopagite converti par saint Paul et du premier évêque de Paris.

Tout porte à croire que ces écrits ont été composés vers le milieu du cinquième siècle ou un peu plus tard; ils l'étaient certainement à l'aurore du sixième.

Leur auteur, un converti, comme il nous l'apprend[1], avait peut-être étudié à Athènes sous Proclus. Sa culture était certainement attique et sa philosophie platonicienne : il connaissait et citait volontiers les maîtres de l'école d'Alexandrie, conciliant leurs plus nobles spéculations — quand elles pouvaient l'être — avec les dogmes chrétiens. Les modernes qui lui donnent pour maître l'hérétique Bar Sudaili, qu'ils identifient avec Hiérothée, ne fondent pas suffisamment cette opinion, contredite par l'orthodoxie des œuvres aréopagitiques. Il est en revanche très probable que notre auteur était originaire de la Judée, et familier avec les écoles syriennes de son temps : peut-être était-il un de ces moines des laures palestiniennes dont l'activité intellectuelle domine l'histoire des conciles et la littérature théologique de ce temps. Rien n'empêche d'adopter sur un point la conjecture d'Hipler et de l'appeler Denys; mais on ne saurait aller — sans violenter les textes — jusqu'à soutenir que ce Denys n'a jamais songé à se donner pour contemporain des apôtres et que les détails qu'il semble rapporter aux premiers jours de l'Église sont, en réalité, des allusions à des faits des quatrième et cinquième siècles.

Est-ce à dire que ces écrits sont apocryphes? Dans le sens péjoratif du mot, certainement non. Que, par une fiction analogue à celle que les meilleurs critiques admettent dans

1. *Cœl. Hierarch.*, IX, 3. (Migne, *P. G.*, III, 261.)

le célèbre « Pasteur » d'Hermas[1], Denys ait raconté à la première personne certains faits qu'il tenait de « la tradition antique »; qu'il se soit mis en scène comme contemporain de ces hommes apostoliques dont la mémoire était si vénérée, ce mode de narration peut nous étonner : nous n'avons pas le droit de l'appeler une œuvre de faussaire. D'autant moins que les détails nombreux donnés par Denys sur les rites et les doctrines de son temps prévenaient assez les méprises du lecteur. Ce n'est pas en tout cas ce procédé — plus en usage, et partant plus légitime en ce temps-là qu'aujourd'hui — qui doit enlever, dans notre esprit, leur valeur aux écrits Dionysiens. Quel que soit son architecte, et en attendant l'heure où quelque manuscrit syriaque nous livrera son nom, le monument reste debout, œuvre d'un temps où l'exactitude théologique des termes et la culture affinée de l'esprit philosophique permettaient de traiter avec sûreté les questions les plus hautes et les plus épineuses. Aussi les théologiens, les mystiques, les artistes chrétiens, de saint Maxime à Dante, de saint Thomas à Lessius, s'en sont-ils inspirés avec bonheur, et combien de fois! Le livre justifie encore toutes les admirations, garde sa multiple utilité; et son auteur, s'il doit rester anonyme, s'il faut lui enlever l'auréole de Père apostolique et de premier évêque de Paris, n'en mérite pas moins les éloges que lui adressait, dès le huitième siècle, saint Théodore de Studium, et que je cite volontiers en finissant :

Théologien profond, trois fois heureux
Révélateur des mystères angéliques,
Embrassant (dans ton œuvre) toute hiérarchie,
Tu emplis le monde des flots de doctrine puisés à ces sources[2].

1 *Opera Patrum apostolic.* (éd. Funk), *Prolegomena*, p. cxiv-cxix.
2. *Theod. Studit. Carmen iamb.*, 65. (Migne, *P. G.*, XCIX, 1797.)

L. DE GRANDMAISON.

DE LA RIME FRANÇAISE

SES LOIS ET SES CAPRICES

RIME PAUVRE — RIME GASCONNE, FLAMANDE, PARISIENNE, CHARTRAINE, NORMANDE — RIMES POUR L'ŒIL

RIME BURLESQUE ET FUNAMBULESQUE — DICTIONNAIRE DE RIMES

RIMES MASCULINES ET FÉMININES

(Cinquième article [1].)

XXII

Ce ne sont point les rimes qui font les bons vers : ce sont les bons poètes. Il y a, ou plutôt il y eut, ne l'oublions pas, de très bons poètes qui firent des vers immortellement beaux en rimes suffisantes. La rime suffisante n'est pas la rime misérable, et pour parler la langue d'aujourd'hui, *miséreuse*. C'est une rime pauvre ; mais il y a une pauvreté honorable et fière.

Touchant la rime suffisante, écoutons le bon janséniste Lancelot, qui en sema tant dans les plates-bandes de son maigre *Jardin des Racines grecques :* « Ce qui suffit quelquefois et non pas toujours, est que ces syllabes soient semblables quant au son depuis leur voyelle jusqu'à la fin, comme *grandeur*, *honneur ; puissance*, *prudence ;* mais cela ne suffit pas toujours, comme *liberté* ne rime pas avec *jugé*, *aimé ;* ni *envie* avec *frénésie;* ni *consacrée* avec *aimée* [2] ». — Cela, c'est de la misère et de la gueuserie. Lancelot ne dit pas pourquoi ; c'est que la consonance ne repose que sur une voyelle, et que les rimes en *gé*, *mé*, *sie*... sont nombreuses ; il n'y a qu'à prendre. On ne pardonne cette indigence que dans les cas, fort rares, où la finale est à peu près unique de son espèce : ainsi *Pasiphaé*, dans un alexandrin de Racine, que d'aucuns estiment tout simplement le plus beau vers passé, présent et futur de la langue française :

1. V. *Études*, 13 juin, 15 juillet, 15 septembre et 14 novembre 1896.
2. *Lib. cit.*, chap. II, art. 2.

Depuis que sur ces bords les dieux ont envoyé
La fille de Minos et de Pasiphaé.

« Vers vraiment royaux » ! s'écrie un contemporain pâmé [1] ; et je n'en sais aucun qui ne se pâme devant la musique de ces douze syllabes, malgré la rime pauvre.

J'ai dit que plusieurs grands poètes se sont contentés de rimes suffisantes ; nommons-en trois : Molière, La Fontaine, Alfred de Musset ; et, si l'on veut, ajoutons-y Racine, dans les *Plaideurs*. Il n'est guère possible de rimer plus mal que Chicaneau et l'Intimé :

Avocat, ah ! passons au déluge. — Avant donc
La naissance du monde et sa création.

Mais Racine rime plus royalement, quand il chausse le cothurne avec Agamemnon ou Assuérus. Il est inutile, n'est-ce pas, de citer ici M. de Voltaire. Les autres susnommés n'y mettent pas tant de façon et souvent se contentent à peine d'une honnête médiocrité. Pas un de nos rimeurs, même de ceux qui peuplent les quais, n'oserait s'abaisser aux consonances bourgeoises du bonhomme Chrysale :

Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfans,
Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
Et régler la dépense avec économie,
Doit être son étude et sa philosophie. (Acte II.)

Le dernier de nos chevilleurs aurait honte de rimer comme ce pauvre petit mouton de La Fontaine :

Et je sais que de moi tu médis l'an passé.
— Comment l'aurois-je fait, si je n'étois pas né ?

Ces illustres contempteurs de la rime riche négligent la lettre d'appui à bon escient : ce ne sont point des besogneux qui ne peuvent et ne savent faire autrement. Musset se moquait, en rimes nécessiteuses, de ses confrères aux consonances opulentes :

Gloire aux auteurs nouveaux qui veulent à la rime
Une lettre de plus qu'il n'en fallait jadis.

Le bon *fablier* avoue, non moins carrément, qu'il se soucie

1. Clair Tisseur, *Modestes observations*, p. 183.

de la rime riche, comme son héron d'une tanche. En écrivant une de ses fables, il rêve qu'un critique maussade lit par dessus son épaule, qu'il se récrie à des rimes indigentes comme celles de *priant* et *amant ;* et le bonhomme se fâche :

Je vous arrête à cette rime,
Dira mon censeur à l'instant :
Je ne la tiens pas légitime,
Ni d'une assez grande vertu...
— Maudit censeur ! Te tairas-tu ?

Hasardons ici toutefois une remarque, que je crois n'avoir lue nulle part. Quand il veut appuyer sur une idée, renforcer une expression, un sentiment, une peinture, La Fontaine recourt, d'instinct, aux rimes nombreuses et riches avec lettres d'appui. Son hibou veut-il renchérir sur la grâce et les charmes de sa progéniture, il dit :

Mes petits sont mignons,
Beaux, bien faits et jolis sur tous leurs compagnons.

Le lion accentue et ponctue la liste de ses gros péchés, en rimes royales :

Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons,
J'ai dévoré force moutons...
Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger.

Relisez les fables que vous avez apprises, il y a trente ans, ou plus ; et voyez l'application de ce tout petit principe littéraire. Dès là qu'il veut enrichir une idée, La Fontaine enrichit ses rimes ; il les sème à profusion, pour produire un grand effet. Ainsi, pour peindre la rage du lion poursuivi par un « chétif insecte », les rimes riches pleuvent :

Le quadrupède écume, et son œil étincelle ;
Il rugit. On se cache, on tremble à l'environ ;
Et cette alarme universelle
Est l'ouvrage d'un moucheron.
Un avorton de mouche en cent lieux le harcèle ;
Tantôt pique l'échine et tantôt le museau,
Tantôt entre au fond du naseau.

Il en va presque toujours ainsi dans cette aimable comédie à cent actes divers. Le poète rêve, chemine, sourit, conte

simplement les choses toutes simples; il s'amuse sans effort comme son lièvre qui trotte, et trotte lui-même gaiement, quand tout à coup voilà une idée ingénieuse et vive à rendre, un tableau à peindre, un effet à produire. Aussitôt voilà les rimes pleines et riches qui sonnent en carillon. Assistez par exemple à l'expédition joyeuse du peuple souriquois, qui frétille et babille et tournoie à l'entour du chat, la «bête scélérate», pendue la tête en bas. Écoutez ce frémissement de belles rimes tombant l'une sur l'autre :

Le peuple des souris croit que c'est châtiment,
Qu'il a fait un larcin de rôt ou de fromage,
Égratigné quelqu'un, causé quelque dommage ;
Enfin qu'on a pendu le mauvais garnement.
Toutes, dis-je, unanimement,
Se promettent de rire à son enterrement.

Chez Racine, même procédé. D'ordinaire, le tragique, à l'exemple du fabuliste, ne vise point aux rimes éclatantes; mais l'un et l'autre ont pensé leurs vers, ils les ont sentis, ils les ont vécus ; et là où la pensée du tragique grandit, elle retentit naturellement en consonances fortes et superbes; les exemples abondent :

Et les faibles mortels, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas...

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots...

Elle se hâte trop, Burrhus, de triompher ;
J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer...

Reconnaissez, Abner, à ces traits éclatants,
Un Dieu tel aujourd'hui qu'il fut dans tous les temps.

En somme, le régime de la rime uniquement suffisante et pauvre, est celui des poètes peu fortunés ; petites idées, petit style, méchantes rimes. Les grands artistes se contentent de peu, quand il leur plaît; et à leur guise, pour se mettre d'accord avec leur pensée, ils déploient une magnificence princière et font sonner, eux aussi, les rimes d'or.

Quant à Musset, s'il hausse les épaules, pour rire, en face de cette « lettre de plus », il l'accueille bien volontiers dans

presque tous ses poèmes un peu soignés ; sans compter la *Ballade à la lune*, qui est d'une richesse de rimes hugotique ou banvillienne :

Qui t'avait éborgnée
L'autre nuit ? T'étais-tu
Cognée
A quelque arbre pointu ?

Musset a grand soin de ne point trop imiter son Mardoche, bien qu'il dise :

Les Muses visitaient sa demeure cachée;
Et quoiqu'il fît rimer *idée* avec *fâchée*,
On le lisait.

Au fond, Musset ne cultive ni la rime pauvre, ni la rime riche, mais la rime sobre : ce qui est, pour la rime, une façon d'être neuve, et la rime neuve vaut les rimes *rothschildiennes* ressassées et usées par le frottement.

Et puisque je suis en train d'émettre des aphorismes, plantons-en quelques-uns encore, plus ou moins neufs, mais utiles peut-être :

1° On peut, si on le veut, écrire toujours en rimes riches ;

2° On peut, si l'on en a le goût, faire de beaux vers en rimes pauvres ;

3° Les rimes riches, toutes choses égales, sont les meilleures ; mieux vaut joindre une belle musique à de belles paroles : cela ne gâte rien ;

4° Si vous avez du génie, adoptez l'un ou l'autre système, selon vos aptitudes, tenez-vous-y et travaillez ; prenez de la peine ; les lecteurs en auront d'autant moins à vous lire. Les lecteurs se font aux rimes brillantes ou simples ; si les vers sont bons, ils admirent tout en bloc. Mais, de grâce, ne leur causez point la désagréable surprise de rimes misérables au beau milieu de rimes choisies et sonores. Cela produit juste l'effet d'une superbe sonate de grand maëstro, moulue par un orgue de Barbarie, dont le cylindre est garni de dents cassées : cela détonne, cela crie, cela agace ;

5° Que vous aimiez les rimes riches ou les rimes suffisantes, haïssez énergiquement les rimes banales. Les rimes

banales sont des grelots de tôle pendus au bout de vers lâches ou de strophes flasques. Ce furent les rimes de M. Viennet, poète du dix-huitième siècle, égaré en plein romantisme. De ses rimes et de ses idées, Louis Veuillot donnait cet aperçu, dans une critique de l'*Épître à Clio :*

Il y est question des enfants de Louis le *débonnaire*, qu'un moine a soulevés contre leur *père ;* de Médicis moins reine qu'*Euménide*, donnant l'affreux signal d'une nuit *homicide ;* des bandes *inhumaines*, qui ont dépeuplé les *Cévennes ;* des prélats français vendus à nos *rivaux*, qui livrèrent Jeanne d'Arc à d'infâmes *bourreaux ;* enfin, de tous les crimes de l'Église et du moyen âge, déduits en rimes dans le goût de 1827[1] ;

6° Il y a des livres où on lit que les rimes riches conviennent à ce genre-ci, les pauvres à ce genre-là. N'écoutez point ces livres ; ou, du moins, croyez que les belles rimes conviennent à tous les genres ; même aux couplets que l'on va chantant :

Il faut même en chansons du bon sens et de l'art ;

L'art consiste à bien rythmer et à bien rimer. Les plus fameux chansonniers, Béranger et Nadaud, riment en millionnaires.

Je viens de citer un alinéa de prose de L. Veuillot ; citons de lui encore un quatrain ; il s'adresse, dit-il, à *Un poète de chambre :*

Un joli mot dans un couplet
Vaut mieux qu'une rime éclatante ;
Celui qui rime sans patente
Peut bien rimer comme il lui plaît[2].

Notez d'abord que le conseil est rimé avec une richesse où je vous souhaite d'atteindre ; et puis ajoutez à la pensée du grand prosateur ceci : Oui, chacun, s'il a du talent, peut rimer comme il lui plaît ; mais s'il a du talent il lui plaira de bien rimer, en choisissant toujours et la consonance finale et le mot de la rime. Là, jamais un mot inutile, jamais un mot pâle et sans idée, une cheville de bois blanc. Plus la

1. *Mélanges*, 2e série, t. II, p. 247.
2. *Satires*, Conseils à un poète de chambre.

rime est faible, plus le mot doit être plein et nécessaire : c'est la façon classique. Sans vous exhorter à planter là des adverbes longs comme d'ici Pontoise, à la manière de Leconte de Lisle,

> Car les siècles s'en vont irréparablement...
> Vient, passe et disparaît majestueusement...

je vous supplie de toujours bannir de là les vocables insignifiants qui viendraient s'y loger.

« Pour les petits genres, j'entends par là les pièces courtes, insupportables si l'on n'y trouve la perfection, pour les sujets où l'esprit et le travail ont plus de part que le cœur et l'improvisation, la rime riche vaut mieux que la rime suffisante [1] ». De fait, combien de bluettes ne valent que par là ? C'est charmant parce que cela sonne gentiment. Il vous souvient du *Materiam superabat opus ;* c'est le cas de l'appliquer à ces bibelots littéraires, comme à ceux de votre dressoir ou de votre cheminée. Mais enfin, le travail a bien son prix : il y a une perfection du détail qui rachète la pauvreté du fonds.

Si vous cultivez les grands genres : le drame, la comédie, l'ode, les récits épiques (j'allais dire et le reste), essayez les meilleures rimes, tout n'en ira que mieux, vous et votre œuvre. Voltaire, l'épique et le tragique, s'excusait d'avoir très mal rimé sur ce qu'il avait cru bien faire :

> J'ai fait rimer *héros* à *tombeaux*, *contagion* à *poison*, etc. Je ne défends point ces rimes, parce que je les ai employées ; mais je ne m'en suis servi que parce que je les ai crues bonnes. Je ne puis souffrir qu'on sacrifie à la recherche de la rime toutes les autres beautés de la poésie, et qu'on cherche plutôt à plaire à l'oreille qu'au cœur et à l'esprit [2].

Soit, Messire ; mais quand on peut — et on le peut toujours — plaire et à l'esprit et au cœur et à l'oreille, on a grand tort d'y manquer. Et l'on a grand tort de croire, d'après vos affirmations, que les bonnes rimes n'y suffiront point et qu'il y en a si peu ! Ceux-là le prétendent qui n'ont pas pris la

1. Souriau, *Évolution du vers français*, p. 52.
2. Préface d'*Œdipe*.

peine d'en chercher. Et puis, lorsqu'on n'en trouve plus, Messire, on en fait, et l'on ne se contente pas de rognures d'adjectifs, ni de *contagion* rimant à *poison*.

7° Un ou deux conseils encore ; ce sont les derniers, et je suis sûr d'avance qu'ils ne seront pas entendus de ceux auxquels ils s'adressent.

Si vous avez le génie de La Fontaine, écrivez en rimes suffisantes et même insuffisantes, tant qu'il vous plaira.

Si vous n'avez point de génie, de grâce ne rimez ni peu ni prou ; à moins (c'était un conseil de Malherbe) d'y être forcé, sous peine d'être pendu. Autrement, mon pauvre Oronte,

Quel besoin si pressant avez-vous de rimer ?

Que si, n'ayant point de génie, vous ne pouvez vous tenir de versifier, ne dépassez jamais la mesure du bon abbé Cureau de la Chambre, lequel fut reçu à l'Académie (en 1670), sans avoir publié ni vers ni prose. Un jour, cependant, il lui échappa de mettre un alexandrin, un seul, sur ses douze pieds. Et de ce vers unique, le bon abbé était si content, qu'il s'en alla le réciter à Boileau. — Ah! Monsieur, s'écria Boileau, que la rime en est belle!

XXIII

Au-dessous des rimes suffisantes, il y a, en fait de rimes pauvres, les méchantes rimes, et la collection en est riche. Signalons-en plusieurs :

1° Celles d'abord qui, sans aucune raison, défigurent l'orthographe. Il ne s'agit point de ce que les livres appellent *Licences poétiques*. Les poètes s'accordent des licences et tout le monde les leur accorde, même le monde grincheux des grammairiens :

Scimus et hanc veniam petimusque damusque vicissim.

Ainsi ces privilégiés peuvent à leur guise et sans scrupule retrancher l'*s* finale des noms propres : *Athène*, *Thèbe*, *Londre*, *Charle*, *Jule...;* de certains mots ordinaires : *guère*, *certe*, *remord ;* même des premières personnes des verbes. Hugo,

tout Hugo qu'il est, s'abaisse jusqu'à écrire suivant l'usage de Ronsard et de Malherbe :

... Monsieur, vous êtes bien hardi
De supposer cela ! — Mylord, ce que j'en di...

Banville déclare que le grammairien qui inventa ce terme : *licence poétique*, « a créé et lancé dans la circulation une bêtise grosse comme une montagne [1] ». Toujours est-il que les susdites fantaisies s'appellent licences et que, seuls, les poètes les emploient.

Toujours est-il aussi que les maîtres oublient parfois l'orthographe et qu'ils donnent aux petites gens un assez mauvais exemple. Il ne leur est plus permis d'imiter Despréaux qui, pour rimer, planta le *chèvrefeuil* dans son jardinet d'Auteuil. Lamartine fut plus osé : il enleva, par ignorance, je crois, l'*s* très utile à *chamois :*

Et bondissant après comme un jeune *chamoi*,
Me ramène à la grotte en courant devant moi.

Et (c'est une supposition qui n'est peut-être pas gratuite) lorsque le jeune Hugo, dans une jolie pièce sur l'Enfant, faisait rimer *les pleurs vite apaisés*, avec *les baisers*, je suis bien tenté de supposer qu'il écrivit *baisés,* comme on écrivait jadis : *soupés*, *dînés...;* et comme lui-même, en dépit des grammaires, orthographiait : des *meas culpas*, à cette fin de rimer avec *pas*. J'ai ouï conter que l' « enfant sublime » n'était pas aussi reluisant pour l'orthographe usuelle que pour les rimes éclatantes.

Quoi qu'il en soit de cet *ana*, respectez l'orthographe, même pour ajuster des rimes riches à vos créations ; et que, même en vos excès, la langue vulgaire et maternelle « vous soit toujours sacrée ». Boileau l'exige et le bon sens vous y invite.

2° Avec l'orthographe fautive, évitez les consonances inexactes. S'il vous en échappe, biffez, d'une main vigoureuse. Racine le faisait bien ; et, soit dit sans vous offenser, vous pouvez imiter Racine. Sur la fin de ses jours, l'auteur

1. *Petit traité*, p. 63.

d'*Athalie* revoyait ses œuvres et travaillait à la réforme des rimes peu exactes. Tantôt il refait un vers ou deux, tantôt « il ne se contente pas de remplacer une rime douteuse par une meilleure ; il supprime un quatrain entier pour effacer une faute contre l'exactitude [1] ». Ainsi, il biffait les rimes indigentes de *peine* et de *haine*, de *retienne* et *inhumaine*...

La rime, c'est avant tout la rigoureuse homophonie, l'identité du son ; et cela, d'où que vienne le son. Personne, en deçà du Rhin, n'est plus assez barbare pour faire consonner le mot très français *poète* avec le nom allemand de l'auteur de *Faust*. Théophile Gautier, un des aigles du romantisme, eut de ces audaces qui chagrinent, dans ces alexandrins enchevêtrés :

... A vous faire oublier, à vous, peintre et poète,
Ce pays enchanté dont la *Mignon* de Goethe...

Ayez soin de prononcer : *goite*.

Clair Tisseur, après avoir fait cette trouvaille, se hâtait de fabriquer, pour rire, cet autre distique, sur le même air :

Et je prends en dégoût cet Arouet ignare,
Qui passe, railleur froid, devant Shakespeare.

Il est des cas beaucoup plus fréquents d'inexactitude ; par exemple, la rime des mots en *ien*, *ier*, *ié*, *ieux*, monosyllabes avec des finales de même orthographe, mais dissyllabes. Ainsi, un *chien* rime fort mal avec un *lien; amitié* ne rime point du tout avec *châtié*... Et puisque je m'attarde à ces vétilles, je m'étonne, avec Clair Tisseur, que Hugo, « qui se fût fait couper la main plutôt que de faire rimer *nébuleux* avec *adieux,* fasse rimer *bleu* et *Dieu :*

Et que le ciel soit noir ou que le ciel soit bleu,
Caïn tuant Abel est la stupeur de Dieu [2] ».

La rime est aussi maigre, que l'idée est saugrenue.

Parmi les autres vétilles qui nuisent à l'homophonie, je signale celle-ci, notée déjà en 1685, par le P. Mourgues, chez les grands poètes qui peuplaient alors l'Académie française.

1. V. Souriau, *lib. cit.*, p. 423.
2. *Modestes observations*, p. 185.

C'est, dit-il, une notable licence, que celle de faire rimer dans les infinitifs et dans les participes l'*n* grasse et l'*n* dure, ou l'*l* mouillée avec *l* naturelle...

Au bout de l'univers, va, cours te confiner,
Et fais place à des cœurs plus dignes de régner. (Racine.)

Les lettres d'appui, en pareil cas, ne sont que des trompe-l'œil. Ces rimes ressemblent aux rimes *flamandes*. Les excellents habitants des Flandres, s'ils se conformaient à leur prononciation usuelle, feraient rimer sans hésitation *briller* avec *marguillier*, *régner* avec *cuisinier*... Ce serait dommage.

Mais voici qui est plus grave, parce que la faute est plus commune : ce sont les rimes *gasconnes*. Les peuples heureux qui boivent les eaux de la Garonne et d'un bon nombre d'autres fleuves, ne distinguent point — ou si peu ! — les syllabes françaises longues et brèves. Un accent circonflexe est, pour eux, un signe superflu ou ridicule. Un *âne* chez eux n'est pas plus long qu'une *cane;* et leur *Garonne* rime richement à un *trône;* le *Rhône* à une *couronne*. Et ainsi des autres voyelles.

Par malheur, combien de poètes, même de Paris ou de Pontoise, gasconnent en vers, prenant pour excuse ou prétexte les lettres d'appui qui précèdent la syllabe. De là, ces rimes si fréquentes de *femme* et d'*infâme;* ce qui, selon le mot de Malherbe, rime comme un *four* et un *moulin*. De là, même chez Boileau (très rarement, il est vrai), des alexandrins de cette venue :

Molière avec Tartuffe y doit jouer son rôle;
Et Lambert, qui plus est, m'a donné sa parole.

C'est simplement misérable. La lettre d'appui renforce le son, mais elle ne le change pas; et vraie demeure toujours la vieille règle de l'abbé d'Olivet : « Une brève, à la rigueur, ne doit rimer qu'avec un brève, et une longue qu'avec une longue[1] »; ce que, dès le milieu du seizième siècle, le Poitevin Jean Bouchet avait mis en rime :

Voire, doibt-on, sans que le vers en griesve,
Avoir égard à la longue et la briesve. (Ép. CVII.)

1. *Prosodie françoise,* V, 1.

Les classiques, avouons-le, ne s'en sont pas toujours souvenus; et chez Molière en particulier, on trouvera pas mal de rimes gasconnes. Il est vrai que Molière avait fréquenté chez les bourgeois de Pézenas qui, pour la prononciation, appartiennent un peu à la Gascogne. D'autre part, si l'on entend chez Racine *Antigone* rimer avec *trône*, c'est que la rime était exacte en ce temps-là. Selon les grammairiens autorisés, la pénultième en *one* était longue ; on prononçait : *Babylône*, et Racine n'avait point tort d'écrire :

D'une commune voix ils l'appelaient au trône;
Cependant les Persans marchaient vers Babylone [1].

Une rime inexacte, très inconnue de Racine, et qui tend à s'introduire ou plutôt à se multiplier, c'est celle des pluriels en *ers* avec des substantifs, participes, verbes en *és*, ou *ez;* par exemple *dangers* et *mangés*. M. Coppée sème cette rime-là un peu partout :

Montrouge, Gentilly, vieux hameaux oubliés,
Qui cachez vos toits bruns parmi les peupliers.

C'est à peu près comme si l'on faisait rimer *Coppée* à *parapet*. Et j'avoue que j'ai été singulièrement consolé, en lisant, dans le livre de Tobler, savant de Berlin, que ce ne sont point là « des rimes rigoureusement suffisantes,... et que l'addition d'une *s* ne rend pas correcte une rime entre *é* et *r* [2] » ; l'une des raisons étant que cette *s* du pluriel rend longue la syllabe en *er*.

Est-ce que par hasard nous laisserons aux Allemands de Berlin le soin de relever nos inexactitudes, et de nous apprendre qu'une longue ne rime point avec une brève, pas plus sur les quais de la Seine que sur les berges de la Sprée ?

Au dix-septième siècle, les Français de Paris avaient l'oreille plus chatouilleuse. Pour les moindres inexactitudes de rimes, les poètes s'entendaient saluer de clameurs de haro par les critiques ou les confrères. On chicanait Boileau,

1. Cf. Thurot, *De la prononciation française, depuis le commencement du* XVIe *siècle*, t. II, p. 687.

2, Les *Vers français*, p. 152.

pour avoir fait consonner *goût*, une longue, avec *tout*, une brève, dans son *Repas ridicule* :

> Aimez-vous la muscade? on en a mis partout.
> Sans mentir, ces pigeons ont un merveilleux goût.

« Si M. Despréaux, disait un grammairien, a employé cette rime, ce n'est pas par là qu'il a été grand poète[1] ».

Quant à l'*a* d'*espace*, on se prenait aux cheveux, dans les sentiers fleuris du Parnasse. « Un poète, dit Mlle de Gournay en ses *Avis ou Présens*, hasarde la rime d'*espace* et d'*efface ;* les Normands le querellent et prétendent qu'*espace* a la pénultième plus longue qu'*efface ;* les Angevins et les Manceaux le harcellent aussi d'autre costé sur l'envers de cette médaille. » La bonne demoiselle Parisienne ne s'aventure-t-elle pas un peu ? Un Angevin pur sang, le plus érudit des Angevins, Ménage, affirmait tout juste que l'*a* d'*espace* est tellement long, qu'il le faudrait écrire *espâce*. Les Parisiens d'aujourd'hui sont du même avis que cet Angevin et que les Normands du temps jadis. Ceux qui ont de l'oreille et qui riment n'accoleront jamais *espace* qu'à *passe* ou ses composés, ou à d'autres *a* extrêmement longs.

Autre querelle. Les délicats d'il y a deux siècles n'osaient accoler la rime d'*ain* à *in :* et j'ignore si l'on en trouve un exemple chez Corneille et Racine. On en trouve un chez Boileau :

> Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
> Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Certes, ce serait là pour nous une rime très riche; mais en 1674, cela fit scandale. Carel de Sainte-Garde, auteur malheureux du *Childebrand*, traita Despréaux de Goth, pour avoir commis cette rime-là : « Y a-t-il, s'écrie le bon Carel, quelqu'un de nos Poëtes célèbres, même dans l'ancienne Poësie, que cet habile homme traite de gothique, qui en ait usé ? si ce n'est peut-être Marot, très rarement néanmoins.

1. P. Cl. Buffier, *Abrégé des règles de la Poésie françoise* (*Grammaire*); n° 1139. — Entre les nasales *an* et *en* Malherbe mettait une différence et dans ses remarques sur les vers de Desportes, il écrivait : « *Contenance* et *sentence* riment ensemble comme un *four* et un *moulin* » (IV, 266).

Et qu'est-ce que d'être Goth, si cela ne l'est de faire rimer le *pain* avec le *vin :*

> Dandin mange bien du pain ;
> Il boit encor plus de *vain*.

« Allez aux Halles porter vos rimes ! [1] » — Carel était Normand, et les rimes de *ain* et *in* s'appelaient *Rimes de Paris :* par la raison qu'autrefois les dames de Paris mettaient une légère différence entre ceci et cela. Mais vers l'époque de la Fronde, seuls, les gens du peuple faisaient entendre cette nuance. Nous apprenons de Mlle de Gournay qu'aux premières années de Louis XIV, le Tout-Paris, la ville, la cour, même Orléans et Tours, ces « sœurs de Paris », et qui plus est, les oiseaux jaseurs bien élevés, prononçaient *ain* et *in* de semblable façon : et la demoiselle veut que les poètes riment richement *main* à *chemin :* « Il n'y a, dit-elle, homme, femme, enfant, ny pie (!) au moins d'honneste maison et de nourriture polie, en tous ces lieux-là, qui n' ayt tousjours prononcé ces syllabes d'une très constante uniformité. »

Aussi, Lancelot, en 1660, rassurait-il les poètes timides, en leur certifiant que « la rime est bonne, quand c'est le même son, quoique l'écriture soit différente ;... les rimes en *ain* ou *aim*, comme levain, pain, sain, faim ; et en *ein*, comme dessein ; et en *in* ou *im*, comme fin, vin, divin, enfin, venim (*sic*), riment indifféremment ensemble [2] ».

Voilà une question tranchée. Mais les querelles éclatant sur ces pointes d'aiguille prouvent quelle importance nos anciens attachaient à l'exactitude des rimes. Faisons comme eux.

Encore une rime de terroir, blâmée au dix-septième siècle : on l'appelait *Rime de Chartres*, bien que les « badauds de Paris », dit Ménage, s'en rendissent aussi coupables. Elle consistait à prononcer la diphtongue *eu* en deux syllabes, ou simplement en *u*. Ainsi Malherbe condamne chez le chartrain Desportes les rimes d'*heure* et *endure :* et, à côté de ce distique :

> Quand il a fait un cours, sa force diminue,
> Et sans plus requester, il va branlant la queue,

1. *Défense des Beaux-Esprits*, p. 47.
2. *Grammaire de Port-Royal*, ch. II, art. 1.

Malherbe écrit : « Rime qui ne vaut rien; elle est de Chartres [1]. »

La Fontaine, qui s'inquiétait peu d'où lui tombaient ses consonances, fait bonnement rimer, en sa fable : *les Poissons et le Cormoran*, *émeute* avec *dispute* : mais il orthographie : *émute*.

Nous n'avons pas à craindre maintenant les rimes de Chartres; pas plus qu'il n'est à craindre que les gens — et les pies — comme il faut, du Parnasse, prononcent *Ugène* et *Saint-Ustache*. Et depuis le romantisme, il n'est pas davantage question de condamner les rimes de *erre* avec *ère* ou *aire*. Au dix-septième siècle, et jusqu'en 1815, à *guerre* on ne devait accoler que *terre*, *tonnerre*, *verre*. « *Terre*, disait le P. Mourgues, ne rime point avec *caractère*, ni avec *taire* [2] »; et la raison, c'est que « la double *rr* rend toujours ouvert l'*e* qui précède ». Et le même prosodiste se plaint de Boileau qui a fait rimer *terre* à *chaire*, en parlant des maigres flots d'auditeurs que l'abbé Cotin avait à fendre ; puis il cite une parodie de Jacques de Coras, qui se gaussait du Législateur :

> Je me ris d'un auteur qui, pour rimer à *terre,*
> Dans ses égarements ne trouve qu'une chaire.

Détail piquant. Boileau, devenu vieux, ne pouvait tolérer pareille misère dans les poèmes d'autrui; et il écrivait au jeune poète Destouches : « Comment souffrir qu'un aussi galant homme que vous fasse rimer *terre* à *colère ?* » Les paysans de Molière, qui prononcent la *tarre*, ne font qu'exagérer la belle prononciation de Paris.

XXIV

Nos oreilles ne saisissent plus cette nuance ; et probablement, au bas des pages, dans les petits ou gros ouvrages classiques, on met encore à ce propos force remarques sur les *Rimes pour l'œil.* Et ces remarques vous apprennent que nos grands poètes avaient l'incroyable manie de *rimer pour*

1. *Lib. cit.*, p. 63 et 64.
2. Cf. Bellanger, p. 269-271 ; et Souriau, p. 38-39.

l'œil. Ouvrez les éditions au rabais de l'*Art poétique*, et regardez la note qui souligne ces deux vers :

Durant les premiers ans du Parnasse françois,
Le caprice tout seul faisoit toutes les lois,

vous êtes sûr de lire : « Rimes pour l'œil ». Ouvrez ensuite, si vous avez du temps de reste, presque tous les Traités de versification; cherchez à la table; vous y verrez le chapitre des *rimes pour l'œil*. De graves personnages ont affirmé qu'autrefois on rimait pour l'œil : Vapereau lui-même dit : « les *rimes pour l'œil* autrefois si employées »; et cela se répète, comme on répète tant de choses, pour les avoir ouï dire.

Après avoir lu et ouï, il vous viendra certainement à la pensée une envie de sourire, ou de conclure avec un homme d'esprit : « L'idée de rimer pour les yeux n'est pas moins plaisante que le serait celle de peindre pour le nez [1] ». Et puis avec un érudit qui, sur ce point, résume *coloro chi sanno*, affirmez en toute confiance : « Nos grands poètes ne se sont jamais contentés de *rimer pour l'œil* [2] ». Et retenez bien cet adverbe « jamais ! »

Les Traités de versification (j'en ai la preuve sous les yeux), disent aux tendres nourrissons des Muses : Prenez garde! Vos classiques rimaient pour l'œil; ils avaient tort; évitez cet écueil. — Or, les classiques ont toujours rimé pour l'oreille. Et les premiers auteurs de Prosodies françaises avertissaient bien soigneusement, avec le bon vieux Sibilet, que « l'oreille est le Principal du College de la Ryme ». Après quoi, l'un des premiers éditeurs d'un *Dictionnaire de rimes*, le sieur Odet de La Noue, fils du fameux Bras-de-Fer, émettait, en 1596, ce principe fondamental :

Que si on ne veut escrire comme on parle, qu'on ne trouve mauvais l'assemblage de mots de mesme prononciation, quoi qu'ils soient differemment escrits ; veu que la bonne ou mauvaise Rime se discerne de l'oreille, estant proferée, et non de l'œil, pour la similitude qu'elle ayt sur le papier en l'escriture.

1. Le mot est de M. Guessard, éditeur du *Mystère du siège d'Orléans*, 1862 ; Préface. Cf. Cl. Tisseur, p. 4.

2. Bellanger, p. 137 et suiv.

Et ce vieux principe, il se le faut loger en la mémoire, pour ne point rimer à l'œil et aussi pour lire d'une façon raisonnable nos auteurs des siècles passés; surtout lorsqu'on rencontre en leurs œuvres certaines rimes en *oi* et les rimes *Normandes* en *er*. — *Oi* se prononçait toujours *oi* ou *oué* jusqu'au seizième siècle; et l'on écrivait aux imparfaits des verbes : j'*aimoye*, j'*aimeroye*. Ce furent les Italiens venus à la Cour avec les Médicis, qui, ne pouvant prononcer *oi*, changèrent cette syllabe en *ai*, et se prirent à dire : *francès*, *harnès*, pour *françois*, *harnois*. Selon Vaugelas (p. 98), on prononçait encore *oi* partout, sauf à la Cour, du temps de Louis XIII et un peu après : « C'est, dit-il, une des beautez de la langue françoise à l'ouïr parler, que la prononciation d'*ai* pour *oi;* mais elle n'est adoptée qu'à la Cour et l'on garde d'ordinaire au Palais la prononciation à pleine bouche de l'ancien temps ». Boileau, faisant rimer *lois* avec *françois*, prononçait comme son ami Patru.

En 1659, le P. Chiflet affirmait que la prononciation d'*ai* gagnait du terrain; mais que l'autre était bonne : « Il est plus doux et plus commun, entre les bien disans, de prononcer : *je parlais*; toutefois ce n'est pas une faute de dire : *je parlois*, puisqu'à Paris, dans le Barreau et dans les Chaires des Prédicateurs, il y a beaucoup de langues éloquentes, qui ne refuyent pas cette prononciation [1]. »

Les poètes adoptaient l'une ou l'autre; et, en 1685, le P. Mourgues, après avoir constaté le triomphe quasi universel de la diphtongue *ai*, ajoutait :

Toutefois, quand ces termes sont employés pour Rimes, nos Poëtes les prononcent encore comme l'on faisoit du tems que l'on écrivoit : *J'aimoye, j'aimeroye...*

Et parce que ceux qui ne lisent pas de Vers, auroient quelque peine à se le persuader, j'en veux rapporter des exemples :

Ma colère revient et je me reconnois;
Immolons en partant trois ingrats à la fois.
(Racine, *Mithridate.*)

Tenez, voilà le cas qu'on fait de votre Exploit,
— Comment? c'est un Exploit que ma fille lisoit!
(Le même, dans *les Plaideurs.*)

1. *Essay d'une parfaite Grammaire de la Langue françoise*, p. 252.

Ainsi en était-il de *oie*; de là, les rimes de Molière étaient exactes :

Quand un homme vous vient embrasser avec joie,
Il faut bien le payer de la même monnoie ;

et maintenant encore, au Théâtre-Français, les acteurs du *Misanthrope* disent *monnoie*, comme Molière et sa troupe[1].

Passons aux rimes *Normandes*, aux rimes des infinitifs et autres en *er* avec *r* sonnante :

Vous vous joignez ensemble ! ah ! ruses de l'enfer !
Faut-il tant de fois vaincre avant de triompher ?

(*Polyeucte*, acte V.)

Au commencement du grand siècle, presque tous les poètes de marque étaient Normands ; à telles enseignes, qu'on se croyait, dit le Normand Fontenelle, « obligé de faire ses excuses au public de ce qu'on n'était pas Normand[2] ». Il était donc assez naturel que les poètes de Normandie importassent dans la poésie un usage de leur province. L'Angevin Ménage, et la renommée qui est de partout, leur attribuent l'honneur de cette importation. Vaugelas le constate et s'en plaint, je ne sais pourquoi : « Je ne m'estonne pas, dit-il, qu'en certaines Provinces de France, particulièrement en Normandie, on prononce, par exemple, l'infinitif *aller* avec l'*e* ouvert, qu'on appelle, pour rimer richement avec l'*air* ; tout de mesme que si l'on escrivoit *allair*, car c'est le vice du pays[3]. » — Vaugelas, citoyen des Dombes, fait le dédaigneux à l'endroit des héritiers de Rollon ; mais il paraît oublier que ce vice (si c'en était un) était celui de plusieurs autres bonnes provinces du royaume et que le Vendômois Ronsard avait rimé richement en *er* :

Sers-moi de phare et garde d'abîmer
Ma nef qui flotte en si profonde mer.

1. Par une singulière bizarrerie de l'usage, des mots où nous prononçons *oi* se prononçaient alors en *ai ;* ainsi, *croître*, *adroite*... Les exemples se voient çà et là chez Molière, La Fontaine, Racine.

2. Cf. mon *Art poétique* de Boileau, t. I, p. 244-246.

3. *Remarques*, page 437.

Un fait curieux, affirmé par Vaugelas lui-même, qui s'en scandalise, c'est que le même « vice » régnait à Paris, dans le monde le plus cultivé. A Paris, dit le bonhomme de Meximieux, lorsqu'on lit ou parle en public, soit au barreau, soit dans la chaire, la plupart des gens prononcent l'*r* final, par la raison que cette prononciation remplit « mieux la bouche des orateurs et les oreilles des auditeurs ». Les poètes normands ou autres jouissaient du privilège de Lingendes et de Patru, privilège que s'accordaient les dames du meilleur ton. « Quand la plûpart des Dames, dit toujours Vaugelas, lisent un livre imprimé où elles trouvent ces *r* à l'infinitif, non seulement elle prononcent l'*r* bien fort, mais encore l'*e* fort ouvert. » Le digne grammairien aurait voulu réformer les avocats, les prédicateurs et l'hôtel de Rambouillet; il y perdit son encre. Pendant tout le dix-septième siècle, l'usage se maintint; Ménage et Richelet protestèrent contre Vaugelas; tous les poètes, grands et petits, rimèrent à la normande. Vers la fin du siècle, le P. Mourgues dressait une liste de ces rimes, cueillies chez les meilleurs auteurs; en voici une ou deux :

Etoient-ce impressions qui puissent aveugler
Un jugement si clair? (Malherbe.)

De par le fils de Jupiter,
Vous estes priez d'assister
Aux funérailles de Voiture. (Sarrasin.)

Dans les pièces de Corneille, naturellement, ces rimes pullulent. Il s'en voit dans celles de Racine, et Molière ne s'en prive point. Cela sonnait si bien au bout d'un alexandrin de théâtre. En 1704, l'Académie — et c'est, à mon sens, un fait regrettable — condamna cette prononciation normande, que les plus illustres parmi ses membres avaient admise et anoblie; que l'abbé Paul Tallemand, un des Quarante, avait récemment défendue[1]; et que le Secrétaire perpétuel de la Compagnie allait défendre encore, en 1706, dans sa *Grammaire françoise* : « Dans la prononciation soutenuë, disait Régnier-Desmarais, comme lorsqu'on parle en public ou qu'on dé-

1. *Remarques et décisions de l'Académie françoise* (1698); il avait établi qu'il y a deux prononciations, une pour la prose, une pour les vers.

clame des vers, il faut, soit à la fin du sens ou des vers, soit devant une voyelle, faire toujours sentir l'*r* » (p. 48). Et je puis certifier que même à la fin du dix-neuvième siècle, j'ai ouï tel orateur normand prononcer encore les infinitifs en *er*, comme ses compatriotes Malherbe et Corneille.

Au dix-septième siècle, l'*r* final sonnait dans d'autres mots ; et il est bon de se le rappeler. Lorsque les petits littérateurs de cinq ans apprennent la fable *Le Renard et le Corbeau*, ils sont, j'imagine, portés à se demander pourquoi on a mis là des vers qui ne finissent pas comme les autres.

Le renard s'en saisit et dit : « Mon bon monsieur,
Apprenez que tout flatteur... »

Mossieu ne rime pas avec *flatteur;* et quand Chicaneau et L'Intimé de Racine se disent :

Que demandez-vous donc ? — Elle voudroit, Monsieur,
Que devant des témoins vous lui fissiez l'honneur;...

est-ce que tout cela rime pour l'œil ou pour l'oreille ? Tout cela rimait pour l'oreille ; on prononçait *Mon Sieur*, même en prose, si on le voulait : « L'*r* dans *monsieur* se prononce, disait le P. Chifflet, en 1659, selon le choix et la volonté [1]. »

Il est d'autres cas où les petites prosodies et les éditions à bon marché signalent, sans aucune raison, des *rimes pour l'œil* dans les œuvres de nos vieux auteurs. Ainsi, au IIIe chant de l'*Art poétique :*

La colère est superbe et veut des mots altiers ;
L'abattement s'explique en des termes moins fiers.

Quicherat lui-même cite ces vers-là comme exemple de rimes fausses. Quicherat se trompe ; il aurait pu se renseigner dans les dictionnaires et grammaires du temps passé, où il aurait lu que « *altier* se prononce comme *enfer*, *hiver*... [2] ».

Au dix-neuvième siècle, ces sortes de rimes normandes seraient fausses, et il est étrange que Hugo, le farouche,

1. *Essai d'une parfaite Grammaire françoise.*
2. *Ibid.*, p. 188.

l'indépendant, le matamore, ait fait rimer *fiers* à *premiers*, *mer* à *écumer*, *plusieurs* à *messieurs*. Où donc était son indépendance, ces jours-là ? où, son oreille?

Au surplus, répétons-le, jamais on n'a autant rimé *pour l'œil* que chez les romantiques ; personne jamais autant que Hugo le farouche. Il se pipait. Toutes les rimes de Racine n'étaient pas riches et *à lettre d'appui ;* mais toutes sonnaient juste. Toutes celles de Hugo sont millionnaires ; mais combien pour les yeux seulement ! C'est du clinquant : hélas ! tout ce qui luit n'est pas or. Et d'aucuns qui admirent ceci, ces rimes de *coutelas* à *Pallas*, soupireront en haussant l'épaule : « Pauvre Racine ! il était si peu artiste ! il ne ciselait pas » !

Les rimes qui ne sonnent pas et celles qui sonnent faux choquent l'oreille ; celles-là aussi qui ne sonnent pas à leur place, et la seule place de la rime, c'est celle de la fin. Ailleurs, elle trouble le rythme et le détruit. Le rôle principal de la rime est de battre la mesure ; mais non pas à contre-temps, et deux fois. De là les vers *léonins* et *semi-léonins*.

On appelait, au moyen âge, rime léonine, la rime pleine et parfaite. Celle-là, disait, en 1521 Pierre Fabri, est « la plus noble des rithmes, comme le lyon est le plus noble des bestes ». Les vers *léonins* existaient, nous l'avons vu, bien longtemps avant le moine Leoninus qui leur donna son nom [1]. Virgile en émaillait ses harmonieux hexamètres, et cette rime intérieure marquait agréablement la césure penthémimère latine. Nos vieux faiseurs de distiques latins, au moyen âge, en mettaient partout ; c'était un carillon :

Lugent anguillæ, quia tandem est mortuus ille
Presbyter Andreas, qui capiebat eas.

Au seizième siècle, Crétin et ses braves émules imitèrent à force ces gentillesses en français, glissant des rimes *léonines* à l'hémistiche du vers, ou *semi-léonines* à l'hémistiche du vers voisin.

Depuis Malherbe, on ne les tolère que dans les cas d'un

1. Voir plus haut, 1er article, 13 juin, p. 220.

effet voulu, soit d'harmonie, soit d'entassement de syllabes, comme en ces vers du bonhomme Chicaneau :

> Griefs et faits nouveaux, baux et procès verbaux ;
> J'obtiens lettres royaux et je m'inscris en faux.

Malherbe proscrivit à outrance ces « rimes au milieu » et « rimes à demi vers ». Il annotait ainsi deux vers semi-léonins de Desportes : « Vous parlez en oison. C'est un vice, quand après avoir rimé un vers, on finit le demi-vers suivant en la mesme rime. »

Lorsque le *Cid* fut épluché par Scudéry et par l'Académie, on y découvrit des rimes à demi-vers là où il y en avait à peine l'ombre. Corneille avait écrit :

> Le prince, pour essai de générosité,
> Gagnerait des combats, marchant à mon côté.

Scudéry déclara que *essai* et *générosité* formaient une « fausse rime » ; l'Académie eut beau rassurer Corneille, Corneille se corrigea :

> Le prince, à mes côtés, ferait dans les combats
> L'essai de son courage à l'ombre de mon bras.

Par malheur, Corneille n'évita pas toujours ces fâcheuses rencontres des rimes léonines ; ses nobles vers en fourmillent : toutefois, en ses nobles vers, la césure est si fortement accentuée, que les rimes « au milieu » ne brisent point le rythme [1]. Chez Racine, c'est une avalanche, et, qui pis est, Boileau lui-même y a choppé.

Que si nos maîtres ont laissé ces grains de poussière dans leurs poèmes, rappelons-nous que les astronomes voient des taches dans le soleil, et que tout le monde peut voir des vers léonins dans les œuvres de V. Hugo. L'homme immense qui a compté

> Combien de poux faut-il pour manger un lion,

a choppé autant et plus que Boileau, sur le fait des vers

1. Cf. Souriau, *lib. cit.*, p. 143-146.

léonins ou semi-léonins ; témoin cette tirade imbécile de son *Crapaud :*

Le stupide attendri, sur l'affreux se penchant,
Le damné bon faisant rêver l'élu méchant,
L'animal s'avançant, lorsque l'homme recule...

Et combien d'autres cailloux noirs dans cette voie lactée !

Terminons ce long chapitre des mauvaises rimes par une toute petite remarque d'un contemporain de Racine : « Quand on a une fois rimé sur une terminaison, on n'y doit plus revenir qu'après six vers[1] ».

Pourquoi ce conseil ? C'est que la variété plaît, même la variété des rimes, et que la monotonie est fatale même à cette musique des syllabes. Pourquoi *après six vers ?* C'est qu'après une demi-douzaine d'alexandrins (il s'agit de ceux-là), l'esprit et l'oreille ont oublié les consonances entendues. Où le P. Mourgues avait-il pris l'idée de cet avertissement ? Peut-être en relisant les magnifiques alexandrins de Racine, où les finales reviennent trop souvent les mêmes, surtout la finale en *é* avec ses nuances.

Au demeurant, des clairvoyants ont découvert chez Hugo six vers de suite rimant en *é*[2]. Racine n'est pas seul coupable, et puis il y a des crimes poétiques pires que ceux-là.

De tout ceci, que conclure ? Une chose seulement, ou deux. Ne jetons point la pierre aux anciens. Sans nous permettre ni plus de négligences, ni de plus graves, rimons des vers aussi beaux que ceux d'*Athalie*, pas plus beaux ; cela fera tant de plaisir à la postérité !

1. P. Mourgues, *Traité de la Poësie françoise,* seconde édition, 1697 ; p. 23.
2. V. Cl. Tisseur, *Modestes observations*, p. 160.

(*A suivre.*) V. DELAPORTE, S. J.

DÉCOUVERTE D'UNE BULLE

DE JULES III

CONCERNANT LES SAINTS LIEUX ET LA COMPAGNIE DE JÉSUS

« Saint Ignace, nous le savons, se crut d'abord appelé, dans le sens propre du mot, à travailler à Jérusalem et en Orient. Quand les événements le forcèrent plus tard de s'occuper principalement de Rome et de l'Occident, il ne voulut jamais renoncer au projet favori de ses années plus jeunes. » Ainsi parle Genelli dans sa belle vie de saint Ignace de Loyola[1].

En 1553, le saint fondateur pensa voir enfin s'ouvrir devant sa Compagnie les portes de l'Orient. Un gentilhomme espagnol de grande piété, Don Pierre de Zarate, commandeur de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, obtint de Jules III une bulle érigeant une Archiconfrérie du Saint-Sépulcre et fondant en Orient trois collèges de la Compagnie de Jésus. C'était un événement considérable. Dans son *Chronicon Societatis Jesu*, Polanco lui consacre ces lignes, à la date de 1553 : « Tria collegia auctoritate apostolica erecta fuerunt, id curante Domino Petro de Zarate, præceptore vel commendatario Ordinis militum Sancti Sepulcri, scilicet, Hierosolymis, Constantinopoli et in insula Cypri, etc.[2] » Il écrit dans le même sens aux Jésuites de Louvain[3]. Dans sa correspondance saint Ignace parle également à plusieurs reprises[4] de la « bulle » pontificale et de « l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre »[5].

1. *Leben des H. Ignatius von Loyola, Stifters der Gesellschaft Jesu.* In neuer Bearbeitung herausgegeben von V. Kolb, S. J. Wien, 1894, p. 277.

2. *Monumenta historica Societatis Jesu. Historia Societatis Jesu*, auctore J. de Polanco, t. III, p. 5. Madrid, 1895.

3. Cité dans Genelli-Kolb. *Op. sup. laud.* ,277.

4. *Cartas de San Ignacio* (Madrid, 1874-1889), tome IV, cartas DLVIII-DLXI ; t. VI, cart. DCCCXXX.

5. On peut consulter encore Orlandini et Raynald. *Annal. Eccl.* ad annum 1553, n. 22.

L'existence de la bulle est donc bien certaine ; et pourtant on la chercherait en vain dans le Bullaire de la Compagnie de Jésus. Les éditeurs des *Monumenta historica S. J.* disent l'avoir recherchée sans succès. Genelli est encore plus décourageant. Selon lui, « la bulle ne se trouve dans aucune collection imprimée et a disparu des archives pontificales »[1].

Ainsi, voilà un document papal, une bulle très authentique, disparaissant complètement sans laisser d'autres traces que quelques lignes dans des chroniques et des correspondances privées. Si le fait nous paraît digne d'être signalé, nous devons pour le moment laisser à d'autres le soin de l'expliquer.

Au mois de juillet dernier nous travaillions à Vienne dans cette collection incomparable de raretés bibliographiques qu'on appelle la « Bibliotheca Rossiana » (Wien XIII, Lainzerstrasse 136)[2]. En parcourant des documents pontificaux, nos yeux tombent sur une bulle de Jules III, commençant par les mots « Pastoralis officii ». C'était la bulle si longtemps cherchée. Elle se trouve dans un volume in-quarto, reliée avec plusieurs autres bulles imprimées du seizième siècle, la plupart portant le nom du célèbre Bladius, imprimeur de la Chambre apostolique. Avec le *Motu proprio* de Paul III, qui la précède, elle est seule en caractères cursifs et sans nom de lieu ni d'imprimeur. Mais une inspection minutieuse des particularités typographiques de la bulle « Pastoralis officii »[3] et sa comparaison avec d'autres livres du seizième siècle, publiés chez Bladius et conservés à la *Rossiana*, permettent

1. *Op. cit.*, p. 279, note.

2. Voici l'inscription placée dans la bibliothèque .

KAROLA. LUDOVICA. BORBONIA.
INFANS. HISPANIAR. DUX. SAXON.
CODICES. ET. VETVSTIORA.
ARTIS. TYPOGRAPHICÆ. MONVMENTA.
INGENTI, CVRA. ET. PECVNIA. SIBI. ADQVISITA.
PATRIBUS. SOCIETATIS. JESV.
DONO. DEDIT. AN. REP. SAL. MDCCCLV.

Son nom de *Rossiana* lui vient d'un certain Rossi, qui a présidé à la formation de la collection. Le catalogue, auquel le docte et consciencieux P. Anschuetz S. J. travaille activement, nous renseignera sur cette personnalité demeurée jusqu'ici assez obscure.

3. Le Bullaire de la Compagnie de Jésus contient deux documents pontificaux débutant par les mêmes notes.

d'affirmer avec beaucoup de vraisemblance qu'elle sort de la même officine[1].

Ce remarquable document pouvant être considéré comme inédit, nous le publions en entier. Mais en voici d'abord un bref sommaire, au lieu d'une traduction complète, qui ne paraît pas nécessaire.

Le Souverain Pontife commence par exposer l'état d'abandon où se trouvent les saints lieux, à la honte de tous les chrétiens, et la détresse corporelle et spirituelle des chrétiens orientaux. Pour y remédier, il a résolu : 1° de provoquer la formation de confréries ayant pour but la conservation et l'entretien des saints lieux et l'assistance des personnes religieuses qui y habitent; 2° de fonder trois collèges des prêtres de la Compagnie de Jésus, l'un à Jérusalem, un autre dans l'île de Chypre, le troisième à Constantinople. En conséquence, d'abord, il érige à Rome et dans les autres villes catholiques, que désigneront les princes temporels, des confréries sous l'invocation du Saint-Sépulcre, pour les séculiers et les réguliers. Il décrète que la confrérie de Rome sera à la tête des autres avec le titre d'archiconfrérie; il lui assigne pour le lieu de ses réunions l'église du couvent des Dominicains, près la Minerve, et nomme six cardinaux pour être les protecteurs de cette archiconfrérie et des confréries dépendantes et pour leur donner les statuts et l'organisation convenables. Suit une longue énumération de faveurs spirituelles accordées aux confrères. Le pape prescrit à tous les prélats et autres personnes ecclésiastiques de publier ces lettres apostoliques, lorsqu'ils en auront été requis par les confrères du Saint-Sépulcre, mais seulement après autorisation préalable des princes et seigneurs locaux.

Puis vient l'érection des trois collèges de la Compagnie de Jésus. Le Souverain Pontife ordonne que toutes les aumônes recueillies par les confréries du Saint-Sépulcre seront centralisées dans le collège de Jérusalem et seront employées par les prêtres de la Compagnie, qui résideront dans ce collège, suivant l'ordre que la prudence leur suggérera dans le Seigneur, tant pour leurs propres besoins que pour l'assistance des pèlerins pauvres; pour le rachat des captifs chrétiens ; pour secours

1. C'est aussi l'opinion du P. Anschuetz, conservateur de la Rossiana.

à tous les fidèles habitant Jérusalem, Chypre et Constantinople, séculiers ou réguliers de tous ordres, mais surtout aux religieux de Saint-François ; enfin pour la restauration et la conservation des Saints Lieux et des édifices ou constructions qui s'y trouvent. Les pères de la Compagnie rendront compte de l'argent qu'ils auront reçu et de l'emploi qu'ils en auront fait aux cardinaux protecteurs de l'Archiconfrérie de Rome.

Le pape règle encore la manière dont les contributions volontaires pour les Saints Lieux seront recueillies : dans toutes les villes où des confréries du Saint-Sépulcre auront été établies, il doit y avoir une église assignée pour les réunions des confrères et dans laquelle seront placés des troncs pour recevoir des aumônes ; ces troncs ne doivent pas être placés sans l'assentiment de l'autorité civile. Les confréries désigneront, toujours avec l'agrément des princes, les personnes chargées de lever ces troncs et d'envoyer l'argent à Jérusalem, soit directement, soit par l'intermédiaire des cardinaux protecteurs. Enfin le Souverain Pontife met en garde les confrères contre l'abus qu'ils pourraient être tentés de faire de certaines des faveurs qui leur sont octroyées.

Voici maintenant le texte de la Bulle, que nous reproduisons scrupuleusement tel quel, sauf les abréviations, qu'il nous paraît préférable de résoudre pour éviter tout embarras aux lecteurs.

BULLA S^mi D̃ni Ñri

JULII PAPÆ . IIJ . RESTAURATIONIS : ET ERECTIONIS SANCTÆ ARCHICON FRATERNITATIS SANCTISSIMI SE PULCRI DOMINICI HIEROSOLIMITANI

(*Armes de Jules III*) (*Croix de Terre-Sainte*)

Julius Eps̆ servus servorum Dei ad perpetuam rei memoriam.

Pastoralis officii cura, qua in universali ecclesia, meritis quamquam insufficientibus ex Dei dispensatione fungimur, nos excitat et inducit, ut sedula cogitatione et ardenti studio adnitamur, ut veri Dei cultus et gloria, ac Christianæ religionis fides ubique propagetur et in dies diffundatur et quamvis Sanctissimum D. N. Jesu Christi nomen plenum ubique gentium cultum et venerationem debeat suscipere, tamen absque dubio, peculiari quodammodo eidem gratum fore credimus, si ibi

Christiani ei deferant eximium religionis cultum, unde christiana religio sumpsit exordium. Unde cum sanctissima illa loca apud Jerosolimam et terram vere (ut vocatur) sanctam, quæ eiusdem Domini nostri adventum, Nativitatem, vitam, prædicationem, miracula, mortem, sepulturam, resurrectionem, ascensionem, Spiritus sancti missionem, cæteraque nostræ salutis misteria iugi memoria cum summa efficacia mundo representant occulto ipsius inexplicabilis sapientiæ iudicio in manus impiorum redacta esse videamus, et rursus templa illa in Bethleem, Monte Caluario, Monte Oliueto, Sepulchro beatissimæ Virginis, Monte Syon, reliquisque sacratissimis locis quondam à beata Helena summa cum pietate sumptuoso opere excitata, ruinosa et ipsa iam vetustate collabentia à Christifidelibus ferè deserta esse intelligamus, adeo ut christianis omnibus æternæ ingratitudinis nota, quod suæ redemptionis, et felicitatis incunabula, et monimenta ita negligant merito iungatur. Cum præsertim templa dei viva orientales, inquam, et meridianas plagas habitantes Christiani, in sanctam Civitatem sæpissime commeantes, et sacrosanctam illius ædem habitantes, etiam qui Constantinopoli duro servitutis iugo præmuntur, ad sedem Apostolicam tanquam ad piam universorum matrem fidelium auxilium ad suam salutem implorantes, sæpe confugiant. Nos præmissa attendentes et diligenter considerantes, quonam pacto operi tam pio, tam necessario, tam demum ad gloriam ejusdem Domini nostri accommodo, videlicet ut quæ illic supersunt, tum sacrorum locorum, tum christianorum hominum reliquiæ instaurentur, et ad meliorem statum cum ampliore proventu reducantur, ejusdem officii ratione intendere possemus, illud tandem occurrit, ut in Alma urbe nostra ; et omnibus aliis christiani orbis Civitatibus, aliquas confraternitates aliquarum utriusque sexus personarum pro conseruatione et manutentione structurarum, et ædificiorum, ac pia subventione religiosarum personarum apud pia loca præfata degentium. Necnon tria collegia dilectorum filiorum presbyterorum societatis Jesu nuncupatæ in eadem urbe canonice institutæ, quorum integritatem, fidei zelum, et doctrinam iam in pluribus exploratam habemus, unum Jerosolimis, alterum in Cypro, et tertium Constantinopoli erigeremus, hac enim ratione hinc Confratribus pie laborantibus, illinc presbyteris præfatis, verbo et doctrina dispersum Domini gregem ad salubrem vitæ fontem, qui est Christus, sedulo revocantibus, renasci, et reflorescere videbitur, vel inter medios Paganos [1] salutifera Christi religio : Hinc est, quod nos Motu proprio, et ex certa nostra scientia, et ad effectum præmissorum omnium, necnon ad omnipotentis Dei ad laudem [2] et gloriam, ac fidei catholicæ exaltationem, in alma Vrbe nostra unam, quæ caput aliarum existat, et archiconfraternitas nuncupetur, ac in singulis alijs, tam Italiæ, quam reli-

Erectio archi- …nfraternitatis …urbe et alia- …m in omnibus …is ubique ter- …rum.

1. Les Musulmans, ainsi appelés dans plusieurs documents ecclésiastiques. Comp. l'oraison pour la fête de Notre-Dame de la Merci : « Ad liberandos Christifideles a potestate paganorum. » (*Bréviaire romain*, 24 septembre.)

2. La répétition de *ad* est dans le texte.

quarum citra, et ultra mare christiani nominis provinciarum Civitatibus per illarum dominos temporales eligendis, singulas utriusque sexus christifidelium, tam secularium, quam quorumvis etiam Mendicantium ordinum regularium personarum Confraternitates, sub inuocatione Sanctissimi Sepulchri dominici Jerosolimitani pro tot Confratribus, seu utriusque sexus, tam secularibus quam regularibus personis, quot eas ingredi voluerint apostolica auctoritate tenore præsentium erigimus et instituimus. Necnon Archiconfraternitati prædictæ, quo melius illius confratres in unum convenire, et pro tempore occurentia negotia libere expedire possint, ecclesiam monasterii beatæ Mariæ supra Mineruam ordinis fratrum prædicatorum de vrbe[1] pro illius ecclesia, dicta auctoritate concedimus et assignamus. Ac Rodulphum S. Mariæ Transtiberinæ de Carpo, et Marcellum S. Crucis in Hierusalem Ceruinum, ac Petrum S. Balbinæ Paccecum, necnon Fuluium S. Mariæ in via Corneum, ac Sebastianum S. Calixti Pighinum, et J. Baptistam S. Clementis titulorum Cicadam nuncupatos presbyteros Cardinales, dilectos filios nostros totius dictæ Archiconfraternitatis et aliarum Confraternitatum hujus modi, quoad uixerint in Romana curia apud nos, et sedem eandem Protectores constituimus, et deputamus, eisque per se, vel alium, seu alios, quem, et quos ad id duxerint deputandum vel deputandos, omnia et singula, quæ ad hujusmodi protectionis officium de iure, vel consuetudine, aut alias quomodolibet pertinent, et quæ cæteri ordinum, aut congregationum regularium in eadem Curia apud nos, et dictam sedem protectores faciunt, statuunt, ordinant, et exequuntur, seu facere, statuere, ordinare, et exequi possunt, et debent, faciendi, statuendi, ordinandi, et exequendi. Nec non pro salubri Archiconfraternitatis, et aliarum confraternitatum hujusmodi directione et faciliori quorumcumque in eis pro tempore occurentium negociorum expeditione ; quæcumque statuta et ordinationes (licita tamen et honesta, ac sacris canonibus non contraria) faciendi et edendi, ac pro rerum, temporum et personarum qualitate mutandi, corrigendi et reformandi, seu illa cassandi, et alia de nouo condendi, ac super illorum observatione, quascumquæ pœnas imponendi, quæ postquam facta, edita, mutata, correcta, et reformata, seu de nouo condita fuerint, eo ipso apostolica auctoritate prædicta confirmata et approbata esse, et censeri, ac juxta eorum dispositionem, sublata quavis aliter iudicandi facultate, iudicari debere, et quiquid secus super his a quoquam quauis auctoritate scienter, vel ignoranter contigerit attentari irritum et inane decernimus. Et insuper quod omnes, et singulæ Confraternitates sub inuocatione prædicta S. Sepulchri dominici tam retroactis temporibus, etiam illa, quæ in ecclesia S. Annæ Barchinonensi ordinis S. Augustini, cujus Romanus Pontifex pro tempore existens Pater Abbas esse dinoscitur, instituta existit, quam per præsentes erectæ et

Ecclesiæ protectorum d... putatio cu... amplissima p... testate.

Potestas st... tuta et ordin... tiones eden... reformandi e... datur et ea c... firmantur.

Sub archic... fraternitate re... guntur eos c... fraternitates s... eadem invo... tione, speci... ter S. An... Barchinonen.

1. La Compagnie de Jésus ne possédait alors qu'une petite église à Rome. Les troncs que, d'après la Bulle, l'Archiconfrérie a le droit d'établir, ont pu également empêcher qu'elle n'eût son siège dans cette église.

institutæ, ac imposterum erigendæ et instituendæ eidem Archiconfraternitati subjectæ et illius membra existant, et ab ea dependeant, auctoritate, et tenore præmissis statuimus et ordinamus. Necnon Archiconfraternitatem, ac alias ab ea dependentes confraternitates hujusmodi cum omnibus et singulis earum bonis præsentibus et futuris, ac rebus ad eorum (*sic*) manutentionem et incrementum necessariis, et opportunis ab omnibus datijs, et gabellis, nunc et pro tempore impositis, prorsus eximimus, et totaliter liberamus. Liceatque singulis dictæ Archiconfraternitatis, et aliarum ab illa dependentium Confraternitatum hujusmodi confratribus præsentibus et futuris, aliquem presbyterum secularem, vel cuiusuis ordinis regularem in suum eligere confessorem, qui vita eis comite eorum confessionibus diligenter auditis, ab omnibus et singulis eorum peccatis, excessibus, criminibus et delictis quantumcumque grauibus, et enormibus, etiam si talia fuerint, propter quæ dicta sedes apostolica esset merito consulenda, videlicet in eidem sedi reseruatis (exceptis contentis in Bulla, quæ in die cœnæ Domini annuatim legi consueuit) ter in vita, in alijs vero casibus, quoties fuerit opportunum pro commissis debitam eis absolutionem impendat, et iniungat pænitentiam salutarem. Necnon vota quæcumque ultramarina (visitationis liminum Apostolorum Petri et Pauli de Vrbe ac S. Jacobi in Compostella, religionisque et castitatis votis duntaxat exceptis) in alia pietatis opera commutare. Idemque, vel alius confessor omnium peccatorum, de quibus corde contriti atque ore confessi fuerint, bis in vita et in mortis articulo quoties ille occurrisse videbitur, etiam si mors tunc non sequatur, plenariam remissionem ipsis in sinceritate fidei unitate dictæ Romanæ Ecclesiæ ac obedientia, et reuerentia nostris, et successorum nostrorum Roman. Pontificum canonice intrantium persistentibus eadem apostolica auctoritate concedere, Ac quandocumque et ubicumque (præterquam in festo Paschatis, Resurrectionis) Eucharistiæ et alia sacramenta sine alicuius præiudicio eidem confratri exhibere valeat. Necnon liceat eisdem Confratribus, et eorum cuilibet, qui presbyteri, aut nobiles fuerint, seu graduati habere altare portatile cum debitis honore et reverentia, super quo in locis ad hoc congruentibus et honestis (sine tamen iuris alieni præiudicio, et cum qualitas negociorum pro tempore ingruentium id exegerit) etiam antequam illucescat dies, circa tamen diurnam lucem, et si forsan ad loca ecclesiastico interdicto supposita, ipsos confratres seu eorum aliquem declinare contigerit, in illis, clausis ianuis, non pulsatis campanis, et submissa voce excommunicatis et interdictis penitus exclusis, quisque confratrum in sua et familiarium suorum domesticorum præsentia (dummodo ille, vel illi causam non dederint hujusmodi interdicto, nec id sibi vel illis contigerit specialiter, interdici) possit per seipsum, si presbyter fuerit, aut proprium, seu alium sacerdotem idoneum missas, et alia diuina officia celebrare, seu celebrari facere. Ac denique si contingat aliquem ex eisdem confratribus in loco interdicto hujusmodi ab humanis decedere, corpus suum sine funerali pompa ecclesiasticæ sepulturæ tradi possit. Necnon eisdem confratribus et eorum cuilibet,

Exemptio a [...]cimis et gallis.

Confessionale [...] forma ter in [...]a et in neces[...]ate. Commutio votorum [...]ceptis in for[...]. Altare por[...]ile, et cele[...]andi etiam [...]pore inter[...]ti.

qui clerici seculares fuerint, quoties eis placuerit, quod per seipsum aut cum uno, vel duobus socijs seu familiaribus suis per ipsos eligendis, horas diurnas pariter, et nocturnas aut alia divina officia secundum usum, et morem ejusdem Romanæ Ecclesiæ juxta ritum Breviarij noviter ordinati dicere, et recitare libere, et licite valeant, et quilibet eorum valeat, et ad alium usum, et morem super hujusmodi horis recitandis obseruandum, etiam ratione ecclesiarum et beneficiorum ecclesiasticorum quorumcumque per eos quomodolibet pro tempore obtentorum, minime teneantur, nec ad id inviti à quoquam compelli possint. Ac quod quadragesimalibus, et alijs quibuscumque diebus, quibus stationes in ecclesijs almæ Vrbis prædictæ, et illius districtus celebrantur, ecclesiam dictæ Archiconfraternitatis in eadem Vrbe, ac alias, earumdem confraternitatum dependentium Ecclesias, extra eamdem vrbem visitando, ac ter orationem Dominicam, et toties salutationem angelicam dicendo, easdem prorsus indulgentias, et peccatorum remissiones consequantur, et quilibet consequatur quas consequeretur, si eisdem diebus ecclesias vrbis et illius districtus hujusmodi personaliter (*sic*) visitassent, ac omnia, et singula alia ad id necessaria quomodolibet, et requisita adimpleuissent. Necnon eisdem quadragesimalibus, et alijs anni temporibus, et diebus quibus esus carnium, et lacticiniorum de iure, vel consuetudine est prohibitus, ouis, butiro, caseo, et alijs lacticinijs de alterius ac de utriusque medici consilio etiam carnibus vtī, et vesci possint, apostolica auctoritate prædicta earumdem tenore præsentium de speciali gratia indulgemus. Præterea ut archiconfraternitas, et aliæ confraternitates ab illa dependentes, et illarum ecclesiæ hujusmodi congruis per totum orbem frequententur honoribus, fidelesque ipsi ipsorum confratrum exemplo ducti, ad illa eo libentius se conferant, Et pro eorumdem piorum, ac sanctorum locorum, et personarum manutentione, et subsidio largius suæ liberalitatis dona diffundant, quo exinde pro temporalibus, quæ erogauerint æternæ vitæ prœmia se noverint adipisci. De omnipotentis Dei misericordia, ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum eius auctoritate confisi, omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus, qui Archiconfraternitatem, seu illius ecclesiam prædictam, et alias confraternitates ab illa dependentes præfatas, seu earum ecclesias in die festivitatis Resurrectionis Domini nostri Jesu Christi a primis vesperis ejusdem festivitatis vsque ad occasum solis diei sequentis annuatim deuote visitaverint et pro dictorum sanctorum locorum reparatione, et personarum in illis, vt præfertur, degentium manutentione, subsidio, alimonia, et sustentatione prout sua cuique conscientia dictauerit, pias eleemosynas effectualiter largiti fuerint, Plenariam omnium peccatorum suorum, de quibus corde contriti, et verè confessi fuerint, Indulgentiam, et remissionem in domino elargimur. Quodque omnium, et singulorum meritorum, quæ peregrini loca terræ sanctæ hujusmodi visitantes consequuntur; necnon missarum et aliorum divinorum officiorum, quæ in ecclesijs ejusdem Terræ Sanctæ celebrantur, et recitantur : ac ceterorum omnium spiritualium bonorum, quæ in tota vniversali sacrosancta

Dicendi novum officium.

Indulgentiæ vrbis.

Licentia vescendi carnibus etc.

Indulgentia plenaria in die pasce.

Merita peregrinantium et missas locorum illorum participantium in terra sancta.

ecclesia militanti, et omnibus membris eiusdem fiunt, et fieri poterunt, participes imperpetuum fiant, auctoritate, et tenore prædictis, de speciali gratia concedimus et pariter indulgemus. Ac vniversis et singulis Patriarchis, Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, Prioribus, Vicarijs, Plebanis, Rectoribus, ac verbi Dei predicatoribus, et alijs personis ecclesiasticis, in quibuscumque Provincijs et Regnis, ac Civitatibus nunc et pro tempore constitutis, et ad quos præsentes literæ peruenerint, vt quoties pro parte eorumdem confratrum desuper fuerint requisiti (adhibita tamen prius earumdem Civitatum et Terrarum Principum, et Dominorum licentia et consensu) easdem præsentes literas in ecclesijs, et alijs locis publicent, et publicari ac capsas ibidem pro eisdem elemosinis colligendis poni et deputari faciant, et mandent, ac alias in præmissis, quantum in eis fuerit, auxilium, consilium, et favorem præbeant, nec aliquid occasione publicationis, et aliorum hujusmodi exigere, vel extorquere præsumant, sub censuris et pœnis ecclesiasticis committimus et mandamus. Nec [1] Jerosolimis unum, in Cypro [2] alterum, Constantinopoli reliquum, Collegia presbyterorum prædictæ Societatis Jesu nuncupatæ, erigimus et instituimus. Et nihilominus quo facilius, et melius præmissa adimpleri, et dante Domino, pecuniæ, vt præfertur, congregatæ, in præfatos pios vsus (provt enixe cupimus) per ministros fideles, et idoneos, in quibus Dei timor sanctus existat, dispensari valeant : volumus quod Collegium præfatum presbyterorum societatis Jesu, quod in Civitate Jerosolimitana aliorum duorum caput existat [3], ac illius presbyteri collegiales pro tempore existentes, eleemosinas et alia emolumenta vndecumque prouenientia huiusmodi, et ad eos per Protectores, seu deputatos præfatos pro tempore transmittenda, fideliter recipere, ac in suos vsus necessarios, et piam subuentionem pauperum Christi ad dicta loca sancta confluentium et captivorum Christifidelium redemptionem, et quarumcumque fidelium, tam secularium quam quorumuis ordinum, præsertim sancti Francisci regularium personarum inibi, necnon in Cypro, et Constantinopoli degentium, earumque alimoniam, et subsidium, necnon eorumdem locorum, ædificiorum, et structurarum reparationem, et conseruationem iuxta prouidam per eos desuper faciendam ordinationem, et prout ipsis in Domino videbitur, conuertere, ac de receptis, necnon vsibus, in quos præmissa conuersa fuerint, ac modis, et formis per eorum literas Romam transmittendas, eisdem protectoribus, seu deputatis rationem reddere teneantur. Nos enim præsentes literas sub quibusuis reuocationibus, suspensionibus, derogationibus, seu limitationibus similium, vel dissimilium indulgentiarum, etiam in favorem Cruciatæ sanctæ, et Fabricæ Basilicæ Principis Apostolorum de vrbe, vel Hospitalis nostri sancti Spiritus in Saxia, etiam de vrbe, aut monas-

Publicande Bulle huius præceptum.

Redemptio captivorum.

1. C'est évidemment *necnon* qu'il faut lire.

2. Chypre était encore sous la domination de Venise.

3. Cette incise est citée par Polanco dans sa *Lettre aux Jésuites de Louvain.*

terii sancti Antonij Viennensis, ac aliarum ecclesiarum, et piorum locorum, et alias quomodolibet, ac sub quibuscumque tenoribus, et formis, ac cum quibusvis clausulis, et decretis, etiam Motu proprio, et ex certa scientia, per nos, et sedem eandem pro tempore factis, nullatenus comprehensas sed semper ab illis exceptas existere, et quoties illæ emanabunt, toties in pristinum statum restitutas, repositas, et de nouo concessas esse, et singulis Confratribus, ac alijs Christifidelibus præfatis suffragari debere decernimus, in omnibus et per omnia, perinde ac si nunquam reuocatæ, vel suspensæ fuissent. Non obstantibus nostra de non concedendis indulgentijs ad instar, et quibusvis alijs Apostolicis, ac in prouincialibus, et synodalibus Concilijs editis specialibus, vel generalibus constitutionibus, et ordinationibus, necnon Prouinciarum, et Civitatum huiusmodi iuramento, confirmatione Apostolica, vel quauis firmitate alia roboratis statutis, et consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem, quod Confratres Archiconfraternitatis huiusmodi in singulis Civitatibus, in quibus huiusmodi Confraternitates institutæ fuerint, vnam ecclesiam pro Congregationibus, et alijs necessariis faciendis, et in qua capsas pro huiusmodi eleemosinis colligendis collocent, eligere, et assumere possint. Quodque capsæ huiusmodi in Ciuitatibus, locis, et terris suos proprios Duces, aut Principes, seu alios dominos quocumque nomine, titulo, excellentia, et prærogatiua munitos habentibus non nisi de illorum consensu ponantur. Ac pecuniæ et alia emolumenta exinde prouenientia per aliquos probatæ integritatis viros ab ipsa Confraternitate, ac Principum consensu deputatos regantur, et administrentur. Ac demum per illos Jerosolimam, seu Romam ad protectores, seu deputatos prædictos per eos Jerosolimam mittenda, et in præfatos vsus conuertenda, et non aliter transmittantur. Quodque confessor, quem quilibet dictorum confratrum duxerit eligendum, de his, de quibus fuerit alteri satisfactio impendenda, eam sibi per se, si superuixerit, vel alios si forsan ab hac vita transierit, faciendam iniungat, quam ipse vel illi facere omnino teneantur. Et ne (quod absit) propter hujusmodi facultatem eligendi confessorem, reddatur quisquam proclivior ad illicita imposterum committenda, quod illi ex eisdem confratribus, quia a sinceritate fidei, vnitate dictæ Romanæ ecclesiæ, ac obedientia, et deuotione nostra, vel successorum prædictorum destiterint, aut ex confidentia concessionis, vel remissionis huiusmodi, aliqua forsan commiserint, concessio et remissio prædictæ, ac quo ad illas præsentes litteræ nullatenus suffragentur. Quodque quisque eorumdem confratrum indulto celebrandi ante diem huiusmodi, parce vtatur, quia cum in altaris ministerio immoletur Dominus noster Jesus Christus Dei filius, qui candor est lucis æternæ, congruit, hoc non noctis tenebris fieri, sed in luce. Quodque dum divinis officijs in aliquibus ecclesijs eosdem Confratres interesse contigerit, illorum morem, qui in eisdem ecclesijs observabitur circa huiusmodi horas canonicas dicendas, studeat (*sic*), observare. Cæterum, quia difficile foret præsentes literas ad quæcumque loca, in quibus illæ forent necessariæ, transferri, volumus, et

eadem auctoritate decernimus, quod ipsarum præsentium literarum transumptis manu publici notarij subscriptis, et sigillo alicuius personæ in dignitate ecclesiastica constitutæ, seu curiæ ecclesiasticæ munitis, eadem prorsus in iudicio, et extra, fides adhibeatur, quæ eisdem originalibus literis adhiberetur, si exhibitæ forent, vel ostensæ. Nulli ergo hominum liceat, hanc paginam nostræ erectionis, institutionis, concessionis, assignationis, constitutionis, deputationis, statuti, ordinationis, exemptionis, liberationis, elargitionis, concessionis[1], indultorum, commissionis, mandati, erectionis[1], institutionis[1], voluntatis et decretorum infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei, ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum eius, se noverit incursurum. Datum Romæ apud Sanctum Petrum, Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo quingentesimo quinquagesimo tertio, Pridie Non. Octobris. Pont. Nostri Anno quarto.

Ja. Card. Puteus

Pan. Sadoletus Carpent.

D. Ruiz.

La pièce est datée du 6 octobre 1553. Cette date de 1553 est absolument certaine, malgré les affirmations contraires de Menchaca et de Genelli[2], qui voudraient la reculer d'une année.

Dans une lettre du 26 octobre 1554 à Philippe II d'Espagne, Ignace s'exprime ainsi : « Notre Saint-Père est fort favorable au projet. Il l'a prouvé par l'érection de ces Confréries, dont il s'est déclaré le premier membre, par les nombreuses faveurs spirituelles accordées aux confrères et aussi par la grande chaleur avec laquelle il a ordonné la diffusion de cette œuvre à Rome et au dehors, afin d'augmenter le culte divin aux Saints Lieux, non seulement dans les temples matériels, mais aussi dans les spirituels, c'est-à-dire dans les cœurs des chrétiens qui y affluent[3]. »

La bulle *Pastoralis officii*, avons-nous dit plus haut, était un événement considérable. Pour le faire comprendre, il faut briè-

1. La répétition de ces trois termes est dans le texte.

2. L'année 1553 est aussi donnée par Orlandini. Cfr. Genelli-Kolb, p. 279, note.

3. *Cartas*, IV, c. DLVIII. On remarquera l'allusion au texte de la Bulle : « Templa Dei viva orientales... Christiani ».

En parlant de l'envoi d'un patriarche aux Nestoriens, cette année-là même, Polanco ajoute : « Si collegium Hierosolymitanum institutum fuisset, inde haud dubie commodius cum christianis ejus regionis nostri charitatis officia exercere potuissent. » (*Monumenta historica S. J.*, III, 15.)

vement rappeler la situation de l'apostolat catholique dans le Levant. De nombreux actes pontificaux garantissaient aux religieux de saint François le privilège exclusif de résider en Palestine, et même défendaient, sous les peines les plus sévères, aux pèlerins de s'y établir sans leur assentiment. Cette distinction honorable et, hâtons-nous d'ajouter, justifiée par les plus graves raisons, les Franciscains l'avaient méritée par plusieurs siècles d'héroïsme. Comme l'a fort bien dit un écrivain peu suspect de cléricalisme, « ils ont versé leur sang et leur argent à profusion autour du Saint-Sépulcre, achetant sans cesse le droit de prier dans des sanctuaires vénérés et se voyant sans cesse arracher ce droit si chèrement payé avec une brutalité et une mauvaise foi pleines de cruauté. Rien ne les a lassés. Ils sont morts par centaines, les uns de misère, les autres sous le fer des Turcs, là où Jésus est mort ; mais à mesure que les premiers tombaient, il en arrivait de nouveaux ; les rangs de cette armée pacifique, qui recevait sans cesse des blessures, sans jamais en faire elle-même, sont toujours restés compacts [1]. »

Les Franciscains, — on le comprendra facilement — tenaient à maintenir les antiques privilèges de leur Custodie de Terre-Sainte. La nouvelle bulle les supprime d'un trait de plume, introduit à Jérusalem même un ordre né d'hier et lui accorde les privilèges les plus étendus. L'innovation était très grave ; elle modifiait profondément la situation de la province franciscaine de Syrie. En voici peut-être une explication.

A cette époque il courait en Orient des bruits étranges ; et apparemment ils étaient parvenus jusqu'à la Curie Romaine. En face des luttes toujours renaissantes et de l'indifférence de l'Europe catholique [2], les vaillants gardiens des Lieux-Saints — on le prétendait du moins — auraient éprouvé un moment de découragement. Dans le courant de l'année 1549 — donc trois ans avant l'apparition de la bulle — le sieur d'Aramon, ambassadeur français à Constantinople, arrivait à Jérusalem. Chesneau, son secrétaire et son compagnon dans ce pèlerinage, raconte que son

1. Gabriel Charmes, *Revue des Deux Mondes*, 1881, 15 juin, p. 772.

2. Notre bulle la constate en termes énergiques : « loca illa... a Christifidelibus fere deserta..., adeo ut christianis omnibus æternæ ingratitudinis nota, quod suæ redemptionis, et felicitatis incunabula, et monimenta ita negligant, merito iungatur ».

maître « estoit attendu des gardiens et Cordilliers du couvent du mont Sion, comme les Juifs attendent leur Messie, pour l'espérance qu'ils avoient par sa venue estre mis hors des garbouilles et fascheries que leur faisoient chacun jour certains santons, c'est-à-dire prestres turqs qui tiennent le cénacle, qui auparavant estoit leur église; et depuis quelque temps lesdictz Turqs en ont faict faire une à leur mode, que nous appellons mousquées. Et faisoient journellement tant d'estorsions[1] auxdicts Cordeliers qu'ilz estoient presques en délibération d'abandonner ledict couvent et se retirer tous en Chrestienté, sans la venue dudict sieur ambassadeur, lequel fit tant envers lesdits gouverneurs de la ville qu'ils chassèrent les prestres turqs qui estoient moteurs de telles menées. Toutefois j'ay depuis entendu que les Cordelliers ont finallement esté contrainctz laisser et habandonner ledict couvent et se retirer en Bethléem[2]. »

En 1553, un religieux[3], longtemps captif au Caire, fit dire à saint Ignace que « dans la ville de Barut, distante de deux ou trois journées de Jérusalem dans la direction d'Alep, il y avait un couvent de religieux de Saint-François[4] ». Ceux-ci songeaient à l'abandonner pour se retirer à Jérusalem ou à Venise, « quod « solitudinem sine occupatione cum proximis non libenter fer- « rent ». Il ajoutait que les Jésuites pourraient facilement obtenir ce couvent et faire quelque bien parmi les chrétiens arabes, habitant ces parages[5].

Nous rapportons ces particularités sans pouvoir affirmer qu'elles ont en effet contribué à l'apparition de la Bulle.

Comme on a pu le remarquer, il n'est pas question, dans la pièce, de Zarate qui, d'après la lettre de saint Ignace à Philippe II,

1. Ou *avanies*, comme on a dit plus tard.

2. Cité par E. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II, 109. Paris, 1850.

3. Il n'est pas désigné plus clairement.

4. A côté de la belle petite église de Saint-Sauveur. Un pèlerin de 1582, le sieur de Villamont, écrit sous la rubrique Beyrouth : « Les religieux de Sainct-François y possédaient un beau monastère qu'ils ont perdu... depuis quelques années en çà, les Turcs l'ayant pris pour faire une mosquée. S'ils eussent voulu donner 40 à 50 escus à celuy à qui le grand Turc avoit donné les églises chrestiennes qui y estoient en son empire il leur fut demeuré à perpétuité. »

5. *Monumenta historica S. J.*, III, 483.

« a procuré l'expédition de cette pieuse affaire ». Le saint patriarche ne paraît pas être intervenu directement. Répondant à Zarate, au sujet de l'opposition que celui-ci éprouvait dans son entreprise, de la part de « quelques personnes religieuses », à cause de « la mention faite dans les Bulles d'un collège de la Compagnie à Jérusalem », Ignace écrit : « Quant au droit (à ce collège) que donnent les Bulles de Jules III, de b. m., par la voie de la confrérie du Saint-Sépulcre, comme vous le savez bien, nous ne l'avons jamais demandé ni recherché [1]. »

Il n'en prit pas moins la chose à cœur. En partant pour l'Espagne, Zarate, outre la lettre à Philippe II, en emportait d'autres pour le roi de Portugal et François de Borgia. Le P. Simon Rodriguez se trouvant pour lors à Rome, Ignace le destina, avec plusieurs compagnons, à la fondation du collège de Jérusalem. Des bienfaiteurs s'intéressèrent également à l'œuvre.

Et pourtant le projet n'aboutit pas. Polanco le constate dans sa Chronique et ajoute mélancoliquement : « Dieu renvoyait peut-être cette œuvre à un autre temps [2] ». Cette espérance ne devait pas se réaliser. Pourquoi? Quels obstacles s'opposèrent à une œuvre si ardemment désirée par Jules III et saint Ignace? Peut-être trouve-t-on une réponse dans la lettre que nous venons de citer.

Quoi qu'il en soit, si la Bulle a suscité jadis des oppositions, nos contemporains peuvent la lire avec calme. Elle ne saurait plus atteindre aucun privilège, elle ne menace aucune situation acquise; pour tous elle n'a plus qu'un intérêt historique.

On se demandera peut-être quels résultats elle aurait produits, si elle avait pu être exécutée, et notamment quelle aurait été l'influence sur la réconciliation des Orientaux. Il est difficile de répondre; néanmoins on doit observer qu'en 1553 bien des difficultés, presque insurmontables aujourd'hui pour l'action catholique en Orient, n'existaient pas encore.

A Jérusalem surtout la situation était particulièrement favorable. La confrérie hellénique du Saint-Sépulcre, de fondation récente [3], n'avait pas encore réussi à asseoir sa domination sur les

1. Cartas, t. VI, p. 318, c. DCCCXXX (9 juin 1556).
2. Cfr. *Monumenta S. J.*, III, 184; Genelli-Kolb, 280.
3. Elle date de 1534. Voir *La Question gréco-arabe ou l'Hellénisme en Palestine et en Syrie*. Arras, Sueur-Charruey.

orthodoxes indigènes de Palestine et à leur infuser la haine aveugle contre l'Église catholique.

De plus le Levant, à cette époque, était encore libre de la contagion du *morbus ethnologicus* ou de la manie de résurrection des nationalités. Avec ces aspirations, trop souvent exploitées au profit de la révolution, la vérité religieuse chez les Orientaux devient accessoire ou plutôt est laissée de côté. La religion, disons plutôt le rite, n'est plus qu'une des multiples manifestations de la vie nationale, et, à ce titre, il en fait partie intégrante. Le modifier est un crime de lèse-nation.

Comme au seizième siècle, on continue de nos jours — nous parlons surtout des Hellènes et des orthodoxes des villes du Levant — on continue à chômer les multiples fêtes, et devant les icônes que l'on baise on fait toujours les innombrables signes de croix. Mais si cette foi extérieure possède encore les corps, une foi rationaliste dans ce qu'on appelle l'idée nationale et le progrès moderne s'empare des esprits et se répand dans les cerveaux les plus étroits. Moins que jamais l'on est près d'admettre qu'on puisse unir le culte de la « grande idée » avec le respect de la vérité catholique. Cette religiosité apparente s'alliant au rationalisme pratique, cette confusion de l'idée religieuse et nationale sont peut-être les plus puissants obstacles aux magnanimes efforts du grand Léon XIII[1].

Et ce ne sont pas les seuls. Depuis, le colosse russe est venu, au profit du schisme, jeter dans la balance son or et le poids de son épée, et l'hérésie protestante a contribué énergiquement à augmenter la confusion.

Dans la vie des peuples et des sociétés il est des heures solennelles. C'est le propre des hommes de génie de les pressentir. Une fois ces moments passés, l'œuvre n'est sans doute pas devenue impossible — qui oserait le prétendre ? — mais combien rendue plus difficile ! Ceux qui travaillent avec tant de zèle au retour de l'Orient ne me contrediront pas.

1. Cette modification religieuse chez nos frères séparés — sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention — date surtout de la guerre de Crimée.

H. LAMMENS, S. J.

M. A. VANDAL

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Jeune encore, — il n'a que quarante-trois ans, — M. le comte Albert Vandal est parvenu, sans intrigue ni secousse, à la place éminente qu'il occupe parmi nos historiens. Le bonheur, un bonheur constant, a été, jusqu'à présent, un des traits saillants de sa vie littéraire. En 1883, l'Académie décerne le prix Bordin à son livre : *Louis XV et Élisabeth de Russie ;* à deux reprises, en 1893 et en 1894, elle attribue le grand prix Gobert, la plus haute récompense dont elle puisse disposer, à son ouvrage capital : *l'Alliance russe sous le premier Empire*, en termes si flatteurs, que l'éloge du lauréat peut être considéré par lui comme une discrète et bienveillante invitation à poser sa candidature à quelqu'un des prochains fauteuils vacants.

Aussi les portes du palais Mazarin parurent-elles s'ouvrir toutes seules, la première fois qu'il y vint frapper, le 11 décembre 1896. A la différence de tant d'autres, qui sont obligés aux longues stations et aux ballottages réitérés, il entrait de plain-pied, et comme naturellement, au premier tour de scrutin, à la majorité de 24 voix sur 29, sans concurrence sérieuse, sans provoquer nulle part, par la facilité de son élection, l'étonnement ou la contestation; ajoutant aux suffrages réfléchis de ceux qui veulent que le titre d'académicien réponde à des mérites véritables, la faveur instinctive des personnes qui désirent seulement que l'habit à broderies vertes soit porté par des gens de bonne compagnie.

Fils du directeur général des Postes sous l'Empire, M. Albert Vandal fut élève du lycée Bonaparte, où il commença à se distinguer par ses succès aux concours généraux. Après avoir rapidement conquis ses grades universitaires dans les Facultés de droit et des lettres, il entra au Conseil d'État, et sembla dès lors destiné, par ses brillants commencements, aussi bien que par ses traditions de famille, aux fonctions administratives ou à la vie politique. Nos changements de régime le détournèrent de cette

direction. Écarté des postes officiels, il se réfugia dans le passé ; et au lieu de se mêler aux affaires publiques de son temps, se mit à étudier, pour nous les raconter, celles de jadis.

Rien de plus régulier désormais que la marche ascendante de sa carrière. Ses ouvrages se succèdent sans précipitation hâtive ; peu nombreux, mais d'une valeur considérable ; portant la marque d'une étude calme, consciencieuse, mûrie par le temps ; sans trahir de l'un à l'autre aucune opposition heurtée dans les jugements de l'auteur ; n'accusant entre eux d'autre différence que le progrès continu et le développement normal d'un esprit supérieur, qui prend de plus en plus possession de lui-même.

Homme de société en même temps que de cabinet et de bibliothèque, on sent que M. Vandal travaille à ses heures ; qu'il dispose des loisirs nécessaires pour conduire une œuvre au point de perfection rêvé ; qu'il ne livre au public le fruit de ses recherches qu'après avoir réalisé, autant qu'il est possible, l'idéal entrevu.

Le nouvel académicien ne paraît pas attacher beaucoup d'importance à la fantaisie de son début. Avant d'entreprendre un voyage de découvertes à travers la poussière des siècles, M. Vandal s'était fait voiturer, un carnet à la main, sur les routes de la Scandinavie. Son premier livre : *En karriole à travers la Suède et la Norvège* ne se trouve pas mentionné dans les rééditions des œuvres de l'élu du mois de décembre. Assurément cet essai de jeunesse ne peut servir d'introduction aux volumes qui l'ont suivi. Et cependant le don d'observer et de peindre qui se révèle dans le voyageur de vingt-deux ans n'explique-t-il pas déjà pourquoi le futur historien du marquis de Villeneuve et de l'alliance russe saura si bien, derrière les dossiers et les protocoles dont il débrouillera le chaos, apercevoir et montrer des formes concrètes, des réalités vivantes ; et de l'encre pâlie des vieux parchemins tirer des peintures animées, des scènes pleines de couleur et de mouvement.

L'histoire des relations diplomatiques de la France avec les autres nations attira donc de bonne heure les prédilections de M. Vandal ; il fut tout entier aux études qui le captivaient. Un instant, il consentit à collaborer au *Journal des Débats*, mais pour y renoncer presque aussitôt. Les articles mêmes qu'il a publiés dans des revues ont été le plus souvent extraits de volumes déjà achevés ; et ses cours à l'École des sciences morales et poli-

tiques, loin de le distraire de l'objet habituel de ses méditations, achevèrent de l'y fixer, en amenant autour de sa chaire une jeunesse d'élite, que retenaient, sans lassitude, la sûreté de sa méthode, la clarté de son enseignement et la distinction de sa parole.

On le sait, la science historique, déjà cultivée avec tant d'éclat depuis le commencement du siècle, a reçu dans ces derniers temps, par la mise en valeur et en lumière des richesses enfouies dans les dépôts publics de tous les pays, comme une impulsion nouvelle. Elle a vu s'ouvrir devant elle une mine à peu près inexplorée, où chacun s'est empressé de pénétrer, avec l'espérance d'y goûter le plaisir de la découverte, et peut-être aussi d'être le premier à le faire partager au public. Tandis qu'auparavant la raison d'État veillait avec une susceptibilité ombrageuse à la porte de toutes les grandes archives nationales pour en interdire ou en disputer l'accès aux chercheurs, de nos jours, non seulement à Paris, — Paris s'est décidé plus tard et moins largement que d'autres, — mais à Berlin, à Turin, à Saint-Pétersbourg, à Londres, on a vu les arcanes ensevelis dans les ténèbres séculaires s'ouvrir aux regards des profanes et des curieux.

M. Vandal devait être un des plus empressés à profiter des facilités nouvelles. Il choisit tout d'abord, comme champ d'investigation, le dix-huitième siècle. Parmi les questions importantes qui s'agitèrent à cette époque, il en est deux, les affaires de la Turquie désormais en décadence et dont le règlement continue d'être inscrit au programme de la politique internationale, l'apparition et le rôle grandissant de la Russie sur la scène européenne, qui sont au premier rang. M. Vandal aborda presque simultanément l'une et l'autre. Dans *Louis XV et Élisabeth de Russie*, il montra comment, sous l'ancien régime, l'opposition des intérêts fut plus forte pour séparer la France et la Russie que la réciprocité des sympathies personnelles de quelques souverains pour les rapprocher. Dans *Une ambassade française en Orient sous Louis XV*, il se plut à raconter le rôle brillant qu'au déclin même de la monarchie notre diplomatie joua un instant sur les rives du Bosphore, et dont l'effet fut d'assurer jusqu'à la Révolution le maintien de notre influence, la prépondérance de notre commerce dans toutes les parties de l'Empire ottoman. C'était à peu près le moment où, de leur côté, M. le duc de Broglie publiait le

Secret du Roi, et M. Albert Sorel donnait ses premiers travaux sur la *Question d'Orient au dix-huitième siècle.*

M. Albert Vandal mit ensuite le pied sur le terrain si dramatiquement tourmenté de la diplomatie napoléonienne. Le résultat de ses investigations fut ce récit lumineux qui va de l'aurore de Tilsitt à l'incendie de Moscou, et qui s'intitule : *Napoléon et Alexandre Ier*, ou : *l'Alliance russe sous le premier Empire ;* œuvre de maturité complète et de talent achevé, qui a été le principal titre de son auteur à l'Académie. Dans le premier volume, — il y en a trois, — la grandeur et l'éclat des événements venaient en aide à l'écrivain ; l'entrevue des deux Empereurs sur le radeau de Tilsitt, la réunion de tous les souverains d'Europe à Erfurt étaient des tableaux qu'on n'avait qu'à mettre en lumière pour les rendre saisissants. Il fallait plus d'art pour expliquer comment à l'entraînement et à la confiance des premiers jours, a succédé graduellement un refroidissement qui préparait et devait amener une rupture. Le second volume nous fait assister à ce changement, il en explique les diverses causes, il démêle les intrigues qui se croisent et révèle les dessous de cartes qui se dissimulent dans cette négociation du mariage impérial, tentée d'abord sans succès à Saint-Pétersbourg, et brusquement terminée à Vienne. Le troisième volume, où la fin de cette œuvre magistrale répond à son commencement, nous conduit jusqu'à la déclaration de guerre et aux premiers mouvements de troupes, préludes de la catastrophe.

L'histoire de *l'Alliance russe sous le premier Empire* marque l'épanouissement complet des traits qui caractérisent la méthode de l'auteur. C'est là qu'il faut l'étudier.

Pour raconter les relations des deux souverains qui se sont partagé un instant l'empire du monde civilisé, et dont l'union, d'abord très intime, fut bientôt remplacée par une lutte terrible, M. Vandal s'est entouré de toutes les lumières que pouvaient lui fournir les archives diplomatiques des différentes capitales. Aucun document n'a été ni négligé ni superficiellement étudié ; aucune recherche n'a été épargnée. Qu'il s'agisse, par exemple, des conversations des deux empereurs, des entretiens de Caulaincourt avec Napoléon, épisodes capitaux du grand drame qui se jouait alors en Europe, ou bien des délibérations de la diète suédoise où fut nommé Bernadotte, et qui n'en forment qu'un incident secondaire, aucun moyen d'information n'a été laissé de côté.

De toutes ces révélations du passé, qui partent des divers points de l'horizon, comme il n'en est pas une qui, prise isolément, puisse mériter une créance absolue, chacune d'elles ne représentant qu'un côté de la vérité, M. Vandal a soin, non seulement de les faire parler toutes, mais de les comparer, de les contrôler, de les corriger l'une par l'autre. Il réunit tous ces rayons, colorés chacun d'une nuance particulière, que nous envoient ces foyers de renseignements si éloignés les uns des autres, parfois si opposés, et il fait luire ainsi le véritable jour dont les personnes et les choses doivent s'éclairer. Nous étions habitués à répéter, sur la foi de M. Thiers, que l'ambition insatiable de Napoléon avait été l'unique cause de la rupture ; avec M. Vandal, on se convainc, pièces en mains, que les responsabilités doivent être partagées, si même l'initiative de l'agression n'est pas venue du côté d'Alexandre.

On appelle cela remonter aux sources ; et jamais métaphore n'a été plus juste. Les récits des faits mêmes qu'on croyait la veille le mieux connaître, renouvelés par le contact avec les textes primitifs, ont la fraîcheur d'une source jaillissante, subitement tirée du sol. L'écho des voix du passé, arrivant sans intermédiaire aux oreilles des générations nouvelles, leur donne l'impression directe de la vie. C'est le charme mêlé de surprise que l'on goûte à la lecture des volumes de M. Vandal. Il y a un singulier plaisir à entrer avec lui dans l'intimité de ces personnages politiques, que l'on ne connaissait que sous la face qu'ils voulaient montrer eux-mêmes aux spectateurs, dans leur tenue officielle, à peu près comme la foule les voyait passer à distance, dans les cérémonies publiques, décorés et chamarrés. M. Vandal nous introduit dans leur familiarité ; il nous les montre en négligé. Il nous ouvre les cabinets des plénipotentiaires ; il déballe et étale à nos yeux le contenu des valises diplomatiques. Il nous découvre enfin les ressorts cachés de l'action, et nous fait assister au moment précis où les intrigues se nouent, où les évolutions se produisent.

Mais que de précautions de la part de l'auteur pour nous procurer ce plaisir !

Il fallait se défier de la superstition du document. M. Vandal n'est pas de ceux qui réduisent la fonction de l'historien au métier d'éditeur scrupuleux et de traducteur fidèle des poudreux parchemins. Il garde pour lui seul la grande fatigue du travail préparatoire, et il s'efforce de l'épargner, de la dissimuler même au

lecteur. Aucun étalage d'érudition, aucun luxe superflu de citations, point d'accumulation de notes au bas des pages. Ce n'est pas lui qui interrompra une narration pleine d'intérêt par une discussion de texte qui pourrait trouver place ailleurs, dans un appendice, et qui encombre la voie au lieu de l'éclairer. Ces précieuses reliques du passé, si laborieuses à découvrir et à démêler de tout alliage, il nous les offre de telle sorte qu'il nous semble les avoir toujours connues. Peu lui importe que les lecteurs superficiels ou insuffisamment instruits ne remarquent pas la contribution de faits nouveaux dont la science historique lui est redevable.

Il fallait encore se mettre en garde contre l'abondance des matériaux. M. Vandal n'oublie pas que, selon une comparaison souvent employée, les arbres peuvent cacher la forêt ; et que l'histoire a ses règles de perspective nécessaires pour faire revivre, par une impression fidèle, l'image de la réalité disparue. Infinis sont les détails qui entrent dans la composition du tableau ; mais la profusion, chez M. Vandal, n'engendre jamais la confusion ; les grandes lignes de l'œuvre se dégagent nettement ; chaque fait demeure au plan qui lui convient et se ramène à l'unité de l'action principale. Élégante distribution des matières, habileté littéraire des divisions, rapport, proportion, harmonie des parties, tout est observé avec un goût parfait.

Le style de l'écrivain est à la hauteur du sujet et sait le revêtir d'un charme supérieur ; c'est la belle langue de l'histoire simple, noble, abondante, pleine de politesse et de courtoisie.

Et c'est ainsi que M. Vandal, en même temps qu'il intéresse les gens du métier par son appréciation, digne d'un homme d'État, de la politique napoléonienne, demeure accessible aux profanes qui retrouvent à chaque instant, dans ses pages, le coup d'œil de l'homme du monde sur la société de l'époque.

Chez lui, les leçons de l'histoire ne sont pas données ex-professo, elles se dégagent naturellement du récit. La pente de son esprit ne le porte nullement à dogmatiser, à rechercher, sous la variété complexe des événements, les vues abstraites et ce qu'on appelle les lois permanentes, toujours si périlleuses à formuler. Il se contente de raconter ; mais son exposé est si habile et si vivant, il respire une telle loyauté que le lecteur est gagné d'avance à l'enseignement qui en découle de lui-même.

Il n'est pas jusqu'aux titres de ses ouvrages, rapprochés les uns des autres, qui ne soient instructifs. Très favorable à la politique franco-russe, qui prévaut aujourd'hui parmi nous, il en relève les traces, plus ou moins effacées par les ans, dans *Louis XV et Élisabeth*, dans *Napoléon et Alexandre Ier*. Mais, d'autre part, la *Mission du marquis de Villeneuve* rappellera les devoirs que nous avons à remplir, les droits que nous avons à défendre au pays des « capitulations » et des massacres, et que nous ne saurions, sans déchéance, sacrifier même à l'amitié.

Recrue précieuse pour le groupe déjà nombrenx qui représente à l'Académie les nobles traditions de la bonne société française, le plus jeune apparemment des membres de l'illustre compagnie, M. le comte Vandal verra, nous l'espérons, dans la distinction si flatteuse dont il a été l'objet, non pas le signal du repos, mais un engagement à de nouveaux travaux, dignes de ceux qui viennent d'être récompensés.

H. PRÉLOT, S. J.

M. GLADSTONE THÉOLOGIEN [1]

On se tromperait beaucoup si on voyait dans ce titre la moindre nuance d'ironie. Et comment l'ironie serait-elle permise ou possible devant ce livre, suprême travail peut-être d'une vie qui n'a jamais connu le repos; devant ces pages consacrées aux plus hautes questions religieuses par un vieillard de quatre-vingt-cinq ans? M. Gladstone n'est malheureusement pas des nôtres : dans ce rapide examen de son livre, nous devons nous attendre à ne pas nous trouver toujours d'accord avec lui; mais ces points de divergence seront assez peu nombreux, et, le seraient-ils davantage, la respectueuse liberté que nous serions obligés de prendre n'enlèverait rien à notre admiration pour la vigueur et les beaux exemples de cette noble vieillesse.

N'est-ce pas déjà un bel exemple que cette reconnaissance intellectuelle gardée par M. Gladstone à l'évêque Butler? Voilà un homme mort depuis plus de cent ans (1752), dont les ouvrages ont exercé une profonde influence sur les idées et la vie de l'*ex-premier*. Combien de fois, dans ses discours et dans ses livres, celui-ci n'a-t-il pas répété qu'il devait tout à l'*Analogy* de Butler! Ce n'est pas assez pour lui. Il veut, avant de mourir, élever un monument à son grand homme; il édite, à la Clarendon Press, les œuvres complètes de l'évêque de Durham et joint modestement à cette édition un ouvrage complémentaire, où il étudie, sous l'inspiration de son maître, quelques importantes questions de théologie. Ce dernier volume nous occupe seul. Quant à l'*Analogy* elle-même, ce serait trop dommage d'effleurer en courant un si beau sujet. Le livre de Butler est un chef-d'œuvre, et j'ai la conviction que l'apologétique contemporaine en pourrait tirer un merveilleux parti. Il y aura donc lieu d'y revenir; pour aujourd'hui, étudions un des plus brillants et le plus fervent des disciples de Butler.

1. *Studies subsidiary to the works of Bishop Butler by the Right Hon. W. E. Gladstone*. Oxford. *Clarendon Press*, 1896.

« *La vie future* », « *Nécessité et déterminisme* », « *Les causes finales* », « *Le miracle* », « *La médiation du Christ* », « *La probabilité guide de la vie* », telle est la série de considérations que nous présente ce volume. Le plus long et le plus important de ces travaux est celui qui est consacré à la vie future. Tenons-nous-en à ce chapitre qui, mieux que les autres, nous donnera une idée de M. Gladstone théologien.

« On a le droit de me demander : Pourquoi entrez-vous dans une discussion si vaste et si difficile? — Ma réponse sera claire. C'est parce qu'une portion de la vérité divine semble peu à peu disparaître à nos regards, et que le danger de la perdre doit être, à tout prix, détourné. J'espère, en même temps, que, dans cette bonne direction, les plus faibles efforts ne seront pas tout à fait perdus. Mes paroles pourront, à quelques-uns du moins, servir d'avertissement.

« La première fin de l'Économie chrétienne est, sans doute, de produire des fruits de vie ; mais, si elle manque cette fin, l'enseignement divin nous assure qu'elle produira des fruits de mort dans la mort. C'est pourquoi le grand apôtre de la grâce de Dieu met en avant ce côté de sa doctrine : *Connaissant les terreurs du Seigneur*, *nous persuadons les hommes.* Menaces aussi bien que promesses entrent, pour une part essentielle, dans le travail de la rédemption du monde, et je me demande à moi-même quelle place on laisse aujourd'hui, aux *terreurs du Seigneur* dans le cours ordinaire de l'enseignement chrétien. » (P. 199.)

Comme la réponse est malheureusement trop facile, il va essayer de ramener quelques âmes à la considération de ce dogme passé de mode et volontairement oublié.

Au lieu de chercher le plan incertain de ces pages touffues, essayons d'en grouper les idées principales, suivant un ordre « français ». Trop souvent, dans ce chapitre, les actes de foi se mêlent aux hypothèses. Je suis sûr qu'une pareille confusion n'existe pas dans l'esprit de M. Gladstone. Il distingue nettement ce qui est bâti sur la pierre et les constructions, plus ou moins fragiles, élevées sur le sable des conjectures. Aussi je croirais trahir sa pensée en n'accentuant pas cette essentielle distinction.

Nous avons affaire — c'est évident — à un croyant décidé [1].

1. En veut-on une preuve plus originale et plus inattendue ? A deux reprises (p. 213 et 246), il fait appel à l'expérience personnelle pour établir l'exis-

Sa règle de foi est forcément, dans certains cas, un peu vague; mais ici, sur le contenu essentiel du dogme, rien n'est obscur. Les méchants auront à souffrir après leur mort : une simple lecture de l'Évangile le montre. Rêver, avec les partisans de l'*universalisme*, une restauration finale, c'est aller directement contre les paroles inspirées. M. Gladstone s'élève avec indignation contre un semblable rêve. Pour lui :

« C'est une impuissante et féminine manière d'étreindre le formidable problème. Dangereux système, parce qu'il a, pour ainsi dire, suborné un mauvais témoin. Ce témoin, c'est le monde d'aujourd'hui. Son immense richesse, la multiplication des plaisirs et des besoins matériels, ont quadruplé sa force de résistance au monde invisible et aucun aiguillon n'est là pour le ramener à la vie de la foi. » (P. 219.)

Cette sortie vigoureuse vous rappelle-t-elle un peu trop l'orateur, écoutez le théologien :

« Ils semblent, continue-t-il, ne voir dans le châtiment qu'une sentence judiciaire (*from the bench*) *ab extra*, et ils en concluent que, pendant la courte durée de la vie, on ne peut mériter une peine infinie. »

Il montre au contraire l'habitude du mal devenant peu à peu une seconde nature dans l'âme du pécheur. La mort vient qui le surprend et le fixe dans cette attitude rebelle. Tant que cette attitude subsistera — et après la mort, comment cesserait-elle? — elle criera vengeance et châtiment.

Est-il possible d'ailleurs de concilier l'*universalisme* avec les claires paroles de Notre-Seigneur? Qu'on relise, entre autres, la sentence solennelle portée contre Judas :

« Si le plus énorme péché n'est puni que par un châtiment de durée finissable; si, après ce châtiment, se déroule une perspective infinie de vie heureuse; comme l'infini dépasse le fini, le pécheur n'a rien perdu en venant au monde; au contraire, il a tout gagné. » (P. 221.)

Mais, devant ce dogme terrible, que devient la miséricorde de Dieu? Nous nous sommes tous posé cette question avec angoisse et nous en savons tous la réponse. Cependant on ne sera peut-

tence des mauvais anges. « Je présume, dit-il, que le plus grand nombre des chrétiens ne sont que trop convaincus de la lutte qu'ils ont à soutenir contre les puissances des ténèbres. » (P. 213.)

être pas fâché d'apprendre ce que pense là-dessus M. Gladstone et de voir comment le vieil avocat de l'Irlande plaide, devant le dogme de l'enfer, la cause de Dieu.

« Aujourd'hui, on cherche anxieusement à reléguer ce sujet dans l'ombre; on a peur, dirait-on, que les susceptibilités de l'intelligence et du cœur ne se révoltent pour reprocher à Dieu sa dureté. Je sais bien qu'on le fait de bonne foi ; mais, pratiquement, où cela nous mène-t-il ? Nous semblons demander des comptes au Tout-Puissant et essayer de déterminer ce qu'il peut ou ne peut pas... Il y a quelque chose de touchant et peut-être aussi quelque chose de stupéfiant dans cette sollicitude. C'était déjà beaucoup de hardiesse chez Milton d'entreprendre de justifier aux yeux de l'homme les voies de Dieu, et peut-être le succès de Milton fut-il assez douteux pour ne pas nous encourager dans ce travail. Ne serait-il pas plus naturel de nous en tenir aux événements de notre existence ? Ici, du moins, l'expérience nous éclaire un peu. Mais quelle folie de nous lancer dans ce rêve d'organiser le monde futur sur un terrain où nos pieds ne peuvent s'appuyer, dans une atmosphère où nos poumons ne peuvent respirer ! » (P. 242.)

Et il continue à railler cette philosophie nouvelle avec son « *sweeping scheme* » de faire disparaître le mal.

« Donc le mal s'évanouira. La souffrance aura une fin. — Le mal ne peut pas, ne doit pas exister toujours ; voilà leur thèse, voilà le Tout-Puissant vengé. Mais cette défense est-elle bien solide ? Le mal donc existera, employé et toléré par Dieu jusqu'à un certain moment et alors, pour l'honneur de Dieu, il doit disparaître. Mais avant cette date, lorsque le mal était encore employé ou toléré par Dieu, où était donc l'honneur de Dieu ? Si alors le mal était compatible avec cet honneur de Dieu, pourquoi cesserait-il brusquement de l'être ? Quand Dieu s'en servait ou le tolérait, avait-il, oui ou non, de bonnes raisons pour agir ainsi ? Si non, impossible d'être tranquille, Dieu pourra continuer son caprice ; si oui, si Dieu avait de bonnes raisons, comment savons-nous que ces raisons ne continueront pas leur influence ? Si aujourd'hui la présence du mal est juste, si Dieu en connaît le pourquoi et nous le cache, comment savons-nous que ce pourquoi ne doit pas durer toujours ? » (P. 243.)

Après avoir insisté longuement sur les sottes conséquences où

mène la manie de tout vouloir faire cadrer à nos petites idées créées, il termine par un acte de foi aveugle en la justice infinie de Dieu. Fions-nous à la nature divine. Quoi qu'il ait pu décider, Dieu a raison, et, en fin de compte, au dernier jour, l'évidence même forcera les damnés à lui donner raison.

Comme il n'a pas tremblé pour les attributs de Dieu, ne craignons pas que M. Gladstone se laisse arracher des concessions à la faiblesse de notre système nerveux. La chaire anglicane est presque muette sur le dogme de l'enfer [et plût au ciel que la chaire catholique ne fût jamais tentée de rivaliser sur ce point avec elle de délicatesse et de mutisme]. On croit à l'enfer comme à une proposition abstraite, mais cette croyance vague n'a pas d'action sur les âmes.

« Elle est reléguée dans les arrière-coins de l'intelligence chrétienne, elle y dort dans l'ombre épaisse, dogme inutile en ce siècle de progrès. Les prédicateurs semblent obsédés par la crainte de blesser les oreilles délicates : la plus petite lueur d'enfer leur ferait sans doute perdre leurs charmes et ils se contentent de prêcher la loi d'amour à un auditoire incapable de la comprendre et de s'en nourrir. » (P. 206.)

Jusqu'ici un catholique pouvait adopter toutes les pensées de M. Gladstone. Il n'en serait plus ainsi si nous voulions le suivre, pas à pas, sur le terrain des hypothèses. Mais ce mot d'hypothèse est presque trop fort, tant l'éminent écrivain hésite, tant il met de restrictions à chaque nouvelle ébauche d'affirmation, tant il se sent lui-même obligé de revenir en arrière pour se cramponner à la parole expresse des livres saints. Son désir ardent, à lui aussi, serait non pas certes d'innocenter Dieu, mais de diminuer en quelque façon le nombre des justes victimes et la durée de leurs souffrances.

Il a rejeté expressément l'*universalisme*, mais il n'ose pas être aussi catégorique en face du *conditionalisme*.

Cette ombre de concession l'inquiète pourtant[1]. Vite, il se ressaisit pour condamner le système faux ; puis, il hasarde timidement un essai de système mitoyen : pourquoi le péché, continuant dans l'âme du damné son œuvre de mort, ne finirait-il pas, sinon par anéantir l'âme coupable, du moins par affaiblir en elle les

1. Inutile d'entrer dans la discussion détaillée de ces divers systèmes. Ils ont été étudiés ici même. Cf. *Études*. 1893, t. III ; 1894, t. II.

puissances intellectuelles et par diminuer, du même coup, les capacités de souffrir. Mais non, semble-t-il ajouter aussitôt, non, ne croyez pas cela : c'est une porte que ma fantaisie ouvre sur l'infini, uniquemeut pour vous montrer qu'il y a mille autres issues possibles et vous avertir de ne pas sonder avant l'heure les secrets de Dieu.

Respecter le secret de Dieu : quel est le vrai sens de cette parole à laquelle M. Gladstone revient trop souvent pour ne pas lui attacher une grande importance ? D'après lui, il y aurait beaucoup plus de clarté dans l'énoncé des promesses du ciel, que dans les paroles où est affirmé le malheur de l'enfer éternel. Les premiers chrétiens n'auraient pas eu une idée nette de cette éternité malheureuse. Toute l'économie des châtiments serait un peu restée dans l'ombre, dans une certaine *réserve*, comme dit M. Gladstone. Il va plus loin, et s'appuyant d'une pensée ingénieuse de Quincey, il ne serait pas loin de croire que la volonté divine aurait expressément voulu cette *réserve*. Ainsi elle aurait atteint son but, qui est de faire peur aux pécheurs, et elle se serait, tout ensemble, laissé à elle-même quelque secret moyen de miséricorde.

Comment se défendre d'un commencement de tendresse pour cette hypothèse séduisante ! Mais M. Gladstone voit bien que la Bible n'insinue rien de pareil.

Il y a plus. Aux yeux d'un catholique ce frêle édifice manque de fondement. N'entrons pas — c'est inutile — dans une interminable discussion historique sur la pensée des premiers Pères. Concédons, pour le moment encore, que plusieurs peut-être ont admis une immortalité *de grâce* et non *de nature*, et que le dogme de l'éternité s'est beaucoup développé depuis les premiers temps jusqu'à nous. La question est de savoir si ce développement est légitime. De ceux qui l'acceptent et de ceux qui y démêlent une part d'erreur, qui a raison ? « Je n'ai aucun *criterium* pour distinguer ce qui est authentique et ce qui est apocryphe. » C'est la parole expresse de M. Gladstone. Comment n'a-t-il pas reculé devant cet aveu ? Ce *criterium*, vainement cherché par l'Église anglicane, nous savons, nous autres, où il faut le prendre. Développé ou non, ce concept d'éternité que l'Église romaine approuve et fait sien aujourd'hui, est, par là même, manifestement conforme à la tradition catholique, il est infailliblement vrai.

J'ai peur d'avoir trop insisté sur cette dernière hypothèse de M. Gladstone. On pourrait me demander comment cette attitude d'abstention devant le secret de Dieu, ce besoin de nous ramener à la *réserve* primitive, se concilient avec les affirmations catégoriques de tout à l'heure. La réponse est facile. Il ne s'agit pas de savoir si logiquement ces deux idées ne s'excluent pas l'une l'autre; la question est de savoir comment elles peuvent se rencontrer sans trop se heurter dans l'intelligence de M. Gladstone. Je réponds que chez lui le croyant est plus robuste que le théologien n'est ingénieux. Après et malgré toutes les hypothèses, il revient d'une foi simple et soumise à la tradition, il y retrouve le dogme à peu près tel que nous le croyons dans l'Église romaine, et il fait, comme nous, j'en suis sûr, sans restriction aucune, un vigoureux acte de foi.

Voilà le témoignage rendu par un théologien inattendu à la réalité de l'enfer. Est-il besoin d'ajouter que par là M. Gladstone se rend, en même temps, témoignage à lui-même, et que l'admiration sera unanime devant cette dernière preuve de son talent et de sa foi.

Il y a quelques années, le premier ministre devait inaugurer je ne sais plus quelle salle publique dans son bon village de Hawarden. Pour le voir, pour l'entendre, une immense foule était venue. Pourtant, M. Gladstone ne devait pas prononcer de discours politique, mais seulement quelques paroles de bienvenue. Je le vois encore, affaissé dans sa voiture, fatigué et comme effrayé de la trop bruyante familiarité de tant de personnes inconnues, se pressant, se penchant vers lui pour lui crier leur enthousiasme. Je me demandais comment, dans quelques minutes, il aurait assez de force pour parler. Mais, quelques minutes après, le tableau n'était plus le même. Debout sur l'estrade, ayant près de lui son petit-fils, le grand vieillard s'était retrouvé. C'était bien la même vigueur d'attitude, le même esprit pétillant, la même parole abondante et harmonieuse, que la Chambre des communes regrette encore. La foule, cette fois, avait reconnu son maître et obéissait, jusque dans ses transports, à ce geste et à cette voix.

C'en était assez pour me graver dans l'esprit une image vraie et saisissante du grand orateur. Il n'était pas difficile de le suivre aux Communes et de le deviner, tel qu'il dut être, par exemple, dans la dernière et splendide journée de sa vie publique.

C'était là le vrai Gladstone. Non, pourtant; il y a de lui une image plus juste et plus véritablement belle, un souvenir plus glorieux : c'est le souvenir et l'image du *great old man* feuilletant avec passion les quatre Évangiles pour y découvrir les secrets d'outre-tombe, méprisant et condamnant les vains systèmes des négateurs, s'arrêtant un instant à quelques conjectures modestes pour se rassurer lui-même sur le sort de tant de gens qu'il a vus mourir, et fixant enfin sur l'enfer, le terrible enfer, un suprême et long regard d'épouvante, de foi et d'espérance.

H. BRÉMOND, S. J.

MISSIONS DES PÈRES JÉSUITES DE LA PROVINCE DE TOULOUSE

MADAGASCAR

THÉOPHILE

UN MODÈLE DE DOMESTIQUE MALGACHE

Arrivé depuis quelques mois à Madagascar, j'étais occupé à construire l'église et l'école de mon district d'Alrobia. Parmi les manœuvres qui servaient les maçons, je distinguai un être laid, difforme, à l'air hébété, maladroit, ne sachant se servir ni de ses pieds, ni de ses mains, ni de son intelligence, souffre-douleur et chair à corvée de tous ses compagnons.

« Comment t'appelles-tu? — *Téoufilou.* — D'où viens-tu? — D'Ambositra. — Es-tu esclave? — Non. — Pourquoi donc sers-tu Rainitavy? te donne-t-il de l'argent? — Pas un grain de riz. — Veux-tu me suivre, je te ferai libre? — Oui, mon Père. »

Aussitôt fait que dit; d'un marmiton, pétrissant la boue, je fis mon cuisinier; ce qui explique pourquoi longtemps ma soupe ressembla à un mortier dégoûtant. Mais à Madagascar on n'y regarde pas de si près. Tant pis pour mon estomac : j'avais mis la main sur un cuisinier non voleur, chose inouïe dans le pays. Ce qui n'empêche pas qu'à force de cuisiner, mon idiot Théophile ne devînt à la longue le plus fameux cuisinier de la mission. Voici comment.

Toutes les fois que nous montions à la capitale betsiléo, les cuisiniers de notre résidence, voyant arriver Théophile, se croisaient les bras, et le mettaient à toutes les sauces; et machinalement, par routine, Théophile apprit tous les secrets de son art... sauf la propreté. Mais avant d'en venir là, de combien d'indigestions Théophile n'a-t-il pas grevé mon estomac!

Le jour de son entrée en fonctions, il commença par mettre le feu à la cuisine, très innocemment, comme tout ce qu'il faisait. Je lui dis : « Fais-moi cuire deux œufs pour mon souper. — Connais pas! — Imbécile! Tu fais chauffer de la graisse dans

la poële, et lorsqu'elle est bouillante tu y jettes les œufs. » Théophile m'assura qu'il avait compris. Il exécuta en effet mes ordres à la lettre, mais j'avais eu le malheur de ne pas lui dire de casser les œufs. Il les jeta tout entiers avec la coque, dans la graisse bouillante, qui les fit éclater comme des bombes : il n'en fallut pas davantage pour mettre le feu à ma modeste cuisine, couverte en paille.

Un autre jour, je lui dis de me faire un bifteck et de le frapper avec le battoir pour le rendre plus tendre. Il se mit à le frapper en effet, mais devinez sur quoi ? Sur sa cuisse nue ! Heureusement que le feu purifie tout.

Théophile avait le respect inné de l'autorité et de la hiérarchie ; il le manifestait à sa manière en servant à mes hôtes un nombre de plats et aussi de couverts, en rapport avec leur dignité. Au supérieur de la mission, il servait deux couteaux, assiettes, fourchettes, cuillères ; au résident de Fianarantsoa, trois. Quand Monseigneur fit sa visite, Théophile lui donna pour couvert un immense plat en guise d'assiette, la cuillère à soupe, et le grand coutelas de la cuisine ; et pour verre le vaste bol qui servait de soupière ; la bouteille lui paraissant trop disproportionnée à la dignité épiscopale, il mit sur la table la plus ventrue des dames-jeannes. A Madagascar en effet la grandeur des plats et la quantité de nourriture est en raison directe du nombre des honneurs, et j'ai surpris tel gouverneur soi-disant civilisé, assis par terre, sur une natte, les manches retroussées jusqu'aux coudes, les mains suintant la graisse, devant un immense plat, j'allais dire une auge, rempli de riz, de viande, de brèdes et de sauce.

L'intégrité de Théophile me faisait passer sur ces petits défauts ; et je puis me vanter d'avoir été peut-être à Madagascar le seul Européen qui n'ait pas été volé par son cuisinier. Théophile prenait les intérêts de son maître jusqu'à l'excès. Que de fois il m'a réservé, le soir, dissimulée sous une sauce, la modeste part de fricot que je lui avais donnée, le matin, pour lui et mes autres employés, au grand désespoir de ces derniers, réduits comme lui à manger le riz sec !

Un vendredi saint, je lui donnai le reste d'un plat d'herbes qu'il m'avait servi à midi ; je voulais ne rien prendre le soir ;

mais je comptais sans Théophile, qui, plus sévère encore que moi en abstinence, ne toucha point aux herbes, et, malgré moi, me servit à souper.

A Madagascar, il est d'usage qu'une chose prêtée est une chose perdue, quand le maître l'oublie ou ne la réclame pas. Que d'objets, même de valeur, ainsi prêtés par les Européens sont honnêtement volés par les Malgaches ! Je n'ai guère subi ces inconvénients : Théophile veillait et faisait rentrer au logis les moindres objets. Un jour, j'avais fait cadeau au gouverneur d'une bouteille de liqueur : le soir, Théophile pénétrait audacieusement chez Son Excellence, réclamant la bouteille et prétendant que je n'avais donné que le contenu !

A propos de bouteilles, voici un autre trait bien édifiant du dévouement de Théophile à son maître. Il faut savoir que les bouteilles sont rares et par suite coûtent cher, à Madagascar. Or, un jour, quatre explorateurs français, abondamment rétribués et fournis par des compagnies minières, avaient reçu l'hospitalité dans mon humble logement. Pour leur tournée à Madagascar, ces messieurs s'étaient payé la bagatelle de 10 000 francs de liquides : bordeaux, champagne, liqueurs, bières, etc... Ma pauvre table boiteuse, trop habituée, hélas ! à ne supporter que la *gargoulette* d'eau claire, chancelait comme un homme ivre sous le poids de ces spiritueux de première marque. C'étaient, tous les jours, des hétacombes de bouteilles. Les cuisiniers et domestiques malgaches de ces messieurs, toujours prêts à exploiter le *vahaza*, avaient obtenu facilement la permission de vendre les bouteilles vides. C'était pour eux un casuel énorme ; et, pour le grossir, ils s'emparèrent des trois ou quatre bouteilles vides qui dormaient dans la poussière de ma prétendue cave. Ils avaient compté sans Théophile qui surveillait toutes leurs démarches. Le soir, en plein dîner, il fit irruption dans la salle à manger et hurla à brûle-pourpoint : « Mon Père, les domestiques des voyageurs vous volent les bouteilles ! » Grand émoi ! Mes hôtes voulurent savoir de quoi il s'agissait, ils infligèrent une correction aux auteurs du larcin, et décidèrent qu'à l'avenir toutes les bouteilles vides seraient pour Théophile. La nuit, pour se venger, les voleurs dénoncés l'assommèrent en conscience ; mais il les laissa faire : peu lui importait d'être battu, puisqu'il avait sauvé les bouteilles de son maître !

Au reste, Théophile ne se contentait pas de faire la cuisine et la police. Le soin qu'il prenait de mes intérêts donna du génie à cet idiot maladroit, et pour épargner, il finit par apprendre tous les métiers. Jamais désœuvré, il quittait la queue de la poêle pour prendre le manche de la bêche ou la truelle, ou la scie, ou la varlope. Grâce à lui, dans un pays où les indigènes refusaient tout travail, je pus construire en trois mois mon église, ma résidence, mes écoles, et les résidences de mes inspecteurs et maîtres d'école.

Il alla dans les postes de mon district réunir tous les grands élèves, et me demanda de les loger et nourrir à la cuisine. Il se mit à la tête de ce régiment, qui ne le respectait guère, mais qui l'aimait beaucoup. Il envoyait l'un puiser de l'eau, l'autre faire des briques, un troisième porter le mortier : lui, faisait tout à la fois, et n'ayant guère le temps de faire la cuisine pour tout ce monde et pour moi durant le jour, il y passait une partie de la nuit. Bref, avec tous ces auxiliaires nous posions la première pierre le 10 août, et le 21 novembre toutes les constructions étaient finies.

Mais Théophile ne se reposa pas pour cela : il creusa dans mon emplacement huit cents immenses trous, les remplit de fumier et y planta toutes sortes d'essences et d'arbres fruitiers d'Europe et des colonies : eucalyptus, lilas, pommiers, figuiers, bananiers, vignes, etc. Aujourd'hui, après cinq ans de soins, mon emplacement est un magnifique jardin anglais, et le clocher lui-même, bâti par Théophile, disparaît au milieu des jeunes eucalyptus, colosses de cinq ans, arrosés des sueurs de mon cuisinier. Je ne parle pas des humbles salades, oignons, fraises, choux, qu'il cultive à l'ombre de ces géants.

Mais ce n'est pas tout; le missionnaire ne reste pas, comme le curé de France, à poste fixe dans son presbytère. Des presbytères et des églises, j'en ai vingt-deux, dispersés dans un district presque égal à un département français. Là, toujours avec l'aide de Théophile, il a fallu recommencer en petit les constructions du poste central; là, tous les mois je dois me rendre pour inspecter à tour de rôle les écoles, visiter les malades, confesser les chrétiens, lutter contre les ennemis, etc... Théophile me suit partout marchant devant mon cheval, la tête chargée de ma chapelle. En arrivant, il va chercher l'eau, le bois, les vivres, et fait

ma cuisine, tandis que je m'occupe de mon ministère; de plus, toutes les semaines, il fait 50 kilomètres et va chercher les provisions et les lettres à la capitale.

Théophile a encore de plus nobles occupations. Il est sacristain de ma sacristie ambulante, et, faute d'autres, me sert la messe. C'est plaisir de voir ce gros et noir Éliacin, revêtu d'une robe rouge qui fait ressortir sa laideur, présentant à l'autel et l'encens et le sel. Mais que cet honneur nous a coûté à lui et à moi de veilles, pour lui faire entrer dans la tête l'*Introibo* et le *Confiteor !* Il a fallu à cette opération un an et demi, et encore on pense bien que le latin ne sort pas indemne de ces lèvres épaisses.

Enfin de grade en grade, Théophile, tout en restant marmiton, est monté jusqu'à la dignité de catéchiste, et cela sans savoir le catéchisme. Voici dans quelles circonstances. Une vieille sorcière, nommée Rainiratsara, connue et redoutée dans toute la contrée, vint un jour me sommer de lui donner le baptême, me promettant qu'elle serait aussi zélée au service de Dieu qu'elle l'avait été jusque-là au service du diable. Je lui posai quelques conditions, entre autres celle d'apprendre le *Notre Père* et le *Je vous salue*, par cœur. Hélas ! la bonne vieille avait perdu la mémoire (elle avait quatre-vingt-cinq ans), et ses sorcelleries ne la lui avaient pas rendue. Pendant un mois, le maître d'école, les catéchistes, les inspecteurs et moi, nous y perdîmes notre latin : ce qu'elle avait appris le matin, elle l'oubliait le soir.

C'est ici que se révéla le talent de Théophile : il me demanda de loger à la cuisine la vieille et son mari aveugle et infirme, et là, entre les marmites, du soir au matin et du matin au soir, il leur serinait et leur faisait répéter : *Rainay any andanitra.* Quand son couple d'élèves, réunissant à eux deux la somme raisonnable de cent soixante ans, était fatigué, Théophile inflexible les forçait à répéter : *Rainay any andanitra*, et au besoin les prenait par la famine, ne leur donnant à manger que lorsqu'ils avaient pu loger dans leurs vieilles têtes un ou deux mots de plus de l'oraison dominicale. Bref, au bout d'un mois, la sorcière et son mari aveugle écorchaient tant bien que mal le *Pater* et l'*Ave*. Ils durent à Théophile d'être baptisés, et toute mon académie d'inspecteurs et de maîtres d'école, y compris ma personne,

eut la honte d'être battue en science pratique par mon idiot cuisinier. C'était l'apogée de sa gloire !

Hélas ! comme il arrive toujours, les honneurs lui tournèrent la tête. Mais avant d'aborder à regret ce douloureux chapitre, laissez-moi vous dire quelle était la rétribution de Théophile pour ses métiers de cuisinier, chef de police, maçon. charpentier, porte-faix, sacristain, enfant de chœur, catéchiste, apôtre.

Il gagnait—le croiriez-vous ? —2 fr. 50 par mois ; même il avait à ses frais son maigre vestiaire ; et encore pendant tout le temps qu'il a passé à mon service, ne m'a-t-il jamais réclamé son mois. Vous pensez bien que je le lui conservais précieusement, le lui faisais fructifier, ajoutant même force cadeaux au salaire convenu. De son côté, Théophile, toutes les fois qu'il recevait une gratification des voyageurs qui goûtaient sa cuisine, venait me la porter fidèlement, sans y toucher. J'étais en train de lui ramasser ainsi un joli magot pour sa retraite. Mais la fortune de Théophile, comme tant d'autres, eut aussi son crac.

Depuis longtemps, je pensais à marier mon brave cuisinier. Mais on avait beau chercher les plus laides filles de la contrée, à l'aspect de Théophile elles reculaient épouvantées. Et voilà qu'un beau jour, il entre chez moi, avec le mot d'Archimède à la bouche : « J'ai trouvé ! mon Père, je veux me marier. — A merveille ! mon garçon, je ne demande pas mieux ; conduis-moi la fiancée. »

Quel ne fut pas mon étonnement de voir entrer chez moi une jeune femme, pauvre, déguenillée, mais pas laide pourtant, dégourdie, intelligente, aux yeux vifs et un peu coquins. Théophile dut me répéter trois fois que c'était sa prétendue : je ne pouvais y croire. Alors, avec un sans-gêne rare chez ces sauvages, elle confirma les dires de mon cuisinier et me déclara qu'elle ne voulait que lui, à la vie, à la mort. Je me permis de lui demander combien elle avait eu de maris avant Théophile ; elle ne sut pas les compter au juste, mais, pour sûr, elle n'en avait eu guère moins que la Samaritaine. Elle fit diversion à cette question indiscrète, en me jurant qu'elle ne prenait Théophile que pour ses brillantes qualités, qu'elle voulait faire son salut, recevoir le baptême, vivre en bonne chrétienne... ; que sais-je ? Je demandai à

réfléchir et à faire réfléchir le prétendant; et pendant un mois, je plaçai la fiancée chez une riche et honnête chrétienne des environs.

A partir de ce jour, Théophile n'était plus le même; pour la première fois, il me réclama ses gages, puis l'arriéré, puis le fameux magot. Comme je me faisais tirer l'oreille, il emprunta de l'argent à mon insu.

Au jour convenu, un mois après, jour pour jour, Théophile tout guilleret vient, à l'aube, me demander quatre sous. « Pourquoi ? — Pour offrir à ma fiancée le croupion d'une poule : le mois est expiré, nous nous marions. » — Le fiancé, au jour du mariage, offre, chez les Hovas, la culotte d'un mouton, et, chez les Betsiléos, le croupion d'une poule. Si les parents de la jeune fille acceptent, le mariage est conclu.

Théophile avait décidé que la cérémonie se ferait chez moi, en ma présence. La fiancée arriva, conduite par son hôtesse, la noble matrone Cécile; mais quelle métamorphose! Elle, si misérable, maigre, déguenillée, un mois auparavant, fit son entrée comme une reine, toute couverte de somptueux habits, à tel point que la matrone pouvait passer pour sa suivante. « Qui t'a donné cette robe ? lui demandai-je. — Théophile. — Et ce *lamba ?* — Théophile. — Et ce collier de perles ? — Théophile. — Qui t'a rendue si bien portante, de maigre que tu étais, il y a un mois ? — Les cadeaux de Théophile. — Avec qui te maries-tu ? avec les robes, les lambas, les colliers, les cadeaux de Théophile, ou bien avec sa personne? » Elle ne répondit pas. « Si c'est avec sa personne, eh bien, quitte toutes ces robes et ces colliers, reprends ta misérable natte d'il y a un mois, et je consens au mariage. Mais si c'est avec ses cadeaux, je t'avertis charitablement que Théophile gagne 2 fr. 50 par mois, qu'il a dépensé, pendant ce mois, une bonne partie de ses gages précédents, qu'il a fait des dettes, et qu'après deux mois de mariage tu redeviendras ce que tu étais il y a un mois. Réfléchis, consulte tes parents, et viens, ce soir, me porter la réponse. »

Le soir, elle ne revint pas, et, malgré mes instances, Théophile n'a plus jamais voulu entendre parler de mariage.

Cette première tourmente finit donc par se calmer ; mais bientôt éclata un autre orage, qui fut fatal à Théophile. Il était absolu-

ment interdit à mes gens de monter mon cheval, qu'ils auraient rendu vicieux par leur brutalité et leur maladresse. Or, un jour que j'avais laissé mon Bucéphale, appelé *Talata* (mardi), à la garde de Théophile, pour aller faire une excursion, je rentrai à l'improviste, et, du haut de la montagne qui domine la ville, je vis toute la population poursuivant de ses acclamations un cavalier fièrement assis sur sa bête. Je crus d'abord que c'était quelque prince du sang ou un gouverneur de passage. Pas du tout! Le cheval, c'était Talata, et le cavalier, c'était... Théophile. Jouet de tous les gamins de la ville, il s'était laissé hisser sur mon cheval et essayait une marche. Hélas! avant de parvenir au Capitole, il trouvait sur son chemin la roche Tarpéienne : j'arrivai brusquement, et à peine eut-il mis pied à terre, que je lui appliquai, *coram populo*, un solennel soufflet.

Ce que c'est que la vanité froissée, même chez un Théophile! Ce soufflet, venant après les acclamations de la foule, parut insupportable à son orgueil : il demanda ses gages, et, pour la première fois, nous fîmes divorce.

Vous avouerai-je que les premiers jours de la séparation furent pénibles pour moi? Je m'étais habitué à Théophile et ne pouvais plus m'en passer. Les meilleures sauces, préparées par ses successeurs, ne me disaient rien : il fallait à mon estomac la cuisine de Théophile. Mais c'est lui surtout qui perdit à la séparation. Lui, naïf Betsiléo, alla se jeter dans les griffes d'un gros *Ambaniandro* (Hova d'Imérina), et lui confia ses quelques piastres pour les faire valoir. Au bout d'un mois, il n'en restait pas une : l'ogre hova les avait dévorées; mais, ce qui est plus fort, c'est qu'il s'était arrangé de manière à ce que Théophile, qui le servait comme un esclave jour et nuit, finît, au bout de trois mois, par lui devoir trois fois plus de piastres qu'il n'en avait apporté. D'après les conseils de son nouveau père adoptif, Théophile lui acheta du savon pour le revendre au détail, se laissa tromper, perdit son capital, emprunta à son hôte pour continuer son commerce, et finalement se trouva devoir vingt piastres à celui chez qui il aurait dû en gagner dix.

Pauvre Théophile! Il imita l'enfant prodigue, jusqu'aux pourceaux inclusivement, et aussi, heureusement, jusqu'au repentir. Il prononça, lui aussi, le mot sauveur : *Ibo ad patrem*, et, un beau jour, presque nu, couvert d'un lambeau de toile, il se jetait

à mes pieds. Ne doutant pas de sa sincérité, je lui rendis mes bonnes grâces, et j'allais immoler le veau gras pour fêter son retour, quand l'ogre hova fit irruption dans ma case, prêt à garrotter Théophile et à le traîner devant les tribunaux. Il comptait sans son hôte : je le mis prestement à la porte, et si bien, qu'il n'osa plus réclamer sa prétendue dette. C'en était fait : entre Théophile et moi, la réconciliation était à la vie, à la mort !

Hélas ! nous jouissions doucement de notre bonheur retrouvé, quand la guerre éclata, non plus dans notre ménage, mais entre nos deux pays. Il fallut encore nous séparer.

Soudain, vers la fin d'octobre 1895, un ordre formel, parti de Tananarive, enjoignit à tous les sujets français de quitter le territoire de Madagascar. La mort dans l'âme, à la troisième sommation seulement, je partis, suivi de toute ma maison, mon cheval Talata, mon chien *Sofina* (oreille) et mon cuisinier Théophile. Je passe sur les aventures du voyage. Tous les missionnaires de la région arrivèrent successivement à Mananjary, et pendant trois jours, purent apprécier la cuisine de Théophile. Mais, le 4 novembre, un navire de guerre mouillait et nous faisait signe d'embarquer immédiatement. Vous dire la douleur de Théophile ! Il vint se précipiter à mes genoux et à ceux du R. P. Supérieur, nous suppliant de le laisser nous suivre. Malgré notre refus motivé, il s'obstina, et, au moment du départ des chalands, tâcha d'en escalader un. La police malgache l'en empêcha brutalement. Il voulut, du moins, nous voir le plus longtemps possible. Comme ces chalands naviguaient parallèlement à la plage, il les suivit tant qu'il put, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, poussant des cris et nous faisant des gestes désespérés.

Vous l'avouerai-je ? en me séparant de Théophile, je pleurai autant que six ans auparavant, quand, à Marseille, je disais un dernier adieu à mes parents et à la France.

Ce cher pays, ces bien-aimés parents, contre tout espoir, la guerre me donna l'occasion de les revoir : je fus désigné pour accompagner mon évêque en France. Là, il fallut bien parler de Madagascar : je donnai des conférences, avec projections lumineuses. Le plus beau passage de mes causeries était l'histoire de Théophile, et la plus applaudie des projections, son affreux portrait. Théophile me valut des triomphes, et toutes les fois qu'ils m'écrivent des quatre coins de la France, de l'Alsace et de la

Lorraine, mes bienfaiteurs et amis me demandent : « Et Théophile, qu'est-il devenu ? »

Ce qu'il est devenu, voici :

Plus rapprochés que moi de la terre malgache, les autres missionnaires, réfugiés à Bourbon, reparurent avant moi, après la guerre, sur la plage de Mananjary, un an, jour pour jour, après notre départ. A peine arrivés, quel ne fut pas leur étonnement de voir s'avancer à leur rencontre, à travers les flots, en se livrant aux plus folles démonstrations de la joie, et portant de sa main droite une paire de canards, de sa main gauche un panier rempli d'œufs, un Malgache presque nu, maigre, miné de fièvre, couvert de plaies ! Quand il fut assez près, de toutes les poitrines des missionnaires et des commerçants un cri s'échappa : « Théophile ! » C'était bien lui ; on l'accablait de questions, de caresses, de remerciements. Mais lui paraissait inquiet ; il cherchait... cherchait. « Où est-il ? où est-il ? — Qui ? — Mon Père ! le Père Fontanié ! le Père d'Ambohimahasoa. — Il est de l'autre côté de la mer, et ne viendra que dans deux mois. » Pour le coup, les canards et les œufs faillirent lui tomber des mains. On le consola, en lui répétant bien que son père arriverait bientôt. Alors il fit cuire ses œufs et ses canards, et ce fut le premier repas de nos missionnaires sur cette terre désormais française, au lendemain de la victoire.

Qu'avait donc fait Théophile pendant notre absence ?... A notre départ, il avait reporté toute son affection sur mon chien, Sofina, qui, huit jours après, mourait de douleur, à ce que prétend Théophile, et sur Talata, mon cheval, devenu furieux, indomptable, enragé, le payant de ses caresses par des coups de pieds et de dents. Puis la fièvre, suite de tant de fatigues, s'empara de mon pauvre cuisinier ; il remonta péniblement de Mananjary à Ambohimahasoa, eut bientôt dépensé la somme assez ronde que je lui avais laissée, et, rongé par la maladie, mourant de faim, couvert de gale, méprisé, insulté par le parti malgache-protestant-anglais, il n'en garda pas moins mon emplacement, un des rares où l'on n'ait rien volé pendant la guerre.

Il resta fidèle à ce poste de dévouement jusqu'à la nouvelle de la prise de Tananarive. Ce jour-là, le squelette parut ressusciter ;

il se leva, fit une souscription parmi mes chrétiens, acheta deux canards et des œufs, et méprisant la distance, la fièvre, la fatigue, vint nous les porter à Mananjary, sur la même plage où nous l'avions quitté, un an auparavant.

En attendant mon retour, Théophile continua ses bons soins à l'ingrat Talata, dont les ruades ne le rebutaient pas ; et quand enfin j'arrivai à Fianarantsoa, je fut salué par un hennissement et un grand cri : « Mon père ! » C'étaient Talata et Théophile qui venaient à ma rencontre.

Restait à rentrer à mon chef-lieu de district, Ambohimahasoa. Ce fut le triomphe de Théophile.

La tête chargée des insignes de son grade : poêle, casserole, assiettes, toutes fraîchement arrivées de France, il marchait, courait, volait devant mon cheval ; un millier de chrétiens, venus à moitié chemin, tous les chefs et les matrones portés en *filanjana*, la musique du gouverneur, une foule énorme de curieux qui faisaient escorte. Le général Duchesne, à son entrée à Tananarive, n'était pas plus triomphant. Le gouverneur, ennemi et sectaire de la veille, vint lui-même faire hommage lige au Père et à Théophile.

Oui, à Théophile ; car c'est lui et sa basse-cour qui retirèrent le bénéfice le plus net de ce retour triomphal. Les cadeaux offerts à cette occasion et remis à mon cuisinier furent 2 bœufs, 11 moutons, 14 oies grasses, 35 dindes, une centaine de canards et de poules, plusieurs mesures de riz. Théophile convia à un grand festin mes 1 500 élèves et mes 1 200 chrétiens, et après cinq mois, sans dépenser un sou, nous vivons encore des restes de cette mémorable fête !

En vérité, ce Théophile est un trésor; Dieu le bénisse et me le garde de longues années !

V. FONTANIÉ, S. J.

REVUE DES PÉRIODIQUES

QUESTIONS SCRIPTURAIRES

I. *Inspiration.* — L'Encyclique *Providentissimus Deus*, en mettant hors de discussion pour les catholiques les points les plus essentiels du dogme de l'inspiration des saints Livres, n'a pas enlevé toute raison d'être aux spéculations des théologiens et des exégètes sur la nature intime et, en quelque sorte, psychologique du don divin propre aux écrivains inspirés. Les revues françaises, en particulier, ont consacré plusieurs articles à ce sujet, pendant les deux dernières années. Il y a dans ces articles, de l'aveu de leurs auteurs, une certaine tendance à réagir contre les théories du cardinal Franzelin. Nous avons voulu attendre, pour en dire notre avis, que le mouvement fût plus clairement dessiné, d'ailleurs avec le sincère désir de faire notre profit des nouvelles lumières qui pourraient en surgir. Notre estime pour le docte cardinal, que nous ne voyons pas encore dépassé dans la théologie contemporaine, ne va pas en effet jusqu'à penser qu'il n'y ait plus de place après lui à aucun progrès.

Une des premières manifestations de ce mouvement s'est produite dans un compte rendu, — très bienveillant du reste, malgré des réserves, — dont celui qui écrit ces lignes a été honoré dans la *Revue Biblique* (juillet 1895), pour son volume des *Questions actuelles d'Écriture sainte.* L'auteur de cette appréciation, M. l'abbé Levesque, professeur à Saint-Sulpice, a ensuite donné aux idées, qu'il n'avait fait là qu'indiquer, un développement méthodique, dans un « *Essai sur la nature de l'inspiration des Livres saints* » (publié dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, décembre 1895, et à part). Ce travail me semble excellent, sauf un point ou deux, qui ne sont pas, à vrai dire, sans importance.

L'auteur commence par nous annoncer une explication nouvelle de la nature de l'inspiration, une explication « plus simple, plus philosophique, plus satisfaisante » que celle qui est soutenue,

à la suite du cardinal Franzelin, par le D[r] Schmid, le P. Brandi, M. J. Didiot et l'auteur des *Questions actuelles*. Je suis peut-être trop intéressé en la chose, mais je dois avouer que je n'ai pu saisir en quoi cette théorie diffère essentiellement de celle de Franzelin, ou, si elle en diffère, comment elle constitue un réel progrès.

M. Levesque reproche à ses prédécesseurs « une confusion secrète entre l'inspiration et la révélation ». C'est à ce point de vue qu'il me reprend pour avoir écrit dans les *Questions actuelles d'Écriture sainte* (p. 28), que la « *lumière d'inspiration* accordée aux *prophètes* a été une sublime *révélation* de tout un monde inconnu ». Lui-même cependant reconnaît qu'il a bien fallu que Dieu *révélât* aux prophètes les événements futurs qu'ils ont prédits et qu'ils ne pouvaient prévoir naturellement. « Mais cette révélation, dit-il, ne fait pas partie de l'inspiration, n'est pas un de ses éléments. Elle la précède : de combien de temps il n'importe. »

M. Levesque doit m'accorder que la révélation, chez les prophètes, peut aussi bien accompagner que précéder l'inspiration ou l'impulsion à écrire ce que Dieu veut. Cela fait, j'admets (et je n'ai jamais dit le contraire, non plus que Franzelin) que la révélation ou la manifestation des choses futures ne constitue pas *toute* l'inspiration des écrivains prophétiques, même à ne considérer celle-ci que du côté de l'intelligence ; il faut de plus, en effet, que Dieu fasse voir à l'écrivain *qu'il doit écrire* et *ce qu'il doit écrire* des choses qui lui sont révélées. J'admets aussi que cette seconde sorte d'illumination constitue plus spécialement la *lumière d'inspiration*. Si M. Levesque veut de plus que dans celle-ci la révélation ne soit pour rien, je ne discuterai pas sur ce point, dont l'importance ne m'apparaît pas clairement. Je ferai seulement observer que l'Écriture nous offre plus d'un exemple de prédictions directement *dictées* par Dieu à l'écrivain sacré[1] ; il est bien difficile, dans ces cas au moins, de séparer entièrement l'inspiration de la révélation.

Quoi qu'il en soit, voici comment M. Levesque formule sa théorie :

L'action divine sur l'intelligence, *dans l'inspiration*, ne consiste donc jamais en une révélation, mais en une *direction* de l'intelligence,

1. Isaïe, VIII, 1 ; Jérém., XXX, 2 ; Ézéch., XXIV, 2, Dan., XII, 4 ; Habac., II, 3.

qui se porte sur les vérités et les faits connus naturellement ou reçus par révélation, pour ne choisir et ne transmettre que ce que Dieu veut. Sous cette direction donnée, l'intelligence s'exerce activement ; elle porte son attention sur des faits ou des vérités connus naturellement ou surnaturellement, les combine, les groupe, de façon à atteindre le but voulu de Dieu et de l'écrivain. En un mot, son jeu naturel se produit comme pour une œuvre humaine ; la seule différence — et elle est capitale — est que ce jeu naturel de l'intelligence et de toutes les facultés est mû, dirigé par Dieu ; artiste unique dont la main fait vibrer un instrument libre sans lui enlever ni sa liberté, ni son caractère personnel.

Sauf la petite réserve que je viens d'indiquer et qui s'appliquerait aussi à la première phrase de ce passage, je ne trouve rien dans cette explication qui ne puisse s'accorder parfaitement avec la théorie de Franzelin. Mais je ne vois pas non plus qu'elle nous apporte aucune lumière nouvelle sur l'essence de l'inspiration. Serait-ce dans le mot de *direction*, souligné par l'auteur, qu'il faudrait voir une simplification, un perfectionnement des idées reçues ? Le mot lui-même n'est pas nouveau ; les théologiens dont l'explication ne satisfait pas M. Levesque, l'ont souvent employé eux-mêmes pour désigner l'action de Dieu sur l'intelligence de l'écrivain inspiré. Il est vrai qu'ils ont essayé de spécifier la nature intime de cette direction, ce que M. Levesque ne fait nulle part. Elle est, selon eux, une *illumination* de l'intelligence, montrant à l'inspiré, comme j'ai dit plus haut, qu'il doit écrire et lui indiquant ce qu'il doit écrire. J'aime à croire que M. Levesque est du même avis, bien qu'il n'en dise rien ; on ne voit pas, en effet, que Dieu puisse influencer l'intelligence, sans la violenter, autrement qu'en l'éclairant. D'ailleurs cette illumination, suivant la doctrine expresse de Franzelin et des auteurs que M. Levesque nomme comme ses disciples en cette matière, ne supprime nullement l'action naturelle de l'écrivain sacré ; elle ne le dispense ni du travail ni même de l'effort pénible ; l'intensité, ainsi que la difficulté de cette action humaine sous la lumière céleste, dans l'élaboration et la rédaction d'un écrit inspiré, peut rester absolument ce qu'elle serait si l'écrivain était abandonné à ses facultés natives.

Finalement, je ne trouve qu'un point où le docte professeur paraît en effet s'écarter d'une manière sensible des théories de Franzelin : c'est la question de l'inspiration *verbale*. Il dit à ce sujet :

L'écrivain sacré n'est pas davantage un secrétaire à qui le maître donne quelques idées fondamentales en le chargeant de les développer, de les exprimer : car le maître ne serait pas rigoureusement l'auteur de toute l'œuvre, mais seulement de sa substance. C'est pourtant, plus ou moins, la manière de voir des théologiens et exégètes qui repoussent l'inspiration *verbale :* d'après eux, les pensées viennent de Dieu ; l'expression relève de l'homme. Il y a comme une sorte de dictée *des choses* par Dieu ; pour l'expression, c'est-à-dire les paroles, le style, la disposition des détails, elle est l'œuvre de l'écrivain. C'est la fameuse distinction du *verbum formale*, la vérité qui vient tout entière de Dieu, et du *verbum materiale*, l'expression laissée à l'initiative de son secrétaire ; initiative surveillée, assistée : car il faut bien admettre une influence divine sur la rédaction elle-même.

Rectifions d'abord une inexactitude dans l'exposé de l'opinion critiquée ici par M. Levesque : ceux qui rejettent l'inspiration *verbale* ou des mots, ne supposent pas que « les choses » sont *dictées* aux écrivains sacrés, en dehors des cas exceptionnels déjà signalés. Cette erreur en amène uue autre : si les théologiens modernes, communément, n'acceptent pas l'inspiration verbale, « c'est, à entendre M. Levesque, qu'ils la regardent comme une sorte de révélation, de dictée des mots, semblable à celle qu'ils imaginent pour les idées. — Il est clair qu'une inspiration verbale, entendue en ce sens, n'est pas acceptable (p. 212) ».

On peut très bien accepter que Dieu ait *dicté* certains *mots* importants aux écrivains sacrés, comme il leur a, de fait, *dicté* certaines *idées*. Mais, en dehors de ces cas exceptionnels, nous rejetons l'inspiration *verbale*, non parce que ce serait une *dictée*, mais parce que la simple lecture des Livres saints nous montre qu'ils n'ont pas été inspirés, en général, quant aux mots. Je parle, cela s'entend, d'inspiration au sens rigoureux, et des mots pris chacun à part, ou, comme on dit dans l'école, *in individuo*. M. Levesque fait justement observer que tous les théologiens catholiques admettent au moins une *assistance* spéciale de Dieu, veillant à ce que l'écrivain sacré emploie les mots convenables pour exprimer précisément ce que Dieu veut.

Je ne répète pas ici, contre l'inspiration verbale, les arguments souvent exposés. Je ne rappelle qu'un exemple, qui suffit, à lui seul, pour montrer combien le système est improbable : celui des paroles de la consécration du pain et du vin à la dernière cène. Ces paroles sont rapportées de quatre manières différentes dans le

Nouveau Testament, bien que Notre-Seigneur, certainement, ne les ait prononcées que d'une manière. Conçoit-on que Dieu donne à quatre écrivains autant d'impulsions spéciales, en vue de faire consigner dans la sainte Écriture quatre relations différentes des mêmes paroles? Il me semble que cela n'est pas supposable.

Dira-t-on que Dieu n'a pas donné d'*impulsion spéciale* pour cela? Il ne reste alors que le concours général de Dieu, agissant comme cause première, comme il agit dans l'œuvre de n'importe quel écrivain, avec cette différence, néanmoins, qu'il interviendrait par une *assistance* spéciale pour redresser l'écrivain sacré, s'il tendait à s'écarter de l'exactitude. Voilà précisément ce que nous admettons pour ce qui concerne le choix des mots *in individuo*.

Quelle est, au juste, l'opinion de M. Levesque? Il est difficile de la dégager de ses formules, inattaquables, mais vagues :

> Ce n'est pas une chose toute faite que Dieu transmet par la plume de l'écrivain sacré. Non, Il la lui fait faire ; Il la tire de ses facultés, préparées soit par leur acquis naturel, soit par des révélations. L'inspiration biblique est une action surnaturelle de Dieu, cause première, qui s'empare de tout l'écrivain au moment même où il écrit, qui meut, dirige toutes ses facultés, leur laissant pourtant leur jeu personnel et libre ; elle lui fait concevoir, vouloir et *exécuter* ce qu'il veut. L'écrivain est cause de tout ce qu'il y a dans le livre inspiré ; Dieu est également cause, et cause principale, de tout. Mais ils ne sont pas cause évidemment de la même façon : c'est une action de la cause première sur la cause seconde, telle que l'une prend la responsabilité de l'œuvre et que l'autre, tout en restant libre, n'agit que sous l'action de la cause première et principale (p. 212-213).

Comme énoncé de *faits*, tout cela est juste, ou à peu près; comme *explication*, c'est insuffisant. On ne voit ni comment Dieu « *fait* faire » toute l'œuvre à l'écrivain sacré, ni comment celui-ci garde toute sa liberté, alors qu'il ne fait rien de lui-même.

Et puis vient la question : Si Dieu est cause principale et responsable de *tout* dans les livres inspirés, l'est-il aussi de leurs imperfections, des incorrections de style, des obscurités, des apparentes contradictions? M. Levesque ne se pose pas cette question; mais, avec sa théorie, il doit y répondre affirmativement. Une conception plus digne de l'Inspirateur divin est, croyons-nous, de penser que tout cela est le fait exclusif et tout personnel des instruments qu'il emploie, et qu'en cela il n'a pas

« *fait* faire », mais *laissé* faire, — pour des motifs d'infinie sagesse, à la vérité.

Si j'ai été obligé de critiquer la partie du remarquable essai de M. Levesque où il traite spécialement de l'essence de l'inspiration, je tiens à répéter que tout le reste me paraît excellent. En particulier, les principes qu'il donne pour la solution des difficultés *scientifiques* et *historiques* de la Bible, comme les applications qu'il en fait à divers exemples, ont, à défaut de la nouveauté, une clarté lumineuse, qui doit satisfaire tout homme de bon sens et de bonne foi.

Le R. P. Pègues, dominicain, avait, même avant M. Levesque, repris aussi la thèse de l'inspiration verbale, dans un article de la *Revue Thomiste* (mars 1895), intitulé : « Une pensée de saint Thomas sur l'inspiration scripturaire. » Cette « pensée », très connue, mais dont on n'a pas tiré toutes les conséquences, au sentiment du R. P. Pègues, la voici : « Dieu est *l'auteur principal* de l'Écriture, l'homme en a été *l'auteur instrumental*[1]. » De l'analyse de ces deux mots, il croit pouvoir conclure avec « une logique inflexible », comme il dit, que, dans le texte original des Livres saints, « pas un mot, pas un iota, pas une expression, — *rien* n'a été mis, n'a été *écrit..., autrement que sous la motion scripturaire de Dieu* (p. 109) » ; que « tout, jusqu'au moindre iota et jusqu'au moindre accent, est divin (p. 111) ». Divins donc les solécismes des Épîtres apostoliques, divines les variantes des paroles de la consécration, etc. Le R. P. Pègues ne rend pas la tâche facile aux exégètes ! Heureusement, il n'est pas impossible de faire brèche dans ses déductions. Pour que Dieu soit auteur *principal*, et l'homme auteur *instrumental* ou subordonné de l'Écriture, il faut, mais il suffit aussi que tous les *enseignements* contenus dans le Livre sacré y aient été insérés sous l'impulsion divine. Quant à la forme de ces enseignements, qui pouvait varier sans changement du fond, Dieu ne reste pas moins l'auteur principal, pour avoir laissé à son instrument le choix entre les divers modes d'expression susceptibles de rendre tout ce qu'il voulait dire aux hommes. L'inspiration des mots ne suit donc pas logiquement du principe de saint Thomas.

1. Auctor principalis Scripturæ sacræ est Spiritus sanctus... Homo autem fait auctor instrumentalis. (*Quodlib.* VII, art. 14, ad 5^{m}.)

Le R. P. Lagrange a d'abord simplement appuyé la thèse de son confrère et de M. Levesque sur l'inspiration verbale. Son article à ce propos dans la *Revue biblique* (octobre 1895), se terminait par quelques mots à l'adresse du cardinal Franzelin, qu'il n'a sans doute pas pesés avant de les écrire : il y qualifiait les théories du cardinal théologien sur l'inspiration de « constructions modernes dressées à la hâte, comme un abri provisoire ». Il était difficile d'apprécier moins exactement et moins heureusement une œuvre aussi étudiée et si bien d'accord avec l'encyclique *Providentissimus Deus*.

Mais le savant directeur de la *Revue biblique* est revenu plus à fond sur le sujet, dans deux articles écrits pour répondre aux difficultés de deux correspondants (*Revue biblique* d'avril et d'octobre 1896). Ou plutôt ici, laissant plus dans l'ombre la question moins importante de l'inspiration verbale, il s'est efforcé de préciser davantage la nature de l'action que l'Esprit-Saint exerce sur les facultés de l'écrivain biblique, spécialement sur son intelligence ; car en ce qui concerne la motion de la volonté, il n'y a pas pour le moment de controverse.

Dans le premier de ces articles, l'intention de se séparer de Franzelin est encore un peu trop affichée. Plus affichée que réalisée; car la notion de l'inspiration que le Révérend Père semble attribuer à Franzelin — « Dieu composant son livre pour le déposer tout fait, au moins quant aux pensées, dans l'esprit de l'auteur inspiré (p. 206), » — cette notion, que le savant dominicain rejette avec raison, le théologien jésuite ne l'a jamais soutenue. Dans le second article, le R. P. Lagrange déclare loyalement qu'il « trouve la réaction contre Franzelin légèrement exagérée » ; et il préfère nettement le mot *d'illumination*, employé par le cardinal pour caractériser l'action de Dieu sur l'intelligence de l'écrivain inspiré, à celui de *direction*, pris par M. Levesque pour mieux séparer l'inspiration de la révélation. (*Rev. bibl.*, oct. 1896, p. 499.)

Développant une théorie de saint Thomas, déjà utilisée par le cardinal Zigliara, le R. P. Lagrange distingue ces deux notions, mais sans les dissocier, parce qu'en effet elles sont connexes. Voici son explication :

Dieu peut agir sur l'intelligence de deux façons : 1° En lui communiquant des idées nouvelles ou en lui renouvelant d'une manière surna-

turelle des idées qu'elle possédait déjà : c'est ce que les scolastiques nommaient *species infusæ per se vel per accidens ;*

2° En lui donnant seulement une lumière pour connaître mieux et pour mieux disposer des idées acquises ou à acquérir par une voie quelconque, naturelle ou surnaturelle. Cette lumière, *adjutorium divini luminis*, dit saint Thomas, devra nécessairement coopérer à la formation dernière des concepts dans l'esprit de l'écrivain, un peu à la manière de l'intellect agent comme l'entendent les scolastiques. (*Rev. bibl.*, oct., p. 499.)

C'est la première de ces deux actions qui constitue la révélation proprement dite ; la seconde est l'*illumination* essentielle à l'inspiration. Ailleurs, le R. P. Lagrange explique davantage celle-ci en l'appelant une lumière qui « fixe le jugement des écrivains sacrés », tant sur la vérité des choses que Dieu veut leur faire écrire, que sur l'opportunité de les écrire.

Voici finalement en quels termes il résume toute sa théorie de l'inspiration :

L'objet de l'inspiration étant de faire écrire des livres, Dieu choisit son instrument, le décide à écrire ; puis par une lumière surnaturelle il élève son intelligence de manière à causer en lui *un jugement infaillible* sur les objets proposés à sa connaissance soit par suggestion, soit par voie naturelle, soit par révélation. Cette lumière divine lui fait connaître également son objet *comme opportun à consigner dans son livre*, et l'éclaire sur l'expression convenable de la vérité. Après le *jugement pratique*, la volonté est inclinée par Dieu d'une manière proportionnelle : cependant elle se détermine librement à écrire ce que Dieu propose. (*Rev. bibl.*, avr., p. 219.)

Je suis heureux de déclarer que toute cette explication me paraît très acceptable ; et je crois qu'elle aide réellement à mieux comprendre ce qui se passe dans l'inspiration. Le docte exégète fait voir du reste qu'elle sauvegarde parfaitement les rôles respectifs de Dieu et de l'homme, auteurs de l'Écriture, l'un à titre principal, l'autre à titre d'instrument.

Il s'efforce également de montrer qu'elle offre à l'exégèse toute la latitude nécessaire « pour résoudre loyalement les difficultés de la critique ». Pour cela il descend à d'intéressantes applications, où il déploie une grande pénétration et une largeur d'esprit que règle un profond respect pour la sainte Écriture, dans laquelle il n'admet pas la moindre erreur. Toutefois les points qu'il traite — réalité des faits racontés dans les livres dits

historiques, légitimité de l'interprétation allégorique ou parabolique, notamment dans les récits primitifs de la Genèse — sont trop délicats pour que je veuille donner ici en passant mon avis sur ce qu'il en dit. J'espère y revenir quelque jour.

2. *L'authenticité des livres de Moïse.* — Dans une série d'articles publiés par la *Science catholique* (avril à août 1896), sous ce titre : « *Le Pentateuque et la nouvelle critique* », M. l'abbé V. Ermoni a donné un travail considérable, mais qui a dû étonner et même troubler plus d'un de ses lecteurs catholiques. Il commence par se plaindre de l'insuffisance des arguments apportés jusqu'ici par les défenseurs de la tradition judéo-chrétienne sur l'origine mosaïque du Pentateuque. S'est-il assez rendu compte par lui-même de tout ce qui a déjà été fait pour cette cause, même en France ? Les publications de MM. Vigouroux, Martin, Trochon, de l'abbé de Broglie, du cardinal Meignan et d'autres, auxquels on me permettra d'ajouter nos *Études*, sont là pour prouver que les objections de la critique dissolvante ont reçu l'attention qu'elles méritaient et les réponses qu'il fallait. Il est vrai que ces réponses ont encore besoin d'être plus généralement connues ; car les témérités des Reuss, des Kuenen, des Wellhausen, affinées et vulgarisées par Renan, ne sont plus de ces erreurs que le bon sens natif ou du moins la légèreté de l'esprit français empêchent de se répandre chez nous dans le grand public. Un sérieux examen des assertions de la « nouvelle critique », pouvait donc être entrepris utilement par M. Ermoni, même après tant d'autres.

Nous ne nierons pas qu'il ne s'y soit appliqué avec beaucoup de conscience. Il a bien étudié les positions des adversaires de Moïse : il ne dissimule rien de leurs arguments les plus spécieux. Il ne craint même pas de les soutenir, un peu plus qu'il n'est nécessaire et parfois plus qu'il n'est juste, contre les apologistes qui les ont combattus. Mais s'il frappe un peu trop souvent sur ses amis, M. Ermoni ne laisse pas que de donner de bons coups aux critiques rationalistes. Il fait clairement voir, en général, combien leurs objections contre l'unité et l'origine mosaïque du Pentateuque sont loin d'être décisives. On est surpris, qu'après cela, il leur abandonne de lui-même à peu près tout ce qu'ils demandent.

A l'heure actuelle il semble loisible (oiseux?) et inutile de s'attar-

der plus longtemps à défendre, au point de vue d'une critique loyale, l'opinion de l'école conservatrice dans toute sa rigueur, et la *mosaïcité* absolue du Pentateuque. Nous croyons qu'il y a un résultat, qu'on regarde presque comme définitivement acquis, et que la critique ne revisera très probablement jamais : c'est que le Pentateuque n'est pas un ouvrage marqué du sceau de l'unité, mais une simple compilation, qui s'est formée successivement avec des fragments d'origine diverse. Dès lors, il semble qu'il faille traiter autrement le problème du Pentateuque. On n'a plus à s'efforcer de montrer que le Pentateuque est l'œuvre de Moïse. Désormais la tâche de la critique devrait consister à faire le classement et le triage des sources et des documents qui sont venus peu à peu s'agglutiner dans notre Pentateuque actuel... Dans la question des origines du Pentateuque apportons le plus de largeur d'esprit possible, et même la plus grande indépendance, puisque nous sommes sur un terrain libre. (*Science cath.*, août, p. 895.)

On comprend que la direction de la *Science catholique* ait cru devoir décliner expressément la responsabilité de ces conclusions. Il est vrai que la *mosaïcité absolue* du Pentateuque, si l'on entend par là qu'il n'y a pas un détail du Pentateuque que Moïse n'ait écrit, est en effet une opinion libre; mieux, c'est une opinion rejetée par les meilleurs exégètes catholiques, longtemps avant notre siècle, et même par des Pères de l'Église. Ceux-ci avaient déjà observé que le Pentateuque a dû recevoir après Moïse diverses additions de faible importance, ayant pour but d'éclaircir, d'expliquer, de compléter des endroits devenus obscurs pour les lecteurs postérieurs.

De même, si, en disant que le Pentateuque est une compilation, on voulait dire que Moïse l'a composé pour une grande partie avec des documents antérieurs, plutôt amalgamés que fondus dans une stricte unité, il n'y aurait rien là qui contredît le dogme catholique.

Mais tout cela ne suffit pas à M. Ermoni : sa conclusion, expliquée par tout ce qu'il a écrit au cours de ses articles, signifie que des parties considérables du Pentateuque n'ont pas Moïse pour auteur et ont été ajoutées à son œuvre longtemps après lui. Ce serait le cas pour beaucoup des lois, soit rituelles, soit civiles, que contiennent l'Exode, les Nombres et surtout le Lévitique. Du Deutéronome tout entier Moïse n'aurait fourni que « le canevas, mais un grand canevas : une main postérieure y ajouta le cadre et les développements (*Science cath.*, mai, p. 606.). »

Cette théorie n'est pas admissible. Je ne dis pas qu'elle soit

hérétique, car elle n'a jamais été l'objet d'une condamnation expresse de l'Église. C'est assez qu'elle soit contraire à toute la tradition catholique, comme elle l'est en effet, pour qu'elle soit à rejeter. Les raisons par lesquelles M. Ermoni essaie de la justifier sont d'ailleurs faibles : ce sont des arguments de la « nouvelle critique » auxquels on a depuis longtemps répondu, et qui n'ont pas plus de force que ceux qu'il a lui-même réfutés.

M. Ermoni a commis une erreur plus grave que toutes les autres en écrivant ceci (*Science cath.*, avril, p. 466) : « Quand même on nierait intégralement l'authenticité du Pentateuque... on ne tomberait pas dans le crime d'hérésie. » Cette négation radicale, qu'il ne fait pas sienne, heureusement, serait bien une hérésie, car elle contredit des affirmations formelles de l'Écriture, qui attribuent *expressément* à Moïse divers morceaux du Pentateuque[1].

Nous sommes fâché de ne pouvoir louer davantage un travailleur aussi sérieux, aussi docte que M. l'abbé Ermoni. Si méritoire que soit son travail par bien des endroits, nous ne saurions le recommander sans les plus fortes réserves, mêlé qu'il est d'idées aussi hasardeuses, pour ne rien dire de plus.

1. V. les *Études* de mars 1888, p. 324-327.

J. BRUCKER, S. J.

REVUE DES LIVRES

Petites études pour servir à l'enseignement familier du catéchisme avec des résumés par demandes et par réponses, par Mme J. B. In-12, pp. II-VI-578. Prix : 3 francs ; *franco* 3 fr. 50.

Cet ouvrage est dédié aux auxiliaires des catéchismes paroissiaux. Deux princes de l'Église, S. E. le cardinal Place et S. E. le cardinal Perraud, après avoir fait examiner ce livre par des théologiens de leur choix, ont donné à la doctrine et à la méthode de l'auteur la garantie de leur haute approbation. Cet auteur est une de ces ferventes auxiliatrices du clergé paroissial que le spectacle des ravages de l'école sans Dieu a suscitées dans nos grandes villes pour conjurer dans l'âme des petits enfants le fléau de l'ignorance religieuse.

Il est aisé de constater que ce livre a été appliqué et, pour ainsi dire, *vécu* avant d'être imprimé et offert au public.

Ce n'est pas chose facile que d'enseigner aux petits enfants les éléments de la doctrine chrétienne. La science de l'enseignement de la religion est plus rare qu'on ne croit chez ceux qui possèdent la science de la religion elle-même. Les conseils donnés par l'auteur à ses sœurs dans l'apostolat de l'enseignement chrétien auprès des petits enfants, seront d'une grande utilité aux chrétiennes magnanimes qui ont à cœur de se dévouer à ce noble ministère.

L'exposition est remarquable par sa clarté et sa précision. Nous avons surtout admiré les résumés de la doctrine exposée par demandes et par réponses. LOUIS BOUSSAC, S. J.

Œuvres complètes de J.-B. Aubry, docteur en théologie, publiées par son frère, prêtre du diocèse de Beauvais. Tome III : *Études sur le Christianisme, la Foi et les Missions catholiques dans l'Extrême Orient.* Paris, Retaux, 1896. In-8, pp. 427.

Le P. Aubry appartient à cette race d'esprits réfléchis que notre fièvre d'activité, de science ou d'érudition semble, hélas! condamner à disparaître. Volontiers nous l'appellerions le philosophe du sacerdoce : il est vraiment un penseur, mais chez lui la pensée est toujours imprégnée du sentiment profond de la grande mission intellectuelle des prêtres. Aussi sans exclure aucun de ceux qui s'intéressent à la vie de l'Église, recommandons-nous ses ouvrages à tous les membres du clergé, même ou plutôt surtout à ceux qui, confinés dans un ministère de campagne, sont exposés à trop borner leur horizon et à ne plus voir dans le presbytère un foyer de lumière d'où la vérité doit rayonner sur les âmes.

Sans doute, le chef-d'œuvre de J.-B. Aubry, c'est encore son magnifique ouvrage sur les *Grands Séminaires*, étude jusqu'ici sans rivale dont tout directeur du jeune clergé doit connaître et surtout pratiquer les maximes. Mais les volumes suivants, même quand le pieux dévoûment d'un frère n'a pu que grouper sous des titres généraux de larges fragments d'un ouvrage inachevé, — et c'est ici le cas pour le tome III, — n'en offrent pas moins encore des vues originales et de fécondes idées. Dans le nombre, plusieurs sont discutables et seront attaquées : quel penseur a jamais rallié tous les suffrages? Mais on ne contestera ni la largeur des horizons où se meut la pensée, ni l'esprit profondément catholique dont sont imprégnées les réflexions.

Parfois ces pages se rapportent à des préoccupations aujourd'hui disparues, à des écrivains à demi oubliés, comme M. Aug. Nicolas, en un mot à un état intellectuel bien dépassé par les idées de la génération qui grandit ; mais alors encore il est d'un bon exemple de voir cet effort d'une intelligence vigoureuse pour saisir les aspirations de son temps et essayer de les diriger.

Cette observation vise surtout dans ce volume la seconde partie sur la Foi, son rôle, ses preuves, ses rapports avec la raison. Pour la bien comprendre et ne pas s'égarer, il faut se transporter à l'époque où un rationalisme orgueilleux affichait la sotte prétention de supprimer tout mystère. Aujourd'hui telle phrase, surtout après le concile du Vatican, causerait des surprises : soit infiltration latente d'un semi-traditionalisme qui trop longtemps séduisit d'excellents esprits, soit plutôt expression exagérée d'une

haine vigoureuse contre le rationalisme régnant; çà et là le lecteur doit corriger, à propos de la raison et de ses forces, une défiance excessive et des formules malheureuses dont abuserait facilement aujourd'hui, au détriment de la foi elle-même, le néo-kantisme sceptique mal déguisé sous un idéalisme vaporeux ou inconséquent. (Cf. p. 252-259.) Certes, l'*Examen de conscience d'un scrupuleux en matière de foi*, est une de ces heureuses conceptions qui abondent chez J.-B. Aubry. Mais s'il est des vérités dont la raison n'a pas l'intelligence, n'y en a-t-il pas d'autres de son ressort et sur lesquelles deux hommes n'arriveront jamais « avec la même parfaite bonne foi à des conclusions opposées » ? N'y a-t-il pas péril, grand péril à laisser ignorer que l'existence de Dieu et les grandes vérités de la religion naturelle sont de ce nombre ?

Dans la *Théorie catholique des sciences* qui est, au jugement du Dr Maisonneuve d'Angers « l'ouvrage d'un saint prêtre doublé d'un profond théologien et d'un vrai savant », le P. Aubry a embrassé dans une vaste synthèse l'idée dominante de chacune de nos connaissances. Pour lui, les sciences, bien loin d'être isolées et indépendantes, puisent leur sève à la théologie comme au tronc vigoureux du grand arbre de la science humaine, dont elles forment les divers rameaux. Grande et belle idée sans doute, et l'on conçoit qu'elle reparaisse ici pour éclairer les rapports de la raison et de la foi. Mais idée dangereuse aussi, si l'on n'a soin d'en délimiter rigoureusement le sens, si l'on affirme, par exemple, que toute science doit prendre à la théologie « ses premiers principes » (p. 293).

La dernière partie sur les *Missions* est particulièrement intéressante. Cet Extrême Orient dont la force expansive devient pour l'Occident un sujet de sérieuse préoccupation, deviendra-t-il jamais chrétien? Ce problème qui en soulève tant d'autres, est envisagé sous ses diverses faces et donne lieu à de remarquables aperçus sur la civilisation, l'immobilité, l'infériorité de ces peuples orientaux. On sent partout que le missionnaire, auteur des *Chinois chez eux*, est aussi chez lui et a vu les choses de près. Si son cœur d'apôtre lui inspire de grandes espérances pour l'évangélisation de la Chine, il n'a aucune illusion ni sur les résultats actuels, ni sur l'avenir, tant que les conditions politiques ne seront pas modifiées, ni, en particulier, sur la possibilité de former

un clergé indigène nombreux « qui peut-être jamais n'existera en Chine » (p. 379).

Les missionnaires jésuites n'ont à aucune époque formulé un jugement aussi pessimiste pour l'avenir. Et pourtant J.-B. Aubry, victime d'une invraisemblable légende, les accuse d'avoir *en théorie* exclu du sacerdoce les indigènes de l'Extrême Orient. L'histoire de leurs missions raconte leurs efforts pour créer un clergé indigène, et s'ils n'ont pas réussi, le P. Aubry les venge, hélas! au delà de nos vœux, en constatant que les autres missionnaires n'ont pas été plus heureux. « On a tout fait, dit-il, pour obtenir un clergé indigène; les résultats ont été à peu près nuls et le sont encore aujourd'hui... et pour le nombre et pour l'influence de ces prêtres. L'expérience a donc confirmé non pas la théorie mais l'observation des jésuites » (p. 376). Pourquoi parler de théorie là où il y avait seulement le sentiment d'une impuissance qui, hélas! dure encore? Un fait solennel, rappelé par le P. Aubry, ne le prouve que trop. Quand le blocus continental de Napoléon ferma l'Asie aux missionnaires européens, la Propagande demanda aux vicaires apostoliques s'il ne serait pas à propos d'ériger au plus vite toute la hiérarchie catholique dans le clergé indigène, pour en assurer la succession. Or, d'un avis *unanime*, ils répondirent que le projet était irréalisable : Mieux vaut, disaient-ils, laisser la hiérarchie catholique s'éteindre peu à peu, pour recommencer plus tard tout à nouveau, que de se trouver en face d'un clergé indigène dont la décadence inévitable créerait un obstacle insurmontable (p. 377). Les jésuites cependant n'étaient plus là depuis près d'un demi-siècle.

Par ces quelques indications, le lecteur devine l'intérêt des questions débattues; il voudra tout lire lui-même, et il y trouvera grand profit. Le volume suivant sur le Surnaturel et la correspondance du savant missionnaire nous réservent sans doute d'autres trésors; leur publication sera pour le prêtre qui consacre à cette œuvre son dévouement fraternel et sacerdotal un titre nouveau à la reconnaissance du clergé français.

E. PORTALIÉ, S. J.

Conférences de Notre-Dame et retraite de la semaine sainte. *Carême de 1896. La Morale sociale,* par Mgr D'HULST.

Paris, Poussielgue, 1896. In-8 écu, pp. IV-447. Prix : 5 francs.

Ce volume de l'éminent conférencier paraît encadré de deuil. Il présente cet intérêt spécial qui s'attache à la dernière œuvre d'un écrivain; d'instinct, on y cherche l'homme autant que l'auteur. Comme dans le reste des œuvres de Mgr d'Hulst, l'un et l'autre s'y confondent. On retrouve là comme ailleurs le psychologue délié, le moraliste ferme et justement austère, l'écrivain à l'élégance sobre et mesurée épris avant tout d'exactitude et de clarté, leur sacrifiant la chaleur qui entraîne et l'éclat des images qui séduit. C'est aussi l'homme chargé d'idées comme de besognes, qui voudrait parler plusieurs conférences en une seule, ainsi qu'il s'efforçait de vivre plusieurs jours en vingt-quatre heures.

Veut-on un exemple de cette accumulation, quelque peu excessive, d'idées ? Qu'on prenne la troisième conférence. En voici le sujet. Sur quoi repose le devoir qui nous oblige de respecter la vie humaine ? ou : Respect de la vie humaine, devoir de justice et devoir de charité. — Quelles exceptions comporte la loi de mansuétude qui condamne l'effusion du sang ? ou : Droit de légitime défense, vindicte publique, juste guerre. — A côté des exceptions légitimes, quelles sont celles que le monde admet et que la morale chrétienne réprouve ? ou : Suicide et duel. On comprend qu'après pareille annonce, l'orateur ajoute : « Le champ est immense à parcourir. Entrons-y sans tarder. » Mais aussi la marche est trop hâtée, fiévreuse en quelque sorte ; et l'auditeur arrive au terme satisfait mais lassé.

C'est dans une pensée assurément très haute que l'auteur n'a pas « reculé devant la périlleuse nécessité de consacrer une conférence entière à l'aride question de la *restitution*. Pareil exposé prête peu à l'éloquence et il eût été plus habile de l'éviter. Mais c'eût été se soustraire à un devoir que de passer sous silence une partie si essentielle et si peu observée de la morale. » Seulement, là encore, par le désir de ne rien omettre, la conférence ressemble trop par instants à un canevas de cours, d'ailleurs finement tracé.

Comme d'habitude, des notes complètent les conférences. La question de l'*origine du duel* y est reprise; et l'auteur croit devoir

rattacher le duel judiciaire et le duel privé aux *ordalies* plus étroitement que ne l'a fait le P. de Smedt dans deux articles des *Études* (15 novembre 1894 ; 15 janvier 1895). On se rappelle peut-être que le P. de Smedt voit dans le duel judiciaire un exemple de justice privée bien plus qu'un appel au jugement de Dieu. Si cette thèse est exacte, il faudrait l'affirmer encore plus fortement pour ce qui regarde le duel privé, dont le P. de Smedt ne parle pas directement.

Quarante pages de notes sont consacrées à la question du *Juste salaire :* on y rapporte les principaux documents qui regardent cette controverse.

Les instructions de la *Retraite* pascale ont une allure à la fois plus ample et plus entraînante. L'*Emploi du temps* en fait le sujet. L'esprit du *Livre des Exercices* se retrouve partout ; en particulier la méthode à suivre pour s'éclairer dans le choix d'un état de vie est toute de saint Ignace, « à l'autorité duquel il faut toujours revenir comme au plus sûr interprète de la tradition catholique en matière de spiritualité. »

Une des plus remarquables instructions nous a paru être celle qui traite de la *Vie intérieure*. On sent que chez l'homme qui parle cette vie s'unissait à la vie de travail, qu'il était lui-même de la race de ceux dont il dit : « Dans ces existences si pleines de choses, d'événements, d'entreprises, il y avait une part considérable réservée à la contemplation et à la prière. Ils trouvaient le temps pour tout cela. » Aussi de lui également il faut répéter ce qu'il dit dans une autre instruction : « Bienheureux le serviteur que son maître, quand il viendra, trouvera occupé de la sorte : occupé à faire son devoir de tous les jours... Il n'aura pas besoin d'autre apprêt pour affronter avec confiance le jugement du Seigneur. » L. ROURE, S. J.

I. — **Graines de Paradis,** vérités utiles pour tous les jours de la vie et pour au delà, par le *Semeur vendéen*. Paris, Haton, s. d. In-12, pp. XI-397. Prix : 3 francs.

II. — **La Vierge Marie dans les prières liturgiques,** par M. l'abbé Ad. FRITSCH. Paris, Haton, s. d. In-12, pp. XII-418. Prix : 3 francs.

III. — **La Messe, les Vêpres et le Salut** expliqués à l'âme

fidèle, par l'abbé R. Décrouïlle. Paris, Haton, s. d. In-18, pp. 216. Prix : 50 centimes.

IV. — Histoire de Notre Seigneur Jésus-Christ avant, pendant et après sa vie mortelle, par l'abbé Vandepitte. Paris, Bloud et Barral, 1896. In-12, pp. 233. Prix : 1 fr. 25.

I. — « Donner sous une forme concise, saisissante et variée, des conseils qui embrassent les principaux devoirs de la vie privée et domestique, publique et sociale; illuminer les esprits par la vérité ; échauffer les cœurs par la charité ; stimuler toutes les générosités par les motifs de la foi et les perspectives de l'espérance » ; tel est, au dire d'un juge éminent, le but du « Semeur vendéen » quand il jette à pleines mains ses *Graines de paradis* à tous les vents pour qu'elles aillent germer au cœur de « toutes les familles chrétiennes et autres ».

Il est, de nos jours, deux penchants que satisfera cet ouvrage. D'abord, tout le monde veut lire, et on lit beaucoup ; or, « homme ou femme, enfant ou vieillard, jeune homme ou jeune fille, prenez et lisez » ; vous pouvez le faire ici sans danger, — et c'est rare. En outre, on est pressé, on ne veut plus des longs chapitres, des alinéas à perte de vue, des périodes arrondies ; prenez et lisez ; ces pensées détachées, ces brèves formules, ces phrases alertes vous agréeront.

II. — L'auteur, avantageusement connu par ses précédents ouvrages, a la bonne fortune de dédier le présent volume à deux proches parents, à l'un pour ses Noces d'or, à l'autre pour ses Noces d'argent de prêtrise.

On n'a pas de peine à reconnaître dans ces chapitres, des instructions sur la sainte Vierge, dont les prédicateurs de mois de Marie feront — trop facilement peut-être — leur profit. Ils y trouveront, avec des pensées fécondes, des développements nourris de la sève de l'Écriture et des Pères, et d'heureux emprunts faits à nos contemporains justement estimés, tels que Lacordaire et Mgr Bougaud, Mgr Gay et le P. Faber, Aug. Nicolas et le R. P. Ollivier. L'auteur met surtout à contribution l'inimitable Bossuet, qui du reste a si bien parlé de Marie et en fond harmonieusement les couleurs dans sa propre trame. Le style, sauf quelques incorrectious, est oratoire, et ce mot n'est pas une critique.

III. — Pourquoi tant de chrétiens trouvent-ils nos offices longs et ennuyeux, à tel point que beaucoup, hélas! les désertent sans scrupule? C'est, je crois, qu'ils ne savent pas assez s'y intéresser. Aussi tout ouvrage qui explique les prières, les cérémonies et les chants liturgiques « dans leurs moindres détails et dans leur mystérieux ensemble », mérite d'être signalé comme une lumière : tel cet opuscule qui contribuera sûrement « à faire comprendre, aimer et pratiquer excellemment l'art trop oublié de prier avec l'Église ».

IV. — Pour finir, voici un petit volume illustré : une Histoire de Notre-Seigneur avant, pendant et après sa vie mortelle. Vaste champ s'il en fut, mais que M. le doyen Vandepitte enserre en 200 pages et met bien à portée des enfants auxquels il le destine. C'est un vrai catéchisme par demandes et réponses, où la clarté et la précision vont de pair avec les justes développements qu'exige le sujet. Les principaux faits de la vie mortelle de Notre-Seigneur sont accompagnés de gravures, souvent peu artistiques peut-être, mais expressives. Ce livre aidera à l'instruction religieuse des enfants, si incomplète aujourd'hui. P. P., S. J.

L'Idée et le fait en biologie, par J.-P. Durand (de Gros.) Paris, Alcan, 1896. In-8, pp. 88.

Cet intéressant opuscule s'adresse, nous dit l'auteur, « aux biologistes qui veulent bien penser et ne pas être de simples entasseurs de faits », suivant une parole récente de M. le professeur Auguste Forel, de Zurich. Il reproduit un remarquable article : *Qu'est-ce que la physiologie générale ?* paru dans la *Revue philosophique* (nov. 1890) et répond à la critique qu'en a faite M. Charles Richet. Assurément certaines opinions de M. Durand (de Gros), sont erronées, contestables, mais son *idée mère*, celle de la subordination du fait à l'idée, est excellente, aussi féconde et importante que possible. Pour en avoir raison, M. Richet a voulu établir une opposition entre la méthode d'observation et d'expérimentation et la méthode philosophique ou rationnelle. « J'estime, réplique justement notre auteur, qu'elles sont également indispensables l'une et l'autre, elles se complètent mutuellement, et que tout l'avenir de la physiologie est dans leur union intime. Hélas ! M. Richet ne prise que le fait, et signerait sans hésiter, d'après

ce que je vois, cette parole mémorable et étonnante de Magendie, son maître préféré : « Des expériences, rien que des expériences *sans mélange de raisonnement.* » Ma conscience scientifique m'oblige au contraire à donner la préférence à ce jugement diamétralement opposé de Claude Bernard : « Un fait, dit-il, n'est rien par lui-même, il ne vaut que par l'idée qui s'y rattache ou par la pensée qu'il fournit. » Le même illustre expérimentateur a dit encore : « Ceux qui font des découvertes sont les promoteurs d'idées neuves et fécondes. » Et enfin : « On donne généralement le nom de découverte à la connaissance d'un fait nouveau, mais je pense que c'est l'idée qui se rattache au fait découvert qui constitue en réalité la découverte. Toujours l'histoire de la pomme et de l'immortelle découverte de la gravitation ! » Il était tombé de tout temps des pommes de l'arbre à Woolstrope et ailleurs, et des millions d'observateurs avaient constaté ce fait avant Newton. Mais ce fait *resta* parfaitement indifférent et sans aucune valeur scientifique jusqu'au moment où un « rêveur » se prit à le soumettre à ses « spéculations. » On sait le reste. »

Dr SURBLED.

Manuel d'hygiène raisonné scientifiquement d'après la méthode Kneipp, par le Dr P. Joire. Paris, Lethielleux, 1896. 1 vol. in-12, pp. 226. Prix : 1 fr. 50.

Il faut distinguer dans cet ouvrage deux œuvres : un manuel d'hygiène et un plaidoyer en faveur de la méthode Kneipp.

Le manuel est excellent et s'inspire des données de la science moderne. Trois chapitres sont consacrés à l'habitation, au vêtement, à l'alimentation. L'auteur prononce une condamnation trop sévère contre la flanelle, mais très légitime contre le corset. Le chapitre IV sur l'*Enfance* appelle quelques réserves. Nous ne pouvons admettre qu'on soumette l'enfant nouveau-né à des bains froids ni même à des applications d'eau froide. « Il faut, dit le Dr Joire, *il faut*, *dès le lendemain de la naissance, habituer vos enfants au contact de l'eau froide.* Frémissez, parents frileux, mais suivez mes conseils. » (P. 104.) Je conseille aux parents, frileux ou non, de ne pas observer une telle hygiène, s'ils veulent conserver leurs chers bébés. De même je ne les engage pas à donner, au bout de deux à quatre mois, d'autres aliments que le lait, comme le conseille un peu légèrement notre jeune confrère

(p. 115). Le chapitre v, consacré aux *adultes*, sort un instant de l'hygiène pour traiter du choix d'une carrière et y rentre pour recommander chaudement l'usage de la bicyclette, même aux femmes. Il y a là une exagération évidente, que la mode explique, mais que l'hygiène n'approuve pas.

La seconde partie du livre donne des conseils au sujet des applications d'eau. Lotions générales et partielles, maillots, affusions sont successivement étudiés. Un dernier chapitre contient d'excellents conseils pour les bains de mer.

Le livre du Dr Joire rendra des services aux personnes qui pratiquent la *cure d'eau ;* il leur apprendra des règles d'hygiène qu'elles ignorent. Mais nous ne le recommandons que sous toutes réserves aux mères de famille et à ceux qui n'ont pas une foi aveugle dans le kneippisme, et nous concluons avec l'auteur : « Chacun en prendra ce qu'il voudra. »

Dr SURBLED.

I. — **Saint Antoine de Padoue et son pèlerinage aux grottes de Brive.** Abbeville, Paillart, s. d. In-12, pp. 154. Prix : 70 centimes.

II. — **Vie de Saint Antoine de Padoue,** divisée en récits, par Ant. DE VALDESPOIR. Paris, Haton, 1896. In-18, pp. 165. Prix : 1 franc.

I. — Elle ne fera pas double emploi avec tant d'autres, parues naguère, cette courte biographie dont le but spécial, au dire de voix autorisées, est de « mettre en lumière le côté par lequel saint Antoine de Padoue appartient à notre douce France », et a mérité qu'un éloquent évêque se plût à l'appeler : *Antoine de Brive.* Elle guidera les pèlerins nombreux, surtout à la belle saison (15 août-15 septembre), que le bon peuple limousin appelle : *Entre les deux Dames*, aux grottes célèbres « où cet ange composa son ciel, cet aigle son nid, ce religieux sa cellule ». Le nom seul de l'éditeur suffit à indiquer le genre de ces vignettes, qui, presque à chaque page, traduisent aux yeux et à l'imagination le texte du récit.

II. — Cette autre petite *Vie de saint Antoine*, divisée en récits, coupée de réflexions et de prières pour les Treize mardis, enrichie de beaucoup d'hymnes en son honneur, sera bienvenue des

clients du saint à miracles. Et ils sont nombreux! Antoine de Valdespoir, ou mieux le « dévot serviteur de saint Antoine », qui se cache modestement sous ce pseudonyme, veut contribuer, pour sa part, à « amener des âmes à saint Antoine; si elles vont à lui, elles iront à Dieu ». Ce pieux opuscule aidera à la réalisation de cet apostolique désir. P. P., S. J.

Un Père de Jeunesse, ou *Vie de M. de Préville,* par l'abbé E. Occre. Paris, Gaume, 1896. In-8, pp. 300-4. Prix : 3 francs.

C'est surtout une vie de dévouement aux ouvriers, aux jeunes gens et aux pauvres, que celle de Maximilien-Raoul de Roussel de Préville, né au château de Mont-Lambert, près de Boulogne-sur-Mer, le 11 avril 1845, et qui s'est endormi dans le Seigneur, à Boulogne, le 19 mai 1894. Sa vocation aux œuvres de jeunesse date du temps où, étudiant à Paris, il se laisse entraîner, d'abord sans enthousiasme et comme malgré lui, au patronage Saint-Charles, auquel il prend bientôt le plus vif intérêt. Ses études de droit terminées, son séminaire fait à Saint-Sulpice, l'abbé de Préville, âgé de vingt-six ans, et n'étant encore que diacre, accepte la direction du collège Sainte-Marie à Aire-sur-la-Lys; il ne la garda qu'une année. Il faut lire ce chapitre où le biographe expose, sans vouloir l'apprécier, « son concept d'éducation ». Rien de mieux que de dompter les égoïstes pour faire des hommes, « pour former le chrétien ferme, élevé, dévoué quand même ». Mais n'est-ce pas une chimérique illusion, trop caressée, que de vouloir diriger l'enfant « d'après les lois immuables de l'honneur, de la loyauté et du devoir, et de faire le procès aux faux systèmes d'émulation » ?

Venons-en sans retard aux œuvres qui remplissent cette existence sacerdotale. Aussi bien, cette vie d'un père de jeunesse est, en même temps, l'instructive monographie de *Notre-Dame des Apprentis.* Les directeurs, en quête de modèles, apprendront qu'un patronage, au début surtout, peut à la rigueur se passer de local; qu'on doit s'occuper à la fois des intérêts spirituels et des intérêts matériels des jeunes gens; que dans une œuvre de jeunesse, il ne faut pas viser au grand nombre ; qu'aux prophètes chagrins qui vont, répétant : « Vous ne réussirez pas, il n'y a rien

à faire », on doit répondre, avec confiance : « Faisons un petit effort et montons quelque chose, Dieu y aidera » ; qu'il y a trois moyens inséparables et se complétant l'un l'autre d'intéresser les enfants : la piété, le jeu, leurs avantages professionnels.

Que de détails pratiques seraient encore à glaner, sur les retraites (en particulier la *Retraite du carnaval*) ; la direction de la jeunesse, si facile à prendre par le cœur ; les associations, foyers puissants de vie chrétienne et d'apostolat ; les mille œuvres greffées sur le patronage : retraites mensuelles de prêtres, dont M. de Préville est l'initiateur ; écoles libres, qu'il fonde avec ses ressources patrimoniales ; messe pour les anciens membres mariés, etc.

Si, en 1881, Raoul entre chez les Frères de Saint-Vincent de Paul, c'est pour y continuer son apostolat auprès des classes populaires, et pour assurer la survivance à ses œuvres après sa mort. Dieu le ramène au milieu de ses enfants pour y mourir, et le marbre sous lequel repose son cœur dans la chapelle de *Notre-Dame des Apprentis* porte cette inscription significative : « La charité nous l'avait donné, l'obéissance nous l'a pris, la mort nous l'a rendu. » P. P., S. J.

Histoire du Second Empire, par Pierre DE LA GORCE. Ouvrage couronné par l'Académie française. Tome III. Paris, Plon, 1896. In-8, pp. 485. Prix : 8 francs.

Voici deux ans passés depuis que notre regretté collaborateur le P. Jean présentait aux lecteurs de la Revue, en quelques pages intitulées : *le Second Empire français* [1], les deux premiers volumes de cet ouvrage. Il y félicitait l'auteur, le remerciait et l'encourageait. La manière de M. de La Gorce lui apparaissait ni moins limpide ni moins française que celle de M. Thiers, éloignée de la roideur de Taine et de la déclamation de Henri Martin, pareille en un mot à celle des maîtres réputés *classiques*. Nous croyons que le tome III n'aurait pas modifié ce jugement du critique. Les mêmes qualités se retrouvent, plus accusées encore, grâce à l'importance des événements et à l'expérience de l'écrivain.

Si le coup d'État et la guerre de Crimée avaient offert à M. de

1. V. *Études*, 15 juillet 1894, p. 518.

La Gorce des sujets d'un intérêt palpitant et resté presque actuel, la guerre d'Italie compliquée de la *question romaine*, les expéditions de Chine et de Syrie, Marsala et Castelfidardo, le triomphe de la révolution à Naples et la chute du pouvoir temporel en dehors de Rome, mais surtout le *tournant* de la politique napoléonienne qui rompt avec le parti conservateur et force ses préfets « à changer leur fusil d'épaule », tous ces drames militaires, toutes ces comédies diplomatiques fournissaient à l'auteur des cadres non moins variés et des tableaux non moins émouvants.

C'est presque un tour de force d'avoir raconté en une soixantaine de pages la guerre d'Italie. Il semble que l'entrain de nos soldats ait gagné leur historien. M. de La Gorce serait-il de ceux qui abrègent tout parce qu'ils ont tout vu. Il est certain, et nous le tenons de bonne source, qu'il n'a pas reculé devant les voyages pour explorer les champs de bataille. Ceux qui se contentent d'étudier sur les cartes l'accuseraient même de scrupule; on raconte de lui, en effet, qu'il retourna de bien loin à Solferino pour vérifier un mince détail qui lui avait échappé à sa première inspection.

La pointe d'ironie perce souvent à travers les plus graves récits. Ici encore on dirait que la gaieté communicative de nos zouaves ou de nos chasseurs a déridé le front du penseur. Les Autrichiens en ont pâti, « bons soldats, mais toujours battus ». Nous signalons comme un chef-d'œuvre d'exposition l'entrée en campagne des Français. M. de La Gorce explique à merveille quelle grave faute commirent les ennemis en ne marchant pas sur Turin. Au lieu d'occuper sans coup férir ce foyer de l'insurrection, ils hésitent, perdent un temps précieux, craignent un piège et se retirent après s'être avancés vainement jusqu'à deux petites étapes d'une ville incapable de se défendre. Napoléon III fit preuve en cette circonstance, pour la seule fois peut-être, d'une certaine habileté stratégique. Craignant les conséquences qu'eût entraînées la prise de la capitale sarde, et pour éviter un malheur, il eut le talent de précipiter la marche des troupes françaises; puis, sur l'avis intelligent de Canrobert, il se garde bien de les concentrer à Turin même; mais il les laisse s'établir à distance dans la forteresse d'Alexandrie. De là elles opérèrent moralement à distance et arrêtèrent les envahisseurs.

Bien racontée aussi cette première victoire de Montebello,

gagnée à force d'audace par nos troupes qui emportent une place fortement protégée et le fameux cimetière crénelé. Mais déjà tout semble aller au hasard. La marche de flanc très dangereuse exécutée pour le passage du Tessin est le dernier mouvement dessiné au milieu de toutes ces manœuvres incertaines. Les prodiges d'agilité des zouaves à Palestro avaient présagé ce que seraient toutes nos victoires : des victoires de *soldats*.

Solferino ne fut guère autre chose.

Dans toute cette campagne n'apparaît plus aucune vue d'ensemble, aucune combinaison synthétique et savante. Tandis que le prince Napoléon avec son cinquième corps d'armée, forme la cinquième roue du carrosse, vingt-cinq mille soldats encombrent les hôpitaux. Napoléon, bon et humain, se dégoûte vite de la vue des blessés et des morts ; il joue le Piémont, en concluant un armistice imprévu, et bientôt il est joué par Cavour qui ne démissionne de sa charge de premier ministre, que pour revenir au pouvoir après la paix de Villafranca et annexer toute l'Italie centrale.

Écœurante vision que ces roueries de Cavour, de Ricasoli, de Farini, ces mensonges hypocrites et ce double jeu perfide de Napoléon, ces ambitieuses intrigues des Piémontais, battus à la guerre, mais triomphants dans les coulisses des Congrès. L'âme attristée ne se sent relevée, à la vue de tant de bassesses, que par la noble dignité de François-Joseph, plus fier que ses infortunes, et par la gloire militaire de nos petits soldats à la journée de Magenta.

M. de La Gorce cherche à se dissimuler derrière les événements pour les laisser parler eux-mêmes. Son livre n'en est que plus éloquent. La conclusion qui s'impose est la sottise amère de cette politique des nationalités. Derrière Cavour, prêt à tomber dans la mort en ouvrant le premier parlement italien à Florence, se dresse déjà dans un sombre lointain, l'ombre menaçante de Bismarck, l'artisan de l'unité allemande.

En Italie même nous n'avions fait que le jeu de la franc-maçonnerie, et semé des bienfaits pour récolter l'ingratitude. On lançait la Révolution sans avoir ensuite le moyen de l'arrêter.

L'or et le sang de notre pays étaient donc prodigués dans une aventure douteuse sans but arrêté, sans moralité, sans intérêt national. La France, si elle avait pu prévoir, se fût dès lors pro-

fondément repentie de s'être livrée au gouvernement personnel de Louis-Napoléon, l'ancien carbonaro, le conspirateur des Romagnes, l'ami du comte Arese.

Deux chapitres compensent ces tristesses : l'expédition de Chine (1860) et celle de Syrie. Il y a, dans la relation de l'entrée de nos troupes à Pékin, d'admirables pages sur les hommages rendus par l'armée du général Montauban à la mémoire des anciens missionnaires français.

Fort touchante aussi cette description des Massacres de Syrie. C'est mot pour mot la répétition du drame sanglant qui vient d'être repris sur la scène de Constantinople et en Arménie. Au lieu d'Arméniens, lisez : Maronites ; au lieu de Kurdes, lisez : Druses. Mais les Druses n'agissent qu'au compte de la Turquie. Les tueries sont officiellement organisées avec la complicité administrative des pachas qui, au moment de paraître, sont invisibles ou s'absentent. Puis, le carnage accompli, ils se montrent, mais pour désarmer les chrétiens survivants, leur ouvrir le soi-disant refuge des sérails et les égorger en pleine sécurité derrière ces hautes murailles. Seulement, en ce temps-là l'Angleterre, devenue de nos jours plus sensible, s'était mise du côté des bourreaux et protégeait les Druses. Nos sœurs de charité et nos missionnaires de Zaïda sauvèrent l'honneur de l'Europe. Nommons aussi Abd-el-Kader qui sortit de son fastueux palais pour sauver quinze cents fugitifs, et le futur cardinal Lavigerie, dont Mgr Baunard a rappelé récemment dans un autre beau livre, l'héroïque intervention et l'inépuisable charité au Liban.

H. CHÉROT, S. J.

I. — Histoire abrégée de la Guerre franco-allemande, 1870-1871, par le commandant Rousset. Librairie illustrée. In-12, pp. VIII-368. Prix : 3 fr. 50.

II. — La Guerre de 1870. — Simple Récit, par le général Niox. Librairie Delagrave. Grand in-12, pp. 135. Prix : 1 fr. 25.

I. — Le commandant Rousset a écrit un ouvrage consciencieux et bien ordonné, en six volumes, *la Guerre* de 1870-1871, qui a été couronné par l'Académie française. C'est une œuvre de durée, frappée dans un métal de bon aloi.

La réduction de cet ouvrage à un volume, présentée par la Librairie illustrée, nous semble un procédé fâcheux qui sent un peu trop la spéculation commerciale, non pas que ce volume n'ait, lui aussi, sa valeur, ce serait faire injure à l'auteur de *la Guerre* de 1870-1871, mais il paraît vraiment du simili à côté de la belle œuvre originale.

II. — Comme l'a éloquemment dit M. de Vogüé, dans un journal, le simple Récit qu'a fait le général Niox de la « Guerre de 1870 », devrait être dans toutes les mains. Ce livre est un chef-d'œuvre de précision, de sobriété et de patriotisme. Il ne pouvait en être autrement, avec un officier et un écrivain de la valeur du général Niox. Mais en outre, ce livre vient à son heure, il met les hommes et les faits à leur vraie place, il ouvre une clarté, dans les brumes du présent, pour nos jeunes générations, en qui la France espère. Avec ses plans de bataille, ses cartes et ses illustrations, il constitue également, par la modicité de son prix, un effort qui honore la maison Delagrave. — Soldats d'hier, d'aujourd'hui et de demain, officiers et maîtres, tous liront le « Simple Récit ! »

GABI.

Apôtre, esclave et patron des noirs. — *Discours prononcés dans la cathédrale d'Alger, les 19-22 novembre 1896*, par le R. P. Jean Rochette, S. J., *pour les fêtes solennelles en l'honneur de saint Pierre Claver, S. J., nommé par Léon XIII patron universel des missions pour les nègres.* Alger, Thiébaud, 30, rue des Consuls. In-8, pp. 81.

Les lecteurs des *Études* n'ont pas oublié l'annonce des fêtes d'Alger, parue dans notre dernier numéro presque à la veille de leur célébration. Organisées par Mgr Dusserre, le prélat héritier du zèle et des grandes pensées du cardinal Lavigerie, présidées par Mgr Livinhac qui chaque soir, à la tête de ses Pères Blancs, descendait de la Maison Carrée à la cathédrale pour entendre raconter les vertus du nouveau patron des Noirs, elles ont eu un grand retentissement, et porteront des fruits sur le continent africain. Afin de prolonger leur salutaire effet, on a jugé bon de publier en une brochure, avec le compte rendu des cérémonies, les quatre discours prononcés par le R. P. Rochette. Ils sont intitulés : *Les Vues du dévouement; les Œuvres du dévouement ;*

les Joies du dévouement, l'Apothéose du dévouement aux Noirs en saint Pierre Claver! Tous ceux qui s'intéressent à la croisade organisée de nos jours par Léon XIII en faveur des pauvres esclaves, — et tous les cœurs généreux doivent s'y intéresser — liront avec intérêt ces pages vibrantes d'enthousiasme et bien faites pour susciter des vocations nouvelles à cet héroïque apostolat.

H. CHÉROT, S. J.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

DÉCEMBRE 1896

ROME

3 décembre. — Consistoire public, où Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a donné le chapeau cardinalice aux Éminentissimes Satolli, Jacobini, Agliardi, Ferrata, Cretoni, Pierotti et Prisco. Consistoire secret, où ont été pourvus des sièges épiscopaux vacants, entre autres celui de Constantine, auquel est nommé Mgr Joseph-Étienne Gazaniol.

1er décembre. — Le Saint-Père répond à la lettre par laquelle M. le curé de Sainte-Clotilde, à Paris, lui demandait une bénédiction spéciale, pour le *Triduum* solennel à célébrer en l'honneur de la sainte épouse de Clovis, dans l'église qui lui est consacrée. Léon XIII non seulement loue, mais recommande chaleureusement cette pieuse pensée, et invite les Parisiens à venir en très grand nombre demander, par l'intercession de la sainte reine, « que le zèle pour la religion de leurs pères, loin de s'affaiblir dans les âmes, s'anime en des transports nouveaux et rapporte, de ces fêtes, des fruits abondants et magnifiques, comme ceux des anciens jours ».

25 décembre. — A l'occasion du jubilé national, qui se termine en ce jour, le Saint-Père envoie au cardinal Langénieux une belle ode latine, rappelant, avec la conversion miraculeuse de Clovis, toutes les gloires chrétiennes de notre pays. Nous reproduisons cette poésie, heureux de consigner dans les *Études* ce nouveau témoignage, qu'avec une souveraine délicatesse le Pape donne de son affection pour la France, et du vif désir qu'il a de la voir se renouveler dans sa foi, où elle a trouvé, comme il le dit, sa vraie grandeur.

FRANCE

Chambre. — 30 novembre. — Discussion du budget des cultes. Deux députés socialistes, MM. Faberot et Chauvière, réclament l'abolition du Concordat et la suppression du budget des cultes; la Chambre s'y refuse par 338 voix contre 178. M. Ch. Dutreix soutient alors un projet de résolution invitant le gouvernement à procéder à l'examen des « voies et moyens » propres à amener la dénonciation du Concordat.

Le projet, que le gouvernement déclare repousser, est écarté par 307 voix contre 213.

— M. le comte Albert de Mun demande le rétablissement d'une somme de 18 000 francs, supprimée par la Commission du budget sur les fonds de secours alloués aux prêtres âgés et infirmes, sans fonctions et sans fortune personnelle. Cet amendement, dont la justice est avouée par les ennemis mêmes du clergé, est repoussé pour raison d'économie ! — M. Quintaa ne réussit pas mieux à empêcher une réduction de 50 000 francs sur un chapitre déjà trop diminué, celui des secours pour réparations d'églises et de presbytères.

7 décembre. — Interpellation de M. Michelin sur Madagascar. Après des discours de l'auteur de l'interpellation; de M. Guieysse, l'ancien ministre, qui a nommé M. Laroche et qui essaie de le défendre; de M. de Mahy, qui signale de nouveau les agissements des prédicants protestants anglais, ennemis irréconciliables de notre influence à Madagascar; de M. Rouanet, socialiste, qui demande l'expulsion de tous les missionnaires de l'île, jésuites, maristes et méthodistes; de M. André Lebon, ministre des colonies, qui s'explique sur les pouvoirs du général Galliéni, la Chambre vote l'ordre du jour pur et simple par 431 voix contre 91.

19 décembre. — Clôture de la session des deux Chambres. La discussion du budget n'étant pas achevée, il a fallu voter un douzième provisoire.

Madagascar. — 14 décembre. — Le pasteur Lauga, de retour de Madagascar, annonce que le comité des missions anglaises de Tananarive a offert au comité des missions françaises de Paris de lui céder toutes ses écoles dans l'Emyrne, soit 860 écoles primaires avec 27 000 élèves et tout le personnel des instituteurs et institutrices indigènes. Le comité de Paris a accepté. Le résultat doit être de permettre aux maîtres d'écoles protestants de continuer leurs manœuvres contre la France sous pavillon français et avec la subvention du gouvernement français.

Élections de députés. — 13 décembre. — A Dunkerque, M. Guillain, républicain opportuniste, remplace le général Iung, radical. Deux élections le même jour, dans la Seine, donnent lieu à ballottage. Le 20, sont élus à Pontarlier, M. Grenier, radical, qui fait profession de fervent mahométisme ; à Sens, M. Cornet, radical-socialiste.

8 décembre. — Le nouvel ambassadeur d'Angleterre à Paris, sir Edmond Monson, présente ses lettres de créance au président de la République.

— Mgr Denéchau, évêque de Tulle, poursuivi avec deux de ses prêtres pour contravention à un arrêté municipal interdisant les processions, se présente en personne devant le juge de paix et réclame

pour lui seul la responsabilité de son acte, qu'il justifie éloquemment.

14 décembre. — Installation de Mgr Louis Péchenard, protonotaire apostolique, vicaire général de Reims, comme recteur de l'Institut catholique de Paris.

16 décembre. — Mort du cardinal Boyer, archevêque de Bourges.

Académies. — 5 décembre. — L'Académie des sciences morales et politiques attribue le prix Audiffred, de la valeur de 15,000 francs, aux Missions catholiques de l'Afrique centrale, représentées par Mgr Augouard, de la congrégation du Saint-Esprit, vicaire apostolique du Congo, et par Mgr Livinhac, supérieur général des Pères-Blancs.

11 décembre. — L'Académie française élit MM. Vandal, historien, et André Theuriet, romancier.

M. de Mun pose sa candidature au fauteuil vacant de Jules Simon; M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, à celui de Challemel-Lacour.

ÉTRANGER

Allemagne. — Un procès intenté par le baron de Marschall, ministre des affaires étrangères, aux nommés Lutzow et Leckert, qui l'attaquaient dans les journaux, et qui se trouvent être des agents de la police politique secrète, révèle les « dessous » scandaleux de cette institution prussienne, et amène l'arrestation de son chef, M. de Tausch, en plein tribunal, le 7 décembre.

Espagne. — 9 décembre. — On reçoit la nouvelle de la mort de Maceo, principal chef des insurgés de Cuba, tué dans un engagement avec le commandant Cirujeda. Elle excite grand enthousiasme. — Le général Blanco, gouverneur des Philippines, auquel on reprochait un manque d'énergie qui avait favorisé le développement de l'insurrection dans la colonie, est rappelé, et remplacé par le général Polavieja, déjà arrivé à Manille.

Turquie. — 23 décembre. — Faisant droit aux instances de la diplomatie européenne, et à celles de la France spécialement, le sultan accorde un iradé d'amnistie pour tous les Arméniens emprisonnés, à l'exception de quatre-vingt-deux condamnés à mort, dont la peine est commuée.

Bulgarie. — Les élections au Sobranié (Chambre des représentants), qui ont eu lieu le 30 novembre, donnent une forte majorité au ministère Stoïlof et aux conservateurs.

Roumanie. — 2 décembre. — Le ministère Stourdza a été obligé de donner sa démission à la suite de l'agitation causée par la déposition du métropolitain de Bucarest, Mgr Ghenadie Petrescu, déposition pro-

noncée par le saint-synode de l'Église roumaine, ostensiblement pour divers délits qu'aurait commis le prélat, mais en réalité, dit-on, pour servir la haine de M. Stourdza contre lui. M. Aurelian, d'ailleurs libéral comme M. Stourdza, a été chargé de former un nouveau cabinet.

Serbie. — 6 décembre. — Une grande surexcitation est causée par la nomination qu'a faite le Saint-Synode grec de Constantinople de Mgr Ambroise, métropolite d'Ochrida, Grec, au siège métropolitain d'Uskub, au milieu de populations serbes, dont le nouveau prélat ne connaît pas même la langue.

Égypte. — 2 décembre. — Dans l'affaire de la Caisse de la Dette égyptienne, la cour d'appel d'Alexandrie a donné gain de cause aux commissaires français et russe, qui avaient protesté, comme on sait, contre l'emploi des fonds de la Caisse pour payer les frais de l'expédition de Dongola. Elle condamne le gouvernement égyptien à restituer le capital de 350,000 livres et à payer les intérêts à dater du jour du retrait des fonds.

Mexique. — 1er décembre. — M. Porfirio Diaz, élu président de la République mexicaine pour la cinquième fois, commence une nouvelle période de présidence pour quatre ans.

J. Br., S. J.

Le 25 décembre 1896.

Le gérant : C. BERBESSON, S. J.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

DIX JOURS

A TRAVERS L'HELLÉNISME

Græci sua tantum mirantur.
« Les Grecs n'admirent que ce qui est grec. »
(Tacite.)

Marseille, — le Pirée, — Constantinople, — Smyrne, — Samos, — Beyrouth. Voilà les escales d'une navigation d'un peu plus de dix jours.

Elle va me fournir l'occasion, non pas de faire des descriptions orientales, — déjà bien usées, — mais de jeter un coup d'œil sur l'hellénisme contemporain.

L'hellénisme, question actuelle ! Les affaires de Crète, qui ont fait tant de bruit pendant l'année qui vient de s'écouler, ne forment qu'un paragraphe de cette question, hélas ! toujours ouverte.

Ce mot d'hellénisme sonnera peut-être assez étrangement à l'oreille d'un certain nombre de lecteurs. Il leur rappellera surtout des souvenirs classiques : certains exercices scolaires, qui n'ont jamais passé pour fort réjouissants. Il s'agit ici de bien autre chose. L'hellénisme comprend l'ensemble des aspirations plus ou moins confuses, que le patriotisme grec se plaît à caresser ; c'est le pendant de l'*irrédentisme* italien ; ou, — pour parler comme les Hellènes, — c'est la *Grande Idée*, idée ayant pour dernier objectif, très concret, la ville du Grand Constantin.

Nous sommes à la fin d'août 1896. Le *Sindh*, magnifique paquebot des *Messageries maritimes*, lève l'ancre pour quitter le port de Marseille. Le pont, les cabines, le salon des premières sont envahis par les passagers, en majorité Hellènes, revenant des villes d'eaux ; membres de la colonie grecque de Marseille, allant, pendant quelques semaines, respirer l'air de l'Hellade divine.

On pourra ne pas me croire; mais Marseille la Phocéenne devient de plus en plus une dépendance, un fief de l'hellénisme. Les fiefs jouent un grand rôle dans l'hellénisme. La Grèce, nous aurons bientôt l'occasion de le constater, est une terre désolée, incapable de nourrir la population, bien que clairsemée, qui est répandue sur les rochers et les écueils constituant les États du roi Georges. Et pourtant l'hellénisme vit; chose plus étonnante, il prospère ! Il s'est donné, à Athènes, une capitale avec des monuments en marbre du Pentélique; il construit des écoles en Épire, des gymnases en Macédoine et ailleurs. D'où lui viennent les ressources nécessaires pour ces entreprises? De ses fiefs étrangers. Nous avons déjà nommé Marseille. Les autres sont : Livourne, Vienne, Smyrne, Constantinople, Alexandrie, Saint-Pétersbourg, Odessa, Paris, Londres, Liverpool, Calcutta, et même Buenos-Ayres, pour ne parler que des centres principaux.

Ceci demande quelques explications.

Les Hellènes contemporains forment deux grandes divisions : les *Autochtones* et les *Homogènes*. Les premiers sont, avant tout, les Moraïtes[1]; puis, en général, les habitants de l'ancienne Grèce, à l'exclusion des insulaires et de tous ceux qui, nés hors de l'Hellade continentale, se parent du nom d'Hellènes. Ceux-ci, aux yeux des Hellènes du dedans, des Hellènes de *terroir*, ne valent pas un chien du Péloponèse. Les Autochtones, de la meilleure foi du monde, se croient encore aux jours de Canaris et de Kolocotronis. Ils rêvent de brûlots, de Klephtes et de Palikares. Très sincèrement, ils méprisent les Turcs. Quant à l'Europe, ils la dédaignent ou ne la tiennent, quand elle les aide, que pour un débiteur acquittant sa dette. Ils vivent dans la pauvreté, de leurs olives, de leurs vignes et de leur gloire, faisant de la politique, se disputant les places et les fonctions, criant à l'injustice quand un neveu de Canaris n'est point amiral de la flotte. Chaque matin, ils prennent en paroles Salonique, Candie ou Constantinople.

En dehors de ces Hellènes, — les vrais, peu connus de

1. Habitants de la Morée ou Péloponèse.

l'Europe, — d'autres, répandus dans nos grands centres, partout où il y a de l'argent à gagner, amassent lentement des fortunes colossales. Partis de Chio, de Smyrne ou de Mételin, un jour que la mer était belle, et qu'un bateau chargé de figues mettait à la voile vers l'Occident, sachant à peine écrire, mais actifs, mobiles, souples, intelligents et sobres, ces fils d'Ulysse sont devenus les maîtres de la Banque et de la Bourse. Ils détiennent le commerce du blé. Ils sont rois de l'opium, des huiles et du raisin sec. Ils mènent en France de grands établissements financiers ; ils mènent la *Deutsche Bank;* ils menaient la maison Baring. Tel ministre de grande puissance a jadis, petit employé, grossoyé sur leurs registres. Nous avons rencontré à Liverpool, à Vienne et à Marseille, quelques-uns de ces *Homogènes*, comme l'Autochtone les appelle avec dédain, parce qu'étant de la même race que lui, ils ne sont point nés dans le même pays.

Mais banquiers à Marseille, barons à Vienne, pachas en Égypte, ou princes à Livourne, leurs rêves les ramènent toujours vers le pays où sonne la langue des aïeux. Ils veulent terminer leurs jours et jouir de leurs richesses dans la Grèce libre. Ils viennent se fixer à Athènes, où l'Autochtone accueille de son mépris ces Chiotes, dont les miettes l'empêchent de mourir de faim.

L'Homogène connaît l'Europe. Il voit quelle distance sépare encore son peuple des peuples occidentaux. Il donne sa fortune à l'État, la disperse aux quatre coins du royaume grec en édifices, en fondations, en fouilles et en musées. Il travaille à irriguer la Thessalie, devenue un désert depuis qu'elle est libre. Il perce l'isthme de Corinthe. Il construit une école militaire, une école navale. Il achète des torpilleurs. Par les écoles qu'il entretient, par la propagande qu'il alimente, il lutte contre l'influence et l'or italiens en Épire et en Albanie, il combat les menées slaves et autrichiennes en Macédoine[1].

Si la Grèce est encore une nation au soleil, c'est grâce à ce serviteur désintéressé de la « Grande Idée ».

Homogènes et Autochtones sont largement représentés à

1. Cf. Victor Bérard, *la Turquie et l'hellénisme contemporain*. Paris, 1893, p. 347-349.

bord du *Sindh*. Car, à plus de cent lieues de la Grèce, malgré le pavillon tricolore qui le couvre, notre navire est un vrai coin de l'Hellade. On n'y entend que le grec. Le français n'est parlé que par les officiers, par des missionnaires, par deux ou trois ingénieurs, attachés aux mines du Laurium (Attique), et par un groupe de Syriens. Mais si nos Hellènes ne parlent que le grec[1], en revanche, ils lisent nos livres français, — et quels livres ! On me dispensera d'en transcrire ici les titres.

Pendant qu'ils lisent, essayons de définir, d'une manière encore plus précise, la nature intime, l'essence de l'hellénisme.

Jadis, c'était l'art de porter avec grâce la fustanelle et le costume des Palikares. Mais j'ai beau examiner nos Hellènes, Autochtones et Homogènes, tous portent nos costumes étriqués, parfaitement laids. Dans l'Hellade, le citadin demande aux nouveautés de Vienne ses complets bruns ou gris. Si, sur les boulevards d'Athènes, on voit balancer la blanche fustanelle et chausser les belles cnémides, ceux qui les portent sont sûrement des paysans et des Albanais ; ou encore des εὔζωνοι (lisez *éfzoni*), bataillons de chasseurs, chargés de la garde des frontières.

Il est inutile de s'attarder à consulter le type physique, à chercher le *nez grec,* ce fameux nez classique, continuant sans cassure la ligne droite du front. Ce critérium, excellent pour les statues, est insuffisant pour les individus. Parmi tous les Grecs de ma connaissance, — Homogènes pour la plupart, — je ne l'ai rencontré que deux ou trois fois.

La langue n'est pas non plus un signe certain de la nationalité hellénique. A Adalia en Cilicie, M. V. Bérard a rencontré les descendants des Turcs, émigrés du Péloponèse pendant la révolution de 1821. Ils ne parlent que le ro-

1. Pas toujours pur, par exemple. Ainsi j'ai appris de mes voisins grecs à table, que *bifteck* se disait μπιφτέκι (le grec moderne n'a pas le son *b*) ; poisson-mayonnaise, ψάρι μαγιοννές ; sauce, σάλτζα. Le sens de termes techniques comme κοτελέττα, ὀμελέττα, σαμποῦν, φρικασσέ, σοῦπα, τυρί ῥοκφόρ n'échappera à personne. En réalité ces mots appartiennent à la *lingua franca,* le volapük de l'Orient, tout comme μπαστοῦνι, canne, etc.

maïque[1], tandis que les Grecs de la ville se servent habituellement du turc. Dans les Balkans, en Macédoine, bien des groupes d'Hellènes parlent albanais, valaque, bulgare et même turc.

La religion ? Il s'en faut, on le sait, que toute l'orthodoxie se réclame de l'hellénisme ; et dans les Cyclades des milliers de catholiques sont et se disent Hellènes.

En Occident la communauté de langue, de religion, d'origine forme les peuples. Rien de pareil en Grèce.

Sans adopter les conclusions de l'autrichien Fallmerayer, slavisant les Grecs en bloc, il est certain que la population grecque est, dans une forte proportion, mêlée de Slaves et d'Albanais. Ces derniers ont joué le principal rôle dans la guerre d'indépendance. On leur a même emprunté le costume soi-disant national grec : fez rouge à gland bleu ; veste bleue ou rouge avec fausses manches, fustanelle blanche et cnémides. Chose remarquable : c'est dans la Morée, parmi les Autochtones, ces Hellènes intraitables, que Slaves et Albanais ont leurs établissements les plus importants.

L'hellénisme n'a donc aucun signe extérieur caractéristique. C'est quelque chose d'artificiel, de créé ; c'est une *idée*. Pour être Hellène, il suffit de croire en l'Idée, d'espérer en l'Idée, de vivre en l'Idée. Mais les peuples — tout comme les individus — ne pouvant longtemps vivre d'idées abstraites, voyons ce que représente la Grande Idée grecque.

C'est — nous l'avons dit — la résurrection de l'empire grec avec Constantinople comme capitale. Malheureusement les événements de notre siècle ont bien restreint le champ de la Grande Idée. Successivement la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie ont secoué l'hégémonie grecque. Non contentes de se libérer, elles prétendent encore s'agrandir aux dépens de... l'hellénisme.

Ce dernier concentre son attention et ses expériences sur ce qui reste encore de la Turquie d'Europe. Malgré les intrigues italiennes, l'extrémité occidentale de la presqu'île balkanique, autrement dit l'Épiro-Albanie, ne saurait lui échapper ; il le croit du moins. Il est moins rassuré sur le sort de

1. ῥωμάικα, comme le peuple appelle le grec moderne.

la Thrace, cette belle province s'étendant depuis la mer Noire jusqu'à la route commerciale de Belgrade-Salonique. L'élément turc s'y est maintenu en groupes compacts ; le voisinage de Constantinople et la présence effective du pouvoir y assurent à l'Osmanli une prépondérance indiscutable. Ce pays sera le dernier où le rêve national deviendra une réalité.

Pour le moment, les efforts de l'hellénisme ont pour objectif principal la région du centre, comprise entre le fleuve Vardar et le massif du Pinde : nous lui avons déjà donné le nom de Macédoine. Quand les Hellènes ont dit que la Macédoine est la patrie d'Aristote et d'Alexandre le Grand, ils sont persuadés que la terre n'a qu'à s'incliner devant leurs droits. Ils entrevoient pourtant certaines difficultés. Ainsi ils doivent bien admettre l'existence de quelques centaines de mille musulmans, occupant le pays. Ensuite les Bulgares, — pour ne rien dire des Serbes et des Valaques, — les Bulgares, sous la vigoureuse impulsion de Stambouloff, ont fait d'immenses progrès en Macédoine. Il y a trente ans, de l'aveu des Bulgares eux-mêmes, tout y était grec. L'unique journal bulgare contenait des articles grecs et était imprimé en caractères helléniques. En 1893, dans le seul vilayet de Monastir, les Bulgares possédaient 117 écoles de garçons et 17 de filles, pour lesquelles ils dépensaient environ 400 000 francs [1]. Le nord de la Macédoine est déjà gagné aux idées qui règnent à Sophia, et ailleurs la bulgarisation est en bonne voie. Appuyés par la triple alliance, favorisés par la Porte, — se rappeler la question des évêchés bulgaro-macédoniens, — les Bulgares avaient déjà des allures de maîtres. Le meurtre de Stambouloff est venu fort à propos relever les espérances de l'hellénisme.

Ce dernier — il en convient — n'est pas encore prêt. Il sent son impuissance à maintenir sous le joug les Albanais, les Slaves et les Valaques de Macédoine. De plus, le sort de la Thessalie déserte, inculte, brûlée, est peu fait pour exciter l'envie des Macédoniens.

Ceux-ci seront-ils même consultés ? L'Autriche entretient

1. A rapprocher des 600 000 francs consacrés par la France aux établissements scolaires de l'Orient.

à Monastir, à Salonique et ailleurs des agents fort zélés. Les menées autrichiennes sont — on le prétend du moins — aussi secrètes qu'actives. En Macédoine, on croit les voir un peu partout. Tout Macédonien soupçonne son voisin d'être dévoué à l'Autriche. De là à des droits évidents il n'y a pas loin. A notre époque on parcourt rapidement les trois étapes obligées de toute annexion : protection, intervention, conquête. En Europe la même conviction s'affermit de jour en jour. Cela étant, serait-il téméraire de prévoir pour la Macédoine le sort de la Bosnie ?

Quel échec pour l'hellénisme ! Ce serait peut-être pour lui le coup de mort. En Orient, on a le culte du succès. L'hellénisme — nous l'avons vu — n'est qu'une idée. Le jour où l'on verrait la Grande Idée humiliée devant les aigles autrichiennes, ce jour-là les Slaves, les Albanais hellénisants iraient porter leurs espérances ailleurs. Ce fut, il y a quelques années, l'effet de la pacification de la Crète. La princesse de Prusse, la sœur du grand Empereur, devait apporter cette île dans sa corbeille de noces — je parle comme les Grecs, grands amateurs de figures forcées. Quand on vit les Turcs mettre les Crétois au secret et le grand Empereur se dérober, les Hellènes *Vlachophones* — autrement les Valaques de Macédoine — se détachèrent définitivement de la Grande Idée et, au dire des Grecs, allèrent grossir la clientèle autrichienne.

Et voilà pourquoi la Grèce fait des efforts désespérés pour maintenir l'agitation en Crète. Avec quel succès ? L'avenir le dira.

En attendant, l'hellénisme ne s'abandonne pas. Grâce à la faillite et au désintéressement des Homogènes il ne manque pas de ressources. Il a des agents nombreux, dévoués. D'abord tout le clergé orthodoxe, depuis le Bosphore jusqu'à l'Adriatique, travaille pour lui. Si la Porte entretenait là-dessus des illusions, le hasard se chargerait de les dissiper.

Il y a trois ans on arrêtait à la poste de Monastir une enveloppe trop lourde adressée au patriarcat. Le directeur brisa le cachet pour voir un peu quels papiers pesaient si fort. Il tombe sur deux lettres du « Tout Sacré » archevêque

orthodoxe[1], l'une pour le patriarche, l'autre pour le premier ministre grec Tricoupis. Dans celle-ci l'archevêque demandait la révocation immédiate du consul grec, « un athée, un traître, un vendu, un *catholique* ». Le consul, transféré plus tard dans un grand port du Levant et un des agents les plus instruits et les plus corrects au service du roi Georges, était en effet coupable du crime de reconnaître la suprématie du pape et de faire le signe de la croix de gauche à droite. Et l'avenir de l'orthodoxie était aux mains d'un catholique !... Monseigneur mandé au konak du gouverneur a été menacé d'un procès de haute trahison. Fonctionnaire public, il entretenait une correspondance avec une puissance étrangère !... Une somme de 500 livres, remise par l'archevêque au vali et destinée à soulager le budget des bonnes œuvres de son Excellence, a heureusement apaisé le différend.

Les agents de l'hellénisme ont un grand tort; celui contre lequel Talleyrand précautionnait ses secrétaires : ils déploient trop de zèle. Tout récemment un de ces imprudents a laissé tomber entre les mains du gouvernement turc un paquet contenant, entre autres choses, une liste détaillée des pappas, maîtres d'école, agoïates[2], etc., dignes de la confiance de l'hellénisme. Le vali ne vendrait pas au poids de l'or cette trouvaille. Au moindre soupçon ou au premier besoin d'argent, la liste pourra être utilement consultée. La propagande hellénique devra donc se condamner à la prudence en ce vilayet. Et ceci n'est point un exemple isolé. Un peu partout les Grecs, en faisant beaucoup de besogne, avaient aussi fait beaucoup de bruit. Les Ottomans étaient en défiance. Si dans ces derniers temps Arméniens et Bulgares ont été au premier plan de leurs préoccupations, l'agitation en Macédoine menaçant de s'éterniser ne leur permet pas d'oublier les Grecs.

Conjointement avec les membres du clergé et du corps consulaire, les avocats, médecins, maîtres d'école, élevés en Grèce, travaillent aussi fort utilement à la diffusion de l'hel-

1. Πανιερώτατος, à la lettre : « Tout très sacré » ; le titre de Παναγιώτατος : « Tout très saint, » est réservé aux patriarches ; l'allemand *Allerheiligster* en est une traduction littérale.

2. Muletiers, ἀγωγιάτης, qu'il faut prononcer *agoïatis*.

lénisme. C'est par centaines que l'Université d'Athènes fabrique annuellement des médecins et des avocats. A défaut de malades ou de causes, ils s'occupent surtout de politique. Partout ils préparent admirablement le terrain aux idées helléniques. Qui ne prédirait le triomphe à bref délai de ces idées servies avec tant de dévouement ?...

Quand l'étranger quitte Vienne pour visiter les provinces de l'empire austro-hongrois, il ne tarde pas à s'apercevoir que les races de la vaste monarchie sont atteintes d'un mal étrange : le *morbus ethnographicus* « mal des nationalités ». Mais nulle part cette maladie ne sévit avec plus de fureur que dans la péninsule gréco-balkanique. Roumains, Serbes, Bulgares, Grecs se disputent à l'envi les territoires et les titres de propriété. Seuls l'Albanais et le Turc ne bougent pas : celui-ci trop indolent, celui-là ne comprenant qu'un langage, le langage des espèces sonnantes Pour soutenir leurs droits, Slaves, Grecs et Latins invoquent tour à tour la religion, l'histoire, l'archéologie, la statistique, la philologie. Dans leurs livres, leurs brochures, leurs proclamations, c'est un fouillis de listes, de chiffres, de diagrammes extrêmement patriotiques.

Ils ont surtout une vocation prononcée pour les cartes géographiques. Ils en dressent de magnifiques avec de belles teintes rouges, violettes, bleues, etc., pour les différentes nationalités. Seulement, chose singulière, les cartes diffèrent autant les unes des autres qu'un atlas moderne de celui de Ptolémée ! Au lieu de tracer d'un pinceau impartial la bigarrure des races, il se trouve toujours que le géographe, excellent patriote, laisse tomber sur son ouvrage un gros pâté de couleur nationale. Le pâté fait tache d'huile, gagne de proche en proche, devient énorme et finit par envahir la péninsule. Si vous entrez dans un gymnase grec, vous y verrez le tableau d'une Macédoine, d'une Épire presque entièrement peuplées de Grecs. Les cartographes de Belgrade et de Sofia ne sont pas en reste d'inexactitude et réduisent au delà de toute proportion la part des Gréco-Latins. Seul le Turc ne colore d'aucune teinte son droit de possession : l'ethnographie est une science de *giaour* qu'il méprise. Et pourtant ses affaires n'en ont pas à souffrir. Quand Slaves ou Grecs

reculent devant une annexion trop effrontée de districts contestés, de cantons mixtes, la géographie vient à la rescousse, et vite on y étend les couleurs turques! L'adversaire chrétien est affaibli d'autant. Comme tactique c'est bien usé : *Plutôt Turc que... !* Au fond, ces frères ennemis escomptent tellement la disparition prochaine de l'Ottoman qu'ils croient pouvoir impunément lui faire des politesses. « Cette bienveillance pour le Turc est vue d'un très bon œil par l'Européen. Une carte de chrétiens si charitables pour l'Infidèle reçoit plus de créance. L'Europe est ainsi flattée dans ses désirs les plus secrets. Elle aimerait tant que tout fût turc en Turquie et que les ethnographes n'eussent jamais inventé ce terrible casse-tête de la Question d'Orient[1] ! »

Hier le *Sindh* a passé le détroit de Messine. Nous doublons la pointe de l'Italie méridionale, jadis la Grande-Grèce. Décidément nous pénétrons dans le domaine maritime de l'hellénisme.

Il est dimanche ! Sur le pont de notre beau navire, à l'ombre du pavillon français se dresse un petit autel. Un religieux dominicain y célèbre la sainte messe, écoutée avec recueillement par les passagers, et à leur tête notre excellent commandant Olliver. Un jeune ministre ritualiste, un doux Anglais à lunettes, se rendant en Terre-Sainte, interrompt la lecture de la *Jérusalem* de Pierre Loti, et suit l'office avec une dévotion touchante. Parmi les assistants il y a aussi quelques rares Hellènes orthodoxes : les autres s'étendent sur des chaises longues et, pendant que nous prions, quelques-uns affectent d'élever la voix.

Je viens de m'entretenir de l'état religieux de l'hellénisme avec un missionnaire retournant en Grèce, où il a séjourné plusieurs années.

Depuis la guerre de Crimée surtout, une modification profonde a eu lieu dans le christianisme grec. Autrefois la pensée religieuse primait tout. Elle seule occupait les esprits dans le présent et soutenait les rêves d'avenir. Aujourd'hui la fréquentation de l'Européen, les chemins de fer, les idées

1. M. V. Bérard écrivait ces lignes en 1892. Irrésistiblement elles font songer aux massacres d'Arménie.

et les marchandises importées d'Occident ont éveillé avec des mœurs et des besoins nouveaux la notion et le désir du *progrès*. La foi dans le Christ et le respect de son culte vivent toujours au sein de la nation. Mais l'Église n'est plus comme jadis le centre de la vie journalière et matérielle.

Extérieurement, rien ne paraît changé. En pantalon comme en fustanelle, on observe encore les nombreux carêmes, et devant les icônes que l'on baise on fait toujours les innombrables signes de croix. Mais la foi intérieure fait trop souvent défaut et cède la place à un ridicule engouement pour les idées et les sciences modernes. L'orthodoxie demeure la religion nationale ; ou mieux, elle n'est qu'une manifestation de l'hellénisme. A ce titre elle doit subsister ; à cause de cela, on se cramponne aux multiples et minutieuses prescriptions dans lesquelles la foi grecque a fini par se figer. Le dogme n'exerce plus d'influence sur les classes dirigeantes. Beaucoup de hauts dignitaires de l'Église ont étudié aux universités allemandes et en ont rapporté des croyances protestantes, teintées de rationalisme. Personne ne s'en formalise en Grèce. Mais s'ils manifestaient des sympathies catholiques, alors de tous côtés pleuvraient les accusations de trahison. Les journaux pousseraient le cri d'alarme de l'hellénisme en danger.

Dans la haute société la religion n'est plus qu'une question de formes. On y tient comme on tient à la fustanelle et au costume des Palikares. Cela fait partie du bagage archéologique, du passé de la nation. Voilà tout ! Le clergé manque de prestige et d'influence. Mais il est le clergé national, le porte-drapeau de l'hellénisme. Qu'un scandale éclate en son sein, on verra les plus mécréants s'empresser de l'étouffer. Cette situation pourra nous paraître pleine d'impossibilités et de contradictions. En Orient, elle ne présente rien d'anormal.

Il est près de midi, quand nous découvrons pour la première fois les côtes grecques. Cette pointe qui s'avance se nomme le cap Gallo. Trois heures après, c'est le tour du cap Matapan, le Ténare des Anciens. Vers le coucher du soleil nous doublons le promontoire de Malée. Tout est

brûlé, dévasté, calciné. Partout des montagnes nues, décharnées ; et sur cette nudité, sur cette nature morte, tombant par torrents l'éblouissante lumière du soleil de l'Hellade. Et ce paysage désolant nous accompagnera jusqu'à notre arrivée dans le golfe de Smyrne ! Les monts de Judée ne présentent pas un aspect plus morne. De loin en loin quelques cabanes de pâtres suspendues aux flancs des rochers. C'est le *Magne*, le pays des libres Manistes, les descendants, assure-t-on, des anciens Spartiates.

De quoi vivent-ils ? se demande-t-on involontairement. L'intérieur — je l'ai lu du moins — renferme encore quelques vallées fertiles. Mais il est indéniable que pour l'agriculture, les progrès de la Grèce, depuis l'indépendance, ont été à peu près nuls. La politique, voilà la grande occupation des Grecs. Ni l'agriculture, ni l'industrie ne forment les principales ressources du royaume. Nous l'avons dit plus haut, ce sont les fiefs étrangers que ses enfants exploitent à merveille.

Les côtes de Laconie que nous longeons dans l'après-midi ne sont pas de nature à modifier notre première impression. Toujours la même stérilité et — véritable maître de ces contrées — l'implacable soleil d'Orient, relevant les moindres détails de ces paysages, dignes d'encadrer la mer Morte ! A côté de nous, sur le pont, des Hellènes empressés essayent de dissiper nos impressions. Ils maudissent les nombreux troupeaux de chèvres, sillonnant la montagne. « Notre grand Tricoupis — nous dit l'un d'eux, un Homogène — avait juré leur destruction. Il est mort avant d'avoir pu déposer son projet de loi ! » Naturellement le projet de loi a été enterré avec lui. Et au milieu de leurs rochers stériles, les Moraïtes continuent à disserter sur la prise de la *Ville*[1], sur la nécessité de délivrer les frères de Crète, de Chypre... sacrifiés par ce *cornu*[2] de Tricoupis.

* * *

Un peu après minuit le *Sindh* a jeté l'ancre dans le port du Pirée. De bon matin en montant sur le pont nous avons

1. Constantinople ; le peuple ne lui donne pas d'autre nom.

2. Κέρατα, épithète revenant constamment sur les lèvres des Grecs. Il exprime tous les sentiments : haine, crainte, mépris, admiration.

le spectacle d'une ville toute moderne : maisons d'un gris sale, s'accrochant aux flancs de collines blanchâtres d'une médiocre hauteur; de-ci de-là quelques touffes de verdure. Le port est commode et paraît animé. Exception faite de quelques paquebots anglais, autrichiens et français, il est occupé par les modestes vapeurs des compagnies de navigation helléniques, faisant le cabotage de la Méditerranée orientale.

Le Pirée n'offrant rien à la curiosité du voyageur, nous avons résolu de profiter de notre journée pour pousser jusqu'à Athènes. Il nous tarde de voir la capitale dont l'hellénisme est si fier. C'est la Grèce contemporaine avec laquelle nous voulons surtout lier connaissance.

Un chemin de fer, un tramway à vapeur relient le Pirée à Athènes. Notre courrier[1] — un Grec de Syra — préfère nous y mener en voiture. Ce mode de transport, peu agréable en août à travers un pays brûlé, nous permettra d'examiner plus à loisir les paysages de l'Attique.

La route bordée de mimosas étouffant sous une épaisse couche de poussière, coupe par le milieu une plaine, bornée à droite et à gauche par des collines nues. Des oliviers clairsemés — Bœdeker parle d'une forêt — et quelques pieds de vignes marquent de taches plus sombres le jaune éclatant de la plaine.

Rien n'est décevant comme l'entrée d'Athènes. Les principales artères de la ville, la *Rue d'Eole*, ὁδὸς Αἰόλου, et la *Rue d'Hermès*, ὁδὸς Ἑρμοῦ, se coupant à angle droit presque au centre de la ville, sont des rues comme on en rencontre partout, tirées au cordeau, bordées de maisons modernes sans cachet. Une autre grande rue, également haussmanisée, celle du *Stade*, ὁδὸς Σταδίου, relie les deux principales places, celle de la *Concorde*, πλατεῖα τῆς Ὁμονοίας, et celle de la *Constitution*, πλατεῖα τοῦ Συντάγματος, plantées d'arbres rabougris. Tout cela est peu reposant pour les yeux. Pour être exact, nous devons signaler les ombrages du *Jardin du Roi*, Κῆπος βασιλικόσ. Cette stérilité de l'Attique est ancienne, et l'hellénisme contemporain n'en peut être seul rendu responsable. D'après

1. C'est le nom donné ici aux guides ou drogmans.

Thucydide, cette province lui doit d'avoir été préservée de l'immigration étrangère.

En suivant le *Boulevard de l'Université*, Λεωφόρος Πανεπιστημίου, nous passons devant l'Université, l'Académie des Sciences, Ἀκαδήμεια, la maison du célèbre Schliemann, portant cette inscription : Ἰλίου Μέλαθρον, *Palais d'Ilion*, bâtiments en marbre de l'Hymette et du Pentélique ; la cathédrale catholique de style roman avec un magnifique perron également en marbre. Elle ne fait pas mauvaise figure à côté des monuments voisins d'une tonalité un peu criarde avec leur profusion de colonnes, de marbres et de peintures. Tout cela semble fait pour éblouir les yeux, *épater* l'étranger. Les anciens monuments frappent moins nos sens, mais nous arrêtent davantage.

Le fréquent emploi du marbre dans les constructions athéniennes n'étonne plus quand on sait qu'aucun pays n'est aussi riche en marbres que la Grèce. Sans la présence de cette matière précieuse, ni la sculpture ni l'architecture des Anciens n'auraient pu prendre leur développement si brillant. L'Attique, l'Eubée, le Péloponèse, l'Archipel ont d'anciennes carrières, absolument inépuisables. Aux environs de la capitale, le Pentélique, le mont Hymette et le district de Kokkinara fournissent en abondance des marbres de grande valeur. Le dernier surtout alimente la consommation d'Athènes.

Je n'ai pas l'intention de refaire ici la description de l'Acropole, des monuments et des musées de cette ville. On me permettra une remarque, en connexion intime avec le sujet qui nous occupe : l'hellénisme contemporain !

Ces chefs-d'œuvre, dont la Grèce est fière, elle les doit en grande partie à des étrangers. Impossible de dire ce qu'ont fait, pour les remettre au jour, les archéologues français, allemands, anglais. La plupart de leurs trouvailles sont restées la propriété du gouvernement grec.

Depuis des années, le droit de faire des fouilles est réservé à l'État, qui surveille sévèrement la vente et l'exportation des antiquités. C'est son droit, et personne ne songe à s'en plaindre. La surveillance, exercée avec plus de rigueur que

d'intelligence, a bien aussi causé certains actes de vandalisme. Ainsi, pour éluder plus facilement ces mesures draconiennes, des paysans hellènes ont préféré débiter par morceaux le fruit de leurs recherches. Les statues antiques n'ont évidemment pas gagné à ce procédé. Mais, passons !

Toujours à court d'argent, gaspillant ses maigres ressources dans de stériles luttes politiques, le gouvernement d'Athènes a trop souvent négligé de veiller sur les trésors artistiques dont il a la garde. Les trouvailles de nos savants occidentaux sont restées de longues années entassées dans d'ignobles hangars, jusqu'à ce que la générosité des Hétérochtones leur ait trouvé un abri plus digne.

Manquant d'argent pour l'entretien des musées, l'administration hellénique peut encore moins songer à entreprendre des fouilles. Ici le désintéressement de la science occidentale est de nouveau venu à son aide. C'est aux frais de nos gouvernements que presque toutes les fouilles importantes ont été entreprises. Si la Grèce les avait du moins encouragées ! En accordant aux étrangers le droit de dépenser leur argent et leur temps pour enrichir ses musées, le gouvernement grec conclut avec eux un contrat léonin, où tous les avantages sont pour lui. Libre à l'Europe de se ruiner en faveur de l'Hellade ! Ce n'est qu'en rechignant qu'on lui abandonne des doubles de peu de valeur et qu'on lui permet de prendre des moulages en plâtre pour remplacer les incomparables chefs-d'œuvre dont elle enrichit les Grecs.

Mais ces derniers — qui ne serait porté à le croire ? — sollicitent du moins les étrangers à faire des fouilles dans le pays ? C'est tout le contraire qui a lieu. La convention de 1874, autorisant l'Allemagne à enlever les six mètres de décombres qui recouvrent les ruines d'Olympie, cette convention a rencontré la plus vive opposition au sein du Parlement grec. On a été jusqu'à dire qu'elle déshonorait le pays. Et pourtant en regard des 800 000 marcs que l'Allemagne y a consacrés, cette puissance ne s'est réservé que le droit de conduire les fouilles et la priorité pour les exploiter au point de vue scientifique. Tout ce que les travaux mettraient au jour devait rester à la Grèce. Lorsqu'il s'est agi de céder quelques doubles de peu de valeur, les scènes et les protes-

tations ont encore augmenté. Cette opposition inintelligente ne laisse pas que d'être fort blessante pour un pays qui a dépensé plus d'un million en faveur de la Grèce [1].

La jalousie de l'étranger, l'estime exagéré de soi-même, l'orgueil, en un mot, est un des côtés moins beaux du caractère grec. Dans le célèbre historien arabe Tabari on lit cette parole, attribuée à Mahomet : « Les neuf dixièmes de l'orgueil sont échus aux Grecs, les autres peuples se partagent le dernier dixième. » Aurait-il voulu, sous cette forme, traduire le mot de Tacite figurant en tête de cette étude ?

Dès qu'on arrive à Athènes, dit G. Charmes, on est soumis à un examen minutieux sur les sentiments que l'on professe envers les Grecs. Si vous êtes philhellène, vous pouvez tout vous permettre; tout ce que vous direz, tout ce que vous aurez l'air de penser semblera parfait, merveilleux. Le philhellénisme ne comprend-il pas tous les mérites qui constituent l'homme distingué, éminent ? C'est avec une naïveté d'orgueil national extraordinaire que les Grecs mesurent la valeur morale et intellectuelle des étrangers à l'admiration que ceux-ci professent pour eux.

On parlait de Thiers dans un salon d'Athènes en présence d'un publiciste français. « Sans doute, répétait à chaque phrase un petit avocat grec, Thiers a fait de grandes choses, mais il n'était pas philhellène. » Pour la même raison, le prince de Bismark ne jouit pas en Grèce d'une réputation fort brillante. Les hommes d'État, les écrivains d'Europe se divisent en deux catégories bien tranchées : les uns ont la véritable supériorité, qui est de rendre à la Grèce un culte aveugle; les autres, malgré les apparences, — trompeuses parfois, — sont des esprits étroits. Aucun des hommes dont ils ont reçu une louange n'est oublié par les Grecs. Ils gardent un souvenir moins présent de ceux qui leur ont rendu des services plus positifs.

Cela éclate surtout dans leur façon de narrer la guerre

1. Dans le budget de la France revient déjà depuis quelques années une allocation de 500 000 francs pour les fouilles de Delphes. Tous les originaux des monuments découverts dans ces fouilles par nos compatriotes, sous l'intelligente et heureuse direction de M. Homolle, restent à la Grèce ; le Louvre n'en aura que les moulages.

d'indépendance. A cette occasion, l'Europe — la France, surtout — leur a été secourable, pour ne rien dire de plus. Au fond, leur vanité en est flattée. « D'autre part, il leur plairait de pouvoir persuader au monde ce qu'ils se sont persuadé assez facilement à eux-mêmes, que leur héroïsme a tout fait, que les étrangers qui se sont battus à leurs côtés étaient là comme de simples témoins, accourus pour contempler de près leurs hauts faits. Chaque année paraissent à Athènes des livres où l'histoire de la guerre de l'indépendance est racontée dans cet esprit. De l'intervention de l'Europe il n'y est pas dit un seul mot. Les Grecs ont tout fait : ce sont eux qui ont brûlé la flotte turque à Navarin; sous des déguisements français, ce sont eux encore qui ont exécuté l'expédition de Morée. L'Europe n'est apparue que pour les arrêter dans leurs triomphes, et pour les empêcher de pousser la victoire jusqu'au bout. »

Sans verser une goutte de sang, l'Hellade s'est accrue des îles Ioniennes et de la Thessalie. Son ambition est loin d'être satisfaite : « Le rêve national reste aux trois quarts inachevé[1]. » Pour le parachever, les Grecs — du moins ceux du dehors — sentent la nécessité du secours de l'Occident. « Mais ils voudraient que ce secours fût très efficace, sans être très apparent. Toutes leurs discussions roulent sur l'obligation où se trouve l'Europe de venir au secours de cet héroïsme, qui pourrait si aisément se passer de secours. Il n'y a aucune contradiction entre les deux idées. Les Grecs sont assez forts par eux-mêmes pour vaincre la Turquie; mais ils sont si beaux dans leur courage, que l'Europe ne peut manquer de venir combattre avec eux, afin de recueillir quelques reflets de leur gloire, quelques feuilles de leurs lauriers. » (G. Charmes.)

1. L'Hellène J. Kalostypis, dans son livre, *la Macédoine*.

(*A suivre.*) H. LAMMENS, S. J.

QUESTION DE MORALE

A PROPOS DU DERNIER ROMAN DE « DIANA VAUGHAN »

Si nous revenons ici sur la question « Diana Vaughan », ce n'est pas avec le dessein de discuter les tentatives faites, depuis l'impression de notre premier travail, pour démontrer l'existence et la réalité des « révélations » de la prétendue ex-palladiste. Quelques-uns de ces essais, comme notamment le rapport lu à Trente par M. l'abbé de Bessonies et publié dans la *Franc-maçonnerie démasquée* (octobre 1896), prouvent un zèle et une rectitude d'intention dignes d'une meilleure cause. Malheureusement l'esprit de critique, qui n'y était pas moins nécessaire, n'est pas à la hauteur de ces excellentes qualités.

On nous a annoncé des *témoins* et des *documents* irréfragables : or, en fait de témoins connus et se nommant, on nous présente qui ? les mystificateurs eux-mêmes (je veux dire ceux que la presse catholique désigne depuis longtemps comme les agents de la mystification); tous les autres sont anonymes, insaisissables, ou se dérobent s'il s'agit de préciser ce qu'ils ont vu; — quant aux documents, on n'en montre pas un seul qui ne puisse être l'œuvre des exploiteurs, et qui ne porte en lui-même des indices trahissant les faussaires [1].

Les explications tardivement parues dans les *Mémoires d'une ex-palladiste* (nos 14 et 15), sous ce titre sensationnel : « *La grande manœuvre* », sont encore moins concluantes, s'il se peut. La *miss* problématique n'y a guère fait que répéter ce qui avait déjà été dit par ses patrons, surtout par M. Léo Taxil, dont elle a d'ailleurs aussi le style, comme

1. Les lecteurs qui désirent la justification détaillée de ce que nous avançons ici, la trouveront dans une brochure qui va paraître chez M. Retaux, et qui reproduira aussi notre premier article avec celui que nous publions aujourd'hui.

elle en a presque l'écriture dans ses « autographes », au témoignage de ceux qui ont pu faire la comparaison. Il y avait cependant pour elle — si elle existe — un moyen bien plus simple et bien plus court de fermer la bouche à ceux qui la déclarent un mythe : une entrevue d'une demi-heure avec deux ou trois témoins d'un jugement sûr et d'une loyauté au-dessus du soupçon. L'habileté avec laquelle, depuis si longtemps, elle sait dépister tous les *detectives* de la franc-maçonnerie, — sans parler des quarante mille diables et diablesses, — et la discrétion de ses amis dévoués suffiraient certainement à ménager une pareille rencontre sans aucun danger pour elle. Y aurait-il d'ailleurs quoi que ce soit d'humiliant pour la « convertie » à se soumettre à cette épreuve, qui mettrait fin à un vrai scandale ? Tant qu'elle ne l'aura pas fait, on est en droit de dire que « Diana Vaughan » n'existe pas, ou qu'elle est la complice des mystificateurs.

Mais laissons la question de l'existence de Diana, qui n'a plus qu'une importance secondaire. Qu'il existe ou non une luciférienne convertie du nom de Diana Vaughan, il y a une question d'un ordre plus élevé, d'un intérêt plus général, et qui, malgré sa gravité, n'a pas reçu dans la presse catholique toute l'attention qu'elle méritait. Il s'agit d'un vrai cas de conscience, qui se pose plus pressant que jamais après l'apologie récente de la prétendue convertie. Un catholique peut-il encore approuver, louer, propager les écrits publiés sous ce nom de Diana Vaughan ? Telle est la question que nous allons examiner, d'abord en ce qui concerne l'apologie, puis pour les *Mémoires d'une ex-palladiste* en général. Nous espérons montrer que ceux-ci comme celle-là rentrent dans la catégorie des mauvais livres, qui tombent *ipso facto* sous les interdictions de l'Église.

I. — *L'apologie de « Diana Vaughan ».*

Nous avouons ne pas comprendre que les prêtres pieux et zélés, les publicistes foncièrement catholiques qui se font encore les chevaliers, bien rares, il est vrai, de Diana Vaughan, n'aient pas senti leurs yeux s'ouvrir à la lecture du factum publié dans les nos 14 et 15 des fameux *Mémoires*.

En effet, pour qui le lit avec attention, ce roman apologétique de la *miss* qui a pour mandataire M. Léo Taxil se réduit à trois assertions, qui sont autant de mensonges greffés sur quelques aveux et assaisonnés de calomnies indignes.

Les aveux, oh! elle en fait aussi peu que possible, mais enfin il faut bien confesser dans *le Diable* de « nombreuses exagérations, (quel joli euphémisme!) » dues à la verve de ce Bataille qu'elle a surnommé pour cela le *bon toqué;* mais, « quant au fond, l'ouvrage est vrai ». (*Mémoires*, p. 427.)

Le mensonge commence à ce dernier mot, et se complète quand la miss répète, après Taxil, qu'elle-même a corrigé çà et là les « *récits d'un témoin* » ; n'avait-elle pas annoncé qu'un jour elle couperait les cornes de ces diables ? C'est sur ce fondement que l'on a publié dans des journaux catholiques que les révélations de Diana pouvaient être sauvées du naufrage *du Diable.*

Or partout Diana défend la vérité absolue des récits du *Diable* (*Mémoires*, p. 50, 52, 55, 93, 276, 301, 304). Le seul reproche qu'elle adresse à cet excellent ami (Bataille), ce n'est pas d'en avoir trop dit, mais, d'en avoir su et dit TROP PEU, n'étant pas lui-même Mage-Élu (p. 39). *Couper les cornes du diable* signifiait dans la bouche de la luciférienne (*Palladium*, p. 35) faire de ces diables d'Adonaï de véritables anges du Bon-Dieu-Lucifer.

Veut-on un exemple ? Est-il conte plus extravagant que celui de la queue de lion, déposée par le démon Asmodée dans le Triangle de Louisville, comme un talisman où habitera Bengabo, un de ses légionnaires, vengeur et protecteur de Diana ? Aux grands jours, cette queue répond aux consultations sur sa protégée, puis vient s'enrouler moelleusement autour du cou de Diana : le flot caudal se transforme en une petite tête de diable qui conte fleurettes à la virginale Diana. (*Le Diable*, t. I, p. 710.)

Eh bien, quelles cornes retranche ici la sincère miss ? Écoutez les *Mémoires* (p. 276). « Cet épisode raconté tout au long par le D[r] Bataille est un de ceux auxquels je n'ai aucune rectification à apporter, sauf la date, erreur d'un jour. » De même partout où elle corrige un détail de forme ou de temps, le but est de confirmer le récit lui-même.

Ainsi, que les champions de Diana en prennent leur parti : il faut ou renoncer à Diana, ou admettre avec elle *le Diable au dix-neuvième siècle*, Bengabo et le reste. Pas de milieu.

La seconde imposture vaut la première : le Dr Hacks se serait repenti après « les heures de défaillance » du *Geste*. — Par malheur, non seulement le Dr Bataille s'est vanté de n'avoir jamais subi d'éclipse dans ses convictions, mais le rapprochement que nous avons fait des dates prouve qu'il imprimait les blasphèmes du *Geste* au moment précis où il signait la préface du *Diable*. Ici encore, les admirateurs du *Diable* doivent s'y résigner, malgré qu'ils en aient : c'est l'œuvre d'un libre-penseur sans vergogne qu'ils ont prônée à leurs lecteurs. Notons seulement un aveu échappé à Léo Taxil, aveu après lequel il est malaisé de plaider sa bonne foi. Lui et ses amis, « ils connaissaient le déplorable chapitre du *Geste hiératique*. » (*Antimaçon*, 7 novembre.) Et voilà les gens auxquels on nous demande de croire, sous peine d'être complices des francs-maçons.

Reste le complot maçonnique contre Diana, roman où l'absurbe le dispute à l'odieux. Résumons ce long récit de mélodrame. Atterrés par les confidences de l'ex-palladiste, les Grands-Orients de France et d'Allemagne décident de frapper un grand coup : on achètera un Judas, et le Dr Hacks, assez mal noté, paraît-il, sera choisi pour ce rôle. Findel exige que la trahison ait lieu en Allemagne, et la *Gazette de Cologne* est gagnée comme complice. Le pacte fut signé en septembre à Cologne où Hacks s'était rendu : pour 100 000 francs (Diana-Taxil abuse vraiment des 100 000 francs ; c'est la troisième fois qu'ils reparaissent ; un peu de variété, de grâce, au moins dans les chiffres !) ; donc, pour 100 000 francs, M. Hacks s'engageait à se proclamer impie dans une lettre à la *Gazette de Cologne*, dont les rédacteurs, aidés de Mgr Gratzfeld, vendu lui aussi, promettaient à leur tour de faire échouer le Congrès de Trente et même d'y introduire un franc-maçon venu de Paris.

« Maintenant, — nous citons Diana en abrégeant, — le rôle du Dr Gratzfeld à Trente est aisé à comprendre, si l'on ne

perd pas de vue que *le délégué du Grand-Orient de France, payeur de la trahison, était présent et surveillait la manœuvre.* Le Dr Gratzfeld, — tous mes correspondants sont d'accord pour m'écrire qu'il a une physionomie des moins sympathiques, — alors même que personne ne parlait ni de moi, ni de mes écrits, partait à fond de train pour s'écrier qu'il fallait rejeter mes ouvrages de toute propagande antimaçonnique... *ses trois compères se joignaient à lui et se démenaient comme des enragés, troublant la séance.* Plusieurs fois on fut obligé de les calmer. M. l'abbé Josepff, voyant que le Dr Gratzfeld s'entêtait à citer toujours le nom de Findel, lui répondit : « *Votre Findel* prétend que Cavour et Mazzini ne furent jamais francs-maçons ; laissez-nous donc en paix avec votre Findel ! »

Voilà la « grande manœuvre » ! Les Allemands vendus ont continué la guerre contre Diana, et c'est tout. Mais les preuves ? dites-vous. — Naïf questionneur, quand on a eu à ses ordres Asmodée et ses 50 000 diables, croyez-vous qu'on est astreint à ces règles d'honnêteté vulgaire, ou même aux apparences de la vraisemblance ? Ne suffit-il pas de répéter hardiment : « Je ne me borne pas à des phrases, je suis précise. — M. le Dr Cardauns, rédacteur en chef de la *Volkszeitung* ne démentira pas ceci » ? Le Dr Cardauns, on pouvait le prévoir, a tout démenti (25 novembre 1896) en flagellant l'impudent faussaire. Mais était-ce nécessaire ? Tout cet échafaudage de choquantes invraisemblances ne croule-t-il pas par la base, puisque l'imposture du Dr Hacks est déjà démontrée pour l'année 1892 ? Et puis, que d'absurdités on entasse pour expliquer le silence des Allemands à Trente sur les aveux du Dr Bataille, dont ils avaient déjà la fameuse lettre !

Le seul détail authentique dans tout ce récit, c'est qu'en septembre le Dr Hacks est allé à Cologne (Allemand d'origine, il a des parents dans cette ville), et a parlé là plus que M. Léo Taxil n'aurait souhaité. Avec des madrés de la force de MM. Hacks et Taxil, il ne fallait pas songer à s'appuyer sur ces conversations imprudentes ; mais on était sur la piste : la *Kölnische Volkszeitung* chercha et trouva le *Geste.*

Pour nous, nous ne ferons, ni à Mgr Gratzfeld, secrétaire

de S. Ém. le cardinal-archevêque de Cologne, ni aux honorables congressistes allemands, ni aux vaillants rédacteurs de la *Gazette du peuple* de Cologne, cet organe si estimé du Centre catholique, l'injure de les défendre contre des calomnies dont l'impudence est telle qu'on est obligé de penser à une nouvelle fumisterie de la bande.

Mais si une réfutation de rêves extravagants serait déplacée, la question morale surgit au contraire dans toute sa gravité pour la presse religieuse. Est-il permis à un journal catholique ou même simplement honnête d'approuver l'apologie de miss Diana? Quand même on serait persuadé de son existence et de sa conversion, bien plus quand elle existerait réellement, pourrait-on en conscience citer avec éloges ce récit du complot maçonnique, sans protester contre les indignes accusations dont on charge, sans l'ombre même d'une preuve, d'aussi éminents catholiques ?

Poser la question, c'est évidemment la résoudre. Elle paraîtra même oiseuse à plusieurs. Et pourtant voici ce que nous avons lu avec tristesse dans plusieurs *Semaines religieuses :* « Miss Diana Vaughan vient de mettre à nu le complot ourdi contre elle par la maçonnerie cosmopolite, en particulier par la secte en Allemagne et en France. » Et l'on citait un passage, d'ailleurs inoffensif, du roman diffamateur. Certes les rédacteurs de cette note, je n'en doute pas, n'avaient pas l'intention de s'associer aux calomnies contre des prélats distingués. Mais comment ne voient-ils pas que leur approbation sans réserve les sanctionne réellement? Leurs lecteurs qui auront vu les *Mémoires* ne croiront-ils pas à la trahison des catholiques allemands, qui fait le fond du récit qu'on leur vante ? Ne confirme-t-on pas ainsi le soupçon injurieux qu'une de ces revues imprimait le 30 octobre avec une déplorable légèreté : « Dans ce complot infernal, la *Kölnische Volkszeitung* a joué comme dupe *ou comme complice* le premier rôle apparent. »

Voilà où conduit une crédulité sans limites ! Espérons qu'à la réflexion ces catholiques si sincères comprendront qu'on les mène aux abîmes. Fort heureusement, l'impudence de Diana dans la « suprême manœuvre » a simplifié la situation. Il n'y a plus à hésiter : ou bien pour croire à Diana Vaughan

on accusera bon nombre des meilleurs catholiques de l'Allemagne de s'être vendus à la maçonnerie ; ou bien on reconnaîtra enfin que les *Mémoires d'une ex-palladiste*, au lieu d'une convertie, trahissent un calomniateur venimeux.

II. — *Les* Mémoires d'une ex-palladiste *sont-ils un mauvais livre ?*

Nous touchons au nœud du problème moral. Plusieurs partisans de Diana ont émis cette théorie que, miss Vaughan fût-elle un mythe, ses révélations n'en resteraient pas moins inattaquables, comme si le syndicat d'exploitation assez impudent pour jeter en pâture à la crédulité des naïfs une Diana créée de toutes pièces avec sa conversion et son couvent, était incapable de fabriquer des documents et de les publier sous son nom ! Sans vouloir affirmer que tout ce qui a paru sous le nom de Diana soit faux (car un menteur ne ment pas toujours), mais pour prémunir les lecteurs catholiques contre une théorie qui, de fait, favoriserait la propagation des révélations mensongères, nous l'affirmons avec netteté : Quand même l'existence de Diana serait constatée, la propagation et la lecture de ses *Mémoires* seraient, de soi, contraires *aux lois de l'Église, à la foi chrétienne et à la morale la plus élémentaire*.

Sans hésiter, sans ignorer que d'autres ont été séduits par quelques déclamations d'un repentir mélodramatique, nous affirmons qu'à ce triple point de vue, les *Mémoires* sont, dans toute la force du terme, un mauvais livre. Nous ne pourrons qu'indiquer les preuves ; qu'on les contrôle et qu'on juge.

C'est d'abord un livre de superstitieuses révélations, condamné de droit *par les lois de l'Église*. Nous ne parlons pas seulement du *Palladium*, des *Prières lucifériennes*, de la *Restauration du Paganisme*, dont la publication et la vente violent impudemment la Règle 9ᵉ de l'Index, défendant tous les livres qui traitent de divination, de sortilèges, de magie. On ne les livre, dit-on, qu'aux ecclésiastiques. — D'abord, est-ce bien vrai ? Et quand cela serait, la loi n'est-elle pas absolue et sans exception ?

Mais les *Mémoires* eux-mêmes tombent sous le coup de la condamnation. La clef de voûte de ce récit, c'est le miracle de Jeanne d'Arc, venant au secours de la luciférienne. Or, Urbain VIII a interdit, sous les peines les plus sévères, de publier, sans permission du Saint-Siège, les faveurs obtenues par l'intercession des défunts non encore béatifiés [1]. Où est la permission ? Qui a fait l'enquête préliminaire ? Personne. Et des amis de Jeanne d'Arc ont cru lui être agréables par leur foi à miss Diana ! Il comprenait mieux l'honneur de la grande libératrice, le docte auteur de la *Vraie Jeanne d'Arc*, quand il nous pressait de démasquer ceux qui battent monnaie sur son nom.

Les *Mémoires* sont surtout condamnés par la nature même des fables grotesques et des révélations diaboliques qu'ils affirment. Croit-on qu'il sera jamais permis de répandre parmi les fidèles des prophéties — fussent-elles tirées de la Bible *Apadno* (encore une fiction de la bande) — affirmant que la grand'mère de l'Antechrist a dû naître à Jérusalem le 29 septembre 1896, et que l'on verra dans quatre-vingt-dix-huit ans un pape de Rome, apostat, franc-maçon et palladiste, adorer Lucifer ? (*Mémoires,* p. 56.)

Et qu'on ne dise pas, avec le Rapport de Trente : Nous n'y croyons pas, nous disons seulement que ces légendes ont cours parmi les Palladistes. D'abord, Diana la miraculée a tout l'air d'y croire, aussi bien qu'à la prophétie de Thomas Vaughan, son ancêtre, lui annonçant que le successeur de Léon XIII « la recevra à Rome dans sa maison d'habitation. *Cela, je suis obligé de te le dire*, *et j'en ai grande contrariété*, *je ne sais pourquoi.* » (P. 265.)

En tout cas, si Diana permet à Dieu d'entraver les projets de Bitru pour l'avenir, impossible de regimber pour les merveilles du passé : elle a vu, ou, du moins, elle affirme. Vous croyez donc, ô admirateurs des *Mémoires*, que Sophia est réellement fille d'un démon, épouse d'un autre, à moins que ce ne soit le même (Diana n'hésite que sur ce détail, p. 289-292) ; qu'elle traverse les murailles les plus épaisses (p. 310); que, dans un bal, elle eut une crise et *vomit des flammes*,

1. Cf. Ferraris, v. *Miraculum*, n. 41-42.

parce qu'une palladiste folâtre lui avait fait boire de l'eau de Lourdes (p. 284).

Bon gré mal gré, vous devez admettre le démon Baryabil, serpent coupé en trois tronçons, qui font, avec ensemble, la révérence au Mage-Élu, et répondent sept fois par an à toutes les questions, en parlant toutes les langues du monde (p. 184) — la miss aurait bien dû le consulter sur l'anglais et l'italien; la femme salamandre (p. 210); la pierre philosophale donnée par le diable (p. 225); la grande évocation de Coré, Dathan et Abiron par Pike (p. 230); le miroir ensorcelé où Thomas Vaughan voyait ce qui se passait dans le monde entier, et où, sans doute, son héritier voit la retraite de miss Diana (p. 238), etc., etc. Tout cela, Diana l'affirme; et on croirait que tout cela échappe aux censures de l'Église contre la superstition !

Au nom de la morale, nous ne devons pas être moins sévère pour ce livre.

Car il est une œuvre de *calomnie*. Certes, ce que nous avons dit de Mgr Gratzfeld et des catholiques d'Allemagne vendus aux francs-maçons, d'après les *Mémoires*, nous dispense d'insister. Notons seulement que tel a toujours été le procédé de l'auteur de ces *Mémoires*. Quand l'évêque de Charleston atteste qu'elle a débité des fables, elle répond en insinuant que lui-même et son vicaire général sont francs-maçons (p. 123). Plus tard, d'autres évêques d'Amérique lui sont peu sympathiques : elle formule contre eux les accusations les plus révoltantes (p. 189-192).

Il est, par suite, une œuvre de *mensonge*, qui compromettrait gravement l'Église, si on pouvait l'accuser de favoriser, ou même de tolérer ces procédés malhonnêtes. Les démentis solennels, accablants sont venus de tous les côtés, et l'on est à se demander où vivent ceux qui parlent de ces « révélations jamais contredites ». On connaît le démenti si retentissant adressé à l'*Univers* par l'archevêque d'Édimbourg, dont Diana se vantait d'avoir reçu la bénédiction[1]. La *Contemporary*

1. Voici un exemple de la manière dont les *Mémoires* racontent l'histoire. Dans l'apologie de Diana (p. 434), on lit qu'à Trente Mgr Baumgarten « paraît n'avoir posé ses questions que parce qu'elles lui avaient été soufflées

Review (octobre 1896) enregistre, pour l'Angleterre, trois autres démentis catégoriques de l'amiral Markham, de M. Robert Brown, et du Dr Westcott, qui, tous, nient avoir jamais connu une Diana Vaughan.

Ce livre est, surtout, une œuvre de *corruption;* d'abord, parce qu'il défend et recommande sans cesse le *Diable au XIXe siècle*, que *la Croix*, elle-même, a si justement appelé « une publication invraisemblable *et immorale*, dont la lecture est malsaine et dangereuse ». Il est corrupteur aussi par les scènes de pornographie diabolique, qui sont le thème habituel de ces récits.

Il faut, dit-on, faire connaître la maçonnerie telle qu'elle est. — Supposons pour le moment qu'on n'invente pas ces horreurs : est-il nécessaire, est-il permis de décrire complaisamment des scènes de débauche, de souiller continuellement les imaginations en affirmant à chaque page cette hérésie monstrueuse de démons des deux sexes, sans parler d'une espèce intermédiaire ? (P. 356.)

par le Dr Gratzfeld. D'ailleurs on m'a écrit qu'il avait regretté d'être intervenu. » Et elle cite une parole d'un évêque du Canada.

Interrogé par nous, Mgr Baumgarten a bien voulu nous adresser, avec autorisation de les rendre publiques, les déclarations suivantes :

« 1° Nous ne nous sommes nullement concertés, Mgr Gratzfeld et moi, pour une action commune ; il ne m'a rien demandé, je ne lui ai rien dit de mon discours projeté : nous avons agi en tout avec une pleine indépendance l'un de l'autre ;

« 2° Je n'ai pas regretté *un seul* instant d'avoir parlé comme j'ai fait. Je répéterais les mêmes questions exactement de la même manière en toute autre circonstance ;

« 3° Étant donné que je n'ai jamais cru à l'existence de D. V., ce qui s'est passé au congrès de Trente n'était certes pas de nature à me faire abandonner mon incrédulité ;

« 4° Quand j'ai dit, après la séance du Congrès, ces paroles textuelles : « Je « regrette vivement les scènes qui se sont passées aujourd'hui à la séance, « mais il me semblait nécessaire d'insister sur ce point de la conversion « qui doit être et est le *punctum saliens* de toute la question », je faisais allusion par là aux indignes attaques de Taxil contre l'évêque de Charleston et mon propre honneur sacerdotal; je songeais à toutes ses fureurs et à ses grossières insultes, et en général, à toute son attitude de démagogue. Je n'ai pas laissé à mon interlocuteur le moindre doute que c'étaient toutes ces choses que j'entendais flétrir. »

Que nous apprennent donc sur la maçonnerie les voyages si souvent repétés de Diana dans les bras d'Asmodée (p. 272, 377) et les « câlineries » sensuelles qu'elle prodigue à ce démon pour obtenir de consommer sa propre honte (p. 373) ? De ces récits nous apprenons une seule chose, c'est que l'auteur, même quand il exprime en latin d'horribles obscénités (car Diana parle aussi latin !) a perdu le sens moral (p. 328). Aussi souscrivons-nous volontiers au jugement de l'abbé Garnier dans le *Peuple français* (25 octobre 1896) : « Les scènes de dévergondage moral, décrites complaisamment dans les *Mémoires* sont un scandale public... Nous insistons sur la volonté de corrompre qui se montre dans une foule de publications émanant du syndicat en question. Les *Mémoires* renferment, sous prétexte de révélations, des pages qui ne seraient pas déplacées dans le journal le plus ordurier. »

Si dangereux pour les mœurs, les *Mémoires* ne le sont pas moins, le sont peut-être plus encore pour *la foi* et *le sens chrétien.*

Passons l'éponge, si l'on veut, sur les hérésies dans l'explication prétendue des mystères. Dès que Diana met le pied sur ce terrain, elle divague à faire pitié. Par exemple, l'*ubiquité* divine est confondue avec la présence eucharistique (p. 35), et avec l'infinité (p. 89) ; les trois personnes de la Trinité ont une vie et une activité distinctes, mais concourant à un même plan (p. 89). Et penser que de graves prêtres voient dans ces pages une preuve d'une assistance particulière de Dieu !

Mais le grand péril pour la foi et le sens chrétien est ailleurs. Quel ébranlement dans les âmes faibles qui lisent cette erreur monstrueuse affirmée plusieurs fois, que Lucifer enlève souvent de la terre ses privilégiés dans un royaume de félicités sans fin (p. 262, 292) ! Quel renversement du sens moral, et quel affaiblissement de l'horreur que doit inspirer le commerce perpétuel avec le démon, quand Diana, de sa famille toute luciférienne, fait une famille modèle où brillent toutes les vertus. Pour elle-même, elle affirme sa complète sincérité dans le culte de Lucifer, sa pureté gardée par le

démon Asmodée ; sa mère était bonne et charitable ; son père qui, comme président du Triangle, connaissait, présidait même les orgies blasphématoires, les profanations immondes de l'Eucharistie et les obscénités sans nom dont il dut exempter sa fille, — à ce qu'on raconte, — son père agissait en tout cela avec une parfaite bonne foi et n'était point coupable (p. 15).

Est-il permis de représenter sans cesse les démons sous un aspect séduisant, de remplir les esprits des erreurs les plus monstrueuses du manichéisme, exposées souvent, jamais réfutées ?

Et les blasphèmes qui remplissent ces pages, devraient-ils jamais tomber sous des yeux chrétiens ? La prétendue *Messe de Sophia* est un recueil d'infamies tellement dégoûtantes, vomies sur ce qu'il y a au monde de plus sacré, la sainte Vierge, l'Eucharistie, Notre-Seigneur, que nous n'oserions même en indiquer le sens (p. 324, 355). Ce rituel serait authentique qu'il faudrait l'anéantir, non le mettre entre les mains des fidèles. Qu'on l'ait inventé, comme il est probable, c'est le comble de l'infamie.

Et maintenant qui dira encore que l'on a parlé trop tôt, que l'on a condamné trop vite ? Hélas ! n'a-t-on pas trop tardé ? N'a-t-on pas trop compté sur le bon sens et le sens catholique pour faire justice de cette littérature malsaine ? En tout cas, il n'était que temps d'enrayer la propagande effrénée que faisaient les exploiteurs, et aussi l'engouement des simples pour ces productions superstitieuses. Il fallait à tout prix prévenir les âmes et écarter de l'Église le soupçon de complicité.

Mais objecte-t-on, vous n'avez pas de preuves concluantes de la mystification. — Certes, aujourd'hui les preuves abondent. Mais, qu'on le remarque bien, quand nous ne les aurions pas, nous devrions parler comme nous avons fait. De grâce, n'intervertissons pas si étrangement les rôles : c'est au narrateur de faits merveilleux et surnaturels, non au critique, qu'incombe le devoir rigoureux de donner des preuves *positives* et *sûres ;* or quand l'a-t-on essayé pour les « révélations » dont il s'agit ? Et cependant, aussi longtemps

que des *doutes* sérieux planent sur la vérité de ces récits extraordinaires, l'Église défend à l'auteur de les propager, et à nous de les croire.

Dégageons enfin de tout ce débat comme conclusion dernière, la grave responsabilité qui pèse sur les représentants de la presse catholique dans ces épineuses questions. Nécessaire de tout temps, une extrême réserve est devenue, à notre époque de scepticisme moqueur et de savante incrédulité, une précaution indispensable, si l'on ne veut compromettre l'Église et la religion, ébranler le crédit du vrai surnaturel, causer dans les âmes des troubles redoutables, peut-être des défaillances. L'exemple de la circonspection nous vient de haut, du Vatican : les faux visionnaires ont toujours eu peur de Rome. Aussi n'avons-nous pas été surpris de lire dans un article très sérieux de la *Contemporary Review*, publié par M. Legge, sur cette question Diana, ce beau témoignage rendu à la rare prudence de l'éminent Pontife Léon XIII : « Dans ses Lettres sur la Franc-maçonnerie, en dépit des livres de Léo Taxil et des autres, jamais le terrain de l'histoire sûre n'a été abandonné pour celui des théories discutables ou surtout des révélations fantaisistes. »

Il faut en revenir là : le succès de la lutte antimaçonnique est à ce prix.

E. PORTALIÉ, S. J.

L'ÉGLISE

HISTOIRE DU DOGME

L'ÉVOLUTION DES IDÉES

(Deuxième article[1])

III

En même temps que les ennemis du dehors, l'Église avait à redouter des ennemis intérieurs, plus dangereux et plus perfides : les hérétiques. L'hérésie a été dans le passé, comme l'est aujourd'hui le rationalisme, le grand scandale des simples. Qui veut savoir combien il y avait là un danger imminent pour les fidèles, n'a qu'à ouvrir les *Prescriptions* de Tertullien, ou le *Commonitoire* de Vincent de Lérins. Une partie considérable de ces deux petits chefs-d'œuvre est destinée à prémunir les fidèles contre le scandale de l'hérésie, en montrant qu'elle a été prédite, qu'elle a sa place dans le plan divin, et qu'elle est une épreuve utile et nécessaire. A notre point de vue, l'hérésie, comme le remarquait déjà saint Augustin, a donné l'occasion de mieux faire connaître et ressortir la vérité dogmatique, en amenant des explications plus précises, des définitions nouvelles, tout ce qui sert à rendre la foi plus intelligente et plus raisonnée. Le dogme de l'Église a bénéficié de cette loi générale.

En face des Gnostiques, interprétant l'Écriture à leur façon et substituant leurs propres rêveries à la vérité révélée, il fallait montrer aux fidèles, incapables de suivre des discussions épineuses et de réfuter les subtilités des hérétiques, une règle de foi sûre et facile, grâce à laquelle on pût répondre à toutes les raisons, échapper à tous les pièges. De là, une théorie plus complète et un développement nouveau des dogmes relatifs au pouvoir enseignant de l'Église.

Notre-Seigneur avait dit le nécessaire, quand il avait en-

1. V. *Études*, 5 janvier 1897.

voyé ses Apôtres avec l'autorité que lui-même tenait de son Père; quand il leur avait donné mission d'enseigner à tous les peuples toutes les vérités qu'ils avaient entendues de lui; quand il avait proclamé leur droit d'être crus comme s'il parlait lui-même par leur bouche; quand il leur avait promis son assistance et celle de son Esprit jusqu'à la fin des siècles; quand enfin il s'était engagé à confirmer leur mission par des miracles. Saint Paul avait répété l'enseignement du Maître et il l'avait résumé dans une phrase énergique : « Si un ange du ciel vous annonçait un Évangile autre que l'Évangile prêché par moi, qu'il soit anathème [1]. »

C'était indiquer l'autorité apostolique comme règle unique et infaillible de la vérité révélée. Soixante ans plus tard, saint Ignace rappelait à tout propos la même règle : « Voulez-vous, disait-il, être avec le Christ, serrez-vous autour de votre évêque : lui obéir, c'est obéir à Jésus-Christ; avoir sa doctrine, c'est avoir la doctrine du Christ [2]. » Mais c'est Irénée, c'est Tertullien qui devaient mettre dans tout son relief cette vérité révélée.

Quand saint Ignace recommandait si instamment l'union avec l'évêque et les prêtres, le moyen pratique était excellent. Mais ce serait trop peu, en principe et toujours ; car l'évêque pourrait être lui-même un hérétique. La théorie de saint Irénée est plus complète, sans cesser d'être facile et pratique. La doctrine révélée, dit-il, — je résume rapidement sa pensée, — n'est pas une philosophie humaine, où il soit loisible d'ajouter, de retrancher, de changer quelque chose. Il faut la recevoir telle que Dieu l'a donnée. Mais où la trouver? Là où Dieu l'a mise, c'est-à-dire dans l'Écriture et dans la Tradition. Mais les Gnostiques s'appuient aussi sur l'Écriture, qu'ils entendent à leur façon; ils prétendent aussi avoir pour eux des traditions secrètes, trouvées on ne sait où, transmises on ne sait comment. Quel est donc le vrai sens de l'Écriture, quelles sont les vraies traditions? Où est enfin la vérité divine? Elle est dans l'enseignement de l'Église universelle. « L'Église, quoique dispersée à tra-

1. Galat, I, 8-9.

2. Le P. Pesch, *Prælectiones dogmaticæ*, t. I, p. 202-203 et p. 233, a groupé les principaux textes de saint Ignace sur ce sujet.

vers le monde jusqu'aux extrémités de la terre, a reçu des apôtres et de leurs disciples la foi qu'elle professe... Et elle la garde avec soin, une dans le monde entier comme si elle était toute dans une seule maison ; et elle croit ces vérités comme si elle n'avait qu'une âme et qu'un même cœur ; et elle les prêche d'une seule voix et les enseigne et les transmet comme si elle n'avait qu'une bouche [1]. » Et ravi du beau spectacle de cette unité : « Les langues dans le monde ne se ressemblent pas, dit-il, mais la tradition est une et identique. Et ni les Églises établies en Germanie n'ont une autre foi et une autre tradition, ni celles d'Ibérie, ni celles de la Gaule, ni celles d'Orient, ni celles d'Égypte, ni celles de Libye, ni celles qui occupent le centre du monde ; mais comme le soleil, œuvre de Dieu, est dans le monde un et identique, ainsi la prédication de la vérité brille partout et illumine tous les hommes qui veulent venir à la connaissance de la vérité [2] .» « Ne cherchons pas ailleurs la vérité, dit-il en un autre endroit, l'Église nous l'offre ; en elle, comme en un riche trésor, les Apôtres ont déposé toute vérité [3]. »

Mais qui donc représente cette Église? Les évêques, successeurs des Apôtres, qui, avec la succession épiscopale, ont reçu la prérogative de l'infaillible vérité... C'est d'eux qu'il faut apprendre la vérité ; ce sont eux qui gardent le dépôt de la foi, eux qui nous donnent, sans danger d'erreur, le vrai sens de l'Écriture [4]. Mais il serait long de rechercher quelles sont les Églises apostoliques et de les consulter toutes pour voir si elles sont d'accord. Voulez-vous un chemin court et facile? Allez à Rome. « C'est à l'Église romaine, à cause de sa primauté supérieure, que toute Église doit donner la main, avec elle que doivent être d'accord tous les fidèles de tout pays; là s'est conservée intacte la tradition apostolique [5]. »

Ainsi la doctrine d'Irénée est aussi claire que complète : la vérité révélée est confiée à jamais au magistère infaillible de l'Église; la voix authentique de l'Église, ce sont les

1. *Hæres.*, 1, x, 2; Migne, vii, 552-553.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, 3, iv, 1 ; Migne, vii, 855.
4. *Ibid.*, 4, xxvi, 2 et 5 ; Migne, vii, 1053 et 1056.
5. *Ibid*, 3, iii, 2; Migne, vii, 848.

évêques, pasteurs légitimes des Églises apostoliques. Voulez-vous savoir, sans longues recherches, quelles sont les Églises apostoliques et gouvernées par les légitimes successeurs des apôtres ? Voyez quelles sont les Églises unies à Rome : hors de cette union, plus d'Église apostolique. Ou bien allez à Rome : là est indéfectible la tradition apostolique.

L'argumentation d'Irénée n'a rien perdu, depuis dix-sept siècles, de sa force et de son à-propos. Les protestants ont tout fait pour y échapper ; toujours en vain. Il faut ou rejeter le Christ ou accepter l'Église, l'Église romaine.

Nous pouvons passer vite sur Tertullien ; car sa doctrine, à cet égard, est celle d'Irénée. Mais il y a mis ce qui n'appartient qu'à lui, son ironie incisive, sa logique passionnée, sa fierté provocatrice. Tertullien connaissait l'œuvre d'Irénée, et il la cite dans la traduction latine qui remplace encore aujourd'hui pour nous le texte original grec, presque entièrement perdu. Il a donc pu s'en inspirer. Mais un esprit de sa trempe ne pouvait laisser d'être personnel. Irénée avait préparé l'arme et en avait indiqué l'usage ; Tertullien la prend et s'en sert, d'une façon bien à lui, dans son traité des *Prescriptions*.

Transportant dans la théologie la *prescription* des jurisconsultes romains, il représente l'Église et l'hérésie en face. L'hérésie raisonne, subtilise, elle invoque même l'Écriture et veut discuter les textes. L'Église *excipe :* « Laissons là vos raisons, je ne discute pas avec vous ; j'ai la doctrine révélée, l'Écriture est à moi ; moi seule en ai le sens, et nul que moi n'est recevable à l'expliquer. » Et elle prouve son dire en montrant que Jésus a confié sa doctrine, ainsi que l'Écriture, aux Apôtres ; les Apôtres l'ont confiée aux Églises fondées par eux, et celles-ci la gardent et la passent intacte aux Églises nouvelles, qui reçoivent d'elles et leurs pasteurs accrédités et le germe fécond de la foi. C'est la prescription de *possession*. — Sans doute, une Église particulière peut faillir ; mais l'Église universelle est indéfectible, et quand même Jésus ne lui aurait pas donné l'infaillibilité, l'unanimité des Églises serait un témoignage suffisant de la vérité : on ne se rencontre pas ainsi dans l'erreur. C'est la prescription d'*unité*. — Aussi bien où étaient les hérétiques quand

Jésus enseignait, quand les Apôtres transmettaient sa doctrine aux Églises? L'Église seule était là. Elle seule a donc reçu et la vérité révélée et la mission de la transmettre. La nouveauté, signe de fausseté ; cela est vrai qui fut d'abord. C'est la prescription d'*ancienneté*. Enfin Tertullien, comme Irénée, s'en rapporte surtout au témoignage de Rome « dont l'autorité nous est accessible. Heureuse Église à qui les apôtres ont donné avec leur sang toute la vérité ! »

Ainsi, grâce à saint Irénée, grâce à Tertullien, la théorie du pouvoir enseignant dans l'Église était faite. Deux points restaient à préciser, l'un relatif à la vérité révélée, l'autre à l'organe principal du magistère. Jusqu'où le dogme est-il immuable? quel progrès reste possible? quelle part est laissée à la raison et à la science dans l'intelligence et l'explication de la foi? Première question. — Admise, comme elle l'était, la primauté doctrinale de l'Église romaine, quelle est la nature de cette primauté ? Emporte-t-elle l'infaillibilité du Pape ? Seconde question.

Celle-ci était résolue *pratiquement* dès les premiers siècles par la soumission de tous aux définitions papales ; par la reconnaissance du principe d'Irénée que pour avoir la doctrine apostolique il était nécessaire et suffisant d'avoir la doctrine de l'Église romaine ; par la persuasion commune qu'une cause de foi jugée définitivement à Rome était une cause jugée à jamais, etc. Elle était *supposée* résolue par les docteurs du moyen âge, qui tous prononçaient, avec saint Thomas, qu'à « l'autorité papale il appartient de prononcer définitivement sur les questions de foi, et de les imposer à la croyance[1]. » Mais elle commença, comme on sait, d'être obscurcie, avec la notion même de la primauté pontificale, durant les troubles du grand schisme et aux conciles de Constance et de Bâle. Depuis lors, les Gallicans ne cessèrent d'y mettre la confusion, tantôt brouillant ce qui devait être distingué, tantôt distinguant ce qui devait rester uni. Bref, à la fin du siècle dernier et dans la première moitié de celui-ci, on avait amoncelé tant de nuages qu'une définition solennelle devenait nécessaire pour dégager la doctrine

1. 2ª 2æ, q. 1, a. 10.

révélée. Une dernière tempête devait éclater au Concile du Vatican, préparant le passage de Dieu, et le calme définitif dans la pleine lumière et la pleine vérité.

On n'a pas défini encore les limites précises de l'infaillibilité, ni décidé si elle s'étend aux seules vérités révélées ou également à tout ce qui est nécessaire pour la sauvegarde de la foi et des mœurs ; mais l'autorité qui peut définir est reconnue de tous ; et même les catholiques qui ont encore sur ce point des idées fausses ou confuses, qui se croient libres, par exemple, de nier tout ce qui n'a pas été défini authentiquement, sont tout prêts à s'incliner et à dire oui, dès que le Pape aurait parlé.

L'autre question, celle de la nature propre du magistère ecclésiastique (immutabilité et progrès, rôle de la raison et de la science dans le domaine de la foi) allait trouver, dès la première moitié du cinquième siècle, un maître pour la traiter avec une parfaite justesse d'idée et un rare bonheur d'expression. Ici encore tout était dans l'Évangile et dans saint Paul, mais en germe. Saint Ignace, saint Polycarpe, tous ces hommes de tradition qui haïssaient d'instinct toute nouveauté doctrinale, et qui ne voyaient dans un hérétique que le premier-né de Satan, avaient indiqué la pratique. Irénée et Tertullien avaient marqué en quelques traits nets et précis les limites et les rôles respectifs de la raison et de la foi. Clément d'Alexandrie avait dégagé en face de la fausse science l'idée de la vraie *gnose*. Mais c'est Vincent de Lérins, un inconnu encore [1], bien qu'à jamais illustre comme auteur du *Commonitoire*, qui devait faire *ex professo*, la théorie de la science en matière de foi et du progrès dans l'unité immuable. Après lui, saint Augustin, saint Anselme, saint Thomas surtout avec une précision et une netteté incomparables, devaient mettre en relief les rapports de la raison et de la foi. Cependant l'Église, dès le moyen âge, condamnait tour à tour, à mesure qu'ils levaient la tête, tantôt le rationalisme, sous mille formes diverses, tantôt un fidéisme qui ôtait à la foi toute base raisonnable, tantôt les visions des nouveaux Gnostiques, tantôt un dualisme ruineux admettant

1. Même après la thèse de M. Poirel.

des contradictions possibles entre la raison et la foi. De nos jours, elle frappait, avec la même précision calme et sûre d'elle-même, les rêveries semi-rationalistes d'un Günther ou d'un Hermès, le scepticisme inconscient des traditionalistes, les belles illusions de l'ontologisme. Elle devait, au Concile du Vatican, achever l'œuvre, faire les parts entre les deux rivales, assigner les rôles, affirmer l'accord et montrer les avantages de l'union. Qui ne connaît cette admirable Constitution *Dei Filius* qu'on ne saurait trop méditer, si riche à la fois, si profonde, et si claire ?

IV

A côté de l'hérésie, le schisme. L'hérésie avait fait progresser le dogme ; elle avait amené à mieux dégager la théorie du pouvoir enseignant de l'Église ; elle nous avait valu des chefs-d'œuvre comme le *Traité des Prescriptions* ou le *Commonitoire*. Le schisme servit à manifester l'unité de l'Église, il la fit mieux comprendre ; et nous lui devons aussi un chef-d'œuvre que Bossuet même ne surpassera point, le *De unitate Ecclesiæ* de saint Cyprien.

Il y a là une éloquente revendication de l'unité de l'Église et des paroles enflammées contre le schisme[1] ; c'est là que se trouve le mot si profond : « Celui-là ne peut plus avoir Dieu pour père qui n'a pas l'Église pour mère. » Mais cette affirmation énergique que : « Hors de l'unité il n'est point de salut » n'est pas propre à Cyprien. Notre-Seigneur ne proposait-il pas déjà aux siens l'unité des trois personnes divines comme type de l'unité catholique ? Saint Paul ne voulait-il pas un seul corps comme un seul esprit, une seule foi, un seul baptême ? « Nous sommes tous un seul corps, disait-il, nous qui participons du même pain eucharistique[2]. » Saint Ignace ne disait-il pas : « Celui qui fait schisme n'aura pas l'héritage du

1. Pour les anciens Pères, le schisme ne se distingue pas de l'hérésie en ce sens que l'hérésie soit dans l'erreur de doctrine, le schisme dans la révolte contre l'autorité. Pour eux, toute scission d'avec l'Église ou dans l'Église est un schisme, qu'elle ait pour cause un dissentiment doctrinal ou un refus d'obéissance et un désaccord des volontés.

2. I *Cor.*, x, 17.

royaume divin[1] »? Et saint Irénée : « Là où est l'Église (et là seulement), là est l'esprit de Dieu[2]. » Ce qui est propre à saint Cyprien, c'est d'avoir mis en relief mieux que personne la grande unité du corps épiscopal, ayant en Pierre et dans ses successeurs son centre, sa source et son rayonnement.

On dispute, il est vrai, sur tel ou tel mot du texte célèbre où il fait dépendre de Pierre et de ses successeurs toute l'unité de l'Église et de l'épiscopat[3] ; mais la pensée générale n'est pas douteuse, et jamais on n'avait si bien montré que les promesses de Notre-Seigneur dans l'Évangile s'adressaient *au collège apostolique*, c'est-à-dire à l'ensemble des Apôtres formant un seul corps moral, non à chaque Apôtre en particulier ; et que ce collège apostolique, ce corps moral (perpétué dans les évêques) avait en Pierre seul (perpétué dans ses successeurs) son chef et son principe d'unité.

Avec cette clarté nouvelle projetée sur la conception de l'unité épiscopale, de l'autorité indivise possédée par tout le corps[4], la manière de considérer l'Église allait changer quelque peu, et une évolution allait se produire jusque dans l'*exercice* du gouvernement ecclésiastique. A la période des Églises locales et des communautés distinctes avec leur gouvernement propre (monarchie épiscopale entourée de prêtres et d'évêques) allait succéder l'ère des conciles et du gouvernement suprême exercé par le corps épiscopal, l'ère de l'organisation hiérarchique unissant les communautés séparées[5]. Jusque-là on disait surtout (quoique non uniquement) l'Église de Rome, l'Église d'Éphèse, les Églises, en un mot, pour marquer des communautés distinctes ; l'*Église* apparaissait moins comme une unité hiérarchique organisée, que comme une unité idéale formée par la foi au même Christ, et se manifestant par l'unité de culte et par des liens nombreux de

1. *Philad.* 3; Funk, I, 227.
2. *Hær.*, 3. 24. 1 ; Migne, VII, 966.
3. *De Unit. Eccl.*, 4 ; Migne, IV, 499.
4. Est-il nécessaire d'avertir que je parle selon la pensée de Cyprien, et non dans le sens que les Gallicans ont voulu donner à ces paroles ?
5. Il ne sagit pas, nous l'avons déjà dit, d'un changement dans la constitution et le gouvernement de l'Église, mais dans la *manifestation* de son unité et dans l'*exercice* du pouvoir doctrinal et disciplinaire.

communion et de charité. L'unité de gouvernement existait cependant, et le Pape savait agir à l'occasion; mais elle était peu sensible. Désormais elle va se manifester au dehors par une organisation savante et par des réunions d'évêques, où se reconstituera visible pour quelques jours, soit pleinement dans les Conciles généraux, soit partiellement dans les Conciles particuliers, l'unité du collège apostolique perpétuée dans l'unité morale du corps épiscopal.

Il faut se rendre compte de cette évolution sous peine de ne rien comprendre, je ne dis pas à l'histoire de l'Église, car ce n'est pas ce qui nous occupe ici, mais à l'évolution de l'idée d'Église ; sous peine aussi de nier l'évidence ou de s'embarrasser dans les objections des protestants, lesquels montrent sans peine une différence considérable dans les formes extérieures et les manifestations de la vie de l'Église aux deux ou trois premiers siècles, comparées à celles que nous voyons dès le troisième ou le quatrième siècle. Ce qu'on ne doit pas oublier, en même temps, c'est que cette différence est *extérieure*, et ne tient pas à l'essence de l'Église.

Il y a en effet dans l'Église deux choses qu'on ne saurait distinguer avec trop de soin : une société divine et une société humaine. Comme société divine, elle est immuable : sa constitution, ses moyens surnaturels de sanctification (sacrifice et sacrements), sa foi enfin lui ont été donnés d'en haut, et elle-même ne peut rien y changer. Il faut dire la même chose de certaines propriétés inhérentes à sa nature de société surnaturelle fondée par le Christ pour la sanctification et le salut de tous les hommes, c'est-à-dire pour continuer et achever sur terre l'œuvre du Christ, pour être sous lui et avec lui l'unique et nécessaire médiatrice entre Dieu et les hommes. Ainsi elle doit être une, comme étant la vraie religion, Jésus-Christ ayant établi que désormais tous les vrais adorateurs devaient recourir à certains moyens dont l'Église fondée par lui devait avoir le monopole (les sacrements), et que la grâce et la vérité — par une loi providentielle établie à la fondation de l'Église — ne devaient plus venir aux hommes que par le ministère de cette société, ou en union avec elle. Elle doit être infaillible, comme ayant droit d'exiger la foi à la parole qu'elle donne comme divine.

Elle doit être sainte, comme ayant tous les trésors de sanctification, et comme étant la société où Dieu a voulu mettre tous ses saints et ses élus. Elle doit être catholique, puisque le salut doit être offert à tous les hommes, et que le salut doit venir par l'Église[1].

Mais l'Église est aussi une société humaine. Sans être de la terre par son origine et par sa fin, elle est sur terre, composée d'hommes terrestres, et par là même soumise en partie aux conditions et aux vicissitudes humaines. Ses membres, même les plus augustes, restent des hommes, et, comme tels, gardent la liberté de mal faire ; il faut donc des moyens humains, des lois humaines pour diriger les volontés et les actes, pour régler l'emploi et la distribution des biens surnaturels. Fondée par un Dieu, placée au-dessus de toutes les sociétés humaines par son but supérieur, l'Église devait avoir en elle-même ou à sa disposition, et cela indépendamment des sociétés inférieures, le droit d'employer ces moyens et de faire ces lois. Voilà pourquoi Jésus-Christ l'a fondée comme société parfaite et indépendante, ayant en elle-même ou ayant droit d'exiger des autres, au nom de Dieu, tout ce qui lui est nécessaire pour agir efficacement sur les hommes et pour les diriger selon l'intention divine. Mais dans l'usage de ces moyens, dans l'exercice de ces droits, l'Église dépend des hommes, des sociétés distinctes, en un mot, des conditions humaines. Or ces conditions changent.

Elles changèrent au troisième et au quatrième siècles, et amenèrent peu à peu dans la vie extérieure de l'Église l'évolution que nous avons signalée, évolution qui, comme il arrive d'ordinaire, devait avoir son contre-coup dans l'ordre des idées.

Cette évolution se manifeste, si je ne me trompe, sur trois points principaux, inséparables d'ailleurs : formation de liens hiérarchiques plus nombreux et plus étroits entre les diverses Églises, réunion fréquente des Conciles, rencontre

1. J'ai déjà dit que cette maxime de foi : « Hors de l'Église pas de salut » doit se concilier avec cette autre : « Dieu offre à tous les hommes les moyens nécessaires de salut. » Que conclure de là ? C'est qu'il y a deux sortes d'union avec l'Église : l'une réelle et visible, l'autre invisible et idéale. A qui et de quelle manière est accordée la seconde ? c'est le secret de Dieu.

de l'Église devenue société puissante avec l'État devenu chrétien. Laissant de côté, pour le moment, l'histoire de l'idée chrétienne des rapports entre l'Église et l'État, voyons l'aspect nouveau que devait prendre l'Église sous l'influence du développement hiérarchique et des réunions conciliaires.

De bonne heure, on sentit le besoin de relier entre elles les Églises diverses par certains liens de subordination hiérarchique : ces liens, formés souvent à l'origine même des Églises, par les relations de fille à mère, couvrirent bientôt l'Église universelle d'un vaste réseau administratif, semblable en bien des points aux divisions et sous-divisions des provinces de l'Empire, souvent calqué sur elles pour des raisons analogues à celles qui tendent à confondre chez nous les limites des diocèses et des paroisses avec celles des départements et des communes. Ainsi les diocèses se groupaient en province ecclésiastique, les provinces autour d'un primat, les primats dépendaient tous d'un patriarche. Partout, un ordre admirable qui faisait ressembler l'Église à l'armée rangée en bataille dont parle le Cantique; toute une organisation hiérarchique où le pseudo-Denys, vers la fin du cinquième siècle, allait voir une image de cette hiérarchie angélique dont il nous a laissé une description destinée à tenir une si grande place dans la théologie du moyen âge.

Organisation humaine, mais qui réalisait dans une unité concrète et visible l'unité de gouvernement que le Christ avait voulue dans son Église; forme humaine et accidentelle de l'idée divine, immuable et essentielle. En réalisant le plan divin, elle le manifestait, et désormais l'unité *religieuse*, l'unité idéale que nous avons constatée entre les Églises primitives, prenait corps aux yeux de tous dans une unité *sociale* visible et concrète. On comprend dès lors que les esprits en fussent plus frappés : on voyait l'*Église* par-delà *son église*, le corps épiscopal par-delà son évêque ; l'unité de la *religion* chrétienne s'exprimait dans l'unité de la *société* chrétienne.

Après l'organisation hiérarchique, rien ne servit si bien à développer le sens de cette unité sociale que la fréquence des Conciles. Saint Irénée et Tertullien indiquaient la foi

unanime des Églises comme le témoignage de la vérité révélée. Or, comment consulter les Églises mieux qu'en Concile? Comment se rendre compte que l'on avait même foi mieux qu'en se réunissant pour étudier les questions de foi? Ces réunions n'étaient pas moins utiles pour préparer et mettre en vigueur les lois disciplinaires d'intérêt général. Déjà les Apôtres s'étaient réunis à Jérusalem pour délibérer en Concile; et, dès que la chose fut possible, les Conciles furent fréquents, en Orient d'abord, puis en Occident. Toute question importante se discutait en Concile; les papes mêmes prirent l'habitude de réunir à Rome les évêques voisins pour débattre les mesures à prendre pour le gouvernement général de l'Église. Ainsi l'on s'habituait à voir dans les Conciles la manière ordinaire d'exercer le pouvoir ecclésiastique; et l'Église, dans l'*exercice* du pouvoir, faisait l'effet d'une grande aristocratie, succédant à la monarchie locale des évêques particuliers.

Que devenait, dans ces circonstances, l'idée de la primauté papale? Loin de s'effacer, elle s'affirmait de plus en plus. Les Conciles la reconnaissaient hautement. Conciles généraux : le Pape y présidait par ses légats, et les décrets n'avaient force de loi universelle que par son approbation; particuliers : il intervenait souvent pour annuler des mesures contraires à la foi, ou prises sous des influences trop humaines. Son autorité restait donc incontestable et incontestée. Mais au lieu de voir partout l'action personnelle du Pape, on voyait plutôt celle des Conciles; le Pape n'apparaissait pas tout à fait comme il nous apparaît aujourd'hui.

Pour nous, qui avons vieilli ou grandi depuis le Concile du Vatican, le Pape se montre en quelque sorte comme distinct de l'Église, dont il est le monarque; c'est par la réflexion que nous l'unissons au corps épiscopal, et nous nous imaginons plutôt une union idéale que l'union concrète. Au temps du Concile, la minorité reprochait sans cesse aux partisans de la définition de vouloir une infaillibilité personnelle, séparée, absolue : reproche faux, fondé sur des équivoques passionnées, arme de guerre en des mains quelque peu affolées. Mais il est possible que certains catholiques, moins sûrs de leurs paroles que de leurs intentions, aient donné

prise au reproche. C'est comme chef de l'Église que le Pape est infaillible, et non comme personne privée[1]; dès lors, on ne peut le considérer comme séparé, ni comme séparable du corps épiscopal. Mais on peut l'en regarder comme distinct, de façon, par exemple, qu'il puisse agir sans concours ni consentement du corps épiscopal ; — ainsi sommes-nous habitués à le regarder, quoique de fait il n'agisse guère comme docteur suprême qu'en union expresse ou tacite avec l'épiscopat. On peut aussi le regarder comme uni au corps, tout en admettant peut-être qu'il pourrait faire seul ce qu'il fait avec tous, ou sans se le demander en théorie ; — et c'est ainsi que l'on considérait d'ordinaire le Pape durant ce que nous avons appelé l'ère des Conciles.

Selon que l'on regarde ainsi le chef seul, ou le corps entier (y compris le chef), l'Église apparaîtra *pratiquement* comme une monarchie absolue, ou comme une aristocratie (tout au moins comme une monarchie tempérée d'aristocratie). De nos jours, la première considération prévaut — au point que certains fidèles semblent perdre tant soit peu le sens de l'autorité épiscopale. Dans le passé, la seconde a prévalu longtemps — au point que plusieurs, surtout depuis le temps du grand schisme, finirent par perdre la notion vraie de la primauté pontificale. Si Mgr Maret, dans son fameux livre sur le Concile, s'était borné à faire ressortir ces différences dans la façon pratique d'envisager l'autorité respective du Pape et des évêques et d'exercer le pouvoir suprême, il n'eût rien dit que de vrai. Son tort fut de porter dans l'absolu et de regarder comme essentiel à la constitution de l'Église ce qui n'était que l'effet des circonstances. Notre-Seigneur avait donné tout pouvoir à Pierre tout seul, tout pouvoir aussi au corps épiscopal avec Pierre à sa tête.

1. Cela ne veut pas dire que l'infaillibilité soit attachée de soi au titre de chef de l'Église, ni à la primauté. On conçoit le chef d'une Église infaillible faillible lui-même, car la souveraineté de gouvernement n'est pas inséparable du souverain pouvoir d'enseigner ; et, quand elle le serait, ce pouvoir souverain d'enseigner pourrait exiger des conditions d'exercice telles que le Pape ne fût infaillible que par l'union avec l'Église. De bons catholiques l'avaient ainsi compris avant la définition de 1870. L'infaillibilité est attachée à l'autorité suprême enseignante, à la primauté de magistère, comme l'explique le Concile.

Dès lors la souveraineté pouvait s'exercer de deux manières (par le Pape seul, par le Concile), et s'est de fait exercée tantôt sous l'une, tantôt sous l'autre forme. Mgr Maret ne vit que l'exercice par le Concile, et méconnut dans l'Évangile la part faite à Pierre seul, dans l'histoire le rôle souverain revendiqué par les Papes, accepté et reconnu par l'Église.

Si tous les catholiques qui combattirent alors, ou qui condamnent aujourd'hui Mgr Maret (et Bossuet) s'étaient bien rendu compte des mêmes différences, quelques-uns ne se seraient pas donné ou ne se donneraient pas le tort (question purement historique, il est vrai) de parler de l'Église du quatrième siècle d'après ce qu'ils voient dans celle du dix-neuvième.

V

J'ai essayé de suivre à travers les temps l'idée de l'Église et des principaux dogmes qui s'y rapportent, d'en découvrir le germe dans l'Écriture, d'en montrer le développement successif. Tant s'en faut que j'aie tout dit.

Il faudrait, par exemple, indiquer les phases diverses et les variations dans la façon de considérer les rapports de l'Église avec la Synagogue.

Il faudrait dire quand, comment et sous quelles influences se dégagea devant les regards chrétiens telle propriété essentielle de l'Église. La catholicité, par exemple, et l'indéfectibilité furent spécialement mises en relief par la controverse de saint Augustin et de saint Optat contre les Donatistes; et c'est peut-être saint Augustin qui le premier fit voir dans l'Église ce que le Concile du Vatican devait y montrer quinze siècles plus tard, une œuvre divine portant en elle-même la garantie de la vérité de son témoignage, étant par elle-même, pour qui veut et sait regarder, un motif irréfragable de croire.

Il faudrait enfin, après avoir constaté que l'Église, avant la fin du quatrième siècle, achevait la première phase de son évolution, sortant pour ainsi dire de l'enfance, et qu'avec l'Église l'idée de l'Église s'était aussi développée, de façon à dégager successivement les principaux dogmes qu'elle comprend et à en montrer les principaux aspects; — il faudrait présenter aux regards, en une vue d'ensemble, l'Église telle

qu'elle ressort dans les œuvres de saint Augustin. Quel beau tableau ce serait, complet et vivant ! Nous verrions l'institution de l'Église, sa place dans le plan divin et dans l'économie du salut, les figures qui la désignent ou qui l'annoncent, non seulement dans l'Ancien Testament, mais encore dans le Nouveau, où Marie est type de l'Église à la fois comme Vierge-Mère et comme Médiatrice secondaire ; — nous verrions sa constitution, sa nature intime et ses rapports soit avec le Christ dont elle est l'épouse et le corps mystique, soit avec le Saint-Esprit dont lui vient toute vie surnaturelle, ses éléments extérieurs et les membres qui la composent ; — nous verrions son organisation soit concrète et extérieure (prêtres et laïcs, évêques, primauté de Pierre et du Pape), soit abstraite et intérieure (pouvoir doctrinal, sacerdotal, gouvernemental); — nous verrions les rapports du Christ et du Saint-Esprit avec cet organisme admirable, c'est-à-dire avec l'Église enseignante, avec le sacerdoce, avec les laïcs ; — nous verrions les propriétés et les notes de l'Église : visible, indéfectible, infaillible, catholique, une, apostolique, sainte ; — nous verrions son magistère extraordinaire, exercice et prérogatives ; — nous verrions enfin les rapports de l'Église de la terre à l'Église du ciel. Car Augustin a traité tout cela[1] : avec quel sens profond des Évangiles et de saint Paul ; avec quelle vue compréhensive du plan divin de l'Église ; avec quelle habileté de polémiste et quelles finesses de rhéteur dans l'argumentation *ad hominem*, qui maintenant nous déroute parfois et nous déconcerte ; avec quel amour de fils pour sa mère et quelle admiration d'artiste pour le chef-d'œuvre de Dieu, ceux-là seuls peuvent s'en faire une idée qui sont familiers avec l' « admirable saint Augustin ». Mais tout cela demanderait un livre, ou du moins un nouvel article. Aussi bien serait-ce déjà, ou peut s'en faut, entamer une nouvelle question, que nous examinerons peut-être prochainement, celle de la *mise en œuvre* des idées dont nous avons entrevu aujourd'hui le développement.

En attendant, s'il fallait tracer en quelques traits nets et

1. Je n'ai guère fait que reproduire, dans la sèche énumération qui précède, la table du livre du docteur Specht, *Die Lehre von der Kirche nach dem h. Augustin*, Paderborn, 1892.

précis la façon de considérer l'Église depuis ses origines jusqu'à nos jours, voici peut-être ce qu'on pourrait dégager de la complexité des choses.

L'idée de l'Église est tout entière dans l'Évangile ; tout entière, ou peu s'en faut, dans saint Paul : là nous en voyons surtout la construction extérieure, la charpente, le pouvoir et les prérogatives ; ici nous est montrée son organisation intime, ses relations divines, la vie surnaturelle circulant dans le corps mystique du Christ, les tendresses efficaces de Jésus pour son Épouse.

Durant les deux ou trois premiers siècles, elle apparaît jeune et vivante dans une foule de communautés distinctes, comme qui dirait de congrégations religieuses, formant chacune un tout compact, où chaque membre est étroitement uni à tout le corps et vit de sa vie. Ces communautés sont reliées les unes aux autres par des liens étroits de charité et par des rapports fréquents, elles se sentent parties d'un même corps en Jésus-Christ; mais le lien hiérarchique de la subordination de toutes à une autorité suprême est lâche, presque invisible; il ne se tend et ne se fait sentir que quand une question d'intérêt général, ou des troubles graves dans quelque communauté obligent le Pape d'intervenir. Bref, l'unité religieuse est bien plus sensible, et frappe bien plus les païens que l'unité sociale. En revanche, sauf peut-être dans les Actes et dans les premières Épîtres de saint Paul, l'organisation hiérarchique de chaque communauté est très apparente; et si, dans les premiers documents qui nous restent, on voit plus souvent apparaître l'*Église* que l'*Évêque*, cela montre l'unité du corps, la solidarité entre le chef et les membres; mais on ne peut, sans aller contre l'histoire, méconnaître dans la communauté la présence du prince et de son conseil.

Dès la fin du deuxième siècle, l'unité des Églises en une Église se manifeste éclatante, en face de l'hérésie, par l'unité de foi et d'enseignement. C'est aux Églises apostoliques, à Rome surtout, et aux pasteurs successeurs des Apôtres, que l'on va demander la vérité révélée; mais pour savoir si une Église est vraiment apostolique, de droit plus que d'origine, si un pasteur a en fait la doctrine des Apôtres, il faut voir si

cette Église est en communion avec les autres Églises apostoliques, ou, ce qui est plus court et revient au même, avec l'Église romaine ; il faut voir si cet évêque enseigne en union avec le corps des pasteurs légitimes à travers le monde.

Comme la foi prenait, pour ainsi dire, conscience de son unité en face de l'hérésie, l'unité de gouvernement établie par Jésus prenait corps dans une hiérarchie puissante et fortement organisée : unité d'apparence plutôt aristocratique tant que le gouvernement s'exerça surtout par les Conciles ; unité plus visiblement monarchique à mesure que le Pape agit davantage par lui-même et à part.

Ainsi les premiers fidèles considéraient avant tout dans l'Église du Christ leur église, évêque et communauté ; plus tard, l'Église se personnifia, pour ainsi dire, dans le corps épiscopal. Quant à nous, aujourd'hui nous sommes plutôt portés à dire avec saint Ambroise : « Où est Pierre, là est l'Église ; » nous mettons comme d'instinct l'Église dans le Pape.

Tendance heureuse, voulue de Dieu et qui facilite singulièrement le gouvernement de l'Église en des temps difficiles, qui en fait ressortir à merveille la divine unité au milieu des divisions politiques et sociales, tous les jours plus profondes. Fait providentiel, un des signes les plus visibles à tous les regards que Dieu est toujours avec son Église, toujours avec Pierre.

Aujourd'hui, en effet, que l'Église, traitée presque partout en étrangère ou en ennemie, n'a plus, à peu près nulle part, le libre exercice de ses droits, ni le libre jeu de son organisme, de ses lois, de sa vie sociale ; aujourd'hui que nous revenons à la condition des premiers siècles et aux gouvernements païens, que la religion perd sans cesse de ce que j'appellerais ses positions sociales, pour se retrancher de plus en plus dans la conscience individuelle, c'est de Rome surtout que doit venir et que vient en effet le mouvement et l'impulsion ; c'est elle qui doit faire cette admirable unité des esprits et des volontés que le Christ a voulue dans son Église. Par la force des choses, l'autorité du Pape doit suppléer les organismes particuliers, gênés sans cesse dans leur fonctionnement.

A cette évolution s'en rattache une autre : l'unité religieuse recommence à faire abstraction de l'unité sociale, et la vie chrétienne s'habitue à chercher son aliment plutôt dans les rapports intimes de la dévotion privée avec Jésus sur l'autel, avec le Sacré Cœur, avec Marie ou les saints, que dans les grandes cérémonies officielles d'autrefois. Non pas que nous n'aimions toujours les manifestations publiques du culte : les grands pèlerinages en sont la preuve éclatante ; mais ici même c'est surtout l'initiative individuelle qui agit ; et même quand on se groupe, la vie et le mouvement sont moins ceux d'un *corps* unique que ceux d'*individus* réunis.

S'élever contre cette tendance nouvelle serait méconnaître l'action du Saint-Esprit et les nécessités des temps. Il faut pourtant indiquer un danger. N'est-il pas à craindre — et c'est un point souvent signalé par Léon XIII aux catholiques français — qu'à force de regarder le pasteur suprême, on n'oublie quelque peu les pasteurs particuliers ; qu'à force de fixer nos yeux sur le chef pour en recevoir le mouvement et la direction, nous ne perdions de vue les intermédiaires hiérarchiques et le corps dont nous sommes membres ? *Communier*, pour nous, c'est s'unir à Jésus-Christ en le recevant au Sacrement; pour les premiers chrétiens, c'était cela et c'était davantage : la *communion* emportait l'idée de l'union des membres entre eux en un seul corps dans le Christ, autant et plus peut-être que de l'union immédiate de chacun avec le Chef.

L'ordre religieux se ressent des changements survenus dans l'ordre social. Avec la vie de famille qui s'en va, avec la vie corporative tuée par la Révolution, nous avons perdu en partie ce sens profond de la solidarité chrétienne que nous admirons dans les premiers siècles de l'Église, que nous admirons sous une forme différente au moyen âge. On dirait d'un corps où chaque membre prend davantage conscience de lui-même, pense moins au corps dont il fait partie, et tend à vivre de plus en plus pour soi, à sa façon, et de sa vie propre. L'individualisme protestant menacerait de nous envahir, n'était que les institutions fondamentales de l'Église, l'impulsion de la charité à vivre pour autrui, les congrégations religieuses — où se continue, si j'ose dire, la primitive

Église, — les mille associations de bienfaisance chrétienne ; enfin ce dogme admirable de la *communion des saints*, qui nous montre tous les fidèles comme un seul corps où vit la même vie, où circulent tous les biens surnaturels, de façon que les biens communs sont à chacun et que tous ont leur part aux biens de chacun, — opposent à tout instant un puissant obstacle à l'égoïsme et opèrent, sous la poussée du Saint-Esprit, une réaction vers l'union, vers la communication des biens, vers cette solidarité salutaire que Dieu a voulue en faisant de l'homme un être social et des chrétiens une immense assemblée de frères.

Ceux-là font donc œuvre éminemment utile et appropriée aux besoins de notre temps, qui travaillent de quelque manière à raviver ce sens de la solidarité chrétienne et sociale. Or, grâce à Dieu, les travailleurs sont nombreux, et multiples les œuvres. Vous y travaillez, vous qui cherchez à faire comprendre et goûter la liturgie et les cérémonies de l'Église : nulle part on ne voit si bien la solidarité chrétienne et l'unité de tous en un seul corps; rien n'en éveille si vivement le sens que cette union des voix, des esprits et des cœurs dans les mêmes chants, à la même table, au même sacrifice. Vous y travaillez, vous qui, épris des beautés et des avantages de ces corporations de tout genre, sans lesquelles nos pères auraient cru ne pouvoir ni vivre ni se développer, consacrez vos talents, vos forces, votre vie à les refaire dans notre société désagrégée, et à les refaire chrétiennes. Vous y travaillez, vous qui préparez et qui dirigez, avec un entrain que rien n'arrête ni ne décourage, ces grandes manifestations catholiques, communions générales, pèlerinages, congrès de toutes sortes, où l'on reprend conscience de sa force, en se voyant légion; où les cœurs goûtent la joie intime de battre à l'unisson; où les grands mouvements sont concertés, les grandes idées applaudies, les grandes œuvres lancées. Vous y travaillez, vous qui, voyant l'action individuelle toujours bornée, transitoire, impuissante en face de l'immensité des besoins, vous faites zélateurs ou zélatrices, vous dépensant à grouper les forces et les bonnes volontés, à former ces mille associations de bienfaisance ou de piété que la charité ingénieuse inspire pour porter remède à tous les maux par

l'action, pour attirer les bénédictions divines partout et sur tous par la prière. Vous y travaillez enfin, vous tous qui vivez pour autrui plus que pour vous-mêmes; qui passez, comme Jésus et son Église, en faisant le bien, et qui, par votre joie intime et rayonnante, plus efficacement que par toutes les paroles, faites sentir au monde étonné, dont l'égoïsme vous admire et vous porte envie, la vérité toujours nouvelle de la divine maxime : *Beatius est magis dare quam accipere*, « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. »

J.-V. BAINVEL, S. J.

L'HISTOIRE A NOTRE ÉPOQUE

SES PROGRÈS ET SES FAUX SYSTÈMES

I

Notre siècle est le siècle de l'histoire, dit-on, et non sans raison. Si c'est une exagération énorme de prétendre, comme on l'a osé, que l'*histoire n'existait pas* avant lui, on ne saurait lui contester la gloire d'avoir fait faire à la science historique des progrès considérables.

Ne se contentant pas des récits monotones, sans âme, sans relief et sans couleur, de leurs prédécesseurs, nos historiens ont voulu donner à chaque personnage, à chaque époque sa vraie physionomie, son vrai caractère; ressusciter, pour ainsi dire, le passé, en mettant sous nos yeux, non pas seulement les guerres et les événements politiques, mais toute la vie des peuples, avec ses manifestations les plus diverses.

Élargissant le domaine de l'histoire, ils ont essayé d'y faire entrer même des populations qui ne nous ont laissé de leur passage sur la terre que des traces matérielles (ossements, armes, outils, etc.), ou de vagues indications que la philologie et la mythologie comparées s'efforcent de saisir dans les langues et les traditions populaires.

Si, pour ces temps préhistoriques, nous ne devons accueillir qu'avec beaucoup de réserve les données d'une science encore bien jeune, et qui a trop souvent toutes les témérités de la jeunesse, grâce à de merveilleuses découvertes archéologiques, les vieilles civilisations orientales (égyptienne, assyrienne, chaldéenne, persique, etc.), si peu connues jusqu'ici, nous livrent peu à peu leurs secrets. Et ce n'est pas seulement l'histoire de l'Orient qui a été entièrement renouvelée; celle de la Grèce et de Rome l'a été aussi en partie. On pourrait en dire autant de notre histoire nationale.

Nos historiens n'ont pas seulement agrandi les sources de l'histoire, en consultant des témoins du passé (monuments

d'architecture, monnaies, armes, objets d'art, meubles, etc.), trop négligés jusque-là et en s'aidant des sciences auxiliaires (épigraphie, numismatique, glyptique, linguistique, etc.), si peu utilisées par leurs prédécesseurs, ils ont de plus épuré la principale de ces sources, les textes écrits. Au lieu de se servir de ces textes sans discernement et sans contrôle, comme on l'a fait trop souvent, on les soumet aujourd'hui à une rigoureuse critique, vérifiant leur provenance, choisissant les meilleurs manuscrits, les rétablissant autant que possible dans leur intégrité, en les débarrassant de tout ce qui altérait leur pureté.

Notre époque ne s'est pas contentée de fournir à la science historique des instruments d'investigation plus nombreux et plus précis pour la connaissance des faits : elle a cherché à mieux pénétrer les causes de ces faits. Dans la vie des peuples elle s'est attachée à étudier, elle a fait entrer en ligne de compte des éléments et des facteurs qui avaient été plus ou moins négligés jusqu'ici.

La vie et l'évolution historique des peuples sont le résultat d'une multitude de forces, infiniment variées et compliquées, qui tantôt concourant et s'ajoutant, tantôt se contrecarrant et se combattant, à travers mille combinaisons et mille résistances, produisent le mouvement général des nations.

Décomposer, analyser ces forces, rechercher leur origine, mesurer leur action, telle est la tâche bien difficile, tel est le délicat problème que se propose l'historien de nos jours.

Ce n'est rien moins que la psychologie des peuples et la philosophie de leur histoire. Il s'agit d'étudier les phénomènes sociaux en eux-mêmes et dans leur enchaînement, d'en rechercher et analyser les causes complexes, de rattacher à chacune la série des effets qui en découlent, de saisir la corrélation directe ou médiate des divers ordres de faits et leur influence réciproque de reconnaître les divers facteurs des phénomènes sociaux, et d'attribuer à chacun la part qui lui revient dans le développement historique de chaque nation.

Au sujet de ces facteurs de l'histoire, nos historiens contemporains ne sont pas d'accord avec les anciens. Ils en ont

introduit de nouveaux, et à ceux qui étaient admis jusqu'ici, ils n'ont pas laissé le rôle et le degré d'importance que leurs prédécesseurs leur avaient donnés.

Pendant longtemps les historiens se sont contentés de nous raconter les guerres, les traités de paix, les luttes de partis, les changements de dynastie, les agrandissements territoriaux, et de nous parler de la prospérité des empires, ou de leur décadence et de leur ruine, n'attribuant tous ces événements qu'à l'action des grands personnages qui gouvernaient les nations, ou quelquefois à l'influence des institutions qui les régissaient. Ils oubliaient que les événements historiques qui se passent à la surface ont des causes profondes et cachées, étrangères au génie et à l'habileté des hommes politiques, que derrière les acteurs du drame historique qui sont en évidence à l'avant-scène il y en a d'autres qui jouent un rôle moins apparent, mais non moins important, que les institutions elles-mêmes dérivent de facteurs auxquels l'historien doit remonter.

Trouvant insuffisante l'explication de l'histoire par les personnages, les grands hommes, les institutions, nos historiens ont interrogé l'ethnographie, la géographie, l'économie politique, et ils en ont tiré, pour l'intelligence des phénomènes historiques et de la destinée des peuples, des lumières qui étaient restées presque entièrement cachées à leurs prédécesseurs.

Ce sont surtout les données ethnographiques qu'ils ont exploitées, s'attachant à étudier la structure physique et morale de chaque peuple, l'ensemble des qualités et des défauts, des instincts et des inclinations qui le caractérisent. Chacun a en effet sa physionomie à part qui le distingue des autres peuples.

Ce caractère national est le résultat à la fois des qualités primitives de la race, ou des races qui se sont mêlées pour former ce peuple, du milieu physique (sol, climat) où il a vécu, de la culture intellectuelle et morale qu'il a reçue, des formes de gouvernement auxquelles il a été soumis.

Le premier des facteurs ethniques est le sang et la race. Chaque peuple porte dans ses aptitudes et tendances originelles les traits fondamentaux de son caractère national, qui

persévèrent et prédominent à travers toutes les révolutions historiques et sous tous les changements amenés par le mélange d'un sang étranger. Si les Romains, par exemple, ont laissé leur empreinte sur notre intelligence, notre type moral ne porte-t-il pas encore celle de la race gauloise, qui avec ses défauts nous a transmis ses brillantes qualités?

Pour les Français, comme pour les autres peuples de l'Europe, il n'y a pas une race *naturelle*, une race pure, mais une race *historique* formée par le mélange et la fusion graduelle de différentes races qui, vivant sur le même sol, de la même vie politique et économique, des mêmes idées et des mêmes croyances, subissant pendant des siècles l'action du même milieu physique et du même milieu moral, ont donné naissance à un type nouveau, le type national actuel.

A l'historien de rechercher comment s'est formée cette race historique, quels sangs se sont mélangés, et dans quelle proportion. Pour ce mélange, quelle a été la résultante des qualités et des défauts qui se sont combinés; quelles causes physiques et morales ont concouru à modifier le caractère national dans le cours des siècles, et à le fixer dans ses grandes lignes.

Ainsi étudiée en elle-même et dans sa cause, la constitution mentale de chaque peuple nous donne la clé de son histoire. C'est par elle, c'est par l'ensemble de leurs aptitudes et de leurs qualités que les peuples comme les individus font leur destinée, sous la direction de la Providence. L'intervention miraculeuse de cette Providence en certaines circonstances n'empêche pas l'histoire de se dérouler ordinairement d'après les lois morales des causes secondes qui la gouvernent.

Dans l'étude des races, l'historien doit tenir compte du sol qui les a nourries, de sa configuration et de ses productions, du climat sous lequel elles ont vécu, soit à leur origine, soit dans leurs migrations. « La race façonne l'individu, le pays façonne la race », a dit Taine. Si pour façonner la race il y a d'autres facteurs et des facteurs plus importants que la terre, si on ne saurait tout accorder à l'influence du sol et du climat, on ne saurait non plus tout lui refuser. L'action évidente qu'ils exercent sur le physique, sur le tempérament, a son

contre-coup nécessaire sur le moral. Le sol est un peu pour ceux qui l'habitent ce que le corps est pour l'esprit. N'étant pas de pures intelligences, ils ne sauraient vivre et se développer en dehors des conditions que le territoire leur impose. « Les hommes, dit Montaigne, prennent nouvelle complexion si on les change de place, comme les arbres, qui feust la raison pour laquelle Cyrus ne voulut permettre aux Perses d'abandonner leur païs, aspre et bossu, pour se transporter en un aultre doulx et plain, disant que les terres grasses et molles font les hommes mols, et les fertiles les esprits infertiles. »

Pour rendre compte des différences de goût, de caractère, de mœurs, de tour d'esprit et de force de volonté, que nous remarquons chez les différents peuples, l'historien ne doit donc pas négliger ce facteur, qui nous explique pourquoi, par exemple, la Grèce avec ses horizons lumineux, ses riants paysages, son doux climat, a donné à ses enfants un tempérament, un caractère, des goûts, un tour d'imagination qu'on ne trouvera pas chez les habitants des sombres rivages, des terres froides, humides et marécageuses des pays du Nord, et pourquoi dans la chaude et lourde atmosphère des tropiques, dans la vie facile et abondante des plaines fertiles, les populations ne puiseront pas l'énergie de corps et d'âme que donne l'air sec et vif, la vie sobre et active des montagnes.

Mais si l'imagination s'empreint des teintes du ciel et des paysages que les yeux ont coutume de contempler, si l'âme se met plus ou moins en harmonie avec la nature qui nous entoure, à plus forte raison se mettra-t-elle en harmonie avec l'atmosphère morale dont elle est enveloppée, et les causes diverses qui concourent à former cette atmosphère doivent être comptées parmi les facteurs les plus puissants de l'histoire : croyances religieuses, éducation, institutions politiques, etc. Que l'on compare les habitants de la France avant le christianisme avec les Français du temps de saint Louis, et même les Français de l'ancien régime avec les Français du dix-neuvième siècle. Le milieu physique restant le même, quelle profonde modification dans la physionomie morale! Si un peuple avec son caractère fondamental conserve toujours les grands linéaments de son type primitif,

que de traits nouveaux viennent s'y superposer dans le cours des siècles! Que d'empreintes diverses il reçoit des révolutions religieuses et politiques auxquelles il est soumis!

Si certains historiens contemporains n'ont pas assez tenu compte de l'influence prépondérante de ce milieu moral, et ont fait une part exagérée à l'influence du milieu physique, ce n'en est pas moins un progrès pour la science à notre époque de ne pas négliger ce facteur trop oublié dans le passé, et de chercher à éclairer et à expliquer l'histoire par la géographie.

C'est avec raison qu'avant de raconter les drames historiques, on s'applique à décrire le lieu de la scène, qui donne la clé de bien des événements.

Ce n'est pas seulement en contribuant à la formation de la race que le sol et le climat influent sur la destinée des peuples : la formation des nations, le groupement, la concentration des populations qui les ont constituées, leur vie, leurs mœurs, la direction de leur développement historique, etc., s'expliquent en partie par la distribution des fleuves et des montagnes, l'étendue des côtes, la température de l'atmosphère, le degré de fertilité du sol, sa richesse en mines, etc.

Si l'Angleterre règne sur des possessions qui dépassent en étendue tous les empires du monde ancien et nouveau, ce n'est pas seulement au génie de ses hommes d'État et aux qualités de son peuple qu'elle le doit, mais encore à sa situation insulaire et à la richesse de ses mines de fer et de houille.

C'est ainsi que sur le coin de terre où la Providence les a placés, *Definiens terminos habitationis eorum* (*Act. apost.*, c. XVII), les peuples trouvent, à des degrés divers, des éléments de grandeur et de prospérité qui, en se combinant avec leurs qualités intellectuelles et morales, donnent à chacun son rang dans la hiérarchie des puissances. Mais dans leur développement historique il faut tenir compte aussi de l'impulsion qu'ils doivent à leurs grands hommes. Chaque race, en effet, chaque peuple a son élite plus ou moins nombreuse d'hommes éminents, hommes d'État, chefs d'armée, savants, artistes, etc., fleurs merveilleuses dans lesquelles s'épanouit sa sève la plus riche, dont l'apparition échappe à

tous les calculs humains, mais dont on ne saurait contester le rôle dans l'histoire.

Ce rôle a été diversement apprécié. Si les anciens historiens l'ont exagéré, les nouveaux ne sont pas plus dans le vrai quand, le rabaissant outre mesure, ils excluent presque entièrement de l'évolution historique l'action personnelle des grands hommes, pour l'attribuer aux causes générales et à l'action des foules. C'est la théorie de Macaulay, de Fustel de Coulanges, et surtout des positivistes. Louis Bourdeau nous dit « qu'il y aurait à opérer en histoire une révolution analogue à celle qui se poursuit dans l'ordre politique. Il faut que les aristocraties de la gloire, ramenées à l'égalité du droit commun, s'effacent de plus en plus devant l'importance croissante des foules. L'histoire est tenue désormais de se faire impersonnelle et générale » (p. 109)[1]. Que « loin d'agir par eux-mêmes, les grands politiques remplissent une fonction sociale et reçoivent un mandat des peuples auxquels ils paraissent commander. Ils s'agitent, la foule les mène » (p. 89).

S'il est difficile de fixer d'une manière précise la limite entre l'influence personnelle des hommes politiques et les forces collectives de la nation qu'ils mettent en mouvement, l'on ne saurait leur refuser une action souvent très efficace sur la marche des événements. Qui pourrait nier, par exemple, celle de Napoléon Ier et de Bismarck sur l'histoire de l'Europe au dix-neuvième siècle ! L'histoire diplomatique ne nous montre-t-elle pas comment certains hommes, du fond de leur cabinet, ont préparé et dirigé les révolutions politiques qui ont bouleversé les États, et nos ministres improvisés donnent-ils à la France la même prospérité et lui font-ils jouer le même rôle au dehors que Colbert et Richelieu ?

Sans doute, comme les découvertes scientifiques faites par les savants sont préparées et aidées par des découvertes antérieures, de même, quand un homme d'État donne à un peuple une puissante organisation qui l'élève rapidement à un haut degré de prospérité, quand un conquérant assure sa prépondérance en étendant sa domination sur de vastes ter-

1. *L'Histoire et les historiens.*

ritoires, de pareils résultats ne doivent pas être attribués exclusivement à leur génie. Ils ont trouvé un point d'appui et un élément de succès dans la tendance des esprits, dans les aspirations des foules, dans l'état des peuples voisins; ils ont su comprendre ce que, à un moment donné, un peuple voulait et cherchait sans en avoir peut-être bien clairement conscience. En se faisant les représentants de ce peuple pour réaliser ses désirs, ses espérances ambitieuses, en s'offrant à lui pour faire triompher ses idées, ses besoins, ses intérêts, réunissant en leurs mains toutes les forces et toutes les énergies de ce peuple, à travers des obstacles insurmontables aux hommes ordinaires, ils ont pu arriver à des résultats qui, sans eux, n'eussent jamais été atteints, ou ne l'eussent été qu'après de longues années.

Le devoir de nos historiens est donc de s'occuper, à l'exemple de leurs prédécesseurs, des rois et de leurs ministres, ainsi que des hommes célèbres qui ont fait avancer les arts et les sciences, puisque leur action personnelle joue un rôle si considérable dans la marche des événements et les progrès de la civilisation ; et, en dépit de certaines théories nouvelles, la plupart n'y manquent pas. Mais, cette histoire des rois et des grands hommes, ils se gardent de la séparer de l'histoire des peuples eux-mêmes. En faisant porter leurs investigations sur tout ce qui regarde la vie matérielle et morale des peuples, ils donnent à l'histoire plus d'extension, de vérité et d'intérêt qu'elle n'en avait eu jusqu'ici. Ils nous font vivre au milieu des générations qui nous ont précédés, nous montrent comment les populations se sont groupées d'après leur condition, leur état et leurs intérêts, quels ont été leurs croyances, leurs idées, leurs sentiments, leurs joies et leurs souffrances, quels ont été les mobiles divers et les manifestations multiples de leur activité, par quelle série de longs travaux et de pénibles efforts, cette multitude d'ouvriers sans nom a collaboré aux progrès constatés d'époque en époque.

Si, lorsqu'elle nous met sous les yeux le tableau détaillé de la vie nationale dans toutes ses manifestations, et la suite des événements ordinaires dans leur enchaînement régulier, l'histoire est moins dramatique que lorsqu'elle nous donne

le spectacle des armées sur les champs de bataille et des révolutions de palais, ne parle-t-elle pas davantage à notre raison, et un sympathique intérêt ne s'attache-t-il pas au souvenir des luttes et des souffrances de nos ancêtres ?

En ajoutant au récit des faits politiques et militaires l'exposé des croyances, des idées, des mœurs, des institutions, des phénomènes économiques, l'histoire devient philosophique. Au-dessous des événements qui se passent à la surface elle nous révèle les causes profondes, prochaines ou éloignées, qui les expliquent. Les crises qui troublent la vie des nations ne naissent pas du hasard, ni du caprice des hommes. Les institutions elles-mêmes ne sont pas une création subite et spontanée d'un homme ou d'une assemblée; elles sont la résultante d'un long passé, de besoins, d'idées, d'aspirations qui ont longtemps existé avant d'avoir trouvé leur expression et leur formule. Le développement historique des peuples s'opère ordinairement non par sauts et brusques secousses, mais par une évolution lente et graduelle. L'historien doit suivre leurs transformations successives et s'efforcer d'en montrer l'enchaînement continu, exposant les changements que l'on constate d'une époque à l'autre dans l'organisation politique, la justice, l'armée, l'état économique, les idées, les croyances religieuses, les connaissances scientifiques, l'agriculture, les arts, et montrant comment tous ces éléments de la civilisation ont agi réciproquement les uns sur les autres.

Ainsi traitée, l'histoire est *philosophique*. Mais ce n'est pas assez pour les historiens de nos jours qui prétendent encore la rendre *scientifique*.

On n'aurait qu'à les applaudir s'il ne s'agissait que de donner aux résultats des recherches historiques le plus grand degré de certitude ou de probabilité possible, par l'emploi des méthodes les plus exactes et de la critique la plus rigoureuse. Mais beaucoup ne s'arrêtent pas là. Ils prétendent faire de l'histoire une science d'observation, comme la physique et l'histoire naturelle, et les phénomènes sociaux qui en sont l'objet ayant, d'après eux, leurs lois et leur enchaînement nécessaire comme les phénomènes physiques et physiologiques, doivent être étudiés de la même

manière, par les mêmes procédés, et aboutir à la même certitude.

C'est le positivisme dans l'histoire. Si par certains côtés la science historique a fait des progrès à notre époque, elle a été aussi victime de la triste philosophie de notre siècle, qui, la traînant à sa suite à travers tous ses faux systèmes, l'a jetée dans tous les égarements.

II

« Pour exceller en histoire, dit Mignet, il faut être en mesure de bien savoir, en état de pleinement comprendre, en droit de tout juger. »

Quoique les véritables principes de la méthode et de la critique historiques ne soient pas nés avec notre siècle, et qu'ils aient été mis en pratique par les Baluze, les Du Cange, les A. de Valois, etc., les historiens bénédictins, jésuites, oratoriens, pour les raisons que nous avons vues, nos historiens sont plus *en mesure* que leurs prédécesseurs *de bien savoir* le matériel des faits. Mais ces faits, sont-ils *en état de les comprendre pleinement et de les bien juger ?* Comment en douter ? « Ne se placent-ils pas, disent-ils, au point de vue strictement scientifique, éprouvant à l'égard du passé une sympathie respectueuse mais indépendante, oubliant leurs propres sentiments, leurs propres idées pour s'approprier un instant ceux des hommes d'autrefois, se mettant à leur place, jugeant les faits dans le milieu où ils se sont produits, s'élevant à cette impartialité scientifique qui comprend et explique, sans louer ni condamner ? Depuis que nos révolutions ont fait évanouir les respects superstitieux et les vénérations aveugles, notre époque plus que toute autre est propre à l'étude impartiale et sympathique du passé[1]. »

D'accord avec le Directeur de la *Revue historique*, Renan nous avait dit avant lui[2] : « L'ampleur des événements qui ont signalé la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, le nombre et la variété des incidents qui ont suivi, notre réflexion si exercée à saisir le jeu et les lois des révo-

1. G. Monod, *Revue historique*, 1876, t. I.
2. *Essais de morale et de critique*. Art. sur Aug. Thierry.

lutions humaines, tout cela forme une excellente condition pour l'intelligence du passé... Aucun moment ne fut plus favorable que le nôtre pour comprendre des mouvements que la raideur dogmatique du dix-septième siècle et l'âpreté philosophique du dix-huitième ne pouvaient saisir dans leur fuyante vérité. »

Avec sa prétention d'être devenue positive et de ne s'appuyer que sur les faits, « de n'avoir pour aucun point de doctrine ni prédilection ni répugnance, de tout comprendre, de tout admettre dans la mesure de son importance véritable[1] », l'histoire, dégagée de toute *raideur dogmatique*, n'est pas pour cela plus apte à comprendre le passé, et à nous en donner une appréciation exacte et vraie. Dans ce passé il est des hommes et des événements qu'elle ne saurait ni bien comprendre ni bien juger, parce que sa vue est obscurcie, son jugement est égaré par l'erreur, les préjugés et les passions. Chez des historiens rationalistes, protestants, positivistes, sceptiques, trouvera-t-on la *sympathie et l'impartialité pour le passé*, quand il s'agit du rôle de la Providence divine, de l'Église de Jésus-Christ et de ses ministres, du gouvernement de droit divin, etc. ?

« Les incorruptibles monuments de l'histoire, dit Léon XIII dans son Encyclique sur les *Études historiques*, à les considérer avec un esprit calme et dégagé de préjugés, sont par eux-mêmes une apologie magnifique et spontanée de l'Église et du Pontificat. Par le témoignage évident des faits se révèlent et brillent les bienfaits que les Pontifes romains ont répandus sur tous les peuples. » Et parlant de la manière dont l'Église et le Pontificat sont traités par les historiens libres-penseurs, il ajoute : « Mutilant souvent, ou rejetant habilement dans l'ombre ce qui forme comme les plus grands traits de l'histoire, on se plaît à dissimuler par le silence les faits glorieux, et à signaler et à exagérer ce qui pouvait être moins prudent et moins irréprochable. Parmi les plus grands pontifes, même ceux d'une vertu éminente ont été accusés et flétris comme ambitieux, superbes, impérieux. A ceux dont les faits glorieux défiaient la haine, on a reproché les

1. Aug. Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*.

intentions, et mille fois on a entendu ce cri insensé que l'Église avait nui au progrès des esprits, à la civilisation des peuples. S'il a fallu rappeler des traits tout à fait honorables à l'Église, à force d'atténuations et de dissimulations on a fait en sorte que la moindre part d'éloges et de mérite en revînt aux Pontifes... Quant à la philosophie de l'histoire, saint Augustin le premier en a conçu et exécuté le plan. Quiconque s'est écarté des vestiges de ce grand homme s'est éloigné du vrai, parce qu'il lui a manqué, en parcourant les évolutions et les phases des sociétés, la science des causes qui régissent l'humanité. Toute l'histoire crie qu'il y a un Dieu modérateur par sa Providence suprême du mouvement varié et perpétuel des choses humaines, et qui, même malgré les hommes, fait tout concourir à l'accroissement de l'Église ; que malgré les combats et les assauts violents, le Pontificat romain est resté victorieux et que ses adversaires, déçus dans leurs espérances, n'ont fait que provoquer leur perte. »

Ce n'est pas toujours par des attaques ouvertes et violentes que se manifeste l'hostilité contre l'Église. Les attaques sont d'autant plus dangereuses qu'elles se déguisent sous des formes modérées, des insinuations et des réticences habilement calculées, sous une certaine apparence d'impartialité. On reconnaît que l'Église catholique a rendu certains services aux lettres et à la civilisation au moyen âge ; mais on l'accuse d'avoir tyrannisé l'esprit humain. Méconnaissant sa divine autorité, on prend parti pour les précurseurs de la Révolution qui se sont révoltés contre elle. Ses institutions les plus bienfaisantes sont critiquées ; ses actes de la plus légitime défense sont blâmés.

Quant au *plan de la philosophie de l'histoire conçu et exécuté par saint Augustin* et suivi par Bossuet, nos historiens rationalistes s'en écartent singulièrement, et les positivistes lui en substituent un de leur invention.

Les premiers voient l'homme *s'agitant* dans ce monde au gré de ses penchants, de ses passions, de ses intérêts, sans que *Dieu le mène ;* produisant tous les événements de l'histoire par le libre jeu et le développement de ses facultés naturelles. Ils disent avec Jouffroy que « Dieu n'intervient pas

plus actuellement dans le développement de l'homme que dans la marche du système solaire. En donnant des lois à l'intelligence humaine, comme il en a donné aux astres, il a déterminé d'avance la marche de l'humanité, comme il a fixé celle des planètes. Voilà la Providence ».

Comme si Dieu était enchaîné par les lois dont il est l'auteur. Sa providence paternelle en arrête le cours par des interventions extraordinaires dans la vie des peuples comme des individus. Nous en voyons des exemples dans l'histoire, dans la nôtre en particulier, et un auteur a pu dire : « Dieu s'est constitué le tuteur de la France ; il l'aime tellement, que pour la sauver il fait autant de miracles qu'elle fait de sottises. »

Mais, d'ordinaire, pour « tout réduire à sa volonté », et mener toutes choses à la fin qu'il leur a marquée, Dieu se contente de diriger les causes secondes. « Le long enchaînement des causes particulières qui font et défont les empires dépend des ordres secrets de sa providence, qui donne aux hommes et aux nations des qualités proportionnées à l'élévation à laquelle ils sont destinés. » (Bossuet.) *Les hommes s'agitent* et *Dieu les mène*. Leur liberté n'est pas entièrement livrée à elle-même, et jusque dans ses plus grands écarts, Dieu sait la ramener au plan de son éternelle sagesse.

Les historiens rationalistes dénaturent l'action providentielle de Dieu dans l'histoire. Les historiens positivistes suppriment Dieu lui-même. Pour eux la religion et la métaphysique sont deux vieilles institutions incompatibles avec l'état mental que la science tend à créer dans le monde nouveau. « Une fois entré dans la phase scientifique, l'esprit humain exclut l'action divine de toutes les catégories de faits dont il a trouvé les lois. La notion de lois expresses remplace l'hypothèse d'agents fictifs. Le principe des conditions déterminantes est substitué au dogme des finalités providentielles. Cette substitution s'est accomplie par degrés dans les diverses sciences de faits. L'histoire la plus tard venue et la moins avancée des sciences, parce qu'elle les dépasse toutes en complexité, devra effectuer à son tour une évolution pareille. La connaissance, en devenant plus exacte, aura forcément pour résultat de bannir le surnaturel du monde des faits

humains, comme elle l'a exclu du monde des phénomènes physiques[1]. »

Par cette évolution que le positivisme prétend faire faire à l'histoire et aux sciences morales, ces sciences « se détachent de la théologie et se soudent comme un prolongement aux sciences physiques ». (Taine.)

« Sainte-Beuve a importé dans l'histoire morale les procédés de l'histoire naturelle. Il a montré comment il faut s'y prendre pour connaître l'homme; il a indiqué la série des milieux successifs qui forment l'individu... Cette sorte d'*analyse botanique* pratiquée sur les individus humains est le seul moyen de rapprocher les sciences morales des sciences positives, et il n'y a qu'à l'appliquer aux peuples, aux époques, aux races, pour lui faire porter ses fruits[2]. »

D'après M. L. Bourdeau (*op. cit.*), l'ancienne manière de concevoir l'histoire « convenait à l'enfance naïve, enthousiaste et crédule de l'humanité. La nouvelle manière sera l'œuvre de la virilité... Le tableau de la vie humaine, présenté sous forme de statistique, n'aura plus le charme des récits d'autrefois : il offrira, mieux encore, l'intérêt des connaissances précises. Puisqu'il faut choisir entre la beauté et la vérité, préférons sans hésiter la seconde. L'histoire gagnera en exactitude, en valeur pratique, plus qu'elle ne perdra en poésie et en agrément ».

Hélas ! entre les mains des positivistes l'histoire *ne perd pas moins en vérité qu'en poésie et en agrément*. En la soumettant aux procédés des sciences physiques et naturelles, en faisant de l'homme un *automate spirituel,* non seulement ils découronnent l'histoire de toute beauté et de toute grandeur morale, mais encore ils la dénaturent complètement, et sous prétexte de ne l'appuyer que sur des faits positifs, y introduisent d'absurdes chimères à la place de réalités les mieux constatées par la raison et l'expérience.

Chimère, la force unique et la loi du progrès qu'ils ont imaginée pour remplacer Dieu, éconduit par eux comme inconnaissable et *antiscientifique*. Au lieu de Dieu, créateur, ils placent à l'origine du monde une matière informe, qui,

1. L. Bourdeau, *l'Histoire et les historiens*, p. 336-338.
2. Taine, *Derniers essais de critique*, p. 59.

en vertu d'une force intrinsèque, passe successivement de l'état inorganique à l'état organique, de la vie animale à la vie intellectuelle, à la vie morale, à la vie sociale. Ces vies ne sont qu'une même vie soumise à une force toujours identique à elle-même, sous ses métamorphoses apparentes, qu'elle produise les phénomènes physiques, ou les phénomènes vitaux, intellectuels et sociaux. C'est, tout en niant Dieu, admettre une force, dont la puissance créatrice n'appartient qu'à Dieu.

Non moins chimérique est la loi du progrès, qui, d'après eux, entraîne fatalement et nécessairement l'humanité vers le mieux, vers la perfection, dans l'ordre intellectuel, moral et social. « De quelque façon qu'on envisage les sociétés, dit Littré[1], soit dans leur groupement actuel sur la surface du globe, soit dans leur enchaînement le long du passé, on y reconnaît un mouvement intérieur et spontané qui les porte d'un état inférieur à un état supérieur. Cela est vrai pour l'ensemble, quels que soient les accidents qui surviennent à des peuples particuliers, et quelques perturbations que subisse la trajectoire de la civilisation. »

Ces *accidents* et ces *perturbations*, constatés dans le passé et à prévoir dans l'avenir, n'ébranlent pas nos positivistes dans leur foi imperturbable à leur loi du progrès. « L'allure progressive, si marquée en ce temps-ci, nous dit l'un d'eux[2], se prolongera-t-elle ? Rien ne nous le garantit absolument. Il y a eu des moments où, au sein d'un peuple civilisé, une disposition redoutable d'esprit et de volonté s'est répandue parmi les masses... Il peut arriver un jour où les foules, excédées du travail quotidien, insensibles et aveugles à tout ce qui nous paraît civilisation précieuse, éprises d'un désir furieux de renouvellement total, abattront les gouvernements, briseront les machines, jetteront au vent et aux flammes les livres, les statues, les tableaux, etc. »

L'histoire est jonchée des débris de civilisations non moins *précieuses* que la nôtre. Mais ces temps d'arrêt dans la marche en avant, ou même de ces mouvements de régression, n'empêchent pas le progrès. « Comme une grande

1. *La Science au point de vue philosophique.*
2. P. Lacombe, *l'Histoire considérée comme science,* p. 292.

armée en marche, l'humanité a des éclaireurs d'avant-garde frayant la voie au gros des troupes qui marchent d'un pas régulier, puis des traînards et des malades qui représentent des non-valeurs. Mais à considérer l'ensemble, et malgré ces irrégularités partielles, l'armée progresse et fait du chemin... La théorie d'une loi de progression est désormais entrée dans le domaine des lois générales... La science de l'humanité doit chercher en elle son couronnement et sa conclusion. Tous les modes de l'activité humaine évoluent conformément à une loi générale du progrès[1]. »

D'après cette théorie, le progrès devrait se trouver partout, dans toutes les branches de l'activité humaine, dans les lettres et les arts, comme dans l'organisation sociale, dans l'état moral aussi bien que dans les sciences et dans l'industrie.

Qu'il existe dans les sciences et l'industrie, c'est incontestable ; et c'est tout naturel. Les découvertes scientifiques ne disparaissent pas avec leurs auteurs : elles vont s'accumulant de génération en génération, et chacune est un point de départ pour des découvertes nouvelles. Les savants ont le droit de dire : « Nous autres modernes, montés sur les épaules des anciens, nous voyons plus loin qu'eux. »

Par les applications des sciences à l'industrie, le bien-être matériel va se développant de siècle en siècle.

Mais il n'en est pas des arts comme des sciences. Les calculs et les expériences de la science se transmettent et s'accumulent. Le sentiment, l'imagination, l'inspiration, le génie de l'art ne se transmettent pas, et ne trouvent pas toujours un milieu et des conditions favorables à leur développement. Il ne peut y avoir transmission que pour les instruments, les méthodes, les procédés techniques, dont le progrès ne prouve pas le progrès de l'art proprement dit.

Quand on oppose à nos positivistes la médiocrité des produits de notre art contemporain comparés aux chefs-d'œuvre de la Grèce, ils répondent que « l'idéal change, le goût se modifie de siècle en siècle : chaque génération a son sens propre de la beauté. L'art progresse quand il devient autre,

1. L. Bourdeau, *l'Histoire et les historiens*, liv. IV, ch. II.

en restant conforme à la beauté » (Littré); que « le goût affiné par une longue culture devient plus compréhensif et plus large. Dans l'appréciation des œuvres, nous avons sur les anciens l'avantage de posséder un sens critique mieux exercé, moins particulier. Nous pouvons goûter les chefs-d'œuvre de tous les pays et de tous les temps, comprendre les formes les plus diverses du beau, et multiplier nos jouissances d'admiration au lieu de nous confiner dans un idéal exclusif[1] ».

C'est avec un idéal non moins *compréhensif* et une critique non moins *large* qu'ils jugent et comparent les diverses époques au point de vue de la vertu, et l'élasticité de leur conscience morale égale l'élasticité de leur *conscience littéraire*. « La valeur d'estime attachée aux différentes vertus change suivant les époques et les lieux ; la morale se développe dans le sens des courants de civilisation; le tempérament moral se modifie suivant les conditions d'existence et d'activité. D'autre part, la moralité de l'homme est moins le produit d'une initiative personnelle que l'effet d'une organisation cérébrale transmise avec la vie. L'hérédité fait peser sur nous le poids accumulé des siècles. Nos vertus sont la résultante de la perfection réalisée par tous les hommes de bien qui nous ont précédés. »

D'après cela, pour la vertu comme pour la noblesse, il ne s'agirait *que de se donner la peine de naître*.

M. L. Bourdeau ajoute que la vertu ne peut que progresser « avec des sanctions qui gagnent en autorité et en précision depuis qu'elles ne sont plus empruntées à des croyances religieuses, des sanctions plus rationnelles et vraiment indéfectibles qu'on cherche dans la stricte conformité des actions à la loi reconnue, dans l'approbation de la conscience et l'austère satisfaction des devoirs accomplis » ! ! !

On sait ce que valent ces sanctions rationnelles. Sainte-Beuve a dit que, « pris ensemble, les hommes en tout temps se valent, et qu'ils se donnent en général le plaisir de faire à peu près tout le mal qu'ils peuvent ».

« Pour se donner le plaisir de faire à peu près tout le mal qu'on peut », il faut avoir à peu près abjuré toute croyance

1. L. Bourdeau, *op. cit.*, p. 374.

religieuse ; c'est le spectacle que nous présentent les époques de décadence religieuse et morale. Dans les siècles de foi, au contraire, si les hommes ne font pas toujours tout le bien qu'ils peuvent, la vertu abonde cependant, et elle abonde d'autant plus, que l'autorité publique protège mieux l'intégrité de la foi et des mœurs. « Pris en masse », les hommes d'un siècle de rationalisme, de positivisme et de scepticisme « ne valent pas » les croyants d'un autre âge.

La disparition des croyances religieuses n'est pas plus favorable au progrès social qu'au progrès moral. D'après les positivistes, le droit imprescriptible de la personne humaine est une des chimères de la métaphysique et de la religion. Cette chimère s'étant évanouie avec les autres, il ne reste debout comme règle unique que l'intérêt de l'espèce. Le droit individuel doit être sacrifié au droit social. Malheur aux faibles de corps et d'esprit ! Le principe de sélection introduit dans nos codes et dans nos mœurs en débarrassera la société, et il ne restera plus qu'une humanité vigoureuse et florissante pour jouir du bonheur accumulé sur la terre. Pour diriger et conduire à de nouveaux progrès cette humanité régénérée, il y aura l'élite scientifique de la nation. Un nouveau genre de tyrannie, la dictature de l'intelligence, remplacera la tyrannie anonyme et irresponsable de nos gouvernements révolutionnaires.

En dépit de l'élite scientifique, de tous les progrès industriels et même artistiques, avec des âmes sans vertu, sans conscience, sans force et sans courage, il n'y aura que décadence sociale. Athènes et Rome n'eurent jamais plus de lumières et un luxe plus brillant qu'au temps où elles s'acheminaient vers leur ruine. La société ne peut prospérer et grandir qu'autant que grandissent les hommes dont elle est composée, et c'est par l'âme et par le cœur que l'homme s'élève ou s'abaise. Aucun mécanisme social ne remplacera la vertu.

M. L. Bourdeau prétend que « les gouvernements représentatifs modernes sont les plus libres qui aient jamais été dans le monde ». Ce n'est pas aux peuples sans vertu qu'appartient la liberté. Donoso Cortès exprimait parfaitement la loi et les conditions de la liberté quand il disait : « Il n'y a

que deux sortes de répressions possibles : l'une intérieure, l'autre extérieure ; l'une religieuse, l'autre politique. Elles sont de telle nature que, quand le thermomètre religieux est élevé, le thermomètre de répression est bas ; et quand le thermomètre religieux est bas, le thermomètre politique, la répression politique, la tyrannie s'élève. »

En réalité, pour les peuples comme pour les individus, le progrès dépend, non d'une loi fatale, mais de l'usage qu'ils font de leur liberté. Car ce n'est pas une nécessité aveugle qui les y conduit, mais l'effort libre et généreux, une tendance constante vers le progrès moral, base et soutien de tous les progrès.

Les positivistes introduisent partout la fatalité à la place du libre arbitre de l'homme et de la libre intervention de Dieu, et c'est à cette condition que, d'après eux, l'histoire devient une véritable science.

« La science doit écarter résolument toutes les théories qui font de la vie humaine un jouet que se disputent l'initiative d'une volonté sans règle, l'arbitraire de Dieu et la fantaisie de la fortune. Il faut renoncer à établir scientifiquement l'histoire, ou l'instituer sur l'étude de ce que les faits humains ont de régulier et de constant, éliminer les causes occultes[1]. »

C'est dénaturer l'histoire que de la soumettre aux mêmes règles et aux mêmes conditions que les sciences physiques et naturelles. Ayant pour objet les actes libres de l'homme et les phénomènes sociaux qui en dépendent, on ne saurait la confondre avec les sciences qui s'occupent des phénomènes mécaniques et des forces aveugles de la nature, et lui imposer les mêmes méthodes, les mêmes procédés et le même genre de certitude.

A l'opposé des positivistes qui veulent la faire entrer dans la catégorie des sciences exactes, certains critiques prétendent qu'elle n'est « qu'une de ces petites sciences conjecturales qui se défont sans cesse après s'être faites, et qu'on négligera dans cent ans ».

Les uns et les autres se trompent sur le degré d'exactitude et de certitude qui lui convient.

1. L. Bourdeau, *op. cit.*

Sans doute, les conjectures n'occupent que trop de place dans l'histoire.

Quand elle veut pénétrer dans l'âme des personnages historiques pour scruter leurs mobiles, leurs intentions, le secret de leurs pensées; quand elle prétend nous révéler les ressorts cachés de la politique, les dessous de la diplomatie, bien souvent elle se heurte à des obscurités, à des mystères, dont la connaissance est réservée à Celui qui, seul, « scrute les reins et les cœurs ».

De même, il lui est bien difficile d'arriver à la vérité quand il s'agit des détails et des circonstances des faits pour lesquels elle n'a le plus souvent que des témoignages insuffisants et contradictoires. Mais quand il s'agit des grands faits dans leur substance, des événements décisifs, des phénomènes généraux, sur bien des points elle nous offre des résultats que le scepticisme seul pourrait contester.

S'il est des questions au sujet desquelles elle « se fait et se défait sans cesse »; s'il est des résultats provisoires qui varient au gré des découvertes et des perfectionnements de la science, il en est d'autres aussi qu'on doit considérer comme définitivement acquis.

Il ne faut pas cependant demander à l'histoire la même certitude et la même rigueur dans les preuves qu'aux sciences physiques et naturelles. Ces dernières ont pour objet des phénomènes sensibles qu'elles peuvent non seulement observer, mais soumettre à l'expérimentation, pour les mieux connaître en eux-mêmes, et dans leurs effets, et dans leurs causes; démêler les causes vraies des causes apparentes, etc. Cette ressource n'existe pas pour l'historien, dont l'œuvre est cependant autrement difficile et délicate, condamné qu'il est à étudier des phénomènes disséminés dans le temps et dans l'espace, dont il doit saisir l'ensemble et distinguer les causes multiples et complexes. Pour mieux étudier ces phénomènes si compliqués, il ne saurait, comme le physicien ou le chimiste, les modifier à son gré, en changer les conditions et les circonstances. Il doit les observer tels qu'ils se présentent dans un état social donné, les comparer à ceux qu'il observe dans un état antérieur, et rechercher les causes des changements qu'il constate d'une époque à l'autre.

Si nombreux sont les éléments qui composent un état social, si complexes les causes qui concourent à le produire, si multiples les réactions des phénomènes les uns sur les autres, si compliqué le jeu de toutes ces causes et de ces réactions : milieu physique et moral, institutions politiques et religieuses, situation économique, passions et initiatives individuelles, etc., qu'il est impossible de discerner avec précision la part de chacune de ces influences sur la production des phénomènes sociaux.

Il est cependant possible de donner à l'histoire un caractère scientifique en montrant les rapports réguliers et permanents qui enchaînent les phénomènes dont elle s'occupe.

Si certains faits historiques qui dépendent de la volonté libre de l'homme, de causes accidentelles que nous appelons hasard, parce qu'elles nous sont inconnues, ou de la composition de ces causes accidentelles avec les causes générales, déconcertent nos prévisions et nos calculs, et ne sauraient être réduits à des lois, les phénomènes sociaux proprement dits qui se composent des faits habituels et réguliers de la vie sociale, et dépendent des causes générales, peuvent jusqu'à un certain point, et avec les réserves que commandent la nature de la science historique et l'état d'imperfection où elle est encore, être rangés sous des lois.

Pour donner à ces lois plus d'exactitude et de rigueur, les positivistes aiment à assimiler l'histoire aux sciences mécaniques et physiologiques. « L'histoire n'est pas une science analogue à la géométrie, mais à la physiologie et à la zoologie, dit Taine[1]. De même qu'il y a des rapports fixes, mais non mesurables quantitativement entre les organes et les fonctions d'un corps vivant, de même il y a des rapports précis, mais non susceptibles d'évaluation numérique entre les groupes de faits qui composent la vie sociale et morale. »

En parlant des sociétés, ils empruntent volontiers le langage de la physiologie et de la mécanique : Organisme, fonctions, rouages, etc. Et pour eux ce ne sont pas de simples métaphores. Ils voient en réalité dans les sociétés des organes et des fonctions s'accomplissant avec tous les carac-

1. Lettre à M. Havet, 1864.

tères du déterminisme physiologique. Ce que nous appelons liberté dans l'homme n'est qu'une illusion. La volonté n'est pas une force irréductible à toutes les forces intérieures et extérieures qui l'entourent et l'assiègent : ce n'est pas une cause, mais un résultat dont les facteurs sont les forces aveugles du tempérament, les influences de l'hérédité, du milieu ambiant, des habitudes, etc. Poussé par toutes ces influences, dont ils font des fatalités, l'homme est « une girouette qui croit tourner librement du côté où le vent le pousse ».

Certains absorbent même la conscience individuelle dans la conscience collective. L'*âme de la nation*, résultant de la communauté d'idées, de sentiments, d'intérêts, etc., est pour eux une réalité; comme s'il pouvait y avoir des faits de conscience en dehors des sujets conscients, qui sont les individus, et si la société, organisme vivant, était aussi une personne ayant une volonté et une conscience en dehors de ses membres.

Avec la prétention d'introduire dans l'histoire la rigueur des sciences exactes, les positivistes devaient compter beaucoup sur la *statistique* qui fait pénétrer les calculs mathématiques dans son domaine. Ils la considèrent, en effet, comme le plus puissant instrument de progrès pour la science sociale et les études historiques : « Une plus large application des mathématiques à l'histoire, dit L. Bourdeau[1], dissipera l'obscurité de ses problèmes en l'amenant à serrer de plus près la réalité des choses. A des aperçus incertains, à des relations inexactes, elle substituera des chiffres précis, des relevés authentiques. La science des faits humains, si longtemps descriptive et littéraire, est destinée à devenir presque entièrement quantitative. »

Sans attendre de la statistique de si merveilleux effets pour le renouvellement de la science historique, on ne peut lui contester certains services déjà rendus, et on en peut espérer de plus grands à mesure qu'elle perfectionnera ses procédés, encore bien imparfaits, et qu'elle mettra plus d'intelligence et de conscience à interpréter les chiffres qui sont le

1. *Op. cit.*, p. 291.

résultat de ses calculs. On sait, en effet, combien le chiffre, brutal en lui-même, devient élastique par les interprétations intéressées qu'on sait lui donner ; les thèses les plus contradictoires prétendent s'appuyer sur les résultats de cette nouvelle science. On sait aussi que ses chiffres n'offrent pas toutes les garanties d'exactitude, même lorsqu'ils sont fournis par l'administration qui a le plus de moyens de faire sérieusement les enquêtes. Ne faut-il pas compter avec les difficultés particulières à certains genres de faits, avec la négligence des employés, et même avec les fraudes intéressées des administrés !

Malgré ces causes d'erreurs, les statistiques conservent encore dans bien des cas assez de précision pour éclairer l'histoire quand elle cherche à se rendre compte de la vie collective des peuples. Non seulement elles nous renseignent sur la longueur de la vie, l'alimentation, le bien-être et tout ce qui regarde l'état économique des populations, mais encore elles jettent du jour sur leur état moral en nous fournissant le chiffre moyen des mariages, des divorces, des naissances légitimes ou illégitimes, des crimes et des délits, le nombre des cafés, cabarets, maisons de jeu, etc., le tirage de la bonne et de la mauvaise presse, etc.

Le tort des positivistes, c'est de vouloir tirer de la statistique criminelle un argument contre la liberté de l'homme. « Il est un tribut que l'homme acquitte avec plus de régularité que celui qu'il doit à la nature ou au trésor de l'État ; c'est celui qu'il paye au crime. Nous pouvons énumérer d'avance combien d'individus souilleront leurs mains du sang de leurs semblables, combien seront faussaires, comme on peut énumérer d'avance les naissances et les décès [1]. »

Quand même on admettrait dans la reproduction des crimes, pour une population donnée, une uniformité qui n'existe pas rigoureusement (on sait par exemple combien le nombre des crimes a augmenté en France depuis quelques années), le libre arbitre de chaque individu serait hors de cause ; de même qu'aucun individu en particulier n'a été forcé de ne pas mettre l'adresse d'une lettre, parce que tous

1. Quételet, *Physique sociale,* t. I, p. 97.

les ans on constate la même proportion d'oublis de ce genre dans les bureaux de poste.

Une loi providentielle a pourvu à ce que l'action perturbatrice de la liberté individuelle n'allât pas jusqu'à empêcher une certaine régularité dans le développement de la vie sociale. Les hommes agissent d'ordinaire dans le sens de leurs tendances et inclinations naturelles, de leurs habitudes, des mœurs et des usages régnants. Le monde n'est pas livré au hasard.

L'action des causes régulières sur un milieu social n'est pas troublé dans son résultat général par les caprices de la liberté individuelle ; et si certains faits accidentels de la vie publique (guerres, révolutions, apparition ou disparition de grands hommes, etc.) peuvent faire entrer des inconnues dans la solution des problèmes sociaux, il y a assez de fixité et de constance dans les causes générales qui produisent les événements historiques, assez de certitude dans leur constatation, pour qu'ils puissent être l'objet d'une science.

Cette science, qu'on a appelée avec raison *magistra vitæ, lumen veritatis*, que devient-elle sous la plume de nos historiens rationalistes et positivistes ? En en bannissant la Providence, le surnaturel, la liberté humaine, ils en ont fait une école d'erreurs, un instrument de perversion intellectuelle et morale pour nos générations contemporaines.

Dans la dédicace de son récent volume intitulé : *les Maîtres de l'histoire : Renan*, *Taine*, *Michelet*, M. G. Monod dit que « c'est l'honneur de la critique scientifique de notre siècle d'avoir su sympathiser avec les esprits les plus divers pour les mieux comprendre, d'avoir cherché à expliquer et à légitimer par conséquent, dans une certaine mesure, leur manière de sentir et de penser... Ce n'est que longtemps après leur mort, quand le temps a mis chaque chose à son rang, qu'on peut discerner les défauts, les lacunes, les défaillances qui ont rendu certaines parties de leur œuvre caduques ou nuisibles ».

La saine critique, qui ne *légitime dans aucune mesure* l'erreur et le faux, n'a pas besoin d'attendre le jugement de la postérité pour discerner les *défauts*, les *lacunes*, les *défaillances* de Renan, Taine et Michelet, et de leurs nombreux

disciples, et si dans l'œuvre historique de ces trois brillants écrivains elle doit louer des pages ou des parties très remarquables, elle ne saurait reconnaître des *maîtres de l'histoire* dans ceux à qui manque la qualité *maîtresse* de l'historien, l'intelligence de ce qui est l'âme de l'histoire, de l'origine et de la fin de l'homme et des sociétés, et du double ressort divin et humain qui les pousse librement et les conduit à l'accomplissement de leurs destinées.

L. BOUTIÉ, S. J.

DE LA RIME FRANÇAISE

SES LOIS ET SES CAPRICES

RIME PAUVRE — RIME GASCONNE, FLAMANDE, PARISIENNE, CHARTRAINE, NORMANDE — RIMES POUR L'ŒIL
RIME BURLESQUE ET FUNAMBULESQUE — DICTIONNAIRE DE RIMES
RIMES MASCULINES ET FÉMININES

(Fin [1])

XXV

Après les rimes riches et les rimes pauvres, infiniment au-dessous des unes et des autres, viennent les extravagantes, les rimes en écho, les rimes calembours, les rimes burlesques et funambulesques.

Mieux vaudrait écarter d'une étude littéraire cette quincaillerie ; mais les quincailliers sont presque toujours des poètes patentés, et les Traités de littérature, les dictionnaires savants, les prosodies qui ont pour but d'enseigner au génie son métier, n'ont garde de négliger ces bibelots et ces chinoiseries des muses. Parlons-en pour mémoire, non pour apprendre aux gens les grimaces d'Apollon.

Qu'un poète gai (il s'en rencontre) y perde un demi-quart d'heure, pour se reposer, on ne saurait lui en faire un gros reproche. Est-ce qu'on se plaindra de ce qu'un Raphaël jette, en s'amusant, sur un bout de carton une caricature qui rit dans un coin de son imagination ? ou qu'Hippolyte Flandrin, après avoir étalé une fresque superbe, s'attarde à crayonner un nez de travers ? Samson, le plus fort des hommes — c'est une remarque de Paul de Saint-Victor — après avoir emporté une porte de ville sur ses épaules, ou massacré des centaines de bandits avec une mâchoire d'âne, ne s'amusait-il pas à proposer des devinettes aux Philistins ?

Les poètes, pour se divertir, jonglent avec des rimes en

1. V. *Études*, 13 juin, 15 juillet, 15 septembre, 14 novembre 1896 et 5 janvier 1897.

écho, et ce n'est pas d'hier, ni de 1830, que datent ces jeux de syllabes. On en trouve au moyen âge, au temps où les *logeurs du bon Dieu* s'égayaient à sculpter une gargouille bien hideuse. Joachim du Bellay s'y exerça :

Et maintenant, que sens-je en mon courage ?
Rage.
Qu'est-ce qu'aimer et s'en plaindre souvent ?
Vent.

Les autres braves rimeurs du seizième siècle y ruinèrent le peu de bon sens dont la nature les avait nantis. Mais ils ne se bornèrent pas au simple *écho ;* ils firent des rimes *couronnées*, où la syllabe finale se répète deux fois ; des rimes *empérières*, au triple écho ; écoutez les empérières de l'abbé Massieu :

Benins Lecteurs, très-diligents gens, gents,
Prenez en gré mes imparfaits faits, faits...
Qu'es-tu qu'une immonde, monde, onde ?...

Les rimes étaient *annexées* ou *fratrisées*, lorsqu'on répétait les syllabes finales au début du vers suivant. En voici de Marot :

Metz voile au vent; single vers nous, Caron;
Car on t'attend; et quand seras en tente,
Tant et plus boy *bonum vinum carum*...

Les rimes *batelées* et *brisées* étaient des variétés de ce genre de sottises.

En plein dix-septième siècle, au beau milieu d'un poème sur la *Madeleine*, le carme Pierre de Saint-Louis dépensait aux rimes en écho son temps, sa verve et tous les monosyllabes qu'il avait au bout de sa plume ; sous prétexte que, pendant les prières de l'admirable Pénitente, les rochers de la Sainte-Baume lui renvoyaient la fin de ses phrases.

Tout le monde sait un ou deux couplets *en écho* du chansonnier Panard : A Paris,

On y voit des commis
Mis

Comme des princes;
Après être venus
Nus
De leurs provinces.

Amédée Pommier en a rassemblé presque un volume dans ses *Colifichets;* et V. Hugo (lui, toujours lui!) a daigné en semer dans *Cromwell*, après en avoir aligné cinquante strophes dans la *Chasse du Burgrave :*

Mon page, emplis mon escarcelle;
Selle
Mon cheval de Calatrava;
Va.

En chasse! le maître en personne
Sonne.
Fuyez! voici les Paladins,
Daims.

Les rimes en calembours sont de tous les temps. Elles fleurissent au seizième siècle sous le nom de rimes *équivoquées*. Meschinot, Molinet, Crétin, Marot s'y attelèrent. Citons Crétin et Marot. Crétin exhorte la comtesse de Dammartin à passer dévotieusement la Semaine-Sainte :

Pour bien sçavoir comment cela se mène,
Fille, Lundi, commence la semaine
Plaine d'ennuy et de pénalité;
Cueur devot doibt en la peine allité... etc.

Voici Marot :

En m'esbatant, je fais Rondeaux en rime,
Et en rimant bien souvent je m'enrime;
Bref, c'est pitié, entre nous rimailleurs,
Car vous trouvez assez de rime ailleurs;
Et quand voulez, mieux que moi rimassez;
Des biens avez et de la rime assez;
Mais moi, avec ma rime et ma rimaille,
Je ne soustien (dont je suy marry) maille.

Laissons aux almanachs et aux quatrièmes pages de journaux plaisants cette *rimaille*. A peine, çà et là, une rime

calembour fournit-elle un trait d'esprit qui touche à la littérature. Michaud fit ce distique sur la candidature de Campenon à l'Académie, en 1813 :

Au fauteuil de Delille aspire Campenon;
A-t-il assez d'esprit pour qu'on l'y campe ? — ...

Campenon riposta par un autre distique, assez faible, où *Michaud* rimait à *ami chaud*.

Un jeu de rimes auquel Banville consacra une bonne part de ses facultés, et qui est le calembour allongé, consiste à faire consonner le plus possible de syllabes ; si possible, la moitié du vers ; comme lorsque le poète des funambules dit que les Auvergnats et les enfants d'Issoudun sont assez avisés pour faire *dix sous d'un*, et lorsque M. Bergerat dit, en face de je ne sais quelle bouteille :

Il appert du cachet que cette cire accuse,
Que ce vin, compagnons, est bien de Syracuse.

Banville aurait dû se pendre. Ses rimes *équivoquées* sont presque faibles à côté de celles de Crétin, et de plus, Crétin et Banville sont des arriérés. Cet art était renouvelé du temps jadis, comme le jeu d'oie. Dès le douzième ou treizième siècle, dans les Contes et Fableaux, nos trouvères s'ébattaient à cet innocent cliquetis. Ces rimes funambulesques furent inventées plus de six cents ans avant les *Odes* banvilliennes. Chez Gautier de Coincy, elles foisonnent. Prenons-en une dans les *Miracles de Notre-Dame* et une dans l'histoire de sainte Léocade :

Saluons tuit ensemble Nostre Dame et s'ymage;
Sa douceur, sa franchise, le cuer espris si m'a, ge
Ne puis plus tenir...

La Sainte Vierge Leocade
En souspirant li dist : O, qu'a de
Douceur, douce pucele, en toi !

M. de Banville n'est qu'un plagiaire. Un aimable poète contemporain, M. Villefranche parodiait naguère les calembouriers et funambulesques dans ce quatrain :

Combien vous en voyez, ô port de Lorient,
De vaisseaux envoyés aux ports de l'Orient,
Pour ravir aux déserts où le chameau habite
L'autruche, roi des airs, ou le chat moabite.

Il y a plus fort, et vous savez tous les calembours de douze syllabes tréfilés par Marc-Monnier; l'un sur la Tour Magne, l'autre sur deux gens de lettres dont le nom risque d'aller à la postérité grâce à ce tour de force :

Gall, amant de la reine, alla (tour magnanime !)
Galamment, de l'arène à la Tour Magne, à Nîme.

Laurent Pichat virant (coup hardi) bat Empis;
Lors Empis chavirant, couard, dit : Bah ! Tant pis !

C'est le comble. *Plaudite, cives !*

Pourtant, un mot encore à propos de la rime *burlesque.* La rime burlesque, c'est, par un côté, de la littérature. Le grand Siècle s'y divertit pendant vingt-cinq ans et Racine lisait (en cachette de Boileau) le *Virgile travesti.*

Banville dit (pardon, je le cite encore, mais c'est de la prose, et cette prose a raison) : « L'impression comique... est obtenue par des combinaisons de rimes, par des effets harmoniques et par des sonorités particulières. » On peut faire rire avec des combinaisons musicales. On fait rire avec des rimes choisies pour cela, arrangées pour cela. Il y a des rimes burlesques et drôles par elles-mêmes; telles sont, dans les *Châtiments*, ces consonances insolites :

Vicomte de Foucault, lorsque vous empoignâtes
L'éloquent Manuel de vos mains auvergnates...

Selon La Harpe[1], les rimes en *ote* sont fatalement vouées aux poèmes pour rire ; on ne peut ni ne doit les admettre « dans un langage sérieux ». Mais il me semble que la faute en est moins aux consonances en *ote* qu'aux vocables qui les portent, et qui, presque tous, éveillent une idée comique ou triviale : *redingote*, *ravigote*, *gibelotte*, *calotte*, *botte*, *ribote*.

Et il me souvient du discours point du tout épique, tenu,

1. Tome XI, p. 477.

dans *Aymerillot* par le comte de Gand à Charlemagne : Nous mangions, dit l'honnête paladin flamand,

Des rats et des souris, et pour toutes ribotes,
Nous avons dévoré beaucoup de vieilles bottes.

Les critiques du dix-septième siècle, plus habitués que nous au style noble, reléguaient dans les vers burlesques des rimes, dont nous faisons usage même en des poèmes de haut vol. Ménage donnait ce conseil aux rimeurs en 1666 : « Ceux qui se mêlent de faire des vers, ne les finiront jamais, s'ils m'en croient, par les troisièmes personnes du futur, si ce n'est en burlesque[1] »; et il citait à l'appui ces vers du *Voyage* de Chapelle et Bachaumont :

Chaque petit Dieu glosera
Sur ce que Neptune fera ?
Per dio, questo non sarà.

Quant aux trouvailles et combinaisons de rimes, auxquelles les burlesques avaient recours, elles étaient peu compliquées[2]. L'une des trouvailles c'était de se fournir de rimes inouïes, hugotiques avant la lettre; la principale combinaison, la seule, était d'écrire en rimes plates à la file, au bout de vers très courts, huit syllabes d'ordinaire ; de façon à faire entendre toutes ces rimes, en les jetant l'une contre l'autre : c'est le secret de Scarron, de Jean Loret, de l'infortuné d'Assoucy. Relisons l'*Arma virumque cano*, traduit par Scarron :

Je chante cet homme Pieux,
Qui vint chargé de tous ses Dieux
Et de Monsieur son père Anchise,
Beau vieillard à la barbe grise,
Depuis la Ville où les Gregeois
Occirent tant de bons Bourgeois,
Jusqu'à celle où le pauvre Rême
Fut tué par son frère mesme,
Pour avoir en sautant passé
De l'autre côté d'un fossé...

1. *Remarques sur les poésies de Malherbe*, p. 575.
2. Ici, il n'est question que de la rime. Le burlesque avait d'autres petits moyens. Cf. notre *Merveilleux, au XVIIe siècle ;* chap. du *Merveilleux burlesque*.

C'est de la sorte qu'Apollon devint un Tabarin, et que les Muses se firent « musiciennes à castagnettes ou à cliquettes et à tambour de Biscaye [1] ».

XXVI

Scarron, pour trouver ces rimes deux à deux, n'avait aucun besoin de se creuser la tête; ces rimes-là viennent comme elles vont, toutes seules. Ce n'est point toujours le cas des meilleures rimes dans les meilleurs poèmes. Boileau, paraît-il, travailla presque huit jours pour découvrir une rime à *grosseur* dans le portrait de son prélat du *Lutrin*. Enfin, il découvrit *épaisseur*.

Avec un *Dictionnaire de rimes*, Boileau eût trouvé aussi bien et mieux, en trois minutes; et ses lecteurs y auraient gagné quatre bons vers de plus. Tel ou tel de nos lecteurs, à nous, se récriera en rencontrant ici un éloge de ce petit livre carré, de ce « Napoléon Landais que Banville a sacré comme le bréviaire des Parnassiens [2] »; et dans lequel je lis, à la page XIII : « La recherche de la rime, convenablement guidée, est un obstacle de plus à la négligence du style. » Par cette petite incidente qui n'a l'air de rien, « convenablement guidée », l'auteur s'offre pour guide; mais si l'on prend des guides lorsqu'on escalade le mont Blanc, qui défend d'en accepter lorsqu'on tente l'ascension du mont Parnasse? Napoléon Landais est, à mon avis, le plus sûr ; essayez-en. Et s'il vous arrive — tout arrive en ce monde — de visiter un poète fieffé et renté, un de ceux qui brillent, en habit vert, sous la Coupole Mazarine, regardez attentivement au coin de sa table de travail; vous y verrez le guide.

Voilà tantôt deux cents ans, du Bos, secrétaire perpétuel de l'Académie écrivait : « Le Dictionnaire de Rimes (est) le livre favori des rimeurs sévères. Quoi qu'ils disent, ils ont tous ce livre dans leur arrière-cabinet [3]. » Aujourd'hui, l'on

1. Ch. Sorel, *De la connoissance des bons livres*, p. 230.
2. Cl. Tisseur, *lib. cit.*, p. 158-159.
3. *Réflexions critiques*, 1re Partie, Sect. 36.

n'a plus d'arrière-cabinet et l'on n'a point honte de laisser voir ce livre utile et honnête.

J'ai dit *utile*. Un froid compilateur et ardent Janséniste, le chanoine Goujet, était d'une opinion toute contraire : « Ces sortes d'ouvrages... peuvent servir à favoriser la paresse et à refroidir l'imagination ; et on les voit rarement entre les mains de ceux qui ont le vrai talent de la Poësie. » Goujet, que l'influence secrète laissa toujours dormir, juge de ces choses-là, comme un aveugle disserte de l'arc-en-ciel. Malgré cette boutade, Goujet dresse quand même une liste de ces « sortes d'ouvrages » ; par où l'on est averti que l'on en possédait au moins une demi-douzaine avant l'apparition du dictionnaire de Richelet. Voltaire affirme, en son *Siècle de Louis XIV,* que « Richelet... est le premier auteur des dictionnaires de rimes ». C'est une des mille et une âneries de Voltaire.

Celui de Richelet, qui est l'œuvre d'un Frémont d'Ablancourt, retouchée, parut en 1667 ; Boileau a pu s'en servir ; et Ronsard se servit probablement de celui du Dijonnais Jean Le Fèvre ; le même, qu'en 1571, Étienne Tabourot (sieur des Accords), avait redonné au public, « pour aider les bons esprits, amateurs de la Poësie françoise, lesquels, au lieu de ronger leurs ongles, se grater derrière la teste, pour trouver la memoire d'une contre-rime, perdent cependant de belles inventions qui s'escoulent ».

Cette naïve définition, et bien vieille, reste juste après trois cents ans de rimes. Mais elle est incomplète. Le dictionnaire de rimes n'a pas pour unique objet d'empêcher qu'on ne perde et le temps et les belles inventions qui s'écoulent avec lui. Si l'on sait manier cet instrument, il fait venir d'autres belles inventions qui, sans son secours, risqueraient d'être à jamais ensevelies. C'est d'un choc que naît une étincelle; et du heurt fortuit d'une syllabe contre sa semblable peut jaillir un vers sublime ; puis, l'un amenant l'autre, une tirade de même allure. Vous avez déjà une idée parfaite, sauf la rime ; vous parcourez de l'œil, quelquefois l'esprit tout distrait, la colonne du dictionnaire ; une syllabe vous frappe ; la lumière rayonne ; une image neuve éclate, à laquelle vous n'auriez jamais songé et qui vaut toutes

celles que vous avez tirées de votre fonds, votre cerveau tenaillant.

Vous avez un bon alexandrin, mais criard, une période monotone trop fournie de mauvais sons au concours odieux (c'est du Boileau); il y faudrait introduire une, deux finales différentes pour en modifier le ton. Allez les cueillir dans les colonnes du petit livre, surtout aux colonnes des verbes; souvent, pendant votre recherche, il s'en échappera une consonance pleine et inattendue, Le Dictionnaire de rimes, à ceux qui savent en user, fournit, si j'ose dire, moins de rimes que d'idées. Les écoliers et les rimeurs ne voient là qu'une suite de mots finissant à peu près comme celui qu'ils ont couché sur leur papier. Les artistes lisent au delà. Il y a des livres aide-mémoire; celui-ci, pour les poètes, aide l'oreille et la pensée.

Pardon de ce dithyrambe, en faveur d'un pauvre serviteur fort commode et trop décrié. Le grand Corneille demandait ses rimes à Thomas. Pourquoi, vous et moi qui ne sommes point Corneille, n'en demanderions-nous point à ce conseiller muet, bien plus riche, à cet égard, qu'un cadet de Normandie?

XXVII

Au point de vue de la sonorité forte ou faible des consonances, les rimes sont dites *masculines* ou *féminines*. « Jadis l'*e* muet s'appelait l'*e* féminin[1] »; d'où le nom de la rime terminée par un *e* muet, quel que soit le genre du mot.

Nos vieux poètes, dans leurs laisses épiques, et quelquefois dans leurs chansons, préféraient souvent les syllabes fortes, qui étaient plus aisées à souligner d'une note de viole. Les poètes au génie plus alerte, pour varier la mélodie, commencèrent de bonne heure à entremêler les syllabes fortes et faibles. Nous en avons donné des exemples. Dès le douzième siècle, dans les poèmes chantés, on entrelaçait souvent les rimes, suivant la forme d'un premier couplet, qui déterminait la mélodie.

A mesure que l'oreille française s'affine et s'épure, le mé-

1. Becq de Fouquières, *Traité général*, p. 40.

lange des rimes fortes et faibles se fait plus régulier. La loi de l'alternance, proposée par Jean Bouchet, en ses *Épistres familières*, fut promulguée par Ronsard. Mais longtemps avant la Pléiade on avait senti et deviné l'effet de variété musicale produit par cette succession des syllabes masculines et féminines. Octavien de Saint-Gelais, mort en 1502, louait Greban (Simon) de s'y être appliqué :

Je trouve beau mettre deux féminins
En rime plate avec deux masculins;
Semblablement quand on les entrelace
En vers croisés où Greban se solace.

Ainsi, dès le quinzième siècle, on comprenait le « beau » de l'alternance. Les maîtres de la Pléiade, tous artistes, décrétèrent, comme musiciens, ces combinaisons mélodiques. Ronsard dit, en son *Abrégé de l'Art poétique :*

A l'imitation de quelques-uns de ce temps, tu feras tes Vers masculins et féminins, tant qu'il te sera possible, pour être plus propres à la musique et accord des instrumens, en faveur desquels il semble que la Poësie soit née...

Si, de fortune, tu as composé les deux premiers Vers masculins, tu feras les deux autres féminins et paracheveras de mesme mesure,... afin que les Musiciens les puissent plus facilement accorder.

Et Joachim du Bellay ne se trompe point, lorsqu'il hasarde cette opinion au sujet des *Psaumes* de Marot :

Il y en a qui fort superstitieusement entremeslent les Vers masculins avec les féminins, comme on peut voir aux Psalmes traduicts par Marot : ce qu'il a observé (comme je croy) afin que plus facilement on les peust chanter sans varier la musique pour la diversité des mesures qui se trouveroient en la fin des Vers[1].

Du Bellay, en cette prose, a l'air de dédaigner la succession des rimes; mais il s'y soumit, en ses vers, comme ses confrères. Ils travaillaient tous, sinon pour le musicien, du moins pour la musique.

Voltaire raconte comme quoi, cent ans plus tard, Quinault finissait quasi toujours ses couplets par des rimes mascu-

1. *Deffense et illustration*, II, 9.

lines, plus commodes pour le rythme musical. Et au dix-huitième siècle, Jean Rameau demandait aux poètes ces finales au son plein, qui concordaient mieux avec son genre de talent et sa façon de rythmer[1].

C'est, qu'en effet, les syllabes pleines et fortes des rimes masculines, et les syllabes muettes et faibles des rimes féminines, n'ont point la même valeur de prononciation, ni musicalement une même durée. Dans le rythme intérieur du vers, les syllabes féminines qui ne s'élident point, comptent pour un pied aussi bien que les syllabes masculines ; en réalité, elles valent ou une croche, ou une double croche, par rapport aux autres qui représentent une noire ou une blanche. Et dans la lecture ou la déclamation, les *barbares* seuls les négligent; celui-là (fût-il un gros personnage de la Comédie-Française) serait littérairement un Visigoth qui déclamerait ou lirait ainsi ces deux vers d'*Iphigénie* et d'*Athalie :*

La colèr' des dieux d'mand' un' victime...
Et du templ' déjà l'aub' blanchit l' faîte...

On glisse très rapidement sur l'*e* muet, en allongeant, ou plus ou moins, la syllabe forte qui précède dans le même mot; il n'y a pas d'autre manière de dire les vers et les rimes féminines; encore que la syllabe muette ne compte pas à la rime, « étant placée entre la syllabe tonique et le temps de l'aspiration[2] ». L'*e* muet y sonne, très peu, mais un peu, grâce à l'accentuation renforcée de la tonique. C'est à peine une demi-émission de voix, comme un souffle, « le dernier souffle d'une voix près de s'éteindre[3] ». Mais, enfin, c'est quelque chose. Et le savant Littré ne fait pas preuve d'une grande science lorsqu'il écrit, au sujet des rimes masculines et féminines, et de leur alternance :

Cette règle est complètement illusoire et si elle satisfait l'œil, elle trompe complètement l'oreille ; or en fait de rime, c'est là une véritable absurdité.

On appelle rime masculine, par exemple, *mer* avec *enfer*, et rime

1. Cf. Bellanger, la *Rime*, p. 200 et suiv.
2. Becq de Fouquières, p. 40.
3. *Id.*, p. 41.

féminine, *mère* avec *il enferre*. Il n'y a qu'à prononcer ces mots, pour reconnaître que le son en est identique, que la différence n'est que pour l'œil et qu'à l'oreille, la prétendue rime masculine sonne vraiment comme une rime féminine [1].

Pardon, Monsieur, il n'y a qu'à les prononcer comme on les prononce en disant les vers (quand on les dit bien), pour reconnaître que le son n'en est pas identique. Citons là-dessus un homme de lettres qui répond au savant :

L'erreur de Littré,... comme celle de plusieurs philologues, consiste à croire que la prononciation de la poésie est la même que celle de la prose.

Je passe plus outre, et je dis que, même en prose, il existe une différence dans la prononciation de *fer* et *enferre*, pour peu qu'il s'agisse d'une prononciation un peu soignée ; par exemple, si l'on parle en public.

A mon humble estime, c'est bien à tort que, dans son dictionnaire, Littré a écrit la prononciation des mots terminés en *e* muet, en substituant à cet *e* une virgule en l'air : *flamm'*. Ceci est la prononciation tout à fait familière... Ce n'est pas la diction [2].

Et Becq de Fouquières confirme cette affirmation, en apportant, pour exemple, deux alexandrins de Racine. *Fer* et *faire*, pris isolément et dans la conversation, sonnent identiquement; soit; mais ces deux mots « ne peuvent se confondre, en tant que sons, à cause de la syllabe muette qui termine le verbe et qui compte dans le vers :

Tendre au *fer* de Calchas une tête innocente...
Je puis *faire* les rois, je puis les déposer...

Fer et *faire* ne sonnent plus exactement de même. Ainsi en est-il à la fin du vers ; et c'est le principe des rimes féminines. Ajoutons, avec du Bos, qu'on ne sent bien « l'agrément de la rime — et de l'alternance — qu'au bout de trois ou quatre vers, lorsque les rimes masculines et féminines sont entrelacées [3]. » Pour un poète un peu habile, et qui a de l'oreille,

1. Histoire de la *Langue françaïse*, t. I, 5e édit. p. 334.
2. Clair Tisseur, p. 282. — C'est aussi le conseil de Legouvé, disant qu' « il faut lire les vers comme des vers et interpréter les poètes en poète ».
3. Première partie, section 36.

c'est une souffrance que d'ouïr des vers où la loi d'alternance n'est pas gardée; seuls, les symbolistes ne sentent rien.

Par le choc des unes aux autres, on en saisit mieux la différence et le charme. Et ce charme, voilà longtemps que les lettrés délicats l'ont saisi, affirmé, défini :

Il n'y a rien de plus agréable que notre *e* muet, que toutes les autres langues n'ont point et qui finit la plupart de nos mots. Il fait les rimes féminines qui donnent une grâce singulière à notre poësie[1].

Un autre écrivain d'esprit du dix-septième siècle prétend, non sans cause, que nos vers ont une variété et une mélodie qui manquent aux langues étrangères, « à cause d'une certaine terminaison molle et prononcée à demi » dans les mots en *e* muet[2]. Finissons par un critique de 1715 :

La Poésie Françoise... trouve un agrément qui n'est propre qu'à elle, dans l'usage que nous faisons des rimes masculines et féminines.

L'arrangement que nous leur donnons, n'assujettit pas davantage que la rime des autres Poësies qui ne peut être que masculine.

Aussi, quelques choses que disent à cet égard les Étrangers, jaloux de ce mérite de nos Vers, elles ne serviront qu'à relever l'idée qu'on en doit avoir; et il seroit bien extraordinaire de négliger pour cela l'agrément que notre Langue nous offre si naturellement en cela par le moyen des *e* muets[3].

Certains *jeunes*, qui croient toujours avoir découvert l'Amérique, s'imaginent être les seuls à avoir deviné les sentiments (ils disent *sensations*) auxquels répondent les syllabes fortes et faibles. Deux siècles avant ces jeunesses, on le savait; j'en ai pour garant le bon vieil érudit Ménage : « Remarquez, dit-il, que les rimes masculines ferment mieux la période que les féminines; mais, dans les sujets tristes, les rimes féminines, comme plus languissantes, finissent plus agréablement[4]. » — De fait, les strophes et les tirades s'a-

1. P. Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, 2e Entretien.
2. Ch. Sorel, *lib. cit.*, p. 195.
3. Duval de Tours, *Nouveau choix de Pièces*; Préface. — Il n'est pas tout à fait exact de dire que dans « les autres poësies », il n'y a que des masculines : mais l'argument reste.
4. Voir *Dictionnaire* de Furetière : Rime.

chèvent avec plus de vigueur par des masculines; par des féminines, avec plus de grâce, de tristesse, de vague, d'indéfini, ou, pour parler la langue actuelle, d'*imprécis*.

Nos anciens avaient même, par avance, condamné les folles tentatives de nos *chercheurs de moules*, pour qui les lois de l'alternance sont une superstition d'un monde arriéré et usé. Nos anciens avaient dit que négliger ces lois, c'est ruiner l'harmonie, la variété, les heureuses alliances des syllabes éclatantes et des syllabes voilées, — alliances qui écartent ce fléau de l'oreille, la monotonie. Ronsard estime que ce mélange, ou comme disait Étienne Pasquier, cette « entreveschure » des rimes masculines et féminines, des syllabes fortes et faibles, des désinences claires et sonores, sourdes et molles, rend « les vers plus propres à la musique »; et Marmontel : « Les vers masculins sans mélange auroient une marche brusque et heurtée; les vers féminins sans mélange auroient de la douceur, mais de la mollesse. »

Qu'ils s'accompagnent d'une lyre au plectre d'ivoire, ou d'une vielle, ou simplement de la musique des syllabes, les poètes sont des *chanteurs*. La poésie est un chant; or un chant, où toutes les finales seraient semblables, serait une psalmodie sur un ton, c'est-à-dire de l'ennui et de l'agacement. Cela endort ou assomme.

Les tenants de la décadence, du symbolisme, (parlons franc) de l'extravagance, jurent par tout ce qu'ils ont de dieux poétiques, que c'est au contraire le beau et le *nec plus ultra* de l'art. Ouvrez, si le cœur vous en dit, et si vous êtes armé contre les nausées morales, quelques-uns des recueils où ils déposent leurs rêves, leurs lignes boiteuses, leurs alexandrins de treize pieds ou de quinze. Comme ils ont soin d'y mépriser l'*entreveschure* des rimes! Foin des prosodies et des usages respectés du génie!

Le beau, pour tout le monde, c'était de marcher droit sur ses pieds; pour ces messieurs, c'est de trotter sur les mains, la tête en bas. Voilà comment ils renouvellent l'art de marcher. Dans les vers, plus de rimes s'étayant et se répondant, deux à deux, une forte, une faible. Mais, au rebours, rien que des syllabes fortes, éclatantes, ou rien que des syllabes sourdes, molles et flasques; ou bien, sans autre raison que

le hasard, un fouillis, un désordre, effet de l'art décadent. Vous m'excuserez de cueillir des exemples uniquement chez les maîtres, ou mieux, chez le maître Verlaine. Ensuite, je me permets de vous prévenir que ce sont des vers ; je vous avertis, en outre, que je les prends dans un ou deux des recueils où un œil chaste peut se promener. Mais je n'ose m'aventurer à vous les traduire en français. En voici d'abord en rimes toutes masculines ; ils ont, je crois, onze pieds :

La tristesse, la langueur du corps humain,
M'attendrissent, me fléchissent, m'apitoient,
Ah ! surtout quand des sommeils noirs le foudroient,
Quand des draps zèbrent la peau, foulent la main,
Et que mièvre dans la fièvre du demain,
Tiède encor du bain de sueur qui décroît
Comme un oiseau qui grelotte sur un toit,
Et les pieds toujours douloureux du chemin...

En voici d'autres à rimes féminines : et je suis enclin à penser qu'ils ont treize pieds ou environ. Il paraît même qu'on les regarde comme une merveille entre tant d'autres de cet ouvrier :

Londres fume et crie. O quelle ville de la Bible !
Le gaz flamboie et nage et les enseignes sont vermeilles ;
Et les maisons dans leur ratatinement terrible
Épouvantent comme un sénat de petites vieilles..,

Je joins à ce morceau fameux, un autre morceau, taillé dans l'œuvre que l'on dit être, si j'ai bien compris, le *grand coup* du Maître :

Ce fut un athée, et qui poussait loin sa logique,
Tout en méprisant les fadaises qu'elle autorise,
Et comme un forçat qui remâche une vieille chique,
Il aimait le jus flasque de la mécréantise ;
Ce fut et quel préjudice ! un Parisien fade,
Vous savez, de ces provinciaux cent fois plus pires
Qui prennent au sérieux la plus sotte cascade,
Sans s'apercevoir, ô leur âme, que tu respires,
Enfin un sot, un infatué de ce temps bête,
Dont l'esprit au fond consiste à boire de la bière...

Peut-être les messieurs qui unissent ces deux extrêmes,

la jeunesse à la décadence, sont-ils doués d'oreilles, coulées, elles aussi, dans de nouveaux moules : tant ils ont soin de crier que, grâce au mépris de l'alternance des rimes, ils entendent un million de choses, où vous et moi, nous ne saurions atteindre.

Nos vieux artistes de la Pléiade, qui étaient des « intellectuels » ; nos vrais Maîtres, les classiques qui mettaient leur âme dans leurs poèmes; les romantiques, artistes plus en dehors, mais qui sentaient vivement la mélodie des syllabes, eurent raison de vouloir ce mélange de rimes sonores, claires et pleines où la voix monte, éclate, s'appuie; et de rimes plus douces et qui tombent, et sur lesquelles la voix s'allonge et se traîne. Grâce à l'alternance, une rime repose de l'autre : l'alternance bien ménagée repose surtout de l'ennui, lequel, un jour, naquit de l'uniformité.

L'alternance a des lois nombreuses et des libertés indéfinies. Les lois sont fixes pour un bon nombre de poèmes, où s'exerce, tantôt le génie, tantôt l'esprit, le plus souvent l'adresse, qui se plaît aux tours de force. Je ne fais qu'indiquer : le Sonnet « aux rigoureuses lois », le Triolet, le Rondeau, et ces autres antiques épiceries (c'est un mot de Joachim du Bellay), le Lai, le Virelai, la Ballade, le Chant-Royal et ces autres façons plus neuves d'enchâsser de jolis riens : la Sextine, le Pantoum, la Terza Rima. Voyez les prosodies. Le grand mérite de ces petites choses gît dans l'alternance et le retour régulier des rimes; jongleries de rimes fortes et faibles; airs de musique très compliqués sur des vielles perfectionnées.

Au point de vue de la succession des rimes, on distingue en outre : 1° Les rimes *plates,* à l'allure plus solennelle; et par suite, plus appropriée à certains *grands genres :* Tragédie, Drame, Comédie, Épopée, Poèmes didactiques, Satires, Récits épiques. Et ce fut encore une chimère de Fénelon, de s'imaginer que « cette répétition de syllabes finales lasse même dans les grands vers héroïques, où deux masculins sont toujours suivis de deux féminins ». — Cela dépend du poète, des vers, des rimes; la lassitude peut couler de ces trois sources; les chefs-d'œuvre aussi, qui ne fatiguent point. Les rimes plates conviennent encore à de gracieuses bluettes,

en ïambes, c'est-à-dire, alexandrins et vers de huit pieds, où le rapprochement des rimes ressemble à un tintement de cloches;

2° Les rimes *croisées*, qui conviennent aux strophes vibrantes ou tristes; aux récits alertes, enthousiastes, gracieux et autres. Hugo est le maître;

3° Les rimes *redoublées*, ou répétées, faites pour les strophes à chanter; ou chez Leconte de Lisle, pour les strophes à peindre et à conter. Strophes à carillon; très riches et superbes, si la musique ne dure pas trop;

4° Les *monorimes*, petit jeu sur une seule et même rime; comme le fameux *Château d'If*, si peu récréatif, de Lefranc de Pompignan;

5° Les rimes *mêlées*, dans les vers réguliers ou libres, rimes de dithyrambes, comme celui du bon Delille; de chœurs tragiques, comme ceux de Racine; de petits contes gais, méchants, abandonnés, comme le *Ver-Vert* de Gresset; enfin, des fables. Et là, il n'y a qu'un maître. Pour lui, pour le *fablier*, la musique des rimes est l'accompagnement naturel des idées, avec lesquelles elles sont toujours d'accord : et dans ces fables, « les rimes mêlées sont souvent redoublées »; et ces « rimes qui reviennent à courts intervalles, pressées, étourdissantes comme le bruit d'une roue qui tourne, entraînent l'esprit avec l'oreille[1] ». La Fontaine ressemble un peu (oh! rien qu'un peu et par un côté) à nos vieux *trouveurs* qui contaient en jouant un air. Il se joue ses airs très variés, à l'aide de ses rimes, plates, groupées, dispersées, multipliées, « étourdissantes ». Taine en donne pour exemple deux tirades de la fable malicieuse : *Le Curé et le Mort* : « Ici, ses courtes mesures et ses rimes symétriques sont pleines de gaieté :

Un mort s'en allait tristement
S'emparer de son dernier gîte,
Un curé s'en allait gaiement
Enterrer ce mort au plus vite.

« On dirait, à entendre ces vers que le bonhomme fredonne une chanson entre ses dents. Écoutez maintenant ces

1. Taine, *La Fontaine et ses fables*, p. 308.

rimes accumulées et ces sons pressés qui expriment la volubilité et la loquacité...

Le pasteur était à côté,
Et récitait à l'ordinaire
Maintes dévotes oraisons,
Et des psaumes et des leçons,
Et des versets et des répons.
« Monsieur le mort, laissez-nous faire,
On vous en donnera de toutes les façons. »

Quelle sonnerie! après le glas, c'est le carillon de fête. Mais ceux-là seulement sonnent juste, qui ont quelque chose à dire, qui savent le dire, et qui veulent le dire. Les autres savent faire du bruit; ils métamorphosent leurs syllabes en grelots colorés : et leur musique *peinte* rappelle une strophe de Hugo dans les *Misérables;* car Hugo, fut, à ses heures, un décadent de première force : et jamais décadent et symboliste n'ont fait une plus belle musique peinte. Voici la strophe, qu'on peut chanter sur l'air des *Dix fléaux :*

Surlababi, mirlababo,
  Mirliton, ribon, ribette;
Mirlababi, surlababo,
  Mirliton, ribon, ribo.

Et remarquez, je vous prie, que tout en alignant ces sottises sonores, Hugo est artiste; aux syllabes fortes, en *bo*, vraies notes de trombone, il mêle un petite note de flûte, une syllabe faible, en *bette*, pour la variété et le repos de l'oreille. Alors même qu'il déraisonne, Hugo n'oublie point la valeur musicale et le jeu des consonances. Il joue comme un aveugle, mais non pas comme un sourd.

Les syllabes, sonores ou non, répétons-le pour finir, ont un autre rôle à remplir, dans la poésie française, que celui de notes musicales, Qu'est-ce qu'un vers français? Un nombre de syllabes choisies, groupées par le rythme, unies par la rime, offrant à l'oreille une mélodie, à l'esprit une pensée; éveillant dans l'âme un sentiment ou une volonté.

Faites des vers qui soient des vers, en vous contentant des mètres qui ont suffi à tous nos grands poètes; mettez-y de la musique, du bon sens, des idées et du français; pendez-y

des rimes justes, riches, jamais banales, appartenant toujours à un mot nécessaire.

Ayez cure et souci des vieux conseils ; de celui-ci, par exemple :

Dans nos vers conduisons la rime,
Et qu'elle ne nous mène point [1] !

Et de cet autre, que vous savez par cœur, depuis l'âge de douze ans :

La rime est une esclave et ne doit qu'obéir.

C'est une esclave qui sert la raison et qui lui tient une belle compagnie ; mais il serait honteux à un homme raisonnable qui pense, qui veut, qui versifie, de

Se faire promener en laisse par la rime [2].

Enfin, qui que vous soyez, fussiez-vous un *enfant sublime*, ne méprisez point les vieux moules, les vieux modèles, les vieilles prosodies, ni les vieilles « entreveschures » de rimes masculines et féminines.

Faites les plus beaux vers du monde ; et le secret, si vous l'ignorez, je vous le livre : avec des rimes toujours neuves,

Sur des pensers nouveaux *rimez* des vers antiques.

1. P. du Cerceau, *Recueil de Pièces de Poésie*, p. 47.
2. L. Veuillot, *Satires*, I.

V. DELAPORTE, S. J.

JUBILÉ DU VŒU NATIONAL[1]

(17 janvier 1872 — 17 janvier 1897)

Les grandes œuvres ne sont point le produit de circonstances éphémères; il leur faut un sol profond pour enfoncer leurs racines et une atmosphère appropriée pour s'épanouir. Il en a été ainsi pour le vœu national de Montmartre, dont on a célébré le vingt-cinquième anniversaire le 17 de ce mois. Peu de monuments ont une histoire plus éloquente. Chacune de ses pierres est littéralement un cri d'angoisse, de foi et d'espérance; c'est le repentir et l'amour qui les ont remuées.

Dans une de ses apparitions à la bienheureuse Marguerite Marie, Notre-Seigneur avait exprimé la volonté que la France lui fût officiellement consacrée. Louis XIV dans sa gloire négligea cette demande, ou peut-être ne la connut pas; Louis XV n'était pas digne de l'entendre; Louis XVI et Marie-Antoinette, dans leur prison du Temple, l'accomplirent autant qu'il leur était permis. Puis de nombreuses années s'écoulèrent, se transmettant ce précieux héritage.

L'association de l'*Apostolat de la Prière* et le *Messager du Cœur de Jésus* ravivèrent cette tradition, la rendirent populaire et firent naître parmi les âmes pieuses un désir intense de la voir se réaliser enfin. Nos malheurs de 1870-1871 allaient en fournir providentiellement l'occasion.

Dès le mois d'août 1870, après nos premiers revers, le *Messager* publiait un article écrit en 1823 par le P. Louis de Bussy, et dans lequel le Sacré Cœur était déjà signalé comme l'unique salut de la France.

Les désastres s'abattaient sur nous, imprévus et terribles. Au commencement de septembre 1870, le P. Ramière écrivait à la fois deux articles où il faisait un pressant appel au repentir

1. Cf. *le Messager du Sacré Cœur*, années 1891, 1892; R. P. Jonquet, O. M. I., *Montmartre autrefois et aujourd'hui*; R. P. Bony, O. M. I., *Vie de M. Legentil.*

et au dévouement de la France et lui proposait un acte national d'expiation pour le passé, de consécration au Sacré Cœur pour l'avenir. En même temps il lançait à profusion une feuille volante avec ce titre : *Le Cœur de Jésus*, *unique salut de la France.*

Cet appel trouva de l'écho. Le 17 octobre, le P. de Boylesve, dans un sermon solennel au couvent des *Oiseaux* précisait la pensée du P. Ramière et demandait un temple expiatoire en l'honneur du Sacré Cœur. Dès le lendemain, il composait et répandait à 330 000 exemplaires une feuille de propagande où il rappelait les désirs et les promesses de Notre-Seigneur. Dans son esprit, c'est à Paray-le-Monial que la France repentante et confiante devait ériger ce monument.

Vers le même temps ou peu après, M. Legentil et M. Beluze, hommes de foi et d'œuvres, alors exilés à Poitiers par les événements, songeaient, avec quelques amis, à proposer aux Parisiens un vœu à la Sainte Vierge ou au Sacré Cœur pour sauver Paris, à l'exemple des Lyonnais qui avaient promis de rebâtir l'église de Notre-Dame de Fourvière, si leur ville était épargnée. La lecture de la feuille du P. de Boylesve les décida pour le Sacré Cœur, et M. Baudon y adhéra dès le 6 janvier 1871.

Le P. de Boylesve avait mis M. Legentil en relations avec le P. Ramière. Celui-ci était depuis quelque temps tout occupé à répandre la formule d'un vœu au Sacré Cœur tout à la fois patriotique et catholique, puisqu'elle avait pour objet la délivrance du Souverain Pontife et le salut de la France. Les deux causes, à ses yeux, étaient inséparables. Il promit néanmoins son concours à M. Legentil et la publicité du *Messager* dont il était le fondateur-directeur ; mais à condition que le projet, jusque-là tout local et particulier, puisqu'il s'agissait d'un appel aux Parisiens pour la délivrance de Paris, s'élargirait en réunissant Rome et la France. Après l'investissement de la capitale, le nom de Paris lui-même disparut.

M. Legentil résista d'abord; il craignait que cette proposition générale n'eût pas de prise sur des cœurs trop préoccupés de leurs propres souffrances. Il céda pourtant, et se trouva peu à peu avoir adopté presque littéralement les idées et la formule propagée depuis un mois et demi par le P. Ramière. Le vœu d'élever une église au Sacré Cœur, en esprit d'expiation et de consécra-

tion, devenait véritablement national et catholique. Ce sont précisément les caractères que loue et que fait ressortir le cardinal Richard dans la belle lettre écrite à l'occasion de ce premier jubilé.

L'entente faite, le P. Ramière et M. Legentil se mirent à l'œuvre, chacun de son côté et dans sa sphère. *L'Apostolat de la Prière*, avec son organisation universelle, la publicité considérable du *Messager* et l'activité ordonnée de ses zélateurs, fut, dès la première heure et toujours, suivant l'expression de M. Legentil, « un levier tout puissant ». C'est, en effet, dans cette atmosphère de piété et de dévouement que les appels successifs furent surtout compris.

Un comité laïque avait été créé pour organiser l'œuvre, lancer les souscriptions et surveiller les travaux. Un grand chrétien, M. Léon Cornudet, en fut président.

Mgr Darboy n'avait pas accueilli le projet; son successeur, Mgr Guibert, tempéra d'abord sa sympathie par une prudente réserve; mais il donna bientôt toute son approbation et tout son dévouement. Le Vœu national devint son œuvre de cœur. A la requête du T. R. P. Jandel, général des Dominicains, Pie IX avait béni l'œuvre et envoyé vingt mille francs. Les évêques de France suivirent. Enfin, le 24 juillet 1873, l'Assemblée nationale, après une discussion solennelle, déclara le projet d'utilité publique, et conféra à l'archevêque de Paris d'amples pouvoirs pour mener l'entreprise à bonne fin.

Où bâtirait-on? On avait songé d'abord à l'emplacement de la Cour des comptes et à celui du Ministère des finances, brûlés par la Commune; ils étaient situés sur les bords de la Seine et facilement abordables. Les hauteurs du Trocadéro offraient aussi de précieux avantages. Cependant Montmartre fut choisi à cause de son élévation au-dessus de Paris et de l'abondance de ses souvenirs religieux et historiques.

Dans le brillant concours qui fut ouvert aux artistes, le projet de M. Abadie, l'habile restaurateur de la cathédrale de Périgueux, l'église byzantine de Saint-Front, fut préféré. Ce sommet de la colline n'offrait pas assez de place pour la longue nef d'un édifice gothique. Indépendamment des autres difficultés techniques, ce style aurait perdu ses meilleurs avantages.

L'œuvre en train, les difficultés ne devaient pas manquer. On

s'aperçut tout de suite que la montagne était trop friable pour offrir une base solide à une aussi lourde construction. Après avoir réfléchi et prié, Mgr Guibert persista néanmoins dans son choix; mais il fallut creuser quatre-vingt-trois puits à trente-trois mètres de profondeur, les combler de maçonnerie et les relier par des arceaux. C'était une dépense imprévue de quatre millions. Puis vinrent successivement les morts de M. Cornudet, président du comité ; de M. Abadie, architecte-directeur des travaux ; de M. Legentil, l'un des principaux promoteurs, et enfin du cardinal Guibert, insigne protecteur de la basilique naissante. Heureusement il laissait à son pieux et bien-aimé coadjuteur et successeur son zèle prudent et dévoué.

Dans un autre genre, d'autres attaques et d'autres ennuis de détails survinrent. Un moment même, la libre-pensée avait tenté, en 1880, de faire rapporter l'acte législatif de 1873 ; mais la proposition Delattre échoua devant la ferme dialectique et l'autorité de Mgr Guibert. En réalité, et malgré tout, il n'y a pas eu un seul moment d'arrêt ou même de ralentissement sensible dans les travaux. Les fonds sont arrivés à propos, avec une régularité qui tient du prodige.

Comment ont été recueillis les trente millions déjà dépensés? C'est, en grande partie, le secret de la Providence ; beaucoup de donateurs ont caché leurs noms. Un jour, la duchesse de Galliera proposa au cardinal de bâtir à ses frais, mais seule, l'édifice à peine commencé ; c'était une offrande de trente à quarante millions; Mgr Guibert refusa de pareilles conditions, qui auraient enlevé au Vœu son caractère national et toute sa signification de pénitence et de dévouement.

Rien de plus touchant que les longues listes de souscripteurs publiées chaque quinzaine par le *Bulletin* de l'œuvre. Paul Féval les lisait avec une admiration ravie, entrevoyant, à travers ces naïves dénominations, l'héroïque piété des âmes. L'on y touche, en effet, du doigt, la foi, la générosité, l'humilité, l'amour. Les offrandes considérables ne manquent pas ; mais ce sont les offrandes modestes qui dominent et qui font la grande masse. Que de sacrifices obscurs et d'héroïques dépouillements représentent la plupart de ces blocs innombrables ! Si leur dureté brave le temps. l'amour dont ils sont l'expression semble devoir attirer les grâces du ciel.

Des industries touchantes et ingénieuses ont été successivement inventées pour stimuler, entretenir et récompenser la générosité des donateurs. C'est ainsi que des familles, des communautés, des collèges, des ordres religieux, des paroisses, des diocèses, des corporations, se sont cotisés pour fournir une pierre, un pilier, une colonne, une chapelle, suivant leurs ressources. Près de quatre millions de Français ont apporté leur offrande. C'est réellement avec les cœurs que les murs immenses ont été bâtis ; de toutes ces pierres rayonne l'âme de la vraie France.

Les chapelles de l'église haute et celles de la crypte sont dédiées aux saints protecteurs de la France : la Vierge, saint Michel, saint Joseph, saint Martin, saint Remy, saint Louis, sainte Geneviève, sainte Radegonde, la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque. Les principaux ordres religieux sont représentés par leurs fondateurs : saint Benoît, saint Bernard, saint Bruno, saint François d'Assise, saint Dominique, saint Ignace, saint Vincent de Paul, sainte Thérèse, qui tous ont leur chapelle particulière.

Beaucoup de professions, de corps d'état, ont aussi leur chapelle, notamment : la magistrature, l'armée, la marine, la médecine, le sacerdoce, les écrivains, les arts, l'agriculture, le commerce, l'industrie. Il y a les piliers de la musique, de la poésie des malades, des orphelins, des veuves, des fiancés.

Les quatre piliers qui supportent le dôme, et qui ont coûté 100 000 francs chacun, sont dus à la libéralité du collège Stanislas, des élèves des jésuites, du journal le *Pèlerin* et des Enfants de Marie.

Quant au symbolisme et à la valeur artistique du monument, il faut attendre qu'il soit terminé et dégagé pour l'apprécier avec justice. Quelques visiteurs se hâtent trop d'être sévères. Lorsque l'église s'épanouira sur la butte transformée et la couronnera de sa masse blanche, avec sa crypte merveilleuse, avec sa grande coupole semblable à une gigantesque tiare, avec sa haute tour d'où la *Savoyarde* lancera sur Paris ses appels pressants, avec son porche béant et qui semble attendre les pèlerins, avec son immense nef, au fond de laquelle rayonnera l'ostensoir tandis que le Sacré Cœur ouvrira ses bras étendus pour embrasser le genre humain, avec ses innombrables chapelles rayonnantes, avec ses mosaïques enfin et ses nombreuses statues ; l'effet sera vraiment original et majestueux. On sentira qu'on entre dans le

temple de la pénitence et du dévouement ; et ce monument unique, en contraste avec tout ce qui existe dans l'énorme capitale répandue à ses pieds, paraîtra digne de la France et du Christ, rappelant dans une imposante unité les angoisses patriotiques et religieuses, au milieu desquelles ses solides fondements furent posés et les radieuses espérances pour notre pays et pour l'Église, que le Sacré Cœur a promis de réaliser en faveur de la nation qui s'est ainsi consacrée publiquement à son honneur et à son service. Entre la terre coupable et la miséricorde infinie de l'amour divin, il y aura désormais un lien de plus, la basilique du Vœu national, élevant au-dessus des foules, du bruit et des crimes sa devise d'expiation et de consécration : Christo Ejusque sacratissimo Cordi Gallia pœnitens et devota.

ÉT. CORNUT, S. J.

L'ÉTHIOPIE CHRÉTIENNE

FRAGMENTS INÉDITS PAR M. Arnaud d'ABBADIE[1]

I

ORGANISATION RELIGIEUSE DU PAYS

Le primat de l'Éthiopie ou Aboune[2], chef du clergé séculier, est nommé par le Patriarche Cophte résidant au Caire et qui s'intitule successeur de saint Marc pour le siège d'Alexandrie.

D'après la loi éthiopienne, l'Aboune doit être Égyptien, et il ne peut être investi de sa dignité avant l'âge de cinquante ans.

Seul, il a le droit de conférer la prêtrise et le diaconat, de purifier les églises souillées, de consacrer la pierre de l'autel et l'étendue de terrain, autour d'une église, à laquelle l'autorité séculière veut attribuer le droit d'asile ; enfin de relever de l'excommunication majeure.

Il veille à l'orthodoxie de l'instruction théologique, interprète en dernier ressort les questions de foi controversées, décide des cas de conscience et prononce la dissolution des mariages religieux. Ses jugements étaient autrefois soumis

1. M. Arnaud d'Abbadie a publié en 1868, sous ce titre : *Douze ans dans la haute Éthiopie*, un premier volume sur les voyages qu'il a faits avec son frère Antoine et sur son séjour à la cour du Négus. Le second volume, que le premier avait fait vivement désirer, n'a jamais paru ; il existe cependant, plus ou moins achevé, en manuscrit. Une gracieuse communication de Mme d'Abbadie nous permet d'en publier quelques extraits, auxquels les relations échangées entre le Pape et l'empereur actuel d'Éthiopie, Ménélik, donnent un intérêt particulier. Nous devons prévenir les lecteurs que ces pages n'ont pas été écrites à loisir, mais plutôt parlées par l'auteur, et recueillies de sa bouche par un secrétaire ; aussi, dans leur forme, elles se ressentent parfois de l'improvisation.

2. *Aboun* est une abréviation de l'arabe *abouna*, notre père.

aux revisions du Patriarche d'Alexandrie, auquel il n'était fait appel, du reste, que fort rarement.

Des fiefs considérables, situés dans diverses parties de l'empire, constituaient à l'Aboune une juridiction temporelle et des revenus importants, pour la gestion et la défense desquels il nommait un vidame.

Il suivait l'empereur partout, même en guerre, et, dans ce dernier cas seulement, ses vassaux étaient tenus au service militaire.

L'Itchagué, ou chef du clergé régulier, est le premier dignitaire ecclésiastique après l'Aboune, auprès duquel il remplit en quelques circonstances les fonctions de grand-vicaire, mais dont il est en quelque sorte indépendant.

Il peut n'être pas prêtre; les religieux indigènes le choisissaient jadis parmi les plus connus d'entre eux pour leur science théologique et leur piété, et le présentaient à l'acceptation de l'Empereur. La durée de sa charge était indéterminée et dépendait de la façon dont il l'exerçait.

Son droit de juridiction s'étendait sur tous les religieux réguliers de l'Empire, et ceux-ci ne pouvaient en appeler de ses jugements au tribunal de l'Aboune, si ce n'est sur les questions de dogme.

Les Itchagués accaparèrent successivement des fiefs considérables, bien supérieurs en importance à ceux affectés à l'Aboune, et, aidés par les Dabteras ou clercs-légistes, ils empiétèrent sur les attributions du Primat, qui, malgré la vénération qu'on lui accordait, ne pouvait se laver entièrement du stigmate, indélébile aux yeux des Éthiopiens, d'être étranger à leur race.

Une fois entré en Éthiopie, l'Aboune n'en sortait plus, et comme après sa mort il se passait quelquefois plusieurs années avant qu'il fût remplacé, pendant cette vacance les prérogatives et les pouvoirs attachés au siège primatial tombaient en désuétude ou étaient assumés par les Itchagués, à l'exception toutefois du pouvoir de conférer les ordres, de consacrer les églises et les limites des terres d'asile et de relever des excommunications majeures.

Le pays pouvait donc ainsi se passer d'un Aboune, jusqu'à

ce que les vides faits par la mort dans le clergé nécessitassent des ordinations nouvelles.

L'Empereur expédiait alors des messagers au vice-roi d'Égypte, avec des présents et des sommes considérables, pour qu'il autorisât le Patriarche d'Alexandrie à envoyer un Aboune. Le Patriarche, qui recevait aussi de fortes sommes, se décidait, après des délais souvent très longs, à sacrer un nouveau Primat qu'il confiait aux messagers; et ceux-ci, avant de rentrer en Éthiopie, étaient obligés de se frayer une route, l'or à la main, pour suffire aux exactions des gouverneurs de Suez, de Iambo, de Djedda, de Moussawa et des moindres chefs des côtes de la mer Rouge. Quelquefois ils passaient plusieurs années à accomplir leur pénible mission, et il est arrivé que leur Aboune si chèrement acquis est mort en chemin : on dit même que le Patriarche d'Alexandrie choisissait parfois à dessein un vieillard infirme, en vue des profits que devait lui rapporter une nomination nouvelle.

L'Église éthiopienne, privée d'une autorité et d'une doctrine immuables, ne put résister aux funestes effets de ces longues et fréquentes vacances du siège primatial; les dissidences religieuses surgirent, s'affirmèrent, et les Primats, arrivant à un âge déjà avancé dans un pays dont ils ignoraient les mœurs, les coutumes, les intérêts et jusqu'à la langue, étaient inhabiles à ramener à l'unité de croyance. Les Éthiopiens ne tardèrent pas à reconnaître l'infériorité des connaissances théologiques des Cophtes, et à se sentir humiliés de la dépendance complète dans laquelle le Patriarche d'Alexandrie se trouvait vis-à-vis de l'autorité musulmane de l'Égypte : l'Église d'Éthiopie fut déchirée par les schismes, les hérésies et les révoltes de toute nature, révoltes suscitées et entretenues principalement par les Dabteras ou clercs-légistes, et à défaut d'autorité religieuse légitime, l'autorité civile intervint et aggrava, comme toujours, les désordres par son immixtion

Les Empereurs convoquèrent des synodes et leur dictèrent leurs volontés, tandis que, d'un autre côté, dans la crainte de voir l'Éthiopie secouer son obéissance envers eux, les Patriarches d'Alexandrie se prêtèrent à d'équivoques compromis, funestes à la religion et à la morale; l'Église se

traîna dans la voie d'indiscipline, de décadence qu'elle a suivie jusqu'aujourd'hui.

L'Aboune amoindri et discrédité a fini par être regardé comme un symbole traditionnel plutôt que comme une puissance effective, on n'a plus vu en lui qu'un délégué du siège d'Alexandrie nécessaire seulement pour la collation des ordres.

La dignité d'Itchagué devint la première après celle de l'Empereur, et c'est une justice à rendre à ceux qui en ont été revêtus, que de dire que loin de l'ambitionner, il a fallu les faire pourchasser par les soldats dans les déserts où ils s'étaient réfugiés et les contraindre par la force à l'accepter. Mais après avoir servi d'instrument aux Dabteras pour amoindrir l'Aboune, les Itchagués sont tombés à leur tour, à quelques courageuses exceptions près, sous la tutelle d'abord, et bientôt sous la dépendance absolue des Empereurs et des soldats de fortune qui se partagent aujourd'hui la puissance impériale.

Choisis, dans le principe, par le clergé régulier seul, ils ne le furent désormais que par les empereurs et aujourd'hui leur nomination dépend entièrement de l'autorité civile et politique représentée par les Ras de Bégamdir dont relève Gondar, où depuis quelques générations est établi le siège de l'Itchagué. Celui-ci est actuellement dépouillé de presque tout son prestige. Comme on l'a vu, le clergé régulier relevait de son autorité pour toute question qui n'était point de dogme exclusivement. Aujourd'hui cette juridiction n'est que rarement invoquée ; elle est admise en théorie, mais en pratique, les religieux acceptent la compétence des tribunaux civils régulièrement formés, si ce n'est quelquefois pour échapper à toute juridiction et arriver à un accommodement : lorsque par exemple l'action intentée dans quelque province éloignée exige des dépenses et des démarches nombreuses pour aboutir à Gondar.

L'anarchie du clergé a amené comme de raison l'affaiblissement des études théologiques, et le clergé actuel croupit dans une ignorance déplorable, à l'exception toutefois d'un très petit nombre de prêtres et de clercs qui enseignent

encore la théologie dans quelques villes, où la libéralité de quelques Dedjazmatchs (seigneurs féodaux) intelligents pourvoit à leur entretien,

Durant mon séjour, les professeurs les plus renommés enseignaient à Gondar, dans les villes d'asile de Mota, de Dima, de Dambatcha en Gojam, à Lalibela dans le Lasta, et à Watdoubba dans la province de ce nom.

Parmi ces professeurs, il s'en trouve de très versés en herméneutique sacrée, et capables, dit-on, de réciter par cœur toute la Bible.

Ils sont controversistes subtils; mais leurs arguments, inspirés par l'esprit byzantin, ne sont trop souvent que des arguties au moyen desquelles ils éblouissent et faussent l'esprit des fidèles.

Les étudiants qui aspirent à entrer dans les ordres viennent souvent de loin pour suivre les leçons d'un professeur, et pendant leurs années d'études, la plupart sont réduits à mendier leur subsistance.

Malheureusement beaucoup cessent d'étudier au moment où ils en auraient le plus besoin; ils se présentent devant l'Aboune au nombre de vingt, trente et même plus de cent ordinands; avec une précipitation déplorable, l'Aboune adresse à quelques-uns d'entre eux des questions au hasard, et après moins de temps qu'il n'en faudrait pour qu'un seul pût être convenablement examiné, tous sortent de là ordonnés prêtres, et reprenant leurs sandales et leur bâton de voyage, ils s'en retournent dans leurs localités régir leurs paroissiens au nom de leur équivoque savoir.

Parmi eux, quelques rares sujets se remettent à l'étude, et avec le temps ils seront comptés dans le petit nombre de théologiens qui maintiennent la science chrétienne dans le pays.

La vie du prêtre est liée intimement à celle de ses ouailles qu'il ne quitte ordinairement plus : il leur donne tout son temps et sacrifie même sa vie pour eux.

Dans les villes il célèbre la messe tous les jours, mais seulement une fois par semaine dans la plupart des paroisses de campagne. Il confesse chez lui ou chez ses pénitents; et

pour peu que sa conduite et son caractère en imposent, il devient le directeur des familles, le dépositaire des volontés testamentaires, l'arbitre dans les différends, le censeur de toute infraction grave à la morale, et selon son intelligence et sa bonté, le conseiller, le guide de la commune presque en toutes choses ; lorsqu'elle a quelques réclamations à faire auprès du Dedjazmatch, lorsqu'elle est envahie par des soldats de passage, c'est le prêtre qu'elle met en avant pour apaiser les désordres, faire des remontrances aux puissants et au besoin les excommunier, pour arrêter leurs violences, dont il n'est pas rare dans ce cas qu'il devienne la première victime.

Par suite du relâchement de la discipline ecclésiastique, il n'y a que peu d'œuvres imposées au prêtre; la prédication proprement dite est inconnue en Éthiopie. Comme, d'après le rite eutychien, la communion ne se donne qu'aux enfants jusqu'à leur septième année, et aux personnes relativement rares qui ont contracté le mariage religieux, il en résulte que rien n'oblige le prêtre à instruire ses ouailles, de la part desquelles il se contente, la plupart du temps, d'obtenir une soumission intelligente.

Le christianisme tend ainsi à se réduire à des formes extérieures, et n'était cet esprit chrétien qui, malgré les schismes, les hérésies, les controverses et les désordres de toute nature semble planer sur l'Éthiopie, la religion y serait devenue méconnaissable.

Si l'on s'arrête à la première impression que produit dans ce pays la manière dont s'y pratique le christianisme, on court le risque de concevoir une opinion erronée de l'esprit religieux des Éthiopiens.

La religion des ignorants qui suivent extérieurement l'impulsion religieuse qui leur est donnée et celle des pervers qui s'en font un masque, consistent dans la pratique souvent exagérée des formes; mais, derrière ces esclaves de la lettre, on découvre à la longue de nombreux chrétiens intelligents et éclairés qui font dépendre leur salut des conditions d'une foi élevée, qui n'attachent aux pratiques de la discipline d'autre valeur que celle que leur confère la pureté des inten-

tions et des actes et qui vivent avec le sentiment permanent de l'action divine.

Les Éthiopiens ont eu le malheur d'être infestés de l'esprit byzantin que quelques-uns de leurs livres entretiennent jusqu'à ce jour, comme l'*Organon*, entre autres, qui, envoyé de Constantinople à Charlemagne, alimenta chez nous la scolastique pendant deux siècles.

Ils aiment les interprétations figurées, elles flattent leur imagination, mais assombrissent leurs idées religieuses de nuages apocalyptiques : dans leur esprit, la lettre des Écritures se perd souvent dans le mysticisme.

Le fatalisme, doctrine de l'Islamisme perverti qui l'a reçu de nos hérésiarques des premiers siècles, s'est infiltré chez eux et y circule grâce à l'ignorance du bas clergé, qui sent qu'il devrait le combattre, mais se laisse aller parfois à pactiser avec lui.

Heureusement leurs compatriotes intelligents, ceux de la classe supérieure surtout les rappellent encore à leurs devoirs.

Comme on l'a vu dans le volume précédent à propos des traditions relatives à l'histoire politique du pays, le clergé séculier s'est montré presque constamment le champion dévoué des libertés communales; il est animé aujourd'hui des mêmes dispositions.

Le culte est entretenu par des fondations territoriales ; à chaque église sont attribuées des terres prises sur les patrimoines des paroissiens. Ces derniers restent propriétaires du fond ; et, comme les ecclésiastiques ne les cultivent presque jamais par eux-mêmes, ils sont, par le fait, leurs fermiers à perpétuité.

Dans les paroisses importantes, les prêtres desservants sont bien moins nombreux que les clercs, et ceux-ci, par leur crédit, se sont presque partout fait donner les meilleurs lots; de sorte que les prêtres, quoique les membres les plus importants du clergé, sont les moins rétribués.

Dans quelques localités leur rétribution est même tellement dérisoire que les fidèles subviennent à leurs besoins par des dons particuliers. Cet état de chose contribue à entretenir l'éloignement, malheureusement trop légitime, que les

prêtres éprouvent pour les Dabteras, avec lesquels ils sont presque partout en discorde ouverte ou sourde. Cette situation rend, d'ailleurs, les prêtres sympathiques aux populations des communes, qui voient en eux les victimes de la même conspiration entre les clercs-légistes et les empereurs, qui ont dépouillé leurs communes de leurs droits et de leurs libertés.

Dans bien des localités, le prêtre est resté, dans le sens politique, la seule et dernière sauvegarde de ses ouailles; et quoique l'instruction du clergé soit insuffisante, quoiqu'il multiplie ses attaches terrestres par les liens du mariage, quoique sa discipline soit relâchée et qu'il n'ait presque plus d'autre surveillant que l'opinion publique, la providence protectrice de la nation se sert de lui pour endiguer les dernières violences destructives.

(A suivre.)

LES ŒUVRES ORATOIRES DE BOSSUET[1]

M. l'abbé Lebarq, on se le rappelle, avait, dans son *Histoire critique de la prédication de Bossuet* (1889), indiqué la marche à suivre pour faire une recension nouvelle, critique et chronologique, des sermons et autres discours de l'évêque de Meaux[2]. Depuis sept ou huit ans que les érudits sont à même de faire leurs réflexions sur le système proposé, personne n'a présenté ni objections sérieuses, ni remarques vraiment importantes. Resté maître du terrain, M. Lebarq a suivi jusqu'au bout le plan qu'il s'était tracé. Nous avons aujourd'hui, en six volumes, son édition complète des œuvres oratoires de Bossuet.

En mettant ensemble les discours entiers et les fragments, ce sont deux cent trente-quatre pièces en tout. Le numéro 1 est un *Exorde sur le jugement dernier*, que M. Lebarq pense avoir été dit, à l'hôtel de Vendôme, par Bossuet, âgé de seize ans et étudiant en philosophie (1643); le numéro 234 est l'analyse, d'après l'abbé Ledieu, d'une homélie sur le psaume XXI, prêchée dans la cathédrale de Meaux, le 18 juin 1702. Entre l'essai de l'écolier et les dernières paroles du vieil évêque, tous les discours conservés, sermons, panégyriques, ou oraisons funèbres, et tous les débris de discours, sont rangés dans l'ordre chronologique. Pour faciliter les recherches, une table, intégralement reproduite dans chacun des volumes, donne là concordance entre la disposition nouvelle et celle des anciennes éditions. De plus, chacun des discours ou fragments est précédé d'une courte Introduction, et accompagné de notes, qui rappellent les circonstances historiques dans lesquelles il a été prononcé. Ce qu'avaient essayé déjà, mais sans documents suffisants, quelques-uns des récents éditeurs, M. l'abbé Guillaume en particulier, M. Lebarq l'a donc

1. *Œuvres oratoires de Bossuet*, édition critique complète, par l'abbé J. Lebarq, docteur ès lettres. Lille et Paris, Desclée, 6 vol. in-8, 1890-1896. Prix des 6 vol., 36 francs; édition de luxe, 48 francs.

2. Cf. *Études*, 15 octobre 1889.

mené à bonne fin : il nous donne la prédication de Bossuet dans toute sa vérité, en replaçant l'auditoire autour de l'orateur.

A propos du cadre historique des sermons, il y aurait peut-être lieu d'ajouter une note à un passage qui, je l'avoue, m'a longtemps intrigué, et dont je crois avoir l'explication. Bossuet, parlant à Saint-Germain, devant la cour, le premier dimanche de l'avent 1669, dit ceci : « Le faux prophète des Arabes, dont le paradis est tout sensuel, et dont toute la religion n'est que politique, n'a pas laissé de prescrire à ses malheureux sectateurs d'adorer cinq fois le jour, et vous voyez combien ils sont ponctuels à cette observance[1]. » Ce *Vous voyez* combien les Musulmans sont ponctuels éveille l'attention. Or, Olivier Lefèvre d'Ormesson note dans son *Journal*, au 28 novembre 1669 : « L'on parle souvent des audiences de l'ambassadeur turc. Il est arrivé à Paris sur la fin du mois d'octobre ; il a esté logé chez M. de la Bazinière, au village d'Issy, où beaucoup de gens le vont voir par curiosité. Il est homme bien fait, suivi de vingt-cinq ou trente Turcs. Il mange assis sur des tapis, suivant leur manière... » Et au jeudi 5 décembre : « Ce jour, le roy donnoit audience à l'envoyé turc, dont on parloit comme d'un homme d'esprit... Pour le recevoir avec plus de magnificence, le roy s'estoit fait faire un habit tout couvert de diamans, et l'on disoit qu'il y en avoit pour quatorze millions[2]..... » Suit la description de l'audience. On voit combien, le dimanche 1er décembre, l'allusion de Bossuet venait à propos. M. l'abbé Lebarq avait déjà des raisons, et de pleinement convaincantes, pour transporter ce sermon de l'année 1665 à l'année 1669. Ce détail ne fait qu'ajouter une confirmation à son système chronologique.

Bien des lecteurs, sans songer à entreprendre l'étude paléographique des autographes, peuvent cependant désirer se faire par eux-mêmes quelque idée de cette écriture et de cette orthographe de Bossuet, dont on parle tant, et dont les variations servent assez souvent à dater ses compositions. Ceux-là trouveront, répartis

1. Sermon *sur l'Endurcissement*, premier dimanche de l'Avent 1669, second point ; t. V, p. 578. Le sermon *sur l'Endurcissement* est celui que les anciennes éditions intitulaient *Sermon sur la Vigilance chrétienne*.

2. Édition Chéruel, t. II, p. 576 et 577. Cet ambassadeur était envoyé par la Porte à la suite du siège de Candie, pendant lequel la France avait secouru sans succès les Vénitiens.

entre les différents volumes, les fac-similés de vingt pages des manuscrits, choisies, aux diverses époques, parmi les plus intéressantes et les plus caractéristiques.

Le dernier de ces spécimens (t. VI, p. 377) contient la fin du sermon pour le jour de la Circoncision, prêché le 1er janvier 1687 dans l'église de la Compagnie de Jésus, au faubourg Saint-Antoine. Bossuet, dans la courte péroraison adressée aux religieux chez lesquels il parlait, avait écrit d'abord : « Sainte et savante Compagnie, qui ne portez pas en vain le nom de Jésus. » Puis, il effaça « sainte et savante », pour mettre : « Et vous, célèbre Compagnie... » En bon janséniste, Déforis avait signalé cette correction. Depuis longtemps déjà, des éditeurs plus sincères ont remarqué que, si Bossuet supprimait « savante », c'est qu'il parlait immédiatement après des « docteurs » et de « tous les talents de l'esprit » ; que, s'il retirait « sainte », c'est qu'il ajoutait quelques lignes plus loin : « selon votre sainte institution » ; en un mot, qu'il n'y avait là aucune question de parti, mais uniquement une question d'expression littéraire. La reproduction du manuscrit permet de suivre, à travers les surcharges et les ratures, les remaniements de la phrase et tout le travail de la composition.

Quant à la prédication même de Bossuet, les deux premiers volumes, dont les *Études* ont rendu compte il y a cinq ans[1], nous la montrent dans ses débuts : il y a déjà des chefs-d'œuvre, comme les panégyriques de saint Joseph, de saint Paul, de saint Jean, et des œuvres d'une profonde doctrine, comme plusieurs des sermons sur la sainte Vierge ; il y a surtout de ces exubérantes ébauches, dont les mérites et les défauts ont été si souvent appréciés. L'intérêt grandit au tome III, non seulement parce que nous arrivons à l'époque de Paris, mais plus encore peut-être parce que nous trouvons mieux que des sermons isolés, deux stations de carême, conservées presque complètement : celle des Minimes (1660), qui contient le sermon *sur l'Honneur du monde* et la première *Passion*, et celle des Carmélites du faubourg Saint-Jacques (1661).

Enfin, au tome IV, nous arrivons à ce carême du Louvre, celui de 1662, auquel, dans son *Avant-propos*, l'éditeur s'arrête avec

1. 15 juin 1891.

complaisance, comme avaient fait déjà tous les critiques et tous les historiens. C'est que, sur les treize discours ou fragments conservés, il y en a tant d'inoubliables : *la Prédication évangélique*, *le Mauvais Riche*, *la Providence*, *l'Ambition*, *la Mort*, *l'Efficacité*, *l'Ardeur* et *l'Intégrité de la pénitence*, enfin *les Devoirs des rois*. Et la situation est si intéressante : un prédicateur de trente-cinq ans, dans la pleine maturité de son talent et de son zèle ; un roi de vingt-cinq ans, faible déjà, mais non « pécheur d'habitude », et se souvenant encore de sa pieuse adolescence. Hélas ! il fallut attendre vingt ans la conversion définitive. Mais, en 1662, on pouvait l'espérer, et maintenant encore, en relisant tant de grandes vérités, si vivement exposées, nous sommes attentifs au retentissement qu'elles devaient avoir dans le cœur royal. Il est des batailles historiques, que d'avance on sait bien perdues, et dont on revoit avec passion toutes les péripéties.

De l'avent partiel, prêché aux Carmélites de la rue du Bouloi (1663), et du carême de Saint-Thomas du Louvre (1665), il ne reste que peu de débris. Mais la série des chefs-d'œuvre continue dans l'avent du Louvre (1665), qui termine le quatrième volume, puis dans le carême de Saint-Germain (1666), qui commence le cinquième, et dans l'avent de Saint-Thomas du Louvre (1668).

Le 8 septembre 1669, Bossuet était désigné par le roi pour l'évêché de Condom. A la Toussaint suivante, il ouvrait, à Saint-Germain, son deuxième avent royal, par le sermon *Ut sit Deus omnia in omnibus;* le 16 novembre, il prononçait à Chaillot l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre ; décembre amenait les sermons *sur l'Endurcissement*, *sur la Divinité de Jésus-Christ* (seconde rédaction), *sur l'Immaculée-Conception* [1] ; l'oraison funèbre de Madame venait quelques mois plus tard. On voit combien, dans la vie de Bossuet, cette époque est solennelle et brillante. Et, pour nous, c'est à peu près la fin de sa prédication.

Le précepteur du Dauphin parla rarement ; l'évêque de Meaux improvisa presque toujours. Il faut cinq volumes pour contenir les sermons de sa première jeunesse et ceux qu'il prononça en dix-huit ans de vie sacerdotale ; un seul renferme les restes de son œuvre oratoire de 1670 à 1704, pendant trente-quatre ans

1. Dans les anciennes éditions, le troisième sur ce mystère.

d'épiscopat. Ce sont quelques discours solennels, comme le sermon *sur l'Unité de l'Église* (1681), et les dernières oraisons funèbres, puis quelques notes, des sommaires écrits à la hâte, des analyses recueillies par les contemporains. Et pourtant, nous aimerions tant à suivre de près Bossuet pasteur, prononçant ses homélies dans la cathédrale de Meaux, instruisant les villageois, parlant de Dieu aux mêmes religieuses pour lesquelles il écrivait les *Méditations sur l'Évangile*. Convenons que les débris de cette époque sont loin de satisfaire notre curiosité : et pourtant, tout incomplets qu'ils sont, ils offrent un vif intérêt, grâce à ce qu'ils laissent entrevoir.

Pour finir, il faut dire une fois encore que l'édition nouvelle remplace dès maintenant toutes les anciennes. C'est désormais la seule que puisse citer le littérateur ou l'historien soucieux d'être exact. Remercions chaleureusement M. l'abbé Lebarq d'avoir mis à notre disposition un texte si soigneusement établi, et tant de ressources historiques et critiques pour lire, comprendre et étudier la prédication du grand orateur.

Et maintenant, qui fera la même chose pour Bourdaloue ? La même chose, la perte fort probable des manuscrits ne permet pas de l'espérer, mais quelque chose d'approchant... bien mieux, en tout cas, que ce que nous avons jusqu'ici..., une édition nouvelle, où l'on rende la vie à la prédication la plus mêlée de toutes au mouvement moral du grand siècle... Il y aurait là-dessus beaucoup à dire, et surtout beaucoup à faire. Qui veut y donner quinze ans de sa vie ?

R.-M. DE LA BROISE, S. J.

LE GÉNÉRAL TROCHU

D'APRÈS SES MÉMOIRES[1]

Ce titre de *Mémoires*, vulgarisé par la presse, convient-il aux deux gros volumes des *Œuvres posthumes* de l'auteur ? Oui, si l'on envisage seulement la part prise dans la Défense nationale par le gouverneur de Paris assiégé. C'est la matière du premier volume. Non, si l'on cherche à reconstituer avec ces souvenirs écrits toute la carrière militaire du général ; encore moins, si l'on désire pénétrer dans sa vie privée, connaître sa famille, son éducation, ses débuts. Il y a cependant un peu de tout cela dans le second volume, mais dispersé à travers des considérations philosophiques et des théories sociales ou politiques, tantôt expérimentales, tantôt purement spéculatives, suivies d'une série d'anecdotes. Ces divers éléments ne sont ni fondus ni bien disposés. Les redites abondent. Ainsi les journées de Février 1848 reparaissent trois fois, d'abord avec le général Bedeau (I, 5), puis avec Guizot et Bugeaud (II, 136), enfin avec Trochu lui-même (II, 328). L'auteur s'excuse de ces répétitions et de ce défaut d'unité, dont il rend responsable sa vieillesse. Il écrivit sur le tard de sa vie et commença non par le commencement mais par la fin. Dans son esprit, les méditations solitaires qu'il promenait à Tours, en Dauphiné ou en Bretagne, avaient plus d'importance que la relation de ses faits de guerre et de ses opérations militaires. A la prière de ses amis, il se décida enfin à raconter le siège de Paris, quand il avait déjà exposé toutes ses idées sur la réforme de la société, du gouvernement et de l'armée. Le courage lui manqua pour retoucher son œuvre. Décidé d'ailleurs à ne la laisser paraître qu'après sa mort, il se souciait peu de l'effet littéraire.

En revanche la publication ne se fit pas attendre.

Le mercredi 7 octobre 1896, au moment des ovations enthousiastes que la France rassemblée à Paris faisait éclater autour du

1. Général Trochu. *Œuvres posthumes*. T. I. *Le Siège de Paris*. T. II. *La Société, l'État, l'Armée*. Tours, Mame, 1896. 2 vol. in-8.

tsar, Trochu, retiré des affaires publiques depuis 1872, s'était éteint à Tours, en cette capitale provisoire du temps de la guerre. Les journaux virent beaucoup de choses dans cette coïncidence, parmi lesquelles le relèvement assuré du pays. Trochu inhumé le lendemain de la revue de Châlons, c'était l'effacement des souvenirs néfastes. De ce même camp de Châlons, encombré par les vaincus de Reischoffen, n'avait-il pas été envoyé à Paris, le 17 août 1870, en qualité de gouverneur, par Napoléon III vaincu, humilié et déjà presque déchu. Donc, les souverains russes à peine partis les yeux pleins d'un tout autre spectacle, les Français de 1896 pouvaient lire dans le *Correspondant* du 10 octobre les premiers fragments des fameux *Mémoires*. Ces extraits soulevèrent d'ardentes controverses que semblait avoir préparées une lettre de l'impératrice Eugénie datée de quatre jours plus tôt. On y avait lu : « Il fut jadis un vaillant soldat. L'orgueil et l'ambition le perdirent. Dans un jour de malheur il oublia son devoir et son honneur. Il crut peut-être sincèrement sauver Paris. A ce prix, il trahit par excès de confiance en lui-même. C'est son excuse, s'il s'est trompé. Il s'est fait justice en se réfugiant dans l'oubli. »

L'oubli a fini avec la tombe. Mais la mémoire du général continuera longtemps à susciter les jugements les plus différents. Sans prétendre en imposer aucun, nous allons parcourir à grands traits ce que contiennent ses *Œuvres posthumes*. Et, puisqu'un *plan* unique n'y paraît guère, nous nous laisserons conduire au fil le plus sûr de tous, celui des événements et des dates.

I

Le général ayant dédaigné (I, 60) de rectifier les détails biographiques légendaires qui courent sur ses origines, nous n'avons point vérifié s'il est bien né à Palais, à Belle-Ile-en-Mer, le 12 mars 1815. Sa famille se composait de bourgeois et de chrétiens. Ils donnèrent à leur fils une éducation morale et religieuse dont les principes devaient le guider, et les sentiments le soutenir toute sa vie. Son père, un bas-breton, était officier principal de l'administration de la guerre et appartint trente années au Conseil général du Morbihan.

Où le jeune Trochu a-t-il fait ses études? Il dit avoir eu pour

préfet à Sainte-Barbe (II, 330), alors qu'il y était « une sorte d'écolier lauréat », M. Cuvillier-Fleury, un des plus considérables et des plus affectionnés maîtres de sa jeunesse. Il rencontrera un jour le futur académicien dans le salon des Tuileries, débitant à la veille d'une révolution, des sentences d'un optimisme aveugle. L'étonnant est que le pessimiste Trochu ait jamais aimé un homme de cette trempe.

A Saint-Cyr (1835-1837), il se vante d'avoir eu un bon rang. Mais quel mauvais souvenir il a gardé de cette école routinière, où durant soixante ans les méthodes ne changèrent pas; où, jusqu'en 1852, les officiers d'infanterie n'apprenaient pas même à se tenir à cheval, ce qui ne les empêchait pas de former aux yeux du bon public le *premier bataillon de France !* Dans sa brochure, l'*Armée française en 1879* par un officier en retraite, il déplorera les lacunes de cette institution plus *scolaire* que *militaire*, et proposera de la réformer sur le modèle des écoles de cadets et des académies de guerre allemandes. Ces réformes ont-elles été introduites? Le chapitre XI de son deuxième volume ne le donne pas à penser. Il y a reproduit et résumé sa brochure : l'*éducation* devrait primer le *dressage*, et la *pratique* la *théorie*. Plus de brimades, ni d'esprit écolier. Stage obligatoire de quelques mois comme soldat dans un régiment.

Cependant en 1842, Trochu était depuis un an lieutenant d'état-major au 6e léger, à Mostaganem, sous les ordres de La Moricière. Il aimait passionnément son état et jouissait d'une santé à toute épreuve (II, 284). Ce dernier avantage était fort appréciable au milieu de fatigues surhumaines et presque quotidiennes. A quoi tient l'avancement? Ce n'est pas à en croire le général, aux mérites, qui sont utiles et non pas nécessaires, mais à l'*alea* de la guerre ou de la politique. En ce temps-là, il était jeune, et la fortune n'avait pour lui que des sourires. Combien elle les lui fera expier plus tard, il le constate avec résignation et trouve juste que la seconde moitié de sa vie ait compensé par ses mécomptes les bonheurs inespérés de la première.

Donc, faute de mulets pour ses convois, La Moricière avait réuni un train de six cents ânes, destinés à porter des meules. Trochu accepta les fonctions d'ânier-major, ou, comme le saluait son général, d'*émir el amir*, *sultan des ânes*. Une journée difficile à

travers les neiges le mit en vue, et La Moricière l'attacha à son état-major particulier comme aide-de-camp.

Avec l'année 1844 éclate la guerre du Maroc. L'alerte est donnée en plein bal au château d'Oran. Trochu porte de hautes bottes de mousquetaire Louis XIV. Ces bottes deviendront tout un roman, terminé à la bataille d'Isly (14 août). Le maréchal Bugeaud, qui avait besoin d'un officier connaissant la région, avait demandé Trochu à La Moricière jusqu'à la fin de la campagne. La campagne finie, il tint à le conserver. Dès lors, le capitaine Trochu étudie la guerre avec un homme de guerre. Bugeaud, que Changarnier et ses adversaires traitaient de radoteur du premier Empire, était un vétéran d'Austerlitz, et l'un des derniers professeurs de la grande stratégie napoléonienne. Trochu se vante souvent d'avoir été son élève, son auditeur quotidien et assidu, et d'avoir appris tout ce qu'il sait à son école.

Ses enseignements m'avaient si profondément pénétré qu'à cinquante ans de là je ne puis me défendre d'en faire encore subir longuement le récit aux rares visiteurs militaires de ma retraite... Le siège de Paris n'eût donné lieu à une action décisive que si l'ennemi, au lieu de se cantonner pendant des mois dans les villages des hauteurs environnantes et de s'y fortifier, avait marché contre notre triple ligne circulaire de défense, soit pour l'enlever de vive force, soit en procédant par cheminements réguliers. Il aurait trouvé là un accueil préparé d'après tous les principes généraux et toutes les règles de détail recommandées par le maréchal Bugeaud (II, 309).

A dater de là, Trochu ne quitta plus le maréchal duc d'Isly, qui, cinq ans après, mourut chrétiennement entre ses bras. Grâce à cette attache, il eut ses entrées libres aux Tuileries dans les journées des 23 et 24 février 1848. Il assista même au dernier dîner royal le 23, repas aussi tranquille que si une révolution n'eût pas grondé aux portes du palais. Ni le roi, ni personne autour de lui ne croyait à un danger sérieux. Il assista encore, dans la matinée du 24, à la dernière revue royale. L'attitude de la garde nationale, criant : *Vive la réforme !* ouvrit enfin les yeux à Louis-Philippe. Le souverain signait, l'après-midi, son abdication. Trochu, avec un officier d'ordonnance, fut témoin de cette scène, qu'il croit n'avoir pas encore été racontée. L'impression en est douloureuse. A l'heure des périls, les palais deviennent déserts et les serviteurs s'en vont. La reine Marie-Amélie, un

Prince allemand, le duc de Montpensier, le maréchal Gérard, le général de Neuilly et un publiciste Émile de Girardin, qui pérorait dans le vide, tel était l'entourage du roi, abandonné des siens.

Le jardin des Tuileries allait être envahi. Le duc de Nemours aborda Trochu, sans savoir son nom, — peut-être l'a-t-il ignoré toujours, puisqu'il est mort quelques mois avant la publication de ces Mémoires, qui devaient le révéler, — et le pria de le conduire, avec la dernière escorte militaire, à la Chambre des députés. Le capitaine forma ses hommes en colonne, et, à travers la place de la Concorde, accompagna le prince jusqu'au palais Bourbon. La duchesse d'Orléans les y avait précédés.

De cette journée Trochu gardera un profond souvenir, qui ne sera pas sans influer sur sa conduite au Quatre-Septembre.

Sous la présidence de Louis-Napoléon, il évita un emploi de cour. Le prince lui avait offert d'entrer dans sa maison militaire en qualité d'aide-de-camp. Trochu, qui votait pour Cavaignac, déclina l'honneur à grand'peine. Il y dut de n'être point mêlé au coup d'État. Saint-Arnaud, à son avènement au ministère de la guerre, le nomma, d'autorité, directeur adjoint du personnel. Trochu y gagna de voir de près, pour la première fois, comment devaient s'improviser toutes les guerres de l'Empire. Pressentant le coup de théâtre, il prépara, *en tout cas*, un corps d'armée expéditionnaire, et bien lui en prit.

Il avait alors trente-neuf ans et était colonel. Saint-Arnaud l'emmena en Orient comme premier aide-de-camp et auxiliaire *ad latus*. La confiance du maréchal, déjà atteint d'un mal incurable, dans ce jeune officier, qui cachait à l'armée les défaillances du chef, a quelque chose de touchant. Cela rappelle les pages émues de Marbot soignant le maréchal Lannes, blessé à mort et amputé des deux jambes, à l'ambulance d'Essling. Les détails intimes abondent, et ils sont des plus intéressants. Quelques-uns cependant, que le général croit inconnus, sur l'incendie de Varna se lisent tout au long dans la belle *Histoire du second Empire*, par M. de La Gorce. Mais savait-on que les *Adieux* du maréchal Saint-Arnaud à son armée sont l'œuvre de son aide-de-camp? (II, 377.)

Devenu brigadier, Trochu eut le mérite de tirer le général Pélissier du lit, « au prix de quelques bourrades (I, 31) », le 18 juin 1855, au matin de l'attaque désastreuse qui coûta la vie

à Brunet et à Mayran, sans compter la perte de trois mille cinq cent cinquante-trois officiers et soldats français, plus un millier d'Anglais. Aussi ne ménage-t-il pas le futur vainqueur du 8 septembre. Il n'aima jamais non plus Canrobert, qu'il traite de général africain et d'âme vulgaire.

Il est certain qu'à Palestro, Canrobert, ennemi des grandes responsabilités, fit faire à Trochu, alors commandant d'une brillante division, une triste et amusante série de fausses manœuvres (II, 384). Sans la timidité du général en chef, ce succès eût été une brillante victoire. Mais ici plus encore que durant l'interminable siège de Sébastopol tout allait à l'aventure. Trochu n'avait-il pas rallié à Briançon une garnison dont les soldats n'étaient pas exercés au tir et manquaient même de cartouches.

Heureuse en apparence, la guerre d'Italie épaissit le bandeau que celle de Crimée avait mis sur les yeux de Napoléon III. Trochu au contraire voyait de plus en plus clair dans le présent et dans l'avenir. Dès 1855, à son retour de Sébastopol, il avait refusé au maréchal Vaillant de prendre la direction du personnel au ministère de la guerre, les idées en cours et en haute faveur sur l'organisation de l'armée française heurtant ses convictions militaires et le résultat de ses études spéciales (I, 68). Dès lors, il fut traité de général orateur, général *rhéteur*, en attendant le général *qui trahit.*

Sadowa (juillet 1866) n'ôta pas à l'empereur ses folles illusions. Il réunit pourtant une commission de réorganisation de l'armée. Comme on y perdait le temps en discussions confuses, Trochu, mis de côté systématiquement, en appela à l'opinion publique par son mémorable ouvrage l'*Armée française en 1867*.

La déclaration de guerre à la Prusse réalisa toutes ses craintes.

II

Deux partis à la cour de Napoléon : en minorité, les sages ; en majorité, les ardents. Nos levées se firent bruyamment ; la Prusse opéra sa mobilisation silencieusement. Étonnement de Trochu quand lui, un des plus anciens divisionnaires, avec onze ans d'exercice dans son grade, ne se vit pas figurer parmi les commandants de corps. Il écrivit aussitôt au maréchal Le Bœuf (11 juillet 1870) pour s'offrir à servir dans tel corps d'armée

qu'il plairait au ministre. Le maréchal répondit par une mystification, en chargeant le général de défendre avec cent mille mobiles la frontière pyréréenne contre une invasion éventuelle de l'Espagne ! Une seconde mission presque aussi imaginaire lui est proposée quelques jours après (18 juillet) par le prince Napoléon : c'était une diversion à exécuter par la flotte dans la Baltique ; le soulèvement du Danemark et du Hanovre, la marche à l'intérieur de l'armée de débarquement. Trochu répond qu'avec trente mille soldats français, aidés de quarante mille Danois, on pourrait tenter une entreprise sur Düppel, mais à la condition que les moyens soient déjà créés : flotte de transport ; approvisionnements, matériel. Un conseil de guerre, auquel il assiste, est tenu chez l'empereur. Le général y constate que tout est à l'anarchie jusque dans ces délibérations suprêmes. Les projets de descente en Danemark furent « mort-nés » (I, 95).

La série de nos défaites partielles s'échelonnait. En quatre jours (2-6 août) une partie de nos frontières était envahie. Nos troupes battues à Wissembourg, Reischoffen et Forbach étaient démoralisées. Dès lors, un seul plan apparut comme possible aux yeux du général : la retraite sur Paris pour continuer, autour de cette place de premier ordre, une lutte désormais trop inégale partout ailleurs. Il en écrivit à l'empereur, le 10 août, par le général de Waubert. Napoléon III hésita. A son tour l'armée de Metz perdit trois sanglantes batailles et fut coupée. Le général rhéteur était devenu, hélas, le général prophète. Émile Ollivier lui offre la présidence du Conseil avec le portefeuille de la guerre, qu'il refuse pour ne pas s'inféoder à la politique. Mais après un nouveau refus opposé aux instances de l'impératrice, il accepte du général Montauban le commandement du 12e corps d'armée en formation à Châlons. Il part dans la nuit du 15 août. En arrivant à la gare, il est surpris, au milieu de l'inexprimable désordre, par l'arrivée de l'empereur.

Nous occupions encore nos sièges, quand un autre train composé de wagons de troisième classe, glissant lentement et silencieusement sur les rails se croisa avec le nôtre et vint se fixer à côté de lui. Dans la voiture à bancs et à dossiers de bois, qui était portière à portière avec la mienne, je reconnus l'empereur en uniforme de campagne, entouré de toute sa cour militaire... Quelle pouvait être la cause de ce retour, en si humble équipage, du souverain que, quelques jours auparavant, on avait vu partir de Saint-Cloud pour aller prendre solen-

nellement le commandement de ses armées dans ce train impérial qui était la représentation spéciale des splendeurs du règne. Nous étions confondus, honteux de l'éclat comparatif de notre installation de voyage. Dans mon esprit obsédé par tant de sombres prévisions, la pensée se fit jour que cette étrange apparition, complément des autres incidents de ce voyage tourmenté, était comme une première révélation, de l'écroulement de l'Empire entraînant la ruine de la fortune française (II, 111).

Le lendemain, 17 août, avait lieu la célèbre conférence de Châlons qui, au point de vue des causes historiques de nos désastres, a une importance capitale. Là peut-être un arrêt allait se produire dans nos revers successifs et précipités. Une décision de salut n'était pas encore chimérique. Malheureusement la lumière s'est faite difficilement sur les avis exprimés, comme sur les résolutions adoptées. Le maréchal de Mac-Mahon déclara plus tard ne pas se souvenir de tout ce que rapportait le général Trochu. La loyauté de ces deux hommes étant égale, auquel croire entièrement?

Suivant Trochu, étaient présents avec lui à cette sorte de conseil de guerre, moitié militaire, moitié politique : l'empereur, le prince Napoléon, Mac-Mahon, le général Schmitz, chef d'état-major général de Trochu, le général Berthaut, commandant les mobiles de la Seine et le général de Courson. L'empereur, avec ce flegme philosophique que la maladie et le malheur avaient encore accru, demanda quelles mesures propres à conjurer la gravité des événements l'on avait à proposer. Silence du prince Napoléon et du maréchal. Trochu rappela sa lettre du 10 août, exprima ses craintes sur le sort de l'armée de Metz, et conclut aux trois propositions suivantes : 1° départ immédiat pour Paris de toutes les forces du camp de Châlons ; 2° constitution sous Paris d'une armée réorganisée et confiée à Mac-Mahon ; 3° mise en état de défense de la capitale, en vue d'un siège. Dans son rapport pour l'Assemblée nationale, Saint-Marc-Girardin, un politicien et un bel esprit, a dénaturé plus tard cette scène, à laquelle il n'avait pas assisté et dont il n'avait même pas interrogé les survivants. Mais Trochu, dès 1873, alors que les témoins existaient encore et pouvaient le contredire, a reproduit, dans sa brochure intitulée : *Pour la vérité et pour la justice*, le discours du prince Napoléon, lequel n'a point protesté. « Nom-

mez-le gouverneur de Paris, avait dit le prince à l'empereur, en lui montrant le général; chargez-le de la défense de la place; qu'il vous y précède de quelques heures et vous annonce à la population dans une proclamation qu'il saura faire. Vous verrez que tout ira bien. » — « Vous avez entendu, reprit l'empereur. Est-ce que vous accepteriez ? » Le général accepta. L'avis télégraphique d'une triple résolution : rentrée à Paris des mobiles de la Seine, retour de l'empereur précédé par Trochu gouverneur, et retraite de Mac-Mahon, fut envoyé à l'impératrice-régente. Mais régente, ministres, présidents des Chambres répondirent par télégramme que c'était la révolution à Paris et que, en conséquence, ils s'y opposaient formellement.

Trochu, après un déjeuner silencieux avec l'empereur, avait pris le premier train pour la capitale. Un sentiment plus vif en lui que le devoir militaire, le sentiment chrétien, lui avait fait une loi d'accepter la défense d'un souverain malheureux. Cet acte l'honorait d'autant plus que jamais il n'avait servi l'Empire pour l'Empire. En route, il rencontra barrant la voie un train de matériel destiné au siège de Mayence. Il employa ce loisir forcé à griffonner sa proclamation au peuple de Paris. Il y annonçait le retour prochain de l'empereur et recommandait l'union patriotique des partis. Arrivé à Paris après minuit, il se fit conduire chez l'impératrice (18 août). La régente prit connaissance de la lettre autographe de Napoléon III investissant le général du commandement en chef « de toutes les forces chargées de pourvoir à la défense de la capitale »; mais elle l'arrêta net sur la question de la rentrée de l'empereur. « L'armée de Châlons, aurait-elle ajouté, fera sa jonction avec l'armée de Metz » (I, 145). Cette entrevue est restée célèbre, et longtemps elle servira de thème aux controverses historiques.

Trochu, presque découragé, se renferma dans les travaux techniques de la défense. Le ministre de la guerre, en le séquestrant de toute nouvelle, lui facilitait la tâche à sa manière. Elle était considérable. Les fortifications, élevées en 1841, malgré les clameurs des politiciens qui criaient à l'*embastillement* de Paris, étaient en parfait état d'entretien, mais avaient perdu beaucoup de leur valeur défensive. La portée de l'artillerie avait quadruplé depuis lors. Plusieurs des forts détachés se trouvaient par suite dominés des hauteurs voisines; l'intérieur même de

la place, sur une lieue d'étendue en longueur et en profondeur. était du côté du sud exposé aux obus de l'ennemi. Dès avant la déclaration de guerre, le gouvernement impérial avait songé à élever de nouvelles forteresses à Montretout, à Châtillon, aux Hautes-Bruyères; leurs fondations ne dépassaient guère le sol. L'enceinte, sur quarante kilomètres de développement, n'avait aucun magasin à poudre abrité; jamais même elle n'avait été armée; les dépôts d'artillerie de place se trouvaient à Vincennes et à Bourges et se composaient de pièces d'un modèle relativement ancien. Enfin les portes étaient à protéger par des ouvrages en terre.

Il en ressort : 1° qu'au point de vue des principes, Paris, indépendamment de la famine et de l'émeute, était en état d'infériorité vis-à-vis d'un assiégeant, maître des hauteurs; 2° que la préparation de la défense eût exigé des mois et des années. Le désastre de Sedan précipita l'heure fatale. Trochu l'apprit le 3 septembre au soir, en revenant d'une tournée d'inspection à cheval.

Ici se place une question où, après avoir joué le rôle d'accusé à l'Assemblée nationale, il plaide sa cause dans ses Mémoires. Des tenants de l'Empire lui ont reproché d'avoir tramé dans l'ombre la révolution du Quatre-Septembre. Voici à quoi se bornait le complot. Tous les jours, avant et après les séances, sénateurs et députés en proie à une anxiété croissante pénétraient au Louvre dans le cabinet du gouverneur de la Place. Invariablement et à tout venant il répétait que l'existence de l'Empire, le sort même du pays étaient à la merci d'une nouvelle défaite. Un jour parmi les visiteurs se trouva Jules Favre. Trochu ne l'avait jamais vu de sa vie. La conversation fut générale et ne sortit pas du terrain des opérations militaires.

A quelques jours de là, au Quatre-Septembre, se rendant à cheval au Corps législatif, il rencontra Jules Favre lui annonçant l'envahissement de l'Assemblée par la foule. Il ne le reconnut pas et lui demanda son nom. Et les ennemis ont voulu voir dans ce fait minime la preuve d'une comédie concertée d'avance!

D'autres adversaires ont violemment reproché au général de n'avoir pas donné sa démission plus tôt, dès qu'il se vit en suspicion auprès de l'impératrice, dès qu'il fut relégué à l'écart par le ministre de la guerre, le général Montauban, qui allait jusqu'à

faire fusiller des espions sans le prévenir. Nous pensons que le général a plus noblement agi en se mettant au-dessus de ces froissements et de ces susceptibilités. Il n'envisagea que le salut du pays ; de tous ses détracteurs pourrait-on rendre le même témoignage ?

Cette même justice lui sera accordée par tout esprit sincère à propos de son attitude dans la journée où s'effondra l'Empire. Durant la matinée, il s'était rendu auprès de l'impératrice. L'après-midi, il tenta de se faire un chemin à travers la foule jusqu'au Corps législatif. L'Assemblée fut envahie avant son arrivée. Quant aux troupes, elles avaient été établies dans leurs divers postes par le ministre et le général Soumain, en dehors du gouverneur de Paris.

Par pur patriotisme Trochu accepta du gouvernement de la Défense nationale les fonctions de ministre de la guerre et sollicita celles de président qui lui furent aussitôt confiées. Vers la fin seulement, il fut révoqué de son commandement qui passa au général Vinoy, et ne conserva que la présidence.

Le récit des préparatifs de guerre dans Paris jusqu'à l'investissement, puis des efforts tentés pour briser les lignes allemandes, remplissent de longs et dramatiques chapitres de ce livre. Ils sont écrits par le général le mieux informé de son sujet, le plus capable d'en bien parler. Ducrot, partisan de l'offensive, vivait hors de Paris, avec les troupes en campagne; Trochu siégeait au centre.

Et « le fameux plan »? Il est exposé. Ce plan était tout défensif. Il n'aurait pu réussir que si les Allemands eussent attaqué. Mais leur plan à eux était de laisser bouillir l'eau dans la chaudière jusqu'à ce qu'elle sautât — ce qui arriva à la Commune. Alors l'admirable système de fortifications construit contre les agresseurs de Paris se retourna contre ses propres défenseurs. Trois cent mille fusils, deux mille deux cents bouches à feu, trois millions de kilogrammes de poudre servirent plus contre les Français que contre l'ennemi.

On comprend qu'ayant vu ainsi son œuvre utilisée contre lui-même le général formule, en terminant, de tristes et douloureuses conclusions.

Ces conclusions, toutes pleines de griefs contre les légendes de l'histoire, l'injustice des partis, les fautes de l'Assemblée

de 1871, se retrouvent plus développées dans le deuxième tome de ses *Œuvres posthumes*.

Dès le début de ce second volume, l'auteur se pose en homme « pour toujours sorti des affaires publiques et du monde, dont il ne souhaite et n'attend plus rien », et, à ce titre, il se croit en droit de réclamer confiance entière en son impartialité et en son désintéressement. Qu'il soit sincère, tout le monde le lui accordera ; impartial et désintéressé, on se prend bien vite à en douter à mesure que l'on avance à travers ces considérations, dont chacune semble un argument de plaidoyer, un motif de défense dans un discours de réhabilitation personnelle. La perpétuelle affectation avec laquelle Trochu se cite complaisamment lui-même, et revient à son beau livre de l'*Armée française en 1867*, n'est pas pour plaire. On raconte qu'au dernier soir de Sedan, Napoléon III, abordant le général Ducrot, lui dit : « Général, pardon de ne vous avoir pas cru plus tôt. — Sire, répondit Ducrot, plût à Dieu que je me fusse trompé ! » Comme Ducrot, Trochu avait averti l'empereur et prophétisé nos désastres ; mais au lieu de gémir d'avoir été bon prophète de malheur, il semblerait presque en triompher. Entre les lignes, on saisit je ne sais quelle expression de satisfaction éprouvée par l'écrivain, à qui les événements de l'année terrible ont donné raison[1]. C'est, à notre avis, le principal, peut-être le seul défaut de l'ouvrage. Qui sait s'il n'était pas inévitable ? A coup sûr, il démontre les profondes convictions de l'auteur, qui, jusqu'à la fin de sa carrière, est resté fidèle à lui-même.

Les pensées jetées par le général, dans ses premiers chapitres sur l'état social actuel, sont fortement écrites et vigoureusement conçues. Qu'il flétrisse le *contentement de soi,* cette « maladie constitutionnelle à laquelle notre pays doit ses plus douloureux et ses plus humiliants revers (II, 3) », ou bien le *scepticisme religieux* et l'affaiblissement des croyances dans les masses, avec la perte du *respect* pour conséquence fatale (p. 21) ; qu'il résume la

1. Il proteste cependant formellement du contraire (t. I, p. 81), et dans ces nobles termes : « On ne me rendrait pas justice, si on inférait que j'ai voulu prétendre au prophète et me donner la *misérable satisfaction* de prouver que sous l'Empire j'avais mieux jugé que la plupart de mes contemporains. » Lui-même se rendait donc bien compte de l'impression qui viendrait spontanément au lecteur.

Cité antique de Fustel de Coulanges pour montrer l'idée religieuse à la base et à l'origine de toute société, ou qu'il fasse appel à ses souvenirs de la guerre de Crimée et de 1870-1871, pour déplorer l'oubli de tout sentiment et de tout devoir hiérarchique, jusque dans les rangs de l'armée, il semble formuler des sentences dans la langue d'un Tacite de l'avenir.

Certains jugements sur l'attitude prise ou plutôt gardée par l'Église dans les temps nouveaux seront contestés. L'auteur s'y attendait. Catholique sincère, il a bravé toute sa vie les railleries des libres-penseurs; catholique timide et partisan d'un clergé renfermé sinon dans la sacristie, du moins dans le sanctuaire, il croit, en exprimant ces idées de réserve, s'exposer aux récriminations des « dévots intransigeants ». Qu'il se rassure ! Ce n'est pas nous qui irons troubler le repos de sa tombe. Nous ne saurions oublier qu'aux mauvais jours du siège de Paris, si les couvents ne furent point pillés et les religieux fusillés, avec les prêtres, plusieurs mois avant la Commune, c'est au courageux gouverneur que la reconnaissance en est due. Qu'il soit adversaire des processions publiques par crainte des bagarres, dégoût de l'indifférence publique et vénération pour les choses sacrées du culte, c'est affaire d'opinion et d'opportunité. Qu'il gémisse de voir quelques personnages ecclésiastiques faire la chasse aux décorations, c'est pur sentiment de la dignité sacerdotale et conscience de l'idéal désintéressé qui constitue le dévouement. Après l'admirable conduite des Frères des Écoles chrétiennes dans les ambulances, il fut seul à ne vouloir point décorer le frère Philippe, qui le fut quand même. « Mon cher Frère, lui dit-il un jour, c'est bien malgré moi que je vous ai ôté une part des mérites de vos gratuits et charitables efforts. — Bien malgré moi aussi que je l'ai perdue », répondit le cher Frère (p. 18). Au fond, ils étaient d'accord.

Le prêtre-citoyen, cher à la démocratie moderne, n'a pas plus que le prêtre décoré les sympathies de Trochu : le soldat n'est pas électeur, à plus forte raison le prêtre ne devrait-il pas avoir le droit de vote. Autrement il prend position entre les divers partis, s'aliène les uns pour faire le jeu des autres. Il devrait se souvenir que le royaume du Christ n'est pas de ce monde. — Soit, répondrons-nous, si les assemblées municipales, départementales, nationales veulent bien commencer par se tenir sur leur

terrain qui est celui de la politique ; mais puisqu'elles passent leur temps à remuer des questions mixtes ou purement théologiques, n'est-il pas de toute nécessité que le clergé se défende en choisissant des représentants de sa cause et des intérêts religieux ? Que messieurs les anticléricaux s'abstiennent les premiers !

Parmi les idées maîtresses qui dominent le volume, citons encore la distinction nettement affirmée, et clairement démontrée par le général, entre l'instruction et l'éducation. Il ne croit pas, et après expérience, à la vertu éducative de l'enseignement primaire. Savoir lire, écrire et calculer, ne lui paraît pas une garantie de moralité. Dans nos écoles primaires actuelles, le futur soldat n'apprend ni le respect, ni la discipline, ni la science du devoir et du sacrifice. Encore moins y puise-t-il les croyances nécessaires pour être armé contre les illusions et les défaillances, les tentations et les entraînements. Il ne sort de là ni bons cœurs, ni âmes élevées, ni caractères fermes.

Dans les collèges d'enseignement secondaire, supprimons l'internat, généralisé par Napoléon I[er] dans ses vues de despotisme.

Des maisons d'éducation, pépinières des hommes, le général passe aux institutions libres, pépinières des hommes d'État. Mais où est la liberté en France, et quel parti la réclame sérieusement ? L'effort de chacun et de tous n'apparaît guère. Tout le monde compte sur le gouvernement, qui s'appuie lui-même sur le sable mouvant des assemblées parlementaires. Un jour la tempête révolutionnaire souffle, et tout se désagrège.

Le citoyen libre doit être aussi un citoyen armé et un défenseur utile de la patrie. Trochu est pour le service obligatoire, mais sagement entendu. Le service de trois ans mettant à la disposition du département de la guerre « infiniment plus d'hommes » qu'il n'en peut former et instruire (I, 246), les exemptions et dispenses édictées de tout temps dans l'intérêt social auraient dû être maintenues. Notre loi de recrutement « est moins libérale et moins rationnelle que la loi prussienne, bien que ses auteurs aient prétendu en faire une loi d'*égalité* ».

Nous ne pousserons pas plus avant l'analyse de ces considérations écrites dans une langue sévère et philosophique, conçues par l'intelligence d'un vrai soldat et d'un vrai chrétien. Nous

croyons qu'à l'heure actuelle leur lecture est faite pour fortifier les âmes et relever les courages. L'auteur qui nous livre, pensée par pensée, le secret des mobiles de sa vaillante conduite et de son héroïque sérénité dans le malheur, se révèle partout un profond croyant et un patriote éclairé. La postérité mettra ce vaincu plus haut que les gens heureux de son temps, parce qu'il eut d'inébranlables principes et immola sans hésiter la gloire, la popularité, l'ambition, à sa foi en Dieu et à son amour du pays. Les gouvernements passent ; les hommes restent.

H. CHÉROT, S. J.

REVUE DES LIVRES

Saint Irénée et le Canon du Nouveau Testament, par A. Camerlynck, bachelier en théologie de l'Université de Louvain. Louvain, Istas, 1896. Gr. in-8, pp. 116.

M. Camerlynck étudie, dans le présent volume, la pensée de saint Irénée sur les Écritures du Nouveau Testament, telle qu'elle se dégage de son traité *Contre les Hérésies*. Dans un premier chapitre, on nous fait d'abord connaître le grand évêque, son activité littéraire, le but et la nature de son célèbre ouvrage. Au chapitre second, l'auteur se demande quels écrits du Nouveau Testament a connus le docteur de Lyon, et il arrive à cette conclusion qu'Irénée les a tous cités ou utilisés dans son travail, à l'exception de l'Épître à Philémon, la II^a Petri, l'Épître de Jude et la III^a Joannis. Mais à quel titre Irénée en appelait-il aux livres du Nouveau Testament! Les tenait-il pour des écrits profanes, ou bien leur accordait-il la valeur d'ouvrages inspirés? Telle est la question examinée par M. Camerlynck dans un troisième chapitre, où il démontre que pour Irénée les écrits du Nouveau Testament ont la même autorité que ceux de l'Ancien, une autorité dogmatique et divine. Dans un dernier chapitre, notre auteur traite, pour me servir de son expression, de l'apostolicité du Nouveau Testament d'après saint Irénée. Cela veut dire qu'il se demande si nos écrits du Nouveau Testament sont bien, d'après saint Irénée, les écrits mêmes des apôtres ou des disciples dont ils portent les noms. La réponse affirmative ne saurait faire doute pour quiconque examine cette question avec le simple désir d'arriver au vrai. Dans tout ce travail, M. Camerlynck réfute, avec sérénité, science et méthode, les objections entassées sur un point ou sur un autre par nos modernes rationalistes, les Werner, les Harnach, etc. Aussi lui pardonnerons-nous facilement les quelques fautes de style que nous avons remarquées au cours de la lecture, et nous formons des vœux pour qu'il continue ce travail, en l'étendant à toute la littérature chrétienne des trois

premiers siècles. Notre bachelier en théologie de l'Université de Louvain y mériterait, haut la main, son grade de docteur.

L. MÉCHINEAU, S. J.

De Sacramento matrimonii. Tractatus dogmaticus, moralis, canonicus, liturgicus et judiciarius, auctore M. Rosset, episcopo Maurianensi. Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), chez l'auteur. 3 vol. in-8, 1896. T. IV, pp. 686; t. V, pp. 604; t. VI, pp. 554. Prix de chaque volume, pour les souscripteurs : 5 francs; pour les autres : 7 francs.

Mgr Rosset vient de terminer la publication de son traité magistral sur le mariage. Au moment où paraissaient les trois premiers volumes, nous en avons signalé la profondeur de doctrine et la largeur d'érudition (cf. *Études*, *partie bibliographique*, 30 novembre 1895). Nous avons constaté, en parcourant ces derniers volumes, que le plan primitif a été complètement réalisé, sans rien perdre de ses vastes proportions. Un rapide coup d'œil sur l'ordre des questions étudiées par Sa Grandeur nous donnera une idée de l'étendue de son œuvre et de la marche qu'elle a suivie.

Mgr Rosset continue d'expliquer, dans le tome IV, les lois qui régissent le mariage chrétien. A la suite des empêchements dirimants reconnus par l'Église, il indique ceux que l'État prétend élever de sa propre autorité; et il trace, à cette occasion, une ligne de conduite aussi ferme que sage, dont feront leur profit les fidèles, et surtout les pasteurs aux prises avec les empiétements de l'État. Des empêchements qui s'opposent au mariage, quelques-uns peuvent être levés par l'autorité de l'Église. Mais à qui et comment demander la dispense nécessaire ? Quelles conditions sont requises pour l'obtenir ? Par quels intermédiaires, une fois accordée, arrive-t-elle à sa destination ? Il y a là, pour bien des prêtres, un dédale assez obscur, où ils ne risqueront pourtant pas de s'égarer, s'ils prennent pour guide Mgr Rosset.

Aux chapitres sur la dispense font suite ceux qui décrivent la célébration du mariage, et marquent dans quelles conditions le contrat matrimonial, s'il en est besoin, peut être revalidé. Quand l'épouse est devenue mère, elle vient se faire bénir à l'église; pieuse pratique, dont l'auteur raconte l'origine, explique les rites,

tout en montrant que si elle est obligatoire chez les Grecs, elle est simplement conseillée dans l'Église latine.

Sacramentellement unis pour coopérer à l'œuvre créatrice, et se prêter, dans les luttes de la vie, une aide mutuelle, les deux époux sont liés vis-à-vis l'un de l'autre, et vis-à-vis de leurs enfants, par divers devoirs, qui sont justifiés et expliqués avec le plus grand soin dans le tome V. Le dernier volume traite des causes qui légitiment et, parfois, rendent nécessaire la séparation de corps. Seuls les tribunaux ecclésiastiques sont compétents pour décider dans les procès qui touchent au contrat du mariage. Un appendice sur le divorce civil en France termine le traité sur le mariage. Une double table, l'une par ordre alphabétique, l'autre selon l'ordre des matières et placée à la fin de chaque volume, permet au lecteur de se reporter, en un clin d'œil, au passage qu'il désire consulter.

Dans les trois derniers volumes, la plupart des questions, même les plus délicates, nous semblent traitées à souhait. Citons trois exemples. Nous croyons, avec Mgr Rosset, qu'un mariage est valide quand deux fiancés échangent ouvertement les paroles sacramentelles en présence du prêtre, alors même que celui-ci fermerait les yeux et se boucherait les oreilles pour ne rien voir et ne rien entendre. Nous aimons aussi voir déclarer ailleurs, bien discrètement, il est vrai, que des parents, d'une situation aisée, qui, pour éviter d'être déshonorés, confient leurs enfants adultérins à l'hospice, sont tenus de le dédommager de ses frais. Nous applaudissons de même à la doctrine développée à propos des empiétements du pouvoir civil, qui prétend régler les conditions essentielles à la validité du mariage. La direction que donne, un peu plus loin, Mgr Rosset pour le choix d'un éducateur, est empreinte d'une haute sagesse, où la fermeté se concilie avec la prudence. Plût à Dieu que tous les pasteurs eussent le courage de dénoncer, comme lui, le devoir absolu pour les parents de faire donner à leurs enfants une éducation chrétienne, et le mal irréparable que crée à la famille et à la société un enseignement où l'on ne parle jamais de Dieu.

Pour satisfaits que nous soyons de la manière dont le plus grand nombre des problèmes ayant trait au mariage sont discutés et résolus, nous risquerons encore une fois quelques critiques. Relevons d'abord qu'il est des passages, bien rares, où

la doctrine admise et recommandée nous semble indulgente à l'excès. J'admettrais difficilement, par exemple, et je me défendrais d'enseigner que des hommes ayant avec une même femme un commerce adultère, et ne sachant pas quel est celui d'entre eux qui est le père de son enfant, ne sont tenus à aucuns frais pour son entretien et son instruction.

Un peu plus nombreuses les conclusions, qui sont, selon nous, trop sévères. Sans doute, sur les divers points débattus entre de sérieux théologiens, le docte prélat ne prétend ni imposer aux autres, ni rendre obligatoire sa manière de voir. Il n'en est pas moins vrai que telles opinions, celles, par exemple, exposées aux numéros 3171 et 3386, nous semblent bien rigides. L'auteur, cela se voit, vise aux moyens de tarir dans leur source les plus tristes abus qui se cachent sous le voile du mariage. Et ce noble souci dicte çà et là au moraliste une règle un peu excessive, qui va, je le crains, à l'opposé du but. Nous souhaitons d'avoir tort et nous n'insistons pas. Au surplus, nous espérons exposer bientôt ici même l'un des points où Mgr Rosset nous paraît, en particulier, trop inflexible.

Nous voulions surtout adresser des éloges, certes bien mérités, à l'éminent auteur du traité sur le mariage, et voici que notre critique s'étend outre mesure. Au moins supposons-nous qu'elle ne diminuera point, aux yeux de nos lecteurs, la haute estime dont est digne l'œuvre colossale de Mgr Rosset. Son traité n'est pas seulement remarquable de science et d'érudition. Il est aussi le plus complet de ceux qui ont été publiés dans ce siècle. Voilà pourquoi nous le recommandons à tous les prêtres qui désirent avoir des solutions fortement motivées sur les questions les plus complexes et les plus délicates du sacrement de mariage. Ils trouveront ici toutes les opinions un peu sérieuses exposées et débattues ; ce leur sera un immense avantage, lors même qu'ils ne voudraient pas toujours se ranger à l'avis de leur savant guide.

F. TOURNEBIZE, S. J.

Le Socialisme et le Congrès de Londres. Étude historique, par A. Hamon. Paris, Stock, 1897. In-16, pp. IX-280. Prix : 3 fr. 50.

Voulez-vous savoir ce qui s'est passé avant, pendant et autour du congrès socialiste tenu à Londres du 27 juillet au 1er août 1896 ; dési-

rez-vous connaître par le menu les discours, cancans, intrigues et potins du socialisme international ? lisez l'ouvrage de M. Hamon, et votre curiosité sera satisfaite, voire même saturée. Le sociologue anarchiste appelle son livre une « étude historique » ; mais que de broussailles dans cette histoire ! Sans air et sans lumière on marche péniblement à travers un épais fourré de faits divers, de procès-verbaux, d'anecdotes, sans autre guide que l'austère chronologie scrupuleusement observée heure par heure.

Dans un chapitre préliminaire, M. Hamon se met en quête d'une bonne définition du socialisme — l'intention est excellente ! — mais surtout d'une définition qui permette aux anarchistes d'être admis dans la grande famille des socialistes. Aussi bien, l'essentiel n'est-il pas de montrer patte blanche ? D'après l'auteur de *Psychologie de l'anarchiste-socialiste*, le socialisme est « un système social, ou un ensemble de systèmes sociaux dans lesquels les moyens de production sont socialisés. » Vous ne comprenez pas très bien... une petite note au bas de la page vous explique que « en réalité toutes les choses sont moyens de production, soit médiatement, soit immédiatement ». Si les ténèbres s'épaississent dans votre intelligence, tournez deux pages et vous apprendrez que le socialisme est « la socialisation des moyens de production », c'est-à-dire la socialisation de toutes choses, le communisme, la « *communisation* » et le collectivisme la « *collectivisation* » des moyens de production. C'est une tautologie, dites-vous, un truisme, une lapalissade, et vous n'avez pas tort.

M. Hamon — il le dit dans sa Préface — s'est efforcé de « garder la sérénité de l'historien » et de « se dégager de toute ardeur prosélytique ». Sans doute l'histoire du congrès est très objective ; mais dans les notes placées à la fin de l'ouvrage, et surtout dans le chapitre consacré aux conclusions qui ressortent de ce congrès, l'apôtre des doctrines anarchistes se montre à découvert. Les scènes de pugilat, les traductions traîtresses de Mme Marx-Aveling, le « caporalisme éhonté » de la sociale-démocratie allemande, l'obstruction systématique du groupe Jaurès-Millerand, tout cela devient sous la plume de M. Hamon une apologie de l'anarchisme.

Malgré cela, *le Socialisme et le Congrès de Londres* n'en est pas moins un livre à lire, car il montre le socialisme tel qu'il est : un assemblage incohérent de dissensions, de discordes, de haines, d'appétits inassouvis.

CH. ANTOINE, S. J.

Le Syndicat mixte, institution professionnelle d'initiative privée à tendance corporative, par Adéodat Boissard, docteur en droit. Paris, Arthur Rousseau. In-8, pp. VI-203. Prix : 5 francs.

L'auteur de cet ouvrage, M. Adéodat Boissard, est le fils de

l'ancien procureur général qui, en 1891, défendit avec autant de courage que d'éloquence Mgr Gouthe-Soulard devant la cour de Paris; l'étude sur le syndicat mixte qu'il vient de publier lui a servi de sujet de thèse de doctorat devant la faculté de droit d'Aix.

Les 200 pages de ce livre contiennent un résumé clair, substantiel et assez complet de la question importante et discutée des syndicats mixtes. Après avoir déterminé les caractères distinctifs du syndicat mixte, l'auteur expose aussi exactement, aussi impartialement que possible, les résultats obtenus jusqu'ici, là où l'expérience de ce genre d'associations a été tenté. Il est pratiqué avec succès dans la grande industrie, en dépit des obstacles et des conditions particulièrement défavorables; mais ces essais sont trop récents et trop peu nombreux pour être considérés comme définitivement concluants. M. A. Boissard nous montre ensuite comment les tentatives plus multipliées dans les métiers ont eu des fortunes diverses et cherche à démêler les causes des réussites et des échecs. Au passage il note que le commerce n'a tiré jusqu'à présent aucun parti de l'association mixte ; enfin il décrit le merveilleux essor des groupements agricoles, leur hiérarchie imposante et l'avenir brillant qui leur est réservé. L'auteur termine en manifestant le désir de voir revivre la corporation *libre* et privilégiée, constituant la meilleure organisation du travail.

Tel est le plan de l'ouvrage dont nous félicitons sincèrement le jeune docteur. A dire toute notre pensée, plusieurs des jugements émis auraient besoin d'être revisés. Citons l'acte d'accusation dirigé contre la loi de 1884 (p. 46) et la condamnation sommaire des syndicats parallèles (p. 200). Çà et là le développement de la pensée manque de profondeur. Les mots de « corporation », « idée corporative », « tendances corporatives », sont gros d'équivoques ; nous aurions désiré que l'auteur en fît une analyse exacte et une étude foncière, car enfin, il ne suffit pas de dire que la corporation est une association qui réunit sans les confondre les divers éléments de la profession. Ce livre est une promesse. M. A. Boissard, qui vient d'être nommé maître de conférences à la Faculté libre de Lille, saura la remplir avec la science, le talent, la bonne foi qui caractérisent ce premier essai.

CH. ANTOINE, S. J.

Le Comité ouvrier des Charbonnages de Paturages et Wasmes, par Émile Lewy. Paris, Fischbacher, 1895. In-8, pp. 68. Prix : 50 centimes.

Passablement radical dans ses idées — c'est du moins son aveu — M. Émile Lewy n'aime pas les demi-mesures, lorsqu'il est facile de donner la mesure entière. Aussi a-t-il organisé aux Charbonnages de Paturages et Wasmes, dont il était administrateur, un conseil d'usine sur un plan entièrement nouveau, car l'élément patronal en est radicalement éliminé. Voici comment l'administration des Charbonnages déclare qu'elle a l'intention de faire disparaître les injustices en permettant aux ouvriers de faire leurs réclamations non pas à leurs patrons mêmes, mais à leurs compagnons élus et délégués à cette fin. En outre l'administration déclare que dorénavant elle n'appliquera plus les amendes et les retenues de salaires qui n'auraient pas été approuvées par le Comité ouvrier. On trouvera dans la brochure de M. Émile Lewy un grand nombre de documents qui expliquent le mécanisme et le fonctionnement de ce Comité ouvrier.

CH. ANTOINE, S. J.

Précis de Zoologie, par le Dr Carlet. 4e édition entièrement refondue par Rémy Perrier. Paris, Masson. In-8, pp. xv-859.

Il eût été vraiment dommage que le *Précis de Zoologie* du regretté professeur Carlet tombât dans l'oubli. Malgré son titre modeste, il avait rendu de signalés services à maint écolier que l'échéance d'un examen venait parfois surprendre en pleine école buissonnière. D'ailleurs son format était peu encombrant et sa dépense ne grevait guère le budget le plus difficile à mettre en équilibre.

Malheureusement, dans le domaine des sciences naturelles, les livres vieillissent vite, et si Mme Carlet n'avait eu la louable pensée de nous ménager cette nouvelle édition, le *Précis de Zoologie* n'aurait pas tardé à venir échouer sur les bords de la Seine, dans quelque boîte poussiéreuse du quai.

Il faut aussi féliciter la librairie Masson d'avoir pu confier ce travail de refonte à un ouvrier aussi habile que le professeur Rémy Perrier. C'est une refonte, en effet, et non plus seulement une édition revue et corrigée. J'ajouterai même que sur certains points la transformation est complète.

L'ouvrage comprend deux parties : la zoologie générale et la zoologie spéciale.

Dans la première nous sommes initiés aux connaissances nécessaires pour aborder avec intérêt l'étude des différents groupes du règne animal. Ces pages sont nouvelles, et, en les écrivant, M. Perrier a bien voulu nous faire grâce de toutes les digressions faciles qui ont dû cependant tenter sa plume. Il s'est contenté d'exposer brièvement, avec une heureuse économie de mots, les questions se rapportant à cette première partie de son travail.

Je signalerai en particulier son étude sur la cellule, avec un excellent résumé du processus de la *karyokinèse*, que l'on ne trouvait pas dans les éditions précédentes de Carlet. Il y a aussi un chapitre d'histologie qui est peut-être ce qu'on a écrit de mieux sur un tel sujet dans un ouvrage élémentaire.

Dans la seconde partie, également, d'heureuses retouches ont été pratiquées. Le plan général de Carlet a été conservé, ainsi que son style quasi télégraphique, qui permet de dire beaucoup de choses en peu de mots ; mais ce travail de mise au point a nécessité certaines modifications réclamées par les récentes théories morphologiques qui dominent aujourd'hui si nettement la zoologie. C'est ainsi que M. Perrier a rédigé à nouveau la plupart des pages ayant trait aux animaux inférieurs, aux Protozoaires et aux Phytozoaires.

Pour ma part, je lui sais gré d'avoir enfin trouvé une famille à cet infortuné *Balanoglossus*, qui errait jusqu'ici à travers les diverses provinces zoologiques sans jamais rencontrer un groupe qui voulût franchement l'adopter. Ayant, à l'état larvaire, l'aspect d'une larve d'Échinoderme, et, à l'état adulte, ressemblant quelque peu à un Ver, il était souvent signalé comme un type intermédiaire entre ces deux embranchements ; mais ses analogies anatomiques avec l'*Amphioxus* sont si nombreuses et la présence d'un rudiment de notochorde étant aujourd'hui bien établie, il était plus simple de le mettre dans l'embranchement des Protochordés.

J'ajouterai que le texte est orné de nombreuses figures, empruntées le plus souvent aux Éléments de Zoologie de Claus, et que les mots scientifiques français sont toujours suivis des mots grecs et latins qui ont servi à les former.

J'ai dit de ce livre tout le bien qne j'en pensais : je formulerai cependant une critique. M. Perrier est un apôtre du transformisme; aussi, dans un long chapitre de vingt-huit pages s'est-il appliqué à nous exposer avec une certaine complaisance les raisons qui paraissent militer en faveur de cette doctrine. Mais il y a transformisme et transformisme, et celui de M. Perrier me paraît excessif. Aussi, après avoir lu les raisons en faveur de l'évolution des êtres, ai-je regretté de ne pas trouver les objections scientifiques que l'on peut opposer. Le lecteur impartial aurait examiné les unes et les autres, et, après réflexion, il aurait pu donner ou refuser son adhésion à ce qui n'est, somme toute, qu'une simple hypothèse.

Malgré cette critique, le *Précis de Zoologie* a sa place marquée dans toute bibliothèque scientifique, et de nombreux écoliers en tourneront avec profit les feuillets savamment rajeunis.

J. MAUMUS.

I. — **Notice sur le calendrier pascal** des juifs et des chrétiens, par l'abbé Mémain. Paris, Haton, 35, rue Bonaparte, 1896. In-8, pp. VII-99. Prix, *franco* : 2 francs.

II. — **Nouvelle étude sur le calendrier grégorien**, par l'abbé Colomer. Perpignan, Latrobe, 1, rue des Trois-Rois, 1896. In-12, pp. 206.

I. — On sait qu'entre notre calendrier et celui des chrétiens d'Orient, il existe un écart progressif, actuellement de douze jours. A une époque où les relations internationales deviennent de plus en plus fréquentes, les Russes et les Orientaux se sentent gênés par cette divergence; sans cesse il faut tenir compte de l'écart, dans les affaires politiques ou commerciales. Ils songent donc à se rallier au calendrier grégorien. Le Japon, avec son esprit pratique, leur en a donné l'exemple, il y a vingt-trois ans. Sans l'amour-propre national, la question serait tranchée depuis longtemps. On met en avant des objections que M. Mémain résout savamment. Il réfute l'erreur astronomique qui fait croire aux illettrés que la véritable date de l'équinoxe est celle du calendrier julien, et l'erreur du clergé grec, qui croit se conformer strictement au décret du Concile de Nicée. Jusqu'à nos jours, on manquait du texte authentique. Mais il a été retrouvé par le car-

dinal Pitra et se retourne contre les Grecs. M. Mémain le donne en entier. Un tel ouvrage ne peut que contribuer au rapprochement des Gréco-Russes, et à l'unification du calendrier entre peuples civilisés. Aussi il a été très bien accueilli par les membres du Bureau des Longitudes, qui en publieront un compte rendu.

II. — M. Colomer s'est proposé un but différent. Il cherche à faciliter au clergé l'étude du calendrier liturgique. Il ne veut pas qu'on en suive les indications « sans comprendre la signification des mots » employés. D'une manière très intéressante, il nous montre les efforts des anciens pour se créer un bon calendrier. Il nous conduit chez les Égyptiens, les Chinois, les Persans, les Juifs, les Musulmans, les Grecs et les Romains. Ce livre atteint parfaitement le but visé par le jeune auteur.

A. POULAIN, S. J.

Le Guide de l'harmoniste, harmonie raisonnée et pratique, précédée de notions élémentaires de l'art musical, par Jules Romette. — Seconde partie : Harmonie dissonante avec réalisation et corrigé des exercices, données complémentaires, exemples et modèles. En vente chez l'auteur, au *Barroux*, par Malaucène (Vaucluse). 1 volume in-4, pp. 180. Prix : 4 fr. 50.

M. l'abbé Romette fait paraître la fin de son traité d'harmonie. Ce second volume traite des accords dissonants et des différentes modifications provenant des retards, altérations et autres artifices harmoniques. Sans conduire son élève aux plus hauts sommets de l'art moderne, le professeur a le mérite d'être clair et de le mener aussi loin qu'on puisse aller sans être aidé par le contrôle assidu d'un professeur.

E. SOULLIER, S. J.

La Musique sacrée *telle que la veut l'Église*, par l'abbé Eugène Chaminade, chanoine honoraire, ancien maître de chapelle à la cathédrale Saint-Front de Périgueux. Paris, Lethielleux, 1897. 1 volume in-8, pp. 156.

M. l'abbé Chaminade commente et explique le décret du 6 juillet 1894 sur la musique d'église. Un premier chapitre nous signale les défauts à éviter : mal accentuer le latin; introduire à l'église des chants profanes; ajouter ou retrancher au texte liturgique;

usurper sur les paroles réservées au célébrant; répéter des mots outre mesure; intervertir ou séparer les fragments du texte.

Puis il juge les différents genres de musique : celle de Palestrina, qui est, par excellence, la musique d'église; l'art moderne, qui peut être admis, à condition que la mélodie se rapproche du chant grégorien, que le rythme ne soit pas trop accusé, que l'harmonie s'abstienne le plus possible des accords altérés ou enharmoniques. La musique d'orgue devrait, surtout dans les interludes, imiter la mélodie diatonique des antiennes du plain-chant. L'orchestre pourra être permis par l'évêque, et il emploiera exclusivement le style lié, qui sera de règle pour lui, aussi bien que pour l'orgue et les chœurs. Les fanfares ne seraient que tolérées et soumises au même règlement que l'orchestre.

Dans un dernier chapitre, l'auteur nous donne ses conclusions pratiques : il faut réformer notre musique, sans se laisser arrêter, ni par les mécontents, ni par les incapables; donner aux séminaristes le goût et la science de la musique sacrée; englober tous les lutrins et maîtrises de France dans une vaste association de Sainte-Cécile qui, sous la direction des évêques et par l'organe d'une Revue, régenterait tous les chœurs.

Nous reconnaissons à l'auteur d'excellentes intentions; mais nous nous demandons s'il interprète toujours exactement le décret de la Sacrée Congrégation des Rites. Celle-ci n'a pas, ce nous semble, l'exclusivisme de M. Chaminade; elle accepte tous les genres de musique, « pourvu qu'ils aient le cachet religieux ». Elle donne, sans doute, ses préférences au plain-chant et à Palestrina; mais elle admet aussi les morceaux composés par les « maîtres respectables des différentes écoles italiennes et étrangères, et en particulier par les maîtres de chapelle romains ». S'il en est ainsi, de quel droit exclure du sanctuaire Beethoven, Cherubini, Mozart, Haydn, Pergolèse, etc. ? Et si, dans un pauvre village, on exécute des morceaux de Mini, Battman et autres auteurs de rang secondaire, par la bonne raison que le goût des fidèles et leurs moyens musicaux ne s'élèvent pas au-dessus, nous pensons non seulement que cela est permis, mais encore qu'il y a défense pour cette église de chanter la musique de Palestrina, parce que « si l'on n'est pas sûr de l'exécuter d'une manière édifiante, il faut la remplacer, dans la liturgie, par le chant grégorien ».

Notre avis est-il bien différent de celui de Mgr Panici, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, qui, dans son approbation, en tête du volume, loue beaucoup les intentions de M. Chaminade, sans dire un mot qui fasse allusion aux idées mêmes exposées dans l'opuscule ?

E. SOULLIER, S. J.

Œuvres historiques de M. le Dr Ulysse Chevalier. I. *Annales de la ville de Romans* (Manuscrit inédit). Valence, Jules Céas et fils; Paris, A. Picard, 1897. In-8, pp. xx-327.

Ce serait un inappréciable service rendu à notre histoire générale, si chaque ville, grande ou petite, pouvait compter sur un de ses enfants pour la doter de ses Annales. Romans a eu cette bonne fortune. Le chef d'une famille, dont le nom est synonyme de labeur persévérant et de sérieuse érudition, s'est donné la patriotique mission de réunir, sous forme, pourrait-on dire, d'éphémérides, les faits tant soit peu importants qui se sont passés dans sa ville natale.

Sans remonter jusqu'à Romus, fils d'Allobrox, le soi-disant fondateur de Romans, 1442 avant Jésus-Christ, M. le Dr Chevalier prend, pour point de départ de ses Annales, l'année 842 de l'ère chrétienne : c'est déjà une antiquité suffisamment respectable. Monastère à son origine, comme bien d'autres de nos villes, fondé par saint Barnard, Romans, pour son histoire, ressemble aussi à ses congénères : donations de biens, extensions de privilèges, mais en même temps différends avec les seigneurs voisins, spoliations à main armée, dissensions intestines entre moines, chanoines, habitants, telle est Romans à l'époque féodale, sans parler de maints conflits avec le pouvoir royal. Le temps marche, la ville se transforme, s'agrandit, devient importante. Et voici la réforme religieuse qui vient troubler la concorde des citoyens en les armant les uns contre les autres ; les guerres de religion, la Ligue, Romans prise et reprise, pressurée, pillée, les églises et les monastères détruits et brûlés, tout ce qu'on a vu autre part. Et puis le calme renaît, les événements se ressentent de cette période de paix. Deux siècles après, la Révolution et ce qui suit jusqu'à nos jours.

Comme je l'ai dit, M. Chevalier n'a pas eu d'autre dessein que de nous donner les éphémérides de sa ville : c'est fort sec, j'en conviens ; toutefois, bien que n'étant pas Romanais et n'ayant pour m'intéresser à l'histoire de Romans qu'une amitié précieuse avec une des célébrités de Romans, j'ai lu avec un véritable intérêt ces Annales, qui, en abrégé et localisées, sont celles de la France. A mon avis, M. Ch. Mossent, par la publication de ce travail de M. le Dr Chevalier, complète heureusement les données historiques que nous possédions sur la ville de Romans dans les travaux de MM. Dochier et Giraud.

C. SOMMERVOGEL, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

ROME

27 *décembre.* — Le Souverain Pontife, à l'occasion du nouvel an, reçoit les hommages et les souhaits des anciens officiers et soldats de l'armée pontificale. Dans sa réponse, le Saint-Père répète avec énergie l'affirmation des droits du Pape sur son domaine temporel et exprime hautement l'espoir qu'il sera récupéré dans un avenir prochain.

6 *janvier.* — Confirmation solennelle par le Pape du décret de la Sacrée Congrégation des Rites approuvant les miracles pour la canonisation du bienheureux Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, réformateur des chanoines réguliers et fondateur de la congrégation des religieuses de Notre-Dame. La canonisation aura lieu probablement en mai.

3 *janvier.* — Mort, à Naples, du cardinal San-Felice, archevêque de Naples depuis 1878, membre du Sacré Collège depuis 1884. Né à Aversa en 1834, de la famille des ducs d'Acquavella, il était entré jeune dans l'ordre des Bénédictins. Sa charité surtout l'avait rendu très populaire.

FRANCE

Élections. — Sont élus députés : le 26 *décembre*, dans la Seine, M. Girault, socialiste-revisionniste, et M. Rigaud, républicain ministériel.

— Le 3 *janvier* 1897, ont eu lieu les élections pour le renouvellement partiel du Sénat dans les départements allant, dans l'ordre alphabétique, de la Haute-Garonne à l'Oise ; de plus, cinq élections complémentaires. Sont élus : 62 républicains « de gouvernement », 12 conservateurs, 20 radicaux et 3 socialistes. M. Constans, l'ancien ministre, n'est pas réélu dans la Haute-Garonne. La droite a perdu huit sièges ; les radicaux-socialistes en ont gagné une dizaine.

26 *décembre.* — Transfert du corps de Pasteur dans les bâtiments récemment achevés de l'Institut qui porte son nom, rue Dutot, à Paris. La cérémonie est rehaussée par un discours de M. Legouvé qui, parlant au nom de l'Académie française, loue en Pasteur le grand savant,

bienfaiteur des corps, et le croyant, bienfaiteur des âmes par l'affirmation de sa foi.

27 *décembre*. — M. Doumer, député de l'Yonne, ancien ministre des finances dans le cabinet radical de M. Bourgeois et qui menait tout dernièrement encore une vive campagne contre le ministère Méline, est nommé par celui-ci au poste de gouverneur général de l'Indo-Chine française, en remplacement de M. Rousseau décédé.

— L'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers célèbre le 25e anniversaire de sa fondation.

4 *janvier*. — S. Exc. Mgr Clari, le nouveau nonce apostolique, est arrivé à Paris.

6 *janvier*. — Le *Journal officiel* publie le rapport du ministre de l'intérieur au Président de la République sur le recensement quinquennal fait le 29 mars 1896. Le chiffre total de la population en France, y compris la Corse, est de 38 517 975 habitants. L'accroissement, de 1891 à 1896, a été de 175 027 habitants. Le ministre constate que « ce mouvement ascensionnel est bien loin en arrière de celui des nations voisines ».

12 *janvier*. — Rentrée des Chambres. M. Brisson est réélu président de la Chambre des députés.

Morts. — 28 *décembre*. — A Lille, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, M. A. Théry, député du Nord en 1871, sénateur inamovible depuis 1875 et un des plus actifs défenseurs de la cause catholique dans nos deux Assemblées politiques.

1er *janvier*. — A Arcachon, le T. H. Frère Joseph, supérieur général de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes depuis 1884. Joseph-Marie Josserand (tel était son nom de famille) était né à Saint-Étienne le 30 mars 1823. Il avait été nommé par le gouvernement, en 1881, représentant de l'enseignement libre au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

6 *janvier*. — A Séez, Mgr Trégaro, évêque de Séez. Né en 1824, aumônier de la marine, évêque depuis 1881, on sait avec quelle vigueur apostolique il a toujours protesté contre les « lois scélérates. »

ÉTRANGER

Espagne. — 1er *janvier*. La *Gazette officielle* publie un décret de réformes administratives et économiques pour les colonies des Antilles. Ces réformes, immédiatement applicables à l'île de Porto-Rico, seront étendues à Cuba dès que les circonstances le permettront.

Espagne. — Aux Philippines, le nouveau gouverneur, général Polavieja, déploie une grande énergie pour la répression de l'insurrection.

Italie. — *4 janvier.* — Le traité de paix entre le roi d'Italie et l'empereur d'Abyssinie, Ménélik II, est officiellement publié à Rome.

États-Unis. — Le nouveau Recteur de l'Université catholique est nommé : c'est M. Conaty, curé de Worcester, ancien directeur de collège, docteur de l'Université de Georgetown.

Amérique méridionale. — *Équateur.* — Les lettres venues de ce pays dénoncent les violences et les représailles barbares exercées par la franc-maçonnerie, qui s'est de nouveau emparée du pouvoir dans la patrie de Garcia Moreno.

Le 15 janvier 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

ENCORE LES MÉCOMPTES

DE L'UNIVERSITÉ

Il y a cinq ans nous avons parlé ici des mécomptes de l'Université sur le terrain de l'enseignement secondaire [1]. La question est de nouveau à l'ordre du jour. Dans son Rapport sur le budget de l'Instruction publique, M. Bouge, abordant le chapitre des lycées et collèges officiels, a lui-même écrit le mot fâcheux qui sert de titre à cet article. La discussion qui est venue ensuite à la Chambre, et qui n'a pas rempli moins de quatre longues séances, 23-26 novembre, a eu pour résultat, par l'âpreté même de certaines récriminations, de mettre davantage en évidence un état de malaise qu'on est allé jusqu'à appeler du nom de crise. Au reste, en 1892 on parlait déjà ce langage alarmant.

C'est peut-être pousser trop au noir; mais manifestement cela ne va pas très bien dans les beaux établissements où l'*Alma mater* cultive l'élite de la jeunesse française. Les docteurs consultants, amis de la famille, s'accordent à diagnostiquer du marasme, ou de l'anémie ; et l'honorable rapporteur, plus dévoué que personne à la fille aînée de la République, ne s'est pas fait faute de mettre à nu certaines plaies que d'autres eussent préféré tenir cachées. Ces révélations ont naturellement suscité beaucoup d'émoi ; les journaux se sont échauffés à leur tour ; plusieurs ont crié à la trahison ; quelques-uns ont réclamé l'application des remèdes violents, tenus en réserve dans la pharmacopée jacobine ; les plus raisonnables n'ont pas dissimulé leurs appréhensions sur l'avenir de l'enseignement d'État.

Voyons ce qu'il en est en réalité.

1. *Études*, janvier 1892. T. LV, p. 100.

I

On a parlé de la dépopulation des lycées et collèges universitaires. C'est aller un peu vite. Il en est à cet égard des lycées et collèges comme de la France elle-même. Depuis quelques années leur population prise en bloc ne diminue pas, mais elle n'augmente pas non plus. Il semble donc qu'il n'y aurait pas lieu de s'alarmer. Seulement on regarde chez le voisin, et c'est la comparaison qui provoque des réflexions amères. Pendant que notre population demeure stationnaire, celle de l'empire allemand s'accroît dans une proportion formidable ; de même, pour nous servir des propres expressions du Rapport officiel, « tandis que l'effectif de la population universitaire se maintient, ou gagne quelques unités avec peine, celui de la population congréganiste s'élève. Leur (*sic*) effectif a passé de 75 035 en 1892 à 79 718 en 1896 ».

Or, pour l'honorable rapporteur et pour la grande majorité des écoutants, l'enseignement congréganiste, — lisez l'enseignement chrétien, — c'est non pas un auxiliaire et un collègue de l'enseignement d'État, c'est toujours l'ennemi. On l'a donné à entendre en termes fort peu équivoques plus de vingt fois en cours de cette discussion.

Nous sommes obligés d'accepter de confiance les chiffres fournis à la Chambre par son rapporteur. Les lycées nationaux compteraient 53 000 élèves et les collèges universitaires, 32 000; soit un total de 85 000 environ. Le Rapport se référait à l'année scolaire 1895-1896; il paraît que, à la rentrée dernière, on a constaté une nouvelle baisse de 770 élèves. Et M. Bouge ajoutait à ce propos : « Ce qu'il y a de symptomatique et de grave, Messieurs, c'est que justement la diminution porte sur les classes de septième et de huitième ; c'est le recrutement qui semble être atteint ; c'est la source qui paraît se tarir. » En supposant que les rivaux aient maintenu cette fois encore leur accroissement annuel qui, depuis 1892, est de 1 200 unités environ, on voit que l'écart entre les deux populations scolaires se trouve notablement réduit ; et, comme le dit M. Bouge, « les effectifs des établissements

religieux se rapprochent à grands pas des effectifs réunis des établissements nationaux et des établissements libres. »

Tout en admettant en 1892 les chiffres donnés par M. Charles Dupuy, comme nous admettons aujourd'hui ceux de son successeur, nous nous étions permis de les examiner de près, et nous avions conclu qu'ils ne présentaient pas d'une manière exacte la véritable répartition des élèves de l'enseignement secondaire entre les établissements officiels et les maisons d'éducation ecclésiastiques ou religieuses. Naturellement nous aurions à faire aujourd'hui les mêmes observations et les mêmes réserves. Nous en rappellerons seulement quelques-unes qui ont leur importance, comme on va le voir.

D'abord, la classification des établissements catholiques est particulièrement défectueuse et incomplète. On mentionne d'une part les collèges congréganistes, de l'autre les petits séminaires. Mais il existe beaucoup de maisons d'éducation, dirigées par des prêtres, qui ne sont ni collèges congréganistes ni petits séminaires. Supposons qu'on les ait rangés sous l'une ou l'autre de ces rubriques, il resterait encore à tenir compte de ces innombrables écoles cléricales annexées aux églises dans les paroisses urbaines ; il y a là un contingent nullement négligeable à ajouter à l'effectif de l'enseignement *congréganiste*. Mais il y a plus.

Dans la séance du 24 novembre, un député universitaire, M. Jules Legrand, plaidant la cause de l'enseignement moderne, invoquait en sa faveur un argument de fait : « Actuellement, disait-il, près de la moitié de la population scolaire des lycées et des collèges appartient à l'enseignement moderne. »

Il ne s'agit pas ici de discuter les mérites respectifs des deux ordres d'enseignement. Nous nous en tenons à la déclaration d'un homme de la maison. La clientèle des études classiques dans les établissements universitaires ne dépasse guère 50 pour 100 de la population totale ; par conséquent on énonce un maximum en la fixant à 45 000 élèves. Nous avons tout lieu de croire que dans les établissements catholiques le chiffre correspondant doit être porté bien au delà de 70 000.

Quant à ces gros bataillons de *modernes* en garnison dans les lycées et collèges, et qui représentent presque la moitié

de l'effectif, dans quelle mesure ont-ils droit de figurer sur les cadres de l'enseignement secondaire? La question est difficile à résoudre. Il est dès aujourd'hui constant qu'un bon nombre de ces écoliers ne vont pas plus loin que la troisième, et que tels de ces petits collèges, qui font l'orgueil des sous-préfectures et des chefs-lieux de canton, ressemblent. à s'y méprendre, à des écoles primaires supérieures. Quoi qu'il en soit, puisque l'on inscrit au compte de l'Enseignement secondaire tous les élèves de l'Université qui appartiennent à l'enseignement moderne, il faudrait, d'autre part, y inscrire aussi tous ceux des grands pensionnats de Frères où cet enseignement est donné aussi bien que dans les lycées et collèges officiels. Il y aurait encore de ce chef quelques milliers d'unités à additionner au total de l'enseignement dit congréganiste, par opposition à l'enseignement dit national. Et alors la proportion serait intervertie, et le mécompte serait encore bien plus grave qu'on ne le croit ; car on s'apercevrait que l'Université n'a pas même cette petite moitié, 47 pour 100, de l'effectif de l'enseignement secondaire que les Documents parlementaires lui attribuent.

II

Le rapporteur du budget de l'Instruction publique n'a été ni le seul ni même le premier à signaler ces symptômes de décadence. Il l'a fait avec un courage et une franchise qui l'honorent ; mais d'autres ont précisé davantage encore. Voici deux témoignages en un seul. C'est M. Francisque Sarcey qui cite les paroles que lui aurait dites M. Buisson, naguère encore directeur au ministère, aujourd'hui héritier de la chaire de M. H. Marion : « Nous sommes en train de perdre la clientèle de la haute bourgeoisie et même de la bourgeoisie moyenne[1]. »

Nous retrouvons le même aveu sous la plume d'un professeur de lycée en activité de service, M. H. Bernès, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique : « Il faut dire bien nettement ce que tout le monde sait. Ce n'est

1. *Écho de Paris*, 6 décembre 1896.

pas la petite bourgeoisie laborieuse, ce ne sont pas les familles du peuple que l'Université a besoin de ramener à elle; c'est la bourgeoisie riche, et c'est en partie la bourgeoisie moyenne des milieux cultivés, des professions libérales[1]. »

Nous ne voulons rien dire de désobligeant pour l'Université, ni surtout pour cette catégorie d'élèves de condition modeste qui lui restent fidèles pendant que d'autres l'abandonnent. Ces élèves pauvres sont souvent les meilleurs. Mais il est bien permis de faire observer que la fidélité de cette clientèle n'est pas une preuve de la confiance que l'éducation universitaire inspire aux familles. On aura toujours des élèves quand on aura des bourses à leur offrir. C'est là, on ne peut en disconvenir, un des grands attraits de l'enseignement d'État; grâce au budget, il possède à cet égard une supériorité que les institutions privées ne sauraient lui disputer. Les gens raisonnables commencent même à trouver qu'il use trop largement de ce moyen de peupler ses lycées et collèges. M. Bouge a donné des chiffres qu'il faut retenir : Lycées, 8 500 boursiers; collèges, 12 117. Total : 20 617 boursiers. Et encore, l'honorable rapporteur, n'ayant à s'occuper que du budget d'État, ne compte point les bourses servies par les départements et les municipalités.

Cette question des bourses a été l'objet d'un grand débat à la Chambre des Députés. La Commission proposait de diminuer le crédit d'une somme assez ronde. Le rapporteur déclara très nettement que, à son avis, le chiffre des boursiers était trop élevé. La majorité de la Chambre paraissait gagnée à cette manière de voir. Ce furent les hommes d'extrême-gauche qui ce jour-là prirent en main la cause de l'Université. Ils avaient la partie belle contre des adversaires plus modérés, mais pour qui la crainte de paraître alliés des catholiques sera toujours la fin de la sagesse. L'argumentation des socialistes était simple : L'enseignement clérical est en progrès; l'enseignement national languit; et vous venez nous proposer de lui enlever encore des élèves en diminuant

1. *L'Enseignement secondaire*, 15 novembre, p. 270.

le nombre des boursiers! Dites après cela que vous ne pactisez pas avec les éternels ennemis de la République.

Naturellement pas un centime ne fut retranché des millions qui alimentent les bourses : tout au contraire, au cours de cette discussion, on trouva le moyen de créer une nouvelle catégorie de boursiers, en faveur des facultés de droit, qui n'en avaient pas eu jusqu'ici, et auxquelles cependant les étudiants ne manquent pas.

Mais revenons aux lycées, et écoutons encore le rapporteur de la Chambre :

> À côté d'autres influences, la considération qui domine l'allocation des bourses est de remplir les classes trop peu nombreuses et de donner des élèves aux lycées qui en manquent. Lorsque les classes sont pleines et que les boursiers affluent dans des locaux trop étroits, on se préoccupe alors de trouver de nouveaux professeurs, et ainsi le problème se déplace et se renouvelle[1].

Ainsi de l'aveu d'un homme qui n'est certes point suspect d'hostilité à l'égard de l'enseignement universitaire, et qui parle ici au nom d'une commission parlementaire, l'État distribue ces bourses non pas tant pour que les jeunes citoyens puissent faire leurs études, que pour procurer des élèves à des établissements qui autrement n'en auraient pas. Si nous disions cela de notre chef, on nous accuserait de calomnie ; mais il faut bien en croire des gens qui auraient tout intérêt à dire le contraire.

Poursuivant ses piquantes révélations, le Rapport énumère les différentes appellations sous lesquelles on fait passer les bourses. Il y a des remises de toute sorte, il y en a même que l'on qualifie « radiations de créances » ; l'euphémisme est curieux. M. Bouge n'est pas sûr d'avoir épuisé toute la liste ; car, ajoute-t-il, « en vérité, on s'y perd ». Ces remises sont, en réalité, quelque nom qu'on leur donne, des bourses d'externat. De tout temps, les fils des professeurs jouissaient de cette exemption. Mais peu à peu le privilège fut étendu à tous ceux dont le père exerçait quelque fonction dans l'établissement, fût-ce en qualité de médecin ou de maître d'es-

1. *Journal officiel : Documents parlementaires, Chambre.* 1896, p. 873, col. 2.

crime. Enfin, pendant un de ses passages au ministère, M. Bourgeois, l'homme aux vastes pensées et aux initiatives hardies, conférait par décret la remise des frais d'études — lisez une bourse d'externat — aux enfants de tous les membres de l'instruction primaire. Ainsi, à l'heure présente tous les fils des instituteurs et institutrices de France vivants ou morts ont le droit de recevoir gratuitement l'enseignement des lycées et collèges, sans préjudice des bourses d'internat mises au concours et qu'ils peuvent obtenir tout comme les autres.

Le terrible rapporteur estimait qu'il y a au minimum 50 000 jeunes garçons en mesure de réclamer le cadeau qui leur est offert si libéralement. Certes, voilà de quoi assurer le recrutement des lycées. Seulement, cela pourrait coûter cher. M. Bouge n'ose pas énoncer le montant de cette lettre de change souscrite par un ministre au nom de l'État en faveur de ses instituteurs laïques. Il est aisé de le faire pour lui, en prenant ses propres évaluations : Ce serait 15 millions à ajouter aux autres. Mais c'est là le petit côté de la question. N'est-il pas insensé d'ouvrir ainsi sans discrétion l'accès de l'enseignement secondaire à des milliers d'enfants qui ne pourront ensuite forcer l'entrée des carrières libérales déjà encombrées et qui fatalement iront grossir l'armée des déclassés, des apôtres du socialisme et des artisans de révolutions ?

Ceux de nos législateurs qui n'ont pas de raison de se refuser à l'évidence, ont pensé qu'il était temps de s'arrêter sur cette pente. Ici encore le Rapport de M. Bouge semblait promettre un retour à la sagesse. Le droit que l'on concède aux instituteurs, pourquoi le refuser aux autres fonctionnaires de l'État, au nombre de quatre ou cinq cent mille? Pourquoi le refuser aux militaires de profession? Il serait plus simple, plus logique et plus franc de décréter la gratuité de l'enseignement secondaire. En conséquence, la Commission de la Chambre proposait de supprimer le privilège conféré aux fils d'instituteurs par un véritable abus de pouvoir ministériel; on leur aurait seulement accordé dans les concours pour les bourses une cote de faveur. Et l'on justifiait cet accroc au principe de l'égalité par cet étrange prin-

cipe que les fonctionnaires de l'État ont droit à des privilèges.

Une fois de plus, les conseils timides du bon sens devaient échouer devant les emportements de la passion politique. Les orateurs socialistes accusèrent la majorité républicaine d'avoir peur de son œuvre, de marchander le droit à la science, d'arrêter l'essor de la démocratie. Après une interminable discussion, on arriva à la conclusion assez inattendue que voici : Premièrement, les fils d'instituteurs concourront désormais entre eux pour obtenir les bourses mises à leur disposition, jusqu'à concurrence de la somme actuellement votée pour cet effet. Secondement, il y aura des bourses pour la valeur d'un million, que les élèves des écoles laïques seuls se disputeront au concours. Ainsi les fils des instituteurs sont réduits à la portion congrue ; mais ce qu'un ministre a pu leur donner, un autre le leur rendra ; leurs élèves y gagnent un million, et ceux des écoles libres sont victimes d'une injustice de plus ; car désormais ils ne seront plus admis à concourir pour les bourses.

Un député catholique a caractérisé d'un mot cette mise hors du droit commun de toute une classe de citoyens : « C'est monstrueux. »

La morale de toute cette histoire, c'est que, avec toute sa puissance et tout son prestige, l'État a bien du mal à recruter la population de ses lycées et collèges. Nous demandons pardon pour le jeu de mots, mais il est évident qu'on ne la maintient au chiffre actuel qu'à coups de bourses.

Voici que tout récemment encore, à la dernière session du Conseil supérieur de l'Instruction publique un vœu a été formulé pour que l'on réduisît les *frais d'études* en faveur des élèves des institutions libres qui reçoivent l'enseignement des lycées. Il existe, en effet, des pensions tenues soit par des laïques, soit par des prêtres, qui conduisent leurs élèves aux classes des lycées. Naturellement l'Université fait figurer cette clientèle dans ses listes, et à notre avis, elle a raison de le faire. Car, qu'on le veuille ou non, c'est le professeur, c'est celui qui enseigne, qui façonne l'esprit de l'enfant et le marque de son empreinte. On conçoit que l'État

fasse quelques sacrifices d'argent pour attirer au pied de ses chaires cette catégorie d'élèves. En les y conduisant, les maîtres de pensions ecclésiastiques donnent à l'Université un témoignage de confiance dont elle apprécie la valeur.

III

Le peu d'empressement des familles à confier leurs enfants à l'Université est d'autant plus extraordinaire que l'enseignement qu'elle distribue continue à jouir d'une très bonne réputation.

C'est là-dessus que ses amis et patrons se rabattent pour la consoler de ses mécomptes et du même coup adresser au public de sévères admonestations. Dernièrement encore nous avons rappelé la violente sortie que M. Charles Dupuy lançait en 1892 contre la bourgeoisie, qui se détourne des écoles officielles, sans se laisser arrêter par « la supériorité incontestée » de l'instruction qu'on y reçoit[1]. Son successeur de cette année n'a pas manqué de verser, lui aussi, cette goutte de baume sur les meurtrissures qu'il avait infligées à l'amour-propre universitaire. Le passage est curieux et mérite d'être cité. M. Bouge vient de relever assez durement les erreurs, les fautes, les déficits, auxquels il attribue « l'avance prise par l'enseignement congréganiste sur le nôtre ». Il s'empresse d'ajouter :

> En revanche on ne saurait trop faire ressortir la supériorité pédagogique de l'enseignement universitaire sur l'enseignement congréganiste, supériorité qui apparaît manifestement lorsque l'on compare les résultats respectifs obtenus dans les concours d'admission à nos diverses écoles gouvernementales, Polytechnique, Saint-Cyr, etc.
>
> ... Ces résultats sont pour nous consoler des deux ou trois milliers d'unités que gagne à notre détriment l'enseignement congréganiste, et démontrent, par surcroît, le rôle considérable que jouent encore à l'heure actuelle, dans le choix des établissements d'éducation, les passions religieuses et politiques, après lesquelles seulement arrive la valeur de l'enseignement.

La leçon n'est pas polie, et le style est fruste, mais il faut passer quelque chose à la mauvaise humeur. Suit le tableau

1. *Études*, novembre 1896. T. LXIX, p. 362.

statistique des élèves admis dans lesdites écoles pendant ces dernières années, avec la provenance des uns et des autres. Il en ressort manifestement que le plus grand nombre d'entre eux viennent des lycées. Il y aurait des réserves à faire sur la manière de grouper certains chiffres ; mais le fait n'en est pas moins incontestable. On verra tout à l'heure ce que vaut l'argument qu'on en tire.

Mais puisque l'occasion s'en présente, nous voudrions une bonne fois élucider une question qui pour nous est restée jusqu'ici enveloppée d'obscurité. La supériorité de l'enseignement des lycées universitaires est passée pour beaucoup de personnes à l'état de ces vérités premières qu'on appelle des postulats, qui ne se démontrent pas, mais que l'on doit supposer, parce qu'elles jouissent plus ou moins de l'évidence, et que tout l'édifice des sciences porte sur elles comme sur leur fondement. Tel père de famille, par exemple, qui ne voudrait à aucun prix mettre son fils au lycée, vous dira : « Je sais bien que l'enseignement y est meilleur que celui du collège catholique ; mais avant tout je veux sauvegarder la foi et les mœurs de mon enfant. » C'est donc heurter de front une opinion reçue que de paraître révoquer en doute la supériorité des lycées sur les collèges catholiques au point de vue de l'enseignement. Aussi nous n'allons pas si loin. Mais, par ce temps de libre recherche, on ne peut nous dénier le droit d'examiner les bases de cette croyance. C'est donc en toute loyauté et franchise, sans aucun parti pris ni de détraction, ni d'apologie, que nous demandons à voir les preuves de cette supériorité, prêts à la proclamer aussi haut que personne, si ces preuves sont solides.

Voici tout d'abord celle qui a été produite, en plein Parlement, par M. Bouge après plusieurs autres. Les lycées de l'État font recevoir aux grandes écoles du gouvernement trois ou quatre fois plus de candidats que les collèges libres. Cette preuve de supériorité paraît si triomphante qu'on ne songe pas même à en chercher ailleurs.

Eh bien ! il nous semble, à nous, que cela n'est pas bien sérieux, et que c'est se moquer agréablement des gens peu au fait des choses scolaires que de leur servir de tels arguments.

La préparation aux écoles spéciales supérieures, dont il est question ici, ne fait pas partie de l'enseignement secondaire; on ne s'y présente pas au sortir du collège, après l'examen du baccalauréat qui termine le cycle des études classiques. Cette préparation exige un outillage et un personnel particuliers que les établissements libres ne sont pas en mesure de se procurer. Aussi n'y en a-t-il qu'un très petit nombre qui aient pu assumer la lourde charge de ces cours. L'État, lui, les entretient dans la plupart de ses lycées. Parfois il y a fort peu d'élèves, parfois même pas du tout; mais on ne regarde pas à la dépense. C'est toujours une bonne recommandation pour la maison que de pouvoir afficher à la porte : Cours préparatoire à l'École polytechnique, à l'École normale, à l'École centrale, etc. En fait, cette partie de l'enseignement est à peu près le monopole des lycées, il faudrait presque dire des lycées de Paris, qui comptent à eux seuls plus de candidats que tous ceux de province réunis.

Peut-être l'enseignement libre a-t-il eu tort de ne pas organiser un plus grand nombre de cours pour lutter sur ce terrain contre l'enseignement d'État. Ses propres élèves sont trop souvent obligés d'aller se préparer dans les lycées aux écoles supérieures. Mais, pour le moment, la question n'est pas là. Si les établissements officiels font recevoir dans ces écoles plus d'élèves que les écoles libres, ils en présentent aussi infiniment plus. Pour juger équitablement la valeur respective de l'enseignement donné de part et d'autre, il faudrait comparer non pas les chiffres absolus d'élèves admis, mais le nombre proportionnel d'admis par rapport à celui des candidats préparés et présentés. Cela paraît de toute évidence. Supposons une Faculté de médecine qui a 5 000 étudiants, comme celle de Paris, et une autre, en province, qui n'en compte que 300. Si la première fait arriver au grade supérieur 2500 candidats et la seconde 250, s'autorisera-t-on de ce résultat pour proclamer que l'enseignement est pratiquement meilleur dans la première ?

Voilà pourtant l'argument servi à nos législateurs pour établir la supériorité incontestable de l'enseignement universitaire sur son rival. Ce qui est plus remarquable encore, c'est que des universitaires, écrivant dans des revues spé-

ciales, en usent à leur tour, avec un sérieux, un aplomb qui donne envie de rire. Car enfin ces Messieurs doivent savoir ce que valent les chiffres qu'ils font sonner si haut[1].

Nous avons sous les yeux une statistique très intéressante et que nous avons lieu de croire fidèle. Elle porte le titre : *Recensement taupinal.* Il faut savoir que dans la langue pittoresque de ce pays-là, les cours préparatoires à l'École polytechnique dans les lycées s'appellent des *taupes ;* les élèves sont des *taupins*. Or, que voyons-nous dans les colonnes du recensement ? En 1896, les professeurs de l'Université ont préparé, dans près de 50 *taupes*, 1232 *taupins*, pour en faire admettre 193. A Paris, c'est à peu près 1 sur 6 ; en province, environ 1 sur 8. Il y a telle *taupe* célèbre, même à Paris, comme Condorcet, qui a 2 admis sur 37 ; Carnot, 1 sur 26. En province nous trouvons les brillantes proportions que voici : Amiens, 0 sur 15 ; Bordeaux, 0 sur 19 ; Rouen, 0 sur 17 ; Clermont, 0 sur 20 ; Grenoble, 1 sur 17 ; Poitiers, Orléans, 1 sur 20. Quand on arrive à 7 sur 51, comme Lyon, on fait bonne figure.

Vraiment de tels succès ne sont pas pour inspirer beaucoup de fierté. Des établissements libres qui en auraient de semblables se hâteraient de fermer la *taupe*. *Ut quid perditio hæc ?* Nous n'avons à faire ici de réclame pour personne. Nous affirmons seulement que, lorsque l'enseignement libre se mêle de préparer les jeunes gens aux écoles spéciales supérieures, il ne se contente pas de la proportion qui paraît suffire à l'ambition des *taupes* universitaires.

Voilà donc le premier argument de la thèse, le plus fort, l'irréfutable, l'invincible, l'*Achilles*, comme dirait un dialecticien scolastique, qui n'est pas loin de se retourner contre elle. N'insistons pas : il peut être dangereux d'avoir trop raison. La supériorité de l'enseignement d'État s'appuie sans doute sur d'autres preuves. Cherchons encore.

Nous avons dit que la préparation aux Écoles supérieures n'appartient pas à proprement parler à l'enseignement secondaire. Son programme s'arrête à la philosophie et aux

1. Cf. *Revue universitaire,* 15 janvier 1897. Article de M. J. Payot, docteur ès lettres.

mathématiques élémentaires ; il a pour limite et pour sanction l'examen du baccalauréat. Cette épreuve peut-elle être invoquée en faveur de la « supériorité incontestée » de l'enseignement universitaire ? Les élèves des établissements libres réussissent-ils moins bien et dans une moindre proportion que ceux des lycées et collèges officiels ? Oh ! nous savons aussi bien que personne que les succès au baccalauréat ne sont pas une pierre de touche infaillible de la valeur d'un enseignement. Mais enfin, à défaut d'autre concours où les élèves de provenances diverses puissent se mesurer, celui-ci accuse-t-il l'infériorité des rivaux de l'Université ? Jamais on ne l'a dit ; les faits témoignent du contraire, si bien que leurs succès mêmes — le dépit est ingénieux — sont devenus un grief contre ce qu'on appelle l'enseignement des maîtres congréganistes.

On leur reproche de pratiquer mieux que d'autres l'art du *bourrage*, et de s'entendre à merveille à fabriquer des bacheliers. Soit ; les maîtres de l'Université ont sans doute des visées plus hautes. Nous ne nous attardons pas à discuter cette explication d'un phénomène gênant. Nous constatons seulement que ce n'est pas encore ici que nous trouverons la preuve de « la supériorité incontestée ». Les fruits ne l'emportent ni pour la quantité ni pour la qualité ; on n'a donc pas le droit d'en conclure que l'arbre de la science, ou plutôt de l'enseignement universitaire, soit meilleur que celui du verger voisin.

Et nous cherchons toujours.

Ce qui prouve la supériorité de l'enseignement universitaire, c'est, nous dit-on, la supériorité du personnel enseignant. Cette supériorité-là, vous ne pouvez la révoquer en doute sans aller contre l'évidence. Comptez plutôt les grades et diplômes de ces Messieurs. Tous licenciés ou agrégés.

Ici, nous sommes contraints de l'avouer, si la valeur de l'enseignement dans une maison d'éducation doit se mesurer à la quantité et à la qualité des diplômes possédés par les maîtres, les lycées l'emporteront haut la main. Les grades les plus élevés s'y coudoient et s'y heurtent. L'agrégation n'est plus toujours un titre suffisant pour y obtenir une chaire de

basse classe ; quant aux licences, elles ne se comptent plus; les surveillants qui n'en ont pas et les commis aux écritures qui n'en ont qu'une seront bientôt l'exception. Est-on bien sûr que dans tel grand lycée de Paris, il n'y ait pas des bacheliers parmi les garçons de salle ? On a tellement poussé aux grades universitaires qu'il y a depuis plusieurs années surproduction et encombrement, faute de débouchés. Mais la question reste : l'abondance et l'élévation des grades sont-elles une garantie certaine d'un enseignement meilleur ? C'est ce qu'il faudrait démontrer.

En mettant les choses au mieux, le grade est un certificat de savoir; à un grade plus élevé doit correspondre un savoir plus grand. Mais est-ce que la science suffit pour former le maître ? Les professeurs savants sont-ils, par cela même, de bons professeurs, et les plus savants sont-ils les meilleurs ? Pas un homme du métier n'osera répondre affirmativement.

Le savoir est nécessaire au maître, par la simple raison que nul ne donnera ce qu'il n'a pas; mais peut-être bien qu'au delà d'une certaine mesure, le savoir se tournerait aisément en obstacle. Nous sommes ici, ne l'oublions pas, sur le terrain de l'enseignement secondaire ; et nous avons affaire non pas à des esprits mûrs et cultivés, mais à des enfants et à des adolescents, pour leur apprendre les éléments des langues, de la littérature et des sciences. A quoi bon se faire illusion ? Cela ne va ni bien loin, ni bien haut. Autrefois, en humanités et en rhétorique on pouvait encore élargir l'horizon, prendre un peu l'essor, persuader aux jeunes gens d'essayer leurs ailes. Aujourd'hui, avec les exigences du baccalauréat et des programmes encyclopédiques, le professeur doit y renoncer.

Or, pour donner, d'une façon pratique et fructueuse, cet enseignement modeste, il ne faut pas planer sur les sommets; il faut se mettre au pas du petit peuple que l'on conduit, sans quoi il ne peut plus vous suivre et vous laisse aller tout seul. Les professeurs très savants sont exposés à oublier cette règle de gros bon sens. Ils ne savent pas toujours descendre des hauteurs qu'ils habitent et où ils se complaisent. Du moins, il leur en coûte de se rabaisser au niveau de ces intelligences puériles, comme disait Montaigne; cela

demande de leur part une attention constante, et des efforts fastidieux et fatigants, qu'ils négligeront sans y prendre garde, et la leçon, très belle peut-être, passera par-dessus la tête des écoliers, comme le sermon du savant théologien par-dessus celle des dévots auditeurs. Et c'est ainsi que, pour nous servir d'un mot de M. Lavisse, un universitaire qui s'y connaît, « nous avons de très brillants agrégés qui font des professeurs pitoyables ».

Nous tous qui avons eu du service dans les collèges, nous avons gardé le souvenir de tel maître renommé pour sa science et ses talents, littérateur, poète, mathématicien surtout, dont la classe allait aussi mal que possible, et dont les élèves s'ennuyaient et perdaient le temps, tandis que d'autres, moins richement doués et dépourvus de tout diplôme, s'acquittaient beaucoup mieux de leur tâche. C'est que savoir et enseigner sont choses différentes : le savoir est d'ordre spéculatif, l'enseignement est, au contraire, d'ordre éminemment pratique. Quand on a devant soi une classe de vingt-cinq à quarante écoliers, il ne s'agit pas seulement d'ouvrir sa bouche d'or et de laisser s'épancher le flot d'une veine heureuse, à la façon des maîtres en vogue du Collège de France. La manœuvre est tout autrement compliquée. Il faut d'abord tenir sa classe, et seuls les professionnels de l'enseignement savent ce que ce mot, à lui tout seul, suppose d'énergie, d'autorité morale, d'habileté et de vigilance; puis, il faut intéresser, captiver ces esprits volages, exciter et soutenir leur bonne volonté, stimuler la paresse, réveiller la nonchalance, provoquer l'application, amener enfin, à force d'industrie, l'enfant à agir par lui-même; car il en faut toujours revenir à ce principe, cent fois formulé par Mgr Dupanloup : Ce n'est pas ce que fait le maître, et moins encore ce qu'il sait, qui profite à l'écolier, c'est ce qu'il lui fait faire. Et c'est pourquoi l'art d'enseigner se compose de savoir, sans doute, mais pour une plus grande part encore, de savoir-faire et de dévouement.

Nous ne contestons ni le savoir-faire ni le dévouement de MM. les professeurs de l'Université; nous disons seulement que c'est là surtout ce qui fait la valeur professionnelle du maître de l'enseignement secondaire.

Partant, les hauts grades qui nous garantissent sa science ne sont point par eux-mêmes une garantie de l'excellence de son enseignement. Un agrégé des lettres pourra très bien enseigner les règles de la grammaire latine, et un agrégé de mathématiques les équations du premier degré ; il y a même une présomption en leur faveur : leur grade prouve qu'ils savent beaucoup plus que ce qu'ils ont à enseigner; mais il ne prouve pas qu'ils l'enseignent mieux que d'autres. Pour faire apprendre les gammes sur le violon à un enfant, nous ne conseillerions pas de le confier à Sarasate. Dernièrement, dans un établissement célèbre de la capitale, une dame, qui faisait depuis de longues années une classe élémentaire, s'étant retirée, on lui donna pour successeur un licencié. Il y avait neuf chances sur dix pour que la classe fût mal faite. C'est ce qui est arrivé.

Toutefois, qu'on ne se méprenne point sur notre pensée. Nous ne disons point que, parmi les maîtres, les moins savants sont les meilleurs. Ce serait un paradoxe, voire une absurdité ; nous avons affirmé seulement, et nous le répétons, que dans les collèges la valeur de l'enseignement ne grandit pas nécessairement avec la science du maître, et que, par suite, celle-ci n'est pas la mesure de celle-là. Quand même vous ne compteriez dans les chaires de vos classes, depuis la plus élevée jusqu'à celle des commençants, que des agrégés ou des docteurs, vous ne seriez pas sûr que tous s'acquitteront bien de leur modeste et difficile tâche.

Aux yeux des connaisseurs, et l'on pourrait ajouter de tout homme qui réfléchit, il y a une chose qui vaudrait mieux, comme garantie d'un bon enseignement, que les diplômes les plus pompeux : ce serait, nous ne craignons pas de le dire, un certificat de formation pédagogique attestant, non pas que le maître possède telle ou telle science qu'il n'enseignera jamais peut-être, mais qu'il a appris l'art d'enseigner ce qu'il sait. Or, d'après les témoignages venus de l'Université elle-même, il ne paraît pas qu'elle se soit jamais préoccupée de donner à ses professeurs cette préparation technique : « Qui de nous, écrivait M. Marion, avant de monter dans une chaire, avait jamais entendu parler expressément de la tenue d'une classe, des conditions de l'auto-

rité..., des causes qui font échouer ou réussir dans le maniement des caratères ?... »

En voilà assez, semble-t-il, pour ramener à sa juste valeur le dernier argument invoqué en faveur de la supériorité de l'enseignement des lycées, c'est-à-dire la science des maîtres, ou, pour parler plus exactement, leurs grades et diplômes. En admettant, ce qui est loin d'être prouvé, que les grades et diplômes soient l'indice d'une plus grande valeur scientifique du personnel, il ne s'ensuit nullement que l'enseignement lui-même sera meilleur que celui des maisons rivales.

Au reste, cette garantie telle quelle ne fait pas défaut à l'enseignement libre; la plupart de ses établissements possèdent aujourd'hui des licenciés, voire même des agrégés et des docteurs; quelques-uns même sont largement pourvus en ce genre. L'enseignement y a-t-il beaucoup gagné ? Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question. Assurément, les maisons catholiques d'éducation s'estimeront toujours heureuses d'avoir des maîtres plus instruits et plus diplômés, à condition qu'ils soient aussi modestes, aussi appliqués à leurs fonctions et aussi dévoués à leurs élèves; autrement, nous persistons à croire que le progrès pratique et réel de l'enseignement ne suivrait point celui du savoir.

Nous avons exposé et discuté loyalement, selon notre promesse, les arguments que l'on peut mettre en ligne pour établir « la supériorité incontestée » de l'enseignement des lycées et collèges universitaires. On voit ce qu'il en reste. S'il en est d'autres, nous aimerions à les connaître.

En attendant, nous croyons avoir le droit de conclure que cette supériorité est affirmée sans preuves à l'appui. Nous pourrions aller plus loin, en vertu du vieil adage de la dialectique et du sens commun : *Quod gratis asseritur gratis negatur*. Nous nous bornons, quant à présent, à suspendre notre jugement, comme le prescrit la saine critique devant un fait qui peut-être appartient à l'histoire, mais peut-être aussi à la légende. Nous ne refusons pas de croire, mais nous demandons des preuves qui justifient notre foi aux yeux de notre raison.

Que si maintenant on voulait chercher comment cette croyance s'est implantée chez nous, on en trouverait assez aisément l'explication.

D'abord, on a souvent et fortement affirmé. Il y a beaucoup de gens qui ont intérêt à proclamer la supériorité de l'enseignement d'État ; il y a d'abord tous ceux qui le reçoivent et tous ceux qui le donnent. Les uns comme les autres ne manquent pas, à l'occasion, de dire bien haut ce dont ils sont intimement convaincus. C'est devenu un lieu commun dans les plaidoyers en faveur de l'Université de confesser qu'elle réussit assez mal en éducation ; à cet égard, on ne fait pas difficulté d'avouer que les rivaux l'emportent. Mais en revanche, du moment qu'il s'agit d'enseignement et d'instruction, elle défie toute rivalité. Cela, on ne le discute pas, on ne l'examine même pas : c'est clair comme l'évidence ; on l'affirme avec un mélange de candeur qui ne raisonne pas et de hauteur qui ne permet pas aux écoutants de raisonner. Et ainsi la conviction se forme et se propage. Un homme qui a eu l'occasion d'étudier ce qu'on appelle la psychologie des foules, M. Émile Ollivier écrivait dans un livre récemment paru : « L'affirmation, voilà ce qui persuade..., l'affirmation passionnée, péremptoire, impérieuse, à l'occasion dédaigneuse, qui ne laisse pas de trêve à l'auditeur jusqu'à ce qu'il se soit rendu. Les plus convaincus sont ceux qui suivent sans savoir pourquoi : rien ne les ébranle. »

En second lieu, l'enseignement des lycées bénéficie du prestige qui s'attache dans notre pays à tout ce qui est officiel. Du moment que l'État met la main à quelque chose, il est entendu que personne ne saurait rivaliser avec lui. Qu'il s'agisse de tabac, de tapis, d'allumettes, de vases, le produit marqué de l'estampille *Manufacture nationale* est par cela même hors de pair. Ce que fait l'État est supérieurement fait.

La vérité est que l'État manufacturier fabrique à grands frais ce que l'industrie privée produirait mieux que lui, s'il la laissait libre et l'aidait au besoin, au lieu de la supprimer par son monopole ou de l'écraser par sa concurrence. C'est là un axiome d'économie politique. Car il manquera toujours à l'État le grand mobile du progrès, l'intérêt personnel et le

profit. On ne voit pas pourquoi l'État enseignant serait plus fort dans sa partie que l'État manufacturier dans la sienne; pourquoi il devrait mieux réussir dans ses collèges que dans ses usines; il n'est pas mieux à sa place dans les uns que dans les autres. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il couvre les uns comme les autres de la majesté de son grand nom, en même temps qu'il les alimente de son budget.

Enfin, pour dire toute notre pensée, l'enseignement secondaire de l'État bénéficie encore de sa parenté avec l'enseignement supérieur. Rien ne vaut pour faire figure dans le monde les belles alliances. Le public ne distingue pas très bien entre les divers degrés de la hiérarchie enseignante. Non pas qu'il confonde tout à fait le lycée avec la Faculté; mais à ses yeux ce sont des rouages de la même machine, des membres d'un même corps; c'est ici et là le même organisme et la même puissance, laquelle fait les ingénieurs, les avocats, les médecins, les docteurs de toute dénomination et de toute robe. Or, comme l'écrivait ce bon M. Marion avec une modestie charmante, une telle institution « est évidemment, dans le pays, le foyer de toute vie intellectuelle ». Qui pourrait en douter?

Et voilà pourquoi l'enseignement des lycées, émanation de ce foyer, apparaît dans sa sphère comme l'enseignement modèle, l'enseignement-type, l'enseignement par excellence, dont ailleurs on ne saurait réaliser que de pâles et incomplètes copies.

IV

Comment donc, avec son mérite qui est grand, son prestige qui l'est encore plus, avec tous les avantages que lui vaut la tendresse paternelle de l'État, exprimée tout d'abord sous la forme des millions de son budget, comment donc l'enseignement universitaire se voit-il de plus en plus délaissé par les familles que leur situation ne met pas, plus ou moins, à la merci du pouvoir? Comment se fait-il que les internats surtout des lycées et collèges officiels tendent à se vider de plus en plus, et que la clientèle se porte vers d'autres établissements, où certes les attractions sont loin d'être égales?

Déjà, en 1892, M. Charles Dupuy avait dû se poser cette douloureuse question. Tout en avouant quelques-uns des torts de l'Université, il avait eu lui-même celui de s'abandonner à sa mauvaise humeur et de faire entendre à l'adresse des rivaux de sa cliente des insultes qui ressemblaient fort à des menaces. M. Bouge a procédé à la même enquête, et sans donner dans le même travers que son prédécesseur, il constate que les causes auxquelles celui-ci attribuait le malaise des établissements universitaires n'ont pas cessé de sévir. Nous les avons fait connaître, et nous n'y reviendrons pas. Il paraît qu'on ne s'est point amendé. Mais l'honorable rapporteur de cette année ne s'est pas contenté de confirmer les dires de M. Charles Dupuy; il a insisté pour son compte sur certains griefs qui ne laissent pas que d'avoir de la gravité.

Voici, à notre avis, le principal : MM. les professeurs se donneraient trop parcimonieusement à leurs fonctions. Ils arrivent au lycée à l'heure réglementaire, font leur classe, et disparaissent. Ainsi des autres membres du personnel. Qu'on ne leur demande pas une parcelle de leur temps en dehors de ce qu'ils doivent strictement. La bonne administration, le bon esprit, la cordialité et l'entrain, et finalement le bien des élèves souffrent de ce manque de libéralité.

Sans doute; mais du moment que c'est l'État qui tient des maisons d'éducation, les maîtres sont fonctionnaires au sens le plus vif du mot, et l'État ne peut pourtant pas prétendre être servi par amour.

Le paragraphe du Rapport se termine sur cette admonestation discrète, mais qui en dit long pour qui sait entendre : « Les amis de l'Université souhaitent que, pénétrés de la hauteur de leur fonction sociale et de la nécessité de s'y consacrer tout entiers, certains de ses membres ne se laissent pas distraire par des fonctions étrangères absorbantes, politiques ou autres. »

Nous n'avons pas à nous ingérer dans l'emploi que les savants professeurs de nos lycées font des loisirs que leur laisse le service; cela ne nous regarde en aucune façon. Mais à ceux qui nous reprocheraient d'avoir élevé quelque doute sur la supériorité de l'enseignement universitaire, nous re-

commanderions la lecture attentive des lignes que nous venons de citer. Qu'on se souvienne que c'est un « ami de l'Université » qui en est l'auteur, et qu'il parle, au nom d'une commission parlementaire, spécialement aux professeurs des lycées.

Naguère un brillant publiciste, ancien élève de l'École normale, esquissait un commentaire de ces paroles dans un article d'ailleurs très bienveillant et même très flatteur pour ces Messieurs.

Ils ont des moyens divers et très honorables d'arrondir leur traitement. Ils sont même plus favorisés sous ce rapport que les jeunes maîtres de conférences de nos Facultés, lesquels ne peuvent pas donner des répétitions en ville... Beaucoup d'entre eux ont assez de loisir pour ajouter à leurs appointements les gains légitimes que leur procurent le journalisme, la librairie ou le théâtre. Ils font des « éditions ». On leur permet de cumuler avec la préparation des classes et la correction des copies, toutes sortes de besognes attrayantes. Ils deviennent, en quittant leurs élèves, des chroniqueurs abondants, des causeurs appréciés, des conférenciers diserts. M. Francisque Sarcey, qu'on n'accusera pas de malveillance contre l'Université, s'alarme un peu de ces nouvelles mœurs. En tout cas le professeur moderne n'a plus rien de commun avec les « régents » du temps passé. Il commence à remplacer sur la scène, dans les romans et dans les préoccupations des mères de famille, l'ingénieur des ponts et chaussées et le maître de forges. Il flirte. Il cotillonne. Il trouve, en la cherchant négligemment, l'héritière pour qui les *arrivistes* déterminés se démènent et se décarcassent. Je connais plusieurs romans universitaires qui se sont terminés, très gentiment, ma foi! par des mariages plus que cossus. (*Figaro*, 7 novembre 1896. M. Gaston Deschamps.)

C'est fort bien. Sans parler de ceux qui moissonnent dans la politique une gloire encore plus retentissante, il est certain qu'un grand nombre de ces professeurs déploient un beau talent, une activité étonnante et une merveilleuse fécondité. Nous les admirons plus que personne et nous applaudissons à leurs succès. Mais nous qui connaissons le métier, nous nous demandons quel goût et quel temps il peut leur rester pour leur classe.

V

Bien que les amis de l'Université aient cette fois porté au Parlement un langage dont la franchise a été taxée de dureté,

nous avons la ferme conviction que, ni dans le Rapport ni dans la discussion qui a suivi, on n'a eu le courage de dire la vraie cause du dépérissement dont on se plaint. Cette cause, ce n'est ni le défaut de soins matériels, ni l'élévation des tarifs, ni l'instabilité des programmes, ni même le manque de zèle des professeurs ; c'est l'état d'anarchie intérieure auquel sont en proie la plupart des lycées et collèges officiels. Le mot peut paraître fort; il a été employé cent fois en ces derniers temps par des gens qui, certes, ne veulent pas de mal à l'Université. Le ministre de l'Instruction publique, M. Rambaud, à la tribune de la Chambre, le 12 novembre dernier, ne l'a pas tout à fait prononcé, mais il a dû l'avoir souvent sur les lèvres pendant qu'il dénonçait les agissements de l'Association des répétiteurs, leur imputant pour une grande part la responsabilité des périls de l'heure présente.

Cette question des répétiteurs — c'est ainsi qu'on appelle les surveillants — reste le cauchemar de l'administration universitaire[1]. A notre avis, elle est insoluble, parce qu'il y a à la base de l'organisation un principe faux. Il est entendu dans l'Université que la surveillance est une fonction inférieure, et cette infériorité rejaillit sur le fonctionnaire. Le surveillant ne marche pas l'égal du professeur. Les mœurs, les traditions, les traitements consacrent cette inégalité. A l'occasion, les ministres la proclament officiellement : « Le répétiteur, disait M. Combes au Sénat, s'il est l'égal par son grade du professeur, lui est subordonné par la nature de la fonction qu'il exerce. » Tout récemment M. Brunetière déclarait dans la *Revue des Deux Mondes*, que donner aux répétiteurs un représentant au Conseil supérieur, ce serait la négation de toute hiérarchie.

On a essayé de remédier au mal en les poussant aux grades, ce qui devait relever leur prestige aux yeux des élèves et des maîtres et les acheminer vers le professorat. Actuellement sur 1 600 répétiteurs en fonctions dans les lycées, on compte au moins 600 licenciés. Mais il ne paraît pas que cette montagne de diplômes ait comblé le fossé qui sé-

1. Cf. *Études*, décembre 1892. T. LVII, p. 64.

pare les maîtres répétiteurs des autres membres de la hiérarchie.

En vue de défendre leurs intérêts et de donner plus de poids à leurs revendications, ils ont fondé une association et un journal. Ainsi armés, ils poursuivent depuis plusieurs années avec plus de vigueur que de discrétion ce qu'ils appellent la chasse aux abus. On peut dire sans exagération qu'ils tiennent en échec l'administration universitaire et, grâce au patronage qu'ils trouvent dans les fractions avancées du Parlement, les ministres eux-mêmes. L'histoire de ce syndicat et de cette feuille permet aux gens du dehors de jeter un coup d'œil sur l'intérieur des établissements officiels, et vraiment on comprend que la confiance se porte ailleurs. Sans doute la *Réforme* n'est pas une source d'informations impartiales ; il faudrait, dans ce monceau d'accusations, de dénonciations, de récriminations, faire le discernement du vrai et du faux ; nous n'avons garde d'entreprendre une telle besogne ; mais il n'y a pas lieu de s'étonner du désarroi que ces révélations supposent et qu'elles entretiennent, non plus que des inquiétudes qu'elles suscitent dans les hautes sphères. « La *Réforme*, a dit le ministre à la tribune de la Chambre, a soufflé le mauvais esprit partout. Des numéros de ce journal, contenant des attaques directes contre les administrateurs d'un grand nombre de lycées et de collèges, ont été mis par des maîtres entre les mains de grands élèves et même communiqués au dehors, de telle sorte que les ennemis de l'Université ont pu profiter de ces attaques pour nuire à nos établissements. »

Ce sont les professeurs qui cette fois ont pâti des écarts de conduite de leurs collègues. Eux aussi voulaient avoir leur association ; le syndicat est à l'ordre du jour, et on ne voit pas pourquoi, seuls parmi les fonctionnaires de l'Université, les surveillants jouiraient du droit de se syndiquer. Mais c'est précisément leur histoire qui a fourni au gouvernement ses meilleures raisons pour refuser l'autorisation demandée, comme il l'a refusée à trois ou quatre reprises aux instituteurs. Cet échec n'est pas pour rétablir la bonne harmonie entre les deux fractions du personnel des lycées et collèges, déjà si peu amies.

Assurément les répétiteurs avaient de justes sujets de plaintes, et il faut bien reconnaître que, si leurs doléances ont été écoutées, c'est pour une bonne part à leur association qu'ils le doivent. Ils ont obtenu satisfaction sur plusieurs points. Mais il s'en faut qu'ils soient au bout de leurs revendications. La promesse sur laquelle ils fondaient toutes leurs espérances d'avenir n'a pu être tenue et le sera de moins en moins. On les immobilise dans la fonction où ils croyaient ne faire qu'un stage de quelques années; les chaires sont attribuées à des compétiteurs plus méritants ou mieux patronnés. Puisque la carrière n'a pas d'issue, il faut au moins aviser à la rendre aussi avantageuse que possible. Cette année même le Bureau de l'Association a fait remettre au ministère le cahier des réformes qu'elle réclame; il n'y a pas moins de soixante-cinq articles. C'est un bien gros chiffre, et ces fonctionnaires ne se bercent pas de l'espoir que leurs vœux soient bientôt exaucés.

Mais il en est deux qui priment tous les autres et pour lesquels ils combattent avec une ardeur et une persévérance que rien ne lasse. D'abord, ils voudraient être tous libres de se loger et de se nourrir hors de l'établissement, sauf à venir faire à tour de rôle le service spécial de l'internat. En attendant, ils demandent pour tous un congé par semaine de vingt-quatre heures consécutives. Voilà plusieurs années que ces Messieurs réclament une liberté qui, paraît-il, leur est extrêmement à cœur. Jusqu'ici ils s'abstenaient de préciser leurs motifs, du moins dans les circonstances officielles. Mais tout dernièrement ils ont voulu prouver que, si la franchise était proscrite du reste du monde, on la retrouverait sur les lèvres des répétiteurs universitaires.

C'était le soir de la Toussaint; ces Messieurs avaient choisi cette fête pour le banquet annuel que l'association offre à ses patrons du Parlement. Un petit nombre de députés de l'extrême gauche et quelques autres personnages de couleur politique très foncée honorèrent la réunion de leur présence. Au champagne, le président de l'association, répétiteur au lycée Voltaire, lut son discours et, naturellement, la grande revendication y vint en bonne place. Cette fois on parlait net et on disait pourquoi on voulait prendre l'air un jour et une

nuit par semaine. Nous avons le regret de ne pouvoir citer; c'est une langue que nous ne parlons pas. Ces gens-là ont vraiment beaucoup de *licences*. Tous les journaux où l'on pratique la libre pensée et la libre parole ont servi ce morceau de choix à leur public, et le diable sait de quels commentaires certains d'entre eux l'ont assaisonné. Ceux de nos lecteurs qui auraient de bonnes raisons de s'édifier à cet égard, n'ont qu'à chercher dans les premiers numéros de novembre d'une quelconque de ces feuilles.

Nous ne voulons rien exagérer. Le paragraphe en question était une polissonnerie qui, entre hommes et après boire, pouvait passer pour timide. Si l'orateur se fût lâché de la sorte dans une beuverie d'étudiants ou de garçons limonadiers, personne n'eût songé à se voiler la face.

Si le maître répétiteur eût parlé en son nom personnel, on n'aurait garde non plus de rendre solidaire de son intempérance de langue la corporation universitaire à laquelle il appartient, moins encore l'Université elle-même. Ce serait tomber dans la criante injustice dont le clergé et les congrégations religieuses sont victimes chaque fois qu'un de leurs membres commet un écart. Nous ne nous croyons pas pour cela autorisés à user envers d'autres du même procédé. Mais le président était, au banquet du 1er novembre, le porte-parole de l'association, laquelle compte comme adhérents sept à huit cents maîtres répétiteurs. Près de deux cents étaient présents, et d'après un compte rendu cité par le journal de l'association, « ces ascètes du répétitorat » applaudissaient « avec frénésie ». Nous ne voyons pas que les absents aient protesté. Voilà ce qui donne à l'incident un caractère et une portée autres que celle d'une frasque individuelle.

On a beau être indulgent aux juvéniles ardeurs, il semble que des hommes chargés par l'État de veiller sur l'esprit et les mœurs des adolescents, ceux qui dans le plan de l'éducation renouvelée et rajeunie doivent remplir le rôle de « directeurs de conscience » sont tenus à plus de réserve. De leur part et dans de telles circonstances, le fait est révoltant. Il paraît que l'administration universitaire n'a rien trouvé à redire. Elle n'a fait entendre ni une protestation ni

un blâme. Peut-être, en effet, est-elle désarmée. Pour son honneur, nous voulons le croire.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, des incartades de cette espèce doivent certainement figurer parmi les causes de la crise de décroissance qui sévit sur les lycées et collèges. Un universitaire le déclarait en termes assez vifs dans un journal très mondain : « Plusieurs de ces établissements se dépeuplent, et si MM. les répétiteurs continuent leur beau tapage, l'État n'aura plus qu'à fermer boutique et à mettre la clé sous la porte. » C'est qu'en effet, même les gens de mœurs faciles deviennent très regardants quand il s'agit de choisir des maîtres pour leurs enfants. Tel bourgeois qui aura lu avec de gros rires, dans son *Gil Blas*, le discours de M. le président du banquet des répétiteurs, et qui aura dit à son voisin en lui passant le journal : Hein, ils sont gaillards à l'Université! pourrait bien avoir ajouté : Oui, mais je n'y enverrai pas mes fils.

VI

Toutefois, si l'on accuse les maîtres répétiteurs, on ne les accuse pas seuls, et il ne serait pas juste de les laisser seuls porter tout le poids des péchés d'Israël. Eux-mêmes protestent avec énergie : « Et l'on nous attribue la dépopulation de nos lycées!... Comme l'on sait peu, ou plutôt comme l'on veut ignorer ce qui se passe au lycée !... Nous les connaissons, nous, les causes de dépopulation; mais nous n'avons pas voix au chapitre. Je laisserai à d'autres le soin de révéler les côtés défectueux de *l'enseignement* et de la *discipline* d'aujourd'hui. »

On se rappelle la grande entreprise de 1890. A cette date, les règlements des lycées et collèges furent entièrement refondus, et la discipline transformée. C'était une véritable révolution, dont M. H. Marion avait tracé le programme, et dont il développa l'esprit, la méthode et les bienfaits dans son livre *l'Éducation dans l'Université*. Nous en avons suffisamment entretenu les lecteurs des *Études* pour nous dispenser d'y revenir[1]; d'autant plus qu'au mois de novembre

1. *Études*, octobre 1893. T. LX, p. 177.

dernier nous avons dû nous expliquer à nouveau sur ces belles théories. « L'Université, disions-nous, il y a quatre ans, apprendra par son expérience ce que vaut la réforme. » Cette leçon de choses lui a été donnée plus tôt que nous ne pensions : « La nouvelle discipline inaugurée dans les lycées n'y a amené que faiblesse des études et indiscipline morale... » Et encore : « Mais le surmenage ? Rengaine ; matière à articles de journaux, et rien de plus. On a désorganisé les cours des lycées, réduit la durée des classes, tandis que les maisons cléricales rivales conservaient l'ancienne organisation, qui avait fait ses preuves depuis des siècles, et voyaient s'augmenter le nombre de leurs clients. »

C'est la *Réforme* de MM. les répétiteurs qui parle, et son témoignage est sujet à caution. Mais on peut affirmer que, sur ce point, elle ne fait qu'exprimer l'opinion, à peu près unanime, du corps universitaire.

M. F. Sarcey lui-même s'en faisait l'écho, il y a quelques semaines, et dans un article qu'on aimerait à citer tout du long, s'expliquait très vertement sur cette discipline, « qui, sous les beaux noms de discipline libérale, de discipline paternelle », lui paraît, à lui, « cacher l'absence de toute discipline ».

« Et vous ne croyez pas, ajoutait-il, que le relâchement de la discipline soit pour quelque chose dans cette méfiance croissante que la bourgeoisie, qui, de 1830 à 1848, et même de 1848 à 1870, est restée si fidèle à l'Université, témoigne aujourd'hui contre elle ?... Il y a sans doute de la faute des parents : quand la discipline a disparu de la famille, il est malaisé de la maintenir dans les lycées et dans les collèges. Je crois pourtant que notre Université a trop cédé au souffle de l'esprit nouveau ; elle a trop écouté Marion ; elle a trop pris ses utopies généreuses pour paroles d'Évangile. »

Avec son sans-gêne accoutumé et sa franchise un peu brutale, l'agréable chroniqueur laisse ensuite tomber çà et là, au caprice de la plume, quelques petites indiscrétions qu'on taxerait de calomnies, si nous nous en faisions les éditeurs responsables. Il nous montre, par exemple, la discipline qui n'est plus « maintenue que par une sorte de compromis entre les maîtres et les élèves, les uns disant aux autres : Laissez-

nous tranquilles, nous vous ficherons la paix ! » Puis encore les incroyables difficultés auxquelles on se heurte, quand on s'avise de renvoyer un élève. Si les proviseurs s'y décident si rarement, « c'est que tout renvoi devient, dans un lycée, une affaire d'État ; c'est qu'on en réfère au ministre, et je ne serais pas étonné qu'un de ces jours nous eussions à la Chambre une interpellation à propos de n'importe quel polisson rendu à ses parents... Les congréganistes n'ont pas de ces ménagements, et ils s'en trouvent bien. Quand l'enfant qu'on leur donne ne s'assujettit pas à la discipline de la maison, ils ont vite fait de l'éliminer... Nos proviseurs devraient avoir la même latitude et la même poigne ».

M. Sarcey conclut par une réflexion infiniment sage, et qui résume parfaitement le débat :

La discipline soi-disant paternelle est excellente dans la famille ; elle peut encore avoir son prix dans un petit établissement où l'on ne compte que quelques jeunes gens triés sur le volet. Dans un lycée où vivent coude à coude cinq cents écoliers et plus, la discipline doit être exacte et rigoureuse. Au moindre accroc, que l'on ne raccommode pas immédiatement, l'étoffe entière se déchire.

C'est parler d'or, et c'est faute d'avoir fait cette distinction entre les principes et leur application, entre la thèse et l'hypothèse, que l'on s'est laissé séduire par un système d'éducation très beau théoriquement, mais pratiquement déplorable. On s'aperçoit qu'il est temps de faire machine en arrière : « Il semble donc bien, lisons-nous dans une Revue pédagogique sérieuse, que dans l'Université comme en dehors d'elle, il y a un mouvement très fort en faveur du rétablissement d'une discipline plus ferme ; *et il sera difficile de n'en pas tenir compte.* » Et voici que pour ne pas laisser ce mouvement s'égarer dans le vague, des conseils académiques formulent des vœux comme ceux-ci : Que toute causerie soit interdite sur les rangs ; que le droit de punir soit restitué à tous les maîtres, sauf à préciser des limites que la punition ne pourra dépasser ; etc...

Encore une réforme à l'horizon.

Nous avons au cours de cette étude largement usé du droit

de citer. Nous ne pouvions faire autrement; la nature même du sujet et notre situation de profanes ne nous permettaient pas de faire autrement. Si nous allions étaler nous-mêmes de notre seule autorité ce qu'un professeur du lycée Lakanal appelait naguère « les plaies saignantes de notre pauvre Université », assurément on refuserait de nous en croire sur parole, et nous passerions pour des détracteurs et des jaloux. C'est pourquoi nous emprunterons encore à un grand journal très grave, très autorisé et qui n'est pas suspect de tendresse pour les rivaux de l'Université, la conclusion de ce travail. Voici les réflexions amères qu'inspirent au *Temps* les incidents auxquels nous avons fait allusion :

C'est l'institution même d'un enseignement d'État qui s'en va par pièces et morceaux sous l'action de cet esprit d'anarchie. Depuis sept ou huit ans, on constate que le nombre des internes diminue incessamment dans les lycées et collèges. Faut-il beaucoup s'en étonner? Comment les familles seraient-elles tentées de confier leurs enfants à une discipline, où l'indiscipline est tout d'abord réclamée par les maîtres eux-mêmes comme un droit individuel? Cette pratique nous conduira peu à peu logiquement à la suppression ou plutôt à la disparition des internats officiels. Nous ne nous en plaindrons pas ici, puisque l'on sait que cette solution libérale est depuis longtemps dans nos vœux. Cette disparition aura tout au moins l'avantage de supprimer en même temps l'éternelle et insoluble question du répétitorat. Mais on peut se demander si les choses n'iront pas plus loin, et s'il ne faut pas prévoir, dans un avenir plus ou moins prochain, la ruine de l'enseignement public lui-même et la préparation par l'anarchie administrative du triomphe complet de l'enseignement congréganiste. Ne serait-ce pas un phénomène curieux, si le parti républicain, après avoir visé à faire prédominer dans ce pays l'enseignement laïque et scientifique de l'État en venait, par impuissance administrative et gouvernementale, à le compromettre irrémédiablement[1] ?

Malheureusement, les fâcheux pronostics du *Temps* ne sont pas près de se réaliser. Si les révélations qui se sont produites depuis quelques mois ont excité des inquiétudes sur l'avenir de l'Université, elles ont du même coup donné l'éveil à toutes les passions sectaires intéressées à sa conservation et à son progrès. L'Université est une agence merveilleusement outillée pour déchristianiser le pays. Malgré

1. *Le Temps*, 8 octobre, 1896.

tout, elle s'acquitte trop bien de cette tâche pour que l'on se prive de ses services. On y mettra le prix. Nous aurons au premier jour une nouvelle preuve que rien ne sera épargné pour ressusciter ses forces qui tombent et son ardeur qui s'éteint. Ce serait déjà fait, si les circonstances n'avaient conseillé de surseoir. Le collège de Sainte-Barbe, administré selon la méthode et l'esprit des lycées, par un personnel universitaire, ne peut plus aller; voilà des années qu'il ne bat plus que d'une aile. L'État va l'acheter et le prendre à son compte, comme il a fait déjà pour l'école Monge devenue le lycée Carnot. On paiera trois millions aux actionnaires, et moyennant quelque trois cent mille francs de subvention annuelle, on infusera un sang nouveau à l'institution moribonde. Le projet de loi a été déposé par le gouvernement, il sera voté à mains levées, et sans la moindre opposition.

Puisque les lycées se dépeuplent, il est tout naturel qu'on en augmente le nombre.

J. BURNICHON, S. J.

Nous apprenons que M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, vient de supprimer l'Association des maîtres répétiteurs. (1er février 1897.)

DIX JOURS

A TRAVERS L'HELLÉNISME

(Deuxième article[1])

La situation actuelle de la Grèce ne semble pas de nature à justifier ses prétentions.

Pendant ces vingt dernières années, toute la politique a pivoté sur deux hommes : Tricoupis et Th. Délyanni. Ils se remplaçaient au pouvoir, comme jadis Thiers et Guizot. Entre les partis, personnifiés par ces deux hommes, point de divergences fondamentales. Il n'y a pas en Grèce de programme républicain en face d'un programme monarchique, ni de parti démocratique opposé à un parti aristocratique. About a eu raison de ridiculiser les prétendus princes et comtes grecs, ces titres étant inconnus dans l'Hellade. En Autriche et en Italie, de riches Homogènes arrivent à se faire nommer barons et princes. En Grèce, il y a seulement des avocats arrivés, luttant contre d'autres avocats, pressés de les remplacer au pouvoir. Entre ces adversaires, des nuances, plutôt que des divergences; des discussions de détail, plutôt que des luttes de principes. Tricoupis, travailleur, intelligent, désireux de sortir son pays de l'ornière, inspirait à l'Europe un peu moins de défiance que Délyanni. On l'a dit plus conservateur que ce dernier, peut-être parce qu'il avait la main un peu plus ferme dans l'exercice du pouvoir. D'autre part, il avait certaines idées libérales; ainsi, il ne lui aurait pas déplu d'acheter, au prix de quelques concessions, l'union religieuse avec l'Occident[2].

Mais quand on va au fond des choses, on ne voit pas pourquoi ces deux hommes d'État étaient à la tête de deux partis

1. V. *Études*, 20 janvier 1897.

2. C'est peut-être s'aventurer beaucoup que de parler comme je le fais ici. Il est si difficile de savoir ce que pense en réalité un Hellène.

opposés. *Arcades ambo*[1]. Rien ne les sépare, sauf leur situation personnelle, leurs relations personnelles, les intérêts personnels de ceux qui marchent avec eux. Tout est là. La lutte est entre deux clientèles politiques. Si Délyanni l'emporte, tous ses partisans seront casés dans de bonnes nomarchies (préfectures); ils deviendront, pour le moins, *démarques* (maires). Sont-ils soldats, on diminuera leurs années de service ; les officiers échangeront leurs perchoirs au fond des provinces ou sur la frontière turque contre une bonne garnison : Athènes, où l'on parade sous les fenêtres du roi ; Nauplie et Patras, d'où l'on remonte facilement en Arcadie et dans le Magne. Car Délyanni est un Moraïte, et un Moraïte de Dimitzana en Arcadie, c'est-à-dire de la vraie Morée. Tous les vrais Moraïtes sont donc pour lui, et tous doivent être avec lui à l'honneur.

Le système parlementaire — on commence à en convenir — n'a pas donné partout les résultats espérés. Nulle part il n'a été plus funeste qu'en Grèce. Avec le caractère peu scrupuleux des Hellènes, leurs tendances à la division, le parlementarisme devait aboutir à des désastres. Il a fallu, à chaque changement de ministère, créer de nouvelles places pour satisfaire les compères et amis. Le budget n'y a pu tenir; la crise a éclaté.

Tout le monde — Tricoupis le premier — la voyait venir. Mais un pays neuf, comme la Grèce, avait besoin de routes, de chemins de fer. Les travaux publics furent donc activement poussés. A l'intérieur, les enragés poussaient encore plus à l'augmentation de l'armée et de la flotte. « Ce *cornu* de Tricoupis n'était pas un Hellène ; il avait vendu Chypre aux Anglais, abandonné la Crète aux Turcs, la Macédoine aux Bulgares ; il négligeait de prendre la *Ville !* »

Le budget était à peine de 100 millions. En 1893, la dette arrive à 804 millions de drachmes (ou francs) en or et 215 millions en papier ; les arrérages à payer s'élevaient à 35 millions, plus exactement à 31 millions de drachmes en or et 5 millions et demi de drachmes en papier.

La crise économique est encore venue augmenter la dis-

1. Délyanni est natif du nome d'Arcadie. Les Tricoupis sont originaires de Missolonghi (nome d'Acarnanie).

proportion entre les recettes et les dépenses. L'exportation se réduit à peu près exclusivement au raisin de Corinthe, Κορινθιακὴ σταφίς. En 1891, on en a exporté pour une valeur de 70 millions de drachmes. Le protectionnisme des pays étrangers a anéanti la principale branche du commerce national. Malgré leur prédilection pour le plum-pudding, les Anglais ne suffisent plus à la consommation des 170 000 tonnes de raisins produits annuellement. La reine Olga est intervenue; elle a seulement réussi à placer quelques milliers de tonnes dans sa patrie russe. Bref! le gouvernement hellénique s'est déclaré en faillite; il a commencé par payer 30 p. 100, puis plus rien des sommes dues aux créanciers.

Il y aurait un moyen de sortir de là. « La Turquie a traversé une situation analogue à celle où la Grèce se trouve aujourd'hui; elle en est brillamment sortie. Elle avait fait une faillite retentissante, et les pertes infligées par elle se chiffraient, non par centaines de millions, mais par milliards. Aujourd'hui, cependant, le crédit de l'empire ottoman est considéré comme de premier ordre. Les fonds publics et les valeurs garanties par l'État se capitalisent à un taux qui varie entre 3 1/2 et 4 1/2 p. 100. La régularité du payement est absolue et la sécurité du gage paraît hors de doute. »

Ainsi parle un spécialiste de la *Revue des Deux Mondes* (15 avril 1895). Cela ne veut pas dire que le gouvernement de Stamboul ait des finances prospères, que la Sublime-Porte inspire aux capitalistes une confiance absolue. Non, sans doute. Ce qui inspire confiance, c'est le service remarquablement organisé de la Dette ottomane; ce sont les recettes ou monopoles administrés par elle et d'un rendement absolument certain.

Comment la Turquie est-elle arrivée à ce résultat? En traitant avec ses créanciers. Naturellement une forte réduction a dû être faite. Mais pour la partie dont elle a garanti le paiement, elle a accepté un contrôle financier, elle s'est absolument mise en tutelle. Une commission représentant les créanciers administre, par l'entremise d'employés, en bonne partie européens, les revenus affectés à l'exécution des engagements pris. Les meilleures ressources de l'Empire y passent. Comme remède, c'est héroïque. Mais qui blâmerait

la Turquie d'y avoir eu recours et de vouloir dans la mesure du possible faire honneur à ses engagements ?

A cet effet, Sa Hautesse Abdul-Hamid, souverain absolu, n'a eu qu'à signer, et tout a été dit. En Grèce, étant donné le gouvernement parlementaire, étant donné surtout l'orgueil national, surexcité par une presse sans vergogne, la mesure était difficile, impossible même. Le pays n'en veut pas. Aucun ministère n'oserait la proposer : aliéner au profit de l'étranger une parcelle des droits ou de l'indépendance nationale ! D'ailleurs le contrôle une fois établi ne pourrait fonctionner : on mettrait son patriotisme à ne pas payer.

Il s'en est suivi une dépréciation effrayante de l'argent. Officiellement la drachme vaut un franc ou cent *leptas*. En réalité un franc de notre monnaie représente actuellement à Athènes 1 dr. + 70 leptas. Il a fallu établir le cours forcé. Le papier-monnaie inonde le pays.

Les Hellènes ont l'air de prendre cela d'un cœur léger. Je parlais de la crise financière avec un Hellène de Chypre, ayant fait ses études à Paris. Sur la question du contrôle, il fut, comme tous ses compatriotes, absolument intraitable. Il m'opposa l'exemple de la Turquie et de l'Égypte qui en acceptant la tutelle auraient, selon lui, aliéné leur indépendance. J'avais beau lui objecter que le premier devoir des individus et des gouvernements était de payer leurs dettes. Nous ne pûmes nous entendre. Mon Homogène trouvait d'ailleurs des avantages à la situation présente : l'industrie nationale y avait trouvé un essor inattendu. Ne pouvant à cause de la différence énorme du change se procurer, comme jadis, les objets manufacturés à l'étranger, les Grecs avaient été obligés de s'*industrier*.

N'importe ! la faillite a porté à l'hellénisme un coup sensible. Que les Grecs en conviennent ou non, cette humiliation a atteint la situation morale de la Grande Idée, bien plus que ne le ferait le contrôle d'une commission financière. Avec la faillite, point de revanche possible, pour la Grèce, des échecs subis en ces dernières années. Le contrôle aurait eu ses exigences, dures peut-être pour l'amour-propre d'un peuple se croyant appelé à reconstituer l'empire de Constantin. La faillite, c'est plus que l'humiliation ; c'est la justi-

fication de toutes les préventions antigrecques ; c'est la déchéance, et la déchéance acceptée.

Pendant notre absence, la *Gironde* arrivant de Constantinople s'est amarrée à côté du *Sindh*. Elle a à bord les auteurs du coup de main exécuté contre la Banque ottomane, le 26 août dernier. Pour nous ce sont les premières nouvelles des récents troubles de Constantinople : nouvelles vagues, contradictoires. Après-demain nous saurons la vérité. Je me rappelle encore la douleur d'une dame arménienne catholique, allant rejoindre sa nombreuse famille, demeurée à Stamboul. Ne connaissant pas notre langue, ses yeux nous interrogent. Comment aurions-nous pu calmer les inquiétudes de ce cœur maternel ?

Dans l'après-midi, nous quittons le Pirée. En passant devant le golfe de Phalère, nous apercevons à quelque distance Athènes, étendue au pied du Lycabette et de la colline de l'Acropole. De moins en moins je puis comprendre pourquoi les Ioniens ont bâti leur capitale dans cette plaine stérile, sans eau, à plusieurs kilomètres de la mer.

Nous avons de nuit traversé les îles de marbre[1], *nitentes Cycladas*. Au matin, nous pénétrons dans le beau golfe au fond duquel Smyrne est blottie. Les côtes verdoient. Pour la première fois depuis le Phare de Messine nous revoyons des arbres. Smyrne avec ses 100 000 Grecs et plus, est en réalité une colonie hellénique. C'est là que la population des îles mortes de l'Archipel va chercher du travail. La ville a l'aspect florissant ; de belles maisons se profilent sur les grands quais. L'expliquera qui pourra, mais c'est un fait : l'Hellène ne réussit que hors de l'Hellade.

Nous ne restons qu'une matinée à Smyrne. Le lendemain nous passons les Dardanelles. Il est deux heures de l'après-midi, quand nous accostons aux nouveaux quais, construits par une Compagnie française, non loin de la Corne-d'Or. Sur les quais, dans les rues, des patrouilles circulent, des estafettes chevauchent dans toutes les directions. De loin en loin, surtout près des corps-de-garde quelques traces de sang,

1. C'est le titre d'un charmant récit de voyage du P. Baudot, S. J.

seuls indices des tragiques événements qui ont les jours précédents ensanglanté la capitale. Les rues ont repris leur mouvement accoutumé.

Constantinople est la capitale rêvée par l'hellénisme, c'est la Ville, ἡ πολίς, comme il l'appelle [1]. Je dois me contenter d'admirer à distance Sainte-Sophie. J'aurais aussi voulu visiter au Phanar la cathédrale et la résidence des patriarches photiens. Mais dans les circonstances actuelles tout le monde me déconseillait la visite de Stamboul ou de la vieille Constantinople où est situé le quartier du Phanar. Je les contemplai des hauteurs de Péra.

Au Phanar, pendant près de quatre siècles, s'est concentrée toute la vie de l'hellénisme. De là partaient des *hospodars*, des *waywodes* grecs pour gouverner les provinces danubiennes et des évêques, dont le plus grand souci était d'helléniser la Serbie, la Bulgarie et la Moldo-Valachie. Quels drames n'ont pas vus les murs de ce palais !

C'est une tragique histoire que celle des patriarches constantinopolitains à partir de la conquête ottomane, un long martyrologe, et, ajouterons-nous avec M. le vicomte de Vogüé, « un martyrologe sans grandeur. Ce n'est plus celui des catacombes et des arènes. Le drame oriental se joue à la Shakespeare avec des intermèdes de basse comédie, entre une criée à l'encan et un gibet. Par une tradition indélébile du cirque byzantin, d'âpres factions se disputent l'Église et les vains honneurs du Phanar. Les parties en litige viennent sans cesse les mains pleines de sequins stimuler la cupidité du Turc qui les oublierait peut-être, livré à son indolence naturelle; brigues, délations, achats de sentences et surenchères, tous les moyens leur sont bons. A peine installé sur le trône, le patriarche voit son compétiteur assiéger les portes du divan ; tantôt c'est un évêque qui arrive d'un lointain diocèse d'Asie, l'escarcelle pleine ; tantôt c'est un moine ambitieux qui s'échappe de l'Athos, où l'on s'est cotisé pour lui assurer une victoire dont toute la communauté profitera ». Si l'élu de la veille résiste, on lui fera

1. Le tabac de Constantinople, ou tabac turc, pour la même raison s'appelle πολιτικὸς κάπνος.

entendre raison par l'exil, par la corde ou même par le... pal. Cela s'est vu.

Ils en firent l'épreuve les successeurs de ce Gennadios, installé par Mahomet II lui-même sur le siège de Byzance. Un de ceux-là, Cocas, est si maltraité par son clergé que de désespoir il se jette dans un puits. Marc Xylocarabée meurt en exil ; Siméon, enfermé dans un monastère, ainsi que Denys. Marc II, accusé de s'être fait circoncire, se voit destitué. Précédemment le tribut à payer à la Porte après l'élection était de 1 000 ducats d'or. Raphaël promet de le porter à 2 000. Comme il ne peut tenir ses engagements, on lui met une chaîne au cou, et un agha le mène ainsi en laisse mendier sur les routes, où il meurt de misère. Nyphon a le nez coupé. Joachim étant une première fois revenu de l'exil ne tarde pas à y retourner. Un moine empoisonne Pacôme. Jérémie Ier va en Chypre faire une tournée ; son vicaire l'abandonne et vient au Phanar prendre sa place. Joseph II est maudit par le clergé pour avoir encore grossi le *Kharadj* destiné à la Porte. Grégoire le Borgne est jeté au Bosphore. Cyrille est étranglé sur le chemin de l'exil... Le cadavre de Parthénius reste trois jours suspendu aux créneaux de Bab-Humaïoun...

Nous pourrions prolonger encore le défilé de cette triste procession, multiplier les épisodes de cette misérable et dramatique histoire. C'est celle de l'hellénisme jusqu'à la révolution grecque. Les patriarches photiens ont bien mérité de la Grande Idée. Par leurs efforts désespérés pour helléniser les provinces balkaniques, ils ont retardé de plusieurs siècles le réveil des nationalités et facilité d'autant l'avènement de la Grande Idée. Si de nos jours il y a encore des Roumains et des Slaves, les successeurs de Gennadios n'en sont pas responsables.

Un observateur superficiel pourrait s'imaginer que l'établissement des États du Danube a complètement anéanti leur œuvre. Il n'en est rien. En imposant partout la langue grecque, en vendant à leurs créatures toutes les dignités ecclésiastiques, ils ont fait plus qu'amuser l'ennemi, que distraire son attention au profit des aspirations grecques. Ils ont nourri l'hellénisme avec la moelle du slavisme. S'ils n'ont pu helléniser leurs victimes, ils les ont byzantinisées dans une forte

proportion et élevé d'autant le mur de séparation entre l'Orient et l'Occident.

« Rien n'est lamentable comme l'histoire de l'éducation de ces peuples par leur marâtre hérétique de Byzance. Elle leur inocula le virus de ses hérésies; elle versa dans leurs mœurs la fange des siennes ; elle en fit de véritables Byzantins, plus sauvages et aussi vils que ceux de Constantinople. Des esprits sans force et sans dignité, capables de toutes les révoltes religieuses et de toutes les servitudes politiques, des sociétés ternes et languissantes, d'où ne devait jamais sortir aucune grande inspiration. Voilà tout ce que nous trouvons dans le bilan de l'action civilisatrice de Byzance parmi les Slaves. Bulgares, Serbes, Valaques en furent infectés... Que l'Europe orientale, si profondément embourbée encore dans l'ornière du byzantinisme reconnaisse l'origine de ses plaies et en maudisse les auteurs ! »

Ce tableau, emprunté à M. Godefroid Kurth, pourra paraître poussé au noir. Qui oserait dire qu'il ne répond en rien à la réalité ? L'influence directe du Phanar sur les jeunes nationalités balkaniques est heureusement coupée. Mais les effets du poison inoculé à de nombreuses générations continuent à se faire sentir. C'est de l'histoire contemporaine, présente à tous ceux qui ont suivi — même de loin — les affaires de l'Orient.

Le 4 septembre au matin, nous sommes en vue de Samos. C'est, avec Rhodes, un des plus jolis coins que je connaisse dans la Méditerranée orientale. Les collines sont couvertes d'arbres, de vignes ; de coquettes maisons sortent des bouquets d'oliviers et de figuiers. Partout un air de prospérité inaccoutumé en ces parages. Samos a une population exclusivement grecque; elle est administrée par un prince-gouverneur, nommé par la Porte, actuellement un membre de la famille phanariote des Musurus.

La petite capitale Vathy, avec son beau port naturel, en forme de croissant, produit sur le voyageur une excellente impression. Les vivres s'y vendent presque pour rien; les vins, les tabacs de Samos sont renommés et à des prix dérisoires. Ni régie, ni monopoles ! Heureux pays ! Les habitants

se plaignent pourtant de certains impôts, décrétés pour la construction des routes et employés, assurent-ils, à de tout autres usages. Effectivement, hors de Vathy, le service de la voirie est des plus primitifs.

Cette plainte m'est une révélation. Voilà donc des Hellènes, copiant les mœurs ottomanes pour lesquelles ils affichent un si généreux mépris ! En Turquie, une route à construire est pour l'administration une vraie source de revenus. Voilà pourquoi on en décrète beaucoup. Il y a tant d'opérations préliminaires : études, tracé, expropriations, corvées à répartir, opérations qui doivent se faire — ainsi le veut la Sublime-Porte — suivant la dernière formule de la plus stricte justice distributive. Mais le dernier mot reste évidemment à l'administration locale. Dans « ce pays de paternelle tyrannie » (l'expression est de M. V. Bérard), les employés ne sont pas inexorables ; ils écoutent les réclamations, surtout quand elles sont appuyées de bons arguments sonnants ; ils savent à propos modifier les tracés, dispenser des corvées. Chaque année, au printemps, on fait quelque chose pour la route, commencée il y a bientôt vingt ans. Seul le macadam manque encore. « Mais à quoi bon ? disait un mutessarrif d'Asie. Pourquoi tant se presser ? Si l'on suivait l'Europe dans tous ses caprices, la vie se passerait à faire des routes, puis à les transformer en chemins de fer, et ces chemins de fer à leur tour en voies électriques. Mieux vaut attendre et ne se décider que quand on connaîtra le dernier mot du progrès. » Je ne me serais pas attendu à retrouver ces mœurs au sein de l'hellénisme. Si c'est une révélation, je la dois aux Samiens, à qui j'en laisse l'entière responsabilité.

Le soir, le *Sindh* s'ébranle pour notre dernière étape à travers l'hellénisme. Une houle légère soulève la surface de la mer, et de ses rayons affaiblis le soleil drape Samos d'un vêtement d'or et de pourpre, *lumine vestit purpureo*.

Il faut avoir parcouru les mers du Levant pour se douter des paysages qu'on peut obtenir rien qu'avec des pierres et de l'eau ; de l'eau tour à tour azurée, vert sombre ou étincelante comme de la poussière de diamants, des pierres saturées de soleil, rongées par les flots, où la moindre veine

étrangère, le moindre filon minéral s'accusent avec des couleurs éclatantes, où une mousse marine, un olivier pendant prennent une valeur hors de proportion. Quelle fête pour les yeux, pour tous les sens! En face de ce paysage d'or et d'émeraudes, sous cette lumière pénétrante, au milieu de cette atmosphère, attiédie par les brises marines, on se sent envahir par les harmonies ambiantes et insensiblement on se laisse aller au plaisir de vivre. On contemple presque avec des yeux d'envie les habitants de ces heureux pays; leur indolence, leur absence de désirs nous apparaissent comme le dernier mot de la philosophie pratique. Le cadre divin, la merveilleuse retraite que cette île de Samos pour les contemplatifs, les désenchantés, les blessés de l'existence! Quelle différence avec nos brumeux climats du Nord, avec leurs habitants laborieux, mais mélancoliques, attristés du présent, inquiets de l'avenir! O l'incomparable magicien que le soleil d'Orient! J'ai trop méconnu son pouvoir, j'en conviens, en face des rochers de la Grèce.

Comme pour nous rappeler à la réalité, à notre droite surgit des flots l'austère Pathmos. Au coucher du soleil nous pénétrons de plus en plus dans l'Archipel des Sporades. Notre commandant est déjà sur la dunette et y restera une bonne partie de la nuit : les passes sont étroites et nombreux les écueils. Vers les trois heures du matin on aperçoit les feux de Rhodes.

Le *Sindh* passe au large. Je salue de loin Rhodes, la perle des mers du Levant. Je ne puis sans émotion me rappeler le séjour que j'y fis, il y a plus de dix ans, les forêts de platanes et de grands pins où chantent les brises d'Égypte, l'horizon des flots toujours tièdes et lumineux, *clara Rhodos*, et surtout la ville des chevaliers avec ses fortins, ses tourelles, ses courtines, ses chemins couverts et ses hauts donjons d'où l'on pouvait surveiller les mouvements de la ribaudaille musulmane.

Quelle apparition! Dans une île d'Asie voir surgir de toutes pièces une de nos villes du moyen âge, une sorte de Pompéi immobilisée à la fin du quinzième siècle, et partout des croix, des armoiries, les écussons des « langues » de Provence, de Castille! etc. Ce spectacle vaudrait à lui seul

le voyage. Les remparts de la ville sont restés tels qu'au jour du dernier assaut ; aux embrasures les canons de l'Ordre s'effritent sous la morsure de la rouille. Chaque pan de muraille respecté par le temps proclame la gloire modeste et la mort sublime de ces moines-soldats, de ces doux héros, revenant après de longues et dangereuses croisières se remettre au service des infirmes, et de la main qui avait pourfendu l'infidèle, laver les pieds des pèlerins, panser les plaies des malades leurs frères. L'Europe, — celle qui se voile les yeux pour ne pas voir ce qui de nos jours se passe en Orient, — l'Europe a laissé tomber par milliers aux pieds de leurs murailles ces hommes qui lui servaient de rempart vivant.

« Je sais, dit M. le vicomte E.-M. de Vogüé, qu'il est de mode dans plus d'une école historique de condamner en masse les guerres chrétiennes, c'est-à-dire la défense séculaire de l'Occident contre la barbarie, et de biffer le long martyrologe qui va de Pierre l'Ermite à Villiers de l'Isle-Adam. Mais si les historiens qui, du fond de leur cabinet, décrètent les croisés de folie avaient suivi comme moi leur trace de Nicée à Damiette et retrouvé dans toute l'Asie le vivant respect de notre plus honnête et plus vaillante gloire, ils les salueraient sans doute, comme je fais, de leur piété la plus émue. »

Le souvenir de cet héroïsme nous réconforte encore à plusieurs siècles de distance. Il repose de l'écœurant spectacle des intrigues et des lâchetés de la politique, des tueries, des tragi-comédies, formant l'imbroglio oriental...

On vient d'apercevoir les montagnes de Chypre : nous sortons du domaine de l'hellénisme. Demain nous serons en vue du Liban !

Et maintenant l'hellénisme existe ; non seulement il existe, mais en dépit de tout, il prospère. C'est un fait, dont il faut tenir compte. Gardons-nous, pourtant, d'en exagérer la portée, comme le faisaient les philhellènes du commencement du siècle. L'hellénisme a toujours été bruyant ; depuis Alcibiade jusqu'à Délyanni, il aime à faire parler de lui. Mais, par tempérament et par politique, il est ennemi des jeux de

la force. Il préfère de beaucoup l'intrigue lente, adroite, tortueuse. C'est dans les joutes de la parole, dans les discussions des clubs et du journalisme qu'il met sa gloire à triompher.

Pour lui, le temps n'est rien et tous les moyens sont bons. Ne s'est-il pas accru de la Thessalie, sans mettre flamberge au vent? La Crète — il l'espère du moins — lui arrivera de même, et cela dans un avenir rapproché. A la guerre d'indépendance, les Grecs ont fait preuve de courage; mais, il est bon de le rappeler, ceux qui, dans leurs rangs, se faisaient casser la tête étaient surtout des Albanais. Ils agissaient de même dans les rangs turcs et égyptiens, sous Omer Vrionis pacha et Ibrahim pacha, deux autres Albanais.

L'hellénisme espère profiter des malheurs de la pauvre Arménie, décidément sacrifiée. Tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts, il reste l'idéal caressé par plusieurs millions d'individus, idéal sollicitant et recrutant sans cesse de nouveaux adhérents parmi les nationalités qui n'ont pas encore pleine conscience d'elles-mêmes, comme les Albanais et les Valaques d'Épire et de Macédoine [1]. En Orient, il compte des adversaires nombreux, moins intelligents, moins roués, mais aussi plus décidés, plus courageux que lui. En Occident, bien des puissances — et à leur tête la Russie — éprouvent pour lui une tendresse très modérée.

La Grande Idée ne se réalisera probablement jamais telle que la conçoivent les Hellènes du dedans. Mais elle restera l'Idée, l'Idée immortelle, défiant la force brutale; cette Idée grecque, enfin, qui a, pendant de longs siècles, prouvé sa vitalité. Jadis les Perses ont envahi le sol de la Grèce, « les Romains l'ont possédé, les Barbares l'ont ravagé, les Latins l'ont conquis. Soudards normands et janissaires turcs, pirates arabes et condottieri vénitiens, tous les maîtres se sont succédé, disparaissant après un règne éphémère, et l'Idée renaissait plus forte, et la Race subsistait toujours... Quand les Turcs dureraient des siècles encore, quand les Bulgares viendraient après eux, quand le Russe, à son tour, lâcherait

1. Beaucoup de héros de la guerre d'indépendance étaient Valaques, tels les Colettis, Botzaris, Tzavellas, Boucovallas, Diacos, etc. Les Kolocotronis eux-mêmes descendent d'une famille valaque émigrée dans le Péloponèse.

sur tout le Levant ses bandes de cosaques, et quand l'Autriche sculpterait aux portes de Salonique ses aigles triomphantes, la lutte de l'Idée contre la Force est éternelle, et l'Idée prenant sans cesse de nouveaux peuples pour les transformer en Hellènes, la Race ne saurait périr. La Force peut avoir ses jours de triomphe : Xercès campa sur l'Acropole. Mais ces jours sont comptés par l'éternelle justice, et qu'importent quelques jours de misère, quand on a devant soi l'éternité ! » (V. Bérard.)

H. LAMMENS, S. J.

L'UTILISATION DES CHUTES DU NIAGARA

Les Américains aiment à faire grand, et, il faut bien l'avouer, souvent la nature les y invite et les y aide. Parmi ces invitations naturelles nulle, peut-être, n'avait la même éloquence que la grande voix du Niagara. Que de force perdue dans cette merveilleuse cataracte, que d'énergie absorbée en pure perte par le travail d'érosion des rives et du lit du fleuve ! Pourquoi ne pas essayer d'asservir cette énorme puissance et ne pas la dresser à faire tourner des machines ? Beau rêve assurément pour un cerveau américain ; mais que vont dire les vrais amateurs des beautés de la nature ? Utiliser le Niagara, transformer en usine l'une des merveilles du monde, quelle profanation ! Un peu de patience, je vous prie, et cette fâcheuse impression va, je l'espère, bientôt disparaître.

On connaît la série des grands lacs de l'Amérique du Nord : le lac Supérieur, le plus vaste bassin d'eau douce existant à la surface de la terre, se déverse par les rapides du Sault-Sainte-Marie dans le lac Huron où s'écoule aussi, mais sans différence de niveau, le lac Michigan. Les eaux du lac Huron, l'ancienne mer Douce des premiers Canadiens, se réunissent en un canal assez court, dirigé du nord au sud, qui s'élargit un moment en formant le petit lac Saint-Clair et bientôt s'épanouit de nouveau en une longue nappe d'eau, le lac Érié. Celui-ci, le lac Ontario qui lui fait suite et leur déversoir final dans l'Atlantique, le fleuve Saint-Laurent, sont orientés à peu près en ligne droite du sud-ouest au nord-est.

Le niveau du lac Supérieur est à 184 mètres d'altitude, mais ses eaux accomplissent leur descente jusqu'à la mer d'une façon extrêmement inégale. Elles baissent d'abord de sept mètres au cours du Sault-Sainte-Marie, de deux mètres

entre le lac Huron et l'Érié, puis, rapidement, entre l'Érié et l'Ontario de cent mètres environ sur une distance de soixante kilomètres. Le reste de la descente s'effectue de rapides en rapides tout le long du Saint-Laurent.

Le canal naturel reliant l'Érié à l'Ontario est la rivière Niagara. Partant de l'extrémité nord-est du lac Érié, en laissant sur sa droite, près de son point de départ, la ville américaine de Buffalo, cette rivière se dirige d'abord au nord, contourne et embrasse la Grande-Ile (*Grand Island*), puis bientôt s'infléchit vers l'ouest ; large alors de deux kilomètres, elle touche au moment le plus solennel de son parcours ; elle se rétrécit d'abord peu à peu et, la pente du fond s'accentuant, se change en rapides, puis, tout à coup, parvenue au bord d'un seuil de 1 250 mètres de largeur, elle plonge d'une hauteur d'environ 50 mètres. Au delà, la rivière tourne à angle droit, et s'échappe, entre deux hautes falaises, par une cluse très resserrée n'ayant que 300 à 350 mètres de largeur.

Niagara Falls, disent les Américains ; ils ont raison, car il y a bien en réalité plusieurs chutes dont deux principales. Le fleuve n'a point en effet complètement rongé le sommet de l'escarpement d'où il se précipite ; on y distingue surtout trois parties : à l'est, sur le territoire des États-Unis, la chute américaine large de 200 mètres et tombant de 50 mètres de haut en une nappe presque plane comme une muraille ; au centre, l'Ile de la Chèvre, portion de la falaise qui a résisté au torrent ; enfin la chute canadienne, de beaucoup la plus considérable, large de plus de 600 mètres et précipitant d'une hauteur de 47 mètres les deux tiers au moins des eaux du Niagara. Ici la corniche de rocher est moins résistante que du côté américain, le courant la désagrège peu à peu, surtout au centre, aussi s'est-elle creusée en hémicycle, d'où son nom de Cataracte du Fer à Cheval, *Horseshoe Fall.* Ce travail de désagrégation se continue toujours, et l'on a calculé que le sommet du fer à cheval recule de $1^{m},85$ par an, tandis que sur la chute américaine l'usure serait dix fois plus lente. C'est par le sommet de ce fer à cheval que passe la ligne de démarcation entre les territoires des États-Unis et du Canada.

Le débit total de ces chutes est remarquablement constant; il présente cependant une période de variation d'une durée de sept ans provenant, semble-t-il, d'une variation correspondante affectant le lac Érié, mais dont la cause n'est pas connue. La valeur absolue de ce débit n'est pas déterminée d'une façon précise, les chiffres donnés par divers auteurs oscillent aux environs de 10 000 mètres cubes par seconde, c'est donc plus de vingt ou trente fois la Seine dans Paris qui s'écroule du haut de cette muraille et qui tombant de 50 mètres de haut fournit 500 000 000 de kilogrammètres à la seconde, près de 7 000 000 de chevaux-vapeur. Pour aider l'esprit à s'imaginer ce que représentent ces nombres faisons encore la remarque suivante avec M. G. Pellissier[1] : pour actionner des pompes à vapeur puisant l'eau au bas des chutes et la refoulant constamment au niveau supérieur, il faudrait dépenser au fur et à mesure la totalité du charbon de terre extrait de toutes les mines à la surface du globe.

Cette cataracte, mentionnée, paraît-il, déjà par Jacques Cartier et Samuel Champlain, fut signalée avec plus de détails en 1648, par le P. Ragueneau, mais les missionnaires et les premiers colons du Canada avaient autre chose à faire que de fonder des établissements industriels au bord du Niagara. En 1725, eurent lieu cependant quelques installations hydrauliques, c'était fort peu de chose. Vers 1840, Augustus Porter d'abord, Peter Emslie un peu plus tard, s'occupèrent d'un projet plus sérieux, et, en 1861, Horace H. Day en terminait l'exécution. Quinze cents mètres au-dessus de la chute américaine, un canal dérivait une petite fraction de l'eau du fleuve qu'il conduisait à treize cents mètres de là au bord de la falaise en aval de la cataracte. Là des puits furent creusés par chaque usine dans le rocher à diverses profondeurs, et au fond on installa des turbines qui étaient actionnées par des prises d'eau pratiquées sur le canal ; au sortir des turbines l'eau regagnait le fleuve par des tunnels débouchant dans le mur de la falaise. En 1885, près de 10 000 chevaux étaient

1. La plupart des détails que j'ai réunis ici sont empruntés aux intéressants articles de M. Pellissier, publiés dans l'*Éclairage électrique,* 7, 21 et 28 mars, 11 et 25 avril 1896.

ainsi utilisés, c'était la sept-centième partie de la puissance de la cataracte ; on pouvait se proposer de lui demander davantage.

A cette même époque, M. Thomas Evershed, ingénieur civil américain, qui depuis de longues années s'occupait de travaux relatifs à cette région, établit les bases d'un projet plus grandiose. Il ne s'agissait plus de 10 000, mais de 450 000 chevaux-vapeur, soit environ un quatorzième de la force de la chute. Tout d'abord il n'était aucunement question de gâter le merveilleux spectacle du Niagara par des installations toujours prosaïques, pour ne rien dire de plus; on ne pensait pas du tout, par exemple, à placer des sortes de moulins au dessous des chutes elles-mêmes, l'eau se précipite là avec une furie trop capricieuse pour que l'on puisse songer à lui demander un travail régulier, et c'est dans l'intention bien formelle de ne nuire en rien au coup d'œil que l'on décida de reporter loin de la cataracte, à près de deux kilomètres en amont, le théâtre des opérations. C'est en pratiquant là discrètement une petite saignée qu'on prélèvera une portion de l'eau du fleuve. Ainsi rien n'offusquera l'œil du touriste ; la profondeur du Niagara à son passage sur le seuil sera réduite dans une proportion très faible et tout à fait imperceptible, et dont le seul résultat pratique sera de diminuer un peu le recul annuel de la cataracte. Voilà de quoi calmer, je pense, les imaginations les plus effarouchées.

Les objections techniques ne manquèrent pas cependant. Des ingénieurs émirent les plus sombres prévisions sur l'avenir commercial de l'entreprise; et ce ne fut qu'au bout de trois ans que la confiance reprit définitivement le dessus.

Le projet avait été publié le 1er juillet 1886. La même année fut fondée la *Niagara Falls Power Company*, qui obtenait du Gouvernement des États-Unis la permission de dériver sur la rive américaine une quantité d'eau capable de fournir 200 000 chevaux-vapeur et du Gouvernement canadien celle de pratiquer sur l'autre rive une dérivation correspondant à 250 000 chevaux. Autour de cette Société s'en formèrent plusieurs : l'une, la *Cataract Construction C°*, chargée de l'exécution des travaux, qui, une fois terminés, seraient

remis à la Compagnie mère; l'autre, la *Land Development C°*, devant construire, sur des terrains considérables, les habitations destinées à la population que ne manqueraient pas d'attirer les travaux et les installations futures; puis la *Niagara Junction Railway C°*, ayant pour mission de relier, au fur et à mesure de leur apparition, les nouvelles usines avec les grandes lignes de chemin de fer passant dans le voisinage. L'achat des terrains sur lesquels devaient être établies les constructions fut exécuté d'une façon bien américaine. On fit venir de New-York un train de notaires, et en un jour ou deux tous les traités de vente furent conclus; de la sorte, le prix des terrains n'eut pas le temps de monter sensiblement.

Les lignes essentielles du projet sont les suivantes : un canal de dérivation est établi en amont de la chute; près de son extrémité on a creusé un puits au fond duquel sont installées des turbines que met en rotation l'eau du canal descendant par de gros tubes en acier. L'arbre formant l'axe vertical de chaque turbine se prolonge vers le haut, et, remontant jusqu'au-dessus du sol, communique son mouvement à une dynamo dont le courant est utilisé à proximité ou envoyé à distance. Au sortir des turbines l'eau vient rejoindre par un tunnel le cours inférieur de la rivière. Mais quelques détails et quelques chiffres sont nécessaires pour faire saisir toute l'importance du travail.

Avant tout, on prit les plus grandes précautions pour arrêter les détails de ce plan colossal. Un concours international fut ouvert, et les projets durent être soumis, avant le 1er janvier 1891, à un jury, international également, afin de bénéficier ainsi des ressources des plus habiles constructeurs et d'assurer la parfaite impartialité des décisions. Ce jury, constitué en juin 1890, siégeait à Londres et se composait de cinq membres : Sir William Thomson (depuis Lord Kelvin) président, et MM. W. C. Unwin (Angleterre), E. Mascart (France), T. Turettini (Suisse), Coleman Sellers (États-Unis d'Amérique); il pouvait distribuer des prix jusqu'à concurrence d'une somme de 110 000 francs. Neuf projets furent récompensés et on les utilisa tous plus ou

moins pour les plans définitifs. En ce qui concerne les deux parties principales cependant, on adopta le plan de MM. Fæsch et Picard, de Genève, pour les turbines et ceux de M. G. Forbes pour les dynamos; les machines furent d'ailleurs construites par des maisons américaines, les turbines par *L. P. Morris and C°*, de Philadelphie, et les dynamos par la *Westinghouse Electric and Manufacturing C°*, de Pittsburgh.

Les travaux commencèrent sur le terrain vers cette même époque. Le canal d'amenée à ciel ouvert, commencé en août 1891 fut terminé en octobre 1892. Il est assez court : 518 mètres de longueur, il a 76 mètres de large, et $3^m,65$ de profondeur. A son extrémité se trouvent dix petits canaux latéraux disposés côte à côte et qui peuvent être fermés par des vannes. Ces canaux amènent l'eau aux tubes de chute. Ceux-ci ont $2^m,28$ de diamètre et débitent $12^{mc},176$ d'eau à la seconde. C'est là, sous une hauteur de chute de $41^m,25$, que travaille en réalité le Niagara dont la puissance se trouve ainsi régularisée. Ces tubes, après s'être recourbés à leur extrémité inférieure, débouchent horizontalement dans les turbines. Ce sont des turbines Fourneyron, c'est-à-dire du type centrifuge; l'eau arrive dans un espace central autour de l'arbre et sort entre les aubes courbes de la périphérie. L'appareil se compose donc de deux parties : d'abord une chambre cylindrique intérieure, ou roue directrice, fixe, verticale et portant à chacune de ses extrémités une couronne d'aubes courbes, divisée en trois étages égaux par deux cloisons horizontales; puis autour et en face de chacune de ces deux couronnes se trouvent, à l'extérieur, d'autres couronnes semblables, l'une à la partie supérieure, l'autre à la partie inférieure, mobiles et reliées à l'arbre vertical, elles constituent la roue extérieure ou turbine proprement dite; les aubes de ces couronnes mobiles sont orientées à peu près à angle droit sur les aubes de la partie fixe de façon que l'eau, obligée de tourner court pour s'échapper, détermine, par une violente réaction, le mouvement de rotation. Chaque couronne de la roue intérieure a 36 aubes, celles de la roue extérieure en ont 32. Ces turbines sont en bronze.

Le puits où elles sont installées est une immense excavation rectangulaire de $54^m,25$ de hauteur, $54^m,25$ de longueur et $5^m,60$ de largeur. Là sont alignées les dix turbines monstres, les plus puissantes qui existent. A pleine charge, elles font 250 révolutions à la minute, et fournissent un travail de 5 000 chevaux-vapeur. Cette vitesse de rotation se règle automatiquement par un régulateur dû également à MM. Fæsch et Picard, établi dans l'usine elle-même et de là commandant, par de longues tiges, une vanne en forme de tambour circulaire, qui, en glissant le long de la turbine, peut intercepter un ou plusieurs des étages d'aubes, et, par suite, faire varier le débit et, conséquemment, la vitesse. La sensibilité de ce régulateur est telle, que si l'on diminue brusquement la charge du quart de sa valeur, soit de 1 250 chevaux, la vitesse de rotation ne varie que de 3 pour 100. Plus tard, dix nouvelles turbines doivent prendre place à côté de celles-ci ; puis un second canal et une seconde installation analogue viendront encore doubler ce nombre et porter à 200 000 chevaux la puissance utilisée sur la rive américaine.

Nous avons commencé par les turbines ; avant de remonter pour visiter l'installation électrique, suivons un instant l'eau qui vient de travailler. Elle se rend, par un long tunnel de 2 135 mètres, en aval des grandes chutes, juste au-dessous du nouveau pont suspendu qui a été jeté entre les deux rives, et d'où l'on peut contempler la cataracte presque en face. La construction de ce tunnel a été des plus laborieuses. Les travaux furent commencés par des puits creusés en trois points de son parcours. Le terrain traversé à la partie supérieure était un calcaire dur, mais extrêmement crevassé et rempli d'infiltrations ; à certains moments, les pompes d'épuisement ne retiraient pas moins de 3 500 litres à la minute de l'un de ces puits. Peu à peu, à mesure que l'on s'enfonça, les infiltrations diminuèrent ; elles cessèrent même complètement quand on arriva au niveau où devait passer le tunnel, à 60 mètres de profondeur environ. Mais ici nouvelle difficulté, la roche se désagrégeait et tombait en poussière au contact de l'air ; il fallut donc garnir tout l'intérieur de la galerie d'un revêtement de plusieurs couches de briques (au moins quatre et parfois huit) formant une épaisseur minima de 40 centimètres ;

cette dépense n'avait pas été prévue. Les travaux furent poussés très activement : commencés à la fin de septembre 1890, ils furent terminés en janvier 1893 ; plus de mille hommes se trouvaient à la fois employés sur les chantiers. On posa par jour parfois jusqu'à 100 000 briques, et le revêtement complet en demanda plus de seize millions. Ce tunnel a $6^{m},40$ de hauteur maximum et $5^{m},75$ de largeur, sa pente moyenne est de 6 pour 1 000, elle s'accentue 27 mètres avant l'embouchure, et cette dernière partie de la galerie est armée de plaques d'acier pour éviter l'érosion.

Cette excavation fournit plus de 300 000 tonnes de déblais, énorme cube qui aurait pu devenir gênant, surtout si l'on y ajoute ce que dut fournir le forage du puits à turbines et le creusement du canal d'amenée; mais on sut bien utiliser tout cela. Ces déblais furent déchargés dans le fleuve, à l'intérieur de barrages établis le long des rives, et l'on constitua ainsi un terrain nouveau de 120 000 mètres carrés, sur lequel une usine pour la fabrication du papier de bois est déjà établie.

Mais il est temps de passer à la partie supérieure de l'installation. L'arbre vertical de chaque turbine, avons-nous dit, se prolonge vers le haut; ce prolongement est formé de tubes d'acier de $96^{c},5$ de diamètre, épais de 2 centimètres; à trois hauteurs différentes, il traverse des colliers ou guides qui assurent sa verticalité; en ces points, il est en acier plein et n'a plus que 28 centimètres de diamètre. Les dix arbres débouchent donc au jour et traversent le plancher d'un bâtiment construit au-dessus du puits, c'est la station centrale. Elle est située sur la rive ouest du canal d'amenée. Un pont, jeté sur ce canal, conduit à une autre construction un peu plus petite et située presque en face, c'est le bâtiment des transformateurs.

Sur chacun des dix arbres est enfilée, si l'on peut ainsi parler, une dynamo dont l'armature induite est fixe et le système inducteur mobile; voici comment les choses sont disposées. Sur un massif en béton, voûté, est établie une plaque de fondation, en fonte, de $4^{m},267$ de diamètre, traversée en son centre par l'axe de la turbine; sur cette plaque

est solidement boulonné un support ou chaise, conique à sa base, cylindrique ensuite, sur lequel est assujettie la carcasse de l'armature. Celle-ci est constituée par six couronnes horizontales d'acier, séparées par des anneaux de cuivre de même diamètre, percés d'ouvertures radiales afin d'assurer la libre circulation de l'air. Chaque couronne est formée de plaques circulaires d'acier, formées de segments assemblés, et présentant sur leur pourtour un total de 187 encoches, dans chacune desquelles sont disposés deux conducteurs, isolés l'un de l'autre au mica, et formant à proprement parler le système induit; ces conducteurs sont des barres de cuivre de 3^c,41 sur 1^c,1 de section, dont les extrémités sont reliées de façon à réaliser l'enroulement Tesla. Deux circuits distincts s'y trouvent formés de manière à fournir deux courants alternatifs présentant une différence de phase de 90 degrés.

Le système inducteur a la forme d'un énorme chapeau coiffant cette armature. Au sommet de l'axe de la turbine est fixé un plateau d'entraînement, de forme conique très évasée, ayant 3^m,556 à la base. A la périphérie de ce plateau conique est boulonné l'anneau inducteur, véritable merveille de forge. Cet anneau, en acier au nickel, a été forgé en une seule pièce par la *Bethlehem Iron C°*, en le laminant sur un mandrin sous une pression de 14 000 tonnes; il a 1^m,30 de hauteur et 3^m,53 de diamètre. Le métal employé ici jouit de qualités magnétiques remarquables. A l'intérieur de cet anneau sont boulonnées douze pièces polaires en acier doux, entourées chacune d'un circuit inducteur formé par des barres de cuivre rectangulaires : chacune de ces pièces toute garnie pèse 1 275 kilogrammes. L'énorme chapeau cylindro-conique ainsi constitué entoure presque complètement l'induit fixe dont iln'est séparé que par un entrefer de 2^c,54.

Ici se posent deux problèmes importants. C'est d'abord l'équilibrage nécessaire pour qu'une telle masse mise en rotation reste d'aplomb ; puis il faut penser à l'effort énorme que le poids de l'inducteur et de l'axe lui-même, environ 69 000 kilos, va exercer sur le fond du puits. Or, en premier lieu, ce dernier point se trouve réglé d'une façon extrême-

ment remarquable. Le torrent d'eau qui descend de plus de 40 mètres de hauteur et se précipite dans la turbine, exerce contre la partie supérieure de celle-ci, c'est-à-dire contre la couronne mobile du haut qui fait corps avec l'axe, une poussée qui tend à la soulever. Le débit de la chute étant un peu variable, le calcul a été fait de façon que cette poussée oscillât entre 67 500 et 70 500 kilogrammes, c'est-à-dire juste autour du poids qu'il s'agit de soutenir. Pression et poids se font donc à peu près exactement équilibre et la différence, au plus de 1 500 kilogrammes, relativement bien faible, est absorbée par un palier amortisseur à collier en acier tournant dans des gorges et où l'effort s'exerce tantôt vers le haut, tantôt vers le bas, mais toujours dans des proportions très restreintes.

Quant à l'équilibrage, voici comment on y procéda. On commença par équilibrer le chapeau conique ou plateau d'entraînement seul ; pour cela on fixa à son sommet, et dirigé vers l'intérieur, une sorte de solide piton vertical, dont l'extrémité inférieure, en acier dur, était creusée en coupe hémisphérique dont la concavité était ainsi tournée vers le bas. On disposa, d'autre part, un arbre vertical dont l'extrémité supérieure était également creusée en coupe de petites dimensions. Dans cette coupe inférieure on déposa une bille d'acier trempé et poli, de 1 centimètre de diamètre et, au moyen d'appareils convenables, on amena sur cette bille le chapeau conique qui reposait ainsi par la concavité creusée dans le piton intérieur. Toute la partie mobile pouvait donc librement se déplacer sur cette bille polie qui lui servait de pivot. Le plateau d'entraînement ne fut pas du premier coup absolument d'aplomb, il fallut l'équilibrer en fixant un contrepoids en acier en un point que l'on détermina soigneusement. On fixa ensuite à sa place, contre le rebord du plateau, le grand anneau inducteur garni de toutes ses pièces polaires et l'on reporta tout cet ensemble sur la bille d'acier ; or le travail de l'anneau avait été si parfait qu'aucun nouveau réglage ne fut nécessaire, l'équilibre ne fut pas modifié, il persistait aussi bien si l'on mettait en rotation tout le système que si on le laissait immobile.

On pourrait encore se demander s'il n'y a pas quelque dan-

ger que la machine vienne à s'affoler et que l'anneau inducteur, tournant ainsi avec une vitesse excessive, ne vole en éclats sous l'effet de la force centrifuge, éventualité terrible, on le conçoit, pour les témoins de la scène et pour les appareils environnants. Les calculs et les essais montrent que cet effet redoutable ne pourrait se produire que pour une vitesse de 800 tours à la minute. Or les turbines sont construites de façon que, le régulateur étant supposé ne plus fonctionner et la machine marchant à vide, la vitesse maxima ne serait encore que de 400 tours ; nous avons dit qu'en vitesse normale elle n'est que de 250. Les dynamos donnent alors des courants de potentiel effectif de 2400 volts.

Au sortir de la dynamo le courant alternatif se rend par des câbles soigneusement isolés, en suivant le pont jeté sur le canal, au bâtiment des transformateurs; là une partie du courant est changée, par un transformateur tournant, en courant continu qui revient fournir l'excitation aux inducteurs de la dynamo ; le reste est changé, par des transformateurs statiques, de courant diphasé en courant triphasé pour être expédié au loin. Cependant la portion du courant employée par les usines installées dans le voisinage immédiat ne subit pas cette modification ; ce courant leur est envoyé tel qu'il sort de la dynamo.

L'isolement des câbles conducteurs du courant au sortir de la dynamo est de la plus haute importance; aussi les a-t-on fait descendre directement au-dessous du plancher de façon que leur accès fût absolument impossible. L'anecdote suivante, que j'emprunte au *Scientific American*[1], montre combien les plus grandes précautions sont nécessaires au voisinage de ces puissants générateurs d'électricité.

Au cours de son mystérieux voyage à travers le monde civilisé d'Europe et d'Amérique, Li-Hung-Tchang, passant par Niagara-Falls, le 6 septembre dernier, demanda à visiter l'installation de la Compagnie du Niagara. On s'empressa de faire droit à ce désir et l'on porta le grand mandarin à la station centrale. Il posa maintes questions sur tout ce qu'il voyait, désignant les objets avec une canne d'ébène qui lui

1. 19 septembre 1896, p. 231.

avait été offerte par Madame U. S. Grant. A un moment, il étendit cette canne dans la direction d'une pièce faisant partie de la dynamo. Aussitôt un éclair bleuâtre jaillit entre l'appareil électrique et le fer de la canne, et celle-ci, arrachée de la main de l'illustre visiteur, fut projetée vivement par-dessus son épaule. Heureusement le grand homme en fut quitte pour un effort au poignet; il poursuivit d'ailleurs posément ses questions absolument comme si rien ne fût arrivé.

Et maintenant quel est l'avenir de cette entreprise ? Pourra-t-on pratiquement utiliser une si énorme puissance? Sur place on n'y suffirait guère, et bien que le village de Niagara-Falls soit en train de se développer, et qu'une vraie ville puisse bientôt se trouver construite où jadis ne s'élevaient que quelques maisons éparses, il faudra expédier ailleurs la force que l'on aura ainsi rendue disponible; mais pourra-t-on le faire économiquement ?

Disons tout d'abord que diverses usines ont immédiatement profité de la puissante réserve d'énergie mise à leur disposition. C'est en 1895 que la distribution commerciale du courant a commencé définitivement. Les premiers essais avaient eu lieu le 29 juin; 2 000 chevaux-vapeur avaient été transmis de la station centrale aux ateliers de la *Pittsburgh Reduction C°* à 1 200 mètres environ. Le 26 août de la même année, à 7 heures 30, le service commença régulièrement. Après cinq ans de travaux de toute sorte et une dépense de plus de 16 000 000 de francs, le Niagara commençait enfin à travailler !

Cette première usine alimentée par le Niagara, fabrique de l'aluminium par le procédé Cowles. Le courant venant de la station centrale à 2 000 volts est d'abord ramené à 115 volts par des transformateurs statiques, puis un transformateur tournant le change en courant continu à 160 volts [1].

1. Le procédé Cowles consiste à faire passer un courant électrique de grande intensité dans un mélange de charbon, d'alumine et d'un métal (fer ou cuivre) auquel l'aluminium s'unit pendant que l'oxygène de l'alumine se combine avec le charbon. Cette action paraît être de nature thermique et non électrolytique, comme il résulte d'expériences dans lesquelles des courants alternatifs ont donné le même rendement que des courants continus. Il semble

Une autre usine est la *Carborundum C°*, qui fabrique le carborindon de M. Acheson. On sait que le carborindon est un succédané de l'émeri. C'est un carbure de silicium extrêmement dur. Dans un large four on dispose verticalement un long cylindre de charbon autour duquel est tassé un mélange contenant principalement du sable et du coke, le courant alternatif ramené à un voltage d'environ 200 volts circule dans le charbon central. Ici encore l'action est due uniquement à la chaleur développée ; aussi le courant reste-t-il alternatif, et le carbure de silicium se forme à l'état cristallin.

Puis c'est la *Carbide of Calcium C°*, qui sans s'inquiéter des difficultés que présente l'usage encore à ses débuts de l'acétylène, prépare le carbure de calcium, matière première de la fabrication de ce gaz dont la magnifique lumière éclairera nos neveux. Ici non plus le courant n'est pas redressé. On doit produire là le carbure de calcium à 150 francs la tonne, soit 15 centimes le kilogramme (on le vend actuellement encore souvent 1 franc le kilogramme).

Outre ces installations, toutes d'ordre chimique, comme on voit, le courant fourni par les dynamos de la station centrale est utilisé également par des Compagnies de tramways électriques et d'éclairage, la *Buffalo and Niagara Railway C°*, et la *Niagara Falls Electric Lighting C°*.

Après le voisinage immédiat de la cataracte, la ville de Buffalo, à 35 kilomètres de distance, bénéficiera la première des nouvelles installations. C'est le 16 novembre dernier que le courant a été transmis pour la première fois à la station centrale de la *Buffalo Railway C°*, et que, suivant l'expression des Américains, on a enfin assisté au harnachement du Niagara (*harnessing of Niagara*); et l'expression est fort juste, puisque, si bizarre que la chose puisse paraître, ce sont les chutes du Niagara qui remplacent désormais les chevaux des tramways et font courir les voitures sur les rails. Détail intéressant, cette puissance est vendue à la Compagnie des tramways au prix de 36 dollars par *horse-power* pour un an, soit 189 francs le cheval-vapeur par an.

donc qu'il ne serait pas nécessaire ici de redresser les courants venant de la station centrale.

Il y a là une très grave question effectivement. La puissance fournie par des machines à vapeur sur place ne reviendrait-elle pas meilleur marché ? Ou plus généralement, dans quelle zone y aura-t-il bénéfice à employer le Niagara comme moteur ? Ainsi qu'il fallait s'y attendre, on a vu se produire sur ce point les assertions les plus fantaisistes. Les uns ont dit qu'on pourrait transmettre économiquement la force à 530 kilomètres des chutes ; M. Tesla a même parlé de l'envoyer à New-York (720 kilomètres) et à Chicago (800 kilomètres). Ce sont là des exagérations évidentes, au point de vue commercial bien entendu, du moins eu égard aux moyens actuellement en usage. D'autres, médecins tant-pis, ont soutenu que l'on ne pourrait pas même desservir Buffalo. Comme il arrive souvent, la vérité est entre ces deux extrêmes.

Dans son travail sur l'utilisation des chutes du Niagara, M. G. Pellissier examine cette question, et voici le résumé de son étude. La première chose à déterminer est le prix de revient de la puissance mécanique fournie par les machines à vapeur. A Buffalo, le charbon est à très bon marché (7 fr. 50 la tonne de 908 kilos), et la main-d'œuvre, d'une cherté moyenne. Or, d'après des chiffres relevés par M. H.-H. Foster, qui a fait de nombreux essais de machines à vapeur employées par les industries les plus variées (menuiserie, imprimerie de journaux, magasins de nouveautés, usines élévatoires pour le service des eaux, compagnie d'éclairage électrique), le prix de revient minimum du cheval-vapeur par an est, à Buffalo, de 240 fr. 95, la machine fonctionnant dans ce cas d'une façon continue pendant vingt-quatre heures de la journée, ce qui met le cheval-heure à 2 centimes 75. C'est là un prix absolument minimum; disons seulement que dans certains autres cas ce prix était près de dix fois plus élevé, 26 centimes 4 par cheval-heure.

Or, la Compagnie du Niagara se propose de vendre son énergie à raison de 90 francs par an et par cheval pris aux bornes de la dynamo. Mais que devient ce prix si l'on envoie cette puissance au loin ? En tenant compte de toutes les déperditions intermédiaires entre la dynamo située à Niagara-Falls et l'arbre du moteur à Buffalo, le rendement total est

de 0,685, c'est-à-dire que sur 50 000 chevaux expédiés de Niagara, il en arrive seulement 34 000 à Buffalo ; le prix du cheval par an devient donc 90×55/34, soit : 132 francs. Resterait donc toute la marge entre 132 francs et 240 fr. 95 au minimum pour le paiement des frais d'exploitation, d'amortissement, d'intérêt, etc. Il semble bien, d'après cela, que la Compagnie trouvera encore la place suffisante pour de bons bénéfices. En examinant les conditions analogues pour les villes auxquelles pourrait s'étendre la distribution d'énergie, M. T. C. Martin estime que celle-ci pourra commercialement atteindre une zone de 350 kilomètres de rayon.

Pour le moment, trois dynamos seulement fonctionnent ; 15 000 chevaux sont donc déjà utilisés, et dans quelques années, quand les plans auront reçu leur plein achèvement, c'est une puissance trente fois plus forte qui sera mise au service du public.

Telle est, dans ses traits généraux, cette colossale entreprise d'utilisation des forces naturelles, et voici qui pourra servir d'épilogue. Dans son numéro du 23 mai dernier, le journal *l'Éclairage électrique*, parmi ses faits divers publiait le suivant :

Une exposition d'électricité va bientôt s'ouvrir à New-York. Un modèle des installations de Niagara y sera exposé ; ce modèle, qui a 3,65 × 1,25^{m}, est un chef-d'œuvre d'exécution, chaque partie pouvant fonctionner comme dans l'installation réelle. Comme la puissance nécessaire pour mettre ce modèle en marche est très faible, MM. T. C. Martin et Stillwell ont pensé à utiliser, dans ce but, une partie de la puissance engendrée à Niagara. La Compagnie des télégraphes Western Union Company prêterait deux de ses lignes en bronze pendant quelques heures par jour et la Westinghouse Electric Company prêterait les appareils Tesla nécessaires pour réaliser cette curieuse expérience. En outre, des téléphones permettraient d'entendre le bruit de la chute à New-York. M. Stillwell se propose aussi de charger des condensateurs par le courant de Niagara et de transmettre ensuite des dépêches en Europe avec ces condensateurs.

Voilà qui est bien américain.

L'installation du Niagara n'est ni la seule ni la première du genre ; longtemps encore cependant, la chose est claire, elle restera la plus importante. Le jour n'est pas venu où

l'on verra s'établir une station électrique s'alimentant aux chutes Victoria où le Zambèze, sur une largeur de plus d'un kilomètre, se précipite d'une hauteur de 120 mètres ; le Niagara aurait là un digne émule.

En attendant, les installations plus modestes vont en se multipliant. C'est à l'emploi des courants polyphasés qu'est surtout dû cet essor, et l'essai le plus remarquable en ce genre est celui qui eut lieu en 1891 entre Lauffen et Francfort-sur-le-Mein, à l'occasion de l'exposition d'électricité de cette dernière ville. La distance était de 175 kilomètres ; la chute d'eau utilisée à Lauffen était forte de 1 500 chevaux ; mais on en capta seulement 200, sur lesquels 75 p. 100 arrivaient à Francfort. Depuis lors la force est envoyée à 11 kilomètres de Lauffen, à Heilbronn, où elle est employée principalement pour l'éclairage.

L'année suivante (1892), 1 200 chevaux étaient transmis de Tivoli à Rome (28 kilomètres) : plusieurs installations analogues ont eu lieu en Suisse, entre Kriegstetten et Soleure (8 kilomètres), entre le lac des Quatre-Cantons et le Burgenstock (4 kilomètres), et tout récemment entre Chèvres et Genève (7 kilomètres). La puissance utilisée là est celle du Rhône un peu au-dessous de son confluent avec l'Arve. La hauteur de chute varie avec les saisons, $5^{m},05$ en hautes eaux, $8^{m},80$ dans les basses eaux. Quinze turbines de 1 000 chevaux en moyenne seront établies. Trois d'entre elles ont fonctionné pendant l'exposition de Genève, l'année dernière.

Ce n'est pas seulement pour la Suisse que le Rhône travaillera ; bientôt également il fera bénéficier Lyon de sa puissance. C'est à Jonage, 20 kilomètres environ au-dessus de Lyon, que la prise d'eau sera faite. Un canal de 18 kilomètres longeant presque le fleuve, amènera l'eau à Cusset, aux abords immédiats de la ville ; là, se produira la chute, puis l'eau retournera au Rhône par un canal de fuite, d'environ 2 kilomètres. De cette façon l'électricité sera produite à très petite distance du point où elle doit être utilisée, ce qui réduira considérablement les pertes en ligne. La hauteur de chute variera entre 12 mètres et $10^{m},10$ suivant l'état du fleuve, mais la puissance recueillie sera toujours d'environ 20 000 chevaux. La Société Lyonnaise des Forces motrices du Rhône

a confié la construction des turbines à la maison Escher, Wyss et Cie, de Zurich et celle des dynamos, à la maison Brown et Boveri, de Baden.

Les stations centrales utilisant les distributions polyphasées sont encore en bien petit nombre ; aussi le conseil d'administration de la société avait-il fait procéder à un voyage d'enquête sur le fonctionnement des stations de cette nature existant en Suisse et en Allemagne ; Berlin, Dresde, Chemnitz, Zurich, Genève, etc. reçurent la visite des ingénieurs auxquels cette mission avait été confiée, et la conclusion fut la préférence donnée aux courants polyphasés (triphasés ici) qui suppriment le collecteur divisé qu'exigent les moteurs à courants continus, permettent l'application des transformateurs pour la transmission à grande distance, et par ailleurs fournissent une régularité absolument satisfaisante pour l'éclairage et l'alimentation des moteurs.

Les différences entre l'installation lyonnaise et celle du Niagara sont nombreuses, nous n'y insisterons cependant pas davantage.

Robert-Houdin raconte quelque part qu'il avait mis à contribution tous ses visiteurs, à leur insu, pour faire exécuter une foule de petits travaux domestiques dans sa maison. On ne pouvait pousser une porte, presser les marches de l'escalier, sans faire jouer autant de mécanismes qui montaient l'eau, faisaient au besoin marcher le tournebroche, remontaient les horloges, etc, ; c'est justice également que l'homme cherche à faire travailler pour son service les immenses provisions d'activité qui se dépensent autour de lui et tous les efforts réalisés dans ce sens sont dignes du plus grand intérêt. Les chutes d'eau douce commencent à s'y mettre ; quand fera-t-on travailler aussi les marées ?

J. DE JOANNIS, S. J.

L'ÉTHIOPIE CHRÉTIENNE

FRAGMENTS INÉDITS PAR M. Arnaud d'ABBADIE[1]

II

RELIGIEUX ET ANACHORÈTES

Chassant un jour à l'espère et sans chiens, dans un des quartiers les plus déserts du Sahar-Médir, je laissai mes suivants tapis derrière des broussailles, pour suivre en rampant le lit d'un torrent qui me permettait d'approcher inaperçu d'un beau condoma[2], lorsque, à un tournant, je fus saisi par la vue d'un corps humain, presque nu, étendu la face sur les galets brûlants.

Je supposai que ce devait être un homme tué par les Ilmormas et je m'en approchai pour l'examiner ; mais soudain l'individu se dressa, me regarda, et s'enfuit à toutes jambes.

Mes hommes ayant tout vu de leur cachette accoururent, et le fugitif fut bientôt cerné et pris. La terreur l'empêchait de parler. Après s'être remis, il nous dit qu'il était religieux, qu'il s'essayait à la vie d'anachorète, et que je l'avais surpris pendant qu'il mortifiait son corps en l'appliquant sur les galets échauffés du torrent.

Il s'excusa d'avoir rompu ma chasse ; il ajouta cependant que la gent condoma était déjà bien malheureuse des alarmes que lui causaient les nombreux lions qui rôdaient dans le quartier ; que celui que j'avais dépisté l'accompagnait parfois des journées entières et qu'il ne pouvait regretter d'avoir été l'occasion de son salut.

Il me quitta bientôt en me demandant mon amitié. Dans la suite j'eus l'occasion de le revoir souvent ; c'était un bon religieux d'un esprit borné, dont je ne sus tirer que peu d'en-

1. V. *Études*, 20 janvier 1897.
2. Espèce d'antilope.

seignements. Cependant cette rencontre me mit en relations avec plusieurs autres religieux de ce genre, ce dont j'eus lieu de me féliciter tant à cause des aspects nouveaux sous lesquels ils me firent considérer leur pays, que pour le commerce agréable que j'eus avec eux.

En se découvrant à moi dans leurs rapports intimes avec leurs compatriotes, ils me firent connaître davantage les mobiles latents de cette société Éthiopienne sur laquelle il est si long et si malaisé pour un étranger de se former un jugement exact, et ils me mirent à même d'apprécier le véritable rôle du clergé dont l'action a été et est encore si importante dans la vie de leur nation.

Comme dans toutes les communions chrétiennes qui ne sont plus subordonnées à l'autorité religieuse normale, le clergé éthiopien devenu ignorant, présomptueux et anarchique, est loin de produire les fruits qu'on aurait le droit d'attendre du zèle, de l'esprit de renoncement et de la perfection chrétienne dont plusieurs de ses membres donnent incontestablement l'exemple.

L'instinct national étant surtout guerrier et agricole, et la forme sociale féodale, l'élite et la grande majorité de la nation s'adonnent de préférence aux armes ou à l'agriculture, et le clergé séculier ne trouve guère à se recruter que parmi les citoyens peu propres à ces deux vocations qui mènent le plus sûrement aux honneurs et au bien-être.

De plus, l'envahissement de cette partie du clergé par les légistes qui, sous le nom de *debteras* (clercs), forment une sorte de basoche, et se sont immiscés dans les controverses religieuses qu'ils contribuent le plus à entretenir, paralyse trop souvent l'influence sacerdotale proprement dite et détourne ainsi de cette carrière les hommes de valeur.

Le clergé se recrute principalement dans les familles sacerdotales aujourd'hui déchues, et quelquefois parmi les hommes des classes inférieures inhabiles à se créer une position.

Les prêtres les plus instruits et les plus remuants sont pour la plupart d'anciens clercs qui se sont fait ordonner en vue d'une prébende théologale ou de quelque bonne com-

mande; mais malheureusement leur conduite est souvent peu d'accord avec le caractère de leur mission.

Quant au clergé régulier, il se recrute dans toutes les classes, mais plutôt parmi les hommes des classes supérieures qui, étant à la fois les plus intelligents et les plus exposés aux atteintes du sort, sont aussi le mieux préparés d'ordinaire à se déprendre de tout ce qui entretient les illusions de la vie.

Les indigènes disent que le nombre des religieux a beaucoup augmenté depuis que les bouleversements politiques fréquents rappellent que tout en ce monde est précaire et que le seul mont-fort inexpugnable est au delà.

Quoi qu'il en soit, le nombre d'individus des deux sexes qui entrent en religion est fort grand. On les voit partout, couverts de haillons, le plus souvent sordides, dans les villes d'asile, dans les hameaux, dans les camps, sur les routes, aux cours des princes, auprès des grands seigneurs, dans les marchés, aux lieux de pèlerinage, aux réunions funèbres comme à celles des fêtes, dans les déserts et jusque sur les champs de bataille, où ils s'empressent auprès des blessés.

L'Éthiopie a eu ses fondateurs d'ordre; mais la discipline et les traditions de leurs instituts s'étant relachées ou perdues par l'effet de l'anarchie de leur Église, les successeurs ne sont plus divisés, comme en Europe, en ordres différenciés par la règle et le costume.

L'entrée en religion a lieu sans appareil; le plus souvent mystérieusement. Un pénitent confie son désir de prendre l'habit à son directeur spirituel ou à un prêtre dont il est connu; et, sans noviciat, quelquefois sans épreuve d'aucune sorte, celui-ci lui fait raser la tête et lui met une calotte bénie, en toile blanche, qui pour les deux sexes est la marque extérieure de l'état religieux.

Ce pouvoir confié à tout prêtre de changer sans témoins l'état civil d'un chrétien, et, d'autre part, la faculté laissée à celui-ci de se soustraire aux difficultés et aux charges de la société, à l'abri de laquelle il vit, semble devoir engendrer bien des abus; mais il arrive très rarement qu'un ecclésias-

tique autorise un fidèle à s'affranchir ainsi de l'accomplissement de ses devoirs envers la famille ou ses concitoyens.

La loi n'a aucune provision contre un tel abus, l'opinion publique suffit à le prévenir : j'entends par opinion celle des gens de bien dont les jugements répondent au sentiment du vrai et du juste qui vit au fond de toutes les consciences, et qui, s'inspirant du respect du passé, représenté par les lois coutumières, garde encore en Éthiopie, dans la plupart des occurrences, la direction des mœurs, des affaires, et fait que, malgré l'anarchie de tous les pouvoirs, le pays peut continuer à se régir avec une certaine régularité.

L'anarchie y est gouvernementale et politique, mais aucunement sociale; et quoiqu'elle règne depuis plusieurs générations, le pouvoir absolu n'a pu s'y asseoir d'une façon durable, tant les anciens us et coutumes y sont encore tenaces.

Le régime des us et coutumes correspond à celui du *common law* des Anglais. Cette législation, non écrite, qui tient à la fois de la jurisprudence et de la législation, consiste dans les actes judiciaires dictés par le bon sens et la conscience des juges, sous la surveillance, en quelque sorte, et d'après les inspirations de la conscience publique, des mœurs, et conformément à un sens traditionnel.

De cette immixtion permanente de l'opinion publique dans la distribution de la justice, il résulte, entre autres avantages, celui qu'on ne trouve que peu d'indigènes ignorants de leurs droits et de leurs devoirs. La loi écrite, que les parties ont toujours la faculté d'invoquer, et dont le dépôt est confié à la garde des Clercs-légistes, des quatre Likaontes et de leurs quatre Azzages ou assesseurs, consiste dans une compilation des Institutes, des Pandectes et d'une pragmatique sanction composée de divers édits et ordonnances du bas Empire.

Avant de les transmettre aux Éthiopiens, les Cophtes les auraient, dit-on, altérés, en vue surtout de consacrer l'orthodoxie de leur Église, et d'assurer la suprématie du siège d'Alexandrie sur toute l'Éthiopie.

Cette vitalité remarquable des lois coutumières semble provenir principalement de ce que l'obéissance que leur vouent

les citoyens est volontaire ; qu'en toute occasion, elles se retrempent, en quelque sorte, dans leur assentiment spontané ; qu'elles demeurent à leur discrétion, et forment leur domaine à la fois national et individuel, puisque chacun peut être appelé à les invoquer comme justiciable ou comme juge ; qu'elles sont impersonnelles, en tant qu'elles ne sont l'œuvre spéciale d'aucun homme, d'aucun parti, d'aucun système ; que leur responsabilité et leur garde incombent à tous, et qu'elles sont à la fois omnipotentes, insaisissables, et qu'ainsi l'assentiment et même le concours général leur sont nécessaires pour vivre, contrairement aux lois positives, qui, elles, loin d'être à la discrétion des citoyens, leur sont supérieures, sont érigées par une volonté absolue, forment un domaine particulier et une science, dont l'interprétation et la garde appartiennent à une classe distincte, faisant état de les imposer ; constituent un système défini, proclamant leur origine et présentant une sorte de personnalité ; éveillent les contradictions, les passions malveillantes, ou fournissent tout au moins prétexte aux critiques, qui amènent d'autant plus facilement leur discrédit, qu'elles se dressent comme règles absolues au milieu d'événements perpétuellement changeants.

Anciennement, en Éthiopie, le religieux s'astreignait le plus souvent à la vie cénobitique ; il s'éloignait de sa famille, et il était considéré, sous bien des rapports, comme mort civilement.

En contractant ses vœux, il devait manifester ses volontés testamentaires, qui prenaient effet dès lors ; ses immeubles passaient à ses héritiers, auxquels restait cependant l'obligation de subvenir éventuellement à son entretien. Mais ces dispositions sont tombées en désuétude, et les religieux n'observant plus la réclusion, on s'est accoutumé à les voir vivre dans le siècle, en pleine jouissance de tous leurs droits civils.

Leur vœu d'obéissance est aujourd'hui sans effet ; à qui obéiraient-ils ? Celui de pauvreté est laissé à la discrétion de chacun ; le troisième seul est en général respecté, grâce à l'éveil de l'opinion publique.

Dans les provinces du sud, beaucoup d'hommes et de

femmes au déclin de l'âge prennent l'habit religieux, et n'en continuent pas moins à vivre au milieu de leurs parents, en se conformant cependant à certaines pratiques de dévotion, et à l'observance d'une morale un peu plus stricte que celle de leur entourage.

A certaines époques de l'année, comme en souvenir de la vie en communauté, ils se réunissent aux religieux qui vivent dans le voisinage, ils font une sorte d'agape à frais communs en l'honneur de tel ou tel saint, et le repas se termine ordinairement par des libations excessives qui achèvent de leur enlever leur peu de bon sens.

Quelquefois, arrivés à la vieillesse, afin de mieux se préparer à l'autre vie, un mari et une femme, ou même des concubinaires se vouent à l'état religieux; coiffés de la calotte religieuse, ils continuent à vivre sous le même toit, obéissant toutefois à certaines restrictions indispensables, et se contentant de pratiquer un peu mieux que par le passé les préceptes évangéliques.

Si l'un des époux refuse de faire ses vœux, son conjoint a la ressource d'invoquer le divorce qui, en ce cas, ne lui est jamais refusé.

On voit aussi des religieux peu dignes de ce nom, espèces d'illuminés, affiliés sous des dénominations diverses, et dont les déportements sont un scandale pour les esprits éclairés : les plus notables sont les soi-disants inspirés par un esprit qu'ils nomment *Guior*, ou par celui nommé *Abel*, ou par celui nommé *Zera*.

Pour mieux tromper les ignorants par la similitude de leur nom avec un nom respectable, les premiers se désignent sous le nom de *Guior-guès ténégari* (inspirés de saint Georges), et les autres, *Abouna Abel ténégari* et *Abouna Zerabrouk ténégari* (inspirés d'Abouna Abel ou d'Abouna Zerabrouk, deux Abounes béatifiés par la tradition).

Ces sectaires la plupart théomanciens renouvellent les extravagances immorales des circoncellions et des donatistes : ils sont l'objet du mépris des gens sensés, et d'après la coutume, ils n'ont même pas droit à la sépulture en terre chrétienne.

D'autres s'affilient sous le patronage de quelque ascète en renom, dont ils commentent la biographie ou la tradition et en tirent, d'après leurs propres lumières ou leur fantaisie, des apophtegmes et des préceptes de vie quelquefois extravagants.

Parmi ces sectaires surgissent les gyromanciens, les fatuaires, les voyants de toute sorte qui parcourent les campagnes en exploitant les esprits faibles et la partie la plus ignorante de la population.

Quelques-uns provoquent leurs extases en s'infligeant des coups et des blessures jusqu'à faire couler leur sang abondamment ; enfin ils s'adonnent aux divagations sans nombre qu'engendre une religion sans contrôle et sans guide.

Beaucoup de ces malheureux n'osent porter la calotte bénie que, dans leur indignation, des religieux sincères leur arrachent publiquement.

D'autres religieux, afin de se soustraire à la considération attachée à leur habit, gardent le costume séculier, portent toute leur chevelure, soignent leurs vêtements et leur personne, et la nuit ils s'appliquent le cilice, dorment dans la cendre ou se plongent des heures entières dans une eau courante, et après s'être livrés à diverses sortes de mortifications quelquefois exagérées, dès que le jour paraît, retournent aux affaires mondaines.

Quelques-uns après avoir ainsi défié les tentations y succombent, d'autres vont finir dans les thébaïdes.

De même que dans l'ancienne Judée, on voit des mères vouer leur enfant jusqu'à l'âge de puberté à l'observation de certaines pratiques religieuses et de certaines interdictions : comme celle de toucher à un mort, de boire de l'hydromel, ou de passer un rasoir sur leur tête. Cette dernière pratique les différencie de leurs contemporains ; car on se rappelle que les Éthiopiens sont très fiers de leur chevelure, et que pour la rendre plus abondante, ils la rasent fréquemment jusqu'à environ vingt ans.

Comme en Judée, on appelle Nazaréens les enfants qui ont été l'objet de pareils vœux.

Quelques-uns, arrivés à l'âge de raison, renouvellent ces vœux en leur propre nom et ordinairement pour un temps déterminé.

La majorité des religieux vit de mendicité ; ceux même qui ne sont pas dans le besoin mendient de temps en temps par esprit d'humilité et distribuent aux pauvres ce qu'ils recueillent.

Les dedjazmatchs et les familles dans l'aisance subviennent aux besoins de ceux des religieux des deux sexes qui errent dans les camps et les villes : ils donneront à une religieuse un poste de confiance, tel que celui de gardienne d'enfants, ou même de maîtresse de maison, d'économe, ou de chef des cuisinières et boulangères.

Dans les villes, beaucoup de portiers de maison sont des religieux âgés ; mais ceux qui se sont ainsi faits les clients d'une famille, de même que ceux qui viennent dans les villes auprès de leurs parents et amis, n'obtiennent en général qu'une maigre considération et sont exposés aux railleries.

Ils affluent aux agapes, aux repas de noces et aux festins funéraires; ils boivent avec excès, soulèvent quelque discussion de théologie, et comme ils sont presque toujours parfaitement ignorants de ce dont ils discutent, ils ne tardent pas à se quereller, passent aux injures, se traitent d'ignorants et de parpaillots; s'il se trouve quelques prêtres parmi eux, ils s'excommunient réciproquement, s'arrachent leurs turbans et leurs calottes, se distribuent de grands coups de béquilles et de bourdon ; le sang coule parfois, et le lendemain, tout penauds, ils soumettent leurs horions à la justice.

Ces batteries scandaleuses, ces ripailles si peu compatibles avec l'habit religieux, prêtent à rire aux assistants, qui ont le bon esprit cependant de se rappeler que s'il existe des prêtres et des religieux qui se conduisent de la sorte, il en est d'autres dont la noble conduite rachète de pareils excès.

Ceux qui prennent leur vocation au sérieux se dépouillent, en faisant leurs vœux, de tout ce qu'ils possèdent, s'éloignent de ceux qui, les ayant connus, pourraient gêner leur humilité en révélant leurs titres à la considération dans

le monde, et vont vivre inconnus dans quelque province éloignée.

Ils passent ordinairement deux ou trois ans à étudier la théologie, ce qui les oblige à résider dans les villes auprès des professeurs; mais on ne les voit dans aucun lieu de réunion, pas même à l'église où ils font leurs dévotions la nuit.

Quand ils ont acquis quelques connaissances en histoire sainte et en liturgie, ils vont en pèlerinage, aux sanctuaires les plus renommés de l'Éthiopie et finissent quelquefois par celui de Jérusalem.

Beaucoup meurent durant ce dernier pèlerinage par l'effet de leur misère, des intempéries, des mauvais traitements que leur font subir les musulmans, et enfin par suite d'accidents de mer qui sont très fréquents dans le voyage jusqu'à Suez.

Ces religieux sont fort intéressants à connaître; mais les plus respectables, ceux qu'on rechercherait le plus, sont précisément ceux qui se prêtent le moins facilement à entrer en relations, surtout avec un étranger.

Il en est qui élisent domicile dans un réduit caché auprès d'un cimetière, ou adossé à une église de campagne, et vivent là des années isolés et reclus.

De même que nos sachets au moyen âge, quelques-uns vont jusqu'à faire murer l'entrée de leur réduit, ne se réservant d'autre communication avec le monde qu'une étroite lucarne, à travers laquelle ils reçoivent la nourriture qu'on veut bien leur donner.

Plusieurs de ces reclus acquièrent une grande influence par leurs conseils, que leurs compatriotes de tous les rangs vont demander. C'est aussi parmi eux que se recrutent les anachorètes, qui, malgré leur nombre relativement restreint, du fond de leurs thébaïdes, où ils vivent, innomés souvent et personnellement inconnus, exercent sur la nation entière l'influence la plus décisive et parfois la plus heureuse.

Après s'être rendus aux principaux lieux de pèlerinages, ils vont dans quelque ascétère du Godjam, de l'Amhara, de l'Idjou, du Waldoubba, du Walkaite, de l'Armatchoho, du Tagade, ou du Kouara, où les anachorètes se tiennent de préférence. Parfois ils s'y arrêtent auprès de tel ou tel Père pour s'inspirer de ses conseils, plusieurs s'y fixent à tou-

jours; d'autres, plus exaltés ou plus hardis, s'aventurent seuls au fond des hernes et font élection de l'endroit qui leur paraît le plus propice pour y demander à Dieu le progrès de leur âme.

Il en est qui passent ainsi dans la prière et la contemplation trois, quatre, cinq, plus de vingt ans même, seuls dans quelque koualla fiévreux, sans autres voisins que l'éléphant, le rhinocéros, le buffle, le boa, la panthère, le léopard ou le lion, sur lesquels beaucoup leur attribuent une autorité proportionnée à la sainteté qu'ils ont acquise.

On s'explique du reste comment ils peuvent vivre ainsi à découvert et impunément au milieu des bêtes féroces, par cette considération qu'il est rare que les animaux dangereux, même les carnassiers, pour lesquels l'homme est une proie si aisée, l'attaquent lorsqu'il se dresse devant eux sans manifester ni hostilité ni crainte. Et l'on peut comprendre que le solitaire qui suspend un instant ses hautes méditations pour tourner ses regards vers de pareils interruptions, soit dans les meilleures conditions pour les frapper de ce respect que l'homme, dans sa majesté, impose aux créatures inférieures.

La vue de quelques-uns de ces ascètes donne comme une prénotion du rayonnement dont est susceptible la physionomie de l'homme : le spectacle continuel de la nature, les saines et mystérieuses voix qui s'en dégagent, pour ceux qui, affranchis des interruptions trop souvent vaines de leurs semblables, s'habituent à la considérer sous ses jours ennoblissants, la force que leur silence communique à leurs pensées, et enfin la tension continue de leur volonté vers l'idéal chrétien, donnent à leur langage une lucidité, un parfum, un ascendant merveilleux, et l'on conçoit que leur physionomie prenne une expression qui participe des sphères supérieures où leur pensée se meut d'habitude.

Quelques-uns semblent avoir repris en partie cette sécurité majestueuse et primitive de l'homme encore en dehors de la portée du mal, et l'on comprend que, sous l'empire du respect et de l'admiration qu'ils inspirent, on croie voir flotter autour de leurs figures, comme les lueurs d'une auréole.

Les anachorètes se nourrissent d'herbes, de racines, et de baies sauvages. De temps en temps les laboureurs ou les pâtres des hameaux les plus voisins de leurs déserts leur apportent en offrande quelques aliments qu'ils mettent dans un endroit en vue, où ils espèrent que le solitaire les découvrira; les chasseurs d'éléphants, et dans le Godjam les Keutlets qui sont les seuls qui sachent toujours où les trouver, leur laissent quelquefois aussi une portion de leur nécessaire; et lorsque les Ennéades d'Ilmormas qui rôdent pour surprendre et massacrer les Godjamites découvrent ces *Pères du désert* comme ils les nomment, non seulement ils les épargnent mais souvent même, dans l'espoir de se concilier une chance heureuse, ils se privent pour eux d'une partie des maigres provisions qu'ils portent dans leurs ceintures.

Mais des dangers qui menacent ces ascètes, les dangers extérieurs sont les moindres.

Quelques-uns, surexcités par des jeûnes exagérés et des macérations, ou bien succombant aux hallucinations d'un mysticisme inexpérimenté, aux effets de la solitude et de la fixité de leur pensée, se perdent dans l'illuminisme, et par leurs visions insensées ou même leurs impostures, égarent bien des fidèles, et finissent, après des années d'une réputation sans tache, par se discréditer aux yeux des gens sensés.

D'autres, en nombre encore assez grand, échappent à ces écueils et mènent jusqu'au bout une vie exemplaire et utile.

Ce n'est d'ordinaire que difficilement qu'ils se rendent aux sollicitations qu'on leur fait d'intervenir directement dans les intérêts du siècle; mais lorsqu'ils y consentent, la clairvoyance surprenante dont parfois ils font preuve donnerait à croire que l'homme, qui comme eux s'est réellement affranchi de tout souci terrestre, peut acquérir parfois des lueurs intérieures suffisantes pour éclairer, passagèrement du moins, quelque lambeau de l'avenir.

Malgré ma défiance en ces matières, j'ai dû reconnaître plus d'une fois la justesse de leurs prévisions auxquelles aucun enchaînement logique d'idées, aucune probabilité même ne semblait avoir pu les conduire.

Loin de s'enorgueillir de leurs prophéties ils souffrent difficilement qu'on leur en parle, et se défendent d'en avoir reçu le don : « Il a plu à Dieu, disent-ils, d'éclairer mon jugement en cette circonstance, et je ne saurais dire par quelle voie. »

Quelques-uns acquièrent une grande réputation de sainteté et de prudence : princes, trafiquants, seigneurs et paysans leur envoient des protestations de piété filiale et sollicitent leurs conseils ; aussi, quoique vivant dans le désert, sont-ils au courant de tout ce qui agite et intéresse leurs compatriotes.

Il n'est pas rare, d'ailleurs, qu'avant de s'être retirés du siècle, ils y aient joué un rôle important, et bien des noms, après avoir longtemps retenti dans les festins et dans les combats, sont allés ainsi se perdre dans les solitudes, sous un nom de religieux.

Lorsque leur présence leur paraît devoir être utile, ils réapparaissent doux et recueillis au milieu des hommes, et avant de retourner à leur désert, souvent ils ont prévenu ou arrêté une guerre, réconcilié des rivaux, restauré la bonne entente dans une famille, ou dans tout un district, ou rétabli enfin en quelque matière, et pour un temps du moins, l'ascendant du bien.

Le Godjam doit en partie sa réputation d'être la province où la foi chrétienne s'est maintenue la plus vive, à ce que les kouallas[1] des bords de l'Abbaïa qui, comme on sait, entoure son plateau comprenant le Damote et l'Agaw-Médir, servent de retraite à un grand nombre d'anachorètes.

Je devais en partie la faculté de pouvoir m'aboucher avec eux plus aisément que les indigènes mêmes, à ce que mon arrivée en Godjam avait produit d'autant plus de sensation qu'étant le premier Européen qui, de mémoire d'homme, se fût présenté dans le pays, la population des villes et des campagnes, qui me désignait d'abord sous le nom de l'*homme de Jérusalem*, avait cru voir un rapport entre l'attachement que me témoignait le Dedjadj Guocho[2] et le pronostic popu-

1. Vallées ou gorges.
2. Seigneur de la province de Godjam.

laire, selon lequel après bien des péripéties et après avoir accru la puissance de sa maison, il devait, comme sa mère, aller mourir à Jérusalem, où il était tout naturel que je dusse le conduire, puisque je passais pour être son confident le plus intime.

Ayant entendu parler de moi de la sorte, ces religieux s'étaient intéressés à ma position à la cour, et de loin en loin il m'était arrivé de leur part des conseils sur l'attitude qu'ils voulaient me voir garder au milieu des graves événements que nous avions à traverser.

En quelques occasions même, ils ont fait prier Mon Seigneur de m'envoyer auprès d'eux, afin qu'ils pussent me confier les choses secrètes qu'ils désiraient lui faire savoir.

Avant la campagne que nous venions de faire en Wollo, l'un d'eux, que la Waïzoro-Sahalou[1] vénérait presqu'à l'égal d'un saint et qui avait pour elle une sollicitude paternelle, bien qu'il ne l'eût vue que deux fois alors qu'elle était encore enfant, lui fit dire qu'il avait à m'entretenir, relativement à elle et à son mari.

J'eus deux jours de route à faire pour arriver jusqu'à son désert, situé au bord de l'Abbaïa, dans un koualla composé de petites vallées qui s'ouvraient au pied des contreforts du plateau du Damotte.

Le messager qui nous servait d'intermédiaire se posta sur une éminence, poussa à intervalles un long cri, qui d'écho en écho alla se perdre dans le silence; et depuis quelque temps nous sondions des yeux la campagne lorsque nous aperçûmes un homme dans un sentier à nos pieds. « Voilà le Père », dit notre guide. Il montait lentement vers nous, appuyé sur un long bâton. Il était vieux. J'éloignai mes gens et j'allai au-devant de lui. Sitôt nos saluts échangés, il m'indiqua un mamelon rocheux et dénudé, où nous serions plus sûrs, dit-il, de n'être entendus de personne; et nous allâmes nous asseoir au sommet.

Soit timidité, soit qu'il eût perdu l'habitude de parler, il balbutiait; les expressions les plus ordinaires lui manquaient.

Pour lui donner le temps de se remettre, je fis d'abord

1. Femme du Dedjadj Guocho.

seul les frais de l'entretien ; mais bientôt il reprit tous ses avantages.

Il était de haute taille, et quoiqu'il dût avoir dépassé soixante-dix ans, il se tenait droit et ferme; ses traits réguliers n'offraient rien de remarquable; son maintien était d'une grande distinction, et sa physionomie avait ce charme que donnent la bonté et la possession habituelle de soi-même.

Bientôt sa parole s'assouplit, et il déroula devant moi ses pensées avec autorité et un langage limpide, abondant et impressif.

Parfaitement renseigné sur tous les événements récents et sur les principaux personnages en scène, il me déduisit d'une façon magistrale les raisons pour lesquelles il engageait Mon Seigneur à ne pas entreprendre avec Birro la campagne en Wollo.

« Ce Birro est son fils, mais ce n'est plus un chrétien, disait-il, et il ne doit pas plus s'appuyer sur lui que sur une javeline dont la hampe est brisée; il faut qu'il marche seul ou qu'il cherche un autre allié qui soit véritablement serviteur du Christ. »

Après un long entretien, durant lequel il se montra respectueux et sévère à l'égard de Mon Seigneur, il me dit : « Aie bien soin de lui répéter ce que je viens de te dire... » Puis il se leva, pria sur moi, me donna sa bénédiction, et comme il s'en allait : « Laisse, laisse, me dit-il, ne m'accompagne pas; tu es l'étranger ici, moi je suis dans mon domaine; les monts et les vallées, les feuilles et les plus petits oiseaux me connaissent! Va, que Dieu soit ta force! » Le soleil déclinait; quelques instants je suivis des yeux le doux vieillard qui rentra dans sa solitude, où il vivait depuis une dizaine d'années, disait-on, après avoir passé longtemps dans une laure du Waldoubba.

J'avais répété à Mon Seigneur et à sa femme ses conseils et ses admonitions.

Mon Seigneur les avait reçus avec respect et avait semblé pendant quelques jours vouloir en tenir compte; mais l'influence de ses principaux conseillers, gagnés secrètement aux desseins de Birro, l'ayant emporté, nous avions fait la

campagne du Wollo, dont les suites ne justifièrent que trop les conseils du vieil ascète.

Par suite du désarroi de l'autorité civile et ecclésiastique, et grâce à la partialité de tous pour les religieux, qui, ne possédant rien, n'éveillent la convoitise de personne, leur classe est la plus indépendante, la plus considérée, et, sous bien des rapports, la plus heureuse de la nation.

Ceux qui habitent au milieu de la population, vivant sans règle et dans l'oisiveté, morigénant à tort et à travers, et s'immisçant à tout, desservent la religion bien plus qu'ils ne lui sont utiles; ils sont exposés aux railleries, mais les railleurs ont assez de bon sens pour ne pas devenir injustes envers la classe d'hommes qu'ils représentent.

Ils savent que derrière ces religieux, qui rabaissent la religion par leurs exemples, ou l'exploitent dans un but équivoque, il s'en trouve un grand nombre de sincères, qui, par leur charité, leur désintéressement, leurs lumières et leur influence bienfaisante, réalisent ces types de vertus que les populations déchues mêmes aiment à conserver sous leurs yeux, ne fût-ce que par l'effet du besoin instinctif de l'idéal; et la religion nationale se maintient encore, malgré tant de causes propres à la détruire.

Le clergé séculier subit les conséquences du désordre qui règne dans le clergé régulier, son censeur naturel, son émule et son modèle : les prêtres ne sont plus, aux exceptions près, que les ignorants desservants d'un culte altéré; et, sans nul doute, ils auraient complètement cessé de refréner la décadence de la nation, sans les avertissements fréquents, et souvent retentissants, que leur font parvenir les anachorètes qui tiennent en leurs mains la destinée morale et religieuse de la nation.

Il n'est guère de prince ou de soldat de fortune, arrivé à exercer un pouvoir de quelque étendue, qui n'ait dû se concilier, tout au moins pour un temps, l'approbation de quelques-uns de ces austères et mystérieux tenanciers des solitudes. Cette influence échappe, du reste, facilement à l'appréciation de l'étranger.

Lorsqu'un séjour prolongé et une connaissance suffisante

de la langue m'eut mis au courant des mœurs et habitudes du pays, je pus reconnaître que dans la plupart des familles on était aux écoutes des conseils et avis d'un ermite; mais lorsque la part qu'on m'attribuait dans les conseils des Dedjazmatchs Guocho et Birro eut donné à supposer que j'étais destiné à quelque haute position, mes rapports avec les ambitieux et les hommes au pouvoir devinrent plus sérieux, plus intimes; les ressorts qu'ils employaient pour parvenir m'apparurent clairement, et je pus constater souvent quelle attention ils mettaient à se concilier l'influence des religieux solitaires.

En arrivant dans le pays, l'étranger est surtout frappé du relâchement de la morale privée et publique. Comme en toute société anarchique, les héros de rapines impunies, les malandrins de toute sorte étant les plus remuants et les plus habiles à se produire attirent le plus l'attention du public; il en conclut que la nation est dégradée et n'a plus de chrétien que le nom. Mais s'il poursuit son examen, il découvrira dans les armées, dans les campagnes, dans les villes même, et dans toutes les conditions, des gens de bien qui, quoique relégués aux arrière-plans, n'en sont pas moins nécessaires dans l'économie de toute société, dont ils sont comme les étançons.

J'y ai coudoyé bien des gens iniques; mais j'ai été assez heureux pour trouver à tous les rangs, principalement dans les armées, où j'ai vécu plus longtemps, des caractères à offrir comme modèles aux pays les plus fiers de leur respect pour la morale; mais c'est parmi les religieux anachorètes que j'ai eu le privilège de connaître, que j'ai trouvé les plus beaux exemples de ce que peut faire de l'homme la règle chrétienne même altérée.

Comme on l'a vu, les Éthiopiens choisissent les hauteurs pour y bâtir leurs églises ; ils les entourent de cèdres et d'arbres toujours verts, qui les signalent de loin et donnent de l'ombre à leurs cimetières.

A la paisible hiérarchie sociale autorisée par les respects séculaires a succédé une hiérarchie orageuse, incessamment bouleversée par l'accession de nouveaux titulaires qui appa-

raissent et passent avec la rapidité brillante des soldats de fortune.

Engagés dans des alarmes et des luttes continuelles, ils tournent tous les yeux vers ces bosquets sacrés, leur dernier recours dans leurs moments de lassitude et leur dernier asile lorsqu'ils tombent.

Quand, vaincus, ils fuient pour se cacher en armes dans les hernes, les religieux et les prêtres, derniers gardiens du pays, sortent des laures, des solitudes et des sanctuaires pour se porter en médiateurs entre les vainqueurs et les vaincus; ils accueillent dans leurs villes d'asile les biens et la personne du faible, et après avoir exercé vainement leur droit de remontrance à l'égard du persécuteur, ils lancent contre lui les foudres ecclésiastiques.

Comme tout ce qui émane de la violence, l'esprit de la soldatesque est inconstant et transitoire; celui du clergé qui s'inspire encore de quelques règles fixes reste conséquent et conservateur.

NOUVEAUX AVERTISSEMENTS

DE LA STATISTIQUE

Le 53e *Annuaire de la Statistique*[1] vient de paraître sous le millésime de 1896 : ce qui veut dire, on le sait, qu'il contient les statistiques, rapports administratifs, et autres publications officielles parues dans l'année dont il porte la date.

Voici quelques renseignements que nous relevons dans cet utile et instructif recueil.

L'année 1894 (les statistiques détaillées et complètes ne vont pas encore plus loin) a compté, en France, 19 284 naissances de moins qu'en 1893. Les naissances illégitimes n'ont diminué que de 111. Ce sont les naissances légitimes qui ont porté tout le poids de cet amoindrissement de notre natalité.

Les naissances des cinq départements de la Bretagne ont été en 1894 de 4 305 inférieures à ce qu'elles avaient été en 1893. Si le mouvement se continuait, ce serait l'épuisement prochain d'une des plus riches réserves en hommes sur laquelle notre patrie si appauvrie semblait pouvoir compter. Le recrutement de notre marine en recevrait aussi une atteinte irréparable.

Heureusement les décès, de leur côté, ont diminué de 51 906. De là, un excédent de naissances de 39 768. L'excédent des naissances françaises est toutefois beaucoup moindre. L'administration s'obstine depuis quelques années à ne plus donner à part le nombre des naissances et décès des étrangers établis parmi nous. Mais ceux-ci comptent chaque année plusieurs milliers de naissances de plus que de décès. L'excédent des naissances *françaises* ne doit guère s'éloigner de 30 000. C'est peu pour réparer le déficit dans les naissances *françaises* des quatre dernières années.

En 1894, 6 419 divorces ont été inscrits sur les registres de l'état civil ; c'est une augmentation de 235 sur l'année précédente. La Seine a compté 28 548 mariages et 1 603 divorces : ce

1. *Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique*, 1896. 53e année. In-12, pp. 900. Paris, Guillaumin. Prix : 9 francs.

qui fait 1 divorce en regard de 18 mariages. Mieux que cela, à Paris, en 1895, il y a eu 22 823 mariages et pas moins de 1 501 divorces. De mieux en mieux, en l'année 1892, dernière année dont les résultats aient été publiés par l'administration de la Justice, les tribunaux de la Seine ont reçu 2 469 demandes en divorce et 172 demandes en séparation de corps, soit 2 641, en face de 29 158 mariages célébrés. Tous ces procès relatifs au lien du mariage révèlent assurément un triste état de mœurs. Encore c'est là évidemment quelque chose de transitoire. La logique conduira fatalement à ne pas se mettre en peine de contracter un lien dont la pratique montrera de plus en plus la fragilité.

Le nombre des suicides a passé de 8884 en 1891 à 9 285 en 1892. En 1891, 461 mineurs de moins de vingt-un ans s'étaient suicidés; en 1892, on en a compté 562.

Le nombre des jeunes gens de la classe de 1893 admis à participer au tirage s'est élevé à 330 138, en diminution de 13 513 sur le chiffre constaté l'année précédente. Malgré cela, la classe 1893 a fourni un nombre de jeunes soldats déclarés susceptibles d'être appelés sous les drapeaux notablement plus élevé que le chiffre atteint en 1892. Elle en a fourni 244 901, soit 31 924 de plus.

Pour parvenir au résultat désiré, on s'est montré plus sévère sur les exemptions de tout service. En 1893, 26 081 exemptions complètes ont été accordées, au lieu de 30 356. De plus, 40 042 jeunes gens seulement ont été ajournés à un examen postérieur, et 15 363 classés dans les services auxiliaires. En 1892, les chiffres correspondants avaient été de 50 373 et 27 620. On sait cependant que des plaintes s'étaient élevées déjà au sujet de la facilité avec laquelle les rangs de l'armée étaient ouverts à des malingres, qu'il fallait souvent congédier ensuite, et qui surtout seraient parfaitement incapables de résister aux fatigues d'une campagne sérieuse. Dans l'année, 12 172 militaires ou jeunes conscrits ont dû être réformés.

Les juges compétents se plaignent encore de la manière dont notre armée serait composée en temps de guerre. Il y aurait là, disent-ils, trop d'individus brusquement rappelés de la vie civile, trop de jeunes recrues ne comptant que quelques mois de service; en un mot, il y manquerait une proportion suffisante de vrais soldats, longuement, sérieusement formés. En 1893, notre infanterie

a reçu 23 000 recrues de plus qu'en 1892. Mais, en 1892, elle recevait 92 803 soldats appelés pour deux et trois ans, et 35 390 jeunes soldats appelés pour un an seulement. En 1893, elle en a reçu 75 675 de la première catégorie et 92 925 de la seconde. Les millions consacrés chaque année par la France à faire la guerre à Dieu seraient plus utilement employés à fortifier sa situation militaire en face de rivaux qui, chaque année, fortifient la leur.

A ce propos, voici des chiffres qui ne figurent pas encore dans cet annuaire, mais que viennent de nous apporter les journaux allemands. Le résultat définitif et officiel du recensement de la population de l'empire allemand, au 2 décembre 1895, est de 52 279 901 habitants : ce qui fait une augmentation de 2 851 431 sur le recensement de 1890. Ces nombres se répartissent ainsi dans les États particuliers : Prusse, 31 855 123 habitants; accroissement depuis 1890 : 1 897 756; Bavière, 5 818 544, accr., 223 562; Saxe, 3 787 688; accr., 285 004; Wurtemberg, 2 081 151; accr., 44 629; Bade, 1 725 464; accr., 67 597; Alsace-Lorraine, 1 million 640 986; accr., 37 480 habitants.

Il faut se rappeler maintenant que, d'après le rapport définitif publié le 6 janvier dernier, la France, au 29 mars 1896, comptait 38 517 975 habitants, et que durant les cinq années précédentes, elle n'avait gagné que 175 027 habitants, moins que n'avait gagné la petite Bavière à peu près dans le même espace de temps. Inutile de commenter ces chiffres qui n'en disent que trop à notre patriotisme.

Mais nous ne saurions terminer sans insister encore sur l'enseignement le plus grave que nous donnent toutes ces statistiques. Les résultats logiques de la politique athée *commencent* à se laisser voir d'une façon palpable. Le peuple sans Dieu devient peu à peu un peuple sans enfants. A continuer ainsi, c'est le dépérissement graduel. Il faut avoir le courage de le dire : si la France tardait trop à se rendre aux leçons de l'expérience, ses jours seraient comptés.

P. FORTIN, S. J.

MISSIONS DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ALASKA

CHERCHEURS D'OR — VOYAGE AU PAYS DES MAMMOUTHS

Juneau (Alaska), 2 mars 1896.

La mission de la Compagnie de Jésus dans l'Alaska[1] est divisée en deux parties : celle du Nord et celle du Sud. Celle du Sud, où je suis seul, a commencé en septembre 1895, dans l'octave de la Nativité. C'est une immense région s'étendant depuis Fort-Tongas et la pointe sud de Prince of Wales Island jusqu'au 60e degré de latitude nord, à la hauteur du fameux mont Elias. Toutes les îles du Pacifique voisines de la côte, à savoir Prince of Wales, Etholino, La Kembo, Kake, Kuiu, Kuprianoff, Baranoff, Admiralty, Chikagoff Islands, pour ne nommer que les principales, avec une bande de terre ferme de 30 à 40 milles de largeur, sont comprises dans le territoire. Vous jugez d'après cela de l'étendue de la paroisse confiée à ma charge; c'est comme qui dirait la Bretagne, la Normandie, la Picardie, la Flandre, la Belgique, la Hollande, avec toutes les îles de la Manche et au delà. Il y a vingt ans, ce territoire n'était guère peuplé que d'Indiens de diverses tribus, les uns parlant haïda, les autres klingit; certaines îles sont un repaire d'ours où il est dangereux de s'aventurer, par exemple l'île de l'Amirauté, que j'aperçois d'ici. L'île Baranoff, où se trouve la ville de Sitka, résidence du gouverneur, abonde en gibier et surtout en chevreuils.

Mais les Américains n'ont pas tardé à s'apercevoir que les montagnes de l'Alaska du sud et les creeks qui se déversent dans le Yukon sont remplis d'or. Dès lors les « prospectors » et les mineurs sont accourus en grand nombre. Juneau est devenu un centre de commerce pour toute cette population. La stagnation

1. Les *Études* ont publié une carte de l'Alaska dans le numéro de septembre 1893.

des affaires aux États-Unis depuis quelques années a poussé les gens à chercher fortune dans cette direction nouvelle. Chaque bateau de San Francisco et de Puget-sound nous amène des hommes par centaines. Juneau est le rendez-vous obligatoire de tous ceux qui vont sur les bords du Yukon par la voie de Chilkootpass et des lacs, ou qui reviennent du Yukon pour passer l'hiver loin des mines, quand le froid rend le travail impossible.

Malheureusement, malgré tout le zèle des évêques de Vancouver et en particulier de Mgr Seghers, qui avait consacré sa vie à l'évangélisation de l'Alaska, le défaut de ressources pécuniaires sans doute a empêché d'envoyer des ouvriers apostoliques dans cette région de l'Alaska du sud. Un seul prêtre séculier résidait à Fort-Wrangell d'abord et ensuite à Juneau.

Qu'est-il arrivé? Les ministres d'erreur sont venus et ont occupé les principales positions. Quant aux popes russes, ils ont continué à maintenir le culte grec parmi les indigènes comme auparavant. Leur évêque réside à San Francisco, et chaque année, avec un vaisseau de guerre mis à sa disposition par le gouvernement russe, il visite les stations de son immense diocèse. Nicolas est le nom du présent évêque. C'est un moine de formes colossales, qui déploie une grande énergie. L'année dernière, quand il aborda avec son navire de guerre dans une des îles aléoutiennes, le pope de l'endroit vint le chercher sans escorte et dans ses habits laïques. L'évêque indigné le prit par la barbe et le secoua rudement, au grand étonnement de tous les passagers. Le clergé inférieur russe est très différent de l'autre. Les évêques sont tous choisis parmi les moines, qui sont tenus au célibat; les popes ordinaires sont obligés au mariage. Celui de Juneau, qui demeure à deux pas de notre maison, est un jeune homme qu'on a marié l'année dernière, avant son ordination. Il porte une longue chevelure qui lui donne un air vraiment curieux, et ne sait pas un mot d'anglais. Pour ses rapports avec les Indiens qui fréquentent son église, il fait usage d'un interprète, dont la mère est russe et dont le père est irlandais et un de mes paroissiens. Comme ces prêtres russes sont envoyés directement de Saint-Pétersbourg ou de Moscou, je m'étonnais du zèle qui les poussait à s'en aller si loin de leur contrée dans un véritable exil. Mais ce zèle s'explique quand on sait que dix ans de service en

Alaska donnent droit à la retraite avec pension. Toutefois ces braves Russes, quoique peu instruits en général, et se bornant à faire nombre de cérémonies liturgiques, sont bien préférables aux ministres protestants de diverses dénominations, qui nous envahissent de toutes parts.

Juneau est la résidence d'un évêque de la secte épiscopalienne (ou anglicane, ce qui est la même chose). Il n'a pas encore paru depuis sa prétendue consécration à New-York, et attend sans doute la belle saison pour s'embarquer avec sa précieuse famille; mais un certain docteur N*** tient sa place, et attire du monde par des séances de lanterne magique, dans lesquelles il raconte ce qu'il a vu dans ses voyages. C'est un touriste de profession. La secte dont il est membre cherche à imiter l'Église catholique autant qu'elle peut : on y va jusqu'à observer le carême, dire la messe, entendre les confessions *ad libitum*, etc. Cependant lorsqu'une personne de bonne foi demande au docteur N***, ainsi que cela est arrivé dernièrement, si dans son Église tout n'est pas comme dans la nôtre : « Fi donc! répond-il, nous n'avons rien de commun avec les catholiques Romains. » — « Imaginez-vous, me disait un jour un de ses confrères, que l'un de vos Pères Jésuites de Buffalo, avec lequel je suis en rapport, a essayé de me convertir ! — Eh ! bien, lui dis-je, où est le mal ? — Mais ne pouvons-nous pas nous sauver tous par la charité ? — C'est là le point, d'avoir la foi, l'espérance et la charité ; car la charité suppose les deux premières vertus. »

La société américaine suit en général la secte épiscopalienne. Nous avons en outre les presbytériens, qui sont loin d'avoir la même ferveur et la même piété que les précédents. Mais ils sont entendus en affaires, et ont réussi à s'implanter un peu partout en Alaska. Ils ont une école industrielle à Juneau pour les Indiens ; ils en ont une autre à Sitka. Ces écoles du reste n'ont guère qu'un résultat financier. A mon arrivée ici, j'entendis un Écossais influent dire des choses bien dures sur leur compte. Le prêtre russe de Sitka a supplié le R. P. Tosi, à son passage, d'ouvrir une école catholique dans cette ville afin d'y envoyer les enfants russes, qui se pervertissent, dit-il, dans l'école presbytérienne. Rien d'étonnant, du reste, que les ministres presbytériens se soient fait la part du lion en Alaska. Le gouvernement des États-Unis a désigné l'un d'eux, nommé Jackson,

comme inspecteur des écoles en Alaska avec un budget annuel de 250 000 francs à sa disposition.

Je vous fais grâce des autres sectes. Mais cela vous montre comment nous catholiques, qui sommes venus les premiers, avons été dépassés. Nous n'avons en ce moment que trois églises sur tout ce vaste territoire de l'Alaska du sud : celle de Juneau qui est la principale, une autre à Sitka, et une autre à Fort-Wrangel, qui tombe en ruines.

Et pourtant que de bien à faire ici, que d'âmes à sauver ! Il y a dans ces parages une multitude de catholiques, soit Irlandais, soit Canadiens, soit d'autres nationalités, qui cachent leur religion et vivent éloignés du prêtre. Il faut aller à la chasse de ces pauvres gens et tâcher de les ramener. Cela n'est pas toujours facile. Dans un milieu sans foi l'immoralité est grande.

Voici un trait plus consolant. Simon est ici depuis quelques jours. Simon est le nom d'un jeune Indien de Kosireffski, élevé par nos Pères dans notre école. Il a maintenant dix-neuf ans, et depuis deux ans gagne sa vie dans le haut Yukon, près de Pelly-river. Il est venu comme guide de quelques marchands américains et canadiens, faisant le commerce dans ces parages. On le nourrit, et on lui paye en outre 800 francs pour le voyage, qui est difficile et périlleux. Il faut camper sur la neige pendant cinq ou six semaines, courir à pied devant les chiens qui mènent le traîneau sur la glace des lacs, et gravir les pentes abruptes de Chilkoot-pass, qui jusqu'ici font l'effroi des voyageurs. Simon est plein de foi et même de piété. Il a son scapulaire et ses médailles au cou, et dit son chapelet quand il est seul. Un soir, sur la route, c'était un jeudi, un des marchands fit observer qu'on devrait se contenter de quelques sardines pour souper ; on aurait de la viande le lendemain. Simon met une partie de ses sardines de côté, en disant que cela serait pour le lendemain. « Mais, lui dit-on, vous pouvez manger gras le vendredi dans un voyage comme celui-ci. — C'est vrai, répond Simon, mais si je puis me passer de viande avec mes sardines, cela sera mieux » ; et le lendemain il s'en passa joyeusement, malgré la fatigue de la route.

Une autre fois, un de ces hommes s'avisa de lui demander s'il croyait en la divinité de Notre-Seigneur. « Oui, dit Simon avec calme, j'y crois. — Mais je vous dis, moi, reprit le misérable,

que Jésus-Christ n'était qu'un homme. — Vous, répliqua Simon, vous pouvez dire ce que vous voulez ; mais, moi, je sais à quoi m'en tenir sur ce point, et je crois que Jésus-Christ est Dieu. » Alors le représentant de la civilisation insista : « D'ailleurs vos prêtres, dit-il, sont des voleurs. Tel prêtre, qu'il nommait, a volé un chien. Tel autre a pris des vivres dans un store, sans payer, etc... — Soit, dit Simon, quand même cela serait vrai ; ce qui n'est pas, car je connais les prêtres dont vous parlez mieux que vous, les prêtres ne sont pas la religion, et la religion catholique est bonne quand même tel ou tel prêtre ne le serait pas. » Le blanc ne trouva plus rien à répliquer.

Simon n'avait pas vu de prêtre depuis deux ans. Il est venu se confesser dès son arrivée, et a fait la sainte communion le lendemain, premier vendredi du mois. Il me sert dévotement la messe chaque matin et n'a pas oublié les prières latines et le *Confiteor*. Son grand désir est d'amasser un peu d'argent, pour retourner à Kosireffski, bâtir une maison pour lui et ses vieux parents, qui sont encore païens et qu'il veut convertir à la foi. « Je leur dirai à mon retour ce que j'ai vu au pays des blancs. Pourquoi, vous autres vieux, n'allez-vous pas à l'église comme vos enfants, leur dirai-je ? Dans le pays des blancs j'ai vu les vieux à l'église avec les enfants. » Simon va emporter une machine à coudre pour sa vieille mère. C'est une cinquantaine de kilos à porter bien loin. Quand notre école de Kosireffski n'aurait élevé qu'un jeune homme de la trempe de Simon, les peines de nos missionnaires n'auraient pas été inutiles ; mais heureusement Simon n'est qu'un exemple entre bien d'autres.

Puisque vous me demandez des nouvelles d'Alaska-nord, où je n'ai jamais été, je vais vous raconter quelques faits que je tiens de la bouche du R. P. Tosi lui-même. C'est un voyage d'exploration fait par lui l'année dernière à Kotzebue-sound, dans l'océan Glacial. et à travers les terres environnantes. Il avait appris des Indiens de la côte et des rives du Yukon l'existence de villages populeux et prospères aux bords des fleuves qui se déchargent dans le Kotzebue-sound. Leurs habitants étaient tous indigènes, restés sans mélange depuis des siècles, à cause de leur isolement. On les voyait venir une fois par an aux postes de commerce les plus voisins, mais jamais un blanc n'avait vécu

parmi eux. En entreprenant ce voyage, le R. P. Préfet apostolique avait plusieurs objets en vue : d'abord et avant tout, l'établissement d'une mission et d'une école parmi ces peuplades. Il était aussi fort désireux de visiter cette contrée, afin de s'assurer s'il était possible d'établir des communications entre la station de Nulato, sur le Yukon moyen, et l'extrémité de Norton-sound. Il fallait faire le voyage nécessairement en hiver et en traîneau.

« Je partis, raconte le P. Tosi, le 15 février 1895, de Kosireffski, notre station sur le Yukon inférieur, en compagnie d'un jeune Indien. Nous n'avions qu'un traîneau avec un équipage de dix chiens. La glace était parfaite, et nous allions vite. Notre première halte se fit à Akularak, sur la partie sud du delta du Yukon, à 800 milles de notre point de départ. Nous restâmes là un jour. Puis le lendemain, nous traversâmes le delta en droite ligne dans la direction de Saint-Michael, île du Norton-sound. Là, je fis la rencontre d'un Anglais, le docteur Crew, qui passait l'hiver dans ces îles. Il offrit de m'accompagner. Je renvoyai alors mon jeune Indien à notre mission. Le docteur augmenta notre équipage avec son traîneau et ses chiens, et deux jours après, quand nos préparatifs furent achevés, nous partîmes pour l'inconnu.

« Au début, la glace était favorable ; mais après quelques heures, un dangereux vent du sud vint à souffler, et avant que nous eussions pu nous en apercevoir, la glace sur laquelle nous voyagions flottait avec la marée. Nous étions alors à environ 40 milles du rivage. Aussitôt que nous pûmes constater notre périlleuse situation, nous ne perdîmes pas un instant, et nous nous efforçâmes de regagner un terrain solide. Mais nous avions à peine fait quelques milles, que la glace commençait à se diviser en tronçons flottants, et il nous fallut faire bien des détours pour nous rapprocher de la côte. Le thermomètre marquait 10 degrés audessous de zéro. Toutefois nous ne sentions pas le froid, jusqu'au moment où le docteur Crew tomba malheureusement à l'eau. Dans sa chute, il eut la présence d'esprit de saisir le traîneau, et les chiens le tirèrent aisément sur la glace ; sans cela il courait grand risque de se noyer. Après bien des aventures de même genre, nous réussîmes à gagner la terre ferme.

« Là, notre voyage n'était rien moins qu'agréable, parmi les pierres, les broussailles et les inégalités du sol. Plus d'une fois

nous fûmes tentés de retourner sur la glace qui, séparée du rivage par trois ou quatre pieds d'eau, paraissait toutefois assez forte et sûre. Il nous fallut deux jours pour gagner Unalalik, un poste de commerce sur la mer à l'entrée de Norton-sound. Un Suédois du nom d'Englestadt y habitait. Quand il apprit quel était notre but, il exprima un vif désir de nous accompagner dans cette contrée nouvelle. Nous ne fîmes aucune objection. Il prit un Indien avec lui. Au delà d'Unalalik, nous retrouvâmes une glace favorable et continuâmes notre voyage sur mer en traîneau jusqu'à Norton-bay, et de là jusqu'au fond du golfe. Le temps devint très froid; le thermomètre descendit à 40 degrés au-dessous de zéro. Trois fois dans le même jour, le docteur Crew eut le nez et les joues gelés.

« Aux bords d'une rivière sans nom, d'une largeur considérable, qui se décharge dans Norton-bay, nous trouvâmes un village d'environ deux cents Esquimaux ou Indiens Innuits, qui parlent le même langage que ceux de Saint-Michael, avec une légère différence de dialecte. Ils avaient des provisions en abondance, et leurs maisons étaient convenables. Nous remontâmes cette rivière jusqu'à sa source et traversâmes les hautes terres qui séparent le versant de Norton-sound de celui de Kotzebue-sound.

« Une particularité curieuse de cette région est l'absence totale d'arbres quelconques, excepté en un seul endroit, une petite île d'environ trois ou quatre acres d'étendue. La nature semble avoir prodigué ses faveurs à cette oasis, comme pour faire contraste avec les alentours. Les arbres y ont huit ou dix pouces d'épaisseur, et sont si pressés l'un contre l'autre, que cette miniature de forêt est presque impénétrable. Explorateurs et mineurs feront bien de noter ce fait, puisque c'est le seul endroit boisé entre Norton-sound et Kotzebue-sound.

« Le plateau entre les deux versants ne nous prit qu'un jour à traverser. Notre premier campement, après avoir passé le sommet, fut aux bords d'un petit cours d'eau qui se déverse dans Kotzebue-sound. Nous trouvâmes sur ses rives une quantité considérable de saules, dont les tiges avaient l'épaisseur d'un doigt. Une autre caractéristique de ce pays est l'extrême abondance de gibier que nous y rencontrâmes : lapins, lièvres et délicieux *ptarmigans* se trouvent à chaque pas. Nous en tuâmes un bon nombre, et ce fut une fête non seulement pour nous, mais aussi

pour nos chiens, qui apprécièrent vivement l'amélioration du régime. Sur le rivage de Kotzebue-sound, nous trouvâmes un homme nommé Gibson, qui a établi là une station de commerce. Il paraît content et heureux, bien qu'il ne voie d'hommes de sa race qu'une fois chaque année.

« Traversant l'extrémité de Kotzebue-sound, nous entrâmes dans le fleuve Selawik, l'un des principaux tributaires du Sound. Nous avions remonté ce fleuve nombre de milles, quand à notre grande surprise ses bords s'élargirent, et il se transforma en un magnifique lac de vingt à trente milles de largeur sur cinquante de longueur. Ce lac nous sembla comme constellé de nombreux petits villages, contenant chacun de vingt-cinq à trente feux. Traversant le lac, nous entrâmes de nouveau dans le fleuve Selawik et continuâmes à remonter le courant pendant trois jours, à une distance que nous jugions être d'environ quatre-vingts milles.

« Sur l'un des deux bras du fleuve qui se divisait à cet endroit, se trouve un petit village d'environ une douzaine de maisons. La première personne qui se présente à nous est un vieillard activement occupé à la fabrication du *hoochinoo*, seul spécimen de liqueur forte que nous vîmes dans tout notre voyage. Fabriquait-il ce hoochinoo pour son usage ou pour le trafic, je l'ignore. Le nom du village est Corbonna ; il est situé dans un des endroits les plus beaux de tout l'Alaska. Il y a du bois en abondance à portée, pin et bouleau, et la contrée foisonne de gibier. Dans les forêts se rencontrent en grand nombre chevreuils, caribous et ours, et les rivières et creeks sont remplis de poisson, truite saumonée et poisson blanc, très facile à prendre. Il y a aussi des animaux à fourrure en quantité, en particulier le renard blanc et le castor. On trouve encore la loutre et le renard rouge.

« En été, tous les Indiens Innuits émigrent dans l'île d'Atom, dans Kotzebue-sound, où ils entrent en relations avec les pêcheurs de baleine et échangent leurs fourrures, ivoire et autres articles contre mélasse, thé, farine et clouterie. Il n'est pas rare de voir deux mille de ces indigènes rassemblés à la fois dans l'île d'Atom. Ils nous firent un accueil hospitalier, et semblèrent regretter de nous voir les quitter.

« De ces Innuits, j'obtins l'information précieuse qu'il n'est pas seulement possible, mais très praticable d'établir des communi-

cations par terre entre Kotzebue-sound et Nulato, sur le Yukon. Le fleuve Selawik, qui se jette dans Kotzebue-sound, prend sa source dans une chaîne de montagnes peu élevées, dont le versant opposé donne origine à un des bras du fleuve Koyukuk, affluent du Yukon. Les Indiens ont fait le trajet dont il s'agit en six ou sept jours, trouvant chaque soir un village où passer la nuit, sauf une fois. Nous aurions pu retourner à notre mission en une semaine et nous épargner six cents milles. Le voyage est aisé, disent les Indiens, et l'on trouve du bois sur toute la route. Nous demeurâmes plusieurs jours dans le village le plus élevé, pour donner quelque repos à nos chiens, et nous remettre nous-mêmes de nos fatigues.

« Je reconnus dans le langage des indigènes une sorte de dialecte assez peu différent de la langue des Esquimaux de Norton-sound et de ceux qui habitent à l'embouchure du Yukon et du Kuskokwim. Il peut paraître étrange de dire que le manamout ou langage des Esquimaux est une des plus belles langues du monde. Un de nos Pères de Kosireffski a travaillé trois ans à la composition d'une grammaire et d'un dictionnaire manamout, mais son œuvre est loin encore d'être complète.

« Nos chiens avaient résisté au delà de notre attente aux fatigues d'un voyage de près de mille milles, et nous étions enchantés de leur vigueur, et surtout du bon état de leurs pattes, dû sans doute au soin que nous avions eu de les chausser. Après nous être arrêtés quelques jours au village situé sur l'un des bras du Selawik, l'endroit où le fleuve se divise, nous fîmes nos préparatifs de retour. Le jour du départ, tous les habitants du village nous entourèrent, désireux de savoir où nous allions et si nous reviendrions. Ils se montrèrent affligés de notre départ et un détachement nous accompagna plusieurs milles en descendant le cours du fleuve.

« Nous atteignîmes, sans accident, le magnifique lac de Selawik, et fîmes un détour de 40 à 50 milles sur ses bords, avant de descendre le cours inférieur du fleuve, vers Kotzebue-sound. Cette partie du fleuve, qui n'a que quelques milles de longueur, ressemble plus à un canal étroit qu'à un fleuve. Le lac, comparativement peu éloigné de l'Océan, subit l'influence des marées, et ainsi nous avons, chose curieuse, une pièce d'eau à la fois douce et salée; douce à la partie supérieure, et salée à la partie infé-

rieure. Un autre fait remarquable, attesté par l'état de la glace, dans le lac, c'est l'existence de sources souterraines d'eau chaude. On constate d'abord des espaces où l'eau chaude refuse de geler; tout autour, sur une circonférence de six pieds de diamètre, la glace se forme, mais avec une petite épaisseur. A l'entour de ce cercle merveilleux, l'eau, poussée par le flux de la marée, s'accumule, en gelant, jusqu'à une hauteur de trois pieds. Ces élévations, avec cratère à l'intérieur, ressemblent de loin à d'immenses soucoupes tombées de la table d'un géant.

« Autour de la Selawik on compte de vingt à trente villages, quelques-uns avec peu de familles, d'autres avec une population de deux cents à trois cents personnes. Quiconque visite ces villages pour la première fois sera frappé de la quantité considérable d'ossements énormes gisant çà et là. Les paléontologistes trouveraient ici un vrai paradis : les restes de mammouths sont visibles à chaque pas. Il n'est pas rare de voir la porte d'une hutte ornée de deux immenses défenses posées debout sur leurs extrémités les plus larges, une de chaque côté de l'entrée, avec leurs extrémités recourbées, se joignant presque au-dessus de la tête de ceux qui entrent. Elles ont souvent de six à huit pieds de long sur un diamètre d'autant de pouces, avec un poids de plusieurs centaines de livres. Après examen, nous conclûmes qu'elles étaient dans un état de conservation merveilleuse, si l'on songe aux milliers d'années qui se sont peut-être écoulées depuis l'époque où elles formaient l'ornement et la force de quelque individu mâle du genre *elephas*. Le cœur de la défense, parfois de trois pouces de diamètre, est parfaitement dur et sain, et prend, quand on le polit, le même lustre que possède l'ivoire d'aujourd'hui, enlevé tout frais à l'animal. Ces belles pièces d'ivoire sont quelquefois vendues aux pêcheurs de baleine, qui trouvent à San Francisco grand nombre d'acheteurs.

« Les côtes et les vertèbres de pachydermes sont aussi très communes, mais elles semblent n'avoir de valeur que comme curiosités. Les Indiens nous ont appris que ces restes furent trouvés dans des couches de gravier gelé, après qu'une avalanche ou un éboulement eut déchiré les flancs d'une montagne, en mettant à nu une grande quantité d'ossements. On les rencontre aussi dans des dépôts de glace, et les Indiens se rappellent avoir trouvé, il y a quelques années, des os encore recouverts d'une partie de

la peau, avec des poils longs, rudes et hérissés, et aussi d'une partie de la chair, si bien conservée, que les chiens l'eussent dévorée, si on ne les en eût empêchés. Le Dr Crew acheta une paire de défenses, qui ne contribuèrent pas peu à augmenter le poids de nos bagages.

« En arrivant à Kotzebue-sound, nous suivîmes le rivage dans la direction nord-est, avec l'intention de remonter le cours du fleuve Kuwak. A son embouchure, nous rencontrâmes quelques Indiens, qui nous assurèrent qu'il n'y avait aucun village sur ses rives. L'embouchure de ce fleuve présente une singularité peut-être unique. Les eaux se partagent à moins d'un quart de mille du Sound, et là, entre les deux bras ainsi formés, s'élève une montagne d'environ mille pieds de hauteur, dont les flancs à pic défient toute ascension.

« Nous n'entrâmes pas dans le fleuve, comme nous en avions eu le dessein ; mais nous nous dirigeâmes vers le nord. Nous prîmes notre course par terre jusqu'à Port-Clarence, à la distance de près de 400 milles. Nous n'avions pour nous guider que la boussole, et, dans tout le parcours, nous n'aperçûmes pas un être humain. Il n'y avait pas de combustible, et l'unique feu que nous allumâmes, pendant huit jours que dura le trajet, fut celui d'un petit fourneau à pétrole, où nous faisions bouillir le thé. Nous restâmes quelques jours à la Reindeer-station, qui nous sembla dans une condition prospère, et puis nous orientâmes notre marche vers notre mission. Après avoir suivi le littoral environ deux milles, nous rencontrâmes les restes d'une immense baleine, qui s'était échouée sur le rivage dans une tempête, ou bien avait sombré dans un fond de sable, d'où elle n'avait pu se tirer. C'était un monstre de 65 pieds de longueur, gelé, aussi dur qu'un rocher. Nous en coupâmes un morceau avec nos haches, mais les chiens n'en voulurent pas, le trouvant trop huileux. J'envoyai un message à Port-Clarence, et les indigènes arrivèrent aussitôt pour dépecer l'animal. A un jour seulement de Port-Clarence, nous entrâmes dans Grantley-harbour. Le côtoyant jusqu'au bout, nous suivîmes la rivière, et traversâmes l'arête qui le sépare de Golovin-bay, un estuaire de Norton-sound.

« Au fond de cette baie, nous rencontrâmes un pauvre homme, dont la vue eût été capable d'émouvoir un cœur de pierre. Ingalls, c'était son nom, était un pêcheur de baleine qui avait déserté

son navire l'année précédente. Il avait reçu de M. Gibson quelques marchandises à vendre, et tout allait bien pour lui, quand lui arriva un accident qui l'a rendu invalide pour toute sa vie. Étant allé à la chasse des veaux marins, à son retour il tomba dans l'eau glacée. Comme il n'avait pu changer de vêtements aussitôt, et que le froid était intense, il contracta une paralysie des membres inférieurs. Il n'avait reçu aucun soin médical avant notre arrivée. Le Dr Crew lui appliqua les remèdes qu'il avait à sa disposition, y compris une batterie électrique, mais sans succès. On lui expliqua sa situation, en l'exhortant à s'embarquer pour San Francisco sans retard. C'était d'ailleurs un type splendide, ce qui rendait encore son mal plus sensible et plus digne de pitié.

« De Golovin-bay à Saint-Michael le voyage se fit sans incident, et le 24 avril, juste après soixante jours d'absence, j'arrivais à Kosireffski, rendant grâces à Notre-Seigneur de m'avoir protégé pendant un voyage de près de 2 000 milles à travers des régions jusqu'alors inexplorées. »

Tel fut à peu près le récit du P. Tosi. Espérons que le jour n'est pas loin où de jeunes apôtres évangéliseront ces bons Indiens des rives du Selawik. Qui sait, d'ailleurs, si bientôt l'Alaska ne deviendra pas une tête de ligne pour les chemins de fer des deux mondes, qui se joindront là et transporteront les voyageurs de Paris à New-York ou à Washington en quelques jours ?

J.-B. RENÉ, S. J.

REVUE DES PÉRIODIQUES

I. — QUESTIONS D'APOLOGÉTIQUE

Annales de philosophie chrétienne, janvier-juillet 1896 : *les Exigences rationnelles de la pensée contemporaine en matière d'apologétique et la méthode de la philosophie dans l'étude du problème religieux*, par M. Maurice Blondel. — Ces articles ont attiré l'attention de plusieurs Revues. Avant de signaler les principales appréciations, résumons brièvement la suite des idées en ce qui concerne directement l'apologétique catholique.

I. — L'étude des exigences rationnelles de la pensée contemporaine en matière d'apologétique, amène d'abord l'auteur à faire une revue des diverses méthodes en honneur. Il commence « par celles qui ont le moins de prix et de portée » ; telle la méthode d'apologétique qui prend à son service la *fausse philosophie*, celle qui se contente d'arguments insuffisants, n'ayant de valeur que pour des intelligences mal préparées et superficielles ; telle encore la méthode qui donne aux sciences une extension abusive dans le domaine de la philosophie et de l'apologétique. Passant à d'autres formes plus sérieuses, M. Blondel réprouve la prétention d'ériger en preuves philosophiques les faits historiques, et le mélange habituel dans l'apologétique de points de vue fort différents, points de vue historique, moral, littéraire, esthétique ou strictement philosophique.

C'est à l'aide de ces principes qu'il juge l'apologétique fondée sur la convenance intellectuelle et morale du christianisme (M. Ollé-Laprune) ; les présomptions qu'on tire, en faveur du christianisme, de son identité avec les lois de la vie (M. Le Querdec) ; enfin, l'ancienne apologétique doctrinale. La première méthode peut avoir une certaine efficacité persuasive sur des esprits non philosophiques ou déjà croyants, elle est insuffisante pour un esprit philosophique et incrédule. La seconde, à côté de vrais avantages, présente de grandes difficultés philosophiques et

théologiques, si on la considère comme rationnellement concluante ; en particulier, « c'est n'analyser la vie que pour lui imposer finalement une hétéronomie, sans remarquer que cet apport extérieur, ni dans sa forme, ni dans son contenu, n'est philosophiquement justifié ». L'ancienne apologétique doctrinale, considérée dans son procédé fondamental (démonstration de l'existence de Dieu, du fait et de l'objet de la révélation), ou plus simplement encore, dans l'exposé complet et harmonieux de la vérité qu'elle présente, « est une preuve et une preuve excellente » pour qui sait embrasser cette puissante synthèse ; mais elle ne peut, sous sa forme systématique, se prêter aux exigences nouvelles des esprits qu'il s'agit d'atteindre tels qu'ils sont ; partant de principes qui, pour la plupart, sont contestés aujourd'hui, elle n'a pas de consistance philosophique en face du rationalisme moderne.

Ce travail de critique achevé, M. Blondel aborde la partie positive de son étude, et s'occupe de déterminer le point précis où l'évolution de la pensée philosophique a porté le litige, pour en conclure la méthode qui seule permet de toucher ce point décisif. Il est une notion que la pensée moderne, avec une susceptibilité jalouse, considère comme la condition même de la philosophie, c'est la notion d'*immanence*, c'est-à-dire « que rien ne peut entrer en l'homme qui ne sorte de lui et ne corresponde en quelque façon à un besoin d'expansion, et que ni comme fait historique, ni comme enseignement traditionnel, ni comme obligation surajoutée du dehors, il n'y a pour lui vérité qui compte et précepte admissible sans être, de quelque manière, autonome et autochtone ». D'autre part, « il n'y a de chrétien, de catholique que ce qui est proprement *surnaturel;* c'est-à-dire qu'il est impossible à l'homme de tirer de soi ce que pourtant on prétend imposer à sa pensée et à sa volonté ».

Le problème se pose cependant; il se pose par le fait même que la Révélation se présente à nous avec un caractère obligatoire, sous peine de déchéance et de châtiment éternel. « Car, s'il est vrai que les exigences de la Révélation sont fondées, on ne peut dire que chez nous nous soyons tout à fait chez nous; et de cette insuffisance, de cette impuissance, de cette exigence, il faut qu'il y ait trace dans l'homme purement homme, et écho dans la philosophie la plus autonome. » — Dès lors, une seule

méthode répond au but, la méthode d'immanence, qui fait reconnaître cette trace, qui fait résonner cet écho dans l'homme même. Le progrès de notre volonté nous contraint à l'aveu de notre insuffisance, nous conduit au besoin senti d'un surcroît, nous donne l'aptitude, non à le produire ou à le définir, mais à le reconnaître et à le recevoir.

Le surnaturel est ainsi *postulé par la pensée et l'action*, et le sujet est préparé à la réception du don divin. Mais la portée légitime des conclusions philosophiques s'arrête au seuil de l'opération réelle en laquelle seule l'acte humain et l'acte divin, la nature et la grâce, peuvent s'unir. La philosophie, ne pouvant même pas fournir ou contenir le réel de l'action naturelle, ne peut directement démontrer ou prouver le surnaturel ; elle se borne à définir les conditions qu'elle juge nécessaires à la solution du problème de la destinée humaine.

Ces conclusions acquises, l'auteur élargit la question, et traite du renouvellement parallèle des perspectives philosophiques et religieuses par l'action pleinement conséquente de la pensée moderne.

II. — Divers ont été les jugements portés sur cette nouvelle méthode d'apologétique.

Dans l'idéaliste *Revue de métaphysique et de morale* (mai 1896, p. 383-384), M. L. Brunschwicg louait la lettre de M. Blondel comme extrêmement remarquable, et l'approuvait en ces termes : « M. Blondel demande au penseur catholique de renoncer, dans toute tentative philosophique pour justifier la foi, aux raisons extérieures tirées de la révélation historique ou des convenances morales, aux conceptions inconsistantes du spiritualisme ou aux formes vieillies du thomisme ; afin de pouvoir compter aux yeux de ceux qui ne croient pas, d'avoir prise sur ceux qui ont mordu au criticisme, il faut savoir user de la *méthode d'immanence* qui est la condition de la pensée moderne ; c'est du sein de l'immanent que surgira, s'il doit surgir, le système des vérités transcendantes. Ces réflexions, nous pourrions, pour ce qui en concerne la philosophie, les reproduire et les faire nôtres sans craindre ni d'en pervertir le sens ni qu'on nous soupçonnât de quelque arrière-pensée... »

M. L. M., dans la *Revue de l'Histoire des religions* (chronique

de septembre-octobre 1896, p. 263-264), donnait un résumé succinct des conclusions de M. Blondel, et ajoutait : « Cette tentative de rénovation de l'apologétique catholique par le recours aux méthodes de la philosophie critique est extrêmement intéressante ; mais il est étrange de voir ainsi identifier les formules dogmatiques du catholicisme avec l'idée même de la religion, et l'on est frappé des changements qu'apporterait dans l'agencement des parties de cet édifice savamment et fortement construit une vue plus historique de la formation et de l'évolution des dogmes. »

Quelques semaines plus tôt avait paru, dans la *Revue thomiste* (sept. 1896), un article important du R. P. Schwalm, dominicain, sous ce titre : *les Illusions de l'idéalisme* et *leurs dangers pour la foi*. D'abord, critique *philosophique* de la méthode d'immanence. Ce n'est pas une méthode, c'est-à-dire un procédé rationnel menant au vrai, car l'idéaliste néo-kantien se trouve « acculé, par la logique de sa propre pensée, au phénoménisme le plus inconsistant ». M. Blondel essaie bien de combler ce vide par un recours au réalisme de l'action ; mais il y a là « une formidable pétition de principe », c'est supposer « sans preuve que, s'appliquant à la connaissance de la volonté, son entendement y saisit de prime abord la réalité des objets voulus, tandis que partout ailleurs il ne saisit que le phénoménisme de sa pensée immanente ». La méthode prônée par M. Blondel répond-elle vraiment aux exigences de la pensée moderne? C'est une grande présomption dans un idéaliste que de l'affirmer ; en tout cas, quoi qu'il en soit de sa vogue actuelle, due surtout à des influences accidentelles, un système qui n'est qu'une contorsion violente de l'esprit, ne peut se promettre l'avenir. — Suit la critique *théologique*. Il y a dans l'idéalisme néo-kantien le danger d'une doctrine rationaliste et anticatholique : « suppression de tout rapport certain entre le chrétien et l'Église, règle visible de sa foi ; suppression de toute preuve certaine du fait de la révélation et de son dépôt confié à l'Église ; suppression de tout accord entre la raison philosophique et la foi ». Le R. P. Schwalm insiste particulièrement, et à bon droit, sur la seconde conséquence. D'après sa doctrine et la pratique constante de l'Église, depuis Notre Seigneur Jésus-Christ et les apôtres jusqu'au Concile du Vatican, la crédibilité de la foi chrétienne repose sur des faits surnaturels, miracles surtout et prophéties, qui sont comme le

sceau de toute-puissance divine et de la science infinie, et possèdent une valeur démonstrative à la portée de toutes les intelligences : « Quæ quum Dei omnipotentiam luculenter commonstrent, divinæ revelationis sunt signa certissima et omnium intelligentiæ accommodata. » (Cap. III, *De fide.*) Or ces signes de crédibilité sont nuls, selon la critique idéaliste, puisqu'à ses yeux il n'y a rien de plus dans le miracle que dans le moindre des faits ordinaires, et que, dès lors, les miracles ne servent à rien pour convertir un incrédule (M. B., janv., p. 345-346). — Ajoutez l'incapacité de cette philosophie à faire reconnaître la présence *objective* du surnaturel; il ne suffit pas en effet d'aboutir à la simple nécessité immanente d'un surnaturel *abstrait de toute forme positive;* ce qu'il faut examiner et justifier, c'est le surnaturel tel qu'il se présente, sous une forme visible, incarné dans le Christ et dans l'Église. — Le R. P. Schwalm termine en remarquant que dans sa partie négative et critique, la méthode d'immanence a été déjà condamnée deux fois par l'autorité ecclésiastique : par la mise à l'Index de la *Critique de la Raison pure* (édit. ital., 11 avril 1827); par la condamnation implicite du phénoménisme au concile du Vatican. (Can. I, *De Revelatione.*)

Signalons enfin deux articles de M. l'abbé H. Gayraud, parus en décembre 1896 et janvier 1897, dans ces mêmes *Annales de philosophie chrétienne*, où la nouvelle méthode apologétique avait vu le jour. Ils sont intitulés : *Une nouvelle apologétique chrétienne.* Le docte abbé suit pas à pas M. Blondel dans la double partie de son étude négative et positive. Pour répondre à la critique générale, que les différentes méthodes d'apologétique en vigueur ne sont pas *philosophiques*, il rappelle l'objet spécial de l'apologétique chrétienne, qui est de justifier le christianisme devant la raison. Considérée dans sa partie essentielle, qu'on appelle communément *théologie fondamentale*, elle se résume ainsi : « La raison démontre le devoir naturel de la religion, la possibilité, la nécessité et le fait de la révélation, la divinité du christianisme, et particulièrement celle de l'Église catholique; donc la foi chrétienne est rationnellement démontrée. » Cet ensemble comprend des vérités d'ordre fort différent; à ce point de vue, on peut admettre que l'apologétique chrétienne n'est pas *philosophique* « au sens fort et technique du mot philosophie... surtout si l'on

accepte le sens moderne ou kantien du mot... S'ensuit-il qu'elle ne soit pas rationnelle ou démonstrative? » Le Concile du Vatican proclame le contraire. (Cap. III et Can. III, *De Fide.*) M. Blondel a tort de *séparer* les parties distinctes de la théologie fondamentale (historique, philosophique, etc.), et d'exiger de l'une ce que l'autre seule peut donner. Il ne semble pas avoir compris exactement le *rôle apologétique* du miracle. Sa critique des procédés apologétiques de MM. Ollé-Laprune et Le Querdec porterait, si leur objectif direct était la démonstration du fait chrétien; mais ils n'ont pour but que d' « amorcer » l'incrédulité. Enfin, la critique de la méthode scolastique « ne touche pas à la *théologie fondamentale*, qui est la partie essentielle et centrale de l'apologétique chrétienne. Celle-ci reste entière, telle que la résume la constitution vaticane *Dei Filius* ». Sans doute, ajoute le judicieux critique, « je crois à l'existence de cette lacune [doctrinale] que la philosophie moderne a faite dans les esprits, en y creusant l'abîme du scepticisme transcendental et de la relativité de nos connaissances. Mais je ne puis croire avec M. Blondel qu'elle sera comblée, au point de vue religieux, par la *méthode de l'immanence.* Léon XIII a invité les philosophes catholiques à restaurer la philosophie chrétienne, qui est celle de l'École et particulièrement de saint Thomas d'Aquin ».—Abordant ensuite la partie positive de l'étude qu'il analyse, M. l'abbé Gayraud examine d'abord si la position nouvelle du problème religieux, telle que la propose M. Blondel, fait disparaître la difficulté qui, d'après celui-ci, se rencontre pour faire accepter à la pensée moderne, indépendante et autonome, une religion surnaturelle. L'apologiste néo-kantien pense réussir en recourant à la méthode d'immanence elle-même, pour en faire sortir en tout homme le besoin senti de sa faiblesse, d'un surcroît, du surnaturel; ainsi se maintient le principe si cher qu'il n'y a pour l'homme « vérité qui compte et précepte admissible, sans être *de quelque manière* autonome et autochtone ». Mais ne peut-on pas douter à bon droit de l'efficacité de cette *réserve* à l'égard d'un philosophe rationaliste et kantien? Et vis-à-vis de la pensée catholique, M. Blondel ne reste-t-il pas encore plus compromis? Pourquoi Dieu ne pourrait-il rien nous imposer « qui ne sorte de nous-même et ne corresponde à quelque besoin d'expansion de notre nature » ? Et de quelle façon le surnaturel chrétien est-il chez nous « autonome et autochtone » ?

Quant à la nouvelle méthode prise en elle-même, l'insuffisance s'en démontre aisément. Par quelle voie le philosophe idéaliste découvre-t-il en soi l'affirmation du transcendant ? « On ne peut, répond-il, concevoir l'idée d'une absolue autonomie intellectuelle et morale qu'à la condition de concevoir forcément aussi une *hétéronomie possible.* » Mais comment prouverez-vous cela, et comment le ferez-vous admettre à la pensée moderne, criticiste ou relative ? De plus, ce procédé conclut seulement à une hétéronomie *possible.* Et ce n'est pas tout; car il faut passer encore à la possibilité et à la *nécessité* d'une hétéronomie non quelconque, mais strictement *surnaturelle.* Comment le surnaturel est-il « postulé invinciblement » par la raison, « nécessaire, indispensable » à l'homme ? Et s'il en était ainsi, comment ne serait-il pas *dû*, ce qui est contraire à la notion même du surnaturel théologique[1] ? M. l'abbé Gayraud peut donc conclure que la

1. Pour ne pas comprendre la valeur de cet argument, il faudrait oublier la distinction essentielle qui ressort de la doctrine du Concile du Vatican (*Const. De Fide*, cap. II, IV) entre l'objet secondaire et accidentel de la révélation et son objet principal et essentiel. Le premier comprend les vérités d'ordre naturel accessibles de soi à la raison, et répondant aux exigences de notre nature, mais qu'il a plu cependant à la sagesse et à la bonté divines de nous révéler positivement : telles l'existence de Dieu, l'existence et la spiritualité de l'âme, et autres vérités du même genre. Le second objet comprend les biens d'ordre strictement surnaturel, absolument inaccessibles à l'homme, à sa connaissance comme à ses exigences, sans la révélation divine : tels les mystères de la Très Sainte Trinité et de l'Incarnation, notre destination à la vision intuitive de Dieu, etc. A ces biens d'ordre supérieur s'applique directement la question : « Comment le surnaturel est-il postulé invinciblement par la raison, « nécessaire, indispensable » à l'homme ? » — Qu'on nous permette de rapprocher de cette doctrine une note des *Annales de philosophie chrétienne* (janv., p. 489). L'auteur parle de MM. Balfour et Brunetière : « Selon eux, et je n'hésite pas à partager cette opinion, la religion vit dans les âmes *par sa propre évidence* et *par la coïncidence absolue de la révélation avec cette évidence humaine.* Certes, c'est beaucoup d'avoir soutenu ces deux thèses avec conviction, intelligence, et en s'appuyant sur de bonnes raisons morales et psychologiques. Du reste, ces thèses ne sont-elles pas fondamentales en apologétisme ? S'il en est ainsi, pourquoi certains théologiens sont-ils égarés par l'esprit de contradiction, au point de méconnaître *cette évidence,* quand il s'agit de MM. Balfour, Brunetière et Blondel ? » — La réponse des théologiens est facile : ils se contenteront d'en appeler à la doctrine rigoureusement théologique qui vient d'être rappelée ; elle leur permet et leur prescrit même de ne pas admettre, *sans restriction, sans explication,* cette *coïncidence absolue* de *la révélation avec l'évidence humaine.*

nouvelle méthode d'apologétique reste radicalement impuissante par rapport au but qu'elle devrait atteindre, ou vient échouer dans le naturalisme.

III. — Peut-être M. Blondel trouvera-t-il que plusieurs de ces critiques dépassent, en ce qu'elles supposent, la portée de ses affirmations, ou ne prennent pas la question au point précis où, d'après lui, se place la difficulté de l'heure présente.

Il ne suffit pas de proposer l'*objet* de la foi, il faut préparer le *sujet* à la réception du don divin, et l'y préparer d'une manière conforme à ses dispositions. (Février, p. 478-479.) C'est là surtout que l'apologétique doctrinale échoue, n'ayant pas de prise sur les esprits imbus de la pensée moderne, les irritant plutôt par cette proposition de la foi venant du dehors avec ses graves obligations et ses redoutables problèmes. L'objection est frappante, et tout récemment M. Georges Fonsegrive la corroborait de son autorité dans un bulletin de haute critique intitulé : *la Science, la Croyance et l'Apologétique*. Après avoir parlé du kantisme et de son influence, l'éminent écrivain concluait : « Tel est l'état de pensée de la plupart de nos contemporains, état que M. Le Querdec appelle « une maladie », où M. Blondel, au contraire, voit un état plus satisfaisant que l'ancien état, tel que le produisait la métaphysique objectiviste entièrement semblable aux pensées vulgaires. Mais, si différent que paraisse le jugement que portent sur cet état et M. Blondel et M. Le Querdec, tous deux sont d'accord pour reconnaître qu'il faut prendre les hommes comme ils sont, et, si l'on veut se faire entendre, se servir d'une langue qu'ils comprennent, de principes qu'ils admettent. » (*La Quinzaine*, 1er janvier, p. 124.) A ce point de vue, la question ne serait pas : La méthode d'immanence est-elle une méthode d'apologétique intégrale, mais bien : Considérée au for strictement philosophique et comme préparation subjective à la foi, est-ce le seul procédé qui convienne aux esprits rationnels de nos temps?

Nous estimons que, même à ce point de vue, les conclusions du R. P. Schwalm et de M. l'abbé Gayraud gardent leur valeur; il faut seulement dissiper une équivoque. Autre chose est l'apologétique proprement dite, dont l'objet spécial est de démontrer la rationalité de la foi en en prouvant le fondement objectif, qui est l'autorité suprême de Dieu et le fait de la révé-

lation ; autre chose est la préparation subjective des individus à l'acte de foi personuel. Cette préparation subjective n'est pas moins l'œuvre de la grâce que celle de l'apologiste, écrivain ou prédicateur, ou simplement de l'apôtre ; elle ne saurait d'ailleurs relever de méthodes générales, si variés sont les esprits et si diverses leurs aptitudes et leurs aspirations.

Sans aucun doute, l'apologiste doit tenir compte de son temps et des sujets auxquels il s'adresse ; sous ce rapport, l'étude de M. Blondel, dans la première partie comme dans la seconde, et les notes de M. Fonsegrive qui s'y rapportent, dans l'article que nous venons de citer, contiennent des réflexions qui ne manquent ni d'intérêt spéculatif, ni d'application pratique. Mais de tout cela on ne peut nullement conclure à la nécessité de la méthode d'immanence comme préparation subjective à la foi ; ni d'une façon universelle, puisqu'il y a d'autres voies ; ni même relativement aux esprits philosophiques, pour exciter en eux ce sentiment de leur faiblesse et de leur impuissance, ce besoin d'un surcroît de lumière et de force, qui les dispose à recevoir le don divin de la foi. Sans parler des touches intérieures de la grâce, où Dieu peut profiter de mille circonstances de la vie pour éveiller dans l'âme ce sentiment, il suffit, par exemple, de toutes les raisons que l'apologétique traditionnelle apporte pour prouver cette nécessité morale de la révélation que rappelle le Concile du Vatican, cap. II : « Ut ea, quæ in rebus divinis humanæ rationi per se impervia non sunt, in præsenti quoque generis humani conditione ab omnibus expedite, firma certitudine et nullo admixto errore cognosci possint [1]. » Bien d'autres raisons, même de convenance, telles qu'on en trouve dans les méthodes de MM. Ollé-Laprune et Le Querdec, tendent au même but.

Surtout pas n'est besoin de la méthode d'immanence au sens néo-kantien, sous prétexte que l'obligation doit sortir en quelque sorte de la raison, autonome et autochtone. Cette exigence, prise à la lettre, est illégitime et contraire au principe même d'où découle l'obligation de la foi surnaturelle d'après le Concile du Vatican, cap. III : « Quum homo a Deo tanquam Creatore et Domino

1. Pour que les vérités, qui, dans les choses divines, ne sont pas inaccessibles par elles-mêmes à la raison humaine, puissent aussi dans la condition présente du genre humain, être connues de tous facilement avec une entière certitude et sans mélange d'erreur.

suo totus dependeat, et ratio creata increatæ veritati penitus subjecta sit, plenum revelanti Deo intellectus et voluntatis obsequium fide præstare tenemur [1]. » Assurément il faut que la raison humaine constate le bien fondé de l'obligation qu'on lui énonce ; à cet effet, elle doit d'abord reconnaître le fait de la révélation divine et le caractère qu'a celle-ci de moyen nécessaire à une fin surnaturelle, obligatoire pour tous de par Dieu créateur et fin dernière. Mais cette constatation, cette reconnaissance ne crée pas absolument l'obligation ; celle-ci vient de plus haut et d'en dehors, finalement de l'autorité suprême de Dieu *vérité première et fin dernière*.

Un catholique ne doit jamais oublier ce que Pie IX rappelait si nettement dans sa Lettre encyclique *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846 : « Notre très sainte religion n'a pas été inventée par la raison humaine, mais Dieu l'a fait connaître aux hommes dans son infinie clémence ; chacun comprend donc sans peine qu'elle emprunte toute sa force à l'autorité de la parole de Dieu, et qu'elle ne peut être ni diminuée ni perfectionnée par la raison de l'homme. La raison humaine, il est vrai, pour n'être pas trompée dans une affaire de telle importance, doit examiner avec soin le fait de la révélation divine, afin d'être assurée que Dieu a parlé, et afin que sa soumission à sa parole divine soit raisonnable, comme l'enseigne l'apôtre avec une grande sagesse. Qui ignore, en effet, qui peut ignorer que la parole de Dieu mérite une foi entière, et que rien n'est plus conforme à la raison que d'acquiescer et de s'attacher avec force à ce qu'a sûrement enseigné ce Dieu qui ne peut ni être trompé ni tromper ? » Après cela Pie IX, comme plus tard le Concile du Vatican, fait appel aux preuves de la divinité de la religion chrétienne, prophéties et miracles de l'ordre physique et de l'ordre moral, puis il conclut : « Aussi, convaincue par des preuves si lumineuses et si solides que Dieu est l'auteur de cette foi, la raison humaine ne doit pas s'élever plus haut ; et méprisant les difficultés, repoussant tous les doutes, persuadée d'ailleurs que la foi ne propose rien à la

1. « L'homme étant tout entier dépendant de Dieu comme son créateur et seigneur, et la raison créée étant absolument sujette de la vérité sacrée, nous sommes tenus de rendre à la révélation divine la pleine soumission de l'intelligence et de la volonté par la foi. »

croyance et à la pratique des hommes, qu'elle ne l'ait reçu de Dieu, elle est obligée de s'y soumettre sans réserve. »

X.-M. LE BACHELET, S. J.

II. — QUESTIONS D'HISTOIRE

I. — Revue des Questions historiques, 1er janvier 1897. — M. Carra de Vaux, un orientaliste distingué, professeur à l'Institut catholique de Paris, étudie et réfute le récent ouvrage du comte Henry de Castries intitulé : *l'Islam. Impressions et études* (Paris, Colin, 1896).

On trouvera plus loin une analyse du livre et d'une de ses réfutations.

Un religieux bénédictin, dom Jean-Martial Besse, expose les longs démêlés soulevés aux seizième et dix-septième siècles à propos de la question de l'originalité des *Exercices* de saint Ignace de Loyola. Quels emprunts l'auteur des *Exercitia spiritualia* a-t-il faits à l'*Exercitatorium spiritale* de Cisneros, et quel était ce personnage ? Nous croyons devoir résumer ici les premières pages de ce savant article qui s'ouvre par d'intéressants aperçus sur l'abbaye de Montserrat et son illustre abbé.

Dès le neuvième siècle, il existait à Montserrat une église consacrée à Marie, et, au onzième, un prieuré bénédictin lui fut annexé. Depuis lors, ce sanctuaire est resté, après Notre-Dame del Pilar, le grand pèlerinage de la catholique Espagne. Rois et princes l'ont enrichi de privilèges. Les saints y ont mêlé leurs prières à celles des foules. Avec saint Pierre Nolasque et saint Joseph Calasanz, il a vu saint Ignace s'agenouiller devant la reine du ciel qui, de ces hauteurs, domine comme d'un trône, la Catalogne, Valence, le Roussillon, la Méditerranée et les Baléares.

En 1492, l'abbaye de Montserrat fut unie par le roi Ferdinand et Isabelle la Catholique à la Congrégation de Saint-Benoît de Valladolid. Le 29 juin 1493, les moines élisaient pour prieur dom Garcias de Cisneros. Il trouvait quelques ermites autour d'un monastère délabré habité par quelques religieux. Son premier soin fut d'introduire la réforme. Il soumet les novices à une discipline sérieuse, forme une bibliothèque et établit une imprimerie. Les aumônes affluent avec les pèlerins. Il y vient des hérétiques, des juifs et des maures, tous sûrs de rencontrer des

directeurs instruits et éclairés. On comptait, chaque jour, de trois à quatre cents étrangers; chaque fête, deux ou trois mille. Les gens du peuple étaient hébergés gratuitement.

L'âme de cette transformation fut Cisneros. Parent de Ximenès, il en avait la multiple activité. Il imprima une nouvelle direction à l'œuvre des ermites qui venait déjà de produire le frère Buyl, venu se mettre à Plessis-lez-Tours sous la direction de saint François de Paule, et envoyé par le saint en Espagne pour y fonder les Minimes. Garcias établit aussi, suivant les traditions bénédictines, une école monastique pour les enfants offerts par leur famille au Seigneur, — au treizième siècle, dans le royaume de Naples, Thomas d'Aquin avait été élevé auprès d'une de ces écoles; — en Catalogne on les appelait les *Pages de Notre-Dame*. Ils se recrutaient en partie dans la noblesse.

La réputation de Cisneros était parvenue jusqu'à la cour. Ferdinand et Isabelle l'envoyèrent auprès du roi de France, en qualité d'ambassadeur, avec le duc d'Estrade. Ils conclurent avec Charles VIII une trêve qui prépara la paix avec Louis XII.

Cependant de nombreux monastères embrassaient la réforme de Valladolid, et Cisneros, qui l'avait implantée à Montserrat, fut sollicité de mettre à la portée de tous son enseignement ascétique. Il publia ses deux traités : l'*Exercitatorium spiritale* et le *Directorium horarum canonicarum* que les novices apprenaient par cœur et que les profès devaient pratiquer. Il mourut en 1510. Mais son œuvre lui survécut. En 1522, Ignace de Loyola, le glorieux blessé de Pampelune, se mettait à Montserrat sous la direction du P. Chanones, héritier de l'esprit spirituel de dom Garcias. Le livre a pu lui passer par les mains. Quelques conseils pratiques sont les mêmes; les rapprochements de texte le prouvent à l'évidence; mais il s'en inspira à sa manière; sa méthode générale et son plan d'ensemble sont entièrement neufs [1].

1. Dans un intéressant article de la *Quinzaine* (15 septembre 1896), M. Henri Joly a également traité des *Sources de saint Ignace de Loyola*. Il conclut, comme dom Besse, à des emprunts qui ne diminuent pas réellement l'originalité du génie inspiré auquel sont dus les *Exercices*. Avant l'apparition de ces articles, la rédaction des *Études* avait reçu un travail bien plus complet sur le même sujet; son étendue nous avait obligé d'en différer la publication ; nous en offrirons du moins la substance à nos lecteurs prochainement.

(*Note de la Rédaction.*)

M. Victor Pierre, l'auteur de la *Terreur sous le Directoire* et d'autres ouvrages sur la justice à l'époque révolutionnaire, étudie l'intervalle qui sépare cette seconde terreur, de la première sous la Convention. Cette période s'étend du 9 thermidor an II, au 18 fructidor an V. Durant les quinze premiers mois, c'est la Convention qui finit ; pendant les vingt-deux autres, c'est le Directoire qui commence. Dans la première partie de ce travail, il s'attache aux juridictions *politiques* instituées par la Convention; dans la seconde, aux juridictions de *droit commun* sous la Convention et le Directoire; dans la troisième, aux exécutions *sommaires*. Le sujet est complexe, et ce n'est qu'avec beaucoup de méthode qu'il parvient non seulement à tracer les grandes lignes, mais encore à ne point se perdre dans le détail.

Le tribunal révolutionnaire établi par Danton et perfectionné par Robespierre fut la grande juridiction politique de la Convention. Après le 9 thermidor, ses membres conduits par Fouquier-Tinville s'en venaient tranquillement complimenter la Convention, comme si rien n'était arrivé de nouveau. Pour eux, il n'y eut d'abord de changé que la qualité des victimes. On leur jeta les membres des comités mis hors la loi et ceux de la commune insurrectionnelle. Ils en condamnèrent cinq cents.

Mais l'odieux tribunal fut aussitôt suspendu. Dès le 11 thermidor, Merlin de Douai protestait contre l'« arbitraire absolu, et à peine comparable au despotisme en Turquie » de ces juridictions toutes politiques. Un nouveau tribunal fut institué le 23 thermidor, qui siégea quatre mois, rendit 942 jugements, dont 837 acquittements et prononça 51 condamnations à diverses peines; 46 à la peine de mort. Le procès de Carrier, l'auteur des noyades, fut le plus retentissant. Les trente membres du Comité révolutionnaire de Nantes, c'est-à-dire ses complices, comparurent avec lui. Carrier était accusé d'avoir fait fusiller simplement de 150 à 200 prisonniers par jour. Sa défense fut très logique : il agissait par ordre de la Commission militaire; il avait toujours informé la Convention, qui l'avait applaudi, avec insertion au *Bulletin*. Cela ne l'empêcha pas d'être condamné à mort et exécuté, mais avec deux seulement de ses comparses.

Le 28 frimaire an III, Fouquier-Tinville était traduit à son tour devant la justice; mais on organisa un nouveau tribunal. Celui-là présentait quelques-unes des garanties qui ont passé

plus tard dans la procédure criminelle. Le procès de Fouquier-Tinville fut long, et révéla les scandales de la justice révolutionnaire. Comme Carrier, il se retrancha derrière le cadavre de Robespierre, mais inutilement. Lui et les juges auprès desquels il avait joué son rôle d'accusateur public, furent la plupart décapités en Grève.

La Convention changea de nouveau sa législation et son personnel judiciaires, et finalement annula la peine de mort; mais ce n'était qu'une forme hypocrite d'amnistie pour les républicains. Les émigrés, les prêtres déportés, les insurgés de vendémiaire (modérés ou royalistes) furent exclus du bénéfice.

Les juridictions de *droit commun* qui fonctionnèrent parallèlement furent les *commissions militaires* et les *tribunaux criminels*. Ils firent bonne besogne. Ici se présente l'affaire des massacres de Quiberon. M. Victor Pierre croit qu'il y avait eu capitulation ; ces hécatombes furent d'autant plus cruelles.

Les *fournées* caractérisaient la Convention. Le Directoire opère sur les individus et non sur les masses; mais le sang continue à couler plus qu'on ne le croit généralement.

Tant qu'il s'agit de tribunaux ou de commissions, M. Pierre parvient à reconstituer les statistiques et à débrouiller les moindres affaires. Arrivé aux *exécutions sommaires*, il doit, faute de procès-verbaux, invoquer souvent la tradition. C'était une étude plus incertaine et plus difficile qu'il faut lui savoir d'autant meilleur gré d'avoir menée à bien.

M. René Bittard des Portes, à qui nous devons une récente *Histoire de l'armée de Condé pendant la Révolution française*, raconte dans un curieux article un conflit entre Lous XVIII et Ferdinand VII. On y voit « aux premiers jours de la Restauration, alors que l'Europe, encore mal équilibrée, observait avec malveillance la France amoindrie dans sa gloire militaire », le roi Louis XVIII faire un courageux et noble usage du droit d'asile en faveur d'un refugié espagnol. Ce refugié n'était autre que le fameux Mina. Le partisan, dont la guerre de montagnes avait si souvent tenu en échec nos colonnes harcelées, n'avait pas reçu de Ferdinand VII à peine sorti de sa prison de Valençay la récompense des services qu'il avait si vaillamment rendus à la patrie espagnole. Mina se vengea du roi en tentant à Pampelune un

soulèvement qui manqua. Les rares fidèles du cabecilla passèrent la frontière et se réfugièrent en France.

Ferdinand VII envoie à Paris un diplomate d'aventure, le comte de Casaflores, qu'il croit capable d'obtenir du gouvernement français des mesures de rigueur contre les réfugiés. Casaflores, bombardé diplomate après avoir été naguère improvisé général, ne doutait en effet de rien. Il s'installe à l'ambassade, et avant même d'avoir été accrédité auprès de Louis XVIII (octobre 1814), il dirige lui-même en personne les perquisitions de la police, découvre et fait arrêter dans un hôtel, rue Vivienne, où il était caché, le maréchal Mina.

C'était une violation patente du droit des gens, « aucun agent étranger ne pouvant avoir *directement* des rapports officiels avec les autorités du pays où il réside, autres que celles du ministère des Affaires étrangères, sans y être expressément autorisé par ce ministère ; à plus forte raison, aucun étranger ne pouvant faire agir la police ni la force armée du pays où il réside ; à plus forte raison donc, aucun étranger ne pouvant y faire arrêter par elle qui que ce soit ». Le prince de Talleyrand se trouvait alors au congrès de Vienne. M. de Jaucourt le suppléait aux Affaires étrangères. Avec l'assentiment du roi Louis XVIII, il fit remettre immédiatement en liberté Mina et ses trois compagnons. En même temps Casaflores fut prié de regagner l'Espagne et reçut son passeport de congé.

Le ministre des Affaires étrangères d'Espagne était le duc de San Carlos, diplomate conciliant et habile, qui sollicita l'intervention du duc de Wellington pour obtenir une réparation de la France envers l'Espagne qu'il prétendait outragée. Mais San Carlos fut remplacé par Cevallos, un ambitieux et un violent. Le conflit passa vite à l'état aigu. Louis XVIII écrivit à son « frère et cousin » Ferdinand VII en des termes fort dignes pour refuser toute satisfaction, mais protester à la fois de son invariable attachement envers un prince de sa maison.

En même temps il envoyait en Espagne, comme ambassadeur de France, M. de Montmorency-Laval, chargé d'exiger que le roi nommât à Paris un nouvel ambassadeur. « Vous avez ici deux caractères, lui dit Ferdinand VII ; comme ambassadeur de France, votre devoir vous impose le langage de la conciliation ; comme Montmorency, vous sentez que mon honneur blessé exige une

réparation. » Montmorency répliqua avec vivacité, que comme ambassadeur et comme gentilhomme il devait avoir le même langage. Mais n'obtenant rien, il se décida à demander ses passeports. Le 16 mars 1815, sa berline était attelée et elle allait rouler sur la route de France, quand un messager de la secrétairerie d'État arrive tout essoufflé lui annonçant « l'invasion de Buonaparte », échappé de l'île d'Elbe. Devant l'imminence du péril commun Ferdinand VII et Louis XVIII se rapprochèrent. Ils mirent toutefois quelque temps à se rendre compte de la gravité du retour de l'Empereur. Le duc d'Angoulême tenta un simulacre de résistance, et, battu par Grouchy, se réfugia à Madrid. M. de Montmorency-Laval l'y reçut durant les Cent-Jours et demeura douze ans à son poste d'ambassadeur.

Louis XVIII, qui ne perdait jamais son calme ni sa dignité, avait su, dès le début de son règne, si tôt interrompu, rappeler les étrangers au respect de la France.

La roche Tarpéienne serait-elle, de nos jours, voisine de la Sorbonne? Le 18 décembre 1895, M. l'abbé Louis Dedouvres, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest, à Angers, et aumônier du Calvaire de la même ville, passait devant la Faculté des lettres de Paris des thèses qui firent sensation parmi le public lettré. Il avait découvert un poème épique de quatre mille six cents vers latins, composé par le P. Joseph, le fameux capucin auxiliaire de Richelieu. Extraire la *Turciade* — c'est le nom de l'épopée — de la bibliothèque Barberini à Rome, la commenter et en faire le sujet d'une thèse latine, avait été un labeur pénible, mais couronné de plein succès. Si lui-même a contesté à cette œuvre de réaliser les beautés d'une *Énéide chrétienne*, comme la surnommait Urbain VIII, personne n'en a révoqué en doute l'authenticité.

Mais la thèse française : *le P. Joseph polémiste* (1623-1626), a été moins heureuse. Sans doute, elle a valu au candidat le bonnet de docteur et les éloges de la presse (comment celle-ci n'eût-elle pas été flattée de voir le P. Joseph déclaré le premier journaliste de France et le directeur du *Mercure* de 1624 à 1638?); sans doute, elle a été acceptée dans ses conclusions, sauf quelques réserves, dans la *Revue historique* (p. 142), par M. Emile Bourgois, maître de conférences à l'École normale, qui remercie

le nouveau docteur « de ce que son étude suggestive et sagace apporte de nouveau, d'inédit aux belles études de M. Fagniez, auxquelles il semblait qu'on ne pût rien ajouter ». Mais M. Fagniez, à qui nous devons l'ouvrage capital : *le P. Joseph et Richelieu*, ne s'est pas montré aussi convaincu. Il a même été jusqu'à nier que le P. Joseph, si fécond écrivain qu'il ait pu être, soit l'auteur d'un certain nombre de pamphlets à lui attribués par M. l'abbé Dedouvres. Dans un article intitulé : *l'Opinion publique et la polémique au temps de Richelieu*, publié par la *Revue des Questions historiques* du 1er octobre 1896, il soutient, contrairement à M. Dedouvres, qu'il n'y a jamais eu de P. Joseph polémiste. « Plus d'un lecteur, écrit-il, nous le craignons, finira par se désintéresser d'une thèse qu'il se sentira également incapable d'approuver ou de contredire. Cette indifférence ne nous est pas permise. Elle nous est interdite par l'intérêt que nous continuons à porter à un personnage que nous avons fait connaître au public, et, oserons-nous ajouter, par l'autorité qu'une longue intimité semble nous attribuer sur tout ce qui le touche. Il nous en coûtera de l'exercer pour opposer trop souvent des négations ou des doutes aux affirmations. » M. Fagniez s'empresse ensuite de reconnaître que les premiers travaux de M. l'abbé Dedouvres lui avaient inspiré « un grand intérêt ». Maintenant, pour qui se prononcer ? Voici deux savants, dont l'un a passé sa vie, et l'autre commence à passer la sienne, dans l'étude exclusive et minutieuse d'un écrivain oublié comme écrivain ; leurs recherches parallèles ne servent qu'à les séparer ; au lieu de se rapprocher, ils vont en sens inverse l'un de l'autre et s'éloignent.

Mais M. l'abbé Dedouvres ne s'est pas tenu pour battu. La *Revue des Questions historiques* du 1er janvier 1897 contient sa réplique, un peu vive peut-être de forme, sérieuse pour le fond, et très nette comme défense. Il n'abandonne aucune des positions conquises et risposte pied à pied, sur un terrain également connu des deux adversaires, à chacune des attaques. Évidemment, c'est plutôt un plaidoyer qu'une démonstration. Les raisons, en l'absence de preuves bibliographiques et historiques, sont forcément littéraires. Mais c'est quelque chose d'avoir su parer les coups et de ne s'être pas dérobé. Nous croyons donc pouvoir ne rien retirer de l'appréciation favorable au *P. Joseph polémiste*, que nous formulions dans la *Partie bibliographique* des *Études* du

30 avril 1896. Puisque M. Dedouvres nous annonce pour bientôt « une argumentation nouvelle, fondée sur des documents nouveaux (p. 165) », nous pouvons espérer que cette fois il répondra directement. D'ici là, il est au moins prudent de suspendre tout jugement définitif pour ou contre, et sage de tirer cette morale : qu'en l'absence de preuves matérielles et positives, la critique interne sera toujours quelque peu subjective et sujette à caution. Il serait pourtant surprenant que du choc de deux spécialistes aussi distingués ne jaillît pas enfin la lumière complète.

II. — Revue historique. Janvier-février 1896. — *Une Ambassade en Allemagne sous Henri IV.* Cette ambassade, racontée d'après le manuscrit d'un narrateur inconnu (Bibl. nat., f. fr. 5562), n'eut qu'une importance secondaire au point de vue diplomatique ; elle est surtout intéressante par les détails dont elle abonde sur les villes et les cours d'Allemagne au commencement du dix-septième siècle. Telle est l'opinion de l'auteur de l'article, M. Albert Babeau, l'érudit bien connu, qui peut-être a pensé trop modestement de son travail. Elle n'est que trop suggestive, hélas, cette mission de Boisdauphin, et, comme l'auteur de l'article en convient lui-même, elle jette un jour très clair sur les relations de la cour de France avec l'Empire « et se rattache à la politique que nos rois n'ont cessé d'exercer à l'égard de l'Allemagne, en cherchant à empêcher son unité par la protection des petits États contre la prédominance de la maison d'Autriche » (p. 49). Ceci serait tolérable et même de sage prévoyance ; mais cette protection de la France n'allait-elle pas de préférence aux États protestants ? Et, sous prétexte de vouloir empêcher l'unité allemande au profit des Habsbourg, ne l'avons-nous point facilitée aux Hohenzollern ?

Henri IV, qui ne voyait sans doute pas si loin, mandait le 4 novembre 1599 au maréchal de Boisdauphin de venir recevoir ses instructions. Urbain de Laval, marquis de Sablé, seigneur de Boisdauphin, était un vieux ligueur fait prisonnier à Ivry et rallié à son vainqueur au prix de grasses compensations. Point diplomate de carrière, mais très décoratif. On lui adjoignit un homme au courant des affaires, Ancel, conseiller et maître d'hôtel du roi. Tout l'hiver et le printemps de l'année 1600 se passèrent en préparatifs de départ : organisation des équipages, recrutement

de douze gentilshommes au moins, de secrétaires, de pages, de laquais et de gardes. Le maréchal roulait en carrosse ; la suite allait à cheval. Des chariots portaient les bagages. La dépense était de 1 500 écus par mois. On se mit en route le 8 juin. Chaque étape en France et en Lorraine fournit de curieuses observations. Au château de Bar, on rencontre le duc de Lorraine et sa belle-fille, Madame Catherine, sœur de Henri IV. Grands festins en public.

La question à traiter d'abord avec le duc, puis à Strasbourg avec l'intrus de l'évêché, était difficile. Le cardinal de Lorraine avait été élu légitimement évêque de Strasbourg en 1592 par les chanoines catholiques. Mais quelques chanoines luthériens les avaient expulsés, pour élire comme administrateur du diocèse et installer dans le palais épiscopal Jean-Georges de Brandebourg, fils de l'électeur, protestant comme eux. Les chanoines orthodoxes, réfugiés à Saverne avec le trésor, protestaient. L'empereur écrivait au sénat de la ville pour l'engager à rétablir les catholiques dans leurs droits. Mais le sénat de la cité impériale libre était favorable aux hérétiques ; il reçut des secours de Bâle, de Berne et de Zurich, grâce auxquels il repoussa les troupes lorraines.

Henri IV était en relations amicales avec eux. Il avait donc chargé Boisdauphin de faire des remontrances au cardinal de Lorraine et de maintenir l'accord pour le partage des revenus de l'évêché. Le roi de France entretenait déjà à Strasbourg un agent diplomatique, son maître d'hôtel Bongars, qui protégeait de son mieux les Réformés. L'arrivée de l'ambassadeur donna lieu à des festins plantureux et à des réjouissances pantagruéliques, au milieu desquels l'électeur de Brandebourg reçut la douce assurance que le roi de France lui resterait fidèle. Mais à Vienne les choses n'allèrent pas si aisément. Les victuailles, il est vrai, ne manquèrent pas : six pipes de vins, six feuillettes de malvoisie, deux cerfs, deux daims, deux chevreuils, quarante poules d'Inde et quarante chapons, force beau poisson, des grains, du foin et de la paille ; « présent extraordinaire et qui ne s'était jamais fait à un ambassadeur ». (P. 38.) Il fallait six bœufs pour le tirer. Tant de générosité n'empêcha pas l'empereur Rodolphe de déclarer en bon latin à Boisdauphin que « en ce qui concernait l'évêché et la chartreuse de Strasbourg, il suppliait le roi

de le laisser faire, s'assurant qu'il n'aurait point pour agréable qu'il se mêlât des affaires du roi, et que celles-là étaient de l'Empire ».

La mission de Boisdauphin avait échoué. Brandebourg dut bientôt renoncer à l'évêché de Strasbourg.

La Saisie de la lettre de Stein en 1808. — Dans un article de la *Deutsche Litteraturzeitung* (21 avril 1894), M. Bailleu croyait pouvoir indiquer où se trouve l'autographe de la célèbre lettre écrite par le ministre prussien Stein, le 15 août 1808, au prince de Sayn-Wittgenstein et qui fut saisie par la police impériale. Mais M. G. Cavaignac démontre qu'on a fait confusion. Il n'existe plus du fameux document que l'enveloppe verte qui l'a contenu. D'ailleurs le texte est connu ; une traduction en fut publiée dans le *Moniteur* du 8 septembre 1808 avec l'original allemand, et dans le journal de l'Empire du lendemain, avec un commentaire des plus violents.

Que renfermait-elle donc ? Stein y demandait au prince de Sayn-Wittgenstein d'entretenir et d'étendre les relations nouées dans la Hesse et en Westphalie, de répandre la nouvelle des événements d'Espagne, et elle faisait une allusion assez claire aux plans insurrectionnels formés par les Prussiens au printemps de 1807, durant la campagne de Pologne qui aboutit à la paix de Tilsit. De plus, elle était jointe à une lettre purement administrative (celle que M. Bailleu a cru être la bonne) et à des documents concernant un emprunt à contracter par le roi de Prusse auprès de l'électeur de Hesse. Un billet de la comtesse de Voss demandait de la « chocolade de santé ». On pensa que l'emprunt était destiné à alimenter une caisse secrète en vue d'une insurrection et que le chocolat était du poison destiné à l'empereur des Français. Il n'en fallait pas tant pour soulever un incident diplomatique et occuper l'attention de l'Europe.

M. G. Cavaignac a fait précéder l'histoire de cet épisode par un tableau intéressant des menées de la police française en Prusse. C'est bien cette police, ainsi que l'a prouvé M. Hassel, et non, comme on l'avait cru longtemps, une indiscrétion du parti français à Berlin, qui avait mis le maréchal Soult en mesure d'opérer la saisie. Elle exerçait une action si pénétrante. Le fatras de ses mémoires encombre encore aujourd'hui les archives

du ministère de la Guerre. Elle interceptait même les lettres particulières dans ses bureaux appelés par euphémisme bureaux de *revision*. A peine prenait-elle la peine de sauver les apparences. Le rapport de la poste de Berlin du 13 mars 1807 se termine ainsi : « Il y a plusieurs postes encore où les lettres sont décachetées d'une manière très publique et recachetées d'un autre cachet. Cela arrive surtout à des postes du côté de la Silésie. » On supposait sans doute que la Silésie se trouvant encore sous le régime féodal, « tout y était permis » ; mais un autre agent observe que « ces procédés maladroits détruisent la confiance du public. » (P. 73).

Mais l'intérêt anecdotique n'est que secondaire aux yeux de M. G. Cavaignac. Ce qui le préoccupe c'est le problème historique. La lettre de Stein fut saisie le 25 août. Comment Napoléon ne lança-t-il que le 16 décembre 1808 son décret de proscription contre l'homme d'État prussien ? Les explications essayées jusqu'ici sont vagues et confuses. Elles ne reposent sur aucun texte. Et ce n'est pas aux historiens classiques du premier Empire, à Thiers ou à Lanfrey qu'il faut demander la réponse à la question. A peine l'ont-ils soupçonnée. Seuls les nouveaux historiens, Seeley dans son *Life of Stein*, Vandal dans *Napoléon et Alexandre Ier*, ont mis en lumière l'ébranlement produit dans l'édifice impérial dès 1808. C'était, au midi, l'Espagne, qui, à Baylen, avait sauvé sa nationalité ; c'était au nord, Frédéric-Guillaume III et la reine Louise, qui déclaraient à Napoléon ne pouvoir pas résister au mouvement des patriotes travaillant dans l'ombre à relever la nationalité prussienne. « Il semblait que Napoléon reculât lui-même devant les déductions qu'il pouvait tirer de la lettre de Stein, et qu'à son gré, les voiles ne fussent que trop déchirés. Combien serait-il difficile de vivre, ailleurs même qu'en matière diplomatique, si tous connaissaient les pensées de tous et si chacun savait ses pensées connues ! » (P. 75.) Napoléon se rendait en Espagne, laissant derrière lui l'Allemagne du Nord occupée militairement, mais aspirant à la révolte ; l'Autriche prête à la guerre, — la Russie encore alliée, mais relâchant déjà les liens de Tilsit. Après Burgos, il se sentit maître et frappa. Déjà ses premières instructions à Champagny décèlent un ressentiment terrible ; les ordres donnés oralement durent être encore plus redoutables. Les

fragments publiés par M. Cavaignac avaient été supprimés dans la publication de la *Correspondance de Napoléon* « comme tous ceux qui accusent un peu trop vigoureusement la brutalité des procédés de l'Empereur ». Cependant Stein avait été éloigné du ministère par le roi de Pruse. L'empereur commanda de le faire arrêter et ordonna le séquestre préalable de ses biens. De quelle manière Stein échappa-t-il? On l'a ignoré longtemps. Maintenant on sait qu'il fut averti par l'ambassadeur même de France à Berlin, M. de Saint-Marsan. Il fallait bien que l'étoile du maître tout-puissant commençât à pâlir, pour être ainsi trahi par les siens !

III. — Revue du Clergé français, 15 janvier 1897. — A signaler un fort intéressant article sur la *Fin chrétienne de Napoléon*, par M. Bourgine. Plusieurs publications récentes telles que la *Captivité de Sainte-Hélène d'après les rapports inédits du marquis de Montchenu*, qui a suivi le *Voyage à Sainte-Hélène, d'après le journal de la traversée écrit par le secrétaire de l'amiral Cockburn*, la *Vie du cardinal Fesch*, une des dernières œuvres du regretté Mgr Ricard, enfin *Madame Mère*, par le baron Larrey, ont été rapprochées des publications anciennes et complétées par un extrait des Mémoires inédits du comte Marchand communiqués à l'auteur. Ces diverses sources lui ont permis de reconstituer ainsi les événements.

Le 25 février 1817, Napoléon, languissant depuis quinze mois dans son île, perd son maître d'hôtel Cypriani, qui réclame en vain à ses derniers moments l'assistance d'un prêtre catholique et refuse celle d'un ministre protestant. Napoléon est très affecté. Le 23 mars 1818, il fait écrire au cardinal Fesch par le général Bertrand : « Nous avons senti dans cette circonstance, et nous sentons tous les jours le besoin d'un ministre de notre religion; nous désirons que vous nous envoyiez un Français ou un Italien. » Fesch aimait profondément son neveu ; même quand le César triomphant contristait l'Église par ses impérieuses prétentions et par ses odieux traitements envers Pie VII, — ce même Pie VII qui interviendra auprès des puissances en 1817 pour faire adoucir les tortures de l'exilé ; — Fesch répétait souvent : « Il reviendra, il m'a écrit de si belles lettres au moment de sa première communion. » Dès qu'on apprit que l'empereur réclamait un

prêtre, Mgr de Quélen sollicita l'honneur d'aller rejoindre l'illustre prisonnier sous le climat meurtrier de Sainte-Hélène. Le cardinal Fesch lui préféra l'abbé Buonavita, ancien chapelain de Madame Mère à l'île d'Elbe, auquel fut adjoint un jeune prêtre corse, l'abbé Vignali, qui lui aussi s'était offert, même pour un emploi quelconque. Vignali savait la médecine. A leur départ Fesch recommanda aux deux ecclésiastiques la dignité, la tenue, la piété, la charité. Ils devaient rappeler avec tact, mais fréquemment à l'empereur sa première communion, sa confirmation, ses sentiments religieux dans les principales circonstances de sa vie. Le 21 septembre 1819, ils arrivaient à Sainte-Hélène accompagnés du docteur Antomarchi, le futur auteur des *Derniers moments de Napoléon*.

« La grande aumônerie appartient à mon oncle, leur dit l'empereur ; en son absence, j'en remplirai les fonctions. » Et il indiqua la manière de disposer sa chapelle, de placer et de retirer l'autel mobile. Tous les dimanches et fêtes *concordataires,* celui qui avait été le premier Consul assistait à l'office divin, et aimait à s'y voir entouré de ses serviteurs. Au temps déjà lointain où il avait réconcilié en France l'Église et l'État, la politique avait pu autant que la religion inspirer ses démarches ; quel intérêt avait-il à présent à manifester des sentiments qui n'eussent pas été sincères ?

Cependant l'hépatite chronique qu'il avait apportée d'Europe faisait de rapides progrès. Le 17 mars, l'abbé Buonavita, brisé par l'affreux climat de l'île, quittait Sainte-Hélène, et, le même jour, Napoléon faisait sa dernière promenade en calèche. Le 15 avril, il dicta son testament : « Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je suis né il y a plus de cinquante ans. » Cette phrase du premier article est bien connue. Ce qui l'est moins, c'est l'histoire de ses rapports avec l'abbé Vignali durant ses derniers jours. Dans la nuit du 20 au 21, l'empereur exprima à Montholon le désir d'être seul avec son aumônier : « Vous nous laisserez, lui dit-il; mais vous reviendrez dès qu'il sera sorti de ma chambre. Arrangez-vous de manière à ce qu'on ne sache pas que je l'ai vu cette nuit. » L'abbé Vignali demeura une heure auprès de l'auguste mourant. Que se passa-t-il durant cet entretien intime ? Quand Montholon rentra, Napoléon lui parla de sujets religieux. L'après-midi, il prescrivit à l'abbé

Vignali, dans les plus minutieux détails, de dresser une chapelle ardente, c'est-à-dire d'exposer le Saint Sacrement sur l'autel mobile, et d'y célébrer la messe tous les jours avec les rites spéciaux des Quarante-Heures. L'empereur avait toujours tenu beaucoup à la décence des cérémonies sacrées.

Le docteur Antomarchi s'étant permis de sourire s'attira une vigoureuse sortie contre son incrédulité.

Le mal progressait rapidement. L'empereur rejetait les aliments les plus légers. On n'osait même pas lui proposer du lait. Il ne supportait plus que de l'eau de source.

Le 1er mai, il manda l'abbé Vignali, et les prières des Quarante-Heures commencèrent. Le 3 mai, d'après Marchand, sur les deux heures, il fit de nouveau appeler Vignali par le comte Montholon. « L'abbé était en habit bourgeois et tenait sous ce même habit quelque chose qu'il cherchait à dissimuler et que je ne cherchai pas à deviner, écrit le comte Marchand, pensant bien qu'il venait accomplir un acte religieux... Une demi-heure après environ, l'abbé en sortant me dit : « L'empereur vient d'être administré, « l'état de son estomac ne permet pas un autre sacrement. » Un autre témoin, Antomarchi, est d'accord sur le jour, sur l'heure, sur la visite de l'abbé Vignali, sur la réception d'un sacrement.

Le 4 mai l'agonie se prolongea. Le 5, vers quatre heures quarante-cinq, au moment où le soleil se couchait dans des flots de lumière, Napoléon rendait le dernier soupir. Son âme comparaissait devant le juge éternel, appelé, dans l'Écriture, « le divin soleil de justice ».

Des mains pieuses placèrent le crucifix sur la poitrine du grand homme qui venait de mourir en chrétien, après avoir prononcé, aux heures de son exil, de si mémorables paroles sur l'existence de Dieu et la divinité de Jésus-Christ.

L'abbé Vignali passa la nuit en prières devant la dépouille mortelle, plaça l'autel à la tête du défunt et célébra la messe jusqu'au 9 mai pour le repos de l'âme réconciliée avec Dieu.

« La fin chrétienne de Napoléon, conclut M. Bourgine, restera comme une des plus belles victoires de la foi. » Cette conclusion paraît bien fondée.

H. CHÉROT, S. J.

REVUE DES LIVRES

Publications bibliques et orientales. — I. — **Some pages of the four Gospels** retranscribed from the sinaitic palimpsest with a translation of the whole text by Agnes Smith Lewis. (« *Quelques pages des quatre Évangiles* retranscrites du palimpseste sinaïtique avec une traduction de tout le texte. ») London, C. J. Clay and Sons, 1896. In-4, pp. 144 + 142.

II. — **Collatio codicis Lewisiani** rescripti Evangeliorum sacrorum syriacorum cum codice Curetoniano. (Mus. Brit. add. 14, 451) cui adjectæ sunt lectiones e Peshitto desumptæ, auctore Alberto Bonus, A. M. Oxonii, e prelo Clarendoniano MDCCCXCVI. In-4, pp. IX-95.

III. — **Die Chorgesænge im Buche der Psalmen.** Ihre Existenz und ihre Form nachgewiesen von J. K. Zenner, S. J. In zwei Theilen. Ersten Theil : Prolegomena, Uebersetzungen und Erlæuterungen. — Zweiter Theil : Texte. (« *Les Chœurs dans le livre des Psaumes.* Démonstration de leur existence et leur forme. 1re partie : Introduction, traductions et éclaircissements. — 2e partie : Textes. ») Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1896. Gr. in-8, pp. 91 et 71.

I. — Il y a deux ans (15 janvier 1895), je rendais compte ici même d'une antique version syriaque des Évangiles trouvée par deux dames anglaises au Sinaï. A cette époque, la découverte, bien que très importante, ne présentait encore qu'un intérêt restreint à cause du grand nombre de lacunes que portait l'édition imprimée. Depuis lors les intrépides inventrices sont retournées au couvent Sainte-Catherine du Sinaï où elles ont réussi à déchiffrer de nouveaux passages, à rectifier certains autres et à confirmer la plupart des lectures qui avaient été contestées.

C'est là précisément l'objet du nouveau livre que vient de publier l'une d'elles, Mrs A. S. Lewis. Je ne dirai rien de l'exécution typographique qui est identique à celle du volume précédent

et mérite sans restriction les mêmes éloges. L'ouvrage se divise en deux parties. La première contient d'abord une Introduction fort intéressante sur l'état actuel du manuscrit et les controverses auxquelles il a donné lieu l'an dernier.

A propos du fameux passage Mat. I, 16, Mrs Lewis confirme la lecture proposée par M. Burkitt. Elle se prononce plus que jamais en faveur du sentiment qu'elle a toujours soutenu, — en bonne compagnie d'ailleurs, — à savoir que ce n'est pas là une altération dans un sens hétérodoxe pour faire prévaloir l'opinion ébionite sur la conception du Christ, mais seulement une façon de dire n'ayant d'autre but que de mettre en relief la paternité légale de saint Joseph. Mrs Lewis incline à voir ici la rédaction primitive de l'Évangile, par la raison que les généalogies étant des documents publics et juridiques, l'Évangéliste aura dû les transcrire telles qu'elles se lisaient sur les registres officiels de la synagogue sans y rien changer. Au reste, il mit aussitôt après un correctif à ce que cette formule légale avait d'équivoque dans le cas présent, en ajoutant : *Christi autem generatio sic erat*, etc...

Si l'on s'en tient à la seule possibilité du fait, cette hypothèse n'a rien d'étrange et elle est acceptable au point de vue de l'orthodoxie; elle se heurte seulement à une difficulté considérable dès qu'on la donne pour une réalité. Où sont les motifs suffisants d'admettre qu'ici un témoin unique ait raison contre tous les autres ? Nous avons, il est vrai, deux manuscrits grecs minuscules, qui présentent à cet endroit de l'hésitation et semblent devoir se rattacher à cette même lecture ; mais de quel côté se trouve l'altération? Où est le texte primitif? Jusqu'à *preuve* du contraire, les règles d'une bonne critique conseillent de s'en tenir au texte reçu.

Je ne m'attarde pas à apprécier la traduction anglaise que Mrs Lewis a donnée de tout le texte déchiffré jusqu'ici. Elle n'est dans sa meilleure partie qu'une seconde édition de celle qu'elle a publiée en 1895. Cette version mérite, aujourd'hui comme alors, tous les éloges qu'on lui a donnés. Elle a même gagné en mérite, puisque elle est plus complète et çà et là plus exacte.

La première partie de l'Introduction se termine par une série d'Appendices que sauront apprécier ceux qui s'occupent d'études bibliques. C'est d'abord une liste des mots ou des phrases qui se

lisent dans l'édition critique du texte grec du Nouveau Testament par MM. Westcott et Hort, et qui n'ont pas leur équivalent dans la version du Sinaï. Puis c'est par manière de contre-partie la liste des passages qui se lisent dans la version syriaque et sont omis dans ce même texte grec. En somme, la recension syriaque retranche à peu près autant qu'elle ajoute. Viennent enfin des notes critiques sur la traduction anglaise, sur le texte syriaque, sur les passages non encore déchiffrés et sur ceux dont la lecture première est confirmée. Ce dernier travail est de Mrs Gibson.

La seconde partie de l'ouvrage — et c'est de beaucoup la principale — se compose de quatre-vingt-dix-huit pages où l'ancien texte est complété, soit par des rectifications, soit surtout par des additions. Et ici la presse de l'Université de Cambridge a donné une nouvelle preuve de sa supériorité. On a imprimé en couleur différente, à l'encre bleue, les passages qui viennent d'être lus pour la première fois au cours du récent voyage. Ils me semblent représenter au moins le tiers de ces quatre-vingt-dix-huit pages.

Pour faciliter l'usage qu'on pourra faire d'une version remontant au troisième ou peut-être au second siècle, en vue de l'exégèse et de la critique textuelle des Évangiles, Mrs Lewis a dressé dans son Introduction (pp. XI-XIX) une liste des principales variantes que présente le manuscrit du Sinaï. Je me borne à en signaler ici quelques-unes :

Matt., I, 16, dont nous venons de parler, ainsi que les deux passages afférents I, 21, 25. On peut faire valoir en faveur de cette leçon les Mss. grecs minusc. 346 et 556 Greg. (= 526 Scriv.).

Matt., XIX, 4. « N'avez-vous pas lu que celui qui a fait le mâle a fait aussi la femelle ? » Cf. Epiph. *Hœres.* LXVI, 56, p. 668 B.

Matt., XX, 12. « Nous qui avons porté le poids du jour à la chaleur. »

Marc, X, 50. L'aveugle Bartimée, en entendant que le Sauveur l'appelait, se leva, *prit son vêtement*, et vint se présenter à Jésus. Le texte reçu porte au contraire qu'il *jeta son habit*. Le traducteur syriaque a lu περιβαλὼν au lieu de ἀποβαλών.

Marc, XII, 38 (Luc, XX, 46). Le texte reçu porte que les Pharisiens aimaient à se promener ἐν στολαῖς, tandis qu'ici on a lu στοαῖς « les portiques ».

Luc, II, 14. Il est favorable à la lecture ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία, *inter*

homines benevolentia, les hommes sont l'objet de la bienveillance divine. De même ℵ, B, L, P, Ξ ; copt. syr. æth. arm. Orig. Euseb. Cyril., etc.

Luc, ii, 36. La prophétesse Anne n'aurait vécu que sept jours avec son mari.

Luc, iv, 44. Notre version s'accorde ici avec ℵ, B, C, L, Q, R, etc., pour faire prêcher Jésus-Christ dans les synagogues de la *Judée*.

Luc, vii, 29. Les Publicains « se justifient devant Dieu parce qu'ils ont reçu le baptême de Jean ».

Luc, x, 22 : « Et qui connaît le Fils, sinon le Père? Et qui connaît le Père sinon le Fils ? »

Luc, x, 41. On a supprimé tout le reproche adressé à Marthe ainsi que la parole qui suit : *Porro unum est necessarium*. Témoignent en faveur de cette lecture le Cod. Bezœ, sept man. de l'anc. *Itala*, Clément d'Alexandrie *Quis div. salv.*, x, 941.

Luc, xxii, 20 : « Ceci est mon sang, Nouveau Testament. »

Luc, xxiii, 10-12 manquent.

Luc, xxiii, 37. Il est dit que les Juifs mirent une couronne d'épines sur la tête de Jésus en croix. De même Cod. Cantabr. Colb. Curet. Act. Pil.

Jean, iii, 6. Il ajoute : « car Dieu est un esprit vivant. » De même Euseb. Tertul. Curet.

Jean, iv, 2. La parenthèse porte que « Jésus n'était pas seul à baptiser, mais encore ses disciples ».

Jean, viii, 57 : « Et Abraham t'a vu » au lieu de : « Et tu as vu Abraham ».

Jean, ix, 4. Donne raison au texte reçu qu'on a voulu révoquer en doute.

Jean, ix, 35. « Le Fils de l'homme » au lieu de « Le Fils de Dieu ». De même ℵ, B, D.

Jean, x, 35 omet : « Si illos dixit Deos, ad quos sermo Dei factus est ».

II. — La *Clarendon Press* d'Oxford fait preuve d'une rare activité en tout ce qui est de nature à favoriser les études bibliques. Ses belles publications prennent chaque jour plus d'importance et sont accueillies avec faveur. Nous lui devions déjà la superbe concordance des Septante qui paraît par fascicules depuis trois

ans. Aujourd'hui c'est un autre outil d'une grande précision qu'elle vient de mettre aux mains des syrologues.

La découverte dont nous avons parlé, celle du codex Lewis (c'est le nom qu'on donne à ce manuscrit, et à bon droit), a naturellement fourni un élément de plus à l'histoire des versions syriaques de l'Évangile. Mais pour conduire à bien cette étude il fallait commencer par déterminer exactement la parenté ou même le degré de parenté qui existe entre ce codex et celui qu'a édité en 1858 le Rév. Cureton. A cette condition on pourrait confronter utilement ces deux témoins avec le texte reçu des Syriens et des Chaldéens, qui porte le nom de Peshittâ. Ce travail ingrat mais utile, M. A. Bonus, A. M., vient de le faire. Ceux qui auront à s'en servir seront unanimes à convenir qu'il l'a bien fait; avec exactitude, précision, j'allais dire minutie : ce qui n'est pas un défaut dans les travaux de ce genre. Son but a été de donner un inventaire complet des passages, des mots, des signes purement graphiques dans lesquels le codex Lewis diffère de celui de Cureton. A cet effet l'auteur de la présente collation a transcrit dans une première colonne la leçon Lewis, et en face, dans une seconde colonne, la leçon Cureton; une troisième colonne est réservée aux textes correspondants de la Peshittâ. Tout cela est présenté avec beaucoup d'ordre et de clarté.

Je ferai encore à M. Bonus un autre mérite : celui d'avoir repris l'ancienne et bonne tradition d'écrire les livres scientifiques en latin. La langue latine, familière à tous ceux qu'intéressent de pareils travaux, a l'avantage de ne froisser le chauvinisme de personne; et on sait que les savants eux-mêmes ne sont pas à l'abri de ce sentiment. Par-dessus tout elle dispenserait, si son usage venait à prévaloir, de passer les meilleures années de sa jeunesse à apprendre plusieurs langues modernes à l'unique fin de se tenir au courant des ouvrages scientifiques parus à l'étranger.

Dans une Préface, écrite avec beaucoup de sens et de modestie, M. Bonus s'abstient de trancher les questions multiples de critique textuelle, d'exégèse et de théologie, auxquelles son livre est plutôt une contribution qu'une réponse. Il se contente de quelques observations au sujet des rapports qui relient entre elles les diverses versions syriaques. Il est peut-être bon d'en marquer ici quelque chose.

1° Le codex Lewis est manifestement apparenté avec le codex

Cureton. En bien des cas ils se rencontrent mot pour mot, alors que la Peshittâ diffère d'une façon caractéristique. Parfois la disposition graphique des *cola* semble accuser leur dépendance d'un même apographe.

Par certaines omissions ils conspirent tous deux contre la Peshittâ.

2° D'un autre côté, avant de se prononcer sur la nature et le degré de cette parenté, il ne faut pas perdre de vue que les deux rédactions présentent des divergences nombreuses et considérables : elles remplissent les deux premières colonnes des 95 pages in-4 de l'ouvrage que nous analysons. C'est là un fait dont il faut soigneusement tenir compte. « Diversitatum multitudo, écrit M. Bonus, inter lectiones codicum Sc. et Lp. (Cureton et Lewis) quæstiones multas, graves, immo difficiles movebit. Etsi enim, ut supra dixi, cognationem veram habet Lp. cum Sc., sexcenties tamen, ut ita dicam, inter se discrepant, tum in rebus minutis tum etiam in magnis. Cujus diversitatis quæ sit ratio docti viderint : codices certe Sc. et Lp. multo magis quam codices versionis Peshitto, quod sciam, inter se discrepant. » *Præfat.* V, ij. Et plus bas : « Alia insuper res est quam collatio plane demonstrat, nimirum, multis in locis Lewisianum cum Peshitto contra Curetonianum congruere. Hæc res, ni fallor, maximi est momenti si quis inquirere velit quæ sit trium horum cognatio — Curetoniani, Lewisiani, Peshitto. Eruditi omnes qui Tetrævangelii syriaci (c'est-à-dire le texte reçu de la Peshittâ), originem investigabunt, consensionem quam monstraturus sum, inter Lewisianum et Peshitto debebunt ponderare. Sunt qui adfirmant versionem Peshitto pro fonte sive origine habere versionem Curetonianam, illud argumenti loco, qualecumque sit, inter alia proferentes, quod cognatio indubitata Vulgatæ Latinæ cum Veteris Latinæ relliquiis cognationi cuidam haud dissimili Peshitto cum Curetoniana fidem adstruat. Hac de quæstione quæ viros doctos in castra hostilia, ut ita dicam, divisit, nihil hic dicere visum est. Attamen minime est prætermittendum, multis in locis in quibus critici quidam censuerunt textum Peshitto reformatum esse, et pro recensione Curetoniani habendum, Lewisianum cum Peshitto contra Curetonianum manifesto consentire. Crediderunt nonnulli qui de Lewisiano scripserunt, textum quem conservet Lewisianus eumdem esse ac textum illum Evangeliorum syria-

cum, qualiscumque fuerit, qui A. D. CL, ut volunt, vulgo legeretur. Quid veri in hâc insit sententiâ tempus forsitan monstrabit : nihil certe in re tam difficili temere adfirmandum est. — Hæ res omnes, quas supra memoravi, quomodocumque se habere videantur, critici, ut opinor, libenter consentient, quæstiones quos codex Lewisianus moveat difficiles esse et multiplices, nec nisi cautissime atque lentissime, omnibus subsidiis undecumque adhibitis, tractari debere. » *Præfat.* vi.

Je souscris pleinement à ce sentiment, qui me confirme dans les réserves que je faisais sur ce point, il y a deux ans. J'avais espéré qu'une collation complète aurait permis de se prononcer plus catégoriquement sur la question. Jusqu'à plus amples informations, ce n'est pas possible. Les allures indépendantes avec lesquelles le codex Lewis va, non seulement dans des détails, mais encore en des choses considérables, du texte Cureton à celui de la Peshittâ, sont faites pour déconcerter. Je ne cite comme exemple que deux pages, prises au hasard. A la page 40, sur une trentaine de divergences, le codex Lewis est vingt fois identique ou plus semblable à la Peshittâ. A la page 21, six fois le codex Lewis marche avec la Peshittâ, sept fois avec Cureton, et sept fois les trois textes sont en désaccord.

Je termine par un schema des principaux passages au sujet desquels les textes syriaques varient :

	Lewis	Cureton	Peshitta
Marc, xvi, 9-20	omittit	habet	habet
Luc, xi, 2-4.	forma brevissima	brevior	longior
Luc, xxii, 43-44.	omittit	habet	habet
Luc, xxiii, 10-13.	omittit	habet	habet
Luc, xxiii, 34	omittit	habet	habet
Jean, vii, 53 — viii, 12	omittit	omittit	omittit

III. — Ce n'est pas dans les limites étroites d'un compte rendu qu'on peut apprécier à son mérite un ouvrage comme celui du R. P. Zenner. L'auteur y développe toute une théorie nouvelle sur la forme chorale du Psautier; théorie qui, si elle est juste, fait faire un pas considérable à la question encore ouverte de l'art poétique chez les anciens Hébreux. Elle pourrait aussi jeter beaucoup de lumière sur le texte et le sens de la plupart des passages rythmés de la Bible. J'espère consacrer, un peu plus tard, une étude

cette matière. J'aurai à m'y occuper également d'un autre livre analogue à celui-ci, bien qu'ils soient l'un et l'autre le fruit d'une inspiration indépendante; je veux parler de la publication de M. Müller, professeur à l'Université de Vienne : *Die Propheten in ihrer ursprünglichen Form* (1896). Je me contenterai donc, pour le moment, de donner un aperçu exact de l'œuvre du R. P. Zenner, et de mettre en relief ce qui en fait l'intérêt capital, réservant pour plus tard toute appréciation. Cependant, je puis dire dès aujourd'hui, sans courir le risque d'avoir jamais à me rétracter, que la théorie du Rév. Père est fort ingénieuse, si suggestive, qu'elle devient séduisante. Il faut ajouter que la forme qu'il a su lui donner met en œuvre tant de matériaux savamment discutés, qu'au moins, par ce côté, elle est une œuvre utile.

Depuis longtemps déjà, le P. Zenner s'était aperçu que pour trouver de l'unité à certains psaumes, il ne suffit pas de comparer verset à verset[1], qu'il faut souvent grouper les versets en *strophes offrant entre elles un parallélisme suffisant.* Cette observation n'était qu'un point de départ. Vers la fin de 1895, elle conduisait son auteur à concevoir tout un système de chorique biblique. Le psaume 132 (Vulg. 131) fut le silex d'où le choc devait tirer l'étincelle. Ce psaume est rebelle à l'analyse, quand on veut préciser la suite des pensées, et surtout déterminer la marche du parallélisme. Le P. Zenner s'avisa un jour de transporter le premier verset entre les versets 10 et 11. Il obtint de la sorte un tout, qui se divisait en deux parties manifestement symétriques. D'un côté, les sentiments, les projets que David a voués à son Dieu; de l'autre, les promesses, les serments que Dieu fait à David.

Les exigences du parallélisme appelaient cette transposition, et un passage des Paralipomènes semblait l'autoriser positivement (2 Par., vi, 41). Le psaume 132 est assez généralement attribué à Salomon. Il est même probable qu'il fut exécuté, pour la première fois, le jour même de la dédicace du Temple. C'est pour cela qu'on y rappelle les vœux ardents que David avait faits d'élever lui-même ce sanctuaire au Seigneur, les diverses pérégrinations de l'arche avant de prendre place dans ce nouveau Saint des Saints, les espérances que Salomon et le peuple

1. Il ne s'agit pas ici du verset de la Vulgate, mais du Distichon hébraïque qui se compose de deux στίχοι semblables.

fondent sur le Temple, enfin la promesse solennelle que Dieu fait d'y résider à jamais. Quoi qu'il en soit, l'auteur des Paralipomènes termine comme il suit la prière que Salomon fit en ce jour devant le peuple :

Consurge, Domine Deus, in requiem tuam,
Tu et arca fortitudinis tuæ [1],
Sacerdotes tui, Domine Deus, induantur salutem
Et sancti tui lætentur in bonis.
Domine Deus, ne averteris faciem Christi tui;
Memento misericordiarum David servi tui.

On le voit, c'est une citation du psaume 132, allant du verset 8 au verset 10, après lequel vient la pensée exprimée par le verset 1. Comment dans le Psautier ce verset aura été transposé et mis en tête du psaume, c'est ce dont le P. Zenner a rendu compte par des considérations plausibles dans la *Zeitschrift für Kath. Theologie.* (Innsbruck, 1896, p. 378 et suiv.)

Même disposé de la sorte, ce psaume présentait encore de l'embarras vers le milieu. Les versets 6, 7, 13, 14 semblaient rompre l'harmonie de la marche générale. Dans le verset 2, qui ouvre la première partie, le Psalmiste annonce, par un trait général, les sentiments de David pour Jéhovah ; puis aux versets 3, 4, 5, il descend au détail de ces vœux, dont il met l'expression sur les lèvres du prophète lui-même. C'est une première strophe. Aux versets 8, 9, 10, 1, le Psalmiste s'adresse à Dieu et le prie par le souvenir et les mérites de David, son père. C'est une autre strophe. Entre ces deux strophes, parfaitement symétriques, les versets 6 et 7 restent isolés; le premier nous parle en style indirect du séjour de l'arche, d'abord à Silo et ensuite à Qiriath Ie'arim; le second se présente sans transition. Commence ensuite l'autre partie du psaume, qui se compose aussi de deux strophes *répondant* trait pour trait à celles de la première partie, pourvu que l'on divise les distiques, comme de juste, sans tenir compte des versets actuels de la Vulgate. Il suffit de se référer au tableau ci-joint, où nous donnons une version faite sur le texte hébreu. Mais ici encore restent hors cadre les versets 13, 14, dont le pre-

1. Le Ps. 132, 8, porte dans la Vulgate : « Tu et arca sanctificationis tuæ » ; mais le texte hébreu a ici comme dans le livre des Paralipomènes : « Tu et arca fortitudinis tuæ » *'uzzéka.*

STROPHES

—

I

2. Juravit David Domino,
Votum vovit Deo Jacob.
3. Si intravero in tabernaculum domus meæ,
Si ascendero super lectum strati mei.
4. Si dedero somnum oculis meis,
Et palpebris meis dormitationem;
5. Donec inveniam locum Domino,
Tabernaculum Deo Jacob.

ANTISTROPHES

—

II

11. Juravit Dominus Davidi
Fidelitatem, non recedet ab eâ.
De fructu ventris tui
Ponam super thronum tuum.

12. Si custodierint filii tui pactum meum,
Decreta mea quæ doceo eos.
Profecto filii eorum usque in sæculum
Sedebunt super thronum tuum.

Διάψαλμα

6. Ecce audivimus eam in Ephratah,
Invenimus eam in campis Ia'ar.[1]
7. Introeamus tabernaculum ejus,
Adoremus scabellum pedum ejus.

13. Profecto elegit Dominus Sion,
Desideravit eam in habitationem sibi.
14. Hæc est requies mea in sempiternum,
Hic habitabo quia elegi eam.

III

8. Surge, Domine, in requiem tuam,
Tu et arca fortitudinis tuæ.
9. Sacerdotes tui induant justitiam,
Et sancti tui jubilent.
10. Propter David servum tuum
Ne repellas Unctum tuum.
1. Memento, Domine, benignitatis tuæ erga David,
Et omnis mansuetudinis ejus.

IV

15. Sion benedicens benedicam,
Pauperes ejus saturabo panibus.

16. Sacerdotes ejus induam salutare,
Sancti ejus jubilo jubilabunt.
17 Ibi tribuam cornu Davidi,
Præparavi lucernam Uncto meo.
18. Inimicos ejus induam confusione,
Super ipsum autem splendebit diadema ejus.

1. « Voilà que nous avons entendu [dire à nos pères] que l'arche était jadis [à Silo dans la tribu] d'Éphraïm, et nous, nous l'avons trouvée à Qiriath Ia'arim. »

mier est, comme le verset 6, un discours indirect, et le second semble être une réponse à un sentiment, dont l'expression devait avoir une forme directe.

Le P. Zenner en vint alors à se demander si quelque transposition purement graphique n'était pas venue troubler la marche que le psaume avait à l'origine. Comment s'exécutait le chant des psaumes aux jours de l'ancien temple? Ces strophes, qui se succèdent et s'appellent comme des demandes et des réponses, semblent faites pour deux chœurs qui alterneraient à la façon de la chorique grecque. A la strophe I, chantée par le chœur A, devait répondre immédiatement l'antistrophe II chantée par le chœur B. Les deux dernières strophes s'exécutaient dans le même ordre. Quant aux versets 6, 7, 13, 14, il faut renoncer à les réunir en une seule strophe, puisqu'ils appartiennent à des parties différentes du psaume. Ils doivent être le *Sélah* des Hébreux que les Septante traduisent invariablement par Διάψαλμα, c'est-à-dire un changement de mélodie et de rythme pour rompre la monotonie du morceau, un dialogue chanté plus coupé, plus animé que celui des strophes. Ici c'est par *versets* que les chœurs alternent.

Quand la tradition liturgique du chant choral des psaumes se fut perdue, une erreur de copie donna l'ordre actuel du psaume 132. Au lieu de transcrire horizontalement les strophes, les antistrophes et le diapsalma, on écrivit de haut en bas d'abord la première colonne, puis, et à la suite, la seconde colonne; tandis que la disposition primitive se présentait dans l'ordre suivant : I (2, 3, 4, 5); II (11, 12); 6, 13, 7, 14; III (8, 9, 10, 1); IV (15, 16, 17, 18).

J'arrête ici cet exposé. Je dois cependant avertir que dans ce premier volume le P. Zenner se borne à l'étude de trente-six psaumes. Le nombre de ceux dont l'ordre actuel serait à modifier est relativement restreint.

Quoi qu'on puisse penser du principe et de l'ensemble de cette théorie, ce ne serait pas la réfuter victorieusement que de déclarer impossible une telle confusion survenue dans la transcription du texte sacré. Il faut bien admettre ailleurs de semblables transpositions. Le simple désordre matériel, tant qu'il n'altère pas la pensée, est compatible avec le caractère inspiré de l'Écriture. Le passage y perd seulement en clarté, et surtout en beauté.

A. DURAND, S. J.

Les Saints Évangiles commentés, par M. l'abbé Perdrau, ancien curé de Saint-Étienne-du-Mont, chanoine honoraire de Paris et de Versailles. Avec une lettre de S. Ém. le cardinal Richard, archevêque de Paris. Paris, Victor Lecoffre, 1897. 4 vol. in-12, pp. xxiii-327, 413, 443, 415.

Le meilleur des livres est sans contredit celui des Saints Évangiles. Il n'y en a pas qui puissent instruire davantage et faire plus de bien, puisqu'il contient la doctrine et les exemples de Jésus-Christ, tels que le Saint-Esprit les a recueillis pour l'instruction et l'édification de nos âmes. Aussi nos grand'mères, qui connaissaient assez ce livre pour nous en expliquer les images, sans recourir au texte, n'avaient-elles, dans la foi et dans la vertu, ni de nos ignorances, ni de nos faiblesses.

Le livre des Saints Évangiles est donc celui qu'il faut surtout lire, relire et méditer.

Grâces à Dieu, les directeurs d'âmes et les personnes pieuses semblent de nouveau le savoir. Mais, qu'on y prenne garde; ce livre n'est pas de ceux qu'on puisse avec profit, et même sans danger, feuilleter sans maître; car il a peu de pages qui n'offrent des difficultés sérieuses, et, dès lors, il est pour le commun des lecteurs aux trois quarts lettre close.

Où trouver le maître ?

A l'église où on prêche ? — Hélas ! la chaire contemporaine ne touche guère aux Saints Évangiles qu'à la messe du prône, pour en expliquer les fragments, très courts, qu'on lit le dimanche à l'autel.

Dans les bibliothèques ? — Oui, si vous avez les loisirs, l'intelligence et le courage qu'il faut avoir pour consulter les commentateurs, qui ne confient qu'aux in-folio les trésors un peu volumineux de leur science.

Voilà qui est cruel pour la masse des fidèles. Est-ce que les Saints Évangiles ne sont pas faits pour eux? Ils sont faits pour tous, et peu d'hommes auront aussi bien travaillé que M. l'abbé Perdrau à leur assurer cette large diffusion qu'ils doivent avoir.

Les Saints Évangiles commentés permettent à tous de lire, relire et méditer, en le comprenant très bien, le meilleur de tous les livres. On y trouve, chapitre par chapitre, une explication courte et claire du texte sacré, dégagée, à dessein, des dissertations

trop savantes et des recherches curieuses, dont la plupart n'ont que faire, et que les esprits avides d'érudition savent où trouver. Cette explication est toujours la plus communément admise et la plus féconde en saintes leçons. Celui qui la donne est visiblement préoccupé de ne pas embarrasser par d'inutiles *peut-être* ceux qu'il instruit, et de sanctifier en instruisant. La science qu'on aura acquise, quand on fermera son livre, en sera plus solide et toute pratique.

Nous croyons même qu'on ne fermera son livre que pour le rouvrir. Il aura donné une si douce habitude de vivre avec Jésus-Christ par la pensée et par le cœur, au grand profit de l'âme, qu'on ne se décidera pas à quitter un ami qui aura fait tant de bien; *les Saints Évangiles commentés* deviendront facilement le livre aimé où on cherchera volontiers sa lecture spirituelle du soir et sa méditation du matin. Ce qui ne veut pas dire, il s'en faut, qu'ils ne puissent être le livre des hommes du monde, aussi bien que celui des femmes pieuses, des prêtres et des religieux; ce qui veut dire plutôt qu'ils ont des titres excellents à devenir le livre de tous. Qui n'a besoin de lire et de méditer un peu, dans ce monde où tant de soucis et de folies les font oublier, les vérités salutaires que Notre-Seigneur nous a prêchées de parole et d'exemple, et que *les Saints Évangiles commentés* nous expliquent si simplement et si bien !

La bénédiction que S. Ém. le cardinal Richard a donnée de si bon cœur à l'ouvrage de M. l'abbé Perdrau le recommande mieux que tous les éloges. H. GRESSIEN, S. J.

Sainte Élisabeth d'Aragon, reine de Portugal, et son temps, par le comte DE MOUCHERON. Orné d'une héliogravure et de trois dessins dans le texte. Paris, Didot, 1896. In-8, pp. XXIX-229. Prix : 7 fr. 50.

Avec raison, l'auteur commence par déplorer que l'hagiographie soit, de nos jours, trop délaissée des historiens. Pour beaucoup de gens, le monde ne date plus que de 1789; pour d'autres, ce sont les origines de l'humanité, étudiées avec les monuments des civilisations antiques récemment exhumés, qui priment tout autre intérêt. Entre ces deux enthousiasmes, le moyen-âge féodal et sacerdotal n'excite plus la même passion de recherches qu'au-

trefois. Il a fallu près de soixante ans pour qu'une parole de Montalembert sur ce regrettable abandon trouvât enfin un généreux écho. « Quant à sainte Élisabeth de Portugal, écrivait l'illustre auteur de *Sainte Élisabeth de Hongrie*, il faudrait presque un volume pour raconter tous les traits de sa touchante et glorieuse vie ; pourquoi faut-il que je ne puisse lui consacrer que quelques lignes ! » Voici le volume paru ; il est digne de celui qui l'appelait de ses vœux, quoique écrit dans une autre manière.

Le comte de Moucheron n'a pas remanié les ouvrages précédents pour redire ce qui avait été plus ou moins bien dit avant lui ; il est allé aux sources. Du *Ms.* de la Bibliothèque Casanatense de Rome, il est remonté à celui de Santa Clara ; il a compulsé la Bibliothèque nationale de Lisbonne et les Archives municipales de Saragosse, la vieille capitale de l'Aragon ; il a étudié le milieu historique, et, sur un fond dramatique où rien n'est banal, vices ou vertus, il a dessiné l'admirable portrait de la petite-nièce de sainte Élisabeth de Hongrie [1].

Élisabeth ou Isabel d'Aragon naquit à Saragosse (?) l'année qui suivit la mort de saint Louis (1271). Son père, don Pedro, était le fils aîné de Jayme le Conquérant et de dona Constança, fille de Manfred, roi des Deux-Siciles. Sa naissance réconcilia l'infant don Pedro et le roi Jayme. Ainsi, dès sa venue en ce monde, elle méritait son beau titre de *Mère de la paix et de la patrie*. Ce sera le rôle de sa vie entière d'opérer des rapprochements semblables. Mariée à l'âge de douze ans au roi de Portugal Diniz, — un excommunié, — elle n'aura rien de plus pressé que de faire lever les censures de l'Église par Nicolas IV. Dès lors, les rapports de l'État portugais avec Rome furent réglés par un concordat (1289), et, en même temps, fut fondée à Coïmbre l'Université qui devait jeter un si durable éclat (p. 35).

Ce n'est pas sans verser bien des larmes que don Pedro avait accordé sa fille à ce Diniz, bâtard et fils d'usurpateur ; M. le comte de Moucheron est le premier à avoir étudié de près les intrigues diplomatiques qui amenèrent ce mariage, ce qui ne l'empêche pas de sacrifier avec à-propos à la description poétique, et de narrer

1. A propos du *De Vita et moribus B. Elisabetæ Lusitaniæ Reginæ historia*, l'auteur aurait pu citer la savante thèse du P. Bernard Gaudeau : *De Petri Johannis Perpiniani vita et operibus*. Paris, 1891, chap. VI. p. 59 *sqq*. Perpinien y est préféré à Vasconcellos.

la scène des adieux en une page qui rappelle ceux de Galeswinthe, au deuxième *Récit mérovingien* d'Augustin Thierry.

De fait, c'est bien aux temps mérovingiens qu'on est désormais reporté. Ces palais d'Aragon, de Castille ou de Portugal, ont, à la différence des villas de nos premiers rois francs, tout le luxe arabe ou byzantin ; mais ils sont habités par des princes qui se gênent aussi peu avec la foi conjugale, par des fils en révolte contre leur père, par des frères qui livrent des guerres sans merci à leurs frères. Au milieu de ces troubles violents et continus, Élisabeth apparaît comme l'ange de la concorde. Mais c'est aussi une héroïne et une femme d'action. Sainte Clotilde se contentait de prier dans la forêt de la Brotonne, quand ses fils Childebert et Clotaire en venaient aux mains. Sur le champ de bataille d'Avalade, où don Pedro et don Alfonso, le mari et le fils de la sainte, vont, pour la troisième fois en lutte, « se trouver face à face et se saisir corps à corps, tout à coup, une mule au galop fond au milieu du tumulte des combattants... Elle porte une femme. C'est la reine. Son pâle visage éblouit ces guerriers farouches ; sa robe de femme effleure, comme des ailes d'oiseau, les cuirasses ensanglantées ». Une vision céleste eût produit moins d'effet. Don Alfonso baisa, devant les deux armées, les mains de son père, et don Pedro lui donna sa bénédiction.

Le livre est rempli de pareils tableaux.

H. CHÉROT, S. J.

Précis de la doctrine catholique, par P. Wilmers, S. J. Tours, Mame, 1897. In-8, pp. xxiv-587.

Cet ouvrage, résumé du grand Traité dont les *Études* ont déjà parlé[1], est divisé en trois parties : *Vérité de la religion catholique*, *Dogme*, *Morale*. C'est un précis clair, substantiel, méthodique : il rendra les meilleurs services aux esprits cultivés qui veulent connaître leur religion, et aux collèges qui l'adopteront comme livre d'enseignement catéchistique.

Il est inutile d'insister sur les mérites du R. P. Wilmers : Il jouit en Allemagne d'une grande réputation de savoir théologique ; ce n'est pas un inconnu en France. Théologien au Concile du Vatican, ancien préfet des études à la Faculté de théologie de

1. *Études, Partie bibliographique*, 1896, p. 401.

Poitiers, longtemps professeur de dogme, il a uni aux travaux spéculatifs la pratique de l'enseignement. Le présent « Précis », arrivé promptement en Allemagne à sa troisième édition, déjà traduit en anglais et adopté par de nombreux collèges, méritait une traduction française. Elle a été faite par un élève du P. Wilmers et revisée par ce dernier. Le seul *déficit* de cette œuvre, c'est qu'il y manque le nom du traducteur trop modeste, qui se cache sous le voile de l'anonyme. C'est un nouvel hommage, et des plus délicats, à l'adresse de son ancien et vénéré maître.

G. SORTAIS, S. J.

L'Islam. Impressions et études, par le comte Henry DE CASTRIES. 2e édit. Paris, Colin, 1896.

Esprit généreux, aux idées larges, animé d'un vif amour pour la vérité, soucieux d'être impartial et de rendre à chacun justice, M. le comte Henry de Castries a mis dans ces pages d'un style ferme et clair, vraiment français, les conclusions d'une étude sérieuse de l'Islam. Un pareil livre, comme l'auteur le désire, est sûr de n'être pas confondu dans la foule des superficielles « impressions de voyage ». Sa valeur littéraire attire l'attention, et les idées qu'il remue dans les domaines religieux, historique et social appellent la discussion. Aussi, à peine paru, a-t-il rencontré des admirateurs et des contradicteurs. M. Valbert, dans la *Revue des Deux Mondes* (1er sept. 1896), en prend occasion de vanter pompeusement la religion musulmane; un écrivain anonyme de la *Revue critique* (16 nov. 1896) pense qu'en le lisant « l'on aura la certitude d'acquérir des notions exactes sur un sujet dont tout le monde parle et que si peu de gens connaissent ». D'autre part, M. Carra de Vaux se pose en adversaire et combat différentes thèses de l'ouvrage d'une façon courtoise autant que judicieuse. (*Revue des Questions historiques*, 1er janv. 1897.) Tout récemment, dans la *Quinzaine* (15 janv. 1897), M. A. Randu qui a, lui aussi, étudié les textes et habité en pays musulman, appréciait le livre de M. de Castries. Comprenant bien qu'à discuter en vingt pages les idées répandues dans les 350 pages d'un volume, on ne lutte pas à armes égales, il se borne à l'examen de cette capitale question qui fait la matière du premier chapitre : Le fondateur de l'islamisme fut-il sincère[1] ?

1. L'article de la *Revue critique* nous apprend qu' « il n'y a guère, en

Au lieu des aberrations du moyen âge sur le Prophète et des injures énergiques dont nos aïeux le gratifiaient, M. de Castries réclame un jugement plus équitable, il plaide avec beaucoup d'habileté contre l'accusation d'imposture. Sévère pour les auteurs occidentaux, poètes ou théologiens qui en ont parlé, il ne devrait pas accepter trop vite le témoignage des auteurs musulmans ! Les Croisés, je le veux bien, n'ont pas gardé de mesure sur Mahomet; mais peut-on accorder une pleine confiance à ses biographes arabes qui « sont allés jusqu'à compter les poils blancs de sa barbe » ? (P. 45.) Suis-je obligé de croire, sur le rapport d'Abou-Horaïra, « que sa sobriété était extrême et qu'il sortit de ce monde sans s'être une seule fois rassasié de pain d'orge » ? (P. 49.) Pourquoi ne pas ajouter avec la tradition que cet homme sobre calmait le tourment de la faim en se pressant une pierre sur le ventre? D'ailleurs sa sobriété, pas plus que sa générosité, ne fait rien à sa sincérité.

« Pour conclure à la sincérité de Mahomet, nous dit M. de Castries, il suffit d'établir ce seul point : Mahomet a réellement cru à sa mission prophétique. » (P. 30.) Il faut lire sur ce sujet M. Randu : « Au début de sa carrière, de 610 à 622, il ne se donne pas comme envoyé du ciel. Les dix-huit premières sourates ne sont point censées descendre d'en haut. C'est avec la dix-neuvième, *le Sang coagulé* (la 96e de l'ordre actuel), que Mahomet se pose décidément en prophète, à qui Dieu lui-même révèle le Coran par l'entremise de l'ange Gabriel... Comment Mahomet a-t-il pu, sans mentir, tenir cette conduite, alors qu'il est bien évident que toute la partie historique et rituelle de son Coran est tirée de l'Ancien Testament, des légendes rabbiniques, des Évangiles, surtout des récits apocryphes relatifs à l'enfance et à la passion de Jésus ?... Je ne sache pas qu'un seul orientaliste, tant soit peu au courant de la question, ait jamais douté que le Coran ne soit fait de pièces et de morceaux empruntés aux Écritures précédentes. » (P. 254.) C'est une première raison de douter de sa sincérité; en voici une autre : « Comment admettre

effet, qu'un petit nombre de personnes vouées aux études orientales qui n'aient jamais mis en doute la parfaite sincérité du fondateur de l'Islam. Ceux-là seuls ont pu s'assurer, sur des documents historiques d'une autorité incontestable, que Mahomet était animé d'une sincère conviction religieuse... » M. Randu n'est pas de ceux-là, et il n'est pas le seul.

que Mahomet ait pu, de bonne foi, faire intervenir l'autorité de Dieu lui-même pour le dispenser des lois qu'il avait promulguées sans restriction, et dont ses passions se trouvèrent plus tard contrariées ?... Le jour où, vaincu par la passion qu'il avait conçue pour Zaïnab, la femme de Zaïd, son fils adoptif, Mahomet eut contraint ce dernier à divorcer en sa faveur, le verset 38ᵉ de la 33ᵉ sourate tomba fort à propos du ciel pour détruire le mauvais effet de ce rapt : « Il n'y a aucun crime de la part du Prophète d'avoir pris ce que Dieu lui-même lui donnait... » (P. 255, 256.)

Après avoir indiqué d'autres motifs de suspecter fortement la sincérité de Mahomet, M. Randu examine brièvement la valeur littéraire du Coran, « ce pastiche où se heurtent, dans un parfait désordre, les éléments les plus disparates ». Il ne veut pas suivre l'auteur de l'*Islam* dans les questions qui font l'objet des autres chapitres : polygamie, paradis musulman, fatalisme, etc. ; d'ailleurs, au cours de son article, il en a touché plusieurs très intéressantes : l'état de l'Arabie avant Mahomet (p. 247), la distinction importante entre le Musulman et l'Arabe (p. 252), les mœurs du Bédouin comparées à celles de l'Arabe *coranisé*.

M. de Castries profitera sans doute de ce solide travail ; il regrettera que les autres points, où on pouvait lui faire plus de concessions, n'aient pas été soumis à la même critique détaillée. Discuter si sérieusement une thèse, c'est en reconnaître la portée. Et, de fait, avant d'offrir au public un livre qui rendra sympathique une religion fausse, il y a lieu de réfléchir et d'hésiter. En dépit des bonnes intentions de l'auteur, les âmes croyantes, dont beaucoup sont faibles ou mal éclairées, pourront sortir de cette lecture avec moins d'estime et d'amour de la religion vraie ; les âmes indifférentes y puiseront un encouragement pour se reposer dans leur indifférence. — Avant tout, la vérité ! — Sans doute ; mais réhabiliter à ce point Mahomet et son œuvre, est-ce atteindre la vérité ?

A. C., S. J.

Histoire du Droit privé de la république athénienne, par Ludovic Beauchet. Paris, Marescq aîné et Cᵉ, 1897. 3 vol. in-8, pp. LIII-541, 552, 747. Prix : 36 francs.

M. Ludovic Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy, ancien membre (hors cadre) de l'École française d'A-

thènes, déjà connu par plusieurs travaux juridiques, vient de consacrer au Droit privé athénien une étude considérable et érudite. Les deux premiers volumes s'occupent du *Droit de famille*, le troisième du *Droit de propriété*. Sans doute, ainsi que l'auteur le reconnaît modestement lui-même, la découverte de tel ou tel manuscrit pourra venir infirmer quelques-unes de ses inductions, comme la publication récente de la *Constitution d'Athènes* par Aristote est venue renverser certaines théories de Droit public athénien ingénieusement imaginées, en l'absence de documents précis. Malgré tout, cette œuvre fraiera la voie à de nouvelles recherches et fera honneur, même par delà nos frontières, à la science des jurisconsultes français.

G. SORTAIS, S. J.

Les Livres et les Idées, 1894-1895, par George L. FONSEGRIVE. Paris, Lecoffre, 1896. In-12, pp. VIII-232. Prix : 3 fr. 50.

L'auteur de ce livre est bien connu de nos lecteurs ; il appartient à ce petit groupe de professeurs catholiques qui, à force de mérites et de services rendus à l'instruction secondaire, ont conquis une place honorée dans l'université de France. Le long de sa route, à travers l'école normale et l'enseignement dans les lycées, il n'a rien sacrifié de ses convictions de chrétien. La chose est assez rare, je crois, pour être relevée. Cet ouvrage est d'un bon exemple pour tels de ses collègues qui partagent ou du moins ont partagé les mêmes principes, et s'étudient à ne point les laisser transparaître.

D'ailleurs, à ne prendre les choses que du seul côté humain, M. Fonsegrive n'a point à se repentir d'avoir fait sonner librement dans ses ouvrages la note chrétienne. Si le littérateur, le critique et le philosophe ne font point tort au croyant, le croyant est également loin d'amoindrir en lui l'artiste. Son goût en devient au contraire plus sûr. La foi est une lumière et une force surajoutées à celles de l'esprit, elle lui donne plus de largeur, de pénétration et de fermeté.

L'auteur reproduit intégralement les intéressants articles parus l'an dernier dans la *Quinzaine*. Ils forment quinze chapitres détachés. Par plus d'un côté cependant ils s'éclairent et se complètent. Voici le plan général et le point de vue particulier

d'après lequel l'écrivain s'est dirigé : en écrivant ses articles, il s'est proposé de tenir « ses lecteurs au courant de toutes les idées nouvelles ou rajeunies » qui se sont fait jour autour de lui. Ces idées, il les a cueillies dans les revues et les livres les plus variés de forme et de sujet : romans, drames, pièces lyriques, dissertations morales, philosophiques ou pédagogiques. Tout le sollicite dès qu'il y voit une pensée vraiment intéressante, c'est-à-dire « vivante et capable de se transformer en action ».

Afin de reproduire avec plus de fidélité les idées caractéristiques des ouvrages qu'il apprécie, l'auteur en met parfois sous nos yeux d'assez longs extraits. C'est un dialogue vif et spirituel de Gyp, une description colorée de Loti, une page serrée où Bourget résume ses impressions sur l'état religieux et social du Nouveau Monde. Plus loin, c'est un chapitre du jésuite espagnol Luis Coloma qui nous donne la clé de son roman moral et satirique, *Pequeñeces* (Bagatelles). Ailleurs, c'est Brunetière qui, d'un style laborieux et parfois enchevêtré, mais vigoureux en somme et très éloquent, fait le procès aux prétentions excessives d'une science représentée par Berthelot et Richet et les convainc d'impuissance à fonder une morale.

Quand il a dégagé l'idée saillante d'une œuvre, le narrateur fait place au critique. Celui-ci, on le devine, n'est pas de ceux qui absolvent ou condamnent, sèment la louange ou le blâme au hasard de l'impression. Ses jugements sont dirigés par un petit nombre de principes et de règles, qui pour n'avoir pas la rigidité des axiomes mathématiques et pour garder dans leurs applications multiples la flexibilité de la vie, participent néanmoins par leur essence à l'immuable et à l'absolu. Il observe que « tous les points de vue ne se valent pas ». « Les meilleurs, dit-il, sont ceux qui, à la fois dominateurs et placés au centre, permettent de tout découvrir et de voir toutes choses en leur place exacte et en leurs justes proportions. » Central et dominateur, tel est bien le point de vue chrétien que choisit M. Fonsegrive.

Sans doute, « le christianisme crée en l'âme une atmosphère d'idées, de sentiments et d'actions qui ne peuvent que conditionner le jugement » ; mais qui n'a son point de vue spécial et son parti pris ? Seulement, à l'opposé de tant de partis auxquels on s'arrête sans raisons suffisantes, le sien lui apparaît aussi « fondé en raison » qu'il est avantageux. Quand le christianisme

se rencontre dans un homme, loin de mutiler la nature, il la complète et lui ajoute une perfection supérieure. Les vertus naturelles de fidélité, d'impartialité, de délicatesse ou de bonté qui recommandent un homme privé, un écrivain ou un magistrat à l'estime et à l'affection de ceux qui le connaissent, un chrétien digne de ce nom les pratique aussi, non seulement pour obéir à cette impulsion qui porte vers ce qui est bon, grand et beau une âme généreuse, mais aussi et surtout pour plaire à Dieu. Ce dernier motif reste encore l'appui le plus ferme des vertus naturelles. Quand il fléchit et s'écroule, d'autres ruines le suivent ordinairement de près.

M. Fonsegrive est ingénieux à découvrir au fond des âmes les plus indifférentes et parfois les plus prévenues à l'égard du christianisme, le sentiment religieux qui se cache et se dérobe parfois à leur propre regard; il sait surprendre sur leurs lèvres et tirer de leur cœur de ces aveux qu'il appellerait volontiers le cri d'une âme naturellement chrétienne ; celui-ci, par exemple de Richet : « L'abnégation est encore le meilleur moyen et peut-être le seul d'être heureux » ; telle encore cette réflexion de Sully-Prudhomme : « L'âme ne trouve sa perfection et le sentiment d'extase profonde que dans l'immolation de l'être à d'autres êtres souffrants. »

Je n'oserais dire que cette bienveillance n'est pas poussée quelquefois un peu loin. N'y a-t-il pas un petit excès d'indulgence pour la Bernadette de Lourdes par M. Pouvillon, pour l'Ernest Renan de M. Gabriel Séailles et l'essai sur la philosophie des sciences par M. de Freycinet ? Il se peut bien encore que les philosophes scolastiques relèvent çà et là des traces d'un subjectivisme d'ailleurs mitigé. Quoi qu'il en soit, nous tenons à déclarer que l'auteur n'amoindrit jamais les principes de la morale et de la religion. Il sait montrer, à l'occasion, que l'esprit chrétien est aussi « équilibre de justice ». Lisez plutôt les lignes sur Zola, Anatole France, Berthelot, Gaston Deschamps, et vous verrez que, si la plume du polémiste égratigne à peine ces écrivains égarés qui parlent avec respect de la morale et de la religion, elle retrouve la force et le tranchant du glaive contre ces auteurs, qui, pour noircir ce qui est pur et profaner ce qui est saint, ont recours aux insinuations perfides, au mensonge et à la calomnie.

F. TOURNEBIZE, S. J.

Mémorial de J. de Norvins, publié avec un Avertissement et des Notes par L. de Lanzac de Laborie. Tome II. Paris, E. Plon, Nourrit et Ce, 1896. In-8, pp. 418. Prix : 7 fr. 50.

Ce volume embrasse une période fort importante, car il mène des sombres nuits de la Terreur et du Directoire à l'aurore brillante de l'Empire.

Pourtant, si l'on excepte les chapitres consacrés à l'expédition de Saint-Domingue, ces pages ne fournissent que peu de renseignements notables sur les faits marquants de cette lamentable époque. En revanche, des anecdotes de toutes sortes éclaireront aux yeux de l'historien la figure de personnages fameux et le mettront à même de saisir sur le vif la physionomie morale de ces temps troublés. Il pourra, par exemple, recueillir les confidences attristées de Malesherbes, l'héroïque défenseur de Louis XVI, disant avec Turgot au souvenir de leurs théories réformatrices : « Sans le vouloir, sans le savoir, nous avons contribué à la Révolution » ; il recevra l'aveu de Norvins lui-même, notant que la philosophie du dix-huitième siècle, résumée dans le *Système de la nature*, avait conduit au *système de la Terreur ;* il jugera du degré de barbarie de ces heures lugubres, où, sur un mot, les citoyens les plus intègres, les savants les plus inoffensifs étaient traînés à l'échafaud, sans même obtenir un moment de sursis, ce répit dût-il être consacré, comme le promettait Lavoisier, « à terminer une expérience utile à l'humanité » ; il entendra un président de tribunal prononcer solennellement cette parole : « La république n'a pas besoin de savants » ; il verra les odieux proconsuls d'alors travailler à former la main de leurs convives aux assassinats futurs, en les forçant à se servir d'une guillotine en miniature pour couper la tête des volailles placées devant eux. On saisira également dans ce vivant *Mémorial* les échos affaiblis, il est vrai, des bruyants salons de l'ancienne société, toujours frivole malgré les rudes châtiments qui l'écrasaient, trop souvent même, encore tristement sceptique et impie.

Un tel ouvrage ne peut donc manquer d'intéresser vivement tout lecteur curieux, ami de détails piquants spirituellement narrés. Évidemment il se gardera de souscrire sans contrôle à toutes les assertions de l'auteur. D'ailleurs les enthousiasmes subits et faciles de Norvins, ses changements d'idées et de dra-

peau fort mal expliqués pour l'ordinaire, sauront le mettre suffisamment en garde contre des entraînements imprudents.

Si dans le monde des lettres, on ne connaissait M. de Laborie, il nous faudrait ajouter que de nombreuses et sûres annotations augmentent encore la valeur de cette publication.

P. BLIARD, S. J.

Valentine de Lamartine, par Mme Ollivier. Paris, Librairie illustrée. In-18, pp. 204. Prix : 3 fr. 50.

Grâce à nombre de bons esprits, le souvenir de Lamartine, un moment étouffé sous les claironnées épiques de Victor Hugo et la brutale poussée réaliste, se réveille vibrant et harmonieux : rien de ce qui touche au poète ne nous est plus étranger.

Mme Ollivier, avec l'affectueuse sincérité d'une amie, évoque à son tour la douce figure de Valentine, nièce et fille adoptive de Lamartine, identifiée à sa vie et comme perdue dans le rayonnement du poète. C'est encore et toujours *lui* que l'on revoit à travers le culte passionné de celle qui remplaça la fille regrettée et dont l'existence tout entière fut remplie par le dévouement à son père adoptif et la fidélité à son douloureux souvenir.

Bien souvent les souvenirs particuliers de Mme Ollivier s'aideront du témoignage du poète : de nombreuses lettres débordantes d'une tendresse vraiment paternelle sont là pour en faire foi, ainsi que son œuvre poétique où bien souvent se reflètent quelques traits de celle qu'il se plaisait à nommer « son ange terrestre ». N'est-ce pas en son honneur qu'il semble redire — magnifiquement, du reste — l'*incessu patuit Dea* virgilien :

Quand elle fait un pas, on dirait que l'espace
S'éclaire et s'agrandit pour tant de majesté.

De son côté Valentine, ornée de toutes les séductions de la jeunesse et de la grâce, trouve tout naturel de consacrer sa vie à l'homme de génie qu'elle admire ; elle lui sacrifie ses plus belles années avec une passion si exclusive que nous lisons dans ses lettres à son « carissimo zio » : « Vous êtes, après Dieu, ce qui remplit seul mon cœur. » C'est dire que le portrait de Lamartine remplit seul le livre de Mme Ollivier.

En Valentine le poète rencontrait une âme d'élite, véritablement sœur de la sienne, dans laquelle tous ses sentiments trou-

vèrent un écho merveilleux; c'était entre eux, dit l'auteur « cet élan simultané du cœur et de l'intelligence qui fait l'affection si profonde... » Mme de Lamartine « qui sut si noblement se dévouer à l'homme, comprit beaucoup moins le génie », mais malgré de violentes oppositions de caractère et de sentiments, ces deux âmes, également dévouées, finirent par se fondre dans un même culte pour leur grand et cher poète.

L'affection de Lamartine ne leur manqua jamais ; il faut lire dans le livre de Mme Ollivier les admirables lettres intimes qu'il écrivit en ces heures de gloire fugitive durant lesquelles il put se croire le vrai souverain de la France ; lettres pleines d'abandon où à l'entraînante description des journées de 48 s'entremêlent de doux élans de tendresse pour les siens et d'affirmation de foi profonde en Dieu « qui a, dit-il, ses desseins sur la République et veut qu'elle serve au développement des grandes vérités religieuses pour lesquelles je me suis moi-même dévoué à la Révolution ».

Hélas, elles furent grosses d'illusions ces heures glorieuses, les seules dont le reflet illumine cette biographie de Valentine, la compagne des heures tristes ! « Associée aux vicissitudes plus qu'aux gloires », ses séjours à Paris et aux diverses villégiatures se multiplient à mesure que les malheurs viennent frapper à la porte du poète vieillissant.

Bientôt sa sœur dévouée, Mme de Cessiat, lui donne complètement sa fille qui, disait Lamartine, « le désattristait de tout ». Elle offrit jusqu'à sa modeste fortune au malheureux poète dont la vieillesse se débattait douloureusement au milieu d'inextricables embarras financiers, embarras causés, dit Mme Ollivier, non, comme on le croit généralement, par ses libéralités et le train de vie fastueux qu'on lui supposait, mais par son amour de la propriété foncière et ses déplorables spéculations agricoles.

Peu à peu il dut se séparer de ces villégiatures aimées qu'il avait chantées en si beaux vers pour se retirer, tel un oiseau blessé, dans le bois de Boulogne et y mourir en un rustique chalet dû à la libéralité de l'État.

Sa mort brisa l'existence de Valentine; fidèle au souvenir de celui qui fut toute sa vie, elle consacra ses ressources au rachat du domaine de Saint-Point où elle revint comme l'ombre du poète disparu : « Les chagrins, l'âge, peut-être la longue conformité de pensée et de sentiment, avaient imprimé aux traits de

Valentine, une frappante ressemblance avec les siens », nous dit l'auteur.

Après quelques années partagées entre Dieu et le souvenir du poète, elle disparut à son tour, emportant avec elle ce grand nom de Lamartine qui résonna si harmonieusement à l'aurore de notre siècle. On eût pu graver sur sa tombe, remarque Mme Ollivier, ce vers que le poète inscrivit sur le cercueil de sa mère :

Là dorment soixante ans d'une seule pensée.

Écrits d'une plume aimable et facile, ces souvenirs font revivre à nos yeux cette femme d'élite, et nous montrent en même temps, derrière le grand poète, un Lamartine intime, rempli de tendre affection pour les siens et de « rayonnante » bonté pour tous. Ce livre de sincérité et de « bonne foy » nous le fera aimer encore davantage. ÉDOUARD GALLOO.

Le Prochain Conclave. Instructions aux Cardinaux. Paris, Dentu. In-12, pp. 339. Prix : 3 fr. 50.

Ce sous-titre retentissant : « Instructions aux Cardinaux » indique, avec une belle désinvolture, le programme de l'auteur : le Sar entre tout botté dans le Conclave et écrase le Sacré-Collège de son excommunication. Durant les trois cents longues pages de cette œuvre chaotique, il fulmine et vaticine sur l'avenir de l'Église et de la Papauté : quelques éclairs de vérité au milieu d'un abondant et fumeux tourbillon d'idées.

Nonobstant ses protestations de fidélité, l'orthodoxie du Sar est plus que suspecte ; le Saint-Père vient de répondre indirectement à son plaidoyer contre le pouvoir temporel, et il est permis de croire que les cardinaux goûteront médiocrement les « instructions » qu'il leur communique. Il les déclare indignes de tirer de leurs rangs le pape de demain ; mais il insinue que le Conclave a droit d'élire qui lui plaît, fût-il laïque. Le grand-maître de la Rose + Croix, déjà « cardinal humaniste », poserait-il sa candidature ?

ÉDOUARD GALLOO.

I. — **Mademoiselle Edmonde**, par la comtesse L. DE COURVILLE. Paris, H. Oudin, 1896. In-8, pp. 150. — II. **Les Petits de Presles**, par LA MÊME. Même Librairie, 1897. In-8, pp. 105.

Beaucoup de livres paraissent, depuis quelques années, pour les enfants de huit à douze ans; mais combien peu cherchent à

leur mettre autre chose en tête que des bons tours d'écoliers, ou d'incroyables aventures de voyageurs fantastiques ! Combien peu s'occupent du vrai but à poursuivre, qui serait d'éveiller ces âmes neuves à la vie chrétienne et d'y semer des germes de vertus !

Les petits livres de Mme de Courville excellent en ce genre. Non pas qu'ils prêchent directement une leçon de morale ou de piété ; mais l'impression qui s'en dégage est si saine, que la morale et la piété se sont insinuées, sans même qu'on y ait pris garde. Les récits ont de plus ce mérite très rare d'être toujours empruntés à la vie réelle des enfants : quelques incidents, peu compliqués, pour mettre en relief leurs bonnes et mauvaises qualités, que les événements corrigent d'eux-mêmes ; après l'épreuve, une terminaison, le plus souvent heureuse et gaie, comme on les aime à cet âge.

Le style est simple, comme il le faut pour les enfants, sans fausse naïveté ni afféterie mignarde.

Les illustrations sont ravissantes et de main d'artiste.

Texte et gravures composent un charmant cadeau pour les petits lecteurs et lectrices. W. T., S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 12. — A **Paris**, ouverture de la session ordinaire du Conseil supérieur de l'instruction publique. Éloge du T. H. F. Joseph par M. Rambaud.

13. — Remise à l'Empereur de **Russie** de l'aquarelle peinte par Detaille et de l'Album offert par M. Faure en souvenir du séjour en France de LL. MM. II.

— La Commission du budget au Reischtag **allemand** vote les subsides pour la section allemande de l'Exposition de 1900.

14. — M. Loubet est réélu président du Sénat **français**.

— **A Saint-Pétersbourg**, la nomination du comte Mouraview, ministre plénipotentiaire à Copenhague, comme « gérant du ministère des Affaires étrangères » est annoncée officiellement.

16. — S. E. Mgr Clari, archevêque-évêque de Viterbe, nonce apostolique auprès du gouvernement **français**, présente ses lettres de créance au Président de la République.

17. — Dans **la Basilique du Sacré Cœur**, à Montmartre, le matin, en présence de 3 000 fidèles ; le soir, entouré de 7 000 hommes groupés par unités sociales, S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, renouvelle le Vœu national.

— De **Tananarive**, le général Gallieni télégraphie que les villages de l'Émyrne se repeuplent ; les dernières bandes de rebelles ont été rejetées dans la forêt.

19. — Ouverture du Parlement **anglais**. Le discours du trône revêt une teinte légèrement agressive.

20. — Nouveaux détails sur l'atroce barbarie des francs-maçons triomphants à l'**Équateur**.

21. — Au **Vatican**, réception du Patriciat romain pour les vœux de nouvel an.

— A la Chambre **française**, M. Rouanet dépose une proposition tendant à abroger la loi du 30 juillet 1873, déclarant d'utilité publique la construction de l'Église du Sacré Cœur, à Montmartre. Il demande l'urgence. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Darlan, garde des sceaux ; Viviani, réclamant la confiscation pure et simple ; Lemire ; Goblet, qui repousse la motion ; Méline, président du Conseil, et de Mun, la prise en considération est repoussée par 332 voix contre 196.

22. — Le roi d'**Italie** a signé le décret de prorogation du Parlement, préliminaire de la dissolution.

23. — **A Rome**, mort du cardinal Angelo Bianchi, prodataire de la daterie apostolique. Né le 19 novembre 1817; créé cardinal au consistoire du 25 septembre 1882.

— Au Sénat **français**, M. Fresneau dépose une proposition de loi tendant à accorder aux communes le droit de choisir à leur guise les Instituteurs. La prise en considération est repoussée par 213 voix contre 33, et un ordre du jour de M. Leporché : — « *Le Sénat, résolu à affirmer les droits de la société civile, et à appliquer les lois scolaires, passe à l'ordre du jour* », — est adopté par 210 voix contre 35.

24. — Dissolution du Reischrath **autrichien**.

— En **Érythrée**, les Italiens sont menacés d'une attaque des derviches.

— En **France**, les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Colonies ont interdit, dans la Tunisie, l'Algérie et le Sénégal, le pèlerinage musulman de La Mecque. — **Toutes les puissances** prennent des mesures contre l'invasion de la peste bubonique qui sévit aux Indes.

25. — **A Brest**, M. l'abbé Gayraud est élu député en remplacement de Mgr d'Hulst, décédé.

— **A Albertville** (Savoie), M. Forny, républicain progressiste, est élu en remplacement de M. Berthet, décédé.

— **Le Tsar** ordonne au comte Mouraview de se rendre de Copenhague à Paris, pour prendre langue avec le gouvernement français. On s'accorde à voir là une réponse à l'invitation adressée par l'empereur d'Allemagne au comte Goluchowski.

Le 25 janvier 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

SCIENCE FIN DE SIÈCLE

LA BIOPSIE

I

Si les hommes célèbres de notre temps y mettent de la bonne volonté, et ne répugnent pas à livrer leur organisme vivant aux investigations du corps médical, nous transmettrons à nos héritiers du vingtième siècle une science nouvelle : la *biopsie*. Ce ne sera pas la partie la moins curieuse de leur héritage, ni la moins utile, à coup sûr, puisqu'ils sauront comment sont faits les grands hommes, à quelles anomalies physiologiques on les reconnaît et de quelle névrose relève leur talent. De là à un art véritable de créer à volonté le génie, il semble qu'il n'y ait pas loin. Pourquoi nos médecins, qui guérissent quelquefois les névropathes, ne deviendraient-ils pas habiles à les façonner, les conduisant peu à peu, à travers tous les degrés de la névrose, à ce point culminant où le génie se greffe sur une infirmité ? Lombroso et son école nous ont assez démontré que les grands esprits ne sont que des dégénérés supérieurs, tout comme les illustres coquins sont des dégénérés au rebours. Il ne s'agit plus que de faire une éducation convenable de la dégénérescence pour orner la société de produits d'élite. Mais n'anticipons pas sur l'ordre logique des choses, et n'arrivons pas à la conclusion, si séduisante soit-elle, avant d'avoir exposé les faits qui semblent devoir l'autoriser.

C'est le D[r] Toulouse, chef de clinique des maladies mentales de la Faculté de médecine, médecin de l'asile Sainte-Anne, réunissant, du reste, en sa personne toutes les conditions exigées par une enquête d'un genre aussi délicat, qui s'est chargé de nous frayer la voie à la connaissance expérimentale des hommes de génie. Jusqu'ici on n'avait guère travaillé que sur le mort. La méthode historique triomphait à peu près seule dans le domaine médico-psychologique. Des anecdotes, des historiettes, des racontars, voire

des cancans de portière, constituaient tout l'arsenal de l'anthropologiste. Comme la légende accompagne facilement la vie des grands hommes, les récits qui courent sur leur compte à travers les journaux ou les livres de leurs contemporains, doivent être soumis à un contrôle, souvent impossible, le sujet ayant disparu de la scène, et par là même emporté toute base d'examen et de discernement. C'est là le défaut radical du système lombrosien, appuyé, la plupart du temps, sur des histoires extravagantes dont rien ne prouve l'authenticité. Ce sera toujours le côté faible de l'autopsie, nécessairement posthume, et réduite à disséquer la guenille des hommes de génie, quand ils l'ont déposée en plus ou moins bon état.

Plus hardie et plus avisée, la biopsie attaque le vivant. Sans recourir à la vivisection, dont l'usage appliqué à l'espèce humaine aurait de trop manifestes inconvénients, elle dissèque moralement un sujet, explore et scrute jusqu'à la moindre cellule de son organisme interne et externe. Elle se permet toutes les indiscrétions, sonde toutes les profondeurs, et ne recule devant aucune difficulté pour atteindre le point, quelquefois à peine perceptible, où se réfugie le principe, physiologiquement morbide, générateur du génie, du crime ou de la folie. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue que l'explorateur médico-psychologique peut avoir de ces surprises capables de déconcerter les plus intrépides, et se trouver en présence d'un fou, au moment même où il constate la névrose du génie. Le D[r] Toulouse a donc étendu le domaine ordinaire de sa clinique. Il faudrait dire plutôt, comme il nous en avertit lui-même, qu'il l'a élevé d'un degré, au moins quant aux sujets, car la méthode est la même. Bien qu'on puisse l'appeler *policlinique*, ou clinique de ville, elle ne se distingue pas de la simple clinique, examen d'hôpital, où « le médecin ne se contente pas de poser un questionnaire, mais interroge de tout près, examine, palpe, scrute et contrôle le plus souvent avec son instrumentation habituelle [1]. »

Armé de sa méthode, et muni de sa trousse, l'excellent

1. *Enquête médico-psychologique*. Préface, p. XI.

docteur s'est mis en quête de malades, c'est-à-dire d'hommes de génie, ou tout au moins de gens « auxquels la foule attribue des facultés exceptionnelles ». Edmond de Goncourt était de ceux qui promettaient, avec une parfaite bonne volonté, de se prêter à l'examen médico-psychologique. La mort a emporté cette source de documents d'un haut intérêt. En revanche, MM. Alphonse Daudet, Puvis de Chavannes, Rodin, Dalou, Saint-Saëns, Berthelot, Jules Lemaître, encore bien vivants, ont paru disposés à soumettre leur personne à la méthode expérimentale. L'aimable docteur l'assure dans une note de la Préface ; mais il doit se tromper, car l'enthousiasme complaisant de la première heure paraît avoir cédé à la crainte, nous ne dirons pas du ridicule, mais de la douce gaieté, que procurerait à leurs contemporains cette exhibition de grands hommes, non plus en robe de chambre, mais, comme l'a dit équivalemment M. Puvis de Chavannes, « en tenue de conseil de revision ».

Seul jusqu'ici, M. Zola, candidat pour la dix-neuvième fois à l'Académie française, incontestablement doué « de facultés exceptionnelles », n'a pas reculé devant l'épreuve. Est-ce conviction du sentiment d'admiration qu'allait exciter la perfection de sa structure? Est-ce simplement la très louable pensée de servir la science en lui fournissant matière à découverte ? Nous inclinons à croire que ce dernier mobile a seul déterminé l'auteur des *Rougon-Macquart* à poser devant le corps médical. Du reste, après avoir si longtemps poursuivi la recherche du document humain, il y a quelque satisfaction à passer soi-même à l'état de pièce documentaire. C'est bien ainsi que M. Zola paraît l'avoir compris. Avec une bonne grâce parfaite il donne l'autorisation de publier l'enquête « sur son individualité physique et morale ». Fidèle à son principe, quelque peu différent de celui qu'a formulé la sagesse des siècles, il croit toute vérité bonne à dire. Il est donc heureux de contribuer à « faire de la vérité ». Il offre à tous son cerveau « comme dans un crâne de verre, pour que tous viennent y lire ». Pourquoi faut-il qu'un retour personnel d'amour-propre gâte ce désintéressement et cette pureté d'intention scientifique ? Il paraît qu'une « imbécile légende » faisait depuis trente ans de l'au-

teur du *Rêve* « un malotru, un bœuf de labour, de cuir épais, de sens grossiers, accomplissant sa tâche lourdement, dans l'unique et vilain besoin du lucre ». L'enquête réduit à néant cette « légende imbécile », et le bœuf de labour fait place « à l'écrivain qui méprise l'argent et marche toujours à l'idéal de sa jeunesse,... au pauvre écorché frémissant et souffrant au moindre souffle, ne s'asseyant chaque matin à sa tâche quotidienne que dans l'angoisse, ne parvenant à faire son œuvre que dans le continuel combat de sa volonté sur son doute [1] ». Certes, pour obtenir devant la postérité un témoignage si flatteur, il vaut la peine de se laisser déshabiller, au propre et au figuré, devant ses contemporains. Si les œuvres ne parlent pas assez haut, il faut en appeler à l'éloquence des cellules nerveuses, depuis la couche corticale du cerveau jusqu'aux extrêmes terminaisons qui vont s'épanouir dans le derme.

II

La biopsie, étant une science neuve et très complexe, ne saurait s'entourer de trop de lumières pour éclairer son sujet. Voilà pourquoi le Dr Toulouse a fait appel, pour examiner le cas de M. Zola, à tout ce que l'École compte de spécialistes d'une habileté reconnue. Ils sont bien une vingtaine qui, peu ou prou, ont instrumenté sur la personne du romancier naturaliste. Chacun d'eux a pris, en quelque sorte, « sa tranche de vie » pour la disséquer à loisir, afin d'en exprimer tout le suc vital, dûment analysé et classé. Citons quelques noms parmi tous ces ouvriers de l'enquête médico-psychologique.

M. le Dr Manouvrier, professeur à l'École d'Anthropologie, s'est chargé du crâne et de quelques particularités anatomiques. Or ce crâne, d'après la mesure de ses divers diamètres, sans être olympien, est un peu supérieur à la moyenne. Et, comme rien ne fait supposer que l'enveloppe soit plus épaisse que chez le commun des hommes, on peut assurer que le volume cérébral, ou la quantité de cervelle, est, lui aussi, supérieur à la moyenne ordinaire. Tandis que M. Ma-

1. Lettre de M. Zola au Dr Toulouse.

nouvrier s'occupait du sommet, M. Bertillon explorait l'extérieur tout entier et dressait la fiche signalétique de M. Zola, tout comme il a coutume de faire pour les coquins qu'on lui envoie de la préfecture de police. Nous savons donc que l'illustre écrivain, debout, a une taille de 1^m,705, c'est-à-dire au-dessus de la moyenne; mais qu'assis, buste et tête, il se trouve au-dessous. Nous apprenons que son envergure dépasse celle des individus de sa grandeur, ce qui donne à ses membres supérieurs un peu plus de longueur qu'il ne conviendrait. Le front, les yeux, le nez, l'oreille droite, l'oreille gauche, les sourcils, les lèvres, la bouche, les paupières, le teint, la corpulence, les cheveux, la barbe sont étudiés, analysés et caractérisés en style classique de passeport. L'art, la science et les lettres n'apprendront pas sans une vraie satisfaction que « le tour de ventre de M. Zola (mesuré pardessus la chemise) est de 1^m,07, et que « le poids de son corps oscille maintenant aux environs de 160 livres ». La critique saura désormais que cette main, ouvrière de tant de pages, gante du 7 3/4 très large, et que les pieds chaussent du 39 sur très grande largeur.

Il a fallu recourir aux lumières d'un médecin anglais, M. Galton, pour interpréter les formes papillaires laissées par l'empreinte des doigts. Le savant praticien a déclaré qu'une partie de la formule avait été observée « chez un commis d'agent de change, un maître d'école et une femme dont l'occupation n'avait pas été notée », mais que l'autre partie ne s'était jamais présentée dans la collection des trois mille cas relevés chez les détenus. Du reste, le docteur anglais ajoute que, « jusqu'à présent », il n'a trouvé aucune relation entre les empreintes des doigts et les caractères moraux ou autres des sujets ». Nous nous en serions doutés.

En somme, toute cette anthropométrie appliquée à M. Zola n'a révélé qu'une constitution comme beaucoup d'autres, sans stigmates de dégénérescence, et partant sans le moindre signe révélateur du génie.

De l'extérieur, ainsi exploré sans grand profit, le Dr Toulouse et ses aides entrent dans l'intérieur de leur sujet. On parcourt l'appareil circulatoire. Tout paraît y fonctionner

d'une façon normale. On passe dans l'appareil digestif et ses annexes. Dès l'entrée, le Dr Galippe, le dentiste de M. Zola, nous fait remarquer que « les dents de son client sont devenues moins résistantes, et qu'il fait de la carie dentaire à un âge où généralement on en fait peu ou point ». Malgré cela, tout est louable, ou à peu près, dans les digestions du grand homme, surtout depuis qu'il s'est mis à un régime spécial. Si quelqu'un tenait à le suivre, il en trouverait la recette à la page 147 de l'*Enquête médico-psychologique*. Ils se sont mis trois pour analyser ce qu'on appelle chez Molière « le résidu de la boisson ». De l'examen consciencieux fait, à divers intervalles par MM. Serveaux, Albert Robin et Monfet, il ressort que tout est normal, sauf toutefois la pollakiurie, qui paraît considérable, et une certaine « phosphaturie terreuse relative ». Ne rions pas de ces détails d'apparence minutieuse. Il s'agit, ne l'oublions point, de dénicher, dans un organisme, le génie lui-même, ou du moins de découvrir le signe qui l'annonce. On ne saurait mettre trop de soin et de prudence dans la recherche d'une chose aussi subtile que le talent supérieur.

Le système musculaire, favorisé dans son développement par l'usage modéré de la bicyclette, fournira peut-être le document topique. Pas encore. Malgré un léger tremblement des doigts, indice, il faut bien l'avouer, de ces quelques troubles névropathiques dont souffre M. Zola quand il doit parler en public, les fonctions musculaires s'exercent sans accidents notables. La pression de la main, mesurée au dynamomètre de puissance, est de 36 kilogrammes pour la main gauche, et de 42 kilogrammes pour la main droite. Le tracé graphique donne une courbe dont les caractéristiques sont : « un démarrage brusque, un effort constant sans durée et une décroissance rapide. Comme moteur, M. Zola serait donc comparable au cheval de course [1] ».

Nous voici au système nerveux. Si la névrose du génie est quelque part, c'est ici que nous allons la trouver. En effet, la sensibilité cutanée, chez M. Zola, est très développée. La pression, la chaleur, le froid, la douleur sont vivement sentis.

1. *Enquête médico-psychologique*, p. 153.

Le sommeil est bon, mais on se lève fatigué, las, avec des crampes dans tout le corps et une sensation de courbature, comme en ont beaucoup de névropathes. Quant aux sens, ils ont fait l'objet de l'examen le plus minutieux. M. Sauvineau s'est chargé des yeux. Tout ce qu'il peut dire de plus clair, c'est que M. Zola est myope, et qu'il fut même réformé comme tel. M. Bonnier, délégué à l'audition, a constaté de légers bourdonnements, plus prononcés à droite, et qui prennent parfois le caractère de sifflements et de sonneries. Les odeurs jouent un grand rôle dans l'épopée naturaliste des Rougon-Macquart. Outre la symphonie célèbre des fromages, il y a dans cette œuvre mille autres concerts où le nez doit passer par les impressions les plus diverses. L'auteur devrait donc être un olfactif, et l'on aurait droit de trouver chez lui un odorat plus développé *quantitativement* que chez les autres mortels. M. J. Passy a procédé à cette expertise, et, chose étrange, l'expérience a démontré que l'acuité olfactive de M. Zola était un peu au-dessous de la moyenne. Il faut donc supposer que l'acuité sensorielle est ici compensée par une mémoire plus précise des impressions de l'odorat et des objets avec lesquels elles sont ordinairement liées. Voilà pourquoi l'écrivain naturaliste, si imparfaitement olfactif soit-il, parle des odeurs bien mieux qu'un aveugle des surfaces colorées. La médecine psychologique n'est jamais embarrassée pour donner l'explication des cas les plus imprévus.

De l'examen physique, ainsi conduit par d'habiles spécialistes, le Dr Toulouse se croit autorisé à conclure que M. Zola est vraiment un névropathe, affecté d'un certain déséquilibre nerveux et d'une émotivité exagérée, réellement morbide, sans altération organique sensible, mais susceptible de s'accentuer sous l'influence d'un travail psychique exagéré. Cette conclusion ne semble pas le corollaire naturel d'une enquête qui n'a révélé, d'après les enquêteurs eux-mêmes, aucune anomalie physique saillante. Il eût mieux valu dire simplement : M. Zola est un intellectuel supérieur ; or, les gens de cette espèce sont tous névropathes, donc cet homme illustre est atteint de névrose.

III

Si laborieux qu'ait été l'examen physique du romancier naturaliste, il est loin d'égaler en labeur, en difficulté, en patience, de la part de l'explorateur et de l'exploré, l'examen psychologique. Nos médecins, aujourd'hui, se font volontiers psychologues. Nous n'y verrions aucun mal, peut-être même y trouverions-nous un grand bien s'ils tendaient uniquement, dans leurs recherches délicates, à pénétrer le secret des relations de l'âme avec le corps, des réactions du moral sur le physique et des conditions d'équilibre qui constituent le *mens sana in corpore sano*. Il en est qui, loin de méconnaître ces rapports entre les deux parties essentielles du composé humain, ne perdent jamais de vue le principe supérieur qui fait un homme de ce malade dont ils sont les médecins. Un trop grand nombre ne voit que la bête souffrante et se préoccupe exclusivement de ses misères physiques. Entre les uns et les autres viennent se ranger ces expérimentateurs de laboratoire et de clinique, appliqués à l'étude des phénomènes psychiques, et peu soucieux de savoir si, derrière ces manifestations, se cache une âme, ou si elles ne sont qu'un simple produit de la matière.

Quoi qu'il en soit, l'école médico-psychologique prétend mesurer les facultés de l'homme, tout aussi bien que la longueur de ses membres et la finesse de son odorat. Nous ne nous attarderons pas à décrire ici le procédé par lequel, au moyen du *mental test,* on arrive à établir à la fois la manière d'être psychologique d'un sujet et la différence quantitative qui le distingue de tout autre. C'est une technique de convention assez ingénieuse, parfois même très compliquée, et dont les résultats ne compensent guère les efforts et le temps qu'il faut sacrifier à son application.

C'est pourtant grâce à cette ingénieuse méthode que le D[r] Toulouse nous procure la satisfaction de connaître ce qui « constitue la personnalité psychique de M. Zola ». Il ne croit pas pouvoir nous dire encore, faute d'étalon comparatif, « en quoi elle se distingue quantitativement des autres ». Le public ne souffrira pas trop de cette lacune, et l'excellent

docteur, sans crainte de le voir s'impatienter, peut mettre tout le temps nécessaire à la recherche de cette quantité. En attendant, nous sommes pleinement édifiés sur la psychologie de l'illustre écrivain.

Voici d'abord comment, et avec quelle finesse, se produit dans le sujet la perception des sensations, pour parler comme le Dr Toulouse. Les perceptions correspondant aux sensations tactiles sont fines et exactes. Les yeux fermés, M. Zola, au toucher, distingue entre deux pièces de monnaie celle qui est la plus usée et celle dont les bords sont les plus épais. Les perceptions visuelles, chez lui, ne manquent ni de finesse, ni de justesse. Son oreille musicale est mauvaise, à tel point qu'il n'a jamais pu monter une gamme juste. L'étude du piston ne lui a pas réussi. S'il n'a pas le sens des intervalles musicaux, ni de l'harmonie des accords, en revanche celui du rythme est très développé. Il triomphe dans la mesure; aussi garde-t-il un agréable souvenir de la retraite, battue en cadence par les tambours de la garnison d'Aix, où il habitait dans son enfance. Nous n'observons ici aucun trouble psychique.

Du côté des perceptions olfactives, nous devons ajouter à ce qui a été dit plus haut que M. Zola se range parmi les parfumeurs, chez lesquels l'acuité s'émousse en même temps que la finesse se développe. Il possède une mémoire des odeurs très étendue; il reconnaît, compare et distingue les unes des autres avec une sûreté qui a toujours fait l'admiration de son entourage. « C'est ainsi, dit le Dr Toulouse, qu'une de ses distractions est de diagnostiquer à distance les mets qu'on apprête pour le repas. Il peut dire si ce sont des tomates, un poulet ou un gigot, ou encore du poisson, et quelle espèce de poisson, des sardines ou du hareng, de l'éperlan ou de la sole. » Une telle finesse de nez ne va pas sans une certaine délicatesse de goût. De fait, M. Zola a toujours été assez gourmand, sans s'écarter cependant de son régime, ordinairement sobre et peu recherché.

La perception de l'espace et du temps n'offre rien d'extraordinaire, et l'on peut dire, en général, que, dans cette partie du domaine psychique où s'exercent les fonctions sensorielles, tout est marqué au coin de la justesse et de la finesse, sauf

le sens musical dont l'absence produit une fâcheuse lacune.

L'enquête se poursuit à travers deux cents pages et plus. On découvre une foule de choses, dont la révélation ferait un peu rougir des hommes moins bien trempés que M. Zola, et qu'il faut nous contenter de signaler, ne serait-ce que pour montrer au moins au lecteur tout ce qu'il devrait exhiber au public, s'il lui prenait fantaisie de poser pour grand homme devant la science médico-psychologique.

On arrive à la vérification des fonctions motrices. Les muscles ici sont bien développés mais peu exercés. Si le sujet, quand il était jeune, aimait la natation, il n'a jamais dansé, ni fait de l'escrime, ni monté à cheval, ni tiré des armes à feu. S'il fait aujourd'hui de la bicyclette, c'est moins à cause de l'exercice musculaire qu'elle procure, que *comme instrument de rajeunissement*. En fin de compte, M. Zola est maladroit dans ses mouvements, et se fatigue vite. C'est le cheval de course dont on a déjà parlé.

Pénétrant de plus en plus avant dans ce domaine psychique ouvert si volontiers par son propriétaire, le Dr Toulouse constate que M. Zola est un « auditif verbal, c'est-à-dire que dans l'acte de la pensée verbale, il tend à se servir surtout des images auditives du mot ». Et cependant il ne comprend bien que s'il lit des yeux, ce qui le rend incapable de suivre un discours. L'aptitude oratoire est à peu près nulle. Soit timidité, soit manque de mémoire, l'auteur de tant de pages ne saurait en apprendre une pour la dire en public. Si le cas se présente il tire son papier de sa poche. M. Crépieux-Jamin, le savant graphologue, a étudié l'écriture. Elle dénote une grande impressionnabilité, la clarté d'esprit, la lucidité des conceptions, l'opiniâtreté, l'activité cérébrale. C'est l'*idée-force* qui forme la base de ce caractère, selon l'expression de M. Fouillée.

La mémoire a fait l'objet d'une longue série d'expériences. Il en ressort qu'elle n'est guère que médiocre. Il faut à M. Zola tout un système de fiches et de répertoires pour ne pas oublier, quand il écrit, les détails concernant ses personnages ou même la trame de son livre. Chez lui, la fixation, la conservation et le rappel des souvenirs sont proportionnels à la plus ou moins grande utilité actuelle des choses. Il y a, du reste,

« harmonie, équilibre parmi les divers éléments des souvenirs, sauf pour les odeurs qui semblent tenir une plus grande place ». L'attention est courte, en revanche elle est intense. M. Zola ne travaille guère avec profit que trois heures de suite; mais durant ce temps-là son chien peut aboyer, la cloche sonner et le vent souffler sans qu'il les entende. Les sensations visuelles évoquent chez lui les images les plus nombreuses, et les odeurs sont aussi très suggestives.

Quant à la nature de ces idées, il est facile de s'en rendre compte d'après les œuvres mêmes de l'écrivain. Il est, ou à peu près, positiviste. L'anéantissement après la mort ne lui répugne pas. Dieu, les dogmes et le culte religieux lui semblent des hypothèses naïves, en dehors de la raison et du bon sens. Sa conception de la vie tient du paganisme, et sa morale se résume dans l'observation des lois naturelles. Il est obsédé de ce qu'on appelle des idées *morbides*. La manie de l'ordre le possède, et s'étend depuis les soins de toilette, l'aménagement des choses sur son bureau et dans son appartement, jusqu'à la composition de ses œuvres. L'arithmomanie le fatigue. Il compte les becs de gaz, les numéros des fiacres, les marches de l'escalier, et certains chiffres ont, pour lui, une influence mauvaise. Autrefois les multiples de 3 le rassuraient, aujourd'hui ce sont les multiples de 7. Il éprouve le besoin de toucher les becs de gaz dans la rue, de franchir un obstacle du pied droit, de sortir de chez lui du pied gauche. Nous voilà en pleine superstition. Tout positiviste en est plus ou moins mâtiné.

Le Dr Toulouse, continuant toujours ses investigations, a découvert une lacune, bien faite pour nous étonner, encore une fois, chez un écrivain d'aussi grande notoriété. M. Zola n'a qu'un jugement faible dans les questions littéraires. Il attribue à Voltaire, Diderot, Marivaux ou Rétif de la Bretonne, un fragment des *Provinciales* de Pascal; à l'abbé Prévost une page de l'*Avare* de Molière; à George Sand, les *Confessions* de J.-J. Rousseau. Il ne reconnaît point la prose de V. Hugo. Ce qui prouve, pense le Dr Toulouse, que « l'on peut être un grand écrivain et ne pas connaître les autres ».

Enfin, après un aperçu qui ne révèle rien de bien extra-

ordinaire sur le procédé de travail et de composition du maître, l'enquête arrive à sa conclusion. Elle n'est pas faite pour donner, dirait-on, le goût des opérations de ce genre, car elle ressemble par trop au résultat de l'enfantement laborieux de la montagne. Deux points la résument. Le premier concerne les rapports de la supériorité intellectuelle et de la névropathie. Or M. Zola n'est pas épileptique, ni hystérique, ni suspect d'aliénation mentale, malgré quelques troubles nerveux. On ne trouve même pas chez lui ces lacunes psychiques ordinaires aux dégénérés supérieurs. Si le système nerveux est quelque peu déséquilibré, si l'émotivité est défectueuse, la personnalité intellectuelle n'en est pas troublée. Elle reste pondérée, et les formes supérieures de l'intelligence sont en état de parfaite santé. Cependant M. Zola est névropathe. Son système nerveux est douloureux. Mais, que cet état névropathique soit le fait de l'hérédité ou du travail intellectuel, il n'est pas indispensable à l'exercice des heureuses facultés de l'écrivain naturaliste.

Le second point concerne la personnalité psychique de M. Zola. En quoi l'auteur des *Rougon-Macquart* est-il un homme d'intelligence supérieure? Le D[r] Toulouse ne se croit pas encore à même de le dire. Il faudra bien des enquêtes pour découvrir ce *criterium* qui révèlera le génie, sans qu'il faille recourir à ses œuvres pour le reconnaître. En attendant, on peut dire que M. Zola a l'avantage « d'un développement égal, harmonique entre ses diverses facultés et un pouvoir merveilleux d'utilisation ». Ce qui domine chez lui, « c'est l'utilitarisme psychologique poussé à l'extrême. Avec cela il était sûr de percer dans n'importe quelle voie, car il avait de puissantes qualités d'*arrivage*. » Telle est, exposée en quelques lignes, la conclusion d'une enquête dont la description couvre de si nombreuses pages. Il serait difficile de dire avec plus de loyauté que l'on revient bredouille d'une chasse longue et pénible. Un membre gai de l'Académie de médecine s'est plaint, non sans raison, que l'on n'eût même pas fait soupçonner le point où gît, chez M. Zola, « le prurit académique ».

IV

Le premier point, sur lequel on pourrait chercher chicane au Dr Toulouse, serait le choix même de son sujet d'enquête médico-psychologique. Il a établi M. Zola grand homme par définition, écrivain éminent, intellectuel bien au-dessus du commun des mortels. Comprenant, du reste, la difficulté de définir le génie, de le reconnaître à des caractères parfaitement tranchés, et de préciser les limites qui le séparent du simple talent, notre docteur s'est arrêté à la supériorité intellectuelle, pour en faire l'objet de son étude. Mais, cette supériorité elle-même, comment la distinguer, dans la foule des personnalités médiocres qui encombrent les abords de la littérature contemporaine? M. Toulouse croit trouver dans la notoriété ce critérium suffisant pour lui permettre de choisir son sujet. Il s'y résigne, il est vrai, un peu à contre-cœur, sans se faire illusion sur ce qu'il y a de variable dans une appréciation fondée sur la notoriété; mais enfin, c'est là-dessus qu'il se base pour aborder l'étude médico-psychologique de M. Zola. L'inconvénient de ce principe d'élection, c'est de retomber dans la méthode historique dont le Dr Toulouse a justement fait la critique, avant d'exposer le résultat de son observation directe. La légende s'établit aussi facilement à l'égard des contemporains qu'à l'endroit des hommes qui ont disparu de la scène. L'engouement, la mode, la réclame élèvent vite au rang des plus hautes célébrités l'objet de leurs prédilections plus ou moins fugitives. Sans doute, quand les hommes compétents s'en mêlent, le brevet de juste célébrité qu'ils décernent aux auteurs d'œuvres dont le jugement est de leur ressort, n'est pas sans valeur et peut servir de sérieux point de repère. Par malheur, M. Toulouse s'en plaint lui-même, l'œuvre de M. Zola n'a pas encore reçu la consécration de la critique autorisée. Elle a fait beaucoup de bruit, peut-être encore plus de mal; mais, si son auteur s'est signalé par une hardiesse d'observation et une crudité de style que rien ne déconcerte, nul, jusqu'ici, n'a songé à voir en lui une sommité intellectuelle dont la France ait à se glorifier devant le monde civilisé.

Le critique du *Journal des Débats*, qui nous trouvait un jour trop sévère pour le père du naturalisme, le traite aujourd'hui avec une rigueur, qui n'est pas pour nous déplaire, mais qui dépasse celle dont nous avons usé nous-même. Il déclare avec raison que le genre de prestige intellectuel et moral dont nous jouissons en Europe, grâce à notre littérature dite naturaliste, n'est pas toujours de ceux dont nous ayons lieu de nous glorifier. Il apporte en témoignage ce que dit de nous, dans la *Revue d'Édimbourg*, un écrivain d'origine belge, dont rien ne permet de suspecter l'impartialité. « Depuis un quart de siècle, dit M. Saroléa, le roman naturaliste jette le discrédit sur la France, insulte et calomnie les Français devant l'Europe. Voilà le crime de M. Zola, crime de lèse-patrie, crime de haute trahison nationale. On a dit de la *Satire Ménippée*, on a dit de tel pamphlet de Chateaubriand que ces livres avaient plus fait pour le triomphe de leur cause que des armées et des batailles. Il faudra dire, sans l'ombre d'une exagération, que le roman naturaliste a fait plus de mal à la France que Metz et que Sedan. »

Et plus bas le même critique ajoute : « Par dilettantisme, par scepticisme, par ce genre de snobisme aussi qui est infiniment répandu et qui consiste dans la peur de paraître snob, n'avons-nous pas laissé s'accréditer ce dogme aujourd'hui incontestable que M. Émile Zola est un de nos plus glorieux écrivains. Il est le Maître par un M majuscule. Alphonse Daudet, Anatole France, Paul Bourget, Maupassant, Pierre Loti n'arrivent qu'en seconde ligne. Pourquoi ? Je n'en sais rien, et vous non plus. Quant aux fanatiques de l'auteur de l'*Assommoir*, ils procèdent à coups d'affirmations, et nous en sommes encore à attendre le critique favorable qui nous donnera, sur le grand homme, une étude sérieuse et non pas une réclame [1]. »

Ainsi, malgré le bruit fait autour de son nom, M. Zola ne semble pas encore jouir de ce genre de notoriété qui laisse au moins soupçonner le grand homme, et peut ainsi fournir au médecin psychologue une matière utile à ses observations. Voilà, sans doute, pourquoi M. Toulouse, après ses longues

1. *Débats,* 11 novembre 1896.

et minutieuses expérimentations, en est réduit à conclure que M. Zola est un homme sensiblement façonné, au dedans et au dehors, comme tous les autres. Chez lui, rien de rare et d'illustre du côté de la nutrition, de l'ouïe, de la mémoire et de la sensibilité. Pas la moindre névrose susceptible de devenir célèbre. On dit bien qu'il est névropathe, mais c'est à dose tellement minime, que les deux tiers de l'humanité, si l'on y regardait de près, seraient mieux doués que lui de cette infirmité à la mode. La conclusion, comme nous l'avons déjà dit, est de celles qui n'affirment pas plus qu'elles ne peuvent nier. Jusqu'à plus ample informé, M. Zola demeure donc grand homme par définition.

Nous craignons fort que les expériences du docteur Toulouse n'aient pas meilleur succès avec les autres célébrités qui voudront bien s'offrir pour faire l'*experimentum in anima nobili*. Cette science médico-psychologique nous paraît être de celles qui sont frappées de stérilité, en raison même des recherches qu'elles se proposent et des moyens qu'elles mettent en œuvre pour atteindre leur but. Nous sommes loin de nier qu'une telle science soit possible. Entendue d'une façon logique et saine, elle peut donner des résultats qui, pour n'être pas tous pratiques, sont susceptibles d'éclairer d'une lumière de plus en plus vive les régions encore si obscures de la biologie. L'action réciproque du moral sur le physique, l'influence de l'organisme sur les facultés dont il est l'instrument, sont des faits qui s'imposent par leur évidence même. On peut étudier, dans l'homme, les phénomènes de perception et de conscience qui relèvent de la psychologie, et l'on peut envisager ces mêmes phénomènes au point de vue de leur corrélation avec les modifications physiques ou physiologiques qui les provoquent. De là une science qui portera à juste titre le nom de psychophysiologie. Il serait impossible, en effet, de soutenir aujourd'hui, comme on l'a fait souvent, que la psychologie, pour être complète et précise, n'ait aucun besoin de l'observation et de l'expérimentation scientifique. Le problème de l'âme, de sa nature et de ses manifestations, a sans doute un côté métaphysique, mais il renferme aussi des données que l'expérience peut résoudre, et qu'il serait absurde de négliger.

Ici se présentent deux écoles, subdivisées en plusieurs autres, pour exploiter le champ de la psycho-physiologie. L'école matérialiste, qui identifie l'âme avec le cerveau, et n'en fait plus qu'une sécrétion de l'organisme, et l'école spiritualiste, qui maintient la distinction, tout en affirmant l'union nécessaire des deux principes et leur dépendance mutuelle. La première de ces écoles, réduisant l'âme aux simples proportions d'un mécanisme dynamique ou physiologique, ne saurait faire de la psychologie physiologique une science distincte. Ce qu'elle décore de ce nom n'est en réalité qu'une page, plus ou moins détachée, de la mécanique ou de la physiologie. Elle prétend expérimenter l'âme et non point le fait de la perception consciente, qui est un phénomène concret, du domaine de l'observation expérimentale. Voilà pourquoi on nous parle tant aujourd'hui des maladies de la volonté, de l'intelligence, comme si l'on palpait ces facultés de l'âme de la même façon qu'un organe corporel.

Nous ne nous permettrons pas d'accuser ici de matérialisme M. le D[r] Toulouse, mais son système d'investigation ressemble tellement aux méthodes en honneur dans l'anthropologie émancipée de tout spiritualisme, que nous osons lui prédire un résultat tout aussi négatif, que ceux dont ses collègues en médico-psychologie ont encombré le catalogue de leurs observations.

Et d'abord, nous ne comprenons pas pourquoi et comment l'excellent docteur, après avoir refusé de voir dans le génie une épilepsie larvée, ainsi que le prétend Lombroso, veut absolument doter d'une névrose quelconque la supériorité intellectuelle. Les arguments qui démontrent l'inanité du système de l'anthropologiste italien infirment aussi la thèse du docteur français. D'abord, ni l'un ni l'autre n'a jamais défini l'homme normal. Il le faudrait cependant, non seulement pour établir un point de comparaison, mais aussi pour vérifier le principe même de l'enquête. Si le génie, en effet, est une névrose, l'absence de toute affection nerveuse morbide dénotera, par elle-même, sinon une infériorité intellectuelle absolue, au moins une privation de tout don supérieur. Le sens commun répugne passablement à cette idée singulière. Il lui semble naturel d'attribuer à l'équilibre parfait

des facultés humaines une supériorité dans le résultat de leur fonctionnement. Il lui répugne d'admettre qu'une maladie organique soit une condition ordinaire de liberté et d'élévation pour l'intelligence.

Du reste, il faudrait, pour tirer une conclusion d'une enquête médico-psychologique, résoudre une série de problèmes que signale, avec raison, le Dr Toulouse comme intimement liés avec la question principale. Quatre hypothèses se présentent en effet[1].

Dans la première, les troubles névropathiques seraient la cause de la supériorité intellectuelle. C'est l'idée de Lombroso, qui fait dériver le génie d'une maladie névropathique, spécifiant même l'épilepsie comme la cause immédiate de ses facultés merveilleuses. A ce compte, la majorité au moins des épileptiques seraient des hommes supérieurs. L'expérience est loin de le démontrer. Elle atteste, au contraire, que le mal comitial produit d'ordinaire une déchéance intellectuelle susceptible d'aller jusqu'à l'idiotie. Pour éviter l'objection, Lombroso laisse supposer d'autres conditions, encore imprécisées, qui entrent en concours avec l'épilepsie pour déterminer les hautes facultés intellectuelles. Mais, en attendant, l'anthropologiste italien n'a aucun droit de conclure que l'homme de génie soit un épileptique.

La seconde hypothèse laisserait voir, dans les troubles névropathiques, non la cause, mais l'effet du génie. Il est incontestable qu'un travail exagéré de l'esprit, un genre de vie trop confiné dans l'isolement et la solitude, et trop absorbé par l'effort intellectuel, provoque souvent une fatigue plus ou moins grave. Mais l'observation atteste, que les accidents nerveux proprement dits ne surviennent qu'aux sujets particulièrement disposés aux névropathies.

On pourrait, en troisième lieu, supposer que les troubles nerveux et la supériorité intellectuelle sont indépendants et ne sont unis par aucun rapport de causalité. Cette hypothèse se réduit à dire que les grands esprits peuvent être malades comme les autres. Elle nous paraît fort admissible, mais nous

1. *Enquête médico-psychologique*, p. 49 et *sqq*.

ne saurions voir en quoi elle rendrait service au Dr Toulouse pour le succès de son enquête.

Enfin, une quatrième et dernière hypothèse donnerait à la supériorité intellectuelle et aux troubles névropathiques une même condition originelle, c'est-à-dire une organisation nerveuse plus délicate, susceptible de faire tourner le sujet au génie ou à la folie. C'est très possible. Il est même probable qu'une sensibilité plus vive est l'attribut des hommes supérieurs, car l'imagination joue un grand rôle dans les œuvres de l'intelligence. Mais, pour être plus sensible, on n'est pas pour cela déséquilibré.

Ainsi, la science médico-psychologique n'est pas encore sortie d'un cercle vicieux. Elle n'en sortira probablement jamais. M. le Dr Toulouse l'avoue implicitement quand il écrit : « On ne peut ni dire que la névropathie est la cause de la supériorité intellectuelle, ni émettre la proposition contraire[1]. » Il n'échappe pas non plus à la difficulté en disant : « En résumé, les maladies nerveuses m'apparaissent comme les affections parasitaires du génie ; de même le lierre pousse sur le chêne sans aider à son développement, et parce qu'il trouve en lui un terrain favorable à son existence[2]. » Fort bien, mais tous les chênes ne sont pas couverts de lierre, et ce n'est pas l'arbre lui-même qui produit son parasite.

De tout ce que nous venons de dire, et de bien d'autres raisons que nous n'avons pas le loisir de signaler ici, il ressort que beaucoup de nos médecins perdent leur temps à poursuivre des chimères. Ils envahissent un domaine qu'Hippocrate ne leur interdit peut-être pas, mais qu'il leur conseille d'explorer selon leurs moyens, et d'après la science qui leur est propre. Ils sont souvent d'excellents thérapeutes, ils sont presque toujours de mauvais psychologues. Qu'ils étudient nos névroses pour les guérir, c'est leur affaire. Notre fin de siècle est riche en l'espèce, et le travail ne saurait manquer aux hommes de l'art, qui guérit ou soulage la pauvre humanité. Mais qu'ils laissent à Dieu, à la nature, à l'éducation, au travail, le soin de faire des chefs-d'œuvre, sans qu'il

1. *Enquête*, p. 52.
2. *Op. cit.*, p. 53.

soit nécessaire qu'un médecin psychologue entre par l'escalier de service pour visiter et contrôler la cuisine du génie.

Du reste, l'anthropologie criminelle s'est notablement assagie. Le type du criminel-né, fondé par Lombroso sur les caractères anatomiques, a vécu. Le congrès de Bruxelles lui donna un coup mortel. Celui de Genève, en 1896, n'a fait que confirmer le décès, et les représentants de l'École italienne ont eux-mêmes déclaré que « la criminalité était la résultante d'un ordre triple de facteurs : facteur anthropologique, facteur de milieu physique et facteur de milieu social ». Par conséquent, malgré sa constitution anatomique et ses antécédents héréditaires, sous l'influence de la famille, de l'éducation, du milieu social et, surtout, des convictions religieuses, un homme peut naître avec les stigmates de la criminalité, et cependant mourir sans avoir jamais commis un crime. Il subit des impulsions plus ou moins violentes. Dans certains cas pathologiques elles peuvent aller jusqu'à paralyser, en tout ou en partie, la volonté, supprimer ou atténuer la responsabilité, mais ce sont là des exceptions et des anomalies sur lesquelles on ne saurait appuyer un système. Chez ces anormaux la puissance du libre arbitre existe, mais elle ne peut s'exercer à cause des entraves organiques. Ces principes, acceptés par le congrès de Genève, sont la condamnation du déterminisme et du matérialisme, dont l'anthropologie criminelle avait jusqu'ici adopté et défendu les théories. Il y a donc de ce côté un retour à des idées plus saines et, partant, plus fécondes en résultats utiles à la société.

Si l'anthropologie devient plus sage et moins absolue dans ses affirmations, quand elle étudie les dégénérés inférieurs, nous aimons à croire qu'elle portera la même modération et la même réserve dans ses enquêtes sur les dégénérés supérieurs. La tentative du Dr Toulouse n'est pas encore de celles qui fixent un point quelconque de la science anthropologique appliquée au génie. Au premier abord, on l'a dit avant nous, cette science paraît même un peu cabotine. Elle semble inviter les gens à livrer au public le secret de leurs digestions, de leurs migraines ou de leurs crises de foie. Nous aimons à croire que les médico-psychologues ne trouveront pas trop d'hommes illustres, pressés de livrer à l'en-

quête leur joli physique, et d'apprendre au monde à quelle névrose ils doivent leur talent. M. Zola a cependant donné l'exemple. Il passe ainsi à l'état de document humain. M. le Dr Toulouse sera peut-être plus heureux dans sa prochaine enquête. Après avoir lu les longues pages de celle-ci nous ne savons pas si le père des Rougon-Macquart est un dégénéré supérieur, mais nous savons depuis longtemps que l'œuvre de Zola est une dégénérescence de la morale, de l'art et de la littérature.

Hte MARTIN, S. J.

LE DIVORCE

PEUT-ON LE PRONONCER ?

I

On sait que la loi du divorce décrétée par l'Assemblée législative dans la journée du 20 septembre 1792, abolie sous la Restauration le 8 mai 1816, a été rétablie le 27 juillet 1884 et de nouveau inscrite dans le Code français. En vertu de cette loi, si l'un des époux a violé la foi conjugale, s'est fait condamner à une peine infamante, ou a exercé de graves sévices sur son conjoint, celui-ci est autorisé à demander le divorce. Puis, quand, au cours du procès, il a fait la preuve de ses griefs et refusé de se réconcilier, le juge déclare que les deux époux sont désormais, au regard de l'État, complètement indépendants l'un de l'autre. Il suffit même que la séparation de corps ait été prononcée depuis trois ans entre deux époux pour qu'ils puissent obtenir du juge une sentence de divorce.

Cette facilité de transformer l'acte de simple séparation en acte de divorce paraissant encore trop restreinte aux yeux des législateurs, la majorité de la Chambre a demandé que l'acte de divorce, après trois ans de séparation, fût prononcé de droit, même à la requête de la partie présumée coupable. Il est vrai que le Sénat, dans la séance du 16 novembre 1896, a rejeté cette motion; mais s'il admet que l'époux en faveur de qui a été portée la séparation de corps est seul en droit d'exiger le divorce, il laisse au juge, dans les autres cas, pleine liberté de le prononcer.

Quand l'expérience ne serait pas là pour nous en avertir, on s'imaginerait sans peine les maux funestes qui résultent de cette loi néfaste pour l'individu, la famille et la société. Aussi, quelle que soit sa situation, un homme vraiment chrétien, ou simplement pénétré de quelques principes de saine philosophie, ne l'approuvera jamais. Qu'il ait rang parmi les repré-

sentants du pays ou compte tout bonnement parmi les électeurs, c'est pour lui un devoir d'user de son influence pour la faire reviser et mettre en harmonie avec une loi plus haute, à la fois religieuse et naturelle.

Sur ce point, aucun dissentiment possible entre catholiques. Mais jusqu'au jour où, devenus les plus forts, ils auront épuré la législation souvent impie qui les régit, cette question délicate continuera de se poser : Est-il permis à un magistrat de participer à un procès en divorce ? Question bien importante de sa nature et par les conséquences qu'elle entraîne. Question bien épineuse aussi que, par crainte d'aviver des discussions à peine assoupies, nous n'aborderions pas, si de hauts intérêts ne nous semblaient sauvegardés ou compromis suivant la réponse qu'on y donne.

Au reste, depuis dix ans, quelques graves circonstances ont changé, de nouvelles décisions sont intervenues, et d'illustres théologiens jetaient tout récemment encore dans le plateau de la balance qui semblait plus léger le poids de leur décision.

Sans doute, la solution d'une controverse ne doit point dépendre des intérêts qui sont en jeu. Mais, en raison même de leur importance, un théologien se sent plus vivement stimulé à tourner sous toutes ses faces la question qui le préoccupe, jusqu'au moment où lui apparaît une réponse satisfaisante. Si l'opinion qui interdit absolument aux juges d'appliquer la loi du divorce n'est pas inattaquable, il s'ensuit qu'un magistrat catholique peut rester en charge. Par là, il ne retient pas seulement une situation qui est souvent son unique gagne-pain ; il contribue en outre à sauvegarder les plus hauts intérêts de la société.

Il y va de l'intérêt général que les tribunaux soient présidés par des magistrats consciencieux. — Et, si étrange que cette affirmation paraisse, nous croyons que le meilleur moyen de restreindre le nombre des divorces, c'est de faire appliquer la loi par des juges foncièrement chrétiens. Voici une statistique qui montre combien rapidement ont augmenté les cas de divorce depuis 1884, où la loi fut portée :

Années.	Divorces.	Années.	Divorces.
—	—	—	—
1884	1,667	1890	5,457
1885	4,277	1891	5,752
1886	2,950	1892	5,772
1887	3,636	1893	6,184
1888	4,708	1894	6,419
1889	4,786		

De cet exposé nous voulons seulement conclure qu'il est impossible à un magistrat, surtout dans une grande ville, de ne prononcer aucun divorce, sans être obligé de quitter sa place. Et, si les juges chrétiens résignent leur charge, les divorces hâteront encore leur marche ascendante. En de telles circonstances, on ne peut imposer à un magistrat de ne prendre aucune part à un procès en divorce que dans le cas où cette obligation lui est clairement démontrée. C'est ce qui nous oblige de discuter cette question : Est-il évident que l'acte d'un juge prononçant le divorce soit toujours illicite ?

Avant de serrer de près notre sujet, et pour en dégager les abords, exposons rapidement divers cas, dont la solution, d'ailleurs, n'offre pas de sérieuses difficultés.

II

Que toute sentence de divorce soit immorale ou non, on conviendra aisément qu'un fonctionnaire subalterne, qui n'agit qu'en sous-ordre, d'une manière tout à fait matérielle, accessoire, qui n'exerce aucune action efficace et décisive sur le dénouement du procès, se trouve par là même dégagé de toute grave responsabilité. On ne fera donc pas un crime à l'huissier de citer les parties en justice, de leur signifier les jugements de divorce qui les concernent, pas plus qu'on ne reprochera au greffier de reproduire ou de copier les actes du débat.

Pour les mêmes raisons, nous croyons que le rôle du maire échappe aujourd'hui à la censure du moraliste. Avant la loi du 18 avril 1886, le maire participait plus encore peut-être que le juge à l'acte de divorce. Quand le juge avait

constaté que la plainte du demandeur réalisait l'une des trois conditions exigées par la loi pour obtenir le divorce, c'était au maire qu'il appartenait de le consommer : il déclarait que les deux époux étaient désormais séparés aux yeux de l'État, et que, sauf un délai de dix mois imposé à la femme, ils étaient libres de se remarier. Un décret du 18 avril 1886 a modifié, sur ce point, le rôle du maire. Il se borne depuis, soit à porter lui-même, soit à faire inscrire la sentence du juge sur les registres de l'état civil. A ce moment, criminel ou non, l'acte de divorce est donc accompli; il ne reste plus qu'à l'enregistrer, à le reproduire sous des garanties officielles qui en attestent l'authenticité. Bref, le maire ne brise plus aucun lien; il témoigne seulement que le lien civil, quelle que soit sa nature, n'existe plus.

S'il est dans tout procès de divorce des acteurs gravement coupables, cherchons-les donc parmi ceux qui sollicitent ou prononcent la sentence : le demandeur, l'avocat, le procureur et le juge. Et pour que notre recherche ne porte pas à faux, distinguons d'abord les divers sens du mot divorce; car ils sont multiples.

III

S'agit-il seulement du divorce incomplet, qui se limite expressément à la simple séparation de corps et de biens, l'Église permet que les époux le demandent pour de graves motifs; elle tolère même que les intéressés comparaissent devant les tribunaux civils, quand ils ne peuvent s'adresser aux juges ecclésiastiques, auxquels ces causes ressortissent de droit. A cet égard, une pratique assez constante est depuis longtemps établie en France et dans la plupart des pays chrétiens. Certes, Rome ne songe pas à l'abolir; mais elle ne cessera jamais de rappeler aux magistrats et aux époux en instance de séparation qu'ils sont tenus de régler, ceux-ci leurs démarches et ceux-là leurs décisions, sur la doctrine de l'Église[1].

Nous ne rencontrons de difficulté sérieuse qu'en abordant

1. Cf. la réponse de la Congrégation du Saint-Office, adressée à l'évêque de Southwark, le 22 mai 1860, et celle du 25 juin 1885 à quelques prélats de France.

la déclaration du divorce proprement dit. Regardons tout d'abord si, à la considérer en elle-même, il n'en jaillit pas quelque rayon de lumière qui nous guide vers une solution. La première question, en effet, qui domine toutes les autres, est celle-ci : la déclaration de divorce, envisagée dans son objet immédiat, est-elle absolument immorale? Renferme-t-elle un vice intrinsèque, comme le blasphème ou le mensonge? S'il en était ainsi, nul prétexte, nulle intention, même la plus pure, ne pourraient ni la rendre licite ni l'excuser : un acte mauvais en soi n'est jamais permis, le salut du genre humain y fût-il attaché.

Or si nous examinons dans leur objet immédiat les diverses déclarations de divorce proprement dit portées par les tribunaux, nous constatons qu'il est des cas où se révèle manifestement une malice intrinsèque, et qu'il en est d'autres d'apparence presque identique, où ne se montre pas, du moins avec évidence, une réelle immoralité. Immoral, assurément, est l'acte de l'époux qui demande, sous le nom de divorce, la rupture du *lien conjugal*. Immorale encore la plaidoirie de l'avocat qui cherche à faire briser ce lien, la sentence du juge qui en prononce la dissolution. Ils commettent un véritable crime; car il n'est pas au pouvoir des hommes de dissoudre le contrat naturel du mariage. Celui-ci devient plus inviolable encore lorsqu'il est passé entre des époux chrétiens, sous les conditions précisées par l'Église. La parole qu'ils échangent, et par laquelle ils se donnent l'un à l'autre, a été élevée par le Christ à la hauteur d'un signe sacramentel; elle est ratifiée et confirmée par le ciel; et Dieu, ayant égard aux mérites infinis du Rédempteur, donne au contrat-sacrement la vertu de réaliser ce qu'il exprime. Le nœud formé entre les deux époux, nœud que le cœur et la raison voulaient déjà perpétuel, la grâce divine le resserre encore et le rend plus sacré; car elle en fait l'image de l'union indissoluble du Christ avec son Église.

IV

Mais à côté des attentats évidemment sacrilèges contre l'inviolabilité du mariage, il est des demandes et des décla-

rations de divorce qui, selon nous, n'impliquent pas immédiatement les mêmes désordres, bien qu'elles aient de plus fâcheuses suites que la simple séparation de corps. Le législateur qui a doté notre pays de ce funeste présent du divorce obéissait probablement à ses antipathies contre la religion catholique. Il est d'abord coupable pour avoir proclamé la complète indépendance du mariage civil à l'égard du mariage religieux, cette indépendance étant très injurieuse à l'Église. Pour ne point blesser les consciences catholiques, il eût fallu que, dans les vues du législateur, le divorce civil fût simplement la cessation d'une formalité extrinsèque au véritable mariage, la fin d'un contrat accessoire, consécutif à celui qui lie à jamais les époux devant Dieu et devant la conscience. Il eût fallu enfin qu'au lieu de faire abstraction de la législation de l'Église, il n'insérât dans ses lois aucune clause qui y fût opposée.

Malheureusement, en introduisant à la suite du mariage civil le divorce, le législateur français ne s'est pas borné à surveiller et à régler les circonstances extérieures du contrat qui, constitué d'après les conditions déterminées par l'Église, est seul valide et naturel. Il ne s'est pas contenté de statuer sur les effets civils : droit d'alimentation, secours mutuels, héritages, administration des biens ; ce qui n'excéderait pas son droit. Ses prétentions vont plus loin : d'après le texte de la loi, quand l'une des trois conditions signalées au début de ce travail peut être juridiquement prouvée, un époux est autorisé à faire prononcer le divorce ; et la sentence une fois portée, il est libre extérieurement, aux yeux de l'État, de contracter une nouvelle union.

De par la loi, il est libre au for extérieur : voilà des termes qu'il importe de préciser. D'une part, en effet, la loi du divorce ne sauvegarde pas nettement, comme celle de la séparation de corps, le lien du *contrat-sacrement* qui ne relève que de Dieu ; d'autre part, elle ne l'attaque pas directement, nous semble-t-il. Elle affecte seulement de l'ignorer ; réglant les circonstances extérieures qui accompagnent ou suivent le vrai mariage, faisant et défaisant le contrat civil, comme si hors de là il n'existait rien dont elle dût se soucier. Notons soigneusement, en passant, la déclaration faite à ce

sujet par M. Naquet. Malgré l'hypocrisie et le dédain dont elle porte l'empreinte, il est juste d'en tenir compte, si l'on veut ne rien omettre des circonstances qui tendent à dégager la responsabilité des magistrats. L'auteur de la loi sur le divorce se défend expressément d'entrer dans le domaine réservé de la conscience. Il ne vise, dit-il, que le seul contrat civil.

Eh bien, ce divorce, est-il permis à un époux d'y faire appel, à un avocat de le solliciter en faveur de son client, à un juge de l'appliquer? Laissons de côté, pour le moment, les rôles du demandeur et de l'avocat, d'ailleurs plus difficilement excusables. Arrêtons-nous à celui du juge. Est-il des circonstances où il soit permis de prononcer le divorce? Non, sans doute, en se proposant les fins peu honnêtes du législateur, mais en déclarant au contraire, avant ou après la sentence, que le contrat civil seul est défait et que le lien matrimonial reste indissoluble devant Dieu et la conscience.

V

Si l'on en croit quelques théologiens, d'ailleurs fort estimables, une sentence de divorce est toujours illicite. Tenir une telle opinion pour probable, passe encore; mais la donner pour rigoureusement démontrée, cela nous semble excessif. Nous craignons qu'on ne confonde la loi, qui est assurément mauvaise, avec l'application qu'en fait le juge. Serait-il donc impossible à celui-ci d'appliquer la loi du divorce, tout en répudiant les intentions du législateur? Nous ne le croyons pas: « La fin de la loi, dit un axiome juridique, ne tombe pas sous la loi. » La déclaration judiciaire peut fort bien ne viser que le contrat civil, c'est-à-dire une formalité extrinsèque au contrat-sacrement. Or qu'est-ce que le mariage civil pour le juge catholique aussi bien que pour l'Église? Une cérémonie légale, sans efficacité sur l'union des époux; un contrat accessoire au mariage, dont les effets sont d'ordre matériel et ne comprennent que la réglementation des biens extérieurs aux époux. Le mariage civil, ou plutôt le contrat civil passé devant le maire, appartient donc à un ordre de choses humain, relativement caduc et ins-

table. Pourquoi dès lors, sous la pression de causes graves, ne serait-il point permis de le résilier et de le dissoudre, comme les autres contrats bilatéraux?

On nous dira peut-être : Ces effets civils étant la conséquence légitime du véritable mariage, il est illicite de les supprimer tant que persévère le lien matrimonial. L'objection ne nous touche pas; car nous parlons des sentences de divorce portées par les tribunaux français, et nous croyons qu'un juge n'est jamais astreint par la loi à donner une telle décision, si les conditions exigées par l'Église pour la séparation de corps font défaut.

Reste une difficulté plus grave, qu'il serait déloyal de dissimuler : c'est que l'acte de divorce implique, en sus de la cessation des effets civils, la liberté accordée aux époux de se remarier. Il leur garantit la protection de l'État pour former un nouveau contrat civil. Il sauvegarde enfin tous les effets extérieurs qui résultent de ce nouveau contrat, tant pour les conjoints que pour les enfants nés de leur légal concubinage. Voilà bien, mis à nu, l'un des abus les plus odieux de la loi sur le divorce.

Que le juge soit obligé de faire entendre aux parties divorcées qu'elles sont libres de se remarier, c'est fort regrettable. S'ensuit-il que la sentence présente par elle-même et fatalement un sens criminel dont la conscience du juge soit forcément souillée? Nous ne le pensons pas.

La liberté que la sentence du juge garantit aux divorcés n'est pas une liberté qui les affranchisse du lien déclaré valide par l'Église. De droit réel pour un nouveau contrat civil, le juge n'en confère aucun. Ce qu'il assure, c'est d'abord l'exemption de toute contrainte corporelle pour des époux infidèles l'un à l'autre; c'est ensuite la protection légale garantissant, au for extérieur, un contrat passé devant les magistrats et dont les conséquences restent toujours extrinsèques au vrai mariage et purement civiles. Que l'État accorde cette impunité et cette sauvegarde légale à un couple adultère, c'est un mal à coup sûr; mais, remarque fort sagement le P. Lehmkuhl, « exprimer et faire connaître cette exemption de contrainte et cette protection tout extérieure, cela n'est pas illicite d'une façon si absolue qu'un juge doive,

en tout état de cause, se l'interdire[1] ». En d'autres termes, le juge énonce la loi, il ne l'établit pas; il en est l'interprète, non l'auteur. De ce chef encore sa responsabilité diminue, et il serait injuste, surtout quand il les répudie nettement, de lui imputer les graves abus qui peuvent résulter de sa sentence.

VI

Le juge fût-il certain que les époux, en instance de divorce, abuseront de sa décision et dédaigneront ses avertissements, il n'est pas pour cela forcément responsable de leurs fautes. C'est ici le lieu de rappeler un principe vieux comme la morale. Si un acte, qui me semble, sinon complètement indifférent, au moins tolérable en lui-même, emporte deux effets, l'un fatal et constant, mais licite en soi; l'autre mauvais, mais indirect et éloigné : en ces conjonctures, de graves motifs comme serait une question de vie, de santé, ou même de fortune me donnent le droit d'agir. Mon action se justifiera d'autant plus facilement que les fâcheuses suites qui en résultent sont moins nécessairement liées avec elle, plus involontaires, et restent en définitive sous la pleine puissance d'une cause libre, qui est indépendante de moi.

Un rapide coup d'œil sur les circonstances, au milieu desquelles un juge catholique est appelé à prononcer le divorce, nous permet de constater qu'il est des cas où toutes ces conditions sont réalisées. L'objet immédiat de sa décision, objet indifférent ou licite en soi, c'est l'abrogation du mariage civil, ou plus exactement du contrat passé devant le maire et de tous ses effets légaux. Se conformant à l'enseignement de l'Église, il admet que la sentence qu'il porte n'atteint qu'un ordre de faits placé en dehors de l'essence du mariage. Il déclare seulement aux époux en instance de divorce que leur ancienne union légale, constituée aux yeux de l'État par le contrat civil avec ses effets extérieurs, n'est plus protégée ni reconnue par les pouvoirs publics. Pourquoi cette déclaration serait-elle illicite, surtout quand les motifs dont on a

1. *Das neue Bürgerliche gesetzbuch des deutchen Reiches und seine bürgerliche Eheschlieszung.* Stimmen aus Maria-Laach, 7 August 1896, p. 138.

fait la preuve au cours du procès autorisent, au regard de l'Église, la séparation de corps et de biens ?

Reste l'occasion qui, en vertu de la sentence du juge, s'offre aux époux d'abuser de l'impunité et de la protection légale pour vivre, sous le couvert de la loi, dans l'adultère. Mais, remarquons bien que cette fâcheuse conséquence retombe sur les auteurs de la loi et sur les époux prévaricateurs, qui transforment une simple immunité de contrainte et une protection légale extérieure, en un droit absolu au péché ; prétention aussi perverse que ridicule.

Il va sans dire que si dans l'esprit du public ou de ceux qui bénéficient de la sentence, il y a place à l'équivoque, le juge est tenu de préciser où s'arrête le droit moral accordé par la loi. Encore ne suffit-il pas de montrer les limites que nulle loi n'autorise en conscience à franchir ; il faut, en outre, que les motifs en vue desquels un magistrat, sous la pression des circonstances, applique la loi, soient assez graves pour compenser à ses yeux les maux qui vont résulter de sa décision.

Voilà pourquoi il ne devra prononcer le divorce que lorsque tous les moyens dont il dispose pour réconcilier les deux parties auront été épuisés. Il engagera celui d'entre eux qui sollicite le divorce à ne demander que la séparation de corps et de biens. Il aura recours aux délais, aux ajournements qui sont conseillés ou tolérés par la loi, s'il espère ainsi refroidir, sinon éteindre les ressentiments qui divisent les deux époux. Mais, quand toutes les tentatives de réconciliation auront échoué ; quand différer plus longtemps ou se récuser lui deviendra impossible ; quand il se verra mis en demeure de quitter sa place, alors il pourra lui être permis de porter une sentence de divorce, en l'entourant des réserves indiquées plus haut.

Dès lors aussi, sa coopération aux funestes effets de la loi sera, selon nous, suffisamment justifiée. Car cette coopération au mal n'est pas immédiate, mais éloignée et indirecte ; elle n'est point voulue, mais tolérée sous la pression de graves circonstances et fournie à contre-cœur. D'un mot, elle est matérielle, non formelle.

Nous ne présentons pas cette manière de voir à l'égal

d'une thèse démontrée ; ce que nous prétendons, ce qui nous semble incontestable, c'est qu'elle s'*appuie* sur d'aussi bonnes raisons que l'opinion opposée. Les théologiens qui la défendent ne le cèdent à leurs adversaires ni par le nombre ni par l'autorité [1]. Et si les arguments qu'ils exposent n'ont pas toute l'évidence et la force désirables, ils suffisent pourtant à tenir en échec ceux qu'on leur oppose.

VII

En y réfléchissant bien, il n'est pas difficile de trouver, aux divers degrés de la hiérarchie des causes intelligentes et libres, quelques exemples dont les uns éclairent et dont les autres corroborent ce que nous venons de dire.

La divine Providence ne pourrait-elle empêcher le mal moral sur la terre ou du moins en restreindre les effroyables ravages ? Pourquoi, loin de l'étouffer dans son germe, souffre-t-elle qu'il s'épanouisse ? Pourquoi lui fournit-elle les moyens de s'étendre, de se développer jusqu'à prévaloir sur notre globe aux dépens du bien et de la vertu ? Nous croyons injuste de rendre Dieu responsable du progrès et du triomphe momentané de ces désordres. Nous savons que le mal moral ne découle ni directement ni nécessairement de son action créatrice et conservatrice. Le mal, Dieu le tolère seulement, bien qu'il prête matériellement son concours aux actes criminels de l'homme. Il n'y a de responsable ici que la créature : elle est libre, elle est à même de choisir entre le bien et le mal ; c'est assez que Dieu l'écarte du péché par

1. La thèse que nous tenons pour probable est proposée comme certaine par Lehmkuhl (art. cité), Ballerini-Palmieri (t. VI, tract. x, sect. VIII, cap. II, *de Divortio civili*, p. 391 et *sqq.*), les anciens rédacteurs du *Canoniste contemporain*, surtout Mgr Grandclaude, qui cite en sa faveur les PP. Clément Marc, Berardi, Thimothée, Piat, etc., Mgr Gasparri, *de Matrim.*, t. II, p. 406, et M. le chanoine Allègre, *le Code civil commenté*, t. I, p. 207, l'exposent comme probable.

La thèse opposée compte Mgr Rosset parmi ses défenseurs les plus distingués. Le lecteur peut consulter le vol. VI de son très savant et très complet Traité sur le mariage; il trouvera là, présentés en bon ordre, contre la licéité de la sentence de divorce, la plupart des arguments dont nous faisons la critique au cours de ce travail.

ses menaces et ses prohibitions, l'attire vers la vertu par ses ordres et ses promesses, pour qu'on soit mal venu d'accuser la sagesse et la sainteté suprêmes.

Mais laissons de côté cet exemple du concours divin. Il est trop au-dessus de la coopération des causes créées, il en diffère trop pour qu'il ne soit point facile d'en abuser. Nous aimons mieux rappeler que, sous les meilleurs gouvernements, l'impunité légale a toujours été accordée à quelques foyers de désordres publics. Les moralistes les plus intransigeants blâment-ils toujours les juges, quand ceux-ci, interprètes de la loi, donnent gain de cause à tel entrepreneur d'une maison de tolérance et étendent jusque sur ces tristes lieux l'impunité et même la protection légale ?

Encore une fois, nous ne prétendons pas ici atténuer la grave responsabilité qui pèse sur les auteurs de la loi du divorce, loi néfaste dont rien ne justifiait l'institution. Nous voulons simplement montrer que la coopération matérielle au mal n'est pas toujours illicite, et qu'il est d'une justice vraiment trop sommaire de frapper sans discernement du même anathème, le législateur qui décrète la loi du divorce et le juge qui, sous d'expresses réserves, en proclame et déclare le contenu.

Voici d'ailleurs un autre fait — la formation du contrat civil — dont le parallélisme avec le divorce civil prononcé par le juge, ne laisse rien à désirer. Certes, l'Église blâme énergiquement le contrat civil quand ceux qui y ont recours sont écartés du mariage par un empêchement dirimant, quand ils prétendent ne point vouloir l'assistance et la bénédiction du prêtre, et refusent de se soumettre aux conditions essentielles qui font du mariage un contrat-sacrement. Elle sait aussi que la présence du maire à cette cérémonie, qui n'a rien du véritable mariage, facilitera aux prétendus époux les moyens de vivre dans le concubinage. En de telles circonstances l'Église n'interdit pourtant pas au maire de présider au contrat civil, et de lui donner ainsi la force de produire certains effets extérieurs, que garantit et protège la loi.

Et qu'on ne dise pas que l'acte du maire est licite en soi, par la raison qu'il assiste au contrat civil, à titre de simple témoin, comme le prêtre au contrat de mariage. La vérité est

que la loi regarde le maire comme la cause efficiente du contrat civil. A cet égard son influence est donc comparable à celle du juge prononçant le divorce. L'un fait ce que l'autre défait. Donc si l'Église tolère l'acte du maire, c'est qu'elle y voit une simple coopération matérielle aux désordres qui en seront la conséquence indirecte et nullement nécessaire. Elle juge que, sous la menace de maux imminents pour lui et pour la société, le maire est en droit d'agir. Une pareille condescendance ne lui semblerait-elle pas illicite, si la déclation du maire contenait clairement à ses yeux une malice intrinsèque, et dérogeait nettement au droit naturel et divin ?

Au surplus, nous avons bien d'autres raisons de ne pas trancher dans le sens le plus rigide ce grave débat. Nous avons à cœur de ne pas nous écarter de la ligne de conduite tracée par l'Église. Or si celle-ci, par l'organe des congrégations romaines, laisse théoriquement en suspens la question des principes, elle décide pratiquement, dans bien des cas, en faveur de la liberté. N'y eût-il qu'un seul exemple bien avéré en ce sens, on en pourrait déjà conclure que l'acte du juge prononçant le divorce, dans les limites précisées plus haut, n'est pas toujours intrinsèquement immoral. Voici deux catégories de décisions, auxquelles nous en appelons ; quelques-unes nous sont ouvertement favorables.

Plusieurs fois ont été posées aux Congrégations romaines des questions générales sur la licéité d'une déclaration de divorce. Eh bien, d'ordinaire, après une réponse sommaire sur quelque cause en litige, les Congrégations consultées recommandent de s'adresser, pour la solution des cas difficiles et complexes, soit à l'évêque, soit même par son intermédiaire aux tribunaux de Rome. Si la sentence de divorce civil, en dépit de toutes les restrictions qu'elle comporte, était jugée immorale en elle-même, ne serait-il pas inconséquent de la part des cardinaux d'en renvoyer l'examen aux tribunaux ecclésiastiques ?

On nous répond que l'examen auquel renvoient les éminentissimes cardinaux porte simplement sur ce point : savoir, si les époux en instance de divorce sont validement mariés. Mais, du moment que le contrat-sacrement serait vraiment constaté, ni l'évêque ni la haute Commission ecclé-

siastique ne pourraient autoriser le juge à prononcer le divorce. Nous croyons, au contraire, que, parmi les mariages dont les Congrégations romaines réservent soit à elles-mêmes, soit à l'évêque l'examen, il en est qui sont manifestement valides aux yeux de l'Église.

Notre conclusion ressortira mieux encore si, de ces considérations générales, nous descendons à quelques décisions particulières.

VIII

Arrêtons-nous d'abord à la réponse, adressée en date du 25 juin 1885, à plusieurs évêques de France. Ceux-ci avaient demandé s'il est permis aux juges laïques de siéger dans un procès en divorce ou en séparation. Voici quelle fut la réponse du Saint-Office : « En raison de très graves circonstances provenant des événements, des temps et des lieux, on peut tolérer qu'en France les magistrats et les avocats tiennent leur rôle dans les causes matrimoniales, sans être astreints à démissionner »; mais ils devront se soumettre aux conditions suivantes : « Professer publiquement la doctrine catholique sur le mariage, et la compétence exclusive des juges ecclésiastiques dans les causes matrimoniales; ne jamais donner ni provoquer une décision sur la validité ou la nullité du mariage et la séparation de corps qui soit en opposition avec le droit divin ou ecclésiastique ; enfin, dans les cas difficiles et douteux, recourir à l'évêque ou à la Pénitencerie apostolique. »

La teneur de cette lettre ayant été divulguée contre l'intention de ses auteurs, une controverse s'ensuivit. De là, une nouvelle question posée à la Congrégation du Saint-Office. On lui demanda si l'interprétation donnée par certains théologiens, au sujet de la seconde condition exigée des magistrats, était exacte, et s'il suffisait réellement que le juge, en prononçant le divorce, n'eût intérieurement en vue que le contrat passé devant le maire, et ses effets civils. La réponse du Saint-Office fut négative. Ceux qui prétendaient que toute coopération au divorce civil est en elle-même immorale se prévalurent un peu trop de cette désapprobation. Selon nous, elle ne tranchait pas le débat entre

les rigoristes et leurs adversaires les plus modérés; car ceux-là semblaient perdre de vue, dans leur conclusion, le sens exact de la demande portée devant la Congrégation ; on supposait, dans cette requête, que le juge, en prononçant le divorce civil, ne faisait aucune déclaration publique, et qu'il lui suffisait de viser mentalement le seul contrat civil pour ne point déroger au droit divin ou ecclésiastique. Or c'était là une erreur que Rome ne pouvait approuver.

La condamnation portée par le Saint-Office eût-elle une portée plus étendue, il serait à coup sûr excessif d'en conclure qu'elle frappe toute sentence de divorce comme intrinsèquement illicite. Défendre une hypothèse aussi invraisemblable, c'est donner à penser que la Sacrée Congrégation permet aux juges catholiques d'Amérique, d'Allemagne, de Belgique, d'accomplir un acte intrinsèquement immoral à l'égal du blasphème ou du mensonge. C'est aussi donner à croire que, les circonstances demeurant sensiblement les mêmes, ce qui est péché en France ne l'est plus en Belgique.

Au reste, comme les juges étrangers, plus d'un juge français, en des circonstances délicates, a reçu pour réponse le *tolerari potest :* cela peut être toléré. Il existe deux documents datés de 1887 qui en font foi et, selon nous, paraissent décisifs. A cette époque, un évêque déféra la cause suivante au tribunal du Saint-Office : Un magistrat a été nommé président du tribunal civil. Il est tout disposé à résigner ses fonctions, s'il ne peut en conscience prononcer de divorce civil ; car c'est là une extrémité qu'il ne lui sera pas toujours possible d'éviter. Lui est-il permis d'accepter la charge de président du tribunal civil, malgré la perspective qu'il a devant les yeux d'être souvent réduit à la stricte nécessité de porter une sentence de divorce ? » Voici la réponse, en date du 26 juillet : « Que Votre Grandeur encourage de tout son pouvoir le juge dont il s'agit à persister dans sa charge, tout en lui prescrivant de rester fidèle aux restrictions recommandées par le Saint-Siège, et d'observer toutes les réserves que suggère la prudence[1]. »

Sans doute, dans cette lettre, la question de principe tou-

1. Ce cas est cité par Mgr Gasparri : *Tractatus canonicus de matrimonio.* Appendix de matrimonio civili, t. II, p. 401.

chant la licéité de la sentence de divorce n'est pas tranchée. Pense-t-on, toutefois, que le juge auquel s'adressait la déclaration, se voyant dans l'alternative de prononcer le divorce ou de démissionner, n'était point autorisé à se dire : « Il m'est permis de prendre le premier parti, sauf à entourer ma décision des restrictions qui me sont recommandées » ? Car, ne l'oublions pas, la demande supposait qu'il n'y avait pour le magistrat aucune échappatoire possible entre prononcer le divorce ou bien démissionner ; et tout l'objet de la consultation était précisément de savoir si le juge pouvait garder sa place malgré les sentences de divorce, qu'il prévoyait inévitables.

Deux mois après, une réponse de la Sacrée Pénitencerie à l'évêque de Luçon affirmait plus nettement encore qu'il n'est pas toujours interdit à un magistrat de tenir son rôle dans un acte de divorce. Dans la requête, il s'agit seulement de la coopération du maire ; mais à cette époque, — telle est du moins la persuasion de l'évêque, — l'acte de divorce ne dépendait pas moins du maire que du juge. Et la Congrégation répond à la question dans les limites précises où elle a été posée : « Le maire — ainsi s'exprime la supplique — est un zélé défenseur des intérêts catholiques. S'il ne prononce pas le divorce, il sera destitué. On demande si, vu la gravité des circonstances, il est autorisé à prononcer le divorce civil, en déclarant publiquement : 1° Qu'il professe la doctrine catholique sur le mariage et la compétence exclusive des juges ecclésiastiques dans les causes matrimoniales ; 2° Qu'il n'a en vue que les effets civils et ne veut rompre que le seul contrat civil, le lien conjugal demeurant intact devant Dieu et la conscience. »

Eh bien, le 23 septembre 1887, la Sacrée Pénitencerie déclara que l'évêque pouvait « si cela lui paraissait expédient dans le Seigneur », permettre au maire de prononcer le divorce civil. Elle prescrivait seulement de faire précéder ou suivre la sentence des avertissements qui en restreignent la portée, et au lieu des mots suivants : Le maire « ne veut rompre que le contrat civil », la Congrégation recommandait de substituer ceux-ci : « Il ne peut avoir en vue que le contrat civil. »

Il a été souvent répété que cette décision ne vise que des circonstances particulières, un fait isolé, et ne saurait être généralisée. Si l'on veut dire qu'elle ne s'étend pas à tous les cas analogues, nous en tombons d'accord. Mais nous ne voyons pas qu'en des circonstances absolument identiques, tout évêque ne soit point autorisé à user de la même tolérance envers un magistrat. Si les décisions peuvent justement varier selon la gravité des circonstances et des intérêts en jeu, nous croyons que ces conditions restant les mêmes, la même solution est légitime.

D'ailleurs, pour probable que nous paraisse notre opinion, d'après laquelle il est parfois licite de prendre part à un acte en divorce, nous admettons aussi qu'il faut dans les cas douteux et difficiles, recourir à l'évêque, et par son intermédiaire, s'il en est besoin, à la Sacrée Pénitencerie. Nous avons déjà montré que cet appel aux juges ecclésiastiques, loin de l'infirmer, confirme notre manière de voir. Ceux qui tiennent au contraire pour illicite toute sentence de divorce civil, quand le mariage est valide, concilient bien malaisément l'un avec l'autre les divers conseils de la Sacrée Congrégation. Vraiment, si toute sentence de divorce civil est un crime, on a mauvaise grâce à presser les magistrats de ne jamais renoncer à leur charge, à recourir, dans les circonstances les plus critiques, à l'évêque ou aux Congrégations romaines. Toutes ces démarches pourront bien leur valoir quelques mois de sursis; mais dans les grandes villes surtout, un magistrat estimera qu'entre le conseil de rester à son poste et la constante affirmation de l'illicéité de la sentence de divorce, il y a flagrante opposition. Tout dernièrement encore, un rédacteur du *Canoniste contemporain*, en parlant de l'œuvre de Mgr Rosset, faisait allusion en termes extrêmement discrets, à cette incompatibilité.

IX

Nous ne voulons pas discuter longuement ici quelle conduite doivent tenir l'avoué, le procureur, l'avocat et les demandeurs dans une cause en divorce. Les intérêts personnels que l'avoué et l'avocat risquent de compromettre par leur abstention sont, d'ordinaire, moins importants que

ceux du juge; et il est bien certain qu'ils ne peuvent sans de très graves motifs, s'employer en faveur de leurs clients, pour obtenir sous les réserves prescrites une sentence de divorce civil. La situation de l'avocat d'office, auquel des causes sont imposées malgré lui, réunira plus aisément les conditions exigées pour toute coopération à un acte en divorce. Et, s'il en est besoin, il obtiendra assez facilement de son évêque l'autorisation de remplir son rôle, pour conserver son emploi.

S'il est des cas où il soit permis à un époux, et sur ses instances à un avoué et à un avocat, d'intenter une action en divorce civil, ces cas sont extrêmement rares, en France du moins. Jusqu'ici, une demande en séparation de corps et de biens, assure chez nous, à l'un et l'autre époux, à peu près tous les avantages matériels garantis par la loi du divorce. Si, pourtant, un époux catholique était sûr d'arracher à son indigne conjoint les grands avantages que celui-ci va obtenir en demandant le divorce; s'il n'avait d'autre moyen de sauvegarder de hauts intérêts spirituels, de soustraire, par exemple, la garde et l'éducation de ses enfants à un parent qui va les rendre impies et débauchés, lui sera-t-il permis de solliciter le divorce civil? Ces cas nous semblent trop graves pour que nous osions, à cette heure, essayer de les résoudre. D'autres théologiens sont plus hardis. Mgr Grandclaude affirme nettement que l'époux catholique peut aller de l'avant, quand il s'agit de ces hauts intérêts ; et il cite des exemples à l'appui de son dire.

Cependant, comme cette ligne de conduite n'est encore autorisée, que je sache, par aucune décision claire et catégorique de Rome, nous croyons qu'en tout état de cause on est obligé de consulter l'évêque, et par lui la Sacrée Pénitencerie. Sans rien préjuger, il est bien possible que la réponse ne soit pas toujours négative. Voici une demande, faite en des circonstances moins graves que celles signalées plus haut et qui, sans obtenir gain de cause, n'a pas été complètement rejetée. Un homme, en faveur de qui la séparation de corps et de biens était déjà prononcée, ne voyant point d'autre moyen de décliner la paternité des enfants adultérins de son épouse, et de conserver à ses propres

enfants leur héritage, sollicita de la Pénitencerie l'autorisation de faire annuler son contrat civil; il n'y voyait, disait-il, qu'une pure formalité, n'emportant que des effets civils : « Que le demandeur consulte les auteurs approuvés », fut-il répondu [1]. Quels sont ces auteurs? Voilà de nouveau un vaste champ ouvert à la discussion. Nous n'y entrerons pas.

Nous nous garderons, avec beaucoup plus de soin encore, d'affirmer qu'il se présente actuellement des raisons assez pressantes, pour qu'un maire soit autorisé en conscience à procéder au nouveau contrat civil d'un divorcé. Mgr Grandclaude assure avoir entendu parler d'une instruction orale communiquée à plusieurs prélats, où l'on disait que le concours prêté par le maire au contrat civil pouvait être toléré. Ces allégations sont encore trop vagues pour servir d'appui à une sérieuse opinion. Si un maire juge qu'il est nécessaire d'obéir à la loi pour garder sa charge, et contribuer par là au bien de l'Église et de la société, qu'il s'adresse à l'autorité compétente. Il n'est pas impossible que, pour des raisons extrêmement graves, il obtienne ce qu'il sollicite; car faire et défaire le contrat purement civil n'étant point manifestement deux actes mauvais par essence, leur licéité dépendra des effets bons ou funestes qu'ils entraînent à leur suite.

Le P. Lehmkuhl, après avoir exposé comme certaine l'opinion tenue par nous pour sérieusement probable, fait cette judicieuse remarque : « Peut-être la distinction entre le divorce civil et le divorce religieux semblera-t-elle subtile à quelques-uns et dépourvue de fondement. En réalité, là seulement est le fond solide sur lequel des milliers d'hommes peuvent s'appuyer pour sortir d'une situation extrêmement douloureuse. » Le savant moraliste croit de son devoir de déclarer aux magistrats que nulle raison décisive ne les oblige à quitter leur poste. Dussent-ils être réduits à prononcer quelques sentences de divorce, sous les réserves signalées plus haut, nous croyons aussi qu'ils doivent garder leur place.

1. La réponse est du 30 juin 1892 ; elle est citée par Mgr Rosset, t. VI, *de Matrim.*, p. 402.

F. TOURNEBIZE, S. J.

FRANCE ET RUSSIE

(Troisième article [1])

I

L'histoire manquerait à son caractère si, en retraçant le passé, elle ne se dégageait pas des événements actuels et des courants où ils entraînent la génération présente. Nous sommes obligés de le reconnaître : malgré quelques velléités de rapprochement entre les rois de France et les premiers Romanoff, l'alliance franco-russe n'est pas une tradition de l'ancien régime. Au dix-huitième siècle, certains hommes d'État en avaient eu le désir et comme le pressentiment; parfois l'entente avait paru s'opérer; mais si la nature avait situé les deux États pour être alliés, si des affinités instinctives les inclinaient l'un vers l'autre, la politique avait accumulé entre eux trop d'intérêts discordants, pour qu'elle pût transformer en pacte formel, par sa signature, une simple réciprocité de tendances et de goûts.

Tant que la France eut à se défendre contre le Saint Empire romain, la force même des choses, plus puissante que les sympathies et les mains souvent tendues de part et d'autre, poussait les deux gouvernements en des voies opposées. Le premier principe de notre diplomatie était alors de chercher des auxiliaires à Stockholm, à Varsovie, à Constantinople, afin de prendre à revers la maison d'Autriche. Au contraire, la destinée de la Russie était de ne pouvoir pousser ses progrès qu'aux dépens de la Suède, de la Pologne et de la Turquie; il lui fallait, si elle ne voulait pas demeurer pauvre, barbare et séquestrée, gagner la Baltique, gagner la mer Noire, gagner l'Allemagne, en poussant devant soi les Suédois, les Turcs et les Polonais. Elle était ainsi fatalement conduite à bouleverser, à ruiner ce système du Nord et de l'Orient qu'avaient composé les efforts de nos rois et de nos

1 V. *Études*, t. LXIX, p. 91 et 545.

ministres. De là, un fond latent d'hostilité qui survivait à toutes les tentatives d'union.

Ce mur de glace que la contradiction des intérêts élevait entre les deux peuples, trois souverains russes, par chaleur de cœur et entraînement spontané plutôt que par réflexion et calcul, parurent vouloir le briser. Pierre le Grand vint à nous parce qu'il avait la conception confuse de la grandeur intellectuelle de la France, la conception très nette de sa grandeur matérielle ; parce qu'il subissait le prestige de notre pays et plus encore celui du grand Roi. Catherine Ire obéissait à une sorte de culte pieux pour les idées de son mari ; à son amour pour sa fille, la fille d'une servante, qu'elle eût voulu placer sur le premier trône du monde ; peut-être aussi à un sentiment de maternelle tendresse pour ce jeune roi de France, orphelin et en tutelle, dont Pierre, au retour de Paris et de Versailles, lui avait si souvent parlé. Élisabeth se sentait attirée par son goût de la culture française, par la séduction d'une cour qui était le centre de toutes les élégances, par son penchant tenace pour ce Roi à qui elle avait pu se croire promise et dont le portrait la faisait rêver.

Pierre, Catherine, Élisabeth étaient des natures frustes, des primitifs ; le premier était resté à demi-barbare, la seconde absolument illettrée, la troisième à peu près sans instruction ni éducation. Mais si enclins qu'ils fussent, par caractère, à céder aux mirages de l'imagination et aux mouvements passionnés du cœur, tous trois, et il convient de les en louer, entendirent faire œuvre de souverains russes ; tous trois subordonnèrent les considérations personnelles à la raison d'État, et, sans se laisser arrêter par la pensée des dommages qu'ils pouvaient nous causer, entreprirent sur cette barrière qui, en même temps qu'elle couvrait la France à l'est, arrêtait la Russie à l'ouest, la séparait de l'Europe, lui fermait les routes du commerce et de la civilisation.

Cependant l'année 1756 vit s'opérer une révolution complète dans le système fédératif de l'Europe. Le traité de Versailles du 1er mai, que le chancelier autrichien, comte de Kaunitz, considérait avec raison comme son chef-d'œuvre politique, suspendit le cours d'une rivalité séculaire entre la

maison de France et la maison d'Autriche. Il y substitua une alliance dirigée contre les adversaires respectifs de ces deux maisons : l'Angleterre et la Prusse. La défection de Frédéric II fut l'origine de ce changement de front. La Prusse ayant brusquement passé à l'Angleterre, par le traité de Westminster du 16 janvier 1756, il importait, pour maintenir l'équilibre, que la France eût l'Autriche comme auxiliaire. Marie-Thérèse offrit son alliance, Louis XV l'accepta. C'est ainsi qu'après s'être attardé à lutter contre les Habsbourg jusqu'à l'heure où cet usage vieilli n'avait plus sa raison d'être, le gouvernement des Bourbons s'en était enfin dégagé. De 1756 à 1789, l'alliance autrichienne, dont M. de Talleyrand essaiera encore de renouer, par-dessus la Révolution, la chaîne brisée, forme la doctrine officielle et la nouvelle tradition du cabinet français.

L'Autriche et la France étant réconciliées, la barrière de l'est perdait considérablement de son importance ; il devenait moins nécessaire de la protéger contre les empiétements de la Russie ; plus facile, par conséquent, de nous entendre avec cette dernière puissance. Ou plutôt la Russie étant liée déjà à l'Autriche par les traités de 1726 et de 1746, sur le point de se lier davantage encore par le nouveau traité du 2 février 1757, notre alliance avec l'une amenait naturellement notre alliance avec l'autre. De fait, les relations diplomatiques, interrompues depuis onze années, sont reprises entre Versailles et Pétersbourg, et la Russie appose sa signature au bas des différents actes qui unissent contre la Prusse les grandes puissances continentales.

Était-ce enfin la réalisation du projet dont Pierre le Grand avait jeté les bases quarante ans auparavant, dans ses conversations avec le Régent à l'hôtel Lesdiguières et sous les ombrages des Tuileries ? Non. L'accord qui venait de s'établir à Pétersbourg ne ressemblait pas à celui qu'avait voulu le Tsar réformateur. Aux yeux de Pierre le Grand, l'union de la France et de la Russie apparaissait comme une nécessité de principe ; sa fille la considérait comme un mariage d'inclination, et Louis XV ne l'envisageait que comme un rapprochement de circonstance. Ni pendant la guerre de Sept ans et la fin du règne d'Élisabeth, ni pendant les trente-

quatre années du règne de Catherine II, il n'y eut entre la Russie et la France alliance véritable.

II

La Russie, durant la guerre de Sept ans, combat le même ennemi que nous. Ses armées et les nôtres franchissent les unes le Rhin, les autres le Niémen pour marcher contre Frédéric.

On en a fait la remarque : depuis qu'il existe une Russie et une Prusse, si voisines que soient ces deux puissantes monarchies militaires, si fréquentes qu'aient été les occasions de conflit, elles ne se sont fait la guerre qu'une seule fois, il y a de cela cent quarante ans, de la fin de 1756 à la fin de 1761.

Le rôle dévolu à la Russie dans la coalition était capital ; il consistait à apparaître sur les derrières de Frédéric occupé par les Autrichiens, les Saxons et les Français, à déterminer sa défaite s'il prolongeait la résistance, à lui donner le coup de grâce s'il était vaincu. La réussite de ce plan dépendait de l'accord et de la précision avec laquelle les alliés concerteraient leurs mouvements. Le malheur fut que l'accord, ne régnant pas pleinement dans les relations diplomatiques, fît également défaut dans les opérations militaires; et par suite, que le roi de Prusse, au lieu d'être écrasé par l'effort simultané de ses adversaires, put tenir tête, durant cinq campagnes consécutives, à leurs attaques mal combinées.

La Russie porte à Frédéric les coups les plus terribles. Jusqu'alors, l'armée russe n'avait paru, avec Pierre le Grand et avec Anna Ivanovna, que dans les luttes localisées des régions de la Baltique et de la mer Noire ; ou bien, avec Anna Ivanovna et Élisabeth, elle ne s'était manifestée que par les deux promenades militaires qui coïncidèrent avec la fin des deux guerres de sucession de Pologne et d'Autriche, plutôt qu'elles ne hâtèrent cette fin. Pour la première fois, elle descendait dans la grande arène, en émule des armées française et autrichienne, en adversaire de l'armée prussienne. Là, tandis que la vieille gloire de nos armes sombrait dans des journées comme celle de Rosbach, où la honte

s'ajouta pour nous au malheur; tandis que, chaque année, reprenait entre Frédéric II et Daun, entre le prince Henri et Laudon, la guerre savante, méticuleuse, méthodique, qui ne sauvait pas l'Autriche de défaites sanglantes, comme celles de Lissa ou de Torgau; l'armée russe, arrivant de ses quartiers d'hiver de la basse Vistule, en retard le plus souvent et en désordre, mais rachetant cette faute par la ténacité de ses marches et de ses résistances; pesante, mais de masse irrésistible à l'attaque, indomptable dans la défense, s'illustrait par les victoires de Jœgernsdorf, de Paltzig, de Kunersdorf; par la bataille glorieusement indécise de Zorndorf, dont Guillaume II, dans un toast retentissant, voulait faire un succès prussien; par la prise de Kœnigsberg, de Francfort-sur-l'Oder, de Kolberg, de Berlin enfin.

De la guerre du Nord, sous Pierre le Grand, aux guerres d'Italie et d'Helvétie avec Souvarof, et aux formidables guerres napoléoniennes, la guerre de Sept ans forme le point culminant des fastes héroïques de la Russie. Avant les grandes batailles qui la signalent, il faut remonter jusqu'à Poltava; après ces batailles, il faut descendre jusqu'à Cassano, la Trebbia, Novi, Zurich, Austerlitz, Eylau, Friedland, Borodino, Leipzig, pour en trouver l'équivalent. Entre Charles XII et Bonaparte ou Napoléon, les Russes n'ont rencontré qu'un seul adversaire digne d'eux : Frédéric. C'est Frédéric en personne que Fermor a tenu en échec à Zorndorf, que Soltykof a écrasé à Kunersdorf.

Mais les victoires des Russes, qui auraient dû affermir l'alliance, puisqu'elles étaient remportées sur l'ennemi commun, ne font que l'ébranler par les inquiétudes qu'elles jettent et la jalousie qu'elles fomentent dans l'esprit des coalisés. C'est qu'au fond l'alliance de 1756 manque de sincérité; les arrière-pensées subsistent sous les apparences de l'union; les craintes et les rivalités d'autrefois survivent aux réconciliations officielles.

L'alliance n'est pas sincère du côté de la France. D'abord, aux termes mêmes des conventions, si la Russie est en amitié avec nous, elle n'est point notre alliée, mais l'alliée de l'Autriche. Elle accède à tous les actes complémentaires du traité de Versailles; mais elle attend toujours la signature

de l'Autriche pour donner la sienne. Elle semble n'agir qu'en vertu de ces traités austro-russes de 1726 et 1746, qui avaient été dirigés contre nous.

Qui la maintient dans ce rôle subalterne et secondaire d'alliée par ricochet ? Sans doute, la politique de la cour de Vienne, qui tient à conserver la haute direction des affaires européennes ; mais aussi les défiances, on pourrait dire les répugnances de la cour de Versailles. Vainement, Élisabeth, tantôt par les voies de la diplomatie régulière, tantôt par celles de la diplomatie secrète, essaie d'amener le Roi à supprimer l'intermédiaire autrichien, gênant et coûteux ; à convertir l'alliance indirecte en alliance directe, plus étendue et plus explicite. Elle voudrait s'appuyer sur la France, puissance éloignée et désintéressée, au lieu d'avoir à subir la tutelle ombrageuse de sa voisine. Elle voudrait émanciper la France elle-même d'une subordination que celle-ci subit trop servilement. Elle y revient sans cesse, dès le début du rapprochement, puis en janvier 1757, en décembre 1760, en janvier 1761, au moment où l'on commence à parler de la paix. Le roi fait obstinément la sourde oreille.

Il se borne à la conclusion d'un traité de commerce : comme à la fin du seizième siècle, on n'en veut qu'aux blés et aux pelleteries de la Russie. Faut-il, en dehors de ce cas, accorder ou obtenir quelque avantage, le roi s'effacera derrière l'Autriche et réclamera son entremise. Est-il convenu, par exemple, que la Russie sera dédommagée des subsides que lui assurait l'Angleterre, Louis XV ne veut pas qu'elle reçoive la compensation de sa main ; il préfère donner à l'Autriche, qui s'arrangera comme elle l'entendra avec la Russie.

Plus que cela, il ne manque pas une occasion de mettre en garde ses ambassadeurs contre ce qu'il appelle « l'utopie d'une amitié étroite », irréalisable, prétend-il, à cause de la distance qui sépare les deux empires.

La distance n'est qu'un prétexte ; le vrai motif de la tenace froideur de Louis XV à l'égard de la Russie n'est pas la difficulté de l'éloignement, mais la crainte de voir prendre à son alliée de trop grands accroissements. Après Kunersdorf, la Tsarine annonce l'intention de garder à la paix la Prusse orientale, que ses généraux occupent et administrent

depuis deux ans; aussitôt grand émoi à la cour de Versailles; protestation contre « l'insupportable exigence du Nord ». Et puisque les victoires moscovites fortifient les prétentions du cabinet de Pétersbourg, il importe qu'elles ne se renouvellent pas. Louis XV en arrive à souhaiter l'inaction d'une puissance auxiliaire, sans se préoccuper des conséquences pour le résultat final de la guerre; mieux vaut, semble-t-il, laisser la Prusse échapper à une perte presque assurée, que de la voir périr par les mains de la Russie. Plus tard, réduit à traiter, Louis XV aimera mieux subir les dures conditions de l'Angleterre que de payer, par quelques concessions, les bons offices de la Russie et les adoucissements qu'ils auraient pu lui valoir.

Disons-le à la décharge de cette politique étroite : le Roi redoute l'extension de la prépondérance russe moins pour lui que pour ses anciens alliés, la Turquie, la Suède, et surtout la Pologne. Il n'en a plus besoin contre l'Autriche; néanmoins, il continue à les protéger. Générosité chevaleresque, mais imprudente. Convenait-il de sacrifier les intérêts les plus pressants de la France, ceux de la coalition, les exigences de la lutte contre Frédéric, et la nécessité d'étouffer dans son germe la grandeur déjà menaçante de la Prusse à l'avantage problématique de maintenir l'indépendance anarchique de la Pologne, et de conserver notre influence sur les destinées d'un État condamné à périr par le vice même de sa constitution?

Tout cela n'empêche pas le Roi et la Tsarine de s'écrire régulièrement en secret. Le chevalier d'Éon avait apporté de Versailles l'alphabet conventionnel qui devait servir à leur correspondance, habilement dissimulé dans la couverture d'un exemplaire de *l'Esprit des lois*. Mais les relations épistolaires entre les deux souverains s'égarent en de vagues généralités ou d'inutiles détails. Elles prennent le caractère d'une intimité quasi bourgeoise, plutôt que d'un échange de vues sur les grands intérêts de l'État.

Élisabeth fait part au Roi de ses souffrances physiques. Louis XV lui envoie un médecin attaché à sa cour et fort réputé en France, M. Poissonnier, dont l'arrivée réjouit la Tsarine, mais offusque la Faculté russe. Dans ses intervalles

de santé, Élisabeth demande au Roi de lui procurer des divertissements; passionnée pour le théâtre, elle prie Louis XV de lui envoyer les deux premiers acteurs de la Comédie-Française, Lekain et Mlle Clairon. Le Roi craint de mécontenter le public parisien en lui enlevant ses favoris, et s'excuse. Affaire plus délicate : la grande-duchesse Catherine étant sur le point de devenir mère pour la seconde fois, Élisabeth a accepté d'être la marraine de son enfant, mais sous la condition que le roi de France lui servira de compère; la différence de religion empêche le Roi d'accéder à la demande. Élisabeth, froissée dans son amour-propre, laisse vide la place qu'elle avait réservée à Louis XV, et tient seule sur les fonts baptismaux l'enfant, une fille qui ne vécut pas.

On le voit, dans le commerce entre les deux souverains, Élisabeth fait toutes les avances et Louis XV s'empresse peu d'y répondre.

III

L'alliance, qui n'était pas sincère du côté de la France, ne l'était pas davantage du côté de la Russie. Faisons une exception pour Élisabeth ; elle y allait de tout cœur, son penchant pour Louis XV lui tenait lieu de diplomatie et réglait toute sa conduite. Mais elle était à peu près seule. Cinquante ans plus tard, en 1807, il n'y aura en Russie de partisans décidés de l'alliance franco-russe que l'empereur Alexandre et son ministre Roumiantsof. Au milieu du dix-huitième siècle, il n'y a de fortement résolu à continuer l'entente avec nous et la guerre contre la Prusse que l'impératrice Élisabeth et le cercle de ses intimes, son vice-chancelier Voronsof, son favori Ivan Chouvalof.

A cette date, il ne saurait être question d'opinion publique. A la différence de ce qui se passe aujourd'hui, l'alliance française n'avait pas, ne pouvait pas avoir alors un caractère national; le peuple l'ignorait, l'armée n'en avait pas souci; quant à l'aristocratie, trop peu de temps s'était écoulé depuis qu'un ambassadeur de France se plaignait de voir la société russe éviter ses salons tant qu'elle n'eût pas reçu l'ordre formel de les fréquenter. Ces Français, contre lesquels on

s'était battu à Dantzig et qu'on avait été provoquer deux fois sur le Rhin, n'étaient encore, pour beaucoup de Russes, qu'une variété de *niemtsi*, c'est-à-dire d'Allemands, d'étrangers, d'infidèles. L'alliance nouvelle avait débuté comme une intrigue, par un marchand de *galanteries*, on dirait aujourd'hui de nouveautés, un aventurier écossais et un chevalier qui passait pour être une chevalière. Ce n'était qu'une demi-alliance, une sous-alliance, subordonnée à celle de la France avec l'Autriche, alliance stérile qui n'offrait à la Russie aucun avantage et semblait les lui refuser tous; alliance fragile qui ne tenait qu'à un fil, à la vie d'une femme maladive et plus vieille que son âge.

Le foyer le plus ardent de l'opposition à la France était *la jeune cour*. Résolue à ne pas se marier, du moins officiellement, depuis qu'elle n'avait pu avoir Louis XV ou, à son défaut, un prince français pour époux, Élisabeth avait dû chercher quelque part un héritier du trône. Peu de temps après son avènement, en 1742, elle avait fait venir du Holstein un jeune prince, issu du mariage d'une de ses sœurs avec le duc de ce pays. Il s'appelait Pierre, on le baptisa à la russe, et désormais il s'appela Pierre *Féodorovitch*, quoique le nom de son père fût Charles-Frédéric. Rabougri, chétif, presque contrefait, marqué de la petite vérole; avec cela, dénué d'intelligence, de courage, de bonté; aussi borné d'esprit qu'emporté de caractère, tel est le portrait que les contemporains nous ont laissé du successeur que la Tsarine s'était assuré.

Resté Allemand, Holsteinois, bien qu'il eût vécu en Russie depuis l'âge de quatorze ans, ce petit-fils dégénéré de Pierre le Grand résumait son germanisme en une admiration inintelligente, irraisonnée, fanatique de Frédéric II. Singe de son héros, il se croyait un grand capitaine en jouant au soldat. Avec de pareilles dispositions, on ne pouvait espérer que le grand-duc se montrât favorable à l'alliance française. Il ne parut au conseil de gouvernement, présidé par Élisabeth, que pour protester contre la reprise des relations avec Versailles. Plus tard, il s'affligera des victoires des armées russes, se réjouira de leurs revers. Finalement, sa tante sera obligée de l'exclure des conférences, parce qu'on le soupçonne de livrer

à celui dont il a fait son idole les secrets de diplomatie et de guerre.

La femme qui lui a été donnée pour épouse est aussi une Allemande : Sophie d'Anhalt-Zerbst-Dornburg, qui, baptisée à la russe, est devenue la grande-duchesse Catherine *Alexievna*, bien que son père s'appelle Christian-Auguste. Elle doit à Frédéric II ce mariage qui l'a placée sur les marches d'un trône impérial. C'était avant 1756. Le roi de Prusse ayant eu vent d'un projet de mariage saxon pour l'héritier d'Élisabeth : « Rien n'était plus contraire, a-t-il écrit, au bien de l'État de Prusse que de souffrir qu'il se formât alliance entre Dresde et Pétersbourg, et rien n'aurait paru plus dénaturé que d'offrir une princesse royale de Prusse pour débusquer la Saxonne. » Il jugea qu'il n'était point dénaturé d'offrir la fille d'un petit prince, simple général au service de la Prusse, cadet de la maison de Dornburg, qui était elle-même une branche cadette de celle d'Anhalt-Zerbst.

Catherine II nous a raconté, dans ses *Mémoires*, publiés par Hertzen, ce que fut sa vie de grande-duchesse à Pétersbourg, dans cette cour pleine de menées et de pièges, entre une impératrice qui la traitait un peu en parente pauvre, un mari dont le premier aspect l'avait frappée d'horreur, une mère au caractère inquiet et agité qui la compromettait dans ses intrigues, les partis, au nombre de trois ou quatre, qui se disputaient l'influence. Mais Catherine avait été bien armée pour le combat de la vie; elle était née *struggler for life*. A la fois séduisante et altière, joignant une grâce toute féminine à un courage viril, passionnée, avide, artificieuse, elle ne tarda pas à grouper autour d'elle des amitiés dévouées et à se créer une faction. Tandis qu'elle triomphe des obstacles et affermit son pouvoir, Élisabeth se débat contre deux ennemis dont elle commence à sentir les atteintes : l'âge et la maladie. Humiliée par le contraste, elle a senti sa jalousie s'allumer à la vue de cette belle jeune femme, exubérante de sève et de santé; mais elle grandit encore Catherine en la traitant comme une rivale.

Les deux souveraines — on peut déjà en donner le titre à la Grande-Duchesse — ont chacune leurs ministres, leurs favoris. Élisabeth accordant sa confiance à Voronzof, Cathe-

rine s'est attaché Bestoujef. Elisabeth ayant un amant en titre, Chouvalof, Catherine en a un, Poniatowski; Stanislas-Auguste Poniatowski, apparenté aux premières familles polonaises, le protégé des philosophes, l'élève, l'enfant de Mme Geoffrin. Futur roi de Pologne, avant d'aller régner à Varsovie, il s'inscrit le second ou le troisième sur cette liste honteuse qui ne doit se clore qu'avec la vie de Catherine et la fin du siècle, et qui oblige l'histoire d'avoir ses pages clandestines, son registre à la Procope ou à la Suétone.

Dans la crise qui déchirait l'Europe, quels étaient les sentiments de Catherine? Bien qu'elle fût redevable de ses grandeurs à Frédéric II, elle ne l'aimait pas; ce qui ne veut pas dire qu'elle inclinât du côté de la France. De même que son mari était tout prussien, à ce moment elle était tout anglaise. C'était l'envoyé anglais Williams qui avait amené Poniatowski à Pétersbourg, c'était la maison du consul anglais Wroughton qui avait abrité les premiers rendez-vous, c'était l'or anglais qui subvenait aux grandes dépenses de Catherine. Au contraire, la diplomatie française avait fait semblant de ne pas comprendre les insinuations sur le chapitre des subsides; elle avait traversé et dénoncé la liaison; bien plus, elle allait demander et obtenir le rappel de Poniatowski. Pour garder celui-ci auprès d'elle, l'amoureuse princesse n'avait rien imaginé de mieux que de faire demander officiellement par le secrétaire d'État sa nomination au poste d'envoyé saxon à Pétersbourg. On conçoit quel fut le désespoir de Catherine, et quel trésor de haine s'amassa dans cette âme ardente et vindicative contre les auteurs de sa peine.

IV

Cependant la guerre, qui depuis six années ensanglantait l'Allemagne, ne pouvait plus se prolonger beaucoup. Par sa constance dans la défaite, par les merveilleuses ressources qu'il avait déployées dans une lutte inégale, le roi de Prusse avait forcé l'admiration de ses contemporains; pour ses amis comme pour ses ennemis, il était devenu le grand Frédéric. Mais enfin le moment arriva où il fut à bout de forces et de moyens. Obligé d'évacuer la Poméranie et le Brandebourg,

après la Prusse orientale; refoulé dans la Silésie par les troupes russes et autrichiennes dont il n'avait pu empêcher la jonction, acculé à la ville de Breslau avec les débris de son armée, tandis qu'en Saxe le prince Henri cédait le terrain pied à pied, Frédéric ne découvrait, sur cet horizon sombre et menaçant, aucune lueur d'espoir; lorsque soudain, dans les derniers mois de l'année 1761, de graves nouvelles vinrent à circuler sur la santé, depuis longtemps chancelante, de l'impératrice Élisabeth et l'imminence d'un changement de règne. De là pouvait venir le salut. Le sort de la Prusse, celui d'une partie de l'Europe demeuraient suspendus à l'existence fragile de la malade. Au commencement de janvier 1762, on apprenait que la fille de Pierre le Grand venait de rendre le dernier soupir, laissant le trône au grand-duc Pierre, son neveu.

Cet événement produisit sur-le-champ les conséquences que l'on en attendait, mais dont la rapidité dépassa tout ce que l'on avait prévu. A peine parvenu à l'absolu pouvoir, Pierre III introduisit d'emblée dans la politique les fantaisies les plus extravagantes de sa passion prussienne. En moins de deux mois, sans prévenir personne, ni France, ni Autriche, il eut conclu avec Frédéric, une trêve, un traité de paix, une alliance offensive et défensive. Il restituait au roi de Prusse, sans compensation, toutes les parties du territoire prussien que les armes russes détenaient encore, et plaçait sous son commandement les troupes mêmes qui étaient entrées chez lui pour le combattre. Les bataillons moscovites occupaient encore la Silésie de concert avec les Autrichiens; ils passèrent dans le camp ennemi et firent feu sur leurs alliés de la veille. A Paris, les adversaires de l'alliance avec Pétersbourg avaient beau jeu pour leurs récriminations. Dans le but de capter la faveur russe, la France avait sacrifié les Polonais, délaissé les Turcs, dissous, en un mot, cette union des faibles et fidèles puissances de l'Orient et du Nord, dont elle avait été si longtemps l'âme. En retour de cet oubli d'elle-même et des siens, elle voyait tout d'un coup la Russie porter en hommage à son plus cruel adversaire la puissance même ainsi acquise à ses dépens.

Hâtons-nous de le dire : le règne de Pierre III ne fut qu'un

accident dans l'histoire russe. La politique allemande, les mœurs allemandes, les favoris allemands qui s'imposaient à la nation comme au temps d'Anna Ivanovna et de Biren, la manie de l'Empereur de tourner en dérision les coutumes et la religion du pays qu'il était appelé à gouverner, favorisèrent une révolution nouvelle. Ce fut celle du 9 juillet 1762. Un témoin, Rulhière, nous en a conservé dans ses *Anecdotes* le dramatique récit; elle fut la répétition du coup de main militaire de 1741. Pour la seconde fois, on vit une princesse séduisante et hardie se réfugiant au milieu des soldats, les casernes s'ouvrant à sa voix, l'armée lui prêtant le serment d'obéissance, le clergé posant sur son front la couronne impériale, la cour se résignant docilement à changer de maître, et la nation applaudissant au nouveau règne comme à la fin de ses maux et au réveil de la patrie. Une différence toutefois sépare la révolution qui éleva Élisabeth sur le trône de celle qui marqua la fin du pouvoir éphémère de Pierre III. La première ne se souilla d'aucun crime; on sait le sanglant épisode de la seconde, et la mort infortunée du petit-fils de Pierre le Grand, périssant, sur l'ordre ou par le vœu de sa femme, sous les coups de quelques grands seigneurs assassins.

Pierre III était demeuré un étranger sur le trône de Russie. Catherine exclusivement allemande par le sang, allait au contraire embrasser avec une incroyable ardeur les intérêts de sa patrie adoptive et les confondre avec ceux de sa gloire et de son ambition. Ses deux prédécesseurs, Élisabeth et Pierre, avaient obéi en politique, à des sympathies instinctives. Catherine ne devait se décider que par des considérations purement égoïstes et positives. Tête froide, âme inflexible et tempérament de feu, unissant la grâce et la noblesse d'une reine aux mœurs d'une vivandière, maîtresse de ses sens et de sa raison dans le débordement des plus brutales passions, on allait voir cette femme vraiment extraordinaire ne jamais se départir dans la conduite de son état de prudence et de calcul, raisonner méthodiquement son avantage, s'y attacher avec une invincible opiniâtreté.

Résolue à choisir l'allié qui lui paraîtrait le plus propre à servir ses rêves de grandeur et de domination, elle sembla

se recueillir durant les premiers mois de son règne ; ses armées reçurent l'ordre de se séparer de celles du roi de Prusse, sans rejoindre les troupes de Marie-Thérèse ; son ministère expliqua nettement aux ambassadeurs qu'elle garderait jusqu'à la fin de la guerre la plus stricte neutralité et n'embrasserait qu'à ce moment un système politique. Cette échéance était imminente. En Allemagne, il suffisait que Catherine retirât à la coalition l'appoint de ses forces pour que Frédéric reprît l'avantage ; sur mer, les hostilités redoublaient de violence, et l'Angleterre ne cessait de nous infliger de nouvelles pertes. Abandonnées de leur allié de Pétersbourg, les cours de Vienne et de Versailles reconnurent la nécessité de déposer les armes. Le traité de Paris du 10 février 1763, qui rétablissait la paix entre la France et l'Angleterre, ratifiait la destruction de notre empire colonial. Cinq jours après, le traité d'Hubertsbourg, qui rétablissait la paix entre Marie-Thérèse et Frédéric II, conservait à celui-ci la Silésie ; la Prusse sortait de la lutte épuisée mais intacte ; c'était pour elle un éclatant succès que n'avoir rien perdu.

Après une guerre qui avait coûté la vie à un million d'hommes, l'Europe s'attendait à respirer lorsqu'apparut sur l'horizon la menace de nouvelles complications. Le roi de Pologne, Auguste III, mourut le 5 octobre 1763 ; cet événement, prévu depuis de longues années, ouvrait pour la République une ère de déchirement, en même temps qu'il réveillait les convoitises d'ambitieux voisins. C'est l'instant qu'attendait Catherine pour sortir de son impassibilité, désigner ses alliances, développer ses plans.

Eût-il été possible de décider son choix en notre faveur ? Rien ne permet d'affirmer absolument le contraire. Ce qui est certain c'est que la diplomatie française agit au rebours de ce qu'il fallait pour obtenir ce résultat. Louis XV n'avait vu, dans la mort d'Élisabeth, qu'une occasion de mettre un terme à ce qu'il appelait ses condescendances envers la Russie. On eut bientôt la preuve de ce changement de dispositions. Catherine, au moment où elle se mit à conspirer contre Pierre III, avait espéré trouver dans le baron de Breteuil un nouveau La Chétardie ; elle fit sonder les dispositions de notre ambassadeur. Docile aux directions de sa

cour, Breteuil répond d'une manière évasive à l'envoyé de la future impératrice, qui se passe de notre concours. Chose plus surprenante encore : Breteuil choisit l'instant même où éclatait le complot pour demander un congé, laissant à sa place un simple chargé d'affaires. Puis surviennent, entre Louis XV et Catherine, désormais en possession du pouvoir, d'interminables et parfois très vives contestations au sujet du titre *impérial* réclamé par la souveraine, de la qualification d'*impériale*, qu'elle voulait voir ajoutée au mot Majesté, dans tous les actes diplomatiques. Enfin, conflit plus grave, plus profond que ces querelles d'étiquette et d'épithète : la France, qui pendant toute la durée de la guerre de Sept ans avait abandonné le territoire polonais aux marches insolentes et répétées, aux séjours prolongés et dévastateurs des armées russes, se reprenait à s'intéresser à son ancienne alliée, déclarait vouloir combattre toutes les tentatives dirigées contre son intégrité ou son indépendance. De même, elle se rappelait et proclamait son rôle de protectrice de l'Empire ottoman. Pologne, Turquie, Suède, c'était l'objet permanent des ambitions moscovites, la proie sur laquelle Catherine avait depuis longtemps résolu de mettre la main. C'était aussi l'éternelle pomme de discorde entre la Russie et la France.

Tandis que les difficultés se multipliaient, s'aggravaient entre Versailles et Pétersbourg, le roi de Prusse proposait son alliance à Catherine. La Tzarine hésita à l'accepter. Ses vues sur la Pologne différaient essentiellement de celles de Frédéric. Celui-ci recherchait avant tout un agrandissement territorial, Catherine un accroissement d'influence. Frédéric, dont la monarchie se composait d'États mal reliés entre eux ou entièrement disjoints, jalons jetés à travers l'Europe pour marquer l'emplacement futur d'un grand empire, visait à recoudre ces pièces détachées, et, pour commencer, se proposait d'enlever à la Pologne les provinces qui séparaient la Prusse orientale du Brandebourg. Catherine, au contraire, voyait dans la République une vassale destinée tôt ou tard à devenir sujette, et se montrait hostile à tout projet qui eût détaché, au profit d'ambitions étrangères, quelques lambeaux d'un pays qu'elle considérait

comme virtuellement soumis à sa domination. A la fin cependant, comprenant l'utilité d'avoir un point d'appui à Berlin, elle se résigna à partager la proie qu'elle ne pouvait conserver tout entière, et conclut, en 1764, avec le roi de Prusse, un traité par lequel les deux souverains se promettaient une assistance réciproque, se garantissaient leurs États, s'engageaient à concerter leurs efforts en Pologne.

L'alliance qui, sauf de courtes intermittences de rivalités et quelques conflits transitoires, devait, pendant plus d'un siècle, unir la Prusse et la Russie, était fondée. Improvisée une première fois par le caprice de Pierre III, reprise par la froide raison de Catherine, elle avait des causes plus sérieuses que les caprices d'un souverain ou les exigences passagères d'une combinaison diplomatique. Elle était la condition nécessaire du succès des vastes desseins que des ambitions parallèles inspiraient à la dynastie des Hohenzollern et à celle des Romanof; elle devait conduire la première à Versailles, la seconde à San Stefano; elle ne s'est relâchée qu'au Congrès de Berlin, et cela non parce que la Russie a changé sa politique, mais parce que la Prusse a modifié la sienne.

V

A dater de 1764, le règne de Catherine, si l'on en excepte la période correspondant aux premières années de Louis XVI et au ministère de M. de Vergennes, n'est, sous le couvert de la courtoisie officielle, qu'une longue guerre à nos intérêts et à notre influence; durant laquelle les faiblesses et les incohérences de notre gouvernement s'ajoutent, pour redoubler nos mécomptes, à une persévérante hostilité.

La Pologne fut le premier théâtre des agressions moscovites. Soutenue par son puissant voisin de Berlin, Catherine, dont les armées enserraient de toutes parts le territoire polonais, déclara hautement qu'elle entendait disposer du trône vacant. Son candidat était connu, s'était l'un des premiers en date de ses amants, Stanislas-Auguste Poniatowski, à qui elle réservait le trône pour le dédommager de l'affection qu'elle avait portée ailleurs; disons mieux, pour avoir en sa personne à Varsovie un serviteur couronné. Tandis qu'elle

s'apprêtait à poursuivre, même par les armes, la réalisation de son dessein, le gouvernement français était divisé, désorganisé : Choiseul penchait pour l'abstention absolue ; la Dauphine employait toute son influence en faveur de son frère, le prince Xaxier de Saxe, concurrent de Poniatowski ; le comte de Broglie l'appuyait. Quant à Louis XV, il faisait de la diplomatie à part, et cachait à ses ministres les dépêches qui le renseignaient sur la situation. On ne sut ni agir, ni s'abstenir ; on ne sut que passer à plusieurs reprises de l'imprudence à la faiblesse, d'une réserve boudeuse à des efforts décousus. Les armées russes étaient entrées en Pologne. Le colosse moscovite, qui inclinait depuis si longtemps son ombre sur ce malheureux pays, l'accablait maintenant de sa masse. L'élection de Poniatowski, proclamé roi sous la pression de l'invasion, 7 septembre 1764, eut pour nous le caractère et les conséquences d'une défaite. La Pologne elle-même nous renia. La France, de trois représentants qu'elle avait eus un instant, n'en comptait plus un seul à Varsovie. Elle avait disparu, accusée par les uns, haïe par les autres. Les amis du nouveau roi la traitaient en ennemie, comme si elle lui eût disputé la couronne ; les patriotes maudissaient sa trahison, comme si elle eût soutenu leurs adversaires.

Il ne fallut pas longtemps pour que Poniatowski, devenu Stanislas-Auguste, reconnût que la protection des deux maîtres dont il tenait sa grandeur n'était qu'un joug, et qu'il essayât de le secouer. Il n'eût pas même eu un jour d'illusion s'il avait connu les deux articles secrets de la convention royale à laquelle il devait le trône. Par le même traité qui assurait la couronne au favori de Catherine, les deux hautes puissances s'étaient engagées d'abord à ne souffrir aucune entreprise tendant à changer la forme du gouvernement polonais dans un sens qui le rapprochât de la monarchie ; de plus, à protéger en Pologne les dissidents religieux, protestants et grecs non unis, contre la prétendue oppression de l'Église dominante.

Le premier de ces articles visait directement l'intention connue de Poniatowski et de ses oncles les Czartoryski de supprimer le *liberum veto*, et condamnait ainsi la Pologne à périr dans l'impénitence finale de l'anarchie. L'autre engage-

ment paraissait plus conforme aux prescriptions de la philosophie et à l'esprit de tolérance qui se répandait dans le monde; mais pour qui connaissait la Pologne, c'était un trait encore plus perfide, et c'est celui en effet qui lui a porté le coup mortel.

Les dissidents grecs ou protestants étaient peu nombreux en Pologne ; ils n'y avaient jamais été persécutés, ils jouissaient d'une grande liberté pour leurs personnes et pour leurs biens; mais ils n'étaient admis à aucun droit politique et ne pouvaient prétendre à aucune dignité. C'était là une conséquence assez naturelle d'une constitution sociale où l'Église était si étroitement unie à l'État, que le pouvoir royal, dans l'interrègne, était décerné à un archevêque, celui de Gnesen. D'ailleurs, une incapacité de ce genre durait encore dans tous les États, non seulement catholiques, mais protestants d'Europe, en Angleterre, en Espagne, à commencer même par la France, où l'état civil ne fut rendu aux réformés qu'à l'avènement de Louis XVI et sous le ministère Necker.

Quand donc Catherine et Frédéric vinrent, dès l'année 1765, demander ou plutôt enjoindre à Stanislas de mettre tous les cultes sur le même pied en Pologne, et de faire disparaître toutes les incapacités des dissidents, ils exigeaient d'une nation, encore fidèle à ses vieilles traditions, qu'elle allât plus loin en fait d'indifférentisme religieux que les nations de l'Europe les plus émancipées par le progrès. Ils savaient bien d'avance la réponse que leur ferait la conscience de leurs malheureux voisins. Mais c'était cette réponse même qu'ils désiraient provoquer pour donner à l'oppression qu'ils méditaient l'apparence d'une revendication des droits de la liberté humaine, et pour rendre l'opinion de l'Europe insensible aux gémissements de la victime qu'ils s'apprêtaient à égorger.

L'effet fut immédiat : dès qu'on sut en Pologne qu'il était question d'enlever à la religion catholique ses privilèges, il y eut d'un bout à l'autre du pays une explosion de colère, *de fanatisme*, disait Poniatowski, telle que, malgré tout son désir de plaire tant à ses bienfaiteurs de Pétersbourg qu'à ses docteurs de Paris, le pauvre Roi se déclara impuissant à l'étouffer. Était-ce bien le fanatisme seul qui réclamait ? Cet

infortuné pays, ravagé par la discorde, ne se rattachait-il pas instinctivement à l'unité religieuse comme au dernier lien de son unité politique ? Et dans les protestants soutenus par Frédéric, dans les Grecs clients de Catherine, avait-il si tort de ne pas voir des défenseurs bien sûrs de la liberté ou du territoire national ?

Pendant deux ans, Stanislas-Auguste se débat au milieu d'inextricables difficultés. Il demande grâce à ses cruels patrons de Berlin et de Pétersbourg ; ceux-ci se font un jeu de ses angoisses et maintiennent leurs prétentions. Il se retourne vers l'Occident, vers la France. Blessé du brusque renvoi de ses agents, au moment de l'élection, le cabinet de Versailles ne donne aucun signe de vie. A défaut d'un envoyé du Roi, Poniatowski reçoit, en la personne de sa vieille amie Mme Geoffrin, une ambassade des nouvelles puissances du jour, les lettres et la philosophie. Ce voyage, commenté par toutes les gazettes d'Europe, prend un instant les proportions d'un événement politique. Hélas ! Mme Geoffrin n'apportait à son fils adoptif que les compliments de Voltaire, les plaidoyers pour Calas et Sirven et le *Bélisaire* de Marmontel. C'était peu pour fortifier le roi de Pologne contre les troubles du dedans et les impérieuses exigences du dehors.

Le malheureux prince reconnaît l'impossibilité de résister plus longtemps, Il témoigne humblement à l'ambassadeur russe, prince Repnin, le repentir d'avoir conçu, ne fût-ce qu'un jour, une velléité d'indépendance, et promet d'en passer par où l'on voudra. Dans une diète tenue à Varsovie, au mois d'octobre 1767, l'altier Repnin signifiait, au nom de Catherine, l'ordre d'admettre tous les dissidents aux dignités politiques, sauf la couronne, qu'elle voulait bien réserver exclusivement aux catholiques.

Pendant quelques mois, la stupeur règne en Pologne ; mais on n'étouffe pas si aisément les sentiments enracinés dans l'âme d'une nation courageuse. En particulier, la petite noblesse, qui ne s'était ni amollie dans ses mœurs, ni pervertie dans ses idées au contact de l'Europe, n'avait rien perdu de sa passion farouche d'indépendance, et de l'ardeur naïve de ses croyances. Le 2 février 1768, une confédération, d'abord composée de huit gentilshommes seulement, tous

obscurs, se forme en Podolie, dans la petite ville alors peu connue de Bar, pour la défense de la foi nationale, avec cette devise : *Aut vincere, aut mori pro religione in libertate.* Le drapeau de la confédération portait un crucifix avec l'image de la sainte Vierge ; la solde était confiée *à Dieu et à la Providence.* En peu de jours, le mouvement se répandit avec une incroyable rapidité ; un des premiers actes des insurgés fut de demander secours à Versailles.

A ce moment, Choiseul parût se réveiller. Il était trop tard. Le concours qu'il n'avait pas voulu prêter à un gouvernement régulier, en possession de quelque puissance défensive ; l'intérêt qu'il n'avait jamais témoigné, pas même au père ni au frère de la Dauphine, il les accordait à une insurrection généreuse sans doute, mais qui n'était que la suprême convulsion de l'agonie. Au bout de quelques mois d'une guerre affreuse, à la fois sociale et religieuse, une de ces guerres que l'histoire a qualifié d'*inexpiables*, les confédérés polonais, avant qu'on ait pu leur venir en aide, étaient rompus, dispersés, réduits à se réfugier en territoire ottoman, et de là en Hongrie, autour de la petite ville d'Épéries.

Au surplus, la France ne pouvait agir que par des voies incertaines et détournées. Les alliances, en effet, subsistaient toujours, alliance directe avec l'Autriche, alliance indirecte avec la Russie. Catherine continuait d'avoir ses représentants à Versailles : Tchernichef, Galitsyne, Soltikof, Khotinski ; Louis XV avait les siens à Pétersbourg : Béranger, Rossignol, Guyot d'Ussières, Sabatier de Cabre, etc., personnages peu connus, simples chargés d'affaires, mais dont la présence suffisait pour donner aux relations des deux cours un faux air d'amitié. Situation équivoque et féconde en duperies, l'Autriche ne semblait s'interposer entre la France et la Russie que pour favoriser les entreprises de celle-ci et la couvrir contre les représailles du Roi. C'était à regretter le temps où Russie et Autriche nous étaient franchement hostiles, solidaires dans leur hostilité, et où nous pouvions répondre à une entrée des Russes dans Varsovie et Dantzig par la conquête de la Lorraine, de la Lombardie et du royaume de Naples. Obligée de se conformer aux prescriptions du rituel diplomatique, l'intervention de la France

se réduisit à une série de missions, sans caractère officiel, dans les camps polonais : en 1768, mission du chevalier Taulès; en 1770, mission de Dumouriez, qui s'annonçait déjà comme un homme de ressources; en 1771, mission de Vioménil, devenu maréchal de France en 1816, et avec lui de Choisy, Dussaillans, Kellermann, celui de Valmy, etc.; tous gens audacieux, qui surprennent le château de Cracovie, mais s'y font prendre à leur tour.

Un secours qui semblait devoir être plus efficace fut celui de la Turquie. Sous l'active impulsion de M. de Vergennes, le Divan déclare la guerre à la Russie; mais la diversion ottomane, au lieu de dégager la Pologne, ne fait que préparer à Catherine de nouveaux agrandissements. L'entrée en campagne des troupes turques est retardée jusqu'au printemps de 1769. Catherine, un instant déconcertée par la prise d'armes de Constantinople, a eu le temps de se reconnaître; et alors commence cette série de victoires qui a illustré à jamais le règne de cette souveraine, et donné à la Russie l'importance politique dont elle jouit encore aujourd'hui. La prise d'Azof, de Choczim, de Bender, la soumission complète de la Moldavie et de la Valachie, enfin la destruction de la flotte turque dans les eaux de Tchesmé, anéantissent pour toujours, avec le prestige de la puissance musulmane, les dernières espérances de la liberté polonaise.

Au milieu de toutes ces entreprises heureuses, ce qui ajoute, pour Catherine, au prix du succès, c'est l'humiliation de la France, obligée d'assister impuissante à la ruine de ses anciens alliés; ce qui redouble sa joie et son orgueil, c'est qu'en frappant nos amis, elle atteint du même coup nos intérêts et notre gloire. Le piment de ce festin de peuples et de provinces, c'est le plaisir d'avoir bravé, joué, bafoué le roi des « Welches », sa politique, ses diplomates, son grand ministre Choiseul, le « maladroit cocher de l'Europe ». Elle en triomphe dans ses lettres à Voltaire, à Grimm, à Zimmermann, à tous ses correspondants attitrés de France et d'Allemagne.

La consolation de la cour de France et de ses agents est de s'entretenir, dans leurs correspondances, des méfaits de Catherine : la fin tragique de Pierre III, celle d'Ivan VI de

Brunswick, retenu prisonnier à Schlüsselbourg depuis la révolution de 1641, et assassiné, comme Pierre, à l'instigation de l'Impératrice ; la passion effrénée pour Orlof, etc. On échange l'espérance de voir bientôt précipitée du trône une princesse qui n'aurait jamais dû y monter. Sur un seul point nous remportons un succès, mais purement diplomatique, obtenu non avec des soldats et des marins, mais avec des lettres de change et des sacs de louis : c'est à Stockholm, où Gustave III, par le coup d'État du 9 août 1772, met fin à l'anarchie suédoise, et préserve son pays du sort que Catherine et Frédéric lui avaient préparé comme à la Pologne, et par les mêmes moyens.

VI

Tandis que Catherine poursuivait le cours de ses victoires sur les Turcs, notre gouvernement comptait, pour raffermir l'alliance franco-autrichienne et l'opposer aux progrès de la Tsarine, sur la vieille jalousie qui ne pouvait permettre à un souverain autrichien de laisser grandir sans obstacle la puissance russe sur les rives méridionales du Danube. Mais de ce côté encore, ses calculs allaient être cruellement déçus. L'égoïsme cauteleux de M. de Kaunitz ne commença à s'émouvoir que lorsque la marche triomphale de l'armée russe menaça l'existence même de l'empire turc. Mais alors ce ne fut pas vers la France impuissante et décriée que ses regards furent soudainement appelés. Une intervention inespérée ouvrit à la politique autrichienne, pour sortir d'embarras, une issue que nos ministres n'avaient pas prévue. Ce fut le moment que choisit Frédéric pour faire porter des paroles de conciliation à son ennemi héréditaire, et ce coup de partie lui valut une victoire pacifique, supérieure à aucune de celles qu'il avait remportées sur le champ de bataille.

L'astucieux conquérant qui continuait à prêter son appui en Pologne aux intrigues de la Russie, qui refusait de recevoir les émissaires des confédérés et se déclarait contre eux à toute occasion, n'en fit pas moins savoir à Joseph II, à Kaunitz, à Marie-Thérèse elle-même, qu'il partageait leurs inquiétudes sur la prépondérance acquise par Catherine. Il offrit de venir en aide à l'Autriche pour prévenir l'entier

écrasement de la Porte. Jusque-là timide allié de Pétersbourg, il commençait à s'émanciper, il aspirait à prendre, à côté sinon au-dessus de la grande Tsarine, la direction des affaires.

La proposition de Frédéric servit de prétexte d'abord au jeune empereur Joseph II pour aller trouver son héros de prédilection à Neiss, dans une entrevue sans apparat; puis au chancelier lui-même pour ouvrir à Neustadt une conférence où ce vieux ministre se rendit en personne. Frédéric sut parler à chacun d'eux le langage qui convenait et les amener l'un et l'autre à entrer dans ses vues.

Nous avons vu de nos jours, dans la guerre de 1877-1878, les victoires mêmes des Russes provoquer l'ingérence de l'Europe, et la limitation, par le congrès de Berlin, de leurs envahissements. Quelque chose d'analogue s'était déjà produit en 1772; la Russie avait trouvé devant elle, sinon le concert européen, du moins les prétentions antagonistes de deux puissances rivales. Mais alors Frédéric, plus habile que M. de Bismarck, sut contenir la Russie sans rompre avec cet Empire. Après l'avoir alarmée, en se rapprochant de l'Autriche, il se retourne aussitôt vers elle et l'apaise. Il fonde cette triple alliance du Nord, à qui le partage de la Pologne va servir de consécration et qui, destinée à survivre à l'écroulement du vieux monde, formera pendant plus d'un siècle le nœud de la politique européenne : système de concessions réciproques au détriment d'autrui, organisé entre les trois grandes monarchies: Prusse, Russie, Autriche; souvent dissous par la jalousie, reformé aussitôt par l'avidité, et dont l'effet fut de porter au droit public d'irréparables atteintes.

Quant à la France, isolée en Europe, réduite à de mesquines intrigues, plus mal gouvernée encore par d'Aiguillon que par Choiseul, elle recueillait le fruit de ses incertitudes et de ses inconséquences. Au lendemain d'une guerre dans laquelle elle avait tout perdu pour servir la haine de Marie-Thérèse contre Frédéric, elle voyait ces Allemands, ennemis farouches l'un de l'autre, se réconcilier à notre insu, s'entendre à nos dépens, s'assurer la connivence de la Russie dont ils ajournaient les projets sur la Turquie, et, de concert avec elle, partager les dépouilles d'un des plus anciens clients de nos rois, de la Pologne.

Très important, nous le verrons, par le droit d'intervention qu'il assurait à la Russie dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman, le traité de Kaïnardji, qui termina la guerre turque, ne conservait à Catherine qu'une portion relativement faible de ses vastes conquêtes, à savoir quelques points stratégiques sur la mer Noire. L'Autriche, qui n'avait pas eu à combattre la Turquie, réclama « une rectification de frontière » et se fit adjuger la Bukovine. La Porte n'eut pas à subir d'autres pertes territoriales.

Il avait été convenu entre les coassociés que les compensations se trouveraient en Pologne; de plus, Frédéric avait démontré à ses complices la nécessité, pour maintenir un juste équilibre, que le démembrement fût général et que chacun y prît sa part. Catherine consentit avec cynisme, Marie-Thérèse avec résignation. Il ne fallut pas moins de douze actes ou traités (1772-1774) pour terminer l'opération du premier partage. On finit par s'entendre. La Pologne se trouva assez vaste pour rassasier momentanément les convoitises de ses trois voisins, et, suivant un mot fameux, devint le berceau sanglant de leur alliance.

H. PRÉLOT, S. J.

LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES

DANS L'ÉDUCATION[1]

LA GRAMMAIRE CLASSIQUE

I

Au cours des développements qui précèdent, aucune supposition n'a été faite sur la constitution linguistique du grec et du latin. De sa nature en effet, la phraséologie est chose distincte de la lexicographie et même de la syntaxe. Si le vocabulaire d'une langue, et surtout sa mise en œuvre sont, à certains égards, influencés par le degré de son développement grammatical, ils en sont par ailleurs indépendants dans une très large mesure. C'est ce qui nous a permis de dire qu'ils sont sensiblement les mêmes dans toutes les langues modernes, si différentes du reste de physionomie et de structure.

Mais la constitution grammaticale des langues classiques a dans le débat une importance de tout premier ordre. La grammaire est un des bastions où se réfugient le plus volontiers les défenseurs du grec et du latin ; et ce choix ferait honneur à leur clairvoyance, si dans la manière de défendre cette position imprenable, ils ne donnaient parfois à penser qu'ils ont deviné plutôt que compris son importance stratégique.

Qu'il faille de grands efforts pour s'assimiler tout le trésor de formes des langues anciennes, et de plus grands encore pour se rendre maître de leur syntaxe, tout le monde le voit ; et puisque tout le monde le voit, il est plus que superflu d'en discourir longuement. Mieux vaut examiner de plus près la qualité de cet effort. De la manière dont on le décrit quelquefois, il a bien l'air d'être purement mnémonique. Du moins plusieurs l'ont souvent trouvé tel. Ont-ils raison ?

Abandonnons-leur la lexicographie sans contester. Deux remarques réduiront à sa juste valeur cette concession dont ils auront la bonne foi de ne pas abuser.

1. Cf. *Études*, t. LXIX, p. 224, 475.

La première, c'est que tous les idiomes étrangers requièrent un vigoureux effort de mémoire, celui-ci par sa morphologie, celui-là par son vocabulaire, celui-là par tous les deux. Le latin et le grec sont ici dans la condition commune. Nous admettons que leur lexicographie, même réduite à ce qu'en doit connaître un humaniste de collège [1], soit plus développée que celle des langues vivantes. Mais, ce désavantage, elles le rachètent amplement du côté de la nomenclature. Il est clair d'abord que, pour qui possède une langue romane, c'est un jeu que d'apprendre le vocabulaire latin. L'allemand est presque une grosse affaire en comparaison [2]. « La première phrase de latin que j'aie eue sous les yeux, dit M. Bréal, était :

« Origo Græcorum est antiqua et nobilis.

« Prenez les mots un à un : tout dans cette phrase nous est connu ; il semble que nous ne sortions pas de chez nous. Supposez au contraire que j'aie devant moi la phrase suivante :

« Die Abstammung der Griechen ist uralt und edel.

« Quelle prise ceci offre-t-il à l'intelligence de l'enfant ? Tout le déconcerte, écriture, prononciation, orthographe, vocabulaire [3]. »

N'exagérons rien pourtant. La parenté des mots latins

1. Cette restriction a sa raison d'être. On ne peut nier en effet que les lexicographies scolaires ne soient souvent surchargées d'un poids inutile de formes rares ou à peine usitées, héritage d'un temps où l'on croyait que le latin et le grec s'étudiaient pour eux-mêmes. La réaction contre cette erreur toujours vivace, a, dans ces derniers temps, été reprise avec autant de vigueur que de succès par un professeur de l'Université de Zurich, le Dr A. Kaegi. Dans sa *Griechische Schulgrammatik* (*Grammaire grecque pour les classes*, 1re édit., 1884, chez Weidmann, à Berlin), il a résolument appliqué ce principe, que la grammaire devant servir à la lecture des auteurs, toutes les formes rares ou étrangères aux œuvres classiques doivent être exclues d'un manuel scolaire. (*Was dem Schüler in seiner Gymnasialzeit nie oder nue selten in der Lektüre begegnet braucht er nicht zu lernen.*) Remarquons à ce propos que cette *regula aurea* regarde moins la grammaire elle-même qu la manière de l'enseigner.

2. Toujours, cela va de soi, pour un individu de race latine. Pour les nations germaniques, la question se pose autrement. Nous n'avons pas à l'examiner ici.

3. *De l'Enseignement des langues anciennes.* Paris, 1891, p. 121.

avec les nôtres est souvent tout extérieure, et c'est bien ainsi que l'entend le savant auteur que nous venons de citer[1]. Mais cela même est pour le mieux. Si la mémoire est soulagée pour la partie mécanique de son travail, le jugement trouve à chaque instant occasion de s'exercer. Certaines catégories de vocables sont comme autant de pièges tendus à l'attention du traducteur. Thurot faisait déjà remarquer « que les mots latins abstraits (*abundantia*, *prudentia*, etc.) ont généralement changé de sens en se francisant. On ne peut presque jamais les traduire par leurs dérivés[2] ». Mais il n'est pas question de cela pour le moment.

Vis-à-vis du grec nous ne jouissons pas des mêmes avantages. Néanmoins, même abstraction faite des arts et des sciences qui parlent grec en français, notre langue a fait assez d'emprunts au vocabulaire grec, pour que celui-ci ait dès le début un air de connaissance assez rassurant. Un coup d'œil jeté au hasard sur les colonnes de Littré suffit à montrer quel secours trouverait, pour cette partie de son étude, un helléniste novice qui voudrait s'aider des souvenirs de sa langue maternelle.

Mais il y a plus. Dans les langues modernes qu'on étudie pour les pratiquer, et dont la littérature s'est dispersée sur tous les sujets, le vocabulaire tout entier est à connaître. Ni méthodes, ni programmes ne tiendront contre cette nécessité. Accordons que cet emmagasinage de mots a une utilité pratique; mais il s'agit ici de formation intellectuelle. A cet égard, l'enseignement moderne fera à la mémoire, ici comme ailleurs, la part du lion.

Du dictionnaire, grec ou latin, pour les motifs contraires, l'élève peut se contenter de prendre ce qu'il faut pour lire les auteurs classiques. Qu'il aille plus loin si la curiosité l'y pousse, c'est pur profit; mais rien ne l'y oblige. Puisqu'il n'étudie pas le latin pour le parler ni pour l'écrire, et si, par ailleurs, il ne prétend pas faire carrière dans les lettres an-

1. *De l'Enseignement des langues anciennes*. Paris, 1891, p. 91.

2. S. Reinach, *Manuel de philologie classique*, t. II. Paris, 1884, p. 189. Nous accordons d'ailleurs qu'à un moindre degré, un avantage analogue se rencontrerait pour nous, en anglais par exemple, dans des termes comme *grief, physician, scholar ; large, leger ; to purchase, to try*, etc.

ciennes, il peut se contenter du bagage de mots nécessaire pour des lectures. Si l'on veut mesurer la simplification de travail qui en résulte, la simple inspection d'un dictionnaire latin peut y suffire : ce ne sont pas seulement les termes scientifiques ou techniques qui y sont signalés comme étrangers à l'usage littéraire, mais encore une infinité de termes du langage usuel, et quotidien, de l'économie domestique, des arts et métiers, de l'histoire naturelle élémentaire et familière, etc., etc. En fait, combien d'élèves arrivent au bout de leurs humanités sans avoir été une seule fois dans la nécessité de savoir comment l'on dit en latin un *cadre*, des *ciseaux*, une *alouette*, une *girafe*. Et même, en pratique, à combien le vocabulaire de Cicéron a-t-il été nécessaire dans son entier ?

Si donc la grammaire latine et grecque demande, comparativement à celle des langues modernes, un surcroît de travail mnémonique, cet inconvénient a une compensation[1] dont il est juste de tenir compte. Première réponse.

L'autre, c'est qu'on se fait parfois des idées plus que bizarres sur la manière dont les grammaires classiques doivent s'apprendre. On s'imagine que des déclinaisons et des conjugaisons, par le fait même qu'elles sont latines et grecques, n'entrent dans la mémoire qu'à la condition d'être apprises par cœur dans un livre, et répétaillées interminablement, d'un effort obstiné et brutal. La voie commode et facile de l'usage et de la comparaison rationnelle ne réussit qu'avec les langues modernes ; pour le latin et le grec, il faut, paraît-il, de toute nécessité avoir absorbé une grammaire in-extenso, ligne par ligne, sans rien passer...

Cette méthode, qu'un des plus grands hellénistes d'Allemagne qualifiait naguère d'antédiluvienne[2], peut avoir pour

1. Compensation ne dit assez que s'il s'agit de celles des langues vivantes qui ont le privilège exclusif d'être proposées comme succédané aux langues classiques. Car il en est d'autres, et de très vivantes, qui sont, au point de vue spécial qui nous occupe, dans des conditions bien plus défavorables que le grec et le latin. Quand demain, leur connaissance s'imposera au lettré occidental, l'école normale ne verra pas dans leur difficulté mnémonique un obstacle à leur introduction dans les classes. L'argument n'est pas meilleur contre les langues anciennes.

2. « Si réellement il y a encore des gymnases où toutes les formes de décli-

elle la routine et le préjugé, elle n'en est pas moins vicieuse et stérile. La vérité est qu'une bonne partie des formes latines et grecques, et certainement la presque totalité des anomalies, raretés, singularités et exceptions de toute espèce, peuvent s'apprendre occasionnellement, à propos des rencontres faites dans la lecture, en recourant à la grammaire pour généraliser et systématiser les observations recueillies dans l'auteur. Si, malgré cela, il reste quelque chose de machinal dans la manière dont le matériel de la langue doit se graver dans l'esprit, reste à savoir si l'art d'enregistrer et de classer dans sa mémoire des détails multiples et menus n'a pas aussi sa nécessité, et ne vaut pas la peine qu'on en fasse l'apprentissage.

II

Mais, quoi qu'il en soit des considérations qui précèdent, la meilleure justification de la lexicographie gréco-latine est d'être la préparation nécessaire à une étude, qui est un travail de raison des plus intenses : l'étude de la syntaxe.

Écartons d'abord une équivoque possible. Étudier la syntaxe, ce n'est pas seulement s'assimiler un manuel qui en résume les règles principales, c'est encore et peut-être surtout appliquer ces connaissances théoriques à la lecture et, subsidiairement, à la rédaction. L'étude de la grammaire n'a d'ailleurs de raison d'être que comme introduction à celle des auteurs, à laquelle elle est essentiellement subordonnée.

Le rôle éducateur de la syntaxe classique, sa part dans cette gymnastique mentale, dont on s'est tant moqué, tient donc en partie aux difficultés qu'elle crée dans l'étude des œuvres anciennes. C'est par là que nous commencerons à l'envisager.

Travail d'esprit, gymnastique intellectuelle; on a déjà vu

naison et de conjugaison sont enseignées paragraphe par paragraphe, à la file, comme elles se trouvent dans la Grammaire systématique, les exemples de cet état antédiluvien (*eines solchen vorsündflutlichen Zustandes*) sont certainement en très petit nombre. » (Dr P. Cauer, *Berliner philologische Wochenschrift. Revue philologique hebdomadaire de Berlin,* 15 mars 1890, col. 353. Compte rendu sur le livre de O. Hoffmann : *Eine Neugestaltung des Griechischen Unterrichtes.*)

plus haut comment ces mots excluent certaine manière superficielle d'envisager le sujet[1]. Inutile d'y revenir.

La syntaxe classique, pour présenter les avantages qu'on lui reconnaît en toute justice, doit posséder quelque autre caractère que d'être la mise en œuvre d'une lexicographie synthétique. Ce caractère, s'il faut l'indiquer tout de suite, c'est qu'elle fait des formes synthétiques de sa lexicographie un usage très synthétique aussi; l'un n'est pas l'autre, et même n'entraîne pas l'autre, comme on le verra plus loin.

En d'autres termes, les langues anciennes restent fidèles dans l'emploi des formes et autres moyens grammaticaux[2] aux tendances qu'elles manifestent dans l'emploi des mots. Mettre ce fait en lumière, avec ses principales conséquences, c'est déjà faire entrevoir la conclusion qui en sera tirée.

Une observation préliminaire est ici indispensable. Il ne faut pas s'imaginer que la syntaxe d'une langue soit un produit nécessaire de sa lexicographie. Une langue peut avoir à sa disposition un trésor considérable de formes et n'en faire qu'un usage insignifiant. Ainsi, l'indo-européen primitif ne tirait certainement pas de sa morphologie assez touffue le parti que tirèrent plus tard, des restes qu'ils en avaient sauvés, certains de ses descendants appauvris. Il peut y avoir à cela différentes causes. Dans le cas présent, il n'en faut pas d'autre que l'absence de toute culture littéraire. Mais ailleurs, ce peut être tout aussi bien la culture littéraire elle-même qui produise cet état de choses, en acclimatant dans la langue des manières de dire, des formes d'expression qui tendent à rendre inutiles les formes lexicographiques[3]. Expliquons-nous.

Si riche qu'on suppose une déclinaison par exemple, jamais le nombre de ses cas n'égalera celui des rapports

1. V. *Études*, t. LXIX, p. 227 et suiv.

2. Sous le nom de moyens grammaticaux (*Grammatische Mittel*) les auteurs allemands réunissent tout le matériel du discours dont l'emploi tombe à proprement parler dans le domaine de la grammaire : déclinaison, conjugaison, conjonctions, prépositions, particules et le reste.

3. C'est, par exemple, le cas du russe, qui se ressentira longtemps d'avoir été façonné aux usages littéraires par des admirateurs de Voltaire et de Jean-Jacques.

possibles entre les différents mots, c'est-à-dire entre les différentes notions. Si maintenant chacun de ces cas a une signification rigide, invariable, que fera la langue pour exprimer les rapports qui n'ont pas de signe propre dans sa déclinaison ? Ou bien elle les laissera à deviner comme fait, en certaines occurrences, l'hébreu, qui, ne pouvant dire : *Comme il entendit ces paroles il se fâcha,* se contente de dire : *Et il entendit ces paroles, et il se fâcha.* Ou bien elle recourra à un autre moyen, celui d'exprimer par des mots ce qu'elle ne peut traduire par des désinences de flexions[1]. Et alors l'introduction de ce moyen dans la langue aura pour effet de tuer l'autre par concurrence, plus ou moins lentement, selon qu'une tradition conservatrice arrivera plus vite et sera plus forte pour enrayer le mouvement. Dans le latin classique, par exemple, le synthétisme — au sens où ce mot est employé ici — a déjà subi un recul pour ce qui concerne l'emploi des cas. La préposition y a commencé son mouvement d'invasion : les langues romanes nous disent à quoi il devait aboutir après une sorte d'arrêt momentané dans les derniers classiques.

D'autre part, on a fait depuis longtemps la remarque qu'une langue peut se créer de nouvelles ressources syntaxiques sans inventer de nouvelles formes grammaticales[2]. Il lui suffit de plier à d'autres usages celles qui existent déjà : c'est, par exemple, en vertu d'une innovation de ce genre qu'en latin le participe futur en *rus*, se trouve à partir de

1. « ... Le royaume des rapports est infini, et il est loin d'être épuisé par les moyens formels qui se trouvent dans les langues les plus riches ; quoi qu'on puisse faire, il y en a toujours beaucoup qui restent sous-entendus ou que même l'esprit néglige complètement, ou qui ne sont pas jugés nécessaires au langage, ce moyen si imparfait de transmettre la pensée et le sentiment. Il n'existe point de genre de rapports que les langues ne puissent se dispenser d'exprimer ; il y en a seulement qu'il vient plus naturellement à l'esprit d'exprimer ou dont l'expression est plus utile dans la pratique... » (W. D. Whitney, *la Vie du langage*. Paris, 1875, p. 182.) A plus forte raison n'est-il point de rapports pour lesquels la langue doive se créer des organes spéciaux comme est par exemple le duel pour exprimer une forme déterminée de la pluralité.

2. Madvig, *Kleine philologische Schriften* (*Opuscules philologiques*). Leipzig, 1875. § 5. *Ueber Entwickelung der Syntaktischen Mittel der Sprache* (*Sur le développement des moyens syntaxiques du langage*), p. 356, 357.

Tite-Live employé en fonction d'adjectif avec idée de dessein, de disposition, ou d'intention[1].

De là deux conclusions. La langue a toute facilité de développer l'emploi de ses moyens lexicographiques. Mais d'autre part, elle n'y est jamais obligée. Le dictionnaire, dont elle dispose à son gré, peut toujours lui fournir des mots et des formules, qui rendraient inutile le recours aux moyens grammaticaux. Le grec, par exemple, au lieu d'adapter[2] son optatif à désigner une condition simplement possible, aurait pu faire ce que fait le français qui exprime la même idée en insérant dans la phrase un complément, une locution adverbiale : *Si, par hasard; si, par impossible...*; bref une expression quelconque donnant à entendre que l'hypothèse est une pure fiction de l'esprit.

Voici maintenant deux langues comme le grec et le latin, dont la tendance persévérante pendant toute la durée de leur vie littéraire a été de faire en syntaxe un usage intensif de leur morphologie ; évidemment ce fait est l'indice d'un état de choses qu'il est intéressant d'étudier de plus près.

La syntaxe n'était pas du tout chez les anciens ce qu'elle est pour nous ; elle possédait chez eux au plus haut degré une liberté qu'elle ne connaît plus guère dans nos usages. Et cette liberté même lui venait du rôle actif qu'elle jouait alors, et que nous ne pouvons comprendre qu'en sortant de toutes nos habitudes.

Voici pourquoi. Les préceptes auxquels nous avons à conformer notre langage nous apparaissent en bonne partie comme des faits brutaux, que nous acceptons non seulement sans en rechercher la raison, mais sans même nous demander *à quoi ils peuvent servir*. Peut-être est-ce pour le mieux ;

1. J. H. Schmalz, *Lateinische Syntax*, dans le *Manuel de Science de l'antiquité classique* (*Handbuch der klassichen Altertumswissenschaft*) d'Ivan Müller, t. II, 2e édit. Munich, 1890, p. 439.

2. Nous disons « adapter », car l'optatif, qui avait originellement son siège dans les propositions principales n'a été que plus tard employé dans les constructions de ce genre. Il y a en effet toute vraisemblance que cet usage a pris naissance à l'intérieur de la langue grecque et ne remonte pas à la période primitive. (V. K. Brugmann, *Griechische Grammatik*, dans le même *Handbuch*, p. 191 et suiv.)

car si la question se posait plus souvent, bien sûr qu'il viendrait à quelques-uns les idées les plus révolutionnaires.

C'est qu'en réalité bon nombre de ces observances syntaxiques ne servent à rien. Elles sont, quant au pouvoir expressif, une superfluité du langage. Que prétendons-nous signifier, par exemple, en mettant au pluriel dans : *Les livres que j'ai lus*, le participe que nous laissons au singulier dans : *J'ai lu ces livres*[1]? en attachant l'adjectif tantôt derrière le nom, tantôt devant sans qu'on sache deviner pourquoi : *Une haute montagne*, *un pic abrupt ; un chemin circulaire*, *une vaste plaine ; un pré vert*, *une verte prairie ?*

Disons de suite que les Latins et les Grecs en étaient là sur bien des points. Aucune langue, si peu qu'elle vive, n'échappe à l'intrusion du formalisme grammatical, surtout si des lettrés se mêlent de la régenter. A mesure qu'elle s'éloigne de ses origines et que ses traditions s'accroissent, les caprices de l'usage s'y multiplient comme les prescriptions de pure étiquette, les coutumes sans raison et déraisonnables dans une société qui vieillit. Les altérations incessantes qui la travaillent, y rendent inutiles des organes qui avaient autrefois leur fonction, tandis que l'analogie et les autres causes de même ordre la couvrent sans discontinuer d'une végétation parasite. D'autre part, la stabilité qui

1. Cet usage, avant d'être une tradition énigmatique, a dû commencer par avoir sa raison suffisante dans une loi psychologique. On peut y voir l'effet d'une tendance à ne pas laisser l'accord anticiper sur le mot qui l'explique, tendance dont les manifestations sont parfois très curieuses, entre autres, dans le vieil arménien. Mais ce serait forcer les termes que de lui attribuer même à l'origine une signification proprement dite. Cette remarque a plus de portée qu'il ne paraît. Il arrive parfois qu'un accord grammatical soit dans le principe un effort naïf de la langue, pensant imiter par la symétrie entre les mots une relation entre les idées. Mais de là à l'intention d'*exprimer* cette relation, il y a loin. Il s'agit de bien s'entendre : autre chose est que l'accord entre le substantif et l'adjectif, par exemple, soit souvent un moyen de reconnaître le rapport qui les unit ; autre chose est qu'il ait mission d'exprimer ce rapport, et autre chose surtout qu'il soit un moyen spécialement institué à cet effet. La grammaire dite philosophique aurait bien des rétractations à faire sur ce chapitre des accords. C'est un des exemples qui montreraient le mieux comment l'abus de l'à priori en ces matières mène à prendre des vessies pour des lanternes.

est dans les conditions mêmes du langage, y maintient, par la force de l'inertie, les superfétations dont il se charge. Telle est l'histoire de mille formations malencontreuses dont l'exemple le mieux réussi serait, dans presque tous nos idiomes indo-européens, cet inutile *genre grammatical* qu'incriminaient déjà les grammairiens de Port-Royal.

De par sa nature, la syntaxe doit être la première envahie par cette exubérance stérile : celle des langues classiques en porte plus d'une trace. Mais il faut y être complètement étranger pour méconnaître le fait suivant. C'est qu'une bonne partie des constructions syntaxiques y possédaient encore pendant la période littéraire une valeur significative que les écrivains *avaient en vue en les employant*. Quand ils se servaient d'un temps, d'un mode ou d'un cas, ce n'était ni toujours, ni uniquement, parce qu'ainsi le voulait, en vertu d'un usage arbitraire, tel mot déterminant dans la phrase ; c'était parce qu'ils entendaient exprimer le rapport ou la nuance attachée au cas, au mode ou au temps. Les preuves de cette assertion, qui d'ailleurs doit être reçue avec toutes les restrictions qu'elle comporte, seraient longues et fastidieuses. Nous ne pouvons songer ici qu'à en donner une idée des plus sommaires.

Pour peu qu'on veuille y réfléchir, il n'est pas même possible de concevoir comment la règle pratique du discours aurait pu être, pour les anciens, autre chose qu'un sentiment instinctif du tour qui répondait à leur idée. Comment s'imaginer que toutes les particularités de leur langage aient été prévues et réglementées par un code de préceptes, quand même ils n'auraient dû apprendre celui-ci que par l'usage quotidien[1] ? Car la naïveté serait étrange de se figurer ce code sur le modèle de nos grammaires scolaires. Un manuel ne peut mentionner que les faits les plus ordinaires ou les plus

1. Il n'est pas superflu de faire remarquer ici qu'il n'existait pas chez les anciens d'exposition systématique de la syntaxe. Pour ne rien dire du latin, la plus ancienne syntaxe grecque, les quatre livres περὶ συντάξεως d'Apollonius Dyscolus, ne vit le jour qu'au milieu du deuxième siècle de l'ère chrétienne, soit six cents ans après l'âge d'or de la littérature attique.

La τέχνη γραμματική de Denys de Thrace, un peu antérieure à l'ouvrage d'Apollonius, ne s'occupe pas proprement de syntaxe.

importants; en outre, il les étudie sous une forme simple, nettement caractérisée qu'ils sont loin de présenter toujours dans la pratique. Le même terme peut tomber simultanément sous l'application de plusieurs règles. De là des cas embarrassés et complexes que la théorie est dans l'impossibilité de prévoir tous. Puis, il y a la foule pullulante des exceptions... Aussi l'on sait quel volume inquiétant prennent les grammaires latines et grecques, si peu qu'elles aient la prétention d'être complètes. Et notez qu'elles ne relèvent que les faits observés dans les œuvres qui nous ont été conservées! L'imagination se perd à mesurer les dimensions qu'aurait un catalogue des formes syntaxiques permises à un Grec du temps de Périclès, ou même à un contemporain de Cicéron. Comment voudrait-on que tout homme soucieux de bien parler eût dû le porter tout entier dans sa mémoire? Henri Heine disait que si les Romains avaient dû apprendre la grammaire de leur langue, jamais ils n'auraient eu le temps de conquérir le monde.

En réalité, ils se tiraient d'affaire à bien moins de frais. Ils employaient les formes syntaxiques sans plus de théorie que nous ne faisons les mots. Chacune avait une signification qu'ils utilisaient d'après les exigences de leur pensée et sous le contrôle d'un sentiment affiné par la pratique. L'association des formes se réglait d'après le sens à peu près comme la liaison des mots.

Cette assertion n'est pas si excessive qu'elle peut paraître, et qu'elle serait du reste si on l'entendait trop littéralement. Les mots ne demeurent pas dans la mémoire à l'état isolé. Ils y forment entre eux des groupes déjà tout constitués : association de substantifs et d'épithètes, formules, locutions, phrases tout entières. La raison dernière en est que nous n'apprenons pas les mots d'une langue dans un vocabulaire où ils sont alignés un à un, sans liaison, mais dans des phrases où ils sont mis en œuvre. Même les eussions-nous appris de la sorte, nous les rencontrons ensuite dans des agencements variés. Chaque terme finit par se classer dans la mémoire avec les différents emplois où on l'a rencontré. Ce sont les groupes dont nous parlions plus haut. Leur existence limite pratiquement la faculté de com-

biner les mots dans le discours. Sans doute celui qui parle peut toujours créer de nouvelles liaisons; mais il en est certaines qui s'imposent à lui, et qu'il n'est pas maître de changer, ni même toujours d'éviter[1]. Ceci soit dit pour justifier et pour expliquer une analogie que nous croyons avoir indiquée à bon escient.

Les conditions mêmes dans lesquelles fonctionnait cet organisme grammatical y entretenaient la vie et ne lui permettaient pas de dégénérer en un mécanisme inanimé. On peut dire que le procédé par lequel s'est constituée la syntaxe des langues classiques est resté actif pendant toute la durée de leur vie littéraire.

III

Ce procédé, nous l'avons insinué plus haut, est essentiellement novateur et créateur. La valeur syntaxique des formes grammaticales sort de l'usage à peu près autant qu'elle le commande. A telles enseignes qu'on ne saurait faire assez nette la distinction entre la signification *primitive* d'une désinence casuelle, par exemple, et sa signification *fondamentale*, la première étant celle qui a historiquement précédé les autres, la seconde, celle qui s'abstrait des divers emplois où ladite forme se rencontre[2].

En fait, à tous les âges de la langue, les écrivains ont mis en circulation de nouveaux moyens syntaxiques qui ne répondaient pas tous à des nécessités nouvelles. On en a vu un exemple plus haut; ce n'est pas la peine d'y insister davantage. Bien autrement significative à notre point de vue est la manière dont les formes grammaticales étaient adaptées par tous les auteurs à signifier des nuances et des rapports particuliers dans un contexte déterminé. Tout ce qui a été dit de la signification occasionnelle des mots pourrait se répéter ici, sauf à peine quelques variantes, des cons-

1. Paul, *Principien*, ch. I. *Allgemeines über das Wesen der Sprachentwickelung* (*Généralités sur le développement du langage*), p. 21 et suiv. — Delbrück, voy. *Syntax*.

2. K. Brugmann, *Gr. Grammatik*, p. 13. — Paul, *Principien*, ch. XVI. *Verschiebung der syntaktischen Gliederung*, p. 235 et suiv.

tructions syntaxiques[1]. Les commentateurs, faisant écho aux anciens scholiastes, sont intarissables en remarques où ils signalent des intentions cachées dans l'emploi des formes : ablatif pour dire ceci, conjonctif pour insinuer cela. Il s'agit donc là, dans bien des cas, de faits grammaticaux non prévus par l'usage et qu'il n'a pas adoptés.

Mais il y a mieux : les plus réguliers et les meilleurs écrivains déroutent à tout moment le grammairien enclin à considérer ses règles comme préexistant à tout usage et portant en elles-mêmes leur raison suffisante.

Cicéron écrira : *Video causas esse multas quae istum impell*ERENT[2]. De quoi faire bondir un formaliste, qui ne verrait pas que cet imparfait, régi par un présent, conserve ici le sens qu'il aurait en proposition principale : « pourraient pousser ». La plus élémentaire des syntaxes est tenue de faire observer qu'en latin (comme en grec) l'accord se fait souvent avec la pensée plutôt qu'avec les mots. Tite-Live[3] écrira : *Quod ubi animadversum est et Romanis multitudo sua — auxit animum*[4]; où ce mot : *sua*, surprenant à première vue, trahit aux yeux d'un observateur sagace[5] que la circonstance en question : *multitudo* est présentée comme la pensée des Romains. Tel autre auteur, un Thucydide, par exemple, est lettre close pour qui veut comprendre son langage à l'aide de règles empiriques. Et réussît-on à pénétrer sa pensée, on jugerait de la manière la plus fausse ce style primesautier qui brise à chaque pas les formules schématiques de la grammaire. Jamais un lettré n'aura une admiration sincère pour le grand historien grec s'il ne se rend pas compte du fait que la syntaxe est chez lui un moyen d'expression et non une sorte de droit coutumier du langage[6].

1. Paul, ouv. cit., p. 125.

2. Cf. Rosc., 92. Voyez sur cet exemple J. H. Schmalz, *Lateinische Syntax*, § 226. A qui voudrait se faire une idée de la vie de la syntaxe latine, nous ne pourrions que recommander le livre de M. Schmalz, en attendant que soit achevé le grand ouvrage qu'il publie en collaboration avec MM. Stolz, Landgraf, Wagener et autres savants de grand mérite.

3. Qui à vrai dire n'est pas le plus correct des écrivains classiques.

4. 21, 50, 4.

5. O. Riemann, *Syntaxe latine*. Paris, 1886, § 9, deuxième note.

6. Cf. A. Croiset, *Histoire de la littérature grecque* (par A. et M. Croiset),

On le jugera profond, dramatique, éloquent dans le plus haut sens du terme, mais dans son âme on trouvera que ce grand penseur écrivait mal. Mal, quelle injustice ! mais, bien sûr, autrement que nous, parce qu'il se trouvait dans d'autres conditions. La liberté dont usait Thucydide, il ne se l'arrogeait pas : à des degrés divers, tous ses contemporains en profitaient, un peu moins que lui, nous le voulons bien, mais encore largement et hardiment. Et — nous pouvons le remarquer en passant, puisque le fait est instructif — si les éditeurs de textes grecs s'en étaient toujours souvenus, ils se seraient épargné le reproche d'arbitraire que d'éminents esprits leur ont parfois adressé[1]. « La correction syntaxique au sens moderne du mot n'existe pas à l'époque classique grecque, parce que les règles de syntaxe transmises par la tradition sont suffisamment lâches pour admettre toutes les déviations et exceptions que justifient la logique ou le simple enchaînement des idées[2]. » Après cela, si nous avons peine à comprendre comment la pureté du langage s'arrangeait de cette liberté, cela prouve encore une fois que la syntaxe n'est plus pour nous ce qu'elle était pour les Grecs.

Pour mieux faire apprécier les avantages que créait aux langues classiques cette élasticité de leur syntaxe, nous voudrions faire toucher du doigt la nature tyrannique et arbitraire des restrictions que la nôtre impose à la liberté du discours. Un exemple vaudra mieux que toutes les explications. En voici un ; nous ne l'inventons pas :

« (Mais) Que les classes, au collège du Plessis-Sorbonne, fermées aux jours où les sujets de cette maison soutenaient leur *sorbonique*, demeurassent ouvertes au contraire avec un dessein marqué, lorsque le *soutenant* appartenait à Navarre (au collège de Navarre), les régents, pendant l'acte, affectant de n'interrompre jamais leurs leçons ; que l'antique grande salle des actes, à la Sorbonne, où les docteurs de Navarre autrefois avaient partagé avec ceux de la maison les

t. IV. Paris, 1895, p. 155 et suiv — Du même : *Notice sur Thucydide* (en tête du premier volume des œuvres de cet écrivain). Paris, 1886.

1. J. Keelhoff, *Quelques mots sur la grammaire grecque et la critique des textes.* (*Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1894, p. 225 et suiv.)

2. Keelhoff, *loc. cit.*, p. 227.

places d'honneur, eût été, depuis peu et avec intention, accommodée de telle sorte qu'aux seuls docteurs de la communauté de Sorbonne, des places honorables fussent maintenant assurées, ceux des autres maisons s'en indignaient[1]. »

C'est horrible, s'écrieront les délicats, et pour leur faire plaisir, nous dirons que c'est monstrueux. Mais il ne s'agit pas de grâce et d'élégance. Pourquoi cette lourde phrase n'est-elle pas française? Elle est claire, elle se comprend, elle ne renferme pas de construction qui ne soit bonne isolément et qui ne trouve ailleurs son emploi. On y chercherait en vain une violation des lois imposées à la langue française par sa constitution lexicographique. — Mais elle est pénible et désagréable à entendre! — Soit. Les pataquès le sont aussi, sans être pour cela, comme association de sons, plus bizarres en eux-mêmes que le premier mot venu. Ils nous choquent comme une violation d'une habitude, d'un usage reçu. Ainsi pour notre exemple : en lui-même, il ne présente rien d'impossible, ni d'absurde. Si nous ne parlons pas ainsi, nous l'aurions pu faire sans que le français cessât d'être du français.

Mais, en fait, nous ne le pouvons pas. Cette manière d'user des ressources de la langue nous est interdite, sans qu'on puisse découvrir *dans la langue même* une raison pour qu'il en soit ainsi.

N'y avait-il rien dans la syntaxe antique qui rappelât cette tyrannie dont le seul titre est le fait accompli? Nous nous sommes déjà suffisamment expliqué là-dessus; mais répétons-le si on veut l'entendre encore. Il y aurait de l'exagération à prétendre, et nous ne prétendons pas, que la syntaxe des langues anciennes fût tout entière au service de la pensée et ne relevât que d'elle seule. Le formalisme y exerçait largement son inévitable empire; l'usage y avait ses caprices, parfois étranges[2]. C'est bien le cas, par exemple, lorsque, sans vrai profit pour la clarté, une préposition vient se souder à une forme parfaitement suffisante par elle-même. Mais

1. A. Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*. Paris, 1855, t. I, p. 131, 132. Il y en a ainsi pendant trois volumes.

2. De là se déduit une conclusion pratique. Les faits grammaticaux se divisent en deux groupes : les uns sont de purs caprices de l'usage, sans im-

quoi qu'il en soit, les Latins et les Grecs jouissaient dans l'emploi de leur langue d'une liberté que ne connaissent plus guère nos idiomes réglementés par un formalisme étroit. Leur syntaxe était souple et vivante ; la nôtre est raide et paralysée comme un organe atrophié par une longue inaction.

Nous voudrions ne rien exagérer ; mais qui pourrait nier la préférence des langues classiques pour les moyens grammaticaux, c'est-à-dire les moins encombrants et les plus mobiles? Ce que les autres idiomes exécutent avec des mots, des formules, des locutions, voire des membres de phrase, le latin et le grec le font avec de légères désinences de cas et de conjugaison[1]. Nos langues modernes ont conservé quelques manières de dire qui rappellent cette propriété de l'expression ancienne ; ainsi, en français, *échapper au danger* dit tout autre chose que *s'échapper du danger ; aider quelqu'un* sonne autrement qu'*aider à quelqu'un ;* un *nouveau livre* n'est pas nécessairement un *livre nouveau*... Dans tous les cas, la place des mots, l'emploi de la préposition ou son

portance logique. Leur connaissance n'est pas nécessaire pour l'intelligence des auteurs, et n'est requise que pour la rédaction. Les autres doivent être connus de quinconque aborde un texte latin ou grec. Les grammaires classiques, qui sont avant tout une introduction à l'étude des auteurs, sont autorisées à ne pas s'appesantir sur les premiers. Ceux-ci ne peuvent d'ailleurs s'apprendre convenablement que par la pratique, et l'ouvrage qui prétendrait en donner une exposition complète prendrait des proportions absolument exorbitantes. Il suffit de songer à ce qu'est l'*Historische Syntax* (*Syntaxe historique*) de Draeger (2 vol. in-8. Leipzig, 1872-1876), et à ce que promet d'être la collection des articles grammaticaux de l'*Archiv für lateinische Lexicographie* (*Archives pour la Lexicographie latine*) de Wölfflin. Quant au reste, c'est-à-dire aux faits dans lesquels le sens est intéressé, il n'est pas davantage possible de les exposer tous. La grammaire empirique révèle ici son impuissance originelle. Ce qui importe surtout, ce n'est pas de classer et de cataloguer des constructions, c'est d'éveiller ce que les Allemands appellent le *Grammatisches Gefühl*, le sens de la latinité et de l'hellénisme, par une exposition approfondie et, disons le mot, philosophique des notions fondamentales. Nous connaissons peu d'ouvrages en notre langue qui atteignent mieux à ce résultat, sans perdre leur caractère élémentaire, que la *Grammaire latine* du P. Janssens, S. J.

1. Après tout ce qui précède, il serait plus que superflu de faire remarquer qu'il ne s'agit pas ici du simple fait que le latin emploie des formes à flexion au lieu de périphrases analytiques.

choix, autant de choses relevant de la syntaxe, différencient ou nuancent l'idée comme pourrait faire le recours à d'autres vocables. Mais ces jeux de signification paraissent attachés moins à la construction qu'aux termes dont elle est composée. Ce sont des formules cristallisées, et elles sont si peu dans les habitudes de la langue, que le vulgaire ne manque jamais de s'y tromper. Dans le latin et le grec, elles sont formées à volonté par l'usage courant. Ainsi, *Vercingetorix Alesiam proficiscitur*, donnera à comprendre que Vercingétorix se dirige vers Alésia avec l'intention d'y pénétrer ; *Cæsar ad Alesiam contendit*, que César se dirige vers les environs de la même place. Σοῦ ἀκούω λέγοντος, je vous entends dire ; — οἶδά σε λέγοντα ἀεί, je sais que c'est un de vos mots..., etc., etc.

(*A suivre.*) P. PEETERS, S. J.

DENYS LE CHARTREUX

ET SES NOUVEAUX ÉDITEURS

I

Une des figures les plus étonnantes et aussi les plus attachantes du quinzième siècle est bien celle du vénérable Denys van Leeuven, surnommé le Chartreux, du nom de l'ordre religieux dont il fut la gloire, ou encore Rickel, de l'humble bourgade flamande où il vit le jour.

Ses contemporains l'appelèrent le docteur *extatique*, et la postérité a ratifié ce titre d'honneur. En effet, la contemplation fut son élément, et l'extase sa spécialité. Après les longues heures passées à psalmodier l'office divin, et le temps plus considérable encore consacré par lui à d'autres prières vocales, — il récitait ordinairement tout le Psautier, — il demeurait des journées entières absorbé, abîmé en Dieu. Dès les premiers pas dans la vie religieuse, ses ravissements duraient parfois deux ou trois heures, et dans la suite, au témoignage de son biographe Thierry Loër, ils se prolongèrent souvent au delà de sept heures.

Le miracle de cette existence, aux yeux des contemporains, était qu'un homme si constamment perdu en Dieu trouvât des loisirs pour l'étude. C'est que, après l'amour de Dieu, l'amour des livres fut la grande passion de sa vie. Autrefois, à l'Université de Cologne, il se levait souvent la nuit et s'habillait à la hâte, trompé par les rayons de la lune, qu'il prenait pour la clarté de l'aurore. Cette passion, tempérée par le devoir et réglée par une volonté de fer, l'avait suivi à la Chartreuse et semblait lui tenir lieu de nourriture, de distraction et de sommeil : trois ou quatre heures de repos lui suffisaient.

La liste de ses lectures, rédigée par lui-même deux ans avant sa mort, toute sommaire qu'elle soit, car elle procède par séries générales, est intéressante à plus d'un titre; elle montre de quelles ressources pouvait disposer un pauvre

moine du quinzième siècle, et quelle force donnent au religieux la vie en commun et l'association : « J'avais vingt et un ans, dit le Vénérable, quand Dieu me fit la grâce d'entrer en religion. Depuis quarante-six ans que j'y persévère, je n'ai jamais cessé d'étudier, et j'ai lu ainsi beaucoup d'ouvrages ; sur les Sentences : Thomas, Albert, Alexandre de Halès, Bonaventure, Pierre de Tarentaise, Ægidius, Richard de Middletown, Durand, et bien d'autres encore ; parmi les Pères et les Docteurs : saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise, saint Grégoire le Grand, saint Denys l'Aréopagite, mon auteur favori, Origène, saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille, saint Basile, saint Chrysostome, saint Jean Damascène, Boëce, saint Anselme, saint Bernard, Bède, Hugues (de Saint-Victor), Gerson, Guillaume de Paris; en outre, toutes les Sommes, tous les ouvrages d'histoire, tous les traités de droit, canonique ou civil, qui pouvaient m'être de quelque utilité; enfin, un grand nombre de commentaires des Livres saints, et tous les philosophes qui me sont tombés sous la main; en particulier : Platon, Proclus, Aristote, Avicenne, Algazel, Anaxagore, Averroès, Alexandre (d'Aphrodise), Alfarabi, Abubather, Evempote, Théophraste, Thémistius et plusieurs autres. Nul exercice, ajoute naïvement Denys, n'est plus pénible et plus rebutant que celui d'une étude assidue; mais nul aussi n'est plus propre à mortifier les sens et à refréner la concupiscence. Il m'a inspiré l'amour de la cellule. »

La liste des philosophes, qu'on a pu trouver un peu longue, est bien incomplète. Nous savons, par ses citations, qu'il fréquentait aussi Plotin, Porphyre, Hippocrate, Avicebron, Alkindi, Maimonide et beaucoup d'autres écrivains grecs, juifs et arabes. Les théologiens, les canonistes, les historiens, les exégètes, allégués par lui dans ses divers ouvrages, sont vraiment innombrables. On voit seulement qu'il s'attache de préférence à saint Thomas pour la théologie, à saint Denys l'Aréopagite pour l'ascétisme, à Josèphe pour l'histoire, à Pierre le Mangeur, à Walafride Strabon, auteur de la *Glose*, à Nicolas de Lyre et à Paul de Burgos pour l'exégèse. L'*Histoire scolastique* est citée près de deux cents fois dans les commentaires sur la Genèse.

Tant de trésors n'étaient point accumulés dans le seul prieuré de Ruremonde et l'on ne s'explique guère comment le Vénérable y eut accès, si l'on ne suppose que son protecteur et ami, le cardinal Nicolas de Cusa, possesseur d'une splendide collection d'ouvrages orientaux rapportés par lui de Constantinople, lui ouvrit la porte de sa bibliothèque. Ces ouvrages, Denys ne les comprenait pas dans leur langue, et il en faut conclure qu'ils étaient, dès cette époque, traduits en latin.

Comment un homme, si avide de lecture, trouva-t-il le moyen de tant écrire ? c'est un problème que nous posons sans essayer de le résoudre. Le catalogue de ses écrits, dressé par lui-même, sur les instances de ses amis, est effrayant. Cent quatre-vingt-sept ouvrages, dont un grand nombre de longue haleine, et embrassant dans leur ensemble le cycle entier des connaissances humaines à cette époque, telle est en résumé l'œuvre de Denys le Chartreux.

Depuis le *In principio* de la Genèse, jusqu'au *Veni, Domine Jesu*, de l'Apocalypse, il n'y a pas un seul livre, un seul verset de l'Écriture, qu'il n'ait médité et, au besoin, commenté. Ses ouvrages théologiques et philosophiques ne sont pas moins considérables. Il expliqua tour à tour Boëce, le Maître des Sentences, saint Denys l'Aréopagite ; il rédigea, à l'usage des étudiants, un Précis de saint Thomas ; il composa des Abrégés de philosophie et de théologie. Mais les travaux ascétiques l'emportent de beaucoup par le nombre, sinon par l'étendue. On y remarque une exposition de Cassien et de saint Jean Climaque, des Traités sur les voies spirituelles, sur la prière et la contemplation, sur presque tous les points de la perfection religieuse, enfin un petit livre sur les fins dernières qui n'a pas compté moins de trente-sept éditions.

Malgré des travaux si nombreux et si disparates, le vénérable serviteur de Dieu ne perdait pas de vue le grand objectif de sa vie : défendre la vérité et combattre l'erreur. Il écrivait contre les Vaudois et leurs visions folles, contre les Mahométans et leur faux prophète, contre les simoniaques et leurs fauteurs, contre tous les abus qui se glissaient peu à peu dans l'Église à la faveur des guerres sans fin et des troubles profonds qui en étaient la suite. Il s'occupait à ré-

former les cloîtres et les couvents, les évêchés et les presbytères, l'Église entière dans son chef comme dans ses membres, avec non moins de zèle et peut-être plus de succès que Gerson et Pierre d'Ailly.

II

Quelle place faut-il lui assigner parmi les écrivains de cette époque de transition qui marque le déclin du moyen âge et l'aurore de la renaissance? Sur ce point, les critiques sont assez partagés. Tous vantent à l'envi la sainteté éminente du serviteur de Dieu, son immense érudition et sa prodigieuse fécondité ; tous s'accordent à reconnaître dans ses écrits l'onction de l'Esprit-Saint et comme l'épanchement d'une âme céleste : mais son œuvre scientifique elle-même est diversement jugée.

D'abord nous entendons son premier biographe gémir sur la simplicité de son style et le négligé de sa composition. Pour un fin latiniste, comme l'était Thierry Loër, la manière de Denys était sans doute bien humble, bien terre à terre. Cependant Sixte de Sienne, un bon juge aussi, trouve ce style assez châtié pour un théologien, et le déclare notablement supérieur à celui des autres scolastiques. Si le secret du style consiste, comme on l'a prétendu, à rendre clairement et correctement une pensée juste, Denys peut se flatter de compter bien peu de rivaux. Son expression est toujours nette, sa phrase toujours limpide. Il y a dans cette simplicité, aussi éloignée de la trivialité que de l'affectation, un charme indescriptible. Ces ouvrages sans apprêt seront toujours l'aliment préféré des âmes intérieures, et les éditeurs d'autrefois qui eurent un moment l'idée malencontreuse de semer ce style uni et un peu terne de métaphores brillantes allaient, sans y penser, commettre une sorte de profanation. Comme ils comprenaient mal les vœux et les sentiments du pieux moine qui a écrit : *Styli colorem vitare propono!*

Dans les œuvres théologiques, le Chartreux ne plaira point aux métaphysiciens raffinés ; car il fuit, de parti pris, les subtilités vaines et les questions oiseuses : *Impertinentes*

subtilitates vitare propono; il est trop impersonnel, trop éclectique; il est le représentant non d'un système mais de la scolastique elle-même qu'il résume tout entière : c'est là son mérite et peut-être son défaut.

On lui reproche la diffusion et les hors-d'œuvre. En cela il fut de son siècle. Mais qu'on le compare à Tostat, l'infatigable *Abulensis*, on le trouvera modéré, presque sévère, dans le choix de ses développements et de ses autorités. Plus d'un commentateur du seizième siècle aurait pu apprendre à son école la sobriété et la mesure. Aussi son explication de l'Écriture, surtout des Évangiles, riche mine pour le prédicateur, est encore utile à l'exégète.

Le titre principal de Denys à l'admiration de ses contemporains ce fut l'universalité de sa science. Universel, il le fut plus et mieux que le fameux Tostat de qui l'on a pu dire :

> Hic stupor est mundi, qui scibile didicit omne.

Il le fut plus et mieux qu'un autre de ses contemporains, Pic de la Mirandole, le prodige, le *phénix* de son siècle, que tous les peuples civilisés portaient aux nues — *forsan et antipodes*, ajoute son épitaphe. Tostat fléchit sous le poids de son érudition énorme; Pic de la Mirandole n'a légué à la postérité qu'un nom tant soit peu ridicule avec quelques subtilités puériles sur les jours de la création; Denys domine sa science, au lieu d'en être écrasé, et ses œuvres, qui n'ont jamais manqué de lecteurs, parlent pour lui.

Nous ne comprenons plus guère, et nous estimons encore moins aujourd'hui, la science universelle. Il y a toujours des polygraphes, il n'y aura plus d'encyclopédies vivantes. Dans le champ démesurément agrandi des connaissances humaines, le travailleur qui veut creuser son sillon et faire œuvre utile doit se tracer un coin à défricher. Qu'il choisisse, par exemple, un département des sciences sacrées, il lui faut subir une longue et laborieuse préparation avant d'aborder sa tâche. Seul, un esprit bien trempé conserve son ressort sous le faix de cette érudition préliminaire. Et alors mille obstacles entravent sa marche : citations à vérifier, textes à critiquer, défiance des travaux de seconde main, tout l'arrête, tout le paralyse. Comment avec cela rêver en-

core de science universelle ! Le savant du quinzième siècle, libre de ces lisières, pouvait embrasser d'un regard l'horizon plus borné de la science et aspirer, sans témérité et sans ridicule, à le parcourir tout entier.

Denys le Chartreux eut cette noble ambition, et ses ouvrages témoignent qu'il ne présuma pas trop de ses forces. Comme ces chevaliers du moyen âge qui se sentaient à l'aise dans leur pesante armure, le saint religieux n'est ni accablé ni étonné de son immense érudition ; et il garde intactes, jusqu'à la fin, la liberté de son esprit et la fraîcheur de ses sentiments.

III

Rien ne fut plus funeste à la gloire posthume de notre Vénérable que les proportions colossales de son œuvre. A la vérité, l'art naissant de l'imprimerie multiplia bientôt par milliers quelques-uns de ses opuscules, et le *Speculum conversionis peccatorum*, publié en 1473, deux ans seulement après la mort de l'auteur, fut, selon Brunet, le premier volume daté sorti des presses belges ; mais les éditeurs les plus entreprenants reculèrent devant les frais et les difficultés d'une édition complète, et nul Mécène ne s'offrit à couvrir les dépenses.

Ce fut un simple moine, un admirateur ou pour mieux dire un dévot du docteur extatique et son frère en religion, Thierry Loër, qui conçut et mena à bien cette audacieuse entreprise. Quêtant, ici des secours pécuniaires, là des manuscrits et des autographes, mendiant de tous côtés des conseillers et des collaborateurs, essuyant d'un front serein les refus, les déboires et les échecs, il parvint, au bout de dix ans, à mettre au jour dix-huit in-folio et dix autres volumes de moindre dimension. Encore plusieurs traités échappèrent-ils à ses recherches. Mais quelle bigarrure de types, de formats, de procédés, dans ces publications confiées à divers imprimeurs et se poursuivant au jour le jour, sans aucun plan arrêté d'avance !

Pour un certain nombre d'ouvrages cette édition princeps est aussi la seule. C'est l'exception. En effet, les œuvres théologiques ont eu au moins deux éditions ; les commentaires

de l'Ancien Testament, de trois à sept; ceux du Nouveau, une vingtaine, dont une bonne moitié en France. Aussi ces derniers travaux, surtout l'explication des Évangiles, sont-ils assez communs ; les opuscules se rencontrent difficilement et au prix élevé de six cents francs ; les œuvres complètes sont presque introuvables.

Tous les amis des études scripturaires et théologiques salueront donc avec joie la nouvelle édition, d'un format commode et uniforme, d'une exécution typographique soignée, presque luxueuse, d'un prix très abordable. Cette édition est préparée en ce moment par les Chartreux de Montreuil-sur-Mer[1]. Quand les fils de saint Dominique publient avec tant de magnificence les écrits de leur grand docteur, quand les enfants de saint François élèvent un monument semblable à la mémoire de saint Bonaventure, la famille de saint Bruno ne pouvait pas rester en arrière : elle se devait à elle-même, elle devait au docteur extatique, qui fut sa gloire dans le passé, et sera peut-être, dans l'avenir, un de ses protecteurs attitrés auprès de Dieu, un pareil témoignage d'admiration et de gratitude.

Nous avons sous les yeux le premier volume, contenant les commentaires sur la Genèse et la moitié de l'Exode. On sait que le vénérable auteur écrivait de sa main, et quelquefois en double ou en triple, tous ses ouvrages. Les éditeurs seraient volontiers remontés aux manuscrits originaux : malheureusement ces autographes, dont on suit la trace jusque vers la fin du siècle dernier, ont aujourd'hui disparu presque tous. Force a été de s'en tenir aux trois premières éditions de Cologne, datées de 1534, 1548 et 1566. On a d'ailleurs opéré d'importantes améliorations. Les textes expliqués sont imprimés en italiques; les références aux Livres saints sont

1. Voici le détail de la publication : *Écriture sainte*, 15 vol. ; *Œuvres théologiques et ascétiques*, 26 vol. ; *Sermons*, 4 vol. ; ouvrages inédits ou douteux, 3 vol. ; en tout 48 vol. in-4, d'environ 800 pages, à deux colonnes, sur beau papier glacé. Le tome II a paru en février; les 6 volumes suivants sont déjà imprimés et n'attendent, pour être livrés au public, que leurs tables analytiques. Le prix du volume pour les souscripteurs est de 8 francs, il sera porté à 15 pour les non-souscripteurs. Consulter D. A. Mougel : *Denys le Chartreux*, sa vie, son rôle, une nouvelle édition de ses œuvres ; Montreuil-sur-Mer, imp. de la Chartreuse, 1896.

notées en marge par chapitres et par versets ; au lieu de ces pages compactes, d'une si fatigante uniformité pour l'œil et pour l'esprit, on a des pages de moyenne grandeur, aux caractères nets et élégants, aux titres bien détachés, aux alinéas distribués de manière à soutenir l'attention et à reposer le regard. Chaque volume se termine par une table analytique, forcément succincte, assez complète cependant pour n'être pas consultée sans fruit. Pourquoi faut-il que des exigences typographiques aient fait couper en deux certains ouvrages, et, par suite, la table qui s'y rapporte ?

On aurait aussi accueilli avec reconnaissance l'indication exacte, après vérification, des textes innombrables d'écrivains ecclésiastiques et profanes ; sauf, bien entendu, pour les commentaires de l'Écriture, où l'ordre des livres et des chapitres de la Bible est un guide assuré. Enfin, puisque nous en sommes à exposer nos desiderata, nous attendions en tête de cette édition, vraiment splendide, une vie magistrale de Denys le Chartreux. Celle de Thierry Loër est par trop laconique. Peut-être est-ce partie remise ; en ce cas, au lieu d'être le frontispice d'un édifice grandiose, elle en sera le digne couronnement.

Puissent l'étude et la fréquentation d'un des plus beaux génies du quinzième siècle faire juger plus équitablement ce moyen âge, si méprisé et si dénigré, parce qu'il est mal connu. Puissent-elles développer l'admiration des fidèles pour le talent fécond du grand serviteur de Dieu, et la vénération pour ses héroïques vertus !

F. PRAT, S. J.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE
DE
NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

SUR L'INTERDICTION ET LA CENSURE DES LIVRES

LÉON, ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

Ad perpetuam rei memoriam.

Parmi les devoirs et les charges qui réclament tous nos soins et toute notre scrupuleuse vigilance en ce faîte de la hiérarchie apostolique que Nous occupons, Notre obligation principale, celle qui résume les autres, est de veiller assidûment et de faire tous Nos efforts pour que la foi et les mœurs du peuple chrétien ne souffrent aucun dommage. Si cette tâche fut jamais nécessaire, elle l'est surtout à une époque où les esprits et les cœurs sont en proie à une licence effrénée, où presque toute la doctrine dont le Sauveur Jésus-Christ a confié la garde à son Église pour le salut du genre humain est quotidiennement attaquée et mise en péril.

Dans cette lutte, variées et innombrables sont les ruses des ennemis et leurs moyens de nuire. Mais entre toutes est pleine de dangers cette fièvre d'écrire et de répandre dans le public de malsaines productions. On ne peut, en effet, rien imaginer de plus funeste, de plus propre à corrompre les âmes, auxquelles on inspire le mépris de la religion et devant lesquelles on étale tous les attraits du vice.

Aussi, redoutant un si grand mal, et fidèle à son devoir de gardienne et de protectrice de la foi et des mœurs, l'Église a très sagement compris qu'il fallait opposer des remèdes à un tel fléau : elle s'est toujours appliquée, autant qu'il était en elle, à détourner les hommes de la lecture des livres mauvais, ce fatal poison. Les premiers temps du christianisme furent témoins du

zèle que déploya sur ce point le bienheureux Paul, et la vigilance des Pères, les décisions des évêques, les décrets des conciles donnèrent le même spectacle aux âges suivants.

Surtout les antiques documents prouvent le soin et l'ardeur que déployèrent les Pontifes romains pour empêcher que les ouvrages des hérétiques ne se répandissent au grand détriment de tous. L'histoire ancienne de l'Église abonde en exemples de ce genre. Anastase Ier condamna par un sévère édit les livres pernicieux d'Origène ; Innocent Ier, ceux de Pélage, et Léon le Grand, tous ceux des Manichéens. On connaît aussi les lettres *décrétales* que Gelase publia avec grande sagesse sur les livres qu'il convenait de recevoir et ceux qu'il ne fallait pas admettre. De même dans le cours des siècles, des sentences du Siège apostolique frappèrent les livres empoisonnés des Monothélites, d'Abélard, de Marsile de Padoue, de Wicleff et de Jean Huss.

Au quinzième siècle, avec la découverte de l'imprimerie, on s'occupa non seulement de sévir contre les mauvais écrits qui avaient déjà paru, mais on prit des mesures pour qu'aucun ouvrage de ce genre ne fût publié dans la suite. Cette prévoyance était nécessitée alors non par de vains motifs, mais par le besoin absolu de protéger l'honnêteté publique et d'assurer le salut de la société. En effet, un art excellent en soi, fécond en grands avantages, propre à répandre la civilisation chrétienne, était vite devenu, entre les mains d'un trop grand nombre, un puissant instrument de ruines. Les effets funestes des mauvais écrits étaient aggravés et précipités par la rapidité de la diffusion. C'est donc avec beaucoup de sagesse qu'Alexandre VI et Léon X, Nos prédécesseurs, établirent des lois précises et très appropriées au temps et aux mœurs, pour maintenir les éditeurs dans le devoir.

Bientôt la tempête se déchaîna plus violente, et il fallut s'opposer, avec une vigilance et une énergie croissantes, à la contagion des hérésies. C'est pourquoi ce même Léon X, puis Clément VII défendirent, sous les peines les plus graves, à toute personne de lire ou de conserver les livres de Luther. Mais comme, par suite du malheur des temps, le flot impur des livres mauvais avait grossi outre mesure et avait inondé tous les pays, il parut qu'une répression plus étendue et plus efficace était nécessaire. C'est ce remède qu'appliqua le premier, dans sa haute sagesse,

Notre prédécesseur Paul IV, en publiant le catalogue des écrits et des livres dont les fidèles ne doivent pas faire usage.

Peu de temps après, les Pères du Concile de Trente eurent à cœur d'opposer une digue nouvelle à la licence croissante des écrits et des lectures. Par leur ordre, des commissaires spéciaux et des théologiens furent choisis, à dessein non seulement d'augmenter et de mettre à jour l'Index que Paul IV avait publié, mais aussi d'établir les règles à suivre dans l'édition, la lecture et l'emploi des livres : règles que Pie IV revêtit de la force de son autorité apostolique.

Le souci de l'intérêt public, qui avait inspiré au début les règles du Concile de Trente, commanda aussi, dans le cours des siècles, d'y apporter quelques modifications. Aussi les Pontifes romains, notamment Clément VIII, Alexandre VII, Benoît XIV, instruits des besoins de leur époque et obéissant aux lois de la prudence, prirent plusieurs décisions de nature à expliquer ces règles et à les approprier aux circonstances.

Tous ces faits prouvent éloquemment la sollicitude des Pontifes romains. Toujours ils ont veillé à écarter de la société les opinions fausses et les mauvaises mœurs, honte et ruine des États, que les mauvais livres engendrent et répandent. Le résultat ne trompa point leurs efforts tant que la loi éternelle présida aux ordres et aux interdictions de ceux qui gouvernaient les États, et tant que ceux-ci agirent de concert avec l'autorité religieuse.

Ce qui arriva ensuite, nul ne l'ignore. Les hommes et les circonstances ayant changé, l'Église, avec sa prudence accoutumée, fit ce qui, vu les besoins de l'époque, lui parut le plus utile et le plus avantageux au bien commun. Plusieurs des prescriptions de l'Index, qui semblaient avoir perdu de leur opportunité primitive, furent rapportées par décret, ou bien l'Église les laissa avec indulgence et sagesse tomber en désuétude. Plus récemment, par des lettres adressées aux archevêques et évêques en vertu de son autorité apostolique, Pie IX apporta de grands adoucissements à la règle dixième.

En outre, alors que déjà le grand concile du Vatican était proche, il chargea, en qualité de rapporteurs, des hommes doctes d'examiner et d'apprécier toutes les règles de l'Index et de donner leur avis sur ce qu'il convenait d'en faire. Ils jugèrent d'un commun accord qu'elles devaient être modifiées. Un très grand

nombre des Pères déclaraient hautement qu'ils étaient du même avis, qu'ils faisaient la même demande au Concile. Il existe à ce sujet une requête des évêques de France dont le sens est qu'il faut et sans tarder, *par une refonte complète, mettre ces règles et tout ce qui concerne l'Index mieux en harmonie avec notre temps et en rendre l'observation plus facile.* Ce fut aussi à cette époque l'avis des évêques d'Allemagne qui demandaient nettement que *les règles de l'Index fussent soumises à une revision et à une rédaction nouvelle.* De nombreux évêques d'Italie et d'autres pays leur faisaient écho.

Il y a certes là, si l'on tient compte de l'époque, des institutions civiles et des mœurs des peuples, une demande légitime et tout à fait conforme à la maternelle charité de la sainte Église. En effet, dans le mouvement si rapide qui entraîne les esprits, il n'est aucun point du vaste champ des sciences où les écrivains ne fassent de libres incursions ; de là le flot quotidien des livres les plus funestes. Chose plus grave, les lois publiques non seulement ferment les yeux sur un si grand mal, mais encore lui laissent une large liberté. La conséquence est que d'une part beaucoup d'esprits se sont détachés de la religion, de l'autre qu'on se permet de lire tout ce qu'on veut.

Afin de remédier à ces maux, Nous avons pensé qu'il fallait prendre deux mesures propres à donner à tous une règle d'action fixe et claire sur ce point. Nous avons prescrit d'abord que l'Index des livres condamnés fût revu avec beaucoup de soin, et qu'après cet examen, ledit Index fût publié. Ensuite, Nous avons soumis à un travail de revision les règles elles-mêmes, et Nous avons résolu, tout en respectant leur nature, de les rendre un peu plus douces, de façon que s'y conformer ne puisse être difficile ni pénible à qui n'y apporte pas de mauvaises dispositions. En cela, non seulement Nous suivons les exemples de Nos prédécesseurs, mais encore Nous imitons la maternelle sollicitude de l'Église : celle-ci ne désire rien tant que de se montrer bienveillante, et elle a toujours eu, elle a toujours à cœur, en guérissant ses fils souffrants, d'épargner avec amour leur faiblesse.

Aussi, après un mûr examen, après avoir pris conseil des cardinaux de la Sacrée Congrégation de l'Index, Nous avons résolu de publier les *Décrets généraux* qui sont reproduits ci-dessous et joints à cette constitution : décrets qu'à l'avenir cette Sacrée

Congrégation appliquera uniquement, et auxquels les catholiques de tout l'univers devront se conformer. Nous voulons que seuls ils aient force de loi, les règles du saint Concile de Trente étant abrogées, ainsi que les *observations*, *instructions*, *décrets*, *avertissements*, et toutes les décisions prises sur ce point par Nos prédécesseurs, à l'exception de la seule Constitution de Benoît XIV, *Sollicita et provida*, que Nous voulons voir intégralement appliquée dans l'avenir, comme elle l'a été jusqu'à présent.

DÉCRETS GÉNÉRAUX

SUR LA PROHIBITION ET LA CENSURE DES LIVRES

TITRE Ier — De la prohibition des livres.

CHAPITRE Ier. — DE L'INTERDICTION DES LIVRES DES APOSTATS, DES HÉRÉTIQUES, SCHISMATIQUES, ET D'AUTRES ÉCRIVAINS.

1. Tous les livres qu'avant l'année 1600 les Souverains Pontifes ou les Conciles œcuméniques ont condamnés, et qui ne sont pas mentionnés dans le nouvel Index, devront être regardés comme condamnés de la même façon que jadis, à l'exception de ceux qui sont autorisés par ces décrets généraux.

2. Les livres des apostats, des hérétiques, des schismatiques et de quelque écrivain que ce soit, s'ils propagent l'hérésie ou le schisme, ou s'ils ébranlent de quelque façon les fondements de la religion, sont rigoureusement prohibés.

3. De même sont interdits les ouvrages des auteurs non catholiques qui traitent de la religion *ex professo*, à moins qu'il ne soit établi qu'il ne s'y trouve rien contre la foi catholique.

4. Les livres des mêmes auteurs, qui ne traitent pas *ex professo* de la religion, mais qui touchent seulement en passant les vérités de la foi, ne seront pas regardés comme défendus *jure ecclesiastico* tant qu'ils n'auront pas été interdits par un décret spécial.

CHAPITRE II. — DES ÉDITIONS DU TEXTE ORIGINAL ET DES VERSIONS EN LANGUE NON VULGAIRE DE LA SAINTE ÉCRITURE.

5. Les éditions du texte original et des versions anciennes catholiques de la Sainte Écriture, mêmes celles de l'Église orientale, publiées par des écrivains non catholiques, quels qu'ils

soient, quoiqu'elles paraissent fidèles et intègres, sont permises à ceux-là seulement qui s'occupent d'études théologiques ou bibliques, pourvu cependant qu'elles n'attaquent, ni dans les préfaces ni dans les notes, les dogmes de la foi catholique.

6. De la même manière et sous les mêmes conditions sont autorisées les autres versions de la Sainte Bible éditées, soit en latin, soit dans une autre langue non vulgaire, par des écrivains non catholiques.

Chapitre III. — Des versions en langue vulgaire de la sainte écriture.

7. Comme l'expérience montre que si la Bible en langue vulgaire est autorisée sans discernement, il en résulte, à cause de l'imprudence des hommes, plus d'inconvénients que d'avantages, toutes les versions en langue vulgaire, même celles qui sont composées par des catholiques, sont absolument prohibées, si elles n'ont pas été approuvées par le Siège apostolique, ou éditées sous la surveillance des évêques avec des annotations tirées des Pères de l'Église et d'écrivains doctes et catholiques.

8. Sont interdites toutes les versions des Saints Livres, composées par des écrivains non catholiques quels qu'ils soient, en toute langue vulgaire — et notamment celles qui sont publiées par les Sociétés Bibliques que plus d'une fois les Pontifes romains ont condamnées, car dans l'édition de ces livres, les lois très salutaires de l'Église sur ce point ont été absolument négligées.

Néanmoins l'usage de ces versions est permis à ceux qui s'occupent d'études théologiques ou bibliques, pourvu que soient observées les conditions qui ont été établies ci-dessus (n° 5).

Chapitre IV. — Des livres obscènes.

9. Les livres qui *ex professo* traitent de sujets lascifs ou obscènes, ou contiennent des récits et des enseignements de cette sorte sont absolument prohibés, car il convient de respecter non seulement la foi, mais les mœurs, qui sont facilement corrompues par des livres de ce genre.

10. Les livres d'auteurs soit anciens soit modernes que l'on appelle *classiques*, s'ils sont infestés de ce vice, sont permis, à cause de l'élégance et de la propriété du style, à ceux qu'ex-

cusent les devoirs de leur charge ou de leur magistère : mais ils ne devront être, pour aucun motif, remis ou indiqués aux enfants ou aux jeunes gens, s'ils n'ont été expurgés avec un soin minutieux.

Chapitre V. — De certains livres d'un genre spécial.

11. Sont condamnés les livres qui contiennent des attaques envers Dieu, envers la bienheureuse Vierge Marie, ou les saints, ou l'Église catholique et son culte, ou les Sacrements ou le Siège apostolique. La même réprobation frappe les livres dans lesquels est dénaturée la notion de l'inspiration de la Sainte Écriture, ou dans lesquels cette inspiration est trop limitée. Sont interdits aussi les ouvrages qui flétrissent et discutent de dessein formé la hiérarchie ecclésiastique, l'état clérical ou religieux.

12. Il est défendu de publier, de lire, ou de conserver les livres dans lesquels les sortilèges, la divination, la magie, l'évocation des esprits, et autres superstitions de ce genre sont enseignées ou recommandées.

13. Les livres ou les écrits qui racontent de nouvelles apparitions, révélations, visions, prophéties, de nouveaux miracles, ou qui suggèrent de nouvelles dévotions, même sous le prétexte qu'elles sont privées, sont proscrits s'ils sont publiés sans l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques.

14. Sont encore défendus les ouvrages qui établissent que le duel, le suicide ou le divorce sont licites, qui traitent des sectes maçonniques ou d'autres sociétés du même genre et prétendent qu'elles sont utiles et non funestes à l'Église et à la société, et qui soutiennent des erreurs condamnées par le Siège apostolique.

Chapitre VI. — Des images sacrées et des indulgences.

15. Sont absolument interdites les images de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la bienheureuse Vierge Marie, des Anges et des Saints, ou de tous autres serviteurs de Dieu, imprimées de quelque manière que ce soit, si elles s'écartent de l'esprit et des décrets de l'Église. Que les nouvelles images, avec ou sans prières y annexées, ne soient pas publiées sans la permission de l'autorité ecclésiastique.

16. Il est interdit à tous de répandre, de quelque manière que ce soit, des indulgences apocryphes, ou des indulgences suppri-

mées ou révoquées par le Saint-Siège apostolique. Si elles ont déjà été répandues, qu'on les enlève des mains des fidèles.

17. Qu'aucun livre, sommaire, opuscule, feuille, etc., contenant des concessions d'indulgences, ne soit publié sans la permission de l'autorité compétente.

Chapitre VII. — Des livres de liturgie et de prières.

18. Que personne n'entreprenne de changer quoi que ce soit aux éditions authentiques du missel, du bréviaire, du rituel, du cérémonial des évêques, du pontifical romain, et des autres livres liturgiques approuvés par le Saint-Siège apostolique. Si l'on contrevient à cette règle, que ces nouvelles éditions soient prohibées.

19. Qu'aucunes litanies, sauf les plus antiques et d'un usage commun, contenues dans les bréviaires, missels, pontificaux et rituels, sauf également les litanies de la bienheureuse Vierge, qui se chantent dans la sainte église de Lorette, et celles du Saint Nom de Jésus déjà approuvées par le Saint-Siège, ne soient publiées sans la revision et l'approbation de l'Ordinaire.

20. Que nul ne publie, sans la permission de l'autorité légitime, des livres ou opuscules de prières, de dévotion ou de doctrine et d'enseignement religieux, moral, ascétique, mystique ou autres analogues, bien qu'ils paraissent propres à entretenir la piété du peuple chrétien. Sinon, qu'ils soient prohibés.

Chapitre VIII. — Des journaux, feuilles et périodiques.

21. Que les journaux, feuilles et périodiques qui attaquent à dessein la religion ou les bonnes mœurs, soient proscrits, non seulement en vertu du droit naturel, mais aussi en vertu du droit ecclésiastique.

Que les Ordinaires aient soin, lorsque besoin sera, d'avertir opportunément les fidèles du péril et des conséquences funestes de telles lectures.

22. Que nul, parmi les catholiques, surtout parmi les ecclésiastiques, ne publie quoi que ce soit dans des journaux, feuilles ou revues de cette espèce, si ce n'est pour une cause juste et raisonnable.

Chapitre IX. — De la faculté de lire et de garder des livres prohibés.

23. Ceux-là seuls ont le droit de lire et de garder les livres condamnés, soit par des décrets spéciaux, soit par ces décrets généraux, qui en ont reçu régulièrement la permission, soit du Siège apostolique, soit de ceux à qui Il a délégué son pouvoir.

24. Les Pontifes romains ont attribué à la Sacrée Congrégation de l'Index le pouvoir de concéder la permission de lire et de garder tout livre prohibé. Jouissent également de cette faculté : la Suprême Congrégation du Saint-Office et la Sacrée Congrégation de la Propagande pour les régions qui dépendent d'elle. Pour Rome seulement, ce droit appartient encore au maître du Sacré Palais apostolique.

25. Que les évêques et les autres prélats jouissant d'une juridiction quasi épiscopale aient aussi le pouvoir d'accorder ces permissions pour des livres déterminés et seulement dans des cas urgents. Si ces prélats ont obtenu du Siège apostolique la faculté générale d'autoriser les fidèles à lire et à retenir les livres condamnés, qu'ils ne la concèdent qu'avec choix et pour des causes justes et raisonnables.

26. Tous ceux qui ont obtenu l'autorisation apostolique de lire et de garder des livres prohibés ne peuvent pour cela lire et retenir n'importe quels livres ou publications périodiques condamnés par les Ordinaires des lieux, à moins que dans l'indult apostolique ne soit mentionnée expressément la permission de lire et de retenir des livres condamnés par n'importe quelle autorité. En outre, ceux qui ont obtenu cette autorisation doivent se souvenir qu'ils sont tenus, sous un rigoureux précepte, de garder ces livres de telle sorte, qu'ils ne parviennent pas aux mains d'autrui.

Chapitre X. — De la dénonciation des mauvais livres.

27. Bien qu'il appartienne à tous les catholiques, surtout à ceux qui excellent dans la science, de dénoncer les mauvais livres aux évêques ou au Siège apostolique, c'est toutefois plus spécialement la fonction des nonces, des délégués apostoliques, des

Ordinaires des lieux, et des recteurs de ces Universités où la science est en honneur.

28. Il est bon que, dans la dénonciation des livres mauvais, on indique non seulement le titre, mais encore, autant que possible, les causes pour lesquelles on juge que ces livres méritent la censure. Ceux à qui la dénonciation est déférée devront, comme un devoir sacré, tenir secret le nom des dénonciateurs.

29. Que les Ordinaires, de même que les délégués du Siège apostolique, s'efforcent de proscrire les livres et autres écrits nuisibles, publiés ou répandus dans leurs diocèses, et de les soustraire aux mains des fidèles. Qu'ils défèrent au jugement apostolique ceux de ces ouvrages ou de ces écrits qui réclament un examen plus approfondi, ou ceux qui, pour que l'effet salutaire soit produit, paraissent avoir besoin d'être frappés par l'autorité suprême.

TITRE II. — De la censure des livres.

Chapitre Ier. — Des prélats préposés a la censure des livres.

30. Ceux à qui appartient le droit d'approuver ou de permettre les éditions et versions des livres sacrés sont désignés clairement plus haut (n° 7).

31. Que personne n'ose publier de nouveau des livres condamnés par le Siège apostolique. Que si, pour une cause grave et raisonnable, quelque exception extraordinaire paraissait devoir être admise à cette règle, qu'on ne se la permette jamais sans avoir obtenu auparavant la permission de la Sacrée Congrégation de l'Index, et en observant les conditions qu'elle aura prescrites.

32. Les écrits concernant, d'une façon quelconque, les causes de béatification et de canonisation des serviteurs de Dieu, ne peuvent être publiés sans le bon plaisir de la Sacrée Congrégation des Rites.

33. La même règle s'applique aux collections des décrets de chacune des Congrégations romaines. Ces collections ne peuvent être publiées sans autorisation préalable, et l'on doit suivre alors les règles prescrites par les préfets de chaque Congrégation.

34. Les vicaires et missionnaires apostoliques doivent suivre

fidèlement, au sujet de toute publication de livres, les décrets de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

35. L'approbation des livres dont la censure n'est pas réservée, par les présents décrets, au Siège apostolique ou aux Congrégations romaines, appartient à l'Ordinaire du lieu où ces livres sont publiés.

36. Que les réguliers se souviennent que, outre l'autorisation de l'évêque, ils sont tenus, en vertu d'un décret du sacré Concile de Trente, à obtenir la permission de publier leurs livres du supérieur dont ils dépendent. Ces deux permissions doivent être imprimées au commencement ou à la fin de l'ouvrage.

37. Si un écrivain habitant Rome fait imprimer un livre non à Rome, mais ailleurs, aucune autre permission n'est nécessaire que celle du cardinal vicaire de Rome et du maître du Sacré Palais apostolique.

Chapitre II.— Du devoir des censeurs dans l'examen préalable des livres.

38. Les évêques, à qui il appartient de concéder la faculté d'imprimer les livres, doivent avoir soin de préposer à leur examen des hommes d'une piété et d'une science reconnues, dont la foi et l'intégrité leur sont un garant qu'ils n'accorderont rien à la faveur ou à l'antipathie, mais que, laissant de côté toute considération humaine, ils ne regarderont que la gloire de Dieu et l'utilité du peuple fidèle.

39. Que les censeurs sachent qu'ils doivent juger des diverses opinions et des divers avis (selon le précepte de Benoît XIV) avec un esprit absolument libre de préjugés. Ainsi donc, qu'ils se dépouillent de tout esprit de nation, de famille, d'école, d'institut ; qu'ils écartent toute préférence de parti. Qu'ils aient uniquement devant les yeux les dogmes de la Sainte Église et la doctrine commune des catholiques, tels qu'ils sont contenus dans les décrets des conciles généraux, dans les constitutions des Pontifes romains, et dans le consentement des docteurs.

40. L'examen achevé, si rien ne paraît s'opposer à la publication du livre, l'Ordinaire devra concéder à l'auteur, par écrit, et gratuitement, la permission de le publier, permission qui devra être imprimée au commencement ou à la fin de l'ouvrage.

Chapitre III. — Des livres qui sont soumis a la censure préalable.

41. Tous les fidèles sont tenus de soumettre à la censure ecclésiastique préalable au moins les livres qui traitent des divines Écritures, de la théologie sacrée, de l'histoire ecclésiastique, du droit canonique, de la théologie naturelle, de l'éthique, et d'autres matières religieuses ou morales du même genre; et en général tous les écrits qui intéressent spécialement la religion et l'honnêteté des mœurs.

42. Les membres du clergé séculier ne doivent pas même publier des livres traitant d'arts et de sciences purement naturels, sans consulter leurs Ordinaires, afin de faire preuve à leur égard d'esprit de soumission.

Il leur est également interdit d'accepter, sans l'autorisation préalable des Ordinaires, la direction de journaux ou de publications périodiques.

Chapitre IV. — Des imprimeurs et éditeurs d'ouvrages.

43. Qu'aucun livre soumis à la censure ecclésiastique ne soit imprimé, s'il ne porte en tête le nom et prénom tant de l'auteur que de l'éditeur, et aussi le lieu et l'année de l'impression et de l'édition. Que si, dans certains cas, pour de justes causes, il paraît bon de taire le nom de l'auteur, la chose ne pourra avoir lieu qu'avec la permission de l'Ordinaire.

44. Les imprimeurs et éditeurs devront savoir que toute nouvelle édition d'un ouvrage approuvé exige une approbation nouvelle, et que l'autorisation accordée au texte original n'est pas valable pour la traduction en une autre langue.

45. Les livres condamnés par le Siège apostolique seront considérés comme partout prohibés et en quelque langue qu'ils soient traduits.

46. Que tous les libraires, surtout ceux qui tiennent à honneur le nom de catholiques, s'abstiennent de vendre, de prêter ou de garder des livres traitant *ex professo* de choses obscènes. Quant aux autres livres interdits, ils ne doivent pas les vendre, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation de la Sacrée Congrégation de l'Index par leur Ordinaire, et en ce cas, ils ne doivent les vendre

qu'à ceux qu'ils peuvent considérer raisonnablement comme ayant le droit de les acheter.

Chapitre V. — Des peines portées contre ceux qui transgressent les décrets généraux.

47. Quiconque lit sciemment, sans l'autorisation du Siège apostolique, des livres d'apostats ou d'hérétiques soutenant une hérésie ainsi que des livres de n'importe quel auteur nominalement condamnés par Lettres apostoliques ; quiconque garde ces livres, les imprime ou les défend d'une manière quelconque, encourt *ipso facto* l'excommunication, réservée d'une manière spéciale au Pontife romain.

48. Ceux qui, sans l'approbation de l'Ordinaire, impriment ou font imprimer soit des livres d'Écriture Sainte, soit des annotations ou commentaires sur ces livres, encourent *ipso facto* l'excommunication non réservée.

49. Ceux qui auront transgressé les autres prescriptions contenues dans ces Décrets généraux seront réprimandés sérieusement par leur évêque en raison du degré variable de leur culpabilité ; et, si la chose paraît convenable, ils seront même frappés des peines canoniques.

Nous décrétons que les présentes Lettres et ce qu'elles contiennent ne pourront en aucun temps être taxées ou accusées d'addition, de soustraction, ou d'un défaut d'intention de Notre part, ou de quelque autre vice, mais qu'elles sont et resteront toujours valides et dans toute leur vigueur, et qu'elles devront être observées inviolablement, *in judicio et extra*, par toute personne, de quelque dignité et prééminence qu'elle soit. Nous déclarons vain et sans force tout ce qui pourra être osé de contraire par qui que ce soit, quels que soient l'autorité et le prétexte sur lesquels on s'appuie sciemment ou inconsciemment, et nonobstant toutes dispositions contraires.

Nous voulons que les exemplaires de ces Lettres, même imprimés, mais signés de la main d'un Notaire ecclésiastique et munis du sceau par un homme constitué en dignité ecclésiastique, fassent foi de Notre volonté, comme feraient foi ces présentes lettres si on les montraient elles-mêmes.

Personne n'a donc le droit d'altérer cette constitution en ce qu'elle dispose, limite, déroge et commande, ou de la contre-

dire témérairement. Si quelqu'un tente de le faire, qu'il sache qu'il encourt l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, l'année de l'Incarnation du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le huitième jour des calendes de février, de Notre Pontificat la dix-neuvième.

A. Card. MACCHI.

A. Panici, *Subdatarius.*

Visa :

De Curia I. De Aquila e Vicecomitibus.

Loco † Plumbi.

Reg. in Secret. Brevium.

I. Cugnonius.

L'OPTIQUE DE M. É. GEBHART

MEMBRE DE L'INSTITUT

SIMPLES REMARQUES

M. É. Gebhart, membre de l'Institut, a essayé, sur « Moines et Papes [1] », des traits de psychologie historique, où on le retrouve tout entier. Les quatre études dont est fait ce livre se rattachent bien à l'esprit de l'auteur, peintre agréable et romancier d'histoire, dont les *Études* ont parlé à propos de l'*Italie mystique* [2]. Par malheur, s'il a gardé ses qualités charmantes de style, M. É. Gebhart n'a point amendé ses préjugés, et ce que j'appellerai, d'un mot d'emprunt : « une optique très particulière [3] ». Il voit le moyen âge, l'Italie, la papauté à travers des verres teintés qui déforment ou décomposent traits et couleurs. Le nouveau livre adopte, comme ses aînés, même persiflage élégant — et déplacé — à l'égard des choses religieuses, mêmes idées préconçues sur le rôle de la papauté, de l'Église, de la hiérarchie et des mystiques. Cela ne se discute pas. Les romanciers sont libres d'inventer, et je renvoie le lecteur aux observations déjà présentées en cette Revue. J'ai tenté d'y parler en critique indépendant, impartial et sincère; si les raisons proposées valurent, elles ont gardé toute leur force, et les savants, dignes du nom, corrigent leur *équation personnelle*.

M. É. Gebhart a fait en Sorbonne, en 1895, un cours sur l'Enfer et le Purgatoire de Dante. Après l'avoir suivi, je ne puis que renforcer mon jugement. M. Gebhart est, sans doute, un causeur spirituel, qui dit aimablement, entre deux sourires, après quelque assertion très hasardée sur le péché, sur la grâce, sur l'Église, quelque excursion très aventureuse sur le domaine de la religion : « Je ne suis pas bien sûr de ces explications théo-

1. *Moines et Papes.* Essais de Psychologie historique, par Émile Gebhart, membre de l'Institut. Paris, Hachette et Cie.

2. *Études*, t. LXI, p. 233, article signé : S. Mériadec (J. Pacheu).

3. Cf. *Italie mystique*, où M. Gebhart déplore l'optique très particulière de Rome à l'endroit des protégés de M. Gebhart entachés d'hérésie.

logiques. » Mais alors pourquoi les hasarde-t-il? S'il veut parler, même en profane, des choses d'Église, il est tenu, pour en parler en savant, au moins de les connaître. Sans doute, le public de Sorbonne n'est pas difficile; il n'est pas exigeant, pourvu qu'on le charme; il ne vérifiera pas vos dires. Vous êtes membre de l'Institut, c'est parole d'Évangile.

Pourtant il advient que des membres de l'Institut, comme M. Gebhart, ne se font pas scrupule d'ébrécher fortement les enseignements de l'Église ou de l'Évangile quand ils les exposent, alors qu'on se croirait perdu d'honneur, si la plus méticuleuse exactitude ne présidait aux recherches sur le Bouddha ou Lao-tseu, sur le Taoïsme ou sur l'Islam. Les dogmes et les faits chrétiens sont, tout de même, objet de science : ils ne sont ni inintelligibles dans leur teneur, ni cachés en des cryptes inaccessibles.

Je demande donc résolument que M. Gebhart passe pour ce qu'il est : un agréable conteur et un savant peu sérieux. Il excelle, sans doute, à conter, « le soir, après le dîner, des histoires de papes de l'ancien temps [1] ». Et le « peintre, d'humeur gaie », qui les lui demande, trouve un folâtre compagnon. Mais, en Sorbonne, mais à l'Institut, mais dans les graves livres intitulés : « Histoire et documents historiques », on s'attend à autre chose.

Or qu'est-ce que ces tableautins humoristiques, — et ces jolies descriptions, — et ces joyeusetés sur le « bon Kantzler, généralissime » des troupes purement romaines, s'efforçant « d'inspirer des résolutions héroïques à ses enfants de chœur en pantalon rouge [2] » ? Les héros de Mentana sont trop grands pour que des plaisanteries déplacées atteignent leur gloire. Toute cette soi-disant étude ou document historique sur le dernier Pape-Roi est du fait divers de reporter, un croquis de touriste en belle humeur, qui s'abandonne à sa verve de sceptique et d'ironiste, pour ne pas dire de gouailleur. Cela donne idée du ton scientifique de ce membre de l'Institut. Un corps si vénérable, et qui, de fait, honore la France, a d'habitude plus de tenue.

Nous sommes très heureux d'apprendre que le 20 octobre M. Gebhart s'apprêtait « à un retour franchement précipité vers le baccalauréat de novembre, que les affaires particulières de

1. *Moines et Papes*, p. 284. Invitation d'un ami de M. G. à Rome.
2. *Ibid.*, p. 278.

Pie IX[1] ne lui permettaient point d'ajourner » (p. 281); que M. Gebhart, membre de l'Institut, au café de Rome, en face de San Carlo, se trouva en tête à tête avec Angelo, le « garçon légendaire qui ressemblait à un *famulus* très fané de très vieux cardinal », et un enseigne de vaisseau, en uniforme, son « cher camarade de collège Bénier, qui commande aujourd'hui l'*Aréthuse* » (p. 286), et le voilà certaiment en passe d'immortalité; — que le lendemain, « de trop bonne heure, Ambrogio » (vous savez, Ambrogio, le domestique des pensionnaires, à la villa Médicis), Ambrogio, « lequel était un peu fou », « réveillait rudement » M. Gebhart, et « en un tour de main (lui) bâcla une valise désordonnée » (p. 287); — c'est extrêmement intéressant pour la postérité, et tout à fait documentaire. L'histoire est heureuse de trouver de tels enregistreurs.

Ces petits racontars ont leur saveur, la personne de M. Gebhart ne nous étant point indifférente : c'est le « libre penseur avec une teinte de scepticisme et de paganisme-renaissance », comme nous l'écrivait — entre autres choses — quelqu'un qui le connaît bien. Depuis dix ans je suis et j'étudie M. Gebhart : je suis fixé sur sa personne, et ne la mettrais pas en cause s'il n'y invitait lui-même. Laissons-la au repos, au moins pour l'instant : et parlons de choses, sinon plus intéressantes, du moins plus scientifiques.

La « légende dorée » de Pie IX hante beaucoup la cervelle de M. Gebhart, en souvenir, sans doute, de la « légende dorée » de Jacques de Voragine qui l'a fort délecté, — un peu comme les contes bleus de M. J. Lemaître, ou les grivoiseries de M. Anatole France. Une teinte mystique, un grain de sensualité, deux ou trois pincées de sel, gaulois ou attique, un vernis d'érudition, et le reste, c'est de la littérature... documentaire et folichonne. Ceux qu'elle amuse, avec une cigarette après déjeuner, achèteront certes les « Moines et Papes » de M. Gebhart, membre de l'Institut, digne confrère de M. Anatole France, — et dignes tous les deux de la même estime. On pourait encore déposer ce livre à la bibliothèque des Chemins de fer; entre deux gares, certains

1. C'est-à-dire la violation du territoire de ce prince dépossédé, la chute du pouvoir temporel, les douleurs du chef de la chrétienté, petits soucis particuliers agréablement mis en parallèle avec le baccalauréat de novembre.

voyageurs, frottés de lettres, repus d'une saleté de Maizeroi, préfèreront la piquette et la mousse plus légère de M. Gebhart.

Mais nous, qui attendons mieux pour nos trois francs cinquante, livrés sur la foi des traités, et la confiance de commande envers les membres de l'Institut, nous osons supplier qu'on ne mette dans les séries d'*Histoire et documents historiques* que des livres sérieux, mais là sérieux; pas comme dans « *le monde où l'on s'ennuie* », mais comme dans le monde où l'on étudie et où l'on se respecte.

Par respect donc pour le lecteur, je ne fais qu'indiquer en passant les petites sornettes sur le vénéré pape Pie IX, tourné en ridicule par le... (est-il vénérable? je n'ai pas là-dessus de document), par M. Gebhart, membre de l'Institut.

Si j'ose, en terminant, présenter quelques respectueuses remarques à un membre de plusieurs corporations si savantes, et qui bénéficie d'une si recommandable raison sociale, je relève (p. 85 de *Moines et Papes*) une légère inexactitude, évidemment involontaire. M. Gebhart est sans nul doute un homme bien élevé et d'une loyauté scientifique, qu'on ne peut mettre en doute sans s'exposer; et c'est précisément là ce qui me désole pour lui : car il est perdu, puisqu'il n'est ni méchant, ni perfide, et qu'il n'est plus d'âge d'être étourdi.

En parlant des actes des « martyrs fraticelles (!) » l'auteur de *Moines et Papes*, d'*Italie mystique* et autres romans historico-littéraires, les dit « récemment publiés par le P. Denifle » avec les « lettres et l'histoire des *Sept Tribulations* d'Angelo Clareno, qui endura une persécution de cinquante ans. » Cette publication est de Franz Ehrle, membre de la Compagnie de Jésus, préfet de la Bibliothèque vaticane. Peut-être d'ailleurs M. Gebhart a-t-il coupé les pages des trois ou quatre tomes de l'*Archiv* qui sont là sur ma table. Chacune des pages des études et documents sur les spirituels fraticelles, etc., porte le nom du P. Ehrle, un modeste jésuite. On ne peut douter que M. Gebhart les a lues, puisqu'il en parle, ou, bien qu'il en parle. Il les a citées sous le nom de Ehrle dans l'*Italie mystique* (p. 187) sans indiquer que Ehrle, c'est un jésuite; jésuite il est vrai, mais savant. Et il importe d'ôter une équivoque, car M. Gebhart inscrit à son rez-de-chaussée Ehrle, comme si l'auteur, les documents cités et

les études attenantes appuyaient son texte (p. 187-188), alors qu'on y trouve une réfutation contradictoire.

Et je note cette légère illusion d'optique de M. Émile Gebhart, membre de l'Institut.

La seconde, déjà signalée en 1894, touche à la doctrine. J'osais indiquer à l'auteur de l'*Italie mystique* l'ouvrage sur le sacerdoce de Mgr Isoard, pour s'y renseigner sur la nécessité du prêtre « intermédiaire » entre « l'âme et Dieu », — très au regret que Jésus-Christ, le fondateur de l'Église, n'ait pas partagé l'avis de M. Émile Gebhart, membre de l'Institut, sur les beautés de la hiérarchie à deux degrés. M. le professeur aurait pu voir que son optique le déçut quand il crut voir ses théories dans saint Paul ou dans l'Évangile. Mais le souci de M. Gebhart est de dégager des rayons divins interceptés, et de montrer aux âmes Jésus, que leur voile l'Église[1] !

Ma première rédaction, en 1894, portait que les enfants, dans leur catéchisme, trouvaient ces choses au clair. Comme ce petit livre coûte beaucoup moins cher que les livres de la collection d'histoire et documents historiques ; comme il est plus scientifique, en somme, que les contributions de M. É. Gebhart, puisqu'il est précis, exact, codifié, méthodique, il y aurait peut-être avantage pour l'auteur à s'y reporter.

Il n'aurait plus de ces étonnements, voulus ou naïfs, sur la nécessité des bonnes œuvres dans la théorie catholique ou, mieux, chrétienne. Car si la foi, l'espérance et l'amour *justifient*, en langue théologique, cela veut dire que l'âme devient *juste*, c'est-à-dire en possession de la grâce sanctifiante ou, si vous voulez, d'un avoir, d'un *habitus*, — d'où le nom de grâce habituelle, — c'est-à-dire d'un état permanent, que le péché mortel seul fait disparaître, et que nous pouvons appeler la grâce en tension, à l'état statique.

Mais les puissances, les facultés enrichies de l'âme juste ne laissent pas que d'agir, cela est même inévitable, et, pour agir selon a dignité de leur état de grâce, elles ont des prévenances, des

1. Cf. *Études, loc. cit.*, et *Italie mystique*. — Tout homme loyal qui désire un « Précis de la Doctrine catholique » exact et savant, consultera celui de Wilmers, S. J. (Tours, 1896).

secours, des adjuvants de Dieu, ce que nous pouvons nommer la grâce à l'état dynamique.

Et voilà pourquoi M. É. Gebhart ne devrait pas s'aventurer, sans guide, sur le terrain théologique, où il est sujet, sinon à des vertiges, du moins à des mirages, à de fortes illusions d'optique.

La troisième catégorie des illusions du professeur de Sorbonne englobe ses interprétations littéraires, historiques, hagiographiques. J'en ai déjà signalé quelques-unes [1], auxquelles je renvoie le lecteur, — sans en épuiser la liste; si j'y ajoute aujourd'hui, ce peut être dans l'intention de la rajeunir, non de l'allonger, et surtout de la compléter ou de l'achever.

M. Gebhart, que j'ai jadis comparé à l'ineffable M. Aroux, — magistrat dantologue, un peu 1830, — ne ressemble pas du tout, à Burchard. (*Moines*, p. 138.) M. Gebhart le préfère à d'autres auteurs dont il cite les livres « pleins de vues excellentes ; mais il convient de compter avec le parti pris général du livre, où la façon de présenter les faits est souvent paradoxale ». Burchard lui est précieux. C'est « un témoin absolument dépourvu d'esprit, un sacristain médiocre, égoïste... Ce qui le rend précieux, c'est une absence désolante de sens moral... Chez Burchard, il ne se trouve point la plus légère trace d'invective, de malice ou de haine. Quand il note une infamie, il est à cent lieues de penser que c'est une infamie. La sérénité de ce chapelain est merveilleuse. — Certes, cet homme est *incapable de nous tromper sciemment*. Il ne raconte rien dont il ne soit très sûr. Il ne commente jamais les faits qu'il rapporte. A deux ou trois reprises, il refuse de nous rendre les bruits de la rumeur populaire, et nous informe nettement de sa discrète résolution. Au delà du rituel de ses cérémonies, rien ne l'intéresse. Son horizon est le plus borné du monde, mais ce qu'il y aperçoit est d'autant plus clair et digne de créance ».

M. Gebhart partage bien la sérénité merveilleuse du chapelain, et chez lui on ne trouve point d'invective. Cela, il est vrai, est facile à qui n'a point les « haines vigoureuses » chères à Molière et familières à l'âme haute et droite d'Alceste. D'ailleurs, Renan et les félins de son école, dont la plume est souple et

1. Cf. *Études*, *loc. cit.* et *Italie mystique*. Je complète, l'auteur de *Moines et Papes* ayant besoin de nouveaux éclaircissements.

l'échine facilement courbée devant qui peut les pousser dans le monde, nous ont habitués à ces grâces morbides du style, qui livre avec un baiser. Mais on m'accordera qu'en tout le reste M. Gebhart est tout à l'antipode de Burchard, et c'est vraiment son contre-pied.

Si jamais M. Gebhart se trompait ou nous trompait, ce qu'à Dieu ne plaise, il le ferait sciemment, car il est intelligent, fin et habile, puisqu'il est membre de l'Institut. Il ne se borne sans doute point à ne nous raconter rien dont il ne soit sûr : car s'il s'intéresse aux menus de Papes anciens, ou de très vieux cardinaux, ou à leur *famulus* très fané, ou à la tabatière de Pie IX, son horizon n'est point borné, et il touche en homme d'esprit à bien des choses. Et je ne dirai pas que « ce qu'il y aperçoit est d'autant plus clair et digne de créance » ; mais il est infiniment prudent à semer, au besoin, ses pages, de « peut-être », « il semble », « il n'est pas bien sûr que », qui laissent les questions en suspens, — par délicatesse, je veux le croire, pour ceux qui glaneront après lui. De sorte que si les problèmes ne sortent pas de là plus clairs, ils sortent du moins intacts dans leur gangue, ou voilés dans leur nuage.

Et après tout je le préfère : car lorsque M. É. Gebhart est tranchant, cela risque d'égarer la créance de ceux qui la livrent, de confiance, au professeur de Sorbonne, membre de l'Institut, édité par une maison sérieuse, dans une série de « documents historiques ». Ainsi, que pensent les confrères de M. Gebhart, ou, si peut-être ils sont trop avisés pour estimer ses produits, que pensent les tendres nourrissons de l'Université, ou, s'ils remarquent en malins qu'ils sont : « C'est de la littérature, je vais aller au cours d'histoire » ; que disent les belles dames ou les beaux messieurs qui ornent les bancs de l'amphithéâtre de la Sorbonne, ou s'ils n'ont rien à dire, faute d'y avoir réfléchi, que disent les voyageurs « des stations et des gares », qui parlent sans avoir rien à dire, — quand ils lisent (*Papes*, p. 145, 153) : « Les Papes de la seconde moitié du quinzième siècle ont tous déchiré la charte pontificale. Cet acte de mauvaise foi n'eut pour aucun d'eux des conséquences graves... » Pie II, « ce pape aimable » (voilà le baiser, la patte de velours), « donnait sa dernière pensée... au souvenir des lettres antiques, à la civilisation séculière dont la papauté allait partager avec Florence la direction pendant plus

d'un demi-siècle, après avoir d'abord *tranquillement fermé l'Évangile* » (voilà la tache et la griffe, voilà ce qui suit le baiser).

Les procédés sont constants chez M. É. Gebhart, et cela dénote assurément de la suite dans les desseins[1]. D'ailleurs, M. É. Gebhart n'est point trop dissimulé, bien qu'il puisse le paraître dans ses livres et dans le ton enveloppé de ses caresses à égratignures. A son cours, il est charmant de bonhomie : et de bons messieurs, par sympathie pour ma robe noire, — et j'en fus touché, — me disaient parfois : « Comme il est impartial ! » Je répliquai, avec modération, pour répondre à cette politesse : « Je crois qu'il en a l'intention, mais il lui échappe bien des erreurs. »

Et c'est là le troisième champ presque infini des illusions d'optique de M. É. Gebhart, membre de l'Institut.

Si ce n'était lui faire trop d'honneur, il occuperait bien sa place, avec ses autres ouvrages, dans la liste de l'*Index* : il pourrait alors accuser l'optique particulière de l' « Église du Concile de Trente[2] » de ce « catholicisme étroit et austère », et maudire « la haute police religieuse de l'ordre de Jésus[3] ». Je dis avec les autres, car le nouveau livre de M. É. Gebhart ne nous a rien appris sur son compte, et si M. Gebhart nous apprend quelque chose de nouveau dans son livre, il y a tellement d'ivraie parmi son grain, que dans l'impossibilité de le purifier, au balancement du van, je le destinerais au feu, s'il ne me paraissait « documentaire ».

D'ailleurs, il n'est interdit à personne de reprendre, à ses heures, ces études superficielles sur Jacopone, Jean de Parme, les Spirituels, saint François, Joachim de Flore et l'Évangile éternel, sainte Catherine de Sienne, la Divine Comédie.

Et qu'on veuille bien le croire, voilà les livres et les auteurs qu'il faut exécuter après les avoir réfutés : (cf. 15 février 1894) et tout au contraire nous aurons toujours la main tendue et le

1. De même que la persévérance des malades qui voient jaune prouve la permanence de la jaunisse.

2. Cf. Avant-propos de l'*Italie mystique*.

3. On dit la Compagnie de Jésus quand on parle d'une façon précise et scientifique. Compagnie, dans l'expression d'Ignace de Loyola signifie groupe militaire.

cœur ouvert pour accueillir les âmes de bonne volonté. Paix à qui cherche la lumière, aux cœurs sincères ! Je demande que les catholiques soient indulgents, — plût à Dieu qu'ils fussent toujours justes — pour des convertis sincères comme M. J.-K. Huysmans, ou M. Albert Jhouney[1], ou des chercheurs de la vérité, — incomplets mais sincères, — comme M. Brunetière ; mais qu'ils gardent leurs rigueurs pour le cynisme élégant de M. l'académicien Anatole France, ou les petites amusettes littéraires de M. É. Gebhart[2].

1. Tout en réprouvant et en blâmant dans leurs œuvres ce qui doit être réprouvé et blâmé.

2. Je m'étonne qu'un critique délié, et de sens, comme M. Doumic, soit si dur pour « En Route » et si bénin pour M. France. Cela mène peut-être à l'Académie.

Sur l'accueil pacifique aux cœurs droits, Cf. J. Pacheu. — *Église et Patrie*. Plon, 1897.

Les lecteurs curieux d'un plus ample jugement sur les convertis lettrés contemporains pourront consulter : *De Dante à Verlaine*, par J. Pacheu, S. J. Pour paraître le 2 mars. Paris, Plon.

J. PACHEU, S. J.

M. BAUDON

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES SOCIÉTÉS DE SAINT-VINCENT DE PAUL [1]

Né en 1819 à Toulouse, où son père dirigeait la recette générale, d'une vieille famille de finance, alliée vers la fin du dix-huitième siècle à la meilleure noblesse, Adolphe Baudon perdait sa mère à l'âge de trois ans; mais sa grand'mère maternelle, la marquise de Boubers, n'épargnait aucun soin pour l'initier de bonne heure à une piété sérieuse et lui faire faire une bonne première communion. Tombé à treize ans entre les mains d'un précepteur voltairien, qui était chargé de le conduire aux cours du collège Bourbon, deux influences préservèrent encore sa jeunesse du mal et de l'erreur : l'inflexible sévérité de son père qui tenait rigoureusement à un travail sérieux, et les catéchismes de l'abbé Dupanloup, qu'il conserva pour directeur jusqu'à sa nomination à l'évêché d'Orléans. Ses études terminées, les finances l'attiraient peu. Son père lui permit de faire son droit; l'abbé Dupanloup et le Père de Ravignan le poussèrent aux œuvres. Il fit marcher les deux carrières de front avec un égal entrain et un pareil succès : licencié en droit en 1840, docteur en 1842, auditeur au Conseil d'État en 1843; vice-président de la conférence Saint-Louis d'Antin en 1840, membre du Conseil général de Saint-Vincent de Paul en 1841, chargé du rapport général en 1842. Entre le travail et les œuvres, peu de temps lui restait pour le monde. Il n'y apparaissait que de temps à autre, dans les salons de sa seconde mère, la comtesse de Rivera, ou pour y conduire sa jeune femme, Mlle Mélanie Lafond, qu'il avait épousée en 1845. Dix ans de cette vie sérieuse l'avaient tellement mûri, que dans le Conseil général de 1847, composé d'hommes tels qu'Ozanam, Léon Cornudet, Cochin, de Barante, etc., on n'hésitait pas à le nommer, à vingt-huit ans, président général des Conférences de Saint-Vincent

1. *Un disciple de saint Vincent de Paul au dix-neuvième siècle : Adolphe Baudon* (1819-1888), par l'abbé J. Schall. In-8 de 739 pp. Maison de la Bonne Presse. Paris, 1897.

de Paul. C'était une charge écrasante; mais Dieu lui-même semblait la lui confirmer en le déchargeant par l'épreuve de tout autre souci.

A la fin de 1847, son père tombait en disgrâce et se voyait enlever une recette qu'il comptait sous une forme ou sous une autre lui transmettre bientôt. Quelques mois après, la tourmente révolutionnaire emportait une banque fort importante, dont M. Baudon était encore directeur, et pour laquelle il comptait tôt ou tard sur la *forte tête* de son fils. Aux journées de juin, Adolphe était blessé sur les barricades et demeurait boiteux pour le reste de sa vie. Enfin le nouveau gouvernement lui faisait, pour rentrer au Conseil d'État, sa carrière préférée, des conditions inacceptables. Débarrassé de tous les côtés à la fois, il restait libre de n'être plus autre chose que président des Conférences de Saint-Vincent de Paul. Ce fut toute sa vie pendant quarante ans.

Levé de grand matin pour assister quotidiennement à la messe, et le plus souvent y communier, il se met dès son retour à l'ouvrage et assume — tâche immense — toute la charge de la correspondance, triant pour le Bulletin de l'œuvre les faits les plus intéressants, annotant les questions qu'il doit soumettre au Conseil général, faisant son profit personnel de toutes les initiatives qui se développent sous lui, répondant enfin à tous, tantôt par un encouragement, tantôt par un rappel au véritable esprit de la Société, toujours par une parole de vie et de bonté. Cependant les visiteurs affluent : prêtres, religieux, évêques, hommes d'œuvres venus de tous les points de la France et de l'étranger. Loin de déranger son travail, ils viennent le corroborer, car il sait tirer de chacun d'eux le renseignement précis qui lui donne la clé d'une situation, et leur rendre en retour la lumière et l'entrain de la charité. L'après-midi se passe à visiter les pauvres, à présider le Conseil ou quelque conférence particulière, à assister aux réunions charitables, aux séances des sociétés de Saint-François-Régis, de Saint-François de Sales, de la Propagation de la foi, etc. Le soir, il reçoit encore les étrangers de passage pour qui il tient table ouverte, ou rédige, entre deux apparitions au salon, quelque circulaire, un opuscule de piété, voire même de petits traités de morale pratique à l'usage des gens du monde.

L'année charitable terminée généralement avec la fête de

saint Vincent de Paul, quelques mois de vacances le ramènent dans ses terres du Bourbonnais, où il se montre grand propriétaire modèle, sans pour cela abandonner son règlement de vie habituel, ni cesser de visiter les conférences qu'il rencontre sur son chemin ou d'en fonder de rurales. Encore trouve-t-il le temps de faire, quand il le faut, un voyage à l'étranger. Dès 1842, il visite l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, et les relations qu'il y noue amènent la fondation de la première conférence de Londres en 1844. La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception l'attire à Rome en 1854 et il y présente à Pie IX quatre cents membres des conférences qui rapportent dans tous les pays catholiques la bénédiction solennelle du Pape sur l'œuvre. En 1865, c'est un voyage en Allemagne pour empêcher un mouvement séparatiste ; en 1868, un second voyage à Rome pour raffermir les conférences italiennes ébranlées par la Révolution. Partout où il se présente, il gagne par ses manières affables et sa grande simplicité : qu'on le voie prier à l'église ou se présenter dans un salon, sa distinction native frappe tout d'abord ; mais c'est surtout dans la conversation que paraît une politesse exquise faite tout entière de douceur et d'humilité chrétienne. « Dans les œuvres de charité, écrivait-il tout jeune encore dans ses résolutions de retraite, je chercherai toujours à m'effacer. » Et, un peu plus tard, il avouait n'avoir jamais connu l'amour-propre. Aussi les froissements personnels avec un tel homme étaient-ils impossibles. S'oubliait-on gravement à son égard, il prenait simplement une figure un peu plus sérieuse jusqu'à ce que l'orage fût passé, et il vous serrait plus cordialement la main au départ. Une discussion menaçait-elle de s'envenimer, il s'en tirait par un trait d'esprit ou renvoyait la solution au Conseil suivant, finissant toujours, comme le lui disait aimablement un confrère, par rester *le cocher* et par conduire le coche où il voulait. « Le bien ne fait pas de bruit, et le bruit ne fait pas de bien », avait-il coutume de répéter, et cette devise célèbre, dont on a tant abusé, lui paraissant pour la Société de Saint-Vincent de Paul la vraie ligne de conduite à suivre, la modération dans les avis était devenue son cachet propre, sans qu'il y eût pour cela faiblesse de caractère, ni manque d'énergie ou défaut d'initiative quand il les fallait montrer.

Dire l'œuvre accomplie pendant les quarante années de sa pré-

sidence serait raconter toute l'histoire de la Société de Saint-Vincent de Paul, et peut-être trouverait-on exagéré de tout rapporter à l'action du chef. Les conférences pourtant se multipliaient avec une telle rapidité dans l'univers entier, qu'il était difficile de les maintenir dans une voie unique ; et c'est ce qu'il fit admirablement en précisant de plus en plus dans ses fameuses circulaires générales le but et le caractère de l'Œuvre, la forme propre et les limites de son action. La Société de Saint-Vincent de Paul était-elle seulement une œuvre humanitaire et purement philanthropique ? Plusieurs l'estimaient ainsi, ne voulant demander à ses membres ni profession de foi religieuse ni action morale sur les pauvres. Adolphe Baudon se souvint des vieilles traditions qui remontaient par M. Gossin et M. Bailly jusqu'à la *Société des Bonnes Œuvres* de la Restauration et par la Société des Bonnes Œuvres jusqu'à la fameuse *Congrégation*. Il trancha dans le sens chrétien et confessionnel. — La Société de Saint-Vincent de Paul devait-elle pousser plus loin, et se mettre directement sous la présidence des curés de paroisse, comme le demandaient les conférences allemandes ? Elle devait, répond Adolphe Baudon, témoigner aux supérieurs ecclésiastiques une déférence sincère et complète et les persuader qu'elle ne recherche pas autre chose que le bien des pauvres ; mais, eu égard au besoin des temps et à la première institution, comment abandonner son caractère laïque ? Le Conseil général était tout entier laïque : comment donnerait-il une décision et quelquefois des ordres à des présidents de conférences ecclésiastiques ? — Ainsi définie dans ses membres, la Société restait dans son action sur le terrain neutre de la charité. « Elle s'occupe exclusivement de soulager les infortunes morales en soignant d'abord les misères corporelles ; ne prend jamais part aux polémiques, même sur les questions théoriques de charité et laisse à d'autres les initiatives, utiles d'ailleurs, qui n'ont pas pour objet la miséricorde. » Toute action ou tendance politique était par là même sévèrement interdite. Le baron de Gerlache, président général du Conseil de Belgique, est réprimandé pour avoir commenté en séance un bref politique du Pape. M. de Guinaumont donne sa démission de secrétaire général pour avoir été à Frohsdorff. « D'autres associations ont la mission glorieuse de combattre pour l'Église avec les armes de la parole, de la presse et la publicité. Saint-Vincent

de Paul doit rester en dehors de tous les partis, pour n'en éloigner aucun de la charité. »

Malgré cette prudence et cette délicatesse vis-à-vis de toutes les opinions, deux crises sérieuses vinrent menacer l'existence ou du moins l'union de la Société. Au sortir de la guerre d'Italie, le gouvernement impérial sentait la sympathie des catholiques pour le Pape peser sur sa politique comme une condamnation. Tout d'un coup, sans qu'elles eussent donné le moindre prétexte à l'ombrage, on se met à attaquer les conférences dans les journaux; dans une circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets, on les assimile à la franc-maçonnerie ; on menace de les dissoudre, si elles n'acceptent comme unique moyen de salut la nomination du président général par l'Empereur, ainsi que la franc-maçonnerie avait accepté pour grand-maître le maréchal Magnan. Les conférences refusent et le Conseil général est dissous par la circulaire du 11 octobre 1862. Il fut un instant question de résister et d'en appeler aux tribunaux, mais aucun texte de loi n'aurait pu être invoqué. Adolphe Baudon resta dans la légalité stricte, sans relation avec les conférences françaises isolées, mais maintenant énergiquement sa présidence générale sur les conférences de l'étranger et y pourvoyant à sa succession. Quelques années se passèrent et le gouvernement fut obligé de capituler devant l'opinion. Les relations du président avec les conférences françaises étaient reprises dès 1868. En 1869, il y avait réunion des délégués de tous les pays à Paris, et, l'année suivante, liberté complète.

La seconde crise, encore plus délicate, suivit la guerre de 1870-1871. Des prodiges de dévouement avaient été accomplis dans les deux camps par les ambulances des Conférences. Mais, la paix signée, de telles susceptibilités restaient, que la reprise des relations semblait impossible, et la séparation d'avec les Conférences allemandes, c'était peut-être la séparation, à brève échéance, avec tous les autres pays, qui réclameraient de même une direction autonome. M. Baudon fit d'abord intervenir le président des Conférences de Hollande, son ami, M. Lux; puis, peu à peu, se remit en correspondance directe avec M. de Kesseler, le président des Conférences rhénanes, et enfin renoua un à un tous les liens de confraternité. Les Conférences allemandes, qui avaient été séparatistes avant la guerre, se trouvèrent entière-

ment regagnées, et l'on put, pendant le Kulturkampf, leur témoigner une charité qui les maintint définitivement dans l'union.

Les noces d'or de la Société, en 1883, furent le dernier triomphe de M. Baudon. De solennelles actions de grâces, rendues à Montmartre, proclamèrent la diffusion de l'œuvre à travers tout l'univers, et le progrès des Conférences, dont le nombre et le budget avaient quadruplé depuis 1848. Un congrès général contrôla à nouveau toutes les œuvres de la Société : visites des familles, patronages, fourneaux économiques, secrétariats des pauvres, bibliothèques chrétiennes, etc. Enfin, une députation spéciale alla déposer aux pieds du Souverain Pontife l'hommage de tant d'efforts, et recevoir, pour saint Vincent de Paul, le titre de *Patron universel des œuvres catholiques de charité* que le Pape venait de lui décerner. M. Baudon, hélas, ne put aller à Rome. Il vieillissait. Infatigable pendant ses dernières années, non seulement pour Saint-Vincent de Paul, mais pour toutes les œuvres d'intérêt catholique, les Missions de l'Océanie, pour lesquelles il sacrifia, en un seul jour, plusieurs centaines de mille francs, la Bonne Presse, le Comité catholique, la Défense de l'enseignement chrétien, il commençait à plier sous le faix et crut devoir résigner sa charge en 1886, en désignant M. Antonin Pagès pour son successeur. Deux ans après, le 9 juin 1888, il mourait doucement dans sa terre du Ris en Limousin, entre les bras de sa seconde femme, Mlle de Limairac, et de ses deux fils, qu'il avait déjà la consolation de voir marcher sur ses traces.

Le livre de M. l'abbé Schall raconte tout au long — trop au long peut-être — cette belle vie et les merveilles de sa charité. C'est un ouvrage consciencieux, de beaucoup d'intérêt, et qui fera un grand bien. Mais ne serait-il pas possible, dans une seconde édition, d'élaguer certains chapitres un peu touffus et d'abréger le tout pour le rendre plus abordable à la généralité des lecteurs? Nous verrions également avec plaisir rectifier ou au moins compléter le chapitre qui a trait au Vœu national. Y a-t-il eu, comme le dit deux fois l'abbé Schall, si grand désaccord entre le P. Ramière et MM. Legentil et Beluze ? C'est le *Messager du Sacré-Cœur* qui, dès le commencement de nos désastres, au mois d'août 1870, conviait le premier toute la France à une *expiation nationale* et à une *consécration officielle* au Sacré Cœur de Jésus. Quelques semaines après, au commencement du

mois d'octobre, le R. P. de Boylesve proposait, comme forme de cette consécration, l'érection d'une église dédiée au Sacré Cœur, selon le vœu exprimé par Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie en 1689 et à la mère Marie de Jésus en 1823. L'idée de M. Beluze et celle de M. Legentil semblaient différentes au début, puisque le premier écrivait, à la fin de novembre, à M. Baudon pour lui demander de faire faire *aux Parisiens* un vœu *à la sainte Vierge* analogue à celui des Lyonnais, et que le second demandait simplement que ce vœu pour *la délivrance de Paris* fût fait au Sacré Cœur. Mais tous finirent par se ranger à l'idée et à la formule même du Vœu national tel qu'il avait été proposé par le P. Ramière *à tous les catholiques français* pour *le salut de la France et du Souverain Pontife.* C'est ce vœu et cette formule qu'on récite encore aujourd'hui à Montmartre[1].

1. Voir *le Vœu national.* Toulouse, imp. Loubens, 1894.

W. TAMPÉ, S. J.

REVUE DES LIVRES

Questions de morale. — **I. La Question morale à la fin du XIXe siècle,** par Paul Dupuy, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux. Paris, Reinwald, 1897. In-8, pp. 452. Prix : 6 francs. — **II. La Responsabilité morale.** *Examen des doctrines nouvelles*, par Th. Desdouits. Paris, Fontemoing, 1896. In-8, pp. 179. — **III. Énergie et Liberté,** par Mgr Élie Méric. Paris, Pierre Téqui, 1897. In-12, pp. 404. Prix : 3 fr. 50. — **IV. L'Emploi de la Vie**, par sir John Lubbock, traduit de l'anglais par E. Hovelacque. Paris, Alcan, 1897. In-18, pp. 210. Prix : 2 fr. 50. — **V. La Morale sociale,** par Benoît Malon, avec Préface de J. Jaurès. Paris, Librairie de la *Revue socialiste*, 1895. In-12, pp. xvi-xxiii-378. Prix : 3 fr. 50.

I. — Qui donc peut parler sérieusement de morale indépendante ? Kant, qui fut le grand créateur de ce genre de construction, dressa à l'entour ses postulats ; ce qui est une façon dissimulée d'étayer un bâtiment, parce qu'on s'aperçoit, en l'élevant, qu'il manque de fondations. Il y a des morales empiriques et des morales idéalistes, des morales dites de l'intérêt, d'autres du devoir : mais toutes supposent une psychologie et une métaphysique. De temps à autre, on voit bien surgir des systèmes de morale qui prônent le devoir pour le devoir, mais toujours avec même accompagnement de postulats, et ceux-ci abondent d'autant plus que le système en question prétend s'élever plus haut.

Les constructeurs sérieux détestent pareils expédients. M. Paul Dupuy est de ces gens entendus. Avant d'aborder *la Question morale à la fin du dix-neuvième siècle*, il examine ce qu'est la vie, sa nature, son origine, ses formes en perfection ascendante. Cette étude préliminaire contient des choses excellentes, des choses contestables, d'autres qui auraient besoin d'être mieux précisées. Elle aboutit à cette conclusion générale : « La connaissance humaine n'a point pour limites précises des données scientifiques

procédant de la chimie et de la physique mathématique ou autre... Les hypothèses prenant ces données pour point de départ n'ont point une étendue d'application suffisante pour embrasser la réalité tout entière. Elles sont comme un cadre trop étroit. »

Ceci est sage ; c'est signifier à la science qu'elle ne peut prétendre à résoudre, par elle seule, la question morale. Mais ceci, c'est déblayer le terrain, ce n'est pas poser un fondement à la morale. Ce fondement, on cherche à l'établir dans la seconde partie de l'ouvrage.

A cet effet, on examine la tradition intellectuelle, morale et religieuse dont notre âge participe. Cette tradition est double : la tradition sémitique ou judéo-chrétienne, la tradition gréco-romaine. Puis viennent les systèmes de morale proposés dans les temps modernes ; les uns placent le bien dans l'intérêt, les autres dans l'oubli de soi ; les uns sont à tendance individuelle, les autres à tendance sociale. De cet exposé, où les idées excellentes se mêlent encore à des idées erronées, l'auteur conclut que notre état moral, en cette fin de siècle, est misérable. Nous sommes loin d'attaquer cette conclusion. Mais ce qu'il importerait de connaître, c'est le remède, c'est la doctrine qui pourrait nous relever d'un pareil état. Ici, on est moins clair. Au moins, on affirme que toute doctrine qui prétend régler les mœurs doit s'appuyer sur la liberté.

II. — Cette liberté, fondement nécessaire de toute morale véritable, M. Th. Desdouits s'en fait l'apologiste convaincu et profond. Il est des milieux philosophiques où il faut un certain courage pour se dire partisan du libre arbitre : la croyance à la liberté passe pour le rudiment de la métaphysique, l'enfance de la psychologie; une philosophie adulte ne saurait s'accommoder de si naïves hypothèses. Ces superbes contempteurs ont bien perdu un peu de leur assurance depuis que d'excellents ouvrages ont mis en meilleur relief, pour les esprits contemporains, les divers aspects de la grande thèse de la liberté. Mais tout le terrain n'est pas reconquis.

Quoi qu'il en soit, parmi ces ouvrages, le livre de M. Th. Desdouits, intitulé : *la Responsabilité morale*, vient prendre un des premiers rangs. Il se distingue par la rigueur de l'argumentation, l'exactitude de la pensée, la précision du langage. Il dit beau-

coup et juste en peu de mots. La doctrine est la doctrine traditionnelle, mais avec un costume qui lui donne un air de nouveauté, non sans mérite.

C'est ainsi que M. Desdouits montre avec une grande force que la liberté ne saurait être une illusion.

Tout ce que nous savons sur les lois de l'illusion prouve que la liberté n'en est pas une. Toute illusion se forme à l'image de certaines réalités que nous avons vues, et dont le souvenir se mêle en nous à des perceptions réelles. A l'image de quoi aurions-nous formé l'illusion de la liberté, si nous n'avions jamais constaté que des phénomènes déterminés et des causes déterminantes ?

Existe-t-il en nous, hors la liberté, quelque chose qui ressemble à la liberté et que nous puissions prendre pour elle ? C'est le *plaisir d'agir*, a-t-on répondu avec Bayle, que nous prenons pour *liberté :* la girouette se croirait libre si elle avait du plaisir à tourner au gré du vent. L'explication ne supporte pas l'examen ; le *plaisir d'agir* ne ressemble pas à la *liberté*..., je me crois libre, quand j'accomplis des sacrifices très pénibles.

A défaut de pouvoir chercher l'explication de la croyance à la liberté dans *un fait qui lui ressemble*, on a essayé d'expliquer cette croyance par l'*absence d'un fait.* « Je n'ai pas conscience, a-t-on dit souvent avec Spinoza (et M. Fouillée répète ici Spinoza), de l'action des causes qui me déterminent ; j'en conclus que je me détermine moi-même librement. » Pour qu'une telle explication eût quelque valeur, il faudrait tout d'abord établir la loi psychologique suivante : *Toutes les fois que je n'éprouve aucun sentiment de contrainte, je m'imagine être cause libre de mes mouvements.* Or cette loi est absolument fausse ; elle est démentie en fait à chaque instant... Je n'éprouve aucun sentiment de *contrainte* en me sentant vivre ; est-ce que jamais j'ai imaginé que je faisais circuler mon sang par un libre effet de ma volonté ?...

Il faut conclure que l'illusion de la liberté ne rentre dans aucun des cas d'illusion connus, que c'est une illusion d'un genre exceptionnel, une illusion miraculeuse... ou bien que ce n'est pas une illusion.

Tout phénomène, disent encore les adversaires du libre arbitre, est déterminé par le phénomène antécédent. « Le phénomène antécédent répond M. Desdouits, ne *produit* pas le suivant; il le *prépare*, il le rend *possible :* le phénomène antécédent est la *condition,* quoiqu'il ne soit pas la *cause*, du phénomène subséquent. Je monte un escalier : l'ascension de la première marche rend possible l'ascension de la seconde; mais elle n'est pas la cause efficiente de ce second mouvement ascensionnel... Quelle est donc la cause des phénomènes subséquents ? C'est la *cause permanente* qui a

déjà produit le premier phénomène. C'est ma volonté qui a produit le mouvement d'ascension de la seconde marche. — Cela posé, il peut se faire que la cause permanente des phénomènes soit incapable de modifier la *direction* ou l'*intensité* de son *activité;* c'est ce que l'expérience nous montre dans la matière. La science appelle *inertie* cette impuissance. L'inertie étant donnée, le déterminisme s'ensuit. Ou plutôt le *déterminisme* n'est absolument pas autre chose que la *loi d'inertie* elle-même. C'est un mot commode pour désigner cette loi, ses effets. En un mot, le déterminisme est une loi physique, purement expérimentale, et, en aucune façon, ce n'est un principe *a priori*, une loi de la raison. Appliquer cette loi à des forces dont on n'a pas constaté expérimentalement l'inertie, par exemple à la volonté humaine, c'est faire la plus gratuite de toutes les hypothèses, la plus illogique de toutes les inférences. »

La liberté est si peu une illusion, qu'elle devient principe de *discernement.* M. Desdouits l'établit avec finesse, « D'où vient, se demande-t-il, que je crois à l'existence d'un non-moi? — Je sens une force qui lutte contre la mienne; donc cette force est réelle, et elle n'est pas *moi.* — Or pour sentir qu'une force résiste à mon action, il faut me sentir maître de mon action. De plus, pour savoir d'où vient la résistance, il faut que je connaisse la direction de ma réaction contre le choc extérieur; et, pour connaître la direction de mes mouvements, il faut en être la cause volontaire. C'est là une loi psychologique absolument de première importance, et sur laquelle on n'insiste pas assez d'ordinaire. Les exemples quotidiens en prouvent l'exactitude : ainsi, nous ne sentons pas la direction d'un bateau, d'un wagon de chemin de fer, lorsque nous avons les yeux fermés; c'est parce que nous ne sommes pour rien dans la production de ce mouvement... Au contraire, nous avons très bien conscience, même les yeux fermés, de la direction dans laquelle nous marchons... La liberté est *instrument d'appréciation.* »

Le déterminisme se condamne encore lui-même par les conséquences qu'il entraîne dans l'ordre social. Si l'on nie la responsabilité, la justice pénale aboutit à de véritables monstruosités. « Supposons, un instant, que, dans un procès criminel, le magistrat chargé de soutenir l'accusation soit imbu des doctrines (d'irresponsabilité) de M. Garofalo : le défenseur a plaidé les

circonstances atténuantes; l'accusation réplique en ces termes : Le défenseur vous a dit que l'accusé n'a pas une idée très nette de la gravité de sa faute : il n'en est que plus dangereux. Il est pauvre, il a volé pour donner du pain à ses enfants! Mais plus un homme est pauvre, plus il est incapable de résister à la tentation de voler. Je demande le maximum de la peine. »

L'idée de la responsabilité exerce sur la littérature autant d'influence que sur la morale et sur le droit. On pourrait peut-être ramener toutes les écoles littéraires à deux principales : l'école qui croit à la liberté, à la responsabilité, et l'école qui n'y croit pas; l'une est l'école idéaliste, l'autre est l'école naturaliste. La première se propose la peinture des héros; la seconde, la peinture de la *bête humaine*.

Ces citations et ces indications montrent assez la valeur du travail de M. Desdouits. Il marque un progrès sur certains ouvrages spiritualistes qui font trop belle la part du déterminisme, et prétendent, par exemple, que le progrès moral s'accommode parfaitement de la thèse fataliste. Avec l'étude de M. l'abbé Piat sur *la Liberté*, c'est le livre le plus serré qui ait paru dans ces derniers temps sur ce sujet capital.

III. — Ce sont aussi les droits de la liberté que revendique Mgr Méric. Mais, dans *Énergie et Liberté*, il s'attache moins à établir l'existence du libre arbitre qu'à en diriger l'exercice. Ses exhortations sont pressantes comme ses conseils pleins d'expérience et de sagesse. Pour former, redresser, tremper la volonté, l'hygiène morale doit s'aider de l'hygiène médicale. L'auteur fait sien ce mot de Joseph de Maistre : « Tout ce qui gêne l'homme le fortifie. Il ne peut obéir sans se perfectionner, et par là seul qu'il se surmonte, il est meilleur. » (*Du Pape.*) Mais les seuls moyens naturels sont impuissants à façonner l'homme parfait. Par ses enseignements comme par ses pratiques, le christianisme est la grande école d'énergie.

Grâce à sa foi, Mgr Méric a pu écrire franchement et complètement le livre que M. Payot ne pouvait qu'ébaucher : *l'Éducation de la Volonté*. (V. *Études*, t. LXIX, p. 92-94.) Il y a entre les deux écrivains toute la distance qui sépare le clair-obscur de la pleine lumière.

IV. — D'autre allure est le livre de sir John Lubbock : *l'Emploi*

de la Vie. On n'ignore pas qu'il est assez dans les traditions des hommes d'État anglais de faire marcher de pair avec la politique la littérature, les sciences ou la philosophie. Sir John Lubbock appartient à cette école. Membre du Parlement britannique, membre du Conseil de la reine, président du Conseil général de Londres, etc., il trouve encore des loisirs pour des recherches scientifiques et des études morales.

Quoique disciple de Darwin et d'Herbert Spencer, il professe avant tout la morale du bon sens. D'ailleurs, il veut qu'on cherche principalement le bien d'autrui; et c'est dans cette vue que chacun travaillera à sa perfection propre.

Son livre est une collection de conseils détachés, rangés sous certains titres. Il ne faut pas y chercher un système savamment déduit. La plupart de ces consils s'inspirent d'un bon sens moyen, un peu anglais, un peu positiviste. La modération dans les désirs, l'activité personnelle, une sympathie douce et contenue en forment le sujet ordinaire. On ne pousse guère aux grandes vertus, à l'abnégation, au dévouement, à l'héroïsme. Je soupçonne même que l'auteur se défie un peu de tout cela. En tout cela, n'y aurait-il pas quelque excès ?

Quant aux aphorismes propres à inculquer la correction morale, la parfaite *respectability*, ils abondent : « Le bonheur et le succès ne dépendent pas des circonstances, mais de nous-mêmes. — Pour réussir dans la vie, le tact est plus indispensable que le talent. — Ne laissez jamais échapper une occasion de faire du plaisir à quelqu'un. — Exercez-vous à la patience et sachez vous ennuyer au besoin. — Ceux qui donnent leur temps donnent plus que ceux qui donnent leur argent, etc. » Le sage d'ailleurs veille à bien placer son argent : « Rappelez-vous la maxime du duc de Wellington : Gros intérêts, mauvaise garantie. — Ne mettez pas tout votre bien dans le même sac. » — De temps à autre, l'homme d'État se montre : « Il n'y a pas de meilleure règle en politique que de ne pas trop gouverner. »

Çà et là quelques traits piquants, quoique d'une application parfois lointaine : « Un médecin, raconte Fuller, qu'on avait fait venir pour soigner une blessure insignifiante, envoya chercher en toute hâte un emplâtre. « Ma blessure est donc bien « dangereuse? dit le malade. — Non, répondit le médecin, mais

« elle pourrait se guérir avant qu'on ne revienne. » Le temps nous guérit de nos maux comme de nos blessures. »

Tour à tour, on fait appel à la sagesse antique et à la sagesse moderne, à Salomon, à saint Paul et à Sénèque comme à Jean-Paul Richter, à George Éliot et à Gambetta. Ceux qui résisteront aux uns peut-être se laisseront-ils convaincre par les autres.

En somme, morale adoucissante et lénifiante, sages conseils, tels qu'en peut écrire au coin de son feu un personnage bien renté. Mais est-ce avec des limonades qu'on calme les passions du cœur de l'homme, qu'on maîtrise les foules ardentes dans la lutte pour la vie ?

V. — Ce n'est pas M. Benoît Malon qui s'accommoderait de cette morale anodine. Ce n'est pas non plus lui qui aurait signé ces paroles de sir John Lubbock : « Soyez certains que dans n'importe quelle profession, si vous offrez de rendre service, on saura se servir de vous. En réalité, peu de gens ont des raisons de se préoccuper des choses vraiment nécessaires à l'existence. La Nature n'exige que peu de choses et nous donne beaucoup. »

M. B. Malon n'est pas un optimiste. Il reconnaît que l'humanité souffre, et beaucoup. Mais il faut savoir ce qui lui manque. « L'homme, dit-il, ne vit pas seulement de revendications économiques et politiques. Et selon nous, le socialiste qui travaille à réaliser une forme de civilisation supérieure, doit sonder toutes les douleurs du siècle, aborder de front tous les grands problèmes de l'existence humaine... Penser que les militants de la rénovation humaine n'ont à se préoccuper que des intérêts matériels de l'humanité travailleuse et peuvent impunément négliger ses incompressibles aspirations morales, c'est se préparer pour l'avenir de durs mécomptes (p. 363-364) ». « Le monde moderne souffre non seulement des iniquités économiques, des oppressions politiques..., mais aussi de l'insuffisance de ses données morales. La vieille religion est morte sans laisser de successeur. De là le triste état d'âme du temps présent, le trouble des esprits, la tristesse tragique des meilleurs. » A quel principe moral s'accrocher en cet universel naufrage ? Rappelons-nous, dit-il, qu'à travers les vicissitudes des âges « un idéal se forme péniblement qui a nom *justice* et *bonté* et qu'à lui nous devons nous attacher pour diminuer l'iniquité et la souffrance dans le monde ».

Ce sont là de nobles paroles ; c'est là un éloquent témoignage rendu à la dignité de l'homme. L'homme est si grand que lorsque le bien moral lui manque, tout lui manque ; et il est aussi affamé de justice et de bonté que de pain. Seulement, pour tout dire, la cause de la solidarité humaine perd à être prêchée, dans une longue Introduction, par le rhéteur Jaurès. Cela donne à tout le livre une teinte de déclamation.

Puis M. Benoît Malon s'est-il rendu assez compte de ce que peut le christianisme pour la solution de la crise sociale ? Il reconnaît bien que l'éveil du sentiment religieux (il est évolutioniste) a constitué un immense progrès sur la période barbare antérieure. Mais la religion n'a pas tardé, selon lui, à devenir un obstacle au progrès. « La pensée humaine fut garrottée pendant les quinze siècles de la domination catholique » ; et si la morale chrétienne est supérieure à beaucoup de morales religieuses qui l'avaient précédée, elle démérita par ses excès et ses ignorances d'être « le flambeau de l'humanité, meilleure et plus heureuse, de l'avenir ». Voilà ce que pense M. B. Malon. Mais pourquoi aussi étudier l'histoire des civilisations dans M. Letourneau, son oracle, et le catholicisme dans Joseph Fabre ? L'excuse de M. B. Malon est que, de son aveu, il est un autodidacte. Il reconnaît modestement dans cette situation une condition d'infériorité. Que ne reprend-il ses études avec de meilleurs guides ? Il verrait que le catholicisme n'est pas le grand dévoyé ou le grand mort qu'il salue en passant, que le catholicisme a dans son éternelle jeunesse des trésors de vie pour le monde.

« L'ordre socialiste sera solidarité », dit M. Jaurès, résumant la pensée du maître. La solidarité a fleuri aux âges de foi. C'est encore à l'ombre du catholicisme que s'épanouira la solidarité dans la fraternité et la justice.

L. ROURE, S. J.

I. — Sancti Gregorii theologi liber carminum jambicorum. Versio syriaca antiquissima e cod. vat. cv. Pars prima. Edidit P. J. Bollig, S. J. Beryti, ex typogr. cathol., 1895. In-4, pp. 175. — Pars altera, ex cod. Londin. Mus. Britan. Edidit Henricus Gismondi, S. J. Beryti, ex typogr. cathol., 1896. In-4, pp. 56.

II. — Maris Amri et Slibæ, De Patriarchis Nestorianorum

Commentaria, ex codicibus vaticanis edidit Henricus Gismondi, S. J. Pars altera, Amri et Slibæ textus. Romæ, excud. F. de Luigi, MDCCCXCVI. In-4, pp. 156-vii. (Texte arabe.)

I. — Celui que ses études ont conduit, ne fût-ce qu'une fois, dans la salle de travail attenante à la bibliothèque vaticane, ne perdra jamais le souvenir du prêtre bienveillant et docte qui y présidait. Le R. P. Bollig, S. J., avait l'estime et les sympathies de tous les érudits. Cet Allemand était à la lettre une bibliothèque vivante, toujours accessible à quiconque voulait en profiter. Autour de sa table on voyait sans cesse venir solliciter qui un conseil, qui un renseignement, qui enfin une traduction. On recourait d'autant plus volontiers à lui, qu'il parlait couramment la plupart des langues européennes et connaissait à fond celles de l'antique Orient, y compris l'arabe vulgaire.

Et cependant, cet homme, qui savait tant de choses, a failli descendre au tombeau sans laisser aucun monument de son savoir. Le P. Bollig avait plus de facilité pour apprendre que pour tirer parti de ce qu'il avait appris. Une petite chrestomathie arabe, quelques plaquettes d'occasion : c'est tout ce qu'il avait produit un an avant sa mort. Pour un homme de sa valeur, c'était peu. En 1893, il se mit enfin à éditer une traduction syriaque des poésies ïambiques de saint Grégoire de Nazianze qu'il avait transcrite et étudiée depuis assez longtemps. Mais déjà c'était trop tard. Paralysé par la maladie qui devait l'emporter, le P. Bollig ne put surveiller que fort imparfaitement la marche de cette édition. Aussi laisse-t-elle à désirer au point de vue de la correction. Il est vrai que le plus souvent ce sont de pures fautes d'impression dues à l'inexpérience d'un compositeur laissé à peu près à ses propres forces. Nous dirons bientôt comment on devait plus tard faire disparaître en partie ces desiderata.

Le manuscrit de la Bibliothèque vaticane édité par le P. Bollig porte aujourd'hui le numéro CV au lieu du numéro IX comme au temps d'Assemani. Il provient du monastère syrien de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu, au désert de Scété, où Moïse de Nisibe l'avait apporté en 932. Il est écrit en caractères dits *Estranghelâ*, dont la présente édition donne un spécimen obtenu par la photolithographie. On a voulu le faire remonter jusqu'au sixième siècle,

mais sans preuves suffisantes. L'ordre des matières diffère de celui que présente le texte grec, tel qu'il se voit dans l'édition de Migne, P. G. XXXVII, XXXVIII. C'est pour cela qu'on a placé en tête du volume une concordance qui permet de se retrouver promptement au milieu d'une confusion assez considérable, résultant de la liberté que s'est donnée le traducteur syriaque de transposer, de diviser et d'abréger. — Pour le moment, il est impossible de préciser le nom de ce traducteur. Faut-il songer à Chididat d'Amide qui vivait vers 665 ou plutôt à Théodose d'Edesse (805)? Bar Hebræus (*Chron. Eccles.* I, 363; B. O. II, 345) affirme que ce dernier avait traduit en syriaque les poésies de saint Grégoire. Il me semble que les conjectures paléographiques tirées du style ou du dessin des caractères ne sont pas de nature à prévaloir contre un témoignage aussi formel.

Un an après l'apparition de la première partie de cet ouvrage, les mêmes presses de Beyrouth en donnèrent la seconde, dont la conduite avait été confiée aux soins du R. P. Gismondi, S. J. Elle contient la version syriaque des poésies grégoriennes d'après les manuscrits de Londres : Add. 14 547 et 18 821 du Musée britannique. Cependant elle omet de répéter celles qui se trouvent déjà dans la première partie d'après le Codex du Vatican. Tout porte à croire, en effet, que la version de Londres et celle de Rome sont sorties de la même plume.

Non seulement cette seconde partie est remarquable de correction, mais elle donne encore à la première une plus grande valeur. Le P. Gismondi a dressé la liste corrigée de la plupart des errata qui s'y étaient glissés, comme nous avons dit. C'est une amélioration que les orientalistes sauront apprécier.

Pour donner une idée du parti qu'on pourra tirer de cette ancienne version, quand il s'agira de préparer une édition critique des œuvres de saint Grégoire, j'en traduis ici quelques lignes. Je choisis au hasard, parmi les petits poèmes, celui qui se lit dans Migne, P. G. XXXVII, 1424, sous le numéro LXXVI. C'est une courte lamentation.

Malheur à moi ! je suis pris entre la vie et la mort,
Ici c'est le péché et là le châtiment;
Au milieu des angoisses je me trouve.
Mais, ô Christ, *pour moi* je me confie en toi plus que dans
[les luttes de la vie.

Si quelque chose, si peu que ce fût, en sortait purifié,
Ce serait bon. Si le mal ne fait que grandir sans cesse,
Il est temps de disparaître, avant que tu ne viennes à me
[trouver pire.

J'ai quelque doute au sujet de la lecture *bkhaourâ dîl* que je traduis *pour moi*. On remarquera qu'au troisième vers le traducteur syriaque ne lit pas le mot du texte actuel, πυρωποτάμου, qui a tant exercé les traducteurs latins.

II. — Renaudot, Assemani et Mai avaient déjà signalé l'existence d'une histoire des Patriarches Nestoriens faisant partie intégrante du manuscrit arabe connu sous le nom de son titre général *Al Majdal* « La Tour » (Pars v, fundam. 2)[1]. Cet ouvrage présente trois rédactions assez éloignées l'une de l'autre pour accuser trois mains différentes, assez apparentées pour nous autoriser à n'y voir que les remaniements successifs d'un fond commun. Faut-il retenir, comme étant l'auteur primitif, Mâri ibn Soleïman (douzième siècle), et ne voir que des abréviateurs assez libres dans Amrou ibn Mattâ de Tirhan et Slîba ibn Iouhanna de Mossoul, qui vivaient dans la première moitié du quatorzième siècle ? Quelle est surtout la situation respective de ces derniers ? On ne saurait donner encore une réponse définitive à ces questions. (B. O., III, i, 554, 558, 580.) Le R. P. Gismondi, professeur d'Écriture sainte et de langues orientales à l'Université grégorienne à Rome, vient de contribuer efficacement à hâter la solution du problème, en mettant les textes eux-mêmes à la portée de tous ceux qui ont compétence pour se prononcer en cette matière. Les Orientalistes lui en sauront gré. Le service qu'il a rendu à quiconque s'occcupe de l'histoire de l'Église d'Orient est plus considérable encore. La Chronique de Slîba-Amrou est bien autrement développée que les listes un peu sèches de Salomon de Bassora, d'Elie de Damas et même que la partie du Chronicon de Bar-Hebræus où

1. Cette histoire manuscrite des Patriarches Nestoriens est représentée par plusieurs exemplaires : Bibl. Vatic. CVIII, CIX, CX et DCLXXXVII (Neoph. xli). Bibl. Nat., Paris, CXC. Mus. Borgia, Ser. K, VI, vol. 14. Au témoignage d'Assemani (B. O. III, i, 581), Renaudot en aurait rencontré un autre exemplaire dans la bibliothèque Palatina Medicea. Aujourd'hui on le trouve encore au musée de Berlin et, cela va sans dire, en Mésopotamie.

il est question des Patriarches Nestoriens. Le manuscrit dont l'éditeur s'est surtout servi est celui-là même qui a passé, depuis quelques années, de la Bibliothèque des Néophytes de Santa Maria de' Monti à celle du Vatican. Il a été exécuté en 1332 et mène l'histoire des *Katolikoi* qui se sont succédé sur le siège de Modaïn (Séleucie-Ctésiphon), depuis Mâr Mârî jusqu'à Jâbâlahâ III, qui serait mort en 1329.

Nous souhaitons que le R. P. Gismondi mette bientôt ce texte arabe à la portée de tous par une traduction latine. C'est peut-être ce qu'il se propose de faire quand il aura donné l'autre partie de son travail, — la première, — où il éditera le texte de Mâri ibn Soleïman d'après le manuscrit CIX du Vatican complété par le manuscrit CXC de la Bibliothèque nationale de Paris. En attendant, nous aurons du moins la rédaction de Slîba où se trouve pris entre crochets très visibles tout ce qui est propre à ce dernier par comparaison avec Amrou. D'un autre côté, un appendice, placé à la fin du volume, présente les particularités de la rédaction de Amrou. Plusieurs auraient sans doute préféré lire ces variantes au pied même des pages.

J'ai été témoin du travail et des soins que le R. P. Gismondi a apportés à cette édition. Les connaisseurs trouveront, je n'en doute pas, qu'il a réussi. Je n'ai rien à dire des caractères qui sortent, si je ne me trompe, de la Fonderie de l'Imprimerie catholique de Beyrouth. Depuis longtemps ils sont justement appréciés.

Avant de finir je me permettrai une réserve un peu minutieuse au sujet de la méthode suivie par l'éditeur. Il a cru à propos de corriger *in corpore textus* des fautes d'orthographe, de vocalisation ou de simple graphie portées par le manuscrit. Assurément, ses connaissances en arabe et en syriaque lui permettaient de tenter avec succès ces rectifications ; mais n'eût-il pas mieux valu les suggérer en notes sous forme de *Qerî?* Nos auteurs ont écrit en arabe, alors que le chaldéen, c'est-à-dire le syriaque mésopotamien, était leur langue maternelle. Il est clair que leur style est teinté de chaldaïsme, et c'est ce qui le rend original. Il n'est pas jusqu'aux fautes d'orthographe qui ne puissent devenir révélatrices et fournir matière à d'intéressantes observations sur la langue arabe à l'époque où elle prend contact avec les dialectes araméens.

Enfin pourquoi ne pas s'en tenir purement et simplement au texte pour la façon d'écrire le *hamzat ?* L'éditeur sait mieux que personne que de fort bons manuscrits ne suivent pas sur ce point des règles uniformes.

Ce sont là des détails qui ne seront peut-être pas du goût de tous ; tandis que l'ensemble de l'œuvre emportera sûrement d'unanimes suffrages.

A. DURAND, S. J.

Instructions d'un quart d'heure; fruit de quarante ans de ministère, par l'abbé J. Pailler. Paris, P. Téqui. In-12, pp. 670. Prix : 4 fr. 50.

Des sermons d'un quart d'heure, voilà bien ce que demandent un trop grand nombre de fidèles et même quelques pasteurs trop enclins à expliquer par la longueur des discours le manque d'auditeurs dont gémissent les prédicateurs.

N'y a-t-il pas lieu de craindre qu'en diminuant la mesure de cette céleste nourriture on n'augmente encore le dégoût des âmes contemporaines pour le pain spirituel de la parole divine ? Qui pourrait assurer que les instructions d'un quart d'heure ne deviendront jamais longues à leur tour ?

Tout est relatif dans les appréciations concernant la question de temps, et lorsqu'on n'aime pas entendre parler de Dieu et des choses divines, on est exposé à trouver interminables même des exhortations de quelques minutes.

Cependant, il est vrai de dire que mieux vaut entendre une instruction, si courte soit-elle, que de n'entendre aucune instruction, faute de temps ou de zèle pour écouter les longs discours.

A ce point de vue, le recueil que nous annonçons a son actualité. Il a, par ailleurs, un mérite réel. Les instructions courtes ne sont pas les plus aisées à composer. N'est-il pas souvent très difficile d'être bref ? Observer les lois du discours en réduisant les proportions de chacune de ses parties, exorde, démonstration, péroraison, c'est une tâche pénible et une œuvre délicate.

L'auteur s'est appliqué, durant quarante années, à donner à ses discours ce caractère de brièveté idéale d'un quart d'heure, sans détriment pour la plénitude de la doctrine et la clarté de l'exposition. Nous n'hésitons pas à dire que le problème a été résolu et la difficulté vaincue autant qu'elle peut l'être.

Les prêtres qui se trouvent dans la douloureuse nécessité de mesurer la longueur de leurs discours au peu de loisirs ou de ferveur de leurs paroissiens seront heureux de profiter de l'expérience de leur zélé confrère.

La collection qui leur est offerte renferme une centaine d'instructions. On y trouve un sujet pour chaque dimanche de l'année, deux pour chaque dimanche de l'Avent, trois pour chaque semaine du Carême, ainsi qu'une trentaine d'instructions pour différentes fêtes de dévotion et pour diverses circonstances particulières.

Un texte tiré de l'épître ou de l'évangile du jour fournit le plus souvent le thème des instructions dominicales. Les grandes vérités de notre sainte religion, les principaux points du dogme et de la morale sont traités selon l'à-propos fourni par les indications de l'année liturgique.

Le ton du discours est simple, noble, sacerdotal. Le style est clair, sobre, correct. La doctrine est sûre. Les applications pratiques sont un peu sévères quelquefois. La chaleur oratoire ne fait point défaut.

Si le lecteur se surprend parfois à désirer plus de variété dans l'exposition, plus de suite dans le mouvement et plus de force dans la démonstration, c'est qu'il oublie que le temps fuit, que, dans un discours d'un quart d'heure, le moment de finir approche vite et que l'orateur ne peut guère insister sous peine de violer la loi d'être court, qu'il s'est imposée.

LOUIS BOUSSAC, S. J.

L'Action sociale de l'Église. Essai historique, par A. RASTOUL. Paris, Delhomme et Briguet, 1896. Grand in-8, pp. 381. Prix : 4 francs.

La genèse du livre de M. Rastoul est nettement exposée dans sa Préface. Léon XIII, en sa lettre du 8 décembre 1892 aux populations d'Italie, disait que « sur les ruines du paganisme et de la barbarie, nos divines croyances ont fait surgir l'admirable édifice de la civilisation chrétienne ». M. Rastoul a vu dans cette phrase tout un programme. Il a compris que, cet admirable édifice étant menacé par la secte maçonnique, il était utile de rappeler aux hommes les bienfaits du christianisme; et dès lors il a entrepris de montrer comment l'Église a édifié la civilisation nouvelle « sur les ruines du paganisme et de la barbarie ».

Son plan comprenait deux études successives : la défaite du paganisme et la conquête des barbares. Le livre, qui débute par un tableau du monde antique à la venue du Messie, se terminera donc, à la fin du moyen âge, par l'exposé de l'influence des Papes sur la République chrétienne. Est-ce à dire que « l'action sociale de l'Église » se termine avec le moyen âge ? Non pas. L'avis de l'auteur est, au contraire, que l'Église a exercé dans les temps modernes et qu'elle exerce encore une grande action pour le bien ; il indique les grandes lignes en quelques traits dans son Épilogue. Mais c'est là un autre sujet ; il a la sagesse de se borner à celui qu'il a choisi.

Avec une vue si claire des limites de ce sujet, il ne pouvait guère manquer de méthode. Il prend garde, en effet, de se laisser entraîner vers les lueurs qui apparaissent à chaque instant. Il sacrifie des épisodes brillants comme la chevalerie, les développements philosophiques ou oratoires ; il s'en tient aux faits, et surtout aux faits de législation qui révèlent le mieux le progrès social. S'il conserve la forme historique, pour rendre son livre plus accessible aux jeunes intelligences, il ne flatte pas les imaginations juvéniles en leur donnant ce qu'elles aiment le plus : le panache, les aventures et les grands coups d'épée. Il préfère apprendre aux jeunes esprits à penser. Modestement il intitule son livre : *Essai historique;* mais les essais d'un écrivain comme lui sont des coups de maître. Cette maîtrise historique, il a pu l'apprendre de L. Veuilllot, qu'il cite avec complaisance pour ses idées autant que pour son grand style, et qu'on relit toujours avec un certain étonnement de le voir si bien informé. Pourtant il n'avait pu, le maître écrivain, étudier les travaux récents de la critique moderne, dont on sent les résultats, même sans qu'il les cite, à travers les pages de M. Rastoul.

A ce propos, on pourrait bien faire à notre auteur quelques chicanes. S'il avait lu l'*Histoire des persécutions* de M. Paul Allard, il douterait au moins de l'authenticité de la lettre d'Antonin au conseil d'Asie. Il s'en fie aussi beaucoup à M. Troplong pour les relations de Sénèque avec saint Paul. Il est vrai qu'il ne croit pas à leur prétendue correspondance, et qu'en somme il se borne à constater les traces de l'esprit chrétien dans les écrits du philosophe. On peut aller jusque-là sans faire de Sénèque un prosélyte, et le mot fameux : *Seneca noster*, n'a pas d'autre sens.

Du reste, ce sont là des détails. On pourrait en relever d'autres ; ils n'infirmeraient en rien l'ensemble de la démonstration de M. Rastoul sur l'action sociale de l'Église. Son livre, bien conçu, bien composé et bien écrit, est une vaste synthèse historique, ou plutôt c'est l'analyse des faits sociaux qui conduit à la démonstration finale, et la synthèse se fait d'elle-même.

A. BOUÉ.

Humanisme intégral. Le Duel des sexes. La Cité future, par Léopold Lacour. Paris, Stock, 1897. 1 vol. in-16, pp. xviii-360. Prix : 3 fr. 50.

M. Lacour est un réformateur des temps nouveaux qui ne doute ni de sa science ni de lui-même : il veut changer les mœurs actuelles, l'amour, la femme et l'homme. C'est une rude tâche.

Le *féminisme*, ou, pour parler comme notre auteur, l'*humanisme intégral* prétend mettre fin au *duel des sexes*. Il paraît que l'homme est un grand coupable, et que la charmante Ève a toutes les qualités. « Elle est née pour l'amitié, non pour l'amour. » Or l'homme lui demande de l'amour. De là le duel et tous les maux sociaux que nous constatons...

Le gros livre de M. Lacour ne se prête pas à l'analyse ; mais, au seul point de vue physiologique et médical, qui est de notre compétence, il est essentiellement faux et malsain. Les théories de M. Robin s'y étalent dans toute leur hideur. L'union sexuelle n'est peut-être pas ce qu'elle devrait être ; mais il faut la prendre *telle qu'elle est*, avec la nature imparfaite et déchue que révèlent les faits et qu'explique seul le péché originel.

Dr SURBLED.

Technique médicale des rayons X, par Abel Buguet. Paris, Société d'éditions scientifiques. In-16, pp. 128. Prix : 2 francs.

Voilà un manuel qui vient à son heure et répond à un véritable besoin des praticiens. Il est écrit de main de maître et donne tous les renseignements nécessaires.

Les premiers chapitres (*Bobine d'induction ; Source d'électricité; Accessoires; Tubes à vide; Radioscopie*) disent au médecin tout ce qu'il doit savoir de technique électrique, fournissent les indications les plus précises sur l'achat, l'installation et la conduite du matériel indispensable pour engendrer les courants, pour produire et employer les rayons X.

Le chapitre de la *radiographie* sera très utile aux praticiens qui sont étrangers à la pratique photographique.

Nous recommandons à tous nos confrères l'excellent manuel du Dr Buguet, et nous espérons qu'il contribuera au développement de la *radioscopie*, cette merveilleuse méthode qui fait voir les corps étrangers égarés dans l'organisme, et permet de suivre les altérations des viscères et jusqu'à leur évolution.

Dr SURBLED.

I. **Les Saints de France,** par Mlle Isabelle Verny. Lille, Paris, Société de Saint-Augustin, MDCCCXCIII et MDCCCXCV. 2 vol. grand in-8, pp. 487 et 519. Illustrés de nombreuses gravures. Prix : 10 francs. — II. **Les Gloires de la France chrétienne au XIXe siècle,** par Georges Loth. Introduction de M. l'abbé Julien Loth. Deuxième série. Paris, Haton, 1896. In-8, pp. 472. Prix : 5 francs.

I. — « Ce sont, pour ainsi parler, les mêmes fleurs qui ont déjà passé par les mains des autres ; mais le bouquet que j'en ai fait se trouvera différent par la disposition que je leur ai donnée. » Cette jolie épigraphe de saint François de Sales figurerait bien au frontispice de cet ouvrage.

Les saints sont les plus merveilleuses fleurs qui s'épanouissent ici-bas ; le ciel lui-même semble les prêter quelque temps à la terre pour l'embellir et l'embaumer. Dieu merci, la terre de France a été privilégiée à cet égard. On peut y cueillir à pleines mains les fleurs de la sainteté et en tresser d'admirables guirlandes. Mlle I. Verny, après bien d'autres, a exécuté ce travail pieux et délicat avec un talent qui lui mériterait l'éloge que l'aimable évêque de Genève fait de la bouquetière Glycéra. Elle a pris soin de relier la vie de nos saints avec les principaux événements de notre histoire ; l'idée est heureuse ; on voit mieux ainsi comment ils nous appartiennent en propre, et quelle part la Providence leur a faite dans nos destinées nationales. L'auteur se préoccupe fort peu des querelles que la critique moderne fait à nos vieux saints, et vraiment nous ne nous sentons pas le courage de l'en blâmer. Mais il sera peut-être permis de trouver excessive une réserve qui empêche, par exemple, de mentionner le virginal mariage de saint Elzéar et de sainte Delphine. Ce recueil, il est vrai, s'adresse spécialement aux enfants ; mais nous leur faisons bien apprendre l'histoire sainte. Puissent-ils s'affectionner aussi à l'histoire de nos chers saints de France ! Le bel ouvrage de Mlle Verny y contribuera certainement, et ce sera la réaction du patriotisme et du bon sens contre l'étrange folie des sectaires qui mettent les établissements d'éducation publique sous le vocable de patrons tels que Condorcet, Voltaire ou Michelet.

II. — M. G. Pellissier avait publié une première série de notices sur les hommes qui furent en notre siècle de grands Français et de grands chrétiens. M. Georges Loth continue cette galerie de nos gloires les plus chères. La deuxième série ne sera pas la dernière assurément ; car, Dieu merci, le catalogue n'est pas épuisé de ceux de nos contemporains qui ont leur place marquée dans les fastes de la France chrétienne.

Ce volume contient les biographies de quatre officiers généraux : Mac-Mahon, Sonis, Chanzy et Courbet. Les Lettres et les Sciences sont représentées par L. Veuillot et Pasteur; le Clergé, par le curé d'Ars, le P. de Ravignan et Mgr Freppel; l'Apostolat laïque, par le saint homme de Tours, M. Dupont. Tous ces personnages, dit l'auteur, « appartiennent à l'histoire et ont trouvé des historiens dignes d'eux; nous les avons pris pour guides, leur empruntant même les faits qu'ils ont racontés, en ayant soin d'indiquer, en tête de chaque biographie, le titre des principaux ouvrages dont nous nous sommes inspiré. »

Rassemblées ainsi par groupes, ces nobles et glorieuses physionomies reçoivent de leur rapprochement même un lustre de plus ; ajoutons, que tout en puisant chez les biographes la matière de ses récits, M. G. Loth a su leur donner un tour très personnel.

J. DE BLACÉ, S. J.

Marie-Magdeleine ; Récit de jeunesse, par Émile OLLIVIER. Paris, Garnier frères, 1897. In-18, pp. 411. Prix : 3 fr. 50.

M. Émile Ollivier avertit ses lecteurs qu'il va leur conter une histoire dont il fut « le confident et le témoin ». Volontiers on croirait qu'il a été plus que cela. Son *Récit de jeunesse* rappelle ces Mémoires où l'auteur parle de lui-même à la troisième personne. La méthode est classique, grâce à César et à Xénophon. Quoi qu'il en soit en réalité, nous ne serons pas seuls à penser que M. Ém. Ollivier s'est peint lui-même sous les traits de Raoul.

Comme il le dit, en empruntant à saint François de Sales une toute gracieuse image, ce livre ressemble à un bouquet de fleurs, mais de fleurs séchées, longtemps et précieusement conservées, que l'on aime à revoir et dont on cherche à respirer le parfum évanoui, parce qu'il évoque un passé charmant. Le *Récit* pourrait tenir en cinquante pages ; mais il fournit au spirituel conteur l'occasion de recueillir chemin faisant une foule de réflexions très personnelles, de souvenirs, d'impressions et de jugements sur les hommes et les choses, et tout spécialement sur la poésie et l'art. Il promène ses héros de Rome à Paris, sur la mer et sur les montagnes, dans les églises, dans les musées, aux théâtres

et aux concerts, uniquement pour nous dire ce que son âme d'artiste a éprouvé devant les grands spectacles de la nature ou les chefs-d'œuvre des maîtres. Ces babillages sont souvent délicieux ; il y a des pages à retenir tout entières et à insérer dans une collection de morceaux choisis. C'est plein de fraîcheur et de jeunesse, avec une petite pointe de recherche et de coquetterie.

Çà et là aussi se trahit l'état d'âme d'un homme qui a beaucoup vécu, beaucoup observé, beaucoup réfléchi et beaucoup souffert. La note mélancolique du désenchantement résonne à travers toute la philosophie de l'ancien ministre de l'Empire. Et vraiment, si Raoul est sa fidèle image, il n'en pouvait être autrement. Avec ces aspirations vers l'idéal, cette nature poétique et tendre, ce dédain des vulgarités dont se compose la vie réelle, il faudrait habiter un autre monde que celui où s'agitent et se heurtent les passions et les perversités humaines. On essaie bien d'un stoïcisme serein, aimable et souriant : « Vis sans colère au milieu des hommes injustes et menteurs. » Mais, pour se maintenir dans cet équilibre heureux, il faudrait peut-être prendre son point d'appui ailleurs que dans les Pensées de Marc-Aurèle.

J. BURNICHON, S. J.

I. — **La Révolution et le Régime moderne**, d'après M. H. Taine, de l'Académie française, ou Analyse critique des *Origines de la France contemporaine*, par l'abbé Birot, docteur en droit canon, ancien professeur de philosophie, etc., etc. Seconde édition entièrement refondue et considérablement augmentée. Paris, Delhomme et Briguet, 1897. In-8, pp. 437. Prix : 4 francs.

II. — **Le Diocèse de Saint-Brieuc** pendant la période révolutionnaire. Notes et documents. Conférences ecclésiastiques de 1892. Saint-Brieuc, René Prudhomme, 1894-1896. 2 vol. in-8, pp. 360 et 456.

III. — **L'Église de Paris pendant la Révolution française** (1789-1801), par l'abbé Delarc. Neuvième à vingtième livraison, de novembre 1895 à octobre 1896. Paris, Desclée, de Brouwer.

I. — M. le chanoine Birot n'a pas d'autre ambition que de donner une analyse des idées de M. Taine sur les *Origines de*

la France contemporaine et de les compléter au besoin. Dans une brochure précédente, l'auteur n'avait analysé que les quatre premiers volumes sur la Révolution; il ajoute aujourd'hui l'analyse des deux derniers sur le régime moderne. Avec cette addition et beaucoup d'autres, la brochure est devenue un livre. Il y a une Introduction sur l'œuvre entière de Taine, qui est un résumé du livre de M. de Margerie; il y a des appendices et des notes, le tout considérablement augmenté. Le mode de composition laisse encore à désirer, et les retouches, pour consciencieuses qu'elles soient, ne sauraient désarmer la critique. C'est toujours, à propos de la pensée d'autrui, et peut-être même hors de propos, une foule de faits, de réflexions, d'allusions aux choses présentes qui se pressent, se poussent, se font jour et arrivent là un peu au hasard. Je ne nie pas qu'il n'y ait dans tout cela beaucoup d'idées et des plus saines, une grande sûreté de jugement et parfois un vrai bonheur d'expression; mais pourquoi cette accumulation de choses disparates dans les notes et même dans le texte ?

Sans doute, il y a, dans la pensée de l'auteur, un lien logique entre tout cela; mais le fil est parfois si ténu qu'on dirait qu'il est rompu ou devenu invisible. Si cela paraît un défaut, si quelqu'un aime mieux l'ordre d'un livre bien composé que le désordre même lyrique, qui n'est pas toujours un effet de l'art, pourquoi ne le disait-il pas sans manquer à la bienveillance?

J'avoue du reste que la seconde partie est plus agréable à lire, sans doute parce qu'elle est moins indifférente à la critique, plus sobre de notes et mieux ordonnée,

Ordinis hæc virtus erit et venus, aut ego fallor.

La grâce, l'ordre, la forme, est-ce pédanterie d'exiger cela dans un travail tout plein d'idées et destiné surtout à faire penser? Ne dédaignons pas ces qualités, si telle est la condition du succès. Il faut d'abord se faire lire, et l'ouvrage de M. Birot devrait être beaucoup lu. On ne saurait lui souhaiter trop de lecteurs. Je lui en souhaite même parmi ceux qui ont lu les *Origines de la France contemporaine*. Ils peuvent être sûrs de trouver là une analyse fidèle de ce grand ouvrage, puisque M. Taine lui-même en a reconnu l'exactitude. De plus, ils verront comment en combler les lacunes, surtout la principale, touchant l'action de la franc-

maçonnerie. Il y en a une autre que M. Birot s'étonne de rencontrer relativement à la résistance de la Vendée et des provinces de l'Ouest; j'ajouterais par rapport à la constitution civile du clergé, qui fut la grande cause déterminante de ce mouvement.

II. — Cette dernière vérité apparaît pour ainsi dire à chaque page des documents sur l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc pendant la période révolutionnaire. Ne cherchons pas dans ces souvenirs recueillis par doyenné pour les Conférences ecclésiastiques une synthèse de l'histoire, même locale, de la Révolution. Ce n'est qu'une série de notes plus ou moins étendues sur le clergé de chacune des paroisses du diocèse. On y voit le triste rôle que jouent les prêtres jureurs et les épreuves de toute sorte infligées aux prêtres non assermentés. Naturellement toute la sympathie des conférenciers est pour le clergé fidèle, et comment n'en serait-il pas ainsi quand certains documents, attestant leurs souffrances, semblent des pages détachées des *Actes des martyrs*? D'autres souvenirs ont un air de vérité pittoresque, dont aucune œuvre d'imagination ne pourrait surpasser la couleur locale. (Voir entre autres la paroisse de Gommené.) Il serait bien à désirer que tous nos diocèses de France, et surtout de l'Ouest, fissent au plus tôt un recueil semblable. Les documents écrits restent, mais les traditions orales s'en vont; il est temps de les recueillir. Il y faudrait un peu de discernement et de sens critique, c'est-à-dire de la prudence unie à l'amour de la vérité ; car toute la critique consiste dans cette vertu intellectuelle. Du reste, avant de les publier, l'autorité diocésaine pourrait les faire examiner et mettre au point. L'ensemble éclairerait singulièrement l'histoire de notre clergé, et M. Taine aurait envié de telles sources. Du recueil de Saint-Brieuc l'on peut dès aujourd'hui dégager cette conclusion que toutes les notes établissent : la Révolution en imposant un serment réprouvé par la conscience a tyrannisé les âmes. On n'y touche pas impunément, pas plus à Saint-Brieuc qu'à Paris.

III. — La même conclusion ressort du livre de M. l'abbé Delarc, qui se continue par livraisons. Si l'on voulait un modèle d'enquête considérable et bien documentée, on ne saurait guère en trouver un plus complet que cet ouvrage. Il est vrai que pour faire l'histoire de l'Église de Paris pendant la Révolution, les

ressources ne manquaient pas. Sur ce sujet, une foule de savants travaux ont déjà été publiés. On peut regretter que l'auteur, au lieu de condenser leurs données, se soit fait un devoir d'en recueillir des extraits, qu'il se contente de juxtaposer selon l'ordre chronologique. Mais il faudra revenir plus tard sur ce travail encore inachevé. Attendons la dernière livraison pour essayer de porter un jugement définitif. Pour aujourd'hui, signalons seulement un détail.

M. Cormaux, curé de Plaintel au diocèse de Saint-Brieuc, qui fut guillotiné à Paris le 9 juin 1794, n'était pas né à Meslin, mais à Lamballe. Il fut vicaire à Meslin avant d'obtenir sa cure au concours. Après sa mort, on chantait dans le pays de Plaintel en se rendant la nuit aux chapelles en procession :

Des habits bleus et des juroux,
O saint Cormaux, délivrez-nous !

Sur ce point, les Conférences de Saint-Brieuc complètent et rectifient les renseignements de M. Delarc. Mais son livre donne l'interrogatoire qui n'est pas dans les Conférences. A la question : « Pourquoi il n'a pas prêté le serment, si ce n'est par un reste d'attachement pour les tyrans qui ont tyrannisé la France ? » il répond que « sa conscience s'y opposait et que ce n'était pas par attachement ».

Ainsi la chose est évidente, c'est la conscience qui protestait. Sa protestation faisait des victimes autant de martyrs et de la révolte des populations une résistance légitime. Plaise à Dieu que de nos jours le travail de la déchristianisation, pour être plus lent, ne soit pas plus sûr ; que l'habitude de voir appliquer les lois sectaires n'ait pas atrophié les consciences, et qu'elles se réveillent encore, si elles étaient violentées au nom de la Révolution triomphante !

A. BOUÉ.

I. — Olivier d'Anet, par Ernest Sageret. 2 vol. Paris, Téqui.

II. — Tapis Vert, par Henri Beauclair. 1 vol. Paris, Stock.

I. — Voici un roman de cape et d'épée, composé par un brave ingénieur civil qui mourut au champ d'honneur en 1870. Tous les souvenirs militaires et féodaux de la première moitié du quinzième siècle revivent dans ces deux volumes : Azincourt, les Anglais, les Armagnacs et les Bourguignons, la justice du roi, les oubliettes, la prise des Tournelles,

Patay, même la messe noire. Quelques détails cependant dans cette dernière description, et, ailleurs, dans le cours du récit, certains épisodes vous empêcheront peut-être de donner ce livre en pâture à la curiosité des lecteurs adolescents.

Un roman historique en deux volumes, c'est bien long. On trouvera dans l'œuvre de M. Sageret des peintures riches en couleurs et des narrations alertes et dramatiques, mais l'intérêt languit généralement ; des scènes trop diverses font oublier le héros principal, Olivier d'Anet, noble et sympathique figure de chevalier, mais aux traits faiblement dessinés. L'idée était bonne peut-être de donner à la conversation des personnages une légère teinte locale ; certaines expressions archaïques peuvent, si l'on veut bien s'y prêter, vous transporter en pleine vie du moyen âge. Mais pourquoi le style de l'auteur nous rappelle-t-il souvent, par un contraste brusque, la banalité contemporaine ?

En somme, voilà un bon livre, et, en fermant le dernier volume, le lecteur charmé gardera dans son souvenir l'image de la bonne Lorraine qui, sur le champ de bataille où expire Olivier d'Anet, apparaît « souriante et grave, l'épée au fourreau, calme comme la force ».

II. — Au Cercle de la Plume, « qui fut transféré de la rue Taitbout au boulevard des Capucines », autour du *Tapis Vert* se réunissent les plus effrénés joueurs, destinés tous à finir misérablement. Raoul Ramel, employé d'une Compagnie d'assurances, perd sa fortune et sa place, se bat en duel, a maille à partir avec les huissiers et finalement, après avoir volé quelques billets de mille francs, s'enfuit en Amérique pour y fonder une maison de jeu ; le lieutenant-colonel Verger vient de perdre au baccara les derniers écus qu'il ait pu emprunter au cantinier de son régiment et se réfugie à l'étranger ; le caissier du Cercle devient fou ; on finit aussi quelquefois par le suicide dans ce joli monde. Sombre tableau en vérité et bien fait pour donner à penser même à ces gens calmes et rassis qui sentiraient en leur cœur les premières atteintes de la funeste passion des dominos.

Le roman de M. Henri Beauclair est intéressant. A qui n'a jamais franchi le seuil d'un tripot, il fera comprendre, sans blesser aucune convenance, les fiévreuses agitations de ces joueurs qu'on voit, semblables aux paysans de la Forêt Noire,

> Poser sous les rateaux la sueur d'une année ;
> Et là, muets d'horreur devant la destinée,
> Suivre des yeux leur pain qui courait devant eux.

LOUIS CHERVOILLOT, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 26. — Le Conseil municipal de **Saint-Étienne** vote l'égale répartition des allocations communales entre les écoles libres et officielles.

— **A Bordeaux**, les fêtes de l'inauguration de l'Université sont marquées par de graves désordres.

27. — On publie le texte de la déclaration par laquelle la **Commission romaine** nommée par le Congrès antimaçonnique de Trente : « *Considérant que l'objet de son examen est étroitement limité aux trois questions suivantes : 1° l'existence affirmée d'une Diana Vaughan ; 2° la réalité de la conversion de la même personne ; 3° l'authenticité des écrits qui lui sont attribués ;*

« *Négligeant le fait que les artifices employés pendant ces derniers mois provoqueraient une appréciation moins favorable aux sujets examinés ..,. déclare :*

« *Que jusqu'à ce jour elle n'a recueilli* aucun argument péremptoire *soit* pour *soit* contre *l'existence, la conversion, l'authenticité des écrits de la prétendue Diana Vaughan...* »

Dans une lettre datée du 20 janvier, Mgr Lazzareschi, président de la Commission, avait déjà dit : « ... *A personne je n'ai indiqué le nom de l'évêque susdit* (qui aurait reçu l'abjuration de Diana Vaughan), *par la très simple raison que* je ne connais pas ce nom. *Et je ne le connais pas, parce que* M. Léo Taxil ne me l'a pas révélé, quoiqu'il eût promis de le faire. *Telle est la pure vérité.* »

28. — **A Paris**, arrivée du comte Mouraview, ministre des affaires étrangères de Russie.

— **A l'Académie française**, réception de M. Gaston Paris, en remplacement de Pasteur.

29. — Départ de Paris du **comte Mouraview**. Outre les entrevues avec les membres du gouvernement français, son séjour a été marqué par une conversation très importante avec l'ambassadeur de Turquie, en présence de M. Hanotaux.

— **A Athènes**, les étudiants viennent de se livrer à de violentes manifestations, qui entraînent la fermeture des facultés pendant le premier semestre.

— **En Crète**, il y a eu de nouvelles collisions entre chrétiens et musulmans.

30. — **En France**, promulgation de la loi portant nouvelle réglementation de l'ordre national de la Légion d'honneur et de la loi autorisant un second douzième provisoire.

— **A Berlin**, arrivée du comte Mouraview. L'empereur est absent.

31. — **Madagascar** : Les journaux donnent le texte du décret qui déclare la province des Betsileos indépendante du gouvernement royal.

Février 1er. — **A Rome**, publication de la Constitution apostolique appliquant les règles de l'Index aux besoins présents. (V. le texte, p. 521.)

— **Au Vatican**, réception de l'agent diplomatique récemment accrédité par la République du Vénézuéla.

— **A Kiel**, réception du comte Mouraview par l'empereur d'Allemagne.

2. — **S. E. le cardinal Richard**, archevêque de Paris, annonce par lettre pastorale que le 11 février amènera le vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale. Son Éminence désire que les manifestations solennelles soient remplacées par la prière en union avec la Messe basse qu'Elle-même célébrera dans sa métropole.

— **A Londres**, la Chambre des Communes adopte en première lecture le bill de réforme de l'enseignement primaire. Nous en donnerons l'économie après la seconde lecture.

— **A Séville**, mort de la duchesse douairière de Montpensier.

3. — **En France**, on signale la crue subite de plusieurs rivières et l'imminence d'inondations graves.

— **A Madrid**, le Conseil des ministres discute et adopte le projet de réformes pour Cuba.

— **A Londres**, la Chambre des Communes adopte en seconde lecture le bill accordant la participation des femmes non mariées et des veuves aux élections législatives.

— **A Lisbonne**, le ministère Hintze Ribeiro donne sa démission qui est acceptée par le roi.

— **A la Redoute ruinée**, dans les Alpes, trois chasseurs alpins sont engloutis par une avalanche.

5. — La reprise des massacres **en Crète** et l'incendie partiel de La Canée sont confirmés. Les missions où s'étaient réfugiés les chrétiens ont été protégées d'abord par les marins des divers croiseurs, puis recueillies à bord.

— **A Lisbonne**, M. Luciano de Castro présente au roi la liste des nouveaux ministres. Les Cortès seront dissoutes le 8.

— **A Londres**, en séance de la Chambre des Communes, le chancelier de l'Échiquier, sir Michaël Hicks Beach, fait, au sujet de l'Emprunt égyptien, des déclarations agressives très importantes. Ces déclarations sont approuvées et le crédit est voté par 169 voix contre 37.

— **Mgr Turinaz**, évêque de Nancy, adresse à la Supérieure générale des Sœurs de la Doctrine chrétienne une lettre qui est à la fois un rappel des principes et une énergique protestation contre les saisies qu'ordonne sans cesse le fisc.

6. — Par décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 14 décembre 1896, la fête de **saint Remi** est élevée au rite double majeur pour la France et ses colonies.

— **Les Étudiants** s'agitent un peu partout. **En Italie,** plusieurs facultés ont dû être fermées. **A Alger,** ils ont décidé la grève.

7. — **A Paris,** inauguration de la rue Réaumur, fait qui serait passé inaperçu, s'il n'eût été précédé entre le Préfet de la Seine et le Président du Conseil municipal d'un conflit de préséance, terminé, a-t-on dit, « par le triomphe de la Commune ».

8. — **A Paris,** question de M. Deloncle au ministre des Affaires étrangères, au sujet des déclarations de sir Michaël Hicks Beach. La réponse, trop pacifique, au gré des uns, pleine de mesure et de tact selon le plus grand nombre, ne semble toujours pas satisfaire les Anglais.

— **En Crète,** tandis que les désordres continuent, un groupe de chrétiens aurait arboré le drapeau hellénique et acclamé l'union avec la Grèce. **A Athènes,** cette nouvelle aurait été accueillie avec enthousiasme par la population. M. Délyanni, tout en rejetant la responsabilité des événements de Crète et de l'agitation macédonienne, répond d'un ton très ferme et quelque peu provocateur aux représentations de la Porte.

— D'après une dépêche, **le Khédive** aurait répondu à la note russo-française qu'en acceptant le crédit de l'Angleterre, le gouvernement égyptien ne violait pas les conventions.

9. — **La Chambre des Communes** repousse, par 209 voix contre 86, la proposition de M. Samuel Smith, député de Flint, demandant l'abolition de l'Église établie dans le pays de Galles.

— **Au Manitoba** (Canada), le gouvernement ayant imposé pour les écoles primaires un règlement qui tend à la neutralité, l'archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin, fait appel à l'initiative privée pour la fondation d'écoles catholiques libres.

10. — **Athènes** : Le prince Georges part pour la Crète avec six torpilleurs.

Le 10 février 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE CARDINAL GUIBERT

SA VIE — LETTRES INÉDITES[1]

I

Le regretté Mgr d'Hulst devait être l'historien du cardinal Guibert. S. É. le cardinal Richard l'en avait prié et il y était sollicité par ses sentiments personnels. « Aucun travail, a-t-il écrit dans une *Préface* qui aura été l'une des dernières œuvres de cette vie trop bien remplie, aucun travail n'eût occupé plus doucement mes loisirs, si j'avais eu des loisirs. »

Faut-il rappeler, à ce propos, que des gens bien informés ont voulu faire honneur de certaines belles pages signées du cardinal Guibert, à la plume alerte de Mgr d'Hulst? Le cardinal, penseur vigoureux, puissant écrivain, mais un peu lent, n'aimait pas à manier la plume. « Contre l'habitude de la plupart des écrivains, il ne travaillait pas, la plume à la main; la plume le gênait. » Il n'y a point, avouait-il ingénument, d'instrument plus lourd pour ma main que cet instrument léger. Il méditait; il dictait, en se promenant; et corrigeait ensuite avec grand soin ses dictées.

Or, un jour, à Paris, en 1872, il disait à M. l'abbé Langénieux, futur cardinal de Reims : « Je désirerais avoir auprès de moi un ecclésiastique fort instruit, habile à manier la plume; il me serait d'un grand secours[2]. » M. Langénieux désigna l'abbé d'Hulst, et montra quelques premiers écrits du jeune prêtre, alors chargé d'une œuvre d'apprentis. A quelques jours de là, M. d'Hulst était appelé à l'archevêché, pour y remplir une des plus importantes fonctions. Le cardinal Guibert lui confia-t-il, de temps à autre, le soin de

1. *Vie du cardinal Guibert*, archevêque de Paris, par M. J. Paguelle de Follenay, chanoine, vice-recteur de l'Institut catholique. 2 vol. in-8, Poussielgue, 1896.

2. Voir t. II, p. 552.

prêter son style à tel ou tel document épiscopal ? Peut-être la mort de l'éloquent et si actif prélat permettra-t-elle d'éclaircir ce point d'histoire intime, qui n'a rien d'invraisemblable, et rien que d'honorable pour l'un et l'autre des deux illustres personnages.

Quoi qu'il en soit, Mgr d'Hulst ne put accepter la tâche consolante d'écrire cette belle vie dont il avait été le témoin. Il l'abandonna, dit-il, « à un autre lui-même » ; à un prêtre capable, comme lui, de comprendre le noble caractère du cardinal Guibert, de mettre dans la vraie lumière ses vertus, ses travaux, son influence, ses quarante-six années d'épiscopat ; enfin, qui sût tirer, de tous ces récits, de « hautes et fortifiantes leçons. »

La première qualité de l'historien, ou du biographe, c'est l'exactitude. Il faut savoir, et si possible, avoir vu ; avoir vécu, du moins par une étude large et minutieuse, dans l'époque et le milieu de ses héros. M. de Vertot, dit-on, — et je crois que c'est un peu une calomnie, — faisait ses sièges comme ils auraient dû se passer. M. Paguelle de Follenay s'y est pris d'autre façon. Il est allé aux sources. Ces sources, les plus abondantes, et les plus abordables, sont la volumineuse correspondance du cardinal avec son supérieur en religion, Mgr de Mazenod, avec sa famille et ses amis ; ce sont les Annales des Oblats de Marie-Immaculée ; ce sont les Archives des évêchés de Viviers, de Tours et de Paris ; ce sont les Actes épiscopaux du cardinal et les récits très vivants des personnes de son entourage.

M. Paguelle de Follenay a puisé partout, mais il ne s'en est pas tenu là. Il a voulu vraiment replacer la vie de Mgr Guibert dans ses différents cadres et il a visité ces cadres lointains : la Provence, la Corse, le Vivarais, la Touraine. De là, ces descriptions où l'aimable et spirituel biographe s'attarde un peu ; mais qui sont neuves, vives et franchement pittoresques. Et c'est plaisir de le suivre dans ses courses ; en commençant par la « petite maison de la rue *Lisse-Saint-Jean*, numéro 53 » (à Aix), où est né le cardinal ; puis à la vieille et sombre église de Saint-Jean de Malte où Hippolyte Guibert fut enfant de chœur ; voire, le long des *faïsses* voisines, étalant au soleil leurs figuiers, leurs mû-

riers, leurs vignes; et par les sentiers desquelles le futur cardinal, s'en allant aux champs, s'amusait « à jeter des figues dans la vaste coiffe noire de sa grand'mère maternelle ».

M. Paguelle de Follenay est un peintre; mais il a tout vu avant de peindre; jusqu'aux deux énormes micocouliers, qui projettent l'ombre et la fraîcheur sur les grises cellules du grand séminaire d'Aix. Il a passé tout un mois en Corse, sur les traces pieuses du P. Guibert; il a parcouru les sauvages environs de Vico, dont le bon Père fit une oasis au milieu des mâquis, après y avoir été menacé d'un coup de fusil par le neveu d'un curé; notons, par contre, que les bandits eurent la discrétion de ne jamais prélever sur leur voisin, missionnaire, « qu'une douzaine de francs pour s'acheter des chaussures ». Les honnêtes gens!

Voilà certes une façon d'écrire l'histoire qui n'est point banale. Aussi, comme s'exprime Mgr d'Hulst, « l'enquête si bien conduite dans tous les lieux où ce grand caractère avait laissé son empreinte », donne-t-elle aux pages serrées du premier tome une couleur, presque un éclat, dont le récit avait besoin, par endroits.

La *Vie du cardinal Guibert* est, en effet, répartie en deux volumes d'un intérêt forcément inégal, ou, si l'on veut, tout différent. Le premier contient les *Premières Années et la Vie religieuse;* le second, la *Vie épiscopale*. Le premier se compose, en grande partie, des lettres que le P. Guibert écrivait au fondateur des Oblats de Marie-Immaculée, Mgr de Mazenod. Des lecteurs pressés auront plus d'une fois la tentation de tourner rapidement les feuillets très édifiants, où le novice, le jeune missionnaire, le supérieur de Notre-Dame du Laus ou d'Ajaccio, raconte les menus événements de la famille religieuse, demande conseil et consolation, affirme son dévouement et son affection très fidèle. Correspondance touchante et filiale, mais où souvent une lettre ressemble à l'autre. L'historien a bien compris que « l'abondance des citations... appesantit parfois la marche du récit ». Il l'avoue, il ne s'en excuse point; tout au rebours : « C'est, dit-il, un défaut littéraire dont je suis d'autant plus responsable, qu'il est voulu, ou plutôt accepté[1]. » Il a *voulu* donner, le plus

1. *Préface*, p. XVII.

possible, la parole au grand prélat, derrière lequel le narrateur s'efface; et c'est de quoi le successeur de Mgr Guibert sur le siège de Paris, et le digne héritier de sa pourpre, félicite M. Paguelle de Follenay : « Vous avez, lui dit-il, voulu, en écrivant la vie de notre vénéré Père, que l'auteur s'effaçât pour le laisser agir et parler. »

Rien de mieux. Hasardons seulement encore une petite chicane; ce sera la dernière. L'historien, après un récit de quelque importance, se repose au bord de la route, en tirant la moralité des faits pour le bien des lecteurs. Il y met de l'expérience, de l'esprit, de la verve, et quelque peu d'insistance. Cette philosophie de l'histoire est toujours agréable; et, dans tel ou tel auditoire, la lecture publique en sera fort goûtée, non moins qu'opportune. Mais tout ainsi qu'on laisse parler le héros, ne serait-il pas souvent préférable de laisser parler les événements ? La leçon enveloppée dans une demi-phrase ne vaut-elle pas pour les lecteurs intelligents (M. Paguelle de Follenay n'écrit que pour ceux-là) une demi-page de réflexions, ou une page entière? En si bonne compagnie, on a hâte d'avancer. Avançons, nous aussi.

Au surplus, dans le premier volume, il y a autre chose que les pieuses confidences du P. Guibert. C'est encore la biographie du vaillant évêque, Mgr de Mazenod; c'est l'histoire des origines des Oblats; c'est même, par un côté, l'histoire de l'Église de France pendant la Restauration et sous le gouvernement de juillet. On y voit avec quel zèle les évêques essayaient de réparer les ruines de la Révolution; mais chez plus d'un qui n'avaient guère pris le temps de feuilleter saint Liguori, le zèle allait, comme le mal, jusqu'aux excès déplorables. Ainsi, le cardinal Guibert se plaisait à raconter, sur ses vieux jours, comme quoi, pour une mission près de Barcelonnette, le pieux et terrible Mgr de Miollis accordait aux prédicateurs les pouvoirs d'absoudre tout le monde — excepté « les usuriers, les consuétudinaires, les buveurs, les danseurs, les danseuses; et, ajoutait-il, etc. »; bref, tout le monde, excepté ceux qui en avaient besoin. Et, de la sorte, « le bon évêque, avec les meilleures intentions, faisait beaucoup rire le diable ».

Les chapitres les plus curieux de ce premier volume sont

les quatre ou cinq derniers : le séjour, les œuvres, l'apostolat du P. Guibert en Corse. Tout cela est neuf; c'est un voyage de découverte. Coïncidence singulière : plus le P. Guibert s'éloignait de Paris et de la cour, plus il s'y faisait connaître. Ce fut en Corse que le duc d'Orléans le rencontra et le devina ; et, depuis lors, le pieux Oblat devint, presque sans y prendre garde, le favori du roi et de la reine, dont les aumônes s'en allaient entretenir et meubler le pauvre séminaire d'Ajaccio.

Un jour, dans une audience qu'il obtint de Louis-Philippe, le bon Supérieur, en homme pratique, parlait de chasubles et de calices qu'il fallait pour sa chapelle, lorsque le roi, non moins pratique, l'interrompit :

« Eh ! mais, Monsieur le Supérieur, il vous faut aussi des chandeliers, des dalmatiques ?

— Certainement, Sire, si vous voulez bien nous faire donner de quoi les acheter. » Et les dalmatiques et les chandeliers furent joints aux autres objets accordés.

Au milieu de l'année 1840, le P. Guibert venait solliciter à nouveau des ornements d'église, des livres, de l'argent; toutes ses demandes, appuyées par la reine, lui étaient libéralement octroyées; mais bientôt l'on y joignait un cadeau assez imprévu : celui d'un évêché, qu'il ne demandait point. Car ce fut une des gloires et une des grandes consolations de sa vie d'avoir été choisi et appelé à l'épiscopat sans aucune démarche de sa part.

Et veut-on savoir dans quels sentiments le trouvèrent les honneurs qui l'allaient chercher au fond de la Corse ? Son père et ami, Mgr de Mazenod, nous l'apprend en ces termes : « Le pauvre Guibert est atterré du coup... » Et il écrivait lui-même, à cette nouvelle : « Jamais un plus grand malheur ne pouvait me frapper. J'en ai été malade, et je suis encore tout étourdi de ce coup de foudre. »

II

Un épiscopat inauguré dans ces conditions, avec cette humilité profonde et sincère, devait être béni, fécond, grand devant Dieu et devant les hommes. C'est ce que nous

démontre, avec autant d'évidence que d'intérêt le second volume de M. Paguelle de Follenay.

Ouvrage très complet, mais non point panégyrique à outrance. Le biographe signale, ici ou là, avec franchise, des lacunes dans cette admirable vie. Celle-ci entre autres, qui fut la plus profonde : « Les questions purement spéculatives et doctrinales ne le préoccupaient pas autant que plusieurs autres évêques de son époque et de son pays. Nous devons le regretter. » Son éducation ecclésiastique ne l'avait pas tout d'abord porté aux fortes disciplines de la théologie. Mgr Guibert méditait, mais pour agir ; peu d'évêques eurent plus de courage, de caractère, de zèle : quelques-uns eurent une science aux horizons plus vastes.

La culture littéraire du futur évêque avait, elle-même, été négligée ; et c'est après avoir reçu sa nomination au siège de Viviers, qu'il se mit résolument à refaire ses études, avec les classiques des deux grands siècles d'Auguste et de Louis XIV — ajoutons, et avec les classiques de la théologie ; notamment avec Suarez, dont il se procura une excellente édition, chose rare en ce temps-là.

C'est dans cette compagnie d'élite que Mgr Guibert apprit cette langue ferme, forte et transparente qui a fait dire de lui par M. Guizot : « C'est un des meilleurs écrivains de l'époque. » Il lisait et relisait Bossuet; dans ses voyages il emportait un ouvrage du dix-septième siècle : et bientôt son style prit les allures des chefs-d'œuvre. De ce style il y aurait une étude instructive à essayer; et nous l'essaierions volontiers, si dans les quarante-six ans d'épiscopat il n'y avait pas quelque chose d'infiniment plus méritoire que la littérature. Ce serait s'amuser à louer la couleur et les plis de la pourpre, sous laquelle battait un cœur si vaillant. Du reste le cardinal lui-même, tout en soupçonnant ses qualités d'écrivain, n'eut point la vanité d'auteur. En allant de son palais à Notre-Dame, il passa (combien de fois!) devant l'Institut, sans jeter de ce côté-là un regard d'envie. On le pria, on le pressa de se laisser offrir un fauteuil à l'Académie française : il parut ne pas entendre. On revint à la charge; il répondit qu'il n'avait pas le temps, et que ses journées étaient toutes remplies par d'autres soins. De fait, il travaillait si

énergiquement à l'œuvre de Dieu, qu'il n'avait point le loisir de songer à la gloriole et aux palmes qu'il eût honorées en les acceptant. Il refusa.

Il serait long d'analyser les 730 pages de la *Vie épiscopale;* il est plus court de les lire, et plus profitable. On a dit qu'il y a dans les écrits de Mgr Guibert quelque chose de saint Léon ; il y a dans sa vie quelque chose de saint Ambroise et de saint François de Sales ; comme aussi de ce grand évêque de Paris qui fut l'intrépide Christophe de Beaumont. Avec M. Paguelle de Follenay, on pénètre tour à tour dans ses pensées, dans ses actes épiscopaux, dans son caractère : mélange heureux de bonhomie et de finesse, de lenteur et de dignité, de prudence et d'énergique ténacité dans les résolutions, prises à la lumière de la foi. Aussi bien, un jour que M. Rouland se plaignait, devant Louis Veuillot, de ces évêques qui ne savaient point plier, le ministre nomma Mgr Guibert. « Ces évêques-là, dit-il avec une pointe d'humeur, il n'y a rien à tenter contre eux ; rien ne les arrêterait ; ils iraient droit au martyre. »

A la suite de l'historien, qui n'épargne point les documents et les place bien dans leur vrai jour, on verra ce que fut l'évêque de Viviers, l'archevêque de Tours, le cardinal de Paris.

A Viviers, l'affaire des frères Allignol est une façon de roman ecclésiastique, triste et consolant tout ensemble, qu'on pourrait intituler : *Orgueil et charité.*

A Tours, le fait de l'archevêché devenu le siège du gouvernement, fournit un chapitre absolument inouï dans une biographie d'évêque. On y admire la fermeté haute et simple de Mgr Guibert, dominant les pauvres petits hommes d'État, improvisés par le hasard de la politique. Chose pénible à dire : celui de ces gouvernants très peu chrétiens, hébergés par un prince de l'église, qui se montra le plus courtois ou même le plus religieux, ce fut le juif Crémieux ; à telles enseignes, qu'il pria Mgr Guibert de dire le *Benedicite* aux repas, et de le faire servir, lui et les siens, en maigre, le vendredi :

« Eh, non ! répondit l'archevêque de sa voix lente et profonde ; vous ne ferez pas maigre ; Mme Crémieux non plus ;

parce que vous n'y êtes pas obligés ; vous appartenez à l'Ancien Testament. Nous autres, qui sommes du Nouveau Testament, nous pratiquerons l'abstinence. Oui, tous ; même ceux qui, enfants de l'Église par leur baptême, n'en sont pas les fils les plus soumis », ajouta-t-il avec un fin sourire.

Est-il nécessaire de faire observer que le plus encombrant de ces hôtes de l'archevêché fut le tribun Gambetta qui, débarqué là en ballon, se mit à remuer tout « de son activité loquace et présomptueuse », et qui se hâta de quitter un toit si peu en rapport avec ses habitudes.

Dans une seule des phrases si noblement fières ou émues que Mgr Guibert écrivait alors, soit au roi de Prusse vainqueur, soit à Pie IX vaincu, prisonnier, mais toujours ami de la « pauvre France », il y avait plus de patriotisme vrai, que dans ces proclamations tapageuses, qui partaient de Tours et s'en allaient exciter les passions affolées ou annoncer des triomphes dérisoires.

A Tours, l'archevêque fut ce qu'il avait été en Corse, à Viviers ; ce qu'il devait être à Paris : un *bâtisseur*. Ce fut pendant son épiscopat qu'eut lieu la découverte, en quelque sorte miraculeuse, du tombeau de saint Martin — et l'érection d'un sanctuaire provisoire, qui serait devenu la basilique du glorieux apôtre, en tout point semblable à l'ancienne; si, depuis, d'autres vues plus modestes n'avaient prévalu. Mgr Guibert aimait à faire grand.

A Paris, il eut la gloire d'approuver le projet et de poser la première pierre du *Vœu national*, sur cette colline de Montmartre, qu'il choisit de préférence à tout autre emplacement de Paris. Ici et là, il se décida lentement; jamais il ne fut enthousiaste et n'eut la fièvre d'agir, même en bâtissant. A la façon des architectes du moyen âge et du grand évêque de Paris, Maurice de Sully, il construisait posément, sûrement; ce qu'il a créé durera.

Ce prélat, si réfléchi et nullement enclin à la fougue, se montra un vaillant soldat de l'Église. C'est par là qu'il fut grand, même en un temps où il eut pour collègues des hommes tels que Mgr Pie, Mgr Parisis, Mgr Gousset, Mgr Dupanloup, Mgr de Dreux-Brézé, Mgr de Salinis — toute une

légion d'évêques intrépides — et un peu plus tard, Mgr Freppel et Mgr Trégaro ; nous ne parlons que des morts.

Aucune attaque contre les droits de l'Église, de la papauté, de l'épiscopat, du clergé, des fidèles, ne le trouva indifférent, ni muet. Il parla, il écrivit, il lutta, jusqu'au dernier souffle de sa longue vie. Rappelons en courant quelques-unes de ses luttes les plus fameuses.

Une des premières (nous n'oserions dire que ce fût la plus opportune) eut pour objet le journal dirigé alors (en 1853) avec tant de foi, de courage, et l'incomparable talent que l'on sait, par Louis Veuillot. Mgr Guibert estimait Louis Veuillot et il lui en avait donné des preuves; mais il avait peur, écrivait-il, du *laïcisme* même le plus chrétien[1]. Il crut que l'*Univers*, à cette heure d'escarmouches passionnées pour et contre les classiques païens, s'attribuait des titres et un rôle, qui appartenaient aux seuls évêques ; et « du fond de ses montagnes », l'évêque de Viviers, tira, comme il se plaisait à dire, « le premier coup de pistolet » contre les rédacteurs de ce journal. Il leur reprochait « de s'être appelés le *parti catholique;*... ce qui est s'isoler, faire une scission, ou du moins une chose dont on cherche le sens, sans pouvoir le trouver. Ils se sont appelés encore les *catholiques avant tout :* titre fastueux de bien mauvais goût si peu conforme à la modestie chrétienne. Ils se sont décorés de l'épithète d'*ultramontains*. Or, que signifie ce nom dans un pays où le gallicanisme n'existe plus ?... »

Le réquisitoire aboutissait à un *conseil* de ne point lire l'*Univers ;* Mgr Guibert n'était pas allé aussi loin que Mgr Dupanloup. Au surplus, le « loyal évêque » — c'est une de ses expressions — était fait pour s'entendre avec un catholique aussi loyal que Louis Veuillot. On se vit, on se réconcilia ; l'archevêque de Tours invita même le grand polémiste à faire « au moins une douzaine » de satires contre les sots et les sottises du temps présent. En 1866, il aida de son argent et de son influence l'*Univers* qui allait reparaître. Le vénérable archevêque de Paris vint voir Louis Veuillot pendant sa dernière maladie. Après sa mort, il voulut qu'un monument

1 Voir à la fin de cet article les *Lettres inédites* du 19 novembre 1852 et du 7 mars 1853.

placé dans l'église du *Vœu national* honorât la mémoire et les services d'un homme qui avait défendu toutes les saintes causes, au prix même de sa liberté.

Louis Veuillot avait vu son journal supprimé par l'Empire. Mgr Guibert, après avoir défendu le Pape et les droits des évêques au sujet des élections, eut l'honneur d'être condamné par le Conseil d'État ; ce qui ne l'empêcha point de continuer à guerroyer hardiment et à se plaindre de certains de ses collègues qui agissaient « en évêques de cour » et qui se montraient « si froids en présence des périls de la papauté ».

En revanche, Pie IX daignait consulter Mgr Guibert, dont il appréciait la sagesse. Dans le *Mémoire* qu'il écrivit en réponse aux désirs du Saint-Père, l'archevêque de Tours exposa la situation de l'Église de France, avec une hauteur de vues, une liberté, une vigueur, que saint Bernard écrivant à Eugène III n'eût point désavouées. « Je plains, dit-il, ceux qui ne voient pas où l'on nous mène, et qui trouvent encore des paroles pour louer, ou qui n'en savent point trouver pour réclamer contre ceux qui disent comme Pharaon : *Opprimamus eos sapienter*... Que dire des tendances si évidentes dans le choix des évêques ? Si l'on marche quelque temps encore dans cette voie, on aura un épiscopat déconsidéré, muet, complaisant, peu capable, laissant tout faire. Je suis bien attristé. »

Cette grave question lui tenait au cœur ; comme elle préoccupait les plus hauts esprits et les meilleurs. Mgr Pie était navré de ce qu'il appelait les « énormités de complaisances épiscopales[1] ». Aux approches du Concile, quand Pie IX lui demande quelles matières y devront être traitées, Mgr Guibert s'empresse de répondre : « Parmi les choses qui pourraient occuper la sollicitude du concile, il en est une, Très Saint Père, qui me paraît être de la plus haute importance, je veux parler de la nomination ou désignation des évêques, concédée par les concordats à la puissance temporelle. Ce régime a produit les plus heureux fruits, en maintenant la concorde entre les deux pouvoirs, tant que les princes ont

1. Correspondance avec Mgr Cousseau, p. 245.

été véritablement des princes chrétiens. Aujourd'hui,... il pourra arriver que le prince, au lieu de choisir les plus dignes, les plus éminents par la science et par la vertu, cherchera dans le clergé les prêtres médiocres, d'un caractère faible, adulateurs du pouvoir, qui, sans être notoirement indignes, seraient insuffisants pour les hautes fonctions de l'épiscopat. On comprend comment, avec un semblable système, suivi avec persévérance pendant de longues années, une nation pourrait être réduite à n'avoir qu'un épiscopat abaissé, sans indépendance et ne jouissant dans l'opinion d'aucune considération... [1]. » — Après quoi, le vieil évêque propose les moyens que lui suggère son expérience et qu'on lira avec grand profit, au chapitre : *Le Concile du Vatican.*

Mgr Guibert qui ne reculait point devant les obstacles, ne fut jamais de ceux qui sont toujours prêts à marcher de l'avant. Au Concile, il n'alla de l'avant, pour la question de l'infaillibilité, qu'en voyant l'audace bruyante de quelques-uns, et l'admirable résolution de la plupart : « Nous ne sommes plus libres de nous taire, dit-il à la Commission des *Postulata* (il parlait français). Le calme ne sera rendu aux esprits que par la définition de ce que les catholiques ont cru jusqu'à ce jour. ».

Mais, forcé par la maladie, il dut, sur un ordre formel du Saint-Père, quitter Rome avant la fin du Concile; au moment de partir, il écrivit à Pie IX qu'il disait « du fond du cœur : *Placet* »; et c'est ainsi, aimait-il à raconter, que « j'ai été le premier à voter en faveur de l'infaillibilité du Pape ».

III

Une fois archevêque de Paris (novembre 1871), et cardinal (décembre 1873), Mgr Guibert assista, dans la joie de son âme, au renouveau de foi chrétienne qui passa sur la France. Il n'avait qu'à encourager et à bénir : ce fut la période la plus consolante de son épiscopat. Bientôt, hélas! le vent tourna; nous savons trop de quel côté; et les dix ou onze dernières années du cardinal ne furent qu'une suite de combats, où ce

1. T. II, p. 420-421.

vieillard toujours debout, toujours calme, disputa pied à pied, contre les sectaires fougueux ou sournois, les lambeaux de nos libertés catholiques.

A chacune de leurs entreprises sacrilèges, les pouvoirs publics rencontraient en face d'eux cet évêque octogénaire qui les avertissait, les conjurait mais sans bassesse, quelquefois les menaçait des vengeances divines et des ruines prochaines. Par là, du moins, il réconfortait les hésitants, les timides, qui ont besoin d'entendre une voix puissante pour se reprendre à espérer et à lutter. Cette voix, on l'entendit. Ce ne fut point la seule; mais ce fut l'une des plus autorisées et des plus fières. Et ce n'est pas sans émotion que l'on relit les nobles paroles adressées par Mgr Guibert, vers le temps des trop fameux *Décrets du 29 mars*, à un autre cardinal qui conseillait un silence prudent, pour ne pas effaroucher les gouvernants : « Éminence, nous sommes des évêques... Notre devoir est de défendre notre peuple ; et puisque pour le défendre, il faut parler, nous parlerons. » Lui aussi, malgré son amour de la paix, il avait compris le conseil de saint Fulbert de Chartres : *Melius est ut scandalum oriatur*, *quam veritas deseratur*.

Sous l'Empire, Mgr Guibert n'avait guère eu à défendre qu'une cause, celle de la papauté; « tandis que, sous la troisième République, ce sont tous les intérêts religieux de la France qui sollicitèrent son zèle et son talent ». A ce point de vue, le plus beau et le plus intéressant des vingt-quatre chapitres de cette histoire est l'avant-dernier, celui des luttes suprêmes. Nous ne saurions rappeler ici qu'en courant les principaux sujets de ces graves plaidoyers. La simple énumération en est douloureusement éloquente; c'est en même temps celle des tentatives de l'impiété contre l'Église et de nos défaites, dans un espace de dix ans.

1° Dès l'avènement d'une majorité républicaine, février 1876, on s'occupe de réduire le budget des cultes. Aussitôt le cardinal élève la voix; il plaide tour à tour la cause des séminaires, des desservants, du chapitre de Saint-Denis, des chapelains de Sainte-Geneviève...

2° En cette même année, la Chambre supprime les crédits de l'aumônerie militaire; le cardinal proteste avec énergie,

déclarant que si l'on supprime la religion dans l'armée, « il ne restera plus qu'à porter d'avance le deuil de notre patrie ».

3° Un mois plus tard, aux déclamations perfides contre les *empiétements* du clergé, Mgr Guibert répond par une lettre à M. Dufaure, où il avoue qu'en effet le clergé est grandement « coupable » d'aller partout où il y a des misères à secourir; il empiète de la sorte sur tous ceux qui l'entourent; mais, ajoute-t-il, « nous ne sommes pas disposés à nous corriger ».

4° En 1879, le gouvernement travaille à la ruine de l'enseignement religieux et prépare son article 7 contre les collèges catholiques. Immédiatement le cardinal signifie aux ministres que jamais on n'obtiendra des évêques « qu'ils séparent leur cause de celle des Congrégations religieuses,... qui font partie intégrante de la constitution de l'Église ».

5° Au mois de juillet suivant, cette loi contre la liberté d'enseignement étant votée par les députés, l'archevêque se tourne vers le Sénat. La fin de ce document ressemble au langage des Prophètes : « C'est un vieil évêque qui adresse à votre patriotisme ce suprême appel... Le régime républicain essaye pour la troisième fois de s'acclimater parmi nous. Les obstacles qu'il pourra rencontrer ne viendront pas de notre côté; mais il ne faut pas qu'il nous oblige à regarder vers le passé pour y retrouver l'image de la justice et de la liberté. » Cette fois au moins le langage du « vieil évêque » fut entendu; mais le triomphe dura peu.

6° En novembre 1879, premiers essais du gouvernement pour mettre la main sur la comptabilité des fabriques. Mgr Guibert oppose à cette usurpation sacrilège une argumentation serrée, dont la preuve principale est « que les biens des fabriques relèvent de la seule autorité des évêques ».

7° En 1880, le gouvernement lance les décrets du 29 mars. A deux reprises, le cardinal défend « ce que, dit-il, la France a de plus digne de respect »; et il fait un éloge de la Compagnie de Jésus dont elle sera toujours reconnaissante et légitimement fière.

8° Après l'exécution des décrets contre les Jésuites, nouvelles protestations du cardinal. Mais à la *déclaration* des autres Ordres, déclaration que Mgr Guibert se charge lui-

même de présenter, le gouvernement répond par les expulsions en masse.

9° En janvier 1881, sous le ministère Ferry, victorieux des couvents, vient le tour du clergé séculier. Il est déjà question, car l'on se hâte, d'envoyer les séminaristes à la caserne. C'est un premier son de cloche. Le cardinal fait à ce monstrueux projet une opposition indignée. Il n'eut pas avant de mourir la douleur d'assister à l'exécution de cette loi scélérate.

10° En février de la même année, le citoyen Raspail prétend *laïciser* l'église de Sainte-Geneviève, pour en faire un Panthéon. L'archevêque de Paris réclame au nom de Paris, au nom de l'histoire, au nom de la foi, au nom du bon sens : « Le peuple de Paris, dit-il, vient avec confiance et avec amour invoquer sa bonne Sainte : il ne viendrait pas, même par curiosité, visiter des mausolées. Il fait sa joie des pieuses solennités de sa patronne; il resterait de glace en face des cérémonies officielles; et la pompe même du langage, qui servait à la fin du siècle dernier à masquer le vide de ce culte humanitaire, n'amènerait plus qu'un sourire dédaigneux sur les lèvres de nos contemporains, désabusés des phrases sonores et des vaines apothéoses. » — Ce jour-là encore, l'archevêque de Paris a été prophète. Le futur Président Carnot fut l'un des ministres qui *désaffectèrent* Sainte-Geneviève ; et peut-être se souvient-on des « phrases sonores » qui retentirent là dans le vide autour de son cadavre. Lorsque, vers cette église d'où l'on venait d'expulser Dieu, le gouvernement achemina la ridicule apothéose de Victor Hugo, le cardinal, qui avait inutilement essayé d'aborder le malheureux poète mourant, protesta encore de toutes ses forces contre ce scandale d'impiété et de bouffonnerie.

11° En 1881, premiers efforts pour laïciser les hôpitaux, Mgr Guibert ne pouvait se faire la moindre illusion sur les sentiments des sectaires qui chassaient le prêtre du chevet des mourants; mais il voulut, une fois de plus, avertir ces rénégats de la foi : « Il convient à tous, leur dit-il, de respecter ces saintes croyances elles-mêmes, qui ont été chères à la plupart d'entre vous dans votre jeunesse, et que vous rappellerez peut-être un jour à votre aide pour vous consoler

dans les peines et les amertumes de la vie. La marche des années, les épreuves inévitables, les cruelles déceptions, les approches de la mort apportent de graves enseignements et opèrent bien souvent dans les âmes des changements imprévus. »

12° En 1883, décret plaçant les pensionnats religieux sous la surveillance d'inspecteurs laïques; en 1884, loi retirant aux curés l'usage exclusif des cloches et accordant aux maires les clés des églises. Chaque fois, le cardinal flétrit ces abus et les empiétements de ce *laïcisme* odieux.

13° En 1886, les ministres osent accuser à nouveau le clergé d'envahissement et de révolte. Pour la « dernière fois », le vénérable pasteur réfute ces imputations cyniques; et il écrit au Président Carnot une des plus vigoureuses pages que sa foi lui ait inspirées. Après avoir résumé tous les envahissements (sérieux et réels, ceux-là) des pouvoirs civils contre l'Église durant les cinq dernières années, il conclut : « Permettez à un vieil évêque, qui a vu changer sept fois le régime politique de son pays, permettez-lui de vous dire une dernière fois ce que lui suggère sa longue expérience. En continuant dans la voie où elle s'est engagée, la République peut faire beaucoup de mal à la religion; elle ne parviendra pas à la tuer. L'Église a connu d'autres périls, elle a traversé d'autres orages, et elle vit encore dans le cœur de la France. Elle assistera aux funérailles de ceux qui se flattent de l'anéantir... »

En France, chez les catholiques clairvoyants et vaillants; en Irlande, en Angleterre, au Canada, on applaudissait à cette généreuse attitude et à ces nobles discours. Vers ce temps-là, comme pour joindre l'ironie à la haine sacrilège, le gouvernement réduisit de 45 000 francs à 15 000 le traitement de l'archevêque de Paris.

IV

Malgré cette indigne mesquinerie, le bon cardinal Guibert distribua jusqu'à la fin d'incalculables aumônes aux pauvres et aux œuvres de Paris ou d'ailleurs. Dieu seul connaît les sommes qui passèrent de ses mains en celles de son secrétaire, qui était son *aumônier* à demeure, ou des Frères

de Saint-Vincent de Paul qui émiettaient au Paris « miséreux » l'or de l'archevêque. A l'archevêché cependant, on menait une vie quasi monastique, et le carrosse des deux princes de l'Église était une voiture de louage. On se rappelle encore le mot pittoresque : « En province, il faut deux chevaux pour un évêque ; à Paris, pour deux évêques, il n'y a qu'un cheval. »

Grâce à la pauvreté des deux évêques, le palais de la rue de Grenelle était la vraie *Maison du Peuple*. Les demandes de secours y arrivaient régulièrement au nombre de trente ou quarante par jour ; et la charité de Mgr Guibert, excessive parfois, tâchait de satisfaire tout le monde, y compris tous les braves curés de province qui avaient des clochers à rebâtir, ou qui criaient misère pour des objets un peu moins *cléricaux*. L'un d'eux écrivait un jour, d'un style sans gêne et franchement réaliste : « Mon pré est ensablé ; partant, plus de foin pour mon bourricot, et partant plus de crottin pour mes choux. » Le cardinal glissa sous enveloppe deux billets, sa bénédiction et ce petit point d'interrogation : « Je vous trouve bien romantique ; liriez-vous Zola ? »

Un autre jour, en 1885, c'est un jeune galérien, condamné à cinq ans de déportation et qui part pour la « Nouvelle ». Il écrit à l'archevêque de Paris : « ... Je n'ai que dix-neuf ans. Je me repens sincèrement de ma faute, et je suis fermement résolu, arrivé là-bas, de mériter, par une conduite irréprochable, ma réhabilitation. Mais il faut, Monseigneur Votre Éminence, que vous m'y aidiez... » Voici le cas. Il élève un couple de pinsons ; il veut en faire les compagnons et les consolateurs de sa captivité ; on lui permet de les emporter, pourvu qu'il ait une cage ; la cage, c'est 12 à 15 francs... Bref, le cardinal en envoie 25 ; et, quelque temps avant de mourir, il recevait, sur son lit d'agonie, une belle et bonne lettre du pauvre déporté, qui remerciait de tout son cœur et disait : « J'appelle le pinson *Cardinal* et la pinsonne *France*. Cela me fait ressouvenir de la patrie et de mon bienfaiteur. » Cette simple phrase du malheureux enfant amena de douces larmes sous les paupières du saint vieillard.

Nous voudrions raconter vingt autres traits charmants de sa vie privée, de sa générosité, de son esprit, parfois de fine

malice. Les deux volumes de M. Paguelle de Follenay en sont émaillés. A Viviers, l'évêque jouait aux boules, après dîner, dans les jardins de l'évêché, avec les prêtres de son entourage. A Paris, il allait, comme saint François de Sales, assister au déjeuner des moineaux. Il défendait de troubler les oiseaux qui couvaient ou élevaient leurs petits ; y avait-il un nid sur une branche dans une allée, on était, par ordre, invité à se promener d'un autre côté.

Aux environs de Paris, il contemplait d'un regard de compassion les pauvres petits ânes qui passaient pliant sous leur charge. Sa bonté s'étendait à toute la nature; mais il avait une complaisance plus marquée pour ces souffre-douleur à longues oreilles. Un jour, pendant un voyage en Italie, il interrompit sa prière pour dire à son compagnon : « Je viens de voir des ânes dans un pré; vous auriez dû m'avertir qu'il y en avait, et il ne faudra pas y manquer une autre fois. » Le compagnon n'y manqua plus.

A Saint-Prix, campagne de l'infirmerie Marie-Thérèse, où il allait prendre cinq ou six jours de vacances par an (il n'en prenait pas d'autres), le cardinal avait découvert une grosse fourmilière dans un taillis. L'activité, le travail de ces petits animaux, le captivaient et le reposaient. Il venait les voir chaque jour et admirer le spectacle que lui offrait, disait-il gaiement, « la meilleure des républiques ». Il les honora même de sa haute protection et défendit que l'on troublât ce petit État si laborieux, ces ouvrières si occupées. Mais les petits États sont, comme les grands, soumis aux fléaux et aux invasions du plus fort. Un faisan du voisinage fit, lui aussi, de fréquentes visites à la fourmilière; il en fit tant, qu'à la fin il n'y eut plus là que ruine, désolation et solitude. On dut apprendre la triste nouvelle au vénérable protecteur de la cité malheureuse.

« Votre Éminence, lui dit-on, ne pourra plus contempler la meilleure des républiques.

— Hélas ! répondit-il avec un sourire, il n'y a donc que les autres qui durent ! »

Ces traits de simplicité généreuse ou de bonhomie charmante éclairent les 1300 pages de cette biographie, si instructive, si fortifiante, et qui, par le fond même du récit,

serait plutôt non seulement grave, mais austère. Double aspect de la *Vie du cardinal Guibert*, qui se reflète assez bien dans les deux portraits placés en tête de chaque volume. L'un, celui du Père Guibert, nous offre une physionomie raide, un peu agreste, presque dure; l'autre, celle du cardinal, est la figure sérieuse, mais paternelle et à demi souriante du patriarche. Après avoir considéré les portraits et parcouru les deux volumes, ceux qui ont eu le bonheur de le connaître disent : C'est bien lui.

C'a été le compliment autorisé du vénérable coadjuteur que se choisit Mgr Guibert et avec qui, disait-il, « en dix ans, je n'ai pas eu une heure de dissentiment ». — « Votre livre, écrit le cardinal Richard à M. Paguelle de Follenay, nous gardera fidèlement la mémoire de cette vie et de cette mort, dont il perpétuera le grand exemple. »

Grand exemple, en effet. Après quarante-six ans d'épiscopat, le pacifique et courageux vieillard est demeuré debout jusqu'à la fin, sur le seuil du temple de Dieu, pour en défendre l'entrée contre les envahisseurs ; et répétant, de façon à se faire entendre, les énergiques paroles de sa Lettre sur les Décrets du 29 mars : « Je suis pasteur des âmes. » Si nous étions encore aux siècles où l'on sculptait les évêques au porche des cathédrales, on devrait y représenter, dans cette attitude, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et chevalier de la sainte Église en cette fin du dix-neuvième siècle.

V

Au moment où nous allions achever ce travail, un ami a eu l'heureuse pensée de nous offrir plusieurs lettres inédites de Mgr Guibert, alors évêque de Viviers. Nos lecteurs, j'en suis sûr, nous sauront gré de leur avoir servi une bonne partie de ces documents, intéressants à plus d'un titre. Nous reproduisons trois de ces lettres adressées par Mgr Guibert à son « bon voisin » Mgr de Valence. Au chapitre premier du second volume, M. Paguelle de Follenay nous fournit une preuve gracieuse de l'intimité qui unissait les deux vénérables collègues. L'évêque de Valence avait envoyé à celui de Viviers « une jolie gazelle » qui, après avoir fait la joie

des hôtes de l'archevêché, alla, dans un accès de gaieté folâtre, se briser la tête contre une porte.

On trouvera dans ces lettres quelques points d'histoire; les uns, indiqués dans la *Vie* du cardinal, comme l'affaire de l'*Univers;* d'autres, laissés dans l'ombre; par exemple, l'attitude indépendante de Mgr Guibert, lors de l'avènement du second Empire.

1° Viviers, le 19 novembre 1852.

Monseigneur,

Je viens de lire votre mandement contre le livre de M. Jouve. *Optime*[1]. Il y a dans votre écrit une force d'autant plus invincible, qu'elle est accompagnée de plus de modération. Vous mettez sous les yeux les pièces de conviction ; il n'y a rien à répondre. Les textes que vous citez et qui révèlent l'esprit de l'œuvre sont tous plus ou moins répréhensibles. Grand Dieu! quels canonistes! ou plutôt, quelle ignorance, quelle légèreté, quelle absence de logique et de raison! Cette leçon sera bonne à votre chanoine et à d'autres, j'espère. Il faut que les évêques sachent faire acte d'autorité, quand cela est nécessaire; sans quoi, nous finirions par être envahis par le presbytérianisme et par le laïcisme. Les réflexions générales que vous exposez à la fin sont pleines d'à-propos. Pour mon compte, je vous remercie de tout mon cœur du service que vous avez rendu à l'Église. Vous comprenez que j'y suis plus sensible, que s'il était rendu par un autre.

Quand j'ai répondu à votre dernière lettre, je ne m'étais pas avisé de tourner le feuillet et je n'avais pas lu la phrase dans laquelle vous me dites que vous penchez pour le vote en faveur de l'Empire. Cette manière de voir m'a un peu radouci. Cependant je ne dérogerai pas à mon habitude qui est de ne pas aller au scrutin. Je vous avoue que ce Sénat, avec cinq cardinaux en tête, allant offrir une couronne impériale, qui peut tomber demain du front sur lequel on la place, est pour moi un spectacle extraordinaire. J'en reviens à dire que nous ne devons faire aucune opposition ; ce serait ingratitude et aveuglement. Nous pouvons même prêter un appui moral. Mais saluer ainsi tous les soleils qui se lèvent, ce serait manquer de dignité et nous compromettre dans la considération publique. Je n'aime pas ces circulaires de Rennes et de Gap, sur le rythme du dithyrambe. J'espère que nous ne lirons pas de nouvelles pièces de cette espèce.

Je vous renouvelle, mon vénéré Seigneur, l'assurance de mon respectueux et affectueux dévouement,

† J. Hipp., év. de Viviers.

1. M. le chanoine Jouve avait publié (Paris, 1850) : *Exposition historique des droits et des devoirs dans la hiérarchie ecclésiastique.*

Je partirai la semaine prochaine pour aller passer huit jours en Provence.

20. — Je viens de recevoir votre nouvelle lettre. Je retire le mandement de la circulation, il n'a été lu que par M. le Supérieur du séminaire.

2° Viviers, le 7 mars 1853.

Monseigneur,

Je vous suis bien reconnaissant des bonnes paroles que vous avez eu la bonté de m'écrire à l'occasion de ma circulaire. Comment pourriez-vous douter des sentiments avec lesquels je recevrai les observations que votre amitié poura me communiquer ? Je vous prie de me les adresser avec cette sainte liberté qui sera pour moi le témoignage le plus précieux de votre affection. Vous connaissez toute la confiance que m'inspirent votre bon jugement et l'esprit de Dieu dont vous êtes rempli.

Je crois, au reste, que mes efforts et ceux de quelques-uns de nos collègues qui me sont venus en aide, seront inutiles. M. Veuillot reviendra de Rome, au moins avec des encouragements secrets. On lui recommandera plus de sagesse ; il s'observera pendant trois mois et reprendra ses allures ordinaires. Alors personne n'osera plus élever la voix, et nous subirons tous le joug ignominieux du laïcisme et du presbytérianisme qui gouvernent nos diocèses. On me dira : Si Rome approuve l'*Univers*, qu'avons-nous à dire ? Cela est vrai ; et comme le Pape, qui est notre Père à tous, a l'administration de toute l'Église, je ne dirai pas un mot quand il aura parlé. Mais il m'a semblé qu'il convenait de lui faire connaître la vérité de la situation, et c'est ce que j'ai voulu faire par ma circulaire, et dans une lettre que j'ai adressée au cardinal Antonelli. Je (ne) me suis décidé qu'à regret, parce que j'ai horreur de tout éclat devant le public. Mais vous voyez si nos adversaires sont aussi scrupuleux. Vous avez dû recevoir la circulaire de notre métropolitain. Je pouvais bien m'attendre, qu'après avoir complimenté M. Jouve, que vous avez condamné, il encouragerait l'*Univers*, que j'essayais de ramener à plus de modération.

Heureusement Dieu regarde surtout les intentions ; et comme ces intentions sont bonnes de part et d'autre, et que les points de vue seulement sont différents, nous pourrons être les uns et les autres récompensés pour des actes contraires.

Vous pouvez, mon vénéré Seigneur, disposer dès ce moment de mille honoraires de messes pour vos prêtres et vos bonnes œuvres. Je mets de côté cette somme que je vous ferai passer à la première occasion ; à moins que vous ne préfériez tirer une traite sur moi.

Voilà le beau temps qui revient ; je m'en réjouis à cause de vous. Il me semble qu'il n'est pas très prudent de vous engager au milieu de vos montagnes dans une saison comme celle-ci. Je demande à Dieu qu'il vous protège contre tous les dangers.

Priez, à votre tour, pour votre bon voisin qui, en attendant, le plaisir de vous voir, dans la belle saison, vous renouvelle de grand cœur l'assurance de son entier dévouement et de son attachement plein de respect.

† J. Hipp., évêque de Viviers.

3° Viviers, le 14 juin 1853.

Monseigneur,

Ce qui m'a empêché de répondre plus tôt à vos lettres, c'est précisément la visite de Mgr de Marseille, que j'ai conduit à Notre-Dame de La Blachère et à Aubenas. J'ai cru comprendre par quelques paroles du vénérable Prélat, que le secret de votre projet n'avait pas été strictement gardé. Vous ne risquez rien en confiant votre séminaire aux Oblats. Ils ne laissent rien à désirer sous le rapport de la piété et du bon esprit, ce qui est le point capital. Je visitai l'hiver dernier Mgr l'Évêque de Fréjus qui les a appelés. Il ne tarissait pas en éloges, et cependant il n'est pas facile. Les Oblats ont leur règle qu'ils doivent observer dans les séminaires qu'ils dirigent ; mais ils laissent aussi une place à la volonté et aux désirs de l'Évêque diocésain. Je connais d'autres communautés qui ne sont pas si accommodantes. Sous le rapport de l'instruction, les Oblats ont de très bons sujets ; ils en ont aussi de faibles comme partout. L'essentiel est d'obtenir un bon supérieur et un professeur de morale solide. Pour le dogme, les jeunes gens s'en tirent bien quand ils ont quelque talent ; mieux quelquefois que des professeurs plus anciens, parce qu'ils mettent plus d'intérêt et plus de mouvement dans les classes.

Au reste, mon vénéré Seigneur, je tiens, et l'expérience prouve que des hommes de communauté, à égalité de talents, et même un peu inférieurs sous ce rapport, dirigeront mieux un séminaire et obtiendront des résultats plus satisfaisants que des prêtres séculiers ; parce qu'il y a chez les premiers plus d'esprit d'ordre et de suite, et plus de piété.

Je ne puis donc que vous féliciter sur votre projet. Je fais des vœux pour sa réalisation et pour un complet succès.

Je prendrai mes mesures pour être libre à l'époque de la cérémonie qui doit avoir lieu le 21 août dans votre cathédrale. Je ne puis manquer une si belle occasion. Mais j'espere qu'avant vous viendrez passer quelques jours à Viviers.

Je vous renouvelle, mon vénéré Seigneur, l'assurance de tous mes sentiments dévoués et respectueux.

† J. Hipp., év. de Viviers.

V. DELAPORTE, S. J.

LA

PHILOSOPHIE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

Au dernier Congrès de la *Société d'économie sociale*, le président d'honneur, M. Denys Cochin, député de Paris, a soutenu avec beaucoup d'esprit cette thèse perdue, « que la science économique n'est pas une science. »

Ses arguments nous ont paru faibles et nous ont grandement surpris, sur les lèvres d'un homme si distingué, si savant d'ailleurs, et, de plus, au moment où il présidait l'assemblée générale d'hommes très instruits qui ont voué leurs loisirs à l'étude de la science économique.

Cette conférence, publiée dans la *Réforme sociale,* est un symptôme entre mille du désarroi des esprits, quand ils abordent la philosophie des phénomènes économiques.

Le désordre, le vague des idées se révèle d'une manière frappante dans les définitions de la science économique qu'on trouve chez différents auteurs.

Elle est définie par M. Jordan : la philosophie de l'industric humaine [1] ;

Par J.-B. Say : la simple exposition de la manière dont les richesses se forment, se distribuent et se consomment [2] ;

Par Stuart-Mill : la science qui trace les lois des phénomènes sociaux ;

Par M. Yves Guyot : la science de la valeur [3] ;

Par le P. Liberatore : la science de la richesse publique, quant à l'honnête direction dont elle est susceptible comme moyen de bien-être général [4].

Ces différences sont encore plus sensibles quand il s'agit d'assigner à la science économique son rang parmi les autres sciences.

1. *Cours analytique d'économie politique.*
2. *Cours d'économie politique.*
3. *Cours d'économie politique.*
4. *Cours d'économie politique,* p. 20.

Un économiste anglais, M. Devas, veut qu'elle soit une dépendance et comme un chapitre de la Morale [1] : *Economical science is a portion of Ethics, or moral science.*

Le P. Pesch, S. J., le P. Cathrein, S. J., M. Béchaux, tout en admettant les rapports intimes de la science économique avec la morale, soutiennent avec raison que ces deux sciences sont distinctes.

Mêmes dissentiments sur les lois économiques : les uns les nient carrément, comme les socialistes ; les autres se figurent qu'elles relèvent de la liberté humaine ; les autres les confondent avec les lois morales ou avec les faits économiques.

Nous nous proposons, dans ce travail, de démêler un peu cet écheveau très embrouillé d'idées confuses et mal assises, afin d'arriver, par une analyse rigoureuse des faits économiques, à des notions plus nettes et plus précises.

I

Une science se distingue des autres par la nature des phénomènes qu'elle constate et dont elle formule les lois, c'est-à-dire les rapports de causes à effets. Les phénomènes physiques et les phénomènes chimiques ont des caractères différents : les lois physiques, comme celles de la pesanteur, diffèrent des lois chimiques, qui président à la combinaison des corps.

Les phénomènes économiques nous entourent de toutes parts : la nature nous met en présence de matières premières et de forces ; mais ces choses ne nous servent, ne deviennent des utilités, qu'autant qu'elles sont pliées à nos besoins par une transformation qu'opère *le travail.*

La parole de Dieu : *In sudore vultus tui vesceris pane*, est plus vraie qu'on ne pense : on n'a rien sans travail. Même ces dons de la nature, que Dieu semble nous donner à pleines mains, l'air, la lumière et l'eau potable, on ne peut en avoir sa part, dès que les hommes se multiplient, qu'à force de travail.

1. *Groundwork of Economic*, p. 1.

La plupart des hommes dépensent à se nourrir, à se vêtir et à se loger tout ce qu'ils ont de talent et de force.

Les riches vivent du travail accumulé de leurs pères, et eux-mêmes, s'ils ne veulent pas se réveiller un jour sans le sou, travaillent : car conserver une fortune est presque aussi difficile que de l'acquérir. Tout capital, à moins de mourir d'épuisement, cherche le travail qui le féconde : le capital stimule et paye le travail, et le travail produit le dividende; le capital donne des loisirs; or ceux-là seuls qui ont des loisirs peuvent inventer, et l'invention c'est la vie de l'industrie; et pour cultiver les beaux-arts, qui ouvrent au travail tant d'horizons et de débouchés nouveaux, il faut encore de l'aisance et du temps, et par conséquent du capital.

Le travail, toujours individuel dans son effort, ne produirait presque rien, s'il ne se combinait avec celui des autres hommes par l'association dans l'effort et dans l'échange des produits, et s'il ne centuplait son énergie par l'emploi des machines et par la concentration des capitaux.

Dans cette transformation qu'il impose à la nature, l'homme rencontre trois grands obstacles : la résistance de la matière et des forces, le temps et l'espace. Il a remporté sur eux, dans ce siècle, trois grandes victoires : il a vaincu la matière et les forces par la machine, le temps et l'espace par la rapidité des transports et par le crédit. La machine lui donne le plus d'utilités possibles avec le moindre effort; le crédit lui procure le capital instantanément et d'avance, longtemps avant qu'il puisse le rembourser par la vente du produit, et la rapidité des transports met à sa disposition tous les marchés du monde.

Ces trois choses ont rendu possible la grande industrie, qui n'a jamais existé au moyen âge, ce qui nous interdit, pour le dire en passant, toute comparaison entre les conditions du travail au moyen âge et dans notre temps.

Tous ces travaux, tous ces efforts, qui, directement ou indirectement, recherchent ou produisent la richesse, c'est-à-dire un bien, une utilité capable de satisfaire nos besoins ou nos désirs, s'évaluent, s'échangent, ont un prix : ce sont des phénomènes économiques.

Personne ne peut se désintéresser de ces phénomènes; car

ils nous font vivre et ils relient entre eux les hommes et les peuples : c'est par les nécessités économiques que les hommes sont comme soudés les uns aux autres. On n'a rien dit de trop en appelant l'agriculture et l'industrie les deux mamelles nourricières du pays : cette métaphore, devenue banale, exprime admirablement l'importance vitale des phénomènes économiques.

La branche des connaissances humaines qui étudie les phénomènes économiques est-elle un simple catalogue de faits, plus ou moins intéressants, ou bien est-elle vraiment une science?

La science de certains phénomènes est la connaissance de ces phénomènes dans leur cause. *Scientia est cognitio rerum per altissimas causas.* La science économique peut-elle assigner une cause aux phénomènes économiques? ou bien ces phénomènes sont-ils le jeu du hasard? Sont-ils soumis à des lois, c'est-à-dire à des dépendances, à des engrenages de causes amenant des effets ?

En d'autres termes, la production des richesses, c'est-à-dire des biens nécessaires ou utiles, leur répartition, leur consommation, sont-elles soumises à des lois, et ces lois les connaît-on? Pouvons-nous dire : Nous connaissons assez les phénomènes économiques pour affirmer, qu'étant données telles causes, tels effets suivront? Y a-t-il des lois économiques ?

Naturellement, les socialistes nient ces lois, puisqu'ils ont la prétention de refaire à leur gré le régime économique. *Les lois économiques*, dit M. de Laveleye, *ne sont pas des lois naturelles; ce sont des lois qu'a édictées le législateur.*

Les socialistes de la chaire, ou de gouvernement, ne les reconnaissent pas non plus, puisque pour eux, il n'y a pas de lois économiques naturelles, mais de simples faits successifs, mis en ordre par l'État.

Les empiriques, qu'ils soient hommes d'État ou hommes privés, partent de l'idée, que l'administration et les lois auront facilement raison de ce qu'on appelle lois économiques, et pourront à leur gré produire et répartir la richesse.

En 1849, Lamartine recevant comme membre du Gouver-

nement provisoire, une députation de la Société d'économie politique, lui tint ce langage : « Cette science, citoyens, ne doit plus être, comme autrefois, la science de la richesse; la République veut lui donner un autre caractère : elle veut en faire la science de la fraternité ! »

Marchant sur les brisées du poète, M. de Persigny, qui se croyait un homme d'État, disait quelques années plus tard : « L'Empire qui a apporté avec lui tout un ordre d'idées nouvelles, a aussi son économie politique à lui. » On le vit bien; cette science nouvelle consista en procédés financiers à part, en monopoles, contraires à toutes les lois économiques, et dont les tristes résultats n'ont que trop justifié la science, traitée par le ministre avec tant de désinvolture.

De nos jours, l'idée de Persigny s'est fait jour en Allemagne, sous la forme d'une soi-disant économie nationale : il n'y aurait pas de science des lois générales de production et de répartition, mais seulement des systèmes particuliers, adaptés à chaque peuple et à chaque temps. C'était une réaction bizarre contre des économistes étroits et absolus, qui ne tenaient pas assez compte de la complexité des phénomènes sociaux.

En face de ces rêveries, la science économique affirme avec raison que les phénomènes économiques sont gouvernés par des lois générales, indépendantes de la volonté des hommes. Qu'ils le veuillent ou non, ces lois se vérifient, et leur violation entraîne des désordres qu'aucune force humaine ne peut conjurer.

Rien mieux que la monnaie ne montre l'impuissance des législateurs à prévenir certaines conséquences, quand ils ont enfreint les lois économiques naturelles. Aucune puissance au monde ne peut faire que la monnaie représente plus qu'elle ne vaut réellement. Voyez ce qui se passe pour la monnaie d'argent : aucune loi ne réussit à en faire respecter la valeur fictive. Si les billets de banque, trop multipliés et non remboursables en espèces, perdent toute valeur, malgré leur cours forcé, cela tient sans doute à des lois économiques naturelles, dont aucun gouvernement ne peut enchaîner les conséquences. L'histoire des assignats est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister.

La division du travail, habilement contenue, ne centuple-t-elle pas sa productivité ? et ne surexcite-t-elle pas l'activité des échanges ? et d'un autre côté, peut-elle être poussée indéfiniment ? N'a-t-elle pas une limite dans l'étendue des débouchés et des marchés ? Ne sont-ce pas là des lois universelles ?

Le capital, c'est-à-dire la création d'instruments, d'approvisionnements permettant de se livrer sans interruption à des travaux de longue haleine, n'ajoute-t-il pas énormément à la productivité du travail ? Ne peut-on pas dire que le capital féconde le travail, comme la pluie les champs ? N'est-ce pas là une loi naturelle, universelle ?

Plus le capital circule, plus le travail produit : la formation du capital est le fruit de l'épargne ; cette épargne est pénible, et pour que l'homme s'y astreigne, il faut qu'il soit sûr de sa propriété et de l'avenir. Les meilleures conditions de l'épargne sont donc la stabilité du foyer et de la propriété. N'est-ce pas là une loi naturelle, universelle ?

Toutes les lois économiques, nous l'avouons, n'ont pas un caractère aussi absolu : quelques-unes, comme la loi de l'offre et de la demande, sont tempérées par d'autres lois économiques, qui entrent en jeu parallèlement.

Ainsi, dans la question du salaire, la loi de l'offre et de la demande, qui veut que le salaire baisse ou monte, selon que la main-d'œuvre abonde ou se fait rare ; cette loi, dis-je, est atténuée par cette autre loi : Un travail bon marché est un travail cher, c'est-à-dire qui en définitive coûte cher au patron sans entrailles, parce qu'il est mal fait. Elle est également tenue en échec par la nécessité de ne pas désorganiser l'atelier, et pour tous les patrons chrétiens, par la loi de justice, qui veut que l'ouvrier sobre et honnête puisse vivre de son travail.

Mais malgré tout, la loi de l'offre et de la demande se fera sentir : quoi qu'on fasse, elle rognera ou enflera la paye de l'ouvrier ; car il est impossible que l'ouvrier soit aussi bien payé, quand il « court après le patron, que lorsque le patron court après lui ». On peut dire à ce propos des lois économiques, ce que Bacon disait des lois de la nature : *On ne leur commande qu'en leur obéissant.*

La connaissance scientifique ou instinctive qu'a l'homme de ces lois, agit sur lui comme un motif de détermination, et comme la plupart des hommes observent les effets de ces lois, et s'y conforment, elles finissent par créer dans la société des tendances générales et comme des courants.

Sans doute, même devant les lois économiques les plus absolues, même en face des conséquences prévues, le libre arbitre reste souverain, et peut passer outre ; mais les lois ainsi outragées se retournent alors contre lui et frappent ses efforts de stérilité : il ne réussira pas ! il ne fera pas fortune !

Les sociétés qui s'inscrivent en faux contre ces lois ne peuvent empêcher l'inévitable sanction de les saisir un jour ; elles périssent, et leur disparition venge l'ordre violé. On peut dire des lois économiques ce que Lourdoueix disait des principes politiques : « Un principe a deux manières de triompher : il triomphe, quand on l'applique et qu'il produit le bien, et il triomphe, quand on applique le principe contraire et que ce principe-là produit le mal. »

Mais chose remarquable, le plus souvent, si quelques rares individus rompent en visière avec les lois économiques, les sociétés leur restent fidèles. Le P. Taparelli a très finement saisi ce caractère des lois économiques : « L'homme est libre, dit-il ; mais cette liberté ne peut soustraire l'individu aux grandes influences des causes extérieures, qui se manifestent jusque dans son action morale. Cette influence est plus grande encore sur les sociétés que sur les individus ; car la nature des êtres leur donne à tous une impulsion commune, une tendance identique, et il est impossible qu'un mouvement opposé à cette tendance se trouve jamais dans le plus grand nombre des individus d'une même espèce. Par conséquent, toute aggrégation d'individus semblables suivra généralement les règles que lui trace la nature, bien que cette multitude puisse enfermer un monstre, et que chaque individu puisse être affligé de quelque difformité[1]. »

Dans le même ordre d'idées, Quetelet qui, malgré le titre bizarre de son ouvrage la *Physique sociale,* était un vrai

1. *Droit naturel,* n. 1599. Ces paroles résument le chapitre.

savant, a fait ressortir la régularité avec laquelle se reproduisent les faits de la vie humaine, et notamment les faits moraux, quand on considère les grands nombres [1].

Il va plus loin; tout en reconnaissant l'influence du libre arbitre sur les faits sociaux, il signale ce phénomène curieux, à savoir que les faits sociaux, que le libre arbitre peut modifier à son gré, procèdent d'année en année avec plus de régularité que ceux qui sont influencés seulement par les causes physiques. On remarque, par exemple, qu'étant donné le même nombre d'hommes, le chiffre des mariages est à peu près invariable.

Ainsi Dieu réussit-il, tout en laissant l'homme en la main de sa prévoyance, *in manu concilii sui*, à assurer le maintien de l'ordre naturel créé par lui. Dans l'ensemble, cette force du libre arbitre, qui semble capable de tout compromettre, agit précisément sous l'empire de motifs de détermination, que lui-même a établis, bien qu'elle soit toujours maîtresse de dévier. C'est le mot de Taparelli : *Le progrès nécessaire accompli par des êtres libres.*

La nature véritable des lois économiques se dégagera mieux encore de l'analyse des causes qui les produisent. Ces lois sont dues en effet tantôt à des causes physiques et physiologiques, tantôt à des causes morales.

Les lois des grands nombres nous donnent beaucoup d'exemples de l'influence constante de certaines causes physiques sur des phénomènes économiques. Ainsi, par exemple, au bout de dix ans, la moyenne annuelle des sinistres maritimes, ou des accidents dans les fabriques d'une région, se trouve sensiblement la même.

On a fait la même remarque pour tous les actes de la vie humaine, où, à côté des causes physiologiques et physiques, la liberté joue un certain rôle. Le nombre des mariages et celui des naissances est, dans un pays donné, et à une certaine période, à peu près le même. Dans les mariages, on a trouvé constamment reproduits les mêmes chiffres pour l'âge des époux, pour la proportion des unions entre garçons

1. Quetelet, *Essai de physique sociale ; Lettres sur la théorie des probabilités appliquées aux sciences morales et politiques.*

et filles, veufs et filles, veuves et garçons, veufs et veuves. Enfin, les statistiques judiciaires révèlent la constance des suicides et des crimes, soit dans leurs chiffres absolus, soit dans leur progression.

Des institutions économiques très importantes : assurances, caisses de retraite, etc., sont basées sur ces constatations.

D'où vient cette régularité dans les grands nombres ? Quel en est le principe ?

Laplace l'a formulé en ces termes : « Les rapports de la nature et de ses effets sont à peu près constants, quand ces effets sont en grand nombre; car, dans une série d'événements indéfiniment prolongés, l'action des causes régulières et constantes doit l'emporter à la longue sur celle des causes irrégulières. » Laplace se rencontre ici avec Taparelli.

« Cette action prédominante des causes régulières, disent plusieurs économistes, s'explique assez bien dans les phénomènes qui sont dus à des causes physiques. Les tempêtes, par exemple, qui causent presque tous les sinistres maritimes, se reproduisent régulièrement par suite de l'équilibre des forces de la nature. On comprend encore que, dans la question du mariage, les motifs physiques de détermination, combinés avec les obstacles, qui résultent d'un même milieu social, et agissant sur des hommes qui ont la même nature, doivent amener des résultats à peu près identiques.

« La constance des chiffres des suicides et des crimes s'explique encore par l'influence et par la combinaison d'un triple élément : des causes physiques constantes (pauvreté, alcoolisme, etc.), l'influence d'un milieu social malsain, et la dépravation d'une nature portée au mal. »

L'étude de tous ces phénomènes est utile à la science économique : elle suggèrera à la police d'un État bien gouverné de les atténuer en combattant ces excitations malsaines : la littérature immorale, la liberté effrénée des spéculations, l'enseignement athée.

En dehors des grands nombres, il y a d'autres lois économiques dues à l'influence des causes physiques. En voici une : *La productivité du travail est en raison directe de l'abondance et de la circulation des capitaux.* En effet, un pro-

duit ne sort pas tout fabriqué du cerveau d'un entrepreneur : il faut du temps pour l'adapter aux besoins, et, en attendant, sans le capital comment transformer la matière, payer des ouvriers qui ne peuvent attendre, et parer, le cas échéant, au renouvellement des machines ? Physiquement donc, la productivité du travail dépend de l'abondance des capitaux, et celle-ci de leur circulation plus ou moins rapide.

Les lois économiques qui ont amené la division du travail dans la grande industrie sont dues également à des causes physiques.

La nature morale de l'homme, ses désirs, ses aspirations, le sentiment qu'il a de son intérêt personnel, sont la raison de beaucoup de lois économiques.

Nous verrons tout à l'heure que parmi les forces économiques, les forces morales : l'énergie, l'initiative, l'intelligence, la moralité, occupent le premier rang.

Le crédit s'appuie surtout sur les dispositions morales qui prévalent dans un pays ; basé sur la confiance, il exige, pour naître et se développer, et l'assurance du lendemain, que lui donneront la richesse acquise, le savoir et les qualités morales des individus, et la sécurité publique qu'assure un bon gouvernement.

Comme exemple de l'influence des forces morales sur les lois économiques on peut encore citer le travail et l'épargne dans la famille. Il est certain que l'homme ne donne la mesure de ce qu'il peut faire que dans la famille, et dans la mesure où la stabilité du foyer et de la propriété lui est assurée.

Si nous parcourons les différentes parties de la science économique, la production, la répartition et la consommation de la richesse, dans chacune, nous rencontrons des lois certaines, constamment vérifiées par l'expérience.

La science économique ne s'occupe pas de savoir par quels procédés la richesse se produit : ce sont là des détails techniques qui regardent les faiseurs de manuels. Elle voit les choses de plus haut, et enregistre les conditions générales de la production, et ses caractères identiques dans chaque genre d'industrie. Elle constate que toute production sup-

pose le concours des agents naturels : du travail, du capital et de la pensée directrice et inventrice, et que la puissance de ces différents facteurs s'accroît par divers arrangements.

A propos du travail, elle étudiera et la division du travail, et la question trop négligée des forces économiques.

Sans doute, la nature, la terre, offrent de grandes ressources ; mais ces éléments sont peu de chose en comparaison de l'homme, la force économique par excellence.

L'action de l'État sur l'ordre économique est considérable ; la famille, la race, la religion, l'esprit corporatif exercent une influence profonde, dont tout économiste sérieux tiendra grand compte; mais toutes ces forces ne sont pas comparables à la valeur individuelle de l'homme et de ses qualités éminemment personnelles : l'esprit d'initiative et d'invention, la vigueur physique, l'intelligence et la moralité.

Le peuple où il y a le plus d'initiative, de capacité, d'épargne, deviendra, toutes choses égales d'ailleurs, plus riche que ses concurrents.

Il importe donc de trouver les moyens de développer les initiatives hardies, la force physique, l'habileté professionnelle, et ce qu'on pourrait appeler les vertus industrielles : l'esprit d'initiative, l'énergie, la tempérance, la prévoyance, la justice, toutes questions du plus haut intérêt, qui amènent l'économiste à étudier l'influence sur l'industrie de l'hygiène privée et publique, de l'éducation comme supérieure à l'instruction, de la religion et du repos dominical, qui est, n'en déplaise à plusieurs, une grande force économique.

Un autre facteur de la production sollicite l'attention de l'économiste : c'est le capital. Le capital, qu'il se manifeste sous forme de monnaie, d'approvisionnements ou d'installations, est du travail accumulé en vue d'une production ultérieure. — Il a pour mère l'épargne et pour père l'esprit d'invention et de combinaison [1].

Le capital étant un sacrifice du présent à l'avenir, pour que ce sacrifice soit accepté, il faut au moins que cet avenir soit assuré. Tout désordre social est fatal à la capitalisation. La

1. Cf. P. Leroy-Beaulieu, *Traité pratique d'économie politique.*

meilleure garantie de l'avenir, c'est une forte constitution de la famille et de la propriété.

Il n'y a pas, et il ne peut y avoir d'opposition entre le capital et le travail; car toute richesse, *tout capital profite à tous*, parce que toute richesse, à moins de sécher sur place, cherche le travail pour trouver un dividende. Le capital ne peut ni se conserver, ni croître sans le travail, et le travail ne peut se développer sans le capital. Le capital et le travail sont donc comme deux frères, ou comme les deux yeux d'une même tête; qui blesse l'un, blesse l'autre, et quand on effraie le capital et qu'on le traque par des mesures vexatoires, c'est le travail qui paye les frais de la guerre.

Les intérêts bien compris du travail et du capital s'harmonisent à merveille : le patron a tout intérêt à s'assurer par un bon salaire une main-d'œuvre habile et dévouée, et l'ouvrier, de son côté, a tout intérêt à voir prospérer son patron, qui, sans un bénéfice raisonnable, ne pourra maintenir les salaires élevés. *La plus sûre garantie de l'ouvrier contre le chômage, c'est la fortune du patron.*

Seuls, ni le travail ni le capital ne produisent rien : il faut donc les unir et les organiser. Quelle sera l'organisation la plus efficace? le producteur autonome, qui réunit dans sa personne le travail et le capital, ou l'entrepreneur?

Seule l'organisation économique, dont l'entrepreneur est l'âme, est compatible avec les méthodes perfectionnées, avec le développement des machines et de la capitalisation.

Quel cadre convient-il de donner à l'industrie, telle qu'elle se présente aujourd'hui : la production dispersée ou la production concentrée, en grand?

Quelles sont les conditions générales ou les lois du développement de la production?

Ce tableau très abrégé nous donne une idée des problèmes que soulève la question de la production, des lois que l'économiste est appelé à étudier et à formuler.

S'agit-il de la répartition; la science économique ne dit pas seulement comment la richesse est répartie, mais par quels procédés elle se trouve ainsi distribuée. Elle étudie les différents modes de répartition et constate les lois qui les régissent. Elle est amenée par ce sujet à se prononcer sur

le collectivisme, sur la propriété privée, sur l'hérédité, sur l'impôt.

Elle dira par exemple : La propriété privée rapporte plus que la propriété collective. — L'homme n'épargne sérieusement qu'au sein de la famille; et s'il n'a pas l'espoir de léguer son bien à ses héritiers, il le néglige. — Dès que l'impôt atteint le désir ou la possibilité de s'enrichir, il tue le travail. En effet, de notre temps, les risques courus par l'industriel sont si grands, que s'il n'avait l'espoir fondé de faire une grande fortune, jamais il ne tenterait pareille aventure.

Quand elle traite la question de la consommation de la richesse, la science économique s'attache à caractériser les divers modes de consommation ou d'emploi de la richesse et elle montre l'influence qu'ils ont, et sur la production, et sur la condition économique des personnes. L'épargne et la capitalisation, le luxe et la prodigalité, la charité privée ou publique, sont tour à tour soumis à son examen, et elle apprécie leur effet sur le développement du bien-être et de la richesse de l'individu et de la société. La consommation des richesses a une grande portée morale : l'histoire atteste que, selon les procédés adoptés, les peuples ont progressé ou sont tombés en décadence.

Évidemment, dans ces pages trop courtes, nous avons plutôt fait pressentir et deviner que nous n'avons énuméré les lois économiques, et nous ne pourrions être plus complet, sans écrire un petit traité. Mais ce coup d'œil rapide suffit pour faire comprendre ce que nous voulons dire, quand nous affirmons qu'il y a des lois économiques et que la connaissance de ces lois constitue la science économique.

Ces lois forment le cadre providentiel, l'ordre établi par Dieu, dans lequel se meut l'activité humaine, quand elle s'occupe des intérêts matériels.

Elles sont distinctes des lois dont l'ensemble fait l'ordre moral; mais elles s'accordent avec elles. Elles forment comme une circonférence intérieure plus étroite dont tous les points répondent à une circonférence plus large, et tracée par l'ordre moral ; on ne peut s'en étonner : c'était bien le moins que la Providence, en réglant l'ordre matériel, le subordonnât aux destinées suprêmes de l'humanité.

La définition de la science économique sort tout naturellement de ces principes : c'est une science qui étudie et formule les lois qui règlent la production, la répartition et la consommation des richesses.

II

La science économique est une véritable science; mais où faut-il la ranger? Et d'abord est-elle distincte de la morale ou bien n'en est-elle, comme quelques-uns l'ont prétendu, qu'un chapitre, une branche?

Non, la science économique n'est ni un chapitre, ni une branche de la morale, et il faut absolument soutenir avec le P. Pesch, S. J., avec le P. Cathrein, S. J., avec M. Béchaux, etc... la distinction de ces deux sciences.

En effet, l'objet propre et immédiat de la morale, c'est l'honnête, ou le rapport entre l'activité de l'homme et la fin suprême, et l'objet propre et immédiat de la science économique, c'est le rapport entre l'activité de l'homme et la richesse ou la prospérité matérielle. La diversité des objets établit donc entre les deux sciences une distinction formelle.

Ces deux sciences sont donc distinctes, mais elles ne sont pas étrangères l'une à l'autre. La morale en effet remplit à l'égard de l'économiste un double rôle : elle lui sert de phare et elle est un facteur de production très important.

Avant tout, l'économiste est un homme; donc jamais il ne peut faire abstraction de la morale. Pour s'exercer dans la sphère des intérêts matériels, son activité n'en est pas moins une activité humaine, donc soumise en tout et partout à la loi morale, à la règle de la destinée suprême, qui domine tout; et bien volontiers nous souscrirons à cette proposition : L'activité de l'économiste est toujours subordonnée et gouvernée par la morale.

L'ordre du monde moral et sa clé de voûte, c'est-à-dire la destinée éternelle de l'homme, la distinction du bien et du mal moral, l'obligation morale, la genèse des droits : *autant de sous-entendus obligés*, qui éclairent et atteignent l'économiste dans tous ses actes. Car si les lois économiques

forment le cadre immédiat où se meut son activité, les lois morales en forment un autre, qui renferme le premier.

Ainsi, c'est entendu, l'économiste sérieux tient tout d'abord compte des préceptes moraux et met résolument à l'index tout procédé de production ou de répartition que la morale interdit.

Le fabricant devra donc régler son salaire, non pas uniquement sur l'offre et la demande, mais aussi sur les nécessités de la vie d'un homme sobre et honnête, ainsi que le veut la loi morale; seulement, et c'est ici que nous nous séparons de plusieurs auteurs, en agissant ainsi, il fera, *non de l'économie politique*, mais *de la morale*. On dit : Donner à l'ouvrier un salaire suffisant pour vivre, est une loi économique. Nous répondons : Non, c'est un précepte de morale, qui n'a rien de commun avec les lois économiques.

Plus tard, quand le même fabricant réfléchira qu'une loi économique lui enseigne que le travail bon marché est un travail qui coûte cher, parce qu'il est mal fait et démoralise l'ouvrier, il s'applaudira d'avoir, en observant la loi morale, fait une bonne spéculation, et il redeviendra économiste.

La morale éclaire l'économiste sur ses devoirs : est-ce là tout son rôle vis-à-vis de lui ? Non, assurément, car elle est un des facteurs les plus puissants de la production.

Qu'on analyse ce qu'on appelle les forces économiques, et on verra qu'elles doivent à la morale le meilleur de leur énergie. A l'état individuel, l'homme apporte comme appoints la vigueur physique et l'intelligence. Or ces deux choses sont intimement liées à l'ordre moral : les deux grands ennemis de la vigueur physique et intellectuelle ne sont-ils pas la débauche et l'alcool ?

La justice et la charité assurent la fidélité dans les conventions et dans les échanges, et la permanence des engagements ; la force morale donne l'énergie au travail et pousse aux initiatives hardies ; la tempérance rend l'épargne possible et bouche les fissures par où le salaire s'écoule.

On le voit, les vertus morales pénètrent le régime économique et en sont comme la moelle. La morale est la lumière et le facteur le plus énergique de l'économie politique.

Les rapports entre la morale et la science économique rappellent d'une manière frappante ceux qui existent entre la morale et la médecine. La morale éclaire la médecine et lui interdit absolument certaines thèses et certains procédés.

Voyez, par exemple, ce que dit la morale sur l'opération césarienne et sur l'usage de l'hypnotisme, sur la chasteté et sur cent questions délicates.

De plus, la morale est pour le praticien intelligent un des plus puissants facteurs de guérison et de santé, et cependant, il n'est jamais venu à la pensée de personne de dire que la médecine est une science dépendant de la morale, un chapitre de la morale. Pourquoi ? Parce que le point de vue de la morale et celui de la médecine sont différents : l'une considère le bien moral ; l'autre, le bien du corps, la santé. Quand le médecin, éclairé par la morale, évite certains procédés, que l'art technique conseille, il fait de la morale et non de la médecine ; et, tout au contraire, quand il se sert de la morale comme d'un moyen de santé, il redevient médecin, et ne fait plus de la morale, mais de la médecine.

Ce que nous avons dit du côté de la morale dans l'économie politique, nous pourrions le dire du christianisme.

Lui aussi pénètre tout le régime économique des chrétiens. Lui aussi est à l'économie politique une lumière qui condamne et écarte certaines propositions et certaines pratiques, et un facteur singulièrement énergique, qui réchauffe tous les autres. Le cardinal Bourret a fait un très beau mandement consacré tout entier à développer cette thèse qui est très juste et très neuve. Comme le philosophe, l'économiste va prendre langue à Rome et écarte les dispositions et les procédés que le Saint-Siège flétrit. Pas plus que le philosophe, il ne perd rien par cet hommage préalable, qui le garde de l'erreur, de sa vigueur et de sa pénétration, quand il rentre dans le domaine réservé de ses recherches.

III

En théorie, quand on analyse les éléments des trois sciences qui contribuent, chacune pour sa part, à éclairer et à ré-

soudre la question sociale, la morale, la politique et la science économique, il est nécessaire, pour se faire des idées nettes, d'isoler par la pensée et de séparer ces sciences réellement distinctes.

Mais quand on descend dans la réalité concrète des choses, et quand on étudie de près les problèmes que soulève la question sociale, on s'aperçoit bien vite que, de fait, ces sciences ne marchent presque jamais seules, mais la main dans la main ; que la plupart des questions, surtout les plus intéressantes, sont des questions complexes, où tour à tour chaque science vient dire son mot.

Ainsi la question sociale, pour commencer par là, est elle-même la plus complexe de toutes les questions : elle emprunte ses solutions tantôt à la morale, tantôt à la politique et tantôt à la science économique. Il en est de même du divorce, de la liberté de tester, de la liberté d'association, et des revendications ouvrières les plus fameuses. Ce ne sont ni des questions de morale pure, ni des questions politiques, ni des questions économiques ; mais des questions mixtes, où les différentes sciences se donnent rendez-vous. M. Claudio Jannet a très bien dit : « Il n'est pas une grande question sociale qui puisse se résoudre par la science économique seule... »

C'est ce caractère complexe des questions, qui a causé l'illusion de beaucoup d'esprits : ils ont souvent confondu des sciences qui étaient voisines, mais distinctes ; qui parlaient ensemble, mais chacune sur son terrain, à son point de vue particulier. Une analyse plus éclairée et plus précise dissipe cette confusion, remet toutes choses en place, et accuse plutôt qu'elle n'efface les différences.

Comme cette analyse présente un grand intérêt et jette un grand jour sur la question qui nous occupe, le lecteur nous permettra de nous y arrêter un peu.

Prenons par exemple la question du divorce : elle a un côté moral, un côté politique et un côté économique.

La morale a beaucoup à dire sur le divorce; mais elle va au fond des choses, quand elle prononce d'abord que le mariage, antérieur à l'État, ne peut être réglé par lui; et ensuite, que

le mariage étant, par nature, un contrat en faveur d'un tiers qui est l'enfant, et les intérêts de ce tiers étant toujours lésés par le divorce, celui-ci ne peut être permis par la morale.

La science politique, je veux dire la science de gouverner, démontre que ce qui ébranle le foyer, ébranle la société; que l'instabilité de la famille est un élément de désordre social. On ne peut gouverner un peuple qui n'a pour foyers que des amas de poussière.

La science économique apporte alors son verdict : le divorce appauvrit; c'est un nid à procès. La puissance économique de la famille dépend de la permanence des forces qu'elle met en jeu; et d'ailleurs, par suite du divorce, ces forces mêmes sont compromises, parce que les enfants négligés, initiés de bonne heure aux plus tristes passions, meurent jeunes et n'arrivent à rien.

L'hérédité, la liberté de tester, est une autre question complexe. La morale examine la chose à son point de vue et dit : par le partage forcé et en nature, l'État attaque précisément ce qu'il est avant tout chargé de défendre : le droit de propriété et l'autorité paternelle.

Au point de vue de la science politique, cette loi, en dispersant les pierres du foyer, fait œuvre de dissolution sociale.

La science économique étudie la question au point de vue de la puissance productive, et dit : La continuité de la famille est une condition *sine qua non* de puissance et de progrès. Il n'y a de puissant que ce qui dure; or cette continuité repose sur un élément matériel : la continuité du patrimoine. Rien ne tue plus sûrement une exploitation que la nécessité de tout vendre et de tout recommencer à nouveaux frais. Dans certaines villes commerçantes de France, les maisons étrangères dominent, parce qu'elles ne liquident jamais.

La vente par licitation, à la mort du père, tue la petite propriété, et la prévision du partage d'un bien qu'il a chèrement conquis, a amené le paysan calculateur des campagnes à n'avoir qu'un enfant. C'est la destruction de la force économique par excellence : l'homme.

Dans la sphère de la famille, nous rencontrons encore la question si délicate de la fécondité du foyer, autre question très complexe.

La science morale établira que la stérilité volontaire du foyer est incompatible avec la fin même du mariage ; que le plaisir sans but, admis comme régulateur, est l'immoralité même, et que, pour peu qu'on presse les conséquences, tous les désordres en sortent.

La science politique dira par la bouche de Vauban : « C'est par le nombre de leurs sujets que la grandeur des rois se mesure » ; et par celle de Jean-Jacques Rousseau : « Il n'y a pas de pire disette que celle des hommes ; toute nation qui repousse la fécondité du mariage sera un jour absorbée par des races plus prolifiques. »

La science économique apporte à la morale un concours puissant ; la stérilité volontaire, dit-elle, détourne les femmes des soins domestiques, et en fait le fléau des bonnes mœurs ; elle nuit gravement à l'essor de la production, et arrête la colonisation.

L'excès de la population est d'ailleurs providentiellement conjuré par la colonisation, par les épidémies et les guerres, par la prévoyance légitime apportée dans la formation des mariages, et enfin par le célibat volontaire.

La liberté d'association gagne singulièrement à être étudiée tour à tour à la lumière de la morale, de la science politique et de la science économique.

La morale tient pour la liberté de toute association honnête ; car, dit-elle, « qui veut la liberté, veut aussi la liberté d'association, vu que la seconde n'est, après tout, que la première, sous un jour différent ». Nous ne sommes pas complètement libres, si nous ne le sommes pas de nous associer sans entraves, pour tout ce qui est honnête. Nous dire : Vous êtes libres, mais vous ne pouvez vous associer librement, c'est se moquer, vu que beaucoup de choses, et des meilleures, ne nous sont abordables que par l'association. Autant nous dire : « Courez, » après nous avoir lié les jambes.

Les Parlements, les Richelieu, les Louis XIV et les Napoléon étaient sous ce rapport très tyranniques ; mais comme la Révolution et ses partisans ont renchéri sur eux ! Y a-t-il une seule entrave de l'ancien régime que l'État moderne n'ait cent fois multipliée et fortifiée ! Or toutes ces traditions, contraires à la liberté des associations honnêtes, sont condam-

nées par le droit naturel; l'État n'a pas le droit de restreindre une liberté qui lui est antérieure et que son premier devoir est de protéger; et les peuples libres et progressifs, les États-Unis, l'Angleterre, le Canada, l'Australie ne veulent d'autre limite au droit d'association honnête que le droit commun.

La science politique, envisageant la question au point de vue du bon gouvernement, déclare que l'État a tout intérêt à laisser aux initiatives privées associées une foule de branches importantes de la vie civile, dont l'État ne peut s'arroger la direction que par un abus de force criant et qu'il exploite toujours très mal.

Les associations libres associées enseignent, assurent, fabriquent, font la charité cent fois mieux que l'État et ne coûtent rien au budget. Les États-Unis et l'Angleterre sont là pour le prouver. De grâce donc, qu'on laisse faire les associations libres, et que l'État s'occupe de ce qui le regarde. C'est une détestable politique que celle de l'État touche-à-tout et providence universelle. Que la liberté d'association nous délivre de ce fléau !

La science économique, s'emparant de ces déclarations des politiques les plus avisés, fera remarquer à nos hommes d'État que si leurs budgets, toujours plus chargés, viennent aboutir à une impasse, si les impôts exorbitants dévorent la petite aisance des meilleurs travailleurs, c'est grâce à cet empiétement de l'État sur les droits des associations libres.

Qu'ils sortent donc enfin ces prétendus libéraux, en réalité libéraux tyrans, de cette ornière de la Révolution, dont le plus clair résultat a été le césarisme le plus intolérable; qu'ils proclament une bonne fois que toutes les initiatives honnêtes sont libres de s'associer — pour enseigner — pour faire la charité — pour posséder — pour créer des institutions de travail et d'épargne; —qu'elles ne relèvent, comme en Angleterre et aux États-Unis, que du droit commun; et des intitutions merveilleuses, bientôt sorties de cette liberté du bien, résoudront et la question budgétaire, et la question sociale ! La liberté des associations honnêtes, voilà le grand remède économique dont la France a besoin.

S'agit-il de la question si ardemment débattue de l'intervention de l'État dans l'industrie; combien ne sera-t-il pas à propos, avant de prendre parti, de consulter tour à tour la morale, la politique et la science économique, et de ne pas admettre, sans les contrôler sérieusement, les affirmations de certaines écoles, qui voudraient faire intervenir l'État un peu à tort et à travers, pour assurer le bien-être de tous, pour réglementer la concurrence, pour fixer les salaires, pour établir des corporations forcées, pour organiser au profit de l'ouvrier des caisses obligatoires d'assurance contre les accidents, contre les maladies et contre la vieillesse[1] ?

Nous n'avons point l'intention de trancher ici ces questions en courant et comme au pied levé; nous voulons simplement montrer combien d'un côté la question est complexe, et combien d'un autre côté la discussion gagnerait en clarté, si on distinguait bien les éléments de solution et les sciences auxquelles on doit les emprunter. Nous voulons seulement suggérer au lecteur, que cette analyse pénétrante jetterait beaucoup de jour sur toutes les revendications ouvrières et l'inviter à les faire passer successivement au crible des trois sciences.

Dans la question qui nous occupe en ce moment, la morale nous dira qu'en droit l'État est avant tout le tuteur de tous les droits, de ceux des patrons et des riches aussi bien que de ceux des ouvriers; que son premier devoir est d'assurer à tous la jouissance de leurs droits et de faire en sorte que toutes les facultés, toutes les libertés légitimes puissent se développer dans le bien; qu'il a mille fois le droit et le devoir de protéger l'hygiène et la moralité et la liberté religieuse dans l'industrie.

Mais la morale dira aussi que le socialisme consiste à laisser l'État empiéter sur des fonctions réservées par la Providence à l'industrie, à la famille et à l'association libre; que se nourrir, prévoir l'avenir, et prendre contre lui ses précautions par l'assurance sont des fonctions essentielle-

1. C'est ce qu'on a appelé : *Faire reposer la réforme sociale sur la législation,* formule qui a été sagement écartée par le dernier congrès catholique de Salzbourg. Cf. *Correspondant*, 25 sept. 1896.

ment individuelles; et qu'on ne voit pas, lorsqu'avec quinze centimes par jour, l'ouvrier pourrait se constituer dans les Compagnies libres d'assurances, une rente convenable, bien supérieure à celle que l'État pourrait lui offrir, qu'on ne voit pas, dis-je, si pouvant le faire, il ne le fait pas, de quel droit l'État forcerait les contribuables à le faire à sa place.

Or il paraît que, le plus souvent, l'ouvrier pourrait le faire, puisque presque partout, il boit chaque jour en eau-de-vie frelatée et meurtrière pour sa santé, non pas une fois, mais quatre et cinq fois quinze centimes.

La société la *Prudential* compte plus de dix millions de contrats d'assurances signés par des ouvriers anglais; pourquoi l'ouvrier français n'entrerait-il pas dans cette voie[1] ?

Que des patrons généreux, et il y en a beaucoup en France, prennent l'initiative de faire pour leurs ouvriers, ce que ceux-ci devraient faire, à la bonne heure! Mais qu'on en fasse à tous un devoir de justice, cela paraît à beaucoup une injustice criante.

La science politique suggérera timidement; car elle a peu de chance d'être écoutée en ce temps de parti pris, que cette intervention exagérée de l'État laissera la crise sociale dans toute son acuité; qu'elle ne rapprochera pas les ouvriers des patrons et creusera plutôt l'abîme qui les sépare, en surexcitant les prétentions des travailleurs; qu'elle ne voit pas d'ailleurs quel avantage on peut trouver à éteindre l'esprit de prévoyance chez les classes laborieuses.

La science économique représentera que beaucoup de ces interventions de l'État, même celles qui en théorie paraissent plus justes, sont de fait impossibles.

Que toutes ces réformes se traduisent par des impôts nouveaux, alors que nous succombons sous la charge; que ces impôts rendent tout plus cher et sont la véritable raison qui fait que le salaire est parfois insuffisant; que les capitalistes en font retomber le poids sur la classe ouvrière, en majorant le prix de fabrication; qu'en définitive, l'ouvrier finira par payer les frais de ces expériences; qu'en France, l'industrie

1. Nous avons vérifié ce chiffre de dix millions dans les bureaux de la *Prudential* à Londres.

et les transports emploient 3 181 000 ouvriers; en supposant la retraite pour la vieillesse acquise à soixante ans, on aurait annuellement, lorsque le plein effet de la loi se serait produit, 891 000 pensionnaires ; ce qui coûterait, en supposant une pension de 360 francs, 320 millions par an[1]; que si l'État promet cela aux classes ouvrières, il sera responsable, et il sera amené par une pente invincible à prendre en main la caisse, ce qui mettra à sa disposition des sommes colossales : cet argent, il le dépensera comme il a dépensé les trois millards de la caisse d'épargne et le remplacera par du trois pour cent, dont le contribuable payera l'intérêt.

Appliquons la même méthode analytique aux revendications ouvrières les plus fameuses, par exemple au minimum de salaire imposé à l'industrie.

Que dit la morale sur cette question ? — En apparence, rien de plus simple : le salaire doit être tel, qu'il puisse faire vivre un homme honnête et sobre. C'est un droit pour l'ouvrier, de vivre de son salaire, et c'est pour le patron un devoir strict de justice de le lui donner. S'il ne le donne pas, pourquoi l'État, tuteur et gardien du droit, ne le lui arracherait-il pas ? *Cuique suum.* Si l'ouvrier ne fournit pas le travail qu'il a promis, que la loi le poursuive ; et si le patron ne donne pas le juste salaire, que l'État l'y force !

Mais cette vue du droit n'est-elle pas un peu superficielle, et ne serait-il pas à propos de l'éclairer par une étude plus précise des faits ? Relevons les salaires, dit-on ; établissons un minimum ! C'est bientôt dit ; mais y a-t-il au moins, pour satisfaire cette belle ardeur, un minimum de bénéfice ? C'est un point très important, qu'on a peut-être trop négligé de vérifier. Et s'il n'y en a pas ? Est-il juste de forcer à payer un homme qui perd de l'argent ! N'est-ce pas l'obliger à fermer et à jeter ses ouvriers sur le pavé? Avant de décider, ne conviendrait-il pas d'interroger la science économique ?

La science politique fera observer, que, sans doute, le *laissez faire* et le *laissez passer* absolus sont une erreur et une sottise, et que vouloir les pratiquer, c'est mal gou-

1. Cf. Théry, *Exploiteurs et salariés*, p. 241. Paris, Lecoffre.

verner ; mais que c'est aussi mal gouverner, que d'enfermer l'État dans une impasse, aux prises avec des effets, dont on ne peut maîtriser les causes ; or le salaire est de ces effets-là ; il dépend d'une foule de causes mystérieuses, qui échappent à l'action de l'État. La loi de l'offre et de la demande est une de ces causes ; mais elle n'est pas la seule à faire sentir son action.

La science économique nous apprend que, le plus souvent, dans l'industrie, l'on ne rencontre pas ce minimum de bénéfice, qui serait nécessaire pour payer le minimum de salaire ; que la moitié des entreprises font faillite ; qu'un quart joint les deux bouts à grand'peine et sans bénéfice, et qu'un autre quart seulement retire quelque profit. Voilà ce qu'il est indispensable de savoir pour juger. Ne l'a-t-on pas quelquefois oublié ?

La science économique nous dit de plus que ce minimum forcé de salaire serait chose impraticable. Il faudrait faire autant de règlements que de villes et de saisons ; car la valeur du salaire en monnaie n'est que nominale ; la valeur réelle dépend du prix des denrées, et rien n'est plus variable.

Pour assurer au salaire en monnaie sa valeur réelle, l'État serait entraîné à fixer le prix des denrées, mesure qui, d'ordinaire, les fait monter ; et il faudrait encore un nouveau tarif, pour le cas où l'ouvrier serait payé tout ou partie en nature.

La science économique terminerait sa déposition en disant : On veut le minimum de salaire légal, c'est impossible ; mais si on l'avait, l'ouvrier y serait muré : jamais il ne reverrait les hauts salaires. Le minimum légal de salaire, c'est la radiation du maximum de salaire. Ceux qui cherchent sincèrement le bien de l'ouvrier, l'ont-ils compris ? Le minimum international de salaire ne mérite pas qu'on s'y arrête ; il serait encore plus chimérique que le minimum national.

Il faut donc tourner une difficulté qu'on ne peut aborder de front : il faut sans doute inculquer à tous les patrons ce que la justice demande ; mais comme nous l'avons dit, leur intérêt leur crie que les salaires bon marché, sont des sa-

laires coûteux et ruineux pour eux-mêmes. Mais il faut sur tout demander aux institutions économiques et charitables cette suffisance de ressources que le salaire ne peut pas toujours donner. Il faut développer les coopératives de consommation, qui, en France, ne sont qu'à l'état d'enfance, tandis qu'en Angleterre, elles nourrissent un million de chefs de famille ; il faut rendre la vie de l'ouvrier meilleur marché, en diminuant les impôts, en déchargeant l'État de fonctions que les associations libres remplissent mieux que lui, en décentralisant, en dégrevant les objets de première nécessité, en reportant aux douanes beaucoup de ce qu'on demande à l'octroi ; il faut enfin imiter les États-Unis, le Canada et la Prusse en établissant une série de lois, qui rendent aux ouvriers la petite propriété accessible et stable, et les sauver de ce fléau, qui dévore le meilleur de leurs ressources et leur santé : l'alcool. N'est-ce pas dans cette tactique habile et modérée, qu'est le vrai remède ?

Il serait facile et peut-être intéressant d'appliquer cette méthode à toutes les revendications ouvrières ; mais nous nous arrêtons, pour ne pas abuser de la patience du lecteur.

Le résultat que nous cherchions nous paraît acquis. Il nous semble impossible de suivre quelque temps cette analyse des questions sociales à la lumière de la morale, de la politique et de la science économique, sans se rendre parfaitement compte de la nature de la science économique et du rôle qu'elle joue dans la solution de ces problèmes.

Dans ces différentes questions, les trois sciences dont nous avons invoqué le témoignage étaient parfaitement d'accord : chacune prononçait le même verdict que les autres, mais pour des motifs différents, sur un terrain différent, à un point de vue distinct. Le point de vue de la science économique, c'est toujours la richesse. Elle dit comme la morale : Le divorce ne vaut rien ; le partage forcé ne vaut rien. La stérilité volontaire est un fléau, l'intervention abusive de l'État est le grand chemin du socialisme : toute association honnête doit être libre ; le salaire minimum imposé par l'État est un faux remède ; mais tout cela, elle le dit à son point de vue spécial, appuyée sur des considérations d'ordre parti-

culier, qui n'ont rien de commun avec le point de vue, avec les considérations de l'ordre moral.

Toutes les idées que nous avons effleurées dans ce travail s'accuseront plus nettes et plus en relief quand, reprenant en sous-œuvre la grande question des lois économiques, nous en tracerons un tableau d'ensemble plus étudié et plus complet.

J. FORBES, S. J.

L'ÉTHIOPIE CHRÉTIENNE

FRAGMENTS INÉDITS PAR M. Arnaud d'ABBADIE[1]

III

LÉGENDES ÉTHIOPIENNES

Les classes inférieures surtout s'entretiennent de nombreux récits relatifs aux moines des Thébaïdes. Selon eux, un tel solitaire se servait d'un lion comme de monture ; ainsi que le roi Salomon, tel autre, ayant pénétré le langage des quadrupèdes et des oiseaux, s'entretenait familièrement avec eux ; un autre passait sa vie avec un éléphant ; quelques-uns étaient d'une sainteté telle que la terre refusait respectueusement de les porter et qu'ils ne marchaient qu'en l'air à deux hauteurs d'homme ; tel autre surnaturellement averti qu'à plusieurs journées de distance, un chrétien, avec lequel il se trouvait en communion de cœur et de prières, était à l'agonie, aurait chevauché dans les airs sur une branche verdoyante et serait arrivé en moins d'une heure à son chevet.

Enfin l'imagination des indigènes se donne pleine carrière sur de pareils sujets.

Un de mes amis les plus intimes, un homme intelligent, instruit, et d'une grande bravoure, quitta le siècle.

Après s'être arrêté successivement auprès de quelques anachorètes, il se rendit dans une laure au désert pour demander des conseils à un religieux en renom.

Il trouva sa hutte vide, et il y attendait depuis longtemps, lorsque deux autres religieux, accablés de fatigue, survinrent au déclin du jour ; ils saluèrent, et, silencieux, ranimèrent le feu de l'âtre, situé comme d'habitude au milieu de

1. V. *Études*, 20 janvier et 5 février 1897.

la hutte, puis ils s'endormirent après avoir invité du geste mon ami à s'en approcher.

Celui-ci était encore en prières lorsqu'un souffle haletant lui fit tourner la tête vers l'entrée : deux grandes panthères, indécises, la gueule mi-ouverte, s'y tenaient debout.

Après avoir bien examiné l'intérieur, elles s'accroupirent auprès du feu comme deux chats monstrueux.

Elles restèrent là longtemps, les oreilles rabattues, se chauffant paresseusement ; par moments, au moindre bruissement du dehors, elles tournaient vivement la tête puis reportaient un regard paterne sur les deux dormeurs et mon ami.

Après une longue station, elles se dressèrent enfin, détendirent leurs membres et sortirent brusquement en se poussant à l'étroite entrée.

Mon ami m'assura que de sa vie il n'avait éprouvé émotion pareille et ne s'était recommandé à saint Georges avec tant de ferveur.

Elles l'avaient frôlé à plusieurs reprises dans leurs mouvements félins, lui époussetant presque la figure avec leurs queues.

Il éveilla les deux dormeurs, leur dit le danger qu'ils avaient couru, et l'un d'eux lui répondit qu'effectivement des panthères venaient souvent se chauffer auprès du Père.

Au lever du soleil, mon ami s'éloigna. « Elles m'ont pris assurément, me disait-il en riant, pour quelque saint homme, sans quoi je leur servais de souper. »

Les carnassiers de la race féline aiment à s'approcher du feu ; on voit souvent un léopard, une panthère ou un lion se chauffer auprès d'un feu de bivouac abandonné.

Lorsque j'arrivais en Sahar-Médir, ce malheureux district était bien plus peuplé d'animaux sauvages que d'hommes. Néanmoins les chevriers conduisaient encore leurs troupelets aux pacages, ils pouvaient même s'y endormir impunément; le soir, aucune bête ne manquait au retour. Les carnassiers pullulaient sans trouble pour les habitants qui, à leur tour, ne leur tendaient ni lacs, ni pièges, se contentant de les rabrouer pour les écarter, lorsque leur présence les gênait pendant leurs travaux agricoles.

On attribuait cette bonne entente à de saints anachorètes. Imer-Sahalou, quoique fort religieux, n'en traitait pas moins les récits suivants de billevesées. « Mais elles n'ont rien de contraire à l'esprit chrétien, disait-il, et satisfont l'imagination de nos paysans. »

« Un jour, à la chasse, je traversais un quartier désert et d'aspect sinistre qui surplombait l'Abbaïa, lorsqu'un paysan, qui s'était joint à nous, me désigna, à mi-hauteur d'un précipice, une petite plate-forme, et, au milieu, un arbre feuillu au pied duquel sourdait, ajouta-t-il, une eau d'une vertu particulière.

« Sur ce sol hasardeux, me dit-il, et du temps de mon père, un religieux venu du pays d'Amahara s'était construit une hutte où il vivait seul depuis plusieurs années respecté de tout le pays. Un jour, trois ennéades d'Ilmormas se glissèrent dans le pays, et, après avoir tué quelques-uns de nos laboureurs, ils s'en retournaient chez eux pendant l'obscurité, lorsqu'ils aperçurent de loin le feu auprès duquel l'anachorète veillait selon son habitude.

« Ils crurent que c'était la retraite de quelque chevrier, se dirigèrent de ce côté dans l'espoir d'augmenter le nombre de leurs victimes ; mais, arrivés au pied du précipice et voyant qu'ils ne pouvaient le gravir, ils appelèrent. L'anachorète leur apparut, et ils reconnurent celui dont tout le monde parlait.

« Les Ilmormas se reposèrent au pied du précipice, et l'un d'eux demanda à l'ascète pourquoi il vivait dans la solitude et le dénuement.

« — Pour trouver Dieu.

« — Enseigne-moi donc les moyens que tu emploies, dit le mécréant, moi aussi je désire le trouver.

« — Détache-toi de tout, comme moi, et prie, lui dit l'anachorète. Il te répondra. »

« Les Ilmormas réunirent tout ce qui leur restait de provisions sur une pierre en y appelant l'attention du religieux ; et, lui souhaitant une aurore propice, ils disparurent par un sentier.

« Mais bientôt le questionneur revint tout seul, et demanda au Père de l'accueillir pour qu'il cherchât Dieu avec lui.

« Celui-ci, soupconnant quelque piège, lui dit d'attendre que le jour se fît; il put alors voir un homme hardi et jeune ; sa javeline était tortuée et une dépouille humaine pendait à son bouclier.

« Pour éprouver sa patience, il le fit attendre là deux jours entiers.

« Enfin, vaincu par sa constance, il lui dit de se débarrasser de ses outils de meurtre tout souillés de sang; et, quand l'homme les eut jetés au loin, il l'aida à gravir jusqu'à sa plate-forme. Il lui conféra le baptême, lui apprit que le fils de Marie était venu pour nous racheter; que par la mort nous allons à lui ; et le néophyte se montra joyeux à cette nouvelle.

« Au coucher du soleil, le Père approcha du grain rôti, une écuellée d'eau et l'invita à rompre le jeûne avec lui.

« — Et c'est là tout ce que Dieu t'envoie, dit l'Ilmorma ? Il me donnait bien mieux que cela de l'autre côté du fleuve ; j'avais une maison jolie et entourée de troupeaux, une femme belle qui me préparait des viandes, des laitages appétissants et parfumait ma couche chaque soir d'herbes et de bois odorants. Depuis que je l'ai quittée, nuit et jour elle est restée en éveil auprès de notre foyer, tiédissant l'eau pour me laver les pieds à mon retour. Elle a envoyé du grain en présent aux devineresses qui lui ont prédit mon succès : elle a pétri du beurre avec des aromes pour oindre ma chevelure desséchée et poudreuse ; elle était aux écoutes, s'attendait à me voir apparaître en chantant de loin le chant du guerrier vainqueur. Mais elle a vu mes compagnons revenir sans moi, et elle pleure maintenant. Aussi ce ne sont plus ses dons, mais Dieu lui-même que je suis venu chercher avec toi. Je ne veux plus me nourrir que de Lui. »

« Sept jours et sept nuits il resta en contemplation, dédaignant la faim, la soif et le sommeil ; chaque aurore semblait ajouter un rayon de plus à ses traits ; le viel ascète le regardait avec admiration.

« A l'aube du neuvième jour, il s'éleva un grand vent qui soufflait comme une harmonie ; un arc-en-ciel vint s'appuyer sur la plate-forme devant l'Ilmorma, qui fut comme attiré lentement jusqu'au faîte où l'ascète le vit assis tout rayon-

nant de gloire avec son bouclier, sa javeline et son coutelas transmué en armes d'or.

« L'ascète voulut crier ; mais l'arche colorée tourna du côté de l'Orient et se fondit dans le ciel, emportant avec elle son néophyte béatifié.

« En témoignage de ce miracle, une source jaillit soudain à la même place qu'avait occupée l'Ilmorma et au-dessus s'éleva cet arbre qui la protège.

« A la vue de ces prodiges, le vieil ascète fut pris de fureur et blasphéma Dieu de ce qu'il glorifiait à ses côtés un homme de sang, un païen, qui ne l'avait imploré que pendant neuf jours : « Je voudrais être jeune comme lui, dit-il, j'irais dans les villes, j'y donnerais du plaisir à tous mes sens en jouissant de tout ce que j'ai dédaigné jusqu'à aujourd'hui... »

« Il abandonna sa Laure, rentra dans le siècle et y dissipa les mérites qu'il avait amassés pendant tant d'années.

« Plus tard il s'est repenti et avant de mourir, ajoutait le paysan, il a raconté les détails de cette aventure merveilleuse. »

Parmi les nombreuses fables et allégories qui alimentent l'imagination des enfants et de la partie la moins intelligente de la nation, on trouve la suivante qui rappelle un de nos anciens récits populaires :

« Il y a quelques siècles, un géant nommé Bélââ-Son (mangeur d'homme), sans croyance aucune, épiait les voyageurs, les tuait et se nourrissait de leur chair. Noir comme les mouchetures des léopards, il était armé d'une massue pesant autant qu'un homme, d'un grand arc et d'un carquois rempli de flèches longues et grosses comme de jeunes arbres.

« Tandis qu'il était en train, un jour, d'exterminer une caravane, il vit deux femmes qui pleuraient sur les corps de leurs maris. L'une avait le teint clair et doré, l'autre était noire et veloutée comme une grappe de raisin mûr, et leurs grands yeux scintillaient comme des étoiles. Il les emmena dans sa caverne et en fit ses femmes.

« Un jour, comme d'habitude, étant à l'affût de quelque proie humaine, il vit un piéton isolé qui, par un soleil brûlant,

cheminait vers son embuscade ; mais reconnaissant que c'était un lépreux, il le dédaigna.

« Ce lépreux le salua en passant, et, voyant une gourde posée à côté de ses armes, il lui demanda à boire; et, comme le géant refusait :

« — Il est une puissance, lui dit-il, au nom de laquelle tu ne me refuseras pas !

« — Il n'en est aucune que je craigne, moi, Bélââ-Son ; j'ai mangé des guerriers, des magiciens et des enchanteurs de toute sorte, et je serais curieux de rencontrer plus fort que moi ; voyons un peu ton talisman ?

« — Eh ! bien, mangeur d'homme, dit le moine, au nom de Notre-Dame du Pardon, de Marie, la sainte Vierge, donne-moi une jointée d'eau pour que j'humecte ma gorge,

« — Répète ta prière, dit Bélââ-Son; je l'exaucerai en faveur de la douceur du nom qui l'accompagne. » Puis il souleva sa gourde, mais voyant que les mains du pèlerin étaient rongées de lèpre et manquaient presque de doigts : « C'est avec de pareils moignons que tu veux boire à la jointée, dit-il, en lui versant quelques gouttes d'eau seulement sur la paume crevassée qu'il lui tendait; et le lépreux reprit son chemin, en le louant, quoiqu'il n'eût qu'à peine humecté ses lèvres.

« Bientôt survint une escouade de cavaliers royaux, alertes, vigoureux et harnachés en guerre. Bélââ-Son n'osa les attaquer. Ils passèrent.

« Vint ensuite une jeune femme portant un enfant. Il lui décocha une flèche ; mais, par la volonté de Dieu, pour la première fois de sa vie, il manqua son coup.

« La femme poussa des cris, les hommes d'armes tournèrent bride et coururent sus au géant, qui, après un grand combat, fut vaincu et tué.

« Lorsque son âme se présenta au prétoire de Dieu :

« — Ah ! te voilà, fléau ! lui dit l'huissier céleste ; où est ta force maintenant ? »

« L'ange de la balance posa dans un des plateaux les armes du géant ; du sang qu'elles suintèrent s'élevèrent toutes ses victimes qui l'emplirent.

« On ne trouva à mettre dans le plateau des bonnes œuvres

que la goutte d'eau accordée au nom de Notre-Dame du Pardon au moine lépreux ; mais la mère du Sauveur fit projeter l'ombre de son parasol sur ce plateau, qui parut aussitôt le plus lourd des deux.

« Dieu sourit au stratagème et envoya Bélâà-Son dans le purgatoire pour y gagner son pardon. »

De pareils contes, je le répète, ne sont pris à la lettre que par les enfants et quelques esprits incultivés et simples ; la majorité n'y voit que des allégories.

Dieu donne pour refuge aux peuples déshérités du bonheur matériel le domaine consolant de l'imagination ; les biens qui les rattachent à la terre, moins nombreux et plus incertains que les nôtres, les laissent dans un flottement continuel plein de péripéties, d'émotions et de charmes.

Les Éthiopiens sont dociles, obéissants, se pliant facilement à l'imitation ; de nature excitable, vaniteuse, nerveuse et féminine par sa délicatesse, ils sont faciles à entraîner au mal ; mais capables aussi d'accomplir sans démonstration plus encore que le devoir, et prêts à marcher à l'héroïsme.

Ils exigent la forme plutôt que le fond, et l'apparence du bienfait plutôt que le bienfait lui-même. Ils ont la polissure d'une civilisation antique, mêlée avec l'énergie et le facile dévouement de la vie barbare.

Leur sentiment religieux est profond, plein d'attendrissements, d'infini. Toutes les voix de ce peuple s'élèvent vers Dieu ; leurs actions domestiques et privées sont sanctifiées par la piété ; et, quant aux événements publics, ils tiennent qu'il est inutile la plupart du temps de s'adresser aux hommes ; parce qu'à leurs yeux il n'en est presque aucun dont la seule volonté suffise pour dominer les événements.

Leurs églises, quoique de dimensions restreintes, sont pleines de majesté et ressemblent au tabernacle hébreu.

Malgré leur légèreté naturelle, leur christianisme est fécond en larmes, en tristesses, et la mort les préoccupe jusque durant leurs festins. Le surnaturel les attire ; ils sont tour à tour sérieux, naïfs, rieurs, subtils, spirituels et mélancoliques comme des ruines.

Chez eux, la conscience privée est relâchée, la conscience

publique y est encore souvent sévère, parce qu'elle conserve le diapason de son antique religion.

Leurs principes sont bons, leurs mœurs mauvaises, et l'esprit chrétien y plane au-dessus de tous les désordres.

Quelle que soit l'anarchie de leur église, son action sociale, personnifiée dans ses reclus et dans ses ascètes, est sans contredit la plus considérable.

L'ordre spirituel et temporel se pénètrent l'un l'autre; tous les droits de l'homme y sont sujets à la contestation et à la violence ; sans les observer toutefois, personne ne conteste ceux de Dieu.

Les Éthiopiens tombent souvent dans les superstitions; du reste, les superstitions qui sont ou des lambeaux de croyances dont les raisons originaires sont perdues, ou des suppositions, des élans, en quelque sorte, de l'imagination, qui franchit les limites de ce qu'il est donné à la raison d'éclairer, se trouvent, j'ose le dire, chez tous les peuples.

Isolée au milieu des races païennes, voisine du foyer ardent encore de l'islamisme et objet particulier de sa haine, de même que la femme éthiopienne, malgré ses faiblesses et l'état démantelé de la famille, en reste encore, comme mère, le dernier et plus puissant lien, l'Église éthiopienne, placée en enfant perdu de la chrétienté et bien que déchirée par les hérésies, se dresse encore, elle aussi, en mère nourricière, gardienne de son peuple.

L'Éthiopie vit suspendue entre un passé qui s'efface rapidement et un avenir qu'elle ne peut diriger. Comme les races qui ont encore quelque vitalité, les Éthiopiens se sont réfugiés dans la guerre, et, comme les vétérans, ils savent combien est accidentée, tortueuse et incertaine la voie des armes, dans laquelle l'homme est si souvent l'instrument passionné mais ignorant des desseins de la Providence.

Leur édifice impérial, les pieds cachés dans une poussière de siècles, a conduit l'existence de son peuple jusqu'au seuil des temps actuels, sans avoir été mentionné, si ce n'est brièvement, et de loin en loin, au milieu du fracas historique de tous ces empires se dressant dans le monde et s'écroulant successivement.

Son peuple regrette encore ses vieilles institutions dont le rétablissement, croit-il, lui rendra le bien-être ; d'autres surgiront sans doute ; mais, quelle que soit leur nature, on peut prédire qu'elles ne manqueront pas de leur conserver une forme chrétienne ; et, lorsque viendra la fin du temps, l'Éthiopie aura donné le spectacle du peuple qui aura souffert le plus héroïquement et le plus longtemps pour la défense de sa foi.

LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES

DANS L'ÉDUCATION

LA GRAMMAIRE CLASSIQUE [1]

IV

Nous voici au sommet de la pente que nous avons escaladée si laborieusement. Il ne reste plus qu'à conclure. Mais nous sentons peser sur notre raisonnement une objection qu'il serait bon de renverser avant d'aller plus loin.

Ces caractères des langues anciennes que nous avons analysés dans ce chapitre et dans le précédent, sont justement ce que d'aucuns leur reprochent comme de très graves défauts. On fait leur procès : D'abord la phraséologie ancienne est comparativement à la nôtre moins précise, moins rigoureuse; elle témoigne d'un développement inférieur de la pensée abstraite. Quant au synthétisme d'expression dont il a été parlé si longuement, ses torts ne sont pas moindres. Il est plus contourné, plus laborieux; il accuse lui aussi un peuple qui n'a pas encore fait sa philosophie, qui n'a pas contracté dans les travaux scientifiques l'habitude d'un dire soucieux avant tout d'être clair. Il est de sa nature embrouillé, voire obscur. Aussi est-il des savants de marque « qui regardent l'analyse anglaise comme le seul mode d'expression *raisonnable et logique,* et qui tiennent que la synthèse grecque est le propre d'une culture intellectuelle ébauchée [2] ». Puis, Hégel n'a-t-il pas remarqué que les langues des peuples les plus cultivés ont comparativement la grammaire la plus imparfaite [3] ?

1. Cf. *Études*, t. LXIX, p. 224, 475 ; t. LXX, p. 496.

2. Whitney, *la Vie du langage*, p. 183. L'auteur, qui rejette ces idées en homme de sens, ne paraît pourtant pas faire assez nette la distinction entre les caractères internes de la langue et la manière dont on l'emploie.

3. *Encyclopädie* (*Encyclopédie*), § 458. Cf. Madvig, *Kleine Schriften*, p. 268 et suiv. Voir encore Sayce, *Principles of comparative Philology*. Traduction Jovy, Paris, 1884, p. 261.

Au point où nous en sommes, il nous paraît que ces objections ne méritent plus une réponse en règle. Ce qu'elles pourraient conserver de spécieux, tombera de soi-même devant les considérations qui vont suivre. Nous nous contenterons de deux simples remarques ; elles nous reportent en partie (comme l'objection elle-même) à la matière du chapitre précédent ; mais à cause de leur portée toute générale, elles ne pouvaient trouver place qu'ici.

D'abord, il ne s'agit pas dans l'espèce de décider si la phraséologie ancienne vaut intrinsèquement mieux que la nôtre, ni même si elle suffirait à l'expression de nos idées. La question est de savoir si elle a suffi à l'expression des idées anciennes ; et si, par les différences mêmes qui la séparent de la nôtre, elle ne complique pas pour nous d'une utile difficulté l'étude des œuvres qu'elle a servi à incarner. On voudra bien se rappeler que nous n'avons pas promis de démontrer autre chose.

Quant à la technique du langage ancien, la question de préséance ou de supériorité absolue pourrait également être réservée. Mais le reproche dont on la charge est injuste, et nous devons faire remarquer que les partisans du langage moderne triomphent trop vite.

Personne ne conteste qu'il n'y ait de soi bénéfice pour la clarté dans ces efforts de notre langage à tout énoncer, à réduire le rôle des sous-entendus. Théoriquement parlant, il faut accorder encore que l'idée est plus facile à trouver dans un mot qui l'exprime en vertu de sa signification propre, que dans une forme syntaxique[1]. Mais il serait déraisonnable de s'exagérer un tel avantage. Le prix de cette clarté est essentiellement relatif au besoin qu'on en éprouve. Il peut devenir complètement illusoire quand l'expression atteint un degré de précision supérieur à ce que réclame la pensée. Matériellement il y a plus de sens dans nos formules : *pour cette raison*, *pour ce motif*, que dans les locutions διὰ τοῦτο, *propter haec ;* néanmoins dans leur emploi ordinaire elles nous disent juste ce que ces dernières disaient aux Grecs et

1. On voit ici par où communiquent les deux ordres d'idées que nous avons distingués plus haut pour les étudier plus facilement. La phraséologie moderne a hérité d'une partie des fonctions de la syntaxe ancienne.

aux Latins. — *Dictator rempublicam constituas oportet*[1], dit Cicéron ; nous traduisons : *Vous aurez à réorganiser la république avec la qualité de dictateur*, et nous entendons bien par ces derniers mots ne pas excéder le contenu du mot *dictator*, sinon notre traduction serait fautive. — Ταῦτα ἅπαντα πέπρακται τοῖς ἐμοῖς ψηφίσμασιν καὶ τοῖς ἐμοῖς πολιτεύμασιν[2]. *C'est grâce à mes propositions et à mes conseils que tout cela s'est accompli.* Nous mettons en évidence dans la locution : *grâce à* la nuance spéciale de causalité qui est exigée par le sens total de la phrase : croit-on que les auditeurs de Démosthène aient eu beaucoup plus de difficulté à la trouver dans les deux datifs ἐμοῖς ψηφίσμασιν, ἐμοῖς πολιτεύμασιν ?

Il faut donc distinguer. Ce luxe de précision que recherche notre langage peut rendre des services quand la pensée demande à être serrée de près. Mais dans l'usage courant il n'est pas nécessaire. Au contraire : le sort de ces périphrases analytiques est d'être tôt ou tard dépréciées à force d'avoir été employées avec une valeur réelle inférieure à leur valeur nominale. Un écrivain les crée pour fixer avec précision une nuance de sa pensée; puis elles entrent toutes faites dans l'usage courant qui a vite fini de les user en les prodiguant. Le résultat en est qu'il faut aviser aux moyens de leur rendre leur valeur dans les cas où elles seraient vraiment utiles.

Quand donc voudra-t-on comprendre ceci ? Autre chose est que l'idée doive être exprimée par un signe non équivoque, autre chose que ce signe doive être massif et saillant. Que l'on songe au peu qui suffit pour modifier de fond en comble le sens d'une phrase écrite ou parlée : la place d'une virgule, un accent sur une syllabe, une légère nuance de tonalité[3], une particule imperceptible perdue entre les mots,

1. *De Rep.*, 6, 12, 12.
2. *Démosthène, Cor.*, 312.
3. N'était la crainte d'allonger outre mesure cette étude, nous introduirions ici une autre considération dont l'importance n'a pas besoin d'être soulignée. C'est que les langues anciennes, en raison même du mode dont s'est développée leur littérature, faisaient une part plus large que les nôtres à un autre élément de clarté : la diction ou la récitation. L'éducation de la prose grecque (comme de la prose latine) a été essentiellement oratoire (Voyez A. Croiset, *Hist. de la litt. grecque*, t. IV p. 6 et suiv.). De là certaines habitudes qu'elle garde même dans les ouvrages destinés à

une pause minuscule, un rien dont nous ne remarquerions pas l'équivalent en tout autre ordre de choses : il n'en faut pas plus néanmoins pour qu'un individu possédant sa langue comprenne sans l'ombre d'une hésitation. Qu'on explique le fait comme on voudra : agilité native de l'esprit, aptitude spéciale, hérédité, exercice, facilité acquise ; il est indiscutable, et c'est tout ce qu'il nous faut.

A ceux donc qui incriminent le défaut de clarté des langues anciennes, il n'y a qu'une seule réponse à faire : le latin et le grec sont parfaitement clairs, mais il faut les connaître. Ceci nous ramène à notre conclusion pédagogique.

D'où vient aux langues classiques leur effet salutaire sur l'intelligence de l'étudiant? Est-ce de leur supériorité intrinsèque comme moyen d'expression? Nous ne voudrions pas le nier de parti pris. Sans doute il y a beau temps que la science positive a fait justice des rêveries qui ont ridiculisé les débuts de la philosophie du langage. On ne croit plus aujourd'hui que le tempérament intellectuel d'un peuple, sa conception du monde (*Weltanschauung*), comme disait W. de Humboldt, se reflète dans la structure grammaticale de sa langue. De l'absence d'une forme dans une lexicographie, et même de l'absence d'un mot dans le vocabulaire, on sait qu'il ne faut pas conclure sans restriction à l'absence d'une idée [1]; mais il n'en est pas moins vrai que ces choses se tiennent. Une langue exprime volontiers ce qu'elle peut exprimer facilement. Il arrive même qu'un système gram-

la lecture. Un fait déjà relevé dans l'antiquité permet de deviner l'importance de cette disposition originelle : c'est que, toutes choses égales d'ailleurs, les discours insérés dans les ouvrages historiques sont plus difficiles que les passages narratifs. Voyez ce que Cicéron dit de Thucydide (*Orator*, 9, 30). La diction est donc dans un certain sens nécessaire à la complète clarté d'un texte ancien. D'éminents philologues en ont déduit, comme réciproque, que la lecture expressive d'un auteur indique plus sûrement même qu'une traduction, s'il a été compris (J. Keelhoff, *Rev. de l'Instruction publique en Belgique*, 1892, p. 392). C'était l'avis de Haupt. C'est aussi l'avis d'un savant latiniste américain W. G. Hale. Voyez son intéressante brochure où M. Keelhoff qui l'a traduite, déclare avoir reconnu ses propres idées : *L'art de lire le latin : comment il faut l'enseigner*. (Mons, 1891.)

1. Madvig, *Kleine Schriften*, 271 *sqq.*, Whitney, *la Vie du langage*, p. 181.

matical oblige celui qui l'emploie à porter son attention sur des notions et des rapports qui ailleurs passent inaperçus. Certaines langues « ont un signe pour distinguer le passé d'hier du passé d'autrefois, et le futur de demain du futur d'un avenir éloigné [1]. » On concevrait de même qu'un idiome eût une flexion spéciale pour chaque forme de pluralité : deux, trois, quatre, jusqu'à dix, par exemple. Supposons en outre que l'emploi de ces formes soit obligatoire comme le duel l'est en sanscrit [2]; voilà celui qui parle obligé de porter son attention sur un genre de rapports que nous pouvons négliger sans tomber dans l'incorrection. Que le grec et le latin présentent beaucoup de ces particularités, c'est ce qu'il est absolument impossible de contester. Il suffira de rappeler, en grec, l'emploi de la voix moyenne, de l'aoriste, des particules ; en latin, les lois de la *consecutio temporum*. Néanmoins les faits de cet ordre sont peut-être plus importants pour la rédaction que pour la lecture. Leur portée logique est souvent restreinte par les mêmes causes que nous venons d'invoquer contre l'analyse moderne. Et pour dire toute notre pensée, nous ne sommes pas loin de donner raison à ceux qui nient qu'une langue, comme langue, c'est-à-dire comme système de mots et de formes, ait le pouvoir d'obliger l'esprit à penser avec plus de force et de logique.

Par là nous nous séparons de certains défenseurs de la syntaxe classique. Jusque dans ces tout derniers temps, on a revendiqué pour elle l'honneur d'être plus fondée en raison que celle de nos langues modernes. W. Gossrau [3], et plus récemment encore J. Delbœuf [4], l'ont soutenu à propos du latin. Ce sont là de grands noms ; néanmoins peut-être vaut-il mieux ne pas faire trop de fond sur cette idée, qui a jadis illusionné le génie de Godefroid Hermann [5]. Sans doute,

1. Whitney, *loc. cit.*, p. 180. Cf. *Steinthal, Typen des Sprachbaues*, per tot.

2. Whitney, *a Sanskrit Grammar*, second (revised and extended), édition, Leipzig 1889, p. 88-89.

3. *Lat. Sprachlehre* (*gramm. latine*) 2e éd. Quedlinburg, 1880, p. 278.

4. *Le latin et l'esprit d'analyse*, cité par M. Keelhoff dans sa brochure : *sa Question des humanités*. Bruxelles 1887, p. 16.

5. Cfr. Brugmann, *Gr. Grammatik*, p. 6. — Delbrück, *Syntax*, p. 25-31.

quand le latin dit : (*eum*) *si ulla in te pietas esset colere debebas*, il est plus logique que nous qui mettons le verbe au conditionnel : *vous auriez dû*, puisque l'obligation est indépendante de la condition [1]. Le grec a aussi raison sur nous quand il emploie la construction hypothétique, dans une proposition temporelle impliquant une condition : ὁπότ' εὖ πράσσοι πόλις ἔχαιρε [2]. Et les exemples de ce genre pourraient être multipliés. Malgré tout cependant, c'est encore Madvig qui en cette question nous paraît avoir dit vrai, avec cette mesure et ce sens droit qui est le charme de son grand esprit [3] : entre la grammaire et la logique, il n'y a pas de commune mesure. Pour établir la valeur pédagogique des langues anciennes, cherchez autre chose.

V

Et nous ajouterons, en pressant une idée que l'illustre philologue danois jetait incidemment, sans paraître en remarquer lui-même toute la fécondité : Cette valeur éducative de la syntaxe classique est toute relative à nos habitudes d'esprit [4].

Grâce à sa nature et au rôle qu'elle joue dans le langage ancien, elle modifie pour nous les conditions essentielles de la lecture.

D'abord il y a toute une partie du sens qu'il s'agit d'aller découvrir ailleurs que là où nous sommes habitués à le trouver. Chez ces Grecs et ces Romains, qui n'étaient pas habitués comme nous à loger chacune de leurs idées dans un mot, tout parle, non seulement les termes, mais encore leur flexion, leur place, leurs distances mutuelles. Chaque partie du discours n'a tout son sens que si on la prend dans sa liaison avec tout l'ensemble auquel elle appartient. Ainsi, pour nous borner aux formes, chaque désinence de conjugaison ou de dérivation cumule des fonctions multiples entre lesquelles on ne peut discerner celle qu'elle remplit dans un

1. Cic., *Philipp.*, 2, 38, cf. Janssens, *Gramm. lat.*, n. 438, 1, *c*.
2. Eurip., *Suppl.*, 897, cf. Janssens, *Gramm. grecq.*, 489, *b*.
3. *Kleine Schriften*, p. 271 et suiv.
4. *Ibid.*, p. 285 et suiv.

cas donné, qu'au prix d'un raisonnement sur tout le contexte. C'est en grand, si l'on veut, ce qui a lieu en petit pour nos prépositions françaises [1]. De plus, chacune de ces fonctions peut se diversifier de mille manières, d'après le mot qui en est affecté [2]. C'est, par exemple, ce qui a lieu dans la conjugaison grecque pour la notion exprimée par certains temps ; au lieu de s'ajouter tout uniment à la signification fondamentale du verbe, elle peut à son tour être nuancée par celle-ci. Ainsi, l'aoriste ἐβασίλευσα signifiera : *rex factus sum ;* et le reste à l'avenant, sans compter les effets qui tiennent à un contexte spécial. On voit la conséquence. Dans nos langues modernes, la phrase ne demande à l'esprit que de se porter successivement sur chaque mot et au besoin sur le groupe restreint formé par son entourage immédiat [3] ; le procédé ancien le force à retenir à la fois dans le champ de son attention tous les éléments renfermés dans la phrase [4].

Or cette phrase est ordinairement plus chargée d'idées que la nôtre. L'esprit synthétique qui la pénètre tout entière permet à la pensée de s'y condenser dans le moindre espace possible. Elle peut augmenter son contenu sans dilater outre mesure ses dimensions. Au besoin, si elle manque de place pour une idée, elle en demande à l'ellipse. L'élasticité de sa construction syntaxique lui permet de se ramifier en sens divers en gardant toute la cohésion et toute la légèreté voulues. Une période classique — longue ou courte — est tou-

1. Voyez A. Darmesteter, *la Vie des mots*, p. 104. — Nous avons déjà fait remarquer qu'aucun des caractères propres au latin et au grec ne lui appartient d'une manière si exclusive qu'on n'en retrouve aucun équivalent, même affaibli, dans les autres idiomes. Le langage humain obéit à des lois générales qui ne se diversifient de langue à langue que par le sens et le degré de leur développement. Il est vrai que la question de mesure est ici un peu plus qu'accessoire ; c'est aussi un degré de développement qui sépare aux yeux de la grammaire *générale* la lexicographie anglaise et la morphologie sanscrite.

2. K. Brugmann, *Gr. Grammatik*, § 154 et suiv.

3. Quelques exceptions comme, en allemand et en néerlandais, le préfixe verbal rejeté à la fin de la phrase ; phénomène réglé par des lois beaucoup trop mécaniques pour gêner la lecture.

4. Voyez le développement de cette considération avec exemples à l'appui dans Hale, *l'Art de lire le latin*, p. 22 et suiv., et tout l'*Appendice*, p. 42 et suiv.

jours nuancée de nombreuses finesses d'idées que l'auteur n'a exprimées que parce qu'il le pouvait sans grande dépense de mots et de place ; développées avec la prolixité de l'analyse moderne, elles feraient, suivant le mot d'un critique, « éclater la phrase[1] ».

Voilà par où ces menus faits de syntaxe et de phraséologie qui nous ont si longuement occupés prennent une importance de tout premier ordre. Longtemps après qu'eux-mêmes ont cessé de nous surprendre, nous sommes encore aux prises avec leurs conséquences. Un exemple peut aider à le faire comprendre. Une particularité du langage latin qui n'a plus rien de mystérieux pour nous, c'est assurément l'absence du pronom sujet dans la conjugaison. Eh bien ! demandons-nous ce qu'aurait pu être l'*Énéide* de Virgile, et combien de vers y resteraient ce qu'ils sont, si tous les verbes sans sujet substantif devaient y être flanqués de ce pronom qui dans notre conjugaison fait double emploi avec la désinence personnelle. Le mètre eût été à refondre ou son contenu à réduire, et dans les deux cas le volume de l'expression augmenté sans profit pour le sens. Songeons que ce sont des particularités linguistiques de ce genre et de cet ordre, qui se combinant, s'ajoutant, ont permis à l'*Énéide* d'être ce qu'elle est. Et par là nous mesurerons l'importance logique de ces mille riens à propos desquels peut-être plus d'un lecteur a été tenté de sourire : car ce que nous disons ici du mètre reste vrai si on l'entend de la phrase.

Mais ce n'est pas tout. Cette phrase antique d'un tissu si fin et si serré, où la pensée est dessinée en signes si ténus, n'y entre pas qui veut ! Il y faut l'initiation préalable d'une solide éducation grammaticale. Après tout ce qui précède, nous ne ferons point à nos lecteurs l'injure de le démontrer. Mieux vaut faire remarquer qu'une des raisons de l'infériorité pédagogique des langues modernes peut se formuler comme suit : ce sont des langues susceptibles d'être comprises sans syntaxe ou à l'aide d'une syntaxe tout empirique. Voilà pourquoi leur étude est un travail mnémonique et presque machinal dont la meilleure saison est la première

1. A. Croiset, *Notice sur Thucydide*, p. 120.

enfance. Quant aux langues anciennes, nous n'avons pas écrit pour ceux qui maintenant encore en penseraient autant. Le temps a marché depuis que Buttmann lui-même écrivait en tête de sa grammaire grecque que la syntaxe dans un manuel scolaire ne pouvait être qu'un appendice[1]. Aujourd'hui encore, il est vrai, certains tenants attardés d'un humanisme dégénéré s'obstinent dans cette aberration. Mais ils disent aussi qu'on ne déflore pas Horace en le lisant sans attention au mètre, comme de la prose, eux qui fermeraient avec désenchantement un Lamartine où l'on aurait rompu le rythme, fût-ce au profit de la correction ; et que la connaissance des antiquités est un luxe ; et quantité d'autres choses curieuses qu'il faut leur laisser dire, puisque aussi bien ils ne les persuaderont plus à personne [2].

Cobet, sans songer aux études classiques, disait cependant la vérité pour elles aussi quand il écrivait : « Quemadmodum... nihil est insulsius et magis puerile quam in dictionis notis et formulis colligendis aetatem conterere, sic illorum retundenda levitas est, qui repudiata vel neglegenter percepta grammatica ratione scriptorum sententiam veluti hariolando rapere se posse arbitrantur [3]. »

Voilà ce que devront comprendre une bonne fois ceux aux yeux de qui la grammaire n'est qu'un corps de recettes empiriques pour latiniser avec lustre dans le genre simple, pompeux et tempéré. Ils se devraient pourtant à eux-mêmes

1. « Ich bin fortdauernd in der Ueberzeugung dars die Syntax in einer Schulgrammatik nur ein Anhang sein kann. » Ph. Buttmann, *Griechische Grammatik. — Gramm. grecque,* préface de la 1[re] édit., encore reproduite dans la 8[e]. Berlin, 1810, p. x. Il convient néammoins d'ajouter que cette déclaration précède une syntaxe de 147 pages. Buttmann lui-même comprit son erreur, et avait déjà commencé à corriger son œuvre. (Voyez préface de la 15[e] édit., par Alex. Buttmann son fils et son continuateur.) Sur l'histoire de la grammaire latine au point de vue pédagogique, voir Eckstein, *Lateinischer Unterricht Geschichte und Methode* (*l'Enseignement du latin, Histoire et Méthode*). Gotha, 1880, p. 78-99.

2. Sur ce point, qu'il faudrait toucher dans une étude plus complète, il y a de longs siècles que la vérité a été dite par Isocrate : ἤν τις τῶν ποιηάτων τῶν εὐδοκιμούντων τὰ μὲν ὀνόματα καὶ τὰς διανοίας καταλίπῃ, τὸ δὲ μέτρον διαλύσῃ, φανήσεται πολὺ καταδεέστερα τῆς δόξης ἧς νῦν ἔχομεν περὶ αὐτῶν. *Euagor.*, 11.

3. *Oratio de arte interpretandi Grammatices et Critices fundamentis innixa*, Leyde. 1847, p. 7.

de ne point paraître croire qu'on apprend les langues anciennes pour se mettre en état de jargonner à l'aventure avec des mots latins ou grecs. A ce beau résultat, les humanités ne sont pas nécessaires ; il y suffirait de quelques mois d'exercices pratiques d'après la méthode Robertson[1]. Qu'on écrive le latin et le grec par exercice, rien de mieux ; c'est même indispensable. Mais encore faut-il le faire proprement. Or il n'y a de vraie rédaction latine ou grecque, que celle qui se fait sur l'autorité d'auteurs compris intégralement et à fond.

La syntaxe des anciens, on l'a vu, faisait partie de leurs moyens d'expression ; elle est souvent chez eux aussi parlante que les mots : il faut donc savoir ce qu'elle dit pour saisir toute l'étendue de leur pensée. Et là où d'aventure elle ne dit rien, il faut le savoir encore pour ne pas lui prêter des intentions qu'elle n'a pas. Enfin, là même où elle n'intéresse pas le fond de la pensée, la syntaxe est encore la raison de mille particularités dont il faut trouver le pourquoi et dont on ne se rend pas compte par des explications en l'air dans le goût de la ci-devant *Syntaxis ornata*, « d'immétho-

1. Des industriels ont pourvu de longue date aux besoins de ceux qui n'auraient pas d'autres ambitions. Témoin l'ouvrage suivant : *Méthode Robertson, Cours pratique, analytique, théorique et synthétique de langue grecque*, par A. Dussert. Paris, 1839. C'est dans ce livre aussi baroque que son titre qu'on étudiera le grec quand de certaines idées viendront à prévaloir ; mais alors à quoi servira-t-il encore d'étudier le grec ?

Une des autorités dont pourraient se réclamer les partisans de l'enseignement pratique des langues anciennes est celle du célèbre explorateur d'Hissarlik, Henri Schliemann. Dans son autobiographie, en effet, il célèbre chaudement les bienfaits de cette méthode qui l'a mis en état d'écrire le grec « très couramment et sur tel sujet qu'il lui plaît ». (*Ilios, ville et pays des Troyens*, traduit de l'anglais par Mme Egger. Paris, 1885, p. 16.) Cette étrange assertion n'est du reste pas la seule par laquelle Schliemann ait montré qu'on peut être très compétent en matière de fouilles et l'être très peu sur d'autres sujets. Si le grec dont parle ici l'illustre archéologue est du même style que celui dont il a donné ailleurs certains spécimens, il n'y a vraiment pas de quoi se vanter. (Voy. *Berliner Philol. Wochenschrift*, 1er mars 1890, col. 266, lettre à M. Christian Belger.) Schliemann aurait pu voir dans les revues philologiques de sa patrie quelles piquantes leçons de grammaire se font donner des Grecs de naissance, maniant quotidiennement ce même idiome littéral, quand ils s'avisent de toucher sans autre préparation aux ouvrages anciens.

dique mémoire[1] ». Voilà pourquoi lire sans grammaire un texte ancien, c'est, en mettant les choses au mieux, s'exposer à en perdre toute la fleur : autant vaudrait le lire dans une traduction[2].

D'ailleurs deviner n'est pas comprendre, sût-on deviner juste. Bien souvent même la difficulté, et partant le profit, consistent moins à trouver le sens qu'à se rendre compte de la manière dont il ressort des mots. Pour certains écrivains, nous ne l'apprendrons à personne, c'est presque le seul embarras qu'ils donnent à l'interprète[3].

Or, à tout cela les notions quelconques glanées çà et là par l'observation personnelle ne suffisent pas, et moins encore les subtilités à priori que l'on croit trop souvent en état de suppléer les connaissances positives.

Par ces derniers mots, nous répétons équivalemment ce qui a été dit plus haut de la syntaxe ancienne et de son rôle pédagogique. Elle n'est pas une incarnation des lois de la raison pure, et n'obligeait pas ceux qui l'employaient à penser plus logiquement que d'autres ; mais pour nous qui abordons son étude avec un esprit déjà engagé dans une autre routine, elle nous force à sortir de nos habitudes, à nous déprendre de certaines idées préconçues, à préciser et à fixer des notions où nous croyons voir très clair, et qui sont pour nous à l'état de brouillard[4]. Surtout elle rend nécessaire une surveillance incessante sur ce préjugé toujours prêt à nous faire considérer les idiotismes des langues étrangères comme des dérogations à l'usage normal représenté par la maternelle. Voilà comment, si la syntaxe latine et grecque n'est pas la logique, il faut beaucoup de logique pour l'étu-

1. F. Heerdegen, *Lat. Semasiologie*, p. 42.

2. Voir sur le point particulier de la liaison des phrases un excellent petit livre : *les Formes typiques de liaison et d'argumentation dans l'éloquence latine*, par J. Krekelberg et E. Remy. Namur, 1896. Imitation très personnelle du célèbre traité de Seyffert intitulé : *Scholæ latinæ*.

3. Il y a longtemps qu'on a fait cette remarque à propos de Salluste. Voyez Fabri, *C. Sallustii Crispi opera*, 2e édit. Nuremberg, 1830. *Vorrede zur ersten Auflage* (préface de la première édition), p. VI. Naturellement la syntaxe n'est pas seule en cause ici.

4. Voyez J.-V. Bainvel, *Du latin comme instrument de formation intellectuelle. Études*, t. LIV. 1891, p. 115 et suiv.

dier, logique appliquée d'ordinaire, mais souvent aussi logique pure. Du reste, le côté rémunérateur de ce travail, c'est moins l'érudition qu'il donne, que les idées qu'il force à remuer. Pour un esprit déjà mûr il est, sans doute, des exercices plus fructueux. Pas n'est en somme besoin d'une pénétration extraordinaire pour comprendre — nous ne disons pas pour formuler — les lois de l'optatif grec ; ou pour démêler les nuances qui séparent des constructions comme celles-ci : *Cæsar, quod hostes superiores erant; — quod hostes superiores essent; — quod hostes superiores esse intellegebat.* Mais pour une jeune intelligence, encore vierge de toute idée philosophique, ces notions se trouvent presque sur la limite de son pouvoir de réflexion. Quand un élève aura saisi ces distinctions et compris ces théories ; bien plus encore, quand il sera en état de les retrouver dans ses textes, sous mille particularités concrètes où elles sont engagées ; quand cet effort de compréhension, il saura le développer non pas lentement et tout à loisir, mais d'emblée, et au courant de la lecture ; quand un élève en sera là, on pourra se croire fondé à espérer qu'il se trouvera mûr en son temps pour les concepts les plus subtils de la philosophie ou des sciences.

Peut-être quelques-uns ne comprennent-ils pas encore comment une langue, par le seul fait qu'elle sort de nos habitudes, peut occasionner tant de difficulté et nécessiter tant de travail. Nous leur devons cette explication en finissant : elle sera brève parce qu'elle ne peut pas être complète.

Le langage comme on a pu l'entrevoir, ne reflète pas tout le contenu objectif de la pensée ; il se borne à l'éveiller dans l'esprit par des indications toujours sommaires. Par là il nécessite chez celui qui parle comme chez celui qui l'écoute, ce que Joubert aurait nommé « une continuelle circulation d'imperceptibles raisonnements [1] ». Or ces raisonnements participent à l'inconscience de toutes les actions que l'habi-

1. Le mot de raisonnemeut est ici très impropre. Mais il faudrait une dissertation en règle pour expliquer la vraie formule Cf. Steinthal, *Einleitung in die Psychologie und Sprachwissenschaft* (*Introduction à la Psychologie et à la Linguistique*), Berlin, 1871. Wegener, *Grundfragen*, per tot.

tude a rendues machinales, surtout quand l'apprentissage s'en est fait avant l'âge de la réflexion. Mais qu'une cause quelconque vienne (et peu de chose y suffit) troubler les conditions habituelles du langage, ce même travail ne peut plus s'effectuer que d'une manière consciente et réflexe. De là, pour un acte qui paraît si simple, une difficulté souvent extrême. L'esprit doit alors invoquer autant de principes qu'il lui faudrait remuer de notions d'anatomie si, dans la marche, la volonté avait à commander en détail tous les mouvements du système locomoteur. Mais restons dans l'ordre de choses qui nous occupe. Qui n'a expérimenté quelle chasse laborieuse et incidentée demande le mot propre, quand il refuse de sortir spontanément et à point nommé de ces profondeurs obscures où se meut la vie inconsciente de l'esprit ? Or le langage tout entier est porté par un *substratum* d'actions mentales de même ordre et de même nature que cette sélection des mots [1].

Voyez encore ce qui se passe dans l'esprit, quand il lui arrive d'employer ou d'entendre une forme de langage en désaccord avec la pensée qu'elle est censée exprimer. Immédiatement, avant toute réflexion, un malaise sourd, comme une résistance de son appareil mental, l'avertit qu'une loi logique vient d'être violée devant lui ou par lui. Mais sait-on bien ce que cette quasi impression suppose de raisonnements latents ? Ceux-là peuvent le dire qui ont été dans le cas de rechercher des défauts de ce genre et de les définir en formules rigoureuses. Ils savent qu'en maintes occasions il faut, pour s'en tirer, recourir aux subtilités les plus byzantines de la dialectique. C'est pour cela, en somme, que la critique verbale [2], dont les conjectures se basent sur des

1. Nous hésitons à citer ici un ouvrage auquel plus d'un lecteur aura sans doute déjà songé : la *Philosophie des Unbewussten* (*Philosophie de l'Inconscient*), de Hartmann. Mais en somme l'étrangeté, ou, tranchons le mot, l'absurdité du système métaphysique laisse toute sa valeur à la base expérimentale sur laquelle son auteur a prétendu l'asseoir. Voyez donc, ouvrage cité, t. Ier, *Die Phänomenologie des Unbewussten* (*la Phénoménologie de l'Inconscient*). 7e édit. Berlin, 1876, p. 363 et suiv., une curieuse analyse des faits analogues à celui que nous venons d'indiquer.

2. Tout le monde sait que la critique verbale est l'art de corriger les textes par eux-mêmes. On peut se renseigner sur ses procédés dans les *Adversaria*

examens de ce genre, exige souvent un degré inouï de pénétration et de sagacité.

A qui s'est fait une juste idée de cette logique inconsciente du langage, ce que nous avons dit des langues anciennes ne peut plus paraître surprenant. Leurs moyens d'expression ne correspondent pas aux nôtres ; impossible de les comprendre par une simple association mnémonique de ces mêmes moyens avec leurs équivalents modernes. De là l'obligation de sortir de nos procédés mécaniques, d'effectuer à la lumière de la pensée réflexe, un travail qui en d'autres cas s'accomplit à notre insu dans les ténèbres de l'inconscience. Voilà par où la poursuite du sens exact et intégral dans un auteur ancien est un travail intellectuel si complet, surtout quand l'esprit s'impose la loi de contrôler son propre travail et de trouver le pourquoi de ses propres conclusions. Au fond, *si parva licet componere magnis*, la critique verbale dont nous venons de parler ne diffère de cet exercice que par le degré. C'est tout dire en un mot.

Terminons ici les considérations que nous avions à présenter sur les langues anciennes. Si elles n'ont pas trop souffert en passant par notre plume, elles ont dû faire voir que la gymnastique intellectuelle par les langues anciennes n'est point la formule creuse et vaine dont on s'est tant moqué. Et pour qu'on ne nous accuse pas d'en exagérer les bons effets, nous déclarons ici qu'à nos yeux, ces avantages seraient peut-être un motif insuffisant de maintenir les humanités classiques, si celles-ci n'en présentaient pas d'autres d'un ordre plus élevé.

critica de l'illustre Madvig, ou, à moins de frais, dans sa préface au *De finibus* (3e édit. Copenhague, 1876, p. XLVIII et suiv.) — Voir en particulier l'exemple discuté, p. LII.

A. PEETERS, S. J.

M. BRUNETIÈRE

ET LA PSYCHOLOGIE DE LA FOI[1]

I

Je ne voudrais pas dire de M. Brunetière, critique et philosophe, ce que Saint-Simon disait de Fénelon : « Il fallait effort pour cesser de le regarder. » Peu de physionomies pourtant nous arrêtent et nous intéressent davantage. Ceux-là même que M. Brunetière irrite le plus, une fois entrés avec lui dans le vif d'une discussion, sont contraints d'aller jusqu'au bout. Troublés dans la calme possession de leurs idées faites, ils ont beau tourner leur amertume contre la rudesse originale et savoureuse de son style, ils n'en sont pas moins ébranlés ; le paradoxe inquiétant les obsède, et ils ne sauraient en détacher leur pensée.

Le talent seul de M. Brunetière ne suffirait pas à expliquer une pareille impression. Ce qui nous retient ainsi, et, malgré nos résistances, ce qui nous attache, c'est, je crois, le spectacle d'une lutte acharnée et presque douloureuse, à la conquête de la vérité. Quand on a parlé du ton doctoral et autoritaire de ces articles, on était dupe des premières apparences. Il y a plus d'absolu, plus d'irrévocable dans la phrase la plus ondoyante de Renan que dans les affirmations les plus catégoriques de M. Brunetière. Je sais bien qu'il congédie en deux ou trois mots une œuvre et un auteur. « Livre manqué », « livre à refaire » ; ce refrain de la moitié de ses articles marque peut-être moins de vanité que de mauvaise humeur. Ce chercheur voulait avidement la lumière, et vos quatre ou cinq cents pages ne la lui ont pas donnée ; il ne de-

1. Brunetière, *la Science et la Religion*. Paris, Didot ; — A. J. Balfour, *les Bases de la croyance*. Traduit de l'anglais, par J. Art, avec une préface de M. F. Brunetière. Paris, Montgredien ; — L. Ollé-Laprune, *la Certitude morale ; la Philosophie et le Temps présent*. Belin ; — Cardinal Newman, *Essay in aid of a grammar of assent ; University sermons*. London, Longmans ; — W. G. Ward, *the Philosophy of Theism*. London, Kegan-Paul.

mandait pas mieux que de se laisser instruire et convaincre, et s'il vous reproche un peu sévèrement de n'avoir fait ni l'un ni l'autre, vous pouvez mesurer, à la dureté de sa critique, quelle est sa vive et insatiable passion de vérité.

Cette remarque s'applique surtout aux derniers travaux de ce vigoureux esprit. Qu'on relise la brochure où il a réédité, avec des notes nombreuses qui en doublent l'étendue, son fameux article sur « la Science et la Religion ». L'article était déjà extrêmement curieux, mais l'homme est tout entier dans ces notes pleines d'impatience, de chaleur, de verve et d'esprit. Non, nous ne sommes pas en présence d'une orgueilleuse confiance de philosophe ou d'une rancune d'auteur piqué. On voit trop qu'il ne s'agit pas là d'une question de personne, et, d'ailleurs, la sûre et définitive possession de la vérité parlent un autre langage. A tant de fougue, à tant de colère contre les sottes objections qui embarrassent la route, à tant de passion enfin, n'est-il pas plus juste de reconnaître la souffrance dont je parlais tout à l'heure, un immense besoin de clarté, un aveu à peine étouffé qu'on est soi-même encore dans la nuit.

On a critiqué, dans notre camp[1], et sans doute on a eu raison de le faire, quelques-unes des idées fondamentales de ces derniers articles. L'attaque était sérieuse et courtoise, et M. Brunetière se serait dû à lui-même de ne pas la confondre dans son mépris et sa colère avec les agressions venues de plus bas. Je voudrais essayer d'une méthode différente et, si ce que je viens de dire est exact, je n'aurai pas besoin d'excuse. On n'en use pas, en effet, avec un chercheur comme avec un homme aux idées bien arrêtées et aux formules précises. On peut faire route avec lui, le suivre dans les chemins opposés qu'il tente tour à tour et voir, si, par hasard, à force de recherches, il ne serait pas, sans le savoir, à quelques pas du bon chemin.

Je me bornerai à discuter la théorie de la foi qui se dégage de ces derniers articles. Personne, parmi ceux qui les ont lus, n'en sera surpris. Notre philosophe traite, sans doute, au cours de ces articles, d'autres questions; mais il est ma-

1. Mgr d'Hulst, *Revue du clergé français*, 1895.

nifeste que le problème de la foi est une de ses plus constantes préoccupations. C'est, d'ailleurs, le côté de son œuvre qui a le plus intéressé ou inquiété les penseurs catholiques. Vieux sujet que je n'aborderais pas après tant d'autres, si je ne croyais avoir trouvé un peu de lumière nouvelle, non pas certes, dans mes réflexions personnelles, mais dans l'œuvre peu connue de théologiens étrangers.

II

On se rappelle dans quelles circonstances fut écrit le premier et le plus retentissant de ces articles. M. Brunetière revenait de Rome, où il avait eu l'honneur de voir le Saint-Père, et il prenait occasion du voyage et de la visite pour livrer au public ses propres réflexions sur les plus graves sujets.

Ce n'est pas ici le lieu de montrer comment il n'y avait rien, absolument rien dans ces pages, dont la science eût sujet de s'alarmer. On sait pourtant qu'elle se crut outrageusement offensée, et comment il fallut apaiser son amusante colère. D'autres cependant trouvaient que M. Brunetière avait encore fait la part trop belle à la science, et que la religion avait été plus sérieusement atteinte. On ne pouvait le dire avec assez de délicatesse à un homme de bonne volonté qui avait cru parler en faveur de la religion, mais enfin des réserves semblaient nécessaires. Trop soucieux de mettre science et religion d'accord, M. Brunetière n'avait rien imaginé de mieux que de les séparer complètement l'une de l'autre : « Chacune d'elles, dit-il, a son royaume à part » (p. 62). Or avait-on le droit de creuser un fossé entre les deux royaumes? Parquer la science chez elle, lui interdire de mettre en doute la possibilité du miracle et de s'occuper du monde à venir, rien de plus juste. Ce qui l'était moins, c'était de confondre le domaine de la science avec le propre domaine de la raison. A la science, le raisonnement et l'expérience, à nous catholiques, la foi ; à elle, les démonstrations, à nous les affirmations. Quoi qu'en pût penser la science, nous ne pouvions nous accommoder de ce partage ruineux, et plutôt que de voir la science, après ce traité de paix perpé-

tuelle, emporter la raison dans ses bagages, ne valait-il pas mieux continuer notre ancienne et dure vie de combat?

Était-ce bien là le sacrifice que M. Brunetière nous demandait? A en croire quelques phrases très nettes du premier article, il serait téméraire d'en douter: « La foi n'est affaire ni de raisonnement, ni d'expérience. On ne démontre pas la divinité du Christ; on l'affirme ou on la nie; on y croit ou on n'y croit pas, comme à l'immortalité de l'âme, comme à l'existence de Dieu. » (P. 59.)

N'est-ce pas clair? Oui, sans doute; mais une longue note explique cette phrase; mais toute la préface au livre de M. Balfour l'explique encore; essayons de retrouver dans la note et dans la préface la vraie pensée de M. Brunetière sur la nature de la foi.

III

Je ne sais si la théorie de M. Brunetière a été conçue tout d'une pièce. Quoi qu'il en soit, je remarque deux étapes, sinon dans l'évolution, du moins dans l'exposition de sa pensée. Dans la première, il semble se borner à l'étude des vérités religieuses, l'existence de Dieu par exemple, tandis que dans la seconde, il étend et applique résolument sa doctrine à tout ce qui fait le patrimoine intellectuel de l'humanité.

« Pour ce qui est maintenant de la « nature de la foi », je ne saurais sans doute avoir la prétention de discuter la définition qu'en a donnée l'Église, et je suis d'ailleurs très éloigné, d'y avoir vu avec M. Taine, ce que Mgr d'Hulst appelle « un enthousiasme ou un délire sacré ». Mais j'avoue qu'en y reconnaissant une adhésion de l'intelligence à des vérités conçues comme « rationnelles », j'y vois d'abord un acte ou une décision de la volonté » (p. 61, 62).

Très bien. Mais avant de poser cet acte de volonté, exigez-vous, oui ou non, des *raisons de croire?* — Oui, nous répond-il, sans ombre d'hésitation, et je ne l'ai jamais nié. (Cette réponse est capitale dans le débat). Mais les *raisons* ne sont pas d'ordre intellectuel, elles sont d'ordre moral.

« Je *sens*, par exemple, le besoin d'une règle des mœurs » (p. 62), et, comme je ne puis trouver qu'en Dieu cette règle,

je crois à Dieu pour une raison d'ordre moral[1]. Les arguments classiques, imaginés par les philosophes ne me convaincraient en aucune façon, si des raisons d'ordre moral ne m'avaient fait trouver Dieu. Si donc Dieu n'est pas d'abord « sensible au cœur », le raisonnement ne nous mènera pas à lui ; en d'autres termes, Dieu est déjà conçu, admis, aimé par ceux qui démontrent rationnellement son existence ; d'où l'on conclut qu'à parler proprement l'existence de Dieu ne peut pas se démontrer. Tout dépend du « sentiment de ce besoin » d'une règle. « Le difficile ou l'impossible c'est de se donner à soi-même le sentiment de ce besoin, et c'est en ce sens qu'on ne se donne par la foi » (p. 62). Voilà, dans sa première esquisse, la théorie de M. Brunetière sur la foi.

La logique, cependant, demandait qu'on allât plus loin. Ce qu'on avait dit de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, pourquoi ne pas l'étendre, avec pareille vraisemblance, à une foule d'autres vérités? Notre philosophe n'a garde de répudier cette conclusion et il la développe, d'une manière magistrale, dans sa récente préface au livre de M. Balfour. On verra de quelle main vigoureuse est mené ce nouveau réquisitoire contre la raison :

« Considérons donc un peu l'histoire de l'humanité. Nous voyons bien les ruines que la raison à faites ; mais nous avons plus de peine à discerner ce qu'elle a édifié. Il semble que de tout temps et jusque dans la métaphysique, son pouvoir de dissociation ou de désorganisation ait été très supérieur à son pouvoir de construction ou de consolidation » (p. xix).

Religion, morale, politique, la raison ne saurait suffire à expliquer ces grandes choses.

« Évidemment ce n'est pas une opération de la raison que nous trouvons à l'origine de l'institution sociale, et il faut nous en féliciter... Nous ne devons à la raison aucun des principes sur lesquels les sociétés reposent; et la preuve, c'est que, sociétés et principes, quand on veut les ébranler jusque dans leurs fondements, on pourrait presque dire qu'il suffit de vouloir les rationaliser... » (p. xix).

1. J'accuse un peu trop nettement le syllogisme indiqué par M. Brunetière ; mais je ne crois pas outrer sa pensée.

« Que trouvera-t-on de rationnel encore dans la morale et dans la politique? Dans l'art où la « raison » s'oppose à l'inspiration comme son contraire?... Dans la science même...?

Tout concourt donc à nous prouver qu'il y a dans l'humanité... plus de choses que la raison n'en saurait expliquer. Et osons faire encore un pas de plus : il ne s'est peut-être accompli rien de grand ou de véritablement fécond dans l'histoire de l'humanité qui ne contienne, à son origine, dans son principe ou dans son germe, quelque chose d'*irrationnel*[1] » (p. XXI).

Ce n'est pas assez de chasser la raison de ce domaine qu'elle réclame avec orgueil. M. Brunetière soutient encore que si, par malheur, elle s'appropriait un jour ce domaine, tout irait de pire façon. Qu'adviendrait-il, par exemple, de la société si tout y devenait « rationnel » ? « La raison est institutrice d'égoïsme », et le jour où l'humanité la prendra exclusivement pour guide, on peut prévoir à quels abîmes nous serons conduits. Les inspirations de la raison « ne servent, en quelque sorte, qu'à nous « déshumaniser ». Et, si nous ne le sommes pas plus à fond, si nous demeurons capables encore de quelque sacrifice ou de quelque dévouement, si nous croyons toujours à la possibilité du progrès social, nous ne le devons qu'à ce qui survit en nous d'*irrationnel.*

Voici donc la raison humiliée et une large part fait à l'*irrationnel* parmi les sources de nos connaissances. Étudions de plus près cet irrationnel; demandons-nous quel en est le caractère, sur quel fondement il s'appuie et quelle certitude il peut donner.

Est *rationnelle* toute connaissance qui peut montrer qu'elle s'appuie exclusivement sur la raison, soit que l'objet apparaisse immédiatement clair à l'esprit, — c'est le cas des axiomes mathématiques ,— soit que, moins évident, il faille, pour l'atteindre, recourir au raisonnement. Sera donc *irrationnelle* toute connaissance qui, n'étant pas de soi évidente, ne pourra

1. Disons une fois pour toutes, que ce mot « irrationnel » est mal choisi. Le sens usuel de ce mot, celui que le commun des lecteurs y verra et y a vu c'est « contraire à la raison », « déraisonnable ». J'espère ne pas me tromper en pensant que M. Brunetière prend ce mot dans un sens tout différent.

cependant pas prouver sa légitimité en formulant le syllogisme sur lequel elle est fondée.

N'est-ce pas là une *antinomie?* Quel serait le fondement d'une connaissance qui ne peut pas produire en sa faveur de bonnes raisons? La réponse n'embarrasse pas M. Brunetière. Elle s'appuiera, nous dit-il, sur l'autorité, sur la tradition, et, en dernière analyse, sur le sentiment et la volonté.

« Si nous voulons trouver la qualité qui nous élève au-dessus de la brute, il n'est pas exagéré d'affirmer, quoique ceci puisse avoir une saveur paradoxale, qu'il nous faudra la chercher, non pas tant dans notre faculté de convaincre et d'être convaincu par le raisonnement, que dans notre capacité d'influencer et d'être influencé par l'autorité. »

« On dira, ajoute M. Brunetière commentant les paroles de M. Balfour, on dira qu'il y a du « rationnel » dans ce genre de soumission, et je veux bien en convenir; mais il y en a si peu, dans la plupart des cas! La « raison » n'a souvent que l'air d'examiner. et, comme on dit, de peser les autorités qu'on subit. En fait, c'est le caractère du maître qui se trouve répondre à de certaines convenances cachées de notre intelligence; et notre adhésion ne procède pas tant de notre « raison » que de notre bonne volonté... C'est également ce que l'on peut dire de la tradition dont le pouvoir est presque aussi grand que celui de l'autorité... Et que dirons-nous du sentiment et de l'instinct? Évidemment le sentiment — ou le « cœur », comme disait Pascal — ne saurait nous apprendre que César battit Pompée dans la journée de Pharsale...; mais que la question se pose de savoir comment l'honnête homme doit agir dans une circonstance difficile, ou encore s'il y a du divin dans le monde, je me fierais bien au cœur autant qu'à la raison. » (P. XXVII-XXIX.)

M. Brunetière s'explique enfin sur le genre de certitude que peut engendrer une pareille connaissance. C'est ici une des maîtresses pages de la préface. Qui voudrait la relire et la méditer aurait, je crois, le vrai mot de cette théorie complexe et ne serait pas longtemps avant de se demander si, en somme, ces apparences d'erreur, ne voilent pas d'importantes vérités.

« Une psychologie superficielle avait exigé la certitude

« scientifique » ou « rationnelle » — car c'est ici tout un — en modèle ou en type absolu de la certitude... C'est ce que l'on se gardera désormais de faire et... il ne s'écoulera pas longtemps avant qu'on ait rendu, parmi les fondements de la croyance, leur place « naturelle » au sentiment de la volonté. »

Que voulons-nous dire, en effet, quand nous disons que nous « croyons » une chose ? Que nous n'en avons pas une certitude entière ? Oui, peut-être ; mais bien plutôt que nous ne pouvons pas la « démontrer ». Par exemple, nous *savons* que deux et deux font quatre... nous croyons que la vie n'a pas son objet en elle-même, et qu'il ne saurait exister de morale sans obligation. En sommes-nous cependant moins sûrs ? Tout au contraire, pourrait-on dire !... et, dans l'usage quotidien, dans l'usage même familier de la langue, regardons-y de près ; que voulons-nous dire quand nous disons que nous croyons une chose ? « Il a l'air de bien se porter, mais je le *crois* malade. » Quel est le vrai sens de cette phrase ? et encore de celle-ci : « Le baromètre monte, mais je crois qu'il va pleuvoir ? » sinon qu'aux apparences rationnelles et aux pronostics même de la science, nous opposons une autre certitude, plus intérieure, dont nous ne pouvons pas déduire les raisons, mais à laquelle nous n'en accordons pas pour cela moins de confiance ? » (XXXVII-XXXVIII.)

J'ai essayé d'exposer dans un ordre méthodique la théorie de M. Brunetière. Ainsi formulée, elle a bien des chances de paraître peu orthodoxe. Son auteur, lui-même, est persuadé (p. 60) qu'elle s'écarte de la théorie catholique sur les rapports de la raison et de la foi, et de bons juges, croyant reconnaître dans ces paradoxes un nouveau traditionalisme, ont repris, pour combattre l'erreur renaissante, les vieilles et solides armes qu'on avait laissé dormir depuis la condamnation de Lamennais.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir trouver en défaut des juges autrement compétents que nous. Tout ce qu'ils ont dit pouvait et devait se dire, et les paroles de M. Brunetière, prises au sens immédiat qu'elles présentent, justifiaient, chez un apologiste catholique, cette attitude de combat. On nous permettra cependant d'essayer une explication orthodoxe de

ces mêmes paroles, non pour un stérile plaisir de subtilité d'esprit, mais pour montrer que M. Brunetière est moins loin de nous qu'il ne pense. Éclairer cette question serait, du même coup, jeter un peu de lumière sur un des problèmes les plus obscurs de la psychologie de la foi[1].

IV

Sans « se déclarer catholique », sans renoncer à « l'indépendance de sa pensée », M. Brunetière aurait pu montrer le lien peu apparent, mais peut-être solide, qui rattache sa théorie à l'un des lieux communs de la prédication catholique. « Il a bien le droit, nous dit-il, de se tromper avec Pascal. » Cette autorité ne serait pas assez pour nous, mais les meilleurs de nos apologistes ne sont-ils pas, en cette matière, du même avis que Pascal ? Il me le semble, et cette rencontre est d'autant moins surprenante, que Pascal est ici l'écho de saint Augustin, des premiers Pères, et même, — je crois, — de l'Évangile.

Quoi de plus fréquent, en effet, chez nos écrivains, que de montrer l'union étroite, indissoluble, essentielle, du cœur et de l'intelligence, de la volonté droite et de la raison, dans la recherche de la vérité : *Qui facit veritatem venit ad lucem ; et dilexerunt homines tenebras magis quam lucem.* Voici, longtemps avant Pascal, la même apparence de confusion : la bonne volonté qui trouve la lumière et les cœurs mauvais, qui vont d'instinct aux ténèbres. Quoi donc ! la volonté serait-elle en nous principe de connaissance, et, si le conflit entre lumière et ténèbre, est un pur conflit intellectuel, de quoi vient donc ici se mêler le cœur ?

On dira que ces paroles s'appliquent à l'aveuglement, à demi clairvoyant où nous plongent les passions, et de « cette affreuse décoration d'incrédulité dont se parent les liber-

1. Alors même que M. Brunetière serait pleinement fidéiste, me permettra-t-on de dire que les pages suivantes ne perdraient pas pour cela toute possibilité d'intérêt. Mon but n'est pas, en effet, de tenter une apologie dont, peut-être, M. Brunetière ne me saurait aucun gré, mais uniquement de mettre en lumière quelques principes indiscutables qui, mêlés aux thèses fidéistes, ont pu donner à cette erreur, l'apparence de la vérité.

tins ». Il est vrai, comme le dit Massillon, dans un discours admirable, « les hommes impies et fermes dans l'impiété sont rares... parmi tous ceux qui nous vantent tous les jours leurs doutes et leur incrédulité, et qui en font une déplorable ostentation, il n'en est pas peut-être un seul sur le cœur duquel la foi ne conserve encore ses droits... on commence par les passions, les doutes viennent ensuite...[1] »

Assurément, cette analyse est exacte; mais il semble que Notre-Seigneur dise autre chose, indique une part plus grande faite à la volonté dans l'acquisition ou la perte de la vérité. Dans les exemples que nous venons de citer, la lumière était déjà acquise chez ces faux incrédules, et c'est à peine si leurs « doutes de dérèglement » l'ont fait vaciller. *Qui facit veritatem venit ad lucem.* N'est-il pas clair qu'il s'agit ici d'acquérir une lumière qu'on n'avait pas; n'est-il pas clair que la route indiquée pour aller à cette lumière est la route non du raisonnement, mais de la vertu. Car enfin *faire* n'est pas *voir;* et si, par hasard, il plaisait à M. Brunetière de voir dans ce *facere veritatem* une des formes de cet *irrationnel* qui est, selon lui, le plus solide fondement de la croyance, n'aurait-il pas, en sa faveur, au moins les premières apparences ?

Veut-on entendre là-dessus un prédicateur que nul jusqu'ici, à ma connaissance, n'a soupçonné de traditionalisme? rouvrons Massillon. Il veut montrer dans la conduite des mages un modèle des dispositions dans lesquelles nous devons accueillir la vérité.

« Accoutumés par une profession publique de sagesse et de philosophie *à tout rappeler au jugement d'une vaine raison* et à se mettre au-dessus des préjugés populaires, *ils ne s'arrêtent* pas, cependant, avant que de se mettre en chemin sur la foi de la lumière céleste, *à examiner si l'apparition de ce nouvel astre ne pouvait pas trouver ses causes dans la nature;* ils n'assemblent pas de tous les endroits des hommes habiles pour *raisonner* sur un événement si inouï; *ils ne perdent pas le temps en de vaines difficultés*, qui naissent plus d'ordinaire de l'opposition qu'on a pour la vérité

1. Sermon pour le mardi de la quatrième semaine de Carême : *Des doutes sur la religion.*

que d'une envie sincère de l'éclaircir et de la connaître. Instruits par la tradition de leurs pères sur l'étoile de Jacob qui devait un jour paraître, *ils comprennent d'abord* qu'il ne faut point mêler à la lumière céleste les vaines réflexions de l'esprit humain, que ce que le ciel leur montre de clarté suffit pour les déterminer et pour les conduire, que la grâce laisse toujours des obscurités dans les voies où elle nous appelle, pour ne pas ôter à la foi le mérite de sa soumission, et que, lorsqu'on est assez heureux pour entrevoir une seule lueur de vérité, *la droiture du cœur doit suppléer à ce qui manque à l'évidence de la lumière : Vidimus et venimus*[1]. »

Ils comprennent d'abord. Sent-on la force de ce *d'abord* dans le vieux et vrai sens du mot ? Les mages ne raisonnent pas, ils oublient leurs habitudes philosophiques, et, sans penser à se munir de bonnes réponses aux objections, ils *comprennent d'abord* que cette étoile est miraculeuse. Ils ne recherchent pas, — cependant rien de plus raisonnable que cette recherche, — ils ne recherchent pas si le phénomène n'aurait pas par hasard une explication naturelle. Non ; un rapide éclair a uni dans leur esprit l'apparition de l'étoile et le souvenir de l'antique prophétie. Ils ont cru « d'abord », et ils sont partis.

Dans cette adhésion spontanée, immédiate, dans cette absence au moins apparente de raisonnement[2], M. Brunetière ne serait-il pas un peu fondé à reconnaître quelque chose d'assez semblable à cet *instinct*, à ce *sentiment* qu'il substitue à la raison dans l'analyse de la foi ? Appeler la droiture du cœur pour suppléer à l'infirmité de la raison et pour compenser la rareté de la lumière, n'est-ce pas faire intervenir, dans une recherche intellectuelle, un élément d'un autre ordre, et, tranchons le mot, quelque chose d'irrationnel ?

1. Sermon pour l'Épiphanie : *Sur la vérité.*

2. Je montrerai, dans la seconde partie de ce travavail, comment cette absence de raisonnement n'est qu'apparente. Évidemment la décision presque instantanée des Mages est aussi raisonnable que la conversion de Mme Swetchine et de Newman, conversion résolue après des années de lecture et de réflexion. La doctrine commune des théologiens veut qu'il n'y ait pas d'acte de foi surnaturel, sans motifs certains de crédibilité. Toute la différence est dans la manière dont la raison atteint ces motifs de crédibilité.

Encore une fois, il ne s'agit pas ici d'un texte isolé. La pensée de Massillon est l'application d'un lieu commun familier à tous nos apologistes et à tous nos orateurs. Saint Grégoire le Grand, parlant des disciples d'Emmaüs, montre comment après la plus belle leçon d'Écriture sainte, ils sont restés dans les ténèbres : pour les éclairer, il a fallu la fraction du pain. *Deum quem in scripturæ sacræ expositione non cognoverant, in panis fractione cognoscunt.* Il semble pourtant qu'à moins de tout confondre, c'est la leçon qui instruit : Non. *audiendo ergo præcepta Dei illuminati non sunt, faciendo illuminati sunt.* Quiconque veut donc comprendre ce qu'il a entendu, doit se hâter de mettre la leçon en pratique et la lumière suivra les actes de la bonne volonté. *Quisquis ergo vult audita intelligere festinet ea quæ jam audire potuit, opere implere*[1]. »

On ferait un volume en réunissant des textes semblables. Si, maintenant, laissant les docteurs, on voulait étudier dans l'histoire, la psychologie de la conversion, on n'aurait aucune peine à reconnaître le peu de place apparente que la grâce laisse — pour l'ordinaire — au raisonnement. On pourra expliquer cela d'une autre manière, mais le spectacle du brusque et incompréhensible travail de la grâce, l'histoire de tant de conversions presque foudroyantes, donnent, toujours à la première apparence, raison à M. Brunetière et à Pascal.

Où allons-nous, cependant ? Pour avoir cherché à mettre notre auteur en compagnie orthodoxe, n'avons-nous pas nous, même dévié du droit chemin ? « Instinct », « sentiment » « cœur », ces mots vagues ne nous conduisent-ils pas aux abîmes ? A quelle distance sommes-nous du traditionalisme, si tant est que nous n'ayons pas encore passé la frontière ?

Le texte du concile du Vatican est formel : *Fidei assensus nequaquam est motus animi cæcus.* N'est-ce pas plus clair et

1. Saint Grégoire, Hom. 23 in Evang. — Brev. rom., Hom. pour le lundi de Pâques. Il va sans dire que, dans les textes que j'ai cités, on suppose l'ordre surnaturel et par conséquent, la présence et l'action de la grâce. Cette remarque ne gêne aucunement notre démonstration.

plus fort que l'interprétation douteuse d'une phrase obscure de l'Évangile et qu'une belle période de Massillon ?

Oui, ce texte est clair, mais rien ne prouve que nous l'ayons jusqu'ici perdu de vue. Aussi bien n'ai-je encore rien affirmé. Je me suis contenté d'indiquer un rapprochement entre les théories de M. Brunetière et certaines idées qu'aucun catholique n'a le droit de condamner. Sans identifier des doctrines communes dans l'Église et celles d'un penseur indépendant, on ne saurait refuser de reconnaître entre elles quelques ressemblances. C'en est assez pour excuser notre tentative conciliante et nous mettre en garde contre un jugement précipité.

Avançons maintenant. Le texte du concile nous éclaire. Reprenons lentement l'analyse de tous ces mots vagues qui embrouillent le débat. Que veut-on dire quand on parle d'un Dieu « sensible au cœur », ou quand on soutient la part nécessaire de l'intelligence dans la recherche de la vérité ? Y a-t-il vraiment la contradiction que l'on croit entre ce « cœur » et cette « raison » et la solution du problème ne serait-elle pas de montrer que, le « cœur », le « sentiment », l' « instinct », au sens où M. Brunetière les prend après tant d'autres, loin d'être des facultés aveugles, ne sont, en réalité, qu'une des formes multiples de la raison.

(*A suivre.*) H. BREMOND, S. J.

LES LAMOIGNON

Lorsqu'il y a quelques mois je présentais à nos lecteurs : *Madeleine de Lamoignon*, par Mlle Louise Masson [1], j'avais l'occasion de signaler l'importance des manuscrits de la Bibliothèque nationale réunis au dernier siècle par le jésuite Brotier. Il paraît que ces matériaux, amassés sans doute successivement par les PP. Rapin et d'Orléans, avaient été copiés, il y a quelque vingt ans, par un historien épris d'un culte pour les vieilles figures parlementaires, M. Louis Vian. L'auteur, connu surtout par ses divers travaux sur Montesquieu, notamment une *Histoire* de l'auteur des *Lettres persanes*, couronnée par l'Académie, prix Guizot, mourut à Paris le 22 octobre 1884, à l'âge de cinquante et un ans, laissant, comme tout bon écrivain, plusieurs travaux sur le métier, et, ce qui est plus rare, un ouvrage absolument terminé, celui que sa famille publie aujourd'hui : *les Lamoignon* [2].

La Préface exprime des idées justes et un vœu point banal. M. Vian regrette que l'histoire des familles françaises soit encore à écrire, et, par familles, il n'entend pas seulement les grandes *maisons* nobiliaires, mais aussi bien les familles bourgeoises ou roturières. Toute souche qui a poussé une tige durable constitue, à ses yeux, un élément de la vie nationale et a droit à l'arbre généalogique. C'est la pensée de Le Play et de ses disciples, avec leurs enquêtes sur les existences ouvrières.

La raison de M. Vian est que la France a vécu par ces familles fixées au sol, qui se transmettaient, un peu comme un héritage, les unes l'épée de maréchal, les autres la toge de magistrat, ou la plume de tabellion, ou encore l'outil de l'artisan. On naissait dans son métier et l'on recevait, dès l'entrée dans la vie, une aptitude héréditaire ou atavique à y continuer les qualités

1. *Partie bibliographique*, 31 août 1896, p. 600.

2. *Les Lamoignon. Une vieille famille de robe*, par Louis Vian, avocat à la Cour d'appel de Paris. Paris, Lethielleux, 1896. In-16, pp. 328. Prix : 3 fr. 50.

des aïeux. Là était la force du pays, plus encore que dans la royauté. Ou plutôt royauté et familles se tenaient solidairement et se prêtaient par leur étroite union un appui séculaire.

Or chacun de nos rois a sa biographie. Quelle famille, même noble et illustre, a la sienne? Le seul effort sérieux tenté récemment dans ce sens est la publication du *Chartrier de Thouars*, par M. le duc de La Trémoïlle. Mais ce ne sont encore là que des matériaux qui permettent de suivre l'œuvre d'une grande race aristocratique à travers les siècles. Le seul ouvrage achevé et classique en son genre est l'*Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale. Encore pourquoi faut-il que la plume de l'éminent écrivain se soit brisée volontairement sur la tombe du grand Condé (1686), et qui donc mieux que lui l'eût conduite jusqu'au fossé de Vincennes?

L'édifice est donc à faire. M. Vian ne s'est pas contenté d'exposer des principes, il s'est mis à l'œuvre et il a apporté sa pierre, pas massive, mais au contraire finement taillée et toute couverte de personnages bien nets et bien en relief.

Il était né dans l'étude de son père, notaire du château patrimonial des Lamoignon. Il rêva, non plus d'écrire leurs actes, mais de raconter leur vie. Il lut tout ce qu'il put rencontrer d'inédit ou d'imprimé, et se persuada que personne, excepté Saint-Simon, n'avait été défavorable à ces patriciens du Palais. Quant à Saint-Simon, ses colères de duc et pair nous importent assez peu. Il a accueilli des ouï-dire qu'il aurait dû contrôler, et rapporté des choses, passées quand il n'était pas né, avec autant d'aplomb qu'un témoin, et même davantage. La faute en est au premier président Guillaume de Lamoignon, qui avait obtenu, en 1664, de prendre le vote des ducs et pairs sans ôter son bonnet. Saint-Simon, venu au monde en 1675, trouva la chose très grave dès qu'il put la comprendre ; voilà comme il envenima l'histoire.

I

L'origine des Lamoignon a été fort discutée, et, malgré les recherches de M. Vian, elle reste assez obscure. Le fait qu'un Lamoignon de Bâville fut reçu dans l'ordre de Malte en 1714, ce qui suppose huit quartiers de noblesse du côté paternel et autant du côté maternel, ne saurait être décisif en l'absence des

pièces originales. Près de Donzy (Nièvre), une vieille tour, qui a existé jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, marque le coin de terre où auraient vécu les seigneurs du moyen âge, dont on les a fait descendre. Eux n'apparaissent avec certitude dans l'histoire qu'à la Renaissance. Était-ce un signe? Ils devaient être une famille de lettrés autant que de juristes.

Alciat professait le droit dans la célèbre Université de Bourges, qui, un jour, possèdera Cujas. Un Charles de Lamoignon, né à Nevers, le 1er janvier 1514, alla suivre les cours du fameux jurisconsulte. Ainsi se décida la vocation de la race. Charles, de petit avocat du duc de Nevers, devint conseiller à la Table de marbre, membre du Parlement de Paris, maître des requêtes, conseiller d'État. Le duc de Nevers lui avait donné la seigneurie de Launay-Courson; il acheta le fief voisin de Bâville, que ses descendants ont illustré.

Catherine de Médicis estimait particulièrement Charles de Lamoignon, et Charles IX le visita durant sa dernière maladie. A sa mort (1er nov. 1573), qui suivit de près celle du chancelier de L'Hospital, le garde des sceaux dit à sa veuve : « Le digne successeur de M. le Chancelier était tout trouvé, si votre mari eût vécu. » C'est le cas de revenir à la Préface de M. Vian. Les dynasties familiales, remarque-t-il, n'étaient pas fermées : « Quand un homme isolé montrait une intelligence originale et des qualités conformes à leurs principes, elles l'acquéraient par le mariage, le dirigeaient par la tradition, et l'offraient en aide à la royauté. » (P. 11.)

Et afin que sa race ne risquât point de s'éteindre, Charles de Lamoignon eut vingt enfants. André Tiraqueau, mort quinze ans plus tôt, n'eut-il pas l'habitude, durant tout un quart de siècle, de lire chaque année la Bible, de repasser le *Corpus*, d'écrire un volume et d'avoir un enfant. Les pestes seules travaillaient alors à la dépopulation, avec les guerres religieuses et civiles. Par contre, la mortalité infantile ou juvénile paraît avoir sévi davantage. De cette nombreuse génération, il ne resta à Charles de Lamoignon que trois filles et deux fils; mais la bénédiction du ciel était sur ces derniers : l'un d'eux fut une espèce de Pic de La Mirandole (Pierre, mort en 1584); l'autre, né le 22 août 1567 et nommé Chrétien, fut l'honneur éternel et le plus grand homme d'une famille qui en compta plusieurs.

Son père avait étudié sous Alciat ; il fut élève de Cujas. Devenu doyen des conseillers de sa chambre, il acheta un office de président à mortier qu'il garda jusqu'à sa mort. En 1597, il épousa Marie des Landes, « une mère sainte, dit le P. Rapin, qui n'avoit d'autre occupation que la prière et les exercices de la charité envers les pauvres. Car elle passoit les jours entiers au pied des autels, et le reste du temps elle l'employoit à distribuer par ses mains la plus grande partie de ses biens aux nécessiteux ou à les nourrir dans sa maison » (*Mémoires*, I, 361). Saint Vincent de Paul la proclamait la mère des pauvres. Saint François de Sales ne l'appréciait pas moins et la visitait au temps de son ambassade en France. L'ami de Chrétien était Pompone de Bellièvre, diplomate sous Richelieu, mort premier président du Parlement de Paris sous Mazarin ; son hôte de prédilection s'appelait Jérôme Bignon, le Varron de l'époque, le précepteur et le bibliothécaire de Louis XIII. La maison de famille était fort simple ; rien encore d'un hôtel. Mais Bâville, l'habitation de campagne, ne demeura plus longtemps « une petite chaumière » ; pris du goût de construire qui envahissait la société, Chrétien renversa le manoir pour faire élever un château à chaînes de grès blanc avec pleins en brique rouge. L'architecte Villedo, « directeur des œuvres de maçonnerie et ouvrages de Sa Majesté », demanda au président cent trente-cinq mille francs pour prix de sa nouvelle demeure. Les enfants la complétèrent par un parc aux allées rectilignes, aux grottes factices, aux statues mythologiques, à l'eau de source amenée de loin et chantée par tous les poètes du temps. C'est ici le cas de regretter que M. Louis Vian n'ait orné son ouvrage d'aucune référence. Pour la seule fontaine de *Polycrène*, s'il eût assez vécu, il eût trouvé toute une bibliographie dans Doncieux [1]. Mais il nous apprend qu'au salon on voit encore aujourd'hui des fauteuils en maroquin du Levant offerts par des Arméniens reconnaissants d'un procès gagné. Une telle nation a mérité de ne point périr.

Dans une circonstance mémorable, Chrétien de Lamoignon avait manifesté son indépendance de caractère. Richelieu avait fait condamner Marillac à mort par une de ces commissions judiciaires qui lui rendaient autant de services que d'arrêts. Chrétien

1. *Un Jésuite homme de lettres au dix-septième siècle. Le Père Bouhours*, par Georges Doncieux. Paris, 1886, in-8, p. 77, n. 3 et p. 290.

se vanta bien haut d'avoir fait voter son gendre contrairement aux désirs du cardinal. Richelieu, au plaisir d'exécuter ses ennemis, joignait celui de pardonner aux gens vertueux qui ne lui portaient pas ombrage. Le 15 décembre 1635, il nommait le fils de Chrétien de Lamoignon conseiller au Parlement de Paris. Ce n'était encore qu'un jeune homme de dix-huit ans ; mais à quarante ans se trouvant le plus jeune des conseillers, il devait être nommé premier président de ce grand corps de justice. Entre-temps le duc d'Enghien ne gagnait-il pas Rocroi à vingt-deux ans, et Corneille ne faisait-il pas dire à Rodrigue que « chez les âmes bien nées, — la vertu n'attend pas le nombre des années »? Chrétien de Lamoignon pouvait mourir le 18 janvier 1636, avec le renom d'un magistrat incorruptible et studieux, savant et affable. Son fils Guillaume allait continuer toutes ses traditions, mais avec cette nuance de douceur et de politesse qui sous Louis XIV s'allie à l'austère dignité et à la gravité de mœurs de la génération précédente, celle du sévère Louis XIII et de l'impitoyable Richelieu.

II

« Je ne me souviens point d'avoir jamais désobéi ou déplu à mon père, ou même d'avoir manqué de lui plaire, en ce qui a dépendu de moi. » Tel fut Guillaume de Lamoignon enfant. Sa mère voulait qu'il grandît avant tout dans la piété, se souciant peu qu'il devînt savant, puisque la chose n'est pas nécessaire pour gagner le ciel. Il ne paraît pas que cela ait nui à ses études de droit, ni même à sa formation littéraire. Le jeune conseiller s'enrôla bientôt dans ce que M. Vian appelle la « croisade de salon » prêchée par les Jésuites, c'est-à-dire dans la Compagnie du Saint-Sacrement. Sur cette congrégation fameuse, notre historien ne possède que des renseignements de seconde main. Nous regrettons qu'il n'ait pas pu lire la *Page de l'Histoire de la Charité au dix-septième siècle*, publiée il y a quelques années dans cette Revue par le P. Charles Clair[1] ; mais il s'est bien rendu compte de l'influence durable exercée sur la vie tout entière du grand magistrat par ses liaisons de jeunesse avec cette élite de

1. *La Compagnie du Saint-Sacrement. Une Page de l'histoire de la charité au dix-septième siècle,* dans les *Études*, nov. et déc. 1888, janv. et févr. 1889.

chrétiens ligués contre la pratique du duel et l'usage du blasphème. Elle ne le mit pas seulement en relations avec les catholiques les plus zélés du temps, « elle lui procura une dévotion solide et éclairée ». (P. 67.)

Richelieu était mort. Potier de Blancménil, grand aumônier de la reine, profita de son crédit pour faire acheter à son neveu Guillaume de Lamoignon, en l'année 1644, la charge de maître des requêtes qui permettait de s'approcher souvent des ministres et du souverain, et celle de colonel du quartier Saint-Denis. Avait-il pressenti la Fronde ? Son grade dans la milice parisienne fut d'autant plus utile à Guillaume durant la première Fronde, celle des parlementaires, qu'il prit parti contre le Mazarin, protesta contre les « violences de la cour », escortant des convois de blé et attendant, pour se rallier, la paix de Rueil.

Comme dans beaucoup de révolutions triomphantes ou manquées, la cause des insurgés ne manquait pas de justes prétextes. La tyrannie des premiers ministres gouvernant sans contrôle depuis 1615 avait faussé la constitution de la France. Mais le bien public ne sortit pas plus de l'émeute populaire que du pouvoir absolu. La misère fut plus lourde à porter que les imptôs. Guillaume, comme la plupart de ses contemporains, était fixé par cette funeste expérience pour le reste de sa vie. Il avait senti « le malheur d'être abandonné à une populace dont la tyrannie est plus extraordinaire et plus insupportable aux gens de bien que serait celle des plus grands princes du monde. » (P. 73.) Il laissa donc Condé reprendre à son compte cette lutte stérile et tint désormais pour le roi. Mazarin l'en récompensa par diverses offres qui aboutirent à sa nomination de premier président. M. Vian voit ici, en Guillaume de Lamoignon, l'Orgon du *Tartufe :*

> Nos troubles l'avaient mis sur le pied d'homme sage,
> Et pour servir son prince il montra du courage.

La scène de la cassette serait même empruntée, d'après lui, à la biographie encore peu connue de l'éminent magistrat. Je doute que les Moliéristes n'y aient pas songé, eux qui ont tant écrit sur l'interdiction de *Tartufe* faite par le premier président, lorsqu'en l'absence de Louis XIV il exerçait les fonctions de gouverneur de Paris.

Il y a d'autres questions plus importantes. Le Parlement réunissait les attributions actuelles de la Cour de cassation, du Conseil d'État, de la Préfecture de police, des Chambres législatives et du ministère de l'Intérieur. Les pouvoirs du premier président s'étendaient un peu à tout. M. Vian a eu la patience de rechercher dans les Archives du Parlement, si bien conservées mais, hélas, si peu analysées et si peu abordables, les affaires principales auxquelles fut mêlée l'active carrière de Guillaume de Lamoignon. La première et la plus retentissante fut celle des *traitants* ou *partisans*, ces habiles gens qui « passaient la première moitié de leur vie à se créer des fortunes scandaleuses, et la seconde à se réhabiliter en achetant des charges de robe ». Foucquet était du nombre, à la fois surintendant des finances et procureur général au Parlement de Paris ; Lamoignon fut mis à la tête de la chambre de justice chargée de statuer sur le sort du sympathique accusé : « Je me souviens seulement, répondit-il à qui le sollicitait, qu'il a été mon ami et que je suis son juge. » Mais ne se souvint-il pas aussi que le jeune roi était jaloux de son ministre, ce protecteur intelligent des lettres et des arts, ce Mécène réalisant déjà à Vaux ce qu'il fera plus tard lui-même à Versailles ? Et si Lamoignon constata cette jalousie dans son voyage de Fontainebleau, fût-ce pour la servir ou pour y résister ? Le mémorable entretien du 12 octobre 1662 à Vincennes prouve qu'il mettait les lois au-dessus des actes arbitraires de Louis XIV. A ses remontrances le roi répliqua : « Mes réflexions sont faites, ma volonté est immuable. » Colbert irrité trouvait aussi un pareil président incommode; Lamoignon fut invité à se retirer; il se retira. C'était une correcte et noble attitude. Dans son excellent ouvrage : *Nicolas Foucquet*, un écrivain plus récent que M. Vian aurait souhaité que la reconnaissance de Guillaume de Lamoignon envers le malheureux surintendant des finances allât plus loin encore [1]. Eût-on réussi ? Dans l'affaire de la conversion des rentes de l'Hôtel de Ville, le premier président se posa en adversaire plus décidé des ministres et ne put rien empêcher.

Il fut plus heureux en refusant d'enregistrer l'édit sur les hypothèques et en obligeant Colbert à le rapporter après un an.

Quand Louis XIV, en 1673, augmenta les tailles de six mil-

1. *Nicolas Foucquet*, par J. Lair. Paris, 1890, in-8, t. II, p. 94, et *passim*.

lions, l'opposition du digne magistrat s'éleva jusqu'à l'éloquence : « Il n'y a rien, Sire, qui afflige si fort les pauvres gens que la multiplicité des droits qu'on leur demande. La taille, ce rude fléau qui désole les campagnes, qui ruine les villes et les provinces entières, qui met la plupart de ceux qui sont nés en ce royaume dans une condition pire que celle des esclaves (quoique la France soit le pays du monde le plus opposé à la servitude), la taille, dis-je, est un mal qui dévore toute la substance de ceux qui la payent. » Le reste de la remontrance nous montre le paysan tel que le décrira La Bruyère, tel que le plaindra Fénelon, tel que le trouveront les États-Généraux de 89. C'est par les colonies que Guillaume de Lamoignon espérait refaire la fortune de la France. Il aida Louis XIV de tout son pouvoir à reconnaître officiellement les deux Compagnies des Indes occidentales et orientales.

Son rôle dans les affaires ecclésiastiques est trop connu pour être détaillé ici. Il combattit la suppression de dix-sept jours fériés opérée par Colbert, fit échouer ses projets sur l'âge de l'ordination et des vœux monastiques, ne prit pas nettement position dans la querelle des *Provinciales*, mais enregistra le formulaire contre les jansénistes et fut un fervent défenseur des libertés gallicanes.

Guillaume de Lamoignon avait une sœur aussi recommandable que lui, Madeleine, la *sainte* de la famille. Nous en avons parlé ailleurs. Si en politique, en ambition peut-être, il était l'émule de Colbert, avec elle il ne rivalisait que de charité. Elle distribuait 100 000 livres par an aux pauvres ; il leur en donnait 10 000, prises sur ses revenus. (P. 156.)

La seconde partie de la carrière du premier président s'ouvre avec les ordonnances royales qui réformèrent : l'une, la procédure civile, en 1667, réforme étroite et encore entachée des préjugés de l'époque ; l'autre, la procédure criminelle, en 1670, réforme libérale et humanitaire qui supprima ou adoucit des pratiques barbares. L'âme des conférences qui préparèrent ces grands travaux fut Guillaume de Lamoignon. La part qu'il y prit a été analysée par M. Monnier[1]. Mais l'œuvre réformatrice resta incomplète. Guillaume présenta en vain à Louis XIV ses *Arrêtés*

1. *Guillaume de Lamoignon et Colbert. Essai sur la législation française au dix-septième siècle,* par F. Monnier, 1862, in-8.

(1672), qui eussent mis un commencement d'unité dans la législation du royaume. Cette idée était trop en avance sur le siècle. « Leur promulgation, conclut tristement M. Vian, aurait peut-être conjuré les suites de la nuit du 4 août 1789 et rendu pacifique la Révolution française. » (P. 154.)

Le portrait de l'homme public ne serait pas complet sans celui de l'homme privé. Au sortir de ses audiences du Palais, ou de ses visites à l'Hôtel-Dieu, le premier président allait jouir à Bâville des plaisirs des champs, tels que pouvait les goûter un grave magistrat à perruque solennelle, c'est-à-dire le charme de la bonne compagnie et de la conversation. Parmi ses habitués, avec Mme de Sévigné et Mme Deshoulières, se rencontraient Guy Patin, Boileau, et Du Cange, Bouhours, qui corrigeait le style des *Mercuriales;* Rapin, Vavasseur et Commire, en quête de vers latins ou d'anecdotes; le P. Sirmond et Huet. Le meilleur ami de la famille était le P. Bourdaloue, qui, en 1659, avait donné, au collège de Clermont, des répétitions de philosophie à Chrétien-François de Lamoignon, fils du premier président[1]. A la mort du père (19 décembre 1677), il prononça l'éloge de « cet homme, l'honneur de son siècle, l'ornement de sa condition, l'appui et le soutien de la justice, le modèle vivant de la probité, l'amour de tous les gens de bien ».

III

Chrétien-François fut le digne héritier de son père Guillaume. Sa carrière de magistrat, qui dura soixante et un ans, fut remplie surtout par les fonctions d'avocat général, et, sur le déclin, par celles de président à mortier. Autant et plus que son père, s'il était possible, il aima les lettrés et les lettres. Avec lui, Bâville revit le P. Rapin, son régent de rhétorique; l'aimable P. Bouhours, Bourdaloue, « un peu sévère », et Boileau, qui, après avoir composé le *Lutrin* sur les ordres du père, dédia au fils une de ses meilleures Épîtres. Mais l'Académie française lui préféra un Rohan-Soubise. A sa table il réunissait Santeul, Baillet, Bussy-Rabutin, Mme de Coulange et la « divine » Sévigné, qui était sa voisine au Marais. Aujourd'hui encore, auprès du gra-

1. *Bourdaloue. Sa vie et ses œuvres*, par le P. Lauras. Paris, 1881, in-8, t. I, p. 50.

cieux hôtel de la marquise, devenu le musée Carnavalet, se dresse, hautain et sombre, l'hôtel commencé par Diane de France, et acquis en 1684 par Chrétien-François de Lamoignon. Au coin de la rue des Francs-Bourgeois et de la rue Pavée, on aperçoit, à travers la large porte, les pilastres engagés, à chapiteaux corinthiens, dont le fût se prolonge sur toute la hauteur du bâtiment avec un effet saisissant de raideur et de majesté.

Né le 26 juin 1644, Chrétien-François mourut le 7 août 1709, dans les sentiments de la plus vive piété. Ses talents et ses bonnes œuvres avaient honoré sa foi.

Son frère Nicolas de Lamoignon-Bâville, l'intendant de Poitou, puis le « roi » du Languedoc, est aussi célèbre que lui. Les romanciers lui ont fait une réputation de persécuteur, au temps des dragonnades et des Camisards. M. Vian n'a pas de peine à démontrer qu'il fut plus tolérant que les ministres, les États, les corps d'artisans, les gouverneurs et les commandants. Administrateur de génie, il inventa la capitation, devenue de nos jours la contribution personnelle et mobilière. Mais, sur ce chapitre, mieux vaut lire la thèse de doctorat soutenue en Sorbonne, en 1885, un an après la mort de M. Vian, par M. Hippolyte Monin[1]. Il en ressort que Bâville fit tout simplement, par son intelligente initiative et sa constante application, la fortune de cette province, déchirée par la guerre civile et convoitée par les Anglais.

IV

Avec le dix-huitième siècle, la décadence générale a son contre-coup dans chaque famille. Chrétien-Guillaume, fils de l'avocat général Chrétien-François, résilie sa charge au Parlement, à l'âge de trente-cinq ans, pour cause de santé, et dissipe, dans sa terre de Bâville, ses biens et ceux de sa femme, qui avait eu quatre cent mille livres de dot, sans compter le reste. Mais il fut grand-croix, grand prévôt et maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Louis. Les titres d'apparat remplacent la valeur personnelle. Mort en 1759.

Son frère, connu sous le nom de Blancménil, disputa à Maupeou, favorisé par la Pompadour, la charge de premier président.

1. *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville* (1685-1719), par Hippolyte Monin. Paris, 1885, in-8.

Il ne fut mis qu'à la tête de la Cour des aides. De là un long duel d'influence entre les deux familles.

De sa seconde femme Blancménil eut quatre filles et un fils, qui fut Malesherbes, le futur défenseur du peuple contre le roi, puis du roi contre le peuple. Il le fit élever chez les Jésuites, « ces fameux pétrisseurs d'hommes, qui excellent à se faire aimer de leurs élèves, à les conserver simples, et à les rendre plus solides que brillants ». (P. 242.) Au sortir de leurs mains (l'usage des ballets de collège avait-il donc disparu ?), le maître de grâces voulut lui faire danser un menuet. L'essai fut lamentable; on le déclara incapable de réussir ni dans la magistrature ni dans l'armée. Bon seulement pour l'Église. Alors il étudia le droit et l'histoire sous un vieux janséniste nommé l'abbé Pucelle, qu'il surnomma le dernier des Romains, surnom mérité également par le Père des Billons. Il assista aux herborisations de Jussieu, et suivit les conférences économiques de Quesnay. Son père Blancménil était devenu chancelier de France ; il l'aida dans ses fonctions, après avoir débuté dans la magistrature. Chargé spécialement de la direction de la librairie et de la censure, il trahit malheureusement son devoir, qui était de protéger la religion, le gouvernement et la morale. S'il fit saisir la *Pucelle*, de Voltaire, non sans l'avoir apprise par cœur, il fit paraître en France l'*Esprit des lois* de Montesquieu, le traité des *Délits et des peines* de Beccaria, et accorda un privilège à l'*Encyclopédie*. Il y a plus. Le Parlement ayant révoqué le privilège, il avertit Diderot en secret et fit imprimer chez lui clandestinement les autres fascicules. Rousseau n'eut pas de protecteur plus dévoué. Grâce à lui, la *Nouvelle-Héloïse* circula sous le manteau. L'*Émile* fut vendu en manuscrit à un libraire français, dans son propre cabinet. Il disait, et c'était là sa trahison vis-à-vis de ceux qui s'en reposaient sur lui de réprimer la mauvaise presse, qu'on ne viendrait pas chercher les livres interdits chez lui. Indulgent envers les philosophes, il se montrait implacable envers leurs adversaires. Il suspendit plusieurs semaines l'*Année littéraire*, qui était le gagne-pain de Fréron.

On a dit de Malesherbes que, sentinelle du pouvoir, non seulement il déserta son poste, mais donna aux ennemis le mot de passe.

Sous ce régime, la Révolution française fut accomplie dans les idées, de 1750 à 1763.

En 1795, il était ministre pour la première fois, avec Turgot. Il reçut les félicitations de Voltaire, mit en liberté La Chalotais, et rêva une statue de Louis XVI sur la place de la Bastille, rêve que M. Vian trouve « sublime et prophétique ». (P. 276.)

Il ne rentra au ministère qu'avec Loménie de Brienne (1er avril 1788), à la prière d'un autre Lamoignon, Chrétien-François II[1], garde des sceaux et principal conseiller de l'archevêque de Sens. M. Vian étudie avec un intérêt tout particulier les actes de ces ministres qui préparèrent directement la Révolution en convoquant les États-Généraux pour le 1er mai 1789. Derrière Brienne « portant beau, mais faible et irrésolu, doué d'une fausse rigueur et prêt à accepter toutes les inspirations », il aperçoit Lamoignon. Il se trouve ainsi compléter une récente étude sur l'infortuné prélat que nous signalions naguère à nos lecteurs[2]. Unis dans leurs vaines tentatives de réformes, les deux personnages le furent dans la haine du peuple. Tous deux furent brûlés en effigie sur la place Dauphine, aux cris de : « Mort à Brienne et à Lamoignon ! » Lamoignon mourut en effet le 16 mai 1789.

Malesherbes était rentré dans la vie privée, sans se présenter aux États-Généraux. Il ne reparut en scène que pour essayer de sauver Louis XVI. Sa grandeur d'âme dans cette défense est au-dessus des éloges qu'on en pourrait faire : « Le plus malheureux des rois eut pour défenseur le plus vertueux des hommes. » Louis XVI, qui le savait philosophe, lui souhaita, s'il devait mourir après lui, des sentiments religieux qui le consoleraient « bien plus que sa philosophie ». Le souhait du pieux monarque se réalisa. Arrêté à son tour et conduit à la guillotine, Malesherbes dit à son petit-fils, le jeune Tocqueville : « Mon ami, si vous avez des enfants, élevez-les pour en faire des chrétiens ; il n'y a que cela de bon. »

Le sang des Lamoignon ne tarda pas à être épuisé. Des deux fils du garde des sceaux, l'un, Charles, tomba fusillé à Quiberon ; l'autre, Christian, y fut blessé. Le livre se ferme sur leur sœur, Marie-Louise-Élisabeth, qui avait épousé en 1780 le président Molé de Champlatreux. Son mari fut guillotiné. Jetée elle-même

1. Ce Lamoignon avait voté l'expulsion des Jésuites en 1763.

2. *Le Cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens ; ses dernières années. Épisodes de la Révolution*, par J. Perrin. Paris, Picard, 1896, p. 18 *sqq*.

en prison avec ses trois petits enfants, elle fit vœu, si elle était sauvée, de se consacrer à Dieu. Rendue à la liberté, après thermidor, elle fonda à Vannes la « Charité de Saint-Louis ». Sa vie touchante a été écrite, il y a quelques années, par le marquis de Ségur [1].

Le dernier des Lamoignon mourut dans un château de la Gironde, en avril 1845, âgé de quatre-vingts ans, sous le nom de Bâville.

Avec lui s'éteignit une des plus grandes familles qui, aux trois derniers siècles, servirent d'un dévouement égal le roi et la nation, honorèrent les plus hautes fonctions de l'État par leurs talents et la pratique de la religion par leurs vertus. Le jour où le vertige d'une philosophie impie s'empara de ces magistrats jusque-là l'incarnation vivante de la justice, ils furent marqués pour le châtiment et entraînèrent la France dans leur ruine.

1. *Vie de Madame Molé, fondatrice de l'Institut des Sœurs de la Charité de Saint-Louis* (1763-1825), par le marquis de Ségur, 2e édit. Paris, Retaux, 1880, in-12.

H. CHÉROT, S. J.

MISSIONS

DES

PÈRES JÉSUITES DE LA PROVINCE DE BELGIQUE

BENGALE OCCIDENTAL

VOYAGE DANS LE BIRU

Ranchi (Chota Nagpore), 20 avril 1896.

Dans le « district » de Lohardagga, à vingt lieues sud-ouest de Ranchi, se trouve le petit village de Konbir Noatolli, résidence du R. P. Cardon. C'est là que, dans les derniers jours de février, je fus envoyé pour partager les travaux de ce zélé et intrépide missionnaire, qui dirige avec le R. P. Fleurquin une florissante chrétienté de neuf à dix mille âmes, dispersées sur une étendue égale à plusieurs diocèses de France. Le R. P. Cardon voulut profiter de ma présence pour visiter avec moi les parties les plus éloignées de sa mission, le Biru, une des provinces du Lohardagga-district.

Le Biru forme un petit pays à lui seul : c'est une vaste plaine mesurant une douzaine de lieues de long sur six ou sept de large et fermée par une chaîne de montagnes qui l'entourent de tous les côtés. Il y a une trentaine d'années, ce n'était qu'une vaste forêt habitée seulement par les tigres, les éléphants, les bisons, les léopards et les sangliers, — pour ne parler que des personnages les plus importants. Aujourd'hui, la région à peu près tout entière est cultivée; de nombreux villages, et des champs de riz ont remplacé les vieilles forêts, les fauves ne parcourent plus la plaine pendant le jour et se sont retirés dans les montagnes environnantes, dont ils sont restés jusqu'à ce jour maîtres et rois.

Visiter, encourager, instruire les quatre à cinq mille chrétiens que nous avons là, baptiser les enfants, envoyer à l'école ceux qui sont en âge d'y aller, tel était le but de notre excursion.

Monté sur une méchante petite bête, une vraie Rossinante, je partis, le lundi 2 mars, en compagnie du R. P. Cardon.

Notre première étape de sept lieues devait nous conduire au

sommet de la chaîne de montagnes qui entourent le Biru et là nous devions passer la nuit.

Peu à peu nous laissons derrière nous le plateau du Chota Nagpore, et les premières élévations se dressent devant nous. Rien de plus étrange que ces montagnes de gneiss, formées d'une seule pièce, d'un seul rocher noirci par les vents, les pluies et les ardeurs d'un soleil tropical. Quelques maigres arbrisseaux poussent çà et là dans les crevasses qui sillonnent la roche.

Nous avançons toujours. Le pays devient de plus en plus sauvage, les montagnes se recouvrent de forêts; nous nous enfonçons dans la jungle : ici commence le royaume des tigres. Les gens qui forment notre escorte préparent leur hache de combat, car ils ne voyagent jamais dans ces forêts sans une hache, outre leur arc et leurs flèches. Nous passons quelques mares d'eau. Ici, nous dit notre guide, un tigre a emporté avant-hier un homme qui gardait ses buffles; vingt personnes ont disparu, cette année, victimes de ce terrible *man eater* (mangeur d'hommes).

Nous commençons l'ascension de la chaîne qui nous sépare du Biru. Je jette de temps à autre un regard furtif le long du chemin; le terrible fauve ne serait-il pas à l'affût derrière quelque buisson? L'instinct de ma pauvre bourrique m'avertira certainement de l'approche du danger, me dis-je pour me rassurer. Enfin nous arrivons sans encombre au sommet où nous devons passer la nuit.

Là, nous trouvons une maison assez vaste, résidence du *ghatwal*, ou gardien de cette passe. Placé là par le gouvernement, son occupation est de surveiller la route, ou plutôt le casse-cou qu'on décore ici du nom de route, et d'avertir la police lorsqu'un homme a été enlevé par les animaux sauvages. Cet important personnage nous reçoit avec toutes les démonstrations du plus profond respect et tout l'honneur dû à de grands hommes qui sont supposés avoir beaucoup de roupies; car, aux Indes plus qu'ailleurs, la grandeur et le mérite d'un homme sont en proportion directe avec le nombre de ses écus. Après donc nous avoir salués d'une profonde révérence jusqu'à terre, sans doute parce qu'il ne pouvait pas descendre plus bas, il met à notre disposition toute sa maison et s'empresse autour de nous pour tâcher de satisfaire nos moindres désirs, qui heureusement étaient très limités. Il allume

un grand feu pour écarter pendant la nuit les fauves de nos augustes personnes et aussi de la sienne. Réconfortés par un léger souper, assaisonné de la meilleure des sauces, nous dormons bientôt profondément. Le lit était bien un peu dur : une couverture avec un peu de paille, de laquelle je m'attendais à voir sortir, à chaque instant, quelque serpent venimeux plus redoutable encore que les tigres, ou une armée de ces terribles scorpions noirs et jaunes si nombreux ici pendant les pluies. Mais la fatigue d'une longue course à cheval eut bientôt raison de toutes mes appréhensions et je dormis comme un bienheureux.

Je dormais encore, quand tout à coup j'entends les forêts retentir des bruits les plus étranges et les plus divers : pour le coup, nous devons être attaqués par une demi-douzaine de tigres. J'écoute... Ce ne sont cependant pas des tigres... « Qu'est-ce « cela ? demandai-je à mon compagnon, qui dormait encore « tranquillement, des léopards ? — Non, me dit-il, ce sont des « paons. » Oui, c'étaient bien des paons, de vrais cris de paons se répondant de tous les coins de la jungle et annonçant l'approche du jour ; et puis des poules et des coqs sauvages chantant à gorge déployée, et des pigeons et des tourterelles : toute une basse-cour enfin. On aurait dit que tous les oiseaux de la création s'étaient donné là rendez-vous.

Après avoir célébré le saint sacrifice de la messe dans l'unique chambre que nous avons et recommandé au bon Dieu et à ses saints anges le succès de notre mission, nous contemplons la sauvage nature qui s'étale devant nous : à droite, des forêts et des rochers; à gauche, devant et derrière nous, des forêts et des rochers : des forêts et des rochers partout. Mais ce ne sont point ces belles forêts des Himalayas, où le soleil ne pénètre jamais en cette saison de l'année ; ici les arbres, parmi lesquels je distingue beaucoup d'arbres à encens, *Boswellia thurifera*, sont autant de squelettes qui étendent vers le ciel leurs bras décharnés. Pas une feuille ; on se croirait dans le nord de la France en plein cœur de l'hiver, et cependant le thermomètre marque plus de 35° centigrades à l'ombre ; il faut avouer que ce sont là des arbres bien exigeants. Une éclaircie de la forêt nous laisse apercevoir dans le lointain les plaines du Biru, 700 ou 800 pieds au-dessous de nous.

Nous nous remettons en route. La descente est bien plus difficile que la montée du jour précédent ; le chemin est hérissé de rochers ; il ne faut pas songer à faire le trajet à cheval. Nous descendons donc à pied. Le paysage devient de plus en plus sauvage, le soleil monte et la chaleur devient accablante : pas une goutte d'eau. « Ici, me dit le R. P. Cardon, un homme était « posté, pendant la saison chaude, par le rajah de Biru pour ven-« dre de la bière de riz aux voyageurs ; mais, l'année dernière, « un tigre l'a mangé. Voici tout juste l'endroit où il demeurait, « ajouta-t-il en montrant une petite caverne à côté de la route ; « son successeur a jugé prudent d'aller s'établir ailleurs. » Nous arrivons bientôt à une autre caverne : c'est là qu'il demeure. Je regarde ; mais il n'y a personne ; notre homme est encore dans la plaine, dans ses quartiers d'hiver, et, avant la fin d'avril, les voyageurs qui traversent ces lieux arides n'ont pas le droit d'avoir soif.

Enfin, après une longue descente de plus d'une heure, nous arrivons dans la plaine. Encore quelques jungles à traverser. « Dans cette région, me dit mon compagnon, vivait il y a deux « ans un tigre devenu vieux. Il ne pouvait plus prendre de gibier « à la course, et, ne trouvant plus à vivre dans les montagnes, il « descendit dans la plaine. Quand il voyait un troupeau de va-« ches, il courait aussi vite qu'il pouvait dans l'espérance d'en « attraper une ; mais les vaches couraient plus vite encore, et « force lui était de s'en retourner comme il était venu. Pour « comble d'infortune, dès qu'il apparaissait dans les champs, « tous les gamins des environs se mettaient à sa poursuite et, à « coups de flèches, de pierres et de bâtons, qu'ils lançaient avec « beaucoup d'adresse, forçaient celui qui était autrefois la ter-« reur du pays à s'enfuir tout penaud. D'aucuns disent même « qu'on lui portait à manger quand il se conduisait bien. Le « tigre, paraît-il, mourut peu après de vieillesse et de chagrin. « L'histoire est véridique. Du moins c'est comme telle qu'on la « raconte. »

Après avoir chevauché pendant quelques heures, nous arrivons à Sogra, premier village chrétien. A peine sommes-nous descendus de cheval que la population accourt de tous côtés : c'est à qui arrivera le premier. Tous se jettent d'abord à genoux pour recevoir la bénédiction du missionnaire ; puis viennent nous

serrer la main ; car cette forme de salutation est aussi en usage parmi ces tribus.

Ici, comme dans la plupart des villages que nous visiterons dans la suite, nous trouvons une humble chapelle, bâtie par les chrétiens eux-mêmes. Elle sert de résidence au missionnaire quand celui-ci vient les visiter une ou deux fois par an, et c'est là qu'on se rassemble chaque jour pour réciter en commun les prières du soir, et le dimanche pour prier et entendre l'exposé des principales vérités de la religion. Le style en est sans prétention : un toit de chaume supporté par quelques poteaux ; le tout entouré d'un mur en terre de 5 à 6 pieds de haut, une ouverture pour servir de porte, et c'est tout. Comme les murs n'atteignent pas à la hauteur du toit, l'air et le vent peuvent circuler librement, avantage que nous apprécions à sa juste valeur. A peine sommes-nous installés dans notre modeste logis que toutes les femmes chrétiennes du village viennent à leur tour souhaiter la bienvenue au *Gomké*. Elles s'emparent avec une sainte ardeur de ses mains et de ses pieds ; et, comme toutes veulent les laver en même temps et y versent chacune une grande cruche d'eau ; cela lui vaut une douche en règle, qui a l'avantage de le rafraîchir un peu, mais le laisse beaucoup plus sale qu'auparavant; puis elles se retirent tout heureuses.

Le catéchiste en charge du village vient de son côté rendre compte des gens qui lui sont confiés : « Un tel ne va pas à l'église le dimanche ; une telle veut donner sa fille en mariage à un païen ; tel autre a un procès pour ses terres ; l'année a été mauvaise et tel ou tel autre ne peuvent payer leurs rentes, et si le missionnaire ne leur vient pas en aide, ils vont être réduits à la plus noire misère et obligés de quitter le village. » La nuit est venue et il n'a pas encore fini le récit de toutes ces infortunes ; nous renvoyons les affaires au lendemain.

Le jour suivant, tous assistent à la sainte messe, que suit une instruction sur la nécessité d'assister aux prières qui se font à la chapelle le dimanche, d'aller à confesse pour ceux qui ont été baptisés, de s'approcher de la sainte table pour ceux qui seront jugés suffisamment instruits, d'envoyer leurs enfants à l'école et de les marier à des chrétiens.

Opprimés, volés et réduits à un véritable esclavage par les *zémindars* ou propriétaires du sol, ces pauvres gens ont trouvé

dans le missionnaire le moyen de se faire rendre justice et de rentrer dans leurs droits. Celui-ci les aide de ses conseils, et comme toutes ces questions de terres entraînent généralement des procès longs et dispendieux, il leur avance ou donne, quand il le juge expédient et selon ses faibles moyens, les sommes nécessaires.

Frustrés dans leurs entreprises iniques, les zémindars, on le conçoit facilement, nous voient de fort mauvais œil; les chrétiens au contraire nous regardent comme leurs sauveurs et leurs pères. C'est ainsi que nous avons réuni les quatre à cinq mille chrétiens que nous avons au Biru.

Après l'instruction, nous baptisons les enfants et les quelques grandes personnes suffisamment instruites qui ont donné les marques voulues de bonne volonté et de persévérance.

Le reste de la journée se passe en visites; il faut entrer dans toutes les maisons, et une visite qui ne dure pas au moins deux heures ne compte pas. Nous allons donc de maison en maison, enseignant partout les grandes vérités de la religion et répétant ce qu'on leur a dit le matin; car pour ces vieilles cervelles creuses, ces têtes de pierre, comme ils disent eux-mêmes, ce serait peine perdue que de vouloir leur en enseigner davantage. Témoin la bonne vieille qu'on nous amena pour recevoir le baptême et à qui l'on enseignait les grandes vérités depuis plus de deux ans. Nous lui faisons d'abord subir un petit examen : « Combien y a-t-il de Dieu ? » Elle se met à réfléchir et ne répond pas. « Enfin, répondez ; un, dix, cent ou mille ? — Mais, dit-elle finalement, je ne suis pas très sûre, mais je crois bien qu'il y en a cinq. » La bonne vieille devra continuer à s'instruire pour une année encore.

Nos espérances sont fondées sur les enfants qui doivent tous aller à l'école environ huit mois de l'année de novembre à juin, les garçons à Noatolli, les filles à Ranchi. Au mois de juin, c'est-à-dire vers le commencement de la saison des pluies, tous les enfants sont congédiés et retournent chez eux pour les travaux des champs. S'il y a plusieurs enfants, ils doivent aller chacun leur tour à l'école; mais s'il n'y en a qu'un seul, la chose n'est pas possible, car il est nécessaire à la maison pour garder les troupeaux. Quelquefois aussi les parents ne peuvent se décider à se séparer de leurs enfants, ou bien encore les enfants eux-

mêmes ne veulent pas; car dès qu'ils sont d'un certain âge, ce sont eux qui sont les maîtres. C'est alors la tâche du catéchiste de leur apprendre les prières et la religion, et de leur enseigner à lire et à écrire autant qu'il le peut.

Le soir arrive et nous sommes encore en visite. Le lendemain matin, tous ceux qui doivent remplir leur devoir pascal viennent à confesse et s'approchent de la sainte table avec une piété et un recueillement qu'on chercherait en vain dans nos meilleures paroisses de France.

Cette seconde journée est consacrée, comme la précédente, à visiter les familles que nous n'avons pas encore vues.

Le jour suivant est fixé pour notre départ. Tous assistent de nouveau à la sainte messe; nous leur faisons nos dernières recommandations, enfin à l'ombre d'un immense tamarinier qui n'a pas moins de dix mètres de circonférence et qui ombrage notre humble chapelle, nous prenons congé de ces pauvres et simples chrétiens, ému et consolé pour ma part de tout ce que j'ai vu.

Paikpara est le nom du village suivant. Nous chevauchons tranquillement dans la plaine, dépourvue maintenant de ses antiques forêts de sal (*shorea robusta*); il ne reste plus guère que le mowah (*Bassia latifolia*), dont les fleurs recueillies avec soin et séchées au soleil forment un mets délicieux, et dont on extrait une espèce de genièvre dont les indigènes font une grande consommation, et l'arbre à lac (*sleichera trijuga*), qui est pour les habitants du Chota Nagpore une source de revenus très considérables.

Nous arrivons bientôt sur les bords de la Sank. Mince filet d'eau maintenant, la Sank devient pendant les pluies un véritable torrent, qui roule dans un lit hérissé de rochers ses flots impétueux; elle mesure alors près de cinq cents mètres de large et, profonde de plus de vingt pieds, forme une barrière tout à fait infranchissable. Les bords de la Sank offrent le paysage le plus pittoresque de tout le Chota Nagpore.

Une des curiosités de cette rivière, ce sont ses immenses poissons qui pèsent 50, 60 et même, dit-on, jusqu'à 100 kilos, et sont de la grandeur d'un homme. On nous en apporta un jeune qui pesait une vingtaine de livres. Pendant la saison sèche, ces poissons, qui ressemblent tout à fait à des requins, vivent dans

des gouffres profonds de forme circulaire, creusés par les eaux dans les rochers qui forment le lit de la rivière. Les pêcher à la ligne ou au filet, il ne faut pas y songer; ligne et filet sont entraînés en un instant au fond des eaux. Voici comment on opère : on fait venir quelques plongeurs de profession; ce sont des *Gouds*, tribu à moitié sauvage, qui habite le Chota Nagpore et les *Central Provinces*. Armés, d'une forte corde, ceux-ci plongent résolument dans le gouffre, passent la corde dans les ouïes et la gueule du poisson, qui, paraît-il, a l'obligeance de ne pas trop résister, et quand celui-ci est solidement attaché, ils remontent à la surface après être restés plusieurs minutes sous l'eau. Une demi-douzaine d'hommes saisissent alors la corde et parviennent non sans peine à hisser le poisson sur le sable. Un de ces plongeurs faisait partie de notre escorte. Désireux de voir un de ces énormes poissons et la manière d'opérer de ces Gouds, nous lui demandons de plonger; mais il s'excusa en disant que dans ces trous profonds l'eau était encore trop froide et que ce n'était qu'à la fin d'avril et au mois de mai qu'il pouvait plonger de la sorte.

Une heure plus tard, nous arrivions à destination. Même réception que la veille, mêmes ablutions, mêmes histoires et mêmes différends à arranger. La chaleur seule semble modifiée, car elle augmente sensiblement de jour en jour. A dix heures du soir, au moment où nous allons nous endormir, les chrétiens du village, pour nous témoigner leur joie de nous posséder au milieu d'eux, viennent autour de notre modeste demeure nous donner un concert et se mettent à chanter avec force accompagnement de tambours. Il faut bien nous lever et aller assister à la fête. Ces peuples sont naturellement musiciens, ils chantent toute la journée et souvent toute la nuit. Outre un certain nombre de chants religieux, que nous avons introduits parmi eux, ils ont une foule de chansons populaires connues de tout le monde et fort innocentes. Voici un couplet :

Un héron cotoyait une rivière et prit un poisson.

Ce couplet, chanté alternativement par les hommes et par les femmes au moins une vingtaine de fois, dure environ un quart d'heure. Quand le premier est fini on passe au second, puis au troisième; le nombre semble en être infini. Le spectacle de tout

ce monde accroupi dans l'ombre et éclairé de la faible lumière d'une mauvaise lampe; ces chants si simples, ces voix monotones et plaintives avaient vraiment pour moi un charme tout particulier ; je me serais cru transporté aux premiers âges du genre humain. Leurs danses ont le même cachet de sauvage simplicité. Les danseurs, et tout le monde danse, excepté les musiciens, se rangent sur deux lignes, les hommes en avant et les femmes par derrière, tous se tiennent par la main, et, au son du tambour, avancent lentement, reculent, s'inclinent jusqu'à terre, par la position du corps, simulent des combats et des retraites, les deux lignes se répondant en chœur. Ces gens chanteraient et danseraient toute leur vie ; ils chantaient à dix heures du soir, et à deux heures du matin ils chantaient encore; je n'ai pas entendu la fin.

Le lendemain, frais et dispos, tous assistent à la sainte messe : ensuite instruction, baptêmes, mariages et visites de maison en maison. Le soir, nous sommes priés d'aller bénir le dîner de noces. On a tué un bœuf pour l'occasion ; manger de la viande, c'est ce qui n'arrive pas tous les jours aux pauvres gens, et qu'ils n'oublient pas vite; voilà un mois qu'ils songent à ce grand dîner et que chacun souhaite à son voisin bon appétit pour ce jour mémorable. Pendant que les hommes sont occupés à couper la viande en morceaux et à réduire les os en poudre, afin que rien ne soit perdu, les femmes du village tressent des plats en feuilles pour tous les invités, en chantant, bien entendu. Enfin, l'odeur savoureuse des viandes et des ragoûts qui fait épanouir tous les visages, et les grandes cruches de bière alignées le long de la muraille annoncent que le moment solennel est arrivé. Tous les invités sont présents, les jeunes mariés viennent s'installer au milieu de l'assemblée. Deux femmes portant à la main chacune un vase d'huile viennent frotter vigoureusement la tête et la figure des nouveaux époux, puis de tous les invités. Pour nous, on se contente de verser quelques gouttes sur notre barbe, puis nous nous retirons et le dîner commence.

Le lendemain matin, confessions et communions, et comme le temps presse et que nous avons une longue étape à faire aujourd'hui, nous partons laissant tout le monde heureux et content.

Tinserre, le village suivant, est situé à l'extrémité du Biru, à

cinquante lieues environ sud-ouest de Ranchi. Là nous n'avons pas encore de chapelle, et comme nous ne saurions vivre dans les huttes indigènes, où pas un souffle de vent ne pénètre la nuit, on construit pour nous un abri avec quelques branches ; il nous protège suffisamment contre les ardeurs du soleil et l'air y circule librement. Ce village, comme tous ceux à proximité de la jungle, est entouré de fortes palissades comme protection contre les léopards et les hyènes, qui sans cela viendraient jusque dans l'intérieur des maisons enlever les veaux et les chèvres.

La journée est fort avancée, quand nous arrivons. Mêmes honneurs que ceux qui nous ont accompagnés jusqu'ici, mêmes occupations. Le soir, nous nous installons dans notre rustique logis, mais une averse nous force à chercher un autre abri. Nous nous installons tant bien que mal sous la véranda d'une hutte, et je cherche dans le sommeil l'oubli de ces petits désagréments inséparables de la vie de missionnaire.

Je dormais profondément, quand tout à coup je sens quelque chose qui se glisse sur moi. Pour le coup, ce doit être un gros serpent. Je me lève en sursaut, je regarde : c'était un pauvre petit cheval qui était occupé à manger la paille sur laquelle je reposais. Je le chasse, il revient ; je m'arme d'un bâton que je mets à mes côtés et je m'endors de nouveau. Mais j'avais à peine refermé l'œil, qu'un grognement bien connu m'avertit de la présence d'un nouveau visiteur. Puis ce sont des chèvres et des vaches, bref le reste de la nuit s'est passé à se tenir sur la défensive.

Les travaux du ministère occupent toute la journée du lendemain, puis nous prenons congé de Tinserre et de ses habitants, qui voudraient bien nous retenir plus longtemps. Nous leur promettons de revenir lorsqu'ils auront bâti une chapelle.

Le village voisin, Russutolli, ne compte qu'un petit nombre de familles chrétiennes. Nous nous arrêtons un jour pour les confessions, baptêmes d'enfants et mariages, et puis nous partons pour Kampala, village important, situé au pied des montagnes qui entourent le Biru. Les honneurs dont on nous accable sont plus fatigants et les douches plus abondantes. Deux jours sont consacrés aux visites, instructions, baptêmes, etc.

Un tigre vient de faire son apparition dans les environs, plusieurs buffles ont déjà été tués par lui. Plusieurs *sambhars* (sorte de cerf qui atteint la taille d'un grand cheval) ont aussi été

aperçus, sans compter les ours et les sangliers, etc., qui sont là en permanence. Les gens du village ont donc organisé une grande battue et viennent nous prier d'y prendre part. Le lendemain, légers et court vêtus, pour être plus à l'aise, les chasseurs se rassemblent autour de notre chapelle. On dirait de véritables sauvages ; tous sont armés de leur hache de combat, de leur arc et de leurs flèches ; quatre ou cinq ont des fusils.

S'ils sont nés musiciens, ils sont aussi nés chasseurs, et les enfants ne savent pas plutôt marcher qu'armés d'arcs et de flèches ils s'en vont dans les champs et sur la lisière des forêts chasser les oiseaux et les lièvres : aussi deviennent-ils très adroits et une flèche est une arme redoutable dans leurs mains. Plusieurs tribus du Chota Nagpore, comme les Birhors et les Korwas, peuplades nomades qui habitent les forêts, vivent en grande partie du produit de leurs chasses. Ces derniers, armés d'arcs gigantesques et de flèches, dont la tête mesure près d'un décimètre de long et larges en proportion, attaquent résolument le tigre qu'ils transpercent de part en part.

Enfin, notre petite armée, forte d'une centaine d'hommes environ, se met en marche et s'avance à la file vers la forêt.

Les fusils et les meilleurs archers se mettent à l'affût et le gros de l'armée entoure une partie de la jungle et poussant les cris les plus sauvages chassent devant eux tous les animaux.

Il est midi ; pas un souffle ; pas une feuille sur les arbres ; un soleil de feu sur nos têtes ; de tous les côtés, des rochers brûlants, le thermomètre ne marquerait pas moins de 70° centigrades. Avec quelques branches on nous fait un abri vaille que vaille, et nous attendons impatiemment l'arrivée de l'ennemi. Déjà nous entendons les cris des rabatteurs, ils se rapprochent de plus en plus, tous les fusils sont prêts et les arcs tendus. Mais rien n'arrive. Un ours, un cerf et un sanglier ont été aperçus, mais flairant le danger, ils ont rebroussé chemin et passé la ligne des traqueurs.

Nous allons chercher fortune ailleurs : une heure de marche par des sentiers impossibles, sous le soleil de feu, nous amène dans un endroit des plus sauvages. Nous attendons encore, mais pas plus de succès que la première fois. Une troisième battue n'a pas meilleur résultat. Il faut croire que ces animaux ne sont pas si bêtes, après tout.

Le soleil baisse rapidement, et nous sommes loin de chez nous, fatigués, affamés et à moitié morts de soif; nous rentrons à la maison, heureux au moins d'avoir fait plaisir à ces braves gens; ils veulent recommencer le jour suivant, mais ce sera sans nous. Il nous reste encore deux grands villages à visiter. Le lendemain donc nous prenons congé de Kampalla, de ses habitants, de ses forêts et de ses tigres.

Le soir nous arrivions à Gallicera, et, deux jours plus tard, à Samtolli, où nous restâmes quelques jours. On aurait bien voulu nous retenir plus longtemps; on allait faire de grandes battues dans la jungle, où il y avait, nous dit un vieux chasseur, les animaux les plus merveilleux : des tigres, des ours, des léopards, des bisons et d'énormes sangliers, de la taille de grands buffles; oui, de grands buffles, il les avait vus de ses propres yeux; il fallait trente hommes pour en porter un. Mais nous avions hâte de rentrer chez nous, et nous laissâmes en paix tous ces animaux intéressants.

Nous avions vu, encouragé, consolé, instruit, la plupart des chrétiens du Biru. Pour moi aussi cette visite a été une vraie consolation.

Il ne nous restait plus qu'à retourner au premier village de Sogra chercher les enfants que nous avions envoyés là attendre notre retour, afin de partir avec nous pour les écoles de Noatolli et de Ranchi. Tout notre petit monde est réuni. Après un jour de repos, nous organisons la caravane : il y a 40 garçons et 14 filles; chacun reçoit une provision de riz pour deux repas, et nous nous mettons en route. Nous avons douze lieues à faire avant d'atteindre Noatolli. Ce soir, nous camperons au sommet de la passe par laquelle nous sommes venus. Cinq lieues de marche pour de jeunes enfants chargés de leurs armes et bagages (il est vrai que ceux-ci ne sont pas très lourds), c'est une longue course; mais les enfants ici marchent comme des hommes, et nous serons fatigués avant eux. Nous arrivons au pied de la montagne, et une heure et demie d'une pénible ascension nous conduit enfin au sommet. Tout le monde est heureux de se reposer, d'autant plus qu'il nous reste encore sept lieues à faire demain. Je crois vraiment que tous les tigres du Biru seraient venus cette nuit, que nous n'aurions pas bougé.

Le lendemain, vers neuf heures, la caravane se remet en marche, et le soir nous revoyons Noatolli, que nous avions quitté depuis dix-neuf jours. Après quelques jours de repos, les filles sont envoyées à Ranchi, vingt lieues plus loin, de sorte que plusieurs ont près de cinquante lieues à faire à pied pour aller à l'école. Malgré cela, il n'est pas rare d'en voir trois ou quatre qui s'unissent ensemble, et, un beau matin, s'enfuient de Ranchi, sans un sou, ni un grain de riz dans leurs poches, et qui retournent jusqu'au fond du Biru.

Les chrétiens de ce pays désireraient vivement avoir un Père au milieu d'eux, ainsi qu'une école, pour ne pas être obligés d'envoyer leurs enfants à une si grande distance; mais, jusqu'à ce jour, le petit nombre de missionnaires a empêché la réalisation d'un si juste désir.

Le R. P. Cardon compte actuellement 220 élèves à son école de Noatolli, et 100 filles à celle des sœurs à Ranchi. Outre cela, plus de 400 enfants sont sous la direction des catéchistes dans les différentes parties de sa vaste mission.

Quant à moi, je suis rentré dans ma retraite de Manresa-House. Les grandes chaleurs permettent à peine de sortir. Dans l'intérieur des chambres, le thermomètre marque 33° centigrades à cinq heures du matin, et monte jusqu'à 40° centigrades pendant le jour; à Calcutta, il est monté, la semaine dernière, jusqu'à 43° centigrades. On se plaint partout de la chaleur excessive; aussi, tous les Européens qui sont à même de le faire, s'empressent-ils de partir pour l'Europe, pour Darjeeling ou Simla. A cela il faut ajouter un vent brûlant qui souffle ici de dix heures du matin à cinq heures du soir, et qui dessèche tout. L'année dernière, le R. P. Cardon avait réuni à Noatolli toute une collection de caméléons, qu'il conservait dans une cage. Les vents chauds commencèrent à souffler, et tous les caméléons d'ouvrir la bouche pour tâcher de respirer sans doute; ils restèrent ainsi toute la journée; le jour suivant, ils étaient encore dans la même position. Curieux de voir ce qu'il en était, le P. Cardon en prit un dans ses mains : hélas ! il était mort, et complètement desséché. Tous y avaient passé. Si les pluies ne viennent pas bien vite, il est à craindre que nous ne devions subir le sort de ces pauvres caméléons.

C. BRETAUDEAU, S. J.

REVUE DES LIVRES

Questions d'Éducation. — **I. La Jeunesse à l'école de Corneille et de Racine :** Allocutions du dimanche, par M. l'abbé Pergeline. Nantes, Lanoë-Mazeau, 1897. Petit in-8, pp. 392. Prix : 3 fr. 50. — **II. La Piété dans l'école,** par l'abbé X... Paris, Imprimerie Salésienne, 1895. In-8, pp. iii-340. — **III. Le Bon Esprit au collège,** par M. l'abbé Joseph Tissier. Paris, V. Retaux, 1896. In-18, pp. x-317. Prix : 3 fr. 50. — **IV. La Révérende Mère Françoise de Bermond et l'établissement des Ursulines en France** (1572-1628), par une Religieuse du même Ordre. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1896. In-8, pp. 322. — **V. La Science de la vie enseignée à la jeunesse,** par L. Penasson, officier d'Académie. Paris, Bloud et Barral, s. d. In-18, pp. vii-396. Prix : 3 fr. 50. — **VI. Mémoires d'un vieux maître d'école,** par C.-D. Férard. Paris, Delagrave. In-18, pp. 582-lxx. — **VII. Questions d'éducation et d'enseignement,** par M. Dauzat, inspecteur d'Académie. Paris, Picard et Kaan. In-18, pp. 179. — **VIII. Le Fond et la Forme:** Le Savoir-vivre pour les jeunes filles, par M. Maryan et G. Béal. Paris, Bloud et Barral, pp. viii-313.

I. — *Allocutions du Dimanche !* Ce sous-titre accolé aux noms de Corneille et de Racine est pour provoquer quelque surprise. Eh quoi ! est-ce que nos poètes tragiques vont prendre la place de saint Mathieu et de saint Paul, et la chapelle du collège devenir une annexe de la classe ou du théâtre ? Non, l'auteur de ces excellents petits sermons n'est pas de ceux qui trouvent qu'un beau vers sonne mieux en chaire qu'un verset de l'Évangile. Mais il a remarqué, après bien d'autres, que chez Corneille et Racine les païens eux-mêmes parlent en héros chrétiens ; leurs plus admirables sentences ne sont autre chose que des sentences chrétiennes incrustées dans le bronze d'une langue immortelle. Il lui a été facile de les faire suivre immédiatement du texte

scriptural qui les a inspirées. D'autre part, nos deux grands tragiques ont eu le don d'exprimer d'une façon qui n'appartient qu'à eux le noble esclavage du devoir et le sentiment de l'honneur dans ce qu'il a de plus élevé, de plus fier, de plus généreux et de plus délicat ; or, cela c'est la fleur de l'Évangile.

On connaît le genre de M. l'abbé Pergeline; ce n'est pas la première fois qu'il est question de lui dans les *Études*. Ses allocutions aux élèves de l'externat des Enfants-Nantais sont à notre avis un modèle de cette prédication très spéciale et très difficile. La parole du vénérable supérieur est alerte, vivante, pittoresque; son discours plein d'imagination et de chaleur, et en même temps très raisonnable et très pratique. C'est à ce caractère que l'on reconnaît l'homme d'âge et d'expérience; les autres qualités sont plutôt celles du printemps.

L'aimable orateur s'excuse sur ses soixante-quinze ans qui viennent de sonner, de ne pas faire à ses discours une toilette plus soignée. « Tout en moi, sauf le cœur, a inexorablement vieilli. » Les lecteurs, aussi bien que les auditeurs de M. Pergeline ne l'en croiront pas; ou du moins ils se diront que quand le cœur reste jeune, il y a beaucoup d'excellentes choses qu'il empêche de vieillir.

Les prêtres chargés de prêcher dans les maisons d'éducation trouveront à prendre dans les allocutions de M. Pergeline. Ce sera le mot de la fin et le résumé de toute notre appréciation ; à notre avis, c'est là le vrai criterium pour ces sortes d'ouvrages.

II. — L'entreprise de déchristianisation du pays par le moyen de l'école s'est couverte d'un prétexte spécieux : l'école officielle sera indépendante de l'Église; l'État enseignant n'est pas l'ennemi de la religion; il l'ignore. La religion, à plus forte raison la piété, ont leur place à l'église et au foyer, mais elles n'entrent pas à l'école. Par la force des choses, on est allé beaucoup plus loin; l'enseignement sans religion est fatalement devenu l'enseignement contre la religion : *Qui non est mecum contra me est.*

Il ne faut pas que les maîtres chrétiens se laissent prendre par ce sophisme diabolique : La religion est l'affaire de l'église, non de l'école ; on cultivera la piété à la chapelle, en classe on ne connaît que les lettres et les sciences. Notre but, la raison d'être de nos maisons d'éducation, c'est de former des chrétiens et

des chrétiennes, d'incruster dans ces âmes tendres la piété qui, au dire de Bossuet, est le tout de la vie. Si nous ne faisons pas cela, eussions-nous d'ailleurs les plus brillants succès scolaires, nous faisons œuvre vaine et nous perdons notre temps.

Telle est l'idée mère de ce livre sur la *Piété dans l'école.* Elle n'est pas la matière d'un enseignement spécial qui a ses heures comme l'arithmétique et l'histoire, elle doit se dégager et s'exhaler, pour ainsi dire, des personnes et des choses, des livres, des leçons, de la méthode, des exercices du jour, des murailles elles-mêmes. L'auteur, qui se dissimule sous un grand X, — comme un simple polytechnicien, — entre sur tous ces points dans des détails précis, qui dénotent l'expérience; il passe ensuite en revue les différentes sortes d'établissements d'éducation, depuis les salles d'asile jusqu'aux universités, donnant pour chacune d'excellents conseils avec beaucoup d'ardeur, parfois même avec une certaine impétuosité. On pourrait bien çà et là lui faire de petites querelles; les préfets de discipline, les maîtres de classes, les curés et les évêques eux-mêmes auraient sans doute à lui soumettre des difficultés d'ordre pratique, dont il paraît ne pas tenir compte dans son zèle pour la confession et la communion des enfants dans les écoles et dans les collèges. Le paragraphe sur la *liberté religieuse* ne semble pas rédigé de façon irréprochable. On tient à affirmer que la liberté religieuse existe dans nos écoles chrétiennes, et que cette liberté consiste : « 1° en ce que les exercices religieux ne soient pas imposés ». Cependant « l'école aura ses exercices religieux de règle auxquels tous seront soumis ». — Mais alors ? — Eh bien ! la liberté existe tout de même parce que « nous n'obligeons personne à venir dans nos écoles, et que tous ceux qui y viennent doivent en suivre le règlement ».

Ne serait-il pas plus simple et plus franc d'avouer que nous n'entendons pas la liberté religieuse, dans une école chrétienne, comme on l'entend dans le monde, ou même dans un lycée ?

En dehors de ces quelques petites chicanes, que l'on pourrait aisément multiplier, mais qui porteraient moins sur la doctrine que sur le tour un peu excessif de l'argumentation, nous ne pouvons qu'applaudir des deux mains à un livre capable de faire un

très grand bien, regrettant seulement que les correcteurs des épreuves aient si mal fait leur devoir. A signaler particulièrement les noms propres estropiés de façon lamentable.

III. — Les cuisiniers des restaurants à la mode ont coutume de décorer de noms très pompeux les produits de leur art, et les convives sont parfois bien étonnés de voir combien ces merveilleux ragoûts ressemblent à ceux que la modeste ménagère prépare tous les jours. Cette méthode de réclame est bien connue aussi de certains professionnels de l'écritoire. Ils trouvent des titres très alléchants pour les pitances qu'ils apprêtent. Vous demandez le plat, — c'est le livre que je veux dire ; — hélas ! vous ne trouvez rien sous cette enseigne qui promettait tant, ou du moins rien que de vulgaire ; et vous jurez, mais un peu tard, qu'on ne vous y prendra plus.

On n'a pas à craindre pareille déception avec *Le bon esprit au collège*. Certes, voilà qui n'est pas prétentieux ; au rebours des farceurs de cuisine ou de lettres dont nous venons de parler, M. l'abbé Tissier semble vouloir déprécier sa marchandise, en lui donnant un nom plus humble qu'il ne convient. Le *bon esprit* au collège, c'est chose assez malaisée à définir, mais que l'on entend très bien ; ses éléments constitutifs sont la soumission et la déférence envers l'autorité. C'est très respectable assurément ; mais, en somme, assez restreint et pas attrayant. L'auteur de cet excellent livre a singulièrement élevé et élargi son sujet. Tout est dans tout, pour qui sait creuser et approfondir. Voyez plutôt : Le *bon esprit* au collège comprend l'esprit de foi, l'esprit de discipline, de respect..., de sacrifice, de progrès, de réserve, de simplicité, d'honneur, de charité, d'apostolat, de patriotisme, et d'autres encore. Entendu de la sorte, le bon esprit est le *complexus*, ou, si l'on veut, la résultante de toutes les vertus et qualités que l'on peut souhaiter à nos adolescents et que l'éducation chrétienne doit cultiver en eux : *Quæcumque justa, pudica, amabilia, bonæ famæ...*

M. l'abbé Tissier a traité ces sujets très divers, ainsi ramenés à l'unité, en quinze allocutions écrites en une bonne langue, celle qu'il faut parler à la jeunesse, animées, çà et là, d'un vrai souffle oratoire et agrémentées de fines analyses et de portraits bien nature. Ces allocutions appartiennent au genre moyen, moitié

sacré, moitié profane, comme la conférence de l'après-midi pendant les retraites .

Pour n'en pas perdre l'habitude, signalons quelques petites misères. On nous cite quelque part deux vers « d'un grand poète » :

Si j'étais Dieu le Père, et si j'avais deux fils,
Je ferais l'aîné Dieu, le second roi de France.

Hugo a fait des vers superbes, et il en a fait de stupides. Ceux qu'on vient de lire n'appartiennent pas à la première catégorie. Ce n'est pas *Virgo amabilis* que nous disons dans les Litanies, mais *Mater amabilis*. Enfin, nous avons rencontré, par-ci par-là, le nom de l'amour dans des phrases où il ne devrait pas, à notre avis, se présenter sans escorte, du moins devant un auditoire de collège : « La voix de l'honneur, la voix de l'amour... »

IV. — La vie de la mère Françoise de Bermond a sa place marquée dans une bibliothèque d'éducation. Cette grande chrétienne fut l'instrument choisi par Dieu pour introduire et propager en France l'Institut récemment fondé à Brescia par Angèle Merici et approuvé par le pape Paul III, presque en même temps que la Compagnie de Jésus.

Née à Avignon en 1572, Françoise de Bermond s'adjoignit d'abord quelques compagnes dans sa ville natale ; une première communauté s'établit ensuite à l'Isle-sur-Sorgues, dans le Comtat Venaissin ; d'autres suivirent de près, en Provence, en Dauphiné, à Toulouse. Cependant l'Institut ne prit pas tout d'abord sa forme définitive. Sainte Angèle n'avait imposé à ses filles ni vœux ni clôture; elles devaient porter dans le monde l'exemple des vertus religieuses et se consacrer tout entières au ministère de l'éducation. Mais elle les avait laissées libres de se constituer en communauté et de se donner une règle. C'est ce qu'elles firent tout d'abord à Milan, sous l'inspiration de saint Charles Borromée. Les Ursulines françaises imitèrent leur exemple. Les communautés fondées à Lyon, à Bordeaux, à Paris, etc., furent successivement érigées en monastères et devinrent le noyau de diverses Congrégations d'Ursulines, se rattachant toutes par l'unité de vocation, d'esprit et de règle, malgré quelques variétés d'observances, à l'ordre de Sainte Angèle.

La nouvelle famille religieuse répondait au besoin des temps.

Aussi elle se développa rapidement et avec une merveilleuse fécondité. Dans les trente années qui suivirent sa fondation (1615-1645), le seul couvent de Paris en fonda lui-même seize autres. A la veille de la Révolution, on comptait en France neuf mille Ursulines, qui donnaient l'éducation chrétienne aux jeunes filles dans près de trois cent cinquante monastères. Elles contribuèrent plus que personne à former ces femmes de bon ton et de bon sens qui valurent à la société française un renom qu'il faut lui souhaiter de conserver, mais qu'elle ne saurait guère accroître.

Mme de Bermond eut dans ce grand établissement une part considérable ; elle fut sans contredit la principale ouvrière de la première heure. Après avoir mis la main à un grand nombre de fondations, y compris celles de Paris et de Lyon, elle vint terminer sa laborieuse existence dans l'humble et pauvre maison de Saint-Bonnet-le-Château, petite ville du Forez, où de cruelles épreuves mirent le sceau à sa vertu.

Son rôle est quelque peu noyé dans la masse de documents et de notices amoncelés en grande abondance, mais avec assez peu de méthode, dans cette histoire de l'*Établissement des Ursulines en France*. La physionomie de cette femme de tête et de cœur mériterait d'être dégagée et mise en lumière dans une biographie mieux ordonnée. Ce serait justice. On n'est pas très éloigné de croire chez nous que, avant les jours bénis de la troisième République, l'éducation des filles avait été odieusement négligée. De savants professeurs qui écrivent sur cette question ne connaissent guère, au dix-septième siècle, que Mme de Maintenon qui s'en soit occupée. Certes, l'œuvre de Françoise de Bermond et des Ursulines a une autre envergure que Saint-Cyr. D'ailleurs, Mme de Maintenon, élève elle-même des Ursulines, aidée dans l'ordonnance et la direction de Saint-Cyr par une Ursuline, Mme de Brinon, procède, au point de vue pédagogique, de Françoise de Bermond et de son Institut. Si cette noble femme eût été seulement protestante, messieurs de l'Université la proclameraient une des plus pures gloires de la France ; elle fut catholique et religieuse : on ignore jusqu'à son nom.

V. — *La Science de la vie!* Voilà une enseigne un peu ambitieuse.

Quid dignum feret..... ?

Cent soixante-quatorze aphorismes, maximes, adages, cueillis d'ici de là, et dont on aimerait parfois à connaître la source, d'ailleurs disposés au petit bonheur. Chacune de ces sentences est développée en deux pages, rarement on va jusqu'à la troisième. Cette amplification est elle-même composée pour une bonne part de citations empruntées à un petit nombre d'auteurs : Joubert, Pascal, Mme Swetchine, M. Rozan surtout. Mais qu'est-ce donc que M. Rozan ? Bref, l'auteur de ce recueil semble avoir voulu vider ses tiroirs. Ces notes sont d'un style calme, d'un ton rassis, comme il convient aux leçons de la sagesse et de l'expérience. C'est profondément honnête et suffisamment chrétien, du moins étant données les préoccupations de l'auteur qui s'adresse à la jeunesse « de toute école », ne veut « froisser les croyances » de personne, et par suite croit devoir se justifier de parler de Dieu, sans doute par égard pour les petits athées. En somme, livre de morale naturelle, où l'on trouvera, à quelque page qu'on l'ouvre, une bonne pensée ou un conseil utile pour la pratique de la vie.

VI. — Nous avons mentionné, il y a quelques mois, les *Mémoires d'un Instituteur français*[1]. Voici pour lui faire pendant les *Mémoires d'un vieux maître d'école*. L'auteur est lui aussi un ancien de la corporation ; il a eu le même *curriculum vitæ* que son collègue : instituteur de village, professeur d'école normale, enfin inspecteur. Il emploie les loisirs de sa retraite sur les plages normandes à colliger ses souvenirs pour le plus grand profit de ceux qui viendront après lui, et il les présente au public avec une modestie qui désarmerait la critique, si elle avait envie d'être sévère.

Au demeurant, ces *Mémoires* ne sont pas sans intérêt ; si l'aspect du livre était moins rébarbatif, la typographie moins touffue, les notes moins abondantes, on le lirait avec plaisir, à condition de sauter de temps en temps quelques douzaines de pages. L'écrivain est un *autodidacte*, qui a beaucoup appris, beaucoup observé, et volontiers il écoule dans son livre ses cahiers de notes. On y trouve de tout : des problèmes d'arithmétique, les règles pour la construction des cadrans solaires, les déclinaisons lati-

1. *Études, Partie bibliographique*, 1896, p. 192,

nes, la direction des ballons, et, ce qui est plus malheureux, beaucoup de politique.

Mais pour qui voudra se mettre au courant de l'histoire intime de l'instruction primaire depuis un demi-siècle, ce livre sera un document précieux. Les méthodes et procédés pédagogiques sont appréciés avec beaucoup de bon sens ; les errements et les prétentions des politiciens érigés en directeurs suprêmes de l'éducation nationale jugés comme il convient. Au point de vue religieux, l'auteur se montre généralement modéré, mais il connaît mal ce qu'il appelle « la religion romaine ».

VII. — Conférences et circulaires d'un inspecteur d'académie aux instituteurs et institutrices de son ressort. Quelques-unes sont purement techniqnes; d'autres touchent à des questions d'un intérêt plus général : l'enseignement antialcoolique, les patronages scolaires, les cours d'adultes, etc. Il y a une conférence sur l'enseignement de la morale. Tout cela est raisonnable, honnête, neutre et... imprimé en grosses lettres.

VIII. — Ceci, mesdemoiselles, est pour vous. *Le Fond et la Forme*, c'est-à-dire les deux moitiés, le dedans et le dehors, la substance et l'accident, l'âme et le corps du savoir-vivre. La forme, ce sont les bonnes manières dont les règles constituent le code de la civilité ; le fond, « c'est l'abnégation, l'oubli de soi-même, l'absence de tout égoïsme ». La forme sans le fond est comédie et grimace; le fond sans la forme serait vertu de rustre ou, si vous voulez, d'ermite. Il faut cultiver le fond et soigner la forme. Autrefois, dans un certain monde, on avait pour la forme une sorte de culte religieux, et on se préoccupait assez peu du fond. Aujourd'hui, il est des personnes, et spécialement des jeunes filles qui feraient assez bon marché de la forme; l'américanisme a mis chez elles le sans-gêne à la mode. Bientôt, semble-t-il, le suprême bon ton consistera à se moquer de ce que les vieilles gens appellent les convenances, et « rien ne sera plus original qu'une jeune fille modeste ».

Puissent-elles lire le *Fond et la Forme !* C'est bien, si l'on veut, un traité de politesse chrétienne, mais un traité aimable comme l'art qu'il enseigne. La leçon se présente sous les formes les plus variées : tantôt une histoire, tantôt un portrait, d'autres fois un

petit sermon maternel. Que de fines observations et que de choses nous autres hommes nous ne saurions pas dire!

J. BURNICHON, S. J.

I. La Jeunesse de Léon XIII, d'après la correspondance de famille, par Boyer d'Agen. Tours, Mame. In-8, pp. 703. Nombreuses illustrations. Prix : 10 francs. — **II. Paroles de Jubilé.** *Discours prononcés par S. S. Léon XIII à l'occasion du cinquantenaire de sa consécration épiscopale, suivis de l'Encyclique* **Præclara gratulationis,** recueillis et expliqués par un Pèlerin. Paris, Lethielleux. In-16, pp. xxxi-336. Prix : 3 fr. 50.

I. — De Rome à Carpineto, la route que suivit M. Boyer d'Agen est pleine de pittoresque : celui des ruines, le long des aqueducs antiques d'Appius; celui de la nature toujours jeune, à travers la *foresta* et les sites alpestres qui de Montelanico conduisent au pays natal de Joachim Pecci. On arrive dans les villages au son de l'*Angelus*, on regarde les paysans dévorés de soif qui puisent de l'eau à quelque fontaine artistement sculptée, puis on se remet à médire, en diligence, du gouvernement piémontais et à regarder de travers les carabiniers d'escorte, pareils à des brigands. Enfin, là-bas, ce nid d'hommes apparaissant à travers les nids d'aigles des rochers, c'est Carpineto avec ses cent maisons. Une seule a osé s'écarter du cirque naturel de la montagne et se dresse sur une roche effilée et solitaire : le *casino* des Pecci.

Dans ce fouillis de vignes et de cyprès, de myrtes et de charmes, se dresse le vieux châtaignier, au tronc noueux, aux branches à demi brisées qui abrita les rêveries de jeunesse du futur Léon XIII.

Le *palazzo* de la famille occupe le milieu de la petite ville. Au seuil de sa haute et noire façade, le Français qui a écrit ce livre fut reçu avec honneur par le comte Ludovic Pecci, neveu du pape glorieusement régnant. La chambre où celui-ci naquit, le grand salon orné des portraits des aïeux, la salle de réception décorée par la toile du jubilé sacerdotal, le musée du deuxième étage rempli de robes de brocard, de fracs d'ordonnance et de chapeaux cardinalices, tout lui fut montré dans un scrupuleux détail. Il s'arrêta surtout dans la bibliothèque aux murs tapissés de livres très anciens; aux armoires larges et profondes qui gar-

dent la correspondance de Joachim Pecci avec sa famille. Et c'est de là qu'il a extrait la principale matière de son ouvrage.

Les premiers chapitres racontent dans un style fleuri, touffu, coloré de souvenirs historiques et d'impressions vivantes, le mariage des père et mère de Léon XIII sous la Révolution, puis remontent à leurs ancêtres, redescendent aux berceaux et aux tombes pour s'arrêter à la grande journée du 2 mars 1810[1], suivent enfin les enfants dans leurs jeux, leurs classes, leurs premières études. Quand les documents sur Carpineto manquent à l'auteur, il en demande à Chateaubriand sur Combourg, mais ce n'est que pour établir un contraste qui s'impose entre l'aristocratie française si frivole du dernier siècle, et ces patriciens, austères et dignes, des États pontificaux au début du dix-neuvième.

La correspondance de Léon XIII, de Viterbe au Collège romain, du collège des nobles à la manteletta, de la prélature à la prêtrise et à la délégation de Bénévent, remplit le corps du volume. Un jour l'histoire ira puiser dans ces souvenirs la monographie d'un grand pape.

II. — Un autre recueil entièrement documentaire, où les discours classés fort méthodiquement et encadrés de notices précises, permettent de suivre en des circonstances mémorables les solennels enseignements tombés des lèvres du Souverain Pontife, a été formé par le prélat bien connu sous le pseudonyme de *Lucius Lector*. Une excellente préface rappelle les témoignages éclatants de respect donnés par l'univers catholique à Léon XIII, à l'occasion du jubilé de sa consécration épiscopale (18 février 1893). L'auteur caractérise ensuite avec bonheur les idées générales les plus familières à l'éloquence *parlée* du pape des Encycliques. Deux qualités maîtresses : distinction et élévation. Voilà pour l'esprit. Le cœur trouve sa part aussi dans l'émotion discrète et affectueuse et dans l'accent d'autorité bienveillante qui charme et persuade. H. CHÉROT, S. J.

Le Mois de saint Joseph, à l'usage des maisons religieuses, par Mgr N.-J. Dabert, évêque de Périgueux. Paris, Desclée, de Brouwer. 1 vol. in-18, pp. 304. Prix : 1 fr. 50.

1. Sa Sainteté Léon XIII a célébré le 2 mars le quatre-vingt-septième anniversaire de sa naissance.

A l'heure où il nous arrive, juste à l'aurore du mois de mars, nous ne pouvons dire qu'un mot de cet opuscule pieux par le fonds et gracieux par la forme.

Né d'une « reconnaissance sincère » qui « enfante le dévouement », il sera « vraiment utile » aux âmes religieuses. Trois éléments composent chacune des lectures : L'exposition doctrinale d'une vertu ou d'une obligation religieuse; la pratique de cette vertu dans la vie de saint Joseph; un exemple tiré des annales des ordres religieux. Deux strophes d'un cantique inédit, « fraîche et pieuse poésie » due à « l'inspiration fervente d'une religieuse de la congrégation des Dames Trinitaires » séparent un jour de l'autre, comme les festons d'une verte guirlande alternent parfois avec les colonnes d'un sanctuaire.

C. BERBESSON, S. J.

L'Ame humaine, ses mouvements, ses lumières, *et l'iconographie de l'invisible fluidique*, avec 70 simili-photographies hors texte, par le Dr H. Baraduc. Paris, Carré, 1896. In-8, pp. 299.

Il y a trois ans, M. le Dr Baraduc donnait au public un travail sur *la Force vitale*. Nous en avons signalé à nos lecteurs l'intérêt de curiosité (V. *Études. Partie bibliog.*, 30 novembre 1893, p. 318). Rappelons ce qu'il nomme sa découverte. Une aiguille suspendue par un fil de soie présente, à l'approche de la main, des mouvements d'attraction ou de répulsion qui varient avec les dispositions mentales du sujet.

Avant d'aller plus loin, le Dr Baraduc reprend aujourd'hui cette démonstration. Il prétend prouver avec plus de soin, que les mouvements de l'aiguille ne sont dus ni à la chaleur, ni à l'électricité, mais à la force vitale émise ou condensée par l'âme. Pour éliminer la chaleur comme facteur du mouvement de l'aiguille, il place l'appareil sous une cloche dans laquelle on a fait le vide. La déviation se produit encore, bien que « la chaleur, dit-il, se propage plus difficilement dans les espaces raréfiés, témoin le froid intense des espaces inter-sidéraux, et la production de glace au contact des vases soumis à une brusque raréfaction » (p. 28).

La méprise de l'auteur est manifeste. Sans doute, la chaleur ne se propage pas dans le vide par conductibilité; elle ne s'y

arrête pas; mais elle s'y propage par rayonnement. L'exemple des espaces inter-sidéraux prouve le second point aussi bien que le premier. Quant au mode indiqué de produire de la glace, il s'agit d'un phénomène tout à fait étranger à la question.

L'expérience faite ensuite à travers une cage en verre, revêtue d'une couche d'alun d'un millimètre et demi d'épaisseur, est trop sujette à caution pour qu'on puisse en tirer quelque chose de sérieux.

« Restait l'électricité. Pour faire, dit l'auteur, une expérience concluante, destinée à éliminer l'électricité, j'ai enveloppé l'appareil d'une cuirasse de mica, *corps adia-électrique ;* et l'aiguille n'a pas cessé d'être influencée par les deux mains en attraction et en répulsion ». Nous répondrons de nouveau que le mica empêche le passage de l'électricité par conductibilité, mais nullement par influence. Donc, nous en sommes toujours à demander à l'auteur comme jadis : « A-t-on pris assez de soins pour isoler l'action de la force cherchée de l'action de toute autre force ? »

Mais la force vitale ne se traduit pas seulement au dehors par des mouvements. Elle est aussi lumière. Dans une communication faite récemment au congrès international de Munich, M. le Dr Baraduc résumait ainsi sa thèse sur ce point. L'homme impressionne une plaque photographique sans contact, sans lumière solaire, sans électricité, sans objectif, par sa propre vibration personnelle, par ce qu'on peut appeler sa lumière de vie, la lumière de son âme vitale. Ni la chaleur ni l'électricité n'influencent la plaque d'une façon similaire. Nous nous trouvons donc en présence d'une force différente des modes connus de l'énergie. Cette force lumineuse a son centre dans l'âme. Elle s'alimente par un double mouvement d'attraction et de répulsion des forces du Cosmos où elle est plongée. Le double phénomène d'Aspir attractif et d'Expir expansif constitue l'atmosphère fluidique qui entoure la surface cutanée de notre être. La dénomination d'*Aspir*, d'*Od*, désigne la partie de la force vitale cosmique induite ou attirée par nous ; l'*Expir*, l'*Ob* est la partie rendue à l'invisible. Pris ensemble, ils forment la respiration fluidique de l'âme humaine. Les sels d'argent sont réduits non seulement par la lumière solaire, la fulguration électrique, mais encore par la lueur de l'âme humaine. De plus, lorsque nous vibrons dans la profondeur de notre être, nous induisons, attirons, aspirons des ondes

en anses ellipsoïdales tirées du Cosmos, qui sont comme force et finesse en rapport avec ce que nous appelons un état d'âme épais, obscurci, ou pur et lumineux, et nous rejetons dans ce même Cosmos des émanations grossières ou subtiles, suivant l'état analogue de notre âme. *Voilà le fait acquis*, dit en terminant M. le Dr Baraduc.

Est-il bien acquis ? Les épreuves iconographiques qu'on nous soumet présentent, soit des nuages blanchâtres, floconneux, soit des points tantôt noirs, tantôt blancs, disposés sans ordre, soit des stries, parfois de petites étoiles, rien de plus que ce que peut donner une plaque photographique soumise à un demi-jour ou laissée en contact, même dans l'obscurité, avec des objets autrefois imprégnés de lumière, ou bien une plaque mal préparée. Pour être en mesure d'affirmer que la plaque a fixé vraiment la lumière de la force vitale, il faudrait avoir pris, dans une parfaite obscurité, plusieurs épreuves successives très rapprochées ou mieux simultanées, à l'aide d'un certain nombre d'appareils, d'une personne en un état moral donné, et avoir constaté que l'image est la même sur toutes les plaques. L'expérience est aussi simple que nécessaire. Jusque-là, on n'a pas même un élément de discussion.

Incidemment, l'auteur rapporte une expérience de M. Narkiewicz Iodko sur ce qu'il appelle la démonstration visible de l'*électricité humaine*. (P. 167-169.) Cette expérience n'a rien de bien original. Il est facile d'en trouver de semblables décrites dans tous les journaux scientifiques de 1891 ou 1892, par exemple dans la *Nature* (15 août 1891, p. 162), où sont résumées les expériences de M. Tesla. La seule chose à noter chez Iodko, c'est la faiblesse de la source d'électricité, comparée aux résultats obtenus. Encore faudrait-il plus de précision sur ce point.

On se demandera ce qu'est cette *force vitale* dont on a cherché à saisir le mouvement et la radiation lumineuse. Elle est, répond M. Baraduc, de l'*intelligence en mouvement concrétant de la matière* (p. 19), elle est la *forme lumineuse et invisible de l'esprit* (p. 91.) « L'âme, *anima animata et animans*, est l'or, l'aour, l'amour, la lumière. Il y a synonymie linguistique entre les mots aour, roua, amour, âme, mouvement et lumière. » Que vont dire nos grammairiens de cette synonymie, et aussi nos philosophes; j'entends ceux de sens rassis? Ailleurs, on fait plus

clairement de la force vitale une substance intermédiaire entre la matière et l'esprit, quelque chose comme un médiateur plastique. Mais si l'âme ou la force vitale est différente de l'esprit, je ne vois plus comment on peut dire qu'on a démontré, saisi, par le magnétomètre de l'abbé Fortin et les sels d'argent, la spiritualité de l'âme, et réconcilié ensemble la science, le spiritualisme et la religion. Si cette réconciliation reposait sur ces ingénieux moyens, nous la croirions fort chanceuse.

L. ROURE, S. J.

Principes de la Théorie des Fonctions elliptiques, par Paul Appell, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, et Émile Lacour, maître de Conférences à l'Université de Nancy. Paris, Gauthier-Villars, 1897. Grand in-8, pp. IX-421, avec figures. Prix : 12 francs.

Les Traités sur les fonctions elliptiques imprimés en France sont des Traités complets destinés spécialement aux mathématiciens : la plupart d'entre eux prennent comme point de départ les théorèmes généraux de la théorie des fonctions ; dans tous, l'étude des fonctions elliptiques est envisagée au point de vue le plus général et poussée le plus loin possible (division, transformation, équations modulaires, multiplication complexe).

Il manquait un *Traité des fonctions elliptiques* d'un caractère élémentaire, en un seul volume, contenant les principes essentiels de la théorie et montrant par des applications simples combien ces fonctions sont utiles pour la résolution de certaines questions de géométrie, de mécanique et physique mathématique. C'est cette lacune que le livre de MM. Appell et Lacour vient combler.

La théorie des fonctions elliptiques est comme une trigonométrie d'un ordre plus élevé ; les auteurs se sont limités dans leur exposé aux principes fondamentaux; ces principes étant bien compris, les parties plus élevées de la théorie deviennent facilement accessibles.

Pour réduire au minimum les emprunts à la théorie des fonctions, les auteurs prennent comme point de départ la notion du développement d'une fonction uniforme par la formule de Taylor ; ils ne se servent pas de la théorie de Cauchy sur les intégrales prises entre des limites imaginaires. Ils donnent, dans une courte

introduction, la définition des quelques termes tirés de la théorie des fonctions qui sont employés dans l'ouvrage.

La théorie des fonctions rationnelles et des fonctions trigonométriques est d'abord exposée par les méthodes mêmes qui sont employées ensuite pour les fonctions elliptiques. Le lecteur voit ainsi, sur des fonctions simples avec lesquelles il est familiarisé, l'enchaînement des raisonnements et des théorèmes qu'il rencontrera ensuite pour les fonctions elliptiques.

La théorie des fonctions elliptiques se complique de la question des notations, qui varient d'un traité à l'autre. Tout d'abord, les auteurs se sont interdit rigoureusement d'employer aucune notation nouvelle. Ils ont exposé simultanément deux systèmes de notations qui doivent subsister définitivement : celui de Jacobi, constamment suivi par M. Hermite dans toutes ses recherches, et celui de M. Weierstrass. Le passage de l'un de ces systèmes à l'autre est facile ; néanmoins, il importe de les conserver tous les deux ; car, suivant les cas, les applications sont plus faciles dans l'un des systèmes que dans l'autre. En outre, après avoir lu un Traité élémentaire, le lecteur doit connaître les deux systèmes, afin de pouvoir lire ensuite les livres ou les mémoires écrits dans chacun d'eux. Pour préparer les applications, les auteurs ont étudié avec soin les cas particuliers où les valeurs des fonctions elliptiques sont réelles, les seuls qui puissent se présenter en mécanique et en physique.

Voici comment les auteurs introduisent les éléments analytiques à l'aide desquels peuvent s'exprimer toutes les fonctions elliptiques :

Dans la notation de Weierstrass, ces éléments se déduisent tous de la fonction σu, dont la dérivée logarithmique se reproduit, augmentée d'une constante quand on ajoute à l'argument l'une des périodes 2ω, $2\omega'$. La fonction σu est définie directement à l'aide d'un produit doublement infini, qui met en évidence les zéros de la fonction. On en tire par différentiation les séries qui donnent

$$\zeta u = \frac{\sigma' u}{\sigma u} \text{ et } \mathrm{p}\, u = -\zeta' u.$$

Dans la notation de Jacobi, on remplace la fonction σu par une fonction $\mathrm{H}(u)$ également impaire, dont la dérivée logarithmique $\mathrm{Z}\, u$ ne diffère de $\frac{\sigma' u}{\sigma u}$ que par un terme linéaire en u, et

choisi de façon que Z u ne change pas quand on ajoute à l'argument l'une des deux périodes $2\,\omega'$, $2\,\omega$. On démontre alors deux formules fondamentales, l'une pour la décomposition en éléments simples, l'autre pour la décomposition en facteurs, qui permettent d'exprimer une fonction elliptique quelconque à l'aide des éléments analytiques déduits de $\sigma\,u$ ou de $\mathrm{H}\,(u)$. La plupart des calculs sur les fonctions elliptiques sont fondés sur l'emploi de l'une ou l'autre de ces deux formules. Ces calculs se ramènent donc à des règles simples analogues à celles que l'on connaît déjà pour les fonctions rationnelles.

On en fait d'abord l'application à l'étude de la fonction $\mathrm{p}\,u$. La décomposition en facteurs de $\mathrm{p}u - \mathrm{p}v$ conduit à la formule d'addition pour $\zeta\,u$, pour $\mathrm{p}\,u$, puis à l'introduction des fonctions $\sigma_1\,u$, $\sigma_2\,u$, $\sigma_3\,u$ qui, à un facteur exponentiel simple près, sont obtenues en remplaçant dans $\sigma\,u$ l'argument u par $u+\omega$, $u+\omega+\omega'$ ou $u+\omega'$.

La décomposition en facteurs de $\mathrm{p}'\,u$ donne la relation algébrique entre $\mathrm{p}\,u$ et $\mathrm{p}'\,u$, $\mathrm{p}'^2\,u = 4(\mathrm{p}\,u)^3 - g_2\,(\mathrm{p}\,u) - g_3$. On se limite d'abord au cas où le discriminant $g_2{}^3 - 27\,g_3{}^2$ est positif. Une discussion facile montre pour quelles valeurs de l'argument $\mathrm{p}\,u$ et $\mathrm{p}'\,u$ sont tous les deux réels, et l'on peut de suite faire des applications. Les exemples qui suivent immédiatement sont relatifs à la cubique plane et à la lemniscate, d'une part ; au pendule sphérique, au corps pesant de révolution, à l'élastique gauche, d'autre part.

L'étude spéciale des fonctions de Jacobi a pour point de départ le développement en série simple de la fonction $\mathrm{Z}\,(u) = \dfrac{\mathrm{H}'\,(u)}{\mathrm{H}\,(u)}$ On en tire le développement de $\mathrm{H}\,(u)$ en produit simplement infini, puis en une série trigonométrique. La définition des fonctions $\mathrm{H}_1\,(u)$, $\Theta\,(u)$, $\Theta_1\,(u)$ est donnée de manière à mettre en évidence que ces fonctions se déduisent de $\mathrm{H}\,(u)$, en augmentant l'argument d'une demi-période, et en multipliant par un facteur exponentiel dont l'exposant est linéaire. Les zéros des nouvelles fonctions et les formules relatives à l'addition d'une demi-période se déduisent immédiatement de là, ainsi que les relations entre les quatre fonctions de Jacobi et les quatre fonctions correspondantes de M. Weierstrass. On introduit alors les fonctions sn u,

cn u, dn u en prenant les rapports de trois des fonctions de Jacobi à la dernière, de sorte que pour ces nouvelles fonctions les formules relatives à l'addition d'une période ou d'une demi-période, l'expression des zéros ou des infinis se déduisent des résultats correspondants pour les fonctions de Jacobi.

Les formules d'addition sont tirées d'une seule formule donnée directement par une décomposition en facteurs. Elles conduisent aux relations entre les fonctions sn, cn, dn, puis aux équations différentielles vérifiées par les fonctions sn u, cn u, dn u.

L'équation différentielle vérifiée par la fonction sn u est de la forme

$$\frac{d\,(\text{sn}\,u)}{du} = g\,\text{cn}\,u\,\text{dn}\,u$$

Mais on peut obtenir que le multiplicateur g soit égal à l'unité, en supposant que les périodes vérifient la relation

$$\sqrt{\frac{2\,\omega}{\pi}} = \Theta_1\,(0)$$

C'est ce que l'on suppose dans la plupart des applications.

Les développements en série entière de sn u, cn u, dn u, résultent ensuite de la formule de Taylor.

Il n'y a plus, avant de passer aux applications, qu'à reconnaître pour quelles valeurs de l'argument les trois fonctions sn u, cn u, dn u sont réelles, et dans quel sens elles varient quand on donne à l'argument une suite croissante de valeurs qui rendent les fonctions réelles, en supposant que ω et $\frac{\omega'}{i}$ sont réels.

Les exemples qui suivent sont d'abord la biquadratique gauche et la surface des ondes, puis le pendule simple, l'élastique plane, la corde à sauter, les mouvements à la Poinsot.

Pour l'étude des valeurs réelles des fonctions et les applications, les auteurs avaient placé immédiatement après le cas du discriminant positif pour la fonction pu, le cas de ω et $\frac{\omega'}{i}$ réels pour les fontions sn u cn u, dn u. Ils reprennent maintenant l'étude des valeurs réelles pour la fonction pu dans le cas du discriminant négatif et donnent comme application la cubique plane (formée d'une seule branche de courbe) puis le mouvement d'un projectile dans un milieu dont la résistance est proportionnelle au cube de la vitesse.

Le calcul des intégrales elliptiques et le problème de l'inversion sont traités en détail. Soit à calculer une intégrale

$$\int R(x, y)\, dx$$

où $R(x, y)$ est une fonction rationnelle des coordonnées d'un point de la courbe

$$y = \sqrt{a_0 x^4 + 4 a_1 x^3 + 6 a_2 x^2 + 4 a_3 x + a_4}$$

$a_0, a_1 \,..\, a_4$ désignant des constantes. On exprimera les coordonnées x et y d'un point de cette courbe en fonction elliptique d'un paramètre u et le calcul de l'intégrale donnée sera ramené au calcul de l'intégrale d'une fonction elliptique, calcul que l'on sait faire à l'aide de la décomposition en éléments simples. Il reste à voir comment on peut obtenir x et y en fonction elliptique d'un paramètre, et, en supposant réelles les constantes dont dépend le radical, pour quelles valeurs de l'argument x et y seront réels tous les deux. Cette discussion est faite en distinguant les deux cas suivant que le discriminant du polynome sous le radical est positif ou négatif et on indique à la fin de ce chapitre le moyen qui a été donné par M. Hermite pour ramener à la forme canonique de M. Weierstrass une intégrale $\int \frac{dx}{\sqrt{X}}$ dans laquelle X désigne un polynome général du 4me degré.

On applique ces méthodes aux questions suivantes :

Courbe élastique plane et sans pression. — Prisme droit chargé debout.

Courbe élastique plane sous pression normale constante.

Surfaces homofocales. — Coordonnées elliptiques. Les coordonnées elliptiques remplacées par trois arguments elliptiques.

Equation de la chaleur quand les variables sont les arguments elliptiques.

Un chapitre spécial est consacré à la transformation de Landen. Il contient le calcul de la valeur numérique d'une intégrale

$$\int_0^\varphi \frac{d\varphi}{\sqrt{1 - k^2 \sin^2 \varphi}}$$

quand on suppose donnés k et φ avec des exemples où les calculs sont poussés jusqu'au bout.

L'ouvrage se termine par la théorie des fonctions doublement périodiques de deuxième et de troisième espèce et leur application à l'équation de Lamé et aux équations de M. Picard, et par quelques notions élémentaires sur les fonctions modulaires qui fournisent l'exemple le plus simple des fonctions fuchsiennes de M. Poincaré.

On sait que la théorie des fonctions doublement périodiques de deuxième espèce ou fonctions à multiplicateurs constants a été créée par M. Hermite qui a montré comment on peut exprimer ces fonctions sous deux formes fondamentales : décomposition en facteurs, décomposition en éléments simples. Ces formules sont démontrées par les auteurs et appliquées à divers exemples.

Les fonctions doublement périodiques de troisième ordre ou fonctions à multiplicateurs exponentiels ont été étudiées par M. Hermite et par M. Biehler. On peut les mettre sous deux formes fondamentales : décomposition en facteurs, décomposition en éléments simples. La décomposition en éléments simples repose sur les considérations d'une nouvelle fonction qui a été introduite dans cette théorie par M. Appell.

Enfin, pour ce qui est des fonctions modulaires, les auteurs montrent comment varient les expressions des fonctions de Weierstrass et de Jacobi quand on remplace la paire de périodes qui a servi à les construire par une paire de périodes équivalentes. Une substitution de ce genre n'altère pas l'invariant absolu J. de Klein, ce qui fournit un exemple de fonction laissée inaltérée par les substitutions, d'un groupe linéaire.

Quelques notes terminent l'ouvrage : nous en signalerons une dans laquelle se trouve démontrée d'une manière élémentaire l'impossibilité de l'existence d'une fonction avec deux périodes ayant un rapport réel, ou avec trois périodes.

On trouvera donc, dans cet ouvrage, un exposé élémentaire des principales propriétés des fonctions elliptiques avec des exemples nombreux d'applications. Après l'avoir étudié, le lecteur possédera un puissant instrument de calcul. Il pourra lire, au point de vue des applications, le Traité de Greenhill et, au point de vue théorique, les grands Traités d'Halphen, de Tannery et Molk, de Briot et Bouquet.

X.

Monumenta quæ spectant primordia collegii Germanici et Hungarici *collecta et illustrata a* Frederico Schroeder, S. J., *cum effigie S. Ignatii et duabus tabulis*. Romæ, ex typographia a Pace, Philippi Cuggiani, 1896. In-8, pp. xx-310.

Il y a deux ans (*Études, partie bibliographique*, 1895, p. 196), j'ai parlé à nos lecteurs du savant ouvrage consacré par S. Ém. le cardinal Steinhuber, S. J., à l'histoire du Collège germanique, une des œuvres les plus importantes et les plus fécondes de saint Ignace de Loyola.

Voici une publication qui, pour les origines de cette fondation, en est le précieux complément. Mettant à profit des manuscrits de haute valeur et des sources imprimées, le R. P. Schrœder a réuni les documents qu'il y a rencontrés pour les années 1551-1556. En les étudiant de près, on se rendra compte du zèle apostolique que déploya saint Ignace pour mener à terme cette entreprise, qui devait exercer une si grande influence sur le maintien ou les progrès du catholicisme en Allemagne. Ses lettres, — il y en a vingt dans cet ouvrage et onze de son secrétaire, le P. de Polanco, — ses divers projets pour asseoir sur de solides fondements le nouvel établissement, ses plans d'organisation et de réglementation, les constitutions qu'il rédigea lui-même, tout montre combien sa puissante intelligence avait compris la grandeur de l'œuvre qui lui était confiée; il en fut réellement l'âme, et, quand il mourut, il pouvait avec assurance se reposer sur l'avenir.

Le R. P. Schroeder a doublé la valeur des soixante-trois documents qu'il a réunis dans son livre, par des notes aussi intéressantes qu'elles sont souvent nécessaires. Certaines collections importantes en voie de publication, les *Cartas* de saint Ignace, les *Monumenta historica Societatis Jesu*, lui ont ouvert, à cet égard, tous leurs trésors; il y a abondamment puisé, aussi bien que dans d'autres ouvrages, dont la liste est dressée p. xiii-xv. Et, comme tous ceux qui s'occupent de notre histoire, le P. Schrœder termine sa Préface par ces mots obligés : « Omnibus, qui in documentis colligendis me adjuverunt, præsertim P. Joanni-B. van Meurs, S. J,. ex animo gratias ago. »

C. SOMMERVOGEL, S. J.

I. — Annuaire pour l'an 1897 publié par le Bureau des Longitudes avec des notices scientifiques. Paris, Gauthier-Villars. In-18, pp. v-918, avec 2 cartes magnétiques. Prix : 1 fr. 50.

II. — Annuaire de l'Observatoire municipal de Montsouris pour l'année 1897 (Analyse et travaux de 1895), avec carte. Paris, Gauthier-Villars. In-18, pp. xii-664. Prix : 2 francs.

I. — Outre les renseignements pratiques qu'il renferme chaque année et qui en fait un recueil si précieux, l'*Annuaire* du Bureau des longitudes contient de nombreux articles sur les monnaies, la statistique, la géographie, des tableaux constamment tenus au courant des découvertes sur les données physiques les plus variées, etc.

Viennent ensuite diverses notices dont plusieurs sont d'un vif intérêt; signalons entre toutes la *Notice sur le mouvement propre du système solaire* due à M. Tisserand, le regretté directeur de l'Observatoire, enlevé prématurément par la mort, il y a quelques mois à peine, à l'âge de cinquante-deux ans. Cet exposé d'une question astronomique des plus larges et des plus importantes est d'une limpidité et d'une précision remarquable, comme tous les travaux que nous devons à la plume de son auteur. Dans la seconde notice, M. H. Poincaré résume l'état actuel de nos connaissances *sur les rayons cathodiques et les rayons Rœntgen*, toujours bien mystérieux et dont les applications progressent plus vite que la théorie. Dans ses discours sur *Les époques dans l'histoire astronomique des planètes*, M. J. Janssen, sans doute sous l'influence de l'enthousiasme oratoire, semble avoir quelque peu forcé la note sur le fait de l'habitation des planètes.

Deux autres notices, l'une *sur la quatrième réunion du comité international pour l'exécution de la carte photographique du ciel*, l'autre *sur les travaux de la commission internationale des étoiles fondamentales*, toutes les deux de M. Tisserand, mettent le lecteur au courant des grandes entreprises astronomiques contemporaines. Citons enfin les discours prononcés aux funérailles de M. Fizeau et de M. Tisserand.

II. — L'*Annuaire* de l'observatoire de Montsouris a pris cette

année des développements intéressants. La partie relative au *service météorologique*, dirigé actuellement par M. J. Jaubert, s'est considérablement augmentée (311 pages au lieu de 166 l'année dernière). Signalons spécialement le tableau des observations *quotidiennes* de 1894-1895, alors que, jusqu'à présent, ces observations n'étaient données que par *pentades* ou périodes de cinq jours. De plus l'observatoire météorologique de la tour Saint-Jacques a été annexé à celui de Montsouris, ce qui permet d'intéressantes comparaisons entre les valeurs des éléments en ce point placé au centre de la ville et Montsouris situé à la circonférence et beaucoup plus dégagé. Ainsi, en janvier 1894, le minimum de température a été :

Au pied de la tour Saint-Jacques, sous abri,				— 12°
Au sommet	—	—	—	— 12° 8
A Montsouris,			—	— 14°
—		sur le gazon, sans abri,		— 16° 5

Cette gradation n'est pas toujours cependant aussi accentuée.

Le *service chimique* comporte l'analyse de l'air et des eaux de Paris, eaux de source, de puits, de rivière, etc... Signalons à ce propos le concours ouvert par la ville de Paris pour l'invention du meilleur procédé d'épuration et de stérilisation des eaux de rivière.

Pratiquement, le seul procédé qui paraisse actuellement applicable à la filtration en grand est le procédé Anderson (et ses analogues). Ce procédé, qui fonctionnait déjà à Boulogne-sur-Seine, consiste, comme on sait, à brasser l'eau avec des résidus de fer afin d'oxyder les matières organiques, après quoi on la laisse déposer et on la filtre sur du sable. L'administration a donc traité avec la compagnie Anderson, et des bassins d'épuration sont installés sur la Seine à Choisy-le-Roi et sur la Marne à Neuilly et à Nogent. Les résultats des analyses comparatives de l'eau avant et après le traitement seront publiés tous les quinze jours dans le *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris.*

Le *service micrographique* est principalement consacré à la recherche des bacilles et spores des moisissures tenues en suspension dans l'air du centre de Paris, du parc de Montsouris et des égouts, ainsi que dans les eaux parisiennes de diverses natures mais le fait le plus important à signaler est ici l'adjonction d'un laboratoire de diagnostic des maladies contagieuses.

Sur un rapport présenté par le Dr Dubois, le Conseil municipal de Paris vota, dans la séance du 5 avril 1895, la création d'un laboratoire de diagnostic bactériologique de la diphtérie, et le 1er juillet de la même année, l'installation était terminée dans un local faisant partie de l'ancienne caserne Lobau. Son but était double : 1° établir avec certitude le caractère diphtérique ou non des angines de nature douteuse; 2° constater, par des examens suivis, le moment où le bacille diphtérique cesse d'exister chez les convalescents, et où, par suite, ils peuvent rentrer en communication avec le monde extérieur, sans crainte de propager la contagion.

Ce but a, d'ailleurs, été encore élargi; le laboratoire doit, en effet, désormais effectuer les recherches, analyses et diagnostics, non plus seulement pour la diphtérie, mais « pour toutes les affections contagieuses dont le germe est scientifiquement connu ». Enfin, il a été décidé qu'aucun enfant, relevant de diphtérie, ne serait plus admis à l'école sans un certificat délivré par le laboratoire, et constatant qu'il est définitivement exempt du bacille de Lœffler.

C'est surtout sur la diphtérie que les diagnostics ont porté. Voici les nombres de diagnostics d'angines effectués du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896 :

Diagnostics des angines	pour Paris . . .	2 620	dont	1 161	diphtériques.
—	pour le dép. de la Seine.	339	—	173	—
—	pour les autres départ. .	264	—	147	—
	Totaux.	3 223		1 481	

Ces chiffres, extraits de tableaux intéressants, publiés par l'*Annuaire*, donnent une idée de l'importance du résultat obtenu, et des services rendus au public par cette institution.

J. DE JOANNIS, S. J.

I. — **Antiquités nationales.** — *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye : Bronzes figurés de la Gaule romaine*, par Salomon Reinach, conservateur-adjoint, membre de l'Institut. Paris, Firmin-Didot. In-8, pp. xv-384 avec une héliogravure et 600 dessins.

II. — **Le Musée national de Versailles.** — *Description du château et des collections*, par Pierre de Nolhac et André

Pérate. Paris, Braun, 1896. In-8, pp. 396, avec 110 planches en typogravure et 600 dessins.

I. — L'utilité des catalogues de musées, comme des catalogues de bibliothèques, n'est pas à démontrer. Et nous ne parlons pas au point de vue des *touristes*, de ceux qui courent les musées pour leur plaisir — ou pour pouvoir dire qu'ils les ont vus. Les hommes d'étude, artistes ou archéologues, ont bien plus besoin de savoir ce qui existe dans les collections dispersées à travers le monde, et ne peuvent toujours aller y voir eux-mêmes. Mais précisément, pour rendre à ces derniers tous les services qu'ils en attendent, un catalogue d'art ou d'antiquités devrait offrir, non seulement la description, mais la représentation de tous les objets qu'il signale. On comprend la difficulté de réaliser cet idéal des catalogues de musées, sans leur donner un prix inabordable pour les plus intéressants des amateurs. Cependant M. Salomon Reinach, qui est un avocat chaleureux de l'*illustration* des catalogues, a montré que cette difficulté n'est pas insoluble. Il l'a montré mieux que par des arguments, par son exemple. Sa *Description raisonnée* des bronzes figurés de la Gaule romaine fait connaître toutes les pièces de ce genre que possède le musée national de Saint-Germain, soit 545 statuettes ou bas-reliefs. Tous ces objets (à l'exception d'une douzaine que la décence empêchait de publier) sont représentés en zincogravure, et plusieurs ont donné lieu à deux ou trois figures. Les dessins, sobres et parfois très sommaires, ont cependant un air très présentable ; leur fidélité nous est garantie par M. S. Reinach, et l'on peut s'en rapporter à lui. Le chiffre peu élevé des dépenses encourues pour cette abondante illustration est de nature à stimuler les administrations des autres musées ; mais souhaitons qu'ils aient des conservateurs aussi zélés que celui de Saint-Germain !

Les bronzes sont groupés d'après les sujets, en commençant par les divinités gréco-romaines, que suivent les divinités celtiques ; puis, des personnages divers, etc. Une seule dérogation à l'ordre logique est faite pour les bronzes découverts à Neuvy-en-Sullias en 1861, qui sont tous réunis dans un même chapitre. La description se termine par les animaux et par les vases ou objets divers, dont la décoration est empruntée au règne animal. La notice de chaque numéro contient les indications nécessaires

sur les dimensions du bronze, sur sa provenance et le caractère du style ; puis l'interprétation du sujet. Sur ce dernier article, l'érudition de M. S. Reinach eût pu aisément se donner carrière, en doublant l'épaisseur de son volume ; mais il a omis délibérément les explications et les rapprochements qu'on peut trouver dans les manuels et les dictionnaires d'antiquités connus. Son commentaire, réduit aux résultats de ses recherches personnelles et à la bibliographie des travaux spéciaux, n'en est pas moins intéressant et demeure fort riche. Il ne s'est pas interdit, d'ailleurs, les *excursus*, ou la discussion développée de certains problèmes archéologiques ; signalons la longue et savante notice sur *Dispater*, le dieu gaulois « au maillet », les digressions sur les dieux tricéphales, accroupis, cornus, etc.

Dans l'introduction de 25 pages qu'il a mise en tête de sa *Description*, le savant archéologue traite des questions plus générales concernant l'origine et les caractères de l'art gallo-romain. Il y prouve qu'un véritable art gaulois original a existé antérieurement aux influences grecques ou romaines et n'a jamais été complètement éliminé par elles. Il cherche ensuite à préciser ces influences. Il arrive à conclure que le rôle principal dans le développement artistique de la Gaule romaine revient à l'art gréco-égyptien ou à l'art hellénique, tel qu'il s'était modifié sous l'influence de l'art antique de l'Égypte. Ainsi s'expliqueraient assez naturellement diverses particularités fort énigmatiques de nos monuments. Par exemple, le dieu gaulois accroupi, dont on ignore encore le nom et auquel les archéologues sont allés chercher un prototype jusque dans l'Inde bouddhique, ne serait autre que l'*Ogmios* ou Mercure gaulois, inventeur de l'écriture, et son attitude, qui est celle du scribe égyptien, serait due à l'influence des maîtres alexandrins sur l'art gaulois. Cela est plus vraisemblable, assurément, que l'origine bouddhique, — à moins de chercher une explication encore plus près de nous, dans une habitude qui a existé toujours et en tout pays chez de modestes serviteurs de l'humanité, comme nos tailleurs, pour les appeler par leur nom.

Cette description des bronzes de Saint-Germain, qui, cela va sans dire, ne s'adresse pas à la jeunesse, n'intéresse pas exclusivement les curieux d'art. Ceux-ci d'ailleurs y trouveraient rarement leur satisfaction, s'ils cherchaient avant tout la beauté

esthétique. Mais ces œuvres d'artistes en général médiocres ont toutes leur intérêt pour l'histoire, non seulement de l'art, mais aussi des institutions, des usages, des croyances de nos ancêtres.

II. — Le beau volume de MM. de Nolhac et Pératé sur le musée de Versailles nous est offert comme un acompte du nouveau catalogue complet, qui doit être publié quand les travaux de réorganisation en cours dans le palais seront terminés. C'est un riche acompte, et qui promet beaucoup pour ce qui reste à recevoir. L'idée dont s'inspire ce *guide* est, nous dit-on, celle même qui préside au nouveau classement logique, que l'on est en train de réaliser dans les collections de Versailles. Elle consiste à « mettre en lumière les œuvres authentiques et originales », celles qui ont la valeur d'un véritable témoignage historique, quelle que soit d'ailleurs leur valeur d'art. Le musée de Versailles a pour destination, en effet, de montrer l'ensemble des illustrations de la France, en donnant à tous les grands faits, à tous les personnages célèbres de notre histoire, leur représentation la plus belle possible au point de vue artistique, mais surtout la plus fidèle au point de vue historique : il doit être comme « le grand répertoire de l'iconographie nationale ».

Le livre commence par l'histoire du château de Louis XIV dont Louis-Philippe a fait un musée. Ce monument auquel ont travaillé pendant le dix-septième et le dix-huitième siècles les maîtres les plus habiles de l'art français moderne, est « déjà par lui-même un véritable musée d'art décoratif », bien digne d'être visité, étudié, indépendamment des collections qu'il abrite. On nous donne ici un aperçu lumineux des phases successives de cette grande construction, qui débuta modestement sous Louis XIII, qui reçut son magnifique développement de Louis XIV et des additions plus ou moins heureuses sous Louis XV et Louis XVI, et qui ne fut plus modifiée, du moins à l'extérieur, après la chute de l'ancienne monarchie. Grâce aux recherches spéciales des deux savants auteurs, les visiteurs sont désormais en état de savoir à quelle époque remontent les différentes parties de l'édifice et de sa décoration, à quels architectes et à quels artistes sont dues les multiples merveilles que l'on peut encore voir et admirer.

Relevons une observation qu'il est juste de mettre à côté des

critiques que soulève l'œuvre de Louis XIV à un autre point de vue que celui de l'art : « La somme qu'il en coûta à la France a été ridiculement exagérée : « L'ensemble de la dépense pour tous les travaux de Versailles, calcule M. Guiffrey, atteignit soixante millions environ pour tout le règne de Louis XIV. C'est à peu près le tiers de la somme dépensée dans les différentes maisons royales, qui comprenaient le Louvre, Saint-Germain, Fontainebleau, Chambord, l'Observatoire, les Académies, et aussi pour les manufactures, les encouragements aux lettres et aux sciences, etc. Il est vrai qu'il faut ajouter au compte de Versailles environ dix millions pour la machine de Marly et les travaux exécutés sur la rivière d'Eure; mais ce total de soixante-dix millions est encore loin des évaluations des historiens hostiles à la royauté. Si l'on considère d'autre part que la construction et la décoration du palais ont largement profité au développement des arts, ont contribué à établir la suprématie des peintres, des sculpteurs et architectes de notre pays sur toute l'Europe, ont singulièrement développé l'activité industrielle de la France, on reconnaîtra peut-être que ces prodigalités ne sont pas restées stériles. » (P. 14.)

Après cette rapide histoire du palais, un aperçu très sommaire des collections complète l'Introduction. Puis le nouveau livret nous présente les monuments les plus remarquables du musée, en suivant l'ordre chronologique. N'ayant à nous faire voir aucun souvenir contemporain de Clovis, ni même de saint Louis, il ne pouvait mieux commencer qu'il ne fait : « C'est à Jeanne d'Arc, dit-il, que se rapporte le plus ancien des monuments d'art originaux que possède le musée de Versailles, si riche d'ailleurs en moulages d'œuvres sculptées du moyen âge. Un petit panneau de bois, tableau de dévotion peint au quinzième siècle, montre à droite de la Madone l'archange saint Michel, et à gauche la Pucelle en armure, tenant son pennon. L'imagier a mis un nimbe autour de son casque; mais les traits du visage ont disparu. Une inscription mutilée, où se lit aisément le nom de Jeanne d'Arc et où l'on devine une supplication à la Vierge, fait penser aux *ex-voto* qui furent suspendus dans certaines églises des villes délivrées par Jeanne au moment où, prisonnière, elle était en danger de mort. Ce panneau, trouvé à Orléans, nous apparaît comme un témoignage, authentique et vénérable entre tous, de la recon-

naissance populaire envers la grande héroïne de notre histoire. » (P. 45.)

Tout de suite après vient le portrait de Charles VII, une des plus belles productions de l'ancienne École française. En général, une grande place revient dans ce volume aux portraits historiques : ils forment, en effet, une des principales richesses du musée, bien qu'ils attirent moins le public ordinaire que les vastes toiles de batailles.

Mais nous devons nous arrêter. Les curieux, — nous voulons dire tous ceux qui, non contents de *lire* l'histoire, aimeraient à voir la physionomie réelle des personnes et des événements — iront droit au livre de MM. de Nolhac et Pératé. Ils y trouveront indiquées, avec une compétence et un goût parfaits, les ressources qu'offre notre musée historique au point de vue de la représentation fidèle du passé. Les cent dix planches dont la maison Braun a enrichi le volume en font un splendide album, dans lequel ceux qui n'ont pas vu les originaux, ou qui n'ont pu les contempler tout à leur aise, pourront se dédommager jusqu'à un certain point, tandis que les autres y raviveront les souvenirs de ces visites, où le patriotisme ne récolte pas moins de jouissances que l'amour de l'art. J. BRUCKER, S. J.

Les Pensées de Pascal, disposées suivant l'ordre du cahier autographe. Texte critique établi d'après le manuscrit original et les deux copies de la Bibliothèque nationale, avec les variantes des principales éditions, — précédé d'une introduction, d'un tableau chronologique et de notes bibliographiques, par G. Michaut. *Collectanea Friburgensia, commentationes Academicæ Universitatis Friburgensis Helvet. Fasciculus VI. Friburgi Helvetiorum, apud bibliopolam Universitatis.* Grand in-4, pp. xc-470.

Je ne ferai guère qu'annoncer ce livre, me proposant d'offrir un peu plus tard aux lecteurs des *Études* quelques observations d'ensemble sur les éditions catholiques des pensées de Pascal.

Pourrai-je bien y rattacher celle-ci? Indirectement au moins. Professeur à l'Université catholique de Fribourg, M. G. Michaut n'a pourtant voulu faire qu'une œuvre d'érudition pure, et je ne lui en conteste assurément pas le droit absolu.

Il est vrai que l'*Introduction* semble tout d'abord promettre davantage, une explication des pensées par les divers états d'âme qu'à traversés Pascal. Mais l'*Avertissement* qui suit nous ramène, un peu déçus peut-être, au vrai dessein de l'éditeur. Loin d'essayer, après d'autres, une reconstitution de l'apologie demeurée à l'état d'ébauche, M. Michaud n'a prétendu que reproduire exactement et intégralement les notes de tout genre laissées par le grand écrivain. Pour des raisons que je n'examinerai pas présentement, il lui a paru bon de suivre l'ordre, j'allais dire le désordre, du manuscrit tout factice conservé à la Bibliothèque nationale. Il aimerait à suppléer provisoirement le *fac-simile* photographique dont il souhaite et espère la publication. (*Introd.*, p. LXXXVI.) Nous pouvons d'ailleurs, grâce à des tables de concordance fort soignées, nous orienter à travers ce dédale, en le confrontant avec les principales éditions conçues d'après un plan logique.

Il y a lieu d'admirer la conscience de l'érudit, en particulier son attention scrupuleuse à distinguer par la différence même des caractères typographiques, les fragments autographes, soit maintenus, soit barrés par l'auteur, et ceux qu'on ne connaît que par des imprimés de provenances diverses. Mais pourra-t-on se défendre de regretter que la même somme d'efforts et de patience n'ait pas été dépensée pour un résultat moins modeste ?

Ce n'est pas le lieu d'insister non plus que de relever quelques idées un peu singulières. Celle-ci par exemple, que, chez les Religieux mendiants, chacun dédaigne la richesse pour soi, mais non pour son Ordre. (*Introd.*, p. XIX.) L'auteur semble compter quelque part dix-neuf Provinciales (*ibid.*, p. XLIV), et il laisse échapper par deux fois cette leçon étrange : Félicité de l'homme *sans* Dieu (p. LXXXIX.) Il va sans dire que de pareils *lapsus* n'ôtent rien à la valeur spéciale, trop spéciale peut-être, de son important travail. G. LONGHAYE, S. J.

Du louage de services ou contrat de travail. *Étude sur les rapports juridiques entre les patrons et les ouvriers employés dans l'industrie.* Paris, Thorin, 1895. Gr. in-8. Prix : 8 francs.

La matière du louage de services s'est absolument renouvelée depuis cinquante ans. Le point de vue juridique a fait place au

point de vue social. Les grandes inventions, qui ont bouleversé les conditions économiques, ont eu pour résultat de créer, dans le régime du travail, des rapports nouveaux, que le Code civil n'avait pu ni prévoir ni réglementer.

Un seul exemple. Le Code civil n'accorde à l'ouvrier de recours contre le patron qu'en cas d'accident, et autant que le premier établit la faute du second.

S'en tenir à cette règle, aujourd'hui que l'invasion des machines à production intense a introduit dans les ateliers une cause de risque permanent, paraîtrait contraire aux notions de l'élémentaire justice. Aussi la tendance est-elle de mettre à la charge de l'industriel la responsabilité préventive des accidents dus à l'industrie elle-même, tant qu'il n'y aura pas faute lourde du patron ou de l'ouvrier.

L'auteur prend soin de bien limiter son étude au louage de services conclu par l'ouvrier *industriel*.

Telle quelle, on y trouve l'indication très complète de la législation sur la matière, appuyée d'une excellente bibliographie, spécialement en ce qui concerne la protection du travail des femmes et des enfants.

L'auteur examine successivement tous les éléments du contrat de louage, dans sa formation, dans ses conditions de validité. Il précise les effets du contrat, les obligations respectives des parties et consacre une place importante aux infortunes du travail et à leurs remèdes, préventifs ou réparateurs, au premier rang desquels les assurances professionnelles.

Il est facile de voir qu'entre les deux grandes écoles, libérale et interventionniste, M. Cornil tient de préférence pour la seconde. La réglementation par l'État lui paraît le seul moyen, ou du moins le plus efficace d'imposer à l'industrie certaines réformes indispensables.

Au moins, plaide-t-il nettement l'incompétence de l'État, lorsque ce dernier veut se faire lui-même assureur et pourvoyeur, comme dans cette Caisse nationale d'assurances contre les accidents agricoles, qui, fondée en 1868, n'a pu encore réunir qu'un chiffre chétif de 1 200 assurés, dont la moitié sont des pompiers inscrits d'office.

Somme toute, ce livre est exceptionnellement documenté et peut rendre de réels services. F. BUTEL, *docteur en droit.*

I. Le Clergé français, annuaire, 1897. Paris, rue Cassette, 19. — **II. Annuaire de l'Imprimerie.** 1897. 7e année. Paris, Arnold Muller. Prix : 2 francs.

I. — Chaque année amène quelques améliorations dans l'édition de cet annuaire : le bon ton de la couverture et la qualité supérieure du papier sont les moindres. Le tableau des « noms latins des évêchés » mieux disposé renferme aussi les noms des titulaires. La liste des journaux catholiques qui termine les pages consacrées à chaque diocèse s'est enrichie de noms nouveaux et de données plus exactes.

Néanmoins, la perfection n'étant pas de ce monde, le *Clergé francais* peut gagner encore. Si on le veut bien, nous suggèrerons un ou deux détails. D'abord, dans la « Chronologie des Papes », en 1814, on aimerait à voir signaler la *bulle* de restauration de la Compagnie de Jésus, puisqu'en 1773, le *bref* de suppression est inscrit sous le titre de *bulle*. Cette même chronologie s'arrête au 20 février 1878. Il semble qu'un assez grand nombre d'actes apostoliques et de faits du Pontificat de Léon XIII pourraient y figurer comme appartenant d'ores et déjà à l'histoire. L'annuaire « très utile » (*Lettre du cardinal Rampolla*), le serait davantage à tous ceux qui ont besoin de se rappeler la date des encycliques, des arbitrages, des visites princières, dont on parle si souvent. L'ordination de Noël amène dans chaque diocèse un mouvement plus ou moins sensible, dont un retard de quelques jours dans la publication, permettrait peut-être de tenir compte.

Si nous donnons si largement des conseils, c'est que nous savons avec quelle sincérité on les désire, et avec quel soin on met à profit tous ceux qui paraissent bons.

II. — Sous forme de carnet, et avec une perfection typographique remarquable, M. Arnold Muller offre aux intéressés : les catalogues des fournisseurs de l'imprimerie ; des journaux techniques ; des sociétés et syndicats ; des imprimeurs typographes et lithographes de Paris, des départements et des colonies. Puis viennent ceux de Belgique et de Suisse. Quelques articles fort intéressants, des *notices techniques*, de précieuses indications sur l'établissement de devis et les « tarifs d'impression » complètent l'annuaire, que termine un agenda.

C. B., S. J.

Dix cantiques en l'honneur de saint Joseph, paroles de Paul Debuchy, S. J., musique de André Heidet, S. J.; Gand de Vylder. Prix : Partition, net 2 francs ; chant seul, net 50 centimes.

Au lendemain d'un divorce, par la comtesse D. de Beaurepaire de Louvagny. Paris, Téqui, 1897. In-12, pp. 394. Prix : 3 francs.

Comme dans les *Sauveteurs de l'asphalte* et *Mademoiselle Simplette*, Mme de Beaurepaire met en scène des personnages du temps actuel. Bertinet a été vu quelque part. Le sujet ici est scabreux ; il est développé avec délicatesse, et les lecteurs de même que l'auteur flétriront la loi néfaste du divorce.

Bertinet est député ; la politique l'absorbe, une ambition malsaine le talonne. Il veut à tout prix jouer un rôle dans les nouvelles couches sociales, monter et jouir aux premiers rangs. Pour réaliser ses rêves, Bertinet va jusqu'au bout, renie son passé et les saines traditions de ses ancêtres, abandonne sa femme et ses enfants. Mais le lendemain du divorce est désastreux. La femme que Bertinet installe à son foyer civil, impérieuse, frivole, assoiffée de luxe et de plaisir, s'empare du gouvernail, et la barque sombre bientôt. Trafic du mandat de député, encaisse de chèques compromettants ne peuvent combler l'abîme. Les catastrophes se précipitent terribles, sanglantes et déshonorantes. Pauvre Bertinet ! Sans la vigilance de l'ange de son premier foyer, la chute serait encore plus lamentable. Une heure favorable lui est accordée pour demander pardon à Dieu et aux hommes. — Que la miséricorde divine s'étende à tous les Bertinet !

ALEX. COURAT.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 11. — **A Saint-Florent-le-Vieil** (Maine-et-Loire), rupture d'une digue et inondation de la Loire sans accident de personnes.

13. — **A Rome**, décrets déclarant que l'on peut *procéder sûrement* à la canonisation du B. Pierre Fourier de Mattaincourt et du B. Zaccaria, fondateur des Barnabites.

— **A Londres**, la Chambre des Communes refuse de voter la suppression de l'armée anglo-égyptienne, et adopte le projet du gouvernement augmentant l'effectif de l'armée britannique.

14. — **La Canée** (Crète) : La flottille grecque reste inactive par suite d'une démarche faite auprès de son commandant par les commandants des escadres des grandes puissances.

— **A Halepa**, aux environs de La Canée, reprise de la fusillade entre musulmans et chrétiens.

— **A Athènes**, un départ de troupes pour la Crète décide les ministres des puissances à adresser des représentations au gouvernement hellénique. Le ministre des Affaires étrangères aurait répondu que le gouvernement grec avait la conscience de la situation et qu'il assumait la responsabilité de son attitude.

15. — **A la Chambre française**, d'accord avec le rapporteur général du budget, M. Denys Cochin demande la disjonction d'un amendement tendant à dispenser de l'impôt sur le revenu les institutions charitables déjà dispensées du droit d'accroissement. Malgré l'opposition des radicaux, la disjonction est votée par 267 voix contre 243.

Les commandants des escadres stationnées en Crète décident l'occupation mixte de La Canée et de ses faubourgs. En conséquence, débarquement d'un détachement composé de 100 Russes, 100 Français, 100 Anglais, 100 Italiens et 50 Autrichiens.

— Malgré les représentations des commandants d'escadres, **le colonel grec Vassos** débarque à Platania, adresse une proclamation au peuple et somme les musulmans de lui livrer La Canée.

16. — Distribution du **Livre jaune** au Parlement français. La série des documents qu'il contient embrasse une période de quatre années, du 1er avril 1893 au 10 février 1897. Si l'avenir ne révèle pas des motifs d'ordre absolument supérieur justifiant la politique d'inertie, ces documents impriment au front des nations chrétiennes d'Europe d'indélébiles taches d'une boue sanglante.

— **Athènes** : Les **ministres** de Russie et de France adressent des représentations énergiques au gouvernement grec ; le ministre d'Allemagne refuse de se joindre à eux parce que, après la réponse de M. Skouzès, l'Allemagne considère comme contraire à sa dignité de poursuivre des négociations avec la Grèce.

— A Venise, ouverture de **la conférence sanitaire internationale.**

17. — **L'empereur d'Allemagne** propose aux puissances d'obliger la Grèce à quitter la Crète en établissant le blocus du Pirée et des côtes grecques.

— **Les puissances** occupent Candie, Retymno et Sitia. Les Grecs poursuivent l'occupation du reste de la Crète. — A ce jour, voici l'attitude des grandes puissances telle qu'on peut l'apercevoir au travers des documents officiels : La France veut maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman. La Russie s'est rangée à cet ordre d'idées, et par conséquent ne saurait souffrir que d'autres fassent des annexions puisqu'elle se prive d'en faire. L'Allemagne est franchement ottomane et opposée à l'action de la Grèce. L'Italie et l'Autriche-Hongrie sont au fond pour la Grèce, mais prétendent ne pas troubler le concert européen ; de là des conseils amicaux à leur protégée, à qui elles donnent l'espérance de recevoir la Crète sans coup férir. En Angleterre, le gouvernement affirme la parfaite entente avec les autres cabinets, mais a la main un peu forcée — d'aucuns disent se fait forcer la main — par des manifestations populaires philhellènes. La Turquie se montre déférente pour les puissances, mais elle fait armer ses vaisseaux, et masser des troupes sur les frontières de la Thessalie.

18. — **En Crète,** le colonel grec Vassos prend des mesures pour établir l'administration locale et pour préparer les élections municipales.

— Les croiseurs empêchent le débarquement de troupes et d'approvisionnements grecs.

— **A Constantinople,** le Sultan se rend *par mer* au palais de Top-Kapou pour la cérémonie du baisement du manteau du prophète. Les désordres étant à peu près impossibles, il n'y en a pas eu.

19. — **Lord Salisbury,** en différant de répondre à la proposition de blocus, communique aux puissances sa propre pensée, qui tend à donner à la Crète une autonomie analogue à celle de Samos.

20. — **A Paris,** plusieurs manifestations et des conférences sympathiques à la Grèce ont eu lieu ces jours-ci.

21. — **A Perpignan,** M. Delcros, radical socialiste, est élu sénateur en remplacement de M. Emmanuel Arago, décédé.

— **A Laon,** M. Ermant, républicain, est élu député en remplacement de M. Cuissard, décédé.

— **A Bordeaux,** dans la 1re circonscription, M. Chiché, anti-opportuniste, est élu député en remplacement de M. Ferret, décédé ; dans la 4e circonscription, M. Decrais, républicain, est élu en remplacement de M. Raynal, nommé sénateur.

— **A Libourne** (Gironde), M. Chastenet, républicain, est élu député en remplacement de M. Obissier-Saint-Martin, nommé sénateur.

— **Au Blanc** (Indre), M. de Beauregard, catholique, est élu député en remplacement de M. Moroux, nommé sénateur.

— **En Crète,** les escadres anglaises, allemandes et russes bom-

bardent le camp, que l'on est convenu d'appeler des *insurgés crétois*. Lesdits insurgés étaient entrés en contact avec les détachements mixtes.

— **A Athènes**, manifestation annexionniste.

— **De Corée**, on annonce que le roi a quitté la légation russe et s'est réinstallé au palais.

— **De Londres**, on annonce l'envoi d'une mission anglaise en Abyssinie.

22. — **A la Chambre française**, interpellation de MM. Denys Cochin et Jaurès sur la question d'Orient. L'ordre du jour de confiance est voté par 403 voix contre 81. A la même heure, la Chambre des communes et le Reichstag entendent des déclarations identiques à celle de M. Hanotaux sur l'établissement de l'autonomie en Crète et l'accord des puissances.

— **Au Sénat**, M. Constans a été déclaré élu en remplacement de M. de Rémusat, décédé.

— **A Paris**, on annonce la mort de M. Lecoy de la Marche, sous-chef de la section historique aux Archives nationales, et de M. Le Royer, ancien président du Sénat.

23. — Mort de **M. Lefebvre de Behaine**, ancien ambassadeur de France au Vatican, doyen des diplomates français.

— **Au Reichstag**, le centre a de nouveau déposé une proposition de loi tendant au rappel des jésuites.

24. — Il semble que **les puissances** se soient mises d'accord pour accorder à la Crète l'autonomie sous un gouverneur chrétien, non sujet du Sultan.

— Mort de **M. Ferdinand Riant**, conseiller municipal catholique de Paris.

— **A la Canée**, incendie du palais du gouverneur. Les Grecs l'attribuent aux Musulmans.

25. — **A l'Académie française**, réception du marquis Costa de Beauregard, en remplacement de M. Camille Doucet, décédé.

Le 25 février 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

FRANCE ET RUSSIE[1]

LA QUESTION D'ORIENT AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I

Le traité de Koutschouk-Kaïnardji, signé le 21 juillet 1774, après une guerre qui avait duré cinq ans, constitue la première et la plus célèbre des grandes transactions intervenues entre la Russie et la Porte. C'est le point de départ, la pièce fondamentale du long procès, coupé d'intermèdes sanglants, qui devait, au bout d'un siècle d'efforts, conduire les soldats du tsar aux portes de Constantinople. C'était en même temps et par voie de conséquence la consécration des atteintes portées depuis trois quarts de siècle à notre crédit dans les pays du Levant, l'origine et la source permanente des dommages plus graves encore qui allaient lui être causés. Par le traité de Kaïnardji, la question d'Orient au dix-huitième siècle était résolue sans nous et contre nous, au profit de la Russie. Catherine, qui nous avait vaincus à Varsovie, l'emportait également à Constantinople.

Sous l'ancien régime, depuis le jour où François Ier, battu à Pavie et prisonnier, avait vu son épée brisée, la fleur de sa chevalerie tombée, et où, doutant de toute assistance chrétienne, il avait invoqué le Turc, nous avions conquis en Orient une situation prépondérante, qui, appuyée sur la triple base de la politique, du commerce et de la religion, formait l'un des meilleurs ressorts de notre puissance.

Transportons-nous par exemple au commencement du dix-huitième siècle et du règne de Louis XV. En ce temps-là, lorsque, venant de la Méditerranée occidentale, on avait dépassé Malte, sentinelle avancée de la chrétienté, on pénétrait dans les mers barbaresques, domaine exclusif de l'Islam. Les escadres de l'Europe osaient rarement s'y

1. V. *Études*, t. LXIX, p. 91 et 545 ; t. LXX, p. 472.

aventurer, et la seule flotte de guerre que l'on fût exposé à rencontrer était celle du capitan-pacha, avec ses lourdes galères où ramaient des esclaves chrétiens. Pourtant le commerce anime ces parages; de nombreux navires sillonnent les flots. Or l'immense majorité d'entre eux, qu'ils soient montés par des marins provençaux, catalans, napolitains ou dalmates, naviguent sous pavillon français. Pendant des siècles, en vertu des traités conclus avec nous, le Sultan a interdit à tout bâtiment de parcourir les échelles du Levant, s'il n'arborait la bannière de France. L'Angleterre, puis Venise, la Hollande et Gênes ont obtenu la permission de montrer leurs couleurs; mais les autres nations continuent à subir les nôtres. L'Orient est alors pour nous comme un immense empire colonial qui accueille nos objets d'exportation et nous livre les siens, dans des conditions exceptionnellement favorables.

A quelque port que nous abordions, à Rhodes (où les murailles des commanderies des chevaliers sont encore debout), aux quais animés de Smyrne, ou à l'une des îles de l'archipel, le même spectacle s'offre à nous. Vieille de deux siècles et demi, la conquête ottomane semble dater d'hier. Nul mélange entre la race victorieuse et la race opprimée. Les Turcs ont bâti des mosquées, installé des pachas, réparé à leur usage l'ancienne forteresse romaine ou byzantine qui s'élève au-dessus de chaque ville, et de là ils dominent une population courbée sous le joug, à laquelle ils ont laissé, non par bienveillance mais par dédain, ses traditions et son culte, à qui ils abandonnent, parce qu'ils sont trop grands seigneurs pour trafiquer eux-mêmes, le soin d'acheter et de vendre. Pourtant, au sein de la cité esclave, nous trouvons une petite cité libre : c'est la communauté des marchands français. Les capitulations signées avec la Porte, dont les premières en date et les plus importantes sont celles d'avril-mai 1517 et du 20 septembre 1528, périodiquement renouvelées en 1535, 1569, 1581, 1597, 1604, 1673, leur assurent une véritable immunité extraterritoriale. Dans chacune des échelles du Levant, les Français habitent un quartier, *la contrée,* qui leur appartient exclusivement; là, exempts d'impôts, soumis aux lois de leur pays, ils se livrent

à leur négoce en toute sécurité, ils forment une république, une *nation* dont le consul est le chef, et l'ambassadeur du roi à Constantinople le haut protecteur.

Autour de la bannière blanche fleurdelisée, à côté de nos nationaux, recherchant notre patronage et acceptant notre juridiction, se groupent les occidentaux étrangers; parfois nos concurrents eux-mêmes, Vénitiens, Anglais, Hollandais, là où ils n'ont pas de consuls à eux; enfin les sujets du Grand-Seigneur, dont la colonie emploie les services ou utilise les aptitudes mercantiles, les Juifs en particulier, ces courtiers et agioteurs de tout le commerce du Levant, autorisés à accompagner la *nation* dans les cérémonies publiques, à condition de marcher les derniers et de suivre de loin l'étendard déployé de la France.

Plus important que le protectorat commercial était le protectorat religieux dans un pays où le pouvoir sur les consciences ne se distingue pas de la domination temporelle. Chez les Musulmans, au sein de leur empire, la France s'était érigée en représentant des intérêts de la foi. Trois ordres religieux, Franciscains, Jésuites, Capucins, en étaient les ouvriers. Après l'échec des Croisades, lorsque les chevaliers eurent quitté la Palestine, les Franciscains étaient restés; ce que l'épée n'avait pu conserver, leur persévérance héroïque ne l'abandonna jamais; laissés là-bas comme des brebis au milieu des loups, selon la parole de l'Évangile, si souvent et si amoureusement répétée par saint François, ils avaient payé par des siècles de souffrance le privilège de perpétuer la vie de l'Église sur les traces de l'Homme-Dieu. Lorsque la France reparut en amie dans l'Orient soumis aux Turcs, elle retrouva les moines fidèles à leur consigne et s'efforça de leur assurer une existence moins précaire. En 1604, leur qualité de gardiens des Saints-Lieux fut officiellement inscrite dans nos capitulations et placée sous la garantie du Roi.

Sous Henri IV, les Jésuites, conduits par le P. de Canillac; sous Louis XIII, les Capucins, protégés par Richelieu, à qui ils avaient l'honneur de fournir un confident, abordèrent dans les ports ouverts à notre commerce. La France obtint qu'ils y fussent tolérés, en alléguant la nécessité de pourvoir

aux besoins spirituels de ses consuls et de ses marchands. Par lettres patentes de mai 1674, Louis XIV instituait les Jésuites « ses chapelains dans les pays du Levant ». De la part des Turcs, il y avait là tout à la fois une reconnaissance et une restriction. Le zèle apostolique ne pouvait s'accommoder de la restriction, et fit de la concession obtenue le point de départ de nouveaux progrès. Plus courageux que les explorateurs, plus hardis que les marchands, nos missionnaires sortent de l'ombre du drapeau français, s'engagent dans l'intérieur de l'Empire, se répandent dans toutes les provinces, atteignent les contrées les plus reculées, Mésopotamie, Arménie, Géorgie, Crimée, etc; soutenus, autant que le permet la distance, par notre protection, qui ne les quitte point, agit sans cesse en leur faveur, obtient, pour leurs établissements, à défaut d'une licence générale, des permissions individuelles, les guide et les soutient dans leur pacifique invasion.

Des Congrégations italiennes s'adjoignent aux nôtres et luttent à leurs côtés ; mais notre gouvernement se réserve sur leurs actes un droit de contrôle, et, en échange de ses bons offices, exige leur obéissance.

Cette ardeur de propagande ne s'adressait guère aux Mahométans. La conservation des Catholiques du Levant dans la pureté de la foi, et surtout la conversion des schismatiques, tel était son double but. Au dix-septième siècle, avec le concours de la France, Rome s'efforçait de regagner en détail ces Églises séparées de l'Orient, qui s'étaient toujours refusées à une réunion générale. Chaque recrue opérée par les missionnaires grossissait le nombre de nos adhérents. Ces recrues se comptaient quelquefois par milliers. En 1691, trente et un mille Arméniens reconnaissaient la suprématie du Pontife romain; c'est-à-dire se déclaraient chrétiens à la manière des Français, et s'annexaient à notre protectorat. La double clientèle des Catholiques venus d'Occident et des indigènes ramenés à l'unité nous faisait comme un empire au sein même des États du Grand-Seigneur.

Bien plus, jusque vers la fin du règne de Louis XIV, la France apparaît, dans le Levant, comme le refuge du christianisme tout entier, même du christianisme oriental. Nos

rois écrivaient au padischah avec un égal empressement en faveur du patriarche grec de Constantinople et des évêques latins de l'archipel. Parmi les *rayas*, s'il en était alors qui conservassent la conscience d'eux-mêmes et l'espoir dans l'avenir, ils se tournaient vers notre nation, et lui réservaient dans leur pensée l'accomplissement de leurs rêves d'émancipation. La *Turquie chrétienne*, sans distinction de culte ou de rite, se plaçait sous la protection de Louis-le-Grand, des prophéties annonçaient sa venue, le patriarche des Arméniens le saluait du titre de nouveau Constantin, et les Grecs, comme les Catholiques, s'attendaient à voir un jour briller sur l'autel de Sainte-Sophie la croix latine, plantée par la main du fils aîné de l'Église.

Et ici, rectifions ou complétons les idées courantes : trop souvent on s'obstine à ne voir qu'une face de notre politique orientale : le rapprochement « scandaleux, impie » du roi Très-Chrétien et du chef de l'islamisme. La vérité totale, c'est que, depuis le commencement du règne de Charles VI jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, tous les rois, tous les ministres qui ont gouverné la France ont eu alternativement deux projets. L'un était le projet du jour, celui qui les saisissait à la gorge et réclamait une solution immédiate : expulsion des Anglais, abaissement de la maison d'Autriche, défense ou extension de nos frontières. L'autre était le projet séculaire qui, ainsi que les choses vivantes et fortement implantées au cœur d'une nation, subissait à travers les siècles d'intéressantes modifications, mais se retrouvait toujours vivace, avec ses éléments essentiels : le projet de renverser l'Empire ottoman et de chasser les Turcs ; le projet de la croisade. Ce dernier n'est point aboli par l'entente qui s'établit en 1526 entre Soliman et François Ier, et qui se perpétua sous leurs successeurs, sans devenir jamais l'objet d'un traité régulier, avec clauses et engagements réciproques. On peut dire de la France de l'ancien régime qu'elle était tout à la fois l'alliée officielle et intéressée, l'ennemie secrète et résolue des Turcs.

Il serait trop long de relever tous les traits qui marquent dans notre histoire cette dualité de tendances. Contentons-nous de rappeler à quel point Louis XIV ne cessa, pendant

tout son règne, d'être tiraillé entre ces deux courants d'idées : l'idée politique de l'alliance ottomane, l'idée chevaleresque de la guerre contre l'Infidèle, qui l'entraîna, en plusieurs circonstances, à prêter le secours de ses armes à l'ennemi héréditaire de sa maison contre le plus utile de ses auxiliaires. De là, la bataille de Saint-Gothard, le 1er août 1664, et les expéditions de Candie de 1668 à 1669, avec le duc de la Feuillade, le duc de Navailles, le duc de Beaufort. C'est à Louis XIV que Leibniz adressa son mémoire sur la conquête de l'Égypte. Quand Louis XIV, occupé par la guerre de Hollande, refuse, en 1673, de s'allier à Alexis Mikhaïlovitch contre les Turcs, il lui envoie, du moins, ses encouragements et ses vœux. Même attitude, en 1687, à l'égard de Sophie Alexievna. Les soldats de Louis XIV ne paraissent pas dans la croisade qui délivre Vienne en 1683. Les défiances de l'Empereur, excitées par les prétentions du Roi, ne l'ont pas permis. Mais, pendant ce temps, il guerroyait, pour son propre compte, sur les côtes de la Méditerranée. Duquesne bombardait le château et la ville de Chio, et comme l'ambassadeur de France à Constantinople était en péril parmi les Turcs, exaspérés de leurs revers, il arrivait aux Dardanelles et menaçait de brûler Stamboul (1681). Les années suivantes, ses canons foudroyaient Alger, Tripoli, Tunis, les villes du Maroc (1684-1685).

II

Jusqu'alors, le roi de France apparaissait comme le futur empereur d'Orient, comme le dominateur, sinon comme l'exterminateur prédestiné de l'Islam. Mais voici que ce rôle glorieux va lui être disputé. A partir du jour — 12 septembre 1683 — où Jean Sobieski, appelé au secours de Vienne aux abois, précipita, des hauteurs du Kahlenberg, sa vaillante cavalerie sur les bataillons du grand vizir, sauva la capitale de l'Empire et imprima à la puissance musulmane, stationnaire depuis un demi-siècle, un mouvement de recul, qui ne devait plus s'arrêter ; à dater de ce jour, des rivaux puissants entrent en scène et s'efforcent de nous supplanter.

La maison d'Autriche dessine la première son mouvement.

Les victoires, qu'après la délivrance de Vienne, deux grands généraux, d'origine française, dédaignés ou dépouillés par Louis XIV, Charles de Lorraine et Eugène de Savoie, remportent coup sur coup, de 1683 à 1718, sur les vizirs de Mahomet IV, de Soliman III, d'Achmet II, de Mustapha II, valent à l'Autriche les glorieux et utiles traités de Carlovitz (1699), de Passarovitz (1718), qui l'enrichissent des dépouilles de la Turquie, et, en même temps, lui sacrifient nos privilèges. Par le traité de Carlovitz, l'empereur Léopold Ier se fait associer nominalement à notre protectorat religieux. Par le traité de Passarovitz, l'empereur Charles VI obtient, pour le commerce allemand, des faveurs égales à celles que nous conféraient nos capitulations. Le 25 août 1726 est conclue la grande alliance austro-russe, dirigée contre la France, mais aussi contre la Turquie. La Turquie, ainsi qu'on l'a vue faire plus d'une fois, sous le coup d'un grand péril, ou au lendemain de graves revers, essaye de gagner, à force de concessions, les bonnes grâces de ses ennemis, de ceux-là mêmes qui viennent de s'entendre pour la frapper. Pour la première fois, la concurrence s'ouvre en Turquie entre les puissances continentales et les États maritimes. L'Occident a trouvé, pour pénétrer dans l'Empire ottoman, une autre voie que la Méditerranée. Dès la fin du dix-septième siècle, l'Autriche et la Russie font leur apparition, la première au pied des Balkans, la seconde sur les bords de la mer Noire; dans les années qui suivent la mort de Louis XIV, l'une et l'autre commencent à exercer en Orient une action efficace et continue; l'épée à la main, à la tête d'armées toujours disposées à l'attaque, elles dictent leurs volontés à la Porte, lui imposent des concessions, lui arrachent des privilèges. Elles annoncent l'intention de bannir à leur profit les Turcs de l'Europe, procèdent à l'avance au partage de l'Orient, prétendent s'assurer par la conquête ce domaine où la politique nous avait conduits et nous maintenait, et, en y fondant leur domination, menacent d'y détruire notre suprématie, et jusqu'aux dernières traces de notre influence. Notre crédit en est diminué d'autant à Constantinople. Aux restrictions considérables que subissent, après 1726, nos immunités religieuses et commerciales, correspondent, dans ces deux ordres de faits, les

avantages non moins grands accordés par le Sultan à la cour impériale.

La Turquie n'échappe pas à la guerre. Attaquée par les deux alliées de 1726, elle trouve son salut dans le courage de ses soldats et dans l'intervention de la France. Le traité de Belgrade (1739) lui restitue la frontière du Danube que les Autrichiens avaient dépassée; il nous restitue à nous-mêmes, en la fortifiant par de nouveaux privilèges, notre ancienne situation dans l'Empire ottoman.

Malheureusement, l'œuvre de Villeneuve ne devait pas subsister longtemps : le fruit des négociations de Belgrade fut perdu sur le champ de bataille de Rosbach. Déjà les brusques oscillations de notre politique, au moment de notre réconciliation avec l'Autriche, avaient étonné, déconcerté les Turcs; les désordres de la guerre de Sept ans achevèrent d'altérer notre prestige auprès d'eux, tout en nous discréditant aux yeux des deux puissances, dont jadis notre seule parole avait arrêté la marche triomphante. Trente ans après la médiation de Belgrade, Catherine recommençait, seule, et sans le secours de son allié, la guerre contre la Turquie.

III

Avec Catherine, la Russie prenait décidément le pas sur son partenaire autrichien dans les affaires orientales; elle y devenait notre principal concurrent. A cette époque, l'Autriche n'était pas réduite, comme de nos jours, à tourner toutes ses espérances vers le Danube ou les Balkans; l'Orient n'avait alors pour elle qu'un intérêt secondaire; le souci de conserver l'hégémonie de l'Europe occidentale détournait de ce côté le grand effort de sa politique et de ses armes. Pour les Russes, au contraire, l'instinct secret de leur grandeur les poussait au Sud, vers la Crimée et les rives de la mer Noire, vers les défilés de la Moldavie, chemin de Constantinople; plus encore qu'à l'ouest et vers ces plaines où la Pologne continue la Russie.

Était-ce déjà une pensée de conquête qui inspirait Ivan III, quand il épousait une princesse grecque et empruntait aux Paléologues l'aigle impériale ? Ce qui est certain, c'est qu'en

s'armant contre les Turcs, Catherine II reprenait et exécutait les desseins traditionnels de sa dynastie, les desseins d'Alexis et de Sophie, de Pierre le Grand et d'Anne Ivanovna. Son mérite ne sera pas d'inventer l'idée, mais d'en poursuivre l'accomplissement avec cette clarté, cette fermeté de vue qui est le trait saillant de son caractère. Dès le début et jusqu'à la fin de son règne, la Turquie est au premier plan de ses préoccupations. Les entreprises polonaises ne seront elles-mêmes que des épisodes des guerres turco-russes.

Étrangère, couronnée par le meurtre de son époux, Catherine n'avait pas eu trop de peine à assujettir les nobles ; il était moins aisé de gagner le peuple. Elle devina le moyen d'y réussir ; elle sentit que dans cette nation à peine formée, la passion religieuse absorbait et dominait toutes les autres. Le patriotisme se confondait avec l'orthodoxie ; la masse populaire ne séparait point ces deux idées : propagation de la foi et extension de la puissance moscovite. Demeuré durant des siècles sous la domination ou la suzeraineté des Tatars, et depuis lors en guerres fréquentes avec les Turcs, habitué à voir dans l'islamisme l'ennemi héréditaire de sa patrie et de son culte, le peuple russe était merveilleusement disposé à partager les haines et les espérances de ses frères orthodoxes, encore soumis au joug qu'il avait eu lui-même tant de peine à secouer.

Maintenant encore, on le sait, veut-on en Russie exciter la fibre nationale, c'est la foi qu'il faut toucher. Veut-on réveiller les passions guerrières, ce n'est pas le clairon qu'il faut sonner, ce sont les cloches des trois cents églises de Moscou. C'est pour les souffrances des orthodoxes opprimés par le musulman que le cœur du peuple battait en 1878 sous Alexandre II, en 1828 sous Nicolas Ier.

Toute voltairienne qu'elle était, Catherine se fit pour ses popes et ses moujiks la souveraine orthodoxe par excellence. Elle avait eu soin, encore grande-duchesse, d'étudier à fond la religion grecque ; elle en avait accompli scrupuleusement, dans leur partie extérieure, les fatigantes prescriptions. Devenue impératrice, c'est la croix grecque à la main qu'elle convie son peuple aux deux grandes entreprises dont l'accomplissement constituait à ses yeux la mission historique

des tsars : la conquête de la Pologne, qui ouvrait les routes de l'Occident, et la conquête des ports de la mer Noire, qui ouvrait la route de cet empire de Byzance, dont les croyances populaires et les spéculations politiques appelaient la sainte Russie à renouveler la grandeur.

Parmi les Chrétiens grecs sujets du sultan, Catherine trouvait le terrain préparé et l'idée prête à mûrir. Un changement s'était opéré dans leurs dispositions, aussi favorable à ses desseins que contraire à nos intérêts. Le zèle de quelques-uns de nos missionnaires avait-il dépassé la mesure et mécontenté le clergé schismatique ? On l'a dit. Nos agents avaient-ils usé de procédés despotiques à l'égard des dissidents ? On a cité l'enlèvement d'Avedick, patriarche des Arméniens séparés. Le fait est, qu'avant même la fin du règne de Louis XIV, les orthodoxes de l'Empire ottoman commençaient à se détacher de nous et à transférer aux Russes le rôle de libérateurs que jusque-là leur imagination nous avait prêté. Dès que la Russie s'éleva, Slaves et Grecs — l'identité de foi absorbait alors les différences de race — levèrent les yeux sur ce peuple, le seul parmi leurs coreligionnaires qui fût indépendant et puissant. C'étaient des moines venus de Byzance et des émigrés du Bas-Empire qui avaient porté en Russie, avec la religion chrétienne, les premiers rudiments de la civilisation. C'étaient des métropolitains grecs qui avaient gouverné les premières églises de la Russie. Les Byzantins, en baptisant la Russie, lui avaient fait, huit siècles d'avance, une destinée : celle de recueillir un jour l'héritage dispersé de ses parrains. Asservis maintenant au joug musulman, ils invoquaient ceux à qui jadis ils avaient servi de tuteurs, d'éducateurs ; ils tournaient leurs sympathies et leurs prières vers Moscou, comme vers la ville sainte nationale, une sorte de Jérusalem ou de Rome slavonne, d'où leur devait venir la rédemption. Une prophétie, que l'on disait dater de la prise de Constantinople, s'accréditait parmi eux, annonçant que des hommes blonds, venus de la mer Noire, renverseraient l'Empire ottoman; et les prêtres des plus humbles églises de la Grèce, dans la prière qu'ils faisaient devant le peuple, mêlaient le nom du grand-duc de Moscovie à ceux des saints de la nation.

Les prédécesseurs de Catherine n'avaient pas manqué de cultiver ces sentiments. Ils avaient très bien vu tout le parti que l'on pouvait tirer de ce rôle de patronne de l'orthodoxie, de cette sorte de *primato* que les populations chrétiennes, enclavées dans l'empire ottoman, décernaient à la Russie. En 1711, avant de conduire ses armées sur le Pruth, Pierre le Grand avait demandé à la Sublime-Porte, que les clés du Saint-Sépulcre fussent livrées au clergé grec : ainsi fera Nicolas, au commencement de la guerre de Crimée. Non contents d'attirer les migrations de leurs coreligionnaires de Turquie, de les admettre aux écoles de Pétersbourg ou de Moscou, de les enrôler dans leur marine ou leur armée, les souverains russes envoyaient constamment des émissaires à travers la péninsule, pour y fomenter la haine du Turc, y répandre en leur nom des présents : présents religieux surtout, parures d'autel, saintes images, livres de liturgie, destinés aux églises et aux monastères. Ces messagers se succédaient dans les couvents du mont Athos, cette Thébaïde de l'empire ottoman ; ils escaladaient les rochers du Monténégro ; ils arrivaient jusque sur les cimes de la Maïna, à l'extrême pointe du Péloponèse. A l'exemple de Pierre le Grand, c'est en essayant de soulever les Grecs, que le maréchal Münnich, sous Anne Ivanovna, avait préludé à sa guerre de Turquie.

A peine Catherine fut-elle montée sur le trône, que la pensée d'insurger les Grecs s'offrit à son esprit, avide de grandeur, comme éminemment propre à populariser, à sanctifier son usurpation aux yeux des Russes. Elle attendit, pour se lancer dans les vastes projets qu'elle avait conçus, d'être sûre à la fois de sa couronne et de l'Europe ; ce qui lui donna le temps de suivre ses plans et d'en préparer l'exécution. Le vieux Münnich, retour de Sibérie, apportait à l'entreprise le concours de son expérience ; le favori Grégoire Orlof y mettait toute l'ardeur d'un parvenu de la veille, impatient de se tailler un rôle. Parmi les troupes qu'il avait commandées, se trouvait un aventurier grec, passé au service de la Russie et devenu officier d'artillerie, Grégoire Popos-Oghli, Grégoire fils de popos ou de prêtre. Popos-Oghli va, dans un premier voyage, sonder les dispositions de ses compatriotes

et, au retour, anime tout le monde par la perspective d'une prompte et générale insurrection de sa patrie. A partir de 1766, des nuées d'agents russes se répandent en Grèce, dans le Monténégro, jusque dans la Crète. A la tête de cette agitation se trouvent deux des frères du favori, Alexis et Théodor Orlof, Alexis le meurtrier de Pierre III; à Venise, à Livourne, à Trieste, ils réunissent en congrès révolutionnaires les principaux chefs de la Morée. Aux Grecs, les Russes font des promesses, ils en reçoivent; ils envoient à Pétersbourg de pompeux rapports. Les Monténégrins s'arment, descendent de leurs montagnes. La fermentation gagne les pays slaves. La Bosnie menace de se soulever.

Ces révoltes, qui éclataient au moment où la Russie dictait des lois à la Pologne, finissent par éveiller l'attention et les inquiétudes des Turcs. Des discussions fort aigres s'engagent entre les ministres du sultan et le résident russe, Obreskof. Le 6 octobre 1768, à la suite d'une conférence plus orageuse que les autres, Obreskof est arrêté et conduit au château des Sept-Tours : c'était, dans le droit des gens de la Turquie, la forme solennelle de la rupture.

Nous n'avons pas à retracer les péripéties de la grande guerre turco-russe ; la lenteur des premiers mouvements des belligérants — la brusque déclaration de guerre avait en effet surpris tout le monde, les Turcs qui l'avaient faite aussi bien que les Russes qui l'avaient provoquée ; — la rencontre des armées ennemies seulement au mois de juillet 1769, sur le Dniester, qui formait alors la frontière des deux empires ; les combats, avec leurs alternatives de succès et de revers pour les deux partis, autour de la forteresse de Khotin, qui gardait le passage du fleuve ; enfin, le 16 septembre, la victoire décisive des Russes. Les Turcs, ayant imprudemment attaqué le camp moscovite, sont repoussés et mis en déroute. Ils s'enfuient jusqu'au Danube. Les Russes sont maîtres de la Moldavie, la Valachie leur est ouverte.

Catherine triomphait. Voltaire était dans le délire. Au début de la campagne, il avait sonné le *Tocsin des Rois* contre les infidèles. Il s'était fait le Pierre-l'Ermite de la nouvelle croisade, lui qui avait tant persiflé Godefroy de

Bouillon et saint Louis ; après la victoire, il dansait devant l'arche et chantait des cantiques : « *Allah! Catharina! te Catharinam laudamus, te dominam confitemur.* »

Cependant Catherine préparait à l'Empire ottoman une opposition plus terrifiante encore que celle de l'armée de Golitsyne sur le Danube. A Cronstadt, appareillait une flotte russe partagée en deux divisions, l'une sous l'amiral Spiritof, l'autre sous l'amiral britannique Elphinston. Au mois de septembre 1769, elle sortait de la Baltique, et, quelques semaines plus tard, entrait dans les ports de l'Angleterre. Son dessein était de contourner l'Europe, de franchir Gibraltar, et de venir par la Méditerranée apporter la guerre civile à l'ennemi au cœur de ses provinces.

L'Angleterre ne professait pas alors, comme elle l'a fait depuis et jusqu'à ces derniers temps, le dogme de l'intégrité de l'empire ottoman. Après le grand effort de la guerre de Sept ans, elle semblait s'isoler, absorbée qu'elle était par la crise de ses affaires intérieures. Bien aise d'ailleurs d'avoir une occasion de faire pièce au cabinet de Versailles, elle reçut à merveille les vaisseaux russes, les fournit d'agrès neufs, de vivres frais, de bons pilotes, de bons officiers; non toutefois sans s'être payé le plaisir de tourner en dérision la lourdeur de cette nouvelle marine, la maladresse de ses manœuvres, la malpropreté de ses équipages. Choiseul eut un instant la velléité d'arrêter la flotte russe au passage. Les Français et les Espagnols auraient eu vite fait de la couler à fond; cet acte d'énergie eût peut-être changé la face des choses en Orient aussi bien qu'en Pologne. Le parti pris de l'inaction l'emporta. Vers la fin de 1769, l'escadre moscovite, qui n'avait rencontré aucun obstacle, cinglait vers le Péloponèse. Toute la Méditerranée s'émut à la vue de ce pavillon qu'elle ne connaissait pas. Telle était l'ignorance du gouvernement turc qu'il refusait de comprendre cette nouvelle, et que tout le zèle amical de l'ambassadeur français réussit à peine à persuader au Divan, une carte sous les yeux, que les vaisseaux russes pouvaient arriver par l'ouest dans les mers du Levant.

Les forces ottomanes étaient concentrées sur le Danube; les provinces maritimes restaient sans défense; la flotte de

Spiritof, qui avait pris en passant les deux Orlof, aborde sans obstacle les côtes de la Grèce, à la fin de février 1770. Le succès de l'expédition paraissait assuré. Disons-le tout de suite : elle n'aboutit qu'à un échec. Le contingent russe était loin de répondre aux illusions des Hellènes ; les contingents fournis par les Hellènes déçurent les espérances des Russes ; Russes et Hellènes ne comprenaient pas la tactique les uns des autres. Les Turcs et les Albanais s'avancèrent ; l'insurrection se dispersa devant eux. Alexis Orlof, qui avait le 2 mai convié les Grecs à la liberté, dut, au bout d'un mois, se rembarquer sur ses vaisseaux, abandonnant les malheureux rayas aux atroces représailles de l'oppresseur séculaire. Les amiraux russes se portaient à la rencontre de la flotte turque, qui venait de déboucher des Dardanelles; ils cherchaient l'occasion d'une revanche ; ils la trouvèrent, le 5 juillet 1770, à Tehesmé, dans le canal de Chio, en face de la côte de Smyrne, sur ces mêmes vagues où la flotte d'Antiochus avait attendu les galères romaines et décidé le sort de l'Asie. Les soixante bâtiments turcs, entassés dans le creux d'une rade sans défense, sont incendiés par les brûlots russes : c'était, un demi-siècle d'avance, comme une répétition de Navarin. En même temps, sur le Danube, les Turcs, qui avaient un instant repris l'avantage, sont battus par Roumiantsof, successeur de Golitsyne, à la bataille de la Lorga (8 juillet 1770), à la bataille du Kagoul (17 juillet) et rejetés de nouveau sur la rive droite du fleuve. Ils ne tiennent pas mieux en Géorgie, en Crimée.

Ici se placent les interventions des deux cours allemandes : les craintes de l'Autriche en présence des succès russes, et ses projets d'entente avec la Turquie ; le machiavélisme de Frédéric II, surexcitant tout d'abord ces inquiétudes, opposant l'une à l'autre l'Autriche et la Russie, puis les rapprochant au moment voulu pour les courber toutes deux sous sa volonté de les faire concourir à l'accomplissement de ses projets. Son projet, c'est le démembrement de la Pologne, qui doit payer les frais de la guerre. La Russie veut cependant retirer quelque avantage de ses victoires sur les Turcs. De là les longues et vaines négociations des congrès de Focksani (1772), de Bucharest (1773). Les Turcs repoussent

les prétentions du vainqueur. Il faut encore deux campagnes, de l'autre côté du Danube, en 1773 et en 1774, pour réduire le Divan. Enfin, Roumiantsof a cerné le grand vizir dans son camp de Choumla et l'affame. Les Turcs sont obligés de capituler.

IV

Les résultats de la guerre de cinq ans furent considérables pour la Russie, sinon dans le présent, du moins comme gage de l'avenir.

Par le traité de Kaïnardji, du 10 juillet 1774, la Russie prenait solidement pied sur la mer Noire; en gardant Azof, Kertch, Yénikalé, Kinburn, elle ouvrait la voie à sa domination sur cette mer, dont aucun navire chrétien, jusque-là, n'avait sillonné les flots, et où elle obtenait le droit de libre navigation.

La Porte reconnaissait l'indépendance des Tatars de Crimée et du Kouban, c'est-à-dire du dernier des trois Khanats entre lesquels s'était démembré l'empire mongol; les deux autres, Kazan et Astrakan, avaient déjà été subjugués par la Russie; l'indépendance ainsi assurée, rappelle d'assez près l'autonomie accordée de nos jours à la Bulgarie; la Crimée et le Kouban, détachés de la Turquie, étaient destinés forcément à tomber aux mains des Russes.

Sur le Danube, Catherine consentait à évacuer la Moldavie, la Valachie, la Bessarabie, mais à des conditions qui constituaient, au profit de la Russie, sur ces provinces, un véritable protectorat, un droit d'ingérence positive dans le gouvernement du Sultan.

Les stipulations essentielles du traité étaient celles qui touchaient à la religion. La Porte promettait « de protéger constamment la religion chrétienne et ses églises » ; « de n'empêcher aucunement l'exercice de la religion chrétienne »; « de ne mettre aucun obstacle à la construction des nouvelles églises et à la réparation des anciennes ». Elle s'engageait « à prendre en considération les représentations faites par les Russes en faveur de l'Église grecque de Constantinople, à les accueillir avec les égards dus à une puissance amie et respectée, etc. ».

Disséminées à dessein, dans un désordre voulu, à travers les divers articles du traité; enveloppées dans des formules d'un vague intentionnel, ces clauses offraient à la diplomatie une occasion unique de s'exercer dans l'art de solliciter les textes. Enchevêtrant d'une étrange façon le spirituel et le temporel, le sacré et le profane, elles préparaient aux politiques futurs une merveilleuse querelle des investitures : trésor inépuisable de négociations pendant la paix, et prétexte toujours disponible pour déclarer la guerre.

Le traité de Kaïnardji contient tous les principes que la Russie s'est efforcée de développer depuis : annexions territoriales sur le littoral de la mer Noire, et établissement, dans cette seconde Méditerranée, d'une grande force maritime; mais surtout organisation d'une propagande intérieure par le protectorat spécial des provinces du Danube, et par le protectorat général des Grecs orthodoxes; droit juridique d'intervenir dans les affaires de l'empire ottoman comme représentant des idées d'humanité et de civilisation chrétienne contre la barbarie de l'Islam.

La Russie poursuivait en Turquie et en Pologne le même dessein de domination; elle en préparait le succès par les mêmes moyens. Diviser pour régner, troubler pour assujettir, se faire un parti dans l'État, et se faire attribuer par l'État le droit d'intervention en faveur de ce parti, c'était la même tactique à Varsovie et à Constantinople. La Russie avait en Turquie, comme en Pologne, sa question des dissidents. Elle devenait la garante de l'indépendance des Tatars, des privilèges des Moldaves et des Valaques, et de la sécurité des orthodoxes, comme elle était la garante de la constitution polonaise et du *liberum veto*. Les confédérations en Pologne, les révoltes en Turquie la servaient de la même façon, et la conduisaient au même but : la dissolution de l'État qu'elle voulait dominer, en attendant qu'elle pût le conquérir, ou qu'elle fût contrainte de le partager avec des puissances rivales. « On peut faire toute espèce de reproches à la Russie, a dit un historien russe, Martens, sauf le reproche de manquer de suite dans sa politique. »

(*A suivre.*) H. PRÉLOT, S. J.

LA

NOUVELLE CONSTITUTION APOSTOLIQUE

SUR L'INDEX

Le Concile de Trente touchait à sa fin. Il était loin cependant d'avoir épuisé son programme de réformes. Du nombre de celles que sa clôture imminente laissait inachevées, était la répression des mauvais livres.

Impossible de se dissimuler quels dangers créent à la foi et à la moralité les ouvrages pervers. Aussi de tout temps l'Église avait-elle interdit les livres dangereux. Saint Paul lui-même en avait fait justice sur les places d'Éphèse en livrant au bûcher les traités de magie que les nouveaux chrétiens avaient déposés à ses pieds.

L'Église s'émut surtout quand l'art de l'imprimerie, nouvellement découvert, répandit à profusion les écrits impies ou obscènes, aussi bien que les ouvrages édifiants ou utiles. Le cinquième Concile de Latran, sous Léon X, s'efforça d'opposer une digue au torrent. Sous des peines sévères, défense était faite de rien imprimer sans l'autorisation du pouvoir ecclésiastique.

Mais, quand Luther, sous le faux nom de réforme, eut levé l'étendard de la révolte ; quand le protestantisme naissant se sentit abrité sous la protection des princes de l'Empire, les décrets de Latran devinrent impuissants à arrêter les flots dévastateurs. Grâce à l'art nouveau, les livres d'impiété, d'immoralité, les écrits des hérétiques envahissaient le monde. Comment empêcher la corruption universelle ?

Le Concile de Trente s'occupa d'une question si importante. Dans sa dix-huitième session, le 26 février 1562, il confia à une commission de dix-huit de ses membres le soin de rechercher le remède opportun. Les Pères désignés se mirent à l'œuvre ; ils firent un catalogue des livres les plus nuisibles, dont on devait interdire la lecture aux

fidèles. Mais ce remède ne regardait que le passé. Il fallait pourvoir à l'avenir, et arrêter autant qu'on le pourrait la publication et la propagation des ouvrages dangereux. Les Pères de la commission composèrent donc sous le titre de règles, dix décrets généraux, prohibant d'avance plusieurs catégories de livres, prescrivant diverses conditions pour l'impression des nouveaux ouvrages, et édictant des peines, même temporelles, contre les transgresseurs de ces décrets.

Ce travail terminé fut soumis au jugement du Concile ; mais trop tard pour qu'il pût l'examiner. C'est pourquoi dans sa dernière session, il ordonna de le présenter au Souverain Pontife pour être par lui examiné et promulgué. En conséquence, les règles de l'*Index*, au nombre de dix, furent publiées dans la Constitution *Dominici*, du 24 mars 1564. Elles prirent place ainsi parmi les lois universelles de l'Église. En même temps, Pie IV publia le catalogue des livres prohibés, d'après le choix qu'en avaient fait les Pères du Concile.

Il importait de rendre permanent un tribunal chargé de surveiller les publications nouvelles. Le saint Pape Pie V y pourvut en instituant la Congrégation de l'*Index*, confirmée peu après par le Pape Sixte V dans sa bulle d'institution des diverses congrégations romaines.

Les règles générales de l'*Index* s'accrurent dans la suite, d'abord de nouvelles constitutions des Souverains Pontifes Clément VIII, Alexandre VII et Benoît XIV ; et aussi des décrets portés par la Congrégation elle-même à diverses reprises.

L'*Index* comprend donc deux parties : l'une contenant les règles générales ; l'autre le catalogue authentique et complet des livres nommément prohibés.

Inutile de rappeler les attaques dont a été l'objet cette législation de l'Église, tant de la part des écrivains qui ont vu leurs livres frappés des censures ecclésiastiques, que d'un certain nombre de catholiques peu obéissants, à qui n'agréent pas par ces prohibitions du pouvoir religieux.

Dirigé par l'esprit de mansuétude propre au gouvernement ecclésiastique, et cédant aux prières de nombreux évêques, le Souverain Pontife Léon XIII a cru bon de remanier toute

cette législation de l'*Index*, en l'accommodant aux besoins du temps présent. Tel est le but de la nouvelle Constitution *Officiorum*, relative aux règles générales ; en attendant la publication d'un nouveau catalogue des livres prohibés, qui est annoncée dans cette première Constitution.

Léon XIII commence par abroger toutes les anciennes lois de l'*Index*, à savoir les règles dites du Concile de Trente, les décrets qu'y a ajoutés la Congrégation en divers temps, et les Constitutions pontificales de Clément VIII, d'Alexandre VII, ne conservant que la bulle de Benoît XIV *Sollicita et provida*, touchant « la marche à suivre dans l'examen et la proscription des livres ». Les dispositions abrogées sont remplacées par quarante-neuf articles qui, avec la bulle de Benoît XIV, feront désormais seuls loi en cette matière.

Nous nous proposons donc, dans ce travail, d'étudier les nouvelles lois générales de l'*Index*, en les comparant avec les anciennes, pour bien montrer la portée du nouveau règlement.

I

La Constitution de Léon XIII, après le préambule, se divise en deux titres : le premier, *De la Prohibition des livres ;* le second, *De la Censure.*

Avant tout, dans l'article premier, le Saint-Père déclare que par la présente Constitution ne sont pas abrogées les condamnations prononcées contre divers ouvrages par les Papes et les Conciles œcuméniques avant l'année 1600, lors même qu'il n'en serait pas fait mention dans le nouvel *Index*. Même déclaration était faite en tête des règles du Concile de Trente pour tous les livres prohibés avant l'année 1515. Il faut excepter, ajoute Léon XIII, ceux dont la lecture serait permise par les nouveaux décrets généraux.

Avertissement très opportun. On aurait pu facilement se persuader que dans ce catalogue officiel se trouvaient mentionnés tous les livres prohibés, tandis que ses auteurs n'avaient en vue que les ouvrages récemment publiés, et non ceux qui avaient paru dans les siècles passés [1].

1. L'énumération complète de ces derniers a-t-elle jamais été faite ? Nous ne le croyons pas ; mais un travail très sérieux a été publié sur ce sujet

Toutefois la défense est adoucie dans la nouvelle Constitution, permettant, en certains cas du moins, la lecture de quelques-uns de ces livres.

Suivent trois articles qui tempèrent sensiblement la rigueur des anciennes règles. Celles-ci interdisaient sans aucune exception tout écrit d'hérésiarques, et de chefs de sectes, quelle qu'en fût la matière. Quant aux autres hérétiques, leurs livres traitant *ex professo* de la religion étaient absolument réprouvés, sans rechercher si leur exposé portait sur l'erreur spéciale qu'ils professaient, ou sur quelque autre point dans lequel ils pouvaient se trouver d'accord avec l'enseignement catholique. Les autres livres qu'ils auraient composés sur des matières étrangères à la religion n'étaient pas soumis à l'interdit, mais ils n'étaient autorisés qu'à la condition d'avoir été examinés et approuvés par les évêques, et les inquisiteurs. Semblables précautions pour les livres que des hérétiques convertis auraient composés avant leur retour à l'Église, et pour ceux que des catholiques passés au camp de l'hérésie avaient écrits alors qu'ils professaient la vraie foi. Ces ouvrages, considérés comme suspects, ne pouvaient être lus, s'ils n'avaient été approuvés par une Faculté de théologie, ou par l'Inquisiteur général.

Ces prescriptions étaient moins rigoureuses sans doute que celles du cinquième Concile de Latran, qui ne permettait la publication d'aucun livre, quel qu'il fût, sans l'autorisation de l'Église ; elles l'étaient encore beaucoup, et incompatibles avec nos mœurs modernes. Quel est en effet le catholique de nos jours qui eût pensé ne pouvoir lire un livre de science, de littérature ou d'histoire profane, s'il ne portait l'estampille de l'Ordinaire? Déjà le Pape Pie IX, dans une Encyclique aux évêques d'Italie, avait modifié ces prescriptions de l'*Index* et réduit l'approbation nécessaire aux ouvrages traitant de la religion ou des mœurs.

Marchant sur les traces de son prédécesseur, Léon XIII

dans un ouvrage dont nous avons rendu compte il y a quelques années dans les *Études*, le traité du P. Arndt sur les livres prohibés. (*De libris prohibitis commentarii*, auctore Augustino Arndt, S. J. — Voir *Études*, Partie bibliographique, 31 août 1895.)

a profondément modifié sur ce point la législation ancienne. Il prohibe absolument les ouvrages des apostats, des hérétiques et des schismatiques, et autres écrivains, mais là seulement où ils enseignent l'hérésie, le schisme, ou renversent les fondements de la religion. Il condamne également les livres des hérétiques traitant *ex professo* de la religion ; à moins cependant qu'il ne soit constant qu'ils ne contiennent rien contre la foi catholique.

Sage tempérament. Car l'hérésie n'étant que la négation de quelques dogmes particuliers, celui qui la professe peut écrire correctement sur les autres points de la doctrine chrétienne. N'a-t-on pas vu dès la plus haute antiquité Tertullien, qui tomba plus tard dans le Montanisme, écrire des traités admirables pour la défense de la religion, comme son *Apologétique*, ou son livre des *Prescriptions?* Et depuis la naissance du protestantisme n'avons-nous pas d'excellents livres écrits par ses sectateurs sur la Divinité, ou la Trinité ?

Mais pour que la lecture de ces ouvrages soit autorisée, une précaution indispensable, sagement prescrite par le Souverain Pontife, est qu'il conste de leur orthodoxie ; ce dont on peut être assuré, soit par l'approbation préalable de l'autorité religieuse, soit même par le sentiment public et l'usage fait de ces livres parmi les fidèles.

Un autre cas prévu par la nouvelle Constitution est celui d'un livre écrit par des hérétiques, ne traitant pas *ex professo* de religion, mais renfermant quelques erreurs opposées à la foi. Et ces livres sont nombreux. Que d'ouvrages d'histoire, de droit, de littérature, de science et autres, publiés chaque jour par des protestants ou des incroyants, et renfermant par-ci par-là des erreurs opposées à nos croyances ? Les anciennes règles générales de l'*Index* les interdisaient aux fidèles. La Constitution de Léon XIII déclare qu'ils ne sont pas interdits de droit positif ecclésiastique, à moins d'être nommément condamnés par décret spécial.

Cette dérogation aux règles du Concile de Trente mettra bien des consciences à l'aise. Par exemple : les ouvrages de Guizot, en vertu des anciennes règles, tombaient sous le coup de la prohibition, comme étant composés par un pro-

testant et n'ayant pas été autorisés après examen préalable de l'autorité ecclésiastique. D'après la nouvelle Constitution, malgré les erreurs qu'ils renferment contre la foi catholique, ils ne sont plus interdits de droit positif, car ils ne traitent pas *ex professo* de la religion, et n'ont jamais été frappés par décret spécial. Reste donc uniquement la loi naturelle qui défend à tout homme d'exposer sa foi par la lecture de livres dangereux pour lui.

En résumé, les règles du Concile de Trente proscrivaient d'abord tout livre d'hérésiarque ou de chef de secte, quel qu'en fût le sujet ; puis tout ouvrage d'hérétique traitant de religion ; enfin, tout autre ouvrage d'hérétique, quel qu'il fût, qui n'aurait pas été examiné et approuvé par l'autorité ecclésiastique : la nouvelle Constitution condamne seulement les écrits des hérétiques qui défendent *ex professo* l'hérésie, ou le schisme, ou renversent les fondements de la foi ; et met hors de cause les ouvrages de ces mêmes hérétiques : d'abord, s'ils ne traitent pas de religion ; puis, si traitant *ex professo* de questions religieuses, il est constant qu'ils n'y soutiennent pas leurs erreurs ; enfin, lors même que, ne traitant pas, *ex professo*, de la religion, ils contiendraient en passant, *obiter*, quelques erreurs contre la foi.

Les catholiques pourront ainsi conserver dans leurs bibliothèques bon nombre de livres, qu'ils en auraient dû bannir, à interpréter les anciennes règles dans leur rigueur.

II

Le protestantisme naissant s'appuya sur un double principe : la Bible unique règle de foi, à l'exclusion des traditions apostoliques et de l'autorité de l'Église ; l'interprétation de la Sainte Écriture par le sens individuel de chaque fidèle.

Pour justifier son apostasie, et dans sa haine contre l'Église, il l'accusa d'avoir falsifié les Saintes Lettres ; il rejeta la traduction en usage depuis des siècles sous le nom de Vulgate ; il tenta de lui en substituer de nouvelles composées sur les textes primitifs par les soins des sectaires, soit en latin, soit en langues vulgaires. Alors commencèrent

les travaux critiques et philologiques que poursuivent avec tant d'ardeur les Universités protestantes, en Allemagne surtout, et en Angleterre.

De ces innovations naissaient de grands dangers pour la foi. C'est en vue d'y remédier, que le Concile de Trente porta ses décrets sur les Saintes Écritures : il définit le canon des livres inspirés, et leur autorité divine ; il traça les règles générales de leur interprétation ; déclara *authentique* la Vulgate, et porta des lois relatives à leur impression.

Mais ces règles, plus dogmatiques que pratiques, ne suffisaient pas à prévenir les abus.

Les Pères de la Commission de l'*Index* durent porter une attention particulière sur tout ce qui regardait les Saints Livres. Ce fut l'objet des règles troisième et quatrième.

Ils interdirent d'abord la lecture des versions de l'Ancien Testament, faisant pourtant exception en faveur des hommes religieux et savants, jugés tels par l'évêque *(Viris piis et doctis, judicio episcopi)* ; mais à la condition expresse que l'on se servirait de ces versions non comme texte sacré, mais seulement pour élucider la Vulgate et mieux comprendre les Écritures.

Les versions du Nouveau Testament, ayant pour auteur les hérésiarques et les chefs de sectes hérétiques, étaient absolument prohibées.

Que si quelque version autorisée, et la Vulgate même, étaient accompagnées de notes, la lecture n'en était permise qu'à la condition que ces annotations fussent examinées, et au besoin expurgées par une Faculté de théologie ou par l'Inquisiteur général.

Telle fut l'ancienne législation pour ce qui regardait les traductions de la Bible en latin ou en toute autre langue savante. Quant aux traductions en langue vulgaire, elles sont l'objet de la règle suivante.

Ces dispositions, quelque peu rigides, étaient appropriées aux besoins du temps. Elles répondaient peu aux conditions de la société moderne ; les traductions de la Bible en langues savantes étant devenues, sauf la Vulgate, d'un usage si restreint. Aussi cette règle troisième a-t-elle été totalement

supprimée dans la nouvelle Constitution, et remplacée par des règlements qui regardent surtout les éditions soit des textes primitifs, soit des anciennes versions publiées par les hérétiques.

Ces éditions sont légitimement suspectes. Les textes y sont souvent altérés, parfois même supprimés; quand il y a des variantes, le plus souvent l'éditeur protestant prend de préférence celle qui favorise le moins la doctrine catholique. Ce sont donc des livres dont l'on ne doit se servir qu'avec précaution, même quand ils paraissent exacts. Et c'est pourquoi la nouvelle Constitution les interdit généralement.

Cependant elle fait exception en faveur des personnes qui s'adonnent aux études bibliques ou théologiques.

Exception bien justifiée par la nécessité d'opposer aux prétendues découvertes des savants hérétiques les véritables doctrines de l'Écriture. Naguère le Saint-Père publiait son Encyclique *Providentissimus Deus* (18 novembre 1893), sur les Saintes Lettres, exhortant les étudiants des universités ou des séminaires à étudier les monuments scripturaires pour se mettre à même de réfuter les erreurs protestantes. Il était donc opportun de les dispenser d'une loi qui les mettait presque dans l'impossibilité d'acquérir une connaissance approfondie de la science biblique, puisque ces éditions des protestants sont souvent les seules que l'on puisse se procurer, et que pour les combattre d'ailleurs, il faut bien les connaître.

Mais en leur permettant l'usage de ces publications, le Pape y met cette condition qu'elles ne renfermeront ni préfaces, ni prolégomènes, ni notes opposées au dogme catholique. Dans le cas contraire, même ceux qui s'occupent d'études bibliques auraient besoin de permission spéciale pour les lire et les conserver.

III

L'ancien *Index*, aussi bien que le nouveau, passe ensuite aux traductions en langue vulgaire. De part et d'autre le principe est le même : Danger de permettre sans discernement la lecture de la Bible, par suite de la témérité des hommes.

Qui ne sait, en effet, que la Bible, presque à chaque page, présente des obscurités inaccessibles au vulgaire, et qui mal interprétées peuvent mener aux plus grossières erreurs ? Afin de prévenir ce danger, l'ancien *Index* défendait de lire une traduction en langue vulgaire des Saints Livres, sans une permission écrite de l'évêque ou de l'Inquisiteur; et ceux-ci ne devaient l'accorder que sur l'attestation du curé ou du confesseur, que cette lecture n'offrirait pas de danger, qu'elle serait même utile pour l'accroissement de la foi et de la piété chez la personne demandant l'autorisation. Celui qui sans en avoir obtenu la permission, lisait et conservait ces traductions, ne pouvait être absous avant de les avoir livrées à l'Ordinaire. Enfin, défense était faite aux libraires de les mettre en vente sans l'autorisation de l'évêque et de les vendre à quiconque n'aurait pas permission de les lire ou de les garder, et cela sous des peines temporelles assez sévères.

Cette rigoureuse législation fut encore aggravée sous le pontificat de Clément VIII : la faculté d'autoriser cette lecture ayant été retirée aux évêques, inquisiteurs et supérieurs réguliers.

Le jour vint pourtant où une mitigation fut nécessaire. La Congrégation de l'*Index*, par décret du 13 juin 1757, autorisa d'une manière générale l'usage de ces traductions, si elles avaient été approuvées par le Saint-Siège, ou publiées avec la permission des évêques, pourvu qu'elles fussent accompagnées de notes tirées des saints Pères ou des savants catholiques.

C'est la règle qu'adopte Léon XIII dans la nouvelle Constitution. Elle permet sans restriction la lecture des traductions en langue vulgaire faites par des catholiques, approuvées par le Saint-Siège, ou publiées sous la surveillance des évêques, avec annotations tirées des saints Pères et des savants catholiques.

Mais les versions qui ont pour auteurs des hérétiques, nommément celles qui viennent des sociétés bibliques, déjà condamnées par le Saint-Siège, restent sous le coup de l'anathème, et ne peuvent être permises qu'à ceux qui s'occupent de sciences bibliques et théologiques.

Il va sans dire que les pénalités matérielles édictées jadis contre les libraires qui mettent en vente ces mauvais livres ne sont pas renouvelées dans la Constitution nouvelle.

IV

Les règles jusqu'ici mentionnées regardent plus spécialement les dangers que les mauvais livres font courir à la foi. Il en est d'autres qui ont pour résultat la corruption des mœurs; et l'Église, qui doit non seulement veiller à l'intégrité de la foi, mais aussi à l'honnêteté des mœurs, ne pouvait laisser propager les ouvrages obscènes. Les anciennes règles de Trente en avaient fait l'objet d'un article spécial; la Constitution nouvelle les condamne à peu près dans les mêmes termes.

Les livres traitant *ex professo* des choses lascives et obscènes, les racontant, les enseignant, sont absolument prohibés. Une exception est faite pour les auteurs anciens, et, ajoute la nouvelle Constitution, pour les classiques, en raison de l'élégance du style. Cette exception regarde seulement les maîtres ; quant aux élèves, on ne doit jamais leur mettre ces livres entre les mains, à moins, ajoute le nouveau décret, qu'ils ne soient soigneusement expurgés. Ces derniers mots tempèrent la rigueur des anciennes règles, défendant absolument aux enfants la lecture de ces livres. Du reste, cette mitigation était déjà passée dans la pratique. Qui ne connaît les éditions expurgées en usage depuis longtemps dans les collèges de la Compagnie de Jésus, et adoptées dans la plupart des écoles catholiques? Éditions rejetées des écoles universitaires, sans grand profit pour la moralité des élèves.

Ces dispositions de l'*Index* sont la condamnation formelle d'une grande partie de notre littérature contemporaine. Ce n'est plus par accident, et en passant, que l'obscénité se glisse dans les livres modernes; les auteurs se font gloire de fouler aux pieds toutes les lois de la morale ; ils se délectent dans la boue et s'honorent du nom honteux de pornographes. Était-il possible à l'autorité ecclésiastique de soumettre à son examen ce tas de romans immoraux qu'enfante

chaque jour l'imagination dévergondée de ces corrupteurs de profession ? Quand la mesure est comble, comme il est arrivé pour un Zola, elle frappe ouvertement. Mais, avant son arrêt solennel, ces livres infâmes n'étaient-ils pas condamnés non seulement par la loi naturelle, mais aussi par la loi positive ? Ils l'étaient par la règle VII de l'ancien *Index*, ils le sont de nouveau par les articles 9 et 10 de celui-ci. Ces livres ne peuvent donc être lus, ni gardés, par conséquent prêtés sans violation grave de la loi ecclésiastique, et le confesseur ne peut admettre au bénéfice de l'absolution sacramentelle ceux qui se refusent à rejeter loin d'eux ces immondes productions.

(*A suivre.*) G. DESJARDINS, S. J.

M. BRUNETIÈRE

ET LA PSYCHOLOGIE DE LA FOI[1]

(Deuxième article[2])

V

Rappelons en quelques mots le problème que nous avons à résoudre. Pour avoir fait à « l'*irrationnel* » une si grande place parmi les fondements de nos connaissances, pour avoir mis l'autorité, la tradition, le sentiment, la volonté, au même rang que la raison, M. Brunetière est-il nécessairement fidéiste, traditionaliste, sceptique ? — Nous pensons que non, et il nous semble, au contraire, qu'on peut, en dépit de certaines expressions moins heureuses, reconnaître, dans l'idée fondamentale de ces articles, un grand fonds de vérité.

« L'*irrationnel.* » Il y a au moins deux manières d'entendre ce mot. On appelle *irrationnel* tout acte provenant d'une faculté autre que la raison. C'est le premier sens qui vient à l'esprit. Je ne crois pas cependant que M. Brunetière ait employé ce mot dans cette signification rigoureuse. En tout cas, même en le comprenant ainsi, rien ne serait plus facile que de l'expliquer et de le justifier dans une certaine mesure. Nous devons, en effet, reconnaître si nous analysons exactement les procédés de connaissance, la présence d'un élément *irrationnel;* je veux dire la volonté. On trouverait déjà là un solide moyen de défense et la réponse à plusieurs graves objections.

On s'attend peut-être à me voir prendre ce chemin. Ne suis-je pas certain d'y rencontrer, dès les premiers pas, la

1. Brunetière, *la Science et la Religion.* Paris, Didot ; — A. J. Balfour, *les Bases de la croyance.* Traduit de l'anglais, par J. Art, avec une préface de M. F. Brunetière. Paris, Montgredien ; — L. Ollé-Laprune, *la Certitude morale ; la Philosophie et le Temps présent.* Belin ; — Cardinal Newman, *Essay in aid of a grammar of assent ; University sermons.* London, Longmans ; — W. G. Ward, *the Philosophy of Theism.* London, Kegan-Paul.

2. V. *Études*, t. LXX, p. 647.

conduite du plus sûr et du plus aimable des guides. Voici longtemps, en effet, que M. Ollé-Laprune approfondit, éclaire, précise cette délicate question. N'en a-t-il pas fait le centre de sa philosophie et n'est-ce pas la plus originale et la plus féconde de ses doctrines ? Après avoir presque épuisé le sujet dans le livre de la *Certitude morale*, il l'a repris avec plus d'exactitude encore et de profondeur dans deux chapitres de *La Philosophie et le temps présent : Des conditions morales du savoir en philosophie. — Du rôle de la foi morale en philosophie*. Qu'on veuille bien comparer aux articles de M. Brunetière ces deux chapitres définitifs, on sera frappé des nombreuses ressemblances qui existent entre les deux penseurs. Je sais bien qu'ils diffèrent du tout au tout dans leur allure : autant M. Ollé-Laprune apporte de prudence et de scrupules à délimiter les moindres nuances et à fuir la plus lointaine apparence de faiblesse pour une erreur condamnée par l'Église, autant M. Brunetière semble faire effort à donner une expression aventureuse et paradoxale à sa pensée. Mais cela ne touche pas le fond des idées, et, malgré bien des divergences, les deux systèmes reposent sur un même fondement.

Je pourrais le montrer sans peine et faire évanouir par là quelques-unes des plus sérieuses difficultés qu'on nous oppose, mais il est préférable de prendre une voie plus directe qui coupe court à toutes les objections.

Le mot « *irrationnel* » n'est pas toujours pris dans le sens rigoureux, n'est pas nécessairement limité aux facultés différentes de la raison. Il peut se dire encore de certains actes de l'esprit qui, tout en restant intellectuels, semblent, je ne sais encore par quelle infirmité, ne pas mériter pleinement d'être appelés *rationnels*. Nous allons nous expliquer sur ces actes, nous verrons ensuite, si en donnant ainsi un sens plus large à ce mot qui fait tout le débat, nous trahissons la pensée de notre auteur. Bien entendu, l'analyse que nous entreprenons ne nous est pas personnelle. Sans compter les deux chapitres de M. Ollé-Laprune, nous avons avec nous le plus pénétrant des psychologues et un très rigide théologien, le cardinal Newman et le docteur Ward. M. Brunetière ne peut pas trouver mauvais que je cherche à lui donner de pareils garants.

VI

« C'est une de mes pensées favorites, dit Joseph de Maistre, dans la première des *Soirées*, que l'homme droit est assez communément averti par un *sentiment intérieur* de la fausseté ou de la vérité de certaines propositions, *avant tout examen*, souvent même sans avoir fait les études nécessaires pour être en état de les examiner avec une parfaite connaissance de cause. »

Pour ne pas embarrasser notre marche, laissons le mot de *sentiment* qui pourrait arrêter quelques esprits, et étudions le phénomène en lui-même, sans nous inquiéter encore de lui donner un nom. Je plaindrais beaucoup celui qui n'aurait jamais fait sur soi l'expérience d'un semblable phénomène. Il faudrait être bien entêté de la chimère cartésienne pour ne pas se rendre compte que tout le monde à chaque instant raisonne ainsi. Laissons leur illusion aux philosophes qui se flattent d'apporter la plus exacte précision dans la conduite de chacune de leurs pensées, de n'avancer que pas à pas et d'examiner soigneusement, avant de se fier à elles, les assises de tous les ponts. Nous autres, hommes, pourquoi hésiter à reconnaître que nous n'allons pas à la vérité par une route si régulière et si éclairée? Hélas! nous savons bien, depuis Aristote, quelle route nous devrions prendre; mais que savons-nous de celle, très mystérieuse, par où nous passons? Qui dira par quel travail souterrain se préparent lentement dans nos intelligences, les idées qui, demain, à l'improviste, jailliront devant nous en pleine splendeur? Qui mettra au jour les invisibles fondations, élevées par vingt ou trente ans d'expérience et sur lesquelles reposent nos plus chères croyances et nos plus solides convictions?

Nul, mieux que Newman, n'a essayé de décrire ce mystérieux travail qui se fait dans notre esprit.

« Un seul fait, dit-il, peut suffire à bâtir une théorie; un seul principe peut créer et soutenir un système; un petit signe conduire à une découverte. L'esprit court çà et là, s'échappe au dehors, marche en avant avec une rapidité

qui a passé en proverbe, une subtilité et une flexibilité qui déconcerte l'analyse... Il passe de conclusion à conclusion; et il ne sait comment il fait ce chemin; tantôt une simple indication, tantôt une probabilité le guide; là il fait fonds sur une série d'idées, ici il se retranche derrière une loi reçue ou bien il se confie à quelque impression populaire, à quelque instinct intérieur, à quelque obscur souvenir; il s'avance ainsi semblable à un homme qui grimpe sur un rocher escarpé, qui, l'œil vif, la main leste, le pied ferme, *monte sans savoir lui-même comment*, par son talent à lui et ses moyens personnels plutôt qu'à l'aide d'une règle, *ne laissant derrière lui aucune trace et ne pouvant servir de maître à personne*[1]. »

Essayons quelques exemples, et, pour bien montrer qu'il ne s'agit pas ici seulement de la manière dont raisonnent les ignorants, commençons par l'analyse de jugements littéraires. Personne, j'espère, ne se refuse à admettre une certaine ressemblance, et comme une fraternité d'âme entre Virgile et Racine. Ce lieu commun n'ayant pas encore été revisé par nos modernes critiques, chacun perçoit ou croit percevoir cette ressemblance, et je me demande ce qu'on pourrait imaginer pour nous en faire douter. Or ce jugement est bien un acte d'intelligence; mais que nous serions gênés si on nous priait d'en formuler les raisons. Qui aurait pu, mieux que Sainte-Beuve, se promettre de réussir dans cet effort? Lui pourtant, qui sait rendre sensibles les plus imperceptibles nuances, après avoir vainement tenté de définir la poésie virgilienne, d'impatience laisse tomber sa plume et se déclare vaincu.

« Je veux parler, écrit-il, de l'unité de ton et de couleur, de l'harmonie et de la convenance des parties entre elles, de la proportion, de ce goût soutenu qui est ici un des signes du génie, parce qu'il tient au fond comme à la fleur de l'âme et qu'on me laissera appeler une suprême délicatesse. Je multiplie tous ces noms pour rendre ce que *je*

1. *University sermons*, XII[e] conférence. — Je cite en la corrigeant un peu la traduction de M. Deferrière. Sagnier, 1850. Cette traduction assez exacte ne peut pourtant pas donner une idée du livre lui-même.

sens, ce que les autres sentent comme moi, *ce qui n'a son entière définition que dans le sentiment lui-même.* »

Il le sent et pour un peu, comme Fénelon, après une ou deux citations du poète, il crierait : « Malheur à ceux qui ne *sentent* point le charme de ces vers ! »

Remarquez comme ce mot de *sentiment,* de *sentir*, vient spontanément sous leur plume. Il est trop clair que ce sentiment est un acte de raison, mais combien différent de la nette conclusion d'un syllogisme. A=B, B=C; direz-vous jamais que vous *sentez* l'égalité entre A et C, et pourtant, quelle que soit la certitude de ce jugement mathématique, ne suis-je pas aussi certain de la ressemblance entre Virgile et Racine, quoique très impuissant à vous en convaincre si vous ne la *sentez* comme moi ?

Tous ceux qui ont promené le crayon rouge sur une copie de rhétoricien se rappellent dans quel embarras ils se trouvaient quand on leur demandait compte de leurs corrections. Souvent l'enfant a rougi lui-même en relisant telle maladresse de style ou telle faute de goût; mais trop souvent aussi, il n'a pas saisi la maladresse, deviné la faute de goût. Que faire ? Bien malin qui pourrait toujours leur tout expliquer. Je ne voudrais pas l'essayer. On répète le mot malvenu, on l'accentue de manière à mettre en saillie l'élément comique ou vulgaire qu'il renferme, on le propose au sens général de la classe qui, mis en garde par le professeur, va d'instinct aux idées justes; enfin, si le pauvre enfant ne voit pas, qu'il nous croie sur parole et attende l'heure où il sentira comme nous.

Du moins, c'est ainsi, j'imagine, que Molière eût corrigé les devoirs. On sait les vigoureux coups de crayon qui déchirent le sonnet d'Oronte :

> Qu'est-ce que, *nous berce un temps notre ennui ?*
> Et que, *rien ne marche après lui,*
> Que... et que etc.

Cette critique paraît aujourd'hui insuffisante à quelques-uns. On nous demande de montrer aux enfants le *fin du fin*, de leur rendre raison de tout. L'honorable M. Gazier, par exemple, dans un petit traité d'*Explication française*, détaille et explique par le menu les fadaises du sonnet de Cotin.

Utile exercice, si l'on veut, mais seulement entre les mains d'un professeur qui ait le bon goût de ne pas tout vouloir mettre en formule. M. Gazier nous dira-t-il pourquoi la chute du sonnet d'Oronte n'est pas aussi jolie que celle de vingt autres sonnets très applaudis? Et quand même — ce qu'à Dieu ne plaise — cette exacte analyse serait toujours possible, n'est-il pas clair qu'elle suit elle-même un premier jugement de sympathie ou de répugnance. Vous avez jugé d'abord que le sonnet était pitoyable ; alors seulement, en le soumettant à une sorte d'analyse chimique, vous avez essayé de raisonner votre *jugement*, et d'en prouver la justesse ; le second travail nous montrera la subtilité de votre esprit, mais n'ajoutera rien à votre première et sûre impression, et je me demande si votre analyse convaincra personne, hormis ceux qui déjà pensaient comme vous.

On admet donc que le jugement littéraire, — tout en étant — et que serait-il ? — un acte d'intelligence, est cependant, en apparence aussi voisin que possible du sentiment et de l'instinct. Même démonstration s'appliquerait à nos jugements moraux.

Tout le but du présent travail est d'attirer l'attention sur l'existence et la valeur d'une certaine logique naturelle qu'on essaierait en vain d'astreindre ou de réduire aux règles d'Aristote. Dans le domaine de la conscience, cette logique devient une casuistique naturelle assez semblable dans ses procédés au sens littéraire que nous venons d'étudier. C'est toujours la même apparente spontanéité dans les décisions, la même impuissance à formuler ses raisons, la même conviction tranquille qu'on a trouvé la vérité.

Le langage ordinaire nous fournit ici encore un argument. N'oppose-t-il pas en effet à la science morale du théologien ce qu'il appelle le *sens moral ?* Sans études proprement dites, la conscience de l'honnête homme acquiert peu à peu une extrême sûreté et délicatesse. Incapable de dire pourquoi ceci est bien et cela est mal, tel brave homme, en face d'un cas difficile, décide sans trop hésiter où est le bien et où est le mal, et souvent le théologien lui donnera raison. Après cette première solution, mettez-le en face d'un cas presque identique, et qui exige pourtant une réponse différente. Notre

honnête homme verra d'abord qu'en dépit de cette ressemblance il lui faut répondre autrement. Il avouera son embarras, l'impossibilité pour lui de marquer une différence trop subtile; mais, quand même, il *sentira* bien qu'il a raison.

Il *sentira!* Qu'on nous pardonne de revenir sans cesse à ce même mot. Encore une fois ce sentiment est acte de *raison*, mais un acte très distinct du *raisonnement* proprement dit.

Voici, du reste, une métaphore plus forte sous la plume d'un très sûr théologien. « Ils volent vers la vérité morale, — écrit le docteur Ward en remarquant la délicatesse du sens moral chez les ignorants, — ils volent vers la vérité morale comme sur des ailes d'aigle. Souvent, dans des circonstances difficiles, ils discernent avec la précision de l'*instinct* le sentier du devoir, et on trouve chez eux une facilité extraordinaire à choisir juste, parmi le conflit de doctrines contradictoires [1]. »

Mais, pas plus que la finesse du sens littéraire, cette sûreté du sens moral ne se trouve chez tous. Cherchons donc, dans la vie de tous les jours, d'autres exemples de ces jugements quasi instinctifs. Quelques brèves remarques nous feront voir comment « l'immense majorité des hommes va à la vérité sans savoir par quel chemin ils marchent et sans pouvoir montrer que ce chemin est le bon [2] ».

« Qu'on se rappelle seulement l'impression claire que l'on a sur des matières qui s'offrent chaque jour à nos réflexions. On est convaincu, par exemple, que celui-ci est passionné pour tel objet, celui-là, mécontent, cet autre jaloux, que l'un est heureux, l'autre malheureux. Une telle conviction cependant dépend de choses qui ne sont rien en apparence, des manières, du ton de la voix, de l'accent, des paroles prononcées, du silence même et de tous ces symptômes si subtils que l'âme sent, mais qu'elle ne peut étreindre en détail. Combien n'est pas chétive la manière dont elle rend compte de son impression quand, appelée à la justifier, elle tâche de l'exprimer [3]. »

1. Ward, *Philosophy of Theism,* t. II, p. 234.
2. *Ibid.*, p. 225.
3. Newman, *University sermons*, XII.

« Prenons un exemple particulier. J'ai un ami intime ; un beau matin, je suis à peine avec lui depuis cinq minutes, me voilà parfaitement convaincu qu'il a contre moi je ne sais quels secrets griefs. C'est à n'en pas douter. Or non seulement je ne suis pas capable de justifier et de faire partager ma conviction à d'autres, mais encore je ne trouve aucune analyse qui la justifie à mes propres yeux... et pourtant j'ai de sérieuses prémisses et ma conclusion en découle d'une manière irrésistible[1]. »

On dira peut-être que cette facilité de croire vient de ce qu'aucune objection n'a été soulevée. Il n'en est rien. Même devant des objections graves et dont nous ne connaissons pas la solution, nous persistons dans notre certitude et notre logique naturelle ne s'alarme point.

« Si j'affirme que vous êtes honnête homme, homme de cœur, — dit M. Ollé-Laprune, — où est-ce que je prends cette ferme assurance ? Dans ce que je sais de vous, sans doute ; je connais votre passé, vos façons ordinaires de parler et d'agir. C'est bien ; mais si *je n'avais pour fonder mon assurance que des raisonnements*, un doute ne demeurerait-il pas possible ? Ne pourrais-je point à des arguments opposer des arguments ; à ce que je sais opposer ce que j'ignore, tout au moins un « que sais-je ? » un « peut-être » suffisant pour m'ébranler ? N'y a-t-il point dans votre vie certaines apparences contraires à la bonne opinion que j'ai de vous, des circonstances propres à inspirer quelque soupçon, léger, je le veux bien, téméraire, c'est possible, mais enfin un soupçon défavorable ? quelque chose qui dément ou semble démentir votre caractère connu ? un rien qui donnerait à penser autre chose de vous ?... Tout cela est possible aux yeux de la *raison raisonnante*. Et tout cela est impossible parfois aux yeux du cœur... D'une telle assurance je ne saurais prouver en forme le bien fondé ; je *la sais raisonnable sans être à même* d'en produire toutes les raisons[2]. »

Ward dramatise le cas à son ordinaire et le porte à l'extrême. Il suppose des enfants fermement convaincus de l'honnêteté de leur père. Celui-ci exerce une charge impor-

1. Ward, *Philosophy of Theism*, t. II, 223.
2. *La Philosophie et le temps présent*, chap. VIII.

tante et délicate dont ses enfants ignorent le fonctionnement et dont ils ne savent que le nom. Des ennemis du père l'accusent d'une conduite peu scrupuleuse, de malversations, par exemple, « quel sera le devoir des enfants en face de cette accusation et des arguments apportés pour la soutenir? Sont-ils obligés d'examiner en détail tous ces arguments ? Absurdité ! Le bon sens, au contraire, et la raison leur commandent de les mépriser et de ne pas s'en occuper [1]. »

Il y a plus encore : non seulement nous croyons et nous devons croire bien des choses dont nous ne pouvons nous rendre à nous-mêmes un compte exact et que nous serions bien embarrassés de défendre, mais encore cette logique naturelle agit en nous sans que nous y prenions garde et grossit chaque jour à notre insu le trésor de nos connaissances.

« J'ai eu de fréquentes relations avec les personnes A., B., C. — à ce préambule géométrique on reconnaît le D[r] Ward — et je les ai vues dans une foule de circonstances. On me demande à brûle-pourpoint mon opinion sur le caractère de A. La question ne s'était jamais présentée à mon esprit et cependant, en me consultant, je trouve que j'ai déjà en moi tous les éléments d'une réponse. J'aurai peut-être beaucoup de difficultés à exprimer quelle est mon idée sur ce caractère... mais cette idée n'en existe pas moins et je l'avais depuis longtemps sans m'en être pourtant jamais douté [2]. »

Les limites de cet article ne me permettent pas de pousser plus loin cette analyse. Je regrette de ne pouvoir résumer ici un admirable chapitre de la *Grammar of Assent*. Dans ce chapitre, Newman — et Ward est ici encore avec lui — montre comment, même dans le syllogisme proprement dit, dans ce domaine réservé de la raison raisonnante, le sentiment, l'instinct, la logique naturelle, ont encore leur rôle nécessaire. Rien de plus hardi et en même temps rien de plus juste ; mais il faut nous hâter et discuter enfin la valeur de cette logique naturelle dont nous avons démontré l'existence.

1. Ward, *loc. cit.*, p. 237.
2. *Ibid.*, p. 225, 226.

VII

Les actes que nous venons d'étudier étaient des actes d'intelligence. Je l'ai répété avec la monotonie d'un refrain, tant cette constatation me semblait capitale. Et cependant, tout le temps aussi nous avons dû remarquer en eux certains caractères qu'on pourrait appeler irrationnels. Newman nous aidera à résoudre l'apparente antinomie, en distinguant les deux sens du mot « raison ».

« Le raisonnement, donc, ou l'exercice de la raison, est une énergie spontanée et vivante qui est au dedans de nous; ce n'est point un art (logique naturelle). Mais lorsque l'âme réfléchit sur elle-même, mécontente de voir qu'elle raisonne avec si peu d'ordre et de méthode, elle essaie d'analyser le raisonnement et d'en tracer des règles (logique artificielle)... Il y a donc deux procédés, distincts l'un de l'autre, le *procédé original de raisonnement* et le *procédé d'investigation sur nos propres raisonnements. Tous les hommes raisonnent*, car raisonner, c'est tout simplement acquérir une vérité à l'aide d'une autre vérité... Mais tous les hommes ne *réfléchissent pas sur leurs raisonnements*... Encore moins sont-ils tous à même de justifier leur propre manière de voir. En d'autres termes, *tous ont une raison*, *mais tous ne peuvent pas donner une raison*. Nous pouvons donc désigner ces deux exercices de l'intelligence par *raisonner* et *argumenter*. Avoir conscience de son raisonnement et n'en avoir pas conscience, ou par *raison implicite* et *raison explicite*. A la dernière appartiennent les mots : science, méthode, développement, analyse, critique, preuve, système, principes, règles, et autres de même nature[1]. »

Le Dr Ward s'est accommodé de cette distinction entre « raison implicite » et « raison explicite » ; il retient même ces deux mots, qui, en français du moins, ne me semblent pas assez clairs. Peut-être rendrions-nous mieux leur pensée à tous deux, à Newman et à Ward, en distinguant entre les actes *directs* et les actes *réflexes* du raisonnement.

Il faudrait un volume, dit encore Ward, pour étudier le

1. Newman, *University sermons*, xii. *Explicit and implicit Reason*.

mécanisme de cette raison implicite. En vérité, plusieurs volumes n'y suffiraient pas. Dire comment l'esprit s'y prend pour conclure n'est pas plus facile que d'expliquer ce qui se passe en nous quand nous nous rappelons quelque chose ou quand nous posons un acte de volonté.

Quoi de plus simple ? dira-t-on ; l'esprit voit deux prémisses ; il en déduit une troisième proposition : voilà le raisonnement. Et un charmant écrivain ne craindra pas d'écrire ce mot, qui détonne sous sa plume élégante : « L'enfant joue avec le *syllogisme* comme avec une chose légère[1]. » Oui, sans doute, le syllogisme ! Voilà comment on *formule* un raisonnement; mais que savons-nous sur la manière dont notre esprit est arrivé à la conclusion ? Quel rapport entre cette marche mystérieuse et l'expression abstraite et savante des deux prémisses et de la conclusion ? Est-il besoin de rappeler ici que le langage est un instrument d'abstraction, de simplification, d'analyse, et qu'il y a déjà quelque chose de réflexe dans le seul énoncé d'une proposition ! Que sera-ce quand on exprimera ainsi en paroles tout un raisonnement, et quelle illusion de se fier à ces abstraites formules, et de leur demander de nous éclairer sur l'obscur mécanisme du raisonnement direct, spontané et vivant ?

« Donc. » C'est un des mots les plus courts du dictionnaire. Songez pourtant à l'intensité de vie psychologique, résumée, exprimée et nécessairement affaiblie par ce petit mot. Et songez d'ailleurs que le peu de temps nécessaire à prononcer ce mot nous suffit pour tirer un grand nombre de ces conclusions directes et spontanées, qui grossissent, à chaque instant, le trésor de nos idées.

« Notre manière naturelle de raisonner, dit Newman, n'est pas d'aller d'une *proposition* à une autre, mais d'une *chose* à une autre, du concret au concret... Nous n'analysons pas les antécédents qui amènent notre conclusion, nous ne savons même pas quels sont les antécédents... Un paysan habile à prévoir quel temps il fera peut se trouver tout à fait incapable de dire pourquoi il pense que demain il fera beau ; et, s'il essaie de le faire, il donnera peut-être d'absurdes rai-

1. René Bazin. *En Province*, IX. *Les Enfants*.

sons, mais cela ne diminuera en rien sa certitude... Son esprit n'avance pas, proposition par proposition, pas à pas; mais il sent tout à la fois la force probante de divers phénomènes, dont la rencontre promet le beau temps [1]. » « C'est l'histoire connue du conseil donné par un vieux magistrat à un juge novice qui, sans beaucoup de connaissances juridiques, avait un grand bon sens : « Donnez vos décisions avec confiance, lui disait-il, mais n'avancez pas vos raisons. Dix fois sur une, vos décisions seront justes, cent fois sur une, vos arguments seront mauvais. » Que voulait-il dire, comptait-il que ce juge devinerait la solution ou qu'il serait inspiré du ciel dans ses décisions ? Non, mais simplement que son raisonnement serait habituellement juste et ses arguments mauvais [2]. »

Mais enfin, parlons net. Implicite, directe, ou de quelque nom qu'on l'appelle, cette faculté a-t-elle oui ou non des arguments, s'appuie-t-elle sur des prémisses ; cette *raison* a-t-elle oui ou non, quand elle se prononce, de bonnes *raisons ?*

Et pourquoi n'en aurait-elle pas ? Avons-nous rien dit jusqu'ici qui autorise à la regarder comme une faculté aveugle ? Oui, elle a des raisons, et souvent d'excellentes raisons, mais l'acte d'intelligence qui atteint ces raisons n'est pas un acte réflexe ; d'où vient que, ne jugeant certes pas sans raisons, l'esprit est souvent incapable de démêler et encore plus de formuler ces raisons. Très claires, très suffisantes pour l'intelligence *directe,* elles embarrassent la raison lorsque celle-ci veut revenir sur elle-même et examiner, par un acte réflexe, les premiers actes spontanés de l'esprit. Voilà comment on peut n'exprimer que de piètres motifs pour soutenir la plus solide des conséquences [3].

1. *Grammar of assent*, par. II, chap. VIII, § 3. *Natural inference.*

2. Ward, *Philosophy of Theism*, p. 225.

3. Si j'avais à défendre la thèse de Newman et de Ward contre des théologiens et à répondre en forme scolastique à leurs questions, voici à peu près les distinctions qui nous mettraient à couvert : D. Les prémisses influent-elles oui ou non sur les conclusions de la logique naturelle, de la raison directe ? — R. Elles influent. — D. Il est absurde d'admettre une influence de prémisses dont on n'a pas conscience. — R. Aussi ai-je bien pris garde de ne pas employer le mot d'*influence inconsciente :* chaque fois

Le docteur Ward, toujours un peu inquiet quand il marche sur les traces hardies de Newman, est ici tout triomphant de rencontrer chez un scolastique éminent comme Kleutgen, la propre thèse et parfois les termes mêmes de son grand ami. Le Père Kleutgen, attaquant le *doute réel* défendu par Hermès, montre combien est facile à tous la connaissance de Dieu et comment il est absurde d'exiger de tous une connaissance scientifique précédée, comme toute connaissance de ce genre, d'un doute réel. J'abrège les citations que Ward n'a pas craint d'étaler tout au long dans ses articles, et je souligne, avec lui, ce qui vient plus expressément à la question.

« L'Écriture sainte dit de la manière la plus nette que, même pour ceux à qui Dieu ne s'est pas manifesté par ses prophètes, il existe une révélation de Dieu dans ses œuvres et au dedans même de l'homme... Assurément, cela ne veut pas dire que des *recherches savantes*, continuées péniblement à travers bien des détours et des doutes, puissent seules conduire à la connaissance de Dieu. *Peu d'hommes*, *en effet*, *sont capables de ces recherches laborieuses*. L'écrivain sacré ajoute que cette connaissance à laquelle il donne le nom de *vision* pour exprimer sa *clarté et sa certitude peut-être obtenue avec autant et même plus de facilité que la connaissance de ce monde*... Telle est aussi la doctrine des Pères. Ils distinguaient la connaissance de Dieu qu'on obtient au moyen de *recherches philosophiques*, de celle qui *naît spontanément*

que je me suis servi du mot *inconscient*, je l'ai accompagné d'une expression atténuante. Les prémisses sont perçues (par l'acte réflexe) d'une manière *confuse*. — D. Comment cette confusion peut-elle donner la lumière ? — R. Je ne parle de confusion que pour l'examen des prémisses fait par un acte réflexe de l'esprit. Quant à l'acte direct, rien ne nous permet de dire qu'il les atteigne d'une manière confuse ? Que saurons-nous jamais de cet acte direct que la réflexion obscurcira toujours ? D'ailleurs, même en supposant la *confusion* dans l'acte direct, nous ne serions pas perdus. Il y aurait *confusion quoad singula*, quant au détail des prémisses, i. e., nous ne distinguons pas nettement dans la masse d'idées plus ou moins latentes, ramifiées à l'infini par l'association des idées, mais *quant à l'ensemble*, il est lumineux et emporte souvent l'évidence. Concédons d'ailleurs qu'une créature supérieure, capable de voir ce qui se passe dans notre esprit, n'aurait aucune peine à mettre ces syllogismes latents et implicites en forme péripatéticienne.

en tout homme, au seul spectacle de la création. Cette dernière connaissance est appelée par eux... une *connaissance infuse,* inhérente à tout homme *sans instruction préalable*, connaissance qui naît en quelque sorte d'elle-même en même temps que la raison se développe et qui ne peut manquer que dans l'homme privé de raison ou livré aux vices[1]. »

Passe pour les ignorants, répondait Hermès; nous autres du moins nous ne pouvons être satisfaits que par une connaissance rigoureusement scientifique de Dieu. Kleutgen n'y contredit pas, mais il soutient qu'il ne faut pas regarder toute vérité comme incertaine tant que ce travail philosophique n'est pas terminé.

« Quel ne serait pas le malheur de l'homme, s'il en était ainsi ? Il est facile de convaincre ceux qui sont capables de quelque réflexion que leur connaissance de la vérité n'est pas scientifique et qu'ils *ne peuvent la défendre contre les attaques du scepticisme*... mais quel serait le sort de l'homme *si lorsqu'on parvient à savoir que nos connaissances ne sont pas scientifiques*, *la conviction de la vérité de ces connaissances s'ébranlait pareillement*[2] ? »

Cette théorie comprise, il ne reste plus qu'à expliquer certains mots qui ont pu inquiéter les théologiens. Mais est-il même besoin maintenant de revenir sur ces mots de « sentiment » et d'instinct ? N'est-il pas évident que nous les avons toujours pris dans un sens métaphorique, sans penser un instant à attribuer à la sensibilité des actes qui relèvent exclusivement de l'intelligence ? Nous n'avons pas opposé entre eux les actes de deux facultés différentes, mais les actes différents d'une même faculté. Le parallèle n'est pas entre *comprendre* et *sentir*, mais entre comprendre, raisonner, d'une manière directe, implicite, spontanée, et comprendre, raisonner d'une manière réflexe et pleinement consciente. Il est manifeste que cette première manière a une analogie lointaine avec le sentiment proprement dit. Cette analogie a

1. Kleutgen, *la Philosophie scolastique,* traduction A. Sierp, t. I, p. 435 et suivantes. Ward a lu Kleutgen dans la traduction française, plus claire, dit-on. Les citations des Pères sont réunies au t. II de l'autre grand ouvrage de Kleutgen : *Theologie der Vorzeit* (« Théologie de l'antiquité »).

2. Kleutgen, *ibid.*

donné naissance à la métaphore qui a droit de cité dans notre langue et dans bien d'autres et que nous employons tous les jours. « Je sens bien que j'ai raison, répondra le premier venu embarrassé par un sophisme ou par la difficulté d'exprimer sa pensée, et Bossuet, lui-même, parlant du silence qui s'impose à certaines heures de prière n'aura pas peur de dire : « On se tait parce qu'on ne sait comment exprimer sa tendresse, son respect, sa joie, ni enfin ce qu'on sent de Dieu[1]. »

VIII

Nous avons enfin tous les éléments d'une solution. Le principal objet du débat, la pierre de scandale était ce malheureux mot d'*irrationnel*. Si M. Brunetière le prend dans le sens rigoureux, nous ne saurions être avec lui ; mais il est des nôtres, au contraire, si, comme il me semble bien, on peut assimiler le mot *irrationnel* — tel qu'il le comprend — à l'*implicit thought* de Newman et de Ward. « *Irrationnel* » implique une négation. Est-ce la négation de tout acte d'intelligence, ou seulement la négation des actes de raison raisonnante ? Tout le débat est là, et, une fois la réponse donnée à cette question, il n'y a plus à discuter.

N'ayant pas qualité pour demander à M. Brunetière de répondre, je tâche de deviner sa pensée d'après ses articles, et cette attentive lecture me permet d'espérer que je ne trahis pas sa pensée en la rapprochant de celle de nos docteurs.

1. *Élévations*, XIIIe semaine, XIe élévation. Remarquons dans cette élévation les deux mots caractéristiques, et qui résument à leur manière l'idée principale du présent travail. Parlant de l'admiration où étaient Marie et Joseph, Bossuet nous dit : « Il faut tâcher aujourd'hui de la *comprendre*, et s'il se peut *même* de la définir. »

Remarquons aussi à propos du mot « sentir » que la langue anglaise ne prête pas le flanc à la même équivoque que le français. Elle distingue « *sense* » et « *feeling* », et Newman pour peindre la quasi inconscience du *sense*, nous le montre « *as uncertain as mere feeling* » (« aussi incertain que le pur *feeling* »). *University sermons*, IVe sermon.

Pour n'être pas trop long, je me suis abstenu de traiter le côté moral de la question, de montrer les relations entre l'honnêteté de la vie et la justesse de l'*implicit thought*, la bonne volonté du chercheur et le succès de ses recherches. Ce serait la matière d'un nouveau travail où, plus encore que dans celui-ci, nous aurions simplement à traduire Newman.

Pour lui, *rationnel* est synonyme de *scientifique* (p. XXXVII), et il oppose « aux apparences *rationnelles* et aux pronostics même de la science une autre certitude plus intérieure dont nous ne pouvons pas déduire les raisons, mais à laquelle nous n'en accordons pas pour cela moins de confiance. » (P. XXXVIII.) Suis-je téméraire de reconnaître ici notre distinction entre la logique naturelle et la logique artificielle, entre les actes directs et les actes réflexes de notre esprit [1] ?

Je m'arrête, ayant déjà trop abusé de la patience des lecteurs : qu'on me permette, en terminant, une brève remarque. Tout ce que je viens de dire sur les deux articles de M. Brunetière pourrait servir à déterminer la pensée secrète d'un de nos plus grands écrivains. Je ne veux pas réveiller ici la vieille querelle du scepticisme de Pascal, mais je tiens à dire qu'aucun livre — mieux que la *Grammar of Assent* de Newman — ne donne la clé des « Pensées ». Et peut-être me pardonnera-t-on cette longue analyse si l'on songe qu'en se résignant à la suivre on a fait un pas vers la solution du problème de Pascal.

1. Une seule phrase, d'apparence très kantienne, m'arrêterait plus longtemps : « On ne conçoit pas qu'une faculté telle que l'on a vu qu'était la raison puisse atteindre l'absolu, si cet absolu ne lui est pas donné, n'est pas posé d'abord en dehors d'elle, et encore moins peut-on admettre qu'elle sorte de soi pour engendrer l'*irrationnel.* » (P. XXXII.) Mais cette phrase est assez obscure et nous pouvons l'expliquer par l'ensemble de l'article.

H. BREMOND, S. J.

A CHEVAL A TRAVERS L'ISLANDE

Faire un voyage à travers l'Islande, non en chemin de fer ou en omnibus, mais porté par un de ces excellents petits chevaux islandais au pas sûr et à l'allure rapide, c'était pour moi un événement fort extraordinaire [1].

J'étais loin de penser que je dusse si tôt accomplir cette chose rare, lorsque je reçus, au mois de juin 1894, au collège d'*Ordrupshoj* (près de Charlottenlund, en Danemark), l'agréable nouvelle que Monseigneur notre évêque avait décidé de m'envoyer, pendant les grandes vacances aux îles *Féroë* et en Islande, visiter les quelques catholiques qui s'y trouvent.

Je devais me rendre à *Reykjavik* pour régler certaines affaires concernant une propriété qui appartient à la mission catholique; de là, il fallait que je traversasse le pays à cheval, du sud-ouest au nord, pour visiter, à *Ofjord*, la seule famille catholique qui soit en Islande. Le vapeur *Thyra* devait me ramener à Copenhague, vers le commencement de septembre.

Un jeune élève de notre collège d'*Ordrupshoj*, Frédérik, âgé de douze ans, demanda à ses parents et obtint la permission de m'accompagner.

Nous nous embarquâmes à Copenhague le 6 juillet 1894, à neuf heures du matin, à bord du paquebot *Botnia*, de la Compagnie asiatique : c'était son premier voyage en Islande.

Les passagers de première classe formaient une société des plus bariolées; tous les pays y étaient représentés : l'Angleterre, l'Allemagne, la France, le Danemark, l'Amérique, l'Islande, les îles *Féroë* et même la Russie; aussi, du matin au soir, entendait-on parler cinq ou six langues

1. Le voyageur à qui nous devons cette relation est un jésuite, islandais d'origine, actuellement attaché à la mission catholique du Danemark, mais qui a fait ses études classiques au collège de la Providence, à Amiens.

différentes, et souvent toutes à la fois. Néanmoins, on fit bien vite connaissance, et dès le premier jour nous étions comme une grande famille dont l'union et la joyeuse cordialité devaient s'accroître chaque jour.

La première fois que nous nous assemblâmes dans la magnifique salle à manger, nous nous trouvâmes, Frédérik et moi, vis-à-vis d'une dame à l'air imposant ; elle avait à côté d'elle un petit garçon de neuf ans environ : il paraissait fort intelligent. Mon voisin, qui les connaissait, me dit que c'étaient la femme et le fils du gouverneur d'Islande. Après un séjour à Copenhague, ils retournaient à *Reykjavik*.

Frédérik et Magnus (c'est le nom du petit Islandais) furent tout de suite bons camarades de jeux, et ne tardèrent pas à se vouer une éternelle amitié. La mère de ce charmant enfant fut aussi bien aimable pour nous : elle voulut même que je causasse avec elle en islandais, afin de m'exercer à parler cette langue que j'avais presque oubliée.

Le troisième jour de la traversée, nous arrivâmes à notre première escale, Édimbourg. Nous devions y rester vingt-quatre heures.

Frédérik et moi, nous nous rendîmes, au plus vite, chez les Pères Jésuites de *Lawriston street*. Le Recteur, frère de l'amiral Whyte, nous fit le plus chaleureux accueil et nous engagea à passer la nuit dans sa maison. Le lendemain, il alla avec nous acheter les provisions nécessaires pour notre voyage à travers un pays presque désert. Une caisse fut bientôt remplie d'une quantité de boîtes de conserves sur lesquelles on lisait : *Beef*, *boiled mutton*, *chicken and ham*, *Liebig's extract of meat*, etc., etc. Nous avions enfin tout ce qu'il fallait pour nous nourrir pendant le temps que nous devions passer loin de toute habitation.

A Édimbourg, plusieurs Anglais de l'aristocratie se joignirent à nous ; ils voulaient jouir pendant quelques semaines d'une parfaite tranquillité, seuls avec la grande et sauvage nature de l'Islande, loin du bruit et de l'agitation de la vie civilisée. Le nombre des passagers de première classe s'élevait maintenant à cinquante-trois.

Le voyage d'Édimbourg aux îles *Féroë* fut vraiment des plus agréables, jusqu'au voisinage de l'archipel. Là, une tem-

pête nous attendait, et ce n'est pas sans avoir couru quelque danger que, vers le soir, nous arrivâmes à *Thorshavn*, ville principale des îles *Féroë* et siège du gouvernement.

A une bonne heure de là, à *Hvidenaes*, habite la seule catholique dans ces îles : c'est une vieille femme de quatre-vingt-sept ans ! Il fallait me hâter pour pouvoir lui faire ma visite et revenir à temps avant le départ du vapeur, qui, disait-on, devait avoir lieu dans la nuit.

Plusieurs bateaux entourèrent la *Botnia*, qui avait dû mouiller assez loin de la côte; je demandai aux plus forts parmi les bateliers venus sur le pont si l'un d'eux consentirait à me conduire à *Hvidenaes ?* De tous j'eus la même réponse : « Impossible; les courants sont fort dangereux sur cette côte, et les vagues s'y brisent avec trop de fureur. » En effet, du steamer nous pouvions voir tout le long du rivage l'éclatante blancheur de leur écume. Je n'avais pas à choisir, il fallait descendre à terre à *Thorshavn* et là prendre un guide pour me conduire par delà la montagne jusqu'à la demeure de la pauvre vieille. Je pris donc le premier bateau venu ; en débarquant à *Thorshavn*, je rencontrai un petit garçon qui était justement de *Hvidenaes* ; il consentit à me servir de guide, et, sans plus de délai, je me mis en route.

Impossible de décrire la joie qu'occasionna à la bonne vieille cette visite tant désirée, ses larmes abondantes furent mille fois plus éloquentes que tout ce qu'elle aurait pu dire; j'en fus profondément ému, et je regrettai beaucoup de ne pouvoir rester plus d'une heure auprès d'elle, mais je lui promis de lui faire une plus longue visite dans deux mois, à mon retour d'Islande.

Il était minuit passé quand je me remis en marche pour retourner à *Thorshavn*, marche solitaire, dans le demi-jour de la nuit boréale, que je n'oublierai jamais. Le lendemain matin nous partîmes pour l'Islande.

On commence à sentir que l'on s'éloigne du monde habité, que l'on s'approche des grandes solitudes de la nature dans les régions glaciales. On ne rencontre plus de navires, et aussi loin que la vue peut s'étendre, il n'y a rien que la solitude immense. Cependant tout signe de vie ne manque pas :

les grandes et puissantes baleines commencent à se montrer et deviennent de plus en plus nombreuses; tantôt une seule s'élève à la surface de l'eau et, longeant le navire, semble contempler avec étonnement ce colosse noir; puis, se replongeant dans l'eau, disparaît dans l'abîme; tantôt c'est toute une bande qui tranquillement fait lè même jeu. Par-ci, par-là, de puissants jets d'eau sont projetés en l'air. Les passagers ne se lassent pas de contempler ce spectacle si nouveau pour eux.

Au bout de deux jours, l'équipage et les passagers commencèrent à s'impatienter. De tous côtés on cherchait à découvrir la terre : elle ne pouvait être bien éloignée. Tout à coup un cri de joie retentit d'un bout à l'autre du navire : « Terre à tribord ! » un matelot l'avait enfin aperçue ! En un clin d'œil tout le monde se précipite sur le gaillard d'avant ; le capitaine et le second, qui étaient déjà sur la passerelle, braquent la longue-vue, tous regardent du côté indiqué, mais on ne voit rien, absolument rien. Cependant le matelot persiste dans son affirmation, et, en effet, il avait raison ; car une heure après, on vit au loin, à l'horizon, une ligne bleuâtre qui s'élevait et s'accentuait de plus en plus, au fur et à mesure que nous en approchions.

Deux heures plus tard, les côtes découpées et escarpées de l'Islande se dessinèrent nettement, et des flots s'élança le gigantesque *Orœfajokull*, couronné de neige. C'est le volcan le plus élevé de l'Islande, mais à cause de la distance, nous ne pûmes rien voir très distinctement.

Le navire passa outre, continuant rapidement sa marche vers l'ouest. De nouveau on perd de vue la terre ; puis elle reparaît bientôt sous un tout autre aspect. On voit maintenant un groupe de rochers énormes, nus et escarpés, s'élever au-dessus des flots ; derrière ces rochers, on aperçoit bientôt un assemblage de volcans placés l'un à côté de l'autre; ce sont : le *Myrdalsjokull*, le *Betnjokull*, le *Gotalandsjokull*, le *Farfajokull* et plusieurs autres.

Quel spectacle saisissant et grandiose, mais en même temps profondément triste ! Je suis bien sûr qu'aucun des passagers n'aurait voulu habiter cette région lugubre, quelque grande que fût leur admiration pour cette scène sans égale. Dans ce

pays de glace, la nature sauvage et indomptée règne dans toute sa puissance : la main de l'homme n'y a jamais touché.

On fila à toute vapeur devant le *Hjörleifshôfde,* masse gigantesque de rochers, qui se dresse solitaire sur le littoral sombre. De chaque côté de ce colosse est un désert aride, le *Myrdalsander*, borné à droite par un fleuve rapide, le *Kutafljôt*, sur le bord duquel on voit une verte prairie, et au milieu, un point noir : c'est le *Tikkvaboers Kloster*, autrefois un vrai monastère catholique, à présent une ferme isolée au milieu de ce désert. Derrière le rocher, il y a un chemin dans lequel on ne peut s'engager sans guide, à cause des fondrières qui y abondent. On raconte que plusieurs voyageurs, en dépit des avertissements, ont voulu aller seuls, et que plus jamais ni eux, ni leurs chevaux n'ont été revus. Je dois avouer que ce renseignement me donna le frisson, à la pensée du voyage que nous devions faire à travers ce pays dangereux.

Nous avons déjà dépassé le *Hjörleifshôfde*. La nature change encore d'aspect ; nous sommes à *Portland*, aussi appelé *Dyrhôlaey*, cap long et saillant, devant lequel, à une petite distance de la côte, se dresse un rocher troué, haut et escarpé, formant ainsi une porte naturelle (de là le nom de *Portland*). Notre navire aurait pu facilement passer sous cette voûte.

Une bande de baleines se montrent à notre gauche ; on ne les remarque même plus, tellement on est absorbé par le merveilleux spectacle du côté de la terre, spectacle si nouveau pour la plupart d'entre nous.

Il est déjà huit heures du soir ; le soleil brille encore ; il se cache, pour un peu de temps seulement, derrière le magnifique panorama de glaciers qui se déroule à notre droite. Nous nous éloignons encore de la côte, et nous voyons une scène nouvelle. Tout droit devant nous, à une distance d'environ 50 milles anglais, apparaît un groupe d'îles noirâtres de formation rocheuse : ce sont les îles *Vestmann* qui, en 1627, subirent un triste sort. Elles furent attaquées par trois corsaires algériens ; l'église et tous les principaux bâtiments furent incendiés, deux cent cinquante insulaires furent emmenés comme esclaves, les autres furent tous mis à mort.

Ce sera là notre première escale en Islande. Nous y serons dans cinq heures, c'est-à-dire vers une heure de la nuit. Les passagers auraient voulu rester sur le pont toute la nuit; mais soudain le brouillard cacha tout. On alla donc se coucher, bien à regret. Frédérik en fit autant; mais moi je ne pouvais me décider à quitter le pont, que je ne cessai d'arpenter, méditant sur tout ce que j'avais vu, repassant dans mon imagination les sublimes tableaux de cette imposante nature.

Je ne devais pas regretter d'avoir veillé : au bout de deux heures une furieuse tempête s'éleva et dissipa en quelques instants la brume épaisse; alors je vis tout à coup devant moi un spectacle merveilleux, qui dépassait de beaucoup tout ce que j'avais jamais vu.

Tout droit devant nous sont les îles *Vestmann*, à présent à un mille de distance. A droite brille, sous les rayons du soleil du soir, un autre groupe de glaciers : le plus rapproché, c'est le formidable *Eyjafjallajokull;* à l'arrière-plan, dans le lointain, s'élève le mont *Hécla*, le plus fameux volcan de l'Islande. Quel ravissant spectacle! Quels flots de lumière! A perte de vue, des masses énormes de neige et de glace paraissent entourées de flammes; tout l'horizon nord-ouest ressemble à un vaste océan de feu où se reflètent les plus riches teintes d'or et de pourpre. Ainsi inondées de lumière, ces solitudes glaciales s'animent; cette nature morte, et en réalité d'une si affreuse mélancolie, présente un aspect des plus brillants; elle est éclatante de vie et de splendeur!

Cette vue est trop magnifique pour qu'on n'en jouisse pas; on éveille donc les passagers, et à notre arrivée aux îles *Vestmann*, tous sont sur le pont; il est une heure de la nuit. Les maisons, que l'on distingue parfaitement, sont groupées à la base du mont *Eyjafjalla;* on dirait qu'elles vont être écrasées par cette masse énorme qui les surplombe. Nous sommes tous vivement impressionnés devant ce spectacle grandiose. Deux Allemands surtout expriment leur enthousiasme : « Nous avons traversé la Suisse dans tous les sens, nous avons visité tous les fiords de la Norvège, mais nous n'avons jamais rien vu de comparable à ceci! »

Tout d'un coup le vapeur stoppa, et au même instant le

son aigu du sifflet se fit entendre, son prolongé et perçant, pour éveiller les habitants plongés dans leur plus profond sommeil. Le vent commençait à souffler avec violence, on ne pouvait songer à jeter l'ancre, il fallait mettre en panne et attendre. Un bon quart d'heure après, le sifflet à vapeur retentit de nouveau et à plusieurs reprises, mais sans succès : du côté de la terre rien ne bougeait ; nous serrâmes la côte d'aussi près que possible pendant une bonne demi-heure, mais le signal n'avait pas été entendu.

Dans la chambre des machines on donna l'ordre : « A toute vapeur ! » Nous tournâmes à droite pour nous rendre de l'autre côté de l'île recommencer nos efforts pour réveiller ce monde endormi ; mais ce fut en vain : on ne donna aucun signe de vie de ce côté-là, pas plus que de l'autre.

Enfin, après un nouvel appel plus strident, nous vîmes arriver un bateau, nous amenant une demi-douzaine de passagers, avec des marchandises à destination des ports où nous aurons à stopper. Le transbordement fait, notre navire repart à toute vapeur, se dirigeant vers *Reykjavik,* que nous devons atteindre dans douze heures.

Le lendemain, le navire entrait dans la baie de *Faxafjord*, large de plus de dix milles danois, et au fond de laquelle est située *Reykjavik.* Il faisait un temps superbe ; le vent ne soufflait plus, l'air était des plus purs et la température d'une douce chaleur. On pouvait distinctement voir dans le lointain le *Snéfell* couvert de glace et de neige : ce volcan, bien connu, est à présent éteint. Sur la même ligne que la ville est la majestueuse chaîne des monts *Esja* qui rayonnent de blancheur. Dans la baie, nous passons plusieurs petites îles qui sont habitées et couvertes de verdure ; entre elles et la côte, il y a assez de place pour les vaisseaux.

Plusieurs vapeurs sont dans le port ; le plus grand est le croiseur français le *Nielly ;* un peu plus loin est la frégate danoise *Diana.* Les nombreux bâtiments de commerce attirent moins l'attention.

Le navire de guerre français est stationné là pour surveiller et protéger la flotte de bateaux de pêche qui, des ports de la France, se rendent chaque année en Islande pour la pêche de la morue. Environ 5 000 Français vivent ainsi en

Islande et de ses ressources, pendant tout l'été, sans compter de nombreux Norvégiens, Anglais, Américains et autres. Cette pêche fructueuse rapporte à ces étrangers de 30 à 40 millions de couronnes[1]. Les pauvres Islandais ont, jusqu'ici, manqué de capitaux pour pouvoir exploiter, sur une aussi grande échelle, ce trésor qui est à eux et tout près d'eux.

Reykjavik ressemble à une petite ville marchande de la Norvège ; elle a environ 4 000 habitants.

Dès que l'ancre fut jetée, un grand nombre de bateaux entourèrent le navire. Frédérik et moi nous nous hâtâmes d'en prendre un ; le propriétaire, un tout jeune homme, nous traita avec beaucoup de politesse et descendit lui-même nos effets dans le bateau ; chemin faisant, il me fit une foule de questions, qui, partout ailleurs, seraient considérées comme fort indiscrètes ; mais il paraît que c'est l'usage du pays, et tout le monde doit se soumettre à ce singulier interrogatoire. Je dus dire mon nom, celui de Frédérik, ce que nous étions, d'où nous venions, où nous allions et pourquoi faire, etc. Quand il sut que j'étais un prêtre catholique et que j'allais à *Offjord*, il s'écria : « Oh ! bien sûr, vous allez visiter Gunnar Einarsson, il est catholique, et son fils est au collège ici, à *Reykjavik.* »

L'arrivée au quai mit fin à notre conversation. Quand nous sortîmes du bateau, je voulus payer le jeune homme, mais il s'y refusa absolument, disant qu'il ne pouvait accepter paiement pour un si petit service ; il alla chercher un portefaix qui prit nos bagages et nous montra le chemin de l'*hôtel de Reykjavik*, où nous devions descendre.

Cet hôtel, bâti en bois, est assez spacieux, et il est situé dans la principale rue de la ville. La propriétaire, Mme Zoega, est islandaise de naissance, mais elle a passé plusieurs années en Angleterre pour apprendre l'anglais et la cuisine anglaise ; elle a certainement bien profité de son séjour dans ce pays, car tout le confort dont on peut jouir dans de semblables établissements en Angleterre se trouve aussi chez elle.

1. La couronne vaut 1 fr. 39 c.

Tout y est arrangé à la mode européenne; du reste il en est ainsi dans toutes les maisons de *Reykjavik* où l'on jouit de quelque aisance : il n'y a donc pour nous rien de nouveau dans cette ville, et je ne m'arrêterai pas à en faire la description. Je dirai seulement une ou deux choses qui pourront intéresser le lecteur.

Le lendemain de notre arrivée, un magnifique jour d'été, je louai un bateau et nous allâmes faire une visite à bord du croiseur français, espérant y trouver un aumônier. L'officier de garde nous reçut très poliment. Je lui demandai si je pouvais voir l'aumônier ; il me dit que j'avais été mal renseigné : il n'y avait pas de prêtre à bord. J'étais donc venu inutilement ; cependant nous causâmes un peu ensemble, et j'appris qu'il y avait à bord trois cents hommes et que la plupart étaient catholiques, que l'équipage se composait principalement de jeunes matelots en période d'instruction, presque tous de la Bretagne, mais que le règlement du bord leur défendait absolument de descendre à terre pendant leur première année de service. L'officier nous demanda ensuite si nous n'avions pas envie de visiter le navire. Nous fûmes enchantés de cette proposition et l'acceptâmes avec un vif plaisir ; il nous fit tout voir et nous expliqua tout avec beaucoup de complaisance. Le *Nielly* a pris part à la guerre contre les Chinois il y a une dizaine d'années, et dans la grande bataille de *Fou-tcheou* il a reçu sur le pont plus de huit cents boulets de canon.

Les énormes canons dont nous voyons les deux rangées et qui sont reluisants de propreté, sont les mêmes qui ont servi dans cette guerre. L'officier appela un canonnier pour nous en montrer toute la manœuvre. Quand nous eûmes tout vu, nous prîmes congé de notre aimable guide. Je lui dis qui j'étais et je demandai si je ne pouvais pas voir le commandant. Il me dit que malheureusement il n'était pas à bord, et l'on ne savait pas quand il serait de retour. Je le priai d'annoncer ma visite pour le lendemain, — ce qu'il promit de faire, — et je le quittai en le remerciant beaucoup des bontés qu'il nous avait témoignées.

Le lendemain nous retournâmes à bord du *Nielly*. Nous fûmes aussitôt conduits au salon du commandant. A la

porte, le matelot qui lui sert de domestique nous débarrassa de nos chapeaux, pardessus et parapluies, puis il annonça : « Le prêtre catholique. » Nous entrâmes dans un magnifique salon, le commandant s'avança vers nous, et nous serrant la main dit : « Soyez les bienvenus, messieurs ! » et se tournant vers moi, il ajouta : « Vous êtes un prêtre catholique, je vous suis bien reconnaissant de votre visite. » Il nous pria alors de nous asseoir sur le canapé vis-à-vis de lui et continua : « Je vous avoue, monsieur, que j'ai été fort étonné d'apprendre qu'il y eût un prêtre catholique en Islande, je l'ignorais complètement. Vous avez donc une mission établie ici ? » Je lui dis que j'étais arrivé l'avant-veille et ne comptais rester que quelques jours à *Reykjavik*, le but de mon voyage étant *Öfjord*, où se trouve la seule famille catholique en Islande. « Vous avez été en France dernièrement ? — Non, commandant, mais autrefois j'y ai habité pendant près de douze ans. C'est là que j'ai fait mes études. A présent je suis professeur au collège catholique de Copenhague. — Et ce jeune homme ? — C'est un de nos élèves en vacances ; il a obtenu de ses parents la permission de faire ce voyage avec moi. — Ah ! très bien; ce voyage lui fera le plus grand bien ; le climat est excellent : l'air y est pur et réconfortant. Nos jeunes gens se portent toujours à merveille dans ces parages et se fortifient beaucoup. Quand nous allons dans la Méditerranée, où nous restons ordinairement deux mois, ils perdent tout ce qu'ils ont gagné ici. »

Le commandant cause bien, avec une grande volubilité ; dès que je pus, sans l'interrompre, parler de l'objet de ma visite, je lui dis que je me mettais bien volontiers à la disposition des personnes du bord qui auraient le désir d'assister à la sainte messe et de recevoir les sacrements : on pourrait me trouver dans notre petite chapelle à *Landakot* ou à l'*hôtel de Reykjavik*, où je comptais rester encore quelques jours. Il me remercia de cette offre et dit qu'il tâcherait de faciliter les choses afin qu'on pût en profiter, mais qu'il y aurait quelques difficultés à surmonter. Les officiers étaient plus ou moins libres de faire à leur guise ; mais les élèves, et c'étaient les trois quarts de l'équipage, ne pouvaient absolu-

ment pas quitter le bord ; le règlement le défendait strictement ; d'autre part, il n'y avait pas à bord de salle assez grande pour y célébrer la sainte messe, et le pont était encombré de canons et autres attirails de guerre. Il s'arrêta un instant comme pour réfléchir, puis il ajouta : « Je veux bien faire une exception en faveur des élèves, s'ils ne vont que deux à la fois et toujours accompagnés d'un sous-officier. Ils pourront aller de la même manière le lendemain matin assister à la messe et y communier ; du reste, si vous préférez entendre les confessions à bord, je mets, très volontiers, mon salon à votre disposition. » Je le remerciai beaucoup de sa courtoisie, mais je dis qu'il me semblait que les matelots se sentiraient plus libres s'ils pouvaient venir me trouver en ville. Le commandant le comprit parfaitement, et se rangea aussitôt de mon avis. Il m'apprit que les navires de la « division volante et d'instruction », dont le *Nielly* faisait partie, se réunissaient tous les trois mois, et que l'aumônier du vaisseau amiral (la *Naïade*) administrait les sacrements à tous ceux qui voulaient profiter de cette occasion pour remplir leurs devoirs religieux — et c'était le plus grand nombre. Il ajouta qu'en outre, c'est l'usage sur ces navires de dire les prières du matin et du soir en commun : un marin les récite à haute voix, les autres répondent. Je remerciai le commandant de sa bienveillance, nous causâmes encore quelques instants et je pris congé de lui ; il me fit conduire au carré des officiers afin que nous fissions connaissance. Ces messieurs nous reçurent avec la plus franche cordialité, je leur répétai ce que j'avais dit au commandant ; ils me remercièrent avec effusion. Je les quittai bientôt après, enchanté du succès de ma visite.

Pendant les dix jours suivants, je reçus quotidiennement la visite de quelques élèves : le commandant me faisait toujours demander le matin l'heure qui me conviendrait le mieux pour les recevoir. Ces jeunes gens étaient conduits directement à l'hôtel, ils s'en retournaient de même, et toujours sous la surveillance d'un sous-officier. Plusieurs officiers vinrent aussi me trouver ; tous reçurent la sainte communion avec une ferveur vraiment édifiante. La veille du départ du croiseur, le commandant vint lui-même m'exprimer sa re-

connaissance de ce que j'avais fait pour son équipage ; il m'assura qu'il l'appréciait vivement.

Avant de prendre congé de *Reykjavik*, je ne dois pas oublier de dire que tout le temps de notre séjour dans cette ville, Son Excellence le gouverneur et sa femme nous ont témoigné la plus grande bonté : plusieurs fois ils nous ont prêté leurs meilleurs chevaux pour faire des excursions dans le voisinage ; le petit Magnus nous servait de guide, et un domestique, à cheval, suivait à une petite distance. C'est ainsi que nous avons visité plusieurs endroits fort intéressants, entre autres les sources d'eau bouillante où se lave tout le linge des habitants de *Reykjavik* : il y a des femmes tout spécialement désignées pour ce travail. Nous traversâmes plusieurs rivières à gué, et nous apprîmes à connaître différents chemins ; c'était une petite préparation pour notre long tour à travers le pays.

Je dois avouer que nous n'étions pas peu fiers d'être montés sur de si beaux chevaux, sortis des écuries du gouverneur. Ces petits animaux sont d'une docilité étonnante, et ils ont une allure si douce que l'on se croirait dans une chaise à bascule plutôt que sur le dos d'un cheval.

Tous les étrangers qui, d'une manière ou de l'autre, sont mis en rapport avec Son Excellence le gouverneur, ne peuvent assez louer son amabilité, sa courtoisie, ses manières distinguées et en même temps si pleines de cordialité. Du reste, partout où nous avons été, on nous a toujours témoigné beaucoup de bonté. On se faisait un plaisir de nous donner des renseignements ; j'appris ainsi bien des choses fort utiles, au sujet du traitement de nos chevaux, des vêtements et provisions qu'il fallait prendre avec nous, des différentes routes que nous devions suivre, des fermes où il fallait de préférence nous arrêter, etc., etc.

Le plan de notre voyage était si bien tracé que nous pouvions l'entreprendre sans la moindre appréhension ; et nous n'aurions besoin d'un guide que pour quelques passages dangereux.

Nulle part il ne fut question d'argent en paiement de services rendus. Une fois nous fîmes réparer un petit objet chez un orfèvre, et quand je voulus payer, il dit qu'il ne voulait

rien prendre pour si peu de chose. Deux garçons qui nous avaient conduits en bateau à bord du *Nielly* refusèrent également l'argent que je leur offris. Ces braves gens croiraient se dégrader en acceptant une rémunération quelconque pour les services qu'ils rendent de si bon cœur.

Maintenant le temps est venu de nous mettre en route ; il faut faire les derniers préparatifs pour notre voyage : c'est comme s'il s'agissait de traverser un immense désert ; nous avons à envisager, non seulement les distances énormes à parcourir (l'Islande étant aussi grande que la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg réunis), mais surtout la manière primitive de voyager. Les chemins de fer, les voitures de toute sorte, sont complètement inconnus. On voyage encore de nos jours comme au temps d'Arild, c'est-à-dire sur le dos du petit poney islandais, et l'on doit bien se persuader qu'une fois sorti de la capitale, on se trouve tout d'un coup en dehors de la civilisation : pas d'hôtels, pas de poteaux indicateurs, pas de chemins proprement dits, quelquefois même pas le moindre vestige d'un sentier quelconque ; à une ou deux exceptions près, pas de ponts pour traverser les rivières ; et cela au milieu d'un pays des plus sauvages, des plus terrifiants parfois.

Toute l'île a été formée par de puissants soulèvements volcaniques ; l'intérieur du pays est un vaste champ de lave. Pour juger de l'aspect de ces formidables coulées, il faut les avoir vues. Souvent le chemin serpente à travers une forêt d'immenses blocs de lave qui, surtout la nuit ou dans le brouillard, prennent les formes les plus fantastiques : les uns ressemblent à des spectres géants tantôt couchés, tantôt debout, d'autres présentent l'aspect de hautes tours penchées, qui menacent à chaque instant de se renverser sur la route, écrasant les voyageurs sous leurs lourdes masses. Presque partout en rencontre le singulier voisinage du feu et de la glace. Le plus grand des glaciers de l'Islande est l'énorme *Vatnajokull*, qui mesure à peu près 155 milles carrés ! A cette masse prodigieuse appartient le volcan *d'Orœfajokull* que j'ai déjà nommé ; il est plus haut de 2 000 pieds que le *Ben Nevis*, la plus haute montagne de l'Écosse.

On comprendra facilement qu'avant d'entreprendre un voyage dans une pareille contrée, il faille des préparatifs extraordinaires.

La première chose à faire, c'est de nous procurer trois chevaux (il est plus avantageux de les acheter, pour les revendre ensuite à la fin du voyage; et c'est ce que nous avons fait). Je priai un négociant que je connaissais de nous acheter trois bons poneys forts, dociles et d'une allure douce; il nous servit à souhait : nos petits chevaux étaient charmants sous tous les rapports, et plus nous avançâmes dans notre voyage, plus nous appréciâmes ces bons petits animaux. Je les fis ferrer à neuf, et par précaution je me procurai quelques fers en plus et des clous, en cas d'accident. J'achetai ensuite deux selles, un bât, trois mors, deux fouets et deux caisses bien solides pour nos provisions et les autres objets que nous devions emporter; tout cela ne nous coûta que 17 couronnes. Nos malles furent envoyées par mer de *Reykjavik* à *Akureyri*. Nous eûmes aussi à nous munir de costumes en toile cirée, de chapeaux, manteaux et bottes imperméables; et nous ajoutâmes aux provisions achetées à Édimbourg quelques boîtes de conserves, des fruits confits, des gâteaux, des biscuits et du cacao Van Houten qui devait nous être d'une grande utilité : et ces choses ne nous coûtèrent pas plus cher qu'en Angleterre.

Comme je l'ai dit plus haut, notre itinéraire était tracé d'avance, aussi exactement que possible; mon portefeuille était rempli de notes et de renseignements sur les routes, les rivières, les marais, les fondrières, les montagnes, les lacs, les fermes, etc., etc.; il me semblait qu'il me serait tout à fait impossible de perdre mon chemin, même dans le plus épais brouillard. Notre route devait d'abord aller de *Reykjavik* au mont *Hécla*, passant par le lac de *Thingvalla* et le *Geyser;* ensuite, pendant deux journées entières, il nous faudrait parcourir un immense espace couvert de glaciers, et dans cette longue et pénible étape, on ne rencontre qu'une seule ferme. Ces deux jours, nous devions être accompagnés d'un guide connaissant bien ces parages plus ou moins dangereux; ensuite nous irions par des endroits assez habités et par de frais vallons, où nous n'aurions besoin d'un guide que pour

passer certaines rivières, etc. Nous suivîmes en tout point notre plan de voyage, quoique ce ne fût pas, à vrai dire, le chemin le plus court.

Cette pérégrination devait durer trois semaines et demie, et malgré nos grandes fatigues, et quelques petites privations, ce voyage fut pour nous un des plus sains et des plus agréables que nous eussions jamais faits.

Nous quittâmes *Reykjavik* le 27 juillet à une heure, après avoir pris congé de nos nombreuses connaissances. Un domestique de l'hôtel nous suivit un bout de chemin, en dehors de la ville; puis nous fûmes abandonnés à nous-mêmes. Nous pouvons maintenant dire adieu pour quelque temps au monde civilisé, à toute la civilisation moderne avec ses agréments et ses désagréments; nous voilà seuls avec la grande et puissante nature. Désormais nous ne serons en rapport qu'avec des personnes dont la langue, les mœurs, les coutumes, les habitations, sont telles qu'elles étaient il y a mille ans.

Le peuple islandais est appelé bien justement un anachronisme dans le dix-neuvième siècle : il vit, il parle comme il le faisait dans les temps les plus reculés. La seule chose qui soit moderne chez lui, c'est la chambre des étrangers, que l'on trouve dans chaque ferme; s'il n'en était pas ainsi, on serait obligé de prendre avec soi une tente et un lit de sangle ; c'est ce que font plusieurs touristes anglais; mais cela nécessite un cheval de plus.

Nous poursuivîmes gaîment notre route, allant bon train, et nous laissâmes le cheval qui portait nos caisses aller seul devant nous. D'abord il trottina fort gentiment au milieu du chemin ; mais au bout de quelque temps il commença à jeter des regards furtifs du côté des prairies qu'on apercevait à gauche, à quelque distance de la route.

Nous pensions bien que le pauvre animal luttait contre une violente tentation, mais nous espérions qu'il finirait par la vaincre. Tout d'un coup il paraît se décider, s'écarte du chemin avec la plus grande assurance, et voyant que je le poursuivais, s'emporte dans une course effrénée, franchit un large fossé qui borde la route et tous les autres obstacles

qui se rencontrent sur son chemin, et se dirige, nos deux caisses au dos, vers la prairie qui l'avait tenté de loin. J'eus toutes les peines du monde à le ramener dans le droit chemin. Peu de temps après il recommença les mêmes manoeuvres : le pauvre animal avait décidément grand regret de quitter ces frais pâturages où il se trouvait si bien! Je ne pus plus le laisser aller seul et je fus obligé de le mener par la bride; il se montra alors aussi docile que ses deux compagnons, sans paraître nullement sentir le poids des cent trente livres qu'il avait sur le dos. Nous pouvions aller aussi vite que nous voulions, il ne restait jamais en arrière.

Après avoir chevauché plus de deux heures, nous perdîmes toute vue de la mer; nous avancions dans l'intérieur du pays, et nous devions y pénétrer de plus en plus pendant les jours suivants. Devant nous, dans le lointain, et se perdant dans les nues, se dressent des chaînes de montagnes bleuâtres; il nous faudra plusieurs jours pour les atteindre, et là nous nous trouverons tout à fait seuls; à cette pensée, un étrange sentiment d'isolement s'emparait de nous.

Le temps était fort doux, et l'air pur et clair; c'était enfin un brillant jour d'été. « Voilà ce qui s'appelle voyager, dit tout à coup mon petit compagnon de route, c'est bien autre chose que d'être enfermé dans les étroites voitures du chemin de fer; et quel air frais et délicieux! »

Nous nous hâtâmes le plus possible, quoique nous n'eussions pas compté parcourir une bien longue étape, ce jour-là : nous étions partis trop tard de *Reykjavik*, et, au début de notre voyage, nous avions dû nous arrêter plusieurs fois. Nous devions passer la nuit à la ferme de *Middalr*, et nous espérions pouvoir traverser la montagne de *Mosfell* le lendemain et arriver avant la nuit à *Thingvalla*, qui est situé de l'autre côté de la montagne.

Soudain nos chevaux dressent les oreilles : il doit y avoir quelque chose d'insolite sur le chemin devant nous.

En effet, nous vîmes bientôt une étrange caravane. Environ vingt chevaux allant en file, l'un derrière l'autre; un garçon à cheval était en avant; en arrière était un groupe de paysans, également à cheval; ils avaient été à *Reykjavik* et s'en retournaient chez eux. Les chevaux sont attachés l'un à

l'autre par la queue ; chaque animal a sur le dos une lourde charge d'objets divers ; c'était tout comme un train de marchandises. On transporte ainsi des sacs de blé, de grains, de farine, etc., des caisses remplies de sucre, de café, de tabac, etc., même des poteaux, des planches, des solives et autres matériaux de construction. Cette caravane allait tranquillement et régulièrement, quoique de temps en temps un des chevaux, devenant impatient, tirât un peu trop rudement sur la queue de son devancier et causât ainsi un petit désarroi momentané. Ces caravanes serpentent d'une manière merveilleuse à travers les sentiers tortueux, et traversent avec une facilité étonnante les rivières et les torrents ; souvent elles doivent parcourir vingt à trente milles danois avant d'arriver à la ville la plus proche. Naturellement on porte des tentes avec soi ; elles sont mises sur le dos des chevaux. Le soir, on choisit un bon emplacement, dans quelque grande prairie, pour y passer la nuit. Les chevaux broutent l'herbe à leur gré, puis dorment debout; ils se remettent ainsi de leur grande fatigue de la journée et sont tout dispos, le lendemain, à reprendre leurs fardeaux et à continuer leur marche.

Quand nous fûmes tout près de l'arrière-train de la caravane, les hommes s'arrêtèrent et nous saluèrent à la manière du pays : « *Sœlir verid per!* » c'est-à-dire : « Soyez bénis! » Nous répondîmes par la même salutation. Vinrent ensuite les questions d'usage, que les voyageurs islandais s'adressent en se rencontrant : « Quel est votre nom ? votre état ? d'où venez-vous ? où allez-vous ? » etc. Bref, tout un interrogatoire. La curiosité mutuelle satisfaite, l'on se dit adieu avec un dernier : « Soyez bénis ! » et l'on continua son chemin, chacun de son côté.

Nos chevaux n'avaient nullement envie de se séparer si tôt de leurs nombreux camarades : ces petits animaux sont fort sociables, et nous eûmes beaucoup de difficulté à les pousser en avant pour dépasser la caravane.

Devant nous se déroulent successivement les scènes les plus diverses. Nous eûmes d'abord à traverser une rivière : nos bons petits chevaux avalèrent quelques gorgées, sans s'arrêter ; ensuite au tournant du chemin, nous nous trou-

vâmes, soudain, près d'un lac, entouré d'énormes blocs de lave.

Bientôt après nous traversâmes une profonde vallée. Les deux versants étaient nus et escarpés ; il fallait aller en zigzag, et la montée fut des plus raides. Nos pauvres chevaux étaient couverts de sueur; ils ne paraissaient, cependant, nullement fatigués; mais il était temps de nous reposer un peu. Nous nous dirigeâmes vers une prairie, non loin de la route, où coulait un ruisseau limpide. Après avoir débarrassé nos chevaux des selles, des mors, des bâts, etc., nous les laissâmes se rassasier et se désaltérer en toute liberté. Après quoi, nous continuâmes notre chemin.

Bientôt nous entendîmes les pas d'un cheval derrière nous; nous retournant vivement, nous vîmes un petit garçon qui venait vers nous à toute vitesse. Quand il nous eut atteints, il s'arrêta, ôta son chapeau et salua en disant: « Soyez bénis! » Nous répondîmes de même et la conversation s'engagea, commençant par les questions usuelles, auxquelles il fallut répondre. A mon tour je le questionnai; il me dit qu'il s'appelait Thorsten. « Et quel âge as-tu ? — Dix ans. — Où vas-tu? — Nulle part, je me promène pour m'amuser. — D'où viens-tu? — De *Reykjavik*. —Ce cheval est à toi ? — Non, il est à mon père. — Jusqu'où vas-tu continuer ta promenade? — Oh ! je vous accompagnerai encore un petit bout, puis je retournerai à la ville. Donne-moi ton cheval de bât, je le mènerai un peu pour toi. » J'acceptai volontiers, et nous chevauchâmes l'un à côté de l'autre, causant de mille choses. Frédérik commençait déjà à comprendre l'islandais, et l'enfant l'interrogea aussi; il fallut dire la manière de voyager en Danemark, parler des voitures, des grands chevaux, des grands arbres qu'on y voit, raconter enfin les mille merveilles de Copenhague. « Oh! que ce doit être amusant de demeurer là! » reprit le petit Islandais. Enfin on dut se séparer, Frédérik lui donna une image dont il parut enchanté; il remercia, comme font les enfants islandais, en donnant la main. Il nous dit adieu, nous souhaitant un bon voyage, et s'en retourna au grand galop dans la direction de *Reykjavik*. Dans tout le pays on ne rencontre aucun piéton, tout le monde va à cheval.

Le soleil s'approchait des cimes des montagnes, et nous pouvions voir, dans le lointain, la ferme de *Middalr*, notre premier hôtel, où nous espérions passer une bonne nuit. Cette maison n'était pas au bord de la route, mais à une demi-lieue à droite. Dès que nous fûmes arrivés au tournant du chemin qui y conduit, nos chevaux s'y engagèrent d'eux-mêmes, sachant par expérience qu'il était temps de chercher un abri pour la nuit; quand ils furent certains que c'était bien là que nous voulions aller, il nous fut presque impossible de les retenir; ils voulaient aller à toute vitesse; mais l'inégalité du terrain retardait leur course, et les forçait à ralentir le pas : tantôt ils s'enfonçaient jusqu'aux genoux dans le terrain marécageux, tantôt il leur fallait monter et descendre des monticules à n'en pas finir; mais les pauvres petites bêtes ne perdirent pas courage : ils savaient que le lieu de repos était proche, et que là ils seraient bien. Enfin, nous sommes sur la hauteur qui domine la ferme : elle est là à nos pieds; dans dix minutes nous y serons! Avant de descendre cette pente unie et escarpée, nous mîmes pied à terre pour consolider les caisses sur le bât, et aussi pour jouir un instant de la vue splendide qui nous entourait. A droite il y a trois grands lacs entre deux hautes chaînes de montagnes, ils sont éloignés l'un de l'autre de plusieurs milles. A gauche sont les monts *Esja*, qui s'étendent jusqu'à *Reykjavik*, et le long desquels nous devons chevaucher tout le lendemain. Il est environ neuf heures du soir, et il fait encore grand jour. La ferme est entourée de belles prairies; à une certaine distance de la maison, les ouvriers travaillent encore.

Nous remontons en selle, et les poneys descendent la pente lentement et avec beaucoup de précaution; nous sommes obligés de nous jeter en arrière pour ne pas tomber. Nous arrivons enfin à une petite cour pavée devant la maison; le fermier nous a aperçus et vient à notre rencontre. Nous échangeons la salutation habituelle et je demande : « Pouvons-nous passer la nuit ici? — Certainement, soyez les bienvenus. Veuillez mettre pied à terre. » Il alla à la porte de la maison et appela : « Helgi! » Un petit garçon arriva en courant, prit nos chevaux, et commença tout de suite à ôter les selles, et le reste. Je voulus l'aider à descendre les deux

caisses, mais le fermier ne me le permit pas. « Soyez sans inquiétude, dit-il, on aura soin de tout cela ; mais vous devez être bien fatigués, veuillez me suivre, nous irons dans la maison, où vous pourrez vous reposer. » Nous le suivîmes à travers un long corridor obscur ; des deux côtés on voyait d'énormes solives en bois brut encastrées dans les murs de terre, elles sont vieilles de quelques centaines d'années. Nous tournâmes à droite, et nous nous trouvâmes dans un autre couloir, également obscur ; notre hôte nous indiqua quelques marches que nous montâmes à tâtons, et, ouvrant une porte, il nous dit : « Voilà votre chambre. » Nous entrâmes dans un appartement où tout était arrangé avec goût et confort. Les boiseries étaient neuves, il y avait une armoire et une commode en acajou, et devant un canapé, au milieu de la chambre, une jolie table ronde. Dans le fond, un grand lit de forme antique, et un bel harmonium. Tout autour, des gravures et autres images encadrées étaient suspendues aux murs.

On nous apporta bientôt nos caisses, et en même temps la fille du fermier vint nous demander ce que nous voulions pour notre souper. Je lui donnai une de nos boîtes de conserves, la priant de la plonger dans l'eau bouillante pendant un quart d'heure, ce qu'elle fit tout de suite, et nous eûmes un excellent repas ; on y ajouta de très bon pain et du lait nouvellement trait.

Quand nous eûmes soupé, je sortis pour voir comment allaient nos poneys. Je les trouvai dans un pré à une petite distance de la ferme : ils étaient si occupés à manger qu'ils ne levèrent pas même la tête pour me regarder. Pauvres animaux, c'est une condition indispensable de leur existence de profiter, autant que possible, de ces quelques heures de repos pour se bien rassasier et se préparer ainsi aux fatigues du lendemain : ces fatigues sont souvent au-dessus de leurs forces ; ils tombent en chemin, comme le prouvent les nombreux squelettes que nous rencontrâmes plus tard. En approchant des chevaux, je m'aperçus que chaque fois qu'ils changeaient de place, ils faisaient un saut bizarre ; en les examinant de plus près, je vis que le fermier, selon l'usage, avait lié ensemble leurs jambes de devant, de crainte qu'il ne leur

prît envie de retourner à *Reykjavik* pendant la nuit. J'aurais, certes, désiré leur procurer un repos plus agéable, mais il ne m'était pas permis de rien changer à ces arrangements, et je dus, à regret, les abandonner à leur triste sort. Je me hâtai de rentrer afin de me reposer aussi après une journée si fatigante.

Le bon fermier nous tint compagnie pendant quelque temps; il voulait avoir toutes les nouvelles de la capitale et de l'étranger. Les insulaires sont aussi avides de nouvelles, de nos jours, que l'étaient leurs ancêtres dans les siècles passés. On raconte que jadis il n'était pas rare de voir une assemblée importante et tumultueuse s'interrompre soudain en apprenant qu'un vaisseau venait d'entrer dans un port voisin : tout le monde courait aux nouvelles.

Nous demandâmes à notre hôte où il avait acheté ce bel harmonium. « Je ne l'ai pas acheté, répondit-il, c'est mon fils qui en est le facteur. — Mais, dis-je avec étonnement, comment cela est-il possible? — Il a été à *Reykjavik*, reprit-il; là, il a étudié l'instrument dans toutes ses parties, et à son retour ici, il a employé ses loisirs à en fabriquer un semblable. »

Notre étonnement et notre admiration furent au comble lorsque nous sûmes qu'il avait aussi appris, sans maître, à jouer de son instrument. Le lendemain, en effet, il exécuta fort bien plusieurs mélodies danoises et islandaises, et les chanta avec beaucoup d'expression. Il paraît que dans l'intérieur du pays il y a dans quelques fermes des harmoniums beaucoup plus grands et encore mieux faits que celui-ci, et tous fabriqués par des fils de fermiers. Un jeune homme dans le nord excelle dans ce genre de travail; il a déjà fait cadeau de plusieurs instruments aux fermiers du voisinage. Nous eûmes, plus tard, le plaisir de voir un de ces harmoniums dans la ferme de *Môdruvôllum* à *Offord;* il est fait avec tant de perfection qu'on ne se douterait jamais où et par qui il a été fabriqué.

Lundi, 30 juillet 1894.

Nous avons dormi profondément toute la nuit; les lits, les couvertures, tout enfin, était d'une propreté et d'un confortable parfaits.

A notre réveil, notre aimable hôtesse nous apporta sur un plateau du café et des brioches; peu après, nous allâmes voir comment nos chers poneys avaient passé la nuit. Ils mangeaient encore, mais pas aussi avidement que la veille; l'un d'eux avait rompu la corde qui lui liait les pieds, mais, — voyez donc la force de l'habitude — il continuait quand même à sauter comme auparavant, quoiqu'il ne fût plus entravé.

La bonne fermière nous prépara un somptueux déjeuner de tout ce qu'elle avait de mieux à offrir, et il fallut encore prendre une tasse de café; c'est vraiment un breuvage national, et l'on a raison de dire que pour apprécier le café à son prix, il faut aller en Islande. On en boit au moins trois fois par jour; et partout où l'on s'arrête en chemin, on vous offre tout de suite une délicieuse tasse de café.

Bientôt après notre déjeuner, il fallut songer à nous remettre en route, car entre *Middalr* et *Thingvalla*, où nous comptions passer la nuit, il n'y a pas une seule habitation, et tout le long du chemin, on ne voit, des deux côtés, que d'immenses montagnes couvertes de neige et de glace.

Nos chevaux sont prêts, Frédérik donne quelques petits cadeaux aux enfants de nos hôtes, qui en témoignent un grand plaisir. Il fait un brouillard épais; nous mettons, par précautions, nos vêtements imperméables.

Au moment de partir, je voulus payer, mais notre hôte repoussa l'argent, disant qu'il ne prenait jamais de paiement pour l'hospitalité offerte à des compatriotes. Comme j'insistais, il finit par accepter une somme insignifiante. Il nous accompagna un bout de chemin, puis retourna chez lui.

Pendant les trois premières heures, le paysage était des plus sauvages; mais la vallée de *Selja* où nous chevauchions était couverte de verdure. Nous passâmes cinq ou six rivières et torrents. Arrivés au pied du *Mossfells höj*, nous nous arrêtâmes quelque temps pour nous reposer et faire reposer nos chevaux, qui trouvèrent là de l'herbe en abondance.

Pauvres petites bêtes! elles avaient besoin de se restaurer, et il leur faudra tantôt user de toutes leurs forces pour gravir la montagne devant nous; la montée en est des plus fati-

gantes, et nulle part un brin d'herbe à happer durant cette longue et pénible ascension.

Nous baignâmes le dos de nos chevaux avant de remettre les selles, et puis : « En route ! » Quand nous fûmes sur le faîte de la montagne, nous vîmes devant nous un panorama des plus sauvages, mais vraiment magnifique. A gauche les monts *Esja* couronnés de neige; à nos pieds de larges vallées, de grands lacs. A droite encore d'immenses montagnes noirâtres aux contours les plus bizarres, et formées, depuis la crête jusqu'à la base, d'énormes blocs de lave, brisés et jetés çà et là dans le plus étrange désordre. Devant nous, le grand plateau du *Mossfellshōj*, avec un bon chemin conduisant aussi loin que la vue peut s'étendre. C'est ce chemin que nous devons suivre pendant quatre heures environ. Oh! que cette scène doit être lamentablement triste pendant l'hiver, quand une épaisse couche de neige couvre tout, et que le vent se déchaîne avec furie sur ce désert !

Il y a quelques années, huit personnes voyageaient au milieu de l'hiver; elles furent surprises dans ce lieu sinistre par une effroyable tempête de neige, et perdant leur chemin, elles périrent toutes.

Depuis ce malheur, on a fait la route telle qu'elle est à présent. Une rangée de poteaux indicateurs, hauts de dix à douze pieds, est placée le long du chemin, pour montrer la direction à suivre. Ces signaux si nécessaires, pendant l'hiver surtout, ressemblent à des fantômes allongeant, à travers la route, un bras décharné en signe d'avertissement.

Là, nous pûmes laisser le cheval de bât aller seul : il n'y avait aucun danger qu'il fût tenté de s'éloigner de nous; nous allâmes devant lui pourtant, et il nous suivit docilement; quand nous pressions le pas, il allait aussi plus vite ; il paraît que les chevaux ont une peur terrible d'être laissés seuls là-haut.

Après deux heures de marche nous arrivâmes au centre du plateau. On y voit, presque au bord du chemin, un bâtiment étrange qui fait tristement réfléchir. Il est en pierres et a d'épaisses murailles, sans fenêtres ; la seule porte d'entrée est en planches, et au-dessus il y a une grande croix de bois. C'est un refuge pour les voyageurs qui, traversant la mon-

tagne pendant l'hiver, sont surpris par une tempête. Je pensai aux huit malheureuses victimes qui faute d'un tel abri, ont péri si misérablement.

Nous nous hâtâmes en avant, car il faisait assez frais sur ces hauteurs, et il nous fallait chevaucher encore deux heures avant de commencer à descendre. Arrivés au bas de la montagne, ce fut une vraie joie pour nous d'être dans un pays moins sombre; nous étions entourés de belles prairies, traversées par des ruisseaux limpides, et la température était des plus douces. Nous nous arrêtâmes pour nous reposer et prendre notre repas; nous laissâmes les chevaux errer en liberté, et ils commencèrent tout de suite à brouter l'herbe fraîche. Nous mangeâmes aussi de bon appétit; notre frugal repas nous parut excellent, et l'eau de la source la plus proche fut pour nous un véritable nectar. Après une heure de repos, nous nous remîmes en route pour *Thingvalla.*

Le lac de *Thingvalla* est, comme l'on sait, un des plus grands de l'Islande, il a environ huit milles de circonférence; sur ses bords s'élèvent les hautes et majestueuses murailles de l'Althing, où autrefois le peuple tenait ses assemblées annuelles. C'est tout près de là qu'est située la ferme de *Thingvalla,* où nous devions demander l'hospitalité pour la nuit.

Nous arrivons à l'incomparable *Almannagia*, dont lord Dufferin a dit qu'il valait bien la peine de visiter l'Islande, rien que pour voir cette merveille. En effet, cette large crevasse dans le rocher présente un aspect des plus sauvages et fantastiques. A l'entrée, nous mettons pied à terre, et nous menons nos chevaux par la bride; car, pour pénétrer dans la brèche, il faut descendre un escalier de basalte, formé par la nature. Quand nous sommes en bas, nous nous remettons en selle pour traverser ce lieu étrange, dont les parois rocheuses sont tout à fait perpendiculaires et s'élèvent à une grande hauteur; elles se terminent par les formes les plus bizarres : ce sont des tours, des bastions, des minarets, des flèches, des monstres grimaçants, des spectres hideux qui semblent ricaner. On dirait vraiment que dans la nuit des temps passés quelque Titan s'est amusé à sculpter dans le rocher tout ce fantastique décor.

Outre son apparence si curieuse, cet endroit a un grand intérêt historique. C'est là, selon les vieilles traditions, qu'eurent lieu plusieurs batailles remarquables, entre autres celle qui s'engagea entre les fils de *Njæls* et le puissant *Tlose*. *Snore* se retrancha avec ses hommes à l'entrée du défilé pour favoriser la fuite des fils de Njæls, en cas de défaite, ou pour barrer le passage à leurs adversaires, dans le cas contraire. Les *Sagas* racontent que, dans cette occasion mémorable, le combat qui s'engagea entre ces murailles de lave fut des plus terribles.

Nous voici rendus à l'issue de la galerie. Comment décrire la grandeur de la scène qui se déroule devant nous ? D'abord, en face, c'est la grande plaine verdoyante de *Thingvalla* et le lac merveilleux du même nom. A gauche, les eaux de l'*Oxara*, tombant, en murmurant, de rocher en rocher, et formant ainsi une brillante cascade. Nous avançons un peu, et nous nous trouvons au bord de la rivière; nos poneys s'y plongent sans hésiter, et bientôt on ne voit plus que leurs têtes et leurs dos. Au milieu du fleuve, nous montons sur une petite île verte, qui a aussi un intérêt historique : c'est là que, dans les temps anciens, les membres belliqueux de l'Althing réglaient d'ordinaire leurs différends, en se battant en duel. C'est sur ce petit îlot qu'eut lieu le célèbre combat entre *Gumlangr Ormstunga* et *Ravu*, en présence de tous les membres de l'Althing. La victoire ne fut attribuée ni à l'un ni à l'autre combattant, et ce fut la dernière lutte de ce genre; car, le lendemain, l'assemblée de l'Althing, avec l'assentiment de tous ses membres, publia une loi qui abolissait le duel en Islande.

Nous quittons cette petite île si riche en souvenirs et arrosée de tant de sang, et nous gagnons bientôt l'autre bord du fleuve.

Tout droit devant nous est le *Soyberg;* c'est de cette hauteur que se proclamaient toutes les décisions des tribunaux, et toutes les lois nouvelles; c'est de là que la religion catholique fut déclarée la religion de l'État; tous les païens durent s'y soumettre, et se faire baptiser dans les eaux de l'*Oxara*.

Il est déjà neuf heures. Nous avons grand besoin de repos,

et nos pauvres chevaux aussi. Nous allons tout droit vers la ferme de *Thingvalla*, où nous espérons passer la nuit; mais cet espoir devait être déçu. Sur le gazon, devant la maison, nous vîmes une grande tente blanche et, tout autour, plusieurs chevaux qui broutaient. Le maître de la propriété est un ministre protestant; il vint à notre rencontre; je lui demandai s'il pouvait nous donner l'hospitalité pour la nuit. « Je le regrette beaucoup, reprit-il, mais c'est tout à fait impossible : la maison est déjà pleine d'étrangers; tous les lits sont pris, et les gens de la ferme sont obligés de coucher sous la tente. » Il était inutile d'insister; il fallait passer outre, et chercher ailleurs un lieu de repos.

Nous nous disposions à partir, lorsque nous vîmes un homme à cheval, qui quittait également la ferme. Il était coiffé d'un bonnet à poil, et sa barbe était noire et épaisse; il se dirigea vers nous, et, nous saluant amicalement, demanda où nous allions. « Dans le nord, répondis-je. — En ce cas-là, dit-il, ma ferme est sur votre chemin, et si vous le voulez bien, nous irons ensemble; si la chambre des étrangers n'est pas encore occupée, je serai très heureux de vous offrir l'hospitalité pour la nuit. »

Nous acceptâmes cette offre généreuse d'autant plus volontiers, qu'il nous aurait fallu voyager encore plusieurs heures avant de pouvoir jouir d'un peu de repos. Une seule chose m'inquiétait, c'était que nous ne connaissions nullement cette ferme : elle n'était pas sur la liste des maisons qui nous avaient été recommandées, et je n'aime pas à aller dans les endroits qui me sont tout à fait inconnus.

Il nous fallut repasser devant le *Soyberg* et la cascade, traverser de nouveau l'*Oxara* et l'île ensanglantée. Nous nous engageâmes à droite, dans une montée entre les rochers. Chemin faisant, notre guide nous apprit que sa ferme s'appelait *Skoyarket*, cela veut dire « chaumière de la forêt », et qu'elle était située dans le taillis au sommet de la montagne, à une demi-heure environ de *Thingvalla :* « C'est, dit-il, une humble petite demeure, mais on fera de son mieux pour que vous vous y trouviez bien. »

Quand nous fûmes sur le faîte de la première colline, nous pûmes voir la maisonnette devant nous. Le bon fermier nous

dit pour un moment au revoir, et s'en alla au galop prévenir sa famille de notre arrivée.

Tous les habitants de la ferme vinrent au-devant de nous; on nous fit le plus gracieux accueil, on s'empressa de prendre soin de nos chevaux, et nous fûmes introduits dans un petit bâtiment de dépendance, où était la chambre des étrangers. Les habits de fête de tous les membres de la famille sont accrochés aux murs. Ils sont rouges, bleus, verts, jaunes; bref, de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Nous demandâmes un peu d'eau bouillante pour faire un bouillon à la minute avec notre extrait de viande, et nous fîmes chauffer une de nos boîtes de conserves.

Notre souper fut bien vite préparé; comme toujours, on y ajouta du lait nouvellement trait. La bonne fermière, une petite femme bien alerte, venait à chaque instant voir si rien ne nous manquait. Oh! que ces gens sont pleins de bonté et de prévenances! et sans jamais songer à demander la plus petite rémunération!

Après notre repas, nous allâmes visiter nos fidèles montures. Nous étions si loin de *Reykjavik* que je suppliai notre hôte de ne pas leur lier les jambes, et ils n'abusèrent pas de ma confiance. Depuis lors, je les laissai toujours en liberté la nuit.

Pendant que nous étions dehors, on fit nos lits; c'étaient de grands lits de forme très ancienne, de vraies reliques de l'antiquité. Les quatre lourdes colonnes étaient grossièrement sculptées; le bois n'avait jamais été peint, mais, à force d'être frotté, il était devenu poli comme une glace.

Nous dormîmes cette nuit aussi profondément que la nuit précédente.

Mardi, 31 juillet 1894, fête de saint Ignace de Loyola.

Le lendemain, comme d'habitude, on nous servit, à notre réveil, d'excellent café et des biscuits; ensuite notre hôte nous fit voir toute la ferme, dont il était très fier. Il y avait fait beaucoup de changements et d'améliorations. Tout y est vraiment bien aménagé, et l'aspect en est fort joli.

Les alentours sont splendides : d'un côté, de majestueuses montagnes; de l'autre, *Thingvalla* avec toutes ses merveilles : sa plaine immense, son lac, l'*Oxara*, la célèbre fente

de l'*Almannagia* et sa cascade écumante. Il faut en convenir, les anciens choisissaient bien les sites pour leurs assemblées.

Le lac de *Thingvalla*, comme tous les lacs de l'Islande, abonde en truites ; ce mets délicieux manque rarement aux repas. Un médecin, qui fit une partie de la route avec nous, en raffolait tellement qu'il les appelait « les divines truites ». A un endroit, à la ferme de *Grunsthinga*, la fermière nous a dit que, la veille de notre arrivée, ses gens avaient pêché dans leurs filets plus de huit cents truites, et cela dans un très petit lac sur une montagne. Quand ils revinrent deux heures après avec des chevaux, pour prendre ce riche butin, ils jetèrent le filet de nouveau, et cette fois on captura encore quatre-vingt-dix truites.

Avant de remonter en selle, Frédérik, comme toujours, donna quelques petits cadeaux aux enfants, qui remercièrent de la manière la plus gracieuse.

De mon côté, je voulus payer, mais je ne pus réussir à rien faire accepter. Notre hôte offre de nous accompagner une partie du chemin, de crainte que nous ne nous trompions de route, mais je n'accepte pas, étant tout à fait sûr de la direction que je dois suivre. Un gentil petit chien de la ferme court devant nous pendant deux heures; quand il arrive à un endroit où les sentiers se croisent, il se précipite dans celui que nous devons prendre, et court follement jusqu'à ce qu'il voit que nous le suivons : c'est vraiment à faire croire que cet animal est doué d'une intelligence humaine.

Nous aurions bien voulu arriver au *Grand Geyser* le même jour ; mais, cette fois encore, nous devions être désappointés.

Le temps était superbe : pas de vent, pas un nuage; le soleil brillait dans toute sa splendeur. Nous parcourûmes de grands espaces où la végétation était luxuriante. Des milliers de moutons couvraient les plaines et les collines; ils vivent ainsi en plein air, pendant tout l'été; ils n'ont pas de bergers : on ne s'occupe d'eux que lorsqu'ils s'approchent trop près des fermes; alors on les chasse de nouveau dans les montagnes.

Les moutons sont la principale richesse de l'Islande. On compte pendant l'été plus d'un demi-million de ces animaux, qui paissent dans ces parties inhabitées du pays. Partout nous en rencontrions : dans les vallées, entre les rochers escarpés, dans les plaines, sur les plus hautes montagnes, aussi loin que la vue peut s'étendre, même jusqu'au bord de la neige éternelle ; ils étaient tous fort gras, ce qui prouve que l'herbe ne leur manquait pas.

Contrairement aux moutons danois, ceux-ci ont tous des cornes : un mouton sans cornes en Islande est une rare exception.

Après midi, la chaleur commença à être insupportable pour nous comme pour nos chevaux, qui étaient en nage. Quel soulagement pour eux, lorsque nous devions traverser une rivière ou un cours d'eau quelconque ! Ils se désaltéraient alors à cœur joie. Nous fûmes obligés d'ôter successivement pardessus, redingotes, vestes, gilets et cravates, et d'en charger notre pauvre cheval de bât, déjà si fatigué. Nous avions bien peur que cette chaleur excessive ne nous rendît malades : il devait y avoir plus de trente degrés, et ce ne fut pas le seul désagrément. Le lac de *Thingvalla* n'abonde pas seulement en truites, des myriades de moustiques y pullulent aussi, et se répandent à une grande distance alentour. Nous dûmes nous envelopper la tête, le cou et la figure avec des mouchoirs, laissant seulement les yeux et le nez découverts.

Nous rencontrâmes une caravane ; tout le monde était dans le même costume que nous, même arrangement aussi pour protéger la figure, ce que nous croyions avoir inventé. Ces vilaines petites bêtes sont cause que nous ne nous arrêtâmes pas pour causer quelques instants, selon l'habitude dans ces rencontres. Ce fut un « *Sœlir verid per !* » hâtif de part et d'autre, et vite on continua son chemin.

A certains endroits, les sites sont ravissants, et on ne se lasse pas de contempler ces tableaux si variés et parfois féeriques. Je crois que l'on pourrait voyager des mois entiers dans ce pays sans se fatiguer des magnifiques paysages de cette nature sans pareille. Ceux qui n'ont pénétré qu'à une petite distance dans l'intérieur de l'île s'imaginent que le reste

ressemble à ce qu'ils ont vu ; mais il n'en est rien : plus on avance dans le pays, plus on marche de surprise en surprise; et l'intérêt du voyageur est continuellement tenu en éveil. Il va sans dire que cela n'a lieu que lorsque le temps est beau.

Un de nos compagnons de voyage, qui avait traversé la Suisse, l'Écosse et la Norvège, nous a assuré qu'il n'avait rien vu dans ces pays qui pût être comparé aux merveilleuses beautés de la nature en Islande. Nous rencontrâmes en chemin plusieurs Anglais qui visitaient l'île pour la troisième ou la quatrième fois, et ils nous dirent qu'ils comptaient bien y revenir.

Nous chevauchions toujours par cette chaleur tropicale, et bien des fois il fallut nous arrêter pour nous désaltérer aux ruisseaux limpides que nous traversions. Enfin, après six heures de marche, nous atteignîmes un endroit qui nous parut convenable pour nous reposer et prendre notre dîner. Nous débarrassâmes nos chevaux de leurs selles et fardeaux et les laissâmes brouter en toute liberté; nous nous assîmes ensuite à l'ombre d'une gigantesque tour de lave; là, nous dînâmes aussi bien que possible ; l'appétit ne nous manquait certes pas.

Au bout d'une bonne heure de repos, nous nous remîmes en route : nous étions à peine à moitié chemin.

L'aspect du paysage change de nouveau. Nous traversons des plaines qui s'étendent au loin de tous côtés. Soudain, nous voyons devant nous le lac *Langarvatu*, c'est-à-dire le « lac des sources d'eau bouillante » ; il n'est ni aussi grand ni aussi beau que le lac de *Thingvalla*, mais il offre un aspect plus extraordinaire. De nombreuses colonnes de vapeur s'élèvent l'une à côté de l'autre ; le *Grand Geyser* ne peut être fort éloigné ; ce que nous voyons ne nous en donne qu'une faible idée.

Nous traversons rapidement ce pays de soufre et de vapeur. A la chaleur accablante du jour a succédé une fraîcheur malsaine : nous remettons au plus vite les vêtements dont nous nous étions débarrassés quelques heures auparavant. Les moustiques ont entièrement disparu, et nous nous lançons au galop. Bientôt nous voyons des fermes ; les faucheurs

sont occupés à couper l'herbe qui entoure les habitations. A chaque ferme que nous passons, les chevaux veulent se détourner du chemin, mais nous ne pouvions songer à nous arrêter. Tout à coup, nous nous trouvâmes sur le bord d'un fleuve qu'il fallut traverser. On y voyait de nombreux canards sauvages ; des bandes de canetons suivaient leurs mères ; c'était un tableau charmant.

Le soleil disparaît derrière les glaciers étincelants ; le brouillard commence à tout envelopper. Nous traversons une espèce de désert où il n'y a aucune trace de chemin. Subitement nos chevaux s'arrêtent, semblent se consulter, et refusent d'avancer; qu'y avait-il donc ? Nous ne pouvions voir aucun obstacle.

Nous fouettons les pauvres bêtes, mais elles ne bougent pas; elles ne font que trembler. Nous comprenons enfin que nous sommes sur une mauvaise piste ; il doit y avoir là quelque passage dangereux, quelque fondrière sans doute, où nous aurions tous péri, et l'instinct merveilleux de ces animaux les en avertissait. Nous revînmes sur nos pas, et, une fois dans le bon sentier, nous allâmes à toute bride pour rattraper le temps perdu.

Il est huit heures du soir, et nous touchons à une haute montagne, couverte de broussailles ; le chemin qui conduit jusqu'au sommet est fort escarpé. Le brouillard s'épaissit de plus en plus.

Avant de m'engager dans cette montée, je me hâtai vers une ferme tout près et je demandai quelques renseignements sur la route. « Vous n'arriverez pas au *Geyser* ce soir, me dit-on, mais vous pouvez suivre le chemin de la montagne, il est bon et uni. Dans quatre heures vous arriverez à *Brùarà*, et, de l'autre côté du torrent, vous rencontrerez une ferme où vous pourrez vous reposer. » Je remerciai le fermier de ces renseignements et je voulus partir aussitôt; mais il commença, à son tour, à me faire des questions auxquelles je dus répondre. Je rejoignis ensuite, au plus vite, mon petit compagnon de voyage et nous commençâmes à gravir la montagne. Quand nous fûmes au sommet, nos chevaux prirent une allure fort rapide, et plus la nuit tombait, plus ils allaient vite.

L'obscurité augmentait rapidement : nous ne pouvions plus rien distinguer au delà de quatre à cinq mètres devant nous.

Nous dûmes mettre nos manteaux imperméables, tellement l'atmosphère était humide et glaciale. Au bout de quatre heures, nous entendîmes le sourd mugissement d'un torrent : c'était la chute du *Brùarà* que nous devions franchir. Nous nous hâtâmes encore davantage, et bientôt nous arrivâmes à l'endroit guéable du fleuve. Il a ici 80 pieds de largeur, et, au milieu, dans le sens du courant, une large fente de deux mètres est creusée dans le lit du rocher. Des deux côtés, une énorme masse d'eau tombe avec fracas dans ce gouffre, au-dessus duquel on a construit un pont de bois, le seul qui soit en Islande. C'est là que nous devons passer. Quelques mètres plus bas, tout le fleuve se précipite sur une déclivité entre deux murailles de rocher. Quel spectacle magnifique et grandiose! Quel bruit assourdissant! Nos chevaux s'arrêtent ; ils n'ont jamais passé ce torrent, et nous avons beaucoup de peine à les faire entrer dans l'eau ; le pont surtout les effraie ; il est presque entièrement caché sous une nappe d'eau : mais c'est le seul chemin à suivre, et ils se décident enfin à traverser la cascade.

Nous étions tout étourdis par le bruit des eaux mugissantes.

Il est près de minuit. Oh! qu'il nous tarde de rencontrer une habitation quelconque ! A chaque instant nous sommes trompés par d'énormes blocs de lave qui, de loin, ont l'apparence d'une maison. Au bout d'une bonne demi-heure, nous rencontrons un cheval : c'est signe qu'une ferme est tout près. En effet, cinq minutes après, nous l'aperçûmes, et nous nous hâtâmes d'y aller demander l'hospitalité pour la nuit. Malheureusement, on ne peut nous recevoir : il n'y a pas de chambre d'étrangers, rien que ce que l'on appelle « l'étuve ».

En Islande on nomme « étuve » une grande chambre arrangée comme du temps de Harald Haarfager : des lits de bois, grands, lourds, sont rangés le long des murs ; les hommes vont d'un côté, les femmes de l'autre ; quelquefois une sorte de cloison les sépare, mais c'est rare ; ces lits peu-

vent contenir deux ou plusieurs personnes ; et l'on n'a pas le droit d'en occuper un pour soi seul, tant qu'il y a d'autres hôtes à loger ; il faut faire place pour ceux qui arrivent.

La ventilation dans cette sorte de dortoir est tout à fait insuffisante, ce qui ajoute au désagrément de cette agglomération.

On pensera, sans doute, qu'un tel état de choses doit être préjudiciable à la moralité de ces pauvres gens ; mais ce n'est nullement le cas ; les mœurs des paysans sont mille fois meilleures que celles des habitants des villes : ces braves gens sont très chastes, dans leur langage comme dans leur conduite. Les anciennes lois du pays sont fort sévères sous ce rapport.

Néanmoins, nous ne pouvons passer la nuit dans « l'étuve », et je demande : « Combien y a-t-il d'ici à la ferme la plus proche ? — Une demi-heure à cheval. » Nous continuâmes notre marche dans l'obscurité et le brouillard. Au bout d'une demi-heure nous arrivâmes à la ferme de *Vesturhild;* un sentier à travers les prairies y conduisait.

Nous nous arrêtâmes devant la maison ; tout le monde était couché, mais on avait entendu le piétinement de nos chevaux, et l'on vint voir ce que c'était ; l'une après l'autre des têtes se montrent à une fenêtre au-dessus de la porte d'entrée. Je saluai en disant : « *Her sè Gùd!* (Que Dieu vous bénisse !) » Je demandai alors : « Pouvez-vous recevoir deux voyageurs pour la nuit ? » Les gens à la fenêtre se regardèrent, se consultèrent; enfin l'un d'eux cria : « Venez-vous de l'étranger ? — Oui, nous venons de Copenhague. » La délibération recommença à la fenêtre, où plusieurs nouvelles figures parurent. On nous regardait avec beaucoup de curiosité : nous étions comme un spectacle pour tout le monde. Le pauvre petit Frédérik mourait de fatigue et de sommeil ; je craignais qu'il ne s'endormît sur le dos du cheval, si nous devions aller plus loin ; et je tâchai de remonter son courage. Soudain, la porte de la maison s'ouvrit, et un homme vint vers nous. « Nous n'avons pas de chambre d'étrangers, dit-il, mais il y a encore place dans l'étuve ; si vous voulez vous en contenter, vous êtes les bienvenus. — Y a-t-il loin d'ici à une autre ferme ? dis-je. — *Austurhild* est

à une heure d'ici, répondit-il, et là vous trouverez une chambre luxueuse. » Je me décidai aussitôt, il fallait au plus vite nous rendre à cette ferme. « Attendez un instant, » dit le fermier, et il se précipita derrière la maison ; peu après, il reparut à cheval : « Donnez-moi votre cheval de bât, dit-il, je vais vous accompagner : il fait si obscur, et vous ne connaissez pas le chemin. » Je le remerciai de tout cœur, et saluant les nombreux visages à la fenêtre, nous partîmes à toute vitesse.

En moins d'une heure nous arrivâmes à une grande et belle ferme ; notre guide descendit de cheval, grimpa sur le toit, et se penchant au-dessus d'une petite fenêtre, il cria de toutes ses forces : « Que Dieu soit ici ! » De l'intérieur de la maison on fit la réponse traditionnelle : « Que Dieu vous bénisse ! » Il sauta en bas, remonta en selle et nous dit adieu. J'eus beaucoup de peine à lui faire accepter une petite rémunération pour le grand service qu'il nous avait rendu. « Nous sommes accoutumés à aider les étrangers sans être payés », dit-il.

A peine était-il parti qu'une jeune fille sortit de la maison, son frère la suivait; ils vinrent vers nous. Nous échangeâmes les salutations d'usage, et je fis des excuses pour les avoir dérangés à cette heure de la nuit. « Oh ! n'en parlez pas, dit-elle, ce n'est rien du tout; mes parents seront très heureux de vous offrir l'hospitalité ; veuillez seulement attendre un instant que j'allume la lampe. » Son frère prit nos chevaux, et elle revint nous introduire dans la maison. Nous passâmes par un grand vestibule, et nous entrâmes dans un charmant petit salon, d'où nous sortîmes aussitôt pour ôter nos manteaux tout mouillés par l'épais brouillard. A notre retour, nous vîmes avec étonnement que cet appartement était meublé comme les salons de Copenhague : un beau tapis recouvrait le plancher ; au milieu il y avait un canapé et une jolie table ronde ; contre les murs étaient une bibliothèque et d'autres meubles en acajou et bien soignés.

Il était minuit passé ; il fallait songer à notre souper : nous n'avions rien mangé depuis midi. Je fis chauffer une de nos boîtes de conserves ; notre hôtesse mit sur la table une

nappe d'une éclatante blancheur, et en quelques minutes nous eûmes un repas digne d'un roi.

Nos lits furent faits dans deux chambres séparées ; on nous traita avec beaucoup d'égards. On nous donna à choisir entre des édredons et des couvertures de laine ; nous préférâmes ces dernières, car le temps était fort doux. Nous allâmes nous coucher aussi tôt que possible, après avoir, comme d'habitude, dit nos prières du soir ensemble ; Frédérik ne tarda pas à s'endormir d'un sommeil de plomb. J'allai alors dans ma chambre, où, avant de songer à me reposer, il fallut réciter mon bréviaire pendant une heure ; je voulais ainsi anticiper sur le lendemain, ne sachant pas quels empêchements pourraient survenir. Une fois au lit, je dormis profondément.

Nous nous réveillâmes bien tard le lendemain matin. Le soleil dardait ses rayons chauds et brillants dans nos chambres quand nous ouvrîmes les yeux. Après avoir pris notre café, nous allâmes admirer la beauté du paysage autour de nous ; c'était un superbe tableau. D'imposantes montagnes, une vallée délicieuse, et, dans le lointain, des glaciers étincelants de blancheur ; parmi eux le mont *Hécla* entièrement couvert de glace et de neige. Les montagnes, les glaciers, les vallées, tout a revêtu un aspect nouveau, la splendeur du jour ajoute beaucoup à la beauté de la scène, et l'air est tout embaumé du parfum des fleurs des montagnes. A droite, on aperçoit *Hankadalr* et le *Grand Geyser* fumant et rugissant.

J. SVEINSSON, S. J.

M. ANDRÉ THEURIET

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

M. André Theuriet ne devait pas mourir sans être de l'Académie française; il fallait donc se hâter, car le nouvel élu est né en 1833.

L'âge n'est pas son seul titre; il a longtemps et activement collaboré à la *Revue des Deux Mondes;* il a produit un nombre respectable de volumes en prose et en vers; il a beaucoup de camarades et vraisemblablement peu de jaloux et d'ennemis. L'écrivain arrive à l'Institut comme le fonctionnaire est arrivé à la retraite et à la Légion d'honneur. Il sera chez lui dans l'habit vert.

La critique est un peu embarrassée en présence du nouvel immortel. Sa carrière, du moins ce qui appartient au public, est simple; ni scandales bruyants, ni vertus insignes, ni services extraordinaires, ni succès foudroyants. Il a été un romancier moyen, heureux et appliqué.

Si la biographie est mince, l'œuvre est volumineuse; rien de très saillant, en bien ou en mal. André Theuriet ne s'est jamais condensé en une de ces œuvres qui ravissent l'admiration ou qui soulèvent de retentissants débats. Pour en parler en connaissance de cause, sans se borner à des souvenirs perdus déjà dans un lointain vaporeux, il faudrait se résoudre à parcourir une trentaine de volumes. Quand on n'y est pas obligé par une tâche officielle, on hésite; car c'est beaucoup de temps et de peine pour un petit plaisir et un maigre profit. Aussi, journaux et revues se sont-ils généralement contentés d'une notice prise dans un Vapereau quelconque, cousant à la suite quelques appréciations dont la bienveillance fait pardonner le vague. On loue le sentiment de la nature qui caractérise l'auteur et ses « foresteries »; on plaque sur le tout des épithètes appropriées qui se résument à dire que l'amour des bois est sincère, la palette délicate, la flore riche, le style fait exprès pour ces choses agrestes et pittoresques. Et l'on se croit quitte.

Y a-t-il quelques idées au milieu de ces descriptions de l'Argonne, de la Touraine ou de la Savoie ? Que conclure de ces histoires sentimentales et de ces dialogues idylliques cueillis à travers champs ? Que pense l'auteur de Dieu, de l'âme immortelle, du monde, de notre vie et de notre destinée ? A-t-il vu et salué le créateur en parcourant sa merveilleuse création ? Croit-il à la divinité de Jésus-Christ, à la mission surnaturelle de l'Église ? Met-il au moins une différence essentielle entre le plaisir et la vertu ? Quelle est enfin la portée morale, philosophique et religieuse de cette œuvre qui ouvre à son auteur les portes d'une Académie dont furent membres Corneille, Bossuet, Voltaire, Renan et Pasteur ? S'est-il contenté d'être un amuseur plus ou moins goûté, ou a-t-il visé un but plus élevé que de gagner honnêtement les honoraires de ses éditeurs et de faire lire à ses contemporains quelques pages convenablement écrites ? La critique en vogue ne se préoccupe guère de ces questions.

I

Qu'elles soient écrites en vers ou en prose, qu'il s'agisse de prairies émaillées de fleurs, de champs couverts de moissons dorées, de forêts à la sombre ramure, d'eaux frissonnantes sous le souffle du soir ; qu'on y amène de vrais campagnards d'origine, âpres dans leurs rancunes et attachés à la terre, comme Mme Heurteloup, ou des villageois d'occasion, cherchant dans une villégiature quelque diversion aux travaux et aux plaisirs de la ville ou obéissant aux usages mondains ; quels que soient, en un mot, les personnages, le cadre et la mise en train, les pastorales sont rarement intéressantes, parce qu'elles sont rarement vraies. De tous les genres c'est le plus artificiel, le plus aisément faux. Je ne parle pas ici de Longus, d'Honoré d'Urfé ou du chevalier de Florian, mais de Théocrite, de Virgile, de George Sand ; car ceux-là mêmes n'ont qu'un naturel de convention. La grossièreté de Zola est littérairement aussi détestable que la fadeur de Berquin.

M. André Theuriet a su éviter beaucoup de ces défauts ; pas tous, ni entièrement. Les mœurs qu'il décrit, les scènes qu'il raconte, les paysages qu'il dessine, les figures qu'il évoque, le langage qu'il reproduit ; bref, les personnages qu'il invente et les milieux où il les fait vivre sont vraisemblables. Ce littérateur est

aussi un observateur. Il a vu ces champs et ces bois quand l'hiver jette une fourrure de neige ou une parure de givre sur leur dénûment, quand le printemps fait monter la sève sous l'écorce et chanter les nids dans le feuillage, au soleil éblouissant d'été et à travers les brumes mélancoliques d'automne ; il les a vus de ses yeux le matin quand tout s'éveille dans la lumière et la fraîcheur, à midi quand tout languit et respire avec peine sous des averses de rayons, le soir quand le soleil, près de disparaître, enveloppe cette nature amie d'un sourire plus tendre et plus doux, et quand les étoiles tremblantes s'allument dans l'azur de la nuit. Tout cela est souvent décrit.

On rencontre, à travers les pages de ces volumes, de robustes paysans, sombres ou narquois, laboureurs, semeurs, moissonneurs, vendangeurs ; des ouvriers qui préparent, au fond de provinces reculées, à la sueur de leur corps, le luxe et le bien-être des villes, bûcherons, charbonniers, voituriers, maraîchers, tisseurs de laine ou de soie, fabricants de chaussures ou confectionneurs de modes. Les femmes y sont aussi nombreuses, jeunes et vieilles, aimables et sévères, insoucieuses du lendemain ou parcimonieusement économes, folâtrant dans les prés où elles se répandent en essaims de faneuses, préparant dans la ferme les repas du mari et réparant les habits des enfants, jasant ensemble dans les longues soirées d'hiver ou vaquant, tristes et pauvres, à leur besogne solitaire, grand'mères à l'indulgente sagesse, au visage vénérable et aux pas tremblants, petites filles aux joues fraîches et aux propos étourdis, belles-mères dures et acariâtres, sœurs dévouées, adolescentes dont le cœur et l'œil inquiets se tournent vers l'avenir, veuves qui songent au passé derrière leur voile de deuil.

Ceux-ci descendent évidemment d'une lignée d'aïeux agrestes et portent dans leur sang et dans leurs moelles, comme *Sauvageonne*, l'amour de la lande et de la forêt ; ceux-là ont été entamés par la civilisation des villes ou la corruption de la fabrique et n'attendent qu'une occasion pour fuir le devoir en désertant ces campagnes où ils trouvaient avec un travail honnête la joie et la santé. Il y a des natures aimantes et bonnes qui semblent avoir besoin de se sacrifier ; chez d'autres le vice, comme un serpent engourdi, n'attend qu'un coup de soleil pour dérouler ses hideux anneaux.

Qu'on n'aille pourtant pas croire que M. André Theuriet ne sort jamais des fermes, ne se promène que dans les bois, ne connaît que la vie et la psychologie élémentaires des rustres et n'écrit que des idylles. Quand il ne s'agit pas d'un très grand écrivain, on se souvient surtout de ce qui domine chez lui, on répète indéfiniment ce qui a été dit à l'origine par quelque critique célèbre qui fut le parrain du débutant et on le définit sommairement par ce qui met de la différence entre lui et ses rivaux. Ainsi se forme l'opinion et s'écrira plus tard l'histoire. Reboul restera le poète de l'*Ange et l'Enfant*, Millevoye de la *Chute des feuilles* et M. Sully Prudhomme du *Vase brisé*.

André Theuriet nous a d'adord transportés dans les champs, et il les préfère encore, quoique de moins en moins; mais il n'a jamais détesté la ville et dédaigné d'y prendre ses héros. Les drames bourgeois de *Toute seule* se passent en plein Paris. L'auteur accoste volontiers les marquis de toute provenance et de toute qualité pour se faire raconter leur histoire; il fréquente, lorsqu'il le peut, dans les salons des grandes dames; il entrebâille les ateliers d'artiste; il visite les ménages d'ouvrier; il entre dans les manufactures et les fabriques à la suite des patrons et des ouvrières, comme dans *Péché mortel;* il raconte les vicissitudes commerciales et les histoires intimes d'une boutique dans une petite ville et des gens qui y vivent, comme *Au Paradis des Enfants;* il connaît mieux que pas un les bureaux des ministères et des administrations, les entresols des libraires en vogue, les études d'avoué, les cabinets d'hommes d'affaires et les antres de la chicane.

Un de ses romans, l'*Affaire Froideville*, a même pour sujet une affaire ténébreuse, romanesque, compliquée, et les hommes de la partie en vantent l'exactitude. Dans ce poète bucolique il y avait un praticien retors, très au fait des mœurs d'employé. Ici les garçons de bureau remplacent les bergers; au lieu d'allées ombreuses on erre dans de longs corridors et l'on respire, à la place des aromes de la forêt, l'odeur des vieux dossiers. L'œil habitué aux perspectives des hautes futaies où chantent les rossignols et les merles contemple la verdure jaunie des cartons que rongent silencieusement les mites.

Quelques juges, d'ailleurs favorables, ont méconnu, sans le vouloir, l'étendue et la variété de l'œuvre d'André Theuriet. Rien

n'est agaçant et désastreux comme ces appellations homériques par lesquelles on désigne de trop bonne heure un écrivain et que démentiront en vain toutes les productions d'une vie. Nous sommes, en réalité, souvent très loin des *Enchantements de la forêt* et des excursions botaniques, *Sous bois*, dans l'Argonne.

II

Comme plusieurs de nos contemporains, André Theuriet débuta par des volumes de vers ; mais la poésie n'ayant qu'un débit limité, il se lança dans le roman en prose, dont l'écoulement est plus facile.

Le *Livre de la Payse* est un recueil d'impressions et de souvenirs variés, dans des strophes d'un jet un peu faible mais sagement travaillées. L'auteur a le souci de la forme comme un demi-parnassien, mais il a de plus le sentiment et le rêve. Ses nuances un peu effacées n'éblouissent pas ; ses rythmes et ses rimes n'étourdissent pas ; ses images et ses comparaisons ne présentent rien d'inouï ; mais on devine, à travers l'apprêt littéraire, une âme qui a sincèrement voulu sentir ce que l'écrivain s'efforce de traduire. A un décor de pacotille, à des réminiscences de bibliothèque et de musée, il préfère le ciel, les horizons, les oiseaux, les fleurs, les arbres et les sites de France ; à des féeries orientales, à des excentricités d'outre-monts ou d'outre-mer, à des bizarreries du Japon ou de la Chine, à des contes d'Espagne et d'Italie, à des rêveries sur les bords de lacs ou de rives imaginaires, aux condors des Andes et aux fauves des jungles, il substitue ce que ses yeux ont directement contemplé, ce que son cœur a éprouvé. Ce parfum de sincérité suffit pour sauver son œuvre de la banalité. S'il n'a pas été plus loin dans la nature et dans l'âme, c'est que la puissance lui a manqué ; il avait le bon vouloir et il suivait le bon chemin.

Le *Jardin d'automne* donne l'idée d'une arrière-saison avec ses fruits tardifs qui tombent sur la mousse, ses feuilles jaunissantes et ses effets de soir tiède et calme. L'indécision des contours, la pâleur des teintes et la faiblesse de la voix peuvent alléguer pour excuse l'à-propos. Il y a là, d'ailleurs, comme partout chez André Theuriet, des détails et des recoins bien notés. On cite souvent la *Ménagère :*

Elle travaille à sa tâche
Sans relâche,
Assise au seuil du jardin.
Au linge de la famille
Son aiguille
Redonne un lustre soudain.

Ce n'est pas capiteux, mais de bien bon exemple!

Les *Voix de Printemps* ont presque le même timbre un peu banal et voilé. L'auteur ne peut varier et graduer son ton et ses effets aussi aisément que ses titres.

Dans ses derniers romans, le *Mariage de Gérard*, *Cœurs meurtris*, *Flavie*, M. André Theuriet essaie de se renouveler; il met plus souvent en opposition le campagnard à l'âme élémentaire et naïve avec le citadin aux intérêts complexes et raffinés, la « payse » ingénue avec la névrosée parisienne, le courtaud de boutique avec le mondain à la mode; mais il a le bon sens et le bon goût d'en réduire la psychologie au nécessaire, de ne pas accabler ses lecteurs, gens de moyenne culture, par de subtiles analyses renouvelées de Stendhal. Il se rapproche de François Coppée plus que de Paul Bourget; il est donc tout naturel que le poète du *Chemin des bois* et le prosateur du *Journal de Tristan* aille rejoindre sous la coupole d'immortalité le poète des *Humbles* et le prosateur de *Toute une Jeunesse.*

Le nouvel académicien a essayé, lui aussi, du théâtre; mais il y a été moins heureux que son ami; il n'a fait ni le *Passant* ni *Pour la Couronne.* Ne parlons pas de quelques fantaisies champêtres peu adaptées à la scène : *Théâtre de campagne*, *Vieille Maison*, les *Fraises*, doivent être lus sous un arbre, dans la brume du soir. *Jean-Marie* et la *Maison des deux Barbeaux* ont été joués.

Jean-Marie est un petit acte en vers, une élégie délicate, émouvante, un peu frêle. C'est l'histoire d'un brave marin breton qui part, emportant et laissant des promesses sincères. Il revient enfin, toujours fidèle; mais on a été moins constant au village et il retrouve une mère avec plusieurs enfants dans un nouveau ménage. On ne l'a pas oublié pourtant, il peut s'en convaincre; ce sont les circonstances qui ont été plus fortes que les volontés. En homme de conscience et de cœur, il ne veut pas troubler cette paix et ce bonheur qui se fortifient tous les jours, et il s'en va de

nouveau courir les mers, l'âme pleine de regrets, sans doute, mais aussi des joies du devoir accompli.

La *Maison des deux Barbeaux* est une comédie en trois actes et en prose. Elle est extraite du roman qui porte ce titre. Cette peinture de mœurs et de travers bourgeois ne manque ni de relief ni d'habileté. Elle a eu du succès, quoique ce soit le mari et non le séducteur qui ait définitivement le beau rôle. Mais le théâtre demande un intérêt condensé, un entrain et un éclat que n'a pas le feuilletoniste, plus exact à décrire qu'agile et puissant dans l'action et la vie.

On comprend qu'il est impossible d'analyser ici et même d'énumérer toutes les œuvres d'André Theuriet. La plupart ont été publiées dans la *Revue des Deux Mondes*, dans *le Correspondant* et dans la *Revue bleue*. On n'a pas non plus la ressource d'y choisir une œuvre capitale et populaire, une création maîtresse qui résume les qualités, les défauts et les idées de l'écrivain. De vrai, cet ensemble d'aspect si touffu, si compliqué de descriptions, de faits et de psychologie, est moins riche et moins varié qu'on serait porté à le croire. D'une certaine distance tout se confond et se ressemble. C'est presque toujours la même lutte des mêmes instincts contre les convenances et leur habituel triomphe.

Dans *Reine des bois*, André Theuriet peint la forêt de Vivey sous tous ses aspects : sous la neige et dans les fleurs, sous son manteau d'hiver et dans ses atours de printemps, assoupie au soleil ou étincelante de givre ; c'est son véritable héros. Dans *Charme dangereux*, c'est l'étude narrative et philosophique des passions mondaines. Avec *le Mari de Jacqueline*, nous revenons aux champs.

En somme, le côté descriptif et le genre idyllique dominent. Quel que soit le cadre choisi, il est bien rare qu'il ne soit, de façon ou d'autre, envahi et enguirlandé par toute une végétation d'arbres ou de fleurs. Les fabriques sont au milieu de la campagne, sur la rivière, à l'orée du bois ; les citadins vont en chasse ou en villégiature ; les reclus les plus modestes ont au moins une apparence de verdure autour d'eux, cultivent quelques pauvres plantes et s'élancent ainsi loin de leur prison par le regret et par le désir. M. André Theuriet est trop fort sur la botanique, sur l'entomologie et les diverses branches de l'histoire naturelle pour

écrire longtemps sans utiliser ses connaissances. La chasse aux papillons coûte gros à plus d'un personnage de ses livres.

III

Quelle est la valeur littéraire de ces livres ? L'auteur dépasse la mi-côte, sans atteindre les sommets. On a comparé *Rochers inaccessibles* aux meilleures pages de Topffer ; c'est beaucoup dire. Il y a moins d'esprit, moins d'humour, moins de pénétration, moins d'originalité dans les *Œillets de Kerlaz*, dans *Tentation* et dans les *Deux Sœurs* que dans les *Nouvelles genevoises* et surtout dans les *Réflexions et Menus Propos ;* il y a peut-être plus de légèreté dans l'auteur français que dans son modèle suisse.

Les romans d'André Theuriet sont composés avec soin, sinon avec puissance ; il connaît son métier et l'art d'intéresser la masse des lecteurs. Il n'a pas la concentration savante de Mérimée, l'entrain fou d'Alexandre Dumas, l'observation profonde d'Honoré de Balzac, l'ampleur enveloppante de George Sand, l'élégance d'Octave Feuillet, l'éclat de Théophile Gautier, l'émotion discrète de Jules Sandeau ou de Saintine, la précision réaliste de Flaubert ou de Maupassant, l'ironie voluptueuse d'Anatole France, la fantaisie d'Alphonse Daudet, la passion d'Alfred de Musset, la magie de vision et d'expression de V. Hugo, l'abondance enchanteresse de Lamartine ; mais il a quelque peu de tout cela. C'est moins un écrivain original et de verve qu'un auteur adroit et de reflet. Son élan calculé ne l'emporte ni aux cimes ni aux précipices. Il garde l'équilibre entre l'idéalisme et le réalisme et trottine honnêtement entre deux, plus près de la terre que des astres.

Ces hommes de savoir-faire excellent dans le détail ; c'est par là aussi que vaut Theuriet ; non pas qu'il ait de ces trouvailles qui enrichissent du coup, diamants ou pépites, mais il tire profit des ressources communes. Ceux mêmes qui se croient obligés d'avouer que ses histoires peu neuves sont un peu simples ne manquent guère d'ajouter qu'elles sont contées de façon charmante.

Il ne faudrait cependant pas y regarder de trop près. Certaines pages sont ouatées d'épithètes, et rien n'est antifrançais comme ce rembourrage et ce pailletage. S'il nous dépeint *Reine des Bois* portant un sac de faînes sur ses épaules, faisant boire un bouillon à son vieux père, écossant des fèves ou allumant le feu, M. André

Theuriet ne manque pas de nous dire de quelle robe est habillée et de quelle façon est coiffée la fille du fermier Vinçard dans chacune de ces mémorables circonstances. M. Bourget lui-même trouverait cette exactitude excessive, quoique chaque toilette puisse recouvrir et symboliser un « état d'âme ». Que penser aussi de ce pauvre décrépit que le « simple contact des corolles mauves, cramoisies, d'un bleu tendre ou d'un blanc de lait rajeunissait » ?

Voici un échantillon du style de M. Theuriet pris au hasard dans *Paternité*. C'est un tableautin comme il y en a des centaines dans ses œuvres :

Tout en se hâtant, Delaberge trouvait un lustre plus frais aux verdures des taillis, une qualité plus savoureuse à l'air qu'il respirait. L'égrénement argentin de quelques sonneries de village s'envolant pardessus les bois le berçaient gaiement, tandis qu'il dégustait les souvenirs de sa précédente visite. Il revoyait Mme Liénard sous la charmille, avec sa pétulance de gestes et d'allure, son aimable sourire, ses luisants yeux bruns et sa grâce sauvage. Il se remémorait ses moindres paroles et se les répétait complaisamment, comme on aime à reporter à ses narines une rose cueillie en chemin.

Il serait injuste et déraisonnable de juger un auteur sur quelques lignes détachées. Sous le bénéfice de cette réserve, il n'est pas besoin d'une analyse bien subtile pour découvrir les défauts de cette manière. Voici un autre passage de *l'Oncle Scipion Maginot;* c'est un bout de paysage, cette fois :

Parvenu à la lisière du taillis, j'aperçois tout à coup la plaine de Combles et de Véal, onduleuse au lever du soleil, étalant sous une lumière blonde ses cultures multicolores. Les seigles frissonnants ont des houles d'un vert argenté ; les trèfles incarnats se déroulent comme un tapis de pourpre ; les luzernes bordent d'une bande foncée l'or éblouissant des colzas. Au-dessus de cette mer de plantes céréales ou fourragères, dans le ciel couleur de perle où elles demeurent invisibles, les alouettes par centaines chantent, et, de même que la rosée matinale rafraîchit les végétations éparses, une rosée de larmes mouille mes yeux et me rafraîchit le cœur.

IV

Plaçons-nous maintenant à un point de vue plus élevé. Quelle est la valeur morale des vers et de la prose de M. André Theuriet ?

Ses descriptions et ses récits ont rarement la brutalité physio-

logique des naturalistes. Supérieur comme conception esthétique à la grossièreté obscène de Zola, il cherche, dans les natures et les situations les plus humbles, à découvrir et à dégager la parcelle de poésie et d'intérêt qu'elles renferment ; il ne s'applique pas de parti pris à fouiller les bas-fonds et à faire tressaillir dans ses lecteurs les fibres honteuses. Ses livres ne sont pourtant pas sans danger, surtout ceux de la dernière époque. Peut-être, en homme positif et avisé, observe-t-il que la vogue est de plus en plus de ce côté. Ses admirateurs eux-mêmes célèbrent chez lui « l'appel troublant des félicités idylliques ».

Rien n'est si doux que le charme d'aimer !

C'est un de ses vers ; c'est l'impression qui se dégage de *Raymonde*, de *Sauvageonne*, d'*Amour d'automne*. Si elle n'est pas répugnante, elle n'est pas inoffensive et chaste.

M. Auguste Filon écrit, dans la *Revue Bleue*, à propos des *Deux Sœurs :* « Les femmes l'adorent, parce qu'il est à la fois bien plus voluptueux et bien plus décent que M. Zola. Il leur conte des choses énormes, avec des suavités, des délicatesses de confesseur. Depuis que ce monde tourne, les femmes prennent le sensualisme mystique pour de l'idéalisme : Theuriet fait semblant de donner dans ce panneau. »

Ailleurs, faisant allusion à une scène d'un autre roman : « Quel maître que Theuriet dans la science des contacts et de l'électricité amoureuse ! Et quel goût ! Pas un geste de trop, pas un cri de faux ! Je m'accuse d'avoir lu deux fois cette page ; morceau condamnable, damnable, si vous voulez, mais très friand. »

On comprend ce qu'il y a sous ces euphémismes. Aussi un critique, après avoir rendu compte de *Bracelet de Turquoise*, historiette imprimée pourtant sous couverture blanche, dans une bibliothèque pour jeunes filles, ajoute spirituellement qu'il conseillerait, s'il était le diable, au jeune homme qui veut séduire une femme de se présenter au moment où elle vient de lire un volume de Theuriet.

On pourrait aussi montrer çà et là, dans cette œuvre peu doctrinale cependant, force traces des erreurs qui ont eu de la vogue dans le public et dans les cénacles littéraires : influence exagérée de l'atavisme et de l'hérédité, théorie déterministe des milieux, innocence de la passion irrésistible, etc. Il n'y a pas jusqu'au

paradoxe très usé de la réhabilitation de la femme par l'amour qui ne l'ait tenté. Mais son défaut capital et qui les résume tous, c'est un paganisme sensuel. Ses campagnards, et ses citadins aussi, obéissent à la loi de l'instinct ou aux impulsions extérieures « avec l'insouciance des animaux et des chênes », sans plus de souci de la morale et de tout au-delà.

On pourrait comparer les livres de M. Theuriet à ces plantes délicates et maladives que l'on cultive dans des appartements fermés et chauffés. Elles sont belles, sans doute, mais pâles, frissonnantes, éphémères et inféconds. On y sent l'artifice et la contrainte. Combien plus poétiques sont les fleurs poussées dans la forêt ou sur la montagne, libres et parfumées, assez robustes pour résister au vent et au soleil et portant dans leur calice des générations infinies ! Certaines pages plus brillantes ressemblent trop à ces belladones avec lesquelles s'empoisonnent ses héroïnes.

V

La biographie de M. Theuriet s'accorde assez bien, malgré les apparences contraires, avec son œuvre littéraire.

Né à Marly-le-Roi en 1833, il le quitte à l'âge de quatre ans pour suivre son père en Lorraine. Il entre comme lui dans l'administration et met à profit ses déplacements et ses loisirs de receveur de l'enregistrement pour étudier la nature ; ses rapports forcés avec les paysans lui font voir à fond leur âme.

Tout jeune il avait parcouru les Vosges, sac au dos, avec trois camarades. Nommé receveur à Varennes, il visite les gorges de l'Argonne une première fois en compagnie d'un garde général des forêts, son commensal à l'*Hôtel du Grand Monarque*, et une seconde fois en 1876, vingt-deux ans plus tard, avec son ami le peintre Bastien-Lepage. Il a conquis ainsi le droit d'en parler souvent.

Transcrivons le passage suivant, parce qu'il explique la genèse du talent et des livres d'André Theuriet, et aussi parce qu'il renferme une leçon.

Fistié (un receveur de ses amis) avait de l'humour et un ton d'esprit original, mais son style était embroussaillé d'images trop touffues et de subtilités germaniques ; il n'avait pas, comme on dit aujourd'hui, *l'écriture artiste*. Je le poussais à prendre plus de soin de la composi-

tion et à nettoyer ses phrases. Lui, en revanche, me faisait mieux sentir l'intime poésie de la nature et me tournait vers l'observation minutieuse de la vie paysanne. Grâce à lui, je devins plus assidûment épris de la forêt, et je m'initiai plus sérieusement aux mœurs des gens des bois. J'appréciai alors pleinement les beautés de ce sauvage pays d'Auberive, et je bénis l'heureux hasard administratif qui m'y avait amené.

Les combes ombreuses où de minces filets d'eau sourdaient au fond des entonnoirs feuillus, les fermes solitaires enclavées dans les bois, les silencieux pâtis semés de genévriers, les futaies solennelles comme un temple, les campements de charbonniers ou de bûcherons au revers des coupes ensoleillées ; tout ce monde mystérieux d'arbres, d'oiseaux et de fleurs agrestes, me devint familier et cher. Je m'appliquai à profiter des aubaines que me procurait ma profession d'employé pour pénétrer plus avant dans l'âme des paysans. Je les étudiais en forêt, dans mon bureau, à ma table d'auberge ; je les faisais causer des choses qui les intéressaient, je recueillais leurs chansons rustiques; je notais leurs pittoresques et énergiques expressions patoises ; chaque soir, je rentrais avec une nouvelle trouvaille, et les journées, maintenant, me semblaient trop brèves.

En 1865, André Theuriet fut nommé rédacteur au ministère des finances et appelé à Paris. Il eut là, pendant cinq ans, pour voisin, pour ami et pour Aristarque, Edmond Gondinet, le joyeux auteur des *Grandes Demoiselles* et de *Gavaud, Minard et Cie*. Il a raconté dans une sorte d'autobiographie la scène de leur rencontre. On y entrevoit un petit coin de ces mœurs bureaucratiques plus en honneur que jamais chez nous, au grand dommage du budget et de l'esprit d'initiative :

— Ah ! s'écria-t-il en m'apercevant, vous voici enfin des nôtres ! Tant mieux ! Vous verrez qu'on est très bien ici pour travailler.

Il y était très bien, en effet, et on lui laissait les coudées franches. Grâce à l'amitié d'Augustine Brohan, qui l'avait recommandé à un personnage haut placé dans le monde officiel du second empire, on ne le tracassait guère sur l'emploi de ses heures de bureau.

Démissionnaire en 1886 et libre de toute contrainte, André Theuriet partage son temps, assure-t-on, entre la composition de ses livres et des voyages qui en sont la préparation.

Il ne s'est pas contenté de regarder la nature ; il a lu et imité. Après avoir été un fervent des *Nuits* d'Alfred de Musset et de *Rolla*, il s'attache aux auteurs du seizième siècle, mis à la mode par Sainte-Beuve et les romantiques : Amyot, Montaigne, Ron-

sard, Mathurin Régnier. La Fontaine, droit continuateur de ces traditions gauloises, devient son livre favori. S'étant mis aux classiques grecs, il fut enchanté par Homère ; mais Théocrite qu'il lut à la campagne, par une claire matinée de septembre, fut pour lui, affirme-t-il, une révélation. Nous le croyons; mais les quatre cents vers dithyrambiques de l'*Acropole*, en l'honneur du polythéisme grec, ne prouvent pas qu'il ait bien saisi le génie hellénique ; les épithètes banales et les rimes faibles y abondent.

L'*Intermezzo*, de Henri Heine, mélange singulier de paganisme antique, de passion moderne et d'humour allemand l'ensorcèle ; ce qui n'est pas entièrement à sa louange. Il est aussi facile de voir qu'il a lu beaucoup les romanciers contemporains, peut-être plus que les grands écrivains du dix-septième siècle.

En somme, le trait le plus saillant de cette longue carrière de M. André Theuriet, c'est que ce grand amateur de forêts et de montagnes, ce fécond descriptif de paysages champêtres, ait vécu pendant un tiers de siècle dans les bureaux de l'enregistrement et dans les cadres de l'administration. Nombre de ces pages de prose et de vers où le public et les critiques respirent à pleines narines des parfums lorrains et des bouffées de vie libre et presque sauvage, ont été écrites sur un rond de cuir, avec l'encre et le papier du gouvernement, par un employé modèle !

Est-ce un signe de force, de vocation, ou de simple souplesse, que cette longue patience qui concilie, sans trop de souffrance, le soin de la paperasse avec l'amour de l'idéal ? Quoi qu'il en soit, ce chemin a conduit M. Theuriet au palais des Immortels.

Que le nouvel élu se hâte toutefois, s'il veut laisser quelque chose dont la postérité se souvienne, une pièce de vers ou un roman, une strophe ou un chapitre. Ce qu'il a produit jusqu'ici, malgré des qualités réelles, est condamné à l'oubli. S'il n'y ajoute une œuvre hors de pair, son nom grossira la liste des académiciens et figurera dans les nomenclatures littéraires; il ne survivra pas dans la mémoire des hommes. Et qu'est-ce qu'une vie usée à faire des volumes qui ne sont ni de vrais beaux livres, ni de vraies bonnes actions ?

ÉT. CORNUT, S. J.

LA GÉOGRAPHIE

DANS SES RAPPORTS AVEC LA GÉOLOGIE[1]

I

Sous ce titre : *Leçons de géographie physique*, le savant professeur présente au grand public les leçons qui ont fait le sujet de son enseignement oral à l'Institut catholique de Paris durant ces dernières années.

L'objet indiqué par ces deux mots : *Géographie physique*, est fort étendu; mais le nom seul de M. de Lapparent nous avertit déjà que dans ce vaste domaine, le côté géologique surtout sera mis en lumière. Voici d'ailleurs comment l'auteur s'en explique :

« La géographie physique doit être, par raison d'étymologie, la description du globe terrestre, exclusivement basée sur les caractères *naturels* que présente la surface de notre planète. Tandis que l'ancienne géographie accordait une place prépondérante à tout ce qui est du fait de l'homme ; non seulement la nouvelle doctrine écarte cet ordre de considérations, mais elle prétend subordonner l'action humaine à l'influence de la nature, en cherchant, dans les particularités du milieu, l'une des principales parmi les causes d'où résultent les différences qu'on observe entre les divers groupes de populations.

« D'ailleurs, la géographie physique entend ne pas demeurer une science purement descriptive. Il ne lui suffit pas de définir et de classifier de son mieux, d'après les apparences extérieures, l'ensemble des détails qui constituent ce qu'il est permis de nommer la *morphologie terrestre.* Elle sait maintenant que ces formes ont une raison d'être, tirée des vicissitudes par lesquelles a passé, durant une longue suite de siècles, la surface de ce globe, dans l'histoire duquel les annales de l'humanité ne tiennent qu'une place presque insignifiante. C'est pourquoi, sans se confondre avec la science qui a ces vicissitudes pour objet propre, c'est-à-

1. *Leçons de géographie physique*, par A. de Lapparent. Un vol. in-8, pp. xvi-590. Paris, Masson, 1896.

dire la géologie, la géographie physique est de plus en plus amenée à reconnaître la nécessité d'être au courant des données principales de la science géologique. Là seulement elle peut acquérir la notion de ces structures internes qui commandent jusqu'à un certain degré les formes extérieures, et dont elle est obligée de tenir compte, au même titre et dans la même mesure que la peinture et la sculpture ont le devoir d'observer les règles de l'anatomie.

« Mais cela ne suffit pas encore, car l'état présent du globe est la résultante d'une superposition compliquée de phénomènes, qui ont agi successivement tantôt dans un sens, tantôt en sens contraire; de telle façon que les structures et les formes actuelles ont une histoire qui seule les rend pleinement intelligibles. Si le géographe n'est pas tenu de déchiffrer lui-même cette histoire, du moins il est forcé d'y avoir égard... Il est donc indispensable de mettre à sa disposition des règles fondées sur une exacte appréciation des circonstances qui ont présidé à la genèse des formes terrestres. C'est à cette tâche qui réclame plus particulièrement la compétence du géologue que nous comptons nous appliquer ici. » (P. 1, 2, 3.)

Tâche considérable en vérité ! Aussi les géographes doivent-ils se féliciter qu'elle ait été prise par un géologue et un géologue tel que M. de Lapparent. Comment auraient-ils su, sans un long travail préparatoire, démêler par eux-mêmes, dans l'immense domaine de la géologie, les faits importants et caractéristiques, et comment en auraient-ils dégagé les principes en relation nécessaire avec le modelé de la surface terrestre ? La géologie, qui ni le sait ? n'a guère été jusqu'ici en honneur dans nos institutions d'enseignement, et, à moins d'un goût tout personnel, bien petit, même parmi les géographes, est le nombre de ceux qui ont reçu quelque initiation dans cette branche du savoir. En réalité, il n'existe qu'un seul programme où des notions de géologie aient été recommandées sérieusement à l'attention des candidats, c'est celui de la licence ès sciences. Aujourd'hui, les conditions ne semblent pas fort changées; car il serait malaisé de prendre en considération les quelques leçons imposées dans cette matière aux enfants des classes de quatrième ou de cinquième. Je constate le fait sans m'en plaindre, n'ignorant pas que tout le monde n'est pas destiné à tout savoir; mais je voulais montrer pourquoi

les géographes doivent regarder comme une bonne fortune qu'un géologue se soit donné la tâche d'aplanir la voie et de leur servir de guide.

Personne ne me contredira, si j'ajoute que le nom de M. de Lapparent ne peut qu'apporter un surcroît d'encouragement à ceux qui désirent s'adonner à ce nouveau genre d'étude. Sa haute compétence dans la matière est connue de tous, et, même avant d'avoir pris connaissance des *Leçons*, on s'attend à y trouver la précision de la doctrine et la clarté de l'exposition jointes à l'élégance de la forme, aussi bien que la chaleur entraînante de la conviction, qui caractérisent toutes les productions de l'auteur.

Du reste, pour le géologue lui-même entreprenant ce travail, se présentait une difficulté plus grande que celle d'établir les principes à invoquer dans tels ou tels cas de convention; c'était de réunir des données sur les différentes parties du globe, pour y faire toucher, du doigt et dans le concret, l'application de ces principes. Or voilà ce que nous apportent abondamment les *Leçons de géographie physique*.

Elles ont largement mis à contribution les découvertes et les vues des géologues de toutes les nations où les sciences sont cultivées. Les savants américains et allemands ont le plus donné; les Anglais et les Français ne viennent qu'au second rang. Ce n'est pas à M. de Lapparent qu'on pourra reprocher cet amour-propre national mal entendu, j'allais dire cette espèce de chauvinisme scientifique, qui met toujours en avant la science française. Que la France garde sa place dans le monde par tous les genres de mérite, qui ne le souhaite ardemment? Mais pour arriver à ce but, l'un des meilleurs moyens n'est-il pas de profiter des découvertes des autres peuples, et d'exciter notre émulation par la vue des progrès qu'ils auraient réalisés avant nous? Or les savants américains, en particulier, ont depuis peu multiplié les découvertes, et ils ont établi des principes si sûrs et si féconds que l'un d'eux, M. Morris Davis, par la seule inspection de nos cartes de France, et sans quitter sa table de travail de l'Université du Massachusets, a pu donner l'explication palpable, étonnante d'imprévu et de naturel, d'anomalies fréquentes qu'offrent les dimensions de certaines vallées; anomalies ou nullement remarquées jusque-là, ou demeurées comme autant

d'énigmes indéchiffrables. Il s'agit de la capture des eaux, sorte de vol entre rivières voisines. Il en sera question dans l'analyse de la quatrième leçon.

Il fallait une forte somme de lecture, une intelligence peu commune des sources et une grande puissance d'assimilation pour arriver, dans un premier essai, à former un corps complet de doctrine, méthodiquement ordonné et aussi intelligible à l'ensemble des lecteurs que la matière le comporte. Je me permets cette dernière réserve, afin de prémunir contre toute illusion. Il me semble en effet que plus d'un, s'il n'a déjà quelque initiation préalable aux études géologiques, devra traverser assez rapidement une première fois certaines parties du champ ouvert devant lui, en se contentant d'y récolter nombre de bonnes gerbes, quitte à revenir ensuite achever la moisson et même encore glaner les épis laissés dans les sillons.

Moyennant cette prudence à prévenir la fatigue, j'ose promettre à tout géographe ou même à tout lecteur sérieux, une vraie jouissance dans cette étude. J'en ai fait l'expérience, souvent répétée, dans une région où j'ai été à même, depuis quinze ans, d'appliquer à la connaissance du modelé du sol, quelques principes puisés d'avance à l'école de M. de Lapparent, et nommément dans son beau *Traité de Géologie*.

Tel naturaliste, par exemple, de Jersey, — c'est de cette île, intéressante sous tant de rapports, que je veux parler, — se figurait connaître parfaitement son pays dans les moindres détails. Or ce fut pour lui comme une révélation, quand il lui fut donné de remarquer pour la première fois sur une carte géologique comment les baies et, en général, les parties rentrantes et basses, sont creusées dans les schistes et autres roches faciles à désagréger, tandis que les petits caps et les roches en saillie sont des granites et des porphyres. Ici ou là cependant les schistes ont résisté à l'action des vagues et des tempêtes ; mais cela même ne servait qu'à stimuler l'attention et à ménager une nouvelle surprise ; car il est aisé de constater, ou bien que ces roches, à l'époque du creusement des baies, étaient à une profondeur trop grande pour subir les coups de la mer, ou bien qu'elles sont transformées et durcies par la présence des granites refoulés dans leur masse.

L'atmosphère et les eaux courantes ne sont pas moins que la

mer commandées dans leur action par la nature et la disposition du terrain. C'est pourquoi les plateaux les plus élevés sont toujours des massifs de granite ou de porphyre, tandis que les vallées principales sont creusées dans le schiste. Les unes s'arrêtent brusquement à leur partie supérieure contre le terrain résistant; les autres venant à s'y heurter dans leur cours, s'infléchissent à angle droit pour chercher une voie plus facile à travers une roche friable. Le plus fort des ruisseaux jersiais, celui de Saint-Pierre, traverse presque toute la largeur de l'île, depuis l'arête granitique du nord, jusqu'à la baie schisteuse de Saint-Aubin, au sud. C'est environ un parcours de sept kilomètres. Or il présente ce fait caractéristique qu'après avoir coulé trois kilomètres sur le granite, dans une dépression insignifiante du sol, il se précipite assez profondément dans le schiste pour actionner sous sa cascade les roues superposées de deux moulins.

Pour ne pas multiplier les exemples ni insister sur une vérité si aisée à comprendre, je ne dis rien des côtes si pittoresques de l'île ; là, il suffit d'être averti pour se convaincre que les grottes, les pinacles, les ponts, les tunnels et vingt autres curiosités, ont leur raison d'être dans l'ablation des veines altérables intercalées dans les granites.

En étudiant de cette manière dans ses causes la géographie physique, chacun peut éprouver sur soi-même la vérité du mot : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas*. C'est en effet la science ou connaissance rationnelle dans laquelle l'esprit se repose.

Que si pourtant, arrivé à ce point, l'on se demandait ce que serait devenue Jersey si elle n'avait possédé ses contreforts, ou mieux, son ossature de granite et de porphyre, aujourd'hui presque complètement dégarnie de son revêtement schisteux par l'action de la mer et de la pluie, la réponse s'offrirait d'elle-même : la base sur laquelle l'île s'appuie formerait maintenant un fond de mer, un banc d'huîtres peut-être; mais pour ce qui nous reste des roches friables entrant dans sa constitution, elles seraient, depuis des centaines de siècles, dispersées sur quelque autre fond marin, en graviers ou en argiles impalpables. C'est bien la conclusion générale de M. de Lapparent sur l'état du golfe normanno-breton.

« Très longtemps exposée à l'érosion marine, l'Armorique, dit-il, a perdu une grande partie de son étendue primitive. Les

îles anglo-normandes, Jersey, Guernesey, Serck, Aurigny, avec les îles Chausey et le plateau des Minquiers, montrent tout ce que le Cotentin a dû perdre... Ce qui a préservé ces îles, c'est la dureté plus grande des terrains qui les composent, granites, porphyres, schistes injectés de filons granitiques, comparée à la facile désagrégation des schistes précambriens. De la même façon, les protubérances granitiques du Mont-Saint-Michel et de la Tombelaine (ajoutons du Mont-Dol), se sont conservées au milieu de l'éparpillement des schistes encaissants. » (P. 388.)

Les sujets d'étude capables d'intéresser les hommes sérieux ne font pas défaut à notre époque, mais celui qui nous occupe ici s'impose; au moins les professeurs de géographie ne peuvent-ils absolument pas le négliger. Il faut bien, en effet, qu'ils adaptent leur méthode aux exigences actuelles des examens.

M. de Lapparent caractérise en quelques lignes l'évolution qui s'est produite chez les différentes nations dans la manière d'étudier la géographie, et, grâce à lui, la France s'est trouvée à même de ne pas demeurer en retard.

« Pendant longtemps, dit-il, la géographie n'a paru offrir d'autre intérêt que celui des événements humains dont elle permettait de suivre le déploiement. Plus tard, avec la géographie physique, on a commencé à s'intéresser au terrain pour lui-même, mais seulement au point de vue descriptif, à peu près dans les conditions où l'on peint une nature morte. On cherchait à connaître le terrain, mais non à le comprendre. Aujourd'hui, la géographie est devenue quelque chose de vivant et en même temps de pleinement intelligible, où, à travers le présent, on entrevoit à la fois le passé et l'avenir. » (*Correspondant*, 25 juin 1896, p. 1039.)

Pour montrer la nécessité où sont les candidats aux écoles spéciales de ne pas rester étrangers à certaines données géologiques, qu'on me permette de citer quelques questions posées aux examens d'admission au *Borda*.

Ce qui regarde les volcans.

Étude des côtes de la Baltique : fôhrde du Danemark, leur formation... croupes morainiques... parallélisme des fleuves... formation des collines de Lusace, du Flâmig, des Landes de Lunebourg et du Sillon... Elbe. — Havel. — Sprée. — Oder. — Vistule.

La mer Adriatique : les deux bassins séparés par le seuil au milieu duquel émerge l'île Pelagosa... côte des Légations et côte dalmate.

La Bretagne : les bandes cristallines et la dépression centrale.

Géographie du massif central de la France, en montrant le rapport entre la géologie et le relief...

Les Alpes.

Cette tendance ne s'arrête pas aux examens des écoles spéciales, elle se montre dans l'interprétation des programmes des classes ordinaires et dans les questions des épreuves qui s'y rapportent. Voici, par exemple, un passage d'une « Géographie de la France et de ses colonies, rédigée conformément aux programmes des classes de rhétorique classique, etc. » (Schrader et Gallouëdec.)

Monts du Gévaudan. Le cœur du massif central est l'ancien pays de Gévaudan (Lozère actuelle). Il est formé de quatre grandes protubérances granitiques, qui s'élèvent au milieu des schistes primitifs. Les protubérances granitiques sont les Cévennes proprement dites, la Lozère, la Margeride et l'Aubrac. Ces monts sont reliés les uns aux autres par des masses schisteuses traversées de gorges profondes, etc.

Que les *Leçons* de M. de Lapparent aient ou non provoqué ces questions et cette conception du relief d'un pays fondé sur des notions de géologie, il est certain qu'elles fournissent amplement le moyen d'y répondre et d'en comprendre toute la portée.

Mais n'y eût-il pas à considérer la sanction des examens, que les professeurs ne devraient pas encore se priver eux et leurs élèves d'un moyen aussi attrayant qu'efficace d'enseigner et d'apprendre.

Un ancien professeur de géographie dans une école préparatoire au *Borda* et à *Saint-Cyr*, m'écrivait en décembre 1896 : « La géologie est une base nécessaire et indispensable pour le géographe. Tout d'abord, parce que sans elle bien des choses resteraient inexpliquées, par exemple la structure des montagnes, la formation et le régime des fleuves, l'emplacement des bassins miniers et les stations thermales, voire même l'aspect général des diverses régions et leurs cultures... J'ai vu par expérience combien la géologie ouvrait l'esprit aux élèves sur les questions géographiques. Je commençais le cours par l'exposé sommaire, mais très abondant en exemples actuels, en comparaisons communes, de la formation du monde, d'après Laplace. Cela me permettait

d'expliquer la succession des terrains et leurs caractères particuliers, la formation des montagnes, l'élaboration lente de notre France, du bassin de Paris, du golfe du Rhône, du passage du Poitou ; les collines concentriques du bassin de Paris, le travail des glaciers dans les Vosges, dans le bassin du Rhône, dans les vallées des Pyrénées, etc. A mesure que je parlais de tel terrain, de telle roche, je faisais circuler des échantillons, qui intéressaient les élèves et leur gravaient les choses dans la tête.

« Lorsque tout cela a été bien défini, bien expliqué, avec ordre et méthode, les élèves se meuvent plus facilement dans le détail géographique, parce que leurs connaissances sont fondées sur une base solide et rationnelle. Une fois les formes de la France, par exemple, étudiées dans leurs origines, dans leur élaboration progressive, l'étude de la bordure côtière de notre pays n'est qu'un jeu ; les élèves comprennent et retiennent aisément pourquoi la côte a tel aspect aux alentours de Boulogne, tel aspect auprès de Calais ; pourquoi elle est basse aux embouchures de la Somme et de la Gironde, escarpée à l'estuaire de la Seine, etc.

« Lorsque, chemin faisant, dans l'étude d'une chaîne de montagnes ou du bassin d'un fleuve, je revenais sur les données géologiques qui permettent de se rendre compte de l'âge relatif de cette montagne, de sa structure intérieure et extérieure, de la marche des glaciers qui encombraient autrefois ses flancs, ou qui expliquent les coudes brusques, les allures torrentueuses, les méandres, le lit encaissé de ce fleuve, j'étais sûr d'intéresser les élèves et de leur laisser dans l'esprit des connaissances durables. »

Voilà un vrai disciple de M. de Lapparent, je puis bien le dire, car s'il a passé un peu trop tôt à l'Institut catholique pour y entendre les *Leçons*, il avait pris goût aux études géologiques dans le *Traité* de l'éminent géologue ; et parce qu'il avait compris quel parti on en pouvait tirer pour l'enseignement de la géographie, il s'était appliqué tout particulièrement à la connaissance des conditions dans lesquelles s'est, comme il le dit fort bien, élaboré l'état présent de la surface de la terre. S'il a pu par lui-même choisir dans le *Traité* les principes et en tirer des conséquences si fécondes, que ne doivent pas se promettre ceux qui, pour

arriver au résultat, se mettront à la suite même de M. de Lapparent pour entendre ses *Leçons*?

Je me reprocherais de ne pas citer encore quelques lignes, car elles indiquent, comme fruit de l'expérience, la manière de profiter des cartes, des coupes et des diagrammes que contient le volume des *Leçons*.

« J'estime, ajoute le professeur, qu'il faut avoir une bonne carte murale, à grande échelle, de la France géologique, une coupe schématique de la croûte terrestre, quelques cartes hypothétiques de la France aux diverses époques géologiques ; qu'il faut posséder surtout une bonne collection de spécimens des différentes roches avec quelques fossiles. »

II

Maintenant que nous croyons avoir fait connaître le but, l'intérêt et l'utilité, ou mieux, la nécessité des *Leçons de géographie physique*, nous allons indiquer l'objet principal de chaque chapitre, nous bornant à y relever les aperçus, selon nous, les plus nouveaux et les principes les plus importants.

Il nous semble qu'on peut diviser les vingt-cinq leçons en deux sections principales. La première section comprend treize leçons qui traitent des causes du modelé de la surface terrestre et établissent les principes de la géomorphogénie ; la seconde section montre l'application de ces mêmes principes dans les différentes régions du globe.

Les deux premières leçons forment comme un préambule nécessaire à l'étude des agents extérieurs qui ont modifié dans le passé et qui continuent de modifier dans le présent la croûte solide de la terre. Il était, en effet, important d'établir que les grandes inégalités qui constituent les compartiments très irréguliers de la surface de notre planète, sont loin d'être uniquement le produit des actions physico-chimiques et mécaniques de l'atmosphère et des eaux en mouvement, mais qu'il y a « un dessin général profondément marqué dans toutes les parties du globe, suffisant à lui seul pour attester la puissance des causes internes qui ont provoqué la déformation du sphéroïde terrestre ». C'est ce qui ressort de la comparaison des profils du fond des mers

mis en regard des profils de la surface des continents. De part et d'autre l'allure générale est la même, et elle convient à celle qu'aurait prise en se refroidissant notre globe supposé d'abord à une haute température. La seule différence porte sur les détails évidemment dus à l'érosion superficielle, qui n'a jamais atteint les profondeurs des océans, mais qui a déchiqueté en dents de scie les régions émergées, et donné aux pentes d'ensemble des grands versants un profil concave vers le ciel comme l'exige l'équilibre des eaux courantes (I-II).

L'auteur énumère ensuite les agents extérieurs de l'érosion et caractérise leur mode d'action. La relation naturelle qu'ils ont avec les conditions météorologiques, l'amène à résumer, mais seulement à grands traits, les principales notions de météorologie. La distribution des pluies a principalement attiré son attention, et à bon droit ; car de cette distribution dépend l'agent le plus efficace du modelé, les eaux courantes (III).

L'effet général du ruissellement et des eaux qui en proviennent est d'entraîner les parties en relief du sol et d'aplanir les surfaces jusqu'à ce que les rivières, ayant abaissé leur base au niveau de la mer ou des lacs, ne gardent plus dans toute leur longueur que la pente nécessaire à l'écoulement ; tel est l'objet de la quatrième leçon. C'est, selon nous, un des chapitres les plus intéressants de l'ouvrage. On y trouve le développement d'idées dont plusieurs aussi nouvelles que riches de conséquences, par exemple : les principes sur le niveau de base, sur le creusement régressif d'aval en amont du lit des rivières, sur le déplacement des lignes de faîte ou du partage des eaux, sur les courbes ou profils d'équilibre vers lesquels tend sans cesse chaque unité, comme l'ensemble, du réseau hydrographique d'une région. M. de Lapparent renvoie aux Américains l'honneur d'avoir mis en pleine lumière plusieurs de ces principes et des conséquences qui en découlent.

L'une des plus curieuses parmi ces conséquences est la capture d'un cours d'eau par un autre. Que deux rivières travaillent au creusement de leur lit à des altitudes différentes, et qu'un affluent intermédiaire de la moins élevée atteigne, en s'allongeant, le lit de la plus haute, il en détournera le cours en tout ou en partie, d'où il arrivera qu'au-dessous du point de capture, la vallée qui s'est laissé voler pourra devenir vallée morte, ou du moins elle offrira

des dimensions très disproportionnées avec le volume amoindri qui continuera d'y couler. Ajoutons que si la rivière décapitée avait été mieux servie par les précipitations atmosphériques, elle aurait peut-être, en creusant plus rapidement son lit, lutté avec avantage contre l'agresseur (IV, VI et X).

Après cette vue d'ensemble sur l'action propre des eaux courantes à la surface d'un terrain homogène, M. de Lapparent s'attache aux modifications que subit la marche de l'érosion sur un sol qui n'offre pas les mêmes conditions d'uniformité dans sa constitution. Deux sortes d'influences devront se manifester : les unes tiennent à la première formation, à la genèse même du territoire; les autres, aux changements survenus depuis l'origine. Les premières, dites génétiques, sont d'abord étudiées dans des roches stratifiées, les calcaires compactes mais fissurés, les calcaires tendres et les grès. Les fentes ou la perméabilité propre de ces terrains les rendent peu favorables au ruissellement et à la concentration des eaux dans une même direction ; les excavations et les pertes souterraines y sont fréquentes; et si, sans être fissurées, les couches sont hétérogènes et de dureté différente, il en résultera des cascades, et par suite des tronçons distincts du fond des vallées, autant d'obstacles dans les deux cas au prompt achèvement du profil d'équilibre. Pour les surfaces travaillées, elles offriront des aspects très variables; ce seront dans les Causses, des plateaux calcaires limités par des découpures profondes; dans les plaines crayeuses, des ondulations très douces ; dans les régions de grès, des *mers de rochers*, aux formes parallélipipédiques, entaillées par le sable qu'emporte le souffle du vent (V).

L'allure imprimée aux cours d'eau et la forme donnée au pays par les roches éruptives, cônes ou coulées de laves et injections granitiques, ainsi que par les dépôts glaciaires, terminent les considérations sur les influences génétiques (VI, 1°).

Des changements tels que : inclinaisons, plissements, failles, dislocations, effondrements, survenus depuis l'origine dans une contrée, donnent lieu, en ce qui regarde le modelé, aux influences *tectoniques*. Elles exercent sur le cours des eaux une action essentiellement directrice. Celles qui proviennent de modifications antérieures à l'établissement du réseau hydrographique sont dites

influences tectoniques *passives;* les autres, qui ont surgi durant l'élaboration même du régime fluvial, ont reçu le nom d'influences tectoniques *actives* (vi, 2e ; vii). Parmi les particularités qui en découlent, signalons seulement ici les structures en gradins dans des terrains stratifiés d'inégale résistance; les vallées des fjords norvégiens, les dépressions régionales qui, parfois entourées de hauts massifs, forment des déserts secs et arides, bien qu'elles n'aient aucune communication avec la mer. Cette sorte de paradoxe trouve une explication facile dans ce fait que les nuages provenant du dehors, pendant l'ascension du flanc extérieur des montagnes, se refroidissent, se condensent, se déversent et s'épuisent (iii et xii).

La combinaison des influences génétiques et tectoniques passives complique et retarde l'œuvre du modelé final, terme cependant toujours poursuivi. Pour y parvenir, l'érosion passe par une série de phases que M. Morris Davis a comparées à celles de la vie d'un être organique. C'est d'abord l'indécision de direction dans le ruissellement, d'où beaucoup de pertes par évaporation; puis les canaux se creusent et les eaux se concentrent pour unir leur action ; c'est, après l'*enfance*, la période de la *jeunesse* et de l'*adolescence.* L'activité un peu diminuée, mais assez grande encore pour que les pentes continuent à se régulariser, et les détails à s'accentuer selon les variétés de la structure du terrain, nous représente la *maturité.* Durant la *vieillesse* l'œuvre se complète : les cimes, déjà adoucies, ont perdu leur influence sur la précipitation des pluies; les branches de tête du réseau languissent ou meurent; le cours principal, n'ayant plus la force de renverser les obstacles, les tourne, et il se répand en divagations et en méandres.

Le bassin sur lequel s'est exercée l'activité des eaux courantes n'a plus qu'un relief insensible; le niveau s'élève cependant peu à peu avec le lit des fleuves, et quelques élévations, aux roches plus dures, se dessinent encore. La surface engendrée par la combinaison de tous les profils d'équilibre des cours d'eau est ce que M. Morris Davis a nommé *pénéplaine.* M. de Lapparent en cite de nombreux exemples (viii).

Le nom d'influences *tectoniques actives* est réservé, avons-nous dit, à celles qui se font jour au cours du cycle d'érosion; tels seraient des mouvements positifs ou négatifs de la mer sur les

côtes. Ces derniers mouvements, permettant au niveau de base d'un fleuve de s'abaisser, raviveront son activité, peut-être déjà amortie, et l'on pourra admirer les célèbres cañons du Colorado, dont les parois, presque verticales, dépassent parfois 1 000 mètres de hauteur. Si, au contraire, il y a élévation de la mer, le lit inférieur du fleuve se comblera ; ou bien, si la submersion de la côte est rapide, une vallée sous-marine continuera la vallée continentale. A des effondrements locaux sur le cours d'une rivière répondront des lacs ; et des gorges profondes, à travers des massifs élevés, indiqueront des plis transversaux de surrection, assez lentement formés pour n'avoir pu interrompre l'écoulement, ou assez faibles pour avoir finalement cédé au poids des eaux. Les cônes et les collines volcaniques rentrent naturellement dans la série des influences perturbatrices des réseaux hydrographiques déjà achevés ou encore en voie de formation (IX).

Quand plusieurs cycles se sont succédé dans une même région, la tâche du géographe devient plus délicate ; il s'agit de reconstituer ces divers cycles. La difficulté ne paraît pas insoluble pour un territoire peu tourmenté dans ses détails, et où une première pénéplaine aurait laissé, ici et là, des lambeaux gardant entre eux des rapports mutuels. Plusieurs exemples viennent confirmer ces vues, et M. de Lapparent nous refait l'histoire extrêmement instructive de quelques rivières bien connues : le Pô, le Rhin, la Seine et ses affluents (X).

Le modelé glaciaire est étudié sous un double aspect ; la glace est en effet tout à la fois agent d'érosion et agent de transport ; et son terme, différent de celui des eaux courantes, peut ne pas dépasser les limites de la terre ferme. Si, aujourd'hui, l'action de la glace est confinée dans les hautes latitudes et dans quelques vallées des montagnes, il n'en fut pas ainsi à une époque relativement peu éloignée de nous. Alors non seulement des glaciers isolés, mais d'immenses nappes de glace déversèrent jusque sur l'Allemagne du nord et, au loin, le long des vallées du Rhin et du Rhône, d'énormes dépôts morainiques, à travers lesquels, après le départ des glaces, s'est constitué un régime hydrographique très différent de celui qui avait précédé. Plus d'un ancien fleuve a trouvé son lit barré, et a dû se créer un nouveau chemin. Le nord de l'Amérique a été soumis aux mêmes vicissitudes (XI).

Quand le produit des pluies disparaît dans un sol absorbant et disloqué, il en résulte des cavités et des rivières souterraines qui, par les effondrements qu'elles provoquent, impriment à la surface un modelé caractéristique. Ce modelé est connu sous le nom habituel de *paysage carsique*, vu qu'il est très marqué dans le Karst appelé parfois l'*Arabie pétrée de l'Autriche*. On y voit en effet un chaos de pierres, de roches fendues et de gouffres. Plus de vingt rivières y disparaissent et exercent leur puissance de dissolution et d'érosion dans une couche de calcaire de 300 mètres d'épaisseur.

Si les précipitations atmosphériques font défaut, la végétation manque et le pays se transforme en désert. La désagrégation des roches en poussières et en grains de sable quartzeux fournit au vent l'outil d'érosion et de polissage. Les blocs et les cailloux accumulés couvrent le sol ; mais les graviers plus fins et les sables cheminent jusqu'à la rencontre de quelque obstacle où ils donnent naissance aux dunes désertiques. Les steppes ou plaines herbues forment comme une transition entre les déserts et les forêts (XII).

L'exposé des principes de morphogénie se termine par l'étude du modelé des rivages maritimes. L'auteur établit d'abord que la puissance de l'érosion marine réside dans la marée et dans les vagues soulevées par le vent. Puis il porte successivement son attention sur la formation des falaises, des îles d'érosion, des rias de la côte d'Espagne, type de baies en forme de coin, longues parfois de 50 kilomètres et provenant, semble-t-il, de vallées submergées. Les fjords norvégiens, aux flancs escarpés, s'avançant jusqu'à 100 kilomètres dans les échancrures de dislocation de la côte montagneuse, sont décrits avec l'étendue qu'ils méritent. Ce sont des vallées de submersion rabotées et jalonnées, sur leur fond, de seuils morainiques par d'anciens glaciers.

La côte dalmate offre un autre genre de baies ou golfes étroits pénétrant au loin dans le calcaire compact plissé et disloqué parallèlement aux plis. Contrairement aux fjords élaborés par la glace, ces baies plongent et s'élargissent graduellement de l'amont à l'aval.

Les côtes d'effondrement, communes dans la Méditerranée, achèvent le chapitre de l'érosion marine, car sur les côtes plates,

dont il est ensuite question, la mer s'emploie plus à édifier qu'à détruire. Les cordons littoraux sont formés des galets, des graviers et des sables qu'elle rejette; les deltas, des troubles charriés par les fleuves amortis à leur embouchure, et les côtes coralliennes sont le produit d'êtres organisés qui vivent près de la surface des eaux, dans les régions tropicales où la température ne descend pas au-dessous de 20° centigrades (XIII).

La quatorzième et la quinzième leçons sont à la seconde partie de l'ouvrage ce qu'ont été à la première partie la première et la deuxième leçon, un préambule nécessaire. Il fallait en effet, avant d'appliquer au modelé actuel des continents les principes exposés jusqu'ici, rappeler les données essentielles de stratigraphie et les divisions principales des temps géologiques. En quelques pages pleines d'intérêt, M. de Lapparent a su condenser tout ce qu'il importe à un géographe de savoir en cette matière (XIV).

Il expose ensuite les règles sur lesquelles repose la reconstitution des anciens rivages et du relief des terres aux grandes époques géologiques; après quoi il entreprend, malgré la difficulté avouée de la tâche et la conviction des lacunes nécessaires, un essai de *paléogéographie*. Trois cartes se rapportant, d'une part, aux affleurements du terrain archéen; d'autre part, aux continents carbonifériens et jurassiques, aident à suivre l'auteur dans ses déductions. La plus grande extension des terres se serait produite à la période carboniférienne (XV).

Les dix dernières leçons sont consacrées à la description des grandes unités dont sont formés les continents actuels. L'Europe est divisée, d'après les conditions mêmes de genèse des terres qui la composent, en trois zones :

« 1° La zone septentrionale allant de l'Irlande à l'extrémité de la Russie avec son appendice de Pays-Bas; 2° la zone des *massifs anciens*... qui se poursuit depuis la pointe méridionale de l'Espagne jusqu'au contact de la Bohême avec la plate-forme russe, comprenant la chaîne des Alpes avec ses prolongements orientaux; 3° la zone méditerranéenne. »

Ces zones, en commençant par l'Ouest, sont étudiées tour à tour dans chacune des unités naturelles qui les composent (XVI-XXI). Puis se présentent les régions asiatiques, qu'on peut regar-

der comme le prolongement des zones européennes, et enfin, dans l'ancien continent, les terres indo-africaines (XXII-XXIII). L'Amérique se prête également aux trois divisions du Nord, du Centre et du Sud. Un coup d'œil sur les terres polaires arctiques et antarctiques termine ce magnifique et précieux travail (XXIV-XXV).

Pour chacune de ces descriptions, dont il nous paraît inutile d'essayer ici le résumé, M. de Lapparent commence par caractériser, dans une vue d'ensemble, la région où il transporte le lecteur. Il fait ensuite ressortir les particularités topographiques de quelque intérêt, et il montre leurs liaisons avec les conditions géologiques et climatériques de la contrée. L'Europe, et la France en particulier, nommément pour le bassin de Paris, occupent la plus large place dans ces descriptions régionales.

Tout géographe devra lire et méditer ce livre, expression la plus méthodique et la plus complète, pour ne pas dire unique, de la topographie actuelle dans ses relations avec les causes d'où elle découle, tant pour l'ensemble que pour les détails les plus importants.

C. NOURY, S. J.

REVUE DES PÉRIODIQUES

DÉCOUVERTES AMÉRICAINES EN BABYLONIE

Les ruines de l'Assyrie et de la Babylonie sont loin d'avoir dit leur dernier mot. Après les splendides découvertes du consul français de Bagdad, M. de Sarzec, à Telloh, on en a eu une preuve non moins remarquable dans les résultats obtenus par les explorateurs américains à Niffer.

En effet, il ne sera pas dit que la poursuite de l'or et le progrès matériel forment la seule préoccupation des *Yankees;* la science désintéressée, le progrès intellectuel ont une part dans leur intérêt. L'étude des langues, des littératures et de l'histoire des vieux peuples de l'Orient est en honneur dans les Universités des États-Unis. Et déjà ceux-ci peuvent citer avec fierté des noms tels que celui de Whitney parmi les indianistes, et de E. Robinson parmi les explorateurs savants de la Syrie et de la Palestine. Mais c'est en 1888 que l'Amérique vint pour la première fois tenter la fortune des fouilles dans ce sous-sol babylonien, où les Anglais et les Français avaient déjà fait de si magnifiques trouvailles.

L'expédition, organisée par l'Université de Philadelphie, de l'État de Pensylvanie, et parfaitement équipée, avait pour objectif de creuser et d'explorer à fond les amas de ruines qui se voient à Niffer ou Nuffar, emplacement de l'ancien Nippour, célèbre par son temple de Bel, au sud-est de Babylone. Elle a fait trois campagnes, les deux premières en 1888-1890, sous la direction du professeur J. P. Peters, et la troisième de 1893 à 1896, sous la conduite de Mr. J. H. Haynes. Comme ses travaux sont encore peu connus en France, nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt cet aperçu que nous traduisons d'une revue américaine [1].

Après une marche de trente jours le long de l'Euphrate, à travers le désert syro-arabe, l'expédition atteignit Bagdad vers le

1. *Scientific American Supplement,* 9 mai 1896 (avec illustrations).

milieu de janvier (1889). Elle commença par étudier le château-fort de Kurigalzu (environ 1300 av. J.-C.), que l'on reconnaît dans les ruines imposantes d'Akarkuf, puis les quais de Nabuchodonosor (605-562 av. J.-C.), qu'on voit encore en face de Bagdad, sur la rive droite du Tigre ; puis elle se dirigea par Abu-Habba vers Babylone et Borsippa. A mesure qu'on avançait lentement à travers la plaine marécageuse, la grande masse de ruines de Nuffar, avec les restes du temple vénéré de Bel, se détachait de plus en plus nettement à l'horizon. Enfin, au milieu des réjouissances de la caravane et en dépit de l'accueil hostile des indigènes, des Affedj batailleurs, les explorateurs prirent possession d'une éminence au centre des puissantes ruines et y établirent un camp provisoire.

Les excavations commencèrent avec une poignée d'Arabes de Hillah, dressés à cette tâche. Toutes les ruines, avec les alentours et les parties encore visibles des anciens murs de la ville, furent soigneusement relevées ; des galeries et des puits furent scientifiquement percés dans le monticule, et un plan d'opérations fut définitivement arrêté. Les indigènes furent habilement ramenés au calme et quelques-uns des guerriers Affedj furent même gagnés au service de l'expédition. Le nombre des Arabes employés aux excavations s'éleva graduellement à quatre cents. Et tandis qu'une partie des Américains travaillaient dans les tranchées, les autres dépouillaient la masse des documents sur briques, formant de véritables archives, qui apparurent bientôt au jour. Et ainsi l'exploration de l'immense temple se poursuivit méthodiquement. Le résultat fut très heureux à tout point de vue, et des milliers de textes cunéiformes furent trouvés en peu de mois.

Cependant la première campagne dut être terminée beaucoup plus tôt qu'on n'avait désiré : la chaleur et les insectes, dus au voisinage des eaux stagnantes, étaient devenus presque intolérables, et de plus les approvisionnements de l'expédition tiraient à leur fin. On souffrait aussi des tentatives de vol des Arabes, qui convoitaient surtout les chevaux.

Le jeudi saint, avant le lever du soleil, au moment où toute la mission était sur le point de repartir pour Hillah, le feu fut mis au camp, par la trahison d'un cheik puissant et cupide. En cinq minutes, toutes les huttes de paille furent réduites en cen-

dres ; la moitié des chevaux périrent dans les flammes ; beaucoup d'armes et d'outils, et une somme considérable d'argent tombèrent entre les mains des pillards arabes, mais toutes les antiquités furent sauvées.

Cependant, grâce à l'appui des autorités turques, les travaux purent être repris vers la fin de l'année avec une nouvelle énergie : « Les excavations furent poussées de plus en plus profondément au cœur des secrets et des mystères que recélaient les ruines. Des centaines de tombes, de sarcophages et d'urnes furent ouvertes, des centaines de maisons écroulées furent fouillées et des milliers de briques à inscriptions, de vases et de tablettes votives furent recueillis. La vie intense qui animait autrefois les rues, les cours du temple, les rives du canal bordées de bosquets de palmiers, se découvrait de plus en plus clairement devant les infatigables chercheurs. La seconde campagne s'acheva plus paisiblement que la première et avec une moisson d'une égale richesse. »

La troisième campagne a été plus féconde encore : « Les terrasses du temple ont été peu à peu dégagées des débris qu'y avaient accumulés des milliers d'années. L'imposante ruine s'élevait à près de cent pieds au-dessus du niveau de la steppe environnante ; ses fondations étaient cachées à plus de soixante-cinq pieds sous le sol. On atteignit la plate-forme posée par le premier roi d'Our, aux environs de l'an 2800 avant Jésus-Christ, et le pic descendit plus bas. Un grand nombre de briques faites pour le grand Sargon, dont la domination s'étendait jusqu'à la Méditerranée, vers l'an 3800 avant Jésus-Christ, revinrent à la lumière, et ainsi l'identité historique de cet antique potentat, qu'on avait souvent mise en doute, a été définitivement établie. L'imprécation qu'il avait inscrite en caractères cunéiformes sur le seuil de la porte d'entrée du temple : « Quiconque enlèvera cette pierre avec son inscription sera exterminé dans sa racine et ses branches, lui et sa race, pour toujours, par les dieux Bel, Samas et Ninna », a perdu son pouvoir devant la science du dix-neuvième siècle. »

De nouvelles galeries furent percées et les explorateurs furent largement récompensés de leur dur travail par une découverte de grande portée. Sous les constructions de Sargon et de Naram-Sin, son fils, ils trouvèrent une belle arcade en briques de la

même forme que les arcades employées dans les monuments d'Assyrie trois mille ans plus tard. Cette découverte jette une lumière nouvelle sur la question de l'origine de l'arc en architecture et prouve qu'on l'employait en Babylonie entre les années 5000 et 4000 avant Jésus-Christ.

Quoique les excavations aient déjà été portées à 26 pieds au-dessous de la plate-forme du roi Our-Gour (environ 2800 avant J.-C.), elles n'ont pas encore atteint les vrais fondements de ce superbe sanctuaire, qui a exercé son prestige sur les Babyloniens de toute condition pendant quatre mille ans. En présence de ce fait, on conçoit facilement pourquoi, dans toutes les anciennes légendes, Nippour, avec son temple aux hautes terrasses, passait pour être la ville la plus ancienne du monde.

Les fouilles de Nuffar ont coûté, jusqu'à l'heure actuelle (été de 1896), près de 71 000 dollars (355 000 francs), mais de plus grands sacrifices d'argent, de temps et de travail personnel seront encore nécessaires pour l'achèvement de l'immense entreprise. Il est à espérer que l'université de Pensylvanie mènera à bonne fin la tâche qu'elle a assumée.

La classification et la publication des résultats de l'expédition ont été confiées à l'assyriologiste Hilprecht (professeur à l'université de Philadelphie), qui se propose de faire paraître son rapport en quatre séries, chacune comprenant de dix à quinze volumes. Il sera aidé par quelques-uns de ses élèves et par d'autres Américains, versés dans l'histoire et le langage des nations sémitiques. Deux volumes, préparés par M. Hilprecht lui-même, ont déjà paru ; trois sont sous presse, et sept en préparation. On y trouvera aussi l'histoire complète de l'expédition de Peters et Haynes. En attendant, voici un bref sommaire de quelques-uns de ses grands résultats :

« Trente mille tablettes à inscriptions ont été recueillies, dont beaucoup appartiennent à l'époque de la première dynastie d'Our (environ 2800 avant J.-C.) et à la période cosséenne (environ 1725-1140 avant J.-C.), c'est-à-dire à des temps pour lesquels on n'avait pas jusqu'à présent de monuments datés. Ces tablettes demandent à être étudiées avec grand soin, car elles embrassent une extrême variété de sujets : elles renferment des lettres, des documents chronologiques, des fragments historiques, des textes astronomiques et religieux et d'autres relatant des cons-

tructions, des inscriptions votives, des donations pour sacrifices, des inventaires, des contrats, etc. Des tablettes à inscriptions ont été laissées à Nippour par beaucoup de princes babyloniens dont on ne connaissait jusqu'à présent que les noms, et neuf rois oubliés ont été rendus à l'histoire. Nos idées sur la puissance et la durée du royaume sémitique des environs de l'an 3800 avant Jésus-Christ en reçoivent de grands changements.

« Tous ceux qui ont lu la relation des fouilles de Loftus savent quelle peine il eut à conserver pour le British Museum un cercueil en terre cuite, qui, exposé à l'air, tombait en morceaux. Grâce aux découvertes de Haynes, neuf sarcophages en terre cuite, pris dans les tombeaux de Nuffar, ont pu être expédiés en bon état au musée impérial de Constantinople, et, depuis lors, vingt-cinq autres sont sortis des ruines. Au milieu d'un grand nombre de cachets et de cylindres à sceller, pareils à ceux que les Babyloniens ont employés de tout temps dans leurs relations d'affaires, on en a rencontré plusieurs ayant appartenu à des rois et à de hauts fonctionnaires. Deux cents tablettes couvertes d'écriture serrée, araméenne, hébraïque et mendaïte, nous introduisent en plein dans les croyances mystiques des Babyloniens, et ne contribueront pas peu à faire voir sous un nouvel aspect la littérature religieuse des Juifs. Nippour a fourni encore des séries uniques par leur richesse, de vases en terre cuite, émaillés et unis de toute forme, de jouets, d'armes, de poids, d'objets en or, en argent et en pierre, de vases en bronze et en fer. Signalons finalement une collection de crânes humains, qui sera fort utile pour assigner leur place dans l'ethnologie aux anciens habitants de la Babylonie. »

L'auteur de l'article conclut : « Les résultats obtenus par cette première expédition américaine lui donnent rang à côté des plus importantes expéditions anglaises et françaises. Elle a dépassé de loin toutes les expéditions babyloniennes antérieures, par le soin méthodique et la sagacité, avec lesquels les restes des anciens murs et édifices ont été dégagés, examinés, dessinés, et par les précautions prises pour en découvrir le plan et la destination primitive. Si l'université de Pensylvanie réussit à terminer sa grande tâche, elle aura l'honneur de l'exploration complète d'une des collines de ruines les plus considérables de la Mésopotamie; l'honneur d'avoir découvert le principal sanctuaire d'une antique

civilisation, le premier temple babylonien à étages, et d'avoir fait connaître au monde les détails de sa construction et sa disposition intérieure, avec son histoire qui s'est prolongée à travers les siècles. »

Il faut attendre les publications annoncées de M. Hilprecht et les études qu'elles ne manqueront pas de provoquer chez les autres assyriologues, pour mesurer toute la portée de ces découvertes américaines ; mais il n'est pas douteux qu'elles auront une influence considérable sur le développement de l'assyriologie. Dès maintenant les indications qui précèdent suggèrent quelques réflexions.

Nos lecteurs y auront certainement remarqué les dates reculées de 2800, 3800 avant l'ère chrétienne. Les archéologues américains sont tout disposés à donner cinquante-sept ou soixante siècles d'âge aux dernières fondations qu'ils ont mises à nu, et même à quelques-uns des monuments de l'écriture ou de l'art qu'ils ont recueillis dans ces profondeurs. Ces dates n'étonnent pas les assyriologues. Ceux qui sont au courant de leurs travaux savent qu'ils admettaient, il y a déjà quinze ans, l'existence d'un puissant « roi d'Agadé, » en Babylonie, nommé Sargon ou plus exactement *Sargina* (qu'il ne faut pas confondre avec le Sargon du prophète Isaïe, vainqueur de Samarie), et qui avait porté ses armes victorieuses jusqu'à la Méditerranée, aux environs de l'an 3800 avant Jésus-Christ. Il peut être bon de rappeler les preuves sur lesquelles ils s'appuyaient.

Jusqu'à présent, l'on n'a pas en Assyrie et en Babylonie, — pas plus qu'en Égypte, — de chronologie *continue*, remontant à une époque si lointaine. Les documents assyriens nous mènent, année par année, sans lacunes, ou à peu près, jusque vers le milieu du dixième siècle avant notre ère. Pour les temps antérieurs, nous avons, il est vrai, une quantité de documents nous révélant les noms et en partie les actes d'un grand nombre de souverains ; mais, comme ces textes, — pas plus que les inscriptions hiéroglyphiques de la vallée du Nil, — ne contiennent jamais de dates rapportées à une *ère* ou à un point de départ fixe et connu, nous ne saurions placer ces personnages dans la série des siècles, même d'une façon approximative, si certains de leurs successeurs n'avaient eu la bonne pensée de nous communiquer une partie

des renseignements chronologiques qu'ils trouvaient dans les archives de leurs palais et des temples de leurs dieux.

La donnée la plus curieuse de ce genre se trouve dans une inscription de Nabonide, dernier roi de Babylone (père du Balthasar de Daniel)[1]. Ce prince nous y apprend qu'en faisant réparer le temple du Soleil (*Samas*) à Sippara, il trouva, à trente-deux pieds au-dessous du sol, la tablette dédicatoire du constructeur primitif, *Naram-Sin*, fils de *Sargina*, tablette, dit-il, « qui n'avait pas été vue par un œil mortel *depuis 3200 ans.* » Comme Nabonide régnait aux environs de l'an 555 avant Jésus-Christ, son estimation chronologique reporte Naram-Sin et Sargina vers l'an 3800 avant l'ère chrétienne. Des assyriologues de premier ordre, tels que H. Rawlinson, en Angleterre, et M. Oppert, en France, n'hésitèrent pas à admettre l'affirmation de Nabonide comme exacte, « les moyens de supputer le temps jusqu'à une antiquité très reculée existant certainement dans l'ancienne Babylonie ». En dépit du scepticisme de certains *critiques*, — surtout de ceux qui contestent la vérité historique de la Bible, et qui en veulent à l'assyriologie des nombreux démentis qu'elle leur a déjà infligés[2], — cette opinion n'a fait que gagner en vraisemblance depuis quinze ans. L'existence de véritables archives, extrêmement anciennes, en Babylonie est devenue de plus en plus manifeste, tant par l'étude des documents qui attendaient depuis longtemps des interprètes dans les musées, que par les nouvelles découvertes, comme celles de M. de Sarzec, qui ont révélé des œuvres d'art et des inscriptions d'un archaïsme laissant bien loin en arrière tout ce qu'on connaissait jusque-là. Il est hors de doute maintenant que les Babyloniens, depuis les temps les plus reculés, ont été un peuple, — on ne peut dire paperassier, puisqu'ils gravaient leurs pensées sur la pierre, et plus souvent sur l'argile, — mais très écrivassier. Et leurs écrits se sont, en bonne partie, admirablement conservés, grâce à la matière employée et à la coutume de les déposer dans les temples, sous la protection des dieux.

Pour en revenir à l'antique Sargon, il est à croire que les nou-

1. Cette inscription, qui est au British Museum, a été signalée et traduite pour la première fois par M. Pinches, en décembre 1882. Nous avons publié à ce sujet une note dans la *Controverse*, 1883, t. V, p. 286.

2. Voir à ce sujet M. Sayce, dans un intéressant article de la *Contemporary Review* de janvier 1897.

veaux documents entre les mains de M. Hilprecht ajouteront des preuves plus directes au témoignage de Nabonide concernant ce remarquable personnage. En tout cas, il est grand temps pour ceux qui partagent encore certaines idées étroites, qu'ils qualifient à tort de traditionnelles, touchant la chronologie biblique, de se rallier à une interprétation à la fois plus large et plus juste. L'époque de Sargon, d'après l'assyriologie (3800 avant J.-C.) devance d'au moins huit ou dix siècles la date la plus ancienne qu'on puisse assigner au déluge, d'après les chiffres, soit de la Vulgate et du texte hébreu, soit des Septante, quand on n'admet pas de lacunes dans les généalogies bibliques. Impossible cependant de faire vivre ce prince babylonien avant le déluge.

Nous ne voulons pas maintenant exposer une fois de plus le système des lacunes dans les listes patriarcales des chapitres v et xi de la Genèse. Répétons seulement qu'il est fondé en raison, indépendamment de toute nécessité apologétique. Et qu'il nous soit permis d'ajouter que nous ne désespérons pas de voir un jour une tablette babylonienne présenter les noms des premiers patriarches bibliques, et donner du même coup la clé de ces généalogies sur lesquelles on a tant discuté.

J. BRUCKER, S. J.

REVUE DES LIVRES

QUESTIONS SOCIALES. — **I. Le Socialisme et la science sociale**, par Gaston RICHARD. Paris, Alcan, 1897. In-18, pp. 200. Prix : 2 fr. 50. — **II. Socialisme et catholicisme**, par le comte Édouard SODERINI. Traduit de l'italien par le chanoine LE MONNIER. Société de Saint-Augustin, 1896. In-8, pp. 363. Prix : 4 francs. — **III. Paradoxes sociologiques**, par Max NORDAU. Traduit de l'allemand par A. DIETRICH. Paris, Alcan, 1897. In-18, pp. 183. Prix : 2 fr. 50. — **IV. L'Enseignement social à Paris**, par Dick MAY. Paris, Rousseau, 1896. In-12, pp. 117. — **V. Allocutions familières** *aux ouvriers des Sociétés de secours mutuels, dites de Saint-François-Xavier, et aux Enfants de la Garde de Paris* (1858 à 1870), par Henri DABOT, avocat à la Cour d'Appel. Paris, De Soye, 1896. In-8, pp. III-226.

I. — Ni le socialisme ni la question sociale ne sont choses, de tous points, nouvelles. Mais jamais ces problèmes ne se sont posés avec tant d'acuité et d'insistance ; jamais le malaise et l'incertitude de l'avenir chez les classes populaires n'ont présenté un caractère si général ; jamais leurs revendications n'ont été si ardentes ; jamais le désir de les satisfaire n'a donné lieu à tant d'études et de travaux.

Parmi ces travaux, il convient de mentionner le livre de M. Gaston Richard. Notre écrivain économiste ne s'y propose pas de faire œuvre de polémique : son but est critique. Il ne songe pas à réorganiser le monde du travail et de la richesse : il veut montrer combien sont vaines les théories qui prétendent en renverser les bases traditionnelles.

Tout d'abord, que faut-il entendre par socialisme ? Par ce nom, répond M. Gaston Richard, on désigne souvent « la remarquable aspiration à la solidarité qui caractérise notre temps » et qui agite les ouvriers et les employés aussi bien que les membres des classes libérales. Sur le terrain économique, cette aspiration

veut l'*atténuation de la concurrence.* En d'autres termes, elle tend à réaliser « un état social où les capacités supérieures pourraient se déployer sans nuire aux capacités inférieures », où même elles serviraient l'intérêt commun et le progrès général. A l'avènement de cet état contribuera grandement l'esprit d'association. Mais — et c'est ici qu'apparaît la thèse collectiviste — le progrès de la solidarité et l'atténuation de la concurrence qui en est le fruit, font-il présager la disparition prochaine ou future de la propriété privée, au moins des entreprises privées? Le groupement des travailleurs et des petits capitalistes nous conduit-il à un état social où la collectivité serait, sinon chargée de répartir les fruits du travail entre tous ses membres, au moins mise en possession du sol et de tous les moyens de produire? Ces deux aspects de l'aspiration socialiste sont-ils inséparables? Y a-t-il opposition entre l'esprit de solidarité et la propriété ou l'initiative privée? Tel est le problème à examiner.

Entrons dans la question à la suite de M. G. Richard.

On pourrait, peut-être, se contenter de faire remarquer qu'en fait, de nos jours, la solidarité se traduit surtout par l'association dans les moyens de travailler et les risques à courir, mise en commun qui suppose l'épargne privée et l'initiative privée. Mais le raisonnement qui conclut de l'atténuation de la concurrence à la disparition de la propriété individuelle a pris la forme scientifique. On appelle à témoigner en faveur des conclusions collectivistes les lois abstraites de la valeur et l'histoire générale de l'humanité. Le socialisme se pose comme une science. Cette attitude date de Proudhon. Le fougueux écrivain a caractérisé d'un mot brutal, mais juste, les travaux de ses prédécesseurs, Pierre Leroux, Cabet, Louis Blanc, Owen : « Ce que je reproche au socialisme, c'est de rester si longtemps et si obstinément bête. » Mais ce sont surtout les grands théoriciens d'Allemagne, Karl Marx, avec ses précurseurs ou acolytes Jadgetzow, Lassalle, Engels, qui ont essayé de donner au socialisme une sorte de rigueur scientifique. C'est sur le terrain de la science qu'il faut le combattre.

Marx voit dans le capital la conséquence d'une spoliation séculaire. Le capital n'est que l'accumulation du *surtravail* ou du travail non payé, surtravail qui ne diffère aucunement de la corvée du serf. Pendant une journée de douze heures, l'ouvrier d'une

manufacture produit en six heures la valeur de ce qui lui est payé. Le travail des six autres heures va tout entier au patron ou au capitaliste. C'est la même chose que s'il travaillait trois jours pour lui-même et trois jours pour le patron. Ainsi le serf donnait, et aujourd'hui encore le paysan valaque donne à son seigneur un certain nombre de jours de corvée par année.

« La théorie, répond justement M. G. Richard, qui, pour nous rendre raison du capital, nous représente l'ouvrier soumis insidieusement à la corvée est fille de cette conception historique qui résume l'histoire du travail en ces trois mots : esclavage, servage, salariat. Or, cette histoire est simpliste à l'excès. Le serf rural s'est transformé en petit propriétaire, en métayer, en petit fermier, plus souvent qu'en salarié. Quant au salariat industriel, c'est une transformation, non du servage, mais du compagnonnage, c'est-à-dire du régime corporatif. » Et précisément, parce que l'ouvrier n'est plus le *compagnon* de l'entrepreneur, parce qu'en guise de patron il ne trouve souvent qu'une *raison sociale*, on peut être certain qu'il ne lui donnera gratuitement aucune seconde de son travail. Quant à parler d'une exploitation de la naïve ignorance des travailleurs, cela fait hausser les épaules. Les ouvriers sont assez familiarisés avec les mystères de la science économique pour exiger une proportion exacte entre les heures de travail et leur salaire.

Pas n'est besoin de tant subtiliser pour expliquer le profit du capitaliste. « Le capitaliste achète, pour parler comme M. G. Richard, la force de travail des ouvriers, en traitant séparément avec chacun d'eux; puis les fait coopérer, et profite ainsi de tout l'excès de puissance productive du travail combiné sur le travail isolé. » Cette idée très simple n'a pas échappé à Karl Marx lui-même. Mais par là le profit du patron se trouve justifié. La combinaison, l'organisation du travail suppose la présence, l'action d'une pensée directrice : il y a un nouveau mode de travail qui mérite rémunération.

Mais de ce que l'entreprise capitaliste soit légitime, s'ensuit-il que tout soit pour le mieux dans le monde du capital et du travail ? M. G. Richard est le premier à demander des réformes ou le développement de réformes déjà commencées. Il se prononce pour la participation aux bénéfices, la liberté des coalitions et des syndicats professionnels, le risque en cas d'accidents à supporter

par l'entrepreneur. « Si ces conclusions, dit-il, sont contraires à celles de la vieille économie politique et à la doctrine du *laisser-faire*, elles ne sont nullement socialistes. »

Ces conclusions, on voudrait les voir présentées avec plus de précision et de force, établies sur de plus solides arguments. Si la réfutation du collectivisme est victorieuse, ce qu'on veut mettre ou laisser à sa place n'est pas défendu avec une égale rigueur de discussion.

Cette remarque s'applique à la théorie de la valeur. A entendre Karl Marx, la valeur d'un produit est proportionnelle à la force du travail dépensée en le produisant; et cette dépense se mesure par la durée du travail. — « Non, répond M. G. Richard; la valeur du travail a deux facteurs : l'un est l'étendue des débouchés ouverts aux produits; l'autre est l'entretien des producteurs. Le socialisme néglige indûment le premier, et n'a du second qu'une notion à la fois trop abstraite et trop matérielle. » — Il y avait là des notions délicates à mettre au point : M. G. Richard a négligé de le faire.

D'autres parties de la doctrine collectiviste sont d'une erreur plus évidente et donnent lieu à une réfutation plus facile. Ainsi il est manifeste que nier la légitimité de l'épargne, c'est imposer la consommation immédiate et ramener l'humanité à l'état sauvage.

L'humanité, prétendent encore les collectivistes, quoi qu'elle fasse, est condamnée par une loi fatale à la future communauté des biens. C'est là sa condition primitive; or les organismes sociaux parvenus à la maturité, puis à la vieillesse, retournent à l'état d'enfance. — Hypothèse gratuite que la communauté primitive des biens ; conception naïve que la théorie sociologique des *ricorsi*. L'histoire n'est pas réversible; et si des régressions se manifestent dans la vie sociale, ce sont les acquisitions les plus récentes qui disparaissent. Mais la propriété individuelle a certainement pour elle une haute antiquité.

On voit la conclusion de l'auteur. Le socialisme présente aux esprits deux idées différentes savamment confondues : l'atténuation de la concurrence par le développement de la solidarité, la négation de la propriété individuelle. Mais ces deux idées, loin de s'enchaîner naturellement, se repoussent. « La destruction, soit violente, soit graduelle de l'entreprise et de la propriété

(privée et) capitaliste, en condamnant la société à la consommation immédiate, serait l'aiguillon le plus aigu de la concurrence vitale. »

« Le socialisme, ajoute-t-il, est une erreur issue fatalement de l'état imparfait des connaissances sociologiques : il ne cédera qu'à une critique impartiale. » N'est-ce pas un peu trop se flatter? Une critique impartiale, aidée de cette meilleure éducation professionnelle, dont parle encore l'auteur, fera-t-elle reculer le socialisme? Suffirait-il même d'accorder à l'ouvrier la liberté de contrat et la liberté de travail ? On oublie trop qu'il est un être moral, et, à ce titre, il a des besoins et des aspirations que le socialisme exploite avec plus ou moins de sincérité, mais qu'il faut, coûte que coûte, satisfaire. Seulement, cela demande une doctrine morale, une doctrine religieuse, et peut-être, de ce côté, M. G. Richard a-t-il peu de chose à offrir.

II. — M. Édouard Soderini, lui, n'hésite pas sur le choix des remèdes et des armes. Il oppose nettement *socialisme* et *catholicisme*, et montre dans les doctrines et les institutions de l'un l'antidote aux chimères et aux négations de l'autre.

Déjà la Bible lui fournit de précieux renseignements sur l'histoire des institutions économiques. D'après la Genèse, la valeur d'échange et la propriété individuelle existaient dans la société primitive. Jacob achète des fils d'Hémor, pour cent agneaux, une partie du champ où il avait fixé ses tentes. Joseph ramasse tout l'argent de l'Égypte et du pays de Chanaan en échange du blé qu'il vendait. Bien plus, dès l'expulsion de l'Éden, l'homme a recours aux échanges. Les uns s'appliquent aux travaux de la terre, les autres élèvent des troupeaux; ceux-ci se livrent à la chasse, ceux-là façonnent les métaux. Cette division du travail amène nécessairement entre les hommes échange de services suivant une certaine évaluation. Nous voyons encore les biens d'Abraham laissés en héritage à Isaac et transmis par celui-ci à Jacob.

L'histoire ecclésiastique nous présente dans les anabaptistes les précurseurs des anarchistes.

Mais c'est surtout dans les grandes questions de doctrine que M. Éd. Soderini s'éclaire des enseignements traditionnels de la science catholique, aussi bien que des récents documents pontificaux. C'est à cette lumière qu'il doit de tenir fermement sa route

à égale distance de l'individualisme et du socialisme d'État.

Comme M. G. Richard, il devait rencontrer la théorie de Marx sur la valeur. Pour M. Soderini, le travail n'est pas le seul coefficient de la valeur. Et d'abord il convient de distinguer entre valeur et valeur. L'une, dite *valeur d'usage*, consiste dans l'utilité intrinsèque d'une chose, dans son aptitude à satisfaire nos besoins. L'autre, dite *valeur d'échange*, est l'aptitude de la chose utile à être échangée. La seconde valeur suppose toujours l'existence de la première : une chose entièrement inutile n'est pas propre à être échangée contre une autre. Toutefois, ce serait se tromper absolument que de supposer qu'il y ait proportion constante entre l'utilité et la valeur d'échange. Quoi de plus *utile* que le pain ? et cependant si on veut l'échanger contre un autre objet beaucoup moins utile à la masse du genre humain, un diamant, par exemple, on constatera que la *valeur d'échange* du pain est de beaucoup inférieure à la *valeur d'échange* du diamant. Comment apprécier cette valeur d'échange, ce prix ?

Faut-il dire avec certains économistes que l'élévation des prix est en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre ? Ou bien, avec d'autres, que pour estimer le prix d'un objet, il faut prendre en considération la dépense qu'on a eu à supporter pour le produire ? Qui a raison : les premiers ou les seconds ? Tous les deux, croyons-nous, répond M. le comte Soderini, et en voici le motif : « Celui qui cède un produit à un autre doit, pour le moins, — et c'est là un principe de droit naturel, — rentrer dans les frais supportés pour le produire ; c'est-à-dire qu'il doit en recevoir un prix tel qu'on y trouve inclus le revenu, la récupération de la matière première, le profit pour les capitaux, le salaire pour le travail. Le coût de production est le terme *rationnel* du prix de vente des produits ; c'est lui qui peut le mieux nous donner la mesure de leur valeur. Toutefois, dans la *pratique*, la détermination du prix résulte toujours du rapport entre la demande et l'offre ; elle augmente ou diminue en proportion directe de l'une et inverse de l'autre. » De là dès fluctuations de prix. Mais il arrive que les prix communs, à travers les variations de hausse et de baisse, tendent à se rapprocher de ce prix rationnel, ou même à l'égaler. Dans une situation économique normale, il est impossible que le prix des marchandises se maintienne au-dessus ou au-dessous de frais de production. D'autre part, l'offre et la

demande se règlent sur l'utilité intrinsèque de la chose et sur sa rareté. Bref, la valeur d'un objet dépend, d'une part, des dépenses faites pour le produire; de l'autre, des conditions d'offre et de demande, qui, elles-mêmes, reposent sur l'utilité intrinsèque et la rareté de la chose à échanger ou la difficulté d'acquisition.

Qu'on remarque bien une distinction dans la doctrine de M. Soderini ; le coût de production est la mesure *rationnelle* de la valeur du produit, la difficulté d'acquisition et l'utilité de l'objet n'entrent que comme éléments *de fait* dans l'évaluation de cette valeur. Cette doctrine n'est point neuve ; cependant, à notre avis, d'ordinaire on n'insiste pas assez sur la distinction entre l'élément rationnel et l'élément de fait. Peut-être même insisterions-nous plus fortement que l'auteur. La clé de la science économique, c'est la théorie de la valeur. Et une théorie exacte de la valeur donnerait à cette science l'unité. Or l'unité fait défaut aux meilleurs traités d'économie politique ou sociale. Après avoir proclamé l'importance de la théorie de la valeur, on l'oublie quand on arrive aux grands problèmes, par exemple à ceux du prêt à intérêt et du salaire.

Mais précisément la théorie que nous avons sommairement indiquée s'applique de tous points à ces deux questions. Quel sera le titre essentiel, et aussi la mesure rationnelle de l'intérêt dans le prêt d'argent? C'est chez le prêteur la gêne, la privation d'un profit possible, le risque : mais ceci est une manière de travail qu'on appellerait, s'il s'agissait d'un objet à produire, coût de production. L'utilité de l'argent pour l'emprunteur, la difficulté de s'en procurer pourra, de fait, influer sur l'élévation du taux réclamé. Mais ce n'est pas là qu'il faut chercher, d'une manière normale, la mesure du taux. On comprend ainsi pourquoi l'Église s'est toujours opposée jusqu'au commencement de ce siècle à l'intérêt fondé exclusivement sur le prêt lui-même; et aucune des décisions des congrégations romaines, rendues dans ce siècle, n'affirme la légitimité d'un tel prêt.

Qu'on applique la même théorie à la question du salaire[1]. Nous

1. Nous parlons ainsi pour nous conformer à la marche de l'auteur, qui est celle de la plupart des économistes. Mais nous croyons qu'il serait plus logique de chercher d'abord la valeur de la journée de travail, le prix normal du salaire, pour en tirer l'appréciation de la valeur d'échange d'un objet, que de suivre la marche inverse.

aurons que l'ouvrier doit *rationnellement* recevoir pour le travail effectué de quoi compenser ce que ce travail lui a coûté. Il y a dépensé ses forces et mis une partie de sa vie; il doit *rationnellement* recevoir de quoi réparer ses forces et entretenir sa vie. Avec cette théorie concordent parfaitement les paroles de l'encyclique *Rerum novarum :* « Dans des conditions normales, le salaire ne doit pas être insuffisant aux besoins d'un ouvrier sobre et honnête. » Les autres éléments, comme la relation de l'offre à la demande, l'urgence du travail, l'utilité et la rareté du produit, n'interviennent dans la fixation du salaire que comme éléments *de fait*, ou à un titre différent de celui du salaire proprement dit. M. Soderini dit, avec plusieurs autres : « La mesure *pratique* du salaire découle d'une double estimation : la juste appréciation des vrais besoins de l'ouvrier, une raisonnable évaluation du profit qui peut généralement revenir aux patrons. » Cela est exact au point de vue de la *pratique;* mais le premier élément a de plus un caractère rationnel que n'a pas le second. Autrement, il faudrait conclure que les ouvriers possèdent un droit de stricte justice à participer aux bénéfices, de la même manière qu'ils ont un droit strict à vivre de leur travail.

Quels remèdes apporter à la situation économique actuelle? L'auteur en indique quelques-uns, proposés d'ordinaire par les écoles catholiques : grâce à une discrète intervention de l'État qui doit aider l'activité privée et non s'y substituer, reconstituer les corporations en les adaptant au temps présent, développer le régime coopératif, favoriser la participation aux bénéfices, réformer et diminuer les impôts. Mais il estime, à juste titre, que toutes ces mesures seront inefficaces sans un retour sincère au christianisme intégral. On peut dire sans exagération que le socialisme, sous sa forme actuelle, est sorti de l'idéalisme de Hégel. Hégel a mis de côté les attributs particuliers de l'homme; il s'est appliqué à considérer son être d'une manière purement abstraite, l'*idée* telle qu'elle se manifeste dans l'ensemble des hommes, ou mieux dans l'humanité. De cette négation de l'individu découle naturellement la doctrine collectiviste. Et, de fait, il est remarquable combien les docteurs du socialisme, Marx, Lassalle, Engels étaient imprégnés de panthéisme allemand. A cet idéalisme panthéiste il faut opposer la doctrine chrétienne de la personnalité humaine et de la personnalité divine.

III. — M. Max Nordau s'est occupé aussi de la question sociale, où il voit surtout une question morale. A vrai dire, la morale de M. Max Nordau relève peu de la liberté et de la responsabilité humaine : il est évolutionniste et évolutionniste fataliste. Et quant à la morale qu'il admet, il reconnaît qu'on n'en fait guère usage : ce dont il prend facilement son parti. Bref, l'état social du monde comme son état psychologique lui est avant tout matière à paradoxes, paradoxes très brillants d'ailleurs.

Avec quelle superbe ironie il raille la morale du succès! Puisque le succès est la chose que tout le monde cherche, il faudrait en fonder une école. On y inculquerait à la jeunesse trois maximes : Si vous voulez réussir, laissez de côté toute modestie, gardez-vous d'être bienveillants, faites des dettes. A ce prix, vous êtes certain d'arriver.

M. Max Nordau, qui montre l'individu emporté et noyé par le flot irrésistible de l'espèce, se fait le défenseur de l'individualité dans un chapitre remarquable : L'*État destructeur des caractères*. Cette statolâtrie qui anéantit les individus fleurit surtout en Allemagne.

L'Allemand aspire à une distinction gouvernementale quelconque, à une estampille ou à une marque au fer rouge témoignant qu'il fait partie du troupeau de l'État. Aussi longtemps que l'État n'a pas pris, par une nomination quelconque, officiellement connaissance de son existence, il ne croit pas qu'il existe. Sans ce qu'il appelle une distinction, il ne se sent pas un homme complet. Son métier ou sa profession lui paraît le support d'un titre, et la destination naturelle de sa poitrine lui semble être de porter une décoration. Des hommes nés libres, indépendants, n'ont pas la fierté de reposer sur eux-mêmes et de ne rien vouloir des autres.

Hélas ! que de Français sont Allemands sur ce point ! M. Max Nordau n'hésite pas à signaler là un danger pour la vie d'un peuple.

Dans un hardi *Regard en avant*, il tâche de deviner quel sera l'avenir de l'humanité. C'est encore de l'économie, ou, pour mieux dire, de l'histoire sociale qu'il fait. Le mouvement des peuples sur notre globe est peint en traits saisissants.

Les colons entre les tropiques sont voués à l'étiolement ; non seulement ils ne développent pas davantage la civilisation qu'ils ont apportée avec eux, mais ils la perdent même, et ne conservent bientôt

plus de leur héritage de race qu'une langue corrompue et la vanité de caste. Les immigrés vigoureux n'éprouvent aucun scrupule à l'égard de ces avortons dégénérés, et la faible résistance qu'ils peuvent opposer n'a pas d'importance. Une couche fraîche d'hommes qui ont besoin de terre et de nourriture se répand donc sur ces pays baignés de soleil, ensevelissant sous elle la vieille couche torréfiée, et reprenant à nouveau la lutte sans espoir contre le climat. Les contrées équatoriales accomplissent ainsi dans l'histoire future de l'humanité le même travail qu'en météorologie. De même que les eaux froides des pôles s'écoulent vers l'équateur, s'y évaporent et sont renvoyées sous forme de vapeurs et de nuages..., ainsi les excédents des naissances s'écoulent des vieux pays civilisés vers les tropiques, y dépérissent, s'y évaporent en quelque sorte, et sont remplacés par un constant afflux nouveau. L'Équateur devient une formidable chaudière à vapeur dans laquelle la chair humaine se fond et se volatilise...

Mais il arrive un moment où le refroidissement de la terre s'accentue, la ceinture de glace du pôle glisse de plus en plus profondément, s'enroule autour d'un degré de latitude après l'autre, et étouffe toujours de nouvelles contrées. Les hommes émigrent avec plus d'ardeur que jamais vers les tropiques, mais la zone torride n'est plus maintenant l'étrangleuse perfide qui vous tue en vous caressant, elle est la nourrice de l'espèce humaine... Toute culture et toute civilisation se concentrent autour de l'Équateur. Là s'élèvent les palais et les académies, les hautes écoles et les musées ; là on pense, on cherche, on écrit et on crée. Là seul les hommes s'éploient encore tout entiers. Tant pis pour les lents, les empotés et les peureux qui se sont attardés dans les vieux pays. Quand eux aussi, sous la pression de la muraille de glace qui s'avance, se décident enfin à prendre le bâton de voyageur, ils trouvent les sièges commodes occupés et bien gardés... Ils campent aux bords du cercle magique comme une bande de loups, et regardent avec des yeux férocement avides la vie forte et abondante qu'ils ont devant eux ; mais dès qu'ils tentent de sauter par-dessus la barrière et de ravir une proie, ils sont refoulés dans leurs déserts de glaces par les robustes maîtres de la terre bénie.

Et ensuite ? Ce qui adviendra ensuite, je l'ignore. Ici, le noir avenir devient encore beaucoup plus noir. Je ne puis plus rien y distinguer, et le conte doit par conséquent prendre fin.

Oui, dirons-nous pour nous rassurer sur l'avenir de nos arrière-descendants, dans tout ce tableau, s'il y a de la couleur, il y a aussi beaucoup de fantaisie. En tout cas, ce serait un triste naufrage pour la solidarité humaine dont les évolutionnistes célèbrent le développement indéfini.

IV. — M. Max Nordau est un stoïque, nous ne voulons pas dire un dilettante, qui s'est fait du monde un spectacle, de ses misères

et de ses souffrances un thème à belles indignations ou à éloquentes peintures. Mais, en attendant la catastrophe finale, n'y aurait-il rien à tenter pour adoucir les maux de cette pauvre humanité? Nous avons déjà vu les remèdes proposés par M. G. Richard et M. L. Soderini. Mme Dick May, dans un petit livre, nous indique comment ces remèdes sont donnés ou enseignés à Paris.

L'enseignement social à Paris était, jusqu'à ces derniers temps, fort éparpillé, nous dit Mme Dick May. Différents groupes s'étaient formés, agissant à la fois par la plume et la parole. Telles la *Réforme sociale* et la *Science sociale*, sa fille assez bruyamment émancipée, la première prenant pour point de départ dans ses études la monographie de familles, la seconde la monographie des groupements sociaux plus complexes. Plus récemment, le *Musée social*, fondé par les libéralités du comte de Chambrun, inaugurait des conférences, confiées surtout aux jeunes maîtres de la *Science sociale*. Mais tout cela ne s'adressait qu'à des auditeurs d'élite, triés sur le volet. Le *Comité de défense et de progrès social*, recruté en partie parmi les hommes de la *Réforme*, a voulu affronter le grand jour de l'enseignement. Il a fait appel à la jeunesse des écoles. « La jeunesse est accourue en foule à l'enseignement social qu'elle demande et qu'on lui promettait. Elle a répondu par des cris de bataille, par des cris d'émeute, et souvent par des cris d'animaux à la polémique engagée devant elle, et qu'avec une complaisance ingénue elle s'est plu à croire engagée contre elle. »

A côté de cet enseignement, il y a bien encore quelques cours libres ou officiels à l'École de droit, à la Sorbonne, à l'École des sciences morales et politiques, au Conservatoire des arts et métiers, mais ce ne sont là que des tentatives isolées. De ces expériences et du mouvement de l'opinion, dit Mme Dick May, est sorti, à la fin de 1895, le *Collège libre des sciences sociales*. Il s'est proposé d'établir son enseignement en dehors des discussions politiques, et de laisser à chaque doctrine pleine liberté d'exposition. Ainsi, selon le programme des cours de 1896-1897, M. Francis de Pressensé fera l'Histoire des doctrines et de la législation sociales depuis la Révolution, M. Delbet, député, exposera la Sociologie d'Auguste Comte, M. Delaire la doctrine de Le Play, M. Révelin celle de Marx, M. Yves Guyot étudiera la science financière, M. Rouanet, député, le socialisme théorique, M. l'abbé de

Pascal la sociologie catholique. On voit que le libéralisme doctrinal ne pouvait guère être plus accueillant.

Quels résultats a-t-on obtenus ? Dès la première session, quatorze enseignements avaient pu être constitués régulièrement. Ce nombre est doublé pour la session de 1897. A la fin du premier exercice, les livres du secrétariat portaient quatre-vingt-dix-huit inscriptions régulières. Le chiffre total des étudiants, par les entrées de faveur, s'est élevé à deux cents. Le chroniqueur et la secrétaire de l'Institut naissant (une transfuge du roman) dit qu'on a remarqué chez plusieurs une « application singulière, avide, curieuse et presque passionnée » ; en somme, le Collège n'a recueilli jusqu'à ce jour que « des preuves de déférence, de discipline volontaire, de travail réfléchi et ordonné ».

Quelle orientation prendront les doctrines non des maîtres, puisque la diversité est le caractère propre du *Collège libre*, mais des élèves ? Le chroniqueur ne paraît pas s'en mettre en peine, pas plus que les fondateurs et professeurs eux-mêmes (au moins la plupart) : on compte, sans nul doute, sur la force de la vérité que chacun croit avoir pour soi. L'avenir décidera.

V. — Dans la revue de l'enseignement social à Paris, Mme Dick May, si complète qu'elle ait voulu être, à notre sens, n'a pas tout vu. Elle a bien déniché des conférences sociales faites à la chapelle protestante de la rue des Petits-Hôtels. Nous ne lui reprocherons pas de n'avoir su découvrir pareilles choses dans d'autres « confessions », car elle laisse entendre qu'elle a peu cherché. « Tout cela, évidemment, dit-elle, a de l'intérêt. Tout cela, évidemment aussi, ne constitue point un enseignement social réel, normal, *sérieux* et organisé. » Mais ici précisément viendra notre remarque. Libre à Mme Dick May de laisser en dehors de son livre tout enseignement qui n'est pas *organisé*. Mais il ne lui est pas libre de considérer comme peu *sérieux*, comme sans valeur, sans influence sur la jeunesse ou sur le peuple, tout enseignement qui ne serait pas technique. Il eût été opportun d'indiquer au moins l'enseignement qui se donne sans appareil didactique, sans programmes ni affiches. Et si on s'abstient de s'y arrêter, qu'on le congédie au moins avec quelque honneur.

C'est précisément dans cet enseignement très libre et très vivant que nous introduit M. Henri Dabot.

M. Dabot est un vétéran des œuvres ouvrières, homme de bien et homme de talent. Jadis, au temps de sa jeunesse, entre 1858 et 1870, il aimait à adresser de familières allocutions aux membres des Sociétés de secours mutuels, dites de Saint-François Xavier, et aux enfants de la Garde de Paris. Eugène de Soye, le fondateur de la première *Semaine religieuse*, celle de Paris, avait recueilli dans son *Choix de bonnes lectures* la plupart de ces homélies laïques. C'est de là que leur auteur a eu l'heureuse pensée de les exhumer. Elles sont un monument très curieux de ce que les catholiques faisaient déjà, il y a trente-cinq ans, pour la classe populaire. A ce seul titre, elles méritaient de ne pas périr. Il y a là aussi un charme de bonhomie et de simplicité, de joyeuse humeur et de sens pratique, de charité prévoyante et de hardiesse chrétienne qui fait aimer l'homme et regretter que la manière tende peut-être à se perdre. Je crains, en effet, que de nos jours, dans la fièvre même du zèle, on n'ait parfois plus le temps de sourire et de divertir son simple auditoire, de dire à son aise, agréablement, de bonnes vérités. Oh! M. Dabot ne fait pas des cours. Et, cependant, qu'il parle de l'économie, des devoirs de protection et d'obéissance dans le mariage, des monts-de-piété, de la loi Grammont ou du bureau des objets perdus, il excelle à instruire.

Il n'oublie pas non plus de dire son mot de la Providence, de l'éducation chrétienne. M. Dabot est de ceux qui estiment que la religion chrétienne ne fait pas tort à l'économie politique ou sociale.

L. ROURE, S. J.

Instructions sur les Fêtes de l'année, par M. l'abbé Morisot, missionnaire apostolique. Paris, P. Téqui. 2 vol. in-12, pp. 451-505. Prix : 4 francs.

Ces deux volumes renferment un recueil de plus de cent instructions. Il y en a toujours une ou deux, souvent trois, et quelquefois quatre, pour chacune des fêtes et chacun des dimanches de l'année. Le sujet est fourni par le mystère du jour ou par les dispositions morales qui doivent animer les fidèles aux diverses époques de l'année liturgique.

L'auteur se conforme de préférence au genre des prédicateurs contemporains qui tendent de plus en plus à s'affranchir de l'usage

des divisions savamment distribuées et complaisamment annoncées qui était si en vogue au siècle de Bourdaloue et de Bossuet, on serait même embarrassé quelquefois pour dire au juste où finit l'exorde, où commence la démonstration et la péroraison et quelles sont les différentes parties de l'Instruction.

Pour écarter le danger de la confusion inhérent à ce système, l'auteur prend soin de faire précéder chaque instruction d'un sommaire qui met sous les yeux du lecteur la série et l'enchaînement des principales idées développées dans la suite du discours.

On dit qu'il y a trop de sermonnaires. On veut parler sans doute des sermonnaires médiocres. Celui que nous annonçons mérite, à notre avis, de prendre rang parmi les bons qui ne seront jamais trop multipliés.

La forme est soignée et vraiment littéraire. Le fond est envisagé et présenté d'une manière neuve et personnelle. Les instructions sont parsemées de réminiscences historiques et de citations de la sainte Écriture pleines d'à-propos. En même temps que pieuses et pratiques, elles sont en général courtes et rapides, ce qui est un mérite de jour en jour plus apprécié par un grand nombre d'auditeurs et même de prédicateurs.

L. BOUSSAC, S. J.

I. La Dévotion, par M. le chanoine Boher. Perpignan, Imprimerie Saint-Jean, 1896. In-12, pp. IX-269. Prix : 3 francs. — **II. Retour à l'Évangile**. Jésus adolescent, par l'abbé Max Caron. Paris, Haton, 1896. In-18, pp. XV-365. Prix : 2 francs. — **III. Conseils d'une marraine à sa filleule,** par l'auteur d'*Une chrétienne à Rome*. Lille, Desclée, 1896. In-32, pp. 178.

I. — Une couverture gaufrée et de couleur rose, un papier fort et teinté, une impression soignée, semblent annoncer un de ces livres vaporeux et légers dont la *dévotion* contemporaine s'accommode trop bien. Non ; sous ces dehors se cache une « Etude de philosophie religieuse » qui rebutera peut-être les âmes frivoles, mais captivera les esprits sérieux.

Après un exposé sur la dévotion dans l'innocence et la dévotion après la chute, le docte chanoine entre à pleines voiles dans son sujet principal. Avec une profondeur de vues remarquable, il étudie d'abord en Notre-Seigneur, à la fois le *sujet* unique et universel, et l'*objet* véritable de la dévotion (c'est la matière de quatre chapitres) ; puis un chapitre sur la dévotion envers les saints, où le polémiste se donne

libre carrière contre les protestants; enfin, les quatre derniers chapitres traitent avec des accents d'amour filial, de la dévotion envers Marie.

On serait tenté de craindre que de telles considérations ne soient arides et abstraites. Ici ou là, la pensée reste dans le vague et le style trahit l'effort ; mais souvent la forme imagée met à notre portée le fond si riche de cette théologie sublime, et parfois l'indignation arme la plume de l'auteur : « Froids sectaires... vous êtes de grands aveugles ou de grands coupables, vous portez au cœur ou des glaces de mort, ou des flammes d'enfer. » (P. 83.) « La plaine quelquefois submergée par une brume épaisse et sombre, qui arrête et refoule le regard, paraît impénétrable. A deux pas de vous, c'est, dirait-on, la nuit avec ses fantômes, le chaos avec ses confusions. Mais un souffle frais et léger s'élève, la brume a disparu plus rapide qu'un songe, et la nature étale complaisamment à vos yeux pleins de charmes et baignés de lumière, le plus splendide panorama. » (P. 69.)

II. — L'adolescence de Jésus depuis sa *descente* à Nazareth à l'âge de douze ans, jusqu'à sa vie publique : telle est la période que renferme le présent volume. M. Caron nous montre Notre-Seigneur croissant en âge : « Jésus vient d'entrer dans sa quinzième année ; il n'est plus un enfant, il n'est pas encore un jeune homme, c'est l'adolescent. » (P. 37.) Plus loin, « le Christ a dix-huit ans ; c'est dire que depuis six années, Il vient chaque matin ici (à l'atelier) pour huit ou dix heures de travail. » (P. 79.) Tournez quelques feuillets, voici « le Christ à vingt ans. Il devait être si beau, paraître si bon, dans sa vingtième année. » (P. 111.) Ailleurs : « Jésus approchait de sa trentième année. » (P. 217.) Enfin : « Venez donc voir aujourd'hui le Christ dans sa trentième année. » (P. 231.) Et c'est chaque fois un portrait où la couleur locale ne fait pas défaut.

Le plan de ces méditations est uniforme : entre un *prélude* et une *précise résolution*, deux considérations, dont la première est la contemplation du divin modèle, la seconde un enseignement pratique.

On a signalé ici-même, l'an dernier, une page échappée à l'auteur dans *Jésus enfant*. Ne formule-t-il pas une pensée analogue à propos du *Divin adolescent :* « Chacune de ses années est venue ajouter à sa sagesse comme à sa beauté » ? (P. 167.)

La plume du vénéré supérieur portera plus loin que sa parole de sages enseignements sur la prière, la pureté, la pauvreté évangélique, le travail. Puissent les appels du maître à la vie parfaite, que l'auteur évoque à diverses reprises, être entendus par notre jeunesse.

III. — Charmant cadeau de première communion, que cet opuscule élégant et délicat ! Les deux derniers tiers du volume sont remplis par les prières usuelles que l'on trouve partout. Mais ce qui en fait le charme, ce sont les soixante premières pages. Ces conseils, qu'une éminente chrétienne ne destinait pas au public, révèlent la

touche d'une noble femme et d'un artiste, et seront goûtés par les petites âmes élevées à qui ils s'adressent.

P. P., S. J.

Le Trade-Unionisme en Angleterre, par Paul DE ROUSIERS. Paris, A. Colin. In-12, pp. xx-356. Prix : 4 francs.

Après les remarquables travaux de Lujo Brentano, de George Howell et de Sidney-Webb sur les Trade-Unions, on pourrait croire qu'il n'y a plus rien à dire sur l'histoire, l'organisation et le rôle social des puissantes associations ouvrières de la Grande-Bretagne. C'est une erreur. Si vous en doutez, lisez le livre de M. Paul de Rousiers. Chargé par le Musée social de faire une enquête sur le Trade-Unionisme en Angleterre, l'auteur a rempli sa tâche avec la compétence, l'exactitude et la loyauté parfaite qui lui ont acquis un rang distingué parmi les explorateurs du monde social.

Avant d'exposer les résultats de sa mission, M. P. de Rousiers étudie dans le chapitre Ier la nécessité d'un groupement syndical et dans le chapitre II les causes générales du succès des Trade-Unions. L'évolution industrielle, substituant la grande usine au petit atelier, l'évolution commerciale transformant les marchés locaux et nationaux en un immense marché mondial, tendent à établir le marché collectif du travail et par suite à grouper les ouvriers d'un même métier dans des associations professionnelles.

Les chapitres suivants contiennent l'enquête documentée et vivante qui porte sur les unions d'ouvriers du bâtiment, d'ouvriers agricoles, de dockers; les unions dans l'industrie minière et dans les constructions navales, enfin les unions de mécaniciens — *amalgamated engineers* — et de l'industrie textile. Le lecteur qui s'occupe spécialement de la question agraire, lira avec intérêt et profit le rapport sur les Unions d'ouvriers agricoles. M. Paul de Rousiers insiste sur la nécessité de resserrer les liens entre les ouvriers des champs et les propriétaires du sol et met dans leur vrai jour les causes de la crise agricole, qui depuis 1895 sévit avec une intensité croissante dans le Royaume-Uni.

Dans la Préface de son livre (p. 4), l'auteur fait remarquer combien il est difficile à la méthode d'observation de dégager les idées générales de la multitude des faits et des « innom-

brables formes que revêt l'activité humaine dans l'industrie ».

Nous aimons à trouver dans cet aveu l'explication et l'excuse du manque de conclusions de cet ouvrage. Quelques mots sur l'avenir du Trade-Unionisme en Angleterre écrits dans le dernier chapitre ne sauraient satisfaire la curiosité du lecteur excitée par une enquête si complète et si consciencieuse.

Et cependant une conclusion — toute négative, il est vrai, — se dégage spontanément des documents enregistrés par M. de Rousiers : c'est que l'organisation professionnelle, si utile et nécessaire qu'elle soit, n'est pas et ne peut pas être une panacée sociale. Ce serait une illusion de croire qu'elle constitue le moyen unique et souverain de résoudre les difficultés si complexes que soulève l'organisation du travail. En maintes circonstances l'action individuelle et syndicale ne suffit pas : alors l'État doit la stimuler, la compléter, la suppléer en cas d'absence.

CH. ANTOINE, S. J.

Droit usuel, par Félix Martel et Ch. Legendre. Paris, Delagrave, 1896. In-12, pp. 423. Prix : 2 fr. 50. — **Traité de Droit usuel et d'économie politique,** *à l'usage des écoles primaires supérieures et des écoles normales primaires*, par E. Ganneron. Paris, Armand Colin, 1896. In-12, pp. 179. Prix : 1 fr. 75.

La rédaction de ces deux manuels, étroitement calquée sur les programmes officiels, soulève peu de critiques. Les notions juridiques y sont données de façon claire et suffisamment complète, dans un ordre plus rationnel que celui du Code civil. Nous avons vu avec plaisir qu'on a écarté certains sujets peu faits pour des enfants : le divorce, par exemple.

Le second de ces ouvrages contient de plus que l'autre quelques utiles notions sur l'organisation militaire et l'économie politique. Des « résumés » terminent les chapitres.

Une observation. Est-il bien opportun, pour les jeunes lecteurs, d'être mis au courant, même pour les condamner, des théories de Malthus ?

F. BUTEL, *docteur en droit.*

Enquête sur la Question sociale en Europe, par M. Jules Huret. Paris, Perrin, 1897. In-16, pp. xxiv-372. Prix : 3 fr. 50.

L'auteur termine la Préface de son livre par ces mots : « Si le

socialisme n'était pas devenu une actualité *bien parisienne*, le reporter aurait-il jamais eu l'occasion d'interviewer? » (P. 10.) Une collection très variée d'interviews sur la question sociale, une enquête *bien parisienne*, une galerie de tableautins fortement brossés : voilà l'œuvre de M. Huret.

Deux parties dans ce livre, deux séries de figurines dans cette exposition : capitalistes et prolétaires; théoriciens et chefs de secte. Il y a là une curieuse réunion de personnages qui doivent être fort étonnés de se trouver ensemble : le baron de Rothschild et M. Jules Guesde; le duc de Doudeauville et M. Fournière; M. Paul Leroy-Beaulieu et M. Brousse; la municipalité socialiste de Roubaix et les patrons conservateurs de cette ville; le président de la Chambre de commerce de Paris et le familistère de Guise; John Burns et le général Booth; Bebel et le professeur A. Wagner; le prince Aloïs de Liechtenstein, chef des « chrétiens sociaux » d'Autriche et Schaeffle, le célèbre socialiste d'État; M. Pierre Lavrof, le leader des socialistes russes et M. Vladimir Soloviev, l'éminent professeur de Moscou. En lisant les témoignages des capitalistes et prolétaires, on comprend ce qu'il y a d'inévitablement partial dans les vues de la plupart des hommes attelés, du haut en bas de l'échelle sociale, à leur besogne journalière. Chacun — sauf de rares exceptions — confond volontiers sa fonction avec l'intérêt social et ne voit que le côté du problème qui le regarde. D'autre part, que d'illusions et de rêveries hantent le cerveau des théoriciens et chefs de secte du collectivisme, de l'anarchisme et du libéralisme économique! Mais dans ces utopies se trouve mêlée une part de vérité et de sentiments généreux. Le triage appartient au savant, au critique; à l'un et à l'autre M. Huret fournit la matière, le document social.

L'auteur n'a pas résisté à la tentation de donner, lui aussi, sa définition du socialisme : « Le socialisme, c'est la systématisation de la solidarité humaine. » (P. 8.) A ce compte, nous serions tous socialistes, car tous nous sommes partisans convaincus de la solidarité humaine, dont la plus belle expression est la charité chrétienne.

Un mot encore. Pourquoi M. Huret, qui, par un sentiment très honorable de loyauté, reproduit en appendice les rectifications de M. le baron de Rothschild, de M. le comte de Mun, de

M. le duc de La Rochefoucauld, parle-t-il « des effronteries historiques à la Bossuet et à la Loriquet » ? (P. 7.)

CH. ANTOINE, S. J.

I. — Chez nos amis les Russes. — *Voyages, description, histoire, géographie, mœurs, usages*, etc., etc., par François Bournand. Paris, Téqui, 1897. In-8, pp. 443. Prix : 3 fr. 50.

II. — Les Origines de deux établissements français dans l'Extrême-Orient : Chang-Haï, Ning-Po. Documents inédits publiés avec une Introduction et des notes par Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales vivantes, etc., etc. Paris, 1896. Grand in-4, pp. xxxix-76, avec plan de Chang-Haï et une planche phototypique d'un texte chinois.

I. — Nous ne sommes pas de ceux qui admirent sans réserve la politique franco-russe, telle que la suivent actuellement nos gouvernants. Dans la crainte sans doute de la « splendid isolation », dont se félicitent nos chers voisins d'Outre-Manche, il semble que la France manque un peu de dignité dans la façon dont elle courtise aujourd'hui la « Sainte Russie ». Au risque de nous faire jeter la pierre par un certain nombre de Français, que nous qualifierons d'enthousiastes, nous conseillerions volontiers un peu plus de calme. Comme il est aussi difficile d'arrêter un torrent impétueux que de lutter contre l'enthousiasme de toute une nation, cherchons au moins à nous instruire et à connaître de notre mieux nos amis les Russes.

Le livre de M. F. Bournand est fait dans ce but. Il nous donne un aperçu général de tout ce qu'il est utile de connaître sur la Russie et ses peuples divers. C'est une sorte de *compendium* qui nous permet de savoir quels sont les mœurs, les usages et coutumes de ce vaste pays. Il en esquisse la géographie et l'histoire, et quelques chapitres sont fort curieux, bien qu'un peu courts. Nous recommandons tout particulièrement à nos chefs militaires le chapitre xxviii qui donne le mémento du soldat, rédigé par le général Dragomirov. Ceux qui le mettraient en pratique seraient sûrs de vaincre. Le Bain russe est décrit avec humour par Nitiof. La plupart des chapitres sont ainsi empruntés aux meilleures autorités, et le tout forme une compilation intéressante et qu'on lira avec fruit.

La critique, cependant, ne perdant jamais ses droits, même en louant un auteur, nous devons avertir charitablement M. F. Bournand que les deux premiers chapitres semblent avoir échappé à la correction du prote et du lecteur de son éditeur; ils sont bourrés de fautes, surtout dans les noms propres : Oural pour Aral; Dorina pour Dwina; Durestez pour Dniester; Kuglsiz pour Kirghiz, etc; blouse rongée pour blouse rouge, etc. L'ambre est mis parmi les arbres (p. 4, ligne 2). Nous ne parlons pas des lettres tombées, cassées ou erronées. Il y aura lieu de corriger tout cela pour la prochaine édition que ce livre aura sûrement.

II. — Le savant bibliographe M. Henri Cordier, qui a la bonne fortune de posséder, dans sa riche bibliothèque d'ouvrages concernant la Chine et l'Extrême-Orient, un certain nombre de documents inédits et de haute valeur, vient de publier sur les origines des établissements français de Chang-Haï et Ning-Po un aperçu de leur histoire, accompagné de quarante-trois lettres officielles les concernant. Ces lettres, du consul ou de l'interprète du consulat, MM. de Montigny et Klegkowski, sont adressées au ministre de France à Pékin. Elles sont datées d'avril 1848 à avril 1850. Elles nous renseignent exactement sur les rapports qu'on avait à cette époque avec les autorités chinoises et intéresseront particulièrement nos consuls en Chine, sans parler de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de nos établissements en Extrême-Orient. Ceux-ci trouveront aussi à la fin du volume une liste complète des nombreux travaux de M. Henri Cordier qui pourra faciliter leurs études et leur éviter des recherches longues et fastidieuses dans le catalogue de nos grandes bibliothèques.

A. A. FAUVEL.

Saint Lambert, évêque de Maëstricht; neuf instructions prononcées dans l'église de Vaugirard, à l'occasion du douzième centenaire de son martyre, par le R. P. A. Largent, de l'Oratoire, professeur à la Faculté de théologie de Paris. Paris, Retaux, 1897. In-8, pp. vii-112.

L'année 1896 a été marquée par un autre centenaire chrétien que celui du roi Clovis. Au mois de septembre, en cette ville de Liège, qui, selon Lacordaire, est « la plus française » des cités belges, on célébrait l'anniversaire douze fois séculaire du martyre de saint Lambert.

Et dans un faubourg de Paris, en l'église de Saint-Lambert de Vaugirard, une neuvaine de prières et de discours rappelait, aux fidèles de ce paisible quartier le souvenir du saint évêque de Maëstricht, jadis si populaire dans les pays catholiques du Nord. Le R. P. Largent, orateur de ce pieux centenaire, publie les instructions où il a raconté, avec l'exactitude d'un historien et un zèle tout sacerdotal, l'épiscopat, les vertus, le martyre, le culte de saint Lambert. L'histoire est courte et les documents assez maigres. Lambert, élevé « dans la demeure de l'évêque (Théodard) et dans la cour du roi » Childéric II, se fait moine ; on le choisit pour le siège épiscopal de Maëstricht : il y déploie son courage et sa charité ; il est persécuté par Ébroïn ; mais, une nuit, « dans l'obscur hameau de *Leodium* », il est mis à mort par des scélérats ; pour avoir, si l'on en croit une tradition, défendu, comme Jean-Baptiste, la sainteté du lien conjugal.

De ces récits très brefs, et contemporains des vieux rois Francs, le R. P. Largent tire, pour ses auditeurs et lecteurs, des leçons hautes, solides, pratiques ; leçons d'aujourd'hui et de demain. Ses homélies sont des tableaux tout neufs de la vie chrétienne. On relira surtout les pages sur la jeunesse, la prière, la sainteté du mariage, l'apostolat — et combien d'autres !

V. DELAPORTE, S. J.

La Petite Chapelle, par A. de Poiseux. Paris, Vic et Amat.

« Est-il possible, à l'heure actuelle, d'intéresser les lecteurs avec une nouvelle où il ne se trouve que des amours permises, des personnages modestes, des situations empruntées à la vie de tout le monde; pas d'assassinat, pas d'empoisonnement, aucun suicide, pas même de duel; enfin un roman qu'on puisse, selon une formule consacrée, dédier à sa mère ou offrir à sa sœur? Tel est le problème que j'ai essayé de résoudre en écrivant ces lignes. »

L'auteur de *la Petite Chapelle* a trouvé la solution de son problème. On s'intéressera sans doute à ces trois ou quatre personnages pleins de vie et de naïve franchise : M. Panderfull, honnête bourgeois de Bruxelles en Brabant, qui, dans les minutes d'émotion, gronde avec véhémence; modeste d'ailleurs; écoutez sa réponse au compliment d'une veuve intéressée : « Ah! monsieur Panderfull, mon mari m'a toujours dit que vous étiez un sage. — Non, un homme d'expérience tout au plus. » Voici encore Maurice Pœster, le fiancé humble et tendre; Marceline Bewaert, qui échappe à l'effroyable danger d'épouser un Belge plus spirituel à lui seul et plus fécond en facéties que dix commis-voyageurs parisiens; la petite Georgette, qui envoie à saint

Michel une aimable et touchante supplique en faveur de sa grande sœur : « Car, dit-elle, Marceline et M. Maurice ont promis de s'épouser, et je vous assure qu'ils se conviennent beaucoup. »

La Petite Chapelle est un charmant récit. Lisez-le : vous trouverez dans certaines pages la grâce touchante et la délicatesse de ce pur chef-d'œuvre, *Corbin et d'Aubecourt*, de Louis Veuillot. Rappeler ici ce grand nom, c'est le plus bel éloge que je puisse faire du roman chrétien de M. A. de Poiseux.

LOUIS CHERVOILLOT, S. J.

I. **Garcia Moreno,** par l'abbé Domecq. Tours, Cattier, s. d. In-8, pp. 288. Prix : 3 fr. 50. — II. **Histoire de Notre-Dame de Lourdes racontée aux enfants,** par Mlle Marie Gué. Tours, Cattier, 1896. In-8, pp. 238. Prix : 3 francs.

I. — Le Président de la République de l'Équateur, restaurateur de son pays, Garcia Moreno, assassiné par les sectes en haine de la religion, est sans contredit une des figures les plus chevaleresques, les plus héroïques et en même temps les plus sympathiques de ce temps. On voudrait pouvoir le ranger parmi les *Gloires de la France chrétienne ;* nous en aurions bien un peu le droit ; il a le caractère tout français, puis c'est chez nous, à Paris, qu'il est venu chercher la formation scientifique à laquelle il dut une bonne part de son prestige et de sa force.

Après le grand ouvrage du R. P. Berthe, on ne peut guère qu'abréger, résumer ou mettre au point la vie de Garcia Moreno. A en juger par l'aspect du livre, M. l'abbé Domecq a voulu la présenter aux enfants. L'idée est excellente, mais on se demande si son langage et les sujets qu'il est amené à traiter ne sont pas souvent au-dessus de la portée de ce petit peuple.

II. — Il comprendra et goûtera mieux la charmante histoire de Notre-Dame de Lourdes que Mlle M. Gué, avec ce don particulier aux femmes, a traduite de la langue raffinée d'Henri Lasserre en idiome plus modeste à l'usage des petits.

Le personnage du commissaire de police, M. Jacomet, a été quelque peu chargé par le grand historien de Lourdes ; il ne l'est guère moins ici.

J. DE BLACÉ, S. J.

Étude sur les Bucoliques de Virgile, par A. Cartault, professeur de poésie latine à l'Université de Paris. Colin, 1897. 1 vol. pp. viii-502. Prix : 5 francs.

Ce livre mérite d'être la base de toute étude sur les *Bucoliques*. C'est l'œuvre d'un des plus distingués professeurs de la Sorbonne, et surtout d'un latiniste convaincu autant que savant. M. Cartault a trouvé le rare secret d'allier aux connaissances approfondies de la science, comme l'entendent nos voisins d'Outre-Rhin, la souplesse et la netteté propres à l'esprit français. Ces qualités, déjà si marquées dans l'intéressante brochure du même auteur sur l'*Eunuque de Térence* (A. Colin, 1895), apparaissent mieux encore dans le nouveau volume relatif à Virgile.

M. Cartault nous indique lui-même son intention dès la première page : « Le but de ce travail, dit-il, est de dégager aussi nettement que possible ce que nous pouvons savoir de la jeunesse de Virgile, et d'étudier la formation de son talent poétique ? »

Il est, en effet, intéressant de voir comment se développe ce jeune talent, dans quelle mesure Virgile imite les Alexandrins, et en particulier Théocrite, de démêler dès ces premières œuvres l'originalité d'un génie qui, vite et de plus en plus s'affranchira des emprunts et deviendra chaque jour plus maître de lui-même, plus poétique et plus romain.

Je signale, dans ce gros volume plein d'idées nouvelles, les chapitres les plus utiles à consulter : c'est d'abord ceux du début, sur *la jeunesse*, *les protecteurs et les amis de Virgile*. On s'aperçoit bientôt, en lisant ces pages, qu'on était loin de tout savoir sur cette question, et que les renseignements transmis par les biographes latins ou les Scholiastes sont trop souvent vagues et inexacts. En passant, M. Cartault joint à son étude sur Virgile, quelques détails sur ses protecteurs et amis (détails très intéressants, et indispensables à l'intelligence des *Bucoliques*).

Je crois que sur la biographie de Virgile *jeune*, M. Cartault a réuni et trouvé tout ce qui peut être dit. Sans doute, certains détails sembleront encore contestables, et il restera des doutes sur bien des points ; mais l'ensemble de ce chapitre Ier est excellent, et séduisant grâce à la sage méthode de critique adoptée par l'auteur.

La seconde question (*ordre chronologique et date des Bucoliques*) est beaucoup plus compliquée ; qu'on se rappelle seulement tous les systèmes proposés successivement pour ce classement, depuis le P. de la Rue, jusqu'à Ladewig et à Sonntag. Ce qui est certain (et prouvé par M. Cartault), c'est que l'ordre

traditionnel des *Églogues* ne correspond pas à leur ordre chronologique.

Les chapitres III à XII inclusivement traitent des *Églogues* classées comme il suit : 2e, 3e, 5e, 7e, 4e, 6e, 8e, 1re, 9e, 10e. Il m'est impossible de suivre l'auteur dans les nombreuses discussions où il est engagé par son sujet ; je renvoie les lecteurs à ces sérieuses et méthodiques dissertations, dont la plus intéressante, à mon avis, concerne la 4e *Églogue* (Voir surtout les pages 225-229 sur cette question tant discutée : « L'enfant dont il s'agit est-il né ou à naître ? » M. Cartault établit que la seconde hypothèse est meilleure).

Le livre se termine par une série d'études de détails sur les *Réalités rustiques dans les Églogues de Virgile et dans les onze premières Idylles de Théocrite :* noms des pâtres (onze noms, dont sept d'hommes, sont empruntés au modèle grec) ; — leur condition sociale (ce sont souvent de petits propriétaires ayant des exploitations rustiques et élevant des troupeaux dans leurs prairies) ; — différentes espèces de pâtres (bouviers, bergers, chevriers) ; — troupeaux ; soins à leur donner ; — descriptions de la campagne ; pâturages ; culture de la terre ; — musique et poésie pastorale ; — dieux champêtres. Tout ce chapitre est curieux et même amusant à lire. Peut-être aurait-on pu s'en passer jusqu'à un certain point ; j'y vois plutôt un répertoire, ou, si l'on veut, un arsenal de matériaux, qu'une partie indispensable du livre. Toutefois, n'exagérons pas cette critique : ce répertoire achève la démonstration faite dans les précédentes parties, et établit une fois de plus, que Virgile tout en imitant Théocrite, sait le transformer, et bien souvent même s'affranchit tout à fait de son modèle.

P. M.-T.

I. **Les Alpes.** Histoire et Souvenirs, par Xavier Roux. Paris, Téqui, 1897. In-18, pp. 271. Prix : 2 francs. — **II. En Algérie** : La Kabylie et les Oasis du Sud, par P. Chatelain. Nevers, Impr. L. Cloix, 1896. In-18, pp. 131. — **III. Monténégro, Bosnie, Herzégovine.** Texte et illustrations par H. Avelat et J. de La Nézière. Paris, Laurens, s. d. Grand in-8, pp. 248, avec 4 aquarelles et 200 dessins inédits.

I. — Ces *Souvenirs* paraissent dater d'un peu loin ; mais ils n'en

restent pas moins intéressants et instructifs. En dépit des locomotives qui grimpent à leurs flancs, ou même les traversent de part en part, les Alpes ne changent guère ; elles gardent pour ceux qui savent la goûter leur solennelle et austère poésie ; d'autre part, les fragments d'histoire locale que le voyageur curieux évoque chemin faisant n'ont rien perdu de leur charme. M. Xavier Roux explore un coin des Alpes françaises, spécialement la région où naît la Durance, pays infiniment pittoresque et grandiose, et que nous irions visiter s'il était hors de nos frontières. Toutefois, il y a dans ces notes moins de description que d'histoire et de philosophie. M. X. Roux s'attache surtout à signaler les particularités de l'état social du Dauphiné sous l'ancien régime. On y voit que les libertés municipales étaient fort étendues, peut-être trop ; que le soin des malades et des indigents était assuré par d'innombrables fondations et qu'il n'était pas de bourg un peu important qui n'eût son hospice. Mais est-il bien sûr que l'instruction primaire y fût plus répandue avant 1789 que de nos jours ?

II. — M. P. Chatelain nous emmène en Algérie, en Kabylie, vers les oasis du Sud. Oh ! ce n'est pas encore le grand voyage d'étude ni d'exploration dans l'Afrique française ; c'est seulement un essai, une excursion de vacances. Après deux ou trois jours consacrés à la Kabylie, on s'en va à Oran, puis on pousse jusqu'à Aïn-Sefra, point terminus de la ligne de pénétration du Sud-Oranais. Là on forme une petite caravane, et l'on s'en va faire une visite à deux ou trois postes avancés. On a entrevu le désert, on a tâté du chameau, on a goûté du couscous sous la tente de l'Arabe, on s'est reposé à l'ombre de vrais palmiers ; on rapporte tout un bagage d'impressions neuves et charmantes dont on fait part à ses amis. C'est moins banal qu'un *circulaire* quelconque passant par les villes d'eaux ou les lacs de Suisse. Ceux qui ont trois semaines de loisir et de l'argent de poche feront bien d'aller prendre un petit air de Sahara. M. Chatelain a très agréablement esquissé çà et là quelques coins des paysages africains.

III. — Partez de Trieste, tirez vers le Sud, en vous frayant un passage à travers les myriades d'îles qui s'allongent contre la côte illyrienne, semblables à des bateaux amarrés le long d'un quai ; saluez au passage les cités dalmates, Zara, Sebnico, Raguse, brillants satellites de Venise au temps où elle était reine de l'Adriatique ; descendez jusqu'aux bouches de Cattaro, jolis lacs marins encadrés par les rochers de la *Montagne Noire ;* escaladez ce rempart formidable, vous atteignez au bout de quelques heures Cettinje, ville de 1 500 habitants. C'est la capitale du Monténégro, nid d'aigle qui défia la puissance musulmane au temps de sa plus grande splendeur, et d'où naguère descendait la jeune princesse qui doit un jour porter la couronne d'Italie. Puis, prenant vers le nord-ouest, vous arrivez en deux ou trois jours à la frontière de l'Herzégovine ; vous traversez le pays à tire d'aile, toujours dans la même direction, et vous voilà en Bosnie. Hélas ! la civilisation apparaît

bientôt sous la forme d'hôtels, de casinos et de chemins de fer. Le voyage est fini.

Nos deux artistes étaient en quête de pittoresque, et jusqu'ici ils ont été servis à souhait. Le soulèvement montagneux qui fait à l'Adriatique un ourlet gigantesque, semblable à celui du Liban sur la côte de Syrie, se déploie du côté de l'Orient; ses vallées sont tributaires du Danube; aussi, sauf l'indomptable Tsernagora, toute cette région fut de bonne heure envahie par les Ottomans; l'empreinte orientale y survit à leur domination. Nos deux aimables trotteurs se sont assez peu préoccupés des questions d'histoire, non plus que du relèvement économique et social de ces populations affranchies du joug de l'islam; mais ils ont noté leurs impressions avec beaucoup d'entrain et de bonne humeur, et surtout ils ont fait ample cueillette de croquis charmants. Ce sera un régal pour les amateurs.

J. BURNICHON, S. J.

Ein Opfer des Beichtgeheimnisses (« Une victime du secret de la confession »), par J. Spillmann, S. J. Fribourg-en-Brisgau, Herder. In-12, pp. vi-318.

Nous regrettons que ce livre soit écrit en allemand, tant la lecture nous en semblerait agréable et utile à bien des Français. Bien qu'il réunisse les péripéties du drame le plus poignant, ce n'est pas précisément un roman ; seulement, l'auteur a transporté dans un autre pays la scène qu'il raconte; il a changé les noms des personnages. Cela convenait d'autant mieux, dit-il, que plusieurs des acteurs de l'histoire qu'il reproduit vivent encore. Sans fausser l'action principale, sur laquelle se concentre l'intérêt, il a aussi jugé à propos de l'encadrer librement en quelques épisodes, de l'orner de certains traits de mœurs, pris sur nature; persuadé qu'il en complétait ainsi les traits et donnait à son tableau plus de variété et de relief.

Le héros du drame est François Montmoulin, curé de Sainte-Victoire, une petite paroisse, que l'auteur place tout près d'Aix en Provence. Dès les premières pages, le curé de Sainte-Victoire, très pieux, très charitable, gagne toute notre sympathie. Les excellentes personnes qui l'entourent donnent à l'intérieur du presbytère une physionomie à part de mutuelle confiance, de bonheur et de simplicité.

C'est au commencement du carême de 1888 que s'ouvre le drame; la veille encore rien ne le ferait pressentir si l'on ne voyait apparaître une figure sinistre, celle du sacristain Loser, qui n'a point fait ses pâques depuis vingt ans. Au moment où il entre chez son curé, celui-ci est occupé à compter une somme de 12 000 francs, qui lui a été remise pour la construction d'un hospice. S'apercevant que son visiteur jette sur cet argent un regard de convoitise, il lui dit assez imprudemment que la somme ne lui appartient pas, que le lendemain la donatrice, Mme Blanchard, viendra la reprendre.

Loser a vite dressé son plan. Le soir même, il annonce qu'il part

pour la Lorraine, son pays de naissance, où vient de lui échoir un héritage. Il se fait conduire à Aix, prend un billet pour Marseille ; puis, au lieu de partir, revient furtivement pendant la nuit à Sainte-Victoire. Il guette le moment où Mme Blanchard entre chez le curé. Il se poste alors dans un corridor qu'elle doit traverser, après avoir pris ses 12 000 francs. Dès qu'elle paraît, il la saisit à la gorge et lui enfonce dans le sein un couteau marqué aux initiales F. M., François Montmoulin.

Un instant terrifié à la vue de son forfait, poussé par la peur plutôt que par le regret, il court en hâte se confesser au curé : ce qui ne l'empêche pas de prendre en sortant les 12 000 francs que portait Mme Blanchard, et de fuir à Marseille d'où il s'embarque le lendemain pour l'Amérique.

Cependant le curé est accusé du meurtre de Mme Blanchard ; de fâcheux indices sont habilement réunis et exploités contre lui. Le curé proteste de son innocence, mais ne dit pas un mot qui puisse mettre sur la trace du meurtrier. Condamné à mort, il voit sa peine commuée en une perpétuelle détention à la Nouvelle-Calédonie. Il y est depuis trois ans, quand, pressé par le remords, Loser revient de Valparaiso pour révéler au tribunal d'Aix que François Montmoulin est martyr du secret de la confession.

F. TOURNEBIZE, S. J.

Les Mystères de Constantinople, par Paul DE RÉGLA. Paris, E.-V. Stock, 1897. In-18, pp. VII-300. Prix : 3 fr. 50.

Les Secrets d'Yildiz, par LE MÊME. Paris, E.-V. Stock, 1897. In-18, pp. 338. Prix : 3 fr. 50.

De l'histoire — au dire de l'auteur — en style de roman-feuilleton ; la Question d'Orient accommodée à la manière de Ponson du Terrail ; cela fait songer quelque peu à l'histoire de France arrangée en couplets ou à la grammaire mise en bouts-rimés. Œuvre hybride, laissant dans l'esprit du lecteur une indécision qui nuit aux indications véritables qu'elle renferme sans doute sur le monde turco-levantin. Où s'arrête la fiction, où commence la vérité ? Pas assez de brio pour un roman, pas assez de « solidité » pour de l'histoire.

Si l'auteur possède, comme il le dit, les secrets de la politique orientale et peut projeter quelque lumière sur cet imbroglio diplomatique si obscur, ses éclaircissements gagneraient à être condensés sous une autre forme, car les présents volumes de M. de Régla ont chance de détourner d'eux, et les lecteurs de romans qui trouveront les siens un peu traînants, et les graves politiques auxquels cette formule renouvelée de Dumas père ne dira rien qui vaille.

ÉDOUARD GALLOO.

I. — **Ame russe,** par A. Aylicson. Paris, Delhomme et Briguet, 1895. In-12, pp. 178. Prix : 2 francs.

II. — **Nouvelles vendéennes,** par Baraud. Fontenay-le-Comte, Gouraud, 1895. In-8, pp. 137.

I. — C'est une idylle patriotique, avec des scènes émues, racontées en un style non dépourvu de charmes. Que de fois il nous arrive, par *charité*, de ne point parler du style des romans soumis à notre critique! Comme c'est vieillot, terre à terre! Ici, ça pétille, c'est aimable et c'est bien vivant. Au moins, on sent la volonté de souligner une idée, d'éclairer un passage, de peindre et non pas de jeter des idées sans ombre de travail. En deux mots, voici la trame de cette nouvelle qui mérite un succès. Luc de Marsannes, officier de marine, a été envoyé à Cronstadt pour saluer la Russie au nom de la France, et est vivement impressionné par la fille du général d'Orloff. De son côté, Wanda n'a pu résister au caractère si noble, si chrétien, si parfait de M. de Marsannes.

Ils se retrouvent à Paris, au moment des fêtes enthousiastes et si sincères données à l'amiral Avellan; ils s'avouent leur mutuel amour... et ils se marient.

II. — Quelques récits édifiants, comme la vie et la mort en Corée du P. Henri Macé, les courageuses évasions du général d'Andigné, la bravoure du soldat François Vrignau, avec un accompagnement final de chansons vendéennes : tel est le fond de ce livre. L'auteur fait mouvoir la plupart de ces héros dans le paysage si pittoresque et si plein de charmes du Bocage. Il a fait le plus grand plaisir à un vieil admirateur des alpes vendéennes.

A. LEFÈVRE.

A Bethléem, par l'abbé H. Pierre. Paris, Bloud et Barral, 1895. In-12, pp. 390. Prix :

Après avoir montré la divinité du spectacle, du don et des enseignements de Bethléem, M. l'abbé H. Pierre développe, à propos de l'Épiphanie, les motifs, les bienfaits, les conditions et enfin l'objet formel de la foi. « Ces lectures, dit M. le chanoine Vacant, d'une doctrine exacte, d'un style facile, clair, élégant,

où dorment les pensées pieuses, et où l'auteur a su introduire les plus belles réflexions de Bossuet, de saint Thomas d'Aquin et des Pères de l'Église, contribueront sans aucun doute, à l'édification des fidèles. » ÉT. CORNUT, S. J.

I. — **Les Ecclésiastiques de la Meurthe,** *martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution française*, par l'abbé Eugène MANGENOT, chan. hon., professeur au grand séminaire de Nancy. Nancy, Pierron et Hozé, 1895. Gr. in-8, pp. XI-523, avec portraits. Prix : 6 francs.

II. — **La République d'Haïti ;** *son présent, son avenir économique*, par Paul VIBERT. Paris, Berger-Levrault, 1895. In-12 illustré, pp. 360. Prix : 5 francs.

I. — Nous ne saurions mieux recommander à nos lecteurs ce grand et bel ouvrage, qu'en reproduisant ici quelques lignes de la lettre que le vaillant évêque de Nancy écrivait à l'auteur, le 18 janvier 1895 :

« Les serviteurs de Dieu dont vous retracez les combats, les souffrances et les victoires ont été les uns massacrés par la fureur populaire, les autres condamnés à mort par les tribunaux révolutionnaires, ceux-ci guillotinés, ceux-là fusillés, un grand nombre enfin déportés à Rochefort, à la Guyane, aux îles de Ré et d'Oléron. Comme vous le dites, « la plupart de ces héros ne se sont « jamais démentis dans leur conduite et ne se sont pas écartés « de la saine doctrine ; quelques-uns ont racheté leurs faiblesses « et leurs égarements passagers par la mort sanglante et la per« sécution violente. »

II. — « *Rien de plus opportun qu'un pareil récit.* Il enseigne avec l'éloquence irrésistible de l'exemple, les devoirs imposés aux prêtres de Jésus-Christ, aux jours de trouble, d'orages et de persécution. Il démontre que, même devant les hommes, la gloire n'appartient qu'aux fidèles et aux vaillants. Ces pages du Martyrologe catholique éclaireront et édifieront les enfants de l'Église et même ses ennemis qui consentiraient à les parcourir. Les prêtres de ce diocèse et de ce pays et bien d'autres encore liront avec un cœur ému ce livre d'or du clergé de la Meurthe, car il fait tressaillir et refleurir les ossements de leurs frères dans le

sacerdoce, qui ont fortifié l'Église de France dans ses suprêmes périls ! »

P. MURY, S. J.

Riches et Pauvres, par Charles Mérouvel. — I. *Thérèse Monron.* — II. *Le Rameau d'olivier.* Paris, E. Dentu, 1895. In-12, pp. 564, 519. Prix : 3 fr. 50, chaque volume.

Si vous aimez les questions et les thèses sociales, même dans les romans, ne prenez pas *Riches et Pauvres*, vous seriez déçus ; les apparences trompent souvent, les titres des ouvrages, quelquefois. En revanche, si les situations poignantes et les aventures étranges sont de votre goût ; si les assassinats, les incendies, les adultères, les évasions de forçat, les effondrements et les retours subits de fortune n'effrayent pas votre sensibilité ; si votre tête est assez forte pour suivre en même temps les intrigues emmêlées de huit ou dix couples ; si vous ne souffrez pas trop à passer sans transition du récit au genre épistolaire, de France en Amérique, en tournant le feuillet ; si vous aimez enfin le roman-feuilleton (et pourquoi pas ?), Ch. Mérouvel est l'auteur qu'il vous faut.

Et ne craignez pas de confondre l'un avec l'autre ses nombreux personnages ; chacun a sa physionomie et son caractère à part ; quelques-uns, plus détaillés, ont un relief saisissant. Le style est ce qu'il peut et doit être dans un roman d'aventures, sans qualités ni défauts saillants. La morale est honnête, quoique laïque : les sympathies de l'auteur sont évidemment pour la vertu héroïque dont son personnage favori donne le plus parfait exemple. Et pourtant, gardez-vous de laisser l'ouvrage à la portée des jeunes filles et des enfants. Les noceurs et les femmes coupables, même punis, sont de mauvais précepteurs, des amis dangereux.

J. ALRIC, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 25. — **Le Reichstag** vote la proposition accordant aux Alsaciens-Lorrains le suffrage universel direct avec scrutin secret pour les élections à la délégation d'Alsace-Lorraine. Le nombre des membres de cette assemblée est fixé à un par 30 000 habitants.

— **A la Chambre des Lords,** déclaration de Lord Salisbury, exposant la pensée de l'Angleterre sur l'autonomie de la Crète.

26. — **A Constantinople,** les ambassadeurs de France et d'Italie réclament une peine plus sévère pour Mazhar-Bey, le colonel responsable de la mort du P. Salvatore, condamné seulement à la détention dans une enceinte fortifiée.

— **A Washington,** la Chambre a voté le bill relatif à une conférence bimétalliste internationale.

— **A Bruxelles,** la Chambre vote l'établissement d'une inspection *ouvrière* des mines.

27. — **A Paris,** promulgation de la loi autorisant un troisième douzième provisoire.

28. — **A Cahors,** M. Munin-Bourdin, républicain libéral, est élu député, en remplacement de M. Talou, nommé sénateur.

— **A Douai** (Nord), M. le baron des Rotours, constitutionnel, est élu député, en remplacement de M. Émile Dubois, nommé sénateur.

— **A Gray** (Haute-Saône), M. de Couyba, républicain progressiste, est élu député, en remplacement de M. Signard, nommé sénateur.

— **En Suisse,** le peuple appelé à se prononcer par voie de *referendum* sur la création d'une Banque d'État, vote la négative à plus de 50 000 voix de majorité.

Mars 1er. — **Au Vatican,** à l'occasion des anniversaires de sa naissance et de son couronnement (2 et 3 mars), le Souverain Pontife reçoit les hommages de sa noble cour, du Sacré Collège et des évêques présents à Rome. Dans sa réponse au discours du Cardinal-doyen, Léon XIII, repassant les efforts tentés en vue de l'unité de l'Église et de sa prospérité, parle ainsi de la France :

... A propos d'œuvres de concorde, vous venez aussi de Nous rappeler, monsieur le cardinal, ce qu'un zèle prudent Nous a conseillé de faire, il y a quelques années, relativement à Nos fils de France. Dans les mesures prises à leur égard, Notre but, qui était d'assurer les grands intérêts spirituels, planait au-dessus de la politique et de ses querelles. Ce que Nous avions et ce que Nous avons uniquement à cœur, c'est de bannir la discorde des esprits, qui est non seulement inféconde, mais nuisible à la cause de la religion et de l'Eglise. A cet effet, un simple conseil général eût été insuffisant et inefficace ; il fallait la corroborer opportunément par des règles pratiques.

C'est pourquoi Nous indiquâmes le terrain constitutionnel et légal où chacun devait coopérer au bien commun, religieux et moral. Chez beaucoup le bon sens et la bonne volonté secondèrent ces indications; mais, si la concorde était pleine et entière, si l'action était uniforme, quelle abondance de fruits n'en recueilleraient pas la France et l'Église!

— **A Constantinople** et **à Athènes,** les ambassadeurs ont arrêté le texte des notes à présenter respectivement aux gouvernements turc et grec, et l'ont soumis aux puissances.

— **A Nivelles** (Belgique), mort de M. de Burlet, ministre d'État, ancien chef du cabinet belge.

2. — **A Athènes,** remise au ministre des Affaires étrangères d'une note identique pour les six puissances, déclarant : 1° Que la Crète ne peut être actuellement annexée à la Grèce ; 2° Qu'une autonomie effective, sous la suzeraineté du Sultan, lui sera accordée ; 3° Qu'un délai de six jours est donné au gouvernement hellénique pour retirer ses troupes et rappeler sa flotte.

— **A Constantinople,** la note collective des puissances informe le Sultan que la Crète, tout en restant partie intégrante du territoire ottoman, sera dotée de l'autonomie ; elle l'invite à rappeler les troupes turques de l'intérieur de l'île et à les concentrer dans les places fortes, après le départ des troupes grecques.

— **A la Canée,** les gendarmes turcs révoltés mettent à mort leur colonel, et ne cèdent qu'après avoir essuyé le feu d'un détachement mixte.

3. — **A Athènes,** le colonel Smolentz, ministre de la Guerre, donne sa démission, motivée par le refus du gouvernement de renforcer l'armée d'occupation en Crète, et reçoit immédiatement pour successeur le colonel Metaxas.

4. — **Le Souverain Pontife** tient chapelle papale à la Sixtine à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement. L'affluence des assistants est considérable.

— **A Paris,** la Chambre vote une enquête sur l'*ingérence cléricale* dans l'élection législative de la troisième circonscription de Brest, et l'affichage du discours sectaire de M. Hémon, député du Finistère.

— **A Washington,** installation de M. Mac Kinley comme président de la République des États-Unis.

— **A Rome,** décret de dissolution de la Chambre.

5. — **A Constantinople,** remise d'une nouvelle note réclamant la concentration immédiate dans les places fortes crétoises et le retrait progressif des troupes turques.

6. — **A la Chambre française,** la séance est marquée par un incident, dont il est bon de prendre note au passage : le président, M. Brisson, pose une sorte de *question présidentielle* et empêche ainsi le vote de l'urgence d'une motion concernant l'affichage des discours des députés.

7. — **A la Tour-du-Pin** (Isère), M. Rajon, radical, est élu député, en remplacement de M. Antonin Dubost, nommé sénateur.

— **A Paris,** le R. P. Ollivier, des Frères Prêcheurs, succède à Mgr d'Hulst dans la chaire de Notre-Dame.

8. — **Au Vatican,** le Souverain Pontife préside à la réouverture des appartements Borgia, restaurés par son ordre.

— **A Athènes,** remise aux ambassadeurs de la note par laquelle le gouvernement hellénique déclare ne pouvoir retirer ses troupes sans danger pour la sûreté des Crétois, et réclame la libre élection par ceux-ci du régime à imposer à l'île.

9. — **Le Souverain Pontife** décide d'envoyer Mgr Merry del Val, comme délégué apostolique au Canada, pour étudier sur place la question des écoles.

— **En Crète,** les Turcs et les Grecs se sont livré un sérieux combat à Akrotiri.

— **A La Canée,** le commandant du détachement mixte oblige le vice-consul de Grèce, le personnel du consulat et les sujets grecs à quitter la ville et à s'embarquer.

10. — **En Crète,** les détachements mixtes opèrent le sauvetage des troupes turques bloquées dans Kantanos.

— **Le gouvernement grec** proteste contre l'expulsion de Crète du vice-consul et des sujets hellènes.

Le 10 mars 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 70

LIVRAISON DU 5 JANVIER 1897

I. — CARMEN SÆCULARE	**S. S. Léon XIII.**	
II. — L'ÉGLISE. HISTOIRE DU DOGME. L'ÉVOLUTION DES IDÉES.	**P. J.-V. Bainvel** . .	5
III. — QUELQUES NOTES SUR LA GÉOGRAPHIE AGRICOLE DE MADAGASCAR	**Un Missionnaire.** .	17
IV. — LA QUESTION DIONYSIENNE.	**P. L. de Grandmaison.**	34
V. — DE LA RIME FRANÇAISE, SA NATURE (cinquième article)	**P. V. Delaporte** . .	49
VI. — DÉCOUVERTE D'UNE BULLE DE JULES III.	**P. H. Lammens** . .	72
VII. — M. A. VANDAL, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.	**P. H. Prélot**	87
VIII. — M. GLADSTONE THÉOLOGIEN.	**P. H. Bremond**. . .	94
IX. — THÉOPHILE. UN MODÈLE DE DOMESTIQUE MALGACHE	**P. V. Fontanié**. . .	102
X. — REVUES : *Questions scripturaires*.	**P. J. Brucker** . . .	113

XI. — LIVRES : *Petites études pour servir à l'enseignement familier du catéchisme, Mme J. B. — Œuvres complètes de J.-B. Aubry, docteur en théologie, t. III. — Conférences de Notre-Dame et retraite de la semaine sainte. Carême de* 1896. *La morale sociale, Mgr d'Hulst. — Graines de Paradis, Semeur vendéen. — La Vierge Marie dans les prières liturgiques, abbé Ad. Fritsch. — La Messe, les Vêpres et le Salut expliqués à l'âme fidèle, abbé R. Décroüille. — Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, abbé Vandepitte. — L'Idée et le fait en biologie, J.-P. Durand. — Manuel d'hygiène raisonnée scientifiquement, d'après la méthode Kneipp, Dr P. Joire. — Saint Antoine de Padoue et son pèlerinage aux grottes de Brives. — Vie de saint Antoine de Padoue, A. de Valdespoir. — Un père de jeunesse, ou Vie de M. de Préville, abbé E. Occre. — Histoire du second Empire, t. III, Pierre de La Gorce. — Histoire abrégée de la guerre franco-allemande,* 1870-1871, *commandant Rousset. — La Guerre de* 1870, *général Niox. — Apôtre, esclave et patron des noirs, R. P. J. Rochette, S. J.* 124

XII. — PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS 141

LIVRAISON DU 20 JANVIER 1897

I. — DIX JOURS A TRAVERS L'HELLÉNISME . . .	**P. H. Lammens** . .	145
II. — UNE QUESTION DE MORALE, A PROPOS DU DERNIER ROMAN DE « DIANA VAUGHAN » . . .	**P. E. Portalié**. . . .	162
III. — L'ÉGLISE. HISTOIRE DU DOGME. L'ÉVOLUTION DES IDÉES (fin).	**P. J.-V. Bainvel** . .	175

IV. — L'HISTOIRE A NOTRE ÉPOQUE. . . . . . . **P. L. Boutié**. 195
V. — DE LA RIME FRANÇAISE. SA NATURE (dernier article). . . . . **P. V. Delaporte** . . 220
VI. — JUBILÉ DU VOEU NATIONAL. . . . . **P. É. Cornut**. . . . 239
VII. — L'ÉTHIOPIE CHRÉTIENNE . . . . **A. d'Abbadie** 245
VIII. — LES ŒUVRES ORATOIRES DE BOSSUET . **P. R.-M. de la Broise**. 253
IX. — LE GÉNÉRAL TROCHU D'APRÈS SES MÉMOIRES . . . . **P. H. Chérot** 258
X. — LIVRES : *Saint Irénée et le Canon du Nouveau Testament, A. Camerlynck. — De Sacramento Matrimonii, t. IV-VI, Mgr Rosset. — Le Socialisme et le Congrès de Londres, A. Hamon. — Le Syndicat mixte, A. Boissard. — Le Comité ouvrier dans les Charbonnages de Paturages et Wasmes, E. Lewy. — Précis de Zoologie, Dr Carlet et R. Perrier. — Notice sur le calendrier pascal, abbé Mémain. — Nouvelle étude sur le calendrier grégorien, abbé Colomer. — Le Guide de l'harmoniste, J. Romette. — La Musique sacrée telle que la veut l'Église, abbé E. Chaminade. — Annales de la ville de Romans, Dr U. Chevalier*. 273
XI. — ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE. 286

LIVRAISON DU 5 FÉVRIER 1897

I. — ENCORE LES MÉCOMPTES DE L'UNIVERSITÉ. **P. J. Burnichon** . . 289
II. — DIX JOURS A TRAVERS L'HELLÉNISME. . . **P. H. Lammens** . . 319
III. — L'UTILISATION DES CHUTES DU NIAGARA. **P. J. de Joannis** . . 332
IV. — L'ÉTHIOPIE CHRÉTIENNE. . . . . **A. d'Abbadie** 349
V. — NOUVEAUX AVERTISSEMENTS DE LA STATISTIQUE . . . . **P. P. Fortin** 366
VI. — ALASKA. . . . . **P. J.-B. René**. . . . 369
VII. — REVUES : *Questions d'apologétique*. . . . . . **P. X.-M. Le Bachelet** 381
— *Questions d'histoire* . . . . **P. H. Chérot** 391
VIII. — LIVRES : *Some pages of the four Gospels, Agnes Smith Lewis. — Collatio codicis Lewisiani cum codice Curetoniano, A. Bonus. — Die Chorgesonge im Buche der Psalmen, J. R. Zenner, S. J. — Les Saints Évangiles commentés, abbé Perdrau. — Sainte Élisabeth d'Aragon, reine de Portugal, et son temps, comte de Moucheron. — Précis de la doctrine catholique, P. Wilmers, S. J. — L'Islam, comte H. de Castries. — Histoire du Droit privé de la République athénienne, L. Beauchet. — Les Livres et les idées, G. Fonsegrive. — Mémorial de J. de Norvins, t. II, L. de Lanzac de Laborie. — Valentine de Lamartine, Mme Ollivier. — Le Prochain Conclave. — Mademoiselle Edmonde et les Petits de Presles, comtesse de Courville*. 405
IX. — ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE 431

LIVRAISON DU 20 FÉVRIER 1897

I. — SCIENCE FIN DE SIÈCLE. LA BIOPSIE. . . . **P. H. Martin** 433
II. — LE DIVORCE. PEUT-ON LE PRONONCER ? . **P. F. Tournebize** . . 453
III. — FRANCE ET RUSSIE (suite). . . . . **P. H. Prélot** 472
IV. — LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES DANS L'ÉDUCATION . . . . **P. P. Peeters**. . . . 496
V. — DENYS LE CHARTREUX ET SES NOUVEAUX ÉDITEURS. . . . . **P. F. Prat**. 513
VI. — CONSTITUTION APOSTOLIQUE SUR L'INTERDICTION ET LA LECTURE DES LIVRES 521
VII. — L'OPTIQUE DE M. É. GEBHART, MEMBRE DE L'INSTITUT. . . . . **P. J. Pacheu**. . . . 535

VIII. — M. BAUDON . . . . **P. W. Tampé** 544

IX. — LIVRES : Questions de morale : *La Question morale à la fin du XIXe siècle, P. Dupuy ; la Responsabilité morale, Th. Desdouits ; Énergie et liberté, Mgr É. Méric ; l'Emploi de la vie, sir John Lubbock ; la Morale sociale, Benoît Malon. — Sancti Gregorii theologi liber carminum jambicorum, J. Bollig, S. J. — Maris Amri et Slibæ de Patriarchis Nestorianorum Commentaria, H. Gismondi, S. J. — Instructions d'un quart d'heure, abbé Pailler. — L'Action sociale de l'Église, A. Rastoul. — Humanisme intégral, L. Lacour. — Technique médicale des rayons X, A. Buguet. — Les Saints de France, Mlle J. Verny. — Les Gloires de la France chrétienne au XIXe siècle, G. Loth. — Marie-Magdeleine, Émile Ollivier. — La Révolution et le Régime moderne d'après M. H. Taine, abbé Birot. — Le Diocèse de Saint-Brieuc pendant la période révolutionnaire. — L'Église de Paris pendant la Révolution française, abbé Delarc. — Olivier d'Anet, E. Sageret. — Tapis vert, H. Beauclair* 551

X. — ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE 573

LIVRAISON DU 5 MARS 1897

I. — LE CARDINAL GUIBERT. . . . . **P. V. Delaporte**. . . 577

II. — LA PHILOSOPHIE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE. . . . . **P. J. Forbes**. 598

III. — L'ÉTHIOPIE CHRÉTIENNE. . . . . **A. d'Abbadie** 624

IV. — LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES DANS L'ÉDUCATION (fin). . . . . **P. P. Peeters** 633

V. — M. BRUNETIÈRE ET LA PSYCHOLOGIE DE LA FOI. **P. H. Bremond** . . . 647

VI. — LES LAMOIGNON. . . . . **P. H. Chérot** 660

VII. — BENGALE OCCIDENTAL. VOYAGE DANS LE BIRU . . . . **P. C. Bretaudeau** . . 673

VIII. — LIVRES : Questions d'éducation : *La Jeunesse à l'école de Corneille et de Racine, Abbé Pergeline ; la Piété dans l'école, abbé X. ; le Bon esprit au collège, abbé Tissier ; la Révérende Mère Françoise de Bermond et l'établissement des Ursulines en France ; une Religieuse ursuline ; la Science de la vie enseignée à la jeunesse, L. Penasson ; Mémoires d'un vieux maître d'école, C.-D. Férard ; Questions d'éducation et d'enseignement, M. Dauzat ; le Fond et la forme, M. Maryan et G. Béal. — La Jeunesse de Léon XIII, d'après la correspondance de famille, Boyer d'Agen. — Paroles de Jubilé, un Pèlerin. — Le mois de saint Joseph, Mgr Dabert. — L'Ame humaine, ses mouvements, ses lumières, Dr H. Baraduc. — Principes de la théorie des fonctions elliptiques, P. Appell et É. Lacour. — Monumenta quæ spectant primordia Collegii Germanici et Hungarici, F. Schrœder, S. J. — Annuaire du Bureau des Longitudes. — Annuaire de l'Observatoire municipal de Montsouris. — Antiquités nationales : Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye, Salomon Reinach. — Le Musée national de Versailles, P. de Nolhac et A. Pératé. — Les Pensées de Pascal, G. Michaut. — Du louage de services ou contrat de travail. — Le Clergé français,* 1897. — *Annuaire de l'Imprimerie,* 1897. — *Dix cantiques en l'honneur de saint Joseph, P. Debuchy, S. J. et A. Heidet, S. J. — Au lendemain d'un divorce, comtesse de Beaurepaire de Louvagny* 686

IX. — ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE 718

LIVRAISON DU 20 MARS 1897

I. — FRANCE ET RUSSIE. LA QUESTION D'ORIENT AU XVIIIe SIÈCLE . . . . **P. Prélot** 721

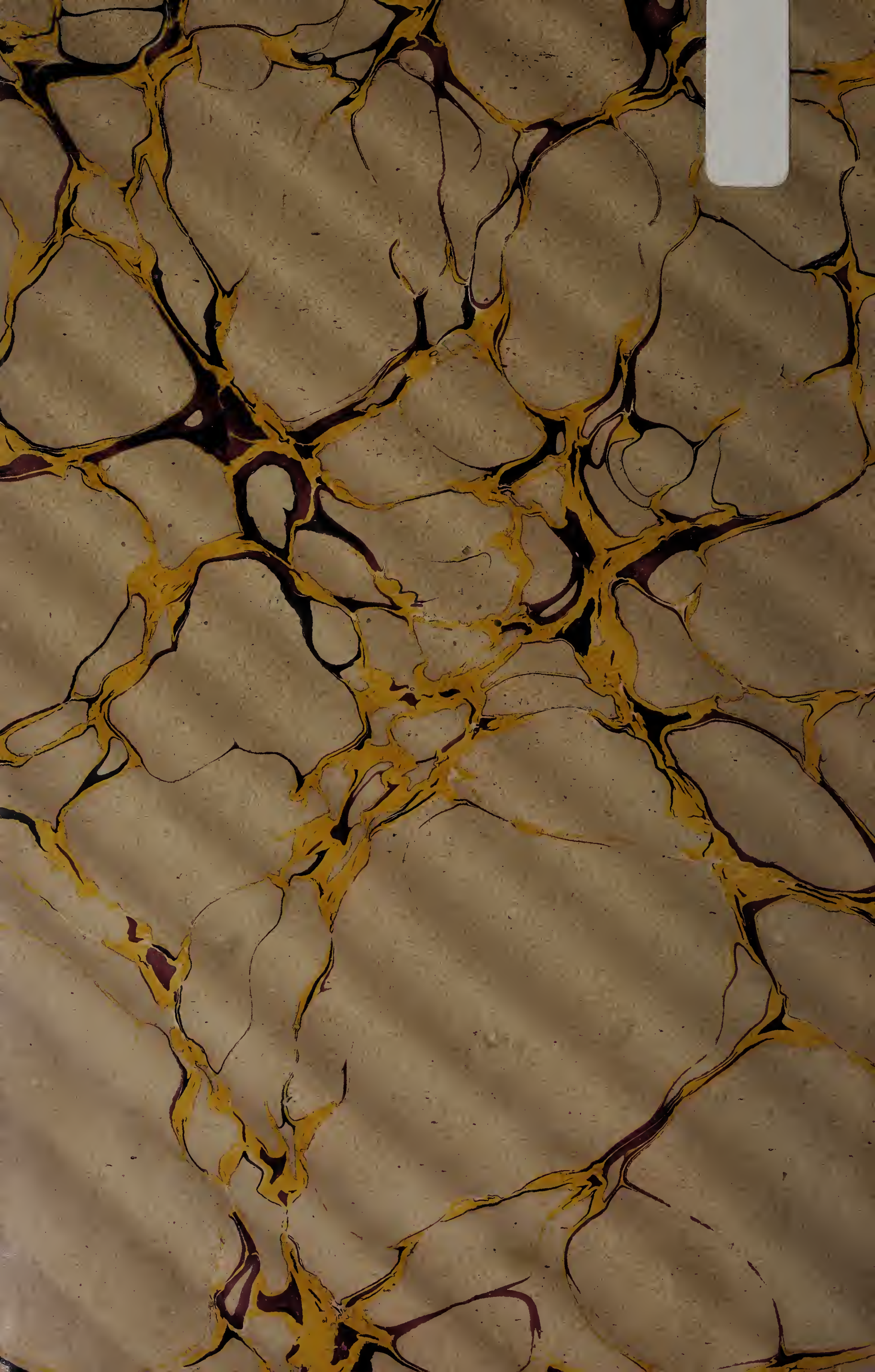
II. — LA NOUVELLE CONSTITUTION APOSTOLIQUE SUR L'INDEX . . . . **P. G. Desjardins** . . 737

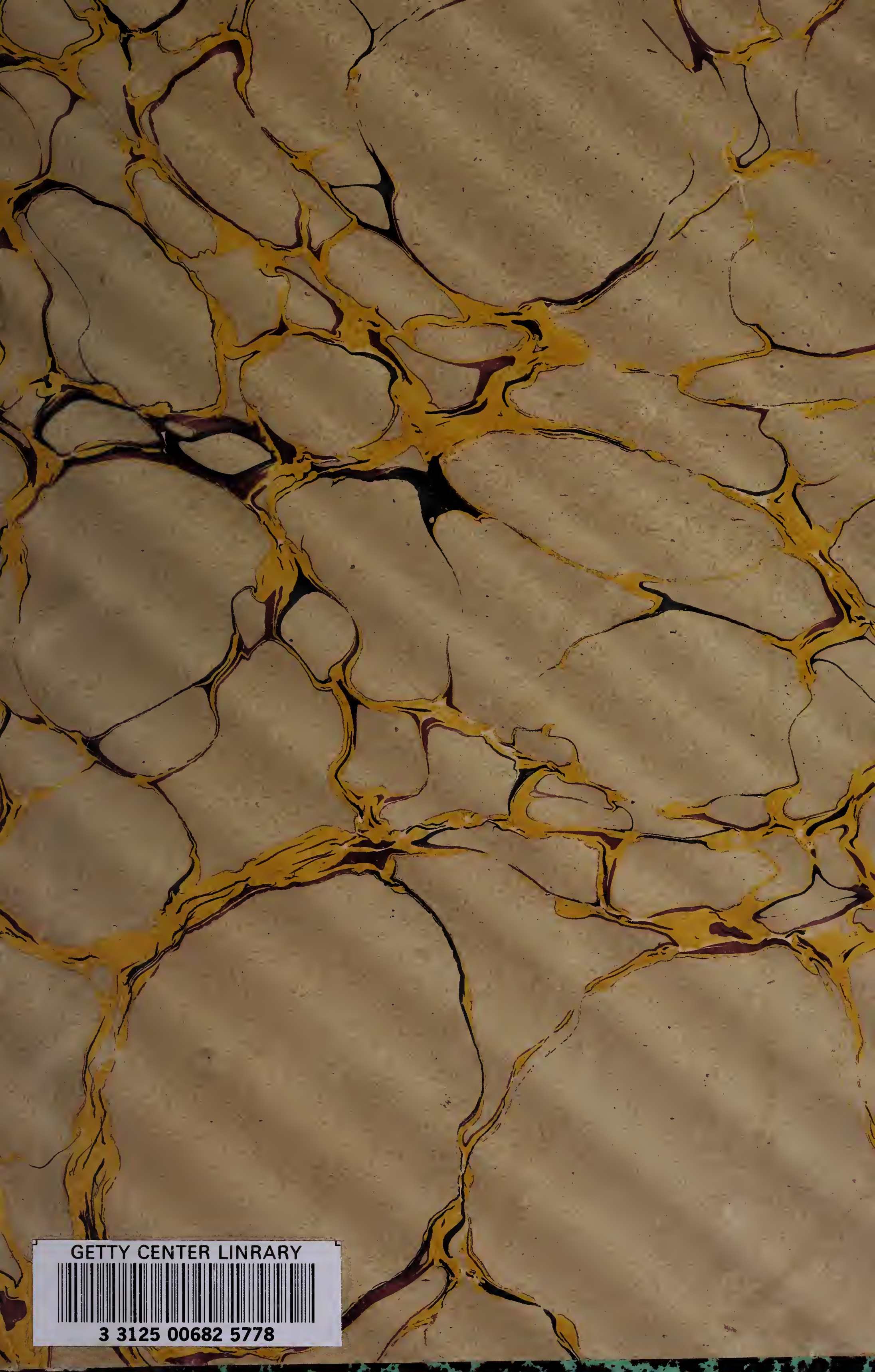
III. — M. BRUNETIÈRE ET LA PSYCHOLOGIE DE

LA FOI . . . . **P. H. Bremond.** . . 748
IV. — A CHEVAL A TRAVERS L'ISLANDE. . . . . **P. J. Sveinsson.** . . 764
V. — M. ANDRÉ THEURIET, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE . . . . **P. É. Cornut** 799
VI. — LA GÉOGRAPHIE DANS SES RAPPORTS AVEC LA GÉOLOGIE. . . . . **P. C. Noury.** 812
VII. — REVUES : *Découvertes américaines en Babylonie.* **P. J. Brucker.** . . . 828
VIII. — LIVRES : Questions sociales : *Le Socialisme et la science sociale, G. Richard, Socialisme et catholicisme, comte É. Soderini ; Paradoxes sociologiques, M. Nordau ; l'Enseignement social à Paris, Dick May ; Allocutions familières, H. Dabot. — Instructions sur les fêtes de l'année, abbé Morisot. — La Dévotion, chanoine Boher. — Retour à l'Évangile : Jésus adolescent, abbé Caron. — Conseils d'une marraine à sa filleule. — Le Trade-Unionisme en Angleterre, P. de Rousiers. — Droit usuel, F. Martel et C. Legendre. — Traité de droit usuel et d'économie politique, E. Ganneron. — Enquête sur la question sociale en Europe, J. Huret. — Chez nos amis les Russes, F. Bournand. — Les Origines de deux établissements français dans l'Extrême-Orient : Chang-Haï, Ning-Po, H. Cordier. — Saint Lambert, R. P. Largent. — La Petite Chapelle, A. de Poiseux. — Garcia Moreno, abbé Domecq. — Histoire de Notre-Dame de Lourdes racontée aux enfants, Mlle M. Gué. — Études sur les Bucoliques de Virgile, A. Cartault. — Les Alpes, X. Roux. — En Algérie, P. Chatelain. — Montenegro, Bosnie, Herzégovine, H. Avelat et J. de La Nézière. — Ein Opfer des Beichtgeheimnisses, J. Spillmann, S. J. — Les Mystères de Constantinople ; les Secrets d'Yildiz, P. de Régla. — Ame russe, A. Aylicson. — Nouvelles vendéennes, Baraud. — A Bethléem, abbé H. Pierre. — Les Ecclésiastiques de la Meurthe, abbé E. Mangenot. — La République d'Haïti, Paul Vibert. — Riches et Pauvres, Ch. Mérouvel* 836
IX. — ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE 866

FIN DU TOME 70

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.




GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00682 5778

